



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

**Sainte Bible en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet,... De Mr. l'Abbé de Vence,... Ouvrage enrichi de cartes géographiques & de fi**

**Auteur :**

**Date :1767-1773**

**Cote : SJ E 244/101 T. 13**

**Permalien : [http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML\\_00GOO0100137001101713241](http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713241)**



Bibliotheca S. J.

Les Fontaines

CHANTILLY

E

944/121





71

D 3

A-4-7

E-244/101



---

---

## A V I S D E L ' I M P R I M E U R .

A MM. les Souscripteurs de la *SAINTE BIBLE*, sur l'augmentation d'un dix-septieme Volume à cet Ouvrage.

**D'**APRÈS les demandes réitérées qui ont été faites par les Souscripteurs possesseurs de cette *BIBLE*, notre Editeur voulant satisfaire à leur louable desir, s'est occupé du soin de donner non seulement des Notes historiques plus étendues, mais encore des Pièces neuves en forme de Dissertations, dont une seule fournit 488. pages, ayant pour titre : *REMARQUES sur les Prophetes, pour servir de Supplément aux Notes*; (on y trouvera un *Abrégé du Commentaire de saint Jérôme.*) Cette Pièce surnuméraire aux matieres qui devoient composer les seize Volumes, est placée à la tête du Tom. XII. quant aux Notes, elles sont placées aux Chapitres, & répandues au bas des Versets qui en ont besoin : les Souscripteurs possesseurs de notre *BIBLE*, peuvent s'en convaincre.

Toutes ces diverses Augmentations surnuméraires, déjà insérées dans l'*Ancien Testament* que nous avons distribué, & celles à placer dans le *Nouveau Testament*, dont nous avons seulement fourni le premier Volume, ne peuvent être ajoutées (ainsi que l'a annoncé notre Editeur dans ses Avertissements, Tom. XI. & XII.) sans augmenter le nombre des Volumes : ce qui nous a forcément obligé d'en donner dix-sept beaucoup plus forts que ceux de la premiere Edition, au lieu de seize, à quoi notre Editeur avoit fixé son Ouvrage, avant l'Augmentation & Supplément que lui ont demandé les Souscripteurs.

Nous osons même avancer, pour nous justifier vis-à-vis du Public, qui pourroit nous taxer d'intérêt sur l'augmentation de ce dix-septieme Volume auquel nous n'avons consenti qu'avec peine ; nous ne nous sommes décidés à l'imprimer que dans la seule vue de plaire à nos Souscripteurs & à notre Editeur, auxquels nous n'avons pas cru devoir opposer ni nos obligations, ni nos intérêts au saint zele qui les anime.

Mais comme ce dix-septieme Volume occasionnera un Supplément de dépense à nos Souscripteurs, nous fixons seulement ce Volume à *sept livres*, prix extrêmement bas, eu égard à l'augmentation qu'ont souffert toutes les Matieres que nous employons actuellement à cette Edition qui finira sans plus de changement ni de délai dans la présente année 1773.

---

### O R D R E D E S P A Ï E M E N T S .

**E**N délivrant les treize premiers Volumes qui ont paru, nous avons reçu - - - - - 91 Liv.  
En délivrant le Tome quatorze, on paiera - 6 Liv.  
En délivrant le Tome quinze, on paiera - - 6 Liv.  
En délivrant le Tome seize, on paiera - - - 4 Liv.  

---

**Total pour les dix-sept Vol. in-4°. fig. - 107 Liv.**

Nous délivrerons en Décembre 1773. le dix-sep-

tieme & dernier vol. *gratis*. Ce vol. contiendra, 1°. Table des Livres sacrés, soit historiques, soit prophétiques. 2°. Table des Provinces, Villes, Peuples, Fleuves, Mers, Lacs, Montagnes, &c. &c. dont il est parlé dans les Saintes Ecritures. 3°. Tables des Noms Hébreux, Chaldéens, Syriaques & Grecs répandus dans la *BIBLE*. 4°. Tables des Matieres contenues dans l'*Ancien & Nouveau Testament*. 5°. Tables des Matieres contenues dans les Préfaces & Dissertations.

Quant aux Personnes qui ont souscrit à cette *BIBLE* d'après notre second Prof-  
*Tome XIII.*

pectus, au prix de 150 liv. pour les seize Volumes in-4<sup>o</sup>. fig. ; ne payeront ce Supplément ou dix-septieme Volume que la somme de *sept livres* ; ainsi que tous les autres Souscripteurs. Ils nous en feront le montant , en recevant le dernier Volume du *Nouveau Testament* , & le dix-septieme & dernier leur sera délivré *Gratis* , ainsi qu'à tous les autres Souscripteurs.

La SAINTE BIBLE 17. Volumes in-4<sup>o</sup>. fig. ne se délivrant plus par Soucription , le prix actuel est pour toujours fixé à 100. Liv.

# SAINTE BIBLE EN LATIN

ET

EN FRANÇOIS;  
*AVEC DES NOTES LITTÉRALES,  
CRITIQUES ET HISTORIQUES,  
DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS;*

TIRÉES du Commentaire de Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé  
de Senones, de M<sup>r</sup>. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus  
célebres; pour faciliter l'intelligence de L'ÉCRITURE-SAINTE.

*Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.*

SECONDE ÉDITION revue, corrigée & augmentée de diverses Notes  
& Dissertations nouvelles.

## TOME TREIZIÈME.

---

CONTENANT LES PRÉLIMINAIRES DU NOUVEAU TESTAMENT ET DES  
SAINTS ÉVANGILES: On y trouvera une Harmonie Françoisé des Saints Évangiles, & une  
Concorde Latine avec ses Tables.

---

*Beatus homo, quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. Psalm. XCIII. 12.*



A PARIS,

Chez } ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.  
La Veuve DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS-BARTHELEMI MERANDE, Imprimeur-Libraire.

---

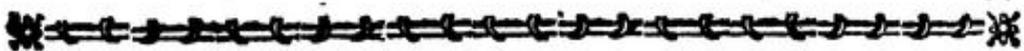
M. DCC. LXXIII.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS  
54 EAST LAKE STREET  
CHICAGO, ILLINOIS 60607  
TEL: 773-707-5000  
FAX: 773-707-0888  
WWW.CHICAGO.PRESS.EDU





## AVERTISSEMENT.

**L**Es Préliminaires du Nouveau Testament & des Saints Evangiles, dans la premiere Edition de cette Bible, se trouvoient partagés : ils commençoient au milieu du dixieme Tome, & finissoient vers le milieu du onzieme. Ici ils sont tous réunis dans ce seul Volume qui est devenu le treizieme.

Les Préliminaires dans la premiere édition contenoient seulement une Préface générale sur les Livres du Nouveau Testament, une Préface sur les Saints Evangiles, l'Harmonie Françoisse des Saints Evangiles, & les Dissertations qui ont rapport à ces divins Livres. Nous y ajoutons dans cette nouvelle édition une Concorde Latine des mêmes Livres avec six Tables qui y sont relatives.

La Préface générale sur les Livres du Nouveau Testament, est celle de D. Calmet. Nous y avons ajouté dès notre premiere édition une Préface sur les Saints Evangiles, dans laquelle après avoir parlé de l'excellence & de l'utilité de ces saints Livres, nous exposons ce qui regarde l'Harmonie que D. Calmet en a donnée, & que nous avons revue sur la Concorde Grecque de M. Thoynard, laquelle est le fond de cette Harmonie Françoisse.

Les Dissertations qui suivent sont au nombre de vingt, entre lesquelles il y en a dix-sept de D. Calmet : nous y en avons ajouté trois, dont la premiere a pour objet les années de Jesus-Christ, c'est-à-dire, de sa naissance, de son baptême & de sa mort : la seconde, les obsessions & possessions du Démon ; la troisieme, les signes de la ruine de Jérusalem & du dernier avènement de Jesus-Christ. Nous avons aussi ajouté quelques Suppléments à celles qui concernent la Généalogie de Jesus-Christ & sa derniere Pâque.

Perfuadés avec D. Calmet & les meilleurs Chronologiftes, que la mort de Jesus-Christ est de la 33<sup>e</sup> année de l'Ère Chrétienne Vulgaire, & son baptême de la 30<sup>e</sup> année,

nous n'avons pu nous résoudre à dire avec ce même Auteur que Jesus-Christ soit né vers la fin de la 4<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire, comme le suppose Ussérius & ceux qui l'ont suivi: d'où il résulteroit que Jesus-Christ eût été dans la 33<sup>e</sup> année de son âge lorsqu'il fut baptisé, tandis que S. Luc dit expressément que Jesus-Christ n'avoit alors qu'*environ trente ans*, ou même seulement *trente ans commencés*. D'ailleurs nous avons eu connoissance d'une Dissertation imprimée à Ypres en 1735. dans laquelle on renouvelloit l'opinion de ceux qui ont placé la naissance de Jesus-Christ à la fin de la 3<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire, son baptême en la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, & sa mort en la 31<sup>e</sup> année. C'est ce qui nous a donné occasion d'entreprendre une Dissertation nouvelle sur les années de Jesus-Christ, dans laquelle, après avoir comparé les différents systêmes des Anciens & des Modernes, nous nous déterminons pour celui qui met la naissance de Jesus-Christ précisément à la fin de l'année qui a précédé la premiere de l'Ere Chrétienne Vulgaire; son baptême au commencement de la 30<sup>e</sup> année de cette Ere, sa mort à Pâque de la 33<sup>e</sup> année. Nous exposons les preuves de ce systême, & nous répondons aux arguments & aux objections de ceux qui les combattent. Nous n'ignorons pas que depuis notre premiere Edition, l'opinion d'Ussérius continue d'être suivie. Mais nous espérons que ceux qui examineront sans préjugés les preuves que nous lui opposons, en reconnoîtront la force; & que comme on a déjà commencé de reconnoître qu'Ussérius s'est mépris dans le calcul des années du Monde, on reconnoitra un jour qu'il s'est également trompé dans le calcul des années de Jesus-Christ. La grande réputation des Hommes savants entraîne le suffrage de leurs contemporains; mais avec le temps, les préjugés tombent, & l'illusion se dissipe.

Dom Calmet avoit donné une Dissertation sur les obsessions & possessions du Démon: mais nous avons cru devoir la réfondre entièrement. Ce savant Auteur, après s'être d'abord proposé d'examiner, 1<sup>o</sup>. si les possessions du Démon

Tout possibles , 2<sup>o</sup>. si celles dont il est parlé dans l'Évangile sont réelles , s'écarte aussi-tôt de ce plan si naturel , & se réduit à proposer , 1<sup>o</sup>. les raisons de ceux qui nient la réalité des obsessions ; les raisons de ceux qui la soutiennent : c'est le partage de sa Dissertation. Pour exposer les raisons des incrédules , ou en général , de ceux qui nient la réalité des obsessions , D. Calmet se met lui-même à leur place ; il parle en leur nom : ensuite reprenant le langage de l'homme fidèle , il répond aux arguments & aux objections des incrédules , & il soutient contr'eux la réalité des possessions dont parle l'Évangile. Il nous a été représenté qu'il convenoit peu à un Interprète des divines Écritures de parler ainsi le langage des Incrédules , & de plaider leur cause , quoique ce fût dans le dessein de les réfuter ensuite. Cette réflexion nous a paru fort sage & fort judicieuse. En effet cette forme de Dissertation où l'on expose séparément le pour & le contre , ne convient proprement que lorsqu'il s'agit de questions qui au fond sont peu importantes , & sur lesquelles on peut sans danger prendre également l'un ou l'autre des deux partis. Mais lorsqu'il s'agit de questions qui peuvent intéresser la Religion ou la foi , il ne convient plus de suivre cette méthode ; il est à craindre que l'illusion des vains raisonnements que forme l'incrédule , ne répande des impressions dangereuses , & que la réponse ne vienne ensuite trop tard pour effacer ces impressions funestes ; il valoit beaucoup mieux ne pas y donner lieu. Faut-il donc dissimuler les arguments & les objections des incrédules ? Non , sans doute : on peut même les présenter dans toute leur force : mais il faut que la réponse suive de près , en sorte que l'illusion soit dissipée , avant qu'elle ait pu faire aucune impression. C'est ce qui nous a déterminés à revenir au premier plan de D. Calmet. Nous entreprenons donc d'établir 1<sup>o</sup>. la possibilité des possessions du Démon. 2<sup>o</sup>. La réalité de celles dont il est parlé dans l'Évangile. Et afin que l'on ne puisse pas nous reprocher de dissimuler aucun des arguments ou aucune des objections de nos adversaires , nous avons eu soin d'exposer très-exactement tous les rai-

sonnements que D. Calmet propose en leur nom ; nous les développons , & nous leur donnons toute l'étendue que D. Calmet leur donne : mais nous les rapportons aux deux points que nous avons entrepris de prouver , & nous faisons marcher d'un pas égal les raisonnements de nos adversaires & les principes qui les détruisent. Les principes que nous établissons , sont au fond ceux de D. Calmet même.

La Dissertation que nous avons donnée sur les signes de la ruine de Jérusalem & du dernier avènement de Jesus-Christ , est une Analyse & une Explication sommaire du Discours de Jesus-Christ rapporté par S. Matthieu , Chap. XXIV. par S. Marc , Chap. XIII. & par S. Luc , Chap. XXI. Il nous a paru que ce discours , sur lequel les Interpretes sont partagés , méritoit bien une Dissertation particuliere. D'ailleurs le P. de Carrieres interprétant ce discours dans sa Paraphrase sur S. Luc , y suppose expressément la liaison intime de la conversion future des Juifs avec la fin du monde ; & dans cette Dissertation nous le justifions : nous faisons remarquer que cette liaison intime qui a été reconnue par toute la tradition & que nous avons prouvée ailleurs par le témoignage de S. Jean , peut encore trouver une nouvelle preuve dans ce Discours même de Jesus-Christ. C'est encore ici un de ces points qui ont été obscurcis par des préjugés : avec le temps les préjugés tomberont , & on reconnoitra que l'opinion ancienne & commune suivie par D. Calmet , & par le P. de Carrieres , est véritablement la mieux fondée.

La Dissertation sur la dernière Pâque de Jesus-Christ est composée de deux parties : la première contient la Dissertation de D. Calmet , qui y soutient avec le P. Lamé que Jesus-Christ n'a point célébré cette dernière Pâque : la seconde contient la Réfutation de cette Dissertation par M. Plumyoën , Chanoine d'Ypres , qui y soutient avec la plupart des Peres & des Interpretes , que Jesus-Christ a célébré cette Pâque. Il nous a paru qu'il seroit utile au Public de trouver ici ces deux Pieces réunies. Cette Réfutation est

une Traduction de la premiere Partie de la Differtation Latine de M. Plumyoën sur la derniere Pâque de Jesus-Christ.

Nous conservons la Differtation de D. Calmet sur la Généalogie de Jesus-Christ : mais dans cette nouvelle édition , nous y ajoutons un Supplément contenant deux Pieces sur le meme sujet , qui ont paru dans le Journal Ecclésiastique : la premiere renferme les Observations de M. Sézille, Chanoine & Théologal de Noyon , sur une Differtation où l'on a prétendu concilier S. Matthieu avec S. Luc sur la généalogie de Jesus-Christ , en supposant dans le texte de S. Matthieu une faute de Copiste , c'est-à-dire , en changeant le Texte de S. Matthieu sous prétexte de le corriger. La seconde présente les observations que j'ai cru pouvoir ajouter à celles de M. Sézille contre l'idée singuliere qu'il combat : mon dessein est de montrer que cette prétendue correction du Texte est non seulement contraire au témoignage de tous les Peres & de tous les Interpretes qui ont lu & expliqué le Texte tel qu'il est , mais aux regles mêmes de la Critique , qui contribuent à prouver que le Texte n'a rien souffert ici de la main des Copistes , & qu'il est tel qu'il doit être.

Dès la premiere édition , en conservant la Differtation de D. Calmet sur les trois Maries , nous avons donné un ordre différent à quelques-unes des parties qui la composent. Mais nous avons laissé subsister la distribution des trois Parties principales , & nous avons conservé les expressions mêmes des fragments que nous avons cru devoir transposer. Cette nouvelle disposition nous a paru nécessaire pour répandre plus de jour sur une matiere qui est d'ailleurs par elle-même si compliquée.

Nous terminons ce Volume par une Concorde Latine des quatre Evangélistes : piece entièrement neuve , dont le caractère distinctif est de combiner les Textes des Evangélistes sans les confondre. L'Harmonie Françoisé de D. Calmet est une Analyse du Texte ; elle sert à montrer le parallele & l'enchaînement de ses différentes parties : mais

elle confond les Textes paralleles en les combinant ; ou du moins elle ne les distingue que par les citations qui sont au bas de la page. La Concorde Latine que nous présentons a l'avantage de conserver toutes les expressions du l'exte , & de distinguer les Textes paralleles en les présentant chacun sur autant de colonnes différentes ; enforte que lorsque les quatre Evangélistes parlent d'un même fait , ou rapportent une même parole , un même discours , leurs récits sont sur quatre colonnes ; si tel autre fait ou tel autre discours n'est rapporté que par deux ou trois Evangélistes , il n'y a que deux ou trois colonnes ; & le discours remplit toute la largeur de la page , lorsque le récit ne se trouve que dans un seul Evangéliste , ou qu'il se trouve plus étendu dans l'un que dans les autres.

Cette Concorde imite la Concorde Grecque de M. Thoynard ; mais elle diffère beaucoup de la Concorde Latine de M. Arnauld. Dans l'arrangement des faits ce Docteur ne s'attache à aucun des quatre Evangélistes , & s'écarte souvent de l'ordre qu'ils ont suivi. M. Thoynard & D. Calmet s'attachent à l'ordre marqué par S. Marc , S. Luc & S. Jean , & y ramènent le Texte de S. Matthieu : c'est le plan que j'ai suivi. M. Arnauld , dans sa Concorde Latine , combine les Textes paralleles en les fondant ensemble pour en former un discours suivi , & renvoie sur une petite colonne latérale toutes les expressions qui n'ont pu entrer dans ce Discours : par cette méthode les Textes paralleles sont entièrement confondus , ou du moins ne sont distingués que par des lettres & des chiffres qui indiquent de quel Evangéliste , de quel Chapitre & de quel Verset , chaque parole est tirée : mais il en résulte toujours que ce tissu formé des expressions de chacun d'eux , n'est en effet le discours d'aucun d'eux ; & qu'il n'est pas même facile d'y reconnoître la liaison des expressions qui forment le discours de chacun d'eux. Au contraire dans la Concorde Latine que nous présentons tout est distingué ; rien n'est confondu. On y trouve le discours de chaque Evangéliste

totallement séparé des autres de maniere qu'on peut le suivre aisément depuis le commencement jusqu'à la fin.

La Concorde Latine de M. Arnauld est suivie de six Tables qui offrent un avantage que j'ai cru devoir ici conserver en donnant six Tables semblables. La premiere est celle des Chapitres de la Concorde avec l'indication des Textes paralleles ; la seconde celle des Chapitres de S. Matthieu avec l'indication des Textes paralleles & des Chapitres de la Concorde. Les trois suivantes offrent le même avantage pour les Textes de S. Marc, de S. Luc & de S. Jean, la derniere est celle des Evangiles des Dimanches & des principales Fêtes avec l'indication des Chapitres de la Concorde.

Dans les cinq premieres Tables ainsi que dans la Concorde même, j'ai employé des Sommaires Latins, parce qu'ils ont l'avantage d'être beaucoup plus concis, & que j'ai lieu de présumer que cette langue est entendue de la plupart de mes Lecteurs.

On appercevra quelques différences entre l'Harmonie Françoisé de D. Calmet & cette Concorde Latine. C'est qu'en effet en travaillant à celle-ci, j'ai cru pouvoir en quelques endroits y donner un nouveau degré de perfection. D'ailleurs il y a quelques versets que j'ai cru ne devoir pas détacher de leur suite. Ainsi je n'ai pas cru devoir couper le Chapitre XI. de S. Jean qui contient le récit de la mort & de la résurrection de Lazare.

J'ai joint à cette Concorde quelques Notes qui en préviennent & éclaircissent les difficultés, & qui montrent pourquoi je m'écarte souvent de celle de M. Arnauld, & quelquefois de celle de M. Thoynard.

Enfin par cette Concorde placée à la fin de ce Volume, on aura l'avantage de trouver ici avec les Préliminaires des Saints Evangiles le Texte même des quatre Evangelistes. Nous donnerons dans le Volume suivant le Texte de chacun d'eux avec la Paraphrase & des Notes plus étendues, & plus nombreuses.

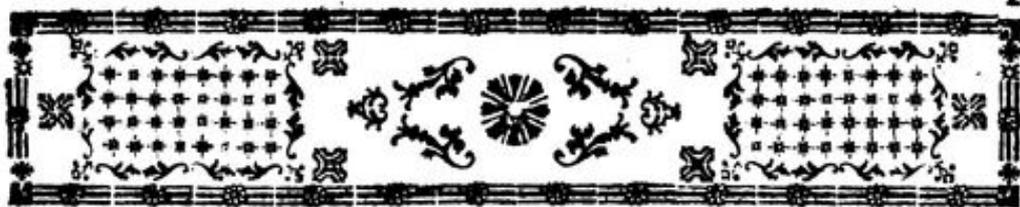
# TABLE DES PIÈCES

*Contenues dans ce treizieme Volume.*

*Celles qui sont marquées de deux étoiles, sont de la main de l'Editeur, & ont déjà paru dans la premiere Edition. Celles qui n'ont qu'une étoile, sont aussi de la main de l'Editeur, & paroissent ici pour la premiere fois. Celles qui ont cette marque §, sont de D. Calmet, mais avec quelques Suppléments ajoutés par l'Editeur.*

	Pag.
<b>P</b> R É F A C E générale sur les Livres du Nouveau Testament.	1
Préface sur les Saints Evangiles.	15
Harmonie [ François ] des Saints Evangiles.	27
** Dissertation sur les années de Jesus-Christ.	104
§—Sur la Généalogie de Jesus-Christ. ( <i>L'Editeur y a ajouté dans cette nouvelle édition un Supplément.</i> )	139
—Sur S. Joseph époux de la sainte Vierge.	170
—Sur les Mages qui vinrent adorer Jesus-Christ.	185
—Sur les trois Baptêmes ; c'est-à-dire, sur le Baptême des Juifs, sur le Baptême de saint Jean & sur le Baptême de Jesus-Christ.	199
—Sur les Sectes des Juifs : savoir, les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens & les Hérodéens.	218
—Sur les bons & les mauvais Anges.	255
**—Sur les obsessions & possessions du Démon.	293
—Sur les trois Maries.	331
—Sur le péché contre le Saint-Esprit.	350
—Sur les caractères du Messie, suivant les Juifs anciens & modernes.	362
—Sur les faux-Messies qui ont paru depuis Jesus-Christ.	383
**—Sur les signes de la ruine de Jérusalem & du dernier avènement de Jesus-Christ.	403
§—Sur la dernière Pâque de Jesus-Christ.	430
—Sur la sueur de sang de Jesus-Christ.	468
—Sur les ténèbres arrivées à la mort de Jesus-Christ.	483
—Sur la résurrection des saints Peres qui ressusciterent avec Jesus-Christ.	499
—Sur les Actes de Pilate.	513
—Sur la mort de S. Jean l'Evangéliste.	525
—Sur les Evangiles apocryphes.	538
* Concorde [ Latine ] des SS. Evangiles, ou Textes des quatre Evangélistes distribués selon l'ordre des faits.	561
* Première Table, ou Table des Chapitres de la Concorde, avec l'indication des Textes paralleles.	791
* Seconde Table, ou Table des Chapitres de S. Mathieu, avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.	798
* Troisième Table, ou Table des Chapitres de S. Marc, avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.	802
* Quatrième Table, ou Table des Chapitres de S. Luc, avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.	805
* Cinquième Table, ou Table des Chapitres de S. Jean, avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.	810
* Sixième Table, ou Table des Evangiles des Dimanches & des principales Fêtes, avec l'indication des Chapitres de la Concorde.	813
<i>Carte du Royaume d'Hérodes, par M. Robert.</i>	

PRÉFACE



# PRÉFACE GÉNÉRALE SUR LES LIVRES

DU

## NOUVEAU TESTAMENT.

**D**IEU ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions, & en diverses manières, par les Prophetes, nous a enfin parlé lui-même par son propre Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, & par qui il a créé les siècles. (a) Il a parlé à nos pères dans l'Ancien Testament; il nous a parlé dans le Nouveau. Moyse a été le médiateur de l'ancienne Alliance; les Prophetes en ont été les Ministres. Le premier a donné la Loi, les autres ont annoncé le Messie. La Loi même conduisoit au Messie que les Prophéties annonçoient. La Loi & les Prophéties ne pouvoient par elles-mêmes ni donner la perfection à ce qu'elles ébauchoient, (b) ni accorder ce qu'elles promettoient, ni accomplir ce qu'elles représentoient. Elles laissoient les hommes dans l'attente, & ne remplissoient pas leurs espérances.

Mais Jesus-Christ ayant paru dans le monde, & la nouvelle Alliance ayant pris la place de l'ancienne, les ombres sont dissipées, les figures accomplies, les Prophéties exécutées, la Loi perfectionnée; un peuple nouveau a pris la place de l'ancien, & les temps sont venus, suivant la prédiction de Jérémie, (c) où le Seigneur a fait une nouvelle alliance avec la maison d'Israël & avec la maison de Juda, non suivant l'alliance qu'il avoit faite autrefois avec leurs pères,

I.  
Parallele de  
l'Ancien & du  
Nouveau Testa-  
ment.

---

(a) Hebr. I. 1. 2. — (b) Hebr. VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit Lex.* — (c) Jeri. XXXI. 31. & seqq. Hebr. VIII. 8. & seqq.

## 2 PRÉFACE SUR LES LIVRES

au jour où il les prit par la main pour les faire sortir de l'Égypte ; parce qu'ils ne sont point demeurés dans l'alliance qu'il avoit faite avec eux : c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël : j'imprimerai mes Loix dans leur esprit, & je les graverai dans leur cœur ; & je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple. L'Alliance ancienne faite à Sinäi étoit bornée à la maison d'Israël : l'Alliance nouvelle est générale, & embrasse tous les enfans des hommes. L'ancienne fut ratifiée par le sang des victimes, des boucs & des taureaux : la nouvelle a été cimentée par le sang du Fils de Dieu. Celle-ci est la première dans l'intention du souverain Législateur ; (a) c'est à elle que se rapporte tout ce qui est écrit dans les Livres de l'Ancien Testament. L'esprit de crainte & de servitude est celui de la Loi ancienne : l'esprit d'amour & de liberté, est l'ame de la Loi nouvelle. L'ancienne Alliance étoit passagère, & ne devoit durer qu'un certain temps : la nouvelle est éternelle ; elle doit s'étendre dans tous les siècles. Celle-ci a pour objet des biens infinis & éternels ; celle-là ne promettoit que des biens périssables & temporels.

L'Eglise Chrétienne, héritière des promesses que Dieu a faites à la Synagogue, conserve précieusement, & avec un souverain respect, les Ecritures de l'Ancien Testament, comme les titres de sa possession & de son élection, & de la réprobation de la Synagogue sa rivale. Mais elle garde avec une attention & une vénération encore plus grande, les Livres du Nouveau Testament, comme la preuve de son adoption, comme le gage de son bonheur, comme la déclaration de la volonté de son Pere & de son Seigneur, comme le code de la vie, des miracles & de la doctrine de son Dieu, & la regle qu'elle doit suivre dans ses actions & dans sa conduite.

II.  
Origine des  
Livres du  
Nouveau Test-  
ament.

Notre Seigneur Jesus-Christ n'a rien laissé par écrit. (b) Il s'est contenté de prêcher de vive voix, & de parler en public & en particulier, à tout le peuple & à ses Apôtres, & de leur inculquer pendant trois ans les vérités du salut : mais avant de les quitter, il leur promit (c) qu'il leur donneroit un Maître invisible & intérieur, qui leur enseigneroit toute vérité, & qui leur inspireroit tout ce qu'ils auroient à dire ou à répondre dans l'emploi qu'il leur donnoit, d'instruire tous les peuples, & de prêcher l'Évangile par tout le monde.

C'est en exécution de ces promesses, que les Apôtres reçurent le

---

(a) *August. contra duas Epist. Pelag. lib. 3. cap. 4. n. 7. — (b) Vide August. lib. 1. de consensu Evang. cap. 7. & 9. Et lib. xxviii. contra Faustum Manich. cap. 4. & Ep. 237. nov. Edit.* Il y parle d'un hymne qu'on attribuoit à Jesus-Christ, & en rapporte quelques paroles. Il parle encore d'un ouvrage prétendu écrit par notre Seigneur, & adressé à S. Pierre & à S. Paul ; mais c'étoit un Livre magique. Tout le monde fait ce que l'on dit de l'Épître du Sauveur à Abgare. Mais toutes ces piéces sont rejetées comme fausses par les Savants. — (c) *Joan. xiv. 26. xvi. 13.*

## DU NOUVEAU TESTAMENT. 3

Saint-Esprit , cinquante jours après la Résurrection de Jesus-Christ ; & qu'animés de son ardeur , & éclairés de sa lumière , ils nous ont laissés les saints Evangiles , & les autres Livres du Nouveau Testament , que nous considérons avec raison , comme l'ouvrage de Jesus-Christ même. (a) Ne difons donc point , dit saint Augustin : (b) Heureux ceux qui ont vu le Sauveur , & qui ont entendu de sa bouche les paroles de vie. Plusieurs de ceux-là l'ont persécuté , & l'ont fait mourir ; & plusieurs de ceux qui ne l'ont point vu , ont cru en lui : mais d'ailleurs nous lisons , nous entendons , nous conservons dans les Livres sacrés tout ce qu'il disoit au peuple. Jesus-Christ est dans le ciel , & il prêche encore sur la terre : *Etiam hinc est veritas Dominus.*

Les Apôtres ne se hâterent point d'écrire ; ils commencerent , à l'imitation de leur Maître , par enseigner de vive voix , & pratiquer les vérités qu'ils avoient apprises. Ils ne craignoient pas d'oublier ce qu'ils avoient oui , ni de varier dans leurs prédications ; ils avoient trop profondément gravées dans le cœur & dans l'esprit , les vérités qu'ils avoient reçues de sa bouche ; & ils se tenoient trop assurés des promesses qu'il leur avoit faites , que son Esprit ne les abandonneroit point. Mais dans la suite , le zèle & la sainte curiosité des Fideles les engagerent à mettre par écrit ce qu'ils savoient , pour la consolation & l'instruction de leurs Disciples. C'est-là le motif qui engagea saint Matthieu à écrire ; & apparemment saint Marc n'eut point d'autre raison que celle-là , d'abrèger ce qui avoit été écrit par saint Matthieu , & d'y ajouter quelques faits & quelques circonstances qu'il avoit connus d'ailleurs.

Saint Luc (c) nous apprend qu'il s'étoit déterminé à écrire , en voyant qu'il couroit dans le monde plusieurs essais de la vie & de la doctrine de Jesus-Christ , suivant ce que les Apôtres en avoient enseigné : que pour lui ayant appris exactement toutes choses de la bouche de ceux mêmes qui en avoient été témoins , & qui étoient chargés de les prêcher , il avoit cru rendre service à l'Eglise , d'écrire fidèlement & dans l'ordre , tout ce qui s'étoit passé dès le commencement. Enfin les Peres (d) nous enseignent que ce qui porta saint Jean à nous donner son Evangile , fut l'hérésie de Cérinthe , & celle des Nicolaïtes , qui nioient la divinité de Jesus-Christ.

Pour les Actes des Apôtres , c'est une suite de l'Evangile de saint Luc , un récit de ce qui arriva à l'Eglise naissante de Jérusalem , depuis l'Ascension de Jesus-Christ , jusqu'à la conversion de saint Paul ; & de ce qui arriva à ce grand Apôtre , depuis sa conversion , jusqu'à son premier voyage de Rome. Saint Luc n'y décrit presque que ce dont il a

---

(a) *August. lib. 1. c. 15. de consensu Evang. Non aliter accipiet quod narrantibus Discipulis Christi in Evangelio legeris , quam si ipsam manum Domini , quam in proprio corpore gestabat , scribentem conspexerit.* — (b) *Aug. trakt. 30. in Joan.* — (c) *Luc. 1. 1. 2.* — (d) *Iren. lib. 3. cap. 11. Hieronym. de Vir. Illust. cap. 9. Victorin. Petav. in Apocal.*

## 4 PRÉFACE SUR LES LIVRES

été témoin, comme compagnon inséparable des travaux & de la prédication de l'Apôtre. Saint Paul écrivoit ses Epîtres, suivant les occurrences & les besoins des Eglises, sans aucun dessein prémédité de rédiger par écrit, ni de faire un corps des maximes & des vérités qu'il prêchoit; quoique par un effet de la providence, il nous ait donné une infinité d'instructions très-importantes, & comme une espece de supplément des Evangiles. Les autres Apôtres dont nous avons des Epîtres, les ont écrites de même, uniquement pour l'instruction des Eglises auxquelles ils les écrivoient. Bien assurés toutefois qu'elles se communiqueroient à toutes les autres, par le respect qu'on avoit pour tout ce qui venoit de leur part, & par l'empressement des Fideles à conserver des monuments si précieux. S. Jean écrivit son Apocalypse par l'ordre de Jesus-Christ, qui lui enjoignit de l'envoyer à sept Eglises de l'Asie mineure, qu'il voulut rendre dépositaires des révélations que ce Livre renferme.

III.  
Canon des  
Livres du  
Nouveau Test.  
ament.

Nous ne nous étendrons point ici à prouver la canonicité des Livres sacrés du Nouveau Testament, ni à en marquer le temps, l'occasion, les Auteurs, le dessein. Tout cela sera exécuté dans les Préfaces particulieres sur chaque Livre. Il y a dans le Nouveau, comme dans l'Ancien Testament, des ouvrages dont la canonicité n'a jamais été contestée. Il y en a d'autres, dont on a douté quelque temps dans quelques Eglises particulieres. Mais il n'y en a aujourd'hui aucun dans le Canon, qui n'ait été reconnu par la plupart des anciennes Eglises. Inutilement les anciens hérétiques ont forgé de faux Evangiles, ou ont essayé de corrompre les vrais; ils n'ont jamais pu gêner les originaux des Eglises Catholiques: & tous les Livres corrompus par eux, tronqués, altérés, ou faits à plaisir, sont tombés dans le mépris & dans l'oubli; l'Eglise les a supprimés, proscrits & condamnés.

On ne peut pas dire précisément l'année dans laquelle le Canon des Livres du Nouveau Testament a été formé; mais on le voit bien marqué dès le second siecle de l'Eglise. Eusebe (a) nous apprend que les Evêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les Evangiles des trois Evangelistes, qui avoient écrit avant lui, & qui étoient publics & connus de tout le monde; saint Jean les approuva & les reçut; & pour suppléer à ce qui y manquoit, il écrivit le sien, où il rapporta ce que Jesus-Christ avoit fait au commencement de sa prédication, & qui avoit été omis par les autres Evangelistes. Ainsi fut formé le Canon des Evangiles. On trouve les trois premiers Evangiles cités dans l'Epître de saint Clément aux Corinthiens, écrite avant l'Evangile de saint Jean.

---

(a) Euseb. lib. 3. cap. 24. *Hist. Eccles.* Τῶν προαναγραφέντων τριῶν εἰς πάντα ἦδ' ἐν, ἃ εἰς αὐτὴν διακρίματα, ἀποδείξασθαι μὴ φανῆναι, ἀλλὰ καὶ αὐτῶν ἐπιμαρτυρήματα.

Saint Polycarpe dans son Epître aux Philippiens , cite aussi cinq ou six fois les Évangiles de saint Matthieu & de saint Luc , sans les nommer. Saint Barnabé dans son Epître , cite assez souvent les quatre Evangelistes. Saint Ignace les cite de même souvent dans ses sept Lettres , & y fait allusion , sur-tout à l'Évangile de saint Jean.

Saint Justin (a) le Martyr parle expressément *des Commentaires des Apôtres* ; c'est ainsi qu'il appelle les Évangiles , qui ont , dit-il , été écrits par les Apôtres ou par leurs Disciples. Tertullien (b) en appelle à l'Évangile , qui a été dès le commencement donné par les Apôtres , & qui se conserve comme un dépôt sacré dans les Eglises Apostoliques : *Si constat id verius quod prius , id prius quod & ab initio , id ab initio quod ab Apostolis ; pariter utique constabit id esse ab Apostolis traditum , quod apud Ecclesias Apostolorum fuerit sacrosanctum*. Il dit (c) que ce qui démontre l'antiquité & l'authenticité de nos Évangiles , est que les hérétiques les corrompoient ; ils ne les corromproient pas s'ils n'étoient pas plus anciens : *Itaque dum emendat , utrumque confirmat , & nostrum anterius , id emendans quod invenit ; & id posterius quod de nostris emendatione constituens , suum & novum fecit*. Saint Irénée (d) oppose aux nouveaux écrits des hérétiques , les anciens & authentiques originaux des Apôtres. Il ne reconnoît que quatre Évangiles , & rapporte des raisons de ce nombre de quatre. (e)

Voilà donc dès la fin du premier , & dès le commencement du second siècle , & dans le troisième , le Canon des quatre Évangiles reçu , reconnu , & autorisé dans l'Eglise par les Apôtres mêmes , puisque saint Jean a vu les Évangiles de saint Matthieu , de saint Marc & de saint Luc ; & que saint Paul cite ordinairement l'Évangile selon le texte de saint Luc. Ce Canon s'est fait , non dans une assemblée solennelle , ni dans un Concile , mais par le consentement des Eglises , & par le jugement des Evêques , dont la plupart avoient vu & connu les Apôtres & leurs Disciples.

Les Epîtres des Apôtres ne sont pas moins authentiques , & leur recueil est à peu près du même temps que celui des quatre Évangiles. Saint Polycarpe cite distinctement les Epîtres de saint Paul , & celles de saint Pierre & de saint Jean. Il est vrai qu'il ne cite pas l'Epître aux Hébreux , ni la seconde de saint Pierre , ni les seconde & troisième de saint Jean , parce qu'apparemment elles ne se trouvoient pas dans les premiers recueils. L'Eglise avoit déjà un corps des Évangiles & des Epîtres avant Marcion , (f) qui à l'imitation des Catholiques voulut avoir

---

(a) Justin. Apolog. 2. Ἀκαλιτε Εὐαγγέλια. Et Dialog. cum Tryph. Ἀπομνημόνια ὑπὲρ τῶν Ἀποστόλων αὐτῶν , ἢ τῶν ἐκείνῳ παρακληθῆσάων συνιταγμένα. — (b) Tertul. lib. 4. cap. 5. contra Marcion. — (c) Idem , lib. 4. cap. 4. — (d) Iren. l. 5. c. 30. Σπυδαῖα ἢ ἀρχαῖα ἀπίγραφα. — (e) Iren. l. 3. c. 11. n. 7. 8. — (f) Cet Hérétique commença à paroître l'an 127. de J. C.

## 6 PRÉFACE SUR LES LIVRES

son livre des Evangiles , & son *Apostolique* , ou recueil des Epîtres des Apôtres. Saint Ignace dans son Epître aux Philadelphiens , ( a ) marque clairement l'Evangile , les Apôtres & les Prophetes , comme composant tout le corps des Ecritures. *Ayons recours à l'Evangile , comme à la chair de Jesus-Christ , & à tous les Apôtres ;* regardons les Epîtres de ces saints hommes , *comme le sénat Ecclésiastique : aimons aussi les Prophetes* , ou les Livres de l'Ancien Testament. Tertullien , ( b ) témoigne qu'encore de son temps on conservoit les originaux des Epîtres des Apôtres en quelques endroits : *Authenticæ ipsæ litteræ Apostolorum sonantes vocem , & repræsentantes faciem uniuscujusque.*

On lit dans Eusebe ( c ) que Pantène Philosophe Chrétien , qui enseignoit à Alexandrie vers l'an de Jesus-Christ 184 , trouva dans les Indes un Evangile Hébreu de saint Matthieu , que l'on disoit y avoir été porté par saint Barthelemi. Saint Jérôme & Rufin disent que Pantène rapporta cet Exemplaire à Alexandrie. Le même saint Jérôme ( d ) assure que le texte Hébreu de saint Matthieu étoit conservé dans la Bibliothèque de Pamphile à Césarée de Philippe , ce qui prouveroit qu'il avoit été transporté d'Alexandrie à Césarée , supposé que ce fût le même Original ; & que celui de Césarée ne fût pas une simple copie. A Ephese du temps de saint Pierre d'Alexandrie , c'est-à-dire , sur la fin du troisieme ou au commencement du quatrieme siecle , il y avoit encore un Exemplaire original de l'Evangile de saint Jean , écrit de la main de cet Apôtre , & qui y étoit dans une très-grande vénération. ( e ) Nous ne disons rien ici de celui qui se garde à Venise , comme étant l'Original de saint Marc , il en sera parlé assez au long dans la Préface sur cet Evangéliste. En l'an 488 , on trouva dans l'isle de Cypre , sur la poitrine du corps de saint Barnabé , un exemplaire de l'Evangile écrit , disoit-on , de la main de saint Barnabé même , ( f ) sur un bois dur & précieux , que l'on conserva assez long-temps à Constantinople , & qu'on y lisoit même tous les ans au jour du Jeudi Saint.

En voilà plus qu'il n'en faut pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que le Canon des Livres sacrés du Nouveau Testament , n'a été formé que bien avant dans le second siecle , ou qui veulent que le nombre des Evangiles & des Epîtres , n'ait été fixé & déterminé qu'assez tard. Quoique dans les premiers siecles de l'Eglise , il y ait eu plusieurs Livres faux & apocryphes , forgés ou corrompus par les hérétiques , il est cer-

---

( a ) *Ignat. ad Philadelph.* Πρωφυγὸν τῷ Εὐαγγελίῳ ὡς σαρχὶ Ἰησοῦ , ἢ τῆς Ἀποστόλων , ὡς τῷ προβουλίῳ ἐκκλησίας , ἢ τῆς Προφῆτας δι' ἀγαπῶντων , &c. — ( b ) *Tertull. de Præscript. cap. 36.* — ( c ) *Euseb. Hist. Eccl. lib. 5. cap. 10.* Ἀντίς τι Ἑβραίων γραμμασι τὸ τῷ Ματθαίου καταλείψαι γραφὴν. — ( d ) *Hieronym. Catalog. Script. Eccles. c. 3.* — ( e ) *Fragment. ms. Petri Alex. de Paschate , apud Petav.* Καθὼς ἰὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει , αὐτίκῃ ἰδιόχειρῶς τὸ Εὐαγγελιστῆ ( Ἰωάννῃ ) ἔσπερ ἕχρι τῷ ἰνὶ πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφῆσιμῃ ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ , ἢ ὑπὸ τῶν πεισῶν ἰκίσει προσκυῖλαι. — ( f ) *Vide Theodor. Lett. lib. 2. pag. 557. Edit. Vales. Surius vitæ S. Matth. xi. Junii.*

## DU NOUVEAU TESTAMENT. 7

tain que le nombre des Livres sacrés, canoniques & authentiques, en a toujours été très-distingué & très-séparé.

Le Texte original des Livres du Nouveau Testament, est le Grec. L'Évangile de saint Matthieu fut d'abord écrit en Hébreu, (a) ou en Syriaque, qui étoit la langue vulgaire d'alors dans la Palestine; mais il fut traduit en Grec de très-bonne heure. Le Texte original en Hébreu se conservoit encore du temps de saint Epiphane & de saint Jérôme; depuis ce temps, il est entièrement perdu. Les altérations qu'y firent les Ebionites & d'autres anciens hérétiques, le firent mépriser & abandonner par les Anciens. Pour la traduction Grecque que nous en avons, & qui passe aujourd'hui pour originale, elle est très-ancienne, & est attribuée par les uns à S. Jacques, (b) & par les autres à S. Jean. (c) La Version Latine, qui n'est gueres moins ancienne, est d'un Auteur inconnu, mais exact & fidele.

IV.  
Texte origi-  
nal des Livres  
du Nouveau  
Testament.

Quelques-uns (d) ont conjecturé que saint Marc avoit écrit son Évangile en Latin; mais ce sentiment est entièrement abandonné. D'autres (e) ont voulu dire que l'Épître aux Hébreux avoit d'abord été composée en Hébreu, & ensuite traduite en Grec: mais c'est de quoi on n'a aucune preuve; personne ne l'ayant jamais vue qu'en Grec. Comme les Auteurs qui ont écrit les Livres du Nouveau Testament, étoient Juifs d'origine, & habitués de jeunesse à la langue Hébraïque ou Syriaque, leur style s'en sent beaucoup, & on n'y trouve pas cette élégance & cette politesse, qui se fait sentir dans les bons Auteurs Grecs de ce temps-là. Saint Luc même, qui est celui qui parle plus purement, n'est pas exempt de ces défauts. Mais la grandeur & l'importance des choses fait aisément passer par dessus tout cela. Les effets de la prédication de l'Évangile sont d'autant plus admirables, qu'il n'y a rien dans tout cela de la sagesse ni de l'éloquence humaine: (f) *Non in doctis humana sapientia verbis, sed in doctrina Spiritus.*

Comme l'Évangile fut bientôt répandu dans diverses parties du monde, on en vit aussi de bonne heure des Versions en différentes langues. Eusebe (g) dit que de son temps, c'est-à-dire, au quatrième siècle, l'Évangile étoit traduit en toutes sortes de langues, d'écritures, de caractères, en sorte qu'il étoit entendu par toutes les nations. Mais comme entre toutes les langues, la Latine & la Syriaque étoient après la Grec-

V.  
Version des  
Livres du  
Nouveau Tes-  
tament.

---

(a) Papias, apud Euseb. lib. 3. cap. 39. Hist. Eccl. Irenæ. Origen. Euseb. Cyrill. Jerosolym. Epiphane. Hieronym. alii. — (b) Synops. S. Script. seu Author. addition. in fine Synops. ἡρμηνεύει. Ce qui peut signifier que Saint Jacques l'expliqua aux Fideles. — (c) Theophyl. Ex famâ tantum. — (d) Ita Syr. Arab. Ms. Quidam Græci Baron. Selden. Voyez la Préface, qui sera mise à la tête de l'Évangile de S. Marc. — (e) Clem. Alex. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 6. cap. 14. Hier n. Catalog. voce Paul. Vide & Theodoret. &c. — (f) 1. Cor. 11. 13. — (g) Euseb. in Isai. XLV. 20. Πάντα δὲ ἐν γλώτῃ, πᾶσι φωνῇ, χαρακτῆρι δὲ τοῖς καθ' ἑκάστην ἰδίῃ παραδίδοται ἕως ἑξάντων πᾶσι τοῖς ἔθνεσι.

## § PRÉFACE SUR LES LIVRES

que , les plus étendues , il est très-croyable que c'est en ces langues que se font faites les premières Versions du Nouveau Testament.

Version Syria-  
que.

Les Syriens croient que la Version Syriaque du Nouveau Testament , est du temps du roi Abgare , qui envoya , dit-on , à Jesus-Christ , & qui lui offrit une retraite dans sa ville d'Edesse. Saint Thaddée , qui fut député par le Sauveur à ce Prince , travailla à cette Version. Mais & l'ambassade d'Abgare à Jesus-Christ , & la députation de saint Thaddée de la part de Jesus-Christ à ce Prince , sont aujourd'hui regardées comme très-incertaines , pour ne rien dire de plus. Ainsi tout ce qui en est une suite n'est pas plus assuré. Valton , sans entrer dans la discussion de ce fait , croit que cette Version est des temps Apostoliques ; & sa principale preuve est que ni la seconde Epître de saint Pierre , ni la seconde de saint Jean , ni celle de saint Jude , ni l'Apocalypse , ne se trouvent point dans leurs Livres , ce qui fait juger que leur Version a été faite , avant que ces quatre pièces eussent été reçues dans le Canon. Mais les Syriens les tiennent sûrement pour canoniques ; ils les ont en Syriaque , comme le reste du Nouveau Testament. Valton même les a fait imprimer dans sa Polyglotte. S'il y a des Bibles Syriennes où elles ne se trouvent point , c'est que ces Lettres sont plus rares & de moins d'usage , que les autres Livres du Nouveau Testament.

Quelques-uns attribuent cette Version à Thomas Evêque d'Héraclée. Mais Thomas n'en est au plus que le réviseur & le correcteur : elle subsistoit plusieurs siècles avant qu'il allât en Egypte pour corriger les exemplaires Syriaques , sur les anciens exemplaires Grecs du Monastere de saint Antoine. Depuis ce temps , les Syriens ont accoutumé de corriger leurs exemplaires sur ceux de Thomas , qui passent pour les meilleurs qu'ils aient parmi eux. (a)

Quelques Syriens (b) ont prétendu que saint Marc l'Evangeliste , ayant d'abord écrit en Latin son Evangile , le traduisit en Hébreu commun de ce temps-là , c'est-à-dire , en Syriaque , & mit ensuite dans la même langue les autres Livres du Nouveau Testament. M. Simon (c) a cru que la Version Syriaque ne fut faite ni à Antioche , ni dans la Syrie proprement dite , où la langue Grecque étoit vulgaire , mais au delà de l'Euphrate , où l'on ne parloit que Syriaque. Cette conjecture n'est pas convaincante : quoique le Grec fût vulgaire dans Antioche , & dans les bonnes villes du pays , cela n'empêchoit pas qu'on ne parlât encore Syriaque dans le pays , & sur-tout à la campagne. Saint Ephrem , au quatrième siècle , & Moÿse Bar-cépha , au dixième , ont écrit en Syriaque dans ce pays : & nous voyons dans les Conciles plusieurs Evêques qui ne favoient que le Syriaque.

---

(a) *Euseb. Renaudot, in addend. ad Biblioth. sacr. R. P. Jacobi le Long, pag. 659.*

(b) *Guillel. Postel, uti narrat Guido Fabric. Boderian. in Prefat. tom. 5. Bibl. Polyglott. Antwerp.* (c) *Simon, Hist. du Nouveau Testament, p. 162.*

Widmanstad & Guide Fabricius ont cru que l'Évangile de saint Matthieu s'étoit conservé en original parmi les Syriens : & en effet , quelle nécessité de le traduire en Syriaque , puisqu'il étoit originairement écrit en cette langue ? Mais pour se persuader que la Version Syrienne de S. Matthieu est faite sur le Grec , il n'y a qu'à la comparer avec l'Original en cette langue : on y sent le Grec par-tout : on y remarque même des fautes qui ne viennent que du Grec ; & il faut que l'exemplaire Grec sur lequel elle a été faite , soit tout des plus anciens , copié avant que l'usage de mettre des accents sur les voyelles fût introduit , & écrit en lettres unciales , où les mots ne sont pas bien distingués ; car il y a dans le Syriaque , des fautes qui ne viennent que de la diverse maniere de lire , d'accentuer , de ponctuer , & de distinguer les mots dans le Grec. (a)

Une autre chose qui est encore très-remarquable , c'est que le Syriaque est entièrement conforme au Grec qu'a suivi l'Auteur de la Vulgate ; en sorte qu'il se rencontre avec elle presque dans tous les endroits , où elle s'éloigne du Grec imprimé ou des manuscrits. Cette conformité est telle , qu'elle avoit d'abord fait naître à M. Mille (b) le soupçon que le Syriaque auroit été réformé sur la Version Latine ; mais ayant examiné la chose de plus près , il a reconnu que sa conjecture étoit insoutenable.

La Version Latine du Nouveau Testament est presque aussi ancienne que les Originaux mêmes ; elle est des temps Apostoliques : mais on n'en fait ni l'Auteur ni le temps précis. Comme l'Empire Romain étoit très-étendu , & que la langue Latine se parloit presque par-tout l'Empire , plusieurs personnes , dans les commencements , entreprirent de faire des Versions de l'Écriture. C'étoit assez qu'un homme eût quelque connoissance de la langue Greque & de la Latine , pour oser traduire quelque partie du Nouveau Testament. De là vint que le nombre des Versions se multiplia si fort , qu'il étoit presque innombrable , comme le remarque saint Augustin. (c) On peut compter les Traducteurs qui ont rendu l'Ancien Testament d'Hébreu en Grec , dit-il ; mais on ne peut compter ceux qui ont traduit les Écritures de Grec en Latin : *Qui Scripturas ex Hebraica lingua in Græcam transtulere , numerari possunt ; Latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex Græcus , ausus est interpretari.*

Version Latine.

C'est ce qui produisit cette infinie variété de leçons qu'on remarquoit dans les exemplaires Latins , (d) & qui obligea le Pape Damase à prier saint Jérôme d'en faire une nouvelle Version. Parmi ces anciennes Versions , celle qui fut la plus autorisée , & la plus généralement suivie , est l'Italique , (e) autrement nommée , la Commune , la Vulgate , (f)

(a) Voyez les Prolégom. de M. Mille , Prolégom. 1237. & suiv. — (b) Mill. Proleg. 1249. 1250. — (c) Aug. l. 2. c. 11. de Doctrin. Christ. — (d) Hieronym. Prefat. in quatuor Evangel. Tot enim sunt exemplaria penè , quot codices. — (e) Aug. l. 2. de Doctr. Christ. c. 15. — (f) Hieronym. in Isai. XIX. & XLIX.

*l'Ancienne*, (a) que l'on trouva la plus exacte & la plus expressive : *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ.* (b) Depuis la Version de saint Jérôme, on en a ramassé quelques fragments, ou quelques Livres, comme l'Évangile de saint Matthieu, l'Épître de saint Jacques, Job, les Psaumes, & quelques autres Livres qu'on a donné au public dans la nouvelle édition de saint Jérôme, & dans un petit volume séparé. Mais on ne doit pas désespérer de trouver l'ancienne Vulgate de tout le Nouveau Testament, après la découverte que nous avons faite du manuscrit de Corbie, qui contient indubitablement les quatre Évangiles de cette ancienne Version. Nobilius avoit essayé de rétablir l'ancienne Vulgate dans son édition Romaine; mais comme les Peres, dont il a tiré de longs fragments, citoient assez souvent de mémoire, on ne peut pas s'assurer d'avoir dans son Ouvrage la vraie ancienne Vulgate en son entier. Dom Sabbatier, Bénédictin, a depuis recueilli & donné au Public tout ce qu'il a pu trouver de cette ancienne Vulgate, tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament.

Quand saint Jérôme dit qu'il traduisit le Nouveau Testament : *Novum Testamentum Græcæ reddidi auctoritati*; (c) on ne doit pas s'imaginer qu'il l'ait entièrement refondu, en sorte qu'il n'y conservât rien de l'ancienne Italique. Il nous avertit lui-même (d) qu'il y fit le moins de changements qu'il put, & qu'il y conserva autant qu'il fut possible les anciennes manières de parler; ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir sa Traduction par toute l'Église, & à faire oublier l'ancienne. Il reste toutefois assez de monuments de l'ancienne Italique dans la Vulgate d'aujourd'hui, dans les Peres, & dans les Manuscrits; par exemple, dans celui de Clermont & de saint Germain des Prés, Grec & Latin, pour discerner ce qui est de l'ancien Interprète, d'avec ce qui vient de saint Jérôme.

M. Mille remarque que l'Interprète Latin de S. Matthieu étoit fidele & exact jusqu'au scrupule; en sorte que souvent, sans se mettre en peine des règles de la Grammaire, il exprime dans son Texte jusqu'aux cas, aux genres, aux régimes des noms & des verbes Grecs. Il juge que l'Interprète Latin de saint Marc, est différent de celui de saint Matthieu; parce qu'il se sert de termes divers pour exprimer la même chose, & qu'il rend quelquefois un peu plus heureusement la force des mots Grecs. Il croit que l'Interprète de saint Luc est encore différent des deux premiers & de celui de saint Jean; & cela, pour les mêmes raisons. Mais je crains que cette critique ne passe pour un peu trop subtile. Où est le Traducteur Latin qui soit toujours uniforme dans l'usage

---

(a) *Gregor. Magn. Prefat. Moral.* — (b) *Aug. de Doctr. Christ. lib. 2. cap. 15.*  
 — (c) *Hieronym. ad Lucinium, Ep. Olim 28. nunc. 52. novæ edit.* — (d) *Hieronym. Pref. in quatuor Evang. ad Damasc. Ita calamo temperavimus, ut his tantum quæ sensum videbantur mutare corr. illis, reliqua manere pateremur ut fuerant.*

## DU NOUVEAU TESTAMENT. 11

des mêmes termes ? & dont le style soit égal , lorsqu'il s'attache à traduire à la lettre des Ecrivains d'un goût & d'un style aussi divers , que celui , par exemple , de S. Matthieu , de S. Luc & de S. Jean ?

On n'est pas d'accord si la Version du Nouveau Testament en Arabe , est faite sur le Texte Grec ou sur le Syriaque. M. Simon ( *a* ) croit qu'elle est faite sur le Syriaque ; Badvel & Valton , sur le Grec. ( *b* ) M. Mille ( *c* ) qui a exactement comparé la Version Syriaque & l'Arabe , avec le Texte Grec , montre fort bien que l'Arabe n'est pas prise sur le Syriaque , puisqu'elle s'en éloigne en plusieurs endroits , & en particulier dans la maniere de lire les noms propres de lieu , de ville , & de Province. Erpénus croit que les quatre Evangélistes furent traduits de Grec en Arabe par un nommé Nesjulaman fils d'Azalkéfat , & que le reste du Nouveau Testament fut traduit sur le Syriaque par un Auteur inconnu ; ( *d* ) & c'est ce qui est aussi confirmé par quelques autres Savants.

La Version Ethiopienne du Nouveau Testament a été faite sur un exemplaire Grec Alexandrin très-exact , ( *e* ) quoique le Traducteur n'ait pas toujours rencontré fort heureusement la force du Grec ; soit qu'il ne l'entendit pas parfaitement , ou qu'il manquât quelquefois d'attention. La différence du style qui se remarque dans les différents Livres du Nouveau Testament , fait juger que la Version de tout l'Ouvrage n'est pas d'un seul Auteur. ( *f* ) En général , la Version des quatre Evangélistes est plus correcte & plus fidele que celle des autres Livres , où le Traducteur se donne quelquefois la liberté de glofer. Il y a même de temps en temps des lacunes que les Editeurs ont été obligés de suppléer , en recourant aux exemplaires Grecs ou Latins.

On ignore le temps & l'Auteur de cette Version. Il est très-croyable qu'elle fut faite au commencement de la conversion des Ethiopiens , que les uns mettent au quatrième siècle du temps de saint Athanase ; & les autres au milieu du sixième , du temps de l'Empereur Justinien. Les uns l'attribuent aux Moines , qui furent menés par Frumentius aux Ethiopiens nouvellement convertis ; ( *g* ) d'autres , à Frumentius même. On remarque dans cette Version une assez grande conformité avec le très-ancien Manuscrit Alexandrin , qui se conserve aujourd'hui en Angleterre. Il y a même des fautes qui ne peuvent venir que de cet ancien Manuscrit ou d'un pareil.

M. l'Abbé Renaudot ( *h* ) n'est pas bien persuadé de la grande antiquité que l'on donne aux Versions Ethiopiennes. Il croit qu'elles sont

---

( *a* ) M. Simon , *Hist. Crit. du Nouveau Testament* , c. 18. — ( *b* ) *Badvel. in Ep. 1. Joan. ad calcem Valton. Prolegom. cap. 14. num. 23.* — ( *c* ) *Mill. Prolegom. 1295.* — ( *d* ) *Erpenius, Praefat. in N. T. Arab. editum. Leid. 1616.* — ( *e* ) *Mill. Prolegom. 1472.* — ( *f* ) *Idem Prolegom. 1188.* — ( *g* ) *Vide Ludolf. Hist. Ethiop. l. 3. c. 4. & Ep. ad Hottinger. & Hottinger. Dissert. 3. de Translatione Bibl. in ling. vernac.* — ( *h* ) *In addend. ad Biblioth. sacr. P. le Long, p. 666.*

prises sur les Versions Cophites ou Egyptiennes, lesquelles sont elles-mêmes tirées sur des anciens manuscrits Grecs d'Egypte, d'où vient la conformité qui se fait remarquer entre l'Ethiopien & le Manuscrit Alexandrin. Au reste, il est bon d'observer que la langue Ethiopienne dans laquelle cette Version est faite, n'est pas l'Ethiopien vulgaire, que parlent aujourd'hui ces peuples; mais un Ethiopien plus ancien inusité aujourd'hui, (a) & qu'ils parloient avant qu'ils eussent quitté la ville d'Auxume.

La Version Cophite ou Egyptienne n'a jamais été imprimée, quoiqu'elle méritât de l'être beaucoup mieux que quantité d'autres Versions Orientales que l'on a données au public; par exemple, l'Arabe & la Persane, dont la dernière n'est qu'une Version d'une autre Version. La Cophite est faite sur d'anciens & d'excellents manuscrits. M. Mille nous a donné dans son édition du Nouveau Testament plusieurs variétés de lectures, tirées des exemplaires Cophites par les soins de M. Maréchal; & on en avoit déjà imprimé plusieurs autres dans le Nouveau Testament d'Oxford de l'an 1675.

Quelques-uns (b) croient que dès le temps de saint Antoine, c'est-à-dire, au commencement du quatrième siècle, ou à la fin du troisième, il y avoit déjà une Version Egyptienne; puisque ce Saint qui n'entendoit que l'Egyptien, (c) savoit par cœur une grande partie de l'Écriture, & s'en servoit fort à propos dans ses discours. Le Pere Kircher (d) croit qu'on commença de traduire les Livres saints en Cophite, vers le milieu du quatrième siècle. Sa preuve est que dans un ancien Martyrologe Cophite, il est dit qu'en ce temps-là la principale occupation des Moines étoit de traduire du Grec, de l'Hébreu & du Chaldéen, les Livres sacrés en langue Cophite. M. Pik (e) ne met les traductions Cophites que vers le huitième siècle, ou peu auparavant. Le Cophite est une langue matrice & primitive. C'est l'ancien Egyptien, quoique fort altéré.

IX.  
Versions Per-  
sane & Ar-  
ménienne.

On a deux Versions Persanes; l'une plus récente, & faite sur le Grec, traduite & imprimée par les soins d'Abraham Vélouch, Professeur en Arabe à Cambridge; l'autre plus ancienne & meilleure, faite sur le Syriaque, & imprimée dans la Polyglotte de Walton. (f) Celle-ci est assez fidèle; mais quelquefois elle s'éloigne du texte, & y ajoute des gloses peu nécessaires.

Les Arméniens veulent que la Version de l'Écriture en leur langue; soit du temps de saint Jean Chrysostome. (g) On l'attribue à deux hom-

(a) Ludolf. *Hist. Æth.* l. 1. c. 15. n. 6. 10. 11. 20. — (b) Vide Jacob. Le Long, *Bibl. sacr.* t. 1. c. 2. sect. 9. — (c) Pallad. *Hist. Lausiac.* c. 26. — (d) Kircher *Prodrom. Cophit.* cap. 8. Ita & Simon *Disquis. critiq. de variis Bibl. Edit.* cap. 21. — (e) Pik. *Epist. ad V. Cl. Mill. Prolegom. ad Novum Test.* — (f) Vide Mill. *Prolegom. in N. T. G. Proleg.* 1369. — (g) Uscam Evêq. Armen. chez M. Simon, *Hist. Crit. du V. T.* l. 2. c. 16.

nés ; l'un nommé Moÿse le Grammairien ; & l'autre , David le Philosophe. Elle est entièrement faite sur le Grec , tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament. Elle fut imprimée à Anvers en 1666. & ensuite en plusieurs autres endroits. Quelques-uns ( *a* ) ont attribué cette Version à S. Jean Chrysostome , qui la fit , disent-ils , durant son exil à Cucuse. D'autres ( *b* ) disent que le Bienheureux Mesropas ayant conçu l'envie de donner à sa nation une traduction de l'Écriture en Arménien , envoya sous le regne de Théodose le Jeune , deux de ses disciples , Eznard & Joseph , dans la ville d'Edesse , pour y travailler. Ils traduisirent donc les Livres saints sur le Syriaque : mais ce second sentiment n'est guères mieux fondé que le premier. Il est constant que la Version Arménienne est faite sur le Grec ; ( *c* ) quant à l'Auteur , il est incertain.

L'Auteur de la Version Gothique est Ulphilas Evêque des Goths , ( *d* ) qui vivoit vers l'an 360 de Jesus-Christ. Socrates , Sozomene , Philostorge racontent qu'il inventa les caracteres Gothiques , qu'il les communiqua à sa nation , & qu'il traduisit en sa langue toute l'Écriture , à l'exception des Livres des Rois. Il craignoit , dit-on , qu'en traduisant ces Livres qui sont remplis de récits de guerres & de combats , sa nation , déjà trop belliqueuse , ne sentit son courage se rallumer , & ne se portât de plus en plus à la guerre.

Cette Version a été pendant fort long-temps entièrement perdue , jusqu'à ce qu'on en retrouva quelques fragments dans un Manuscrit de l'Abbaye de Verden , près de Cologne. Ce manuscrit étoit sur du vélin fort ancien ; le corps de l'écriture étoit en lettre d'argent , & les lettres initiales étoient en or ; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce rare monument tomba entre les mains de M. de la Gardie Chancelier de Suede , qui l'acheta cinq cents ducats. Il en laissa tirer copie à François Junius , qui le fit imprimer en 1665 avec les Notes de M. Maréchal , & un lexicon pour l'entendre.

Ulphilas étoit Arien ; mais soit qu'il ait fait sa Version avant qu'il fût tombé dans l'Arianisme , soit que la bonne foi dont il faisoit profession , ou que la crainte d'être convaincu de faux , le retinssent , il est certain que les passages qui sont les plus forts contre cette hérésie , se trouvent très-bien rendus dans sa traduction. Il n'y a qu'un endroit du Chapitre XIII. de saint Jean , qui pourroit être suspect : mais la comparaison que l'on a faite de ce passage , avec d'autres du même Traducteur , le justifie pleinement de mauvaise foi. Cet Auteur a suivi un Original Grec ancien & très-correct , & il l'a rendu avec une fidélité qui fait fort regretter la perte du reste d'un si précieux monument.

La plus réelle utilité que l'on puisse tirer de ces Versions , est de sa-

XI.  
Utilité de ces  
Versions.

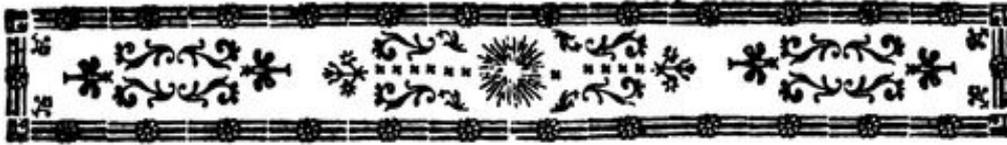
( *a* ) *Georg. Alex. qui claruit an. 620. & post eum Sixt. Sen. l. 6.* — ( *b* ) *Autor vita S. Mesrop. apud P. le Long, Bibl. sacr. c. 2. sect. 8. p. 230.* — ( *c* ) *Mill. Proleg. 1402.* — ( *d* ) *Vide Mill. Proleg. 1396. & Prefat. in Novum Test. Goth.*

14 PRÉFACE SUR LES LIVRES, &c.

voir par leur moyen la maniere de lire des anciens exemplaires, sur lesquels elles ont été faites ; car du reste on fait aujourd'hui la langue Grecque, aussi-bien que pouvoient la savoir ces anciens Traducteurs. Il est à présumer que nos Modernes ne leur cedent point en cela. Mais on ne convient point toujours de la véritable & ancienne leçon des Originaux Grecs, à cause des variétés que l'on rencontre aujourd'hui dans les Exemplaires en cette langue. On est bien aise de savoir comment les Anciens lisoient, afin de fixer par-là la leçon de nos Exemplaires.

Nous ne parlerons point ici des Traductions modernes en Latin, ou de celles qui ont été faites en langue vulgaire. Cela nous meneroit trop loin, & ne seroit pas d'une grande utilité.





# P R É F A C E

S U R

## LES SAINTS EVANGILES.

**C**OMME le Nouveau Testament est le dénouement & la manifestation de l'Ancien, & que c'est le même Esprit qui a parlé dans l'un & dans l'autre, cet Esprit divin a aussi gardé la même économie dans les Livres qui les composent, & qu'il a dictés. On peut distinguer dans l'Ancien Testament les Livres de la Loi, les Livres historiques, ceux que l'on nomme Sapientiaux, & les Ecrits des Prophetes : & nous avons de même la Loi dans les saints Evangiles, l'Histoire dans les Actes des Apôtres, la Sageffe & la Morale dans leurs Epîtres, & enfin la Prophétie dans l'Apocalypse de saint Jean. Mais entre ces Livres divins il y a encore ce rapport, que comme ceux de Moÿse qui comprennent la Loi des Juifs, tiennent le premier rang dans l'Ancien Testament ; aussi les quatre Evangiles qui contiennent la Loi des Chrétiens, ont toujours été regardés avec raison comme les plus excellents entre les Livres du Nouveau Testament, & comme le fondement de tous les autres.

I.  
Excellence  
des saints E-  
vangiles entre  
les Livres du  
Nouveau Tes-  
tament.

On ne peut douter que ces derniers ne soient d'une très-grande utilité, puisque les Epîtres des Apôtres expliquent d'une manière si sainte & si élevée les mystères de notre foi ; que l'Apocalypse par ses prédictions & par ses promesses, nourrit & soutient l'espérance des fideles ; & que les Actes des Apôtres nous font voir dans les premiers enfants de l'Eglise cette charité ardente qui ne faisoit d'eux tous qu'un cœur & qu'une ame. Mais quant à l'Evangile, il ne nous est pas seulement utile ; il nous est nécessaire : car il est certain que la vie chrétienne, sans laquelle il n'y a point de salut à espérer, doit être formée sur les préceptes & sur la vie même de Jesus-Christ ; & il est évident que sans l'Evangile, nous n'aurions aucune connoissance de la vie de ce divin Sauveur, ni des instructions qu'il a données aux hommes.

C'est pour cette raison, que parmi les premiers Chrétiens qui étoient élevés dans un respect & dans un amour tout particulier pour l'Evangile de Jesus-Christ, dont ils connoissoient le prix, il y en avoit qui le portoient continuellement sur leur cœur ; d'autres en avoient une partie attachée à leur cou ; & il s'en est trouvé qui ne pouvant se résoudre d'en

être séparés même à la mort, le faisoient mettre avec eux dans leur tombeau : non contents d'en avoir fait le compagnon inséparable de leur pèlerinage sur la terre ; ils vouloient encore , en l'ensevelissant avec eux , que dans le silence & les ténèbres mêmes du tombeau , il fût , pour ainsi dire , le témoin de leur espérance , comme il est la base & le fondement de celle de tous les Chrétiens.

Enfin nous apprenons l'estime & le respect que nous devons au Livre des saints Evangiles , de la coutume même que l'on a toujours observée de le mettre sur un trône au milieu de l'Eglise assemblée dans les Conciles ; & de celle que l'on garde encore aujourd'hui dans les grandes Eglises , où on le porte avec pompe & majesté au lieu qui est destiné pour le lire au peuple au milieu des sacrés mysteres. La raison de la première coutume justifie aussi la seconde ; c'est que , selon la remarque de saint Clément d'Alexandrie , l'Evangile nous représente Jesus-Christ même , parce qu'on l'y voit présent dans les mysteres & dans toutes les actions de sa vie , & qu'on l'y entendra parler jusqu'à la consommation des siècles dans les instructions divines qu'il a données à toute son Eglise.

On ne peut donc avoir qu'une très-grande idée de ce Livre , quand on ne le considéreroit que comme contenant l'histoire de la vie , des actions & des souffrances du Sauveur du monde , & comme étant le fondement de la Religion Chrétienne qu'il est venu établir sur la terre. Mais on peut dire qu'il est encore d'une maniere plus particulière , le Livre des Chrétiens , le Livre des enfants de Dieu. C'est par où ils connoissent leur adoption divine , & leur nouvelle naissance en Jesus-Christ. C'est où ils découvrent les droits & les prérogatives de cette naissance céleste , où ils en apprennent la sainteté & les devoirs , & où ils doivent étudier les loix & les maximes sur lesquelles ils sont obligés de former leurs mœurs , & de régler leur vie , pour n'être pas indignes de cette auguste qualité qui n'a rien de comparable sur la terre. C'est le titre original qui renferme la promesse & le gage de l'héritage du ciel , le contrat de la nouvelle alliance entre Dieu & l'homme , le code divin , pour ainsi dire , où sont consignées les Loix fondamentales du royaume de Dieu. C'est , comme parle saint Paul , *l'Evangile du salut* , (a) qui nous apprend comment Dieu nous a prédestinés en Jesus-Christ pour une vie immortelle ; comment il nous a donné son Fils par l'incarnation ; comment ce Fils a opéré notre salut au milieu de la terre par les mysteres de sa vie & de sa mort ; & comment enfin il nous a oints , marqués & scellés du sceau de son Esprit-Saint , le mettant dans nos cœurs pour y graver sa Loi en nous la faisant aimer & accomplir , & pour y être les arrhes & le gage sacré de la gloire qui nous est réservée dans le ciel.

II.  
Combien la  
lecture des

Il est aisé de juger par-là qu'une des plus justes & des plus légitimes

(a) *Ephes.* 1. 13.

Inclinations d'un Chrétien , enfant de Dieu & membre de Jesus-Christ , est celle qui le porte à la lecture de l'Évangile. On peut dire que c'est un instinct que l'Esprit de Dieu lui donne dans son baptême , & qui lui feroit faire de ce Livre divin ses plus cheres délices , si l'amour des choses du monde & la violence de ses passions ne l'étouffoient dans son cœur , en l'attachant aux biens sensibles , qui lui donnent du dégoût pour ceux que lui annoncent l'Évangile. Aussi voit-on , qu'à mesure que l'amour de ces derniers se renouvelle dans un cœur , on y voit renaître à proportion le goût de la parole Évangélique ; & qu'on perd aussi ce goût à mesure qu'on s'éloigne de la sainteté du Christianisme , & que l'on ne vit plus selon l'esprit de l'adoption divine : de sorte que l'on peut appliquer très-justement à ces enfants du siècle ce que Jesus-Christ disoit aux Juifs qui se vantoient d'être les enfants de Dieu : ( a ) *Celui qui est enfant de Dieu , écoute les paroles de Dieu : c'est pour cela que vous ne les écoutez point , parce que vous n'êtes point les enfants de Dieu.*

saints Évan-  
giles doit être recom-  
mandable aux  
Chrétiens.

Ce n'est pas seulement l'inclination des enfants , de vouloir écouter leur pere , & être instruits de sa bouche : mais c'est le droit d'un pere , d'instruire lui-même ses enfants , & de leur faire entendre sa voix : c'est un droit que Dieu s'est toujours conservé , & dont il s'est montré jaloux dans tous les âges & dans tous les états de la Religion ; droit qui est dévolu , pour ainsi dire , à Jesus-Christ comme Fils de Dieu par l'Incarnation , & comme le fondateur & le Prêtre universel de l'Eglise Chrétienne. L'Apôtre ayant le dessein de relever la grandeur & l'excellence de la Religion Chrétienne par un éloge magnifique , n'a pas cru le pouvoir commencer par rien de plus grand que cette parole : Que Dieu nous a parlé *par son Fils* , ( b ) & que c'est *par le Seigneur* même que le salut nous a été annoncé : ( c ) c'est-à-dire , que ce n'est ni par un Prophete , ni par Moÿse , ni par aucun Ange , que Dieu veut traiter avec nous , & nous faire entendre ses volontés , mais par son propre Fils. C'est qui est le grand Prophete de l'Eglise Chrétienne , le Législateur de la nouvelle Loi , l'Ange de l'alliance éternelle , le Docteur de la justice , qui est venu lui-même en enseigner à l'Eglise les voies , non en lui parlant par des inspirations secretes , ou par des voix confuses , ou par des signes obscurs , ou par des figures énigmatiques , ou par des songes mystérieux , mais en lui parlant lui-même de sa propre bouche , comme un ami à son ami , un frere à son frere , un pere à ses enfants , un maître à ses disciples.

Mais afin que cet avantage & ce bienfait ne fût pas seulement pour ceux qui l'ont vu de leurs yeux , & qui l'ont entendu de leurs oreilles durant les jours de sa chair , Dieu a trouvé moyen de nous rendre présentes & la personne incarnée de son Fils avec tous les mysteres de sa

( a ) *Joan. v. 47.* == ( b ) *Hebr. 1. 2.* == ( c ) *Hebr. 11. 3.*

vie & de sa mort, & les instructions divines qu'il a données à ses disciples ; sa personne & son corps adorable se trouve dans le sacrement de l'Eucharistie, sa vie & ses paroles dans le Livre des saints Evangiles. Les saints Peres n'ont pas fait difficulté de comparer l'un avec l'autre, ces deux dons célestes que Dieu a faits à son Eglise : & l'incomparable Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ, si éclairé dans la science du salut, ne peut s'empêcher de déclarer ouvertement la sainte passion de son cœur pour ces deux objets : » Je sens, dit ce saint homme, (a) » qu'il y a deux choses qui me sont si nécessaires, que je ne saurois m'en » passer sans me rendre la vie tout-à-fait insupportable. Renfermé dans » la prison de ce corps, j'ai besoin de nourriture & de lumiere. Vous » me donnez votre chair sacrée pour être la nourriture de mon ame, » & même de mon corps ; & vous me donnez votre parole pour être la » lampe qui éclaire mes pas. Non, je ne pourrois vivre si ces deux choses » me manquoient : car votre parole est la lumiere de mon ame, & votre » Sacrement est le pain dont elle vit. «

III.  
Instructions  
renfermées  
dans les saints  
Evangiles.

On n'aura pas de peine à entrer dans les sentiments de cet excellent Maître de la piété Chrétienne, si on considère que l'Evangile contient la science du Sauveur & du salut. Mais comme on ne sauroit connoître bien ni l'un ni l'autre, si on ne connoît l'homme corrompu & sa corruption par le péché ; on peut dire aussi que l'Evangile est une vive image de ces deux hommes, dans lesquels tout le genre humain est en quelque sorte renfermé selon la doctrine de saint Augustin : (b) *Ut totum genus humanum quodammodo sint homines duo, primus & secundus.* » Tout » le genre humain, dit ce Pere, peut se réduire à deux hommes, au premier & au second. Tous ceux qui sont nés du premier, font partie du » premier ; & tous ceux qui sont régénérés dans le second, appartiennent au second. « Ce sont ces deux hommes, que nous avons à étudier dans l'Evangile : l'Homme-Dieu anéanti pour nous, ce grand objet de notre foi, de notre confiance & de notre amour ; l'homme pécheur que nous portons en nous-mêmes, & qui doit être le sujet de notre confusion, de notre crainte & de notre haine, comme l'héritier de l'iniquité & de l'orgueil d'Adam.

Nous ne saurions ouvrir l'Evangile sans y trouver, sous nos yeux, le portrait de cet homme de péché, qui est le principe de toutes les défobéissances que nous commettons contre la Loi de Dieu. Nous y en avons deux sortes de peintures bien vives & bien sensibles : l'une énigmatique & en figures, l'autre simple & naturelle. La première qui est énigmatique, nous l'avons dans ces diverses maladies, & ces différentes infirmités sur lesquelles Jesus-Christ a daigné exercer sa miséricorde & sa puissance, en guérissant ceux qui en étoient atteints. Car les saints

(a) *De Init. Christi, l. IV. c. 11. n. 4.* — (b) *Aug. cont. Jul. l. 11. c. 163.*

**P**eres nous apprennent que notre Sauveur a dispensé de telle maniere ses bienfaits sur les malades qu'il a guéris, sur les morts qu'il a ressuscités, & sur les possédés qu'il a délivrés du démon, qu'en même temps qu'il donnoit, par ces effets merveilleux de sa souveraine puissance, des preuves évidentes de sa divinité, il faisoit voir aux pécheurs les différentes plaies dont leurs ames ont été frappées par le péché d'Adam, la mort du corps & de l'ame, qui en est la peine, & la servitude déplorable où nous naissons sous la puissance de Satan. Ce pouvoir que le Sauveur exerçoit sur les corps, n'étoit qu'une figure & un prélude de celui qu'il étoit venu exercer sur les ames, en les délivrant de la tyrannie du démon, de la mort du péché, & des suites dangereuses des infirmités de leurs ames. Celui donc, qui en lisant l'Évangile, voudra étudier & connoître ce que c'est que le vieil homme, l'homme corrompu, un enfant d'Adam, un pécheur déchu de cet état heureux où il avoit été créé, c'est-à-dire, qui voudra se connoître lui-même, il se verra dans les différents malades de l'Évangile. Il verra dans l'aveugle-né & dans tous les autres, l'aveuglement & l'ignorance où nous naissons à l'égard de Dieu & de nos devoirs; dans le paralytique, l'impuissance volontaire dans laquelle nous sommes tombés par le péché à l'égard de tout bien digne de plaire à Dieu dans l'ordre du salut; dans la fièvre ardente de la belle-mere de saint Pierre, l'ardeur de la concupiscence qui nous brûle le cœur; dans l'hémorrhôisse, l'habitude des vices charnels; dans le sourd & muet, la surdité du cœur à l'égard de Dieu, dont il refuse d'entendre la voix, & l'injuste silence dans lequel il demeure en ne confessant point ses miseres, & ne rendant point hommage à son Créateur; dans l'hydropique, l'avarice & la cupidité des faux biens dont l'abondance ne fait qu'en augmenter la soif, & causer cette enflure de cœur qui est le vice des riches: & ainsi des autres.

Mais le second portrait du vieil homme, c'est-à-dire, des vices & des inclinations corrompues, qui ne manquent jamais de régner dans notre cœur, si la grace de Jesus-Christ ne nous prévient par ses attraits puissants: nous les trouvons dans la conduite des Scribes & des Pharisiens, en qui la corruption du cœur humain paroît dans son naturel & dans toute sa violence. Nous ne pouvons nous empêcher de concevoir de l'indignation contre eux, lorsque nous voyons leur orgueil, leur envie, leur jalousie, leur avarice, leur hypocrisie, leur vanité, leur haine implacable contre celui qui mettoit leurs vices en évidence, l'aveuglement & la dureté de leurs cœurs à la vue des miracles du Sauveur, leur attachement à la superstition, leurs attentats contre la Loi de Dieu, leur inhumanité & leur rage contre tous ceux qui s'opposoient à leurs desseins; en un mot tous les autres vices, & toute la corruption que ces sépulcres blanchis cachotent sous un extérieur religieux, & sous une exactitude affectée à observer certaines pratiques de la Loi, & toutes les fausses traditions qu'ils y avoient ajoutées. Mais en concevant de l'hor-

reur des mœurs des Pharisiens , prenons garde que nous ne nous flattions mal-à-propos de ne leur pas ressembler au moins en quelque chose. Nous avons tous dans nous-mêmes le principe de tous ces vices. S'ils ne se produisent pas au dehors par des effets extérieurs , peut-être ne sont-ils arrêtés & réprimés que par d'autres vices que les Pharisiens n'avoient pas. Enfin si nous n'avons pas les inclinations des Pharisiens dans le même degré de malice & de corruption qu'eux , nous en avons au moins peut-être assez pour mettre en danger notre salut ; & il n'y a peut-être personne qui ne soit Pharisien par quelque endroit , & qui ne doive appréhender qu'il n'y ait dans son cœur quelque chose du levain de ces hypocrites. » Malheur à nous , disoit saint Jérôme , (a) malheur à nous , » misérables que nous sommes ! parce que les vices des Pharisiens ont » passé jusqu'à nous. *Vae nobis miseris , ad quos Pharisæorum vitia transierunt.* « C'est pourquoi , quelque affreuse que paroisse la peinture que l'Évangile nous en fait , il y a à profiter pour tout le monde ; & chacun doit prendre pour soi cet avertissement du Sauveur : (b) *Ayez soin de vous défendre du levain des Pharisiens.*

Pour ce qui est du portrait du second homme , Jésus-Christ , le Sauveur du monde , le chef & le modèle des Chrétiens ; c'est ce que tous ceux qui sont honorés de ce nom glorieux , doivent étudier avec un soin & une application dignes de celui dont ils portent le nom , & dont ils doivent porter l'image & la ressemblance. Et en quel endroit de l'Évangile ne le trouveront-ils pas dépeint ? puisque l'Évangile n'est autre chose que Jésus-Christ même encore vivant & respirant dans sa parole ; encore opérant les œuvres de sa toute-puissance divine , & souffrant les humiliations & les opprobres auxquels il s'est soumis , en s'unissant à la nature humaine ; encore enseignant sur la terre les vérités du ciel , & formant pour le ciel l'Église des élus étrangers sur la terre ?

Il semble même que nous avons en cela un grand avantage sur ceux qui ont vu & entendu Jésus-Christ. Ils voyoient Jésus-Christ , ils étoient témoins des merveilles qu'il opéroit ; ils entendoient les vérités qui sortoient de sa bouche divine : mais quel contre-poids ne trouvoient-ils pas dans l'infirmité de sa chair , dans une vie commune & ordinaire , dans les opprobres & les humiliations auxquelles il s'affujétissoit , & dont le scandale suivi de celui de sa croix , n'avoit point encore été levé ? Mais nous qui recevons maintenant l'Évangile de Jésus-Christ scellé du sang de cet Homme-Dieu , confirmé par sa résurrection & son ascension glorieuse , par la mission & les opérations visibles de son Esprit , par l'accomplissement des Prophéties & des promesses , par la foi de tant de peuples , & par le sang de tant de Martyrs qui , dans toutes les parties du monde , ont donné avec joie leur vie pour la vérité de

---

(a) Hieronym. in Matt. xxiii. l. 4. — (b) Matt. xvi. 6. Marc. viii. 15. Luc. xii. 1.

ce Livre divin : nous encore qui recevons l'Évangile de Jésus-Christ de la main de son Epouse, l'Eglise Catholique ; c'est-à-dire, d'une Eglise qui l'a reçu de Jésus-Christ, de ses Apôtres & de leurs successeurs, qui de main en main & par une tradition continuelle, l'ont transmis jusqu'à nous ; d'une Eglise répandue dans toutes les nations & dans tous les siècles, établie par les miracles, & fondée même par la prédication de cette parole que le monde entier a reçue de la bouche de douze Disciples pauvres, sans science & sans appui, ce qui est le plus grand de tous les miracles : nous donc à qui l'Évangile a été donné dans toutes ces circonstances & avec tous ces secours, au lieu de regretter injustement & inutilement de ne l'avoir pas entendu de la bouche du Sauveur, louons-le de nous avoir fait naître dans un temps où ce seroit une aussi grande & aussi réelle folie de ne le pas recevoir comme la parole de Dieu, que c'en étoit une autrefois aux yeux des Gentils & des infidèles de le recevoir comme quelque chose de divin, & comme l'instrument du salut, lorsqu'il n'étoit pas encore soutenu & fortifié de cette foule de preuves qui nous en attestent la divinité.

Recevons-le donc avec respect & reconnaissance ; lisons-le avec amour & religion ; faisons-en nos délices & tous les saints usages que l'on doit faire d'un Livre écrit par Jésus-Christ-même : car n'en doutons point, c'est proprement Jésus-Christ qui est le véritable Auteur des saints Évangiles ; & loin de donner dans les sentiments téméraires & pernicieux de certains Ecrivains qui ont osé avancer qu'il n'est pas nécessaire qu'un Livre historique, tel qu'est l'Évangile, ait été inspiré du Saint-Esprit pour être un Livre divin & canonique ; disons plutôt avec saint Augustin, (a) que » quand les Apôtres & les Disciples du Sauveur ont écrit ce qu'il » a fait & enseigné, il faut bien se garder de dire, que ce n'est pas lui » qui l'a écrit ; puisque ce sont ses membres qui l'ont composé, sans y » rien mettre que ce que leur chef leur a fait connoître, & leur a dicté » lui-même. Car tout ce qu'il a voulu que nous lussions de ses actions » & de ses paroles, dit ce Père, il le leur a fait écrire comme par ses » propres mains. «

Quelle consolation pour notre foi, d'avoir un fondement aussi inébranlable que celui-là ! Quelle joie pour notre espérance, de n'être pas moins assurée de la vérité & de la certitude des promesses que nous fait l'Évangile, que si la Vérité même incarnée nous les faisoit maintenant de sa propre bouche ! Quel secours pour notre charité, d'être assurés de trouver dans ce Livre adorable le Médiateur sans lequel nous ne pouvons être réconciliés avec Dieu ; la voie sans laquelle nous ne

---

(a) *Aug. de conf. Evang. l. 1. c. 35. Cum illi scripserunt, quæ ille ostendit & dixit, nequaquam dicendum est quod ipse non scripserit : quandoquidem membra ejus id operata sunt, quod dicente capite cognoverunt. Quisquid enim ille de suis factis & dictis nos legere voluit, hoc scribendum illis tamquam suis manibus imperavit.*

pouvons aller à lui ; le guide qui seul peut nous y conduire ; la lumière hors de laquelle tout est ténèbres ; la victime dans le sang de laquelle nous devons être lavés ; le Prêtre toujours vivant , toujours présent , toujours agissant pour nous devant la face de Dieu ; le Maître que nous devons écouter ; le modele sur lequel nous devons former notre vie ; l'exemple de toutes les vertus qui doivent nous rendre semblables à notre chef ; en un mot , ce chef adorable comme le principe de la vie , de la foi & de l'esprit de la grace dans ses membres , & comme le souverain Juge des vivants & des morts !

IV.  
Remarques  
sur l'Harmonie  
des quatre  
Evangiles, placée  
à la suite  
de cette Préface , & sur  
les Differtations  
qui l'accompagnent ,  
& sur la Concorde  
Latine  
qu'elles terminent.

Jesús-Christ a voulu que l'histoire de sa vie & l'abrégé des instructions qu'il a données aux hommes, nous fussent transmis par quatre Ecrivains différents, qui sont comme quatre témoins, dont deux déposent ce qu'ils ont vu, c'est saint Matthieu & saint Jean, deux déposent ce qu'ils ont appris & entendu, c'est saint Marc & saint Luc, tous quatre suivent l'impression de l'esprit de Jésus-Christ qui leur fait discerner la vérité à laquelle ils doivent rendre témoignage, & leur dicte lui-même les expressions fideles du témoignage qu'ils doivent lui rendre. Plusieurs d'entre les Anciens & d'entre les Modernes ont comparé les Ecrits de ces quatre Evangélistes, & ont entrepris d'en faire un seul corps d'Histoire sous le titre de Concorde ou d'Harmonie. Mais comme le Texte des Evangélistes ne conserve pas toujours le même ordre dans les faits qui sont rapportés par eux, delà il est arrivé que ceux qui ont voulu les réunir, ont suivi différents systèmes. L'Harmonie Grecque & Latine, composée par M. Thoynard, & imprimée à Paris chez Cramoisy en 1707, paroissoit depuis peu, lorsque Dom Calmet, occupé à son Commentaire, se proposa de donner une Harmonie Française : il s'attacha au système de ce savant Homme, & le prit pour fondement de l'Ouvrage qu'il méditoit ; de sorte que l'Harmonie Française de D. Calmet n'est presque qu'une Traduction de l'Harmonie Latine de M. Thoynard.

Je dis, de l'Harmonie Latine : car il y a cette différence entre l'Harmonie Grecque & l'Harmonie Latine de cet Auteur ; que l'Harmonie Grecque est composée des expressions mêmes des Evangélistes, au lieu que l'Harmonie Latine n'est proprement qu'un sommaire plus ou moins étendu, où l'Auteur ne conserve pas toujours les expressions des Evangélistes. Telle est aussi l'Harmonie Française de D. Calmet. Le système de M. Thoynard suivi par D. Calmet consiste en ce que cet Auteur s'attachant constamment à l'ordre suivi par saint Marc, par saint Luc & par saint Jean, rapproche & réunit les Textes de ces trois Evangélistes, & ramène au même ordre le texte de saint Matthieu ; c'est-à-dire, qu'il ne transpose aucun des Textes de saint Marc, de saint Luc ni de saint Jean ; & que les seules transpositions qu'il croit être obligé de faire ne se rencontrent que dans le texte de saint Matthieu ; ce n'est même que depuis le  $\psi$ . 22. du Chap. IV. jusqu'au  $\psi$ . 13. du Chap. XIV. de cet Evan-

gélifte ; encore soupçonne-t-il , avec assez de vraisemblance , que si dans ces dix Chapitres , le texte de saint Matthieu s'éloigne de l'ordre suivi par les trois autres Evangélistes , cela peut fort bien venir de quelque dérangement dans les Manuscrits. On a déjà vu l'exemple d'un pareil dérangement dans le Livre de Jérémie , où il est constant que l'ordre des Chapitres est troublé depuis le XX. jusqu'au XXXVII. en sorte que dans ces dix-sept Chapitres , il y en a au moins onze qui paroissent être hors de leur place , comme nous l'avons fait voir. (a) Il pourroit donc bien y avoir quelque dérangement semblable dans l'Evangile de saint Matthieu : & ce qui donne lieu à M. Thoynard de soupçonner ce dérangement , c'est qu'il semble assez étonnant que le texte de saint Matthieu s'éloigne ainsi de l'ordre suivi par les trois autres Evangélistes , tandis que saint Marc même , qui n'est en quelque sorte que l'Abbréviateur de saint Matthieu , s'accorde si bien avec saint Luc & avec saint Jean : (b) *Ab aliorum Evangelistarum ordine à Capitis IV. Evangelii sui v. 22. ad ejusdem Evangelii Capitis XIV. v. 13. plurimum discedit (Matthaus.) Quod sanè mirari subit , cum Evangelista Marcus , ejus veluti Epitomator ; cum Luca & Joanne æquo pede in iis omnibus narrandis decurrat , quæ apud Matthæum variè transposita leguntur.* Or il est assez difficile , ajoute-t-il , d'appercevoir d'où cela peut venir , à moins que ce ne soit de quelque dérangement très-ancien dans les exemplaires de saint Matthieu : *Quod undè evenerit , nisi ex perturbatione aliqua , eaque antiquissimâ schedarum Evangelistæ hujus , difficile est perspicere.*

D'ailleurs le dérangement qui paroît être dans l'Evangile de saint Matthieu , est moins considérable que celui qui se trouve être en effet dans le Livre de Jérémie. Il est plus simple que M. Thoynard même ne le représente. Et d'abord nous ferons voir que rien n'oblige de l'étendre depuis le v. 22. du Chap. IV. jusqu'au v. 13. du Chap. XIV. on peut dire que ce dérangement ne s'étend que depuis la fin du Chap. IV. jusqu'à la fin du Chap. XIII. & dans ces neuf Chapitres , il n'y en a que trois & demi qui paroissent être hors de leur place : ce sont les dix-sept premiers versets du Chap. IX. & les Chapitres XI. XII. & XIII. C'est ce que l'on pourra remarquer dans les notes que nous joindrons à l'Harmonie de D. Calmet , & dans la Table Harmonique que nous placerons à la tête de la Préface sur saint Matthieu. Dans tout le reste , le texte de saint Matthieu s'accorde parfaitement avec les textes des trois autres Evangélistes.

Il est vrai que quelques Interpretes confondent certains faits & certaines paroles que M. Thoynard distingue. Mais il est constant que dans l'Evangile , il y a des faits qui sont doubles , & qu'il ne faut pas confondre. Il est certain qu'il y a deux multiplications de pains , l'une

---

(a) Préface sur Jérémie. = (b) *Thoynardi Prolegomena ad Harmoniam , cap. 1.*

de cinq pains pour cinq mille hommes , & l'autre de sept pains pour quatre mille hommes. (a) Il est constant que Jesus-Christ a chassé du Temple au moins deux fois les marchands & les changeurs : la première fois , au commencement de son ministère public , selon le témoignage de saint Jean ; (b) la seconde fois à la fin de son ministère public , c'est-à-dire , au jour même de son entrée triomphante dans Jérusalem , selon les témoignages de saint Matthieu & de saint Luc. (c) Après cela , on ne doit pas être surpris , si M. Thoynard , pour conserver l'ordre des Evangélistes , suppose que cet événement déjà arrivé deux fois , a pu arriver encore une troisième fois , c'est-à-dire , le lendemain de l'entrée de Jesus-Christ dans Jérusalem , selon le témoignage de saint Marc. (d) On ne doit pas être surpris si ce savant Homme suppose que le Lépreux , dont saint Matthieu place la guérison après le sermon sur la montagne , (e) est différent de celui dont saint Marc & saint Luc placent la guérison avec celle du paralytique qui fut présenté devant Jesus-Christ à Capharnaüm. (f)

De même il est constant qu'il y a des paroles que Jesus-Christ a prononcées au moins deux fois. Selon saint Matthieu , Jesus-Christ dans le sermon sur la montagne dit à ses disciples , que si leur œil même ou leur main est pour eux un sujet de scandale , il faut qu'ils l'arrachent & le coupent : (g) & selon le même Evangéliste , Jesus-Christ répéta cette même parole dans une autre occasion. (h) Selon saint Luc , Jesus-Christ ordonne deux fois à ses disciples de prendre leur croix , & de le suivre ; (i) & deux fois il leur déclare que quiconque voudra sauver son ame , la perdra : (k) deux fois il prononce que quiconque s'élève sera abaissé : (l) deux fois il dit qu'on donnera à celui qui a déjà , mais que pour celui qui n'a point , on lui ôtera même ce qu'il semble avoir. (m) Après cela , on ne doit pas être surpris si M. Thoynard , suivant l'ordre des Evangélistes , distingue quelques paroles que d'autres confondent. En effet , rien n'oblige de transposer le texte des Evangélistes pour éviter des répétitions qui ont fort bien pu se trouver dans la bouche même de Jesus-Christ.

Nous donnerons ici l'Harmonie Française de D. Calmet , que nous avons revue sur l'Harmonie Grecque & Latine de M. Thoynard : cette révision nous a donné lieu de remarquer le soin avec lequel D. Calmet a travaillé cette pièce. Pour y répandre plus de jour , nous l'avons divisée en cinq parties , dont les quatre Pâques célébrées par Jesus-

---

(a) *Matt.* xiv. 14. & *seqq.* xv. 32. & *seqq.* xvi. 9. 10. = (b) *Joan.* 11. 13 & *seqq.*  
 = (c) *Matt.* xxi. 12. & *seqq.* *Luc.* xix. 45. 46. = (d) *Marc.* xi. 12. & *seqq.*  
 = (e) *Matt.* viii. 1. & *seqq.* = (f) *Marc.* 1. 40. & *seqq.* *Luc.* v. 12. & *seqq.*  
 = (g) *Matt.* v. 29. 30. = (h) *Matt.* xviii. 8. 9. = (i) *Luc.* ix. 23. xiv. 27.  
 = (k) *Luc.* ix. 24. xvii. 33. = (l) *Luc.* xiv. 11. xviii. 14. = (m) *Luc.* viii. 18. xix. 26.

Christ depuis son baptême forment le partage. Nous avons conservé les sommaires que D. Calmet même y a placés ; nous y avons seulement ajouté des numéros qui facilitent l'usage de cette Harmonie. D. Calmet s'étoit contenté de placer au bas de chaque page les citations des textes qu'il réunit : nous y avons ajouté quelques notes , soit pour marquer la suite des textes lorsqu'elle est interrompue ; soit pour en justifier la distribution , sur-tout à l'égard des neuf ou dix Chapitres de saint Matthieu dont l'ordre se trouve changé ; soit enfin pour éclaircir les difficultés qui se rencontrent quelquefois dans la conciliation des expressions employées par les Evangélistes. Souvent la distribution des textes est fondée sur l'ordre même que les Evangélistes ont suivi : & alors nous ne nous arrêtons pas à la justifier ; les citations seules suffisent pour cela. Il y a aussi quelques difficultés qui moins apparentes dans l'Harmonie , n'exigeoient pas de nous de prévenir ce que nous en dirons dans les Notes qui seront jointes au Texte. Quant à la Chronologie , D. Calmet suit l'opinion de M. Thoynard qui place la naissance de Jesus-Christ trois ans avant l'Epoque de l'Ere Chr. Vulg. c'est-à-dire , au 25 Décembre de l'an 4710 de la Période Julienne. Nous avons eu occasion d'examiner ce point de Chronologie ; & nous en parlerons avec étendue dans la Dissertation que nous donnerons sur les années de Jesus-Christ. (a) Il nous paroît que l'Epoque de l'Ere Chr. Vulg. est l'époque véritable de la naissance de Jesus-Christ , c'est-à-dire , que la naissance de Jesus-Christ nous paroît être du 25 Décembre de l'an 4713 de la Période Julienne : nous en exposerons les preuves , & nous répondrons aux objections. En suivant cette hypothèse , nous concluons que la conception de saint Jean-Baptiste placée par M. Thoynard & par D. Calmet en l'année 4709. de la Période Julienne , doit être de l'année 4712. Nous l'avons marqué ainsi à la marge de l'Harmonie ; mais en même temps nous y avons exprimé le sentiment de D. Calmet qui est celui de M. Thoynard. Quant à l'époque du baptême & de la mort de J. C. nous convenons avec D. Calmet & avec M. Thoynard, que J. C. a été baptisé au 6 Janvier de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulg. & qu'il est mort sur la croix au 3. Avril de l'année 33<sup>e</sup>. Ainsi notre Chronologie ne diffère de celle de D. Calmet & de M. Thoynard que depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'au baptême de J. C. ou plutôt jusqu'au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste en la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Chr. Vulg. Car sur ce point nous convenons encore avec D. Calmet & avec M. Thoynard. D. Calmet adopte le sentiment de M. Thoynard & du P. Lami touchant la Pâque qui concourt avec la mort de J. C. comme eux il suppose que J. C. ne célébra pas cette dernière Pâque : pour nous , nous croyons avec la plupart des Interpretes , que J. C. la célébra ; nous pensons avec le P. Har-

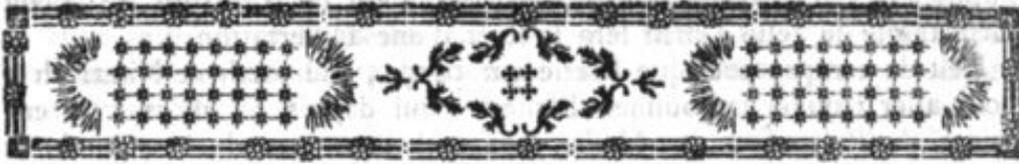
---

(a) Elle se trouvera à la suite de l'Harmonie.

doûin , que J. C. en célébrant cette Pâque, ne l'anticipe point , mais que le même jour 2. Avril qui étoit le 13. de Nisan pour les Juifs , pouvoit être le 14. pour les Galiléens : c'est ce qui nous a donné lieu de faire cette distinction dans la Chronologie des huit jours de la grande Semaine où furent consommés les mysteres de la Passion & de la Résurrection de J. C. ; mais nous avons mis entre deux crochets le nombre des jours selon le calcul des Galiléens , afin qu'on ne nous impute pas d'attribuer à D. Calmet cette distinction. Enfin comme nous avons annoncé dans les *Analyses* de tous les Livres précédents , les *Dissertations* qui avoient rapport à ces Livres : de même ici l'*Harmonie* de D. Calmet étant en quelque sorte l'*analyse* des quatre *Evangelies* , nous y annoncerons les *Dissertations* qui ont rapport aux Textes sacrés des *Evangelistes* , & qui se trouveront rassemblées à la suite de cette *Harmonie*.

C'est à quoi je me suis borné dans la premiere édition de cette Bible ; mais dans celle-ci pour la plus grande utilité de mes Lecteurs , je terminerai ce Volume par une *Concorde* dans laquelle je présenterai la *Version Latine Vulgate* des quatre *Evangelies* distribuée conformément au plan tracé dans l'*Harmonie* qui va suivre. Cette *Concorde* aura aussi elle-même ses *Notes* , c'est-à-dire , celles qui pourront être nécessaires pour l'éclaircissement des difficultés qui pourroient naître de la comparaison des textes paralleles , & de la distribution des faits rapportés par les saints *Evangelistes*.





# HARMONIE

DES

## SAINTS ÉVANGILES,

OU

*Histoire abrégée de Notre Seigneur Jésus-Christ, rangée selon l'ordre des temps.*

---

### PREMIERE PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la Conception de S. Jean-Baptiste, jusqu'à la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son Baptême.*

**D**IEU voulant préparer un Précurseur au Messie, fit annoncer à Zacharie, Prêtre de la famille d'Abia, la naissance d'un fils, qui devoit être nommé Jean. (a) Zacharie étoit dans le Saint, où il offroit l'encens au Seigneur, lorsque l'Ange Gabriel lui apparut, & lui annonça cette nouvelle. Ayant été incrédule aux paroles de l'Ange, sur le champ il devint muet. Elifabeth son épouse conçut peu de jours après le retour de Zacharie dans sa maison à Hébron. [L'époque de la conception & de la naissance de S. Jean-Baptiste est déterminée par celle de la conception & de la naissance de Jésus-Christ. Et à la suite de cette Harmonie on examinera dans une Dissertation particulière ce qui regarde les années de J. C.]

Six mois après, l'Ange Gabriel fut envoyé à Marie épouse de Joseph, & lui annonça la naissance future du Sauveur du monde, qui devoit

L.  
Conception  
de Saint Jean-  
Baptiste.

---

AN DE LA  
PER. JUL.  
4712. \*

\* Selon D.  
Calmer 4709.  
Voyez la Dis-  
sertation sur  
les années de  
J. C.

Dissertation  
sur les années  
de J. C.

II.  
Annoncia-  
tion & Incar-  
nation de J. C.

(a) Luc. 1. 5.-25.

Differtation  
sur la généalo-  
gie de J. C.  
III.

Vifitation.

AN DE LA  
PER. JUL.  
4713. \*  
\* Selon D.  
Calmet, 4710.

IV.

Naiffance de  
S. Jean-Bap-  
tiste.

V.

Souppon de  
S. Jofeph.

Differtation  
sur S. Jofeph.

VI.

Naiffance de  
J. C.

VII.

Les Pâfteurs  
paifent J. C.

s'appeller *Jefus*. Marie conçut par l'opération du S. Esprit. (a) [ La Généalogie de Jefus-Christ fera le fujet d'une Differtation. ]

Peu de temps après que Marie eut conçu, elle partit de Nazareth, pour aller trouver fa coufine Elifabeth, qui depuis fix mois étoit enceinte du Précurfeur du Meffie. Elifabeth n'eut pas plutôt entendu la voix de Marie, que pénétrée de joie, elle fentit fon enfant qui tressailloit dans fon fein. Elle connut par une lumière furnaturelle toute la grandeur de celle qui venoit la vifiter; & Marie de fon côté rendit à Dieu des actions de grâces, par un Cantique qu'elle chanta. (b) Elle demeura environ trois mois avec Elifabeth.

Dans cet intervalle, Elifabeth ayant heureufement enfanté, tous fes parents & fes voisins vinrent la congratuler; & au huitieme jour, lorsqu'on vint pour circoncire l'enfant, les parents vouloient lui donner le nom de Zacharie; mais Elifabeth voulut qu'on l'appellât Jean. On fit donc figne à fon pere, pour favoir quel nom il vouloit qu'on lui donnât; & ayant alors demandé des tablettes, il écrivit: Jean est fon nom. Alors la langue de Zacharie fe délia, & il commença de louer Dieu par un Cantique qu'il compofa fur le champ, étant rempli d'un faint enthoufiafme de l'Esprit Saint. (c)

Marie étant retournée à Nazareth, Jofeph fon époux s'aperçut de fa groffeffe: & comme il étoit jufté, & favoit qu'il ne l'avoit point touchée, il ne voulut point la faire punir felon la rigueur de la Loi; mais il réfolut de la répudier fécrètement. Il étoit rempli de ces penfées, lorsque l'Ange du Seigneur lui apparut en fonge, & lui découvrit le myftère. Il la prit donc dans fa maifon, & la retint comme fon époufe; (d) mais il la traita comme fa-fœur. [ On examinera dans une Differtation tout ce qui regarde faint Jofeph. ]

Environ neuf mois après l'Incarnation du Fils de Dieu, on publia un Edict de l'Empereur Augufte, qui ordonnoit que chaque pere de famille fe feroit infcrire dans le lieu de fa naiffance où de fon origine. Jofeph partit donc de Nazareth avec Marie fon époufe, pour venir à Bethléhem, qui étoit le lieu de leur origine. Ils fe logerent dans l'hôtellerie publique de la ville; Marie y accoucha de fon premier-né; & comme il n'y avoit point de lieu dans l'hôtellerie pour placer commodément un enfant, elle fut obligée de le mettre dans la crèche des animaux. (e)

Auffi-tôt que le Sauveur fut né à Bethléhem, l'Ange du Seigneur annonça fa naiffance à des Pâfteurs, qui étoient au voifinage, & qui veilloient la nuit en paiffant leurs troupeaux. Les Pâfteurs partirent, & allerent à Bethléhem dans l'hôtellerie, où ils trouverent Marie, Jofeph, & l'Enfant dans la crèche. Ils publierent tout ce qu'ils avoient vu & en-

(a) *Luc.* 1. 26.-38. == (b) *Luc.* 1. 39.-56. == (c) *Luc.* 1: 57. *ad finem.* [ La fuitte fe trouve à l'Art. VI. ] == (d) *Mat.* 1. 18. *ad finem.* [ La fuitte à l'Art. IX. ] == (e) *Luc.* 11. 1.-7.

venu ; & tous ceux qui l'entendirent , en furent remplis d'admiration. (a)

Huit jours après la naissance du Fils de Dieu , on vint pour le circoncire , & on lui donna le nom de JESUS , ainsi qu'il avoit été ordonné par l'Ange. (b)

Quelque temps après , les Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem , conduits par une étoile qui leur étoit apparue à la naissance de Jesus.

A leur arrivée , toute la ville fut émue , sur-tout lorsqu'on leur entendit dire qu'ils cherchoient un Roi des Juifs nouveau-né , dont ils avoient vu l'étoile dans l'Orient. Hérodes étoit alors malade à Jéricho ; il y fit venir les Prêtres , pour savoir d'eux en quel lieu le Messie devoit naître. Ils lui répondirent que c'étoit à Bethléhem. Alors le Roi fit secrètement venir les Mages , & leur dit d'aller trouver le nouveau Roi , & qu'aussi-tôt qu'ils l'auroient vu , ils vinssent l'en informer , afin qu'il allât aussi l'adorer. Ils partirent ; & l'étoile qu'ils avoient vue en Orient leur apparut de nouveau , & les conduisit à Bethléhem , où elle s'arrêta sur l'endroit où étoit l'Enfant. Ils y entrèrent , l'adorèrent , & lui présentèrent leurs présents. La nuit suivante , un Ange leur apparut en songe , & leur dit de ne pas retourner à Hérodes. Ils prirent donc une autre route , & ils s'en retournerent en leur pays. (c) [ On examinera dans une Dissertation ce qui regarde les Mages dont il est ici parlé , & l'étoile qui leur apparut. ]

Quarante jours après la naissance de Jesus , le temps de la Purification de Marie étant accompli , elle alla de Bethléhem à Jérusalem , pour présenter son Fils au Temple du Seigneur , & pour y offrir les victimes prescrites par la Loi aux femmes après leurs couches. Le saint vieillard Siméon rempli du Saint-Esprit , vint à l'heure même au Temple ; & ayant pris l'Enfant Jesus entre ses bras , rendit grâces à Dieu , & lui dit qu'il sortiroit content de ce monde , puisqu'il avoit vu le Sauveur , qui étoit l'attente d'Israël. Il prédit à Marie que son cœur seroit percé de douleur , & que son Fils seroit pour la chute & la résurrection de plusieurs. Il y avoit en même temps dans le Temple une sainte Veuve , nommée Anne , fille de Phanuel , qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vu , & qui le répandit dans tout Israël. (d)

Après cela , Marie & Joseph s'en retournerent en Galilée à Nazareth ; mais à peine y étoient-ils rentrés , qu'un Ange avertit Joseph en songe de mener l'Enfant en Egypte ; parce que Hérodes devoit bientôt le faire chercher pour le mettre à mort. Joseph obéit , & prit le chemin de l'Egypte. (e)

(a) *Luc.* 11. 8.-20. — (b) *Luc.* 11. 21. [La suite à l'Art. x.] — (c) *Matt.* 11. 1.-12. [La suite à l'Art. xi.] — (d) *Luc.* 11. 22.-38. [La suite à l'Art. xiiii.] — (e) *Luc.* 11. 39. *Matt.* 11. 13.-15. [D. Calmet disoit ici que ce fait étoit arrivé , lorsque Marie & Joseph se dispoient à retourner à Nazareth : Mais le texte de S. Luc dit assez expressément qu'ils s'y en retournerent ; & rien n'empêche qu'en effet ils n'y soient rentrés avant l'apparition de l'Ange.]

VIII.  
Circconcision  
de J. C.

IX.  
Adoration des  
Mages.

AN DE LA  
PER. JUL.

4714.  
ANDEL'ERE  
CHR. VULG.

I. \*  
\* Selon D.  
Calmet, 4711.  
de la Per. Jul.  
3. av. l'Ere  
Chr. Vulg.

Dissertation  
sur les Mages.

X.  
Purification  
de Marie.

XI.  
Fuite en E-  
gypte.

**XII.** **Massacre des Innocents.** Hérodes voyant que les Mages ne revenoient point le trouver, comme il les en avoit priés, entra dans une cruelle défiance; & craignant que ce nouveau Roi ne vint pour le dépouiller, il envoya à Bethléhem, & y fit mettre à mort, tant dans la ville que dans ses confins, tous les enfants mâles au dessous de deux ans. (a)

**XIII.** **Retour de Joseph en Judée.** Hérodes étant mort peu de temps après ce massacre, son fils Archelaüs lui succéda; & l'Ange du Seigneur ayant apparu à Joseph, lui dit de retourner en Judée. Il se retire à Nazareth, ville de Galilée, (b) où Jesus-Christ demeura jusqu'à la trentième année \* de son âge.

**XIV.** **Jesus au milieu des Docteurs.** Jesus étant âgé de douze ans, alla à Jérusalem avec Joseph & Marie pour la fête de Pâque. Après y avoir satisfait à ce que la Loi demandoit, Joseph & Marie s'en retournerent; & croyant que Jesus étoit dans la compagnie avec leurs parents ou amis, ils marcherent un jour sans se douter de son absence. Mais le soir, ne l'ayant point trouvé, ils retournerent à Jérusalem, où ils le rencontrerent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, leur faisant des questions, & les écoutant. Joseph & Marie lui dirent la peine où ils avoient été à son occasion. Il leur dit qu'ils devoient savoir qu'il falloit qu'il fût occupé à ce qui regardoit le service de son Pere. Il retourna donc avec eux à Nazareth, & leur demeura soumis. (c)

**XV.** **Commencement de la prédication de S. Jean-Baptiste.** Jean fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert jusqu'à la vingt-neuvième \* année de son âge, vint sur le Jourdain prêcher le Baptême de la pénitence; & tout le pays venoit à lui pour recevoir son Baptême, & pour confesser ses péchés. [ Le Baptême de saint Jean donnera lieu à une Dissertation sur les trois Baptêmes dont il est parlé dans l'Écriture; savoir, le Baptême des Juifs, le Baptême de saint Jean-Baptiste, & le Baptême de Jesus-Christ. ] Jean leur parloit avec force & autorité, & ne ménageoit personne; disant que la coignée étoit déjà à la racine de l'arbre, & que s'ils ne retournoient à Dieu par une sincère conversion, ils sentiroient bientôt les effets de sa colère. Il donnoit des leçons aux Soldats, aux Publicains, aux Pharisiens, aux Sadducéens, à tous ceux qui venoient à lui. Sa maniere de vivre étoit très-austere, ne se nourrissant que de sauterelles & de miel sauvage; & étant vêtu d'un habit de poil de chameau, & ceint d'une ceinture de cuir. (d) [ Ce qui est dit ici des Pharisiens & des Sadducéens, donnera lieu à une Dissertation sur les différentes Sectes des Juifs, c'est-à-dire, sur les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens & les Hérodiens. ]

**XVI.** **Jean-Baptiste confesse que Jesus est le Messie.** La vertu & la maniere de vivre de saint Jean, fit naître à plusieurs le soupçon qu'il pourroit bien être le Messie qu'on attendoit: mais il déclara qu'il ne l'étoit point; que pour lui il baptisoit du Baptême de l'eau

(a) *Matt.* 11. 16.-18. — (b) *Matt.* 11. 19. *ad fin.* [La suite à l'Art. xv.] — (c) *Luc.* 11. 40. *ad finem.* — (d) *Matt.* 11. 1.-10. *Marc.* 1. 1.-6. *Luc.* 11. 1.-14.

pour disposer le peuple à la pénitence, & à recevoir celui qu'ils attendoient, qui étoit plus fort & plus grand que lui, & dont il n'étoit pas digne de délier la courroie des souliers; que celui-là les baptiseroit par le Saint-Esprit & par le feu; qu'il avoit déjà le van à la main, & qu'il étoit près de nettoyer son aire, & de jeter la paille inutile à un feu qui ne s'éteint point. (a)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
30.

Comme tout le monde venoit à Jean pour être baptisé, Jésus vint aussi de Galilée, pour recevoir son baptême. Jean l'empêchoit, disant: C'est à vous de me baptiser. Mais Jésus lui ayant dit qu'il falloit qu'il remplît, comme lui, tous les devoirs de la justice, Jean lui donna le baptême. Et comme Jésus sortoit de l'eau, & faisoit sa prière, les Cieux s'ouvrirent & le Saint-Esprit descendit sur lui en forme d'une colombe; & on entendit une voix du Ciel, qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé; en qui j'ai mis ma complaisance. (b)

XVII.  
Jésus reçoit  
le baptême de  
Jean.

Jésus, aussi-tôt après son baptême, fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du démon: & après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim; & le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pain les pierres qu'il lui présenta: mais Jésus lui dit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce que Dieu veut lui donner pour sa nourriture. Ensuite le démon le transporta sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les royaumes de la terre, & il lui dit: Je vous donnerai tout cela, si vous voulez m'adorer. Mais Jésus lui répondit: Il est écrit: Vous n'adorerez que le Seigneur votre Dieu. Enfin le démon le transporta sur le haut du Temple, & lui dit de se jeter en bas, & que les Anges le recevroient entre leurs mains, de peur qu'il ne se blessât. Mais le Fils de Dieu lui dit: Il est écrit: Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Après cela le démon le laissa pour un temps, & les Anges vinrent lui servir à manger. (c) [ Ceci donnera lieu à une Dissertation sur les bons & les mauvais Anges. ]

XVIII.  
Jésus va dans  
le désert, &  
il y est tenté  
par le démon.

Dissertation  
sur les bons &  
les mauvais  
Anges.

Jean-Baptiste avoit quitté le désert de Judée, où il baptisoit d'abord, & étoit venu à Béthanie ou Béthabara au delà du Jourdain, où il continuoit d'instruire & de baptiser le peuple. Le bruit de ses prédications & de sa vie obligea les principaux des Juifs de lui envoyer une députation de Prêtres & de Lévites pour lui demander s'il étoit le Christ.

XIX.  
Députation  
des Juifs vers  
S. Jean.

(a) *Matt.* III. 11. 12. *Marc.* I. 7. 8. *Luc.* III. 15.-18. [Les deux versets suivants se trouveront à l'Art. XXVII.] = (b) *Matt.* III. 13. *ad finem.* *Marc.* I. 9.-11. *Luc.* III. 21. 22. [La suite contient la généalogie de J. C. = (c) *Matt.* IV. 1.-11. *Marc.* I. 12. 13. [La suite à l'Art. XXVIII.] *Luc.* IV. 1.-13. [La suite à l'Art. XXIX. Saint Luc met pour troisième tentation celle que saint Matthieu met la seconde. La plupart des Commentateurs suivent l'ordre marqué par saint Matthieu. Les particules *alors* & *encore* employées par cet Évangéliste, semblent montrer qu'il a voulu garder l'ordre des temps où ces tentations arriverent. La différence qui se trouve dans saint Luc ne vient peut-être que de quelque méprise des Copistes. Voyez l'exemple d'une transposition semblable dans l'Art. LVII.]

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
30.

Il répondit que non. On lui dit : Etes-vous Elie ? Il répondit : Non. Etes-vous Prophete ? Il répondit qu'il ne l'étoit point. Qu'êtes-vous donc , ajouterent-ils ? & pourquoi baptisez-vous , si vous n'êtes ni le Christ , ni Elie , ni Prophete ? il dit : Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie au Seigneur. Je vous baptise dans l'eau ; mais celui que vous cherchez , est au milieu de vous , & vous ne le connoissez point. (a)

XX.  
Jean confesse  
de nouveau  
que Jesus est  
le Messie.

Le lendemain matin Jean vit Jesus qui venoit à lui , & il dit au peuple , en le leur montrant : Voilà l'Agneau de Dieu : voilà celui qui ôte les péchés du monde : voilà celui dont je vous ai dit : Il viendra après moi un homme qui est avant moi. Je ne le connoissois point ; mais celui qui m'a envoyé baptiser , ma dit : Celui sur qui vous verrez descendre le Saint-Esprit , est celui qui baptise par le Saint-Esprit ; & j'ai vu le Saint-Esprit qui descendoit sur lui : c'est ce qui me l'a fait connoître. (b)

XXI.  
Premiere vo-  
cation de S.  
André & de  
S. Pierre.

Le jour suivant , (c) Jean voyant passer Jesus , dit encore en présence de deux de ses disciples : Voilà l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples suivirent Jesus , vinrent au lieu où il demouroit , & demeurèrent ce jour-là avec lui. Vers les quatre heures après-midi , André ayant trouvé son frere Simon , l'amena à Jesus. Jesus lui dit : Vous êtes Simon , fils de Jona ; vous vous appellerez ci-après *Céphas* , c'est-à-dire , Pierre. (d)

XXII.  
Vocation de  
Philippe & de  
Nathanaël.

Le lendemain Jesus partit pour s'en retourner à Nazareth en Galilée ; il rencontra Philippe , & lui dit de le suivre. Philippe le suivit ; & ayant trouvé Nathanaël , il l'invita aussi à suivre Jesus , en lui disant : Nous avons trouvé celui que Moysè & les Prophetes nous ont annoncé , en la personne de Jesus fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël répondit : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ? Philippe répartit : Venez , & voyez. Jesus ayant vu Nathanaël qui venoit , dit de lui : Voilà un vrai Israëlite , dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanaël répondit : D'où me connoissez-vous ? Jesus répliqua : Avant que Philippe vous appellât , je vous avois vu sous le figuier. Je vois bien , dit Nathanaël , que vous êtes le Fils de Dieu , le Roi d'Israël. Jesus lui dit : Vous verrez bien d'autres choses ; vous verrez le ciel ouvert , & les Anges descendre & monter sur le Fils de l'homme. (e)

Trois jours après le départ de Jesus de Béthanie (f) ou Béthabara , il

---

(a) *Joan.* 1. 19.-28. — (b) *Joan.* 1. 29.-34. — (c) [ Ou plutôt , le lendemain encore , le même jour qui étoit le lendemain de la députation. C'est ainsi que quelques-uns expliquent cette expression , *Alterâ die iterum* , au *ψ.* 35. du Chap. 1. de saint Jean : & on le confirme par le *die tertid* du Chap. 11. *ψ.* 1. dont il sera parlé ci-après. ] — (d) *Joan.* 1. 35.-42. — (e) *Joan.* 1. 43. *ad finem.* — (f) [ Ou plutôt , le troisième jour après la députation des Juifs vers S. Jean. Le premier est marqué aux *ψψ.* 29. & 35. du Chap. 1. le second au *ψ.* 44. Celui-ci est le troisième. C'est la remarque de M. Thoynard.

Vint à Cana ville de Galilée, où il se faisoit une noce, à laquelle il fut invité avec sa mere & ses disciples. Le vin étant venu à manquer, Marie mere de Jesus l'en avertit; & il changea en vin six grandes cruches pleines d'eau. Voilà le premier des miracles de Jesus, depuis le commencement de sa mission. Après la cérémonie des noces, qui duroit ordinairement sept jours, Jesus alla à Capharnaüm sur la mer de Tibériade, où il demeura peu de jours avec sa mere & ses disciples. Delà il se rendit à Jérusalem, pour y célébrer la premiere Pâque après son baptême. (a)

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.

31.  
XXIII.  
Noces de Cana en Galilée.

Premiere Pâque de J. C. depuis son baptême.

## SECONDE PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la premiere Pâque célébrée par Jesus-Christ après son baptême, jusqu'à la seconde.*

Jesus étant arrivé à Jérusalem, chassa du Temple les changeurs, & ceux qui vendoient des animaux pour les sacrifices. Comme on lui demandoit en vertu de quoi il faisoit cela, il répondit: Détruisez ce temple, & je le rétablirai en trois jours: ce qu'il entendoit de la mort & de la résurrection de son corps. Plusieurs crurent en voyant les miracles qu'il faisoit; mais Jesus ne se fioit point à eux. (b)

XXIV.  
Vendeurs chassés du Temple.

Un des principaux des Juifs, nommé Nicodème, vint le trouver, lorsqu'il étoit encore à Jérusalem, & lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puisqu'il faisoit de si grands prodiges. Jesus lui parla de la régénération, ou du baptême de l'eau & du Saint-Esprit; ce que Nicodème ne comprit pas bien. Jesus lui dit qu'il étoit descendu du Ciel, qu'il étoit la lumiere du monde & le Fils de Dieu. (c)

XXV.  
Nicodème vient trouver Jesus.

Jesus ayant fait la fête de Pâque à Jérusalem, & y ayant demeuré deux jours, en sortit, & vint en Judée, où il baptisoit avec ses disciples. Jean-Baptiste aussi quitta Béthanie ou Bétharaba, & vint à Ænnon près de Salim, où il continuoit de baptiser. Comme il venoit beaucoup de monde au baptême de Jesus, les disciples de Jean en conçurent quelque jalousie, & lui dirent que tout le monde alloit à celui à qui il avoit rendu témoignage. Jean leur répondit d'une maniere pleine de sagesse, qu'il n'étoit point le Messie, & qu'il n'étoit que son Précurseur, & comme son Paranymphe. (d)

XXVI.  
Autre témoignage de S. Jean.

Comme Jean-Baptiste ne cessoit de crier contre le mariage incestueux

XXVII.  
Prison de S. Jean-Baptiste.

(a) Joan. II. 1.-13. = (b) Joan. II. 14. ad finem. = (c) Joan. III. 1.-21  
= (d) Joan. III. 21. ad finem. [La suite à l'Art. XXVIII.]

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
31.

XXVIII.  
Entretien de  
Jesus avec la  
Samaritaine.

XXIX.  
Jesus prêché  
à Nazareth.  
On veut le  
précipiter du  
haut de la  
montagne.

d'Hérodes avec Hérodiade, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe ; Hérodes, à l'instigation d'Hérodiade, fit arrêter Jean-Baptiste, (a) sous prétexte qu'il s'assembloit autour de lui une trop grande multitude de peuple, & le fit mettre en prison dans le château de Machéronte. (b)

Jesus ayant appris la détention de Jean, & craignant que les Juifs ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérodes avoit arrêté Jean, il quitta la Judée, (c) & se retira dans la partie la plus maritime de la Galilée : cette partie de la Galilée étoit du royaume de Philippe, (d) & Pilate n'y avoit aucune autorité. Jesus devoit passer par la Samarie ; & étant arrivé auprès de la ville de Sichar, il envoya ses disciples pour acheter à manger dans la ville ; & il s'assit près du Puits de Jacob, vers la porte de la ville. Comme il y étoit, une femme de la ville y vint pour puiser de l'eau. Jesus lui demanda à boire. Cette femme lui témoigna sa surprise, de ce qu'un homme Juif demandoit de l'eau à une femme Samaritaine ; car les Juifs n'avoient point de commerce avec les Samaritains. Mais Jesus l'instruisit, lui découvrit sa vie passée, lui déclara qu'il étoit le Messie, & que bientôt les vrais adorateurs adoroient en esprit & en vérité, non à Garizim ou au Temple de Jérusalem, mais en tout lieu. Les Disciples étant arrivés avec de la nourriture, presserent Jesus de manger ; mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoissoient point, qui étoit de faire la volonté de son Pere. La femme étant allée à Sichar, raconta ce qui lui étoit arrivé, & l'entretien qu'elle avoit eu avec Jesus. Ceux de la ville vinrent le prier d'entrer dans leur ville : il y alla, y demeura deux jours, & plusieurs crurent en lui. (e)

Etant arrivé en Galilée, il y prêchoit dans les Synagogues. Il vint à Nazareth sa patrie ; il entra dans la Synagogue, & y ayant lu un passage d'Isaïe, il leur déclara que cette Prophétie étoit accomplie en sa personne, & qu'il étoit le Messie promis par les Prophetes. Tout le monde admiroit sa doctrine ; mais comme on savoit la bassesse de son origine, parce qu'on le croyoit fils de Joseph, ceux de Nazareth prirent du scandale de sa personne ; & Jesus ne fit point de miracles parmi eux, comme il en avoit fait à Capharnaüm. Il leur dit que nul Prophete n'étoit en honneur dans sa patrie ; & enfin ces peuples irrités des reproches qu'il leur faisoit de leur incrédulité, le saisirent, & le menant au haut de la montagne, où leur ville étoit bâtie, ils vouloient le précipiter.

---

(a) *Matt.* XIV. 3.-5. *Marc.* I. 14. VI. 17.-20. *Luc.* III. 19. 20. [Il paroît qu'en effet on doit placer ici l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, que S. Luc rapporte par anticipation, & dont saint Matthieu & saint Marc ne parlent qu'à l'occasion de sa décollation : l'emprisonnement arriva immédiatement avant que Jesus-Christ eût quitté la Judée ; ce que saint Jean, saint Matthieu & saint Marc joignent à ce qu'on vient de rapporter.] — (b) *Jos. Ant. l.* XVIII. c. 7. — (c) *Matt.* IV. 12. *Marc.* I. 14 — (d) *Jos. Ant. l.* XVIII. c. 3. — (e) *Joan.* IV. 1.-43.

Mais Jesus passant au milieu d'eux , se retira de Nazareth ; il établit sa demeure la plus ordinaire à Capharnaüm , & prêcha par toute la Galilée , où il fut écouté favorablement. (a)

Etant allé à Cana pour la seconde fois , comme il y étoit , un Officier du Roi , qui demouroit à Capharnaüm , & dont le fils étoit fort malade , vint l'y trouver , & le pria instamment de venir guérir son fils. Jesus le renvoya , & lui dit que son fils étoit guéri. Cet homme sur sa parole s'en retourna ; & comme il approchoit de la ville , ses serviteurs vinrent lui dire que son fils avoit été guéri le jour précédent à la septieme heure ; c'est-à-dire , à une heure après-midi. (b)

Quelques jours après , étant sur la mer de Tidéiade , il vit deux freres , Simon , autrement nommé Pierre & André , qui travailloient à la pêche. Il leur dit de le suivre ; & aussitôt ils quitterent leurs filets & leur barque ; & le suivirent. (c)

Etant allé un peu plus loin , il vit deux autres freres , Jacques & Jean , qui étoient dans une nacelle , avec leur pere Zébédée , & qui raccommodoient leurs filets. Il les appella de même à sa suite , & aussitôt ils quitterent tout , & le suivirent. (d) Mais de telle maniere cependant qu'ils revenoient encore de temps en temps à leurs barques.

Jesus ayant donc établi sa demeure ordinaire à Capharnaüm , commença d'y prêcher les jours de Sabbas. Il y avoit là un homme possédé qui lui crioit : Je sai qui vous êtes ; vous êtes le Saint de Dieu. Mais Jesus lui imposant silence , commanda au démon de sortir. Il sortit , en causant à cet homme d'étranges convulsions , mais sans lui faire d'autre mal. (e) [ Ceci donnera lieu à une Dissertation sur les obsessions & possessions du démon. ]

Etant sorti de la Synagogue , il entra dans la maison de Simon , autrement Pierre , & y guérit la belle-mere de Simon , qui avoit une grande fièvre. Sur le soir , tous ceux de la ville qui avoient des malades , les amenèrent à la porte de la maison où étoit Jesus : il les guérit tous. (f)

ANDEL'ERE  
CHR. VULGA  
31.

XXX.  
Guérison du  
fils d'un Offi-  
cier du Roi à  
Capharnaüm.

XXXI.  
Seco-nd vo-  
cation de S.  
André & de  
S. Pierre.

XXXII.  
Derniere voca-  
tion de Jac-  
ques & de  
Jean fils de  
Zébédée.

XXXIII.  
Guérison d'un  
possédé à Ca-  
pharnaüm.

Dissertation  
sur les obses-  
sions & pos-  
sessions du dé-  
mon.

XXXIV.  
Belle-mere de  
S. Pierre ,  
guérie de la  
fièvre.

- (a) *Matth.* iv. 13.-17. *Marc.* i. 14. 15. [ La suite à l'Art. xxxi. ] *Luc.* iv. 14.-30. [ La suite à l'Art. xxxiii. ] *Joan.* iv. 43.-45. — (b) *Joan.* iv. 46. *ad finem.* [ La suite à l'Art. xli. ] — (c) *Matth.* iv. 18.-20. *Marc.* i. 16.-18. — (d) *Matth.* iv. 21.-22. [ La suite à l'Art. xxxv. ] *Marc.* i. 19.-20. — (e) *Marc.* i. 21.-28. *Luc.* iv. 31.-37. — (f) *Matth.* viii. 14.-17. [ La suite à l'Art. liv. ] *Marc.* i. 29.-34. *Luc.* iv. 38.-41. [ On voit par S. Marc & par S. Luc que la guérison de la belle-mere de S. Pierre , & celle des autres malades , arriva immédiatement après ce qui précède. M. Thoynard pense qu'il peut y avoir eu quelque dérangement dans les exemplaires de S. Matthieu , depuis le v. 22. du Chap. iv. jusqu'au v. 13. du Chap. xiv. Mais quant aux quatre versets de S. Matthieu dont il s'agit ici , le dérangement peut bien ne pas venir des Copistes. Les Evangélistes rappellent quelquefois par occasion certains événements qu'ils n'ont pas rapportés dans leur lieu. Et il est aisé de voir que la guérison du serviteur du Centenier à Capharnaüm rapportée par S. Matthieu en son rang au Chap. viii. a bien pu lui donner occasion de rappeler le Miracle qui avoit été opéré dans le même lieu sur la belle-mere de S. Pierre. ]

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

31.  
XXXV.  
Jésus dans le  
désert. Il prê-  
che dans la  
Galilée.

Le lendemain de très-grand matin, il se retire dans un lieu désert pour y prier. Pierre & les autres Disciples viennent l'y trouver, & lui disent que tout le monde l'attend. Jésus les mene dans les bourgades, où il prêche l'Évangile du royaume, & parcourt ainsi toute la Galilée. (a)

On croit que c'est dans ce voyage qu'il guérit Marie-Magdelene, de qui il chassa sept démons; (b) & Jeanne femme de Chuza, & quelques autres qui le suivirent dans la suite de sa prédication, & le servoient. (c) La réputation de Jésus se répandit dans toute la Syrie, & on lui amenoit des malades de toutes parts. (d)

XXXVI.  
Pêche mira-  
culeuse. Troi-  
sème vocation  
de Pierre; se-  
conde voca-  
tion de Jac-  
ques & de  
Jean.

Au retour de son voyage ou de sa Mission de Galilée, il vint sur le lac de Génésareth, où il se vit accablé d'une foule de peuple, qui venoit pour l'entendre. Il se mit dans la barque de Simon-Pierre, & delà il commença d'enseigner le peuple. Il ordonna ensuite à Pierre de s'avancer en pleine mer, & de jeter ses filets. Pierre obéit, & prit une si grande quantité de poissons que ses filets se brisoient. (e) Alors il s'attacha tout-à-fait à la suite de Jésus-Christ avec Jacques & Jean, qui avoient été témoins du même miracle.

XXXVII.  
Guérison d'un  
Lépreux.

Vers ce temps-là, Jésus guérit un lépreux en le touchant, & lui ordonna de se montrer aux Prêtres, & de ne pas dire qui étoit celui qui l'avoit guéri. (f)

XXXVIII.  
Guérison d'un  
Paralytique.

Ce miracle s'étant divulgué, on accourut à lui de tous côtés; en sorte qu'il ne pouvoit entrer qu'en secret dans la ville. Il passa la mer de Génésareth; puis il revient à Capharnaüm, où il guérit plusieurs malades; entre autres un paralytique que l'on descendit dans la maison par le toit. (g)

XXXIX.  
Vocation de  
S. Matthieu.

Delà Jésus vint sur le lac de Génésareth; & ayant vu un Publicain nommé Lévi, ou Matthieu, il l'appella à sa suite. Matthieu donna à manger à Jésus, ce qui fournit aux Pharisiens un sujet de murmure contre le Sauveur. Jésus justifie sa conduite, & leur déclare qu'il veut la miséricorde plutôt que le sacrifice, & que le temps viendra où ses Disciples jeûneront. (h)

(a) *Matt.* iv. 23. *Marc.* i. 35.-39. [La suite à l'Art. xxxviii.] *Luc.* iv. 42. *ad finem.* = (b) *Marc.* xvi. 9. *Luc.* viii. 2. = (c) *Matt.* xxviii. 55. 56. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* viii. 2. 3. & xxiii. 49. 55. [C'est le sentiment de M. Thoynard.] = (d) *Matt.* iv. 24. *ad finem.* [La suite à l'Art. xlii.] = (e) *Luc.* v. 1.-11. = (f) *Marc.* i. 40. *ad finem.* *Luc.* v. 12.-16. = (g) *Matt.* ix. 1.-8. *Marc.* ii. 1.-12. *Luc.* v. 17.-26. Les Textes de saint Marc & de saint Luc prouvent qu'il y a une liaison intime entre la guérison du Lépreux & la guérison du Paralytique, à laquelle se trouve jointe dans l'Article suivant la vocation de S. Matthieu & la dispute touchant le jeûne. Les dix-sept premiers versets du Chap. ix. de saint Matthieu qui contiennent ces trois objets, semblent être ainsi la suite du Chap. iv. & ils pourroient y avoir été placés originaiement.] = (h) *Matt.* ix. 9.-17. [La suite à l'Art. lvi.] *Marc.* ii. 13.-22. *Luc.* v. 27. *ad finem.* [La suite à l'Art. xlii. On ne doit pas regarder comme une contradiction dans cette dispute touchant le jeûne, que saint Matthieu introduise les seuls

## TROISIÈME PARTIE,

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31.

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la seconde Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la troisième.

**J**ESUS-CHRIST étant allé à Jérusalem pour la fête de Pâque, y guérit un paralytique qui l'étoit depuis trente-huit ans, & qui attendoit couché dans les galeries de la piscine nommé Béthesda, sans avoir pu y être jetté pour y recevoir sa guérison. Le malade ayant emporté son lit ce jour-là, qui étoit un jour de sabbat, cela fit du bruit parmi les Juifs. L'homme ne connoissoit point Jésus-Christ; mais quelque temps après, le Sauveur l'ayant rencontré dans le temple, lui dit de ne plus pécher. Alors cet homme divulgua que c'étoit Jésus, qui l'avoit guéri. Les Juifs irrités prirent la résolution de faire périr Jésus, parce qu'il avoit violé le sabbat, & qu'il avoit déclaré que Dieu étoit son Père. Jésus en prit occasion d'insister beaucoup sur sa filiation divine, & d'en exposer les prérogatives & les preuves. (a)

XL.  
Guérison du  
Paralytique de  
la Piscine.  
Seconde Pâ-  
que de J. C.  
depuis son Ba-  
ptême.

Le sabbat qui suivit le jour de Pâque, (b) Jésus & ses Disciples passèrent dans les bleds, qui étoient presque mûrs; & comme ses Disciples pressés par la faim, froissoient dans leurs mains des épis, quelques Pharisiens s'en plainquirent à Jésus; mais le Sauveur justifia ses Apôtres par l'exemple de David, qui dans la nécessité mangea des pains de proposition; & par celui des Prêtres, qui travaillent dans le

XLI.  
Les Disciples  
arrachent des  
épis de bled,  
pour les man-  
ger.

disciples de saint Jean interrogeant Jésus-Christ, au lieu que saint Luc ne nomme que les Pharisiens; & que saint Marc y fasse entrer les uns & les autres: car il est assez clair, par tout ce que les Évangélistes en écrivent, que les Pharisiens, poussés d'envie contre Jésus-Christ, se servoient des disciples de saint Jean dans cette occasion, & que les uns & les autres ont indifféremment interrogé le Seigneur, quoiqu'avec des sentiments & des vues contraires.] = (a) *Joan. v. 1. ad finem.* [La suite à l'Art. LXVII.] = (b) [C'est ainsi que M. Thoyard explique l'expression de S. Luc, vi. 1. *In sabbato secundo primo.* Et en cela il suit le sentiment de Joseph Scaliger, que comme selon la loi (*Lev. xxiii. 15.*) les sept semaines que l'on devoit compter depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, commençoient au lendemain de Pâque, c'est-à-dire, au *second jour des Azimes*, delà le premier sabbat qui arrivoit après Pâque, étoit appelé le *second-premier*, parce qu'il étoit le premier après le *second jour des Azimes*. Le P. de Carrieres préfère l'opinion de ceux qui croient que le sabbat *second-premier* étoit celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte: ceux-ci pensent qu'il y avoit chez les Juifs trois sabbats distingués entre les autres, & appelés par cette raison *sabbats-premiers*; celui qui tomboit dans l'octave de Pâque, celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte, & celui qui tomboit dans l'octave de la fête des Tabernacles. Cette interprétation paroît plus naturelle. On a donné dans le *Journal des Savants*, Décembre, 1754. Tome II. une Dissertation qui tend à prouver que ce sabbat fut appelé *second-premier*, parce qu'il étoit en même temps le *second jour des Azimes*, & le *premier* de la cinquantième depuis Pâque.]

**ANDELÈRE**  
**CHR. VULG.**  
31.  
XLII.  
Guérison d'un  
homme per-  
elus.

Temple le jour du Sabbat. Enfin, il leur dit nettement qu'il étoit plus grand que le Temple, & qu'il étoit maître du Sabbat. (a)

Un autre jour de Sabbat, Jesus étant entré dans la Synagogue, y enseigna à son ordinaire, & y guérit un homme qui avoit la main sèche, après avoir montré aux Pharisiens qu'il n'y avoit rien en cela de contraire à la Loi. Les Pharisiens irrités contre Jesus, résolurent avec les Hérodiens de le perdre. Mais Jesus connoissant leurs mauvais desseins, se retira vers la mer de Galilée. Il y fut suivi par une infinité de peuples qui venoient de tous côtés pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. (b)

XLIII.  
Election des  
douze Apô-  
tres.

Le Sauveur ordonna qu'on lui tint prête une nacelle, afin qu'il pût se débarrasser des troupes qui l'accabloient. Il se retira sur la montagne, & y passa la nuit en prières. Le lendemain matin il descendit, & appella ceux de ses Disciples qu'il désigna, & il en choisit douze de leur nombre pour en faire ses Apôtres. (c)

XLIV.  
Sermon sur  
la montagne.

Etant descendu de la montagne, il se plaça sur une butte qui étoit dans la plaine, & commença d'enseigner ses Apôtres, & tout le peuple. Il y publia les huit béatitudes, & y fit cet admirable sermon de la montagne, lequel comprend l'abrégé de tout l'Evangile. (d)

XLV.  
Guérison d'un  
Lépreux.

Comme Jesus descendoit de la montagne, ou de la hauteur où il s'étoit placé pour enseigner les troupes, un lépreux se présenta devant lui. Jesus le toucha, le guérit, & lui dit d'aller se montrer aux Prêtres, & d'offrir le don présent par Moïse. (e)

XLVI.  
Guérison du  
serviteur du  
Centenier de  
Capharnaüm.

Delà il vint à Capharnaüm, où un Centenier envoya au devant de lui des principaux des Juifs, pour le prier de venir rendre la santé à son serviteur qui étoit dangereusement malade. Comme Jesus avançoit vers la maison du Centenier, il lui envoya de ses amis pour lui dire qu'il ne

---

(a) *Matt.* xii. 1.-8. *Marc.* ii. 23. *ad fin.* *Luc.* vi. 1.-5. [Les textes de S. Marc & de S. Luc obligent de placer dans cet Article & dans l'Article suivant les vingt-un premiers versets du Ch. xii. de S. Matthieu, en sorte qu'ils doivent être considérés comme étant la suite des dix-sept premiers du Chap. ix. & cela a pu être ainsi dans l'origine.] = (b) *Matt.* xii. 9.-21. [La suite à l'Art. L.] *Marc.* iii. 1.-8. *Luc.* vi. 6.-11. = (c) *Marc.* iii. 9.-19. [La suite à l'Art. L.] *Luc.* vi. 12.-16. = (d) *Matt.* v. vi. vii. *Luc.* vi. 17. *ad finem.* [La suite à l'Art. XLVI. On ne peut douter que le discours rapporté par S. Matthieu, ne soit le même que celui qui est rapporté par S. Luc. Le commencement est presque tout semblable, aussi-bien que la suite & la conclusion. S'il arrive que S. Matthieu y rapporte quelque chose que S. Luc rapporte en d'autres endroits; c'est peut-être que S. Matthieu a voulu rassembler plusieurs instructions que J. C. avoit données en plusieurs occasions. Il se peut faire aussi que S. Luc n'ait pas rapporté le discours entier de Jesus-Christ, & que Jesus-Christ ait répété dans d'autres occasions quelques-unes des instructions qu'il donna alors au peuple.] = (e) *Matt.* viii. 1.-4. [La liaison de S. Matthieu marque entre la guérison de ce lépreux & le sermon de N. S. sur la montagne, semble prouver que ce lépreux est différent de celui dont parlent S. Marc & S. Luc; & dont la guérison se trouve à l'Art. xxxvii. C'est le sentiment de M. Thoyard.

se jugeoit pas digne de le recevoir dans sa maison. Enfin il vint lui-même, & dit à Jesus la même chose. Le Sauveur admira la foi de cet homme, & guérit son serviteur sur le champ. (a)

Jesus alla de Capharnaüm à Naïm, où il ressuscita le fils d'une veuve, que l'on portoit au tombeau. (b)

Saint Jean-Baptiste étant en prison, apprit les miracles que Jesus faisoit par-tout. Il députa vers lui deux de ses disciples, pour lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? Dans ce moment Jesus fit plusieurs guérisons, & répondit aux disciples de Jean : Allez dire à votre Maître ce que vous avez vu & entendu ; les aveugles voient, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les lépreux sont guéris, &c. Après le départ des disciples de Jean-Baptiste, Jesus rendit témoignage à la sainteté & au mérite de son Précurseur, fit son éloge de la manière la plus magnifique, & reprocha aux Juifs de ne l'avoir point connu ni reçu. (c)

Étant encore à Naïm, il fut invité à manger par un Pharisien, nommé Simon. Là une femme connue dans la ville pour une pécheresse, vient arroser les pieds de Jesus d'un parfum précieux, & de ses larmes. Le Pharisien choqué de cette action, doute si Jesus est le Messie. Jesus pour lui faire voir le tort qu'il a de juger si légèrement, lui propose la parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit beaucoup & l'autre devoit peu, auxquels le maître remit leurs dettes. (d) [ Ce fait donnera lieu à une Dissertation, où l'on examinera si la pécheresse, Marie-Magdelene, & Marie sœur de Lazare, sont une seule & même personne, ou trois personnes différentes. ] Jesus parcouroit ainsi toute la Galilée, prêchant par-tout, & il avoit à sa suite quelques femmes qui le servoient. (e)

Étant venu à Capharnaüm, il se trouva tellement accablé par la foule, qu'il n'avoit pas même le temps de manger. Ses proches vinrent pour

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.

31.

XLVII.

Jesus ressuscite le fils de la veuve de Naïm.

XLVIII.

Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jesus.

XLIX.

Jesus mange chez Simon le Pharisien. Femme pécheresse.

Dissertation sur les trois Maries.

L.

Possédé aveugle & muet, guéri.

(a) *Matt.* VIII. 5.-13. [La suite à l'Art. XXXIV.] *Luc.* VII. 1.-10. [S. Luc parle seulement de la députation du Centenier : mais S. Matthieu semble dire assez expressément, qu'il vint lui-même : *Accessit ad eum, &c.* Cependant quelques-uns croient qu'on peut dire qu'il ne vint qu'en la personne de ceux qui vinrent de sa part. M. Thoynard le suppose ainsi. On voit quelques chose de semblable dans la demande des enfants de Zébédée faite par eux selon S. Marc, & par leur mere selon S. Matthieu. Voyez à l'Article CXLVIII.] — (b) *Luc.* VII. 11.-17. — (c) *Matt.* XI. 2.-19. [La suite à l'Art. LXIV.] *Luc.* VII. 18.-35. [Le texte de S. Luc montre qu'il faut placer ici la députation de S. Jean rapportée au Chap. XI. de S. Matthieu. Nous avons fait remarquer que S. Matthieu peut bien avoir joint à la guérison du serviteur du Centenier, la guérison de la belle-mere de S. Pierre : mais il peut se faire qu'ensuite il ait rapporté la députation de S. Jean, en sorte que les dix-sept premiers versets du Chap. VIII. auroient pu originairement être suivis des dix-huit versets contenus au Chap. XI. depuis le v. 1. jusqu'au v. 19. inclusivement.] — (d) *Luc.* VII. 36. *ad finem.* — (e) *Luc.* VIII. 1.-3. [La suite à l'Art. LIII.]

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
31.

Dissertation  
sur le péché  
contre le S.  
Esprit.

LI.  
Signe du Pro-  
phete Jonas.

LII.  
La mere &  
les freres de  
Jesus viennent  
pour lui par-  
ler.

LIII.  
Diverses pa-  
raboles propo-  
sées par Jesus.

se saisir de lui , disant qu'il avoit perdu l'esprit. (a) Il guérit au même endroit un possédé qui étoit aveugle & muet. (b) Les Scribes & les Pharisiens entendant le bruit de tant de merveilles , formoient des jugemens très-désavantageux de Jesus-Christ , disant qu'il ne chassoit les démons qu'au nom de Béezébut ; mais le Sauveur réfuta leur blasphème par plusieurs raisons , & leur déclara que leur péché , qui étoit contre le Saint-Esprit , étoit de sa nature irrémissible. (c) [ Ceci fera le sujet d'une Dissertation , où on examinera en quoi consiste le péché contre le Saint-Esprit , & en quel sens il est irrémissible. ]

Ils lui demanderent après cela un prodige ou un signe , & il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du Prophete Jonas. Il les menaça d'un châtement plus rigoureux que celui des Ninivites ; & il leur dit que la Reine du Midi s'éleveroit contr'eux au jour du Jugement. Il leur proposa la parabole du démon qui est sorti d'un homme , & qui revient avec sept autres démons plus méchants que lui. (d)

La mere & les freres de Jesus étant venus pour lui parler , on l'avertit ; & il répond que sa mere & ses freres sont ceux qui l'écoutent , & qui obéissent à la voix de Dieu. (e)

L'après-dîner Jesus alla sur le bord de la mer , & le peuple s'étant assemblé autour de lui , il monta dans une barque , d'où il commença de leur parler. Il leur proposa la parabole du semeur , celle de la lampe qui ne se met pas sur le boisseau , celle de l'ivraie que l'ennemi seme parmi le froment , celle du grain de moutarde , celle du levain. Lorsqu'il eut renvoyé les troupes , & qu'il fut assis dans sa maison , ses Disciples le prièrent de leur expliquer le sens de ces paraboles. Il le leur expliqua , & leur fit remarquer leur bonheur de ce qu'il leur étoit donné d'écouter & de comprendre le sens de ce que les autres n'entendoient qu'en paraboles. Il leur proposa encore la parabole du trésor caché , que l'on découvre ; de la perle que l'on trouve ; du filet jetté dans la mer , qui amasse du poisson bon & mauvais. (f)

(a) *Marc.* 111. 20. 21. = (b) *Matt.* x11. 22. 23. [ La suite du texte de S. Marc prouve qu'il faut reprendre ici le texte du Chap. x11. de S. Matthieu. Car quoique S. Marc ne fasse pas mention du possédé aveugle & muet dont parle S. Matthieu , cependant la dispute dont il parle au Chap. 111. §. 22. & suiv. paroît bien être la même que celle dont parle S. Matthieu , & qui s'éleva à l'occasion de la guérison de ce possédé. Ainsi à la suite du §. 19. du Chap. x11. de S. Matthieu , il faut prendre les vingt-neuf derniers versets du Chap. x11. & les cinquante-trois premiers du Chap. x111. comme on le verra dans les Articles suivans : & cela a pu être ainsi dans l'origine. ] = (c) *Matt.* x11. 24-27. *Marc.* 111. 22-30. [ La suite à l'Art. LII. ] = (d) *Matt.* x11. 38-45 ; = (e) *Matt.* x11. 46. *ad finem.* *Marc.* 111. 31. *ad finem.* *Luc.* v111. 19.-21. [ Le témoignage de S. Matthieu & de S. Marc prouve qu'en effet c'est ici qu'il faut placer cette parole que S. Luc ne rapporte qu'après les paraboles suivantes. M. Thoynard suppose que cela a été dit deux fois. La suite à l'Art. L1V. ] = (f) *Matt.* x111. 1.-53e [ La suite à l'Art. LX. ] *Marc.* 1V. 1.-34. *Luc.* v111. 4.-18. [ La suite à l'Art. LII. ]

## DES SAINTS ÉVANGILES. 41

Le soir après qu'il leur eut expliqué ces paraboles , il leur dit de le passer au delà de la mer de Génésareth. Il se trouva là un Savant dans la Loi , qui vouloit se mettre à sa suite : mais Jesus lui dit : Les renards ont des tanières , & les oiseaux ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre lui demanda permission , avant de le suivre , d'aller enterrer son pere. Laissez les morts enterrer leurs morts , lui répondit Jesus. (a)

ANDE L'ERE  
CHA. VULG.

31.  
LIV.

Savant dans  
la Loi , qui  
veut suivre  
Jesus.

Etant entré dans la barque , il s'endormit ; & il s'éleva une tempête , qui mit la nacelle en danger d'être submergée. Les Disciples éveillèrent Jesus. Il commanda aux vents , & rendit aussi-tôt le calme à la mer ; ce qui remplit de terreur & d'admiration ceux qui étoient dans la barque. (b)

LV.  
Tempête sur  
la mer de Ga-  
lilee.

Il arriva aux bords des Géraséniens , où il y avoit deux démoniaques ; un entr'autres qui étoit terrible , & qui étoit possédé d'une légion de démons. Il vint au devant de Jesus. Les démons se plainquirent qu'il venoit avant le temps les tourmenter , le prièrent de ne les pas envoyer dans l'abîme de l'enfer ; mais de leur donner permission d'entrer dans un troupeau de porcs qui paroissoient dans les montagnes du voisinage. Jesus le leur permit ; & aussi-tôt le troupeau qui étoit d'environ deux mille porcs , alla se précipiter dans la mer de Galilée. Les Géraséniens craignant quelque nouveau malheur , vinrent prier Jesus de sortir de leur pays. Jesus étant près de rentrer dans la barque , pour repasser à Capharnaüm , le possédé qu'il venoit de guérir , le pria de lui permettre d'aller avec lui ; mais Jesus ne lui permit pas : seulement il lui dit de s'en retourner , & de publier la grace que Dieu lui avoit faite. (c)

LVI:  
Guérison de  
deux possédés  
au pays de  
Gérasa.

Jesus repassa la mer , & trouva les troupes qui l'attendoient. Etant près de la mer , Jaïr , Prince de la Synagogue de Capharnaüm , vint le prier de rendre la santé à sa fille unique , âgée de douze ans. Jesus va dans la maison de Jaïr ; mais en chemin une femme incommodée d'un flux de sang , ayant touché le bord de son habit , fut tout d'un coup guérie. Jesus fit connoître le miracle qui étoit secret , afin que l'on fût & la foi de cette femme , & la vertu de Dieu. Comme il étoit en chemin , on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte ; Jesus l'exhorta

LVII.  
Jesus guérie  
l'hémorroï-  
se , & ressuscite  
la fille de  
Jaïr.

---

(a) *Matt.* viii. 18.-22. *Marc.* iv. 35. *Luc.* viii. 22. [La suite du texte de S. Marc & de S. Luc prouve qu'il faut revenir ici au Chap. viii. de S. Matthieu.] = (b) *Matt.* viii. 23.-27. *Marc.* iv. 36. *ad finem.* *Luc.* viii. 23.-25. [Il est clair que les trois Évangélistes parlent de la même tempête , parce que le terme du trajet est le même selon les trois , savoir , le pays de Génésareth où les démons furent chassés d'un possédé , & envoyés dans un troupeau de porcs.] = (c) *Matt.* viii. 28. *ad finem.* [La suite à l'Art. xxxviii.] *Marc.* v. 1.-20. *Luc.* viii. 26.-39. [Ces trois Évangélistes conviennent en ce qui regarde l'expulsion de ces démons , excepté que saint Matthieu marque deux possédés , au lieu que saint Marc & saint Luc ne parlent que d'un. S. Augustin pense que ces deux Évangélistes ne parlent que d'un , parce que celui-là étoit possédé d'une manière plus violente , ou que c'étoit une personne plus connue dans le pays.]

**ANDE L'ERE CHR. VULG.** à la confiance , & continua de le suivre. Etant entré dans la maison avec trois de ses Disciples , il en fit sortir les joueurs d'instruments , qui venoient pour célébrer les funérailles de cet enfant. Tout le monde étant sorti , il entra dans le lieu où étoit cette fille , & l'ayant ressuscitée , il ordonna qu'on lui donnât à manger , & qu'on tint le miracle secret. ( a )

**LVIII.** Comme Jesus alloit à Nazareth sa patrie avec ses Disciples , ( b ) deux **Guérison de deux aveugles à Nazareth.** aveugles le suivirent jusques dans sa maison , lui demandant instamment qu'il leur rendit la vue. Etant arrivé dans la maison , il leur demanda s'ils croyoient qu'il eût le pouvoir de les guérir. Ils lui répondirent qu'ils en étoient très-persuadés. En même temps il les toucha & les guérit , & leur ordonna de n'en rien dire : mais ils ne laisserent pas de divulguer le miracle par-tout. ( c )

**LIX.** Presqu'en même temps , il guérit un possédé qui étoit muet : ce qui **Possédé muet , guéri.** donna lieu aux Pharisiens de l'accuser de guérir les malades au nom de Béezzebub. ( d )

**LX.** Il entra le jour du Sabbat dans la Synagogue , où il fut admiré de **Jesus dans la Synagogue de Nazareth.** tout le monde. Plusieurs prirent un sujet de scandale de la bassesse de sa naissance ; & ils se demandoient l'un à l'autre : N'est-ce pas le fils de ce Charpentier ? sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie ; ses freres & ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous ? Jesus quitta Nazareth , & n'y retourna plus. Il dit en la quittant qu'un Prophete n'est sans honneur que dans sa patrie. ( e )

**LXI.** Le Sauveur parcourut les bourgs & les bourgades de la Galilée , **Moisson abondante.**

( a ) *Matt.* ix. 18.-26. *Marc.* v. 21. *ad finem.* *Luc.* viii. 40. *ad finem.* [ La suite à l'Art. LXII. Le témoignage de saint Marc & de saint Luc prouve que de la fin du Ch. viii. de saint Matthieu , il faut passer au  $\psi$ . 18. du Chap. ix. Les dix-sept premiers versets ont été placés aux Articles xxxviii. & xxxix. Ou plutôt , selon la remarque de M. Thoynard , le témoignage de saint Marc & de saint Luc prouve qu'il faut passer d'abord au  $\psi$ . 20. & que les  $\psi\psi$ . 18. & 19. devroient être insérés entre le  $\psi$ . 22. & le  $\psi$ . 23. comme étant relatifs aux  $\psi\psi$ . 35. 36. 37. & 38. de saint Marc , & aux  $\psi\psi$ . 49. & 50. de saint Luc. Par-là se leve la difficulté de l'expression de saint Matthieu ,  $\psi$ . 18. *Hac illo loquente ad eos* ; d'où quelques-uns prétendent conclure que cet événement est intimement lié avec la dispute sur le jeûne rapportée dans les versets précédents. Les expressions paralleles de saint Marc ,  $\psi$ . 35. *Adhuc eo loquente* ; & de saint Luc ,  $\psi$ . 50. *Adhuc illo loquente* ; prouvent que cela regarde ce que Jesus-Christ venoit de dire à ses disciples & à l'hémorroïsse. Par-là se leve aussi la difficulté de la priere de Jair , qui dit , selon saint Matthieu ,  $\psi$ . 18. *Filia mea modò defuncta est*. Le parallele des trois expressions que nous venons de comparer , prouve que Jair ne dit cela qu'après qu'on fut venu lui annoncer que sa fille étoit morte. Et ainsi cette expression prouve qu'en effet originairement les  $\psi\psi$ . 18. & 19. de saint Matthieu ont dû être entre les  $\psi\psi$ . 22. & 23. ]

— ( b ) *Marc.* vi. 1. [ La suite à l'Art. LX. ] — ( c ) *Matt.* ix. 27.-31. — ( d ) *Matt.* ix. 32. 33. 34. [ La suite à l'Art. LXI. ] — ( e ) *Matt.* xiii. 54. *ad finem.* [ La suite à l'Art. LXIII. ] *Marc.* vi. 1.-6. [ La suite à l'Art. LXII. Le texte de saint Marc prouve qu'après le  $\psi$ . 34. du Chap. ix. de saint Matthieu , il faut placer les cinq derniers versets du Chap. xiii. ]

prêchant par-tout , & guérissant les malades. Comme il voyoit les peuples avides de la parole , il dit à ses Apôtres que la moisson étoit grande ; mais qu'il y avoit peu d'ouvriers , & qu'il falloit prier le maître de la moisson d'y en envoyer. (a)

ANDEL'ERU  
CHR. VOLG.  
32.

Il députa en même temps ses Disciples , & les fit partir deux à deux , leur donnant le pouvoir de faire des miracles , & leur ordonnant de ne porter ni provisions , ni armes , ni habits à changer , ni deux paires de sandales : mais d'aller annoncer la venue du Royaume céleste aux Juifs , & non aux Gentils ni aux Samaritains : d'entrer dans les maisons des plus dignes & des plus gens de bien dans chaque ville , & d'y demeurer sans changer de logis , tandis qu'ils seroient dans ce lieu : & au cas qu'on ne voulût pas les recevoir , de secouer même la poussière de leurs souliers contr'eux , & de se retirer. (b) Il leur donne en cette occasion plusieurs autres excellentes instructions. (c) Les Apôtres étant donc partis , prêcherent par-tout , & firent une infinité de miracles. Le Sauveur , d'un autre côté , alla prêcher dans les villes du pays , où les Apôtres avoient été avant lui. (d)

LXII.  
Mission des  
Apôtres pour  
prêcher.

Ce fut en ce temps-là que saint Jean-Baptiste fut décollé dans la prison par les ordres d'Hérodes Antipas , après qu'Hérodiade eut dansé devant ce Prince. (e)

LXIII.  
Mort de Jean-Baptiste.

Jésus ayant prêché par-tout , & ayant opéré une infinité de miracles , principalement dans les villes qui sont au bord de la mer de Tibériade , il leur fit des reproches de leur incrédulité , disant que Tyr & Sidon avoient vu les prodiges qu'il avoit faits à Bethsaïde , à Capharnaüm , & à Corozain , il y auroit long-temps qu'elles se seroient converties. (f)

LXIV.  
Reproches  
contre les vil-  
les de Bethsaï-  
de , Corozain & Ca-  
pharnaüm.

En ce même temps Hérodes ayant entendu le bruit des miracles de Jésus , s'imagina que Jean-Baptiste étoit ressuscité , & que c'étoit lui qui faisoit ces prodiges. (g)

LXV.  
Hérodes croit  
que Jean-Bap-  
tiste est ressus-  
cité.

(a) *Matt.* ix. 35. *ad finem.* [Le  $\psi$ . 6. du Chap. vi. de saint Marc prouve qu'il faut revenir ici au  $\psi$ . 35. du Chap. ix. de saint Matthieu.] = (b) *Matt.* x. 1.-15. *Marc.* vi. 7. 11. *Luc.* ix. 1.-5. = (c) *Matt.* x. 16. *ad finem.* = (d) *Matt.* xi. 1. [La suite à l'Art. XLVIII.] *Marc.* vi. 12. 13. *Luc.* ix. 6. [La suite à l'Art. LXV.] = (e) *Matt.* xiv. 3.-12. *Marc.* vi. 17.-30. *Luc.* ix. 9. [On ignore quel est le temps précis de la mort de saint Jean-Baptiste : mais on ne peut douter qu'on ne doive la placer entre la députation qu'il envoya à Jésus ( Art. XLVIII. ) & la conjecture d'Hérodes touchant Jésus. ( Art. LXV. ) C'est à l'occasion de cette conjecture que saint Matthieu & saint Marc rapportent ce fait.] = (f) *Matt.* xi. 20.-24. [C'est ici que M. Thoynard place ces cinq versets : mais il faut avouer qu'ils n'y sont amenés par aucun texte des Évangélistes. Quelques-uns les laissent où l'Évangile de S. Matthieu les place , c'est-à-dire , à la suite des reproches que Jésus-Christ fit aux Juifs à l'occasion de la députation de S. Jean rapportée dans l'Art. XLVIII. & il semble que rien n'empêche de les y laisser. La suite à l'Art. LXVI.] = (g) *Matt.* xiv. 1. 2. *Marc.* vi. 14.-16. [La suite à l'Art. LXIII.] *Luc.* ix. 7.-9. [Les textes de saint Marc & de saint Luc prouvent qu'il faut revenir ici au Chap. xiv. de saint Matthieu. Les textes des Chapitres xi. xii. xiii. de cet Évangéliste se trouvent employés aux Articles XLVIII. LXIV. LXVI. XLI. XLII. L. LI. LII. & LIII. & LX.]

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.

31.

LXVI.  
Retour des  
Apôtres de  
leur mission.

LXVII.  
Jesus se retire  
au delà du lac  
de Génésareth.

LXVIII.  
Multiplication  
des cinq pains.

LXIX.  
Jesus marche  
sur les eaux. S.  
Pierre y mar-  
che aussi.

Les Apôtres étant de retour de leur Mission, viennent rendre compte à Jesus du succès de leur prédication. (a) Le Sauveur en rend graces son Pere, & invite tout le monde à porter son joug, & à le suivre. (b)

Ayant appris ce qu'Hérodes disoit de lui, il se retira dans un lieu désert avec ses Disciples pour se reposer. Mais comme ils étoient toujours accablés des peuples, qui ne leur laissoient pas même le temps de manger, il entra avec ses Apôtres dans une barque, & ayant passé le lac de Génésareth, il se retira avec eux sur une montagne. (c)

Les troupes ayant su que Jesus alloit au delà du lac, s'y rendirent aussi par terre, & y arriverent avant lui dans le désert de Bethsaïde. Jesus descendit de la montagne, & touché de compassion, guérit les malades qu'on lui présenta, & commença d'enseigner le peuple: (d)

L'heure de manger étant passée, & le jour commençant un peu de baisser, les Apôtres représenterent à Jesus qu'il falloit renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller acheter de quoi manger dans les villages. Jesus répondit: Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent: donnez-leur à manger vous-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains; & ayant appris qu'ils en avoient cinq & deux poissons; il leur dit de faire asseoir le peuple, & de lui donner à manger. Jesus fut obéi: le peuple mangea, & fut rassasié, & on recueillit douze paniers pleins de ce qui avoit été de reste. Il y avoit cinq mille hommes, sans les femmes & les enfants. (e)

Le soir étant venu, Jesus sachant que le peuple avoit dessein de l'établir Roi, contraignit ses Disciples d'entrer dans la barque, & de passer le lac, pour aller à Bethsaïde. Il renvoya les troupes, & monta seul sur une montagne pour prier. Cependant ses Apôtres étoient au milieu du lac, occupés à combattre contre les vagues & les vents con-

(a) *Marc.* vi. 30. *Luc.* ix. 10. — (b) *Matt.* xi. 25. *ad finem.* [C'est ici que M. Thoynard place ces six derniers versets, que le texte de saint Matthieu joint aux reproches rapportés dans l'Art. LXIV. La même action de graces de Jesus-Christ se trouve placée par saint Luc au retour des Septante disciples. (Art. xcii.) M. Thoynard suppose que cette parole a été répétée deux fois, & que ce qui y donna lieu la première fois, fut le retour des douze Apôtres ici marqué par saint Marc & par saint Luc. Mais comme saint Matthieu ne parle point du retour des douze Apôtres, & que saint Marc ni saint Luc ne disent point que Jesus-Christ ait alors prononcé aucune des paroles que M. Thoynard place ici, il semble qu'on pourroit les laisser où le texte de S. Matthieu les place, c'est-à-dire, à la suite des reproches que Jesus-Christ fit aux Juifs, & particulièrement aux villes impénitentes, à l'occasion de la députation de saint Jean rapportée dans l'Art. xviii. Selon cette hypothese, il n'y auroit aucune interruption dans le Chap. xiv. de saint Matthieu; & le renversement que M. Thoynard supposoit être depuis le §. 22. du Chap. iv. jusqu'au §. 13. du Chap. xiv. se trouveroit renfermé entre la fin du Chap. iv. & le commencement du Chap. xiv.] — (c) *Matt.* xiv. 13. *Marc.* vi. 31-33. *Luc.* ix. 10. 11. *Joan.* vi. 1-3. — (d) *Matt.* xiv. 14. *Marc.* vi. 34. *Luc.* ix. 11. *Joan.* vi. 4-7. — (e) *Matt.* xiv. 15-21. *Marc.* vi. 35-44. *Luc.* ix. 12-17. [La suite à l'Art. LXXVIII.] *Joan.* vi. 8-13.

## DES SAINTS ÉVANGILES.

45

traies. Ils étoient environ à vingt-cinq ou trente stades du bord, lorsque Jesus vint à eux, marchant sur la mer, & il feignoit de vouloir passer outre. Ils le prirent d'abord pour un phantôme; mais il les rassura en leur parlant, & saint Pierre lui dit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille vers vous, en marchant sur les eaux. Jesus lui dit de venir. Il vint: mais voyant un tourbillon ou une vague, il eut peur, & il commençoit d'enfoncer. Il s'écria, & Jesus le retint par la main. Les Disciples prièrent Jesus d'entrer dans la barque; il y entra; & aussitôt elle se trouva à bord. (a)

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.  
32.

Les Disciples avoient d'abord voulu aller à Bethsaïde; mais ils en furent empêchés par le vent du Nord. Ils vinrent donc à Tibériade, & delà à Capharnaüm.

LXX.  
Ils arrivent à  
Capharnaüm.  
Discours sur la  
nourriture cé-  
leste.

Les troupes qui savoient que Jesus n'étoit point entré dans la barque avec ses Disciples, crurent qu'il étoit demeuré dans le désert de Bethsaïde. Elles le chercherent donc avec empressement le lendemain, pour le faire Roi; espérant qu'il continueroit de les nourrir, comme il venoit de faire. Mais quelques barques étant venues de Tibériade au même endroit, leur apprirent que Jesus avoit abordé dans le territoire de Tibériade. Aussi-tôt le peuple revint en deçà de la mer, & vint trouver Jesus, qui durant cet intervalle s'étoit rendu à Capharnaüm.

Ayant trouvé Jesus dans la Synagogue de cette ville, ils lui demandèrent comment il étoit venu. Jesus leur dit: Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais à cause que je vous ai donné à manger le jour précédent. Il les exhorta à chercher une autre nourriture, qui ne pérît point. Il leur dit qu'il est lui-même le Pain du Ciel, fort différent de la manne que Moïse avoit donnée à leurs peres. Ce discours les offensa, & sa qualité de fils d'un artisan les scandalisoit. Il continua toutefois de leur parler de la différence qu'il y avoit entre la manne dont leurs peres avoient été nourris, & le pain qu'il leur offroit. Il leur déclara que sa chair étoit vraiment nourriture, & son sang véritablement breuvage. Ce discours fut cause que la plupart de ses Disciples l'abandonnerent. Jesus demanda à ses Apôtres s'ils vouloient aussi s'en aller. Mais Pierre lui répondit: Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle; nous croyons, & nous savons que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jesus lui dit qu'il les avoit choisis tous douze, mais qu'un d'eux étoit un traître: il parloit de Judas d'Iscaïoth. (b) On amena à Jesus de tous côtés des malades à Capharnaüm. Il les guérit; mais il partit bientôt après pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem. (c)

Troisième  
Pâque mar-  
quée dans l'E-  
vangile depuis  
le baptême de  
J. C.

---

(a) *Matth.* XIV. 22.-34. *Marc.* VI. 45.-55. *Joan.* VI. 14.-21. = (b) *Joan.* VI. 22. *ad finem.* = (c) *Matth.* XIV. 35. *Marc.* VI. 54. 55.

---

## QUATRIEME PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisieme Pâque célébrée par Jesus-Christ après son baptême, jusqu'à la quatrieme.*

**[** L'INTERVALLE qui s'écoula depuis la troisieme Pâque de Jesus-Christ, jusqu'à la quatrieme & derniere, est celui qui est le plus rempli par le récit des Evangélistes ; c'est ce qui nous donne lieu de le diviser ; la Fête des Tabernacles qui se trouve au milieu de cet intervalle en formera le partage. Ainsi nous diviserons cette quatrieme Partie en deux Articles, dont le premier contiendra ce qui s'est passé dans les six premiers mois qui s'écoulerent depuis la troisieme Pâque jusqu'à la Fête des Tabernacles de cette même année ; le second contiendra ce qui s'est passé dans les six derniers mois, depuis la Fête des Tabernacles jusqu'à la quatrieme Pâque. ]

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
32.

**ARTICLE I.** *qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisieme Pâque jusqu'à la fête des Tabernacles de la même année.*

LXXI.  
Retour de Jesus en Galilée.  
Scandale des Pharisiens de ce que les disciples de Jesus ne lavoient pas leurs mains avant le repas.

Après la Pâque, Jesus quitta la Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir. Il revint donc en Galilée : & en quelque lieu qu'il entrât, on lui présentoit les malades. Ils les mettoient hors des maisons, & le prioient qu'il leur permit seulement de toucher le bord de son vêtement ; & tous ceux qui le touchoient, étoient guéris. (a)

Quelques Pharisiens & quelques Scribes qui étoient venus de Jérusalem après la Fête de Pâque, ayant remarqué que contre la tradition des Juifs, les Disciples de Jesus ne lavoient pas leurs mains avant de manger, en porterent leurs plaintes à Jesus. Mais il leur dit qu'ils étoient de vrais hypocrites, qui négligeoient l'observation des principaux préceptes de la Loi, & en particulier celui de rendre honneur à ses parents, pour garder leurs traditions ; & ayant appelé les troupes du peuple, il leur dit que ce n'étoit point ce qui entroit dans la bouche qui souilloit l'homme, mais ce qui en sortoit : par où il faisoit entendre que les souillures légales en elles-mêmes ne souilloient point l'ame (b)

Comme il se fut retiré, ses Apôtres lui dirent que les Pharisiens

---

(a) *Matt. xiv. 36. & ult. Marc. vi. 56. ad finem. Joan. vii. 1.* {La suite à l'Art. cxix.} — (b) *Matt. xv. 1-11. Marc. vii. 1-16.*

avoient été scandalisés de son discours. Laissez-les, leur dit-il; ce sont des aveugles, qui conduisent des aveugles. Toute plante que mon Pere céleste n'aura point plantée, sera arrachée. Ensuite les Disciples lui ayant demandé l'explication de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas ce qui entroit dans l'homme, qui fouilloit l'homme; il leur fit remarquer que tout ce qui entre dans la bouche, est digéré par l'estomach; & que ce qui n'est pas utile à la nourriture, est rejeté par les voies ordinaires: au lieu que ce qui sort de la bouche de l'homme, vient du cœur de l'homme, & le rend coupable aux yeux de Dieu; comme les querelles, les mensonges, les mauvais desirs, les pensées, & les actions déshonnêtes. (a)

Au commencement de Mai, il partit pour aller aux environs de Tyr & de Sidon. Il vouloit demeurer caché; mais il fut bientôt découvert. Une femme Chananéenne vint lui demander la guérison de sa fille. Jesus ne lui répondit rien d'abord; mais comme elle continuoit de crier, & que ses Apôtres le sollicitoient de lui accorder ce qu'elle demandoit, & de la renvoyer, il dit qu'il n'étoit venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël. Dès qu'il fut arrivé dans la maison, cette femme vint se jeter à ses pieds, lui demandant instamment qu'il guérît sa fille. Jesus lui répondit qu'il n'étoit pas juste de donner aux chiens le pain des enfants. Il est vrai, répliqua-t-elle; mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. Jesus admirant sa foi, lui accorda sa demande. (b)

Il continua sa route par Sidon, & par la Décapole, & vint au delà de la mer de Galilée. On lui présenta un homme sourd & muet; & l'ayant tiré à l'écart, il lui mit les doigts dans les oreilles, & toucha sa langue avec sa salive, & lui rendit ainsi la parole & l'ouïe. (c)

Il monta sur une montagne, & y demeura trois jours. Pendant ce temps, il vint une infinité de malades, qu'il guérit dès qu'il fut descendu. Et comme les troupes l'attendoient depuis trois jours, il dit à ses Disciples, qu'il ne falloit pas les laisser retourner à jeun dans leurs maisons. Ils avoient sept pains, & quelques petits poissons pour la provision de la suite de Jesus. Il les fit distribuer à toute la multitude, qui étoit d'environ quatre mille hommes, sans compter les femmes & les enfants. Ils furent tous rassasiés, & il en demeura encore sept paniers de reste qu'on recueillit. (d)

Jesus s'embarqua aussi-tôt après, & alla à Magédan dans le canton de Dalmanutha, sur le même bord de la mer, mais plus au Midi du lieu où il s'étoit embarqué. Comme il y étoit, les Pharisiens & les Sadducéens vinrent pour le tenter, en lui demandant un prodige dans le Ciel.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

LXXII.  
Fille de la  
Chananéenne  
guérie.

LXXIII.  
Sourd & muet  
guéri.

LXXIV.  
Multiplication  
des sept pains.

LXXV.  
Signe du Pro-  
phete Jonas  
promis aux  
Pharisiens.

(a) *Matt.* xv. 11.-20. *Marc.* vii. 17.-23. = (b) *Matt.* xv. 21.-28. *Marc.* vii. 24.-30. = (c) *Matt.* xv. 29. *Marc.* vii. 31. *ad finem.* = (d) *Matt.* xv. 29. *ad finem.* *Marc.* vii. 31. L. 10.

AN DE L'ENE  
CHR. VULO.  
32.

Mais Jesus leur reprocha qu'eux qui étoient si habiles pour discerner la face du Ciel, & pour prévoir le beau ou le mauvais temps, n'eussent pas assez de discernement pour connoître les temps, & pour voir que les Prophéties étoient accomplies dans sa personne. Enfin, il leur déclara qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner que celui du Prophete Jonas; & les ayant quittés, il s'embarqua de nouveau sur le lac de Génésareth pour aller à Bethsaïde, ville située à l'extrémité septentrionale du lac. (a)

LXXVI.  
Levain des  
Pharisiens, des  
Sadducéens &  
d'Hérodes.

En s'embarquant les Apôtres avoient oublié de prendre du pain pour leur provision, & ils se trouverent de l'autre côte du lac, n'ayant qu'un seul pain. Jesus leur dit qu'ils se gardassent bien du levain des Pharisiens, des Sadducéens & de celui d'Hérodes. Il vouloit marquer la doctrine & les sentiments de ces gens-là. Mais les Disciples ne songeoient qu'au pain matériel qu'ils avoient oublié. Jesus-Christ leur reprocha leur peu de foi, les fit souvenir des deux miracles dont ils avoient été témoins, & comment une fois il avoit nourri cinq mille hommes avec cinq pains, & une autre fois quatre mille hommes avec sept pains. Alors ils comprennent qu'il leur parloit de la doctrine des Pharisiens & des Sadducéens, dont il falloit se donner de garde. (b)

LXXVII.  
Aveugle guéri  
à Bethsaïde.

Il prit terre à Bethsaïde, qui étoit au nord du lac, & on lui amena un aveugle pour le prier de le guérir. Il le tira hors de la ville, lui cracha sur les yeux, lui imposa les mains, & lui demanda s'il voyoit. Je vois; dit-il, des hommes comme des arbres qui marchent. Jesus mit une seconde fois les mains sur ses yeux, & l'aveugle vit parfaitement. Il le renvoya, & lui dit de ne pas publier ce qui lui étoit arrivé. (c)

LXXVIII.  
Confession de  
S. Pierre que  
Jesus est le  
Messie.

Jesus partit de Bethsaïde, & alla plus avant vers le nord du côté de Césarée de Philippe. Un jour étant seul en prieres avec ses Disciples, il leur demanda ce qu'on disoit de lui. Ils lui répondirent que les uns disoient qu'il étoit Elie, d'autres Jérémie, d'autres Jean-Baptiste, ou quelqu'un des Prophetes ressuscités. Et vous, dit Jesus, que pensez-vous de moi? Vous êtes le Christ, Fils de Dieu, répondit Pierre. Alors Jesus loua sa foi, & lui dit: Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; & je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel, & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel. Alors il leur ordonna de ne dire à personne qu'il étoit le Christ. (d)

LXXIX.  
Premiere pré-  
diction des  
souffrances de  
Jesus.

Après cela Jesus commença de prédire à ses Apôtres, les maux qu'il devoit souffrir à Jérusalem. S. Pierre le tirant à l'écart, lui dit: A Dieu ne plaife que cela vous arrive! Mais Jesus jettant les yeux sur ses Disciples,

(a) *Matt.* XVI. 1.-4. *Marc.* VIII. 11.-13. = (b) *Matt.* XVI. 5.-12. [ La suite à l'Art. XXXVIII. ] *Marc.* VIII. 14.-21. = (c) *Marc.* VIII. 22.-26. = (d) *Matt.* XVI. 13.-20. *Marc.* VIII. 27.-30. *Luc.* IX. 18.-21.

reprit fortement Pierre, en lui disant : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. En même temps il appella les troupes, & leur dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix, & qu'il me suive. Car celui qui veut conserver sa vie, la perd ; & celui qui la perd pour l'amour de moi, la conserve ; celui qui rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui, lorsque je paraîtrai dans la gloire de mon Père avec ses Anges. Je vous dis en vérité qu'il y a ici quelqu'un qui ne mourra point, qu'il n'ait vu le royaume de Dieu qui doit venir avec sa puissance. (a) Il parloit sans doute ou de sa Transfiguration, ou de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs par les armes des Romains.

Six jours après (b) cet entretien, Jésus conduisit trois de ses Apôtres, Pierre, Jacques & Jean, sur une montagne à l'écart, où s'étant mis en prières pendant la nuit, il parut tout d'un coup tout brillant de gloire, & ses habits blancs & éclatants comme la neige. Cependant les Apôtres étoient tombés dans l'assoupissement, d'où s'étant enfin éveillés, ils furent témoins de la Transfiguration de leur Maître. Ils virent Moïse & Elie qui s'entretenoient avec lui, & parloient de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Pierre transporté de joie, & ne sachant plus ce qu'il disoit, proposa à Jésus de faire sur cette montagne trois tentes, pour Jésus, pour Moïse, & pour Elie : mais pendant ce temps, ces deux Saints disparurent ; & une nuée enveloppa les Disciples. Alors ils entendirent une voix qui cria : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance ; écoutez-le. A cette voix, ils se prosternerent, saisis de frayeur : mais Jésus les releva, & il leur dit le matin en descendant de la montagne, de ne dire à personne ce qu'ils avoient vu, jusqu'après sa Résurrection. (c)

Ce que Jésus-Christ avoit dit, qu'il devoit ressusciter, n'avoit pas été bien entendu par les Apôtres. Ils se demandoient entre eux ce que cela vouloit dire, & ils dirent à Jésus : Comment donc les Scribes disent-ils qu'Elie doit venir auparavant ? Jésus leur dit, qu'à la vérité Elie devoit venir avant le dernier jour, pour rétablir toutes choses ; mais qu'il étoit déjà venu en esprit dans la personne de Jean-Baptiste, que les Juifs n'avoient pas reçu, & qu'ils avoient traité comme ils avoient voulu : & il leur annonça que les Juifs traiteroient de même le Fils de l'homme. (d)

Comme la Transfiguration s'étoit faite pendant la nuit, dès le matin, Jésus étant descendu de la montagne avec Pierre, Jacques, & Jean,

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
322

LXXX.  
Transfiguration  
du Seigneur.

LXXXI.  
Elle est venue  
en la personne  
de Jean-Baptiste.

LXXXII.  
Guérison d'un  
enfant lunatique,  
muet & possédé du démon.

(a) *Matt.* xvi. 21. *ad finem.* *Marc.* viii. 31. *ad finem.* *Luc.* ix. 22-27. — (b) [C'est l'expression de saint Matthieu & de saint Marc : S. Luc dit, *Environ huit jours après*, parce qu'outre les six jours entiers, il y comprend le jour où J. C. parloit, & celui où arriva le miracle.] — (c) *Matt.* xvii. 1-9. *Marc.* ix. 1-9. *Luc.* ix. 28-36. [La suite à l'Art. LXXXII.] — (d) *Matt.* xvii. 10-13. *Marc.* ix. 10-13.

ANDEL'ERAS  
CHR. VULO.  
32e

vint trouver ses autres Disciples qui étoient au milieu d'une grande troupe, & en dispute avec les Scribes, sur ce qu'ils n'avoient pu rendre la santé à un jeune homme qui étoit lunatique, épiléptique, muet, & possédé du démon. Aussi-tôt que Jesus parut, tout le monde vint au devant de lui pour le recevoir, & entr'autres le pere de l'enfant, qui lui raconta la maladie de son fils, & le conjura de lui rendre la santé. Jesus répondit : O race incrédule & perverse, jusqu'à quand demeurerai-je au milieu de vous ? Amenez-moi ce jeune homme. Aussi-tôt le démon commença de le tourmenter. Alors Jesus dit au pere que s'il avoit la foi, rien n'étoit impossible à celui qui croyoit. Le pere fondant en larmes, répondit : Je crois, Seigneur ; mais aidez mon incréduité. En même temps Jesus menaça le démon, & le força de quitter le jeune homme. (a)

LXXXIII.

Démon qu'on ne peut chasser que par la priere & par le jeûne. Passion prédite pour la seconde fois.

Jesus étant entré dans la maison, ses disciples vinrent lui demander en particulier, pourquoi ils n'avoient pu guérir ce malade. Jesus leur répondit que c'étoient à cause de leur peu de foi ; & que s'ils avoient de la foi comme un grain de senevé, ils transporteroient les montagnes. Cette sorte de démons, ajouta-t-il, ne peut être chassé que par la priere & par le jeûne. (b)

Il parcourut ensuite la Galilée, & ne voulut pas que l'on sût qui il étoit. Il disoit à ses Apôtres que le Fils de l'homme devoit être livré entre les mains des Juifs ; qu'il devoit être mis à mort, & ressusciter le troisième jour. Mais cela n'entroit point dans leur esprit. Ils ne laissoient pas d'entrevoir que cela désignoit la venue du royaume du Fils de Dieu, & ils parloient en chemin de la primauté, disputant qui d'entre eux seroit le premier dans le royaume des Cieux. (c)

LXXXIV.

Jesus paye les deux drachmes pour le Temple.

Jesus & Pierre arriverent à Capharnaüm avant les autres ; & les receveurs des deux drachmes par tête, qui se payoient au Temple, vinrent demander à S. Pierre, si son Maître ne payoit pas les deux drachmes, ou le demi-sicle. Pierre répondit : Oui, il le paye. Jesus, aussi-tôt qu'il fut arrivé à la maison, & avant que Pierre lui eût parlé, lui dit : Les rois de la terre, de qui tirent-ils le tribut ? est-ce de leurs enfants, ou des étrangers ? Des étrangers, répondit Pierre. Les enfants en sont donc exempts, répliqua Jesus ; voulant dire qu'étant le Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé de payer ce qu'on levoit pour la maison de son Pere. Toutefois, ajouta-t-il, afin que nous ne leur soyons pas un sujet de scandale, allez à la mer, & le premier poisson que vous tirerez avec votre ligne, vous donnera de quoi payer pour moi & pour vous. Pierre y alla, & il tira un poisson qui avoit dans la bouche un stater ou un sicle. Il le donna au receveur pour Jesus & pour lui. (d)

Dans ce même moment, les disciples arriverent ; car il paroît qu'ils

(a) *Matt.* xvii. 14-18. *Marc.* ix. 14-27. *Luc.* ix. 37-43. — (b) *Matt.* xvii. 19-20. *Marc.* ix. 28. 29. — (c) *Matt.* xvii. 21. 22. *Marc.* ix. 30-33. *Luc.* ix. 43-46. [La suite d'Art. LXXXV.] — (d) *Matt.* xvii. 23. *ad finem.*

## DES SAINTS ÉVANGILES. 57

n'étoient point présents à tout ce qui se passa pour le payement du demi-sicle ; & qu'ils étoient demeurés derrière , disputant , comme nous l'avons dit , sur la primauté. En arrivant donc , ils demanderent à Jesus ; qui étoit le plus grand dans le royaume des Cieux ? Jesus qui favoit ce qui s'étoit passé entre eux pendant son absence , leur demanda de quoi ils avoient disputé en chemin. Mais ils demeurèrent confus & dans le silence. Ensuite , pour répondre à leur question , il leur dit que pour devenir le premier ; il falloit chercher à être le dernier de tous ; & prenant un petit enfant , il le mit auprès de soi , & leur dit , que s'ils vouloient entrer dans le royaume des Cieux , ils devoient devenir comme cet enfant. (a)

Jean raconta à Jesus , qu'ils avoient vu un homme qui chassoit les démons en son nom , & que comme il n'étoit pas de leur compagnie , ils l'avoient empêché. Jesus lui dit qu'il falloit le laisser ; qu'un homme qui faisoit ces miracles en son nom , ne seroit pas disposé à mal parler de lui ; & que quiconque n'étoit pas contre lui , étoit pour lui. (b)

Il ajouta que quiconque donneroit un verre d'eau à ses disciples en son nom , il en recevrait la récompense ; & que malheur à celui qui scandaliseroit le moindre des siens : qu'il vaudroit mieux qu'on lui mit au cou une meule de moulin , & qu'on le jetât dans la mer : qu'il falloit qu'il y eût des scandales dans le monde ; mais que malheur à celui qui le causeroit : que si notre main , notre pied , notre œil , nous font un sujet de scandale , il faut les arracher , & les jeter loin de nous : que le ver des damnés ne mourra point , & que leur feu ne s'éteindra point : & que le sel est bon ; mais s'il vient à s'affadir , comment lui rendra-t-on sa première vertu ? (c)

Il dit de plus qu'on ne doit point mépriser les moindres des Fidéles , puisque leurs Anges voient la face du Pere céleste ; qu'il est venu chercher ce qui étoit perdu. Il propose la parabole d'un homme , qui ayant cent brebis , va en chercher une seule qui s'étoit égarée , & laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes. Il donne les regles de la correction fraternelle. Il faut premierement reprendre notre frere seul à seul ; puis l'avertir en présence de deux ou trois témoins. S'il ne se corrige pas encore , on peut le dénoncer à l'Eglise. S'il n'écoute pas l'Eglise , il faut se séparer de lui , & le regarder comme un païen & un publicain. Il ajoute que ce que ses Apôtres auront lié ou délié sur la terre , sera lié ou délié dans le ciel ; que quand deux ou trois personnes s'assembleront en son nom , il se trouvera au milieu d'eux ; s'ils s'accordent à demander quelque chose , elle leur sera accordée par le Pere céleste. (d)

ANDEL'ÉRE  
CHR. VULG.  
32.

LXXXV.  
Dispute entre  
les Apôtres sur  
la primauté  
dans le royaume  
de Dieu.

LXXXVI.  
Homme qui  
chasse les dé-  
mons au nom  
de Jesus , quoi-  
qu'il ne fût pas  
de ses Disci-  
ples. Danger  
du scandale.

LXXXVII.  
Parabole de  
la brebis égarée. Regles  
pour la correc-  
tion frater-  
nelle.

(a) *Matt.* xviii. 1.-5. *Marc.* ix. 33.-37. *Luc.* ix. 47. & 48. — (b) *Marc.* ix. 38.-40. *Luc.* ix. 49. & 50. [La suite à l'Art. LXXXIX.] — (c) *Matt.* xviii. 6.-9. *Marc.* ix. 41. *ad finem.* [La suite à l'Art. CXIII.] — (d) *Matt.* xviii. 10.-20.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VU 46,  
32.

LXXXVIII.  
Pardon des  
injures.

LXXXIX.  
Voie de  
Jésus à Jérusa-  
lem, pour la  
Pentecôte.

XC.  
Dispositions  
pour suivre  
Jésus comme  
il faut.

XCI.  
Mission des  
soixante-douze  
Disciples.

A l'occasion de ce que Jésus avoit dit de la correction fraternelle ; Pierre lui demanda combien de fois on devoit pardonner à son frere : s'il falloit lui pardonner jusqu'à sept fois. Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois , mais jusqu'à septante fois sept fois. Il ajouta une parabole d'un Roi , qui ayant voulu faire rendre compte à ses serviteurs, on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talents , & qui ayant demandé du temps , fut renvoyé quitte de sa dette. Mais au sortir de chez son maître , ayant rencontré un de ses conserviteurs , qui lui devoit cent deniers , il le prit au collet , & malgré ses prieres & ses larmes , le jeta en prison. Le Roi ayant appris la cruauté de ce serviteur envers son conserviteur , le fit prendre , & le livra aux bourreaux , jusqu'à ce qu'il eût rendu toute la somme qu'il devoit. Ainsi le Pere céleste traitera ceux qui ne pardonneront pas sincèrement à leurs freres. (a)

Comme le temps approchoit où Jésus devoit être enlevé de ce monde , il voulut aller à Jérusalem , célébrer pour la dernière fois la fête de la Pentecôte. Il envoya devant lui quelqu'un pour lui préparer un logement ; mais on ne voulut pas recevoir Jésus dans le bourg des Samaritains , où il vouloit loger. Deux de ses disciples , Jacques & Jean , lui demanderent s'il trouveroit bon qu'ils fissent descendre le feu du ciel sur cette bourgade. Mais Jésus leur dit , qu'ils ne savoient à quel esprit ils appartenoient ; que pour lui , il étoit venu pour sauver , & non pour perdre les hommes. C'est ce zele trop ardent de ces deux disciples , qui leur fit donner le nom de *Boanergès* , ou fils du tonnerre. (b)

Un homme vint lui dire qu'il vouloit le suivre par-tout. Jésus lui répondit : Les renards ont des tanières , & les oiseaux du ciel des nids pour se retirer ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Jésus ayant dit à un autre de le suivre ; celui-ci lui demanda d'aller donner auparavant la sépulture à son pere. Mais Jésus lui répondit qu'il devoit laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Il dit à un autre , qui lui demanda le loisir d'aller dire adieu à ses parents : Celui qui met la main à la charrue , ne doit pas regarder derriere soi. (c)

Jésus , outre ses douze Apôtres , choisit encore soixante-douze disciples qu'il envoya devant lui dans tous les lieux où il devoit passer. En allant à Jérusalem , il leur dit que la moisson étoit grande , mais qu'il y avoit peu d'ouvriers ; qu'il les envoyoit comme des brebis au milieu des loups ; qu'ils ne prissent ni bourse , ni provisions , ni souliers à changer : qu'ils ne saluassent personne dans leur chemin ; qu'en entrant dans la maison , ils lui souhaitassent la paix & toute sorte de prospérités : que si ceux de la maison étoient dignes de les recevoir , la paix

(a) *Matt. xviii. 21. ad finem.* [La suite à l'Art. cxiii.] = (b) *Luc. ix. 52. 56.*  
= (c) *Luc. ix. 57. ad finem.*

viendrait sur cette maison ; sinon , qu'elle reviendrait à eux. Il leur dit de demeurer dans la même maison sans en sortir , tandis qu'on voudrait bien les y souffrir : de manger ce qu'on leur serviroit , de guérir les malades , de prêcher la venue du royaume de Dieu. Il ajouta : Lorsque vous serez entrés dans une ville , & qu'on ne voudra pas vous recevoir , secouez contre elle la poussière de vos pieds , & sortez-en. Cette ville sera traitée au jour du Jugement avec plus de sévérité , que Sodome & Gomorrhe. Malheur à Corozain , à Capharnaüm , à Bethsaïde : au jour du Jugement , Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que ces trois villes. (a)

Les soixante-douze disciples ayant ainsi reçu leur mission , vont dans tous les lieux où Jésus devoit les suivre , prêchent la venue du royaume de Dieu , & font toute sorte de prodiges. Il revient quelque temps après , lorsque Jésus approchoit de Jérusalem , & lui racontent les heureux succès de leur prédication , & que les démons mêmes leur sont soumis. Jésus leur répond qu'il avoit vu Satan , qui tomboit du ciel comme un éclair. Il donne ensuite à ses disciples la force de marcher sans rien craindre sur les serpents & les scorpions , & la vertu de résister à toutes sortes de vénins & de choses dangereuses. Il rend grâces à son Père de ce qu'il a découvert ses Mystères aux simples & aux petits , pendant qu'il les cachoit aux grands & aux superbes. Il ajouta que son Père lui avoit mis tout en main ; que nul ne connoissoit le Père que le Fils , ni le Fils que le Père , ou ceux à qui l'un ou l'autre auroient voulu le révéler : que bienheureux étoient ses disciples qui voyoient celui que bien des Rois & des Prophètes avoient désiré de voir & de connoître. (b)

Un Savant dans la Loi vint tenter Jésus , en lui demandant : Que ferai-je pour avoir la vie éternelle ? Jésus lui répondit : Que porte la Loi ? le Scribe lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur , & votre prochain comme vous-même. Jésus lui répondit : Vous avez bien dit : faites cela , & vous vivrez. Le Scribe ajouta : Mais quel est mon prochain ? Jésus lui proposa cette parabole : Un Juif allant de Jérusalem à Jéricho , il fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui le blessèrent , le dépouillèrent , & le laissèrent demi-mort sur la place. Un Prêtre passant par-là vit cet homme blessé , & passa sans lui donner du secours. Un Lévite quelque temps après , passa de même sans lui rien faire. Enfin un Samaritain passant par la même route , le releva , banda ses plaies , le prit sur sa monture , le conduisit à l'hôtellerie , en prit grand soin pendant qu'il y fut , & en sortant donna de l'argent au maître de la maison afin qu'il en eût soin. Qui de ces trois a été le prochain de ce pauvre blessé ? le Scribe répondit : C'est celui

ANDEL'ERR  
CHR. VULG.  
32.

XCII.  
Retour des  
soixante-dou-  
ze Disciples  
après leur  
prédication.

XCIII.  
Parabole de  
l'homme blessé  
en allant à  
Jéricho , & se-  
couru par un  
Samaritain.

(a) Luc. x. 1-16. — (b) Luc. x. 17-24.

qui a été touché de son malheur. Allez, lui répondit Jesus, faites-en de même. (a)

AN DE L'ERE  
CUR. VULG.

32.

XCIV.  
Jesus reçu à  
Béthanie dans  
la maison de  
Marthe & de  
Marie.

Jesus continuant son chemin vers Jérusalem entra dans un bourg nommé Béthanie, qui n'étoit éloigné de cette ville que de quinze stades, ou trois quarts de lieue; & il y fut reçu dans la maison d'une femme nommée Marthe. Marthe s'empressoit de preparer à manger à Jesus, pendant que Marie sa sœur, assise à ses pieds, écoutoit tranquillement sa parole. Marthe s'en plaignit à Jesus, & lui dit: Seigneur, vous ne pensez pas que ma sœur me laisse seule occupée à vous servir; dites-lui donc de m'aider. Mais Jesus lui répondit: Marthe, vous vous occupez à bien des choses; Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui fera point ôtée. (b)

XC.V.  
Formule de  
prière donnée  
par Jesus à ses  
Apôtres.

Comme Jesus étoit sur le mont des Oliviers, vis-à-vis de Jérusalem, après qu'il eut achevé sa priere, ses disciples le supplierent de leur donner une formule de priere, comme Jean-Baptiste en avoit donné à ses disciples. Jesus leur enseigna l'Oraison Dominicale, qu'il leur avoit déjà donnée dans le Sermon sur la montagne. Il continua de les instruire sur la vertu & les qualités d'une bonne oraison. Il leur proposa la parabole d'un homme qui ayant besoin de trois pains, à cause d'un ami qui lui étoit venu de dehors, alla les demander à son voisin. Celui-ci étoit couché, & toute sa famille. Il s'excusa d'abord; mais enfin vaincu par l'importunité de son voisin, il se leva, & lui donna tout ce qu'il lui demandoit. Jesus conclut: Demandez donc, & vous recevrez: cherchez, & vous trouverez: frappez, & on vous ouvrira. Qui est le pere qui donne une pierre ou un serpent à son fils qui lui demande du pain ou un œuf? (c)

XCVI.  
Possédé-muet,  
délivré & gué-  
ri. Royaume  
divisé ne peut  
subsister.

On présenta à Jesus un possédé, qui étoit muet. Jesus le guérit; mais les Pharisiens l'accuserent de ne chasser les démons que par Béalzébub, prince des démons. D'autres Pharisiens vinrent lui demander un miracle dans le ciel: mais Jesus connoissant leurs pensées, leur dit: Tout royaume divisé se ruinera, & ne subsistera point. Si le royaume de Satan est divisé, comment se soutiendra-t-il? Si je chasse les démons au nom de Béalzébub, au nom de qui vos enfants les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront vos juges. Or si je chasse les démons par le doigt de Dieu, certainement le royaume de Dieu est venu. Quand un vaillant homme, & bien armé, est chargé de la garde d'une maison, nul n'y entrera qu'il n'ait désarmé & vaincu le gardien. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; & celui qui ne ramasse point avec moi, disperse. L'esprit impur étant chassé de sa demeure, cherche par-tout à se reposer; mais ne trouvant point de retraite, il s'en retourne à sa maison, & s'y fortifie de nouveau, avec sept autres esprits plus mauvais que lui; en sorte que l'état de celui qui avoit été délivré, devient pire qu'au-

(a) *Luc. x. 25-37.* — (b) *Luc. x. 38. ad finem.* — (c) *Luc. xi. 1-13.*

paravant. Une femme élevant sa voix : s'adresse à Jesus , & lui dit : Heureux le ventre qui vous a porté. Jesus reprend , & dit qu'heureux plutôt est celui qui écoute la parole de Dieu , & qui la pratique. ( a )

Jesus continue d'invectiver contre les Pharisiens. Il leur déclare pour la troisieme fois qu'il n'a point d'autre signe à leur donner que celui du Prophete Jonas ; que la reine de Saba , & les Ninivites s'éleveront contr'eux au jour du Jugement , & condamneront leur incredulité & leur indifférence pour la vérité ; que l'on ne met point une lampe allumée sous un boisseau , mais dans un lieu apparent pour y éclairer ; que la lumiere du corps est l'œil : que si l'œil est clairvoyant , tout le corps fera dans la lumiere ; sinon tout est dans l'obscurité. Craignez donc , dit-il , que la lumiere qui est en vous , ne soit obscure & ténébreuse. ( b )

Un Pharisien ayant invité Jesus à diner , fut surpris qu'il ne se fût pas lavé avant que de se mettre à table. Mais Jesus lui répondit que pour eux Pharisiens , ils avoient grand soin de nettoyer les dehors du vase , pendant que le dedans étoit plein de rapines & de malice. Il invectiva ensuite contre ceux d'entr'eux qui donnoient la dime de la menthe & de la rue , pendant qu'ils abandonnoient la justice & la charité. Il leur reprocha qu'ils recherchoient avec empressement les premieres places dans les Synagogues & dans les places publiques , & qu'ils étoient comme des sépulchres blanchis , sur lesquels on marchoit sans s'en défier. Il ajouta : Malheur à ceux qui chargent les autres hommes de fardeaux insupportables , pendant qu'eux-mêmes ne les touchent pas du bout du doigt , pour aider ceux qui les supportent avec peine. Malheur à ceux qui bâtissent des tombeaux aux Prophetes que leurs peres ont fait mourir. Malheur à ceux qui se font saisis de la clef de la science ; & qui ne veulent pas y entrer eux-mêmes , ni y laisser entrer les autres. Les Scribes & les Pharisiens irrités de ce que Jesus venoit de leur dire , l'observoient , & l'engageoient à parler sur plusieurs choses , tâchant de le surprendre dans ses discours. ( c )

Un jour Jesus parlant à ses disciples au milieu d'une grande troupe de peuple , leur disoit : donnez-vous de garde du levain des Pharisiens , qui est l'hypocrisie : car il n'y a rien de si caché , qui ne se découvre , ni de si secret qui ne se sache un jour. Ce que vous avez dit dans le secret , fera un jour publié devant tout le monde ; & ce que vous avez dit à l'oreille , fera un jour prêché de dessus les toits. Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer les corps ; mais craignez celui qui peut donner la mort à l'ame , en la précipitant dans l'enfer. Un passereau même n'est pas en oubli devant Dieu ; à plus forte raison ne vous oubliera-t-il pas : les cheveux mêmes de vos têtes sont comptés. Quiconque me confessera devant les hommes , je le confesserai devant mon Pere ; & quiconque

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.  
32.

XCVII.  
Reproches de  
Jesus contre  
les Pharisiens.

XCVIII.  
Jesus mange  
chez un Pha-  
risien , qui se  
scandalise de  
ce qu'il ne lave  
point ses mains  
en se mettant  
à table. Repro-  
ches contre les  
Pharisiens.

XCIX.  
Levain des  
Pharisiens ,  
qui est l'hypo-  
crisie.

( a ) Luc. xi. 14.-28. — ( b ) Luc. xi. 29.-36. — ( c ) Luc. xi. 37. ad finem.

ANDEL'ERR  
CHR. VULG.  
31.

me renoncera, je le renoncerai. Les outrages prononcés contre le Fils J seront pardonnés; mais ceux qu'on aura dit contre le Saint-Esprit, ne seront point pardonnés. Lorsqu'on vous fera comparoitre devant les assemblées & les Magistrats, ne foyez point en peine de ce que vous aurez à répondre; car le Saint-Esprit vous enseignera sur l'heure ce que vous aurez à dire. (a)

Ⓢ.  
Jesus est prié  
de faire un  
partage entre  
deux freres.

Un homme vint prier Jesus d'obliger son frere de partager avec lui. Jesus lui dit qu'il n'étoit point établi juge pour ces sortes de choses. Il en prit occasion de parler contre l'avarice. Il proposa sur cela à ses Disciples la parabole d'un homme riche, qui voulant détruire ses greniers pour en faire de plus vastes, & se proposant de vivre à son aise, fut tout d'un coup enlevé du monde. Il ne faut donc point s'inquiéter du vivre & du vêtement. Les oiseaux sont vêtus & nourris par les soins de Dieu; à plus forte raison les hommes le sont-ils. Il est inutile de s'inquiéter pour cela. L'homme ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coude: s'il ne peut le moins, pourra-t-il le plus? Les lys ne pensent point à leur vêtement; cependant Dieu les revêt avec magnificence. Cherchez donc premierement le royaume des Cieux, & tout cela vous sera donné par surcroit. Vendez ce que vous avez, & donnez l'aumône, & amassez-vous des trésors dans le Ciel. Ayez toujours vos reins ceints, & vos lampes allumées, afin que quand votre maître reviendra du festin, vous puissiez le recevoir. Je vous dis en vérité que s'il vous trouve en cet état, il vous fera mettre à table, & vous servira lui-même à manger. Si le pere de famille savoit à quelle heure le voleur devoit venir pour percer sa muraille, il ne s'endormiroit pas. Ainsi foyez toujours prêts, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme doit venir. (b)

CI.  
Parabole du  
dispensateur  
fidele, du  
mauvais servi-  
teur, du servi-  
teur défobéis-  
sant.

Pierre demanda à Jesus, si ce qu'il disoit regardoit tout le monde; ou s'il ne parloit qu'à ses Disciples. Jesus proposa à ce sujet diverses paraboles. 1<sup>o</sup>. Celle du dispensateur fidele & prudent, qui en récompense de sa fidélité, est établi sur toute la famille. 2<sup>o</sup>. De celui qui abusant de l'absence de son maître, maltraite ses conserviteurs, & se divertit: cependant le maître revient, & fait mourir ce dispensateur infidele. 3<sup>o</sup>. Du serviteur, qui sachant la volonté de son maître, & ne l'exécutant point, est sévèrement puni; & de celui qui ne la sachant pas, est châtié moins rigoureusement. On demande beaucoup à celui à qui l'on a confié beaucoup. Je suis venu apporter le feu sur la terre, dit Jesus, & je ne demande que de le voir allumé. Je suis venu pour être baptisé d'un baptême de sang; je suis pressé d'un grand desir, jusqu'à ce que ce baptême soit accompli. Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais la division. Je viens répandre la division dans les familles entre les enfants & leurs peres, entre les peres & les enfants, &c. (c)

(a) Luc. xii. 1. 12. == (b) Luc. xii. 13. 40. == (c) Luc. xii. 54. ad finem.

Jésus reprocha aux Pharisiens qu'ils savoient bien prévoir le beau ou le mauvais temps, par l'inspection du ciel; mais qu'ils ne savoient discerner le temps de la venue du Messie. Il ajouta: Lorsque vous êtes en chemin avec votre partie pour aller devant les Juges, ne différez pas de vous accommoder avec lui; de peur que le Juge ne vous condamne, & ne vous fasse mettre en prison, jusqu'à ce que vous ayez rendu le dernier sol. (a)

En ce temps-là, on dit à Jésus que Pilate avoit mêlé le sang de quelques Galiléens avec leurs sacrifices. Jésus répondit: Croyez-vous que ces Galiléens fussent les plus coupables du pays? Non sans doute; & ceux sur qui la tour de Siloé est tombée, n'étoient pas non plus les plus criminels de Jérusalem. Ainsi, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de même. Il leur proposa la parabole d'un figuier, qui ne produisant point de fruit, fut condamné par son maître à être arraché: mais le vigneron pria le maître d'avoir patience encore un an, pendant lequel il cultiveroit cet arbre, & lui donneroit de l'amendement; & qu'au cas qu'il ne produisît rien, on l'arracheroit. (b)

Comme il enseignoit à son ordinaire dans les Synagogues un jour de Sabbat, il guérit une femme qui étoit depuis dix-huit ans si courbée, qu'elle ne pouvoit regarder en haut. Le Chef de la Synagogue s'en plaignit, disant que la semaine étoit assez longue, sans venir encore se faire guérir au jour du Sabbat. Jésus lui répondit: Hypocrites que vous êtes, qui de vous fait scrupule de délier son bœuf ou son âne le jour du Sabbat, pour le mener boire; & vous vous fâchez que j'aie délivré de son infirmité cette femme, qui souffre depuis dix-huit ans? (c)

Jésus leur proposa ensuite pour la seconde fois la parabole du grain de senevé, qui devient aussi grand qu'un arbre; & celle du levain, qui fait lever la pâte de trois mesures de farine. (d) Il continuoit son chemin vers Jérusalem, enseignant par-tout dans les Synagogues. Etant dans cette ville le jour de la Pentecôte, on lui demanda s'il y auroit bien peu de personnes sauvées; il répondit: Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite: le temps viendra où plusieurs chercheront à y entrer, & n'y entreront point; & tous ceux qui viendront frapper à la porte, disant: Seigneur, Seigneur, n'entreront point pour cela. On leur dira: Je ne vous connois point: retirez-vous, ouvriers d'iniquité; allez dehors; là il y aura des pleurs & des grincements de dents. Quelque jour vous verrez venir de toutes les parties du monde des étrangers qui viendront s'asseoir à table avec Abraham, Isaac & Jacob, pendant que les Juifs seront chassés dehors. Ainsi ceux qui sont les premiers, seront les derniers; & les derniers seront les premiers. (e)

AND: L'ER  
CHR. VULG

32.  
CII.  
S'accorder  
avec sa partie  
avant le juge-  
ment.

CIII.  
Sang des Ga-  
iléens, mêlé  
à leurs sacrifi-  
ces par Pilate

CIV.  
Guérison d'u-  
ne femme  
courbée de-  
puis dix-huit  
ans.

CV.  
Parabole du  
grain de Sene-  
vé. Peu de  
sauvés. Pre-  
miers der-  
niers.

(a) Luc. XII. 54. ad finem. == (b) Luc. XIII. 1-9. == (c) Luc. XIII. 10-17  
== (d) Luc. XIII. 18-21. == (e) Luc. XIII. 22-30.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VOLG.

32.

CVI.

Hérodes veut  
faire mourir  
Jésus.

Le même jour quelques Pharisiens vinrent donner avis à Jésus qu'Hérodes vouloit le faire mourir. Il leur dit : Dites à ce renard que je guéris les malades encore aujourd'hui & demain , & que dans trois jours j'acheve ma course. Il faut que je continue encore quelque temps dans l'exercice de mon ministère ; mais je dois mourir à Jérusalem. Il n'est pas permis à un Prophete de mourir ailleurs. Il prédit ensuite la destruction de cette ville meurtrière des Prophetes , qui s'opposoit toujours à la volonté qu'il avoit de rassembler ses enfants , comme la poule rassemble ses petits. Il conclut en disant : Vous ne me verrez plus jusqu'au temps où vous direz : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. ( a )

CVII.

Hydropique  
guéri en pré-  
sence des Pha-  
risiens.

Jésus ayant quitté Jérusalem , revint à Capharnaüm , où un des principaux Pharisiens l'invita à manger un jour de Sabbat. Les Pharisiens l'observoient pour voir s'il guériroit quelque malade ce jour-là , afin d'en tirer occasion de l'accuser de violer le Sabbat. Il y avoit devant lui un hydropique. Il demanda aux Pharisiens s'il étoit permis de guérir un malade le jour du Sabbat. Comme ils ne répondoient pas , il prit l'hydropique , & le guérit ; & en même temps il interrogea les Pharisiens , en leur disant : Ne retirerez-vous pas vos bestiaux d'une fosse où ils seroient tombés le jour du Sabbat ? Et ils ne purent lui répondre. ( b )

CVIII.

Ne pas pren-  
dre la premiè-  
re place à ta-  
ble, lorsqu'on  
est invité à  
manger.

Ayant remarqué que les Pharisiens qui étoient invités avec lui , prenoient avec empressement les premières places , il leur dit en forme de parabole : Quand vous serez invités à manger , prenez toujours la dernière place , afin que celui qui vous a invité , vous fasse monter plus haut ; & gardez-vous de choisir la première place , de peur qu'il n'en vienne quelqu'un plus honoré que vous , à qui vous soyez contraint de céder celle que vous auriez prise : car quiconque s'élève , sera abaissé ; & quiconque s'abaisse , sera élevé. Lorsque vous faites un festin , n'invitez pas vos parents & vos amis puissants , de peur qu'à leur tour ils ne vous invitent , & ne vous rendent la pareille : mais invitez les pauvres , les malades , les aveugles , afin que Dieu vous en donne la récompense dans la résurrection des justes. ( c )

CIX.

Parabole du  
grand festin ,  
dont les con-  
viés s'excusent  
de venir.

Un des conviés entendant ce discours de Jésus , dit : Heureux celui qui mangera à la table du royaume de Dieu. Jésus en prit occasion de leur dire cette parabole : Un homme fit un grand festin , & y invita plusieurs personnes : mais les conviés s'excusèrent tous d'y aller , disant l'un qu'il avoit acheté une métairie , l'autre qu'il avoit acheté des bœufs , l'autre qu'il s'étoit marié. Le maître du festin irrité du refus de ses amis ; ordonna qu'on fit venir à son repas tout ce qu'on trouveroit de pauvres & d'estropiés dans la ville. Il envoya même dans les champs , & ramassa tout ce qu'il y avoit de misérables sur les chemins & dans les haies ; &

( a ) *Luc. XIII. 31. ad finem.* == ( b ) *Luc. XIV. 1-6.* == ( c ) *Luc. XIV. 7-14.*

Il dit à ses serviteurs, qu'aucun de ces premiers conviés ne goûteroit de la bonne chère qu'il leur avoit préparée. (a)

Jésus parcouroit la Galilée, enseignant dans les Synagogues, & toujours suivi par de grandes troupes de peuples, à qui il disoit, que pour devenir disciple du Fils de l'homme, il falloit quitter son pere, sa mere, ses parents, & renoncer à soi-même; qu'il falloit porter sa croix, & le suivre. Il leur proposa une parabole d'un homme qui conçoit le dessein de bâtir une maison, & qui avant de commencer, examine à loisir s'il est assez riche pour l'achever; & celle d'un Roi, qui voulant entreprendre la guerre contre un autre Roi, considère mûrement s'il pourra, avec dix mille hommes, résister à celui qui en mene vingt mille contre lui. Ainsi, disoit-il, celui qui ne veut pas renoncer à toutes choses, ne peut devenir mon disciple. Le sel est une fort bonne chose; mais s'il vient à s'affadir, avec quoi lui rendra-t-on sa force? Il n'est plus bon ni à fumer les terres, ni à mettre au fumier; mais on le jette dehors comme inutile. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent. (b)

Jésus revint à Capharnaüm; & les Publicains & les pécheurs venoient à lui pour l'entendre. Jésus ne dédaignoit pas de manger avec eux. Les Pharisiens en murmuroient: mais il leur dit cette parabole: Un homme avoit cent brebis; une d'entr'elles s'étant égarée, il laissa les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, & alla chercher celle qui étoit perdue: il la chargea sur ses épaules, la rapporta au troupeau; & étant de retour en sa maison, appella ses amis, & leur dit de le féliciter sur ce qu'il avoit trouvé sa brebis qui étoit perdue. Ainsi les Anges se réjouiront dans le Ciel sur la conversion d'un pécheur. Il y joignit la parabole de la dragme perdue & retrouvée: & il leur apprit à en tirer la même conséquence. (c)

Il leur en dit encore une autre de l'enfant prodigue, qui ayant obligé son pere de lui donner la part qui devoit lui venir de sa succession, s'en alla dans un pays éloigné, où il mangea dans de mauvaises compagnies tout ce qu'il avoit. Il se vit bientôt réduit à la dernière pauvreté, & contraint de garder les porcs. Rentrant dans lui-même, il prit la résolution de retourner chez son pere. Il y vint: son pere le reçut à bras ouverts, lui fit donner des habits, & fit un grand festin pour témoigner sa joie de son arrivée. Mais le frere aîné de ce jeune homme étant arrivé des champs, se fâcha de l'accueil que son pere avoit fait à son jeune frere. Alors le vieillard lui dit qu'il falloit se réjouir du retour de son frere, qui étoit en quelque sorte revenu de la mort à la vie. (d)

Après cela Jésus passa le Jourdain, & vint par le pays qui est au delà de ce fleuve, dans le pays de Judée. Il étoit suivi à son ordinaire par

ANDEL'ERU  
CMA. VULO.

32.

CX.

Parabole du  
bâisseur, qui  
compte à loisir  
s'il a de quoi  
achever son  
bâtiment.

CXI.

Jésus mange  
avec les Pu-  
blicains. Para-  
bole de la bre-  
bis égarée, &  
de la dragme  
perdue.

CXII.

Parabole de  
l'enfant prodig-  
ue.

(a) Luc. xiv. 15-24. == (b) Luc. xiv. 25. ad finem. == (c) Luc. xv. 1-10.  
== (d) Luc. xv. 11. ad finem.

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.

32.

CXIII.

Parabole de  
l'économe in-  
fidele, & mau-  
vais ménager.

beaucoup de peuple, & plusieurs malades, à qui il rendoit la santé. (a) Il dit à ses Disciples la parabole de l'économe infidele, qui ayant dissipé les biens de son maître, & n'étant point en état de rendre compte, prit en particulier chacun des débiteurs de son maître, leur donna des quittances, afin qu'ils le reçussent dans leurs maisons, lorsqu'il seroit privé de la charge d'Intendant de la maison de son maître. Faites-vous donc, dit-il, des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'après cette vie, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. Celui qui est fidele dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; & celui qui ne l'est pas dans celles qui ne sont pas à lui, comment le fera-t-il dans les siennes? Nul ne peut servir deux maîtres. On ne peut servir Dieu, & être esclave des richesses. (b)

Les Pharisiens qui étoient des avares, se railloient de ces discours du Sauveur: mais il leur dit que Dieu pénétroit le fond des cœurs, & que ce qui passoit pour élevé aux yeux des hommes, étoit en abomination aux yeux de Dieu. Jusqu'à Jean-Baptiste, la Loi & les Prophetes ont subsisté. Depuis ce temps le Royaume des Cieux est annoncé, & souffre violence. Il est plus aisé que le ciel & la terre passent, que la moindre lettre de la loi demeure sans effet. (c)

CXIV.

Est-il permis  
de faire divor-  
ce avec sa fem-  
me ?

Les mêmes Pharisiens lui demanderent ensuite pour le tenter, s'il étoit permis de faire divorce avec sa femme. Jesus leur demanda ce que Moysé en avoit dit. Ils répondirent qu'il avoit permis à l'homme de donner à sa femme un écrit de divorce, & de la répudier. Il est vrai, dit Jesus: mais ce n'est qu'à la dureté de votre cœur qu'il a accordé cela: car n'avez-vous pas lu qu'au commencement Dieu créa l'homme & la femme; & que l'homme quittera son pere & sa mere, pour s'attacher à son épouse. Ainsi que nul homme ne sépare ce que Dieu a uni. Or je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'adultere, & en épouse une autre, commet lui-même un adultere; de même que celui qui épouse celle qui a été répudiée par son mari. (d)

CXV.

Eunuques de  
trois sortes.  
Virginité re-  
commandée.

Lorsque Jesus fut de retour dans la maison, les Apôtres vinrent lui parler de nouveau sur le même sujet; mais il leur répéta la même chose qu'il avoit dite aux Pharisiens. Ils lui dirent: Si cela est ainsi, il vaut mieux ne pas se marier. Jesus répondit: Tout le monde n'est pas capable de cela. Il y a des eunuques de trois sortes; les uns par nature ou par tempérament; les autres, par nécessité; & les troisiemes, volontaires. Ces derniers sont ceux qui vivent dans la continence, pour mériter le Royaume des Cieux. (e)

CXVI.

Parabole de  
Lazare & du  
mauvais riche.

Il leur proposa un jour la parabole de Lazare & du mauvais riche. Celui-ci étoit vêtu magnifiquement, & faisoit tous les jours bonne chere.

(a) *Matt.* XIX. 1. 2. *Marc.* X. 1. 2. == (b) *Luc.* XVI. 1.-13. == (c) *Luc.* XVI. 14.-17. == (d) *Matt.* XIX. 3.-9. *Marc.* X. 3.-9. *Luc.* XVI. 18. (La suite à l'Art. CXVI.)  
== (e) *Matt.* XIX. 10.-12. *Marc.* X. 10.-12. (La suite à l'Art. CXL.)

Lazare étoit couché à la porte du riche, desirant de se rassasier seulement des miettes qui tomboient de sa table. Ils vinrent à mourir l'un & l'autre. Lazare fut porté dans le sein d'Abraham, & le riche dans l'enfer. Celui-ci voyant de loin Abraham, le prioit de lui envoyer Lazare, pour le rafraîchir seulement d'une goutte d'eau au bout de son doigt. Mais Abraham lui dit, que pendant sa vie il avoit eu toute sorte de plaisirs, & qu'à présent c'étoit le tour de Lazare. De plus, il y a un cahos impénétrable entre vous & nous; & Lazare ne peut passer jusqu'à vous. Le riche continuoit en disant: Je vous prie au moins d'envoyer dans le monde à cinq de mes freres qui y sont encore, afin qu'ils se gardent de tomber dans l'état où je suis. Mais Abraham lui répondit: Ils ont Moÿse & les Prophetes; ils peuvent les écouter; & s'ils ne les écoutent pas, écouteront-ils davantage un homme qui retournera vers eux? (a)

AN DE L'ERR.  
CHR. VOL. 9.  
32.

Il est impossible qu'il n'arrive des scandales dans le monde, dit Jesus en parlant à ses Disciples: mais malheur à celui qui est la cause du scandale. Il vaudroit mieux qu'on lui mit au cou une meule de moulin, & qu'on le précipitât dans la mer, que d'être un sujet de scandale au moindre des miens. Si votre frere tombe dans quelque faute contre vous, vous pouvez le reprendre. S'il se corrige, pardonnez-lui; & quand il vous offenserait sept fois le jour, si autant de fois il vous témoigne du repentir, pardonnez-lui. Les Apôtres lui dirent: Seigneur, augmentez notre foi. Il leur répondit: Si vous aviez autant de foi qu'un grain de moutarde, vous diriez à un Sycomore de s'arracher, & de se jeter dans la mer, & il vous obéiroit. (b)

CXVII.  
Malheur à  
danger des  
scandales.

Pour montrer que quelque chose que nous faisons pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles, il dit cette parabole: Un Maître qui a un serviteur qui travaille à la campagne, ou qui conduit des troupeaux, lui dira-t-il, aussi-tôt qu'il est retourné des champs: Mettez-vous là, & soupez; & ne lui ordonnera-t-il pas plutôt de lui préparer à manger, & de le servir à table, & qu'après cela il prendra sa réfection. Si le serviteur fait cela, le maître croira-t-il lui en avoir une grande obligation? (c)

CXVIII.  
Nous ne sommes que des  
serviteurs inutiles.

## ARTICLE II. *Qui comprend ce qui s'est passé depuis la Fête des Tabernacles jusqu'à la quatrième Pâque.*

La Fête de la Scénopégie ou des Tabernacles étant proche, Jesus fut sollicité par ses parents d'aller à Jérusalem, afin que les Disciples qu'il y avoit faits au commencement de sa Prédication, deux ans & demi auparavant, vissent les merveilles qu'il faisoit, & s'affermissent

CXIX.  
Fêtes des Tem-  
ples ou de la  
Scénopégie.  
Jesus est solli-  
cité par ses  
parents d'aller  
à Jérusalem.

(a) Luc. XVI. 19. ad finem. == (b) Luc. XVII. 1.-6. == (c) Luc. XVII. 7.-10.  
(La suite à l'Art. CXXXIII.)

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.  
37.

dans leur créance, & qu'il se manifestât au monde : car ses parents ne croyoient pas en lui. Mais Jesus leur dit qu'ils pouvoient eux-mêmes aller à Jérusalem, que pour lui il n'y alloit pas, parce que son temps n'étoit pas encore venu. Il ne laissa pas de s'y rendre, lorsqu'ils y furent : cependant le peuple le cherchoit, & il y avoit sur son sujet une grande rumeur parmi les troupes. (a)

CXX.  
Jesus enseigne  
dans le Tem-  
ple. Admira-  
tion des Juifs  
sur la doctri-  
ne.

Les huit jours de la Fête étoient déjà à moitié, lorsqu'il alla au Temple, & commença d'y enseigner. Les Juifs qui savoient qu'il n'avoit point étudié, admiroient sa doctrine. Mais Jesus leur dit que sa doctrine n'étoit pas la sienne, mais celle du Pere céleste, qui l'avoit envoyé. Comme il savoit les mauvais desseins qu'ils avoient contre lui, il leur dit que nul d'entr'eux n'observoit la Loi de Moïse, qui défendoit l'homicide, puisqu'ils étoient résolus de le faire mourir. Le peuple qui ne savoit pas la volonté des Prêtres & des Pharisiens, lui répondit : Vous êtes un démoniaque ; qui est-ce qui pense à vous faire mourir ? Jesus leur dit : J'ai fait une action miraculeuse en guérissant le malade qui étoit sur la piscine probatique, & vous en êtes tous dans l'étonnement. Vous trouvez mauvais que je guérisse un homme le jour du Sabbat, & vous ne faites pas difficulté de circoncrire un homme le même jour pour obéir à Moïse, ou plutôt aux peres, de qui vient cette cérémonie. (b)

CXXI.  
On ne fait  
d'où viendra le  
Messie.

Quelques-uns de ceux de Jérusalem disoient : N'est-ce pas là cet homme que les Pharisiens vouloient faire mourir ? Le voilà qui parle hautement, & ils ne lui font rien. Est-ce que les Princes des Prêtres ont reconnu qu'il étoit le Messie ? Mais d'autres disoient : Non ; car nous savons d'où est celui-ci, & nous ne savons pas d'où viendra le Messie. Mais Jesus crioit dans le Temple : Vous me connoissez, & vous savez d'où je viens ; mais vous ne connoissez point celui qui m'a envoyé. Pour moi je le connois, parce que je viens de lui, & qu'il m'a envoyé. On voulut se saisir de lui ; mais on ne le put, parce que son heure n'étoit pas venue. Cependant plusieurs d'entré le peuple crurent en lui, disant : Quand le Christ viendra pourra-t-il faire plus de miracles que celui-ci en fait ? (c)

CXXII.  
Les Prêtres  
envoient du  
monde pour  
arrêter Jesus.

Les Prêtres & les Pharisiens ayant appris ces sentiments du peuple, envoyèrent du monde pour arrêter Jesus. Mais Jesus leur dit : Je suis encore pour un peu de temps avec vous, & je m'en retourne à celui qui m'a envoyé. Vous me cherchez, & vous ne me trouverez point ; car vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs qui ne pénétoient pas le sens de ce discours, se disoient entr'eux : Que veut-il dire par ces paroles : Vous me cherchez, & vous ne me trouverez point ?

(a) Joan. VII. 2.-13. (En plaçant ici les faits contenus dans cet Article & dans les seize Articles suivants, D. Calmet suit le système de M. Thoynard.) — (b) Joan. VII. 14-24. — (c) Joan. VII. 25-31.

ira-t-il dans les dispersions des Gentils ? ira-t-il enseigner les peuples étrangers ? (a)

Le dernier jour de la Fête des Tabernacles, Jesus étant dans le Temple, disoit : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive, marquant par-là le Saint-Esprit, que les Fideles devoient recevoir. Le peuple qui entendoit cela, disoit : Cet homme est vraiment Prophete. D'autres disoient : Il est le Christ. D'autres disoient : Le Christ peut-il venir de la Galilée ? L'Écriture ne marque-t-elle pas qu'il viendra de la race de David, & du bourg de Bethléhem ? Et il y avoit une division dans la troupe à cause de lui. (b)

Ceux qui étoient venus de la part des Prêtres pour l'arrêter, s'en retournerent sans rien faire, disant que jamais homme n'avoit parlé comme lui. Les Prêtres & les Pharisiens leur répondirent : Etes-vous séduits aussi-bien que les autres ? Avez-vous vu que quelques-uns des Princes des Prêtres aient cru en lui ? Il n'y a que cette maudite populace qui ne fait pas la Loi. Nicodème qui étoit un disciple caché du Sauveur leur dit : La Loi condamne-t-elle quelqu'un sans l'entendre ? Mais ils lui répondirent : Vient-il des Prophetes de la Galilée ? Etes-vous aussi Galiléen ? Le soir étant venu, chacun se retira ; & Jesus alla passer la nuit sur la montagne des Oliviers. (c)

Le lendemain il revint au Temple, & commença d'y enseigner. Les Pharisiens lui amenerent une femme surprise en adultere, & lui demanderent d'une maniere captieuse ce qu'il falloit en faire. Jesus, sans leur répondre, écrivoit sur la terre ; & s'étant relevé, il leur dit que celui d'entr'eux qui étoit sans péché, lui jettât la premiere pierre ; puis recommença d'écrire comme devant. Les accusateurs voyant cela, se retirèrent les uns après les autres, & la femme demeura seule dans la place. Alors Jesus se levant, lui dit : Où sont vos accusateurs ? Personne ne vous a-t-il condamnée ? je ne vous condamne point aussi. Allez, & ne péchez plus. (d)

Jesus continuant d'enseigner, disoit au peuple : Je suis la lumiere du monde : celui qui me suit, ne marche point dans les ténèbres. Les Pharisiens lui dirent : Vous vous rendez témoignage à vous-même ; votre témoignage n'est d'aucune force. Jesus répondit : Quand je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai ; parce que je fais où je vais, & d'où je viens : pour vous, vous ne savez ni l'un ni l'autre. Quand je juge, mon jugement est certain ; parce que je ne suis pas seul, & que mon Pere est avec moi. Or suivant la Loi, le témoignage de deux personnes est reçu pour certain. Ils lui demanderent où étoit son Pere. Il

AN DE L'ERR.  
CHR. VULG.

32.  
CXXIII.  
Jesus source  
d'eau vive.

CXXIV.  
Jamais hom.  
me n'a parlé  
comme Jesus.

CXXV.  
Femme sur-  
prise en adul-  
tere, amenée  
à Jesus.

CXXVI.  
Jesus est la  
lumiere du  
monde.

(a) Joan. vii. 32-36. = (b) Joan. vii. 37-43. = (c) Joan. vii. 44. ad finem.  
= (d) Joan. viii. 1-11.

ARDE L'ERE  
CHR. VULG.  
32.

CXXVII.  
Jesus s'en ira,  
& les Juifs  
mourront dans  
leur péché.

leur dit : Vous ne connoissez ni mon Pere, ni moi : si vous me connois-  
siez, vous connoitriez aussi mon Pere. Il leur dit cela dans le trésor  
du Temple ; & nul n'osa mettre la main sur lui, parce que son heure  
n'étoit pas encore venue. (a)

Jesus leur dit de nouveau qu'il s'en alloit, qu'ils le cherchoient inu-  
tilement, qu'ils mourroient dans leurs péchés, qu'ils ne pouvoient venir  
où il devoit aller. Ils dirent : Est-ce qu'il se tuera, puisque nous ne  
pouvons aller où il ira ? Il dit : Je ne suis pas d'ici bas, ni de ce monde ;  
pour vous, vous êtes de ce monde ; & si vous ne croyez point en moi,  
vous mourrez dans vos péchés. Ils lui demanderent : Qui êtes-vous ? Il  
leur répondit : Pensez premierement à ce que je vous dis. (b) J'ai bien  
des choses à vous dire, & je ne vous dis que ce que j'ai appris de celui  
qui m'a envoyé. Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'homme, vous me  
connoîtrez, & vous saurez que je ne fais rien de moi-même ; & que  
tout ce que je dis, je l'ai appris de mon Pere. Plusieurs de ceux qui l'é-  
couteoient, crurent en lui. Il leur dit : Celui qui demeure dans la vérité,  
est vraiment mon disciple, & la vérité le délivrera. Les Juifs répondi-  
rent : Nous sommes enfants d'Abraham ; nous n'avons jamais été esclaves.  
Jesus dit : Celui qui peche, est esclave du péché ; & vous ne serez  
véritablement libres, que quand le Fils vous aura délivrés. Je fais que  
vous êtes enfants d'Abraham ; mais vous voulez me faire mourir, parce  
que mes paroles n'entrent pas dans vos cœurs. Si vous êtes enfants  
d'Abraham, imitez les œuvres de votre Pere. Pourquoi voulez-vous  
me faire mourir ? Est-ce là ce qu'a fait Abraham ? Ils dirent : Nous avons  
Dieu pour Pere. Jesus leur répondit : Si vous étiez les enfants de Dieu,  
vous m'aimeriez sans doute, puisque je suis venu de Dieu, & que je re-  
tourne à Dieu. Vous êtes plutôt les enfants du démon, puisque vous  
suivez ses volontés : car il est homicide & menteur, dès le commence-  
ment du monde. (c)

CXXVIII.  
Jesus irrépré-  
hensible ; ce-  
lui qui est de  
Dieu, écoute  
les paroles de  
Dieu.

Il leur dit ensuite : Qui de vous m'accusera de péché ? Si je vous dis la  
vérité, pourquoi ne la croyez-vous pas ? Celui qui est de Dieu, écoute  
les paroles de Dieu : vous ne les écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de  
lui. Les Juifs lui dirent : N'avons-nous pas bien dit que vous étiez un  
Samaritain & un démoniaque ? Jesus répondit : Je ne suis pas possédé du  
démon ; mais j'honore mon Pere, & vous me déshonorez. Je ne cher-  
che pas ma gloire ; il y en a un autre qui la cherche pour moi, & qui  
me vengera de vos outrages. Quiconque accomplira mes paroles, ne  
verra point la mort. Les Juifs lui dirent : Nous reconnoissons à présent  
que vous êtes possédé du démon. Abraham notre Pere est mort, & vous  
dites que quiconque suivra vos commandements, ne verra point la mort.

(a) Joan. VIII. 12. 20. — (b) (M. Thoynard traduit ; *Principio quod & loquor  
vobis.*) — (c) Joan. VIII. 21. 45.

Etes-vous plus grand que notre Pere Abraham ? Les Prophetes mêmes font morts ; qui prétendez-vous être ? Jesus répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Pere qui me glorifie, celui que vous appelez votre Dieu, & que vous ne connoissez pas : pour moi je le connois, & j'observe ses ordres. Abraham votre Pere s'est réjoui dans l'espérance de voir mon jour ; il l'a vu, & s'en est réjoui. Ils lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vu Abraham ? Il répondit : Je vous dis en vérité, qu'avant qu'Abraham fût, j'étois déjà. Alors ils prirent des pierres pour le lapider. Mais Jesus se cacha, & sortit du Temple. (a)

Jesus, en se retirant, vit un homme qui étoit aveugle dès sa naissance. Ses Disciples lui demanderent si c'étoit pour ses péchés, ou pour ceux de ses parents, que cet homme étoit né aveugle. Jesus répondit que ce n'étoit ni l'un ni l'autre ; mais seulement afin que les œuvres de Dieu se manifestassent en lui. Tandis qu'il est jour, ajouta-t-il, je dois faire les œuvres que mon Pere m'a commandées : je suis la lumiere du monde. En même temps crachant à terre, il fit de la boue avec la terre détrempée de sa salive, en frotta les yeux de l'aveugle-né, lui dit d'aller se laver les yeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, se lava, & revint guéri. Comme cet homme étoit un mendiant fort connu ; ceux qui le virent après sa guérison, ne pouvoient se persuader que ce fût lui ; mais il affuroit que c'étoit lui-même, & racontoit à tout le monde, de quelle maniere il avoit recouvré la vue. (b)

Le lendemain ; on l'amena aux Pharisiens, pour dire de quelle sorte il avoit été guéri. Les Pharisiens soutenoient que Jesus n'étoit pas un homme envoyé de Dieu, puisqu'il n'observoit pas le Sabbat ; car cet aveugle avoit été guéri un jour de Sabbat. D'autres disoient : Comment un pécheur peut-il faire de tels miracles ? L'aveugle soutenoit que Jesus étoit un vrai Prophete. Au milieu de cette contestation, on fit venir les parents de l'aveugle guéri, pour savoir si cet homme étoit leur enfant, & s'il étoit né aveugle. Ceux-ci répondirent, que rien n'étoit plus vrai que cela ; mais qu'à l'égard de sa guérison, ils ne savoient comment elle s'étoit faite ; que leur fils étoit en âge de répondre, & qu'ils pouvoient l'interroger. Ils disoient cela dans la crainte qu'ils avoient des Pharisiens, parce qu'ils savoient qu'on étoit résolu de chasser de la Synagogue ceux qui reconnoitroient Jesus pour le Messie. Les Pharisiens firent donc de nouveau venir l'aveugle-né, & lui dirent : Rends gloire à Dieu, & dis-nous la vérité. Nous savons que cet homme est pécheur. L'homme leur dit : Je ne fais s'il est pécheur ; mais je fais qu'il m'a ouvert les yeux. Et comme ils lui demandoient encore comment Jesus avoit fait ; il leur répondit : Je vous l'ai déjà dit ; & vous

AN DE L'ERRE  
CHN. VULGE  
37.

CXXIX.  
Ave. ble dès  
sa naissance &  
guéri.

CXXX.  
Aveugle né  
guéri, paroit  
devant les  
Prêtres.

(a) Joan. viii. 46. ad finem. (b) Joan. ix. 1. 12.

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.

32.

n'avez pas voulu l'entendre. Ne voulez-vous pas devenir aussi ses disciples ? Va , lui dirent-ils ; sois de ses disciples toi-même ; pour nous nous sommes les disciples de Moÿse. Nous savons que Dieu a parlé à Moÿse : mais nous ne savons d'où est cet homme ? Voilà qui est admirable , dit l'aveugle-né , que vous ne sachiez d'où est cet homme qui m'a ouvert les yeux. Nous savons que Dieu n'écoute point les méchants , mais les gens de bien. Il est inoui qu'un homme ait ouvert les yeux à un aveugle-né ; & si Jesus n'étoit pas envoyé de Dieu , il n'auroit jamais pu le faire. Ils répondirent : Tu n'es que péché dès ta naissance , & tu prends la liberté de nous enseigner ? En même temps ils le chasserent du Temple. (a)

CXXXI.  
L'aveugle-né  
trouvé en Jesus.

Jesus ayant su ce qui s'étoit passé , rencontra l'aveugle dans les rues , & lui demanda s'il croyoit au Fils de Dieu. Et qui est le Fils de Dieu , répondit l'aveugle ? Jesus lui dit : C'est moi-même. Aussi-tôt l'aveugle se jeta à ses pieds , & l'adora. Jesus ajouta , qu'il étoit venu dans le monde , afin que les aveugles vissent la lumière , & que ceux qui voyoient la lumière , devinssent aveugles. Les Pharisiens qui se trouverent présents lui dirent : Sommes-nous aussi des aveugles ? Il répondit : Si vous vous reconnoissiez pour aveugles , vous seriez sans péché ; mais parce que vous dites que vous voyez , vous demeurez dans votre péché. (b)

CXXXII.  
Le vrai Pasteur  
entre dans la bergerie  
par la porte ; le voleur  
y entre par ailleurs.

Alors Jesus dit aux Pharisiens cette parabole : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie , est un voleur : mais le pasteur entre par la porte ; les brebis le connoissent & le suivent. Je suis moi-même la porte. Tous ceux qui sont venus sans entrer par cette porte , sont des voleurs : celui qui entrera par-là sera sauvé. Je suis le bon Pasteur ; je donne ma vie pour mes brebis. Mais le mercenaire abandonne les brebis au loup ; & se sauve. J'ai d'autres brebis , qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut que je les amène , elles écouteront ma voix ; & il n'y aura plus qu'un seul troupeau & un seul Pasteur. Le Pere aime le Fils , parce que celui-ci livre son ame , pour la reprendre de nouveau. Nul ne peut la lui ravir , qu'il ne veuille bien la lui livrer. Ces discours causerent une espece de schisme parmi les Juifs. Les uns disoient de lui , qu'il étoit possédé du démon. Les autres disoient : Il ne l'est pas. Ces discours ne font pas d'un possédé. Un démoniaque guérira-t-il un aveugle-né ? (c)

CXXXIII.  
Fête de la  
dédicace du  
Temple. Gué-  
rison de dix  
lépreux.

Jesus s'en alla ensuite en Galilée. Après cela retournant à Jérusalem ; pour la fête de la dédicace du Temple , il passa par le milieu de la Galilée & de la Samarie ; & étant près d'entrer dans cette certaine ville , dix lépreux lui crièrent de loin : Jesus Maître , ayez pitié de nous. Il leur dit d'aller se montrer aux Prêtres. En y allant , ils se trouverent guéris. L'un d'eux qui étoit Samaritain , revint à Jesus pour lui rendre grâces. Le

(a) Joan. ix. 13-34. — (b) Joan. ix. 35. ad finem. — (c) Joan. x. 1421.

Sauveur lui dit : N'y en a-t-il pas dix de guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il ne s'est trouvé que cet étranger , qui soit venu rendre grâces à Dieu. Allez , votre foi vous a sauvé. (a)

Jésus étant dans le Temple , fut interrogé par les Pharisiens , quand viendrait le royaume de Dieu ? Il leur répondit , que le royaume de Dieu ne viendrait pas d'une manière sensible & manifeste , ni avec un éclat qui le fit remarquer ; qu'au reste le royaume de Dieu étoit au milieu d'eux. Il dit alors à ses Disciples : Le temps viendra où vous désirerez de voir un jour le Fils de l'homme , sans pouvoir l'obtenir. Il ajouta qu'on leur diroit : Il est ici , ou , il est là ; mais qu'ils se gardassent bien de le croire : que le jour du Fils de l'homme viendrait subitement , comme un éclair ; mais qu'avant cela ils auroient beaucoup de maux à souffrir de la part des Juifs : que le jour de sa vengeance arriveroit , lorsque les hommes y penseroient le moins ; de même que le déluge au temps de Noé , & l'incendie de Sodome & de Gomorrhe au temps de Loth. Les hommes buvoient & mangeoient , se marioient & faisoient des mariages : Ainsi sera le jour du Fils de l'homme. Alors que celui qui sera sur le toit , ne descende pas pour prendre ce qui est dans sa maison ; & que celui qui est au champ , ne retourne pas en arrière. Souvenez-vous de la femme de Loth. Celui qui voudra sauver sa vie , la perdra ; & celui qui paraîtra la perdre , la sauvera. De deux personnes qui seront dans un lit , l'une sera prise , & l'autre se sauvera. De deux servantes qui seront à la meule , l'une sera garantie ; & l'autre sera prise. De deux hommes qui seront dans un champ , l'un sera pris , & l'autre échappera. Les Apôtres lui demanderent quand cela devoit arriver ? Il leur répondit d'une manière énigmatique : Là où sera le corps mort , là se trouveront les aigles. (b)

A cette occasion , il dit à ses Apôtres une parabole , pour montrer qu'il faut prier sans cesse. Un Juge qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes , étoit importuné par une veuve qui lui demandoit justice contre son adversaire. Le Juge fut assez long-temps sans vouloir l'écouter : toutefois lassé de ses importunités , il lui fit justice , pour se délivrer de ses sollicitations. Ainsi Dieu , tout éloigné qu'il soit de la vengeance , ne laissera pas de venger ses élus , qui crient à lui jour & nuit. Il demanda à ses Disciples , si lorsqu'il viendrait sur la terre , il y trouveroit encore de la foi ? (c)

Il leur proposa ensuite une parabole sur certaines personnes qui se croyoient justes , & qui méprisoient les autres. Deux hommes monterent au Temple , l'un Pharisien , & l'autre Publicain. Le Pharisien se tenant debout , disoit à Dieu : Seigneur ; je vous rends grâces de ce que

AN DE L'ÈRE  
CHR. VOLG.

32.  
CXXXIV.  
Le royaume  
de Dieu ne  
viendra pas  
d'une manière  
sensible.

CXXXV.  
Parabole du  
Juge qui ne  
craint ni Dieu  
ni les hom-  
mes.

CXXXVI.  
Parabole du  
Pharisien &  
du Publicain  
qui vont au  
Temple.

(a) *Iuc.* xvii. 14.-19. *Joan.* x. 22. (La suite à l'Art. cxxxvii.) == (b) *Lug.* xvii. 20. *ad finem.* == (c) *Luc.* xviii. 1-8.

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
32.

je ne suis pas comme les autres hommes , injustes , ravisseurs , adulteres ; & de ce que je ne ressemble pas à ce Publicain. Celui-ci se tenant loin , & à l'écart , n'osoit qu'à peine lever les yeux au ciel ; mais frappant sa poitrine , il disoit : Seigneur , ayez pitié de moi , pécheur. Je vous dis en vérité , que celui-ci fortit du Temple plus agréable à Dieu que le premier. ( a )

CXXXVII.  
Les Juifs veulent lapider  
Jésus , parce qu'il se dit Fils  
de Dieu.

Comme Jésus marchoit dans le Temple dans le portique de Salomon ; les Juifs l'environnerent , & lui dirent : Jusqu'à quand tenez-vous en suspens. Si vous êtes le Christ , dites-le-nous ? Jésus leur répondit , qu'il le leur avoit déjà dit , & que les œuvres qu'il faisoit , parloient assez. Mais pour vous , vous ne le croyez pas , ajouta-t-il , parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis entendent ma voix , & me suivent. Je les garde , & personne ne les ravira de ma main. Mon Pere qui me les a données , est tout-puissant , & nul ne peut les ravir de ses mains : & moi & mon Pere , nous ne sommes qu'un. Alors les Juifs coururent prendre des pierres pour le lapider ; mais il leur dit : Je vous ai comblé de bienfaits au nom de mon Pere ; pour lequel de ces bienfaits voulez-vous me lapider ? Ils lui répondirent : Ce n'est point pour vos bienfaits ; mais pour vos blasphèmes que nous vous lapiderons , parce que n'étant qu'un homme , vous voulez passer pour Dieu. Jésus leur dit : N'est-il pas écrit dans l'Écriture : J'ai dit : Vous êtes des Dieux ? Si donc ceux à qui Dieu a parlé , sont qualifiés Dieux : pourquoi dites-vous que celui qui a été envoyé & sanctifié par le Pere , est un blasphémateur , parce qu'il est Fils de Dieu ? Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere , ne me croyez point : & si je les fais , croyez au moins à mes œuvres , & reconnoissez que je suis dans mon Pere , & mon Pere en moi. Ils chercherent une seconde fois à l'arrêter ; mais il se tira de leurs mains. ( b )

CXXXVIII.  
Jésus va au delà du Jourdain.

Il alla ensuite à Béthanie au delà du Jourdain , où Jean-Baptiste baptisoit auparavant. Il y demeura environ un mois. Plusieurs Juifs vinrent l'y trouver , & plusieurs crurent en lui , disant que Jean-Baptiste n'avoit fait aucun miracle ; mais que de toutes les paroles de Jésus , il n'y en avoit eu aucune qui ne se trouvât vraie. ( c )

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.

33.  
CXXXIX.  
Maladie de Lazare.

Lazare frere de Marthe & de Marie , étant tombé malade , on envoya un messager pour en informer Jésus , qui étoit à Béthanie au delà du Jourdain. Il répondit que cette maladie n'étoit pas à la mort ; mais qu'elle tourneroit à la manifestation de la gloire de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu. ( d )

CXL.  
On présente des Enfants à Jésus.

On présentoit des enfants à Jésus , afin qu'il leur imposât les mains. Les Disciples les empêchoient de venir à lui : mais le Sauveur leur dit

( a ) Luc. xviii. 9.-14. ( La suite à l'Art. cxl. ) — ( b ) Joan. x. 23.-39. — ( c ) Joan. x. 40. ad finem. — ( d ) Joan. xi. 1.-6. ( La suite à l'Art. cxli. )

de les laisser, parce que le royaume des Cieux est à eux, & à ceux qui leur ressemblent.

Pendant ce temps, (a) Lazare mourut. Alors Jesus voulut aller en Judée. Ses Disciples lui dirent qu'il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un moment que les Juifs avoient voulu le lapider; & comment il osoit aller de nouveau au milieu d'eux? Jesus leur répondit qu'il y avoit douze heures dans la journée; que Lazare étoit endormi, & qu'il alloit l'éveiller. Les Apôtres l'entendoient du sommeil naturel: mais il leur déclara nettement qu'il étoit mort. Allons à lui, leur dit-il. Alors Thomas s'adressant aux autres Disciples, leur dit: Allons-y aussi nous-mêmes, afin que nous mourions avec lui. (b)

Comme il étoit en chemin, un jeune homme des premiers des Juifs vint se jeter à ses pieds, lui disant: Mon bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle? Jesus lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon? & pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire pour gagner la vie éternelle? Il n'y a que Dieu qui soit bon; & à l'égard de la vie éternelle, le moyen d'y parvenir, est d'observer les commandements. Cet homme lui dit qu'il les avoit observés dès sa jeunesse. Jesus l'ayant regardé avec un air de bonté, lui dit: Il vous manque une chose; c'est de quitter tous vos biens, de les donner aux pauvres, & de me suivre. A ces mots le jeune homme se retira tout triste; car il étoit fort riche. Jesus se tournant vers ses Disciples, leur dit: Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des Cieux! cela est plus difficile qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Les Apôtres entendant cela, furent frappés d'étonnement, & disoient: Qui pourra donc être sauvé? Jesus leur répondit: Cela est impossible aux hommes; mais tout est possible à Dieu. (c)

Alors Pierre lui dit: Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre; quelle récompense donc en recevrons-nous? Jesus lui dit que lui & les autres qui avoient tout quitté pour lui, seroient assis dans son nouveau Royaume, sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. Il ajouta que ceux qui quitteroient leurs biens & leur famille pour son nom & pour l'Évangile, en recevraient le centuple en ce monde, non toutefois sans traverser, & la vie éternelle en l'autre. Car plusieurs de ceux qui sont les premiers, seront les derniers; & plusieurs de ceux qui sont les derniers, seront les premiers. (d)

Il leur dit à cette occasion cette parabole: Le Royaume des Cieux est semblable à un père de famille qui envoya de grand matin des ouvriers à sa vigne, après avoir fait marché avec eux pour un denier par jour. Il

AN DE L'ERR  
CHR. VULO

33.  
CXXI.  
Mort de Lazare.

CXLII.  
Que faut-il  
faire pour avoir  
la vie éternelle.

CXLIII.  
Récompense  
de ceux qui ont  
tout quitté  
pour suivre  
Jesus.

CXLIV.  
Parabole des  
ouvriers envoyés  
à la vigne.

(a) *Matt.* XIX. 13.-15. *Marc.* X. 13.-16. *Luc.* XVIII. 15.-17. (La suite à l'Art. CXXII.)  
 (b) *Joan.* XI. 7.-16. (c) *Matt.* XIX. 16.-26. *Marc.* X. 17.-27. *Luc.* XVIII. 18.-27.  
 (d) *Matt.* XIX. 27. *ad finem.* *Marc.* X. 28.-31. (La suite à l'Art. CXLVII.)  
*Luc.* XVIII. 28.-30.

AN DEL'ERE  
CNR. VULG.  
33.

y en envoya encore d'autres à la troisième, à la sixième, à la neuvième, & enfin à la onzième heure. Le soir étant venu, le père de famille ordonna à son économe de payer les ouvriers, & de leur donner à tous le même salaire. Ceux qui avoient travaillé dès le matin, en murmuroient, disant qu'ils avoient porté tout le poids du travail & de la chaleur, & qu'on ne leur donnoit pas davantage qu'à ces autres qui n'avoient travaillé qu'une heure. Mais il leur dit : Je ne vous fais point de tort ; n'êtes-vous pas convenu avec moi pour un denier par jour ? Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers les derniers. (a)

CXLV.  
Résurrection  
de Lazare.

Jésus étant enfin arrivé à Béthanie, trouva Lazare qui étoit enterré depuis quatre jours. Il y avoit beaucoup de monde qui étoit venu de Jérusalem pour consoler les deux sœurs Marthe & Marie, sur la mort de leur frère, lorsqu'on vint dire dans la maison, que Jésus arrivoit. Marthe alla au devant de lui, & lui dit que s'il eût été là, Lazare ne seroit pas mort. Jésus lui dit : Votre frère ressuscitera. Je sais, dit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. Jésus répondit : Je suis la résurrection & la vie. Celui qui croit en moi, vivra même après sa mort ; & celui qui vit, & qui croit en moi, ne mourra jamais. Croyez-vous cela ? Oui, Seigneur, répondit Marthe ; je crois que vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. Aussi-tôt elle envoya avertir Marie sa sœur, que Jésus étoit arrivé. Marie accourut, & se jettant à ses pieds, lui dit : Si vous eussiez été ici, mon frère ne seroit pas mort. Jésus la voyant fondante en larmes, avec ceux qui l'avoient suivie, se troubla lui-même, & demanda où on avoit mis Lazare. On le conduisit à son tombeau ; il le fit ouvrir, & rendant grâces à son Père qui avoit toujours exaucé ses prières, il cria : Lazare, sortez dehors ; & aussi-tôt Lazare sortit environné, comme il étoit, de ses linges & de ses suaires. Jésus dit qu'on le développât, & qu'on le laissât en liberté. (b)

CXLVI.  
Résolution  
que les Phari-  
sais prennent  
de faire mou-  
rir Jésus.

Plusieurs Juifs qui avoient assisté à ce miracle, crurent en Jésus, & d'autres allèrent donner avis aux Prêtres & aux Pharisiens, de ce qui s'étoit passé. Ceux-ci craignant que tout le monde ne crût en Jésus, & que les Romains ne vinssent détruire leur Temple & leur nation, s'assemblerent pour délibérer sur cette affaire. Caïphe qui étoit alors grand-Prêtre cette année-là, leur dit : Qu'il falloit qu'un seul homme fût mis à mort, afin que toute la nation fût conservée. Ce qu'il dit par un esprit de Prophétie, parce que la mort de Jésus devoit être le salut, non-seulement des Juifs, mais encore de tous les enfants de Dieu. Depuis ce temps, les Prêtres & les Pharisiens résolurent de faire périr Jésus : mais il évita de se trouver au milieu d'eux ; il se retira avec ses Disciples dans la ville d'Éphrem, qui étoit dans un lieu écarté. (c)

(a) *Mat.* xx. 1.-16. (La suite à l'Art. cXLVII.) == (b) *Joan.* xi. 17.-44. == (c) *Joan.* xi. 45.-54.

Quelques jours avant la fête de Pâque, plusieurs Juifs des environs d'Ephrem vinrent à Jérusalem, pour se disposer à célébrer la fête, & Jesus vint avec eux. (a) Jesus les enseignoit dans le chemin, & ils admiraient sa doctrine. Et prenant à part ses Disciples, il leur déclara ce qui devoit lui arriver à Jérusalem; qu'il seroit livré aux Prêtres; qu'ils le condamneroient; qu'on lui feroit toutes sortes d'insultes & d'outrages; qu'on le couvriroit de crachats & de coups de fouet; enfin qu'on le mettroit à mort, & que le troisieme jour il ressusciteroit. Mais ils ne comprirent rien à cela: c'étoit pour eux un mystere inconnu. (b)

En ce temps-là, la mere des enfants de Zébédée vint avec ses fils se présenter à Jesus; & se jettant à ses pieds, elle lui demanda les deux premieres places de son Royaume pour ses deux enfants. Jesus s'adressant à eux, leur dit: Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai, & être lavés dans le bain où je serai lavé? Ils lui dirent: Nous le pouvons. Jesus répondit: Vous boirez en effet mon calice, & vous serez lavés dans mon bain. Mais à l'égard des premieres places de mon Royaume, ce n'est point à moi d'en disposer souverainement, elles sont pour ceux à qui mon Pere les a destinées. La demande des deux freres indigna les autres Apôtres. Mais Jesus les appellant tous, leur dit: Les Rois des nations exercent sur elles leur domination; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous: car celui qui est le plus grand, doit devenir comme le plus petit: & celui qui est le maître, doit être comme le serviteur; de même que je ne suis point venu pour recevoir des services, mais pour en rendre, & pour livrer ma vie pour le rachat de plusieurs. (c)

Jesus approchant de Jéricho, un aveugle qui mandioit sur le chemin, ayant entendu le bruit de la foule qui le suivoit, & apprenant que c'étoit Jesus, lui cria: Jesus fils de David, ayez pitié de moi. Jesus l'ayant fait approcher, lui rendit la vue sur le champ, en considération de sa foi. (d)

Comme il passoit dans la ville de Jéricho, un nommé Zachée chef des Publicains, & homme riche, qui desiroit depuis long-temps de voir Jesus, monta sur un sycomore, à l'endroit où Jesus devoit passer, afin qu'il pût le voir, parce qu'il étoit de petite taille. Jesus passant près delà, lui dit de descendre, & qu'il vouloit aller loger chez lui. Zachée le reçut dans sa maison, avec toute sa suite, ce qui fit murmurer le peuple, qui disoit que Jesus alloit dans la maison d'un pécheur. Mais Za-

ANDEL'ERR.  
CHR. VULG.

33.  
CXLVII.  
Jesus vient à Jérusalem pour la fête de Pâque. Passion prédite pour la troisieme fois.

CXLVIII.  
Demande de la mere Des enfants de Zébédée pour ses fils.

CXLIX.  
Aveugle guéri à Jéricho.

CL.  
Zachée converti au Seigneur.

(a) Joan. xi. 55. (La suite à l'Art. CLII.) == (b) Matt. xx. 17.-19. Marc. x. 32.-34. Luc. xviii. 31.-34. (La suite à l'Art. CXLIX.) == (c) Matt. xx. 20.-28. Marc. x. 35.-45. (La suite à l'Art. CLII. Lorsque saint Marc dit que les deux freres firent cette demande à Jesus-Christ, il faut entendre qu'ils la firent par la bouche de leur mere. Aussi Jesus-Christ adresse-t-il sa réponse, non à la mere, mais aux enfants.) == (d) Luc. xviii. 35. ad finem.

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.  
33.

chée ravi de l'honneur qu'il recevoit, dit au Sauveur : Seigneur, je donne aujourd'hui la moitié de mes biens aux pauvres; & si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rendrai quatre fois autant. Jesus lui dit : Cette maison reçoit aujourd'hui le salut : & celui-ci est aussi un fils d'Abraham : car je suis venu chercher & sauver ce qui étoit perdu. (a)

CLI.  
Parabole d'un  
Roi qui va de-  
mander un  
royaume en  
pays éloigné.

A cette occasion, il proposa une parabole d'un Roi, qui voulant aller dans un pays éloigné pour obtenir un royaume, distribua dix mines à dix de ses serviteurs, une à chacun d'eux; afin que pendant son absence ils fissent profiter cet argent, & qu'à son retour ils lui en rendissent compte. Ses sujets ne l'aimoient point, & lorsqu'il fut parti, ils envoyèrent après lui, disant qu'ils ne vouloient pas qu'il régnât sur eux. Mais le Roi étant de retour, & ayant heureusement obtenu ce qu'il desiroit, il fit venir ses serviteurs, & leur demanda quel profit ils avoient fait de son argent. Le premier lui présenta dix mines qu'il avoit gagnées avec la mine qu'il avoit reçue de lui. Le Roi en récompense l'établit sur dix villes. Le second lui présenta cinq mines; le Roi lui donna l'intendance sur cinq villes. Il en vint un autre qui rapporta l'argent qu'il avoit reçu, & qu'il avoit mis dans une bourse, de crainte, disoit-il, que son Roi ne le maltraitât, parce que c'étoit un maître dur & avare, qui moissonnoit où il n'avoit pas semé, & qui prenoit où il n'avoit pas mis. Le Roi le reprit sévèrement, le condamna par sa propre confession, lui ôta l'argent qu'il avoit, & l'envoya à celui qui avoit déjà dix mines : car, ajouta-t-il, on donnera à celui qui a déjà; & à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il paroît avoir. Quand à ses sujets rebelles, qui ne vouloient pas le reconnoître, il les fit venir, & les fit égorger en sa présence. (b)

CLII.  
Deux aveu-  
gles guéris au  
fortir de Jéricho.

Jesus étant parti de Jéricho pour venir à Jérusalem, il se trouva au fortir de la ville deux mendiants aveugles, qui ayant appris que Jesus passoit par-là, lui demandoient avec de grands cris, qu'il leur rendit la vue. L'un d'eux s'appelloit le fils de Timée, connu dans ce canton-là. Jesus les appella, leur demanda ce qu'ils vouloient, & touché de compassion, leur rendit la vue. (c)

Jesus ne parut point à Jérusalem le jour du Sabbat qui précéda la Pâque. Toutefois comme on savoit qu'il étoit venu pour la fête, on le cherchoit au Temple, & on en demandoit des nouvelles. Car les Prin-

(a) *Luc. XIX. 1.-10.* = (b) *Luc. XIX. 11.-28.* (La suite à l'Art. CLIV.) = (c) *Matth. XX. 29. ad finem. Marc. X. 46. ad finem.* (La suite à l'Art. CLIV. M. Thoynard distingue ainsi ces deux aveugles dont parlent S. Matthieu & S. Marc, d'avec celui dont parle S. Luc : parce que celui dont parle S. Luc fut guéri, selon cet Evangéliste, près de Jéricho, & avant que Jesus-Christ y entrât, au lieu que les deux dont parlent S. Matthieu & S. Marc, ne furent guéris, selon ces deux Evangélistes, que lorsque Jesus-Christ sortit de Jéricho. Ou plutôt S. Marc ne parle que d'un seul nommé Bartimée ou fils de Timée; il étoit apparemment l'un des deux dont parle S. Matthieu, mais différent de celui dont parle S. Luc.)

ces des Prêtres & les Pharisiens avoient donné ordre de l'arrêter, si on faisoit où il étoit. (a)

Six jours avant la fête de Pâque Jesus étant à Béthanie, soupa chez Simon le Lépreux. Marthe servoit à table, & Lazare étoit un des conviés. Marie leur sœur prenant une boîte de parfum de nard, le répandit sur les pieds du Sauveur, & les essuya de ses cheveux. Judas le traître en murmura, disant qu'on auroit pu vendre ce parfum plus de trois cents deniers, & en donner l'argent aux pauvres. Mais Jesus prit la défense de Marie, & dit qu'elle avoit répandu ce parfum pour l'embaumer par avance, & que l'action qu'elle avoit faite, seroit publiée par-tout où l'Évangile seroit prêché. Plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem à Béthanie, non pas seulement à cause de Jesus, mais aussi pour voir Lazare. Les Prêtres allarmés du bruit que faisoit le miracle de la résurrection de Lazare, résolurent de faire périr Jesus, & Lazare même. (b)

Le lendemain (c) matin, étant parti de Béthanie, il s'avança vers Jérusalem, & étant près de Bethphagé, il envoya deux de ses Disciples, & leur dit d'aller dans le prochain village; qu'ils y trouveroient une ânesse, avec son ânon, qui n'avoit jamais été monté de personne; qu'ils le lui amenassent, & que si quelqu'un leur disoit quelque chose, lui répondissent, que Jesus en avoit affaire. Ils y allèrent, & amenèrent l'ânesse & l'ânon. Ils mirent leurs habits sur l'ânon, & Jesus monta dessus. Les troupes qui accompagnoient le Sauveur, jettoient leurs habits par terre, dans les lieux où il devoit passer; les autres prenoient des branches d'arbres, & en couvroient le chemin, & crioient à haute voix: *Hosanna* au Fils de David: béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur, & faisoient d'autres acclamations de cette sorte. Les Pharisiens les entendant, dirent à Jesus de les faire taire. Mais il leur répondit que s'ils se taisoient, les pierres mêmes crieront. (d)

Lorsqu'il fut près de la ville, jettant les yeux sur elle, il commença de dire en pleurant: Si tu connoissois que ce jour est pour toi un jour de paix! mais cela est caché à tes yeux. Le temps viendra où tes ennemis t'assiégeront, & te resserreront de toutes parts; ils te renverseront de fond en comble, & ne laisseront pas en toi pierre sur pierre; parce que tu n'as pas connu le temps de ta visite. (e)

Les troupes ayant appris que Jesus venoit à Jérusalem, sortirent au devant de lui, portant en main des branches de palmier, &

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.  
CLIII.

Jesus soupa  
chez Simon le  
Lépreux, &  
Marie lui ré-  
pand une boî-  
te de parfum  
sur les pieds.

Dimanche,  
29. Mars, 9.  
de Nisan pour  
les Juifs, (10.  
pour les Gali-  
léens.)

CLIV.  
Entrée triom-  
phante de Je-  
sus à Jérusa-  
lem.

Lundi, 30.  
Mars, 10. de  
Nisan pour les  
Juifs, (11.  
pour les Gali-  
léens.)

CLV.  
Jesus pleure  
en voyant Jérusalem.

(a) Joan. xi. 56. ad finem. — (b) Matt. xxvi. 6.-13. Marc. xiv. 3.-9. Joan. xii. 1.-11. (La suite à l'Art. clv. Le temps, le lieu, le genre de parfum, son prix, le murmure des Disciples & la réprimande que Jesus leur en fit, sont voir clairement que les trois Évangélistes parlent du même souper & de la même onction. S. Jean place ce fait dans son rang: S. Matthieu & S. Marc; le rappellent à l'occasion de la trahison de Judas.) — (c) Joan. xii. 12. — (d) Matt. xxi. 1.-9. Marc. xi. 7.-10. Luc. xix. 29.-40. — (e) Luc. xix. 41.-44.

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.

33.  
CLVI.  
Jesus entre  
dans le Tem-  
ple, & en  
chasse les mar-  
chands.

CLVII.  
Etrangers qui  
desiraient voir  
Jesus.

CLVIII.  
Jesus est la lu-  
miere du mon-  
de.

criant : *Hofanna* ; béni soit le Roi d'Israël , qui vient au nom du Sei-  
gneur. (a)

Il entra dans la ville au bruit de ces acclamations ; & étant monté  
au Temple , il en chassa ceux qui y vendoient & qui y achetoient. Il  
renversa les tables des changeurs , & les chaises de ceux qui vendoient  
des colombes , en disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de  
prière , & vous en faites une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles  
& les boiteux qui y étoient. Les Princes & les Scribes au désespoir de  
voir ce qui se passoit , & d'entendre les enfants qui crioient : *Hofanna* ,  
au Fils de David ; lui dirent : Entendez-vous ce que disent ces enfants ?  
Jesus leur répondit : N'avez-vous jamais lu l'Ecriture , qui dit : Vous  
avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfants ? (b)

Quelques Grecs qui n'étoient pas Juifs , & qui étoient venus pour  
adorer le Seigneur à la Fête de Pâque , vinrent trouver l'Apôtre saint  
Philippe , & lui demanderent à voir Jesus. Philippe le dit à André ; An-  
dré & Philippe le dirent au Sauveur , & Jesus leur dit , que l'heure étoit  
venue où son pere alloit le glorifier ; que le grain de froment ne pro-  
duit son fruit , que quand il a été semé , & mortifié dans la terre ; que  
celui qui aime sa vie , la perd ; & que celui qui la hait dans ce monde ,  
la conserve pour l'éternité. Que celui qui me sert , ajouta-t-il , me  
suive , & qu'il se trouve avec moi. Alors il se troubla , & pria son  
Pere de le glorifier. En même temps on entendit une voix du ciel , qui  
dit : Je vous ai glorifié , & je vous glorifierai encore. Le peuple qui  
étoit présent , en fut étonné ; & les uns disoient que c'étoit le tonnerre ;  
d'autres , qu'un Ange lui avoit parlé. Mais Jesus leur dit : Ce n'est pas  
pour moi , mais pour vous , que cette voix s'est fait entendre. Voici le  
jugement du monde. Le Prince du monde va être chassé dehors. Il faut  
que le Fils de l'homme soit élevé de terre ; & lorsque j'en serai élevé ,  
j'attirerai tout à moi. Il marquoit par-là quel devoit être le genre de sa  
mort. Il ajouta que la lumiere du monde étoit avec eux encore pour un  
peu de temps. Il les exhorta à marcher à la lueur de cette lumiere , de  
peur qu'ils ne fussent enveloppés de ténèbres. (c)

Jesus ayant dit cela , se retira , & se cacha des Juifs ; & après tant de  
prodiges qu'il avoit faits , ils ne croyoient point en lui. Il y eut toute-  
fois un assez grand nombre des Princes du peuple qui crurent en lui ;  
mais à cause des Pharisiens , ils n'osoient se déclarer. Jesus se montra  
ensuite , & cria à haute voix : Celui qui croit en moi , croit en celui qui  
m'a envoyé ; & celui qui me voit , voit mon Pere. Je suis la lumiere  
du monde ; & celui qui croit en moi , n'est pas dans les ténèbres.  
Je ne suis pas venu pour juger le monde , mais pour le sauver. Celui

(a) *Joan. XII. 12-19.* (La suite à l'Art. CLVII.) ⇒ (b) *Matt. XXI. 10-16. Marc. XI. 11. Luc. XIX. 45. 46.* (La suite à la fin de l'Art. suivant.) ⇐ (c) *Joan. XII. 20-36.*

qui ne croit point en moi, fera jugé au dernier jour par la parole que je lui annonce. Je ne parle que selon ce que j'ai appris de mon Pere. (a)

Les Princes des Prêtres, & les principaux du peuple délibéroient de se saisir de Jesus : mais comme le peuple lui étoit attaché, ils craignoient d'en venir à l'exécution. (b) Le soir étant venu, Jesus se retira en Béthanie avec tous ses Disciples. (c)

Le lendemain matin, comme il retournoit à Jérusalem, il eut faim, & s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles, pour y chercher du fruit ; mais n'y en ayant point trouvé, parce que ce n'étoit pas la saison des figues, il le maudit, & aussi-tôt ce figuier commença de se sécher. (d)

Jesus étant arrivé au Temple, & y ayant encore vu des marchands qui y trafiquoient, il les en chassa de nouveau, & renversa leurs tables & leur bureau. Les Princes des Prêtres cherchoient l'occasion de l'arrêter ; mais ils craignoient le peuple, qui étoit dans l'admiration de ses discours. Sur le soir, il s'en retourna à Béthanie. (e)

Le lendemain matin, comme il retournoit à Jérusalem avec ses Disciples, ils virent le figuier desséché ; & l'ayant montré à Jesus, il leur dit que s'ils avoient de la foi, ils feroient non-seulement sécher un figuier, mais qu'ils diroient à une montagne de se jeter dans la mer, & qu'elle s'y précipiteroit à leur commandement. Il ajouta : Soyez assurés que tout ce que vous demanderez dans vos prieres, vous sera donné. Pardonnez à ceux qui vous ont offensés, afin que votre Pere vous pardonne ; car si vous ne pardonnez point, vous n'obtiendrez pas le pardon. (f)

Ce jour-là Jesus étant venu au Temple, les Princes des Prêtres, & les Sénateurs vinrent lui demander par quelle autorité il faisoit ces choses. Jesus leur dit qu'il avoit aussi une question à leur faire : Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes ? Mais les Princes des Prêtres faisant réflexion que s'ils répondoient qu'il étoit du ciel, Jesus leur demanderoit pourquoi donc ils n'y avoient pas cru ; & que s'ils disoient qu'il venoit des hommes, il étoit à craindre que le peuple ne les lapidât, ils jugerent à propos de lui dire qu'ils n'en favoient rien. Jesus leur dit : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais cela. (g)

Jesus leur proposa ensuite la parabole de deux fils, qui furent envoyés travailler à la vigne par leur pere. Le premier répondit d'abord

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.

33.

CLIX.

Maldiction donnée au figuier qui n'avoit point de fruits.

Mardi, 31.  
Mars, 11. de Nisan pour les Juifs, ( 12. pour les Galiléens. )

CLX.

Jesus chasse de nouveau les marchands du Temple.

CLXI.

Effets admirables de la foi.

Mercredi, 1.  
Avril, 12. de Nisan pour les Juifs, ( 13. pour les Galiléens. )

CLXII.

Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou de la terre ?

CLXIII.

Parabole des deux fils envoyés travail-

(a) Joan. xii. 36. ad finem. (La suite à l'Art. clxxxvi.) = (b) Luc. xix. 47. ad finem. (La suite à l'Art. clxii.) = (c) Matt. xxi. 17. Marc. xi. 11. = (d) Matt. xxi. 18, 19. (La suite à l'Art. clxi.) = Marc. xi. 12.-14. = (e) Marc. xi. 15.-19. = (f) Matt. xxi. 20.-22. Marc. xi. 20.-26. = (g) Matt. xxi. 23.-27. Marc. xi. 27. ad finem. Luc. xx. 2.-8. (La suite à l'Art. clxiv.)

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.

33.  
ter à la vigne,  
dont l'un y  
va, & l'autre  
n'y va pas.

CLXIV.

Parabole de  
la vigne louée  
à des vigne-  
rons.

qu'il n'iroit point, & il y alla : le second dit qu'il y alloit, & il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son pere ? Celui qui est allé à la vigne, répondirent-ils. Alors Jesus leur dit : Les Publicains & les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le royaume des cieux. Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice ; & vous n'avez point cru en lui, au lieu que les Publicains & les femmes débauchées y ont cru. (a)

Il leur proposa ensuite une autre parabole d'un pere de famille, qui loue sa vigne à des vigneron, & qui au temps des vendanges envoie ses serviteurs pour en recueillir le fruit. Mais les fermiers se saisirent de ces serviteurs, chasserent les uns, maltraiterent les autres, & en tuerent quelques-uns. Enfin, le maître croyant que la présence de son fils les contiendrait, l'y envoya. Mais les fermiers se dirent l'un à l'autre : Celui-ci est l'héritier : mettons-le à mort, & l'héritage sera à nous. En effet, ils se jetterent sur lui, le trainerent hors de la vigne, & le tuerent. Lorsque le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces meurtriers ? Quelqu'un de la troupe répondit : Il fera périr ces mauvais fermiers, & louera sa vigne à d'autres. Mais les Prêtres & les Pharisiens voyant que Jesus vouloit faire l'application de cette parabole à leur personne, répondirent : A Dieu ne plaise que cela soit ainsi. Jesus continua, & leur dit : N'avez-vous pas lu ce qui est écrit : La pierre qui a été rejetée par les architectes est devenue la pierre angulaire. Or je vous dis que le royaume des cieux vous sera ôté, & sera donné à un peuple qui en profitera ; & cette pierre que vous avez rebutée, écrasera ceux sur qui elle tombera, & brisera ceux qui tomberont sur elle. Les Princes des Prêtres n'eurent pas de peine à comprendre que ces paraboles les regardoient : ils cherchoient à se saisir de Jesus ; mais ils craignoient le peuple, qui regardoit Jesus comme un Prophete. (b)

CLXV.

Parabole des  
noces du fils  
du Roi, aux-  
quelles les  
conviés ne  
veulent pas  
assister.

Il leur dit encore en parabole : Le royaume des cieux est semblable à un Roi qui voulant faire les noces de son fils, y invita plusieurs personnes. Il leur envoya ses serviteurs pour les convier ; mais ils refusèrent d'y venir. Il leur envoya encore d'autres serviteurs ; & au lieu de venir avec eux, les uns s'excuserent sous divers prétextes, & les autres saisirent les serviteurs, les outragerent, & en tuerent quelques-uns. Le pere de famille irrité protesta que nul de ceux qui avoient été invités, ne goûteroit de son souper ; & en même temps il envoya sur les chemins pour ramasser tout ce qu'on trouveroit de gens pour remplir la salle du festin. Le Roi y étant entré, y vit un homme qui n'avoit point la robe nuptiale. Il lui fit lier les pieds & les mains, & le fit jeter dehors au milieu des ténèbres. Il conclut en disant que plusieurs sont appelés, mais que peu sont élus. (c)

(a) *Matt.* XXI. 28.-32. = (c) *Matt.* XXI. 33. *ad finem.* *Marc.* XII. 8.-11. *Luc.* XX. 9.-19. (La suite à l'Art. CLXVII.) = (c) *Matt.* XXI. 1.-14.

Les Pharisiens ayant quitté Jesus, résolurent de le surprendre dans ses discours. Ils lui envoyerent dans ce dessein quelques-uns de leurs disciples avec des Hérodiens, qui lui demanderent s'il étoit permis de payer le tribut à César, ou non? Jesus connoissant leur malice, leur demanda à voir la monnoie dont se payoit le tribut, & leur dit: De qui est cette image & cette inscription? Ils lui répondirent: De César. Il leur dit: Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. (a)

Le même jour, les Sadducéens qui nient la résurrection des morts, l'immortalité de l'ame & l'existence des esprits, vinrent le tenter, en lui disant: Une femme a épousé sept freres les uns après les autres: au jour de la résurrection, auquel des sept freres demeurera-t-elle pour femme? Jesus leur répondit qu'ils ignoroient & les Ecritures & la puissance de Dieu; qu'à la résurrection, les hommes ne se marieront & n'auront point de femmes; mais ils seront comme les Anges du ciel. A l'égard de la résurrection des morts que vous niez, n'avez-vous pas lu ce que Dieu dit à Moÿse dans le buisson ardent: Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Or Dieu n'est pas le Dieu des morts: ces Patriarches sont donc vivants. Depuis ce jour les Sadducéens n'osèrent plus l'interroger. (b)

Après cela les docteurs de la Loi vinrent aussi le tenter, en lui demandant quel étoit le plus grand commandement de la Loi. Jesus répondit, que le premier commandement étoit celui de l'amour de Dieu, & le second celui de l'amour du prochain; que dans ces deux préceptes étoit contenue toute la Loi & les Prophetes. Celui qui l'avoit interrogé, approuva sa réponse; & Jesus lui dit: Vous n'êtes pas éloigné du royaume de Dieu. (c)

Depuis ce temps, nul n'osa faire des questions à Jesus; mais il leur en fit qui les embarrasserent. Il leur demanda ce qu'il leur sembloit du Christ, & de qui il étoit Fils? Ils répondirent sans hésiter: De David. D'où vient donc, répliqua Jesus, que David rempli du Saint-Esprit, l'appelle son Seigneur, en disant: Le Seigneur a dit à mon Seigneur, Asséyez-vous à ma droite? S'il est le Fils de David, comment est-il son Seigneur? Cette demande les réduisit au silence, & ils ne se hasarderent plus de s'adresser à lui. (d) [ On examinera dans une Dissertation quelle idée les Juifs avoient des caracteres du Messie avant la venue de J. C. & quelle idée ils s'en forment depuis la venue de ce divin Rédempteur. ]

Alors Jesus adressant sa parole aux troupes du peuple, & à ses Apôtres, il leur dit: Les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la chaire de

AN DE L'ERE  
CHR. VULO.

33.

CLXVI.

Pharisiens &  
Hérodiens es-  
saient de sur-  
prendre Jesus.

CLXVII.

Sadducéens  
confondus.

CLXVIII.

Quel est le  
plus grand  
commande-  
ment de la  
Loi.

CLXIX.

De qui le  
Christ est-il  
Fils?

Dissertation  
sur les carac-  
teres du Mes-  
sie.

CLXX.

Les Scribes  
& les Phari-  
siens sont assis  
sur la chaire  
de Moÿse.

(a) *Matt.* xxii. 15.-22. *Marc.* xii. 12.-17. *Luc.* xx. 20.-26. — (b) *Matt.* xxii. 23.-33. *Marc.* xii. 18.-27. *Luc.* xx. 27.-40. (La suite à l'Art. CLXIX.) — (c) *Matt.* xxii. 34.-40. *Marc.* xii. 28.-34. — (d) *Matt.* xxii. 41. *ad finem.* *Marc.* xii. 35.-37. *Luc.* xx. 41.-44.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

Moyse ; suivez ce qu'ils vous disent , mais ne faites point ce qu'ils font ; car ils imposent aux autres des fardeaux insupportables qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt ; toute leur attention est de se faire remarquer , d'occuper par-tout les premieres places , d'être appellés maitres. C'est dans cette vue qu'ils portent leurs phylacteres , les franges & les houpes de leurs habits , plus longues que le commun du peuple. Pour vous , ne recherchez point ces vains titres d'honneur ; mais que celui d'entre vous qui est le plus grand , se rende le plus petit : car celui qui s'éleve , sera humilié ; & celui qui s'humilie , sera élevé. (a)

CLXXI.  
Invectives  
contre les  
Pharisiens.

Il continua d'invectiver contre les Pharisiens , & de leur dénoncer leur malheur prochain. Il leur reprocha : 1°. De fermer le ciel aux autres , & de n'y entrer pas eux-mêmes. 2°. De dévorer les maisons des veuves , sous prétexte de longues prieres qu'ils affectoient de faire. 3°. De parcourir la terre & la mer pour faire un profélite , & après cela de le rendre plus méchant qu'il n'étoit auparavant. 4°. Il leur dit qu'ils étoient des guides aveugles , & qui séduisoient le peuple par leurs fausses explications de la Loi ; par exemple , sur le serment , en disant que ce que l'on promet en jurant par l'or du temple , & par le présent qui est offert à l'autel , oblige , mais non pas ce que l'on promet en jurant par le temple , ou par l'autel : comme si l'autel & le temple qui sanctifient l'or & les offrandes , n'étoient pas eux-mêmes plus sanctifiés que ces choses là. (b)

CLXXII.  
Hypocrisie des  
Pharisiens.

Il leur reprocha de plus de donner la dîme de la menthe & de la rue , & des autres herbes des jardins , pendant qu'ils négligeoient les pratiques essentielles de la Loi ; la justice , la miséricorde , la bonne-foi. Ils passent au couloir un moucheron , & avalent un chameau ; ils ont grand soin de nettoyer le dehors du vase , mais ne songent point au dedans ; ce sont des sépulcres blanchis , beaux au dehors , & pleins de corruption au dedans. Ils rebâtissent les tombeaux des Prophetes : & ils disent , que s'ils avoient vécu du temps de leurs peres , ils n'auroient pas imité leur conduite , en répandant le sang des Prophetes ; mais ils remplissent la mesure de leurs peres par leur cruauté , en faisant mourir ceux qui leur sont envoyés de la part de Dieu ; en sorte qu'ils attirent sur eux-mêmes tout le sang répandu depuis Abel le Juste , jusqu'à Zacharie fils de Barachie , qui a été mis à mort entre le temple & l'autel. Jérusalem , ville de sang , qui tués les Prophetes , & qui lapides ceux qui te sont envoyés , combien de fois ai-je voulu , dit-il , rassembler tes enfans , comme la poule rassemble ses poussins , & tu ne l'as pas voulu ? Ta maison va demeurer déserte : & pour vous ,

(a) *Matt.* xxiii. 1.-12. *Marc.* xii. 38. 39. *Luc.* xx. 45. 46. — (b) *Matt.* xxiii. 13. 22. *Marc.* xii. 40. *Luc.* xx. 47. *Et ult.* (La suite à l'Art. CLXXIII.)

ajouta-t-il , en parlant au peuple , vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. (a)

Jésus s'étant assis vis-à-vis le tronc où l'on jettoit les offrandes , remarqua que quelques riches y jettoient avec ostentation de grosses sommes : & en même temps une pauvre veuve vint y jeter deux petites pieces de monnoie , qui valoient la quatrieme partie du sicle. Jésus appella ses disciples , & leur dit : Cette pauvre veuve a plus donné qu'aucun de ceux que vous venez de voir ; car tous les autres ont donné de leur superflu , & celle-ci a offert ce qui lui étoit le plus nécessaire ; elle a donné tout ce qu'elle avoit. (b)

Sur le soir , comme Jésus sortoit du Temple , ses Disciples lui montrèrent la somptuosité de l'édifice , la richesse des présents , & la grandeur des pierres dont il étoit bâti : Jésus leur dit , que le temps viendrait où ce Temple seroit tellement détruit , qu'on n'y laisseroit pas pierre sur pierre. Et étant sur le penchant du mont des Oliviers , d'où l'on voyoit tout le Temple , il s'assit , & ses Disciples vinrent lui demander en particulier , quand on verroit l'exécution de ce qu'il avoit prédit sur la ruine du Temple , & quel signe il donneroit de son avènement , & de la conformation des siècles.

Jésus leur répondit : Prenez garde qu'on ne vous séduise ; car plusieurs viendront en mon nom , disant qu'ils sont le Christ. Vous entendrez parler de toutes parts de guerres , de combats , de révoltes ; il faut que tout cela arrive ; mais ce n'est là que le commencement des grands maux. On verra des nations s'armer les unes contre les autres ; il y aura des pestes , des famines , des tremblements de terre , des signes terribles dans le ciel ; tout cela n'est que le prélude de ce qui doit arriver. Avant tout cela , ils vous saisiront , & vous livreront aux Juges ; ils vous feront comparoître devant leurs assemblées , pour rendre témoignage à mon nom. Mais dans ces occasions , n'ayez point d'inquiétude sur la maniere dont vous aurez à vous défendre ; je vous donnerai une éloquence & une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister : car ce n'est pas vous qui parlez ; mais l'esprit de mon Pere parlera en vous. Vos plus proches parents , vos meilleurs amis , vous livreront à vos persécuteurs ; vous ferez odieux à tout le monde à cause de moi ; on vous trahira , on vous fera mourir. Il s'élèvera plusieurs faux-freres , & plusieurs faux-Prophetes ; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin , sera sauvé : & avant la fin de toutes ces choses , l'Évangile sera prêché à toutes les nations. (d)

Il continua de leur parler en cette sorte : Lorsque vous verrez la ville de Jérusalem assiégée par ses ennemis , & l'abomination de la désola-

ANDEL'ÉKR  
CHR. VULG.

33.  
CLXXIII.  
Tronc des  
offrandes , où  
l'on jettoit  
beaucoup d'ar-  
gent.

CLXXIV.  
Magnificence  
dubâtiment du  
Temple. Pré-  
diction de sa  
ruine prochain-  
ne.

CLXXV.  
Plusieurs faux-  
Christs , &  
plusieurs faux-  
Prophetes.

CLXXVI.  
Lorsque Jérusalem  
sera  
assiégée , fuyez  
sur les monta-  
gnes.

(a) *Matt.* xxiii. 23. *ad finem.* (La suite à l'Art. CLXXIV.) = (b) *Marc.* xii. 41. *ad finem.* *Luc.* xxi. 1.-4. = (c) *Matt.* xxiv. 1.-3. *Marc.* xiii. 1.-4. *Luc.* xxi. 5.-7. = (d) *Matt.* xxiv. 4.-14. *Marc.* xiii. 5.-13. *Luc.* xxi. 8.-19.

AN DEL'ERR  
CHR. VULG.  
33.

tion placée dans un lieu Saint, suivant la prédiction de Daniel, alors vous jugerez que le jour de sa perte est arrivé. Que ceux qui se trouveront alors dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes; que celui qui est sur le toit, se sauve au plutôt sans entrer dans sa maison, pour y prendre quelque chose: que ceux qui sont dans les champs, ne retournent pas dans la ville pour chercher des habits; qu'ils se sauvent sans différer; car alors le jour de la vengeance sera proche. Malheur aux femmes enceintes, & à celles qui allaitent, & à ceux qui seront obligés de fuir pendant l'hiver, ou au jour du Sabbat; parce qu'ils ne pourront se sauver avec assez de promptitude; & que le malheur qui les menace, est tel qu'on n'en a jamais vu de pareil depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'avoit abrégé ces jours en considération de ses Elus, personne n'en seroit échappé. Alors si l'on vous dit que le Christ est ici ou là, n'y allez point; car il s'élèvera de faux-Christs & de faux-Prophetes, qui feront des prodiges capables de tromper les Elus mêmes. Or la venue du Fils de Dieu se fera comme un éclair, & par-tout où sera le corps, les aigles s'y assembleront. (a) [ Deux fois dans ce discours Jesus-Christ annonce de faux-Christs, c'est-à-dire de faux-Messies; & c'est ce qui donnera lieu à une Dissertation sur les faux-Messies qui ont paru depuis Jesus-Christ. ]

Dissertation  
sur les faux-  
Messies qui ont  
paru depuis  
J. C.

CLXXVII.  
Signes dans  
le Soleil &  
dans la Lune,  
&c.

Dans ces jours là & aussi-tôt après cette grande affliction, on verra des signes dans le soleil & dans tous les astres. Toutes les nations seront dans la douleur & dans la consternation, attendant les malheurs dont elles seront menacées. Tous les peuples déploreront leurs disgraces. Le signe du Fils de l'homme paroitra dans les nuées: il viendra lui-même sur les nuées, accompagné de ses Anges, qui rassembleront ses Elus des quatre coins du ciel. Lorsque vous verrez tout cela, levez la tête, & croyez que votre salut est proche. Quand le figuier commence de pousser son bouton & ses feuilles, vous jugez que l'été est proche. Ainsi lorsque tout cela arrivera, vous pouvez vous assurer que le royaume des cieux est venu. Cette race ne passera pas, que tout cela n'arrive. Le ciel & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point. Quant au jour & à l'heure de l'avènement du Fils de l'homme, nul n'en a connoissance. (b)

CLXXVIII.  
La venue du  
Fils de l'hom-  
me sera com-  
me celle du  
déluge.

La venue du Fils de l'homme sera comme celle du déluge, au temps de Noé. Les hommes buvoient & mangeoient, se marioient & donnoient en mariage, lorsque tout d'un coup les eaux du déluge les surprirent, & les firent tous périr. Ainsi lorsque le Fils de l'homme viendra, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre laissé; de deux femmes qui seront dans un moulin à bras, l'une

(a) *Matt.* xxiv. 15.-27. *Marc.* xiii. 14.-23. *Luc.* xxi. 20.-24. = (b) *Matt.* xxiv: 28.-36. *Marc.* xiii. 24.-32. *Luc.* xxi. 25.-35.

fera prise & l'autre laissée. Veillez donc ; car vous ne savez quand ces choses arriveront. Soyez comme ces serviteurs qui attendent le retour de leur maître, & qui ne savent à quelle heure il doit arriver. Si un pere de famille favoit l'heure où un voleur doit venir pour percer sa maison, il veilleroit sans doute, & prévienendroit le voleur. Ainsi soyez vigilants & attentifs, parce que le moment de la venue du Fils de l'homme vous est inconnu. (a) [ Ce discours de Jesus-Christ sur les signes de la ruine de Jérusalem & de son dernier avènement sera le sujet d'une Dissertation. ]

Jesus proposa ensuite à ses Disciples la parabole d'un serviteur, qui ayant été établi par son maître pour donner à ses conservateurs la mesure ordinaire de nourriture, & s'étant acquitté fidèlement de cet emploi, fut fait intendant de la maison de son maître. Mais si au contraire ce serviteur s'éleve insolent de l'autorité qui lui a été donnée, & qu'il se mette à battre & à maltraiter ses conservateurs ; qu'il se divertisse en buvant & mangeant ; son maître viendra dans le moment où il l'attend le moins, & punira ce mauvais serviteur comme il le mérite ; il le jettera en prison, & le traitera comme un serviteur infidele & insolent. (b)

Jesus continua de leur proposer encore d'autres paraboles, qui tenoient à la même fin. Par exemple, il leur proposa celle des dix vierges, dont cinq étoient sages & cinq folles. Les premières prirent avec elles de l'huile pour leurs lampes, & les autres n'en prirent point. Lorsque l'époux arriva, elles étoient toutes endormies : mais les vierges sages ayant de l'huile, eurent bientôt disposé leurs lampes ; au lieu que les folles n'en ayant point, furent obligées d'en demander à leurs compagnes : celles-ci leur dirent qu'elles n'en avoient que pour elles-mêmes, & qu'elles feroient mieux d'en aller acheter : elles y allerent ; mais l'époux étant arrivé en leur absence, elles furent exclues du festin des noces. Ainsi veillez continuellement, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure de l'arrivée du Fils de l'homme. (c)

Il leur dit encore une autre parabole, d'un homme qui voulant faire un voyage, distribua de l'argent à ses serviteurs, afin qu'ils le fissent profiter pendant son absence. Il donna à l'un cinq talents, à l'autre trois, à l'autre un. A son retour il fit venir ses serviteurs ; & celui qui avoit reçu cinq talents, en offrit à son maître encore cinq autres qu'il avoit gagnés. Celui qui en avoit reçu trois, en présenta de même trois autres. Leur maître loua leur conduite, & les fit entrer dans son festin. Le troisième qui n'avoit reçu qu'un talent, vint le rapporter à son maître, disant qu'il l'avoit caché dans la terre, de peur qu'on ne

ANDEL'ERE,  
CHR. VOLGE  
33.

Dissertation  
sur les signes  
de la ruine de  
Jérusalem &  
du dernier a-  
vènement de  
J. C.

CLXXXIX.  
Parabole de  
deux servi-  
teurs ; l'un fi-  
dele, & l'au-  
tre infidele.

CLXXX.  
Parabole des  
dix vierges,

CLXXXI.  
Parabole du  
pere de fa-  
mille, qui dis-  
tribue des ta-  
lents à ses ser-  
viteurs.

(a) *Matt.* xxiv. 37-44. *Marc.* xiii. 33. *ad finem.* (La suite à l'Art. CLXXXIII.)  
*Luc.* xxi. 36. [ La suite à l'Art. CLXXXII. ] = (b) *Matt.* xxiv. 45. *ad finem.*  
= (c) *Matt.* xxv. 1-13.

le lui prit , & qu'il ne le perdit ; & que sachant la dureté & l'avarice de son maître , il n'avoit pas osé risquer de le trafiquer. Son maître irrité lui fit ôter son talent , le donna à celui qui en avoit dix , & le chassa de sa maison. ( a )

ANDEL'ERE  
CNR. VULG.  
33.  
CLXXXII.  
Description  
du Jugement  
du Fils de  
Dieu.

Il ajouta : Lorsque le fils de l'homme viendra avec ses Anges , pour juger les hommes , il s'assera sur le trône de sa gloire , & mettra les brebis à sa droite , & les boucs à sa gauche. Il invitera les uns à entrer dans la gloire de son royaume , & enverra les autres au feu éternel , qui est préparé au démon & à ses anges. Il dira aux Elus qu'ils l'ont soulagé dans sa faim , dans sa soif , & dans ses disgraces ; parce qu'il tient comme fait à lui-même , ce que l'on fait au moindre des siens. Il reprochera aux méchants qu'ils l'ont vu dans le besoin , dans la faim , & dans la soif , sans vouloir lui donner le moindre secours ; parce qu'ils ont refusé cette consolation à ses serviteurs , qu'il regarde comme d'autres lui-même. Ceux donc qui seront à sa droite , iront à la gloire éternelle ; & ceux qui seront à sa gauche , au supplice éternel. ( b )

Jesus disoit ces choses à ses Disciples sur le mont des Oliviers , où il se retiroit les soirs après avoir enseigné pendant le jour dans le Temple. ( c )

CLXXXIII.  
Jesus prédit sa  
mort & ses  
souffrances à  
ses Disciples.

Après tous ces discours , Jesus dit à ses Apôtres : Vous savez que la Pâque doit se célébrer dans deux jours , & le Fils de l'homme sera livré à ses ennemis , & crucifié. En même temps , les Princes des Prêtres délibérèrent entr'eux comment ils pourroient arrêter Jesus ; mais ils disoient qu'il ne falloit pas l'arrêter le jour de la Fête , de peur que le peuple ne se mutinât. Un des douze Apôtres nommé Judas , ayant été choqué de ce que Jesus lui dit à l'occasion de son murmure , lorsqu'il désapprouva l'action de Marie , qui oignit d'un parfum précieux les pieds de son maître , alla trouver les Prêtres , & leur promit de leur livrer Jesus , moyennant une somme d'argent dont ils convinrent. Depuis ce temps-là Judas ne cherchoit que l'occasion de faire arrêter Jesus , lorsqu'il seroit seul , & sans ces grandes troupes de peuple , qui l'accompagnoient toujours. ( d )

CLXXXIV.  
Préparation  
pour faire la  
Pâque.

Jeudi , 2. A-  
vril , 13. de  
Nisan pour les  
Juifs , ( 14.  
pour les Galli-  
léens. )

Jesus passa le Jeudi au mont des Oliviers , ou à Béthanie , & ne vint à Jérusalem que sur le soir. Mais comme il n'avoit point de logement assuré à Jérusalem , ses disciples lui demanderent où il souhaitoit qu'on lui préparât une salle pour y faire la Pâque. Il dit à Pierre & à Jean d'aller à la ville , & de suivre le premier homme qu'ils rencontreroient

( a ) *Matt. xxv. 14.-30.* == ( b ) *Matt. xxv. 31. ad finem.* == ( c ) *Luc. xxi. 37. ad finem.* == ( d ) *Matt. xxvi. 1.-16. Marc. xiv. 1.-11. Luc. xxii. 1.-6.* [ Le conseil des Princes des Prêtres contre Jesus se tint le Mercredi ; & c'est pour cela , selon saint Augustin , qu'on jeûnoit autrefois ce jour-là , comme on jeûnoit le Vendredi , parce que c'étoit le jour où Jesus-Christ avoit souffert la mort. Saint Matthieu & saint Marc rappellent ici le festin de Béthanie qui est du Dimanche , & qui est rapporté à l'Art. c. l. i. ]

chargé d'un vase plein d'eau. Ils le suivirent , & il leur prêta une salle avec des lits de table , & ce qui étoit nécessaire pour y faire la Pâque. Ils y firent la perquisition du levain , préparèrent à souper ; & ils revinrent le trouver au mont des Oliviers , où ils lui dirent que tout étoit préparé. (a) [ Cette dernière Pâque de Jesus-Christ fera le sujet d'une Dissertation , où on examinera si elle a été célébrée par Jesus-Christ ; & si le jour où elle fut préparée , étoit celui où elle devoit être célébrée. ]

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

Dissertation  
sur la dernière  
Pâque de J. C.

Sur le soir Jesus entra dans la ville , & alla dans la maison où Pierre & Jean avoient disposés toutes choses pour la Pâque. Il se mit à table avec ses Apôtres , & comme ils soupoient ensemble , il leur dit que l'un d'eux devoit le trahir. Cette parole les affligea étrangement , & ils commencerent de lui demander tous : Est-ce moi , Seigneur ? Jesus , sans s'expliquer davantage pour lors , dit simplement , que l'un de ses douze Apôtres , un de ceux qui mangeoient avec lui au même plat , le livreroit à ses ennemis ; que quant à lui il falloit qu'il s'en allât pour accomplir les Ecritures : mais malheur , ajouta-t-il , à celui qui me trahira ; il vaudroit mieux qu'il ne fût jamais né. En même temps Judas lui dit : Est-ce moi , mon Maître ? Jesus lui répondit : Vous l'avez dit. Il lui fit cette réponse apparemment assez bas , en sorte que les autres Apôtres ne l'entendirent pas. (b)

CLXXXV.  
Dernier souper  
de Jesus à  
Jérusalem.

Au soir du  
Jeudi , 13. de  
Nisan pour les  
Juifs , auquel  
commençoit le  
14. pour les  
Juifs , (& le  
15. pour les  
Galiléens.)

## CINQUIÈME PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la quatrième Pâque célébrée par Jesus-Christ après son baptême , jusqu'à son Ascension.*

APRÈS le souper , Jesus voulant donner à ses Disciples un exemple d'humilité , & une preuve du tendre amour qu'il avoit pour eux ; il sort de table , quitte ses habits , se ceint d'un linge , & commence de leur laver les pieds , & de les essuyer avec le linge dont il étoit ceint.

CLXXXVI.  
Lavement des  
pieds des Apô-  
tres.

Quand il vint à saint Pierre , & qu'il voulut lui laver les pieds , Pierre s'en défendit , & protesta qu'il n'y consentiroit jamais. Jesus lui dit : Si je ne vous lave point les pieds , vous n'aurez point de part avec moi. Alors Pierre répondit : Seigneur , lavez-moi , non-seulement les pieds , mais aussi les mains & la tête. Après que Jesus eut achevé , il reprit ses habits , & leur dit qu'il leur donnoit l'exemple , afin qu'ils l'imi-

(a) *Matt.* xxvi. 17.-19. *Marc.* xiv. 12.-16. *Luc.* xxii. 7.-13. — (b) *Matt.* xxvi. 30.-25. *Marc.* xiv. 17.-21. *Luc.* xxii. 14. [ La suite à l'Art. CLXXXVII. ]

taissent : que le serviteur n'est pas plus que son maître , & que s'il leur avoit lavé les pieds , ils devoient se les laver les uns aux autres. Il ajouta qu'il savoit , qui étoient ceux qu'il avoit choisis , mais qu'il falloit que l'Écriture fût accomplie par la perfidie de l'un d'eux. ( a )

CLXXXVII.  
Institution du  
Corps & du  
Sang de Jésus  
dans l'Eucha-  
ristie.

Comme il étoit à table , il leur témoigna qu'il avoit toujours eu un très-grand desir de faire cette Pâque avec eux ; que c'étoit la dernière fois qu'ils la feroient ensemble : & ayant pris la coupe , il leur dit qu'il ne boiroit plus de vin jusqu'à ce qu'il en bût de nouveau dans le royaume de Dieu ; & ayant rendu grâces , il leur dit de boire les uns après les autres. ( b ) Et prenant du pain , il le bénit , le rompit , & le leur distribua à tous , en disant : Ceci est mon Corps , qui doit être livré pour vous. Et ensuite ayant pris le Calice , il le bénit , & leur dit : Buvez - en tous ; car ceci est mon Sang , qui sera répandu pour vous & pour plusieurs. Il leur enjoignit d'en faire de même en mémoire de lui , ajoutant qu'il ne boiroit & ne mangeroit plus avec eux , jusqu'à ce qu'il fût dans son royaume. ( c )

CLXXXVIII.  
Jésus désigne  
Judas qui de-  
voit le trahir.

Alors Jésus se troubla , & dit à ses Apôtres que l'un d'eux devoit le trahir ; ce qui les jeta dans une nouvelle inquiétude , & saint Pierre fit signe à saint Jean , qui avoit la tête près de la poitrine de Jésus , de lui demander qui c'étoit. Jésus trempa un morceau de pain dans le plat , & l'ayant donné à Judas , il dit à Jean que c'étoit celui-là qui le trahiroit. Aussi-tôt Judas emporté par le mauvais esprit qui possédoit son cœur , sort de table , & s'en va. Jésus lui dit , comme il sortoit : Faites vite ce que vous faites ; ce qui fut pris par les autres Apôtres , comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui étoit nécessaire pour la solemnité , ou de donner quelques aumônes aux pauvres ; car c'étoit Judas qui portoit la bourse. Après qu'il fut sorti , Jésus dit que bientôt le Fils de l'homme seroit glorifié. ( d )

CLXXXIX.  
Contestation  
entre les Apô-  
tres sur la pri-  
mauté.

Les Apôtres entrèrent alors en contestation , pour savoir qui d'entr'eux étoit le premier. Jésus leur dit : Les Rois de la terre exercent leur domination sur leurs sujets : mais il n'en sera pas ainsi entre vous. Celui qui sera le premier , doit se rendre le dernier ; & celui qui est le maître , doit se considérer comme le serviteur. Vous me considérez avec raison , comme votre Maître & votre Seigneur ; toutefois j'ai vécu parmi vous comme un serviteur. Comme vous êtes demeurés attachés à moi au milieu de toutes mes tentations , aussi je vous prépare un royaume , comme mon Père me l'a préparé ; afin que vous mangiez & buviez à ma table dans mon royaume , & que vous soyiez assis sur douze trô-

( a ) *Joan.* XIII. 1.-20. [ La suite à l'Art. CLXXXVIII. ] = ( b ) *Luc.* XXII. 15.-18. = ( c ) *Matt.* XXVI. 26.-29. *Marc.* XIV. 22.-25. [ La suite à l'Art. CXCII. ] *Luc.* XXII. 19.-20. Comparez ces trois textes avec celui de la I. Epître de S. Paul aux Corinthiens , XI. 23.-25. = ( d ) *Luc.* XXII. 21.-23. *Joan.* XIII. 21.-32. [ La suite à l'Art. CXC. ]

nes , pour juger les douze tribus d'Israël. Et s'adressant à saint Pierre , il lui dit que le démon avoit demandé de les cribler tous comme le froment : mais j'ai prié pour vous , dit-il , parlant singulièrement à saint Pierre , afin que vous ne tombiez point dans l'infidélité ; c'est pourquoi confirmez vos freres dans la foi. (a)

Il continua de leur parler , en leur disant qu'il ne seroit plus avec eux que pour un peu de temps ; qu'ils le chercheroient sans pouvoir le trouver. Il leur recommanda la charité & l'unjon , comme le caractère qui les feroit reconnoître pour ses Disciples. Alors saint Pierre lui demanda où il alloit ? Jesus lui dit : Vous ne pouvez à présent venir où je vais : mais un jour vous m'y suivrez. Pierre répondit : D'où vient que je ne puis y aller ? Je donnerai ma vie pour vous. Jesus reprit : Vous donnerez votre vie pour moi ! & moi je vous dis , que le coq ne chantera pas aujourd'hui , que vous ne m'ayiez renoncé. (b)

Il ajouta : Lorsque je vous ai envoyé prêcher sans provisions , sans argent , sans souliers , avez-vous manqué de quelque chose ? Ils répondirent : De rien. Mais à présent , leur dit-il , que celui qui a une bourse , prenne aussi une besace ; & que celui qui n'a point d'épée , vende son habit pour en acheter une. Il vouloit leur marquer par-là la disette où ils devoient tomber , & les persécutions qu'ils devoient souffrir. Les Apôtres ayant pris à la lettre ce qu'il venoit de leur dire , lui répondirent : Seigneur , il y a ici deux épées. Mais Jesus ayant quelque chose de plus pressé à leur expliquer , ne releva point cela ; il leur dit : C'est assez : sachant qu'après la Résurrection ils comprendroient mieux ce qu'il avoit voulu dire. (c)

Il leur fit ensuite un assez long discours sur la confiance qu'ils devoient avoir en lui ; il leur déclara qu'il s'en alloit leur préparer la place dans la maison de son Pere , où il y avoit plusieurs demeures ; & qu'il reviendrait les prendre & les emmener avec lui. Vous savez où je vais , leur dit-il , & vous en savez le chemin. Thomas lui dit : Seigneur , nous ne savons où vous allez ; & comment pourrions-nous en savoir le chemin ? Jesus répondit : Je suis la voie , la vérité & la vie. Nul n'arrive à mon Pere que par moi : & si vous me connoissez , vous connoissez aussi mon Pere. Philippe lui dit : Seigneur , montrez-nous votre Pere , & cela nous suffit. Jesus répondit : Philippe , qui me voit , voit mon Pere : ne croyez-vous pas que je suis dans mon Pere , & mon Pere en moi ? C'est mon Pere qui parle en moi , & qui opere en moi les œuvres que vous voyez. Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom , vous l'obtiendrez ; & si vous m'aimez , vous observerez mes commandements ; & je demanderai pour vous à mon Pere un au-

(a) Luc. xxii. 24.-32. — (b) Luc. xxii. 33.-34. Joan. xiiii. 33. ad finem. — (c) Luc. xxii. 35.-38. [ La suite à l'Art. cxcii. ]

ANDEL'ERR  
CHR. VULG.  
33.

tre Confolateur , & il vous l'accordera. Je ne vous laisserai point orphelins. Je m'en vais ; mais je reviendrai vers vous. Le monde ne me verra pas long-temps ; mais pour vous , vous me verrez , & vous connoîtrez que je fuis dans mon Pere , & vous en moi , & moi en vous. Celui qui garde mes préceptes , m'aime véritablement ; mon Pere l'aimera , & je l'aimerai auffi , & je me manifefterai à lui. (a)

CXCII.  
Jefus fe ma-  
nifeftera à fes  
Disciples , &  
non au monde.

Jude ou Thaddée lui demanda : Seigneur , d'où vient que vous vous manifefterez à nous , & non au monde ? Jefus lui dit : Celui qui m'aime , garde mes commandemens , & mon Pere l'aimera , & nous viendrons en lui , & nous y établirons notre demeure. L'Efprit Confolateur que mon Pere vous enverra en mon nom , vous donnera l'intelligence de toutes les chofes que je vous ai dites. Je vous donne ma paix , non pas comme le monde a accoutumé de la donner. Ne vous troublez point , & n'ayez point de peur. Je vous ai dit que je m'en allois ; & que je reviendrois vers vous : fi vous m'aimez , vous vous réjouirez de ce que je m'en retourne vers mon Pere , parce que mon Pere eft plus grand que moi. Je ne vous parlerai pas déformais beaucoup , parce que le prince du monde vient , quoiqu'il n'ait rien en moi. Mais afin que le monde fache que j'aime mon Pere , & que j'observe fes préceptes : levez-vous , allons-nous-en. (b)

Jefus ayant donc récité l'hymne d'actions de grâces , fortit de la falle où il avoit foupé , & s'en alla avec fes Apôtres au mont des Oliviers. (c)

CXCIII.  
Jefus eft la  
vigne , & fon  
Pere eft le vi-  
gneron ; fes  
Disciples font  
les branches  
du fep.

En chemin , Jefus leur dit : Je fuis la vigne , & mon Pere eft le vigneron. Toute branche qui ne produira point de fruit en moi , fera retranchée ; & toute branche qui porte du fruit , fera élaguée , afin qu'elle en porte davantage. Je fuis la vigne , & vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi , porte beaucoup de fruits ; car fans moi , vous ne pouvez rien faire. Si vous demeurez en moi , vous obtiendrez tout ce que vous demanderez. Les fruits que vous porterez , feront la gloire de mon Pere. Je vous aime , comme mon Pere m'a aimé. Si vous observez mes préceptes , vous demeurerez dans mon amour , comme j'observe les commandemens de mon Pere , & que je demeure dans fon amour. Mon commandement eft que vous vous aimiez les uns les autres , comme je vous ai aimé ; & on ne peut porter l'amour plus loin , que de donner fa vie pour un ami. (d)

CXCIV.  
Les Apôtres  
font les amis  
de Jefus.

Je ne vous appellerai plus mes ferviteurs ; car le ferviteur ne connoît pas les deffeins de fon maître : mais je vous appelle mes amis ; parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai reçu de mon Pere. Ce n'est pas vous qui m'avez choifi ; mais c'est moi qui vous ai choisis , & qui vous ai deftinés à porter un fruit permanent. Si le monde vous hait ,

(a) Joan. XIV. 1.-21 == (b) Joan. XIV. 22. ad finem. == (c) Matt. XXVI. 30. Marc. XIV. 26. [La fuite à l'Art. CXCVII.] Luc. XXII. 39. [La fuite à l'Art. CXCIX.]  
(d) Joan. XV. 1.-13.

fachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde vous auroit aimés: mais comme vous n'en êtes pas, & que je vous ai choisis & tirés du monde; c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit: Le serviteur n'est pas de meilleure condition que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont les vôtres. Si je n'étois pas venu, & si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché; mais à présent, ils n'ont aucune excuse de leur péché. Celui qui me hait, hait celui qui m'a envoyé. Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seroient sans péché: mais après ce qu'ils ont vu, ils sont inexcusables de haïr moi & mon Pere. Lorsque l'Esprit Consolateur, qui doit venir, sera envoyé vers vous, il me rendra témoignage; & vous-mêmes, vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement. (a)

Je vous ai dit tout cela, afin que vous ne tombiez point dans l'erreur, ou dans l'infidélité. On vous chassera des Synagogues; & le temps est venu, où quiconque vous fera mourir, croira rendre service à Dieu: ils vous traiteront de cette sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon Pere ni moi. Je vous dis ceci afin que dans le temps vous vous en souveniez. Je m'en vais à présent à celui qui m'a envoyé, & nul de vous ne me demande où je vais; mais la tristesse a saisi vos cœurs. Je vous dis en vérité qu'il vous est utile que je m'en aille: car si je ne m'en vais point, l'Esprit Consolateur ne viendra point vers vous. Mais lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde de péché, de justice & de jugement. Il le convaincra de péché, parce qu'il n'a pas cru en moi; de justice, parce que je m'en vais vers mon Pere, & que désormais vous ne me verrez plus; de jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé. (b)

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne pouvez les porter à présent. Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous fera entrer dans toute vérité, parce qu'il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura appris, & il vous annoncera ce qui doit arriver. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de moi ce qu'il vous enseignera. Tout ce qui est à mon Pere, est à moi. Dans peu de temps, vous ne me verrez plus; & dans peu de temps, vous me verrez de nouveau, parce que je m'en vais à mon Pere. Ils disoient donc, que veut dire cela: Dans peu de temps, vous ne me verrez plus; & dans peu de temps, vous me verrez? Jesus voyant leur pensée, les prévint, & leur dit: En vérité je vous dis que le monde se réjouira, & pour vous vous serez dans la tristesse; mais votre tristesse se changera en joie. Lorsqu'une femme est dans les douleurs de l'enfantement, elle est dans la peine; mais lorsqu'elle est

ANDEL'ERE  
CHR. VULG.  
33.

CXCV.  
Jesus prédit  
les persécu-  
tions que ses  
Apôtres au-  
ront à souffrir.

CXCVI.  
Le Saint-Es-  
prit instruira  
les Apôtres,

(a) Joan. xv. 14. ad finem. — (b) Joan. xvi. 1-11.

AN DE L'ERE  
CHR. VUAG.  
33.

délivrée d'un fils, elle se réjouit, & ne pense plus à ses douleurs. Ainsi vous ferez quelque temps dans la tristesse; je vous verrai de nouveau, & votre cœur sera dans une joie que rien ne troublera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé à mon Pere en mon nom: demandez, & vous recevrez, afin que votre joie soit pleine. Je vous ai parlé en paraboles; mais bientôt je vous parlerai sans figure. Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu au monde; je vais à présent sortir du monde, pour retourner à mon Pere. Alors les Apôtres lui dirent: C'est maintenant que vous parlez ouvertement & sans paraboles. Nous savons à présent que vous savez tout, & qu'il n'est pas nécessaire de vous interroger. Nous croyons à présent que vous êtes venu du Pere. Jesus leur dit: Vous le croyez donc enfin maintenant? (a)

CXC VII.  
Prédiction  
du scandale  
des Apôtres à  
l'occasion de  
la mort du  
Sauveur.

Alors Jesus dit à ses Apôtres: Vous ferez tous scandalisés à cause de moi dans cette nuit. Voici l'heure où chacun de vous sera dispersé, & où je serai abandonné seul; parce qu'il est écrit: Je frapperai le pasteur, & les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après ma résurrection, je vous précéderai en Galilée. Vous ferez exposés à la tribulation: mais ayez confiance; j'ai vaincu le monde. Pierre lui répondit: Quand tous les autres devroient être scandalisés à cause de vous, je ne le serai jamais. Jesus lui dit: Je vous dis en vérité, que dans cette même nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez trois fois. Mais saint Pierre soutenoit hardiment, que quand il lui faudroit mourir avec Jesus, il ne le renonceroit jamais. Les autres Apôtres en dirent de même. (b)

CXC VIII.  
Prière de Jesus  
à son Pere en  
faveur de ses  
Apôtres.

Après cela, Jesus levant les yeux au Ciel, dit: Mon Pere, l'heure est venue; glorifiez votre Fils, afin qu'il vous glorifie. Accordez la vie éternelle à ceux que vous avez donnés à votre Fils; & la vie éternelle consiste à vous connoître, & à connoître celui que vous avez envoyé. Je vous ai glorifié sur la terre, & j'ai achevé l'ouvrage que vous m'avez donné à faire. Glorifiez-moi donc maintenant de la même gloire que j'ai eue auprès de vous avant que le monde fût créé. J'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés; ils savent tout ce que je leur ai enseigné de votre part. Ils savent que je suis sorti de vous, & que vous m'avez envoyé. Je ne vous prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés. Je vous prie de les conserver, parce que je les laisse dans le monde, & que j'en sors. Qu'ils soient un entr'eux, comme nous sommes un. Je les ai conservés tant que j'ai été avec eux. Maintenant que je quitte le monde, je ne demande pas que vous les retiriez, mais que vous les y conserviez. Ils ne sont point du monde, de même que je n'en ai point été. Je les envoie, comme vous m'avez

(a) Joan. xvi. 12.-31. — (b) Matt. xxvi. 31.-35. Marc. xiv. 17.-31. [La suite à l'Art. cxcix.] Joan. xvi. 32. ad finem.

envoyé.

envoyé. Je vous prie, non-seulement pour eux, mais pour tous ceux qui croiront en moi par leurs paroles. Qu'ils soient un entr'eux, comme nous sommes un; afin que le monde sache que je les ai envoyés. Que ceux qui sont à moi, soient où je serai moi-même; afin qu'ils voient la gloire que j'ai eue avant la création du monde. Père saint, le monde ne vous connoît pas; mais je vous connois, & mes Apôtres savent que vous m'avez envoyé. Je vous ai fait connoître à eux; afin que l'amour que vous avez eu pour moi, demeure en eux, comme j'y suis moi-même. (a)

Alors Jésus passa le torrent de Cédron, qui étoit à l'orient de la ville de Jérusalem, & vint dans un lieu nommé Gethsémani, où il y avoit un Jardin: il y entra avec ses Disciples; & comme il y avoit été fort souvent, Judas qui le trahissoit, savoit parfaitement l'endroit. Lors donc que Jésus y fut arrivé, il dit à ses Apôtres de l'attendre jusqu'à ce qu'il eût fait sa prière; & prenant avec lui Pierre, Jacques & Jean, il commença de sentir une profonde tristesse; & il leur dit: Mon ame est triste jusqu'à la mort. Demeurez ici; veillez & priez, de peur que vous n'entriez en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ à un jet de pierre, il se mit à genoux, & se prosternant le visage contre terre, il dit: Mon Père, toutes choses vous sont possibles; faites, s'il vous plaît, que ce calice passe loin de moi: toutefois que votre volonté soit faite, & non pas la mienne. Alors un Ange du Ciel vint pour le consoler; & Jésus étant dans cette agonie, continua plus long-temps sa prière; & il sortoit de tout son corps une sueur comme de gouttes de sang, qui couloient jusqu'à terre. (b) [ Cette sueur de sang que Jésus éprouva dans le jardin des Oliviers, sera le sujet d'une Dissertation. ]

Jésus s'étant levé de son oraison, vint à ses Apôtres, qu'il trouva endormis de tristesse. Il dit à Pierre: Simon, vous n'avez pu veiller une heure avec moi! Levez-vous, veillez & priez, afin que vous ne soyez pas exposé à la tentation. L'esprit est prompt; mais la chair est faible. Il retourna une seconde fois au lieu de sa prière; & se jettant le visage contre terre, il prioit comme auparavant: Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; toutefois s'il faut le boire, que votre volonté soit faite. Delà il revint à ses Apôtres, qu'il trouva profondément endormis, & ils ne savoient que lui répondre. Il retourna pour la troisième fois faire la même prière à son Père; & étant revenu à ses Apôtres, il leur dit: Dormez à présent, & reposez-vous; c'est assez. Celui qui me trahit, est proche. Levez-vous; allons au devant de lui. (c)

Judas qui devoit le trahir, ayant pris une compagnie de soldats que

(a) Joan. xvii. 1. ad finem. — (b) Matt. xxvi. 36-39. Marc. xiv. 32-36. Luc. xxii. 40-44. Joan. xviii. 1. 2. [ La suite à l'Art. ccl. ] — (c) Matt. xxvi. 40-46; Marc. xiv. 37-42. Luc. xxii. 45. 46.

**AN DE L'ERE** les Princes des Prêtres lui donnerent, vint au jardin, avec une grande troupe de gens armés, portant des flambeaux & des lanternes, quoique  
**CHR. VULG.** la lune fût claire; car il étoit pleine lune. Ce traître avoit donné pour  
 33. signal à ceux qui le suivoient, le baiser qu'il devoit donner à Jesus. S'é-  
 tant dont approché, il salua Jesus, en lui disant: Je vous salue, mon  
 Maître; & en même temps l'embrassa pour le baiser. Mais Jesus lui dit:  
 Mon ami; qu'êtes-vous venu faire ici? Vous livrez le Fils de l'homme  
 par un baiser! (a)

**CCII.** Aussi-tôt Judas se retira vers la troupe qu'il avoit amenée, & Jesus  
 Jesus renverse les troupes par sa parole. sachant ce qui devoit lui arriver, alla au devant d'eux, & leur dit:  
 Qui cherchez-vous? Ils répondirent: Jesus de Nazareth. Il dit: C'est  
 moi. A ces paroles toute cette troupe fut renversée en arriere. Il leur  
 demanda une seconde fois: Qui cherchez-vous? Ils répondirent: Jesus  
 de Nazareth. Il dit: Je vous ai déjà dit que c'étoit moi. Si donc vous  
 ne cherchez que moi, laissez aller ceux-ci; en parlant de ses Apô-  
 tres. (b)

**CCIII.** Alors ils se jetterent sur Jesus, & le saisirent. Aussi-tôt un de ceux  
 Jesus arrêté par les sol- qui étoient avec Jesus, c'est-à-dire, saint Pierre, tirant une épée qu'il  
 dats. avoit, frappa un serviteur du grand-Prêtre, & lui fit une blessure à l'o-  
 reille. Ce serviteur s'appelloit Malc. Et Jesus dit: Laissez-moi faire un  
 moment; car il étoit ferré par les soldats. Il toucha donc l'oreille de  
 Malc, & la guérit sur le champ. Et il dit à Pierre: Remettez votre épée  
 dans le fourreau; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'é-  
 pée. Croyez-vous que je ne puisse pas obtenir de mon Pere plus de  
 douze légions d'anges pour me défendre? Ne voulez-vous pas que je  
 boive le calice que mon Pere m'a donné? Et comment s'accompliront  
 les Ecritures, qui portent que cela doit se faire ainsi? (c)

**CCIV.** En même temps, Jesus s'adressant aux Prêtres, aux Sénateurs & aux  
 Fuite des A- Capitaines de la garde du Temple, qui étoient venus pour le prendre,  
 pôtres. leur dit: Vous êtes venus en armes contre moi, comme pour prendre  
 un voleur. Que ne m'arrétiez-vous pendant que j'étois au milieu de  
 vous, enseignant dans le Temple? Mais voici votre heure, & la puissance  
 des ténèbres. Alors les Apôtres l'abandonnant, s'enfuirent tous. Il y eut  
 un jeune homme qui le suivit, vêtu d'un simple linceul; les gardes le  
 saisirent; mais il leur laissa le linceul, & se sauva tout nud de leurs  
 mains. Ayant donc ainsi arrêté Jesus, ils le lierent, & le conduisirent  
 d'abord à Anne, beau-pere de Caïphe; ce dernier étoit alors grand-  
 Prêtre, & c'étoit lui qui avoit inspiré la résolution d'arrêter Jesus. (d)

**CCV.** Or Simon suivit Jesus d'assez loin, avec un autre Disciple; mais ce  
 Simon-Pierre entre chez le grand-Prêtre.

(a) *Matt.* xxvi. 47.-50. *Marc.* xiv. 43.-45. *Luc.* xxii. 47. 48. [La suite à l'Art. cciii.] *Joan.* xviii. 3. — (b) *Joan.* xviii. 4.-9. — (c) *Matt.* xxvi. 50.-54. *Marc.* xiv. 46. 47. *Luc.* xxii. 49.-51. *Joan.* xviii. 10. 11. — (d) *Matt.* xxvi. 55.-57. *Marc.* xiv. 48.-53. *Luc.* xxii. 52.-54. [La suite à l'Art. ccvii.] *Joan.* xviii. 12.-14.

Celui-ci qui étoit connu dans la maison du grand-Prêtre, entra dans la cour, & en sortit ensuite pour y faire entrer Pierre, qui étoit demeuré à la porte. La troupe qui avoit arrêté Jesus, alluma un grand feu dans la cour, ( car il faisoit froid, ) & ils commencerent de se chauffer, & Pierre avec eux. (a)

Le grand-Prêtre Anne interrogea donc Jesus sur ses Disciples & sur sa doctrine. Jesus lui dit, qu'il avoit toujours enseigné publiquement dans le Temple & dans les Synagogues; qu'il pouvoit interroger ceux qui l'avoient entendu; qu'il n'avoit rien enseigné en secret. Lorsqu'il disoit cela, un des serviteurs du grand-Prêtre donna un soufflet à Jesus, & lui dit: Est-ce ainsi que tu réponds au Pontife? Jesus répondit: Si j'ai mal parlé, faites-le voir: sinon, pourquoi me frappez-vous? (b)

Anne renvoya Jesus à Caïphe son gendre, qui demouroit apparemment dans la même maison. (c) Alors les Princes des Prêtres, les Sénateurs & les Docteurs de la Loi s'assemblerent chez lui, & ils cherchoient contre Jesus des témoignages pour pouvoir le condamner à mort: mais ils n'en trouvoient point, quoiqu'ils eussent entendu plusieurs faux-témoins qui déposèrent contre lui. Enfin il s'en présenta deux, qui déclarèrent qu'ils lui avoient entendu dire, qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'en trois jours il le rétablirait. Mais cela n'étoit pas suffisant pour le condamner à mort. Comme Jesus, pendant toutes ces accusations, demouroit dans un profond silence, le grand-Prêtre lui demanda pourquoi il ne parloit point: mais Jesus ne lui répondit rien. Alors Caïphe lui dit: Je te conjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, Fils de Dieu. Jesus répondit: Vous l'avez dit; je le suis: mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'homme à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nues pour exercer le Jugement. Alors le grand-Prêtre déchira ses habits, & dit: Qu'avons-nous encore besoin de témoins? vous avez tous entendu ses blasphèmes; qu'en pensez-vous? Ils répondirent: Il est digne de mort. (d)

L'assemblée étant donc sortie, Jesus fut remis entre les mains des soldats & des gardes qui étoient dans la cour. Alors ces gens lui crachèrent au visage, & lui couvrirent la face avec un linge; & lui donnant des soufflets & des coups de poing, lui disoient, en lui insultant: Devines qui t'a frappé. Saint Pierre étoit dans cette même cour auprès du feu avec les autres; & la servante du grand-Prêtre l'ayant considéré attentivement, dit: Assurément cet homme étoit avec Jesus de Nazareth. Pierre répondit devant tout le monde: Je ne sai ce que vous voulez dire; je ne connois point cet homme. Un moment après, il sortit de la cour, & alla dans le vestibule, & aussi-tôt le coq chanta. Un peu

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.  
33.

CCVI.  
Jesus interro-  
gé par le  
grand-Prêtre

CCVII.  
Jesus est con-  
duit de chez  
Anne chez  
Caïphe. Il  
comparoit  
devant l'as-  
semblée des  
Prêtres.

CCVIII.  
Jesus aban-  
donné au mi-  
lieu des sol-  
dats, est ou-  
tragé en mille  
manieres. Ren-  
oncement de  
S. Pierre.

(a) Joan. xviii. 15.-18. == (b) Joan. xviii. 19.-23. == (c) Joan. xviii. 24;  
== (d) Matt. xxvi. 57.-66. Marc. xiv. 53.-64. Luc. xxii. 54.-55.

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.  
33.

après, une autre servante l'ayant remarqué, dit : Cet homme étoit avec Jesus de Nazareth. Et un autre le voyant, dit aussi : Vous êtes de ces gens-là. Pierre le nia avec serment. Environ une heure après, quelqu'un de la compagnie assura qu'il étoit des Disciples de Jesus. Les autres dirent qu'assurément il en étoit, & que son langage même montrait qu'il étoit Galiléen. Enfin un parent de Malc, que Pierre avoit blessé à l'oreille, lui demanda : Ne vous ai-je pas vu avec lui dans le jardin ? Mais Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même temps le coq chanta pour la seconde fois. Jesus se tournant vers Pierre, le regarda ; & Pierre se souvenant de ce que Jesus lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renieroit trois, sortit de la cour de Caïphe, & pleura amèrement. (a)

CCIX.  
Assemblée des  
Prêtres dans le  
Sanhédrin. Je-  
sus est conduit  
chez Pilate.

Vendredi, 3.  
Avril, 14. de  
Nisan pour  
les Juifs, [ 15.  
pour les Gal-  
iléens. ]

Aussi-tôt qu'il fut jour, les Prêtres, le Sénat & les Docteurs de la Loi s'assemblerent dans le Sanhédrin pour faire mourir Jesus. Ils firent comparoître Jesus devant eux, & ils lui demanderent s'il étoit le Christ ? Il répondit : Quand je vous le dirai, vous ne me croirez point ; & quand je vous interrogerai, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller. Mais un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu. Ils lui dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Je le suis. Alors ils conclurent tous qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre des témoins contre lui, & que par son aveu même il étoit convaincu d'être digne de mort. (b) Toute l'assemblée se leva donc, & amena Jesus à Pilate Gouverneur de la province. Ils n'osèrent pas toutefois entrer dans le Prétoire, de peur qu'ils ne se souillassent, & qu'ils ne se missent ainsi hors d'état de faire la Pâque. (c)

CCX.  
Repentir &  
désespoir de  
Judas.

Judas qui avoit trahi Jesus, voyant qu'il étoit condamné à mort, se repentit de ce qu'il avoit fait, & rapporta aux Princes des Prêtres & aux Sénateurs l'argent qu'il avoit reçu d'eux, leur déclarant qu'il avoit péché, en livrant le sang innocent. Ils lui répondirent : Cela ne nous regarde pas ; ce sont vos affaires. Mais Judas ayant jetté l'argent dans le Temple, s'en alla, & se pendit. Alors les Prêtres ayant pris l'argent, s'assemblerent, & dirent : Il ne faut pas mettre ceci dans le trésor du Temple, parce que c'est l'argent du sang. Ils en acheterent le champ d'un potier de terre, pour y enterrer les étrangers. (d)

CCXI.  
Accusation  
des Prêtres  
contre Jesus.

Jesus ayant été livré à Pilate, comme ses accusateurs étoient demeurés au dehors, le Gouverneur l'amena en leur présence, & leur demanda de quoi ils l'accusoient. Ils répondirent : S'il n'étoit pas coupable, nous ne vous l'amènerions pas. Pilate répondit : Prenez-le vous-

(a) *Matt.* xxvi. 67. *ad finem.* *Marc.* xiv. 65. *ad finem.* *Luc.* xxii. 56.-62. *Joan.* xviii. 25.-27. — (b) *Matt.* xxvii. 1. *Marc.* xv. 1. *Luc.* xxii. 66. *ad finem.* — (c) *Matt.* xxvii. 2. *Marc.* xv. 1. *Luc.* xxiii. 1. *Joan.* xviii. 28. [La fuite à l'Art. ccxi.] (d) *Matt.* xxvii. 3.-10.

mêmes, & le jugez selon votre Loi. Ils dirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne. Ils ajoutèrent que cet homme étoient un perturbateur du repos public, qui enseignoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César, & qu'il se disoit le Christ Roi des Juifs. Pilate rentra dans le Prétoire, s'assit sur son tribunal, & demanda à Jesus s'il étoit Roi des Juifs. Jesus lui dit : Dites-vous cela de vous-même ? ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi ? Pilate répliqua : Suis-je Juif ? Ce sont vos Prêtres & votre peuple qui vous ont mis entre mes mains : qu'avez-vous fait ? Jesus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde ; s'il en étoit, mes gens combattoient pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs ; mais mon royaume n'est pas de ce monde. Vous êtes donc Roi ? ajouta Pilate. Oui je le suis, répondit Jesus ; & je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Qu'est-ce que la vérité ? dit Pilate ; & en même temps il sortit pour dire aux Juifs qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun sujet de condamnation. (a)

AN DE: 'ERE  
CHR. VULG.  
33.

Les Princes des Prêtres continuèrent d'accuser Jesus ; mais Jesus ne répondit rien ni à leurs accusations, ni aux demandes de Pilate ; en sorte que celui-ci en étoit extrêmement surpris. Toutefois comme ses accusateurs crioient qu'il soulevoit le peuple dans tout le pays, à commencer dès la Galilée jusqu'à Jérusalem, Pilate ayant entendu le mot de Galilée, demanda si cet homme étoit Galiléen ; & ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérodes, il le lui renvoya. (b)

CCXII.  
Silence de  
Jesus devant  
Pilate.

Hérodes fut ravi de voir Jesus ; car il y avoit long-temps qu'il avoit envie de le connoître. Il lui fit plusieurs questions : mais Jesus ne lui répondit pas un seul mot, quoique ses accusateurs, qui l'avoient suivi, le chargeassent de plusieurs accusations. Hérodes & toute sa cour ne conçurent que du mépris pour le Sauveur ; & ils le revêtirent par dérision d'un habit d'écarlate, pour insulter à sa Royauté. Après cela, ils le dépouillèrent, & le renvoyerent à Pilate ; & depuis ce temps-là, Pilate & Hérodes devinrent amis ; car ils étoient auparavant mal ensemble. (c)

CCXIII.  
Jesus est en-  
voyé à Héro-  
des.

Pendant cet intervalle, Pilate avoit été informé de la jalousie des Juifs contre Jesus. D'ailleurs averti par sa femme, qui avoit eu de fâcheux songes à son sujet pendant la nuit, il cherchoit à le délivrer de leurs mains. Il sortit donc une troisième fois du Prétoire avec Jesus, & leur dit qu'ayant interrogé l'accusé, il ne lui avoit trouvé aucune cause de condamnation ; que l'ayant renvoyé à Hérodes, ce Prince ne l'avoit point condamné ; qu'ainsi il le feroit châtier, & le renverroit. (d)

CCXIV.  
Pilate est in-  
formé de l'in-  
juste accusa-  
tion des Juifs  
contre Jesus.

Il avoit coutume à la fête de Pâque, de leur délivrer, à leur choix, un des criminels qui se trouvoient dans les prisons. Or il y avoit alors un nommé Barrabas, qui y avoit été mis pour un meurtre qu'il avoit

CCXV.  
Barrabas est  
préférée à Je-  
sus.

(a) *Matt.* xxvii. 11. *Marc.* xiv. 2. *Luc.* xxiii. 2-4. *Joan.* xviii. 29-38. [La suite à l'Art. ccxv.] = (b) *Matt.* xxvii. 12-14. *Marc.* xiv. 3-5. [La suite à l'Art. ccxv.] *Luc.* xxiii. 5-7. = (c) *Luc.* xxiii. 8-12. = (d) *Luc.* xxiii. 13-16.

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.  
33.

commis dans une sédition. Pilate leur demanda donc lequel des deux ils vouloient qu'il relâchât, ou de Jesus ou de Barrabas. Mais les Prêtres & les Sénateurs engagerent le peuple à demander qu'on leur donnât Barrabas, & qu'on fit mourir Jesus. Pilate leur fit la même demande une seconde fois, & ils demanderent encore Barrabas. Pilate leur dit : Que voulez vous donc que je fasse au Roi des Juifs ? Ils crièrent tous : Crucifiez-le, crucifiez-le. Mais, ajouta-t-il, quel crime a-t-il fait ? Je ne trouve rien en lui qui mérite une telle condamnation. Je le châtierai donc, & je le renverrai. Ils insisterent encore plus qu'auparavant, afin qu'il fût crucifié. (a)

CCXVI.  
Pilate fait  
fouetter Jesus.

Alors Pilate fit fouetter Jesus : & les soldats lui mirent sur la tête une couronne d'épines, & le revêtirent d'un manteau de pourpre pour lui insulter ; & lui donnant des soufflets, ils lui disoient : prophétise, qui t'a frappé. Les soldats l'ayant ramené à Pilate, il sortit avec lui, & le montrant au peuple dans l'état où l'avoient mis les soldats, il leur dit : Voilà l'homme ; croyant qu'ils seroient contents de ce qu'il lui avoit fait souffrir. Mais ils crioient plus fort qu'auparavant, qu'on le crucifiât. Pilate leur dit qu'ils le prissent eux-mêmes, & qu'ils le fissent mourir ; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à le condamner, ne trouvant en lui aucune cause de condamnation. Les Juifs répondirent : Il est digne de mort selon nos Loix, puisqu'il veut se faire passer pour Fils de Dieu. Pilate ébranlé par ces clameurs, rentre dans le Prétoire, s'affit sur son Tribunal, & interroge de nouveau Jesus, lui demandant d'où il étoit. Mais Jesus ne lui répondit rien. Pilate lui dit : Vous ne me répondez rien : ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous absoudre, ou de vous condamner ? Jesus répondit : Vous n'auriez point de puissance sur moi, si elle ne vous avoit été donnée d'en haut ; c'est pourquoi le crime de celui qui m'a livré à vous, est plus grand que le vôtre. (b)

CCXVII.  
Clameurs du  
peuple contre  
Jesus. Pilate le  
condamne à  
être crucifié.

Pilate cherchant toujours à délivrer Jesus, en fut empêché par les Juifs, qui lui crièrent que s'il le relâchoit, il n'étoit point ami de l'Empereur, puisque quiconque se déclaroit Roi, étoit ennemi de César. Alors il fit apporter son Tribunal au dehors de la place, en présence du peuple, & il leur dit : Voilà votre Roi. Ils répondirent : Crucifiez-le. Pilate leur dit : Voulez-vous que je crucifie votre Roi ? Ils lui répondirent : Nous n'avons point d'autre Roi que César. Alors le Gouverneur voyant qu'il ne pouvoit le délivrer, & que le tumulte croissoit de plus en plus, demanda de l'eau, se lava les mains, & dit : Je suis innocent du sang de cet homme. Ils crièrent tous : Que son sang soit sur nous & sur nos enfants. Alors Pilate leur livra Jesus pour être

---

(a) *Matt.* xxvii. 15. 23. *Marc.* xiv. 6. 14. *Luc.* xxiii. 17. 23. [La suite à l'Art. CCXVII.] *Joan.* xviii. 39. *ad finem.* — (b) *Joan.* xix. 1. 11.

crucifié, comme ils le demandoient, & leur délivra Barrabas. Il étoit environ la troisieme heure, ou neuf heures du matin. (a)

Les soldats de Pilate ayant pris Jesus, le conduisirent dans le Prétoire, & appellant toute la compagnie des gardes, le dépouillerent de ses habits, & le revêtirent d'un manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, & un roseau en main, en forme de sceptre; & fléchissant le genou devant lui, ils lui insultoient en lui crachant au visage, lui frappant la tête avec le roseau qu'il avoit en main, & disant: Salut au Roi des Juifs. (b)

Après cela, ils lui rendirent de nouveau ses habits, & le chargeant de sa Croix, ils le conduisirent au Calvaire pour y être crucifié. Comme ils sortoient de la ville, Jesus ne pouvant plus porter sa Croix, à cause de l'épuisement où il étoit, les soldats Romains contraignirent un nommé Simon à la porter avec lui. (c)

Jesus étoit suivi d'une grande multitude de peuple, & de femmes, qui pleuroient & lamentoient son triste sort. Jesus se tournant vers elles, leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi; mais pleu-

AN DEL'ENN  
CHR. VULO.33.  
CCXVIII.  
Jesus outragé  
par les soldatsCCXIX.  
Jesus est conduit au Calvaire.CCXX.  
Pleurs des femmes de Jérusalem sur Jesus.

(a) *Matt.* xxviii. 24.-26. *Marc.* xv. 15. *Luc.* xxiii. 24. 24. *Joan.* xix. 12.-16. [La suite à l'Art. ccxix. Dans le texte de saint Jean, xix. 14. on lit communément qu'il étoit la sixieme heure, lorsque Pilate livra Jesus aux Juifs, pour le crucifier. Mais le texte de saint Marc, xv. 25. porte que Jesus fut crucifié dès la troisieme heure. Voici ce que D. Calmet dit sur cela dans son Commentaire: « Il est visible qu'il y a contrariété dans ces dates, & que l'une ou l'autre est corrompue. L'ancien Auteur du Commentaire sur les Psaumes, sous le nom de saint Jérôme, soutient que c'est dans [le texte de] saint Marc qu'est la corruption, & [il suppose] que les exemplaires anciennement lisoient la sixieme heure, de même que ceux de saint Jean: *Videtur esse diversum; sed non est diversum: error Scriptorum fuit; & in Marco horâ sextâ scriptum fuit, sed multi episcopus s putaverunt esse γ.* [Hieronymiast. in Ps. lxxvii. 1. Ita aliqui apud Theophylact. & Petav. Doctr. temp. p. 454. Ita & Cajetan. & Canus.] D'autres au contraire croient que c'est le texte de saint Jean qui est fautif, & qu'au lieu de la sixieme heure, il faut y lire la troisieme heure; ce qui nous paroît bien plus probable. [C'est aussi le sentiment de M. Thoynard, qui pense qu'au lieu de  $\epsilon$  on a lu originairement  $\zeta$ : on peut aussi avoir lu  $\Gamma$  qui a pu encore plus aisément se confondre avec le signe  $\epsilon$  ou F, dans les anciens exemplaires communément écrits en lettres majuscules: & delà sera venu  $\Upsilon$  au lieu de  $\Gamma$ .] » Cette [derniere] leçon est fondée sur le Grec de l'ancien manuscrit de Cambridge & sur quelques autres. *Codex vet. Camerar. Vechel. Bezæ, Bynæus, Thoynard. Codd. Regii duo, nempè 1007 & 1558 sive 2860 & 2861.* » On lit de même dans Nonnus, dans la Chronique d'Alexandrie, dans un Fragment sur la Pâque attribué à saint Pierre Archevêque d'Alexandrie, qui vivoit sur la fin du second siecle. Voici ce qu'il dit: *U étoit environ la troisieme heure, comme portent les exemplaires les plus corrects, & l'original même de la main de l'Evangeliste saint Jean, & que l'on conserve dans la sainte Eglise d'Ephese, & qui y est honoré par les fideles du pays.* [Petr. Alex. MS. de Paschate, apud Usser. & Petav. Ἄρα ἡ ὥσι τρίτη, καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχου, ἀγτίη ἰδιόχειρι τοῦ Ἐυαγγελιστοῦ, ἕως μέχρι τοῦ ἡπι πινυλακίαι χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφῆσιον ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, ἣ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκίσει προσκυνῆται. α.]

== (b) *Matt.* xxviii. 27.-30. *Marc.* xv. 16.-19. == (c) *Matt.* xxviii. 31. 32. *Marc.* xv. 20. 21. *Luc.* xxiii. 26. *Joan.* xix. 16. 17. [La suite à l'Art. ccxix.]

rez sur vous-mêmes & sur vos enfants : car le temps viendra où l'on dira :  
 Heureuses celles qui sont stériles , & qui n'ont jamais eu d'enfants. Alors  
 on dira aux montagnes : Tombez sur nous ; & aux collines : Couvrez-  
 nous. Car si le bois vers est ainsi traité , que fera-t-on au bois sec ? On

ANDRÉ L'ÉVÊQUE  
 CUR. VULG.  
 33.

CCXXI.  
 Jésus arrive  
 au Calvaire ,  
 & est crucifié.

Lorsqu'il fut arrivé au Calvaire , on lui donna à boire d'un vin mêlé  
 avec de la myrrhe , qui lui donnoit l'amertume du fiel ; mais l'ayant  
 goûté , il n'en voulut point boire , pour ne pas affoiblir par ce breuvage  
 le sentiment de ses douleurs. Il fut donc mis en croix entre deux vo-  
 leurs ; l'un à sa droite , & l'autre à sa gauche. Alors il pria pour ceux  
 qui le crucifioient , disant : Mon Pere , pardonnez-leur ; car ils ne sa-  
 vent ce qu'ils font. (b)

CCXXII.  
 Inscription de  
 la Croix de  
 Jésus.

On attacha au haut de sa croix une inscription qui portoit en lettres  
 Grecques , Latines & Hébraïques : *Jésus de Nazareth , Roi des Juifs*. Plu-  
 sieurs personnes ayant lu cette inscription , dirent à Pilate : Ne mettez  
 point , *Roi des Juifs* ; mais , *qui se dit Roi des Juifs*. Pilate répondit :  
 Ce que j'ai écrit , est écrit. (c)

CCXXIII.  
 Les soldats  
 partagent les  
 habits du Sau-  
 veur.

Les soldats qui avoient crucifié Jésus-Christ , partagerent entr'eux ses  
 habits , dont ils firent quatre lots : mais pour sa tunique qui étoit sans  
 couture , & d'une seule piece , ils ne voulurent pas la déchirer ; mais  
 ils la jetterent au fort. Ils s'assirent donc auprès de la croix , pour gar-  
 der le corps , afin que personne ne le détachât & ne l'enlevât. Il étoit  
 environ la troisième heure du jour , ou neuf heures du matin , lorsque  
 Jésus fut crucifié. (d)

CCXXIV.  
 Le Peuple &  
 les Magistrats  
 insultent Jésus  
 à la Croix.

Le peuple & les Magistrats des Juifs , qui étoient sur le Calvaire , in-  
 sultoient à Jésus , lui disant : Il a sauvé les autres , qu'il se sauve à pré-  
 sent , s'il est le Christ de Dieu. Les soldats se moquoient aussi en lui of-  
 frant du vinaigre , en lui disant : Si tu es le Roi des Juifs , sauve-toi toi-  
 même. D'autres secouant la tête , lui disoient : Toi qui détruis le Tem-  
 ple de Dieu , & qui le rebâties en trois jours , descends de la croix , si tu es  
 Fils de Dieu ? Les Princes des Prêtres lui faisoient les mêmes insultes ,  
 & disoient : S'il est le Roi d'Israël , qu'il descende maintenant de la  
 croix , & nous croirons en lui. L'un des voleurs qui étoit crucifié avec

(a) *Luc. xxiii. 27.-32.* — (b) *Matt. xxvii. 33. 34. 38. Marc. xv. 22. 23. 27. 28. Luc. xxiii. 33. 34.* [La suite à l'Art. ccxxiii.] *Joan. xix. 18.* [Le Grec de saint Matthieu dit un vin mêlé de fiel , saint Marc dit mêlé de myrrhe. Le vin mêlé de myrrhe est très-amer ; & c'est aussi ce que l'on peut entendre par un vin mêlé de fiel. D'ailleurs il peut se faire que le fiel & la myrrhe ensemble rendent le vin encore plus amer. Ou plutôt dans la langue Hébraïque il y a beaucoup d'affinité entre le mot qui signifie la myrrhe , & le mot qui signifie du fiel , & il peut se faire que le texte original de saint Matthieu exprimant le nom de myrrhe , l'Interprète Grec l'ait pris au sens de fiel. C'est la remarque de D. Calmet.] — (c) *Matt. xxvii. 37. Marc. xv. 26. Luc. xxiii. 38. Joan. xix. 19.-22* — (d) *Matt. xxvii. 35. 36. Marc. xv. 24. 25. Luc. xxiii. 34. Joan. xix. 23. 24.* [La suite à l'Art. ccxxv.]

lui, l'outrageoit aussi par ses reproches, & lui disoit : Si tu es le Christ, sauve-toi, & nous avec toi. Mais son compagnon le reprit, en disant : Est-ce que tu ne crains pas Dieu dans l'état même où tu es ? Car pour nous, nous avons bien mérité ceci : mais pour lui, qu'a-t-il fait ? Et s'adressant à Jésus, il lui dit : Seigneur, ayez pitié de moi, lorsque vous serez dans votre Royaume. Et Jésus lui dit : Je vous assure que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis. (a)

Marie Mere de Jésus, Marie fille de Cléophas, & Marie-Magdelene étoient près de la croix du Sauveur. Jésus donc voyant sa mere, & le Disciple qu'il aimoit, dit à sa mere : Femme, voilà votre fils, en parlant de saint Jean ; & s'adressant à cet Apôtre, il lui dit : Voilà votre mere : & depuis ce moment le Disciple bien-aimé la prit auprès de lui, & dans sa maison. (b)

Or il étoit environ la sixieme heure du jour, c'est-à-dire, midi, & la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvieme heure, ou trois heures après-midi. [ Les ténèbres qui se répandirent alors, seront le sujet d'une Dissertation. ] A la neuvieme heure les ténèbres se dissipèrent ; & Jésus ayant crié à voix haute : *Eli, Eli, lamma sabachthani*, c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Quelqu'un des assistants dit : Il appelle Elie ; & un soldat courut lui présenter du vinaigre dans une éponge, au bout d'un bâton d'hyssope. D'autres disoient : Laissez : voyons si Elie viendra pour le détacher de la croix. Jésus ayant goûté du vinaigre, dit : Tout est consommé. Mon Pere, je vous recommande mon ame ; & baissant la tête, il expira. (c)

Alors le voile du Temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas ; la terre trembla, les rochers se briserent, & les tombeaux s'ouvrirent. Or le Centenier & les soldats qui étoient là, & qui gardoient les corps, ayant remarqué toutes ces circonstances, furent saisis de crainte, & glorifierent Dieu, en disant : Cet homme étoit un homme juste ; il étoit vraiment Fils de Dieu : & les troupes qui étoient venues pour voir ce spectacle, s'en retournoient frappant leur poitrine. Les amis de Jésus, & les femmes qui l'avoient suivi de la Galilée, étoient sur la montagne, mais assez loin de la croix, & furent témoins de toutes ces choses. (d) [ On examinera dans une Dissertation ce qui regarde la résurrection des Saints Peres, qui après la Résurrection de Jésus-Christ sortirent de leurs tombeaux ouverts, & se firent voir dans Jérusalem. ]

Or les Juifs, afin que les corps ne demeurassent pas à la croix le lendemain, qui étoit un grand jour de Sabbat, à cause de la Pâque, demanderent à Pilate qu'on les ôtât, & qu'on leur rompit les jambes

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CCXXV.  
Jésus recom-  
mande sa me-  
re à S. Jean.

CCXXVI.  
Eclipse du  
Soleil pen-  
dant que Jésus  
fut attaché à  
la Croix.

Dissertation  
sur les téné-  
bres qui se ré-  
pandirent sur  
la terre à la  
mort de J. C.

CCXXVII.  
Miracles à la  
mort de Jésus.

Dissertation  
sur la résurrec-  
tion des SS.  
Peres qui res-  
susciterent a-  
vec J. C.

CCXXVIII.  
On perce le  
coté de Jésus.

(a) *Matt.* xxvii. 39-44. *Marc.* xv. 29-32. *Luc.* xxiii. 35-37. 39-43. [ La suite à l'Art. ccxxvi. ] = (b) *Joan.* xix. 25-27. = (c) *Matt.* xxvii. 45-50. *Marc.* xv. 33-37. *Luc.* xxiii. 44-46. *Joan.* xix. 28-30. = (d) *Matt.* xxvii. 51-56. *Marc.* xv. 38-41. *Luc.* xxiii. 47-49. [ La suite à l'Art. ccxxix. ]

**ANDE L'ERE**  
**CHR. VULG.**  
33-  
pour les faire mourir plus promptement. Les soldats vinrent donc au premier voleur, & lui rompirent les jambes; ils en firent de même au second: mais étant venus à Jesus, ils trouverent qu'il étoit mort, & ne lui rompirent pas les jambes: un des soldats lui perça seulement le côté avec sa lance; & il en sortit de l'eau & du sang, ainsi que le rapporte le Disciple bien-aimé, qui en fut témoin. (a)

**CCX XIX.**  
Joseph d'Arimathie deman-  
de le corps de  
J. C. & l'enfe-  
velit dans son  
tombeau.  
Sur le soir, Joseph d'Arimathie, qui étoit un Sénateur fort distingué, vint hardiment à Pilate pour lui demander le corps de Jesus, afin qu'il pût l'enterrer avant le coucher du soleil; car c'étoit le jour de la préparation pour le Sabbat, qui commençoit vers le coucher du soleil. Pilate s'étonna que Jesus fût déjà mort, & ayant demandé au Centenier si véritablement il étoit mort, il accorda le corps à Joseph. Celui-ci le détacha de la Croix, & l'enveloppa dans un linceul blanc, après l'avoir embaumé avec cent livres de myrrhe & d'aloës, que Nicodème avoit apportées. Après cela, ils le mirent dans le tombeau que Joseph d'Arimathie s'étoit fait creuser pour lui-même dans son jardin qui étoit près delà, & où personne n'avoit encore été mis. Il ferma le sépulcre avec une pierre qui lui servoit de porte, & s'en alla. Les femmes qui avoient suivi Jesus en venant de Galilée, demeurèrent là pendant tout le temps, considérant l'endroit du sépulcre, & voulant elles-mêmes venir l'embaumer de nouveau, après que la solemnité qui alloit commencer, seroit passée. (b)

**CCXXX.**  
On met une  
garde au tom-  
beau de Jesus.  
Cependant les Princes des Prêtres & les Pharisiens allerent trouver Pilate pour lui dire, que Jesus, pendant sa vie, avoit dit à ses Disciples, qu'il ressusciteroit trois jours après sa mort: qu'il y avoit du danger qu'ils ne vinssent la nuit enlever son corps, & qu'après cela ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité; ce qui causeroit un nouveau mal, plus grand que le premier. Pilate leur dit, qu'ils avoient la compagnie des soldats destinés pour la garde du Temple, qu'ils pouvoient la prendre pour garder le tombeau. Ils y mirent donc des gardes, & y apposèrent le sceau, le soir même de sa mort, avant que le Sabbat commençât. (c) [On examinera dans une Dissertation ce qui regarde les Actes de Pilate, envoyés à l'Empereur Tibere au sujet de la mort de J. C.]

**CCXXXI.**  
Les saintes  
femmes achè-  
tent des par-  
fums.  
Le Samedi,  
4. Avril, 15.  
de Nisan pour  
les Juifs.  
Le jour de la Pâque, les saintes femmes demeurèrent en repos, suivant que la Loi l'ordonne: mais dès le soir auquel le Sabbat finit, & où commence le premier jour de la semaine, elles allerent acheter des aromates, pour aller le lendemain de grand matin embaumer le corps de Jesus. Elles partirent de la ville avant le jour; & comme elles étoient en chemin, elles se disoient l'une à l'autre: Qui nous ôtera la pierre, qui ferme le monument? Car cette pierre étoit fort grande. Alors il se fit

(a) *Joan. xix. 31.-37. = (b) Matt. xxvii. 57.-61. Marc. xv. 42. ad finem. Luc. xxiii. 50. ad fin. Joan. xix. 38. ad fin. [La suite à l'Art. ccxxxii.] = (c) Matt. xxvii. 62. ad finem.*

un grand tremblement de terre. C'étoit le signal de la Résurrection du Sauveur, & de la descente de l'Ange, qui vint ôter la pierre qui fermoit le sépulcre, & s'étant assis dessus en la présence des gardes, les remplit de frayeur, & les obligea de se retirer. (a)

Les femmes étant arrivées au tombeau, trouverent que la pierre avoit été ôtée : elles entrèrent, & ne trouverent point le corps de Jesus. Elles en étoient toutes troublées, lorsqu'elles virent deux Anges en forme humaine, vêtus d'habits blancs, & étincelants comme des éclairs, ce qui les remplit de frayeur. Alors l'un d'eux leur dit : Ne craignez point ; je fais que vous cherchez Jesus crucifié : il n'est point ici ; il est ressuscité : venez, & voyez le lieu où il étoit. Mais allez dire à ses Disciples & à Pierre : Il est ressuscité, & il sera avant vous en Galilée ; c'est là où vous le verrez, comme il vous l'a promis. (b)

Avant que ces deux Anges se fussent montrés aux saintes femmes, Marie-Magdelene, plus prompte que les autres, courut rapidement à Jérusalem annoncer aux Apôtres, que l'on avoit enlevé le corps du Seigneur, & qu'elle ne savoit ce qu'on en avoit fait. Aussi-tôt elle retourna avec empressement au sépulcre. Pierre & Jean y accoururent aussi, tout faits de crainte & d'étonnement. Le Disciple bien-aimé ayant couru plus vite que saint Pierre, arriva le premier au tombeau, & s'étant penché pour voir au dedans, il vit les linges dont Jesus-Christ avoit été enveloppé : mais il n'entra pas. Pierre arriva aussi-tôt, & entra dans le tombeau, où il vit les linges à part, & le suaire qui avoit enveloppé la tête de Jesus. Saint Jean y entra aussi, & vit comme saint Pierre, tout ce qui y étoit. Après cela, ils s'en retournerent à Jérusalem. (c)

Marie demeura auprès du tombeau ; & s'étant inclinée pour voir au dedans de la grotte, elle y vit les deux Anges assis, l'un au pied, & l'autre à la tête du sépulcre, qui lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle répondit : On a emporté mon Seigneur, & je ne fais où on l'a mis. En même temps s'étant retournée, elle vit Jesus sous la forme d'un jardinier, qui lui dit : Pourquoi pleurez-vous ? qui cherchez-vous ? Marie croyant que c'étoit le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. Jesus lui dit : Marie. Aussi-tôt elle se tourna, le reconnut, & se jeta à ses pieds pour les baiser. Mais le Sauveur lui dit : Ne me touchez point ; car je ne vais pas encore à mon Pere ; vous aurez le loisir de me voir. Allez seulement à mes freres ; & dites-leur que je vais monter à mon Dieu & à leur Dieu, à mon Pere & à leur Pere. (d)

Marie revint donc à Jérusalem, & dit aux Disciples affligés, qu'elle

(a) *Matt.* xxviii. 1.-4. *Marc.* xvi. 1. *Luc.* xxiv. 1. *Joan.* xx. 1. = (b) *Matt.* xxviii. 5.-8. [La suite à l'Art. ccxxxv.] *Marc.* xvi. 2.-8. [La suite à l'Art. ccxxxiv.] *Luc.* xxiv. 2.-8. [La suite à l'Art. ccxxxv.] = (c) *Joan.* xx. 2.-10. = (d) *Marc.* xvi. 9. *Joan.* xx. 11.-17.

ANDE L'ERE  
CHR. VULG.  
33.

Résurrection  
de J.C.  
Le Dimanche,  
5. Avril, 16.  
de Nisan pour  
les Juifs.

CCXXXII.  
Apparition de  
deux Anges au  
tombeau de J.  
C.

CCXXXIII.  
Marie-Magde-  
lene va don-  
ner avis aux  
Apôtres que J.  
C. est ressuscité. S. Pierre &  
S. Jean vien-  
nent au tom-  
beau de J. C.

CCXXXIV.  
Premiere appa-  
rition de J.  
C. à Marie-  
Magdelene.

CCXXXV.  
Seconde appa-  
rition de J. C.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

aux saintes  
Femmes qui  
venoient  
du sépulcre.

avoit vu le Seigneur ; & elle leur raconta ce qu'il lui avoit dit. Pendant ce temps-là , Jesus se fit voir aussi aux autres femmes , qui revenoient de visiter son tombeau. Il leur dit : Je vous salue , ne craignez point ; allez dire à mes Disciples qu'ils aillent en Galilée , & que là ils me verront. Ces femmes se jetterent à ses pieds , & l'adorerent. Et étant arrivées à Jérusalem , elles raconterent tout aux Apôtres ; mais ils regarderent tout ce qu'elles leur disoient comme des rêveries. Cependant Pierre alla une seconde fois au tombeau , & y vit comme la premiere fois , les linges dont Jesus avoit été enveloppé. (a)

CCXXXVI.  
Faux bruits  
répandus sur  
l'enlèvement  
du corps de J.  
C.

Pendant tout ce mouvement , les soldats qui avoient été mis au tombeau vinrent à Jérusalem , & raconterent aux Prêtres tout ce qui s'étoit passé. Les Prêtres s'étant rassemblés , recommanderent le silence aux soldats , leur donnerent une grosse somme d'argent , & les engagerent à dire , que les Disciples de Jesus étoient venus la nuit , & l'avoient enlevé pendant qu'ils dormoient. Ils leur promirent , que si le Gouverneur vouloit leur faire quelque affaire pour cela , ils sauroient les mettre en sûreté : delà vint le bruit qui se répandit ensuite parmi les Juifs , que le Corps de Jesus avoit été enlevé par ses Disciples. (b)

CCXXXVII.  
Quatrieme  
apparition de  
J. C. aux deux  
Disciples al-  
lant à Em-  
maüs. \*

\* La troi-  
sieme apparition  
se trouve dans  
l'Article sui-  
vant.

Le même jour , qui étoit le lendemain du Sabbat & de la grande fête de Pâque , sur le soir , deux Disciples de Jesus s'en retournoient de Jérusalem vers la Galilée. Ils alloient coucher à Emmaüs , à deux lieues de Jérusalem ; & en chemin ils s'entretenoient de tout ce qui s'y étoit fait les jours précédents. Comme ils parloient ensemble , Jesus se joignit à eux sous la forme d'un voyageur , & leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient ; l'un d'eux nommé Cléophas lui dit : Etes-vous si étranger à Jérusalem , que vous ignoriez ce qui s'est passé ces jours-ci ? Et quoi ? répondit Jesus. Ils lui dirent : Touchant Jesus de Nazareth , qui a été un Prophete puissant en œuvres & en paroles , devant Dieu & devant tout le peuple ; & de quelle maniere les Princes des Prêtres & nos Magistrats l'ont livré pour être condamné à la mort , & l'ont crucifié. Nous espérons que ce seroit lui qui racheteroit Israël ; & toutefois , voici le troisieme jour depuis que tout cela s'est fait. Il est vrai que quelques femmes des nôtres ayant été dès le matin à son tombeau , ne l'ont point trouvé ; elles assurent même que des Anges leur ont apparu , qui disent qu'il est vivant : & quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulcre , ne l'ont point trouvé. Alors Jesus les reprit de leur peu de foi , & leur montra par toutes les Ecritures , qu'il falloit que le Christ souffrit , & qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Lorsqu'ils furent à Emmaüs , Jesus fit semblant de vouloir aller plus loin ; mais ils le forcerent de demeurer avec eux. Et étant à table , il bénit le pain , & le leur donna. Alors

(a) *Matt.* xxviii. 9. 10. *Marc.* xvi. 10. 11. *Luc.* xxiv. 9.-12. [ La suite à l'Art. ccxxxvii. ] *Joan.* xx. 18. [ La suite à l'Art. ccxxxix. ] = (b) *Matt.* xxviii. 11-15. [ La suite à l'Art. ccxliii. ]

leurs yeux s'ouvrirent : ils le reconnurent , & il disparut de devant eux. (a)

A l'heure même , ils retournerent à Jérusalem , & allerent raconter aux Apôtres ce qui leur étoit arrivé. Ils les trouverent assemblés , & apprirent d'eux , que le Seigneur étoit aussi apparu à Pierre. (b)

Comme ils étoient tous ensemble dans la maison , les portes étant bien fermées , Jesus parut tout d'un coup au milieu d'eux , & leur dit : La paix soit avec vous. Cette vue les troubla , & ils croyoient voir un esprit. Mais Jesus leur dit : Que craignez-vous ? Considérez mes pieds & mes mains ; & voyez que c'est moi-même : touchez-moi , & voyez qu'un esprit n'a ni chair ni os. En disant cela il leur montra ses pieds , ses mains , & son côté ; & comme ils hésitoient encore , il leur demanda s'ils avoient là quelque chose à manger. On lui présenta un morceau de poisson rôti , & un rayon de miel ; & il en mangea en leur présence. Il leur dit de nouveau : La paix soit avec vous ; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. En même temps il souffla sur eux , & leur dit : Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (c)

Or Thomas un des douze n'étoit point avec eux , lorsque Jesus vint. On lui dit donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il répondit : Si je ne vois dans ses pieds & dans ses mains les trous des clous ; si je n'y mets les doigts , & si je ne porte ma main dans son côté , je n'en croirai rien. Huit jours après , les Apôtres étant encore assemblés , & Thomas avec eux , Jesus parut dans la chambre , les portes étant fermées. Il leur dit : La paix soit avec vous. Puis s'adressant à Thomas , il lui dit : Mettez votre doigt dans les trous des cloux , & portez votre main dans mon côté , & ne soyez plus incrédule , mais fidele. Thomas répondit : Mon Seigneur , & mon Dieu. Jesus lui dit : Thomas ; vous avez cru , parce que vous avez vu : heureux ceux qui croiront sans voir. Jesus fit plusieurs autres miracles qui ne sont point écrits dans l'Évangile. Ceux qui sont écrits , ne le sont qu'afin que ceux qui croiront , aient la vie par la foi qu'ils auront en son nom. (d)

Les Apôtres se retirerent en Galilée après l'octave de la Pâque , & Jesus se manifesta encore à eux sur la mer de Tibériade. Pierre , Thomas , Nathanaël , Jacques & Jean , & deux autres Disciples étoient sur le lac de Génésareth. Pierre dit : Je vais pêcher. Les autres répondirent : Nous y allons aussi avec vous. Ils monterent donc sur une barque , & travaillerent toute la nuit sans rien prendre. Le matin Jesus parut sur le bord , sans que ses Disciples le connussent. Il leur cria : N'avez-vous

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.  
CCXXXVIII.  
Troisième appa-  
rition de J.  
C. à S. Pierre.  
CCXXXIX.  
Cinquième appa-  
rition de J.  
C. aux Apô-  
tres ensemble.

CCXL.  
Sixième appa-  
rition à saint  
Thomas & aux  
autres Apô-  
tres.

Le Dimanche  
au soir , 12.  
Avril , 23. de  
Nisan pour les  
Juifs.

CCXLI.  
Septième appa-  
rition aux  
Disciples sur  
la mer de Ti-  
bériade. Pêche  
miraculeuse.

(a) Marc. xvi. 12. Luc. xxiv. 13-32. — (b) Marc. xvi. 13. [La suite à l'Art. ccxliiv.] Luc. xxiii. 33-35. — (c) Luc. xxiv. 36-43. [La suite à l'Art. ccxliiv.] Joan. xx. 19-23. — (d) Joan. xx. 24. ad finem.

rien pris ? Ils lui répondirent : Non. Jetez vos filets à la droite de votre  
 ANDEL'ERE-barque , dit Jesus , & vous en prendrez. Ils les jetterent , & leurs  
 CHR. VULG. filets se trouverent si pleins de poissons , qu'ils ne pouvoient les tirer.

33.

Le Disciple bien-aimé dit à Pierre : C'est le Seigneur. Aussi-tôt Pierre se ceignit , ( car il étoit nud , ) & se jetta à la nage pour arriver au bord. Les autres amenerent leur barque & leur filet , où étoient cent cinquante-trois gros poissons ; & quoiqu'il y en eût une si grande quantité , toutefois le filet ne fut pas rompu. Etant donc au bord , Jesus leur dit d'apporter de leur pêche , & ils virent du feu préparé , avec un poisson qui rôtiſſoit , & du pain. Il leur dit : Venez dîner. Et nul n'osoit lui demander qui il étoit ; car ils ſavoient que c'étoit le Seigneur. Il leur présenta donc du pain & du poisson , & ils mangerent. C'est la troisieme fois qu'il se manifesta à ses Disciples assemblés , depuis sa Résurrection. ( a )

CCXLII.  
 J. C. donne à  
 S. Pierre la  
 conduite de son  
 troupeau.

Après qu'ils eurent mangé , Jesus dit à Pierre : Simon-Pierre , m'aimez-vous plus que tous ceux-là ? Pierre répondit : Seigneur , vous ſavez que je vous aime. Jesus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda une ſeconde fois : M'aimez-vous ? Pierre répondit : Seigneur , vous ſavez que je vous aime. Jesus lui dit : Paissez mes brebis. Enfin une troisieme fois , Jesus lui fit la même demande , & Pierre attristé qu'il lui eût fait trois fois la même question , lui répondit : Seigneur , vous connoissez toute chose ; vous ſavez combien je vous aime. Jesus lui dit : Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune , vous vous ceigniez comme un voyageur , & vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous ſerez vieux , un autre vous ceindra , & vous menera où vous ne voudriez point aller. Suivez-moi. Pierre le suivit : mais s'étant tourné , il vit aussi le Disciple que Jesus aimoit , qui le suivoit ; & il dit : Seigneur , & celui-ci , que deviendra-t-il ? Jesus lui répondit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue , que vous importe ? Suivez-moi. Le bruit se répandit donc parmi les freres , que ce Disciple ne mourroit point. Mais le Seigneur n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point ; mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue , que vous importe ? C'est ce Disciple même qui a écrit ce détail , & qui rend témoignage à la vérité ; & son témoignage est vrai. ( b ) [ Ce qui est dit ici , donnera lieu à une Dissertation sur la mort de saint Jean. ]

Dissertation  
 sur la mort de  
 S. Jean l'E-  
 vangéliste.

CCXLIII.  
 Huitieme ap-  
 parition de J.  
 C. sur une  
 montagne de  
 Galilée , à plus  
 de cinq cents  
 peſionnes.

Les Disciples de Jesus s'étant assemblés dans la Galilée , ainsi que les Anges le leur avoient ordonné , se trouverent tous sur une certaine montagne , où Jesus se montra à eux ; & c'est apparemment dans cette occasion , qu'il se fit voir à plus de cinq cents freres ensemble , dont plusieurs étoient encore en vie , lorsque saint Paul écrivit sa pre-

( a ) Joan. XXI. 1.-14. — ( b ) Joan. XXI. 15. ad finem.

miere Epître aux Corinthiens. (a) L'ayant vu, ils l'adorerent ; mais quelques-uns douterent que ce qu'ils avoient vu fût un vrai corps : car pour sa Résurrection, elle étoit indubitable. Jesus leur dit : Toute puissance m'a été donnée au ciel & en la terre. Allez, instruisez toutes les Nations, & baptisez-les au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit ; enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai dit : & je demeure avec vous jusqu'à la fin des siècles. (b)

Les Apôtres s'en retournerent à Jérusalem, parce que Jesus devoit y monter aux Cieux sur le mont des Oliviers. Ce fut là qu'il se fit encore voir à eux, & qu'il mangea avec eux, & leur reprocha leur incrédulité sur sa Passion & sa Résurrection, leur faisant voir par les Ecritures, que tout cela devoit s'accomplir de cette sorte. Alors il leur ouvrit l'esprit, & leur donna l'intelligence des Ecritures, qui portoient qu'il devoit souffrir, & ressusciter le troisieme jour ; & que l'on devoit prêcher la pénitence, & la rémission des péchés en son nom, parmi tous les peuples, à commencer par Jérusalem. Allez donc par tout le monde, leur dit-il, & prêchez l'Evangile à toutes les Nations. Celui qui croira & sera baptisé, recevra le salut : celui qui ne croira point, sera condamné. Et voici les prodiges qui accompagneront ceux qui croiront en moi : ils chasseront les démons, parleront des langues inconnues, feront périr les serpents, & guériront les maladies par l'imposition des mains. Il leur ordonna aussi de demeurer à Jérusalem après qu'ils l'auroient vu monter au Ciel, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus d'une vertu d'en haut, par le baptême du Saint-Esprit qu'ils devoient recevoir. (c)

Après qu'il leur eut ainsi parlé, il les conduisit hors de Jérusalem, jusqu'à Béthanie ; & là levant les yeux au Ciel, il les bénit, & disparut à leurs yeux, étant enlevé par une nuée qui le déroba à leur vue. Et comme ils le suivoient des yeux montant au Ciel, deux Anges se présentèrent à eux, & leur dirent : Hommes de Galilée, qu'admirez-vous, ayant les yeux levés au Ciel ? ce Jesus qui vient d'être enlevé du milieu de vous, & transporté vers les cieux, en reviendra un jour comme vous l'avez vu y monter. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jérusalem, & ils y demeurèrent tous ensemble en oraison, avec Marie mere de Jesus, & ses parents selon la chair, jusqu'au jour de la Pentecôte, auquel ils reçurent le Saint-Esprit. (d) [ Les Dissertations que nous avons annoncées dans la suite de cette Harmonie, seront terminées par celle qui a pour objet les Evangiles apocryphes. ]

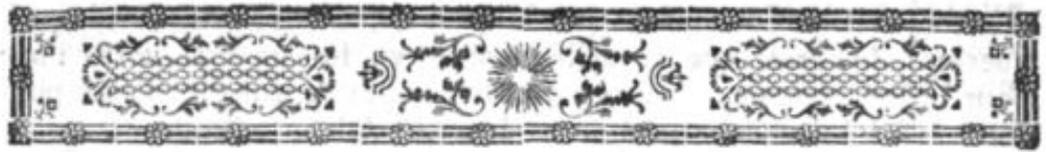
AN DE L'ERB  
CHR. VULG.  
33.

CCXLIV.  
Neuvieme appa-  
rition. J. C.  
se trouve avec  
ses Disciples  
sur la monta-  
gne des Oli-  
viers.

CCXLV.  
J. C. monte  
au Ciel en la  
présence de ses  
Disciples.

Dissertation  
sur les Evangi-  
les apocry-  
phes.

(a) 1. Cor. xv. 6. = (b) Matt. xxviii. 16. ad finem. = (c) Marc. xvi. 14.-18. Luc. xxiv. 44.-49. Act. 1. 4.-9. = (d) Marc. xvi. 19. ad finem. Luc. xxiv. 50. ad finem. Act. 1. 10.-14.



# DISSERTATION

SUR

## LES ANNÉES DE JESUS-CHRIST.

I.  
Trois questions sur les années de J. C. De la décision de ces trois questions dépend le sens & l'intelligence de plusieurs textes Evangéliques ou Prophétiques.

IL y a trois questions sur les années de Jesus-Christ : 1<sup>o</sup>. Quelle est l'année de sa naissance ; 2<sup>o</sup>. Quelle est l'année de son baptême ; 3<sup>o</sup>. Quelle est l'année de sa mort. Et de la décision de ces trois questions dépend le sens & l'intelligence de plusieurs textes Evangéliques ou Prophétiques. Saint Luc parlant de la naissance de Jesus-Christ, donne pour époque le dénombrement qui se faisoit alors par l'ordre d'Auguste, & il ajoute : (a) *Hæc descriptio prima facta est à preside Syriae Cyrino.* Les Interpretes varient sur le sens de ces paroles, selon les différents temps auxquels les uns ou les autres prétendent rapporter la naissance de Jesus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance de ce divin Sauveur pour déterminer le sens de ces paroles. Le même Evangéliste s'est proposé de fixer de la manière la plus précise le commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste : il en marque jusqu'à six époques différentes, & particulièrement celle-ci : (b) *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris.* Mais aujourd'hui, parmi les Interpretes, le point précis de toutes ces époques devient incertain, parce que disputant entr'eux sur l'époque de la naissance de Jesus-Christ, ils ne sont pas même d'accord sur le sens de ces mots : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris.* Il faut donc fixer l'époque de la naissance de notre divin Rédempteur pour déterminer le sens de ces mots. Saint Luc a voulu aussi nous marquer l'époque du baptême de Jesus-Christ, en nous marquant l'âge qu'avoit alors cet Homme-Dieu : (c) *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta.* Mais les Interpretes sont encore partagés sur le sens de ces paroles, autant qu'ils le sont sur l'époque de la naissance de Jesus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance du Sauveur des hommes pour déterminer le sens de ces paroles. On dispute encore sur le *dies festus Judæorum*, dont il est parlé dans S. Jean, Chap. V. v. 1. sur le *die festo mediante*, dont parle le

(a) *Luc. 11. 2.* = (b) *Luc. 111. 1.* = (c) *Luc. 111. 23.*

même Evangéliste , Chap. VII. v. 14. enfin sur la dernière Pâque de Jesus-Christ ; & la décision de toutes ces questions dépend de la détermination des années de ce divin Libérateur. La célèbre Prophétie des Septante Semaines (a) annoncées au Prophete Daniel , est encore un point de critique parmi les Interpretes. La plupart des Interpretes Chrétiens reconnoissent que cette Prophétie se rapporte immédiatement à Jesus-Christ : & quoiqu'ils different entr'eux dans la maniere de vérifier le calcul , il en résulte toujours que le Messie est venu , & que ce Messie est Jesus-Christ : cette vérité se prouve indépendamment même de tout calcul. (b) Mais lorsqu'il s'agit de donner à ce calcul une exacte précision , alors ces mêmes Interpretes étant persuadés que la mort du Messie doit se trouver dans la dernière des Septante Semaines , il arrive qu'ils avancent ou retardent l'époque de ces Septante Semaines , & qu'ils en abregent ou prolongent la durée , selon qu'ils avancent ou retardent la double époque de la naissance & de la mort de Jesus-Christ : il se trouve qu'ils varient sur le sens de cette partie de la Prophétie , (c) *In dimidio hebdomadis deficiet hostia & sacrificium* , selon qu'ils varient sur l'année de la mort de notre Sauveur. Si donc on veut trouver le vrai sens de ces paroles , si on veut avoir dans une exacte précision le calcul des années marquées dans cette Prophétie , il faut fixer la double époque de la naissance & de la mort de Jesus-Christ. Et ce n'est peut-être pas la seule Prophétie dont le sens & l'application puissent être déterminées par la détermination des années de ce divin Rédempteur. On peut ici se rappeler ce que nous avons dit des difficultés qui arrêtent communément les Interpretes , lorsqu'il s'agit de déterminer le commencement & la fin des soixante & cinq ans dont parle Isaïe relativement à la maison d'Ephraïm. (d) Ainsi à tous égards , il est important d'examiner la triple question qui concerne les années de la naissance , du baptême & de la mort de Jesus-Christ.

Ces trois années ont entr'elles une liaison si intime , que deux étant connues , on peut connoître la troisième ; ou même une seule étant connue , on peut connoître les deux autres. Il paroît que les Anciens jugeoient des années de Jesus-Christ par l'époque de son baptême ; & ils déterminoient l'époque de son baptême par le témoignage de saint Luc sur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Entre les Modernes , les uns (e) jugent des années de Jesus-Christ par l'époque de sa naissance ; & ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de l'Historien Joseph sur la durée du regne d'Hérodes. D'autres (f) ju-

II.  
Exposition & parallèle des différents systèmes des Anciens & des Modernes sur les années de J. C.

(a) *Dan. ix. 24. & seqq.* — (b) Voyez la *Dissertation sur les Septante Semaines de Daniel* , à la tête du Livre de ce Prophete. — (c) *Dan. ix. 27.* — (d) Voyez la *Dissertation sur les Lxv. ans dont il est parlé dans la Prophétie du Chap. VII. d'Isaïe* , à la tête du Livre de ce Prophete. — (e) Le P. Pezron , & autres. — (f) Ussérius & autres.

gent des années de Jesus-Christ par l'époque de sa naissance & par l'époque de sa mort ; ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de Joseph ; & l'époque de sa mort , par le calcul astronomique , par le témoignage de l'Historien Phlégon , par la Prophétie même des Septante Semaines. D'autres enfin (a) jugent des années de Jesus-Christ par la seule époque de sa mort , déterminée par le calcul astronomique , par le témoignage de Phlégon , par la Prophétie de Daniel.

Les Anciens croyoient que notre Sauveur avoit été baptisé en la 15<sup>e</sup> année de l'empire de Tibere , qui étoit l'année en laquelle saint Jean reçut sa mission : ils apprenoient de saint Luc que Jesus-Christ étoit alors dans la 30<sup>e</sup> année de son âge , & ils en concluient que ce divin Libérateur avoit vécu quinze ans sous Tibere & quinze ans sous Auguste ; d'où il arrivoit qu'ils plaçoient la naissance de Jesus-Christ deux ans avant l'Ere Vulgaire. Quant à l'année de sa mort , les uns croyoient que c'étoit en la 15<sup>e</sup> même de Tibere ; d'autres en la 17<sup>e</sup> ; d'autres , en la 18<sup>e</sup> : c'est-à-dire , que les uns la mettoient en la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; d'autres , en la 31<sup>e</sup> ; d'autres , en la 32<sup>e</sup>.

Entre les Modernes , les uns disent : Selon le témoignage de l'Historien Joseph , Hérodes doit être mort au plus tard en la seconde année avant l'Ere Vulg. ou même dès la quatrième. Or Jesus-Christ est né sous le regne d'Hérodes. Donc sa naissance doit être placée au moins deux ans , ou même quatre ans avant l'Ere Vulgaire. Or Jesus-Christ n'avoit qu'environ 30 ans lorsqu'il fut baptisé. Donc son baptême doit être de la 27<sup>e</sup> , ou de la 28<sup>e</sup> , ou au plus tard de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Or il n'y a que trois Pâques ou au plus quatre , entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. Donc la mort de Jesus-Christ doit être de la 29<sup>e</sup> ou de la 31<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. (b)

D'autres disent : Selon le témoignage de l'Historien Joseph touchant la durée du regne d'Hérodes , la naissance de Jesus-Christ doit être placée deux ans ou même quatre ans avant l'Ere Vulgaire. Or Jesus-Christ n'avoit qu'environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : donc son baptême doit être de la 27<sup>e</sup> ou de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Mais , selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la Prophétie de Daniel , la mort de Jesus-Christ ne doit être que de la 33<sup>e</sup> année de

(a) Le P. Labbe , & autres. — (b) Le P. Pezron place la naissance de Jesus-Christ quatre ans avant l'Ere Vulgaire , son baptême en la vingt-septième année , & sa mort en la vingt-neuvième année de l'Ere Vulgaire. M. Plumyoen place la naissance de Jesus-Christ deux ans avant l'Ere Vulgaire , son baptême en la vingt-huitième année , sa mort en la trente & unième année de l'Ere Vulgaire. Ils ne reconnoissent l'un & l'autre que trois Pâques. Decker plaçoit la naissance de Jesus-Christ quatre ans avant l'Ere Vulgaire , son baptême en la vingt-huitième année , sa mort en la trente & unième ; il reconnoissoit quatre Pâques.

**Ere Vulgaire** : donc il y a eu cinq Pâques ou même sept Pâques , entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. (a)

D'autres disent : Selon le témoignage de l'Historien Joseph touchant la durée du regne d'Hérodes , la naissance de Jesus-Christ doit être placée quatre ans ou au moins trois ans avant l'Ere Vulgaire. Selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la Prophétie de Daniel , la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Mais entre le baptême & la mort de Jesus-Christ il n'y a que quatre Pâques. Donc le baptême de Jesus-Christ doit être de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; & Jesus-Christ étoit alors dans la 33<sup>e</sup> ou 34<sup>e</sup> année de son âge. (b)

D'autres enfin disent : Selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la Prophétie de Daniel , la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Or il n'y a que quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. Donc le baptême de Jesus-Christ doit être de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Mais Jesus-Christ n'étoit alors que dans la 30<sup>e</sup> année de son âge. Donc la naissance de Jesus-Christ est précisément de la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire. (c)

Les Anciens prenoient pour époque du baptême de Jesus-Christ , l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Mais ce sont deux époques qui peuvent être différentes : il est certain que saint Jean n'a reçu sa mission qu'en la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere ; mais il n'est pas certain que Jesus-Christ ait été baptisé dès cette même année. Ce n'est donc pas par l'époque du baptême de Jesus-Christ , qu'on peut juger sûrement des années de Jesus-Christ.

(a) Ussérius place la naissance de Jesus-Christ quatre ans avant l'Ere Vulgaire , son baptême en la vingt-septième année , & sa mort en la trente-troisième. Langius place la naissance de Jesus-Christ deux ans avant l'Ere Vulgaire , son baptême en la vingt-neuvième année , & sa mort en la trente-troisième. — (b) M. Lancelot suppose , que selon le témoignage de Joseph , la mort d'Hérodes doit être placée dans la quatrième année avant l'Ere Vulg. & il en conclut que la naissance de Jesus-Christ doit être placée au 25. Décembre de la cinquième année avant l'Ere Vulg. ce qui ne fait toujours que quatre ans & huit jours avant l'Ere Vulg. & c'est aussi le calcul d'Ussérius. M. Thoynard suppose que la mort d'Hérodes doit être placée en la troisième année avant l'Ere Vulg. & il en conclut que la naissance de Jesus-Christ doit être du 25 Décembre de la quatrième année avant l'Ere Vulg. ce qui ne fait que trois ans & huit jours avant l'Ere Vulg. du moins c'est ce qui résulte de la Chronologie qui est au haut des pages de la Concorde : car il y a sur cela une grande confusion dans les notes que l'Editeur a mises au commencement & à la fin de cette Concorde : cet Editeur ne s'est pas aperçu qu'en voulant justifier le système de M. Thoynard , il ne fait que justifier le système de M. Lancelot qui en diffère d'une année. D. Calmet a suivi le système de M. Thoynard. — (c) C'est précisément le système du P. Labbe soutenu par le P. Grandami. Le P. Hardouin plaçoit aussi la naissance de Jesus-Christ à la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulg. son baptême en la trentième , & sa mort en la trente-troisième ; mais il y a quelques différences dans ses preuves.

Entre les Modernes, les uns jugent des années de Jesus-Christ par la seule époque de sa naissance; & ils fixent l'époque de sa naissance par le témoignage de Joseph sur la durée du regne d'Hérodes. Mais en s'attachant au témoignage de Joseph, ils en concluent que la mort de Jesus-Christ doit être de la 29<sup>e</sup> ou 31<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire: & par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la Prophétie de Daniel, on leur prouve que la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année. Ainsi en s'attachant au témoignage de Joseph, ils se trouvent en contradiction, non-seulement avec le calcul astronomique & avec le témoignage de Phlégon, mais avec la Prophétie même de Daniel.

D'autres prétendent concilier le calcul astronomique, le témoignage de Phlégon & la Prophétie de Daniel, avec le témoignage de Joseph. Ils prétendent fixer l'époque de la naissance de Jesus-Christ par le témoignage de Joseph; & l'époque de sa mort, par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la Prophétie de Daniel. Mais ils sont obligés d'en conclure, ou qu'il y eut plus de quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ, ou que Jesus-Christ avoit plus de 30 ans lorsqu'il fut baptisé. Or par le témoignage de saint Jean, on leur prouve qu'il n'y eut que quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ; & par le témoignage de saint Luc, on leur montre que Jesus-Christ n'étoit encore que dans la 30<sup>e</sup> année de son âge, lorsqu'il fut baptisé. Ainsi en voulant concilier Joseph avec Daniel, ils tombent en contradiction ou avec saint Jean ou avec saint Luc. Ce n'est donc pas par le témoignage de Joseph, que l'on peut juger sûrement des années de Jesus-Christ, puisqu'en s'attachant à Joseph, on ne peut éviter de tomber en contradiction, soit avec Daniel, soit avec saint Jean, soit avec saint Luc. Ce n'est donc pas par l'époque de la naissance de Jesus-Christ qu'on peut juger sûrement des années de Jesus-Christ.

D'autres enfin jugent des années de Jesus-Christ par la seule époque de sa mort; & ils fixent l'époque de sa mort par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la Prophétie de Daniel. Le calcul astronomique & le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la Prophétie de Daniel; & la Prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique & du témoignage de Phlégon. Ainsi le système de ces derniers a pour base l'autorité même des divines Ecritures; c'est-à-dire, la Prophétie même de Daniel: le système de ces derniers est donc le plus sûr; & c'est aussi celui que nous entreprenons d'établir & de défendre dans cette Dissertation qui sera divisée en deux Parties.

III.  
Partage de  
cette Disserta-  
tion.

Dans la première Partie, nous exposerons les preuves qui établissent & qui confirment le système de ceux qui soutiennent que la mort de Jesus-Christ est de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire; que son baptême est du commencement de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire; que sa naissance est de la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire.

Dans la seconde Partie, nous répondrons aux principaux arguments

que l'on allegue en faveur des systêmes que nous abandonnons , & aux principales objections que l'on forme contre le systême que nous adoptons & que nous défendons.

---

## P R E M I E R E P A R T I E ,

Où l'on expose les preuves qui servent à fixer les trois époques de la mort , du baptême & de la naissance de Jesus-Christ.

Pour juger sûrement des années de Jesus-Christ, il faut donc en juger, non par l'époque de sa naissance , ni par celle de son baptême , mais par celle de sa mort. Ainsi nous commencerons par fixer l'époque de la mort de J. C. ; cette époque étant fixée , par elle nous connoîtrons celle de son baptême ; & par celle de son baptême , celle de sa naissance.

### ARTICLE I. Preuves qui servent à fixer l'époque de la mort de Jesus-Christ.

Trois preuves servent à fixer l'époque de la mort de Jesus-Christ : la première , tirée du calcul astronomique ; la seconde , tirée du témoignage de Phlégon ; la troisième , tirée de la Prophétie de Daniel.

Il est constant , par le témoignage de l'Évangile même , que Jesus-Christ est mort la veille du Sabbat , (a) c'est-à-dire , un Vendredi. Il est certain que ce Vendredi étoit le jour auquel la Pâque devoit être immolée vers le soir , au moins par une partie des Juifs , (b) en sorte que le lendemain , jour du Sabbat , étoit en même temps pour eux le grand jour de la fête de Pâque. Or la Pâque devoit être immolée au soir du 14<sup>e</sup> jour du mois que les Juifs appelloient *le mois de Nisan*. Jesus-Christ est donc mort au 14<sup>e</sup> jour du mois de Nisan ; & ce jour étoit en cette année-là un Vendredi. Or par le calcul astronomique il est démontré que la seule année où la mort de J. C. puisse se rencontrer au Vendredi 14<sup>e</sup> jour du mois de Nisan , est précisément la 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire. ¶

Il est vrai que par l'Évangile , il paroît aussi , & plusieurs le soutiennent , que Jesus-Christ célébra la Pâque avec ses Disciples la veille de sa mort , & que ce fut au jour même où elle devoit être immolée , (c) c'est-à-dire , au soir même du 14<sup>e</sup> de Nisan , en sorte que Jesus-Christ ne seroit mort qu'au 15<sup>e</sup> ; ce qui paroît contraire à ce que nous venons d'établir. Mais il est aisé de concilier sur ce point les Évangélistes : & cela même contribue encore à prouver que la mort de Jesus-Christ est de la

---

(a) *Marc. xv. 42. Erat. pasceve , quod est ante sabbatum. — (b) Joon. xviii. 28. ipsi non introierunt in pratorium , ut non contaminarentur , sed ut manducarent pascha. — (c) Matt. xxvi. 17. & seqq. Marc. xiv. 12. & seqq. Luc. xxii. 7. & seqq.*

I.  
I. Preuve tirée du calcul astronomique.

33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Car par les coutumes des Juifs, & particulièrement par une regle nommée parmi eux la regle *Badu*, il est prouvé que le même jour a pu être le 14<sup>e</sup> de Nisan pour les Juifs proprement dits, c'est-à-dire, pour ceux qui habitoient dans Jérusalem & dans la Judée, & le 15<sup>e</sup> de Nisan pour les Galiléens, c'est-à-dire, pour les Israélites qui habitoient dans la Galilée. Il est prouvé que la veille de la mort de Jesus-Christ a pu être le jour où la Pâque devoit être immolée par les Galiléens, enforte qu'au jour de sa mort la Pâque n'aura dû être immolée que par les Juifs. Et par le calcul astronomique, il est démontré que la seule année où la mort de Jesus-Christ puisse se rencontrer au Vendredi 14<sup>e</sup> de Nisan pour les Juifs, & 15<sup>e</sup> de Nisan pour les Galiléens, est précisément la 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, en laquelle le 14<sup>e</sup> jour de Nisan pour les Juifs tombe au 3<sup>e</sup> jour d'Avril, qui étoit un Vendredi.

Je n'entrerai point ici dans ces discussions astronomiques; on peut voir cette matiere traitée avec étendue par de savants hommes, particulièrement dans la Chronologie de la Bible de Vitré, & dans la Dissertation du P. Hardouin sur la dernière Pâque de J. C. Car ces deux Auteurs conviennent au moins en ce point, que selon le calcul astronomique, la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Je placerai seulement ici une Table de sept années, dans laquelle on verra en quels jours devoit tomber la Néoménié du mois de Nisan, soit pour les Juifs, soit pour les Galiléens, depuis l'an 28 jusqu'à l'an 34 de l'Ere Vulgaire.

Ans de l'Ere Vulgaire.	Lettre Dom.	Mois des Juifs.	Mois de l'année Julienne.	Jours de la Semaine.
28	DC	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 15 Mars 16 Mars	1 <sup>r</sup> jour pour les Juifs. 2 <sup>d</sup> jour pour les Galiléens:
29	B	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 3 Avril 4 Avril	1 <sup>r</sup> jour pour les Juifs. 2 <sup>d</sup> jour pour les Galiléens.
30	A	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 23 Mars 24 Mars	5 <sup>e</sup> jour pour les Juifs. 6 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
31	G	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 12 Mars 13 Mars	2 <sup>d</sup> jour pour les Galiléens. 3 <sup>e</sup> jour pour les Juifs.
32	FE	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 30 Mars 31 Mars	1 <sup>r</sup> jour pour les Juifs. 2 <sup>d</sup> jour pour les Galiléens.
33	D	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 20 Mars 21 Mars	6 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens. 7 <sup>e</sup> jour pour les Juifs,
34	C	1 <sup>r</sup> de Nisan	{ 9 Mars 10 Mars	3 <sup>e</sup> jour pour les Juifs. 4 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.

Le calcul astronomique prouve donc que la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire: & c'est aussi ce qui résulte du témoignage de Phlégon.

## SUR LES ANNÉES DE JESUS-CHRIST. 111

Phlégon étoit un des Affranchis de l'Empereur Adrien ; il avoit écrit l'histoire des Olympiades ; & il rendoit témoignage des ténèbres qui se répandirent sur la terre , lorsque Jesus-Christ mourut sur la croix. Il rapportoit (a) qu'en la 4<sup>e</sup> année de la 202<sup>e</sup> Olympiade , il y avoit eu une éclipse de soleil , la plus grande qu'on eût jamais vue , l'obscurité ayant été telle , qu'à l'heure même de midi , les étoiles avoient paru dans le ciel. Phlégon croyoit que ces ténèbres avoient été causées par une éclipse : mais au moins on voit qu'il rapportoit ce grand événement à la 4<sup>e</sup> année de la 202<sup>e</sup> Olympiade. Or l'époque des Olympiades se prend de l'été de l'an 3938 de la Période Julienne ; d'où il suit que la 4<sup>e</sup> année de la 202<sup>e</sup> Olympiade ne fut révolue qu'à l'été de l'an 4746 de la Période Julienne , 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire. Ce fut donc en la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire , que les ténèbres se répandirent sur la terre à la mort de Jesus-Christ. Ce fut donc en la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire que notre Sauveur mourut sur la croix. Ainsi le calcul astronomique & le témoignage de Phlégon se réunissent pour placer la mort de Jesus-Christ en la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire : & ces deux preuves sont confirmées par celle qui se tire de la Prophétie de Daniel.

II.  
II. Preuve tirée du témoignage de Phlégon.

Car quoiqu'il soit vrai que la détermination des années de Jesus-Christ peut nous servir à juger de la détermination des Septante Semaines de Daniel , parce que , comme nous l'avons montré dans la Dissertation sur les Septante Semaines , la mort de Jesus-Christ doit se trouver dans la dernière & au milieu même de la dernière des Septante Semaines , & que de la dernière nous remontons jusqu'à la première ; cependant il n'est pas moins vrai que la détermination même des Septante Semaines de Daniel , peut aussi nous servir à juger de la détermination des années de Jesus-Christ , parce que , comme nous l'avons montré dans la même Dissertation , l'ordre donné à Néhémias par Artaxerxès-Longuemain pour le rétablissement de Jérusalem , est l'époque de la première des Septante Semaines , & que de la première nous descendons jusqu'à la dernière.

III.  
III. Preuve tirée de la Prophétie de Daniel.

Les Septante Semaines de la Prophétie de Daniel sont des semaines d'années , qui forment ensemble une suite de 490 années. Selon cette Prophétie , le Christ a dû être mis à mort dans la 70<sup>e</sup> Semaine ; & les sacrifices de la Loi ancienne ont dû être abolis par le sacrifice de la Loi nouvelle au milieu de cette dernière semaine : (b) d'où il suit que Jesus-Christ a dû abolir les anciens sacrifices par sa mort au milieu de la dernière des Septante Semaines , c'est-à-dire , au milieu de la 487<sup>e</sup> année depuis l'époque du commencement des Septante Semaines. Or dans la Dissertation sur les Septante Semaines , nous avons prouvé qu'el-

---

(a) *Phlegon. de Olymp. apud Euseb. Chronic. p. 202. & in Chron. Alex. ad ann. Tib. 19. = (b) Dan. ix. 27.*

elles commencent sous le regne d'Artaxerxès-Longuemain ; qu'elles ont pour époque la permission donnée à Néhémias par ce Prince au mois de Nisan en la 20<sup>e</sup> année de son regne ; que le mois de Nisan de cette 20<sup>e</sup> année du regne d'Artaxerxès tombe en Mars ou Avril de l'an 4260 de la Période Julienne ; & que le mois de Nisan n'étant que le 7<sup>e</sup> mois de l'année civile , la première année des Septante Semaines doit se compter dès le mois de Tifri , c'est-à-dire , Septembre ou Octobre , de l'an 4259 de la Période Julienne : d'où il suit que le milieu de la 487<sup>e</sup> tombe au mois de Nisan , c'est-à-dire au mois de Mars , de l'année 4746 de la Période Julienne , 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire. Donc la mort de Jesus-Christ doit être de l'an 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire.

Ainsi le calcul astronomique & le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la Prophétie de Daniel ; & la Prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique & du témoignage de Phlégon. Ces trois preuves se réunissent pour placer la mort de Jesus-Christ au Vendredi 3 Avril de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire.

## ARTICLE II. Preuves qui servent à fixer l'époque du baptême de Jesus-Christ.

L'époque de la mort de Jesus-Christ étant fixée , par elle l'époque de son baptême nous sera connue. Ou plutôt quatre preuves se réunissent pour fixer l'époque du baptême de Jesus-Christ. La première , tirée du témoignage de saint Luc sur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste ; la seconde , tirée du témoignage de saint Jean sur les Pâques célébrées par Jesus-Christ au temps de son ministère public ; la troisième , tirée du témoignage de Daniel sur le temps auquel le Christ devoit paroître ; la quatrième , tirée du témoignage de saint Luc sur l'âge même de Jesus-Christ au temps de son baptême.

I.  
I. Preuve tirée de l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste.

Selon le témoignage de S. Luc , (a) S. Jean-Baptiste reçut de Dieu sa mission , & commença de l'exercer l'an 15<sup>e</sup> de l'Empire de Tibere : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Caesaris*. Nous prenons ces paroles dans le premier sens qu'elles présentent ; nous les entendons de l'Empire absolu de Tibere depuis la mort d'Auguste : la suite prouvera que c'est le vrai sens. Or tous les Chronologistes conviennent qu'Auguste mourut , & que Tibere lui succéda au mois d'Août de l'année 4727 de la Période Julienne , 14<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire ; par conséquent la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere , ne fut révolue qu'au mois d'Août de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire : d'où il suit que saint Jean n'a dû commencer à exercer sa mission , qu'entre le mois d'Août de l'année 28<sup>e</sup> & le mois d'Août de

(a) *Luc. III. 1.*

l'année 29<sup>e</sup> : d'où il suit que Jésus-Christ n'a pas pu être baptisé par saint Jean avant le mois d'Août de l'année 28<sup>e</sup>.

Le même Évangéliste nous apprend (a) que Jésus sorti des bords du Jourdain où il avoit été baptisé, fut poussé par l'Esprit dans le désert ; & qu'il y demeura quarante jours : après quoi il retourna en Galilée, où il commença d'enseigner, & où il opéra, selon saint Jean, (b) son premier miracle, qui fut le changement de l'eau en vin aux noces de Cana : après cela il alla à Capharnaüm ; il s'y arrêta quelques jours : & la Pâque étant proche, dit saint Jean, (c) il s'en alla à Jérusalem. Ainsi Jésus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême ; & la Pâque qui arriva après les noces de Cana, fut en même temps, & la première depuis son baptême, & la première depuis qu'il fut entré dans l'exercice de son ministère public. Or saint Jean a pris le soin de distinguer les Pâques que Jésus-Christ célébra dans le temps de son ministère public, & que les autres Évangélistes n'avoient point distinguées : il en distingue quatre. La première fut celle dont nous venons de parler, & qui arriva après les noces de Cana. La seconde fut celle en laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique de la piscine, selon ce que dit saint Jean : (d) *La fête des Juifs étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem* : & aussitôt l'Évangéliste rapporte la guérison du paralytique. Car dans la suite nous prouverons que cette fête des Juifs ne pouvoit être que la fête de Pâque, qui étoit appelée simplement *la fête des Juifs*, comme saint Jean va lui-même nous le dire en parlant de la troisième. Cette troisième Pâque est celle qui arriva après la multiplication des cinq pains : *La Pâque, qui est la fête des Juifs, étoit proche*, dit S. Jean ; (e) & aussitôt il raconte ce miracle. S. Jean passe très-légerement sur les premières années du ministère public de J. C. & le soin qu'il a pris de remarquer dans un récit si abrégé, ces trois Pâques dont les autres Évangélistes n'avoient point parlé, montre qu'il a voulu expressément distinguer les Pâques, du ministère public de Jésus-Christ. Enfin la quatrième est celle en laquelle Jésus-Christ est mort ; & celle-là est marquée dans les quatre Évangélistes. Il y eut donc quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jésus-Christ : & on ne peut pas dire qu'il y en ait eu plus de quatre ; puisque saint Jean qui a pris le soin de distinguer ces différentes Pâques, n'en distingue que quatre. Or la dernière en laquelle mourut Jésus-Christ fut celle de la 33<sup>e</sup> année de l'Ère Vulgaire : donc la première fut celle de la 30<sup>e</sup> année ; donc le baptême de Jésus-Christ doit se trouver entre la Pâque de la 29<sup>e</sup> année, & la Pâque de la 30<sup>e</sup> année : c'est ce qui va être confirmé par la Prophétie de Daniel.

II.  
II. Preuve tirée du nombre des Pâques marquées dans S. Jean.

(a) Luc. 1v. 1. & seqq. = (b) Joan. 11. 1. & seqq. = (c) Ibid. v. 13. = (d) Joan. v. 1. = (e) Joan. vi. 4.

III. Preuve, tirée de la prophétie de Daniel. Selon cette Prophétie, le Christ n'a dû paroître qu'après les 69 premières Semaines révolues. (a) Or ces Semaines n'ont dû être révolues qu'au mois de Tifri ou Septembre de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire : la première Pâque du ministère public de Jesus-Christ n'a donc dû être que celle de la 30<sup>e</sup> année ; il n'y a donc eu que quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. Le baptême de Jesus-Christ doit donc être entre la Pâque de l'année 29<sup>e</sup> & la Pâque de la 30<sup>e</sup> année. Ou plutôt selon l'Evangile, il paroît que Jesus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême. Or selon la Prophétie de Daniel, Jesus-Christ n'a pas dû entrer dans l'exercice de son ministère public avant le mois de Tifri ou Septembre de l'année 29<sup>e</sup> : donc le baptême de Jesus-Christ ne peut être placé au plutôt que vers le mois de Tifri ou Septembre de l'année 29<sup>e</sup>.

IV. Preuve, tirée de l'âge de J. C. au temps de son baptême. Mais selon le témoignage de saint Luc, Jesus-Christ entroit alors dans sa 30<sup>e</sup> année ; car dans la suite nous prouverons que c'est le sens de cette parole : (b) *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta* ; ou selon le Grec, *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*. Il est vrai que nous n'avons point encore déterminé l'année de la naissance de Jesus-Christ ; mais nous ne prétendons insister ici que sur le mot *incipiens* ; Jesus commençoit sa 30<sup>e</sup> année. Or suivant une ancienne Tradition consacrée par l'usage de l'Eglise, la naissance de Jesus-Christ est du 25 Décembre : ainsi le commencement de chaque nouvelle année de l'âge de Jesus-Christ doit se prendre du 25 Décembre : d'où il suit que vers le mois de Tifri ou Septembre de l'année 29<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, Jesus-Christ déclinait vers la fin de l'une des années de son âge ; & qu'il n'entroit dans une nouvelle année qu'au 25 Décembre ; d'où il suit que le baptême de Jesus-Christ ne peut être que postérieur au 25 Décembre de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire.

Ainsi par l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste, nous prouvons que le baptême de Jesus-Christ ne peut être antérieur au mois d'Août de la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire : par le nombre des Pâques marquées dans saint Jean, nous prouvons qu'il doit être postérieur à la Pâque de la 29<sup>e</sup> année : par la Prophétie de Daniel, nous prouvons qu'il ne peut être placé au plutôt que vers le mois de Tifri ou Septembre de cette même année ; par l'âge de Jesus-Christ au temps de son baptême, nous prouvons qu'il ne peut être que postérieur au 25 Décembre. Ces quatre preuves ainsi réunies conspirent donc à placer le baptême de Jesus-Christ vers le commencement de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire.

---

(a) Dan. ix. 25. = (b) Luc. iii. 23.

ARTICLE III. Preuve qui sert à fixer l'époque de la naissance de Jesus-Christ.

L'époque du baptême de Jesus-Christ étant fixée, elle nous donne aussi-tôt l'époque de sa naissance. Car nous venons de faire remarquer que selon le témoignage de saint Luc, Jesus-Christ entroit dans la 30<sup>e</sup> année de son âge, lorsqu'il fut baptisé : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens* : nous venons de prouver que le baptême de J. C. doit être placé vers le commencement de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Donc la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire devoit être la 30<sup>e</sup> de l'âge de Jesus-Christ. Or selon la Tradition de l'Eglise le jour de la naissance de Jesus-Christ est le 25 Décembre. Donc la naissance de Jesus-Christ doit être du 25 Décembre de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire, c'est-à-dire, du 25 Décembre de l'année 4713 de la Période Julienne.

Maintenant ces différentes preuves étant ainsi exposées, je les réduis à ce raisonnement.

Selon la Prophétie de Daniel, la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire.

Or selon le témoignage de saint Jean, il n'y a que quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ.

Donc le baptême de Jesus-Christ doit être de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire.

Or selon le témoignage de saint Luc, Jesus-Christ entroit alors dans la trentième année de son âge.

Donc la naissance de Jesus-Christ doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire.

Ainsi par le témoignage même des divines Ecritures, il demeure prouvé : 1<sup>o</sup>. Que Jesus-Christ est né à la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire ; 2<sup>o</sup>. Qu'il a été baptisé au commencement de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; 3<sup>o</sup>. Qu'il est mort à la Pâque de la 33<sup>e</sup>. année de l'Ere Vulgaire.

Il s'agit à présent de répondre aux objections que l'on forme contre ce système, & aux arguments que l'on y oppose.



---

## SECONDE PARTIE,

Où l'on répond sommairement aux arguments & aux objections de ceux qui combattent ce système.

La défense du système que l'on vient d'exposer peut se réduire à une réfutation sommaire du système de M. Plumoyën. Précis du système de cet Auteur. Quels en sont les fondements. Plan de cette seconde Partie.

LA dernière Dissertation qui soit venue à notre connoissance sur les années de Jesus-Christ, est celle de M. Plumyoën, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Ipres, imprimée en 1735 dans le Recueil de ses Dissertations sur l'Ecriture Sainte. (a) Cet Auteur milite lui-même en partie pour nous, en prouvant que la naissance de J. C. ne doit pas être placée avant la fin de la troisième année antérieure à l'Ere Vulgaire, ni son baptême avant le mois d'Août de la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, ni sa mort avant la Pâque de la 31<sup>e</sup> année : & il nous reste seulement à prouver contre lui que la naissance de Jesus-Christ doit être placée, non au 25 Décembre de la 3<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire, mais au 25 Décembre de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire ; que le baptême de Jesus-Christ doit être placé, non vers la fin de la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, mais au commencement de la 30<sup>e</sup> année ; que la mort de Jesus-Christ doit être placée, non à la Pâque de la 31<sup>e</sup> année, mais à la Pâque de la 33<sup>e</sup>.

Mais sans entrer ici dans de longues discussions, considérons d'abord à quoi se réduit le système de M. Plumyoën. Cet Auteur commence par fixer l'année de la naissance de Jesus-Christ, (b) & il fixe cette époque principalement par le témoignage de l'Historien Joseph : de l'année de la naissance de Jesus-Christ, il tire l'année de son baptême ; (c) & de l'année de son baptême, il conclut celle de sa mort. (d) Ainsi il fixe l'année de la mort & l'année du baptême de Jesus-Christ par l'année de sa naissance ; & il fixe l'année de sa naissance par le témoignage de Joseph : ainsi en dernière analyse tout son système est fondé sur le témoignage de cet Historien. Il est vrai qu'il prétend y joindre aussi le témoignage des anciens Peres ; mais ce n'est que pour confirmer ce qu'il a d'abord prétendu établir par le témoignage de Joseph, qui est toujours le principal fondement de son système. Ainsi pour renverser ce système, il suffit de détruire l'argument que M. Plumyoën prétend tirer du témoignage de l'Historien Joseph, & de montrer qu'il ne lui reste aucune ressource dans le témoignage des anciens Peres. Attaquer par ces deux endroits le système de M. Plumyoën, c'est en même temps attaquer

---

(a) *Dissertationes selectæ in Scripturam sacram, auctore Judoco Josepho Plumyoen. Ipris; 1735. in-8°. Dissert. de annis Christi, pag. 423. & seqq. = (b) Pag. 424. & seqq. = (c) Pag. 458. & seqq. = (d) Pag. 475. & seqq.*

& renverser tous ceux qui s'écartent de celui que nous venons d'établir ; parce qu'ils sont tous appuyés sur l'un ou l'autre de ces deux fondements. Je dis de ces deux fondements ; car ceux qui y joignent le témoignage des médailles , prétendent communément s'en servir pour appuyer celui de l'Historien Joseph ; & ce sera en parlant du témoignage de l'Historien Joseph , que nous examinerons celui des médailles. Après cela il faudra répondre aux objections que l'on forme contre les preuves du système que nous adoptons ; & parce que nous réduisons ces preuves à celles qui se tirent du témoignage de Daniel , de saint Jean & de saint Luc , il nous suffira de confirmer ces trois preuves en répondant aux objections que l'on y oppose. Nous avons donc à répondre aux arguments que nos adversaires prétendent tirer du témoignage de Joseph sur la durée du regne d'Hérodes , & du témoignage des Anciens sur les années de la naissance & de la mort de Jesus-Christ , & aux objections que l'on forme contre les arguments que nous tirons des témoignages de Daniel , de saint Jean & de saint Luc. C'est à quoi peut ici se réduire la défense du système dont nous venons d'exposer les preuves.

ARTICLE I. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage de l'Historien Joseph sur la durée du regne d'Hérodes.

Il est certain par le témoignage de saint Matthieu , dit M. Plumyoën , (a) que Jesus-Christ est né lorsqu'Hérodes vivoit encore : mais en quelle année du regne d'Hérodes , J. C. est-il né ? comme l'Evangile ne le marque pas , IL FAUT CONSULTER PRINCIPALEMENT L'HISTORIEN JOSEPH. Voilà l'écueil. En vain M. Plumyoën insiste-t-il , sur ce que Joseph est un Ecrivain du siècle même d'Hérodes , sur ce qu'il est Juif par sa naissance , & même de race sacerdotale. Aucun de ces caractères ne le justifie des méprises qu'on remarque dans ses Livres : aucun de ces caractères ne peut donner à son témoignage un poids qui puisse contrebalancer le témoignage des divines Ecritures.

I.  
Quelle est la valeur du témoignage de l'Historien Joseph. Exemples des fautes ou méprises qui se trouvent dans les Livres de cet Historien.

M. Plumyoën nous fournit dans sa Dissertation même quelques exemples des fautes & des méprises qui se trouvent dans les Livres de l'Historien Joseph. On lit dans cet Historien , (b) que le royaume de Judée fut conféré à Hérodes par les Romains en la 184<sup>e</sup> Olympiade : mais il paroît , dit M. Plumyoën , (c) qu'IL S'EST GLISSE UNE FAUTE en cet endroit , & qu'il faut lire EN LA 185<sup>e</sup> OLYMPIADE. Ailleurs (d) il est dit que le onzième mois étoit appelé chez les Hébreux Adar : mais il est constant que le mois Adar étoit le douzième ; (e) & M. Plumyoën reconnoît (f) que selon Joseph même , il faut lire en cet endroit le douzième. Plus loin (g)

(a) Pag. 424. == (b) Joseph. Ant. l. xiv. c. 26. == (c) Pag. 425. == (d) Joseph. Ant. l. xi. c. 4. == (e) Esth. iii. 7. == (f) Pag. 427. == (g) Jos. Ant. l. xi. c. 5.

il est dit que le *neuvième* mois est appelé chez les Hébreux *Thébeth* ; mais il est constant que le mois de Thébeth étoit le *dixième*, (a) & que le *neuvième* étoit appelé *Casteu* ; (b) & M. Plumyoën reconnoît, (c) que selon Joseph même, il faut lire en cet endroit, *Casteu*. *CE SONT*, dit-il, *DES FAUTES DE MEMOIRE OU DES FAUTES DE COPISTE* : mais enfin ce sont des fautes ; & on peut en soupçonner de semblables ailleurs. M. Plumyoën remarque encore, (d) que dans le même Historien parlant d'un seul & même fait, on lit d'un côté le nombre de huit stades, *ἠκτὼ* : (e) au lieu que d'un autre côté on lit deux cents, *διακοσίους* : (f) *Et voici*, dit-il, *de quelle maniere cette faute se fera glissée* : on aura lu d'abord la lettre numérale *Ϟ* qui signifie DEUX CENTS ; ensuite, PAR UNE FAUTE DE COPISTE, il se sera trouvé qu'on aura lu la lettre *Ϟ* qui signifie QUATRE-VINGT, on aura exprimé le nombre au long, & on aura mis *ἠκτὼ*, c'est-à-dire, QUATRE-VINGT, d'où sera venu enfin *ἠκτὼ*, c'est-à-dire, HUIT. Joseph parle (g) d'une éclipse de Lune qu'il prétend être arrivée la nuit qui suivit le supplice auquel Hérodes condamna certains zéloteurs qui avoient abattu une aigle d'or qu'il avoit fait mettre sur la principale porte du Temple. M. Plumyoën reproche au P. Pétau d'avoir gratuitement supposé que ce que Joseph dit de cette éclipse étoit conforme à la vérité : (h) *Verè ab eo scriptum supponens*. Pour lui, il aime mieux croire avec le P. Tournemine, (i) que cette *Eclipse dont parle Joseph, N'AURA E'TE' QU'UNE SIMPLE OBSCURITE' causée par des nuées ou des exhalaisons ; & QUE LE PEUPLE PR'OCUPE' du supplice encore récent de ceux qui avoient renversé l'aigle d'or, AURA PRISE POUR UNE ECLIPSE destinée à être le présage de la colere divine contre Hérodes*. On lit dans Joseph, (k) que Jérusalem fut prise par Hérodes vingt-sept ans après qu'elle eut été prise par Pompée. M. Plumyoën remarque (l) qu'il n'y avoit que vingt-six ans complets & à peine un jour de plus ; car, selon le témoignage de Joseph même, ces deux événements arriverent à pareil jour ; d'où il conclut qu'on pourroit soupçonner en cet endroit une faute, *vingt-sept*, *Ϟζ* pour *vingt-six*, *ϞϞ*. On lit dans Joseph (m) qu'Hérodes n'avoit pas plus de quinze ans, lorsqu'Antipater son pere lui donna le gouvernement de la Galilée : mais comme CELA N'EST NULLEMENT VRAISEMBLABLE, dit M. Plumyoën, (n) nous pensons avec quelques Savants, ajoute-t-il, qu'il faut lire VINGT-CINQ, *Ϟε*, au lieu de QUINZE, *ιε*. Joseph place la déposition & l'exil d'Archélaüs, tantôt (o) dans la neuvième année du regne de ce Prince, & tantôt (p) dans la dixième. M. Plumyoën abandonne le témoignage de Joseph sur cette dixième année du regne d'Archélaüs ; & il prétend (q) que ce Prince n'étoit qu'au commencement

(a) *Esth.* II. 16. == (b) *Zach.* VII. 1. == (c) *Pag.* 427. == (d) *Pag.* 430. == (e) *Jof. Ant.* L. XVII. c. 10. == (f) *Jof. de bello*, L. I. c. 21. == (g) *Jof. Ant.* L. XVII. c. 8. *Και ἡ σελήνη ἐν τῇ αὐτῇ νυκτὶ ἔβηλεται* == (h) *Pag.* 431. == (i) *Pag.* 434. == (k) *Jof. Ant.* L. XIV. c. 28. == (l) *Pag.* 432. == (m) *Jof. Ant.* L. XIV. c. 17. == (n) *Pag.* 433. == (o) *Jof. de bello*, L. II. c. 11. == (p) *Jof. Ant.* L. XVII. c. 15. == (q) *Pag.* 435.

de la neuvième année de son règne, lorsqu'il fut déposé & relégué. Enfin M. Plumyoën se propose une difficulté, (a) qui consiste en ce que, selon saint Luc, (b) le Gouverneur de Syrie, au temps de la naissance de Jesus-Christ, étoit *Cyrinus* appelé aussi *Quirinius*; & selon Joseph, (c) ce devoit être *Quintilius Varus*. Il remarque que *Le P. Tournemine* soutient qu'en cela Joseph se trompe, & que *Quirinius* avoit succédé à *Varus* avant la naissance de Jesus-Christ. Il ajoute que ce sentiment paroît favorisé par le témoignage de saint Luc, *ÉCRIVAIN*, dit-il, *CERTAINEMENT ET PLUS ANCIEN QUE JOSEPH, ET PLUS DIGNE DE FOI, QUAND MEME ON N'AUROIT PAS EGARD A L'INSPIRATION DIVINE; ÉCRIVAIN PAR CONSEQUENT*, continue-t-il, *A L'AUTORITÉ DUQUEL IL FAUDROIT SANS DOUTE CEDER, S'IL ÉTOIT CONSTANT QUE JOSEPH LUI FUST CONTRAIRE*. Il expose les différents moyens que l'on apporte pour concilier Joseph avec saint Luc; & après avoir réfuté quelques interprétations singulières, & qui lui paroissent moins naturelles, après avoir rapporté l'interprétation que l'on emploie plus communément pour servir de conciliation, après avoir même exposé fort au long les preuves sur lesquelles on prétend établir cette interprétation, enfin il conclut en disant, (d) que cette hypothèse lui déplaît encore, en ce que, pour concilier saint Luc avec Joseph, on est obligé de s'éloigner du sens naturel de l'Évangéliste. Il soutient que, selon le sens naturel de saint Luc, il faut reconnoître que *Quirinius* avoit succédé à *Quintilius Varus*, & qu'il étoit alors bien réellement Gouverneur de Syrie. Joseph étoit homme; & il faut, dit-il, (e) qu'il ait alors éprouvé quelque chose de la foiblesse humaine: *HUMANI IGITUR ALIQUID JOSEPHUS PASSUS SIT*. Je crois, ajoute-t-il, que cette erreur de Joseph doit être reconnue d'autant plus facilement, même par les plus difficiles, que cet Historien ne fait aucune mention de ce dénombrement dont parle saint Luc, ni du meurtre des enfants. Peut-être que ces faits avoient été omis par *Nicolas de Damas*, qui est l'Auteur dont Joseph s'est principalement servi pour écrire l'histoire d'Hérodes. Peut-être n'avoit-il rien trouvé dans cet Historien touchant le départ de *Varus* & l'arrivée de *Quirinius* avant la mort d'Hérodes. Quoi qu'il en soit, continue-t-il, *L'AUTORITÉ DE S. LUC PAROÎT EXIGER ABSOLUMENT QUE NOUS RAPPORTIONS A QUIRINIUS TOUT CE QUE JOSEPH DIT AVOIR ÊTRE FAIT EN JUDE'E PAR QUINTILIUS VARUS APRÈS LA MORT D'HERODES.*

Mais si Joseph a éprouvé quelque chose de la foiblesse humaine sur la durée du gouvernement de *Varus*, il a donc pu éprouver aussi quelque chose de la foiblesse humaine sur la durée du règne d'Hérodes: *Humani aliquid Josephus passus sit*. M. Plumyoën prétend déterminer l'année de la naissance de Jesus-Christ par le témoignage de Joseph sur la

[11.]  
Comme Joseph s'est mépris sur la durée du gouvernement de *Varus*, il peut aussi s'être mépris sur la durée du règne d'Hérodes.

(a) Pag. 443. — (b) Luc. 11. 2. — (c) *Jos. Ant. lib. xvii. cap. 7. 11. & 12.*  
— (d) Pag. 449. — (e) Pag. 451.

durée du regne d'Hérodes, parce qu'il a supposé qu'en ce point le témoignage de Joseph étoit conforme à la vérité : *Verè ab eo scriptum supponens*. Mais s'il est constant qu'en ce point le témoignage de Joseph soit contrainte à l'autorité des Ecrivains sacrés, il faudra sans doute céder à l'autorité des Ecrivains sacrés certainement plus dignes de foi que l'Historien Joseph.

M. Plumyoën supposant donc que le témoignage de Joseph sur la durée du regne d'Hérodes, est exactement conforme à la vérité, *Verè ab eo scriptum supponens*, il prétend (a) qu'Hérodes (b) ne régna que 37 ans entiers depuis qu'il fut proclamé Roi par les Romains, & 34 ans entiers depuis la mort d'Antigone. Il prétend que l'époque d'Hérodes proclamé Roi par les Romains est de l'automne de l'année 714 de la fondation de Rome, 40<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire; & que l'époque de la mort d'Antigone est du sixième mois de l'année sainte, c'est-à-dire, vers la fin de l'été de l'année 717 de la fondation de Rome, 37<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. Il en conclut que les 34 années du regne d'Hérodes depuis la mort d'Antigone, & les 37 années depuis qu'il fut proclamé Roi par les Romains, ne furent révolues qu'à la fin de l'été ou au commencement de l'automne de l'année 751<sup>e</sup> de Rome, 3<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. Il soutient que la mort d'Hérodes ne doit pas être placée au mois de Cassey ou Novembre, comme le suppose le Calendrier des Juifs; il croit que l'Historien Joseph la suppose arrivée vers la fête de Pâque. Il en conclut qu'Hérodes ne mourut que vers la fête de Pâque de l'année 752<sup>e</sup> de Rome, 2<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. Et enfin delà il conclut que la naissance de Jesus-Christ communément placée au 25 Décembre, doit être du 25 Décembre de l'année 751<sup>e</sup> de Rome, 3<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire.

Mais au témoignage de Joseph nous opposons le témoignage des divines Ecritures. Selon Daniel, la mort de Jesus-Christ doit être de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Selon saint Jean, il n'y a eu que quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. Selon saint Luc, Jesus-Christ entroit alors dans la 30<sup>e</sup> année de son âge. Donc la mort de Jesus-Christ est de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire: donc le baptême de Jesus-Christ est de la 30<sup>e</sup> année de cette Ere: donc la naissance de Jesus-Christ est de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire: donc la mort d'Hérodes ne peut être que de la première année de cette Ere: donc sur ce qui regarde la durée du regne d'Hérodes, si le texte de Joseph n'a souffert aucune altération, il faut que Joseph se soit lui-même senti de la foiblesse humaine: *Humani aliquid Josephus passus sit*.

Au reste nous conviendrons volontiers que la durée du regne d'Hé-

---

(a) Pag. 424. & seqq. = (b) *Jos. Ant. l. xviii. c. 10. & de bello, l. i. c. 25.*

rodes peut être en effet de 37 ans : mais nous soutiendrons que les 37 ans du regne d'Hérodes doivent se prendre, non depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner, mais depuis qu'il fut entré en possession de son royaume & dans l'exercice de sa puissance par la mort d'Antigone. En effet, en supposant avec M. Plumyoën, que la mort d'Antigone soit du 6<sup>e</sup> mois de l'année sainte, c'est-à-dire, de la fin de l'été de l'année 717 de Rome, 37<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire, il se trouvera que la 37<sup>e</sup> depuis la mort d'Antigone ne sera révolue qu'à la fin de l'été de l'année 754 de Rome, première de l'Ere Vulg. Alors nous supposerons volontiers avec M. Plumyoën que les 37 années du regne d'Hérodes doivent être comptées pour années entières. Mais nous en concluons que la mort d'Hérodes doit être arrivée, non vers Pâque, comme le prétend M. Plumyoën, mais au mois de Casleu, c'est-à-dire, au mois de Novembre, comme le prétend Ussérius, ou plutôt comme le suppose le Calendrier des Juifs, d'où Ussérius a pris cette date. Et en vain M. Plumyoën nous objecteroit-il, (a) que l'autorité de Joseph, qui est un *Ecrivain contemporain*, est préférable à l'autorité du *Calendrier des Juifs modernes*. Ce *Calendrier des Juifs modernes* est un témoignage d'une tradition qui leur vient des Juifs anciens, & qui suffiroit pour contrebalancer le témoignage de Joseph, quoique *Ecrivain contemporain*. D'ailleurs cet Historien ne dit point expressément qu'Hérodes soit mort vers la fête de Pâque ; & l'autorité du *Calendrier des Juifs* pourroit bien en cela n'être point contraire à l'autorité de Joseph. Mais soit qu'Hérodes soit mort vers Pâque ou au mois de Casleu, il est toujours certain que sa mort ne peut pas être antérieure à la première année de l'Ere Vulgaire, puisque, selon le témoignage des divines Ecritures, la naissance de Jesus-Christ arrivée sous le regne d'Hérodes, ne peut être que de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire.

Hérodes aura donc régné 37 ans depuis la mort d'Antigone, & 40 ans depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner : & c'est peut-être bien ce que Joseph même avoit marqué ; ensorte que si nous lisons aujourd'hui autrement dans son texte, cela ne vient peut-être que de quelque erreur de Copiste. Car voici ce qui a pu donner lieu à la méprise. Je suppose qu'en effet Joseph ait dit qu'Hérodes avoit régné depuis la mort d'Antigone 37 ans, *ἦν ἐστὶν ἐξ ἑπτάκις τὰς ἑκατόμβας*, & depuis le pouvoir qu'il reçut des Romains, 40 ans, *τεσσαράκοντα*. Quelque Copiste confondant ces deux nombres, aura corrompu le dernier, & aura mis par méprise *τρεῖς καὶ ἑξήκοντα*, c'est-à-dire, trente-quatre. Après cela on aura reconnu que le nombre des années du regne d'Hérodes depuis la puissance qui lui fut conférée par les Romains, ne pouvoit pas être moindre que le nombre de ses années depuis la mort d'Antigone ; &

III.  
Les 37 années du regne d'Hérodes ne se doivent compter que depuis la mort d'Antigone ; & il pourroit être que Joseph l'eût ainsi marqué.

(a) Pag. 419.  
Tome XIII.

qu'ainsi 34 ne pouvoit pas être après 37 : delà on aura conclud qu'il falloit metre 34 avant 37 : delà fera venue la lecture présente , 34 & 37 au lieu de 37 & 40. Remarquez que de 34 à 37 la différence est précisément de 3 , de même que de 37 à 40 : ce qui aura pu contribuer encore à autoriser la fausse lecture de 34 & 37, au lieu de 37 & 40. Au reste , soit faute de Copiste , soit erreur de la part de Joseph même , il demeure toujours pour certain que le texte de cet Auteur convaincu de faux par ceux-mêmes qui alleguent son témoignage , ne peut pas contrebalancer le témoignage des divines Ecritures par lequel nous prouvons que la naissance de Jesus-Christ ne peut être que de la fin de l'année 4713 de la Période Julienne , 753<sup>e</sup> de la fondation de Rome , 37<sup>e</sup> du regne d'Hérodes depuis la mort d'Antigone.

IV.  
Réponses aux  
difficultés.  
Première dif-  
ficulté , prise  
de l'éclipse de  
Lune dont par-  
le Joseph. Ré-  
ponse.

Les difficultés que M. Plumyoën a voulu prévenir , (a) ne sont pas celles que nous formons ici contre son système ; & ses réponses mêmes aux difficultés qu'il se propose , nous servent comme à lui. En effet les difficultés qu'il se propose , se réduisent à trois : la première se tire de l'éclipse de Lune dont parle Joseph ; la seconde , de la durée du regne d'Archélaüs ; la troisième , des Médailles d'Hérodes le Tétrarque.

Quant à l'éclipse de Lune dont parle Joseph , ceux qui placent la mort d'Hérodes en la 4<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire , prétendent que cette éclipse est celle qui arriva au 13 Mars de cette année. Le P. Tournemine (b) qui ne place la mort d'Hérodes qu'en la 3<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire , prétend , comme nous l'avons déjà dit , que ce ne fut qu'une simple obscurité que le peuple préoccupé prit pour une éclipse. M. Plumyoën qui ne place la mort d'Hérodes qu'en la seconde année avant l'Ere Vulgaire , adopte la même pensée : (c) & nous l'adoptons aussi nous-mêmes en différant la mort d'Hérodes jusqu'en la première année de l'Ere Vulgaire. Nous ajouterons avec M. l'Abbé de Vence , (d) que selon l'observation du P. Pagi , les Auteurs anciens , & Joseph en particulier , appellent *éclipse de Lune* tous les changements notables qui arrivent à cet astre. On peut en voir aussi des exemples remarquables par le P. Pétau (e) pour certaines éclipses de Soleil , qui ne consistoient que dans la couleur de l'astre , qui étoit notablement changée.

V.  
Seconde diffi-  
culté , prise de  
la durée du  
regne d'Ar-  
chélaüs. Ré-  
ponse.

Quand à la durée du regne d'Archélaüs , ceux qui placent la mort d'Hérodes en la 4<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire , observent , que selon Joseph , (f) Archélaüs fils & successeur d'Hérodes dans le royaume de Judée , régna neuf ans , & qu'il étoit dans la 10<sup>e</sup> année de son regne , lorsqu'Auguste le relégua à Vienne dans les Gaules , & envoya Quirinius faire le dénombrement de la Judée , en la 37<sup>e</sup> année depuis la bataille d'Actium. Or la 37<sup>e</sup> année depuis la bataille d'Actium , fut ré-

(a) Pag. 434 & seq. — (b) Tournemin. *Dissert.* xii. — (c) Pag. 434. — (d) *Cont.* tinuat. de l'hist. des Juifs , pour servir de suite à celle des Maccabées , p. 354. — (e) *Pes-* say. de *Doctr. scmp.* l. x. c. 66. — (f) *Jos. Ant.* l. xvii. c. ult. & l. xviii. c. 3.

révolue au 2 Septembre de l'année 760 de Rome, 7<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, d'où ils concluent qu'Archélaüs avoit succédé à Hérodes en l'année 750 de Rome, 4<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. M. Plumyoën (a) rejette le témoignage de Joseph touchant la 10<sup>e</sup> année du regne d'Archélaüs ; il soutient qu'Archélaüs ne succéda à Hérodes son pere qu'en la seconde année avant l'Ere Vulgaire, & qu'il étoit encore dans la 9<sup>e</sup> année de son regne lorsqu'il fut déposé en la 7<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, 37<sup>e</sup> depuis la bataille d'Actium. Nous nous joignons à M. Plumyoën pour rejeter le témoignage de Joseph touchant la 10<sup>e</sup> année du regne d'Archélaüs : mais nous soutenons qu'Archélaüs ne succéda à Hérodes son pere qu'en la premiere année de l'Ere Vulgaire, & qu'il ne fut déposé qu'en la 9<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, 39<sup>e</sup> depuis la bataille d'Actium. Nous fixons le commencement du regne d'Archélaüs par le témoignage de l'Ecriture sainte ; nous fixons la déposition d'Archélaüs par le témoignage des médailles. Selon le témoignage de l'Ecriture, Jesus-Christ doit être né vers la fin de l'année qui a précédé la premiere de l'Ere Vulgaire : donc la mort d'Hérodes ne peut être que de la premiere année de l'Ere Vulgaire ; donc le commencement du regne d'Archélaüs ne peut être que de cette premiere année. Par la déposition d'Archélaüs, la Judée fut réduite en province Romaine ; & la médaille frappée à cette occasion (b) est datée précisément de la 39<sup>e</sup> année depuis la bataille d'Actium. Il est vrai que cette 39<sup>e</sup> année commençoit au mois de Septembre de la 8<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; & c'est ce qui a donné lieu au P. Hardouin de rapporter cette médaille à la 8<sup>e</sup> année de cette Ere. Mais cette 39<sup>e</sup> année ne fut révolue qu'au mois de Septembre de la 9<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; ainsi on peut rapporter cette médaille à la neuvieme année de cette Ere. Il est vrai que si Hérodes ne mourut qu'au mois de Casleu de la premiere année de l'Ere Vulgaire, la 8<sup>e</sup> d'Archélaüs ne fera révolue qu'au mois de Casleu, Novembre ou Décembre, de la 9<sup>e</sup> année de cette Ere : d'où il suit que la déposition d'Archélaüs en la 39<sup>e</sup> année depuis la bataille d'Actium, 9<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, ne tombera que dans la 8<sup>e</sup> de son regne. Mais si l'on suppose avec M. Plumyoën qu'Hérodes soit mort vers Pâque, alors Archélaüs fera entré dans la 9<sup>e</sup> année de son regne vers la fête de Pâque, de la 9<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; & sa déposition pourra tomber dans la 9<sup>e</sup> année de son regne, 39<sup>e</sup> depuis la bataille d'Actium. Enfin soit qu'Archélaüs fût encore dans la 8<sup>e</sup> année de son regne, soit qu'il fût dans la 9<sup>e</sup>, il est toujours certain, que selon les divines Ecritures, son regne n'a dû commencer qu'en la premiere année de l'Ere Vulgaire, & que selon les médailles, sa déposition ne peut être postérieure à la 9<sup>e</sup> année de cette Ere.

---

(a) Pag. 435. — (b) *Hard. de Nummis Herodiadum, & in Chronol. Vet. Test. ad ann. Er. Christ. 8.*

VI.  
Troisième difficulté, prise des médailles d'Hérodes le Tétrarque. Réponse, ou éclaircissement sur ces médailles. Sentiment de M. Vaillant le pere.

Quand aux médailles d'Hérodes le Tétrarque, M. Vaillant le pere en produit deux, (a) d'où il prétend conclure que la mort d'Hérodes ne peut pas même être différée jusqu'au mois de Novembre de l'année 750 de Rome, & que ce Prince doit être mort dès le mois de Mars de cette même année. » Ces deux médailles, dit-il, ont d'un côté ΗΡΩΔΗΣ » ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ ( le nom d'Hérodes le Tétrarque ) avec une branche de » palmier : & du même côté la première a au milieu LMR ( la marque » de l'année 43<sup>e</sup> ; ) & l'autre LMA ( la marque de l'année 44<sup>e</sup> , ) & tou- » res deux ont au revers dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΤΕΡΜ » ΣΕΒ, qui est le nom de Caligula. Ces médailles sont dédiées à cet » Empereur par Hérodes le Tétrarque, les années 43<sup>e</sup> & 44<sup>e</sup> de sa prin- » cipauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comprât du jour » de la mort de son pere, arrivée à la fin de Mars 750, & qui, selon la » supputation de ces monnoies, témoins irréprochables de la vérité, ne » peut se transporter au mois de Novembre. Ce Prince, pour montrer » un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre son nom sur ses » médailles avec les années de son regne, dont la dernière répondoit » à la 4<sup>e</sup> de cet Empereur, qui avoit succédé à Tibere le 17 de Mars » 790 de Rome, & ainsi tomboit en 793 que ce Prince partit de Judée » pour venir faire sa cour à Caligula, qu'il trouva à Bayes proche de » Naples. Mais il fut bien surpris quand il se vit suspect à cet Empe- » reur, qui après l'avoir convaincu des choses qu'Agrippa son neveu » avoit avancées contre lui, le relégua à Lyon sur la fin de Novembre. » Que si Hérodes le Grand étoit mort à pareil mois de l'année 750, » Hérodes n'auroit pas commencé sa 44<sup>e</sup> année, comme cette dernière » médaille le marque ; ce qui prouve indubitablement que son pere » étoit mort au mois de Mars, & non pas au mois de Novembre. «

Sentiment de M. l'Abbé de Fontenu.

Au raisonnement de M. Vaillant, je pourrois d'abord opposer le raisonnement de M. l'Abbé de Fontenu, rapporté dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, (b) où il est dit, qu'entre un grand nombre de preuves que l'histoire sacrée & profane offre à cet Auteurs pour la confirmation de son système, il s'attache d'abord à celle qu'il tire de l'exil d'Archélaïs, qu'il suppose être de l'an de Rome 759, d'où il conclut que ce Prince avoit succédé à Hérodes en 750. Après quoi l'Historien continue : » On peut tirer la même conséquence de l'exil d'Hé- » rodes Tétrarque de Galilée, qui, selon Joseph, arriva LA 3<sup>e</sup> ANNÉE » DE L'EMPIRE DE CALIGULA, l'an de Rome 793. Ce Prince étoit alors » DANS LA 43<sup>e</sup> ANNÉE DE SON REGNE, comme il paroît par les mé- » dailles qui datent jusques-là ; par conséquent il avoit commencé à ré- » gner dès l'an de Rome 750, puisqu'il y a 43 ans à remonter depuis 793

(a) Mém. de l'Acad. des Inscript. Tom. II. p. 532. & suiv. — (b) Tom. V. p. 2701 & suiv.

» jusqu'à 750; par conséquent Hérodes son pere mourut en 750. « Mais si l'exil d'Hérodes le Tétrarque arriva la 3<sup>e</sup> année de l'Empire de Caligula, l'an de Rome 793; & si ce Prince n'étoit alors que dans la 43<sup>e</sup> année de son regne, que devient la médaille datée de sa 44<sup>e</sup> année, & que M. Vaillant rapporte à la 4<sup>e</sup> année de Caligula? D'ailleurs la 3<sup>e</sup> année de l'Empire de Caligula finissoit au mois de Mars de l'an 793: or si l'exil d'Hérodes le Tétrarque est de la 3<sup>e</sup> année de l'Empire de Caligula, il doit donc être antérieur au mois de Mars de l'an 793: il ne peut donc pas être de la fin du mois de Novembre de cette même année, comme le supposoit M. Vaillant. De plus si Hérodes roi de Judée, est mort au mois de Mars de l'an 750, la 43<sup>e</sup> année d'Hérodes le Tétrarque ne sera donc révolue qu'au mois de Mars de l'an 793; & l'exil d'Hérodes le Tétrarque, qu'on suppose être de la 3<sup>e</sup> année de Caligula, sera donc aussi de la 43<sup>e</sup> du regne de ce Prince, comme le suppose M. l'Abbé de Fontenu: mais encore une fois que devient la médaille que l'on croit être de sa 44<sup>e</sup> année?

Le Pere Hardouin suppose (a) qu'en effet les années 43<sup>e</sup> & 44<sup>e</sup> mar- Sentiment du  
P. Hardouin.  
quées sur ces médailles, sont les années de la Tétrarchie d'Hérodes. Mais il ne connoissoit qu'une médaille qui portât en même temps le nom d'Hérodes le Tétrarque & le nom de l'Empereur Caligula; & il prétend qu'elle est de la premiere année de cet Empereur, parce qu'autrement selon lui le nombre de l'année du regne de cet Empereur y auroit été marquée. Or cette médaille étoit datée de l'année 43<sup>e</sup> qu'il croyoit être la 43<sup>e</sup> de la Tétrarchie d'Hérodes; d'où il concluoit que la 43<sup>e</sup> année de la Tétrarchie d'Hérodes tomboit en l'année 790 de Rome, 37<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, premiere de l'Empire de Caligula: & qu'ainsi Hérodes le Tétrarque étoit entré en possession de sa Tétrarchie dès l'an 748 de Rome, 6<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. Cependant il étoit persuadé que Jesus-Christ n'étoit né qu'à la fin de l'année qui a précédé la premiere de l'Ere Vulgaire; & il croyoit qu'Hérodes Roi de Judée n'étoit mort qu'en la 3<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire: d'où il prétendoit conclure qu'Hérodes le Tétrarque n'étoit ni fils ni successeur d'Hérodes Roi de Judée. Il observoit que selon les médailles mêmes, dès le temps d'Hérodes roi de Judée, & 30 ans avant l'Ere Vulgaire, il y avoit dans ces régions un Tétrarque nommé Zénodore: & il prétendoit qu'Hérodes le Tétrarque & Philippe son frere, étoient fils & successeurs de ce Zénodore.

Mais le Pere Tournemine nous fournit (b) une solution beaucoup Sentiment du  
P. Tournemine.  
plus naturelle, & vraisemblablement beaucoup plus certaine. Il admet qu'Hérodes le Tétrarque soit fils & successeur d'Hérodes roi de Ju-

---

(a) Hardouin. de Nummis Herodiad. & Lettre à M. de Balloufeaux. — (b) Tournemine. Dissert. xii. pag. 499.

dée : mais il soutient que les années 43<sup>e</sup> & 44<sup>e</sup> marquées sur les médailles qui portent son nom, n'expriment pas les années de sa Tétrarchie. Il soutient que ces 44 années se comptent depuis le serment auquel Hérodes roi de Judée obligea les Juifs à l'égard de l'Empereur, selon le témoignage même de l'Historien Joseph : (a) la Judée commença dès-lors d'être jointe à l'Empire Romain ; ce qui donne lieu de penser que ce serment a pû être l'époque d'une Ere nouvelle que l'on pourroit appeller *l'Ere de Palestine*, semblable à l'Ere d'Antioche, & autres, qui avoient eu pour époque la conquête de l'Asie par Auguste. Les médailles frappées en ce temps-là à Antioche sous les Gouverneurs de Syrie, étoient datées de l'Ere d'Antioche ; de même il paroît fort naturel de penser que les médailles frappées dans le même temps sous Hérodes le Tétrarque soient datées de l'Ere de Palestine.

Sentiment de  
M. Plumyoën.

Le Pere Tournemine suppose que cette Ere commença en la 4<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire ; M. Plumyoën prétend (b) qu'elle commença dès la 6<sup>e</sup> année. Il observe que selon Joseph ce serment fut prêté par les Juifs, lorsque la Syrie étoit gouvernée par Sentius Saturnius auquel succéda Quintilius Varus. Or par les médailles (c) il est prouvé que Quintilius Varus étoit gouverneur de Syrie dès la 25<sup>e</sup> année de l'Ere d'Antioche, révolue au 2 Septembre de l'année 748 de Rome, 6<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire : d'où il suit que ce serment doit être antérieur au 2 Septembre 748. Ajoutons qu'il doit être postérieur au 17 Mars 747. Car ce serment étant pris pour époque de l'Ere de Palestine marquée sur les médailles ; la 43<sup>e</sup> année de cette Ere doit tomber sur l'Empire de Caligula. Or l'Empire de Caligula commença au 17 Mars de l'an 790 de Rome ; d'où il suit que l'époque de l'Ere de Palestine doit être postérieure au 17 Mars 747. Ainsi le serment qui paroît être l'époque de cette Ere, doit se trouver entre le 17 Mars 747 & le 2 Septembre 748.

Car enfin, selon le témoignage des divines Ecritures, Hérodes le Tétrarque ne peut avoir succédé à Hérodes roi de Judée, qu'en la première année de l'Ere Vulgaire, 754<sup>e</sup> de Rome. Or si la 44<sup>e</sup> année marquée sur les médailles d'Hérodes le Tétrarque étoit la 44<sup>e</sup> année de sa Tétrarchie, elle ne se trouveroit révolue qu'en l'année 798, c'est-à-dire, quatre ans après la mort de Caligula : mais cette année 44<sup>e</sup> doit tomber sous l'Empire de Caligula : donc ce n'est point la 44<sup>e</sup> de la Tétrarchie d'Hérodes, mais plutôt la 44<sup>e</sup> de l'Ere de Palestine, comptée depuis le serment prêté par les Juifs à l'égard de l'Empereur sous le regne d'Hérodes roi de Judée, entre le 17 Mars 747 & le 2 Septembre 748, enforte que la 43<sup>e</sup> tombera en 790, c'est-à-dire, en la

(a) *Jos. Ant. l. xvii. c. 3.* Παλις τῷ Ἰνδαϊκῷ βιβαίσαντι δι' ἑρως ἢ μὴ ἐπιῆται καιραὶ ; ἐν τῷ βασιλείᾳ πράγματι. — (b) *Pag. 436.* — (c) *Hard. Chron. Sacra, ad ann. U. C. 747.*

première année de l'Empire de Caligula, & la 44<sup>e</sup> en la seconde année de cet Empereur.

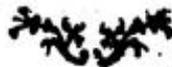
Enfin ceux qui prétendent que la mort d'Hérodes est de la 4<sup>e</sup> année avant l'Ere Vulgaire, insistent encore sur le témoignage de Joseph touchant la durée du regne de Philippe le Tétrarque. Selon Joseph (a) dit-on, Philippe le Tétrarque régna 37 ans, & mourut en la 20<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere, c'est-à-dire, l'an 787 de Rome, 34<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire : donc le regne de Philippe le Tétrarque commence l'an 750 de Rome, 4<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. C'est une objection dont M. Plumyoën ne parle point : mais long-temps avant Langius (b) qui tenoit la même opinion que M. Plumoyën, touchant l'année de la naissance de Jesus-Christ, a répondu à cette objection ; & nous pouvons encore tirer avantage de la réponse même de Langius. Il remarque avec Scaliger, qu'il y a sur cela faute de Copiste dans l'Historien Joseph : il observe qu'au lieu de la 20<sup>e</sup> année de Tibere, Rufin a lu la 22<sup>e</sup> ; & il soutient que selon le témoignage de Joseph même, c'est ainsi qu'il faut lire. Or la 22<sup>e</sup> année de Tibere tomboit en la 36<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire, qui devoit être la 35<sup>e</sup> de la Tétrarchie de Philippe. De même donc qu'au lieu de la 22<sup>e</sup> année de Tibere, quelque Copiste a mis la 20<sup>e</sup>, de même il peut se faire qu'au lieu de la 35<sup>e</sup> de Philippe, quelque Copiste ait mis la 37<sup>e</sup> ; & si ce n'est pas une faute de Copiste, il faut que ce soit une méprise de l'Historien : parce qu'enfin ce n'est pas par le témoignage de Joseph, qu'il faut juger du témoignage des divines Ecritures ; mais c'est par le témoignage des divines Ecritures, qu'il faut juger du témoignage de Joseph. Or selon le témoignage des divines Ecritures la naissance de Jesus-Christ doit être de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire : donc la mort d'Hérodes ne peut être que de la première année de l'Ere Vulgaire ; donc le regne, soit d'Archélaüs roi de Judée, soit d'Hérodes Tétrarque de Galilée, soit de Philippe Tétrarque d'Iturée, ne doit commencer qu'en la première de l'Ere Vulgaire.

En vain donc M. Plumyoën & ceux qui, comme lui, avancent l'époque de la naissance de Jesus-Christ & de la mort d'Hérodes, prétendent-ils s'autoriser du témoignage de Joseph. En vain prétendent-ils confirmer par le suffrage des Anciens les diverses opinions qu'ils prétendent établir sur le témoignage de cet Historien.

---

(a) *Jos. Ant. l. xviii. c. 6.* — (b) *Langius, de Annis Christi, lib. 11. cap. 18. pag. 749.*

VII.  
Quatrième difficulté, prise de la durée du regne de Philippe le Tétrarque.



ARTICLE II. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage des Anciens, sur les années de la naissance & de la mort de Jésus-Christ.

I.  
De quelle valeur est le témoignage des Anciens sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

M. Plumyoën ayant prétendu prouver par le témoignage de l'Historien Joseph que la naissance de Jésus-Christ doit être de la fin de la 3<sup>e</sup> année avant l'Ère Vulg. ajoute : (a) *Ce sentiment doit encore paroître préférable en ce qu'il trouve dans l'Antiquité beaucoup plus de suffrages que les autres.* Mais d'abord s'il falloit dans les questions de fait dont il s'agit ici, se déterminer par la pluralité des suffrages de l'Antiquité, il faudroit reconnoître que la mort de J. C. devoit être de la 29<sup>e</sup> année de l'Ère Vulg. car il faut avouer que le plus grand nombre des suffrages de l'Antiquité se réunit en faveur de cette opinion : cependant M. Plumyoën abandonne lui-même cette opinion, & reconnoît qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain. M. Plumyoën doit donc nous accorder que dans les questions de fait dont il s'agit ici, le suffrage des Anciens n'est pas une preuve décisive.

D'ailleurs à quoi se réduisent les suffrages que M. Plumyoën allégué en sa faveur ? (b) Saint Clément d'Alexandrie & Eusebe de Césarée placent la naissance de Jésus-Christ en la 28<sup>e</sup> année depuis l'Égypte subjuguée par Auguste, c'est-à-dire, en la 42<sup>e</sup> année du regne de ce Prince depuis la mort de Jules-César. Tertullien, saint Irénée, saint Jérôme & Cassiodore placent la naissance de Jésus-Christ en la 41<sup>e</sup> année de l'Empire d'Auguste depuis son premier Consulat, 42<sup>e</sup> depuis la mort de Jules-César. Eusebe de Césarée & saint Jean Chrysostome placent la naissance de Jésus-Christ en la 42<sup>e</sup> année de l'Empire d'Auguste depuis la mort de Jules-César, 41<sup>e</sup> depuis son premier Consulat. Enfin Cassiodore la met sous le Consulat de Lentulus & de Messala, en la 41<sup>e</sup> année de l'Empire d'Auguste depuis son premier Consulat. Or la 41<sup>e</sup> année de l'Empire d'Auguste depuis son premier Consulat, 42<sup>e</sup> depuis la mort de Jules-César, 28<sup>e</sup> depuis l'Égypte subjuguée, tombe en l'année 751<sup>e</sup> de Rome, 3<sup>e</sup> avant l'Ère Vulgaire : d'où M. Plumyoën conclut, que selon saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Irénée, Eusebe de Césarée, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome & Cassiodore, la naissance de Jésus-Christ doit être de l'année 751<sup>e</sup> de Rome, 3<sup>e</sup> avant l'Ère Vulgaire.

Mais sur quoi S. Clément d'Alexandrie & les autres fondoient-ils cette opinion ? eux-mêmes nous l'apprennent. Ils croyoient que la 15<sup>e</sup> année de Tibere marquée par saint Luc, étoit l'époque, non-seulement de la mission de saint Jean-Baptiste, mais encore du baptême de Jésus-Christ. Ils remarquoient que saint Luc donnoit à Jésus-Christ environ 30 ans au

(a) Pag. 437. = (b) Pag. 437. & seqq.

temps de son baptême ; ils en concluoient que Jesus-Christ avoit vécu 15 ans sous Tibere , & 15 ans sous Auguste. S. Clément d'Alexandrie le marque expressément , lorsque parlant de l'âge de Jesus-Christ au temps de sa mort qu'il plaçoit en la même année 15<sup>e</sup> de Tibere , il dit : (a) *Quinze ans sous Tibere , & quinze ans sous Auguste , font les trente ans qui s'écoulerent jusqu'à sa passion.* Tertullien supposoit aussi (b) qu'Auguste avoit vécu 15 ans depuis la naissance de J. C. Saint Jean Chrysostome supposoit de même (c) que Jesus-Christ avoit vécu 15 ans sous le regne de ce Prince. Or ils donnoient à Auguste 56 ans de regne depuis son premier Consulat , ou 57 depuis la mort de Jules - César ; & ils en concluoient que Jesus - Christ étoit né en la 41<sup>e</sup> année de l'Empire d'Auguste depuis son premier Consulat , 42<sup>e</sup> depuis la mort de Jules-César , 28<sup>e</sup> depuis l'Egypte subjuguée. Ils ne considéroient pas que la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere pouvoit être l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste , sans être l'époque du baptême de Jesus-Christ ; que le baptême de notre Sauveur ne devoit être que de la 16<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere ; qu'ainsi la 30<sup>e</sup> année de l'âge de Jesus-Christ ne concouroit qu'avec la 16<sup>e</sup> de l'Empire de Tibere ; que la mort d'Auguste devoit tomber dans la 14<sup>e</sup> année depuis la naissance de ce divin Rédempteur ; qu'ainsi Jesus-Christ n'avoit vécu que 13 ans entiers sous Auguste ; qu'ainsi la naissance de Jesus-Christ devoit être de l'année 753<sup>e</sup> de Rome , 43<sup>e</sup> de l'Empire d'Auguste depuis son premier Consulat , 44<sup>e</sup> depuis la mort de Jules-César , 30<sup>e</sup> depuis l'Egypte subjuguée , c'est-à-dire , sous le Consulat de Cornélius-Lentulus & de Calpurnius-Piso , à la fin de l'année qui a précédé la premiere de l'Ere Vulgaire.

Il en est de même de l'époque de la mort de Jesus-Christ , sur laquelle M. Plumyoën réclame encore le témoignage des Anciens. *L'opinion de ceux qui placent la mort de Jesus-Christ en la 31<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire , nous paroît , dit-il , (d) plus probable , particulièrement en ce qu'elle réunit plus de suffrages dans l'Antiquité.* Mais si l'opinion que M. Plumyoën préfère , a plus de suffrages dans l'Antiquité que celle qui met la mort de Jesus-Christ en la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire , il faut reconnoître aussi qu'elle en a moins que celle qui met la mort de Jesus-Christ en la 29<sup>e</sup> année , & qui étoit la tradition la plus commune au temps même de S. Prosper : (e) *Usitatio traditio.* Or M. Plumyoën réfute lui-même solidement cette dernière opinion ; il reconnoît & il montre qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain : (f) *Inani prorsus fundamento.* Il doit donc reconnoître que la pluralité des suffrages de l'Antiquité n'est pas une preuve décisive sur le fait dont il s'agit. La valeur du suffrage dépend en effet de la solidité du fondement. Si le fondement est vain , le

11.  
De qu'il leur est le témoignage des Anciens sur l'époque de la mort de J. C.

(a) Clem. Alex. Strom. l. 1. == (b) Tertul. adv. Jud. c. 8. == (c) Chryf. Homil. in illud , Exiit editum. Tom. VI. p. 509. Edit. gr. lat. Front. Duc. == (d) Pag. 475. == (e) Prosp. in Chron. majore == (f) Pag. 463.

suffrage est sans force. Sur quoi donc se fondoient ceux d'entre les Anciens qui ont placé la mort de Jesus-Christ en la 31<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ? Nous avons déjà fait remarquer que les Anciens jugeoient des années de Jesus-Christ par l'époque de son baptême ; & qu'ils prenoient pour époque du baptême de notre Sauveur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Nous avons fait voir que c'étoit en effet par l'époque du baptême de Jesus-Christ qu'ils jugeoient de l'époque de sa naissance ; & nous allons montrer que c'étoit aussi par l'époque de son baptême , qu'ils jugeoient de l'époque de sa mort.

En effet les uns ne comptoient qu'environ une année entre le baptême & la mort de Jesus-Christ , & ils croyoient leur opinion fondée sur cette parole d'Isaïe rappelée par Jesus-Christ dans l'Evangile : (a) *Le Seigneur m'a envoyé pour publier l'année de ses graces.* Saint Clément d'Alexandrie le dit expressément : (b) *Quant à ce qu'il falloit , dit-il , que Jesus-Christ prêchât seulement pendant une année , c'est aussi ce qui est écrit : Le Seigneur m'a envoyé pour publier l'année de ses graces. C'est ce que dit & le Prophete & l'Evangeliste.* Ainsi confondant ensemble les époques de la mission de saint Jean-Baptiste , du baptême & de la mort de Jesus-Christ , ils croyoient que Jesus-Christ étoit mort en la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere. Tertullien le dit : (c) *Ce fut en la quinzieme année de l'Empire de Tibere que Jesus-Christ souffrit la mort , ayant alors environ trente ans.* Et parce qu'ils savoient que la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere finissoit sous le consulat des deux Géminus , ils en concluient que la mort de Jesus-Christ devoit être placée sous ce Consulat. Lactance le dit : (d) *L'année quinzieme de l'Empire de Tibere , c'est-à-dire , sous le Consulat des deux Géminus , .... les Juifs crucifierent Jesus-Christ.* Rien n'est plus commun dans les Ouvrages des Anciens que la mort de Jesus-Christ placée ainsi sous le Consulat des deux Géminus , *duobus Geminis Consulibus* : c'étoit-là ce que saint Prosper appelloit la tradition la plus usitée. Or le Consulat des deux Géminus tombe en la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire. Mais les quatre Pâques distinguées par saint Jean suffisoient pour renverser cette opinion , & pour montrer que M. Plumyoën ne dit rien de trop lorsqu'il assure que cette opinion n'étoit appuyée que sur un fondement absolument vain : *Inani prorsus fundamento.*

D'autres ne comptoient entre le baptême & la mort de Jesus-Christ que trois Pâques en deux années ; c'étoit le sentiment d'Apollinaire de Laodicée : (e) *Jesus-Christ ayant célébré trois Pâques a rempli l'intervalle de deux années.* Et comme ils plaçoient le baptême de notre Sauveur en la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere , ils en concluient que la mort de

---

(a) *Isai. LXI. 2. Luc. IV. 19.* == (b) *Clem. Alex. Strom. l. 1.* == (c) *Tertul. adv. Jud. c. 8.* == (d) *Lact. Inst. l. IV. c. 10.* == (e) *Apoll. Laod. apud Hier. in Dan. ex. Tom. III. col. 1114, nov. edit.*

## SUR LES ANNÉES DE JESUS-CHRIST. 131

Jesus-Christ devoit être de la 17<sup>e</sup> année de l'Empire de ce Prince , c'est-à-dire , de la 31<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire.

D'autres comptoient entre le baptême & la mort de Jesus-Christ quatre Pâques en trois années : & plaçant le baptême de ce divin Rédempteur en la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere , ils en concluoient que la mort de Jesus-Christ devoit être de la 18<sup>e</sup> année de l'Empire de ce Prince , 32<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire. C'est précisément ce que dit Eusebe de Césarée : (a) *Jesus-Christ notre-Seigneur souffrit la mort en la 18<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere..... Et la preuve se tire du témoignage de saint Jean , dont l'Evangile prouve que la prédication de Jesus-Christ a duré trois ans depuis la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere.*

Mais ces deux dernieres opinions ont cela de commun avec la premiere, qu'elles supposent que le baptême de Jesus-Christ & la mission de saint Jean-Baptiste avoient pour époque commune la 15<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere. Or par le témoignage des divines Ecritures , il est prouvé que le baptême de Jesus-Christ ne peut être que de la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire , 16<sup>e</sup> de l'Empire de Tibere. En vain donc nous allegue-t-on le témoignage des Anciens sur ce qui regarde l'époque de la naissance ou de la mort de Jesus-Christ , puisque tout ce qu'ils en ont dit , étoit fondé sur une supposition qui se trouve fausse. Le suffrage est sans force , parce que le fondement est vain : *Inani fundamento.*

Et à l'égard de ceux qui ont placé la mort de Jesus-Christ en la 17<sup>e</sup> année de l'Empire de Tibere , 31<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire , le fondement de leur opinion est doublement vain. Il est vain en ce qu'ils supposoient que le baptême de Jesus-Christ étoit de la 15<sup>e</sup> année de Tibere , au lieu que , selon le témoignage de l'Ecriture , il ne doit être que de la 16<sup>e</sup>. Il est vain en ce qu'ils supposoient qu'entre le baptême & la mort de Jesus-Christ il n'y avoit que trois Pâques , au lieu que selon le témoignage de saint Jean , il y en a quatre. Leur suffrage a donc d'autant moins de force , que le fondement en est plus vain : *Inani prorsus fundamento.*

C'est ce que nous allons achever de prouver , en répondant aux objections que l'on forme contre les arguments que nous tirons des témoignages de Daniel , de saint Jean & de saint Luc.

### ARTICLE III. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de Daniel.

M. Plumyoën , après avoir exposé ses preuves touchant l'époque de la mort de Jesus-Christ , entreprend (b) de répondre aux arguments dont on peut se servir pour combattre son opinion ; & en cela même il nous laisse tout l'avantage. Car nous avons contre lui trois arguments pour

Eclaircissements sur la prophétie des septante semaines. Confirmation de

---

(a) *Euseb. in Chron. = (b) Pag. 488.*

la preuve que  
l'on en tire  
pour déter-  
miner l'épo-  
que de la mort  
de J. C.

fixer la mort de Jesus-Christ en l'année 33<sup>e</sup> de l'Ere Vulgaire. De ces trois arguments, il n'en combat que deux ; & ceux-là tirent toute leur force de celui qu'il ne combat pas. Il entreprend de détruire la preuve que nous tirons du témoignage de Phlégon, & celle que nous tirons du calcul astronomique : mais ces deux preuves empruntent toute leur force de celle qu'il n'attaque pas ; je veux dire, de celle que nous tirons de la Prophétie de Daniel. En effet s'il est vrai que, selon la Prophétie de Daniel, la mort de Jesus-Christ a dû être de l'an 33<sup>e</sup>, en vain s'efforce-t-on de nous enlever les preuves que nous tirons du calcul astronomique & du témoignage de Phlégon, & par lesquelles nous montrons que cela est arrivé ainsi. M. Plumyoën nous renverra-t-il à sa Dissertation sur les septante Semaines de Daniel, dans laquelle voulant éluder la preuve que nous tirons de cette Prophétie, il a prétendu que la semaine au milieu de laquelle les sacrifices devoient être abolis, étoit furnuméraire aux septante Semaines, & qu'elle se rapportoit, non à la mort de Jesus-Christ, mais à la ruine du Temple ? Nous le renverrons aussi à la Dissertation que nous avons donnée sur le même sujet, & dans laquelle établissant la preuve que nous en tirons, nous avons fait remarquer, que selon cette Prophétie, les anciens sacrifices devoient être abolis, non *au milieu d'une semaine*, mais *au milieu DE LA semaine* ; (a) que cette semaine ainsi désignée ne peut être que celle-là même dont le Prophete venoit de parler, c'est-à-dire, la dernière des septante Semaines ; que c'étoit par la mort même de Jesus-Christ, que les anciens sacrifices devoient être abolis ; qu'ainsi la mort de notre Sauveur devoit arriver au milieu de la dernière des septante Semaines ; que cette dernière semaine commençoit au mois de Tisri, c'est-à-dire, en Septembre ou Octobre, de l'an 29 ; qu'ainsi le milieu de cette semaine se trouvoit précisément au mois de Nisan, c'est-à-dire, à la Pâque de l'an 33 ; qu'ainsi la mort de Jesus-Christ doit être de la Pâque de l'an 33.

Ajoutons que si la mort de Jesus-Christ eût dû être seulement dans cette semaine, mais non pas précisément *au milieu*, le Prophete n'auroit pas marqué si expressément le *milieu* de la semaine. En effet il avoit déjà dit que le Christ confirmeroit son alliance avec plusieurs dans une semaine : *Confirmabit pactum multis hebdomadâ unâ*. Or cette semaine est la soixante-dixième ; & c'est par sa mort même qu'il a confirmé son alliance. Le Prophete pouvoit donc ajouter aussi-tôt : *Et dans cette semaine les sacrifices seront abolis* ; puisque c'étoit aussi par sa mort qu'il devoit abolir les sacrifices. Or il ne s'exprime point ainsi : mais il dit précisément : *Et AU MILIEU DE LA SEMAINE les sacrifices seront abolis*. C'est donc précisément au milieu de cette semaine que les sacrifices ont dû être abolis par la mort de Jesus-Christ. La mort de Jesus-Christ doit donc être de l'an 33.

(a) חצי השבוע LXX. וְ תִּי הִמְיוֹן תִּשְׁׁבְּעָה.

Ajoutons , que selon la Prophétie de Daniel , il devoit y avoir soixante & neuf semaines depuis l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'à la manifestation du Messie. Or nous avons montré que ces soixante & neuf semaines finissent au mois de Tisri , c'est-à-dire , en Septembre ou Octobre , de l'an 29. Donc le Messie n'a dû paroître que postérieurement à ce terme. Or selon saint Jean , Jesus-Christ depuis sa manifestation a célébré quatre Pâques : ces quatre Pâques ne peuvent donc être que celles des années 30 , 31 , 32 & 33. La mort de Jesus-Christ ne peut donc être que de l'an 33.

Ajoutons que les trois preuves que nous tirons & du calcul astronomique , & du témoignage de Phlégon , & de la Prophétie de Daniel , se prêtent un mutuel secours. Je confirme celle que je tire du calcul astronomique par celle que je tire du témoignage de Phlégon ; & réciproquement je confirme celle que je tire du témoignage de Phlégon par celle que je tire du calcul astronomique. Je confirme l'une & l'autre par celle que je tire de la Prophétie de Daniel : & réciproquement l'accord de l'une & de l'autre me sert à confirmer celle que je tire de la Prophétie de Daniel. En un mot ces trois preuves se soutiennent : & leur accord suffit pour répondre à toutes les objections , touchant l'époque de la mort de Jesus-Christ.

Passons à celles qui regardent l'époque de son baptême déterminée par les quatre Pâques dont parle saint Jean.

ARTICLE IV. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Jean.

M. Plumyoën reconnoît dans le texte de saint Jean trois Pâques distinctement marquées ; mais il suppose comme constant , que saint Jean n'en marque pas plus. Il est vrai , ajoute-t-il , (a) que quelques-uns veulent que le *DIES FESTUS JUDÆORUM* dont saint Jean parle au *v. 1. du Chap. V.* soit encore une Pâque ; ensorte que Jesus-Christ en ait célébré quatre. Mais , continue-t-il , puisque saint Jean a pris soin de marquer si expressément les trois autres , pourquoi n'auroit-il indiqué celle-là *QUE D'UNE MANIERE GENERALE*. Sur cela on pourroit d'abord lui demander s'il est bien certain que saint Jean n'ait indiqué celle-là que d'une manière générale. Il est vrai que dans le Grec de l'Édition Romaine , on lit simplement : *ἡ ἑστὴ τῶν Ἰουδαίων* , *UNE FESTE des Juifs* : mais il se trouve de bons manuscrits Grecs , (b) où on lit : *ἡ ἑστὴ τῶν Ἰουδαίων* , *LA FESTE de Juifs* : or cette fête ainsi désignée ne pouvoit être que la fête de Pâque. Et en effet saint Irénée comptoit cette fête pour une Pâque , c'est-à-dire , pour la seconde Pâque depuis le baptême de Jesus-Christ. Car voici ses expressions : (c)

Eclaircissement sur les quatre Pâques marquées par S. Jean. Confirmation de la preuve que l'on en tire pour déterminer l'époque du baptême de J. C.

(a) Pag. 476. — (b) *Sex Codd. Regii à Theynardo visi, p. 146. & alii.* — (c) *Iren. adv. hæres. l. 11. c. 39. n. 39*

Ensuite J. C. monta encore UNE SECONDE FOIS à Jérusalem POUR LA FESTE DE PASQUE, LORSQU'IL GUERIT LE PARALYTIQUE DE TRENTE-HUIT ANS qui étoit près de la piscine. Or la fête en laquelle Jesus-Christ guérit ce paralytique est précisément celle dont parle saint Jean au *ψ.* 1. du Chap. V. Saint Irénée comptoit donc cette fête pour une Pâque. Et il ne pouvoit la compter pour telle que parce qu'il lisoit dans le texte de saint Jean, *ἡ ἑστὴ τῶν Ἰουδαίων*, LA FESTE des Juifs. En vain M. Plumyoën nous objecte-t-il, (a) que saint Irénée a confondu cette fête des Juifs avec la Pâque dont il est parlé au Chap. VI. *ψ.* 4. Il n'en est pas moins certain que saint Irénée a compté cette fête des Juifs pour une Pâque : & M. Plumyoën est forcé lui-même de convenir (b) que tout ce que l'on en peut conclure, c'est que saint Irénée ou ne lisoit pas dans son exemplaire le *ψ.* 4. du Chap. VI. ou qu'il n'y a pas fait attention. En vain donc M. Plumyoën nous objecte-t-il, (c) que rien n'oblige d'entendre par *ce dies festus*, la fête de Pâque, puisqu'on peut, dit-il, l'entendre de la fête de la Pentecôte ou de la fête des Tabernacles. Ce qui nous oblige à l'entendre de la fête de Pâque, c'est en même temps & la lecture même du texte, & la suite même du texte. C'est la lecture du texte, puisqu'au temps même de saint Irénée on lisoit dans le texte, *ἡ ἑστὴ τῶν Ἰουδαίων*, LA FESTE des Juifs, & que nous avons encore des manuscrits qui lisent ainsi. Mais la suite même du texte prouve que c'est en effet la vraie lecture, & que ce *dies festus* est véritablement la fête de Pâque. Il est vrai que les Juifs étoient obligés de se rendre à Jérusalem aux trois fêtes de Pâques, de la Pentecôte & des Tabernacles ; & ils n'y étoient obligés qu'en ces trois fêtes. Mais, selon le témoignage de saint Jean, ce *dies festus* est une fête qui arriva après que Jesus-Christ eut fait remarquer à ses Disciples, qu'il y avoit encore quatre mois jusqu'à la moisson. (d) Or la moisson commençoit à Pâque ; c'étoit le lendemain de Pâque, qu'on offroit dans le Temple la premiere gerbe. Jesus-Christ disoit donc cela quatre mois avant la Pâque ; il y avoit deux mois que la fête des Tabernacles étoit passée ; & des trois fêtes solennelles où les Juifs devoient se rendre à Jérusalem, la premiere qui devoit arriver étoit la fête de Pâque. C'est donc de la fête de Pâque que saint Jean parle en cet endroit lorsqu'il dit : *Post hac erat dies festus Judæorum*. La vraie lecture est donc, *ἡ ἑστὴ τῶν Ἰουδαίων*, LA FESTE des Juifs. Cette fête étoit donc la Pâque. Il y a donc eu quatre Pâques entre le baptême & la mort de Jesus-Christ. Le baptême de Jesus-Christ est donc postérieur à la Pâque de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire, & antérieur à la Pâque de la 30<sup>e</sup> année ; ou plutôt le baptême de Jesus-Christ doit être du commencement de la 30<sup>e</sup> année. C'est ce que nous allons confirmer en répondant aux objections que l'on forme contre la preuve tirée du témoignage de saint Luc.

---

(a) Pag. 464. = (b) Pag. 465. = (c) Pag. 476. = (d) Joan. iv. 35.

ARTICLE V. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Luc.

Nous soutenons que Jesus-Christ entroit dans la 30<sup>e</sup> année de son âge lorsqu'il fut baptisé ; & nous prétendons que tel est le sens de cette parole de saint Luc : (a) *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*. M. Plumyoën, pour nous enlever cette preuve, prétend (b) que le participe *INCIPIENS* ne doit pas se rapporter aux années de Jesus-Christ, mais au baptême de Jesus-Christ, par où Jesus-Christ commença d'entrer dans les fonctions de Messie, ou plutôt aux fonctions de Messie dans lesquelles Jesus-Christ commença d'entrer par son baptême.

Eclaircissement sur le témoignage de S. Luc touchant l'âge de J. C. au temps de son baptême. Confirmation de la preuve que l'on en tire pour fixer l'époque de la naissance de J. C.

M. Plumyoën prétend que le participe *incipiens* ne doit pas se rapporter aux années de Jesus-Christ, parce qu'elles sont, dit-il, déjà modifiées par l'adverbe *QUASI*. Il suppose qu'après l'adverbe *quasi* le mot *incipiens* devient inutile, si on le rapporte aux années de Jesus-Christ. Mais l'interprétation même qu'il donne à ce texte de saint Luc, prouve que le mot *incipiens* n'est pas inutile. Car M. Plumyoën suppose, sur le témoignage du seul saint Epiphane, que Jesus-Christ fut baptisé au 6 des Ides de Novembre, c'est-à-dire, au 8 de Novembre, & qu'il avoit alors 29 ans & dix mois, en un mot que *Jesus-Christ n'avoit pas encore 30 ans accomplis, mais qu'il en étoit très-près* : voilà ce qu'il croit trouver dans ces mots : *Erat quasi annorum triginta*. Et c'est précisément pour prévenir cette interprétation que saint Luc ajoute *incipiens*. L'expression, *Erat quasi annorum triginta*, étoit trop indécise : elle ne déterminoit pas si Jesus-Christ approchoit de sa trentième année, ou s'il y étoit entré ; elle ne déterminoit pas, s'il commençoit ou finissoit sa 30<sup>e</sup> année. S. Luc fixe le sens de cette expression en ajoutant *incipiens*. Jesus commençoit d'entrer dans sa trentième année : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta INCIPIENS*.

Mais M. Plumyoën suppose que le mot *incipiens* se rapporte au ministère public de Jesus-Christ. Il commençoit, dit-il, d'exercer les fonctions de Messie : & il prétend justifier cette interprétation par d'autres phrases du texte sacré, qui sont, dit-il, toutes semblables. Mais c'est précisément par ces phrases toutes semblables, que nous lui prouverons que le mot *incipiens* dans saint Luc, se rapporte aux années de Jesus-Christ dont saint Luc parle, & non au ministère public de Jesus-Christ, dont saint Luc ne parle pas. En effet quelles sont ces phrases toutes semblables ? Il en cite deux. L'une est du Chap. I. des Actes, v. 21. & 22. *In omni tempore quo intravit & exivit inter nos Dominus Jesus, INCIPIENS à baptisate Joannis*. Mais dans cette phrase, le mot *incipiens* se rapporte à ce

(a) Luc. III. 23. = (b) Pag. 459.

qui précède : *incipiens*, scilicet, *intrare & exire inter nos*. L'autre phrase est du même Liv. Ch. X. v. 37. *Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam, INCIPIENS à Galilæa post baptismum quod prædicavit Joannes*. Mais dans cette phrase le mot *incipiens* se rapporte encore à ce qui précède : *incipiens*, scilicet, *fieri per universam Judæam*. De même donc lorsque S. Luc dit dans son Evangile : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta INCIPIENS* : le mot *incipiens* se rapporte à ce qui précède, *incipiens*, scilicet, *esse quasi annorum triginta*. Et c'est précisément ainsi que saint Irénée l'expliquoit : » *Jesus-Christ vint au baptême de Jean, » dit ce Pere, (a) n'ayant pas encore rempli le nombre de trente années, » MAIS COMMENÇANT D'AVOIR ENVIRON TRENTE ANS : car c'est ainsi, » ajoute-t-il, que l'exprime saint Luc qui a marqué son âge : Jesus commençoit d'avoir environ trente ans, lorsqu'il vint au baptême. «*

En vain M. Plumyoën prétend-il se prévaloir de ce témoignage même de saint Irénée. M. Plumyoën n'insiste que sur ces mots : *N'ayant pas encore rempli le nombre de trente années*. Mais moi j'insiste sur ceux-ci : *Mais commençant d'avoir environ trente ans*. Le sens de la première phrase laissoit une indétermination dont M. Plumyoën prétend se prévaloir : mais saint Irénée leve lui-même cette indétermination par la seconde phrase. Jesus n'avoit pas encore trente ans accomplis : mais il commençoit d'avoir environ trente ans ; il entroit dans sa trentième année ; il avoit environ trente ans commencés : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta INCIPIENS*.

En vain M. Plumyoën nous allegue-t-il le témoignage de saint Epiphane, qui paroît, dit-il, (b) avoir traité cette matière avec plus de soin que les autres. Sans examiner ici de quelle valeur peut être le témoignage de saint Epiphane sur ce qui regarde les années de Jesus-Christ, nous remarquerons seulement que M. Plumyoën lui-même ne le suit pas en tout. Saint Epiphane dit (c) que Jesus-Christ fut baptisé au six des Ides de Novembre, c'est-à-dire, au 8 Novembre, sous le consulat de Julius Silanus & de Silius Nerva, c'est-à-dire, en la 28<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; & il ajoute que Jesus-Christ avoit alors environ 29 ans & 10 mois, parce qu'il met la naissance de Jesus-Christ au 8 des Ides de Janvier, c'est-à-dire, au 6 de Janvier sous le consulat d'Auguste pour la 13<sup>e</sup> fois & de Sylvanus, c'est-à-dire, en la seconde année avant l'Ere Vulgaire. M. Plumyoën reconnoît que SAINT EPIPHANE A CERTAINEMENT BESOIN DE CORRECTION en ce qu'il met la naissance de Jesus-Christ au 6 de Janvier, tandis qu'elle est fixée au 25 Décembre par une tradition constante de l'Eglise Romaine, & par conséquent de l'Eglise d'Occident,

---

(a) *Iren. adv. hæres. L. II. c. 39. Ad baptismum venit (Jesus) nondum qui triginta annos suppleverat, sed qui inciperet esse tanquam triginta annorum. Ita enim qui ejus annos significavit Lucas, posuit: Jesus autem erat quasi incipiens triginta annorum, cum veniret ad baptismum. = (b) Pag. 460. = (c) *Epiph. hæres. 51.**

## SUR LES ANNÉES DE JESUS-CHRIST. 137

Et qui a prévalu dans l'Eglise d'Orient dès le temps de saint Jean Chrysostome. (a) Il reconnoît que cette tradition est préférable à une tradition particulière des Egyptiens suivie par saint Epiphane. Ainsi M. Plumyoën abandonne lui-même le témoignage de saint Epiphane sur l'époque de la naissance de Jesus-Christ, & il ne reçoit le témoignage de cet Auteur que sur l'époque du baptême. Sur quoi il ajoute : *Quant à ce que saint Epiphane dit que Jesus-Christ fut baptisé au 8 de Novembre, QUOIQUE COMMUNEMENT ON SUPPOSE QUE CE FUT AU 6 DE JANVIER, on ne produit rien d'assez pressant pour combattre ce témoignage. Car cette tradition même que l'on allegue pour le 6 de Janvier, ne paroît pas appuyée sur une persuasion assez ferme.* Mais le témoignage de saint Epiphane est-il donc appuyé sur une persuasion plus ferme ? & M. Plumyoën peut-il produire quelque chose d'assez pressant pour combattre le sentiment commun fondé sur une ancienne tradition ? Au reste nous ne prétendons pas soutenir que Jesus-Christ ait été baptisé précisément au 6 de Janvier : nous soutenons seulement que son baptême ne peut être du 8 de Novembre, parce qu'au 8 de Novembre Jesus-Christ déclinait vers la fin de l'une des années de son âge, au lieu que selon le témoignage exprès de saint Luc, Jesus-Christ entroit dans l'une des années de son âge lorsqu'il fut baptisé. Nous en concluons que saint Epiphane n'a pas moins besoin de correction sur la date du Baptême de Jesus-Christ que sur la date de sa naissance. Nous en concluons que le témoignage de saint Epiphane ni le témoignage de saint Irénée ne peuvent infirmer la preuve que nous tirons du témoignage de saint Luc, qui est au contraire confirmée par le témoignage de saint Irénée. Jesus commençoit d'avoir environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : il entroit alors dans la 30<sup>e</sup> année de son âge : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta INCIPIENS.*

Or le témoignage de saint Jean prouve que le baptême de Jesus-Christ doit être postérieur à la Pâque de la 29<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire & antérieur à la Pâque de la 30<sup>e</sup> année : donc il ne peut être que postérieur au 25 Décembre de la 29<sup>e</sup> année, jour auquel Jesus-Christ entroit dans cette année qui devoit être la 30<sup>e</sup> de son âge. Donc la 30<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire étoit la 30<sup>e</sup> de l'âge de Jesus-Christ. Donc la naissance de Jesus-Christ doit être du 25 Décembre de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire.

Ainsi par le témoignage de l'Ecriture, il demeure prouvé que la mort de Jesus-Christ doit être de la Pâque de la 33<sup>e</sup> année de l'Ere Vulgaire ; que son baptême doit être du commencement de la 30<sup>e</sup> année ; que sa naissance doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'Ere Vulgaire. Nous laissons au Lecteur la satisfaction de tirer lui-même de ces principes les conséquences qui peuvent servir à l'éclaircissement

II.  
Conclusion de  
cette Disserta-  
tion.

(a) *Chryf. hom. 31. Tom. V. de divers. Edit. Front. Duc. Tome XIII.*

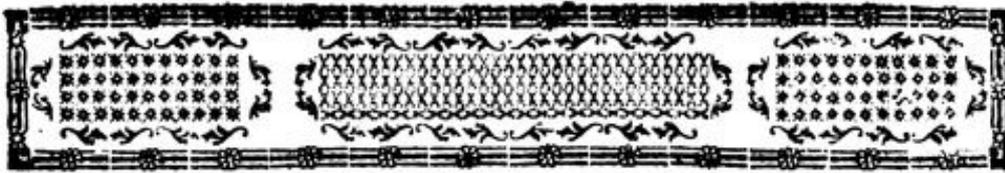
des textes dont le sens dépend de la détermination de ces trois époques ; & de reconnoître ainsi par sa propre expérience que le système que nous venons d'établir a l'avantage , non-seulement d'être fondé sur l'autorité des divines Ecritures , mais encore de fournir le Commentaire le plus naturel sur tous les textes Evangéliques ou Prophétiques dont le sens ou l'intelligence peut dépendre de la détermination des années de Jesus-Christ.

Je n'ignore pas que depuis que j'ai donné cette Dissertation , le savant Auteur de *l'Art de vérifier les Dates* a encore prétendu que notre Ere Chrétienne Vulgaire est fautive , & que Jesus-Christ est né quatre ans , ou même cinq ans avant cette Ere. Mais je supplie mes Lecteurs d'observer que la principale preuve qu'il en donne , c'est que la mort d'Hérodes est arrivée certainement , dit-il , vers Pâque de la 42<sup>e</sup> année Julienne , c'est-à-dire , dans l'année 750 de Rome , 4<sup>e</sup> avant l'Ere Vulgaire. Mais comment détermine-t-on à cette époque , la mort d'Hérodes ? par le témoignage de l'Historien Joseph , ou par celui des médailles : c'est-à-dire , par le témoignage d'un Historien convaincu de faux , & de quelques médailles susceptibles de diverses interprétations. Je crois avoir assez montré le foible de ces deux arguments.

Je n'ignore pas que l'Auteur de *l'Abrégé Chronologique de l'Histoire Ecclésiastique* , imprimé à Paris en 1768. en trois volumes in-8<sup>o</sup>. a encore prétendu soutenir que Jesus-Christ est né quatre ans avant l'Ere Vulgaire. Mais je prie mes Lecteurs d'observer que toutes ses preuves sont appuyées sur le témoignage de l'Historien Joseph , qu'on n'a , dit-il , aucun motif de contester. Je crois avoir assez montré quel cas on peut faire du témoignage de cet Historien sur le point dont il s'agit.

En un mot , je sai que le préjugé contre l'Ere Chrétienne Vulgaire est très-répandu & très-accrédité : mais j'espère que tout Lecteur impartial & exempt de préjugés , reconnoitra la force des preuves que j'ai mises sous ses yeux.





# DISSERTATION

SUR

## LA GÉNÉALOGIE DE JESUS-CHRIST.

IL y a long-temps que les ennemis de notre Religion forment contre nous des difficultés sur la généalogie de notre Sauveur. Si Jesus, disent-ils, n'est pas fils de Joseph, comme vous l'enseigniez, pourquoi vos Evangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph ? & s'il est fils de Joseph, pourquoi l'appellez-vous Fils de Dieu, & né d'une Mere vierge ? On attend la généalogie de Jesus, & vous nous donnez celle de Joseph qui n'est pas son pere. C'est ainsi que Porphyre, que les Manichéens, (a) que l'Empereur Julien, (b) que Celse raisoionnent : (c) c'est ainsi que les Juifs raisonnent encore aujourd'hui contre nous. On nous objecte aussi les différences qui se trouvent entre les deux généalogies rapportées, l'une par saint Matthieu, & l'autre par saint Luc. Selon saint Matthieu, Joseph est fils de Jacob qui descendoit de Salomon fils de David ; & selon saint Luc, le même Joseph paroît être fils d'Héli qui étoit descendant de Nathan autre fils de David : comment concilier ces deux généalogies ?

I.  
Objections  
que l'on for-  
me contre la  
Généalogie  
de J. C.

Pour répondre à ces difficultés & à ces objections, les Peres & les Commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici, avec les raisons pour & contre. Mais avant d'entrer dans cet examen, il faut donner les deux généalogies en question, avec quelques notes, afin que le Lecteur voie d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle, & qu'il compare plus aisément ces deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne les prendrons l'une & l'autre que depuis David.

---

(a) Vide Faust. Manich. apud Aug. lib. 23. contra Faust. c. 1. 2. 3. & lib. 5. c. 1.  
 (b) Jul. apud Cyrill. Alex. lib. 8. contra eund. Julian. — (c) Vide Origen. contra Cels. l. 2.

## DAVID.

II.  
Généalogie  
de J. C. selon  
S. Matthieu  
& selon S.  
Luc.

SALOMON.  
ROBOAM.  
ABIA.  
ASA.  
JOSAPHA F.  
JORAM.  
OCHOSIAS.  
JOAS.  
AMAZIAS. (d)  
OZIAS.  
JOATHAN.  
ACHAS.  
EZECHIAS.  
MANASSE'.  
AMON.  
JOSIAS.  
JOACHIM. (e)  
JECHONIAS.

NATHAN. (c)  
MATHATHA.  
MENNA.  
MELCA.  
ELIAKIM.  
JONA.  
JOSEPH.  
JUDA.  
SIMEON.  
LEVI.  
MATHAT.  
JORIM.  
ELIEZER.  
JESU.  
HER.  
ELMADAN.  
COSAN.  
ADDI.  
MELCHI.  
NERI.

SALATHIEL.  
PHADAIA. (f)  
ZOROBABEL.

ABIUD (g)  
ELIACIM.  
AZOR.  
SADOC.  
ACHIM.  
ELIUD.  
ELEAZAR  
MATHAN.  
JACOB.  
JOSEPH, (h) Eponx de. . . . .

RESA.  
JOHANNA.  
JUDA.  
JOSEPH.  
SEMEI.  
MATHATHIAS.  
MAHATH.  
NAGGE'.  
HESLI.  
NAHUM.  
AMOS.  
MATHATHIAS.  
JOSEPH.  
JANNE'.  
MELCHI.  
LEVI. (h)  
MATHAT.  
HELI. (i)  
MARIE.

De laquelle est né JESUS.

(a) *Matth.* 1. 1. & seqq. = (b) *Luc.* 111. 23. & seqq. = (c) Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon régna par l'ordre du Seigneur. 2. *Reg.* v. 14. x11. 24. & 3. *Reg.* 1. 13. = (d) Tout le monde convient que ces trois Rois ont été omis par S. Matthieu. = (e) Ce Roi a été aussi omis par S. Matthieu ou par ses Copistes. = (f) Voyez ce qui est dit de *Phadaïa* dans la page suiv. = (g) Depuis Zorobabel jusqu'à Jacob pere de S. Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de S. Matthieu avec celle de S. Luc = (h) Ces deux noms, *Iévi* & *Mathat*, ne se lisent point dans quelques Manuscrits. Africain, Eusebe & S. Irénée ne les ont point lus. = (i) *Héli*, est apparemment le même que *Joachim*, pere de la Ste. Vierge. = (k) Joseph

On voit par le parallele de ces deux généalogies , que les deux branches de la famille de David , par Salomon & par Nathan , se sont réunies premierement dans Salathiel [ & dans Zorobabel , son petit-fils , ] (a) & ensuite dans la personne de Jesus , Fils de Marie , enforte que Jesus étoit la branche ou le rejetton sorti de la racine de Jessé , (b) fils de David & de Salomon , & héritier des promesses faites à l'un & à l'autre.

Mais comme les mêmes Evangélistes nous apprennent que Jesus n'est pas fils de Joseph , mais de Marie , on forme ici plusieurs difficultés. 1°. Pourquoi saint Matthieu nous donne expressément la généalogie de Joseph , & non pas celle de Marie ? 2°. Comment on infere que Jesus-Christ est descendu de David & de Salomon , de ce que Joseph est fils de David ? 3°. Comment Joseph peut avoir pour pere deux hommes ; l'un Jacob , de la race de Salomon ; & l'autre Héli , de la race de Nathan ? 4°. Enfin Comment on peut prouver que Jesus est descendu de David & de Salomon , même en admettant le systême qui veut que S. Luc donne la généalogie de la Vierge : puisque Marie , selon cette hypothese , descend de Nathan , & non de Salomon ?

A cela on répond , premierement que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes. 2°. Que Jesus étant fils de Joseph , ou par adoption , ou simplement comme fils de Marie son Epouse , Joseph l'ayant reçu & élevé comme son fils , Jesus entroit par-là dans tous les droits de la famille de Joseph. 3°. Héli pouvoit être pere de Joseph selon la Loi , & Jacob son pere selon l'ordre de la nature ; ou au contraire. 4°. Dans la supposition que S. Luc auroit donné la généalogie de la sainte Vierge , il s'ensuit démonstrativement deux choses : La premiere , que Jesus est fils de David ; & la seconde , qu'il est aussi fils & héritier de Salomon par deux endroits : parce que les deux branches de Nathan & de Salomon se réunissent d'abord dans la personne de Salathiel ; & ensuite dans le mariage de Joseph héritier de la branche de Salomon , avec Marie héritiere de celle de Nathan. Ainsi Joseph a rassemblé les droits des deux familles dans la sienne ; il les a

III.  
Difficultés  
que l'on forme  
sur ces  
deux généalogies.  
Réponses.

---

est nommé dans S. Matthieu fils de Jacob , parce que Jacob étoit son pere selon la nature ; & dans S. Luc , fils d'Héli , parce qu'il étoit gendre d'Héli , autrement Joachim pere de Marie. — (a) Selon l'Auteur des Paralipomenes , Zorobabel fut fils de Phadaïa , & petit-fils de Salathiel. 1. Par. 111. 19. Peut-être même Phadaïa étoit-il originairement dans S. Luc , puisque S. Augustin , S. Jérôme & S. Grégoire comptent dans la généalogie rapportée par cet Evangéliste , 77 générations : si on retranche Phadaïa , il n'y en aura que 76. Aug. serm. 51. nov. edit. c. 23. Lucas qui ex baptismo Domini per generationes ascendit , septuagenarium & septimum numerum complex. Hieron. ep. ad Damas. Tom. II. nov. edit. p. 565. Aiunt ab Adam usque ad Christum generationes septuaginta septem. Lege Lucam Evangelistam , & invenies ita esse ut dicimus. Greg. in Job. l. IX. c. 2. Cum profectò constet , quòd ab ipso mundi exordio usque ad Redemptoris adventum , per Evangelistam non amplius quàm septuaginta & septem propagines numerantur. — (b) Isai. XI. 1. 10. Rom. XV. 12.

transmis à Jesus son fils & son héritier. Il faut développer tout cela, & proposer les difficultés & leurs réponses dans un plus grand détail.

IV.  
La Généalogie de J. C. se trouve dans celle de Joseph même rapportée par S. Matthieu. Pourquoi ?

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux, est connue par la pratique continuelle de l'Écriture & par le témoignage des Rabbins & des Peres. (a) *La famille de la mere n'est point une famille*, disent les Docteurs Juifs. (b) Quoique Joseph ne fût pas le pere naturel de Jesus-Christ, il suffisoit qu'il le reconnût pour son fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât, & le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans les droits & les privilèges de sa famille, & pour faire que la généalogie de l'un fût celle de l'autre. Ajoutez que Jesus appartenoit encore à Joseph par un autre titre, à cause de Marie sa Mere, (c) laquelle étant la vraie Epouse de Joseph, le fils qui lui étoit né durant son mariage sans opération humaine, étoit à lui, comme un fruit né dans son fond. Jesus a rendu à Joseph l'obéissance & l'honneur qu'un fils doit à son pere; & les Evangélistes, tout persuadés qu'ils étoient que Joseph n'avoit point engendré Jesus, ne laissent pas de l'appeller son pere. La sainte Vierge l'appelle de même. (d)

L'usage d'adopter se voit chez les Hébreux dès avant la Loi. Sara donne sa servante à Abraham, afin que les enfants qui en naîtroient, lui appartenissent par droit d'adoption. (e) Jacob adopte Ephraïm & Manassé. (f) La fille de Pharaon adopte Moïse. (g) Esther passoit pour fille de Mardochée son oncle. (h) L'ainé des enfants qui naissoient d'une femme qui avoit épousé le frere de son mari mort sans enfants, étoit considéré comme fils de celui qui n'avoit point laissé de lignée. (i) Quand donc Jesus ne seroit considéré que comme fils adoptif de Joseph, c'en seroit assez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, & de se porter pour héritier des promesses faites à cette famille.

Mais il y a une raison plus forte que celle-là; c'est que Marie étoit de la même famille & de la même maison que Joseph. Ainsi faire la généalogie de l'un, étoit faire aussi celle de l'autre. Le premier fait est attesté par tous les Peres unanimement. (k) Ils remarquent que la Loi vouloit que les filles se mariaient dans leurs tribus, & autant qu'il se pouvoit, dans leurs familles. Elle les y obligeoit même en certains cas;

---

(a) *Iren. lib. 3. cap. 18. Tertull. contra Judæos. Athan. Epist. ad Epiltes. Ambros. l. 3. in Luc. Aug. plurib. locis. Hieronym. hic, alii passim etiam ex recentioribus.*  
 = (b) משפחתו לא משפחתו אמר לא משפחתו = (c) *Vide Mald. Brug. Grot. alios & Aug. lib. 2. de conf. c. 3.* = (d) *Luc. 11. 48.* = (e) *Genes. xvi. 2.* = (f) *Gen. xlviii. 5.*  
 = (g) *Exod. 11. 10.* = (h) *Esth. 11. 7. 15.* = (i) *Deut. xxv. 5. 6.* = (k) *Iren. lib. 3. c. 18. Tertull. contra Jud. Aug. quæst. in Judic. qu. 47. & quæst. in N. T. qu. 86. & lib. 23. contra Faust. & Hieron. hîc. Ambros. lib. 3. in Luc. Nyssen. de S. Christi nativ. Damascen. alii.*

comme lorsqu'une fille étoit héritière de sa famille , (a) ou lorsqu'une femme avoit perdu son époux , sans en avoir eu d'enfants. (b) Dans ces deux cas , elles étoient obligées de prendre des maris dans leurs familles. Or c'est une très-ancienne tradition dans l'Eglise , que la sainte Vierge étoit fille unique , (c) & par conséquent héritière des biens de son pere ; & quelques-uns ajoutent que Joseph son oncle , ou son plus proche parent , fut obligé par la Loi de la prendre pour femme.

Il est vrai que l'on forme quelques difficultés contre ce sentiment. 1<sup>o</sup>. On n'a aucune certitude que Marie ait été héritière de sa famille , & fille unique de son pere. Le silence des Evangélistes , qui ne lui donnent point de freres , n'en est pas une bonne preuve. Or généralement les filles d'Israël pouvoient se marier à qui elles vouloient , soit de leur tribu ou d'autre. 2<sup>o</sup>. Quand on avoueroit que la sainte Vierge étoit fille unique & héritière , il ne s'ensuivroit pas qu'elle dût épouser un mari de sa famille. Il suffisoit qu'il fût de sa tribu. Or , pour l'accomplissement des Prophéties , il ne suffit pas de montrer que Jesus étoit de la tribu de Juda , il faut faire voir qu'il étoit de la race de David , & de la famille de Salomon. D'ailleurs il est fort incertain si du temps de notre Seigneur , on observoit encore la Loi à cet égard. (d) Les biens des tribus & des familles étant confondus , le motif de la Loi ne subsistoit plus. 3<sup>o</sup>. Saint Luc dit expressément que la sainte Vierge étoit cousine d'Elisabeth , laquelle étoit de la race d'Aaron. (e) Il est donc fort probable que Marie étoit de la même race. Ce qu'on a dit de l'adoption de Jesus-Christ faite par saint Joseph , & du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie , comme Epouse de Joseph , à l'héritage & à la généalogie de Joseph , ne suffit pas pour la parfaite exécution des promesses. Dieu nous a promis un Messie né de David , non par adoption , ou par communication des droits de famille , mais selon la chair. (f)

Nous avouons que , selon les Ecritures , le Messie devoit être de la tribu de Juda , de la famille de David , & même , si l'on veut , de la race de Salomon , selon la chair : mais nous avons des preuves indubitables que Jesus-Christ en étoit , non-seulement par Joseph , dont il étoit légitime héritier , mais même par Marie , qui lui avoit donné la naissance. Il est vrai que les filles d'Israël pouvoient se marier hors de leur tribu , à moins qu'elles ne fussent héritières ; mais en ce dernier cas la Loi vouloit qu'elles prissent des époux dans leur tribu , (g) ou même dans leur

V.  
Difficultés  
que l'on forme  
contre ce  
sentiment.  
Réponses.

(a) Num. xxxvi. 6. 7. — (b) Deut. xxv. 5. 6. — (c) Hilar. in Matt. 1. Euseb. Hist. Eccl. lib. 1. c. 7. ad finem. Cyrill. contra Julian. lib. 7. & 8. Eucher. q. 2. in Matt. Euthym. Theophyl. ad Matt. 1. Vide Mald. ad Matt. 1. 16. Brug. Grot. ibid. — (d) Nazianz. car. 39. — (e) Luc. 1. 5. 36. — (f) Gen. xlix. 10. Isai. xli. 1. Psal. cxxxii. 11. Rom. 1. 3. Hebr. vii. 14. — (g) Num. xxxvi. 6. Hebr. Tantum ut familia tribus patris sui. Et ψ. 8. Hebr. Et omnis filia quæ hæreditabit possessionem de tribubus filiorum Israel , uni ex familia tribus patris sui erit in uxorem ; ut possideant filii Israel uniusquisque hæreditatem patrum suorum.

famille , comme l'enseignent de très-habiles Commentateurs , (a) afin que les enfants d'Israël conservassent chacun l'héritage de leur pere. Or que Marie ait été héritière , quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expressees dans les Livres saints , nous avons sur cela une tradition très-ancienne , & qui ne nous a jamais été contestée même par les Juifs. Quoique du temps de notre Seigneur , les biens des familles & des tribus ne fussent peut-être pas aussi arrangés & aussi distingués qu'ils l'avoient été avant la captivité de Babylone , il n'est nullement croyable qu'on eût négligé la Loi qui oblige les filles héritières d'épouser un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres ; & toujours , soit que leur héritage subsistât dans le partage de leur tribu ou ailleurs , il étoit à eux ; & c'étoit l'esprit de la Loi que ce bien & cet héritage demeurassent dans leur famille. Tobie & Raguël , qui demeuroient dans une terre étrangere , ne se croyoient pas dispensés de cette obligation , (b) eux dont toutes les richesses consistoient en argent , en esclaves & en bétail.

La parenté de la sainte Vierge & de sainte Elifabeth , qui étoit de la race d'Aaron , mérite qu'on s'y arrête davantage ; non que la difficulté soit plus grande , mais parce que quelques Peres (c) ont cru que saint Matthieu nous donnoit la généalogie de Jesus comme Roi ; & saint Luc , sa généalogie comme Prêtre. Quand cela seroit , la parenté de Marie avec Elifabeth , & l'alliance de la famille Royale à la famille Sacerdotale , non-seulement ne nuiroient point à notre cause ; mais elles y serviroient , puisque nous soutenons que Jesus-Christ est en même temps Roi & Prêtre. Marie peut donc être cousine d'Elifabeth , parce que quelqu'un de la famille d'Elifabeth aura épousé une parente de la sainte Vierge , de la tribu de Juda ; ou parce que quelque parent de Marie aura épousé la fille d'un Prêtre , de la famille d'Elifabeth. Il n'y a rien en cela que de très-aisé , puisque , comme on l'a dit , les filles qui n'étoient point héritières , pouvoient épouser qui elles vouloient. Et les filles des Prêtres avoient encore en cela , selon la Loi , un privilege plus étendu que les autres , puisque leurs peres n'ayant point d'héritage dans le pays , leur filles ne pouvoient jamais se rencontrer dans le cas , qui oblige les héritières d'épouser leurs parents , pour éviter le mélange & la confusion des héritages.

Mais quand nous disons que Jesus est Prêtre aussi-bien que Roi , & qu'il réunit dans sa personne les privileges de la Royauté & de la Prêtrise , nous n'avouons pas que saint Luc nous ait donné sa généalogie en le considérant comme Prêtre ; & saint Matthieu , en le considérant

---

(a) Vide Grot. ad Matt. 1. Chrysoft. Epiphani. — (b) Tob. vii. 14. — (c) Aug. lib. 13. contra Faust. c. 8. lib. 2. de consensu , c. 2. lib. 83. Quæst. 9. 61. Epiphani. hæres. 78. Julian. Tolet. contra Judæos , lib. 3. Hilar. in Matt. c. 1. Vide Baron. ad annal. apparat. n. 30. 31. 32. Mald. ad Matt. 1. 16.

comme Roi. Le Sacerdoce de Jesus-Christ n'est point selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. (a) Dans le dénombrement de saint Luc, nous ne voyons ni Aaron, ni aucun de ses fils, ni en un mot, aucun des Prêtres connus par l'Histoire. Le Messie étoit venu abroger le Sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les Evangélistes ne parlent en aucun endroit de son Sacerdoce, comme descendant d'Aaron; mais ils relevent par-tout sa qualité de fils de David. S. Paul remarque expressément que Jesus-Christ n'étoit point de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Juda. (b) Saint Luc suit manifestement la généalogie de David jusqu'à Zorobabel: & qui croira que depuis cet endroit il l'abandonne, pour suivre celle des Prêtres, sans en avertir, & sans aucune raison? Il faut donc conclure que Jesus étoit fils de David selon la chair, par ce raisonnement qui est sans réplique: Saint Luc & saint Matthieu nous apprennent que Jesus n'est pas fils de Joseph: les mêmes Evangélistes soutiennent que Jesus est fils de David: il ne peut donc l'être que par Marie sa Mere: Marie & Jesus sont donc de la race de David. Ces Evangélistes montrent que Joseph est de la tribu de Juda, & de la race de David: Marie & Joseph sont donc de la même tribu & de la même famille.

Les deux peres que l'Evangile semble donner à saint Joseph; savoir, Jacob, selon saint Matthieu, & Héli, selon saint Luc, sont ici le plus grand embarras; c'est le principal sujet de cette Dissertation. Les Peres & les Interpretes ont senti cette difficulté dès le commencement, & nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses: 1°. Que Jacob étoit pere de Joseph selon la nature; & Héli son pere selon la Loi. (c) Ou au contraire, 2°. qu'Héli étoit son pere selon la nature, & Jacob selon la Loi. (d) Ou enfin, 3°. que Joseph étoit fils de l'un par adoption, & de l'autre par la nature. (e)

Le premier sentiment a pour lui le texte exprès de saint Matthieu, qui dit, que *Jacob engendra Joseph*; au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenoit; comme il dit à la tête de sa généalogie, qu'*Adam est de Dieu*; c'est-à-dire, qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa créature. Cette opinion a été suivie par presque tous les Anciens; & Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisieme siecle, assuroit qu'il l'avoit apprise de quelques parents de notre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth & de Cocabá, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre.

VI.  
Comment Joseph peut-il être en même temps fils de Jacob selon S. Matthieu, & fils d'Héli selon S. Luc.

(a) *Psal. cix. 4. Hebr. v. 6. vii. 17. = (b) Hebr. vii. 13. 14. = (c) African. ad Aristid. apud Euseb. lib. 1. hist. Eccles. c. 7. Aug. retract. lib. 2. c. 12. Justin. qu. 66. Hieron. in Matt. 1. Eucher. qu. 3. in Matt. Bede in Luc. Damascen. lib. 4. cap. 15. de fide, Theophyl. &c. = (d) Ambros. in Luc. alii apud Aug. Quæstionib. in N. T. q. 56. Vid. Grót. in Matt. Vers. de gener. Christi. = (e) Aug. lib. 2. de conf. c. 2. 3. & lib. 2. quæst. Evang. q. 2.*

Voici comme ils expliquoient cette généalogie. *Mathan* descendu de David par Salomon, & *Melchi* descendu du même David par Nathan, épouserent l'un après l'autre une même femme nommée *Efcha*. Mathan en eut *Jacob*; & Melchi en eut *Héli*. Ce dernier se maria; & étant mort sans enfants, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la Loi de Moïse; (a) & de ce mariage vint *Joseph*, qui par ce moyen étoit fils de *Jacob* selon la nature, & d'*Héli* selon la Loi.

Cette réponse d'Africain, soutenue de l'autorité de presque tous les Peres, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de Jesus-Christ selon la chair. Mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux peres que les Evangélistes donnent à saint Joseph: mais premièrement elle ne nous fait pas voir comment Jesus selon cette hypothese, est fils de David ou de Salomon; & elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph & de Marie: secondement elle est contraire au texte de saint Luc, qui met *Mathat & Lévi* entre *Héli & Melchi*; au lieu qu'Africain & ceux qui l'ont suivi, (b) donnent à Héli pour pere immédiat *Melchi*, qui selon nos exemplaires de saint Luc, ne doit être que son bifaïeul. Je ne parle point des défauts que l'on reproche ici à Africain, de son peu d'exactitude & de sa crédulité; & je n'insisterai point contre la tradition qu'il rapporte, je ne l'attaquerai point par son endroit foible, qui est la distance du temps où les parents de Jesus-Christ lui parloient, & celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cents ans. Nous serons peut-être obligés dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'*Héli* le pere de la sainte Vierge.

Nous ne considérons ici que les deux premières difficultés. Nous avons déjà répondu par avance à la première, en montrant par l'Évangile même, que Joseph & Marie étoient de la même tribu & de la même famille; & que Jesus-Christ, comme fils de Marie, & comme héritier de Joseph, devoit jouir des privilèges & des promesses faites à Abraham, à David & à Salomon. Quant à la seconde, la manière la plus simple & la plus naturelle d'y répondre, est de dire que Jules Africain, & les autres Anciens qui l'ont suivi, ne lisoient point dans saint Luc les noms de *Mathat & de Lévi* entre *Héli & Melchi*. On pourroit peut-être penser que ces deux noms sont passés du v. 29. dans celui-ci. (c) S. Irénée (d) ne compte que soixante & douze générations depuis Jesus-Christ jusqu'à Adam; ce qui fait voir qu'il n'y trouvoit pas ces deux personnes: car en les y comptant, il y a soixante & quatorze générations,

---

(a) Deut. xxv. 5. 6 == (b) Euseb. hist. Eccles. loco cit. Ambros. lib. 3. in Luc. Nazianz. Carm. de Christi generat. S. Augustin & S. Jérôme marquent 77. générations dans S. Luc. == (c) Mill. Proleg. in N. Test. Gr. Proleg. 817. == (d) Irenæ, lib. 3. c. 33.



*tieme année, étant fils d'Héli, (par sa Mere Marie,) quoiqu'on le crût fils de Joseph. Ou bien : Joseph est nommé fils d'Héli, c'est-à-dire, son gendre, (a) suivant une maniere très-usitée dans l'Ecriture, (b) & dans toutes les Langues. La phrase de saint Luc ne dit pas nécessairement une filiation & une paternité naturelle, d'Héli à Joseph & de Joseph à Héli; non plus que d'Adam à Dieu & de Dieu à Adam, dans le même Chapitre, v. 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli, ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la Loi. Les Anges sont nommés les enfants de Dieu. (c) Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frere mort sans enfants, est nommé le fils de ce frere défunt. (d) Les enfants adoptifs, & en général les héritiers, sont nommés les fils de ceux qui les ont adoptés, & dont ils héritent. (e) Le nom de pere ne signifie donc pas toujours celui qui a engendré. Si saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli; mais seulement celui de Jesus son petit-fils, & celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déjà assez parlé de Marie, & qu'il avoit averti qu'elle avoit conçu & enfanté Jesus, sans avoir eu commerce avec aucun homme.*

Comme il écrivoit principalement pour les Païens, & qu'il avoit avancé que Jesus n'avoit point de pere selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa Mere. Pour saint Matthieu, il avoit des raisons d'en agir autrement, puisqu'il écrivoit pour des Juifs, qui n'avoient pas accoutumé de donner les généalogies des femmes: & d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, & sur-tout de la race de David, il se contente de montrer le droit incontestable de Jesus-Christ à la Royauté, par un dénombrement qui n'est pas toujours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose à ceux à qui il parle. Il omet, par exemple, trois Rois depuis David jusqu'à la captivité; & depuis la captivité jusqu'à Jesus-Christ, il ne met que quatorze personnes; au lieu que saint Luc en met vingt-trois. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un Auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, & qui se repose du reste sur ceux à qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang & de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant saint Luc, on ne prouve pas que Jesus descende de Salomon selon l'ordre naturel, mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Ecriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David. Dieu promet la Royauté à Salomon & à sa postérité, à l'exclusion de ses freres enfants de David. Mais

---

(a) Ita Brugens. Ligfoot. Harm. Pisc. — (b) Vide Grot. ad Matt. 1. & ad Luc. 111. — (c) Job. 1. 6. xxxviii. 7. — (d) Deut. xxv. 6. — (e) Vide Aug. lib. 2. de consensu, c. 3. & serm. 51. nov. edit. c. 18. & seqq.

la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or Jesus, selon saint Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon : il est donc en ce sens héritier de la Royauté de Salomon. Selon saint Luc, il descend de Nathan & de David selon la chair, par Marie & par Héli : il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Écriture comme type & comme figure du Messie ; la Loi ancienne n'a rien eu de plus grand ni de plus illustre que ce Prince ; on remarque entre lui & le Messie une infinité de traits de ressemblance : mais il n'est point dit que Salomon dût être le pere du Messie.

Enfin les deux branches de Nathan & de Salomon s'étant réunies dans Salathiel & dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux Évangélistes ; le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, & les branches qui en sont sorties, sont également de l'une & de l'autre tige. *Héli* de saint Luc, & *Jacob* de saint Matthieu, sont tous deux fils de David, de Salomon & de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns & des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage notre Sauveur, on voit toujours qu'il vient de David, & qu'il réunit dans sa personne tous les droits de cette Auguste famille, tant du côté de Joseph que du côté de Marie sa Mere.

Quoique les Peres aient rarement proposé le système qui veut que S. Luc ait donné la généalogie de la Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondé sur le récit des parents de Jesus-Christ selon la chair, les retenoit ; on ne laisse pas de la remarquer dans saint Augustin, (a) & dans quelques autres, (b) qui ont cru que saint Luc avoit rapporté la généalogie de Jesus comme Prêtre ; car on fait que Marie seule étoit alliée à la race Sacerdotale. On peut même assurer que c'est la premiere qui ait eu cours dans l'Église. Et si dans la suite elle est tombée, ou du moins si elle ne s'est pas si bien soutenue, c'est qu'elle s'est trouvée dans de très-anciens Livres que l'Église a déclarés apocryphes, à cause de l'abus que les Hérétiques en faisoient, & des mauvaises choses qu'ils y avoient insérées. Nous allons montrer que cette hypothese a toujours été connue chez les Grecs, & qu'elle n'est nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des Anciens, comme on se l'est imaginé.

On lit dans un très-ancien Livre écrit par les Ebionites dès le temps des Apôtres, ou très-peu après leur mort, (c) que Marie étoit fille de Joachim & d'Anne. Ce Livre connu sous le nom de *Protévangile de saint Jacques*, est attribué à saint Jacques de Jérusalem, frere du Seigneur, c'est-à-dire, coulin germain de Jesus-Christ par une des sœurs de la

VIII.  
Ancienneté  
de cette opi-  
nion : son  
origine.

(a) *Aug. lib. 2. de consensu, c. 1. 2. 3.* — (b) *Hilar. in Matt. 1. initio. Epiphani. hæres. 78.* — (c) Eusebe, *hist. Eccl. liv. 3. c. 20.* S. Epiphane, *hæres. 51. c. 2.* S. Jérôme, *des Hommes Illustr. c. 9.* mettent le commencement des Ebionites sur la fin du premier siècle.

sainte Vierge. Voici le précis de cet Ouvrage , qui a été cité assez souvent par les Anciens. Joachim étoit un homme fort riche dans Israël , lequel faisoit à toutes les Fêtes solemnelles de magnifiques sacrifices dans le Temple du Seigneur. Un jour , lorsqu'il vouloit faire son offrande , un nommé Ruben lui dit : *Cela ne vous est point permis , parce que vous n'avez point de postérité dans Israël.* Joachim chargé de confusion , se retira dans le désert , où il avoit de grands troupeaux , & y demeura quarante jours , s'y exerçant dans le jeûne & dans la priere. Anne son épouse de son côté chargée de reproches par une de ses servantes , se retira dans son jardin , & y pleura amèrement sa stérilité. Un Ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé sa priere , & qu'elle deviendroit mere. En même temps , un autre Ange annonça à Joachim la même chose.

Joachim revint en sa maison , & au bout de neuf mois , Anne enfanta Marie. Trois ans après , ses parents la présentèrent au Temple. Elle y demeura jusqu'à l'âge de douze ans , nourrie de la main d'un Ange. Au bout de ce terme , les Prêtres délibérèrent sur ce qu'ils devoient faire de Marie , qui commençoit de devenir grande. Il fut résolu qu'on feroit venir les veufs d'Israël , & qu'on la confieroit à la garde de celui en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au Temple , & présentèrent chacun la verge qu'ils tenoient en main , au grand-Prêtre , qui entra dans le Saint , & fit sa priere. Au sortir du lieu saint , il rendit à chacun sa verge ; & on n'y remarqua rien d'extraordinaire , sinon dans la dernière , qui étoit celle de Joseph. Une colombe sortit de cette verge , & se reposa sur la tête de ce vieillard ; car Joseph étoit vieux , & avoit déjà des enfants. Il s'excusa même sur cela de prendre Marie en sa garde.

Mais enfin il la reçut , & l'amena dans sa maison. Delà il alla à la campagne travailler de son métier de Charpentier. Pendant son absence , Marie étant un jour allée dehors pour puiser de l'eau , elle entendit en chemin une voix qui lui dit : *Je vous salue , pleine de grace ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix , s'en retourna promptement à la maison , & se remit à son travail. Aussi-tôt l'Ange du Seigneur se présenta devant elle , & lui dit : *Ne craignez point , Marie ; vous avez trouvé grace devant le Seigneur de toutes choses , & vous concevrez par sa sainte parole.* Elle alla ensuite saluer sainte Elisabeth ; & voyant que sa grossesse commençoit de paroître , elle revint à Nazareth.

Joseph son époux étant retourné à sa maison , après six mois d'absence , fut fort étonné de voir Marie enceinte. Il se reprochoit de l'avoir si mal gardée , & lui fit à elle-même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé , supposant qu'elle s'étoit laissée corrompre. Marie lui soutint qu'elle étoit Vierge ; mais qu'elle ne savoit ce que vouloit dire ce qui paroissoit dans son sein.

L'Auteur raconte ensuite de quelle manière Joseph & Marie furent obligés par le grand-Prêtre de boire les eaux d'amertume ou d'épreuve

ordonnées par la Loi ; (a) le voyage de Joseph , de ses fils & de Marie son épouse , à Bethléhem ; l'histoire miraculeuse de la naissance de Jesus-Christ , & le miracle arrivé à une femme incrédule , nommée Salomé , qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie , après son enfantement , vit sa main brûler , & prête à tomber de son corps , & ne fut guérie qu'en touchant & en portant sur ses bras l'Enfant Jesus. Il parle après cela de l'arrivée des Mages , du meurtre des Innocents , & comment Elisabeth se sauva avec le jeune Jean-Baptiste , & fut cachée miraculeusement dans une montagne , qui s'ouvrit pour les recevoir : enfin de quelle manière Hérodes fit tuer entre le Temple & l'Autel , Zacharie pere de Saint Jean , parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché son fils Jean-Baptiste. A Zacharie grand-Prêtre , succéda par le sort le saint Vieillard Siméon , qui reçut dans le Temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette piece dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour Canonique dans l'Eglise. Le Pape Gélase (b) l'a mise au rang des Livres apocryphes. Les Peres qui l'ont citée , n'ont pas entendu qu'elle ne contint rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr , on peut , ce me semble , le regarder comme une tradition Apostolique. Les Auteurs de ces Pieces fausses supposoient toujours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet Ouvrage que nous examinons , ne trouve-t-on pas le récit de l'Annonciation de Marie , l'Adoration des Mages , le meurtre des Innocents à Bethléhem ? Les faiseurs de Romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent ; ils conservent les noms & les principales circonstances de la vie de leur Héros : ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractère. Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet Ecrit , dans un temps si voisin des Apôtres , & où la mémoire des pere & mere de la sainte Vierge étoit si récente , de feindre les noms de *Joachim* & d'*Anne*. Ils auroient agi contre leur intérêt & contre leur intention par une telle fiction. C'auroit été décréditer de gaieté de cœur leur propre Ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoient parfaitement que le nom du pere de Marie étoit *Joachim* , & que celui de sa mere étoit *Anne*. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel , (c) qui le premier traduisit le Protévangile de Grec en Latin , assure qu'il est regardé comme authentique dans les Eglises d'Orient , & qu'il y est lu dans les Assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête ou le commencement de l'Evangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet Ouvrage , marque qu'il est de saint

---

(a) Num. v. 17. & seqq. — (b) Gelas. in Concil. Rom. *Evangelium nomine Jacobī apocryphum . . . Liber de nativitate Salvatoris , & obstetricis apocryphum. Innocent I. ep. 3. ad Exuperium , cap. 7.* — (c) Guill. Postel. *Epist. Dedicator. ad Rempubl. Venetiante editionem Protevangelii Basilea , 1552. per Oporin.*

Jacques frere du Seigneur. Voici ce qu'elle porte : *Moi Jacques , ai écrit cette Histoire à Jérusalem : & comme Hérodes y eut excité du tumulte , je me retirai dans le désert ; après quoi je revins à Jérusalem , où je véquis dans la paix , en bénissant Dieu , qui m'a fait la grace d'écrire cette Histoire , &c.*

Ce que dit Postel , que le Protévangile est reconnu pour authentique , ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne le lise parmi les Grecs , & que les Orientaux ne reconnoissent plusieurs des circonstances qui y sont rapportées. Les plus anciens Peres de l'Eglise , ou en ont rapporté quelques circonstances , ou du moins y ont fait allusion dans leurs Ecrits. Tertullien , ( *a* ) par exemple , parle du sang de Zacharie , qui fut long-temps imprimé sur le pavé du Temple. Origenes ( *b* ) cite de cet Evangile , que Joseph avoit eu des enfants d'une premiere femme , qui sont nommés *les freres du Seigneur*. Saint Epiphane , ( *c* ) saint Grégoire de Nyffe , ( *d* ) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu , ( *e* ) Eustathe d'Antioche , ( *f* ) le Moine Epiphane , ( *g* ) ont connu cet Ouvrage. Nicéphore ( *h* ) cite une lettre d'Evode , successeur de l'Apôtre saint Pierre dans le Siege d'Antioche , où l'on trouve des particularités prises de ce Protévangile. Le même Auteur cite le martyr saint Hyppolite , qui fait allusion à l'histoire de la sage-femme nommée Salomé. Mais personne ne conteste l'antiquité de cette Histoire ; personne ne nie que les Peres n'en aient très-souvent cité quelque chose. On peut voir Vossius dans son Traité de la généalogie de la sainte Vierge.

On a aussi un autre Livre apocryphe sous le nom d'*Evangile de la naissance de Marie* , où les noms de *Joachim* & d'*Anne* se rencontrent. Saint Epiphane , ( *i* ) saint Augustin , ( *k* ) & quelques autres en font mention. Les Manichéens s'en servoient , & le soutenoient authentique. C'est delà que saint Jean Damascene ( *l* ) a pris ce qu'il nous apprend de la généalogie de la sainte Vierge , de saint Joseph , de Joachim & d'Anne. La chose passoit pour si peu douteuse dans l'Orient , que Mahomet ( *m* ) même dans l'Alcoran parle de Joachim pere de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien Evangile de la naissance de la Vierge ne se trouve plus en Grec ; mais nous en avons un en Latin sous le même titre , parmi les Ouvrages de saint Jérôme , avec deux Lettres des prétendus Chromace & Héliodore , qui prient ce saint Docteur de traduire en Latin cet Ouvrage ; & une Réponse de saint Jérôme , ( *n* ) qui entreprend cette traduc-

---

( *a* ) *Tertull. Scorpiac. c. 8. Vide & Hieron. ad Matt. 23111. 35.* — ( *b* ) *Origen. in Matt. p. 223.* — ( *c* ) *Epiphan. hares. 30.* — ( *d* ) *Nyssen. homil. de Nativ. B. Mariæ:* — ( *e* ) *Auth. Oper. imperfecti in Matt.* — ( *f* ) *Eustat. Antioch. in Hexaemeron.* — ( *g* ) *Epiphan. Monach. serm. de Virg. Deipara.* — ( *h* ) *Nicephor. lib. 1. c. 7. & lib. 2. c. 3. Hist. Eccles.* — ( *i* ) *Epiphan. hares. 26. n. 12. & 79. n. 5.* — ( *k* ) *Aug. l. 23. in Faustum , c. 9.* — ( *l* ) *Damascen. lib. 4. c. 15. de fide Orthod.* — ( *m* ) *Alcoran. Suras. 3.* — ( *n* ) *Vide tom. 5. noy. edit. Hieron. p. 445.*

tion , & qui dit que Séleucus fameux hérétique du second siècle , est Auteur du Livre Grec de la naissance de Marie , lequel est rempli de fables & d'impertinences ; que pour lui il va travailler à rendre en Latin un Evangile du même titre , écrit en Hébreu , & attribué à saint Matthieu ; lequel , quoiqu'il ne soit pas canonique , ne contient toutefois rien de dangereux.

C'est apparemment de ce dernier Evangile prétendu traduit par saint Jérôme , que Vincent de Beauvais ( *a* ) & Fulbert de Chartres ( *b* ) ont tiré ce qu'ils ont dit de la naissance de la sainte Vierge. Enfin c'est de l'ancienne tradition conservée dans les Ecrits des Peres , & dans ces Livres très-anciens , mais malicieusement corrompus par les Hérétiques , que l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine ont pris les noms de *Joachim* & d'*Anne* , qu'elles ont consacrés dans leurs Offices Ecclésiastiques. C'est delà qu'est venue l'histoire de la naissance miraculeuse de la sainte Vierge. Enfin c'est par-là que nous entreprenons de concilier saint Luc avec saint Matthieu sur la généalogie de Jesus-Christ , en disant que saint Matthieu l'a rapportée par Joseph , & a prouvé que de ce côté-là il étoit de la race de David ; & que saint Luc a prouvé la même chose par la généalogie de Marie , qui vient de la même souche , quoique par une branche différente.

Il est vrai que saint Luc ne met pas expressément le nom de *Joachim* ; mais il met celui d'*Héli* , qui est le même ; car chez les Hébreux , *Héli* , *Héliakim* & *Joakim* étoient regardés comme synonymes. *Joakim* fils de Josias , & Roi de Juda , est aussi nommé *Eliakim* ; ( *c* ) & le grand-Prêtre qui vivoit du temps de Manassé , est nommé *Eliakim* & *Joakim*. ( *d* ) Les Juifs mêmes ( *e* ) nomment la sainte Vierge *filie d'Héli* , & Jesus *fils de Panther*. Galatin raconte qu'un Docteur Juif , nommé Haccados , ayant été consulté par un Consul Romain , nommé Antonin , sur le sujet de la Mere du Messie , lui répondit : *Vous devez savoir que le pere de sa mere aura deux noms ; l'un Héli , & l'autre Joakim*. Il est vrai que les Livres des Juifs sont remplis de blasphèmes contre notre Sauveur & contre sa très-sainte Mere. Mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition , qui veut que Marie ait eu pour pere *Héli* , autrement *Joachim*.

Je ne dissimulerai pas que saint Augustin ( *f* ) a répondu à Fauste le Manichéen , qu'on ne savoit le nom du pere de Marie que par des écrits apocryphes , qui n'avoient aucune autorité dans l'Eglise , & que saint Jean Damascene ( *g* ) qui donne Joachim pour pere à Marie , fait toute-

---

( *a* ) Vincent. *Bellovæ. Specul. hist. Prolog. cap. 9. & lib. 7. c. 64.* — ( *b* ) Fulbert. *Carnot. serm. in Nativ. B. M.* — ( *c* ) 4. *Reg. xxiiii. 34.* — ( *d* ) *Judith. iv. 5. 7. 11. xv. 9.* — ( *e* ) *Jerosolym. fol. 77. Babyl. tract. Sanhedrin. fol. 67.* — ( *f* ) *Aug. lib. 23. contra Faustum , c. 9. Quod de generatione Mariae Faustus posuit , quod patrem habuerit ex tribu Levi Sacerdotem nomine Joachim , quia canonicum non est , non me constringit.* — ( *g* ) *Damasc. lib. 4. c. 15. de fide.*

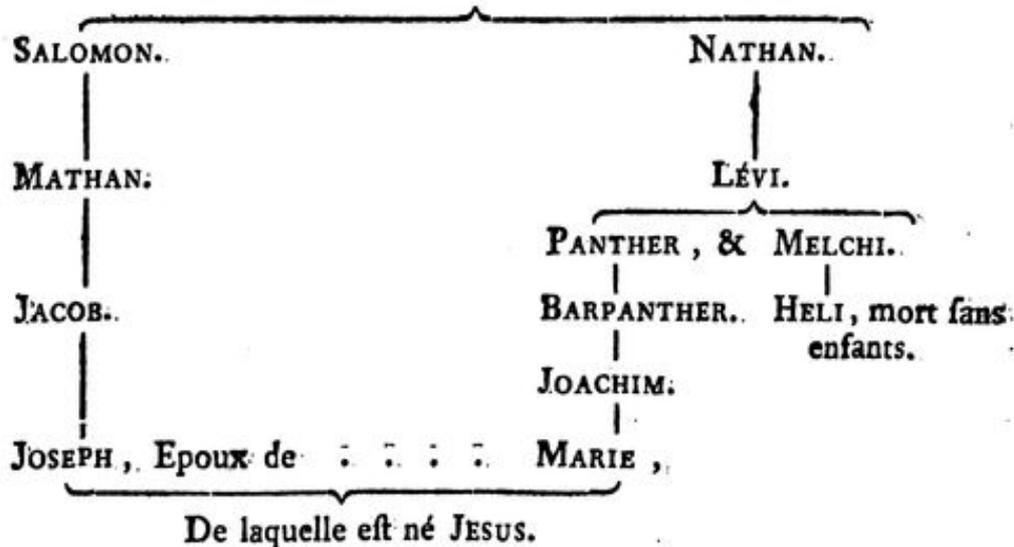
fois mourir *Héli* sans enfants. J'avoue que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier saint Matthieu & saint Luc, ne revient pas tout-à-fait à notre hypothèse. Mais cette généalogie étant différente & de celle que donne l'Évangile & de celle que produit saint Epiphane, (a) ne peut être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venue des Juifs ennemis de Jésus-Christ, lesquels soutenoient que Jésus-Christ avoit eu pour pere un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déjà dans Origenes, (b) dans le Thalmud de Babylone, (c) & qu'on voit encore aujourd'hui dans les Vies de Jésus-Christ, ou *Tholoth Jesu*, publiées par les Juifs. Mais ces diversités & ces confusions dans une antiquité si reculée, ne doivent point nous surprendre, ni nous faire abandonner ce qui est certain, & ce qui se trouve appuyé sur une tradition si suivie & si ancienne.

IX.  
Conciliation  
de Saint Mat-  
thieu & de S.  
Luc, selon S.  
Jean Damaf-  
cene & selon  
S. Epiphane.  
Remarques sur  
les freres de  
Jesús.

Voici la généalogie de notre Seigneur suivant saint Jean Damascene : (d) *Lévi* descendu de David, par la branche de Nathan, eut pour fils *Melchi* & *Panther*. *Panther* engendra *Barpanther*, & de *Barpanther* sortit *Joachim* pere de Marie.

*Mathan* fils de David, par la branche de Salomon, épousa une femme dont il eut *Jacob*; celui-ci fut pere de *Joseph*, époux de Marie. Mais après la mort de *Mathan*, *Melchi* frere de *Panther*, épousa la veuve de *Mathan*, & en eut *Héli*, de maniere que *Jacob* & *Héli* étoient freres utérins; le premier fils de *Mathan*, & l'autre fils de *Melchi*. *Héli* mourut sans enfants. Mais *Jacob* eut *Joseph*, comme nous l'avons dit. Cela paroitra mieux par la Table généalogique suivante.

## D A V I D.



(a) *Epiphane. hæresi* 78. = (b) *Origen. lib. 1. contra Cels. p. 25. edit. Cantabrigiæ.*  
 = (c) *Tract. Saahedria.* = (d) *Damascen. lib. 4. c. 15. de fide.*

## SUR LA GÉNÉALOGIE DE J. C. 155

Autre Généalogie de Jesus-Christ selon saint Epiphane : (a) celle-ci a été fort suivie par les Grecs.

### SALOMON.

JACOB , autrement PANTHER.

JOSEPH & CLEOPHAS son frere , (b) pere de Marie de Cléophas. (c)

Eut d'une premiere femme six enfants , savoir :

JACQUES , JOSÉ , SIMEON , JUDA , MARIE & SALOMÉ. (d)

Il épousa ensuite la sainte Vierge Mere de Jesus , qui étoit fille de Joachim & d'Anne. (e)

Jules Africain & les autres Anciens n'ont point connu les noms de Panther & de Barpanther dans la généalogie de Jesus-Christ ; & on ne peut les y recevoir , sans contredire les Evangélistes , qui n'en ont pas parlé ; à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de Mathat & de Lévi , & alors en rétablissant les choses dans leur situation naturelle , il faudroit lire :

### D A V I D.

SALOMON.

ELEAZAR

MATHAN.

JACOB.

JOSEPH , Epoux de . . . . . MARIE Mere de JESUS.

NATHAN.

MELCHI.

LÉVI , ou PANTHER.

MATHAT , ou BARPANTHER.

HÉLI , ou JOACHIM.

Jean Gerson Chancelier de l'Université de Paris , (f) cite des vers ; qui portent qu'Anne mere de Marie , après la mort de Joachim , épousa encore successivement Cléophas & Salomé. Elle en eut deux filles nommées Marie. Marie fille de Joachim épousa Joseph , & devint Mere de Jesus. Marie fille de Cléophas épousa Alphée , dont elle eut saint Jac-

---

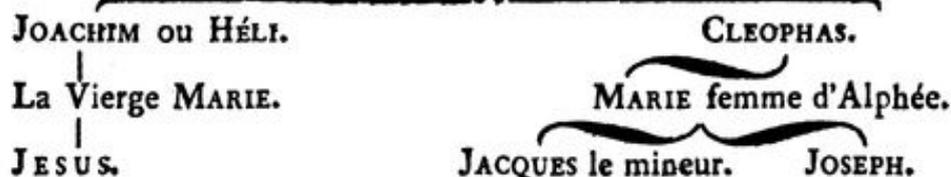
(a) Epiph. hares. 78. Vide & Hippolyt. apud Nicephor. lib. 2. c. 3. — (b) Hege sipp. apud Euseb. lib. 3. c. 11. Epiph. hares. 78. Vide & Hieron. advers. Helvid. cap. 7. — (c) Joan. xix. 25. Théophylacte sur S. Mathieu, xiiii. 56. dit que S. Joseph & Clopas , ou Cléopas , étoient freres. Cléopas étant mort sans enfants , Joseph épousa la veuve , dont il eut quatre fils , qui sont nommés dans l'Evangile , les freres du Seigneur ; & deux filles , savoir , Salomé & Marie , surnommée , fille de Clopas : parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi. — (d) Nicephor. lib. 2. c. 11. cite S. Hippolyte , qui dit que les deux filles de S. Joseph se nommoient Esther & Thamar. — (e) Epiph. hares. 78. & alii. — (f) Tom. 3. Oper. p. 59.

ques fils d'Alphée, Joseph, Simon & Juda. Enfin Marie fille de Salomé épousa Zébédée, dont elle eut Jacques & Jean fils de Zébédée.

*Anna tribus nupsit, Joachim, Cleopha, Salomaque.  
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias:  
Quas duxere Joseph, Alphaus, Zebedeusque.  
Prima Jesum: Jacobum, Joseph, cum Simone Judam,  
Altera dat: Jacobum dat tertia, datque Joannem.*

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité. M. Thoynard remarque que Marie sœur de la sainte Vierge, & mere de Joseph & de Jacques, (a) qui étoient *les freres du Seigneur*, est appelée par saint Jean, *Maria Cleopha*, (b) & par saint Marc, *Maria Joseph*: (c) & il pense qu'elle étoit mere de Joseph, femme d'Alphée, & fille de Cléophas, qu'il suppose être frere de Joachim ou Héli, & fils de Mathat aïeul de la sainte Vierge. Il dispose ainsi cette portion de généalogie. (d)

## MATHAT.



Il ajoute qu'une chose qui contribue à lui faire conjecturer que Marie mere de Joseph étoit fille de Cléophas, & non sa femme comme d'autres le pensent; c'est que si elle eût été sa femme, vraisemblablement on la verroit s'en retourner avec lui, lorsque le lendemain de la fête de Pâque on le voit s'en aller de Jérusalem à Emmaüs. Il remarque aussi que l'Interprete Arabe la nomme expressément *fille de Cléophas*. Et on peut ajouter que l'Évangile désignant saint Jacques le mineur sous le nom de *Jacobus Alphaï*, (e) donne à entendre qu'il étoit fils d'Alphée, & qu'ainsi Marie sa mere devoit être épouse d'Alphée.

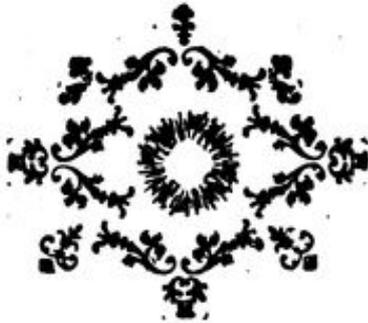
Voilà ce que nous disons en terminant la Dissertation de Dom Calmet sur la Généalogie de J. C. dans la premiere édition de cette Bible. Mais depuis on a vu paroître l'idée singuliere d'un Anonyme qui pour mieux concilier les Évangélistes, a proposé de reconnoître dans le

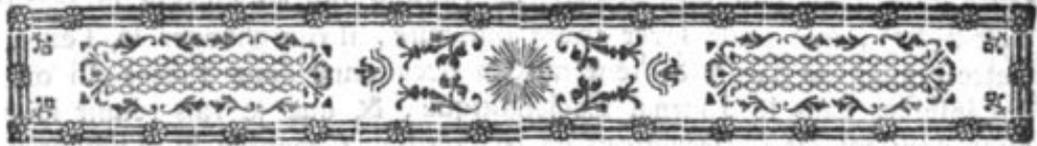
---

(a) *Matt.* xxvii. 56. *Marc.* xv. 40. *Joan.* xix. 25. = (b) *Joan.* xix. 25. = (c) *Marc.* xv. 47. = (d) *Thoynard's nota in Harmoniam*, pag. 155. = (e) *Matt.* x. 3. *Marc.* iii. 17. *Luc.* vi. 15.

## SUR LA GÉNÉALOGIE DE J. C. 157

texte de S. Matthieu une méprise de Copiste qui en change le sens : c'est-à-dire , que pour lever toute difficulté , il ose changer le Texte. Cette prétention hardie & téméraire a occasionné deux Pièces qui ont été inférées dans le Journal Ecclésiastique , & que je vais réunir ici : l'une contient les Observations de M. Sézille , Chanoine & Théologal de Noyon ; l'autre celles que je crus pouvoir y ajouter. Ces deux Pièces vont fermer les deux Parties d'un Supplément à la Dissertation de Dom Calmet.





# SUPPLÉMENT

## A LA DISSERTATION DE D. CALMET,

*Sur la Généalogie de Jesus-Christ.*

---

### PREMIERE PARTIE.

*Observations sur une Dissertation où l'on prétend concilier d'une manière nouvelle S. Matthieu avec S. Luc , sur la Généalogie de Jesus-Christ.*

*Par M. SÉZILLE , Chanoine & Théologal de Noyon.*

I.  
Plan du  
système de l'A-  
nonyme. Il sup-  
pose que dans  
le texte de  
S. Matthieu ,  
au lieu de  
virum , il faut  
lire patrem.

**E**ST-IL permis de changer le texte de l'Évangile , pour accorder les Évangélistes les uns avec les autres ?

C'est ce qu'a fait un Anonyme dans une Dissertation imprimée à Bruxelles en 1759. Cette Dissertation se trouve dans un Recueil de Pièces qui s'est répandu dans les Provinces voisines, tant en Hollande qu'en France , sous ce titre , *Analyses de Dissertations sur différents sujets.* Aucune des voies de conciliation trouvées jusqu'alors pour accorder S. Matthieu avec S. Luc sur la généalogie de Jesus-Christ , n'étant du goût de cet Anonyme , il s'est ouvert une route nouvelle.

Il pense que S. Matthieu donne la généalogie de la Sainte Vierge ; & par conséquent celle de Jesus-Christ , de laquelle il est né ; & que S. Luc donne celle de S. Joseph , à laquelle Jesus-Christ n'a aucune part , n'étant pas Fils de Joseph , selon la nature.

Jusqu'ici le sentiment de cet Auteur n'a rien d'extraordinaire ; il a été adopté avant lui par de savants Interpretes de l'Écriture.

Mais ce qui est inoui , & ce qui révolte , c'est que pour le soutenir , il avance (a) que ces termes de l'Évangile de S. Matthieu : *Jacob autem*

---

(a) Dissertation sur la Généalogie de Jesus-Christ , page 57.

*genuit Joseph virum Mariæ, de quâ natus est Jesus*, doivent être changés en ceux-ci : *Jacob autem genuit Joseph patrem Mariæ*, ou en autres termes équivalents ; de sorte que dans son système, le Joseph du *ψ. 16.* du premier Chapitre de l'Évangile, selon S. Matthieu, est tout différent du Joseph des *ψ. 18. 19. 20.* du même Chapitre. Il fait le premier, *Pere* ; & le second, *Epoux* de la Sainte Vierge.

Il croit trouver le fondement de son opinion dans le commencement de l'Évangile, où S. Matthieu annonce qu'il va donner la généalogie de Jesus-Christ : *Liber generationis Jesu Christi.*

Si la généalogie de Jesus-Christ, dit l'Anonyme, (a) fait partie de la généalogie de Joseph ; comme Joseph n'est point le Pere de Jesus-Christ, selon la nature, il étoit donc *le Pere*, & non *le Mari* de la sainte Vierge.

Delà il conclut (b) qu'il y a faute dans le texte de S. Matthieu, tel que nous l'avons aujourd'hui.

Cette faute, selon l'Anonyme, vient ou de ce que le Traducteur Grec n'a pas pris le vrai sens d'une expression équivoque en langue Syro-Chaldéenne, qui signifie également *Pere* ou *Mari*, ou de ce que le texte, sur lequel il a fait sa Version, étoit déjà corrompu par les hérétiques.

Rendons justice à l'Auteur de cette Dissertation. Il est Catholique en faisant profession de croire que S. Joseph n'est pas pere de Jesus-Christ, selon la nature, & en confessant qu'il n'y a que Marie, son épouse, qui soit le principe immédiat de l'humanité du Sauveur.

Mais quelle témérité n'est-ce pas à cet Auteur d'entreprendre de corriger l'Écriture selon ses idées ?

Il avoue (c) que depuis dix-sept siècles, personne n'a jamais lu le *ψ. 16.* du premier Chapitre de l'Évangile selon S. Matthieu, autrement que nous le lisons aujourd'hui : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ.*

Cet aveu est important. Quelles lumières lui sont donc venues pour entreprendre de corriger un texte consacré par l'usage de tant de siècles ?

Ce n'est, selon lui, que pour avoir plus de facilité d'expliquer le texte sacré.

Mais pour en rendre l'explication plus facile, faut-il le détruire ?

Les Ebionites, les Manichéens, Porphyre, Celse, Julien, & plusieurs autres hérétiques, s'en servirent pour contester la Divinité de Jesus-Christ, & la Virginité de Marie sa Mere : cependant les Peres n'ont pas eu recours au moyen proposé par l'Anonyme pour réfuter leurs calomnies. Si ç'eût été la vraie manière d'expliquer ce texte, auroit-elle été inconnue à toute l'antiquité ? ne se feroit-il pas trouvé au moins un seul homme capable d'ouvrir les yeux à tant de Savants dans l'interprétation d'un texte sur lequel on dispute depuis si long-temps.

II.  
L'altération  
que suppose  
l'Anonyme re-  
monte-t-elle  
jusqu'au texte  
original ?

(a) *Ibid. p. 40.* == (b) *Ibid. p. 34.* == (c) *Ibid. p. 43.*

L'Anonyme insinue (a) que le texte original de S. Matthieu, écrit en langue du pays, c'est-à-dire, en une langue mêlée de Syriac & de Chaldaïque, ainsi que le dit S. Jérôme, (b) n'avoit jamais été dans sa pureté entre les mains des Orthodoxes, parce qu'il avoit été corrompu par les Ebionites.

Dom Calmet, dans sa Préface sur S. Matthieu, dit au contraire que » cet Evangile demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains » des Nazaréens & des premiers fideles, même après qu'il fut corrompu » par les Ebionites qui se séparèrent d'eux. «

Il ajoute » qu'il y avoit encore des Nazaréens du temps de S. Jérôme, » & qu'on ne leur reproche aucune erreur pareille à celle des Ebionites, » qu'ils ne retranchoient rien à l'Evangile. «

Selon M. Fleuri, (c) cet Evangile de S. Matthieu fut enseigné à Jérusalem par S. Jacques, le frere du Seigneur. S. Barthélemi le porta, & le prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, & les autres Apôtres s'en sont servis.

On ne peut douter que S. Jacques, étant Evêque de Jérusalem, n'ait lu & expliqué cet Evangile dans la langue des Juifs, pour lesquels il avoit été écrit.

S. Siméon, qui lui a succédé sur le même Siege, qu'il a tenu pendant quarante ans, ayant les mêmes fideles à instruire, leur aura aussi prêché en la même langue cet Evangile.

Qui oseroit dire que ces saints Evêques, cousins germains de Jesus-Christ, auront souffert que le texte original du premier Evangile fût corrompu sous leurs yeux & entre leurs mains?

Eusebe, (d) & après lui S. Jérôme, (e) rapportent que S. Pantene étant allé prêcher dans les Indes sur la fin du second siecle, y trouva l'Evangile de S. Matthieu écrit en Hébreu, que S. Barthélemi, Apôtre, y avoit laissé.

Le texte de cet Evangile étoit au moins dans sa pureté quand il fut mis au jour par cet Apôtre. Personne n'a remarqué qu'il fût corrompu quand il fut trouvé par S. Pantene.

### III.

L'altération  
que suppose  
l'Anonyme  
vient-elle de la  
Version Grec-  
que?

Ainsi la conjecture de l'Anonyme ne s'accorde point avec les monuments les plus respectables de l'Histoire Ecclésiastique.

Il n'est pas plus heureux dans ses idées sur la traduction grecque qui en a été faite dès les temps apostoliques.

Il s'imagine que celui qui en est l'Auteur, n'étant pas assez savant dans la langue du pays, a pu traduire : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariae*, au lieu de *genuit Joseph patrem Mariae*.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs traductions grecques de l'Evangile de

(a) *Ibid.* p. 28. — (b) *Hier. l. 3. adv. Pelag. c. 1.* — (c) *Fleuri, hist. Eccles. l. 1. n. 25.* — (d) *Euseb. hist. Eccl. lib. 5. c. 10.* — (e) *Hier. de Script. Eccl. c. 36.*

S. Matthieu, ainsi que dit Papias. (a) » Il y a toute apparence, dit » M. de Tillemont, qu'il s'en est fait une d'abord si autorisée, ou par » la qualité de celui qui l'avoit faite, ou par le consentement de l'Eglise, » que toutes les autres n'ont point eu lieu. «

Eusebe (b) nous apprend que les Evêques d'Asie, ayant présenté à S. Jean les Evangiles des trois Evangelistes qui avoient écrit avant lui, & qui étoient publics & connus de tout le monde, S. Jean les approuva & les reçut.

C'étoit la Version Grecque de l'Evangile de S. Matthieu, avec le texte grec de S. Marc & de S. Luc. S. Jean n'ignoroit pas la langue vulgaire des Juifs de la Palestine, en laquelle étoit écrit l'Evangile de S. Matthieu; c'étoit la langue de son pays. Il savoit assez le grec, puisque c'est en grec qu'il a composé ses ouvrages canoniques; comment cet Apôtre si éclairé, auroit-il approuvé par ignorance une Version de l'Evangile, où il se seroit glissé une faute aussi grossière que celle de prendre le Pere de Marie pour son Epoux, en traduisant *Virum Maria*, au lieu de *Patrem Maria*.

» Lorsqu'on trouva le corps de S. Barnabé, vers l'an 488, ce sont » les termes de M. de Tillemont: (c) il avoit sur la poitrine l'Evangile » de S. Matthieu, que S. Barnabé avoit écrit de sa propre main. Il » étoit écrit sur du bois de thye, qui étoit un bois fort rare, que l'on » apportoit d'Orient. L'Empereur Zénon voulut l'avoir, le baisa avec » respect, l'enrichit d'or, & le fit garder dans le Palais. On ne dit » point qu'il fût en Hébreu, & il paroît même assez qu'il étoit en Grec, » puisque tous les ans, le Jeudi saint, on lisoit l'Evangile de ce livre » en la Chapelle du Palais. Cela peut donc marquer que dès le temps » des Apôtres, il y eut, comme nous avons dit, une Version authenti- » que en Grec de l'Evangile de S. Matthieu. Car si ce texte n'eût été » le même que l'on avoit alors dans l'Eglise, quelqu'un en eût marqué » les différences. «

L'Anonyme avouera sans peine que cet Evangile de S. Matthieu étoit une Version Grecque. Elle portoit sans doute au v. 16. du premier Chapitre: *Jacob autem genuit Joseph virum Maria*. Car de l'aveu de l'Anonyme, il n'y a jamais eu de variété sur cette leçon dans le Grec, ni dans les autres traductions faites sur le Grec, en quelque langue que ce soit.

Mais comment cette Version étoit-elle authentique, si elle étoit si fautive dès son commencement? Un Saint qui a fait la fonction d'Apôtre dans la compagnie des Apôtres mêmes, & qui avoit appris l'Hébreu & le Grec à l'école de Gamaliel; a-t-il pu se tromper jusqu'au point

---

(a) *Apud Euseb. hist. Eccl. l. 3. c. 39.* — (b) *Euseb. hist. Eccl. l. 3. c. 24.* — (c) *Till. hist. Eccl. t. 1. pag. 394.*

d'écrire de sa propre main que Joseph, qui étoit *le pere* de la Sainte Vierge, étoit son *époux* ?

Que l'Anonyme reconnoisse donc que son systême est mal appuyé, & que sa correction du texte de l'Évangile est déplacée.

IV.  
Combien de  
témoignages  
s'élevent con-  
tre le systême  
de l'Anony-  
me.

Pour rétablir avec raison un texte de l'Écriture mal copié, ou mal traduit, ce n'est pas son imagination qu'il faut consulter, ce sont les Manuscrits, les différentes leçons, les textes originaux, les versions faites en différentes langues, le sentiment & la tradition des Peres de l'Église. C'est sans doute en ce sens qu'on doit entendre les regles données par le R. P. Houbigant; autrement, tout savant qu'il est dans les langues Orientales, il faudroit l'abandonner. C'est en suivant ces regles, ainsi entendues, qu'on a rétabli le fameux verset de la premiere Epître de S. Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in cælo*, omis dans de très-anciens Manuscrits.

L'Anonyme ne peut se prévaloir du texte original de l'Évangile de S. Matthieu. Il y a long-temps que ce texte ne subsiste plus. Cet Anonyme a, contre la nouveauté de son opinion, toutes les versions de cet Évangile, Grecques, Latines, Syriennes, Arabes, Ethiopiennes; tous les Manuscrits, tous les imprimés, les leçons de toutes les Eglises du monde, de l'Église Catholique, des Eglises Schismatiques & Hérétiques, qui reçoivent l'Évangile selon saint Matthieu. Tous les Peres, sans exception, tous les Ecrivains Ecclésiastiques, depuis S. Matthieu jusqu'à présent, tous ont lu en toutes langues, & nous lisons encore aujourd'hui comme eux : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est Jesus*, & non pas *patrem Mariæ*.

Que le poids d'une si grande autorité est pesant ! Qu'il est accablant pour l'Auteur de cette Dissertation !

Cette leçon, qu'on peut appeller Catholique ou Universelle, n'empêche pas qu'on ne puisse adopter tel systême qu'on voudra, pour concilier S. Matthieu avec S. Luc sur la généalogie de Jesus-Christ. L'Église n'a point décidé, lequel de ces deux Évangélistes a donné la généalogie de la Sainte Vierge, & de S. Joseph.

Que si après tous les efforts de l'esprit humain, on n'est point satisfait de la solution de cette célèbre difficulté, souvenons-nous, c'est l'avis de S. Augustin, que Dieu l'a permis, comme quelques autres de cette nature, pour exercer ceux qui l'examineront avec une piété humble, & pour aveugler ceux qui méritent ce châtement par leur orgueil : *Ut per hac ipsa quæ in eis contraria videri possunt, multi excacarentur dignè traditi in concupiscentias cordis, & in reprobum sensum, & multi exercerentur ad obtinendum pium intellectum.*



## S E C O N D E P A R T I E .

*Supplément aux observations de M. Sézille, sur la Généalogie de Jesus-Christ.*

J E ne puis qu'applaudir au zèle très-judicieux avec lequel M. Sézille s'éleve contre l'Anonyme, qui, sous prétexte d'expliquer le Texte de S. Matthieu, en altere la lecture; mais il pouvoit pousser plus loin ses Observations; il pouvoit refuser à son Adversaire, un avantage qu'il lui accorde un peu trop aisément; il pouvoit lui opposer non-seulement le poids de l'autorité, mais le poids de la critique même, qui, aux yeux de cet Adversaire, est plus puissant que celui de l'autorité.

Il est bien vrai qu'à l'occasion de la diversité qui se trouve entre les deux Généalogies de Jesus-Christ, il s'est trouvé de savants Interpretes qui ont pensé, que l'une est celle de la Sainte Vierge, & l'autre, celle de S. Joseph; mais c'est dans S. Luc, qu'ils ont prétendu trouver la Généalogie de la Sainte Vierge. L'Anonyme n'a donc point ici l'avantage de soutenir un sentiment, qui ait été adopté avant lui par de savants Interpretes. Aucun n'avoit imaginé de trouver la Généalogie de la Vierge dans S. Matthieu. On a bien pu prétendre que S. Joseph & la sainte Vierge étant de la même tribu & de la même famille, la généalogie de la sainte Vierge se trouve renfermée dans celle de S. Joseph: mais je ne crois pas que personne eût imaginé que cette Généalogie fût celle de la sainte Vierge comme fille de Joseph même. Cette prétention de l'Anonyme, est aussi extraordinaire & aussi inouïe, que la correction qu'il propose en conséquence. Le Texte s'y oppose trop visiblement par le mot *Genuit*, qui, répété de race en race jusqu'à Joseph, s'arrête sur Joseph, *Jacob autem genuit Joseph*, & démontre que cette Généalogie est & ne peut être que celle de Joseph, Epoux de Marie, de laquelle est né Jesus: *Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus.*

Ce qui a donné lieu de penser que la Généalogie, rapportée par S. Luc, pouvoit être celle de la Vierge, quoique la Vierge n'y soit pas nommée, c'est qu'il y est dit de Joseph, non pas qu'il fut engendré par Héli, mais simplement qui lui appartenoit: *Joseph qui fuit Héli*: sur quoi l'on a observé, qu'étant fils de Jacob, il pouvoit appartenir à Héli, en qualité de gendre; d'où l'on a conclu que S. Matthieu ayant donné la Généalogie de Jesus-Christ par S. Joseph, *fils de Jacob*, & Epoux de la Vierge, S. Luc la donnoit par la Sainte Vierge, Epouse de S. Joseph; ou, si l'on veut, par S. Joseph, Epoux de la Sainte Vierge, & *gendre d'Héli*. Par-là, se concilient les deux Généalogies; mais cela est fort différent de ce que prétend l'Anonyme.

I.  
L'Anonyme ne peut se préva'oir du suffrage de ceux qui reconnoissent dans les saints Evangiles une généalogie de la sainte Vierge.

II.  
L'Anonyme  
a contre lui,  
non seulement  
l'autorité de  
tous les Exem-  
plaires des E-  
vangiles, &  
celle de tous  
les saints Doc-  
teurs, mais  
celle du Tex-  
te même.

C'est dans S. Matthieu même, que cet Anonyme prétend trouver la Généalogie de la Sainte Vierge; & pour cela, il veut qu'au lieu de *Joseph, virum Mariæ*, on lise: *Joseph, patrem Mariæ*, ou quelque chose d'équivalent. A cette prétention étrange, s'oppose non-seulement; comme le montre M. Sézille, l'autorité de tous les Exemplaires de S. Matthieu & de tous les SS. Docteurs, qui ont eu occasion de parler de ce Texte; mais le Texte même s'y refuse; & c'est peut-être l'argument le plus fort qu'on puisse opposer à cet Adversaire: car il n'ignore pas que l'autorité est contre lui; mais il croit avoir pour lui le Texte de S. Matthieu, expliqué selon les regles de la Critique: il faut donc lui montrer qu'il abuse de cet art, & que cet art même réclame contre l'abus qu'il en fait.

M. Sézille suppose que les regles de Critique, données par le R. P. Houbigant, & rapportées, avec confiance par l'Anonyme, doivent s'entendre, dépendamment de l'autorité des Manuscrits. Il ne considère peut-être pas, que l'un des principes de ce savant Oratorien, est, qu'il faut user de la Critique, au défaut de l'autorité des Manuscrits: *Quartus fons emendationis, Ars Critica utenda ubi Codicum abest auctoritas*: c'est le sujet d'un article entier de ses Prolégomenes; voilà le principe d'où part l'Anonyme, mais dont il abuse. Il faut lui faire voir, qu'à juger du Texte de saint Matthieu, indépendamment même des Manuscrits & des Peres, & par les seules regles de la Critique, il n'est pas vraisemblable que S. Matthieu ait écrit *Patrem Mariæ*, ni rien d'équivalent; mais qu'il a dû dire *Virum Mariæ*, comme nous le lisons, & comme le lisent aussi tous les Anciens.

En vain l'Anonyme fait-il un étalage d'érudition, pour montrer qu'il peut s'être glissé des fautes dans les Livres saints, & notamment dans les Généalogies qui s'y trouvent. L'unique question à examiner, est de savoir si, de fait, il y a faute dans le Texte dont il s'agit ici; & l'art même de la Critique montrera qu'il n'y a point de faute. En effet, voici quelques Observations qui concourent à le prouver.

III.  
Observations  
qui concou-  
rent à prou-  
ver que le  
Texte de S.  
Matthieu est  
tel qu'il doit  
être; c'est-à-  
dire, qu'on  
doit y lire *vi-  
rum*, & non  
*patrem*.

1°. Soit que saint Matthieu ait écrit son Evangile en Hébreu ou en Syro-Chaldaïque, il n'y a pas plus de ressemblance dans ces langues, entre le mot qui signifie *Virum*, & celui qui signifie *Patrem*, qu'il n'y en a entre ces deux mots Latins. Il n'est pas vraisemblable que les Copistes aient pu prendre l'un pour l'autre. De trois conjectures que l'Anonyme propose, pour découvrir l'origine de cette prétendue méprise, il en détruit lui-même deux. Il subdivise la troisième en quatre autres, tant il est difficile d'apercevoir par où auroit pu venir ce *Virum*, qui, selon l'Anonyme, ne devrait pas être dans le Texte; & de ces quatre dernières conjectures, aucune ne présente dans l'original, ce *Patrem*, qui, selon lui, devrait y être. Il ne l'amène que par des périphrases entièrement étrangères à la simplicité

du Texte; tant il est vrai que l'Anonyme n'a vu lui-même dans la langue originale, aucune ressemblance entre *Patrem* & *Virum*. Cependant une des règles de Critique, admise par le Pere Houbigant, c'est que, pour justifier une correction, il faut saisir cette ressemblance, qui a pu facilement tromper les Copistes: *In corrigendo vitiosè scripto loco, emendatio sic fieri debet, ut locus emendatus, cum eodem qualis erat priusquàm emendaretur, similitudinem nonnullam retineat*. L'Anonyme fait beaucoup d'efforts pour trouver cette ressemblance; mais il la cherche par-tout ailleurs que dans ce *Patrem*, où elle devrait être; & dès-lors il s'égare. Il n'y a donc en effet, aucune ressemblance entre *Patrem* & *Virum*; & conséquemment les Copistes ayant tous écrit *Virum*, c'est qu'en effet, les Exemplaires de S. Matthieu ont toujours porté, *VIRUM*.

2°. Il est certain par ce Chapitre même de S. Matthieu, que l'Epoux de la Sainte Vierge se nomme *Joseph*: & toute la suite du Texte concourt à prouver que ce *Joseph*, Epoux de la Vierge, est celui-là même dont l'Evangile vient de donner la Généalogie; qu'ainsi S. Matthieu a vraiment écrit: *Joseph, VIRUM Mariæ*.

3°. En effet, si le Joseph dont il a conduit la Généalogie depuis le  $\psi$ . 2. jusqu'au  $\psi$ . 16. n'est pas l'Epoux de Marie dont il parle au  $\psi$ . 18. & dans les versets suivants, comment néglige-t-il de nous dire, au  $\psi$ . 18. qui est ce Joseph, Epoux de Marie? Lorsque S. Luc commence de parler de Joseph, Epoux de Marie, voici comment il s'exprime: » l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu à une Vierge, qui » avoit été épousée par un homme nommé Joseph, lequel étoit de la » maison de David: « (a) *Ad Virginem desponsatam viro cui nomen erat Joseph, de domo David*. Saint Matthieu s'exprime-t-il ainsi? Il dit simplement: » La naissance de Jesus-Christ arriva de cette sorte: Marie, » sa Mere, ayant épousé Joseph, elle fut reconnue grosse, &c. (b) *Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, &c.* Voilà un Joseph introduit subitement dans le récit de l'Historien, sans que l'Historien nous dise qui est ce Joseph, qui va tenir un rang distingué dans l'Histoire du Sauveur: cela est-il vraisemblable? Si l'Historien ne le fait pas connoître ici, c'est que c'est celui-là même qu'il a fait connoître au  $\psi$ . 16. en disant: *Jacob autem genuit Joseph, VIRUM Mariæ*.

4°. Au  $\psi$ . 20. saint Matthieu nous parle de l'Ange, qui apparoissant à Joseph, Epoux de Marie, l'apostrophe en ces termes: *Joseph, fili David*. Puisque cette qualité de *Fils de David* devoit intéresser dans la suite de cette Histoire, c'étoit encore un nouveau motif, qui obligeoit saint Matthieu de commencer comme saint Luc, par nous dire que ce Joseph, Epoux de Marie, étoit de la maison de David. Si donc

---

(a) *Luc. 1. 26. & 27.* — (b) *Matt. 1. 18.*

il ne le dit pas au  $\psi$ . 18. C'est qu'il l'avoit dit au  $\psi$ . 16. en montrant que de David étoit descendu ce Joseph , qui fut Epoux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph , VIRUM Mariæ.*

5°. Si contre toute vraisemblance , il falloit distinguer le Joseph du  $\psi$ . 16. d'avec le Joseph du  $\psi$ . 18. Si celui du  $\psi$ . 16. eût été le pere de Marie , & que saint Matthieu eût prétendu nous donner la Généalogie de Marie , naturellement il auroit dû continuer jusqu'à elle , le *Genuit* qu'il a répété sans interruption , de génération en génération , depuis le commencement de cette Généalogie ; enforte qu'après avoir dit : *Jacob autem genuit Joseph* , il auroit ajouté : *Joseph autem genuit Mariam , de qua natus est Jesus.* Ce n'est pas-là ce qu'il dit. Le *Genuit* répété par saint Matthieu , de génération en génération , s'arrête sur Joseph : *Jacob autem genuit Joseph* ; c'est donc-là que s'arrête cette Généalogie ; & dès-lors il est manifeste que l'intention de saint Matthieu est de nous donner la Généalogie , non de Marie , mais de Joseph , Epoux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph , VIRUM Mariæ.*

L'Anonyme a prévu cette objection : voici de quelle maniere il y répond. Pour exclure cette expression si simple , *Joseph autem genuit Mariam* , il dit avec une confiance sans égale : (a) » L'Écriture-Sainte » ne se sert jamais de cette construction , pour la naissance des filles » en particulier ; ce qui est surprenant , dit-il , & pourtant une règle générale & sans aucune exception. « Apparemment que ce savant homme n'a jamais lu la Bible en Hébreu ; il faut qu'il ne l'ait pas même lue dans la Version Latine du P. Houbigant. Il y auroit vu ces mots bien conformes au Texte original. Genèse , XXII. 23. *Bathuel autem genuit Rebecca.* Je n'entreprends pas de chercher d'autres exemples ; un seul suffit pour confondre l'Anonyme.

Écoutez cependant encore une autre réflexion qu'il va proposer : » Si vous supposez , dit-il , que saint Matthieu auroit dû dire : *Joseph autem genuit Mariam* , Ne pourrois-je pas de même demander pour- » quoi il n'a pas aussi continué , en disant : *Maria autem genuit , peperit » Jesus.* « Pourquoi ? c'est que l'enchaînement successif de ces *Genuit* , étant fini sur *Joseph* , & ne passant pas jusqu'à *Marie* , il n'a pas dû le reprendre pour *Jesus* : ainsi cela même prouve que la Généalogie , donnée par saint Matthieu , finit à Joseph , Epoux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph , VIRUM Mariæ , de qua natus est Jesus.*

C'est ainsi que les principes de la Critique même , démontrent qu'il faut conserver dans le Texte de saint Matthieu , le mot *VIRUM*.

IV.  
Réponses  
fournies à  
deux observa-  
tions qui for-

Quant à la question de savoir pourquoi saint Matthieu , voulant donner la Généalogie de *Jésus-Christ* , donne celle de *Joseph* , Epoux de *Marie* , de laquelle est né *Jésus-Christ* , on y a répondu d'une manière

(a) Pag. 62.

satisfaisante dans la plupart des Commentaires ; je crois que l'on peut s'en tenir sur ce point , à la Dissertation de Dom Calmet.

ment le fondement du système de l'Anonyme.

Quant à l'avantage que l'Anonyme prétend tirer de ce qu'il n'est pas aisé de trouver dans la dernière partie de la Généalogie de Jesus-Christ les *quatorze générations* que saint Matthieu y compte , nous conviendrons que la difficulté peut venir d'une méprise de Copiste ; mais nous ne conviendrons pas que cette faute soit celle que l'Anonyme suppose. Il ne compte dans cette dernière partie , que *douze générations* ; & il prétend qu'il faut lire *Patrem Mariæ* , afin que *Marie* forme la *treizième* génération , & *JESUS-CHRIST* la *quatorzième*. Nous répondons que les Copistes paroissent avoir confondu plus haut *Joachim* père de *Jéchonias* , avec *Jéchonias* son fils ; que *Joachim* est le quatorzième avant la captivité , & *Jéchonias* le premier depuis la captivité , en sorte qu'alors le treizième est *Joseph époux de Marie de laquelle est né JESUS* , qui est le quatorzième. C'est ainsi qu'on l'explique communément , & cette interprétation conserve à *Joseph* la qualité d'époux de *Marie* : *VIRUM Mariæ*.

Je finissois ces Observations lorsque j'ai reçu la réponse de l'Anonyme à celles de M. Sézille.

1°. Il ne prétend pas , dit-il , changer le Texte , mais le rétablir dans sa pureté ; mais sous prétexte de le rétablir , il le change. C'est un homme , qui , croyant voir sur la main d'une magnifique statue , une mouche , lui donne un coup de baguette , qui lui abat un doigt. Je ne voulois , dit-il , que chasser cette mouche. Que m'importe de votre attention , dit le Sculpteur ? vous avez gâté mon Ouvrage.

V.  
Réponses de l'Anonyme aux observations de M. Sézille, Observations sur ces Réponses.

2°. Le Texte qu'il allegue de saint Augustin , (a) n'admet le soupçon d'erreur dans le Copiste ou dans le Traducteur , que lorsque le Texte sacré paroît présenter quelque chose de contraire à la vérité : *Si aliquid offendero , quod videatur contrarium veritati*. Est-il contraire à la vérité , que le *Joseph* du *ψ. 16.* soit *Epoux de Marie* ? Cela lui paroît difficile à concilier ; mais enfin cela est-il faux ? Il est certain que la Sainte Vierge avoit épousé un homme nommé *Joseph* , de la maison de *David* ; & l'on vient de voir que ce ne peut être que celui-là même dont il est parlé au *ψ. 16.*

3°. Il lui paroît contraire à la vérité , de faire descendre *Jesus-Christ* de saint *Joseph* , *Epoux de Marie* , ainsi que semble , dit-il , le faire le *ψ. 16.* Le *ψ. 16.* ne le fait point descendre de *Joseph* , mais de *Marie* , *Epouse de Joseph*. Cela est fort différent : *Jacob autem genuit Joseph , Virum Mariæ , DE QU A natus est Jesus*. Le faire descendre de *Joseph* , ce seroit ôter à *Marie* la prérogative de sa virginité ; le

(a) Ep. 82. ad Hier. ab 19. n. 2.

faire descendre de Marie seule , c'est conserver à Marie toute sa gloire.

4°. Il lui paroît contraire à la vérité , de donner à ce Joseph un pere & des ancêtres , tout autres que ceux qui lui sont donnés par saint Luc. On vient de voir combien il est aisé de concilier sur cela les deux Evangélistes.

5°. Personne , dit-il , ne s'allarme de ce que dans le Psaume XXI. on traduit *Foderunt* , au lieu de *Sicut leo* ; mais le *Sicut leo* ne se trouve que dans les Exemplaires Hébreux ; tous les Exemplaires Grecs & Latins , réclament pour *Foderunt* ; où sont les Exemplaires qui réclament pour *Patrem* ?

6°. Pour prouver qu'il faut lire *Patrem* , il nous cite un seul exemplaire qui porte *Desponsata*. Cela n'a-t-il pas bien du rapport ? *Joseph cui desponsata Maria genuit Jesum*. Un Exemplaire unique , qui porte une lecture si différente des autres , ne suffit pas pour accuser d'erreur tous les autres. D'ailleurs , quoique les expressions en soient différentes , c'est au fond le même sens. Mais pourquoi auroit-on mis *Desponsata* , s'il y avoit eu *Virum* ? c'est pour expliquer ce *Virum* ; ainsi cet Exemplaire même concourt à prouver qu'il faut lire *Virum*.

7°. Le silence des Apôtres & des premiers Disciples de Jesus-Christ sur ce *Virum* , qui forme à ses yeux une difficulté énorme , le porte à croire que cette difficulté n'existoit pas alors , mais qu'on lisoit quelque chose d'équivalent à *Patrem* ; car il n'ose pas dire qu'on lisoit *Patrem* : il sent trop bien qu'il n'y a pas de ressemblance entre l'un & l'autre ; mais dans ces premiers siècles , on n'écrivoit pas des Commentaires. D'ailleurs , la difficulté n'est pas si grande. Le Messie devoit naître d'une Vierge de la maison de David , mais d'une Vierge , Epouse d'un homme de la maison de David ; en sorte qu'il fût réputé fils de cet homme. Il falloit donc qu'on nous donnât la généalogie de cet homme , Epoux de la Vierge , de qui le Messie devoit naître ; & la généalogie de cet homme devenoit ainsi nécessairement la Généalogie de Jesus-Christ , né de l'Epouse de cet homme : ainsi saint Matthieu , en nous donnant la Généalogie de Jesus-Christ par S. Joseph , Epoux de Marie , de laquelle est né Jesus , n'a fait que ce qu'il devoit faire. Par surabondance , après nous avoir donné la Généalogie de Jesus-Christ par saint Joseph , Epoux de Marie , il pouvoit être avantageux de nous la donner aussi par Marie même , Epouse de Joseph , qui , fils de Jacob , étoit ainsi gendre d'Héli : c'est ce qu'a fait saint Luc. Nulle contradiction entre ces deux Evangélistes : tout est comme il devoit être.

Je n'ignore pas que l'on a vu depuis paroître quelques petites pièces tendantes à défendre & soutenir le système de l'Anonyme. Je les ai reçues ; je les ai lues. Mais j'aime à simplifier les controverses , & je crois

crois en cela suivre le goût de mes Lecteurs. C'est pourquoi j'ai cru qu'il suffiroit d'insérer quelques mots ou quelques phrases de plus dans mes précédentes Observations. C'est ce que j'ai fait dans cette nouvelle édition ; & j'ose présumer que mes Lecteurs conviendront que c'en est assez contre un système qui se détruit de lui-même. Je leur laisse le soin de reconnoître la solidité des Observations de M. Sézille , & d'apprécier la valeur de celles que j'ai cru pouvoir y ajouter. Je m'en rapporte à leur discernement & à leur équité.





# DISSERTATION

SUR

## SAINT JOSEPH,

*Époux de la sainte Vierge.*

I.  
Prérogatives  
que l'Écriture  
attribue à S.  
Joseph. Que-  
stions que l'on  
forme sur sa  
personne.

LE peu que l'Écriture nous dit de saint Joseph, lui est si glorieux, & les questions que l'on forme sur sa personne, sont si intéressantes, que nous avons cru devoir les traiter ici dans une Dissertation particulière. Saint Joseph est un des plus illustres rejettons de la race de David; il est l'Époux de Marie, le gardien de sa virginité, le pere nourricier de Jesus-Christ; il est déclaré *Juste* par l'organe même du Saint-Esprit: voilà les prérogatives que l'Écriture lui attribue. Quelle est sa généalogie? quel étoit son métier? a-t-il eu une première femme avant la sainte Vierge? a-t-il eu des enfants de cette première femme, ou a-t-il toujours gardé la continence? étoit-il seulement fiancé à la sainte Vierge, lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse? comment est-il devenu son Époux? pourquoi vouloit-il la quitter? en quel sens est-il nommé *Juste*? quand est-il mort, & où est-il enterré? Voilà les questions que l'on forme sur sa personne, & que nous avons dessein de traiter ici avec quelque étendue.

II.  
Quelle étoit  
la généalogie  
de S. Joseph.

Que saint Joseph ait été de la tribu de Juda & de la race de David, c'est ce que l'Écriture marque d'une manière décisive. Saint Paul dans l'Épître aux Hébreux, (a) dit qu'il est manifeste que Jesus notre Seigneur est né de la famille de Juda; & dans saint Matthieu l'Ange appelle Joseph fils de David: (b) *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam*. Enfin le même Évangéliste donne sa généalogie par David, depuis Abraham. (c)

Divers Auteurs, tant anciens que modernes, ont cru que saint Luc (d) avoit aussi tracé la généalogie de Joseph, depuis Adam jusqu'à *Héli*;

---

(a) *Hebr.* VII. 14. == (b) *Matt.* 1. 20. == (c) *Matt.* 1. 2. & seqq. == (d) *Luc.* III. 23. & seqq.

mais il y a sur cela quelques difficultés, dont nous avons déjà parlé dans la Dissertation sur la généalogie de Jesus-Christ, & que nous toucherons encore ci-après. Nous en avons deux autres à examiner ici, qui consistent à savoir si Joseph étoit le seul héritier de la race de David, comme l'a cru un Critique de nos jours; (a) ou s'il étoit seulement le plus proche parent de la Vierge, laquelle étant, selon plusieurs Pères, (b) fille unique & seule héritière de sa famille, devoit, selon la Loi, (c) être donnée à Joseph en mariage.

Quand à la première difficulté, elle n'est fondée que sur une expression mal entendue. On prétend qu'au temps de Jesus-Christ il étoit reconnu chez les Juifs que le seul mâle qui restât de la famille de David étoit Joseph, & Jesus qui passoit pour son fils. C'est pour cela, dit-on, que les Gentils mêmes instruits par les Juifs, s'adressant à Jesus l'appelloient, *le Fils de David*. Sur cela on cite cette parole des deux aveugles guéris par Jesus-Christ: (d) *Miserere nostrî, Fili David*; & celle-ci de la Chananée: (e) *Miserere mei, Domine, Fili David*; on prétend que cette parole, *Fili David*, signifie dans ces deux endroits: Vous qui êtes le seul héritier du royaume de David par le droit de votre naissance. On y joint cette parole du peuple parlant de Jesus-Christ: (f) *Numquid hic est filius David?* & on l'explique ainsi: N'est-ce pas-là le légitime héritier du royaume? Enfin on y joint l'acclamation du peuple: (g) *Hosanna filio David*; & on soutient qu'elle signifie, Force & puissance soit maintenant donnée de Dieu à l'héritier du royaume de David. Ensuite on dit: De même que les Juifs & les Gentils donnent à Jesus ce titre, *Fili David*, l'Ange aussi le donne à Joseph: (h) *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam*. Ce titre, ajoute-t-on, doit donc être expliqué des deux côtés de la même manière, c'est-à-dire, avec l'article que les François expriment ainsi: *Joseph le fils de David*; en sorte que cela signifie que Joseph étoit alors le seul fils & le seul héritier de David.

Mais cet article n'est point nécessairement renfermé dans l'expression de la Vulgate; & s'il devoit y être renfermé, il se trouveroit dans le Grec, où il ne se trouve point. Le Grec porte simplement: (i) *Joseph, fils de David*; & l'expression de la Vulgate ne renferme rien de plus. Il en est de même de l'expression des deux aveugles & de la Chananée. Les deux aveugles disent simplement: (k) *Ayez pitié de nous, Fils de David*; la Chananée dit simplement: (l) *Ayez pitié de moi, Seigneur,*

(a) Harduin. Chronol. Vet. Test. p. 523. — (b) Hilar. in Matt. 1. Euseb. hist. Eccl. l. 1. c. 7. Cyrill. contra Julian. Eucher. q. 2. in Matt. Theophyl. Euthym. in Matt. 1. Vide Maldonat. in Matt. l. 16. Grot. Brug. & alios. — (c) Num. xxxvi. 6. 7. — (d) Matt. 18. 27. — (e) Matt. xv. 22. — (f) Matt. xii. 23. — (g) Matt. xxi. 9. — (h) Matt. 1. 20. — (i) Matt. 1. 20. Γεωργίου υἱοῦ Δαβὶδ. — (k) Matt. 18. 27. Ἐλπίετε ἡμᾶς, υἱὸς Δαβὶδ. — (l) Matt. xv. 22. Ἐλπίστέ μου, Κύριε, υἱὸς Δαβὶδ.

*Fils de David.* Il est vrai que le peuple parlant de Jesus-Christ, dit : (a) *N'est-ce pas là le fils de David* ; & qu'ailleurs il s'écrie : (b) *Hofanna au fils de David.* Le Grec en ces deux endroits exprime l'article que nous exprimons dans notre langue : mais on ne peut pas en conclure que dans ces deux endroits Jesus-Christ soit regardé comme le seul héritier du royaume de David ; il en résulte seulement qu'alors les Juifs comprenoient que Jesus-Christ pouvoit être le fils de David qui avoit été promis, c'est-à-dire, le Messie qui devoit naître de la race de ce Prince. Et d'ailleurs ne fait-on pas que long-temps après la mort de Jesus-Christ, l'Empereur Vespasien fit rechercher avec grand soin tous ceux qui étoient de la race de David, (c) pour les faire mourir, & ôter ainsi aux Juifs tout sujet de révolte, en leur ôtant toute espérance de rétablir leur Monarchie ? On ne croyoit donc pas que Jesus-Christ eût été le dernier héritier de la race de David : on savoit donc qu'il restoit encore des héritiers de cette race.

Quant à l'opinion qui veut que saint Joseph ait été le plus proche parent de la Vierge, & que Marie ait été la seule héritière de sa maison, elle n'est pas nouvelle, puisque saint Hilaire, saint Cyrille d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, saint Eucher, Euthyme ; Théophylacte & tant d'autres, l'ont cru ainsi. Mais il s'agit d'en produire des preuves. Les anciens Evangiles de la Nativité de Marie, & le Protévangile de saint Jacques, marquent assez clairement que Marie fut la fille unique d'Anne & de Joachim ; mais l'autorité de ces Livres est si décriée, que l'on n'ose presque la produire. Cela prouve seulement l'antiquité de ce sentiment.

D'ailleurs les anciens Auteurs de ces Evangiles apocryphes que l'on vient de citer, ne disent point que saint Joseph ait été obligé d'épouser la sainte Vierge, comme étant son plus proche parent : ils disent même le contraire. Les Peres ne le marquent point non plus, si ce n'est peut-être S. Epiphane. (d) Mais plusieurs inferent que la sainte Vierge étoit de la tribu de Juda, & même de la famille de David, de ce que Joseph en étoit forti, fondés sur ce que les filles, sur-tout lorsqu'elles étoient héritières, devoient se marier à des hommes de leur tribu, ou même de leur famille. Aucun Ancien n'a donné des freres à la sainte Vierge ; seulement plusieurs (e) lui ont donné des sœurs. Mais quand même elle n'auroit eu ni freres ni sœurs, on ne pourroit pas en inférer avec certitude, que saint Joseph eût été ni son plus proche parent, ni même de sa famille. La Loi oblige les filles héritières à se marier dans leur tribu ; (f) quelques Commentateurs, mêmes célèbres,

---

(a) *Matt.* XII. 23. Μήτις ὄτις ἐστὶν υἱὸς Δαβὶδ. = (b) *Matt.* XXI. 9. Ὡσαύτῃ τῷ υἱῷ Δαβὶδ. = (c) *Euseb. Hist. Eccl.* L. III. c. 12. = (d) *Epiph. haeres.* 78. c. 7. κλέρωσι εἰς τὴν ἀπαρχασσάντων αὐτῆς ἄκτιν, = (e) *Vide Hieron. in Matt.* XXV. 11. *in Helvid.* c. 7. *Theod. in Ep. ad Gal.* p. 268. *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *Bedam in Marc.* III. 18. = (f) *Num.* XXXVI. 6.

prétendent qu'elle les oblige à se marier dans leur famille ; mais tous ne conviennent pas sur ce dernier point.

La comparaison des deux généalogies rapportées ; l'une par saint Matthieu , & l'autre par saint Luc , est aussi employée pour montrer que la sainte Vierge étoit de la même famille que saint Joseph. On ne peut disconvenir que saint Matthieu n'ait donné la généalogie de saint Joseph au commencement de son Evangile : mais plusieurs doutent que S. Luc ait voulu tracer la même généalogie. Il est sûr que ces deux Evangélistes ne suivent pas la même ligne généalogique depuis David jusqu'à Salathiel , pere ou aïeul de Zorobabel , ni depuis Zorobabel jusqu'à saint Joseph époux de Marie , qui est le dernier de leur liste généalogique. Dans saint Matthieu , on donne pour pere à Joseph un nommé *Jacob* ; & dans saint Luc , un nommé *Héli*. On remarque que ces deux personnes peuvent être nommés peres de Joseph à différents égards , l'un selon la Loi , & l'autre selon la nature ; ou l'un selon la chair , & l'autre selon l'adoption ; ou enfin l'un comme ayant engendré Joseph , l'autre comme ayant engendré Marie épouse de Joseph. C'est ce qui a été exposé plus au long dans la Dissertation sur la généalogie de Jesus-Christ que l'on peut consulter.

Quelques-uns (*a*) ont cru que Joseph réunissoit dans sa personne les droits du Sacerdoce & de la Royauté , étant de la race de David & de celle d'Aaron. Mais je ne vois rien dans l'Ecriture ni dans la Tradition , qui confirme ce sentiment. La sainte Vierge étoit à la vérité alliée à la famille Sacerdotale , puisque sainte Elisabeth sa cousine étoit des filles d'Aaron ; mais il ne s'ensuit pas que Joseph ait été de la même famille. Quelques Anciens ont dit aussi que notre Sauveur étoit à la fois Prêtre de la race d'Aaron , & Roi de la race de David ; mais quand cela seroit vrai de notre Sauveur , il ne s'ensuivroit pas qu'il le fût de saint Joseph. Selon les Ecritures , Jesus-Christ étoit Prêtre & Roi ; Prêtre selon l'ordre de Melchisédech , & non selon l'ordre d'Aaron , & Roi d'un autre Royaume que celui de ce monde.

Quant au métier exercé par saint Joseph , une tradition ancienne & bien marquée , enseigne qu'il étoit Charpentier. L'Evangile apocryphe qui porte le nom de saint Jacques , marque expressément qu'il bâtissoit des maisons ; (*b*) & que quand on eut sonné de la trompette sacrée pour inviter tous les veufs d'Israël à venir au Temple , ayant chacun une verge à la main , Joseph quitta sa hache , (*c*) & y accourut avec les autres. On lit aussi dans l'Evangile apocryphe de l'enfance de Jesus , (*d*) que le Sauveur alloit avec saint Joseph son pere , par la ville , où on l'appelloit

III.  
Quel étoit  
le métier de  
S. Joseph.

(*a*) *Serm. 3. in Annuntiat. Virg. p. 325. 326. Appendic. t. 5. Oper. S. Aug. Nov. edit. Idem. qui ser. 25. & in Nat. Domini append. Lovan. p. 659. — (b) Protevangel. Jacobi, 11. 9. Ἀρχισμαὶ γὰρ οὐκ ἐκιδέμεθαὶ τοὺς οὐκ ἐκιδέμαί μιν. — (c) *Ibid.* 11. 2. Ἰωσήφ δὲ ἔπιψας τὸ ἐκίσαρον. — (d) *Evangel. Infantia*, 11. 38.*

pour y faire des coffres , des cribles , des portes ; & que quand quelque bois étoit ou trop long ou trop court , Jesus le rajustoit aussi-tôt en y portant la main. Je ne cite pas ces Ouvrages comme étant d'une grande autorité ; mais ils sont anciens , & rendent témoignage à la tradition de leurs temps.

Saint Justin le Martyr (a) raconte que notre Sauveur a aidé son pere à faire des jougs & des charrues. Saint Ambroise (b) dit qu'il travailloit à abattre & à tailler des arbres , à bâtir des maisons & à d'autres ouvrages semblables. Mais au même lieu il avance qu'il se servoit des outils de maréchal ou de ferrurier ; ce qu'il a tiré de Théophile d'Antioche. Théodoret & Sozomene (c) racontent que Libanius demandoit un jour à un Chrétien ce que faisoit Jesus-Christ : Il fait , répondit-il , un cercueil à l'Empereur Julien. L'Auteur de l'Ouvrage (d) imparfait sur saint Matthieu , saint Thomas & la plupart des nouveaux Commentateurs sont aussi pour le métier de Charpentier. C'est la tradition de tout l'Orient ; & c'est delà que Mahomet a pris que Joseph avoit travaillé comme Charpentier dans le Temple du Seigneur.

Toutefois comme le Grec *Teōton* , dont se servent les Evangélistes ; (e) pour marquer la profession de S. Joseph , signifie en général un homme de métier , un artisan ; plusieurs Anciens ont cru qu'il étoit ferrurier ou maréchal. S. Hilaire (f) le dit expressément ; *Jesus fabri erat filius ferrum igne vincentis*. Nous avons déjà vu que saint Ambroise ne désapprouvoit point ce sentiment , puisqu'il joignoit cette profession à celle de Charpentier : *Pater Christi igne operatur & spiritu , & tanquam bonus anima faber vitia nostra circumdolat , &c.* Bede le Vénéral (g) écrivant sur saint Marc , dit aussi d'une maniere enveloppée & allégorique , que Jesus est fils de celui qui agit par le feu & par l'esprit , & que lui-même baptise dans l'esprit & dans le feu. Saint Pierre Chrysologue (h) suit la même allusion en paraphrasant les paroles de ceux de Nazareth qui disoient que Jesus-Christ étoit fils d'un artisan : *Fabri filius*. Ils avoient , dit-il , raison sans le savoir , puisque le Sauveur est fils de celui qui a créé le monde , *Non malleo , sed praecepto* ; qui a formé la masse du monde , *Auctoritate , non carbone* ; qui a donné le feu & la lumiere au soleil , *Non terreno igne , sed superno calore*. Le texte Hébreu de saint Matthieu donné par Tillius , l'explique de même. Hugues le Cardinal fait saint Joseph orfèvre , & ne désapprouve pas ceux qui le font maçon. Les Bollandistes (i) citent aussi d'un sermon cinquieme de saint Augustin sur

(a) Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone. — (b) Ambros. in Luc. l. 3. n. 2. pag. 1314. ex Theophil. Antioch. in Matt. xiiii. — (c) Theodor. Hist. Eccl. l. 3. c. 18. Sozom. Hist. Eccl. l. 6. c. 2. — (d) Auth. Operis imperf. in Matt. c. 1. §. 18. — (e) Matt. xiiii. 55. *ὁ ἢ τέκνον υἱοῦ.* Marc. vi. 3. *Τέκνον.* — (f) Hilar. in Matt. xiiii. — (g) Bede, in Marc. vi. — (h) Petr. Chrysolog. serm. 48. t. 7. Bibl. PP. p. 881. — (i) Bolland. 19. Mart. p. 17. Ce sermon ne se lit pas dans la nouvelle édition ; & même dans l'édition des Docteurs de Louvain , je ne lis rien de semblable , si ce n'est dans le second sermon dans l'article de l'Epiphanie , où l'Auteur faisant allusion au nom d'*Artifex* , le prend pour un Maçon , un Architecte , un Charpentier.

Noël, qu'il étoit maçon. Enfin Cornélius à Lapidé allegue un autre endroit du même Pere, où il est dit qu'il bâtissoit des maisons ; mais apparemment c'est plutôt comme Charpentier que comme maçon. Car il faut avouer que l'opinion la plus ancienne & la plus suivie, est qu'il étoit Charpentier ; & ceux qui ont dit qu'il étoit ferrurier ou maréchal, ont voulu suivre l'allégorie que leur fournissoit le terme vague & générale de *Faber*.

Plusieurs Auteurs ont soutenu que saint Joseph avoit toujours conservé une parfaite virginité. Saint Jérôme est le principal défenseur de ce sentiment, dans ce qu'il a écrit contre Helvidius, (a) où il avance que Joseph a toujours vécu dans la continence, afin que Jesus vierge sortit d'un mariage parfaitement vierge. D'ailleurs, ajoute-t-il, on ne lit nulle part qu'il ait été marié ; & on peut dire qu'il étoit plutôt le gardien de la virginité de Marie, que son mari : *Etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur... Mariæ autem quam putatus est habuisse, custos fuit potius quam maritus*. L'Auteur du cinquième sermon sur le jour de Noël dans l'appendix de l'édition de saint Augustin donnée par les Docteurs de Louvain, suppose aussi que Joseph a toujours gardé la virginité. Pierre de Damien (b) va plus loin, puisqu'il dit que c'est la foi de l'Eglise : *Ecclesiæ fides est ut virgo fuerit & is qui simulatus est pater*. Il faut reconnoître que ce sentiment est le plus commun parmi les fideles ; (c) cependant on ne peut disconvenir qu'on trouve quelques monuments de l'Antiquité, selon le témoignage desquels il faudroit dire que Joseph étoit veuf lorsqu'il épousa la sainte Vierge. Les Evangiles apocryphes dont nous avons déjà parlé, le marquent expressément. (d) Dans le Protévangile de saint Jacques, Joseph s'excuse d'épouser Marie, disant : J'ai des enfants, je suis vieux, elle est jeune, je crains de devenir la fable d'Israël. S. Epiphane (e) dit qu'il avoit alors environ quatre-vingts ans, qu'il étoit veuf & pere de six enfants. Saint Hippolyte de Thebes (f) lui donne aussi quatre fils & deux filles. Les fils sont Jacques, Simon, Juda & Josés, les filles Esther & Thamar. Sa femme se nommoit *Salomé*, & étoit fille d'Aggée, frere de saint Zacharie pere de Jean-Baptiste. Nicéphore (g) écrit la même chose d'après saint Hippolyte de Porto ; mais il y a assez d'apparence, qu'au lieu de S. Hippolyte de Thebes, lui ou ses Copistes ont mis Hippolyte de Porto. S. Grégoire de Tours, (h) suppose aussi que S. Jacques Apôtre, frere du Seigneur, étoit un des fils de Joseph, né d'un premier mariage.

IV.  
Saint Joseph  
a-t-il toujours  
gardé la vir-  
ginité ?

---

(a) Hieronym. in Helvid. c. 9. Vide & in Matt. xlii. — (b) Petr. Damiani Opuscul. 17. n. 3. — (c) Voyez les Bolland. au 19. Mars. — (d) Protevang. Jacobi, n. 9. Vide & Evangel. de Nativit. Mariæ, n. 7. — (e) Epiphani. hæres. 51. n. 10. — (f) Hippolyt. Theb. Chronic. p. 59. edit. Fabric. — (g) Niceph. l. 2. c. 3. — (h) Greg. Turon. Eccl. l. 2. c. 1.

Saint Epiphane (a) dans un autre endroit, que celui que nous avons allégué, dit que saint Joseph avoit eu une première femme de la tribu de Juda, dont il eut quatre fils, Jacques, José, Simon & Jude; & deux filles, Marie & Salomé. Jusques-là, il n'y a que la différence des noms des filles de Joseph qui distingue le sentiment de saint Epiphane, de ceux que nous avons rapportés. Eusebe (b) parlant de saint Jacques, surnommé *le frere du Seigneur*, dit qu'il étoit aussi nommé *fils de Joseph*; sans doute parce que Joseph l'avoit eu d'une autre femme. Saint Hilaire (c) déclare nettement que *les freres du Seigneur* dénommés dans l'Evangile, étoient fils, non de Marie, mais de Joseph, qui les avoit eus d'un premier mariage: *Filii Joseph, ex priore conjugio suscepti*. Origene (d) reconnoît que ce sentiment est assez commun, & qu'il vient de l'Evangile apocryphe attribué à saint Pierre, ou du Livre de Jacques; il ne le réfute pas, & loin de dire que saint Joseph étoit demeuré vierge; il croit qu'il est raisonnable de dire que Jesus est le premier modele de la parfaite virginité parmi les hommes, de même que Marie parmi les femmes.

Saint Ambroise (e) déclare que ceux que l'Evangile appelle *freres du Seigneur*, pourroient être fils de Joseph, & d'une autre femme que Marie: *Potuerunt autem fratres esse ex Joseph, non ex Maria*. Il ajoute que si l'on veut bien examiner ce sentiment, on le trouvera vrai: *Quod quidem si quis diligentius profequatur, inveniet*. L'Ambrosiaster (f) s'explique nettement sur cela: il dit que S. Jacques Evêque de Jérusalem, est fils de Joseph, & qu'en cette qualité il est frere du Seigneur. On cite pour ce sentiment, S. Amphiloque, (g) S. Grégoire de Nyffe, (h) & même S. Jean Chrysostome sur S. Matthieu, (i) quoiqu'il ne soit pas bien clair.

Saint Jérôme (k) réfute ce sentiment dans son Commentaire sur l'Épître aux Galates; mais les preuves dont il se sert, ne sont nullement convaincantes. Il renvoie d'abord à son Ouvrage contre Helvidius; puis il dit que saint Jacques a mérité d'être qualifié *frere du Seigneur*, à cause de la pureté de ses mœurs, de l'excellence de sa foi, de l'éminence de sa sagesse & de la dignité de l'Eglise de Jérusalem, dont il fut le premier Evêque: *Propter egregios mores, & incomparabilem fidem, sapientiamque non mediam, frater dictus sit Domini, &c.* Saint Augustin (l) dans son Ouvrage sur l'Épître aux Galates, laisse indécis si saint Jacques étoit fils de Joseph, ou s'il étoit simplement parent de Jesus-Christ en quelqu'au-

(a) *Epiphani. hares. 28. c. 7. & 78. 7.* — (b) *Euseb. hist. Eccl. l. 2. c. 1.* Ἰακωβὸν τῶν τοῦ Κυρίου λεγόμενον ἀδελφῶν, ἔτι δὲ ἔχοντα τὸ ἰσὸν αἷμα τοῦ πατρὸς. — (c) *Hilar. in Matt. c. 1. p. 612. n. 4.* — (d) *Origen. in Matt. ex edit. Huetii, p. 223.* Καὶ ὃ μαι λόγῳ ἔχουσιν ἀδελφῶν μὴ κατὰ ῥῆμα τῆς ἐν ἀρχῇ ἀπαρχῆς γενεῆς τῶν Ἰουδαίων, γυναικῶν δὲ τῆς Μαρίας. — (e) *Ambros. de Instit. Virg. c. 6. n. 43. p. 260.* — (f) *Ambrosiaster in Epist. ad Galat. 1. 19.* — (g) *Amphiloch. homil. 4. p. 56.* — (h) *Greg. Nyssen. homil. 2. in resurrect. p. 412. 413.* — (i) *Chrysost. in Matt. homil. 5.* — (k) *Hieronym. in Galat. 1. 19.* — (l) *Aug. in Galat. 1. 19.*

tre manière. Mais dans un Ouvrage (a) écrit depuis celui-là , il dit que saint Jacques étoit fils d'Alphée.

Voici un raisonnement qui détruit tout d'un coup ce qu'on a voulu dire touchant saint Jacques frere du Seigneur , comme fils de saint Joseph : c'est que Marie mere de Jacques étoit encore vivante au temps de la mort de notre Seigneur , (b) puisqu'elle est nommée parmi les saintes femmes qui y assisterent. Or il n'est pas croyable que saint Joseph eût à la fois deux femmes , savoir , Marie mere de Jacques , & Marie mere de Jesus ; ni qu'il eût répudié Marie mere de Jacques , pour épouser Marie mere de Jesus ; ni l'Écriture , ni l'Histoire , ni la Tradition ne nous apprennent rien de pareil. La chose paroitra encore plus incroyable , si l'on suppose que ces deux saintes femmes étoient sœurs , comme le veulent plusieurs Peres ; (c) puisque la Loi (d) défend bien expressément de tels mariages. Marie mere de Jacques n'étoit donc point épouse de S. Joseph : mais saint Joseph n'avoit-il épousé aucune autre femme ? sur cela nous croyons devoir suspendre notre jugement : nous avouons seulement qu'il est très-douteux que saint Joseph ait été marié avant d'épouser la sainte Vierge , & par conséquent aussi qu'il ait jamais eu des enfants , & qu'ainsi le sentiment de ceux qui soutiennent que S. Joseph a toujours été vierge , peut être regardé comme le plus autorisé.

Les anciens Livres Apocryphes (e) dont nous avons parlé , suivis en cela de quelques Peres , nous apprennent que les Prêtres du Temple de Jérusalem , voulant donner à la Vierge Marie un époux , ou plutôt un témoin de sa pureté , qui fût selon le cœur de Dieu , convierent tous ceux de la tribu de Juda qui étoient veufs & à marier , de se trouver au Temple , ayant chacun une verge à la main , afin que celui dont la verge fleuriroit , & sur laquelle le Saint-Esprit se reposeroit en forme de Colombe , fût choisi pour époux de Marie. Tous les prétendants s'étant donc assemblés dans le Temple , la verge de Joseph fleurit , & le Saint-Esprit étant sorti de dessus sa verge , se reposa sur sa tête ; à ce signal on ne douta pas qu'il ne fût destiné de Dieu pour recevoir Marie dans sa maison , & pour être le gardien de sa virginité. C'est sur cela qu'est fondée la pratique des Peintres , qui dépeignent saint Joseph avec une verge fleurie à la main , surmontée d'une Colombe , lorsqu'il épouse la sainte Vierge en présence du grand-Prêtre. Eustathe d'Antioche ; (f) S. Grégoire de Nyffe (g) & S. Epiphane (h) montrent la chose à peu près de même ; car nous ne nous mettons pas en peine de ramasser ici de légères différences , dans une histoire aussi douteuse que celle-là.

V.  
Comment  
s'est fait le ma-  
riage de S.  
Joseph avec la  
sainte Vierge.

(a) *Aug. Idiotism. S. Scrips.* == (b) *Matt. xxvii. 56. Marc. xvi. 1. Luc. xxiv. 10. Joan. xix. 25.* == (c) *Hieronym. in Matt. in Helvid. & Epist. 150. Theodoret. in Galat. Beda in Marc. Chrysolog. serm. 480. in Theophylact. Matt. &c. Confer. Matt. xxvii. 56. cum Joan. xix. 25.* == (d) *Levit. xviii. 18.* == (e) *Evangel. de Nativ. B. Maria. Item. Evang. B. Jacobi , n. 9.* == (f) *Eustat. Antioch. in Hexaëmet.* == (g) *Greg. Nyssen. Orat. in Nativ. Christi.* == (h) *Epiphane. hares. 78. n. 8.*

VI.  
Joseph étoit-il marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge, lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse.

Mais on demande si Joseph étoit marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse. L'Écriture semble s'expliquer assez clairement sur cette question, lorsqu'elle dit, que (a) *Marie mere de Jesus étant fiancée à Joseph, elle se trouva enceinte par l'opération du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble; & que Joseph son mari étant juste, & ne voulant pas la déshonorer, voulut la renvoyer secrètement.* S. Luc (b) dit de même que *Marie étoit fiancée à Joseph.* Mais comme le terme Grec qui signifie *fiancer*, se met quelquefois pour *épouser*, les Peres & les Interpretes sont partagés sur ce point; les uns soutenant que Joseph étoit véritablement époux de Marie, & les autres qu'il l'avoit simplement fiancée. Le faux Evangile de la Nativité de Marie, porte que Joseph ayant solennellement épousé Marie dans le Temple, *Nuptiarum jure de more celebrato*, se retira à Bethléhem sa patrie, pour disposer sa maison, & pour préparer les choses nécessaires à la célébration de la noce, & que Marie s'en alla avec ses compagnes en Galilée chez ses parents. Le Protévangile de saint Jacques lit simplement, que Joseph pressé par les menaces du grand-Prêtre, prit Marie (pour femme,) & lui dit: *Marie, je vous reçois aujourd'hui du Temple du Seigneur; & je vous laisserai dans sa maison (jusqu'à mon retour;) pour moi je m'en vas exercer mon métier, en travaillant à bâtir des maisons; le Seigneur vous conserve.* Tout cela prouve que ces Auteurs y croyoient un vrai mariage; mais un mariage qui ne devoit pas être suivi de la consommation, puisque, selon les anciens Ouvrages & selon les Peres, (c) la sainte Vierge ayant été consacrée à Dieu par ses parents, avoit fait vœu de virginité. Toutefois il faut que ce vœu de la Vierge ait été inconnu au monde, & apparemment même à saint Joseph; puisque les Peres les plus judicieux (d) ont enseigné que Dieu avoit voulu que la Vierge eût un mari pour couvrir son honneur, & la merveille de son enfantement, sous le voile d'un mariage ordinaire: & saint Augustin (e) paroît croire que Joseph avoit épousé Marie dans le dessein de vivre avec elle comme avec sa femme: *Neque enim cum eam vidisset divinâ fecunditate donatam, ipse aliam quæsit uxorem; cum utique nec istam quæsisset, si necessariam conjugem non haberet; sed vinculum fidei conjugalis non ideò judicavit esse solvendum, quia spes commiscenda carnis ablata est.*

Pour revenir à la question proposée, savoir si la sainte Vierge étoit mariée, ou simplement fiancée à saint Joseph; lorsque l'Ange lui an-

(a) *Matth. 1. 18. 19. Μικροβίοντι γὰρ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῆ Ἰωσήφ, &c. — (b) Luc. 1. 27. Πρὸς παρθένον μεμνηστωμένην αὐτῆς ἢ ἑσθλα Ἰωσήφ. Et 11. 5. Ἀπεργαψάδασι οὖν Μάρᾳ μτῆ μεμνηστωμένην αὐτῆς γυναικί. — (c) *Vide Nyssen. orat. de Nativ. Domini p. 779. Ambros. de Inslit. Virg. c. 5. Epiphani. hæres. 78. c. 24. &c. — (d) Ignatius Martyr. Epist. ad Ephesios. Ambros. in Luc. lib. 27. de Inslit. Virg. cap. 6. Origen. in Luc. homil. 6. Hieronym. in Matth. 1. ψ. 18. Bernard. ser. 12. c. 22. — (e) Aug. l. 5. contra Julian. c. 12. pag. 652.**

nonça le mystère de l'Incarnation ; le sentiment qui croit qu'elle étoit mariée , est le plus commun aujourd'hui ; & il est fondé sur ce que l'Écriture appelle Joseph époux de Marie : (a) *Joseph autem vir ejus* ; & que Marie est nommée son épouse : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam.* (b)

Saint Ambroise (c) cite aussi ce texte de l'Évangile : *Joseph étant juste ne voulut pas la renvoyer* ; comment la renvoyer s'il ne l'avoit pas encore épousée ? *Qui valebat dimittere , fatebatur acceptam.* En effet il n'y a proprement point de divorce , où il n'y a point de mariage. Mais un homme ne peut-il pas quitter sa fiancée pour cause d'infidélité ? Certes les Auteurs Juifs enseignent qu'on tenoit des filles fiancées presque comme des épouses , & qu'on ne les répudioit pas sans lettres de divorce. (d)

Origene & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu , (e) Théophylacte & plusieurs autres veulent que le texte de saint Matthieu , *Cum esset desponsata* , &c. marque un mariage réel.

Mais le sentiment contraire nous paroît plus fort en preuve & en autorité. Il est certain que le texte Grec signifie proprement des fiançailles. De plus l'Ange dit à saint Joseph : *Ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme.* Il semble qu'on pourroit en conclure qu'il ne l'avoit pas encore prise. L'ancien Auteur imprimé sous le nom d'Origene (f) sur différens endroits de l'Évangile , mais qui paroît avoir copié saint Hilaire & saint Jérôme en quelques endroits , adopte leurs sentimens sur le mariage , ou plutôt sur les fiançailles , de saint Joseph & de la Vierge : il dit qu'avant la naissance du Sauveur , Marie n'est nommée l'épouse de Joseph que pour cacher le mystère de l'Incarnation au démon , & celui de la virginité de Marie aux Juifs. Saint Hilaire (g) dit de même que la sainte Vierge ne fut reconnue pour épouse de Joseph , & qu'il n'y eut proprement de mariage entr'eux , que depuis la naissance de Jésus-Christ : *Ergo & conjugis nomen sponsa suscepit , & post partum recognita tantum Jesu Mater ostenditur.* Saint Jérôme (h) est plus exprès : il dit que saint Joseph remarquant presque avec la liberté d'un mari tout ce qui concernoit sa future épouse , vit qu'elle étoit enceinte : *Penè licentiâ maritali futuræ uxoris omnia noverat.* Et quelques Versets après , il ajoute : Quand vous entendez nommer le mari de Marie , ne vous imaginez pas qu'il y ait eu des noces ou un vrai mariage : *Cum virum audis , suspicio tibi non subeat nuptiarum.* Saint Epiphane (i) remarque fort bien que l'Évangéliste ne dit pas que la sainte Vierge ait épousé Joseph , mais simplement qu'il l'avoit

---

(a) *Matth. 1. 19.* — (b) *Matth. 1. 20.* — (c) *Ambros. in Luc. l. 2. n. 5. p. 1283.*  
 — (d) *Vide Selden. Uxor. Hebraic. l. 2. c. 1. & 8.* — (e) *Origen. in Matth. Opus imperfect. in Matth. homil. 1.* — (f) *Origen. seu alius Auth. homil. 1. & 3. In divers. Evang.* — (g) *Hilar. in Matth. 1.* — (h) *Hieron. in Matth. 1.* — (i) *Epiphani. hares. 78. n. 7. 8. Μικροδιδασκαλία περὶ τῆς Μαρίας , ἣ ἦν ἔτι γαμνηθεῖσα . . . ἣ ἔλαβεν παρθένον εἰς χριστὸν , ἀλλὰ μᾶλλον φησὶ μὴτε αὐτῆ εἰς τὴν φυλακὴν.*

fiancée ; il ne l'avoit pas prise pour être sa femme , mais pour en être le gardien.

Saint Jean Chrysofome , ( a ) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu , & saint Bernard ( b ) enseignent , que quoique simplement fiancée , la sainte Vierge demuroit avec saint Joseph ; parce que , disent-ils , c'étoit la coutume parmi les Juifs de confier ainsi aux futurs époux la garde de celle qui leur étoit promise en mariage : *Mos Judæorum erat ut à die desponsationis suæ , usque ad tempus nuptiarum , sponsis sponsæ iraderentur custodiendæ* : pratique qu'il seroit mal-aisé de prouver par les Auteurs Juifs. Seulement on fait qu'entre les fiançailles & les noces , ils mettoient souvent un intervalle assez long , & dont on a des preuves dans l'Écriture & dans les Livres des Juifs , ( c ) & dans le fait même dont il s'agit ici , puisque la sainte Vierge demeura trois ou quatre mois fiancée à saint Joseph , avant de devenir son épouse. Encore aujourd'hui chez les Juifs , les filles demeurent quelquefois six mois , quelquefois un an ou deux en promesse , avant la consommation du mariage ; & si la fille dans cet intervalle tombe dans quelque faute contre son honneur , elle est traitée comme aduletere. On le voit aussi dans l'exemple de Thamar.

VII.  
Pourquoi S.  
Joseph vou-  
loit-il quitter  
la sainte Vier-  
ge ?

Mais si Joseph étoit informé de la pureté de Marie & de son innocence , comme le prétendent plusieurs Auteurs , pourquoi la voyant enceinte , vouloit-il l'abandonner ? s'il la croyoit coupable , pourquoi , étant juste , se contentoit-il de la quitter secrètement ? N'étoit-ce pas conniver à son crime , que de ne la pas dénoncer , & de ne la pas faire punir comme aduletere ? Ne savoit-il pas que Dieu punit non-seulement ceux qui commettent le crime , mais aussi ceux qui y consentent ? ( d ) On répond qu'à la vérité la Loi permet de mettre en justice une femme aduletere , & de la faire condamner à mort ; ( e ) mais qu'elle ne l'ordonne pas. On lit dans le Livre des Proverbes , que *celui qui retient une femme aduletere , est un insensé & un impie* : ( f ) mais aussi saint Joseph ne vouloit pas retenir la sainte Vierge , dont la grossesse lui étoit connue , quoique la maniere dont elle étoit devenue enceinte , ne le fût pas ; elle pouvoit avoir souffert une insulte & une violence malgré elle ; ( g ) ou Joseph pouvoit soupçonner qu'elle étoit devenue enceinte avant qu'elle lui eût été promise. Or , dans le doute , il ne pouvoit pas prendre d'autre voie que celle qu'il prit. Il est vrai qu'il auroit pu demander une explication à Marie : mais auroit-il cru ce qu'elle lui auroit dit , la chose étant aussi extraordinaire qu'elle l'étoit ? Marie auroit pu , en voyant les inquiétudes de saint Joseph , lui donner des éclaircissements sur ce qui étoit arrivé en elle ; mais elle aima mieux attendre en silence que Dieu parlât pour elle , & qu'il guérît l'esprit de son époux.

( a ) Chrysoft. in Matt. homil. 4. — ( b ) Bernard. in Missus est homil. 2. num. 12. — ( c ) Selden. Uxor. Hebr. Léon de Modene , cérém. des Juifs , p. 3. c. 3. Bafnag. hist. des Juifs , liv. 5. c. 19. n. 12. Vide & Grot. in Matt. 1. 18. — ( d ) Rom. 1. 32. — ( e ) Levit. xx. 10. — ( f ) Prov. xviii. 22. — ( g ) Vide Deut. xxii. 25. & seqq.

Quelques-uns pensent que Joseph étoit informé du mystere de l'Incarnation , & que pénétré d'une profonde vénération pour la pureté de Marie , & ne se croyant pas digne de demeurer avec elle , il prit la résolution de la quitter secrètement. Saint Basile (a) dit que Joseph craignant de passer pour l'époux d'une créature si parfaite & si privilégiée , voulut l'abandonner sans bruit. Un Auteur imprimé sous le nom d'Origene , (b) croit que Joseph remarquant dans Marie un mystere ineffable , & une chose qui lui étoit inconnue , se jugea indigne d'approcher d'elle , & pensa à se retirer , s'humiliant profondément , & disant à peu près comme saint Pierre disoit à Jesus-Christ dans l'Évangile : (c) *Retirez-vous de moi , parce que je suis un pécheur*. Saint Bernard (d) avance la même chose , mais avec plus d'étendue. Il assure que c'est le sentiment des Peres : *Accipe in hoc non meam , sed Patrum sententiam*. Joseph considérant la suprême dignité de Marie , & ne se regardant que comme un pécheur , ne pouvoit se résoudre à demeurer plus long-temps avec elle. Il ajoute : *Videbat & horrebat divina præsentia certissimum gestantem insigne , & quia mysterium penetrare non poterat , volebat dimittere eam* : Ne pouvant pénétrer le mystere qui se passoit en elle , il aimoit mieux prendre le parti de se retirer , que de demeurer plus long-temps dans sa compagnie. Saint Jérôme (e) dit à peu près dans le même sens : *Joseph sciens Mariæ castitatem , & admirans quod evererat , celat silentio , cujus mysterium nesciebat*. L'ancien Évangile de saint Jacques (f) raconte que Joseph ayant été absent de sa maison pendant environ six mois , & ayant trouvé à son retour que Marie étoit enceinte , en fut fort troublé , disant : Que ferai-je ? & comment me présenterai-je devant le Seigneur , moi qui ai reçu cette Vierge du Temple du Seigneur , & qui ne l'ai point bien gardée ? Et s'adressant ensuite à Marie , il lui dit : O vous qui avez été nourrie dans le Saint des Saints , & qui receviez la nourriture de la main des Anges , qu'avez-vous fait ? Elle répondit en pleurant : Je suis innocente , & je n'ai point vu d'homme. Et d'où vient donc ce qui paroît dans votre sein ? Elle repliqua : Vive le Seigneur mon Dieu , je ne sai d'où cela est venu. A ces mots , Joseph fut saisi d'étonnement ; il disoit en lui-même : Que ferai-je ? si je cache son péché , je me rends coupable contre la Loi du Seigneur ; & si je l'accuse devant le peuple , je crains que je ne blesse la justice , & que je ne fasse condamner une personne innocente. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (g) sur saint Matthieu , rapporte la chose à peu près de même , disant qu'il l'a prise dans une ancienne histoire.

Mais l'Écriture ne nous dit rien de semblable. Il ne paroît pas que ce juste ait découvert ses sentiments & sa peine à son épouse , voulant ménager sa pudeur , & lui épargner cette confusion. Saint Augustin (h)

(a) *Basile. l. 1. homil. 25. p. 218.* — (b) *Origen. in Dionys. homil. 1.* — (c) *Luc. v. 8.* — (d) *Bernard. in Missus est. homil. 2.* — (e) *Hieronym. in Matt. 1.* — (f) *Protevangel. Jacobi, n. 13. 14.* — (g) *Autor. imperf. in Matt. homil. 5.* — (h) *Aug. Ep. olim 54. nunc 153.*

remarque que Joseph voyant son épouse enceinte, & la croyant adultère, ne voulut ni la faire punir, ni approuver son crime; ce qui lui a été imputé à justice: *Cùm eam comperisset esse prænantem, cui se noverat non esse commixtum, & ob hoc nihil aliud quàm adulteram esse credidisset, puniri tamen eam noluit, nec approbator flagitii fuit. Nam hæc voluntas ejus etiam justitiæ deputatur.* Le même Saint, dans un autre endroit, (a) relève la justice de saint Joseph, qui voyant son épouse enceinte, ne put s'empêcher de la soupçonner d'adultère: *Resabat itaque certa adulterii suspicio*; mais comme la chose n'étoit connue que de lui, il se garda bien de la diffamer, aimant mieux lui être utile, que de la punir: *Voluit prodesse peccanti non punire peccantem.* Saint Jean Chrysostome (b) raisonne sur cet événement à peu près comme saint Augustin.

VIII  
En quel sens  
S. Joseph est-  
il nommé Ju-  
ste.

Quant au nom de *Juste*, que l'Écriture applique à Joseph, la plupart des Peres (c) l'expliquent dans le sens d'homme vertueux, bon, équitable, accompli en toutes sortes de vertus, & orné de toutes les qualités qui forment un homme de bien; c'est l'idée ordinaire que l'Écriture nous donne de l'homme juste, un homme parfait & agréable à Dieu. Et on ne peut douter qu'en effet saint Joseph n'ait possédé les vertus morales dans un degré fort éminent, puisqu'il a été choisi de Dieu pour remplir un ministère si important & si relevé dans l'économie de l'Incarnation & de l'éducation de Jésus-Christ.

D'autres (d) expliquent ce terme de *Juste* dans l'acception d'une justice rigoureuse & sévère, qui rend à chacun ce qui lui est dû, & qui est également exacte à punir le mal & à récompenser la vertu. Joseph voyant que Marie étoit enceinte, ne jugea pas qu'il pût la garder plus long-temps, ni tenir les engagements qu'il avoit contractés avec elle, suivant cette parole de l'Écriture: (e) *Celui qui retient une adultère, est un insensé & un impie.* Il prit donc le parti de la quitter; mais comme le prétendu crime qu'il soupçonnoit, étoit secret, il ne voulut pas l'exposer à la rigueur de la Loi, ni la diffamer; il résolut de lui donner secrètement des Lettres de divorce, ou même de la quitter, & de se retirer dans quelque endroit inconnu. Dans tout cela, il crut suivre les règles de la plus exacte justice. La grossesse de Marie étoit manifeste; cela suffisoit pour l'autoriser à la soupçonner d'adultère, & à la quitter. Mais comme il se pouvoit faire qu'elle eût souffert une violence, & qu'elle fût devenue enceinte malgré elle, il ne crut pas qu'elle méritât la mort, ni qu'il fallût l'accuser devant la Justice, pour lui faire subir la rigueur de la Loi.

Enfin quelques-uns prennent le nom de *juste*, comme s'il signifioit doux, benin, clément, miséricordieux, par opposition à la sévérité & à

---

(a) *Aug. serm. 82. de verbis Evang. p. 444. nov. Edit.* — (b) *Chryf. in Matt. homil. 4.* — (c) *Chrysestom. loco citato, pag. 39. Auth. Operis imperf. in Matt. Maldon.* — (d) *Brugens. Pifc.* — (e) *Prov. xviii. 22.*

la rigueur de la justice. Le nom de *juste* & de *justice* se prend assez souvent de cette sorte dans l'Écriture ; & saint Jean Chrysostome , ( *a* ) saint Ambroise ( *b* ) & saint Augustin ( *c* ) favorisent cette explication. *Ne soyez pas trop juste*, dit Salomon, ( *d* ) c'est-à-dire, suivant les Docteurs Hébreux, ne soyez pas trop clément ni trop compatissant , comme Saül le fut envers Agag roi des Amalécites. Isaïe , ( *e* ) après avoir exhorté les Juifs à exercer la miséricorde , & à faire l'aumône , conclut : *Alors votre justice marchera devant vous*. Et le Psalmiste : ( *f* ) *Il a répandu ses biens , & les a distribués aux pauvres ; sa justice demeure dans les siècles des siècles* , où le terme de *justice* se prend pour la miséricorde & l'aumône. Et Daniel : ( *g* ) *Rachetez vos péchés par vos aumônes*. Le Chaldéen original porte : *Rachetez vos péchés par la justice*. L'Écriture ne loue donc pas dans Joseph une indulgence nonchalante , ni une clémence vicieuse , qui tolere le mal , & autorise l'abus par sa foiblesse. Il s'agit ici d'une douceur accompagnée de justice , de sagesse , de zèle & de lumière , mais éloignée de la trop grande sévérité & de l'excessive rigueur.

Il ne nous reste plus qu'à examiner quand saint Joseph est mort , & où il a été enterré. On croit communément qu'il mourut avant que J. C. commençât d'annoncer l'Évangile. Jésus-Christ à l'âge de douze ans , alla à Jérusalem avec son père & sa mère ; il en revint avec eux ; & l'Évangéliste ajoute qu'il leur demeurait soumis. ( *h* ) Depuis ce temps-là il n'est plus fait mention de saint Joseph , en aucun endroit de l'Évangile , que comme d'un homme qui n'étoit plus en vie. C'est pourquoi les Juifs disent simplement , que Jésus est *filz du Charpentier* , ( *i* ) ou qu'il est *Charpentier* lui-même. ( *k* ) Ils ne disent point que son père demeurait parmi eux , mais seulement sa mère , ses frères & ses sœurs. ( *l* ) Sa mère & ses Disciples sont invités aux noces de Cana , ( *m* ) mais non pas saint Joseph. Enfin Jésus étant près d'expirer , recommanda sa mère à saint Jean l'Évangéliste ; ( *n* ) ce qui ne seroit pas arrivé sans doute , si saint Joseph eût encore été en vie ; car le Sauveur n'est pas le Dieu de la division , mais de l'union & de la charité. ( *o* )

Saint Epiphane ( *p* ) croit qu'il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans , peu de temps après qu'il eut retrouvé dans le Temple Jésus assis au milieu des Docteurs. Un Auteur imprimé sous le nom de saint Augustin , ( *q* ) a prétendu que saint Joseph étoit encore en vie lorsque le Sauveur monta au ciel. Il applique à cette circonstance ce que dit le Patriarche Joseph : ( *r* ) *J'ai vu le soleil , la lune , & onze étoiles qui m'adoroient*. Dans

IX.  
Quand S. Joseph est-il mort , & où est-il enterré.

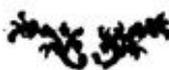
( *a* ) *Chrisost. in Matt. homil. 4. pag. 39. 40.* — ( *b* ) *Ambros. in Psalm. cxviii. v. 52.* — ( *c* ) *Aug. serm. 82.* — ( *d* ) *Ecccl. vii. 17.* — ( *e* ) *Isai. lviii. 8.* — ( *f* ) *Psalm. cxl. 9.* — ( *g* ) *Dan. iv. 24.* — ( *h* ) *Luc. ii. 51.* — ( *i* ) *Matt. xiii. 55.* — ( *k* ) *Marc. vi. 3.* — ( *l* ) *Matt. xiii. 55. 56.* — ( *m* ) *Joan. ii. 1. 2.* — ( *n* ) *Joan. xix. 26. 27.* — ( *o* ) *Ambros. in Luc. xxiii.* — ( *p* ) *Epiphane. hares. 78. n. 10.* — ( *q* ) *Aug. tom. 5. append. p. 27. ser. 1. de S. Joseph.* — ( *r* ) *Genes. xxxviii. 9.*

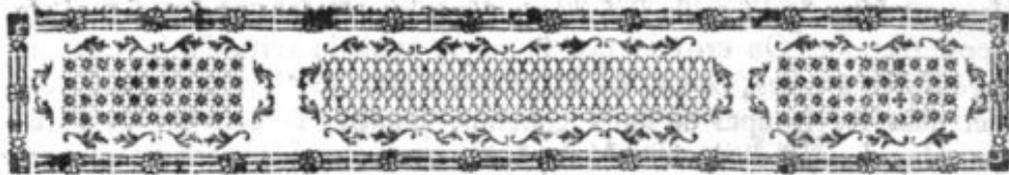
le sens allégorique le soleil est saint Joseph, la lune est la Vierge, les onze étoiles sont les Apôtres, qui rendirent alors leurs adorations au Sauveur. Mais de telles allusions ne prouvent rien quand il est question d'un fait.

Saint Joseph mourut apparemment à Nazareth sa patrie ; & en ce cas il y aura été enterré : car il fixa sa demeure dans cette ville depuis son retour d'Égypte ; (a) notre Sauveur y demeurait encore au commencement de sa prédication, & il n'alla à Capharnaüm que quelque temps après. Quelques-uns croient que cette dernière ville étoit celle de saint Joseph, & Nazareth la patrie de la sainte Vierge. Il est certain que saint Joseph étoit assez connu à Capharnaüm, puisque quand Jésus-Christ y déclara aux Juifs qu'il étoit le pain vivant descendu du ciel, les Juifs dirent : (b) *N'est-ce pas là le fils de Joseph, dont nous connoissons le père & la mère ?* Quoi qu'il en soit, le temps de la mort de saint Joseph & le lieu de sa sépulture, nous sont inconnus. On a montré dans les siècles postérieurs un tombeau que l'on disoit être le sien, dans la vallée de Josaphat près de Jérusalem ; mais les Anciens n'en ont pas parlé, & il n'y a nulle apparence qu'il soit venu mourir à Jérusalem, où il n'a jamais fait sa demeure. Une preuve que l'on n'a pas conservé le souvenir du lieu de sa sépulture, c'est qu'on ignore où sont ses reliques, & qu'on ne montre nulle part aucune partie de ses os. Le jour de sa mort est marqué au 19 de Mars dans des Martyrologes qui ont plus de 800 ans ; & l'Eglise Latine en fait la fête ce jour-là. Les Cophtes & les autres Orientaux, & quelques Eglises d'Italie la célèbrent le 20 de Juillet. L'Eglise de Milan remet cette fête au 12 de Décembre ; parce qu'elle n'en célèbre aucune des Saints pendant tout le Carême, selon le rit de la Liturgie Ambrosienne. C'est par la même vue sans doute, que dans le Bréviaire de l'Ordre de Cluny, elle se trouve transportée au jeudi de la troisième semaine de l'Avent. Par la même raison, dans plusieurs Bréviaires nouveaux des Eglises de France, la fête de S. Joseph se trouve placée en différents jours : à Paris, au 20 Avril ; à Lyon, au 19 Juillet ; à Sens & à Reims au 12 Décembre. On peut voir ce que disent les Bollandistes sur S. Joseph au 19. de Mars.

---

(a) *Matth. 11. 23.* — (b) *Joan. VI. 42.*





# DISSERTATION

S U R

## LES MAGES

*Qui vinrent adorer Jesus-Christ.*

**L**A venue des Mages au berceau de Jesus-Christ, & l'adoration qu'ils lui rendent dans son enfance, est un des plus éclatants miracles du Nouveau Testament, une des plus fortes preuves de la Divinité de Jesus-Christ, & un des plus grands triomphes de la grace & de la foi, comme le remarque saint Jean Chrysofome. (a) L'étoile qui leur apparoit, porte tout d'un coup la lumiere & l'ardeur dans leur esprit, & les engage à entreprendre un voyage long & périlleux, pour venir chercher un nouveau Roi. Une ancienne Prophétie, prononcée quinze cents ans auparavant par Balaam, leur revient dans l'esprit à la vue de ce phénomène. Ils se souviennent qu'il a été prédit : (b) *Qu'une étoile sortira de Jacob, & qu'un Dominateur s'élèvera d'Israël.* La lumiere intérieure de la grace leur fait connoître que ce nouvel astre est le signe de ce Dominateur. Ils viennent à Jérusalem ; ils demandent hardiment où est le nouveau Roi ; on leur dit que le lieu de la naissance du Messie est Bethléhem ; ils y vont ; ils trouvent un enfant, pauvre, foible, sans aucune apparence de Royauté ; ils l'adorent ; ils lui offrent leurs présents. Se peut-il un événement plus singulier, & un effet plus surprenant de la foi la plus vive & la plus éclairée ?

Nous n'entreprenons pas ici d'examiner toutes les circonstances de la venue des Mages. Nous nous bornons à ce qui regarde leur personne, leur pays, & l'étoile qui leur apparut.

Le nom de *Mages* se prend ou dans un sens générique ; pour toute sorte de magiciens, de devins, de tireurs d'horoscopes, d'interpretes des songes ; ou pour les Prêtres & les Devins des Perfes, auxquels le nom de Mages étoit particulièrement affecté. On dérive ce nom de l'Hébreu

I.  
Étonnante  
merveille de  
l'adoration  
des Mages.  
Objet & par-  
tage de cette  
Dissertation.

II.  
Signification  
& origine du  
nom de Ma-  
ges. Quels é-  
toient les Ma-  
ges des Per-  
fes.

(a) *Chrysof. homil. 6. in Matt. = (b) Num. xxiv. 17.*

*Moug* ou *Mag*, qui signifie se fondre, s'écouler ; & dans un sens figuré, se décourager. (a) On croyoit que la magie avoit la vertu d'inspirer de la frayeur aux armées, & que les Mages pouvoient par leur art, causer cet effet dans les troupes de leurs ennemis. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Hagah*, (b) d'où vient *Maheghim*, ceux qui marmottent, qui parlent bas & entre leurs dents, comme faisoient les magiciens dans leurs prières & leurs cérémonies magiques.

La plupart des Anciens (c) enseignent que les Mages des Perfes devoient être nés d'un inceste du fils avec sa mere, ou du pere avec sa fille, chose qui n'étoit nullement rare dans ce pays-là, où ces sortes de mariages n'étoient pas défendus. Leur étude principale étoit la Théologie & la Religion ; ils étoient les Prêtres & les Devins des Perfes. (d) Leur profession étoit en très-haute considération, & les Rois mêmes étoient obligés de se faire instruire sous leur disciplin. (e) Ils tenoient un rang parmi les Conseillers du Prince. (f) On ne décidoit rien sans avoir leur avis. Ils punissoient ou récompensoit à leur gré. Cambyfes, en partant pour son expédition contre l'Égypte, leur laissa le gouvernement de l'Empire ; & après la mort de ce Prince, ils s'emparèrent de la souveraine autorité, & en demeurèrent pendant quelque temps les maîtres.

La plupart des Mages méprisoient les richesses, vivoient dans une grande retraite, & pratiquoient d'extrêmes austérités. (g) Ils couchoient sur la terre nue, & ne se nourrissoient que de pain, de légumes & de fromage. Leur habit étoit blanc. Ils obéissoient à un Supérieur tiré de leurs corps. Ils ne brûloient point leurs morts, craignant de souiller le feu, pour qui ils avoient un souverain respect. L'objet principal de leur étude étoit la magie ; non la magie noire & diabolique, (h) mais la magie naturelle. Ils se méloient de prédire l'avenir, d'interpréter les songes, & de lire dans les astres la bonne ou la mauvaise fortune des hommes. Ils n'avoient ni temples, ni autels, ni statues, ne croyant pas que la Divinité pût être renfermée dans un lieu : mais ils entretenoient un feu perpétuel dans un grand enclos découvert, où ils entroient tous les matins, tenant un faisceau de verges, faisant de longues prières, & ayant la tête couverte d'un bonnet, avec des pendants qui leur tomboient sur les joues & jusques sur les levres. (i) Ils sacrifioient sur les montagnes dans un lieu pur. Le Mage faisoit d'abord une longue prière,

---

(a) *מית* *Dissolvi*, *dissuere*. Vide Stanley, part. 14. *Philosoph. Persar. & Clerici Indic. Philolog. ibidem.* — (b) *הגה* *Meditari*, *mussitare*. Vide Isai. v. 19. *Qui strident in incantationibus suis.* (Hebr. *המצפצפים והמרגים*, *qui pipiunt & mussitant.*) — (c) Vide Menag. not. in Laert. Proam. — (d) *Hesych. Μαγν*, τὸ θυσίαν, ἐν ἱερῶν ἢ Πίπρας λέγουσι. — (e) Cicero, de Divin. l. 1. c. 41. — (f) Dio. Chryf. orat. *Boristhenica.* — (g) Laert. in Proam. Hieron. contra Jovinianum. — (h) Laert. in Proam. ex *Diogenis Persicis.* — (i) Vide Herodot. l. 1. c. 131. & Strab. l. 15. p. 503.

ayant sa tiare sur la tête. Puis on assommoit la victime d'un coup de massue ; on la mettoit en pieces ; on plaçoit ses parties sur un lit d'herbes fraîches , & après avoir chanté la Théogonie ou la Généalogie des Dieux , ils emportoient la chair de la victime , & en faisoient ce qu'ils jugeoient à propos. Voilà quels étoient les Mages des Perses.

C'est apparemment l'idée qu'on a eue que les Mages étoient les Philosophes Perses , qui a fait écrire à plusieurs Anciens , (a) que ceux dont nous parlons , étoient venus de la Perse pour adorer Jesus-Christ. Cette opinion a trouvé un grand nombre de défenseurs parmi les nouveaux Commentateurs. (b) Les Arméniens (c) prétendent qu'ils étoient natifs du village de Maveg , sur le lac de Ran en Arménie. L'Évangile apocryphe de l'enfance du Sauveur croit qu'ils étoient Disciples de Zoroastre , & par conséquent qu'ils étoient venus de la Perse. Bede & l'Abbé Rupert , (d) semblent croire qu'ils étoient venus des trois parties du monde , de l'Asie , de l'Afrique & de l'Europe. Du moins ils disent qu'ils désignoient les trois parties de la terre : & c'est ce que nos Peintres ont voulu signifier en dépeignant un Ethiopien , un Perse & un Grec ou un Romain. Un ancien Auteur qui se trouve dans les Œuvres de saint Augustin , (e) les fait venir du fond de l'Ethiopie. L'Auteur *De Mirabilibus sacræ Scripturæ* , (f) parmi les Œuvres du même Pere , les amène de la terre d'Hévilath. Tertullien (g) insinue qu'ils venoient du pays de Damas.

III.  
Différentes  
conjectures  
sur le pays  
des Mages qui  
vinrent adorer  
J. C.

Mais la plupart de ces conjectures sont insoutenables : ni l'Afrique , ni l'Égypte , ni l'Ethiopie , ne sont point à l'Orient de la Judée ; l'Arménie & Damas sont au Nord. Pour ce qui est du nom des Mages , qui a fait croire que ceux-ci venoient de la Perse , il ne prouve rien pour le temps dont nous parlons : car depuis que les Perses eurent étendu leur Empire sous Cyrus & sous ses successeurs , dans la plus grande partie de l'Orient , on donna le nom de *Mages* à la plupart des Prêtres & des Devins des nations soumises à cette Monarchie ; & delà est venu l'équivoque de ce terme. On comprit sous ce nom les Devins ou les Prophetes des Chaldéens , des Arabes & des autres peuples ; & il y a toute sorte d'apparence que saint Matthieu a pris ici le nom de *Mages* dans toute l'étendue qu'il avoit de son temps dans tout l'Orient , pour signifier des hommes qui faisoient profession de sagesse , & de prédire l'avenir par l'inspection des astres , ou autrement.

Deux raisons principales nous persuadent de ce que nous venons de

---

(a) *Chrysof. homil. 7. in Matth. Author. Oper. imperf. Cyrill. Alex. l. 4. in Isai. Juvenus Poëta, Clem. Alex. l. 1. Strom. Basil. de humanâ Christi Nativit. Theophil. in Matth. — (b) Maldon. Spanheim. Druf. Genebr. Petav. Scalig. alii innumeri. — (c) Chardin, Voyage de Perse, t. 3. p. 131. — (d) Bede & Rupert. in Matth. 11. — (e) Aug. serm. olim 9. de Sanctis, nunc 128. in Appendice. — (f) Author de Mirabilibus sacræ Script. q. 4. — (g) Tertul. contra Judæos.*

IV.  
Il paroît que  
les Mages qui  
vinrent adorer  
J. C. habi-  
toient aux en-  
virons de  
l'Euphrate.

dire : la première, est le pays d'où venoient ces hommes ; & la seconde, est la profession de sagesse qu'ils faisoient. Ils venoient de l'Orient, (a) & étoient de la même profession que Balaam, qui avoit prononcé la Prophétie de l'apparition de l'étoile qui les attira à Berhléhem. L'Écriture, sous le nom d'Orient, entend pour l'ordinaire, l'Arabie déserte, la Mésopotamie, la Chaldée. Balaam étoit de l'Arabie déserte : ces pays avoient des Mages, ou des hommes qui se piquoient de sagesse, & de prédire l'avenir. C'est ce qu'il faut montrer avec plus d'étendue.

Balaam dit lui-même qu'il étoit venu (b) du pays d'Aram & des montagnes d'Orient. Il étoit de la ville de Péthura, sur le fleuve des enfants de son peuple, (c) c'est-à-dire, de Péthora ou Pacora sur l'Euphrate. Eusebe met Péthora au dessus ou au delà de la Mésopotamie. (d) Il ne dit point si elle est au deçà ou au delà de l'Euphrate. J'aimerois mieux la mettre au deçà, & dans la Syrie ou dans l'Arabie déserte.

Tous ces pays sont connus dans les Livres saints, sous le nom d'Orient. Jérémie désigne sous le nom d'enfants de l'Orient, les Arabes Scénites & les Sarrasins, (e) peuples sans villes, sans maisons, sans demeure fixe, qui habitoient sous des tentes, & qui coupoient leurs cheveux en rond. (f) *Levez-vous*, dit Jérémie, en s'adressant aux Chaldéens de la part du Seigneur : *marchez contre Cédar, & ravagez les enfants de l'Orient. L'ennemi prendra leurs tentes & leurs troupeaux ; il enlèvera leurs chameaux, & répandra la frayeur dans tout le pays. Marchez contre ce peuple qui vit en paix & sans aucune crainte. Ils n'ont ni portes ni ferrures : je vais disperser à tous les vents ces peuples qui portent leurs cheveux coupés en rond.*

Abraham ayant donné tout son bien à Isaac, fit des présents aux fils de ses autres femmes ; & les séparant de son fils Isaac, il les fit aller dans le pays qui regarde l'Orient, (g) c'est-à-dire, dans l'Arabie déserte ou pénétrée. Job qui demouroit dans l'Idumée Orientale, à Bosra ou aux environs, (h) est qualifié, un homme puissant entre les peuples de l'Orient ; c'est-à-dire, entre les Syriens, les Arabes & les Chaldéens. Les Prophetes (i) marquent en plusieurs endroits que les Hébreux captifs revieroient de l'Orient dans leur pays ; c'est-à-dire, de la Chaldée, dans la Judée. Il est donc indubitable que l'Arabie déserte, la Mésopotamie & la Chaldée, sont nommées Orient dans les Livres saints. Ainsi il y a toute

(a) *Matth.* 11. 1. *Ecce Magi ab Oriente venerunt Jerosolymam.* — (b) *Num.* xxii. 7. — (c) *Num.* xxii. 5. *Misit ergo nuntios ad Balaam filium Beor ariolum, qui habitabat super flumen terra filiorum Ammon.* (Hébr. על הנרר ארץ בני עמי אל בלעם בן בעור) *ad Balaam filium Beor, (ad) Pethuram qua est super flumen terra filiorum populi sui.* Chal. לפתור ארם דעל פרת, *ad Pethuram Syria qua est super Euphraten.*) — (d) *Euseb. in locis.* Παρθύρα ὑπὲρ τῆς Μισσηταμίας πολῆς. — (e) *Jerem.* xlix. 28. & seqq. — (f) *Herodot.* lib. 3. c. 8. — (g) *Gen.* xxv. 5. 6. — (h) Voyez le Commentaire sur Job, 1. 3. — (i) *Isai.* xliiii. 5. *Baruch.* 1v. 37. v. 5. *Zach.* viiii. 7.

forte de vraisemblance que les Mages étoient venus de ce pays-là dans la Judée.

L'autre raison qui nous en persuade , est la profession de sagesse qu'ils faisoient , & le nom de *Mages* qu'ils portoient. On fait que les Chaldéens avoient des sages qui se mêloient de prédire l'avenir. Daniel en nomme de plusieurs sortes , & toute son histoire est une preuve de l'attachement qu'avoient les Chaldéens à l'interprétation des songes & des prodiges. L'exemple de Nabuchodonosor & de Baltassar le montre assez. Les Profanes nous apprennent mille choses des Sages de Chaldée. M. Stanley (a) a donné toute la treizieme partie du second Livre de son histoire de la Philosophie , à nous décrire celle des Chaldéens. Les Arabes & les Iduméens , connus aussi dans l'écriture sous le nom d'*Orientaux* , se piquoient de sagesse & de connoissances relevées. *N'y a-t-il plus de sagesse dans Théma*n , dit Jérémie. (b) Théma étoit dans l'Idumée méridionale. Et dans Abdias : (c) *Je perdrai les sages de l'Idumée* , dit le Seigneur. Job & ses amis étoient de ces sages d'Orient. Il est dit de Salomon (d) que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux. Enfin les Grecs reconnoissent que leurs Philosophes ont beaucoup profité du commerce & des leçons des Sages d'Orient. Porphyre assure que Pythagore consulta les Sages d'Arabie.

Balaam qui étoit du même pays , étoit un Devin ou un Prophete fameux , du temps de Moÿse. Les Peres & les Commentateurs reconnoissent que les Mages qui vinrent adorer Jesus-Christ , étoient des successeurs de cet ancien Sage ; & que ce fut sur sa Prophétie , qu'ils vinrent à Jérusalem chercher le nouveau Roi , dont ils avoient vu le signe dans leur pays. Ils s'en expliquent eux-mêmes d'une maniere assez claire : (e) *Où est le Roi des Juifs nouvellement né ? car nous avons vu son étoile dans l'Orient*. En quel endroit de l'écriture la venue du Messie est-elle désignée sous le symbole du lever d'une étoile ? & par quel autre voie ces étrangers pouvoient-ils connoître que ce nouveau phénomène désignoit la venue du Messie attendu des Juifs , sinon par la prophétie de Balaam , qui s'étoit conservée dans leur nation , & qui étoit passée jusqu'à eux par tradition de pere en fils ? Les Philosophes d'Orient , de Chaldée , de Mésopotamie , d'Arabie , de Cappadoce , n'étoient gueres connus alors , que sous le nom général de *Mages*. (f) Les Septante donnent d'ordinaire le nom de *Mages* aux Sages qui étoient à Babylone du temps de Daniel. Il est donc fort vraisemblable que saint Matthieu a voulu marquer sous ce nom , des Sages de Chaldée , ou de l'Arabie déserte ; en un mot des Savants du pays du fameux Prophete Balaam , soit qu'on le mette au deçà ou au delà de l'Euphrate.

---

(a) Stanley , *Hist. Philosoph. l. 2. parte XIII.* — (b) *Jerem. XLIX. 7.* — (c) *Abdias. v. 8.* — (d) *3. Reg. 1v. 30.* — (e) *Matth. 11. 2.* — (f) *Vide Plin. lib. 30. cap. 1. & Grot. ad Matth. 11.*

L'opinion que nous venons d'appuyer sur le pays des Mages, en les faisant venir de l'Arabie déserte, de la Chaldée ou de la Mésopotamie; ( car il faut avouer qu'on ne sauroit précisément fixer le lieu de leur demeure, ) est assez commune parmi les Peres ( *a* ) & les Commentateurs; ( *b* ) & elle a par-dessus l'autre de bonnes preuves tirées de la notion du terme d'*Orient*, que l'Écriture fixe aux pays que nous avons nommés. Ajoutez la facilité de venir de ces pays qui sont sur l'Euphrate, en peu de jours à Jérusalem, ville fort connue dans toutes les provinces dont nous parlons.

v. Quant à la profession des Mages, nous savons que plusieurs Peres ( *c* )  
 Quelle étoit la profession des Mages qui vinrent adorer J. C. ont cru que les Mages qui vinrent adorer le Sauveur, étoient de vrais magiciens, qui exerçoient les arts curieux & diaboliques de la divination, de l'Astrologie judiciaire & des enchantements. La plupart des Anciens avoient porté le même jugement de Balaam; ils le croyoient idolâtre & vrai magicien. ( *d* )

Mais d'autres Peres ( *e* ) & plusieurs Commentateurs, ( *f* ) ont cru que la magie des Mages qui vinrent adorer Jésus-Christ, non plus que celle de Balaam, n'étoit qu'une magie permise & naturelle. Saint Epiphane ( *g* ) croit qu'ils étoient de la race d'Abraham & de Cétura, dont les enfants s'établirent dans la Magodie. L'Abbé Rupert ( *h* ) leur donne le nom de Prophetes & d'hommes inspirés. Origene ( *i* ) croit que les Mages s'étant aperçu, dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du démon étoit fort affoibli, s'appliquerent à en découvrir la cause; & qu'ayant aperçu dans le même temps un astre extraordinaire, ils jugerent que c'étoit l'astre dont avoit parlé Balaam, qui marquoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israël, lequel auroit sans doute un pouvoir beaucoup plus grand que les démons & les spectres qu'ils avoient consultés jusqu'alors. C'est ce qui les détermina à aller le chercher, pour lui rendre leurs adorations. S. Basile ( *k* ) & S. Ambroise ( *l* ) ont eu à peu près la même pensée.

Tertullien ( *m* ) semble dire que ce fut par l'Astrologie, que les Mages

---

( *a* ) *Tertul. contra Judæos, & lib. 3. contra Marcion. Justin. Dialog. cum Triphone Epiphan. Epitome fidei Cathol. alii nonnulli.* — ( *b* ) *Tostat. Mariana, Barrad. Grotius, Cornelius a Lapide, Ligfoot.* — ( *c* ) *Ignat. Epist. ad Ephes. Justin Dialog. cum Tryph. Origen. homil. 13. in Num. & l. 1. contra Celsum. Ambros. l. 2. in Luc. Tertul. de Idololat. Basile. de humana Christi nativitate. Hieron. in Matt. 11. & in Isai. xix. & xlvi. Hilar. l. 4. de Trinit. n. 36. Aug. serm. 2. & 5. de Epiphan.* — ( *d* ) Voyez le Commentaire sur les Nombres, Chap. xxii. 5. — ( *e* ) *Hieronym. in Dan. 11. col. 1077. nov. édit. Consuetudo, & sermo communis, Magos pro maleficis habet, qui aliter habentur apud gentem suam, eo quod sint Philosophi Chaldaeorum & ad artis hujus scientiam Reges quoque & principes ejusdem gentis omnia faciunt. Vide Auth. Operis imperf. in Matt. & Author. quæst. ex N. T. qu. 63.* — ( *f* ) *Vat. Brug. Hamm. Jans. Iprens. Erasme. Ligfoot. Mald. &c.* — ( *g* ) *Epiphan. Epitome Fidei Cathol.* — ( *h* ) *Rupert. in Matt. 11.* — ( *i* ) *Origen. l. 1. contra Cels. Vide & homil. 13. in Num.* — ( *k* ) *Basile. de humana Christi gener.* — ( *l* ) *Ambros. in Luc. l. 2. p. 1197.* — ( *m* ) *Tertul. de Idololatriâ.*

connurent la venue de Jesus-Christ. Jusqu'alors, dit-il, cette science étoit permise; mais depuis la naissance du Messie, elle est interdite & condamnée: *Atenim scientia ista usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativatem alicujus de celo interpretetur.* Saint Jérôme (a) semble avoir pris d'Origene ce qu'il dit, que les Mages instruits par les démons, ou par la Prophétie de Balaam, que le Fils de Dieu étoit né pour détruire toute la vertu de la magie, étoient venus de l'Orient pour adorer le Roi nouveau né: *Magi de Oriente docti à dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei, qui omnem artis eorum destrueret potestatem, venerunt Bethlehem.* Ce qu'il y a de certain, c'est que selon Joseph, (b) & même selon les Auteurs profanes de ce temps-là, (c) tout l'Orient étoit alors dans l'attente d'un Monarque qui devoit sortir de la Judée, & qui devoit posséder l'empire du monde.

On dit communément que les Mages étoient Rois dans leur pays. (d) Mais les Anciens n'en ont pas parlé d'une maniere si positive. Il est vrai qu'on cite Tertullien, (e) comme s'ils les avoit reconnus pour Rois; mais cet Auteur, après avoir cité ces paroles du Psaume, (f) *Les Rois d'Arabie & de Saba lui offriront des présents*, ajoute simplement: Car l'Orient a d'ordinaire des Mages pour Rois: *Nam & Magos Reges ferè habet Oriens.* Ce que Tertullien suppose en cet endroit, que les Rois d'Orient étoient Mages pour la plupart, est assurément très-contestable & très-douteux, pour ne rien dire de plus. Et si la royauté des Mages n'est fondée que sur cela, on peut sans détour la nier absolument.

Saint Hilaire (g) est encore plus obscur que Tertullien. En parlant de la venue des Mages, il dit que le travail de l'Egypte a été comme consacré par le travail de ses Princes: *In principum labore totius Ægypti labor demonstratus est.* Il fait allusion à un passage d'Isaïe, (h) où il est dit que le travail de l'Egypte sera consacré au Seigneur. On allegue encore saint Jean Chrysostome, Homélie 6, sur saint Matthieu; l'Auteur de l'Ouvrage imparfait; saint Basile, Homélie sur la Naissance du Sauveur; l'Auteur du Commentaire sur les Psaumes, sous le nom de saint Jérôme. (i) Mais dans tous ces Ecrivains, on ne trouve rien de favorable à l'opinion qu'on leur attribue.

L'Auteur du Sermon sur le Baptême, cité sous le nom de saint Cyprien, (k) donne expressément aux Mages le nom de Rois: mais cet Ouvrage est d'un ami de saint Bernard, nommé Arnaud Abbé de Bon-

VI.  
Les Mages  
qui vinrent  
adorer J. C.  
étoient-ils  
rois?

---

(a) Hieron in Isai. xix. col. 182. nov. edit. = (b) Joseph. de bello, l. vii. c. 12. p. 961. = (c) Tacit. lib. 5. Sueton. in Vespas. = (d) D. Thom. Strabus seu Gloss. ordinar. Albert. Magn. Lyran. Carthus. in Matt. Incognitus in Psalm. Mald. alii plerique. = (e) Tertull. contra Judæos, & lib. 3. contra Marcion. = (f) Psalm. lxxxi. 10. = (g) Hilar. lib. 4. de Trinit. n. 38. = (h) Isai. xlv. 14. = (i) In Psalm. lxxxi. = (k) Cyprian. seu Arnald. Abb. Bonavall. serm. 2. de septem. Cardin. operib. Non satis est quod Angeli locuti sunt, quod apparuit stella Regibus.

nevalle. Celui qui a composé les Sermons *ad Fratres in Eremo*, (a) sous le nom de saint Augustin, leur fait le même honneur : mais tout le monde fait que cet Ecrivain est fort récent, & ne passe pas le treizieme ou peut-être le quatorzieme siecle. Le Sermon douzieme, publié autrefois sous le nom de saint Ambroise, (b) leur donne expressément le nom de trois Rois : mais ce Sermon est de saint Césaire d'Arles, qui vivoit au sixieme siecle ; & encore le nom de *Rois* y est fort douteux, & paroît ajouté après coup. Paschase Radbert (c) qui fleurissoit au neuvieme siecle, dans l'Abbaye de Corbie, est tout-à-fait exprès pour la royauté des Mages : *Magos Reges extitisse, nemo qui historias legit Gentilium, ignorat*. Théophylacte (d) parmi les Grecs reconnoit les Mages pour Rois. Mais Nicéphore (e) plus ancien que lui, se contente de dire qu'ils étoient illustres, & par leur science, & par leur puissance. Voilà ce que nous trouvons de plus fort pour cette opinion parmi les anciens & les modernes.

Comme ni l'Ecriture ni les plus anciens Peres ne parlent pas d'une maniere bien expresse sur cette qualité de Roi attribuée aux saints Mages, & que l'Eglise jusqu'ici n'a exigé sur ce fait aucune créance certaine, & a laissé la liberté d'en examiner les preuves, & d'en contester la vérité ; nous avouons que cette royauté ne nous paroît pas assez bien appuyée, pour la recevoir comme indubitable. Il est vrai que les Mages ont eu autrefois dans la Perse une assez grande autorité, & que les Rois même se faisoient instruire par les Mages : mais les Mages n'ont jamais régné ordinairement dans aucun pays que nous sachions ; & sur-tout au temps de la naissance de notre Seigneur, il n'y avoit nul pays, ni de Perse, ni de Chaldée, ni de Mésopotamie, ni d'Arabie, où l'on donnât aux Rois le nom de *Mages*, ni où il fallût être Mage pour régner.

## VII.

Autres remarques sur le nombre & le nom des Mages qui vinrent adorer J. C. & sur leur mort & leur culte.

Quant au nombre des Mages, il y a fort long-temps qu'il est fixé à trois. Saint Léon le suppose par-tout ; (f) saint Césaire le dit expressément dans le Sermon que nous avons cité. (g) On voit la même chose dans deux Sermons attribués autrefois à saint Augustin ; mais le premier de ces deux Sermons (h) se trouve ailleurs sous le nom d'Eusebe d'Emese, & le second (i) porte le nom de saint Léon dans tous les Manuscrits. Bede, l'Abbé Rupert, (k) & après eux une foule de Commentateurs l'enseignent de même ; c'est le sentiment le plus commun, & presque le seul qui soit aujourd'hui suivi dans l'Eglise. Il est fondé principalement

(a) *Serm. 43. ad Fratres in Eremo.* == (b) *César. serm. 139. in app. tom. 5. sancti August. inter Casarian. 43.* == (c) *Paschas. Radb. in Matt. 11.* == (d) *Theophylact. in Matt. 11.* == (e) *Nicephor. L. 1. c. 13. Hist. Eccles. Σαφὴ τῶν ἄντων, καὶ τῶν ὑγιγιμῶν, καὶ κρᾶτι πολλῆ διαφύπρω.* == (f) *Leo Magn. sermonib. 1. 4. 5. 6. 7. 8. de Epiph. & Epist. 16. cap. 2.* == (g) *César. serm. 139. Append. tom. 5. S. August.* == (h) *Serm. 136. Append. olim 29. de Tempor.* == (i) *Serm. nunc 132. append. 1. 5. olim 33. de Tempor.* == (k) *Beda & Rupert. in Matt. 11.*

sur ce qui est dit dans l'Évangile, qu'ils présentèrent à Jésus-Christ, de l'or, de la myrrhe & de l'encens. (a) On a supposé que chacun d'eux lui avoit fait son présent.

Mais ce sentiment n'a pas toujours été reçu dans l'Église. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (b) cite d'anciens Livres apocryphes, qui portoient le nom de Seth, & qui disoient que les Mages avoient été douze, choisis de toute leur nation, & se succédant de pere en fils depuis plusieurs siècles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une certaine montagne, d'où ils observoient le lever des astres, jusqu'à ce qu'enfin ils découvrirent l'étoile qu'ils attendoient depuis tant de siècles. L'Auteur de la Glose ordinaire, sans limiter leur nombre, dit simplement qu'ils étoient en grand nombre.

On donne aujourd'hui communément aux Mages des noms inconnus à toute l'antiquité. On les appelle *Gaspard*, *Melchior*, *Balthasar* : mais ces noms sont nouveaux, & on en trouve d'autres aussi douteux que ceux-là dans quelques Auteurs peu certains : par exemple, on veut qu'ils aient porté en Grec les noms de *Magalat*, *Galgalat*, *Saracin* ; & en Hébreu, *Apellius*, *Amerus*, *Damascus*, ce qui a été inventé par des gens également ignorants en Grec & en Hébreu. D'autres les nomment *Ator*, *Sator*, *Paratoras* ; (c) tous noms forgés à plaisir, & inconnus avant le douzième siècle.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (d) dit que S. Thomas ayant trouvé les Mages dans la Perse, les instruisit, les baptisa & les employa avec lui à la prédication de l'Évangile. On veut qu'ils aient souffert le martyre dans une ville d'Arabie. Les Arméniens les font mourir à Maveg en Arménie. On montre leurs corps à Cologne, & on les y honore d'un culte particulier. Voilà ce que nous trouvons de plus remarquable sur la personne des Mages.

Le temps de leur arrivée dans la Judée, est un point qui a beaucoup exercé les Chronologistes. La décision de cette difficulté dépend beaucoup de la distance du pays d'où on les fait venir. Ceux qui veulent qu'ils soient partis de la Perse, (e) leur donnent deux ans pour faire leur voyage ; supposant que l'étoile leur apparut deux ans avant la naissance du Sauveur, suivant ce qui est dit dans l'Évangile, qu'Hérodes fit mourir les enfans de Bethléhem depuis deux ans & au dessous, selon le temps que les Mages lui avoient dit. (f) D'autres (g) ne les font arriver à

VIII.  
Temps du départ & de l'arrivée des Mages qui vinrent adorer J. C.

(a) *Matt.* 11. 11. — (b) *Auth. Oper. imperf. homil.* 2. — (c) *Vide Casaub. in Baron. & Bolland. Maii*, t. 1. p. 7. 8. — (d) *Homil.* 11. *in Matt.* — (e) *Quid. apud Theophyl. Auth. serm.* 131. & 132. *in Epiph. appendic. tom.* 5. *S. August.* — (f) *Matt.* 11. 16. — (g) *Epiph. hares.* 52. *Euseb. seu Hieron. in Chron. Nicephor. lib.* 1. *cop.* 13. *Beda. Alii.*

Bethléhem que deux ans après la naissance du Sauveur , supposant que l'étoile ne leur apparut qu'au moment de sa naissance. D'autres enfin les font partir au moment de la naissance du Sauveur & de l'apparition de l'étoile , & les amènent à Bethléhem pour le treizieme jour après cette naissance. Mais afin de leur faire faire la diligence nécessaire pour arriver en treize jours de la Perse à Bethléhem , ils leur donnent des Dromadaires , qui sont des animaux fort prompts & fort légers.

Saint Jean Chrysostome , (a) sans déterminer le temps de leur arrivée ; & pour n'être pas resserré dans le terme de deux ans , dit que l'étoile a pu paroître avant la naissance du Sauveur ; & qu'Hérodes craignant de manquer celui qu'il cherchoit , prit plus de temps qu'il n'y en avoit que l'étoile étoit apparue , pour faire mourir les enfants de Bethléhem. Quelques-uns (b) ont voulu que l'étoile ait paru dès le temps de l'Incarnation du Fils de Dieu. D'autres , (c) dès le temps de la conception de S. Jean-Baptiste. Mais personne n'a osé fixer le temps précis du départ des Mages ; quoique la plupart aient fixé leur arrivée à Bethléhem le treizieme jour après la naissance de Jesus-Christ. En les faisant venir des bords de l'Euphrate , c'est-à-dire , des environs de Pathura ou même de la Chaldée ou de la Babylonie , ils ont pu arriver à Jérusalem en moins de vingt jours , en traversant l'Arabie déserte sur des Chameaux , qui est la monture ordinaire de ce pays-là. De l'Euphrate à Jérusalem , il n'y a pas plus de deux cents lieues.

IX.  
Quelle pou-  
voit être la  
nature de l'é-  
toile qui ap-  
parut aux Ma-  
ges.

Venons maintenant à l'étoile qui apparut aux Mages , & que saint Augustin (d) appelle la magnifique langue du Ciel. Quelques Anciens (e) ont avancé que c'étoit un astre nouveau , créé exprès pour annoncer aux hommes la naissance du Messie. D'autres (f) que c'étoit une espece de comete , qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligfoot (g) veut que ç'ait été la même lumiere qui avoit apparu aux Pasteurs près de Bethléhem , & qui se fit voir aussi de loin aux Mages qui étoient dans leur pays , & qui la virent comme une étoile arrêtée sur la Judée. Plusieurs autres (h) ont avancé que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile , & qui , ayant son mouvement déterminé du côté de la Judée , détermina les Mages à le suivre. Saint Jean Chry-

---

(a) Chrysoft. homil. 7. in Matt. — (b) Bolland. April. t. 1. p. 8. Maii, t. 1. p. 7. — (c) Bolland. Maii, t. 1. supplement. p. 519. 520. Thoynard. Harmon. Evang. anno 2. ante Christi nativit. art. 3. — (d) Aug. t. 5. serm. 200. nov. edit. olim 30. de Tempore. Quid erat nisi magna lingua cæli? Et serm. 203. olim 64. de Divers. initio. Stellam sibi apparentem, & pro infante Verbo visibiliter loquentem, velut linguam cæli secuti sunt. — (e) Leo Magn. serm. 1. de Epiph. Chrysoft. in Matt. homil. 6. Basil. de humana Christi nativ. Ambros. lib. 2. in Luc. cap. 2. Author. de Mirabilib. sacr. script. Fulgent. homil. de Epiph. Author. serm. 131. append. t. 5. S. Aug. — (f) Orig. lib. 1. contra Cels. Maldon. Grot. Scultet. — (g) Ligfoot. Hor. Talmud. & in Harmon. — (h) Ita Evangel. Infantia Chrysoft. & Theophyl. in Matt. Author. de Mirabilib. sacr. script. Casar. dialog. 27. Maldon.

foftome, Euthyme, Céfarius & Théophylacte, confirment ce fentiment; parce que cet afre fembloit intelligent & raifonnable, paroiffant, difparoiffant, s'arrêtant, s'avancant lorsqu'il le jugeoit à propos.

L'Auteur du Commentaire imparfait fur faint Matthieu, dit que cette étoile defcendit fur la montagne où les Mages l'attendoient depuis plusieurs générations, & qu'elle leur apparut ayant au milieu de foi comme la forme d'un jeune enfant, avec une croix au deffus de lui; qu'il leur parla, & leur ordonna de fe transporter en Judée. Saint Epiphane (a) a fuivi la même tradition, qui eft tirée du Livre apocryphe de Seth. D'autres (b) ont avancé que cette étoile étoit le Saint-Efprit, lequel apparut aux Mages fous cette figure, comme il fe fit voir enfuite au baptême de Jefus-Christ fous la forme d'une Colombe. Saint Ignace (c) dit que cette étoile jettoit un éclat qui furpaffoit celui de toutes les autres étoiles, & que le foleil, la lune, & les autres afres lui fervoient comme de compagnie, & formoient fon cortège. Elle dominoit fur tout cela par fon éclat, & tout le monde étoit dans l'admiration en confidérant cette lumière.

Il femble que ce phénomène n'a pas été inconnu aux Auteurs profanes. Je ne parle point d'une comete qui parut à Rome fept jours de fuite, après la mort de Jules Céfár, au commencement du regne d'Auguste, & qui ayant été prife pour l'ame de Céfár, fut adorée à Rome dans un temple particulier. (d) Plusieurs de nos Auteurs l'ont prife comme un préfage de la venue de Jefus-Christ. Mais elle a paru trop long-temps avant la naiffance du Sauveur, pour pouvoir lui être rapportée. (e) Le même Plin (f) dit quelque chofe de plus précis, lorsqu'il raconte qu'il parut une comete avec une efpece de chévelure couleur d'argent, & fi brillante qu'à peine pouvoit-on en fupporter la vue. Elle repréfentoit au dedans de fa capacité, un Dieu fous la forme humaine: *Specie humanâ Dei effigiem in fe ostendens.*

Il eft vrai que ce paffage eft fufpect à quelques Critiques, & je veux bien ne pas infifter pour le foutenir. En voici un autre de Chalcidius Philofophe Platonicien, (g) qui eft formel pour notre fujet. *Il faut remarquer, dit-il, une autre hiftoire bien plus fainte & plus digne de vénération, qui nous parle de l'apparition d'une certaine étoile, qui ne préfageoit ni des maladies, ni de la mortalité; mais la defcente de Dieu fur la terre, pour vivre parmi les hommes, & pour les combler de fes faveurs. Des Sages de Chaldée ayant apperçu cette étoile durant la nuit; comme ils étoient inftruits*

---

(a) Epiphane. hæref. 26. & 39. — (b) Quid. apud Author. de Mirabilib. facr. fcript. apud Auguft. — (c) Ignat. Epift. ad Ephes. ita & Evangel. Infantia. — (d) Vide Plin. lib. 2. c. 25. — (e) Jefus-Christ ne nâquit que 41 [ou même 44] ans après la mort de Jules Céfár. — (f) Plin. lib. 2. cap. 25. Hift. Natur. — (g) On ne fait en quel temps il a vécu. Il a fait un Commentaire fur le Timée de Platon, où ce paffage fe trouve, pag. 19.

dans la connoissance des astres, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né; & lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils lui offrirent des vœux convenables à une telle majesté. Si ce passage n'est pas supposé, je ne puis douter que Chalcidius n'ait été Chrétien.

Pour revenir à la nature de l'étoile, & pour nous fixer au milieu de cette variété de sentiments, nous croyons que c'étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, (a) qui ayant été remarqué par les Mages, avec des circonstances & des qualités extraordinaires, fut prise par eux pour un phénomène miraculeux; & que se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminèrent à le suivre, pour savoir des nouvelles de ce nouveau Monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du Saint-Esprit, & la lumière qu'il répandit dans leur esprit, jointe à l'opinion qui étoit alors commune dans tout l'Orient, que le Messie devoit bientôt paroître, (b) furent des motifs plus que suffisants pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit devant & au dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert. (c)

X.  
L'étoile qui  
apparut aux  
Mages fut-elle  
visible par-  
tout?

On n'est pas d'accord si tout le monde vit l'étoile qui apparut aux Mages. Il y a des Auteurs (d) qui croient que ce privilege ne fut que pour eux seuls. D'autres (e) soutiennent qu'ils ne la virent qu'une ou deux fois dans leur pays; après quoi elle ne leur parut plus qu'au sortir de Jérusalem. D'autres (f) soutiennent qu'ils la suivirent toujours depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, & qu'alors ayant disparu, cela les mit dans la nécessité de demander en quel lieu le Messie devoit naître. Enfin d'autres (g) prétendent qu'elle parut à la face de tout le monde; & que si les autres peuples ne la suivirent pas, c'est ou qu'ils ne furent pas attirés par le mouvement intérieur de l'Esprit de Dieu, ou qu'ils ne comprirent pas le mystère de ce nouveau phénomène. Les Mages arrivant à Jérusalem, demandent hautement: *Où est le Roi des Juifs nouveau-né? car nous avons vu son étoile dans l'Orient.* Ils supposent qu'il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que cet astre.

Mais s'il eût été vu de tout le monde dans la Judée, comment Hérodes eût-il demandé avec tant d'inquiétude, depuis quel temps l'étoile s'étoit fait voir? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'Orient & au pays des Mages, elle les conduisit jusqu'à

---

(a) Spanhem. ex Origen. & August. Brug. Le Clerc, Author Præadamit. l. 4. c. 3. = (b) Sueton. in Vesp. Tacit. hist. 5. Cicero, lib. 2. de Divinat. = (c) Exod. xiiii. 21. = (d) Author Præadamit. l. 4. c. 3. = (e) Basil. homil. de humana Christi nativ. Author. de Mirabil. sacr. script. q. 4. Tillemont, Note xi. sur J. C. Thoynard, Harmon. Evang. = (f) Chrysoft. homil. 6. in Matt. Author. oper. imperfecta. Ambros. lib. 2. in Luc. 11. Bern. serm. 3. in Epiphon. Aug. serm. 200. 201. 203. nov. edit. Theophyl. Chronic. Alex. = (g) Evang. Infantie. Ignat. ad Ephes.

Jérusalem , sans les abandonner ; & qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jérusalem , elle se fit voir de nouveau , & les mena à Bethléhem ; & disparut après cela entièrement , puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desseins de Dieu. L'Auteur de l'Evangile de l'Enfance de Jesus dit qu'elle les reconduisit dans leur pays. Mais on fait quel fond on peut faire sur ces sortes de Livres. Le Protévangile de saint Jacques porte qu'elle entra dans la caverne où Jesus étoit né , & qu'elle se posta au haut de la grotte , pendant que les Mages faisoient leurs adorations & leurs présents. (a) Cela donne l'idée d'un corps lumineux assez petit. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet , pour contenter absolument notre curiosité.

Le temps auquel l'étoile apparut aux Mages , est encore un de ces points douteux , qu'on ne peut décider ni par le texte sacré , ni par la tradition , ni par aucune autorité certaine. Se fit-elle voir un ou deux ans avant la naissance du Sauveur , ou seulement au moment de sa naissance , ou quelque temps après ? c'est ce qui nous est entièrement inconnu , & sur quoi il est inutile de faire des recherches ennuyeuses. Si les Mages sont venus du fond de la Perse , & qu'ils soient arrivés à Bethléhem le treizième jour après la naissance du Sauveur , il faut qu'ils soient partis assez long-temps avant qu'il fût né. Et quand même ils ne seroient partis que des bords de l'Euphrate ou de la Chaldée , s'ils sont venus à Bethléhem le 6 Janvier , dans la supposition que Jesus-Christ soit né le 25 Décembre , il faudra encore les faire partir avant la naissance du Sauveur. Mais comme rien n'oblige à fixer leur arrivée dans la Judée dans ce temps précis ; il nous suffit qu'ils y soient venus dans l'espace de quarante jours que la sainte Vierge demeura à Bethléhem ; suivant la Loi , (b) qui prescrivait ce terme aux femmes nouvellement accouchées , pour leur purification. Ils purent donc arriver le 20 , ou le 25 , ou même le 30 Janvier , à Bethléhem. La sainte Vierge alla au Temple le 2 Février , & le massacre des Innocents arriva quelques jours après , lorsque Joseph étoit en chemin pour se sauver en Egypte.

Quoique l'Eglise Latine ait fixé la fête de l'Epiphanie au 6 de Janvier , elle n'a pas prétendu que les trois miracles qu'elle honore ce jour-là , savoir , la venue des Mages , le premier miracle fait aux noces de Cana , & le baptême de J. C. y soient arrivés précisément. Le 6 Janvier a été long-temps en Orient la fête de la Nativité de notre Seigneur. Les Grecs d'aujourd'hui n'y honorent que le baptême de Jesus-Christ ; & ils célèbrent la venue des Mages le 25 Décembre , avec la naissance du Sauveur. (c) Il n'y a donc nulle obligation de mettre l'arrivée des Mages à Bethléhem le 6 de Janvier ; & par conséquent on a tout le temps néces-

(a) Le Grec ne dit pas qu'elle soit entrée dans la caverne. *Ἦδ' ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ ἐβίβη ἐν τῇ ἀσπυρίᾳ, προσήγει αὐτοὺς ἕως τῆς ἐκκλησίας ἐν ἱερὸν τῆς σπηλαίου ἢ τῆς τοῦ παιδίου.* Mais le Latin de Postel le porte. — (b) *Levit. xii. 2. 3. 4.* — (c) Voyez M. de Tillemont , Note ix. sur Jesus-Christ.

XI.  
En quel  
temps l'étoile  
apparut-elle  
aux Mages ?

faire pour les faire venir commodément de la Mésopotamie , de la Chaldée ou du pays de dessus l'Euphrate , à la crèche du Sauveur , avant le départ de la sainte Vierge pour le voyage d'Egypte. (a)

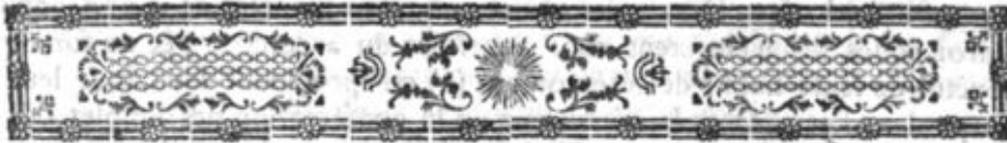
Les termes dont s'est servi l'Évangéliste saint Matthieu (b) en parlant de l'apparition de l'étoile , ont fait naître deux sentiments contraires sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns (c) soutiennent que les Mages , en arrivant à Jérusalem , voulurent dire qu'ils avoient vu l'étoile dans l'Orient. Et les autres (d) qu'ils l'avoient vue à son lever. Mais la première version est la plus naturelle. L'Évangéliste se sert de la même expression au v. 9. du même Chapitre , où naturellement on ne peut pas l'entendre du lever de l'étoile. *L'astre qu'ils avoient vu dans l'Orient, marchoit devant eux , jusqu'au lieu où étoit l'Enfant ; & non pas, L'astre qu'ils avoient vu à son lever ;* ce qui ne feroit pas un sens naturel en cet endroit.

XII.  
Conclusion de  
cette Disserta-  
tion.

Pour conclure cette Dissertation , nous dirons que les Mages n'étoient pas des Sages de ce nom , comme autrefois dans la Perse , mais des Savants de l'Arabie déserte , de la Chaldée ou de la Mésopotamie , aux environs de l'Euphrate , qui étoient apparemment de la même profession que le fameux devin Balaam , & qui sachant par tradition , qu'à l'apparition d'une nouvelle étoile , il naîtroit au milieu des enfants de Jacob , un Roi qui devoit être le Desiré de toutes les nations , & le Sauveur du monde , se déterminèrent à suivre l'étoile qui leur apparut , pour aller chercher ce nouveau Roi. L'inspiration surnaturelle du Saint-Ésprit , & peut-être quelque songe envoyé de Dieu , les y portèrent encore plus efficacement. Il y a beaucoup d'apparence que ce phénomène n'étoit pas une étoile ni une comète , mais un météore passager qui parut dans l'air sous la forme d'une étoile , qui les accompagna jusqu'à Jérusalem ; & ensuite après deux ou trois jours d'absence , elle reparut de nouveau , & les conduisit à Bethléhem. Il n'est pas nécessaire qu'elle se soit fait voir avant la naissance du Sauveur , ni que les Mages soient arrivés à Bethléhem treize jours après la naissance de Jesus-Christ , il suffit qu'ils y soient venus avant la fin des quarante jours de la Purification de la sainte Vierge.

---

(a) M. Thoynard distingue trois apparitions de l'étoile : la première , au temps de la conception de saint Jean-Baptiste ; la seconde , au temps de la naissance de Jesus-Christ ; la troisième , lorsque les Mages étant arrivés à Jérusalem , en partirent pour aller à Bethléhem. Il suppose que le *biennium* marqué dans saint Matthieu , 11. 16. se prend de la première apparition ; que les Mages ne partirent qu'après la seconde ; qu'ils furent un mois en chemin , & qu'ils n'arriverent à Bethléhem que le premier Février , c'est-à-dire , précisément la veille de la Présentation de N. S. au Temple. — (b) *Matt.* 11. 2. *Εἶδον γὰρ αὐτὸ τὴν ἀστὴρα ἐν τῇ ἀνατολῇ.* — (c) *Chrysoft. Mald. Gros. Brug. Hammon. alii.* — (d) *Borremans , & alii quidam.*



# DISSERTATION

S U R

## LES TROIS BAPTEMES,

*C'est-à-dire, sur le Baptême des Juifs, sur le Baptême de S. Jean, & sur le Baptême de Jesus-Christ.*

ON remarque dans l'Ecriture trois sortes de Baptêmes ; le Baptême des Juifs, celui de saint Jean-Baptiste, & celui de Jesus-Christ. Le premier étoit ou pour disposer à une action sainte, ou pour se nettoyer d'une souillure contractée, ou pour recevoir un profélyte. Le second étoit un Baptême de pénitence, pour disposer l'homme à obtenir la rémission de ses péchés, par la confession & la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le Baptême de Jesus-Christ conféroit le pardon du péché, la justification, & la grace du Saint-Esprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres ; il en étoit l'accomplissement & la consommation. Ainsi, pour en bien connoître toute l'excellence & tout le mérite, il est bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres Baptêmes : c'est ce que nous nous proposons de faire dans cette Dissertation, dans laquelle nous examinerons d'abord ce qui regarde le Baptême des Juifs & le Baptême de saint Jean-Baptiste, & ensuite ce qui regarde le Baptême de Jesus-Christ.

Trois sortes de Baptêmes dans l'Ecriture, Objet & partage de cette Dissertation.

### A R T I C L E I.

#### *Baptême des Juifs.*

Les purifications, les lustrations, les baptêmes ont été en usage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont eue de la Divinité, & de la pureté nécessaire à ceux qui s'en approchent, leur a fait comprendre la nécessité de se purifier par le bain & par les lustrations d'eau pure, de feu ou d'encens. Mais nulle nation n'a été sur cela plus religieuse que les Hébreux. Moïse leur ordonna de se purifier, & de laver leurs habits, (a) pour se disposer à recevoir les Loix du Seigneur au pied du

L' Baptême usé chez les Juifs pour se purifier des souillures contractées.

(a) *Exod. XIX. 10.*

mont Sinai , lorsque Dieu y donna des marques éclatantes de sa présence; Aaron & ses fils n'entrèrent dans l'exercice du Sacerdoce , & ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies , (a) qu'après avoir lavé tout leur corps dans l'eau. Dans la cérémonie de la consécration des simples Lévités , (b) le Seigneur veut qu'ils lavent auparavant leurs vêtements.

Toutes les souillures légales se nettoyoient par le baptême , & ordinairement par le sacrifice. Les impuretés mêmes naturelles des hommes & des femmes , & certaines incommodités des uns & des autres , comme la lepre (c) & les pollutions volontaires ou involontaires , étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché un animal impur , vif ou mort , ou une personne souillée , étoit soumis à la même Loi : (d) de même que celui qui avoit été souillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché , (e) ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation solennelle , (f) ou d'un homme mort , (g) ou de toute autre chose impure. Mais ce baptême ne nettoyoit point les souillures de l'ame. Il n'étoit point établi pour cela ; il n'étoit que pour les impuretés légales & corporelles.

La manière dont se pratiquoient toutes ces purifications , étoit de se plonger tout le corps nud dans l'eau , & de laver ensuite ses habits séparément ; ou de se plonger dans l'eau tout vêtu & avec ses habits. Ces deux choses n'alloient point l'une sans l'autre , disent les Docteurs Juifs : Quand l'Écriture ordonne de laver ses habits , elle entend qu'on doit aussi se laver tout le corps ; & réciproquement quand elle commande de se plonger le corps dans l'eau , elle entend qu'on lavera aussi ses habits.

Ce qu'on appelle *baptême par aspersion* ou *par infusion* , ne leur étoit point connu , & dans l'Église Chrétienne on ne l'employa point dans les commencements ; on s'en tint à l'usage & à la notion commune des Juifs & des autres peuples. Ces sortes de baptêmes improprement dits , doivent apparemment leur origine à certaines lustrations ou aspersiones usitées sous la loi , & dans les cérémonies païennes , où quelquefois on arrosoit la multitude avec une eau lustrale , ou avec le sang d'une victime d'expiation :

*Spargens rore levi , & ramo felicis olivæ.*

On en voit des exemples dans Moïse , à la cérémonie de la consécration des Prêtres (h) & des Lévités , (i) à la fête de l'expiation solennelle ; (k) lorsqu'un lépreux étoit guéri , & qu'il offroit au Temple son offrande ; (l) dans les sacrifices solennels , & pour le péché

(a) Exod. xxix. 4. xi. 12. Levit. viii. 6. — (b) Num. viii. 6. 7. — (c) Levit. xii. 6. 34. xiv. 6. 7. & seqq. — (d) Levit. xi. 25. 28. xxix. 6. — (e) Levit. vi. 27. — (f) Num. xix. 7. 8. 21. — (g) Num. xix. 14. &c. xxxi. 24. — (h) Exod. xxix. 21. Levit. viii. 11. — (i) Num. viii. 7. — (k) Levit. xiv. 14. 15. 19. Num. xix. 4. — (l) Levit. xiv. 7. 16. 51.

du grand-Prêtre ou du peuple : (a) enfin dans les souillures ordinaires contractées par la présence d'un mort ou par l'assistance à ses funérailles : (b) dans ces rencontres on étoit arrosé d'eau lustrale, dans laquelle on avoit trempé de la cendre de la vache rousse.

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matière, est le baptême que l'on donnoit aux Profélytes. Les Juifs appelloient *Profélytes*, ceux qui se convertissoient au Judaïsme, ou simplement ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcés à recevoir la circoncision ni le baptême ; mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, & à observer certains préceptes que les Hébreux prétendent avoir été donnés à Noé & à ses enfants après le déluge. Ils les appelloient *Profélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au Judaïsme, s'appelloient *Profélytes de justice*; & voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premièrement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déjà reçue ; car on la recevoit, par exemple, chez les Samaritains, chez les Ismaélites & chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goutte de sang du lieu de la circoncision ; mais régulièrement on ne la réitéroit point. On trouve toutefois qu'on l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains. (c)

II.  
Baptême usité  
chez les Juifs  
à l'égard des  
Profélytes.

Après que la plaie de la circoncision étoit guérie, on donnoit le baptême au Profélyte. Les femmes étoient reçues par le simple baptême ; & il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le baptême étoit nul. On ne le réitéroit jamais ; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois Juges, & l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfants des Profélytes nés avant le baptême de leurs peres n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçussent ainsi la circoncision & le baptême. Mais les enfants qui naissoient après cette cérémonie, étoient censés Israélites, & n'avoient besoin que de la circoncision. Les meres qui recevoient le baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilege à leurs enfants, qui naissoient après cette cérémonie. Ces enfants étoient censés du nombre des Israélites..

Les Rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce baptême ; les uns, comme Maimonide, en font remonter l'origine jusqu'à Moïse. (d) Grotius (e) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment après le déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange manière. Mais on n'en trouve rien d'exprès dans toutes les Loix de Moïse ; & il n'est point remarqué dans l'ancienne Histoire des Juifs, que l'on ait donné le baptême ni à Jéthro & à sa famille, (f) ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à

---

(a) *Levit. iv. 6. 17.* — (b) *Num. xix. 12. & seqq.* — (c) *Epiphan. de pond. & mens. p. 172.* — (d) *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic. 41.* — (e) *Grot. in Matt. 111. 6.* — (f) Le Talmud l'assure. *Lib. de Repudiis*; mais il n'en donne aucune preuve.

Tome XIII. C o

aucun des étrangers qui ont embrassé le Judaïsme. Joseph parlant de la conversion violente des Iduméens, dit que Hyrcan leur fit recevoir la circoncision; (a) mais il ne dit rien du baptême.

Quelques-uns ont cru que les Juifs avoient imité cette cérémonie des Païens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux mystères; ou des Chrétiens, chez qui le baptême étoit d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui vouloient faire profession de la Religion de Jésus-Christ. Mais & les Païens & les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs, pour croire que ceux-ci aient voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des Pharisiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajouté beaucoup d'observances nouvelles à celles qui sont prescrites par la Loi: & ce que nous voyons pratiquer par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, où il baptisoit tous les Juifs qui se présentoient à lui en confessant leurs péchés, insinue que l'usage du baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les Docteurs Hébreux attachent au baptême des Profélytes, sont des plus singulieres. Ils enseignent qu'en vertu de cette cérémonie, le Profélyte recevoit du Ciel une nouvelle ame & une nouvelle forme substantielle; en sorte qu'il étoit un autre homme. Ceux qui avoient été ses parents avant sa conversion, ne l'étoient plus après. Ceux qui avoient été esclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient sans enfants depuis leur baptême, leurs biens étoient au premier saisissant. Les enfants qu'ils avoient eu avant leur conversion, n'étoient plus après cela considérés comme leurs héritiers. Par le baptême, ils recevoient comme une nouvelle naissance (b) & une vie nouvelle. On croit que notre Sauveur y faisoient allusion, lorsqu'il disoit à Nicodeme, (c) que pour devenir son disciple, il falloit renaître. Et comment un homme peut-il renaître quand il est vieux, dit Nicodeme? Peut-il rentrer de nouveau dans le sein de sa mere? Jesus-Christ lui répondit: *Vous êtes maître en Israël, & vous ignorez ces choses?* Vous ne savez pas que les Profélytes renaissent par la circoncision & par le baptême?

Les Rabbins toutefois ne conviennent pas entièrement ni sur la nécessité de ce baptême, ni sur les privileges des Profélytes. Maimonide croit cette cérémonie nécessaire, mais seulement d'une nécessité de précepte; c'est une loi politique, dont la *maison du Jugement* ordonne l'exécution. Mais les autres Docteurs sont plus relâchés que Maimonide. On lit dans la Gémarre (d) que celui qui est circoncis sans le baptême, peut être censé Profélyte, & réciproquement celui qui a reçu le baptême sans la circoncision: *Parce*, dit-on, *que nos peres ont été circoncis, & n'ont*

(a) *Joseph. Ant. lib. 13. cap. 17.* — (b) *Vide Selden. de Jure Nat. & Gent. lib. 2. c. 2. 3. & lib. 1. de Synedr. c. 3. Hammond. & Ligfoot.* — (c) *Joan. 111. 10.* — (d) *Gemar. tit. Jabimoth. cap. 4.*

*pas reçu le baptême ; & que nos meres ont été baptisées , & n'ont point été en état de recevoir la circoncision.*

A l'égard des prérogatives des Profélytes , les nouveaux Rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent. 1<sup>o</sup>. Les Profélytes gardoient toujours leur qualité d'étrangers , sans qu'elle pût être abolie par une longue suite de générations. 2<sup>o</sup>. Ils ne pouvoient posséder dans Israël aucun emploi ni civil ni militaire. 3<sup>o</sup>. Une femme Profélyte ne pouvoit épouser un Sacrificateur. 4<sup>o</sup>. Les enfans d'un Profélyte & d'une femme Païenne , étoient toujours censés Païens. 5<sup>o</sup>. Enfin si l'on accorde la vie éternelle aux Profélytes , ce n'est qu'à condition qu'ils souffriront douze mois entiers dans les enfers ; parce que ce sont eux qui ont retardé la venue du Messie , & qu'on ne les considère que *comme la teigne d'Israël* ; (a) on présume que par leurs mauvaises habitudes , & par leur ignorance dans les pratiques de la Loi , ils donnent aux vrais Juifs occasion de se corrompre & de se relâcher.

## ARTICLE II.

### *Baptême de saint Jean - Baptiste.*

Jean-Baptiste , après avoir passé environ trente ans dans la solitude , dans la mortification & dans la pratique de la vertu , s'approcha du Jourdain , vint vis-à-vis de Jéricho , & s'y fit voir comme un nouvel Elie , imitant le zele , l'austérité , & jusqu'à l'habit de cet ancien Prophete. (b) Il commença d'y prêcher un baptême de pénitence pour la rémission des péchés , en disant que le royaume des cieus étoit proche ; que la manifestation du Messie si long-temps attendue , étoit enfin arrivée ; que celui (c) à qui le royaume , la puissance & l'honneur avoient été promis , qui devoit dominer sur toutes les nations & sur toutes les tribus , dont le pouvoir étoit éternel , & dont le regne étoit immuable & incorruptible , que ce Prince des siècles étoit près de paroître & de se manifester ; que le Seigneur irrité des crimes de son peuple , se dispoisoit à en tirer vengeance ; que la coignée étoit déjà à la racine de l'arbre. Ces discours soutenus de l'exemple du Précurseur , firent un si grand éclat dans tout le pays , que de Jérusalem & de tous côtés , on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le baptême , pour confesser ses péchés , & pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence , & à retourner à Dieu par une solide & sincere conversion , & leur donnoit à tous des avis proportionnés à leur état & à leur besoin.

Le baptême ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau , n'étoit

I.  
Témoignage  
de l'Évangile  
touchant le  
baptême de S.  
Jean-Baptiste.

(a) Voyez Baignage , Histoire des Juifs , liv. 7. chap. 9. article dernier. C'est une maxime chez les Hébreux , que *Profelyti sunt noxii Israël , sicut scabies.* — (b) 4. Reg. 1. 8. Matt. 111. 4. — (c) Dan. VII. 14.

point alors une chose rare ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les Prêtres & les principaux Officiers de la nation, envoient demander à Jean-Baptiste qui il étoit, & en vertu de quoi il baptisoit; (a) ils ne s'informent ni de la qualité ni des effets de son baptême; ils supposent qu'il n'est pas différent du leur; ils veulent simplement savoir qui est Jean, & qui lui a donné pouvoir de baptiser? ils avouent que le Christ, qu'Elie, qu'un Prophete ont ce droit, sans avoir besoin de la mission ordinaire des Prêtres. Ils supposent que les Prêtres seuls ont légitimement ce privilege, en vertu de leur caractere & de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un Prophete, & n'ayant point reçu sa mission de l'assemblée des Prêtres, quoiqu'il fût lui-même de race Sacerdotale, ils en concluent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le Prophete Isaïe, laquelle crie dans le désert: (b) Préparez les voies au Seigneur; redressez les chemins par où il doit passer*; que son baptême n'est qu'un baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bientôt le baptême du Saint-Esprit & du feu.

Le baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La premiere, qu'il étoit précédé de pénitence, c'est-à-dire, de douleur, de détestation des péchés, d'œuvres satisfactoires & de changement de vie: la seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes. Car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit, sans autre cérémonie, se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit encouru quelque souillure. Mais le baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit, suivant l'idée de saint Jean Chrysostome, (c) comme un pont qui conduisoit du baptême des Juifs à celui de Jesus Christ, étant plus élevé que le premier, & plus bas que le second.

II.  
Questions que  
l'on forme sur  
le Baptême  
de S. Jean-  
Baptiste. Pre-  
miere ques-  
tion: Le bap-  
tême de saint  
Jean avoit-il  
par lui-même  
la vertu de re-  
mettre les pé-  
chés?

On forme ici trois questions: La premiere, si le baptême de Jean avoit par lui-même la vertu de remettre les péchés, ou si c'étoit une simple préparation au baptême de Jesus-Christ. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchés, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions & aux pratiques pénibles & mortifiantes. La troisieme enfin, si la confession des péchés se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre & la qualité des fautes qu'on avoit commises; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

(a) Joan. 1. 19. & seq. — (b) Isai. xl. 3. — (c) Chrysoft. tom. 1. homil. 24. pag. 312. Τὸ δὲ τῷ Ἰωαννῷ τῷ Ἰουδαίῳ σφίδρα ὑψαλίτερη ἢ, τῷ δὲ ἡμετέρῳ βαπτίσειον· κατὰ τὴν γίφουρα τὴν ἡμετέραν τὴν βαπτισμάτων, ἀπ' ἰκονίου πρὸς τὴν δὲ ἰαννῷ χρομαγωγῶ.

Les Peres (a) mettent une grande différence entre le baptême de Jesus-Christ & celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre ce que l'autre exécutoit. Le baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au baptême de Jesus-Christ ; & la confession des péchés que Jean demandoit , n'étoit qu'une disposition à ce baptême , qui étoit comme le précurseur de celui de Jesus-Christ. Il lui préparoit les voies , dit S. Jean Chrysostome ; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur , dit Tertullien. Après le baptême de Jean , celui de Jesus-Christ étoit encore nécessaire , dit saint Augustin , (b) pour recevoir la rémission des péchés : *Quanquam ita credam baptizasse Joannem in aquâ pœnitentiæ ad remissionem peccatorum , ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata ; reipsâ verò in Domini baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le baptême de Jean , ne renaissent point spirituellement , & n'obtenoient point la rémission des péchés ; cette grace ne s'accordoit que par le bapteme du Sauveur : (c) *Non enim renascebantur , qui baptisate Joannis baptizabantur , sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat , Parate viam Domino ; huic uni in quo solo renasci poterant , parabantur.*

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit , il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchés , par ce qu'il dit aux Pharisiens : (d) *Faites de dignes fruits de pénitence , & ne pensez point dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour pere , & le reste.* Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie , & de venir ici pour recevoir mon baptême , à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits , sinon la mortification , le jeûne , la fuite des occasions , les exercices pénibles des pénitents : se charger le corps d'un cilice , s'asseoir sur la cendre , répandre des larmes , se priver des plaisirs , renoncer à ses vicieuses inclinations ; car c'est-là l'idée que l'Écriture & les Peres nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchés ; (e) que les Ninivites détournèrent la colere de Dieu ; (f) qu'Esther & Mardochée obtinrent la révocation de l'Arrêt funeste qui condamnoit à mort tous les Juifs des Etats d'Assuérus. (g) C'est ainsi que Daniel pleure les péchés de son peuple ; (h) & que Joël exhorte les enfants de Juda à retourner au Seigneur. (i) Saint

III.  
 Seconde question : En quel consistoit la pénitence que S. Jean prêchoit ?

(a) Chrysoft. homil. x. & xi. in Matt. & homil. xxiv. primi tom. pag. 312. 313. Ἐστὶν ἄρα ἰσχυρὸν προδικαστὸν ἄξιωμα. Tertull. lib. de Baptismo , p. 260. Agebatur itaque Baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis & sanctificationis in Christo subsequens. Vide & Ambros. in Psalm. cxviii. n. 19. Ante igitur unaquæque anima quasi ad baptismum Joannis venit , ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide & Author. quæst. ad Orthodox. apud Justin. q. 37. Et Hilar. ad Matt. 111. 6. Origen. in Joan. tom. 8. Regeneratio non apud Joannem , sed apud Jesum per Apostolos fiebat. = (b) Aug. lib. 5. contra Donat. cap. 10. Joannes tali baptismo pertingebat , quo percepto esset baptisma etiam dominicum necessarium. = (c) Idem Enchirid. de fide , spe , & charit. cap. 49. = (d) Matt. 111. 8. 9. = (e) 2. Reg. xii. 16. Psal. l. = (f) Jonas 111. 6. 7. 8. = (g) Esther. iv. 1. 2. 3. 16. 17. = (h) Dan. ix. 3. 4 = (i) Joel. 11. 12. 13. 15. 16. 17.

Jean même dans toute sa conduite, dans tout son extérieur, ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire, selon la remarque de saint Jean Chrysostome? (a)

Ce n'est point assez à un homme qui a reçu une blessure, d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remèdes proportionnés au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même Père, (b) de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé; il faut faire le bien contraire, & produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez de faire des aumônes de votre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux-mêmes qui vous sont permis. Les autres Pères (c) ont parlé de même; les Saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres que par leurs discours. En vain on nous dit que le terme Grec, qui est employé par l'Évangéliste, (d) signifie proprement le regret du pécheur, & le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité Chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, & elle savoit le Grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux Réformateurs de l'Évangile. Quand une âme est bien pénétrée de componction & de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui déplaît à Dieu; elle ne se contente pas de l'éviter; elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime: il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, & il la pratique avec zèle.

IV.  
Troisième  
question: En  
quoi consistoit  
la confession  
que l'on faisoit  
à S. Jean?

La confession que faisoient à saint Jean ceux qui s'approchoient de son baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensées, par paroles, par action & par omission, comme le prétendent plusieurs; c'étoit une confession distincte & particulière des fautes qu'ils avoient pu commettre contre la Loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes qu'ils offroient pour le péché. (e) Le grand-Prêtre confessoit ses péchés & ceux des autres Prêtres, au jour de l'expiation solennelle. (f) Les simples Israélites se confessoient, dit-on, (g) dix fois ce jour-là. 1<sup>o</sup>. La veille au soir, avant le souper. 1<sup>o</sup>. Et le lendemain matin, & encore huit fois pendant le jour, en tout dix fois, parce que le grand-Prêtre prononçoit dix fois le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide

(a) Chrysoft. homil. x. & xi. in Matt. — (b) Idem homil. x. Μεταίτια δὲ λίγη, ὅτι τῶν προλήρων ἀπεστῆαι κακῶν μὲν, ἀλλὰ ἃ τὸ ἄμικτον ἐπιδειξάσαι καλά. Ἐργασαστὸν τὰ ἀλλότρια, δὲ τὸ ἃ τὰ σὰ λικῶν. — (c) Vide Justin. Dialog. cum Tryphon. & alios. Lege Gros. ad Matt. 111. 6. — (d) Matt. 111. 2. Μετανῆτι. — (e) Levit. v. 5. Agat pœnitentiam pro peccato. (Hebr. Confiteatur peccatum suum.) Num. v. 7. — (f) Levit. xvi. 6. 11. — (g) Buxtorf. Synag. cap. 20. Morin. de Pœnit. lib. 2. cap. 22. lib. 4. cap. 35. 36.



*véritable.* Saint Jean Chrysostome : (a) *La confession est nécessaire à ceux qui sont nettoyés par le baptême, & à ceux qui ne le sont pas ; ceux-ci, afin que les blessures profondes qu'ils se sont faites puissent se guérir, & qu'ils puissent se présenter aux sacrés mystères, c'est-à-dire, au baptême. La confession est aussi nécessaire à ceux qui ont été autrefois nettoyés par le baptême, afin qu'ils puissent expier les fautes qu'ils ont commises depuis leur régénération, & mériter d'approcher de la sainte Table.*

Grotius sur cet endroit, se déclare pour la confession particulière, contre le sentiment de la plupart de ses confrères. » Quant à la question qu'on forme entre les Savants, dit-il, si dans les passages des Nombres & du Lévitique, où il est parlé de confession, il s'agit d'une simple confession de l'homme à Dieu ; ou si l'homme devoit déclarer ses péchés aux Prêtres ; je tiens pour très-probable l'opinion de ceux qui veulent que l'on ait fait une confession particulière de ses péchés au Prêtre, dans les choses qui n'emportoient pas la peine de mort contre le coupable ; car dans les autres cas, il suffisoit de s'accuser en général. Et il est très-croyable que la même chose s'observoit encore avec plus de piété & de confiance par ceux qui venoient à Jean-Baptiste, qui étoit Prêtre & Prophète, & d'ailleurs d'une fidélité reconnue. On peut voir sur cela Maldonat, Jansénius, Estius, & les autres Commentateurs Catholiques sur le troisième Chapitre de saint Matthieu.

V.  
Quelle étoit  
la forme du  
baptême de S.  
Jean ? Le bap-  
tême de S.  
Jean fut-il a-  
boli avec lui ?

Les Scholastiques demandent quelle étoit la forme du baptême de S. Jean ? (b) car il faut trouver dans les Sacraments la matière & la forme, qui en font l'essence. Les uns soutiennent que saint Jean n'avoit aucune forme particulière pour son baptême ; défaut qui suffit seul pour l'exclure de la catégorie des Sacraments. D'autres (c) croient qu'il conféroit son baptême, *au nom du Christ futur* ; ce que l'on confirme par quantité de raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines & positives d'une chose de fait, que ni l'Histoire sacrée ni l'Écriture ne nous ont point apprise.

Le baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui ; & les Disciples qu'il avoit formés, ne furent pas dissipés par sa mort. Quelques-uns d'eux vinrent à Jésus-Christ, & se rangerent sous sa discipline ; & c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti, comme il le montra assez par la députation qu'il lui fit étant en prison, quelque temps avant sa mort. (d) Les autres continuèrent de prêcher la pénitence, & apparemment de donner son baptême : car on croit que pendant sa vie les Disciples ne se mêlèrent jamais de le donner ; (e) & il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer après sa mort, puis-

(a) *Chrysoſt. in Matt. homil. x. Voyez Homélie xxviii. de S. Baſile ſur la pénitence.*  
 (b) *Scot. Diſt. 2. qu. 2. art. 1. Durand. Gabr. Franc. Suarez.* (c) *D. Thom. 3. part. qu. 38. art. 6. ad 5. Et alii multi.* (d) *Matt. xi. 2. & ſeqq.* (e) *Cyriſt. tract. 2. in Joan. cap. 57. Aug. tract. 5. in Joan. & lib. 5. de Baptiſmo, cap. 13.*

qu'il favoit que le Messie commençoit de se manifester , & d'abroger par sa manifestation le baptême de son précurseur. Mais ils ne laisserent pas de continuer à le donner , non-seulement dans la Judée , mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie , homme savant & zélé pour la doctrine de Jesus-Christ , vingt ans après la mort du Sauveur , vint à Ephese , ne connoissant encore que le baptême de Jean. (a) Et plusieurs Ephésiens , lorsque saint Paul y arriva après Apollon , (b) n'avoient reçu que ce baptême , & ne favoient pas même s'il y avoit un Saint-Esprit que l'on reçût par le baptême de Jesus-Christ.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (c) des Disciples de saint Jean-Baptiste , qu'on appelle *Sabis* ; ils sont en assez petit nombre , & répandus dans l'Arabie , dans la Perse , & le long du Golfe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Chaldée ; & on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre , dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le baptême de saint Jean , & firent un mélange de la Doctrine Chrétienne & des pratiques judaïques : à quoi ils ont ajouté depuis plusieurs rêveries du Mahométisme. Ces Chrétiens prennent le nom de saint Jean , parce qu'ils font saint Jean-Baptiste Auteur de leur créance , de leurs rits & de leurs livres. Ils reçoivent tous les ans le baptême de saint Jean ; & ce Saint est leur grand & unique Saint , avec son pere & sa mere. Ils prétendent que le tombeau du Précurseur est proche de *Chuster* , capitale du Chufistan , où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croient qu'au même endroit est la source du Jourdain.

VI.  
Disciples de  
S. Jean-Bap-  
tiste dans l'O-  
rient.

Ils ne tiennent pas Jesus-Christ pour Fils de Dieu , mais seulement pour Prophete & pour l'Esprit de Dieu : opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix , qui va presque jusqu'à l'idolatrie. Ils ont un livre appellé *Divan* , qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel , & qu'il a un fils qui est Gabriel , par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des Anges & des Démons corporels , de l'un & de l'autre sexe , & capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent , ou croient consacrer un pain paîtri avec du vin & de l'huile ; & qu'après l'avoir porté en procession , ils le mangent.

Ils ont des Evêques & des Prêtres qui se succedent de pere en fils ; leur Prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve ; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur baptême par aspersión ou par immersion , à leur volonté & au nom de Dieu seul ; car ils ne reconnoissent ni le Fils ni le Saint-Esprit. Les Prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications & les impuretés , à peu près comme les Juifs. Ils ont plusieurs

---

(a) *Act.* xviii. 25. — (b) *Act.* xix. 1. & *segg.* — (c) Chardin , Voyage de Perse , t. 1. p. 307. & suiv. Gouvernement politique des Perses.

femmes , & lorsqu'ils se marient , on les baptise l'époux & l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces Chrétiens , si toutefois on peut les appeller de ce nom , ne sont ni Juifs , ni Idolâtres , ni Mahométans ; & que l'ignorance & la superstition ont altéré les semences du Christianisme qu'ils avoient pu recevoir au commencement par quelque personne , comme Apollon , qui ne connoissoit que le baptême de saint Jean-Baptiste. ( a )

VII.  
Erreur de  
Calvin qui  
confond le  
baptême de S.  
Jean avec le  
baptême de  
J. C.

Calvin & Beze, ( b ) & ceux qui les ont suivis , soutiennent que le baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de Jesus-Christ ; & que ceux qui avoient reçu le premier , ne furent point baptisés de nouveau. L'un & l'autre avoit pour objet Jesus-Christ , & étoit le symbole de la pénitence & de la rémission du péché. Ils prétendent que saint Paul n'exigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisés du baptême de saint Jean , que de croire en Jesus-Christ d'une foi plus expresse , pour mériter la grace du pardon de leurs péchés. Ils ajoutent que Jesus-Christ n'ayant point reçu d'autre baptême que celui de Jean-Baptiste , si ce dernier étoit différent du baptême de Jesus-Christ , nous ne recevriens donc pas le baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux baptêmes , pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un baptême d'eau , pour disposer à la pénitence : le second est le baptême du Saint-Esprit & du feu. ( c ) De plus , saint Luc dans les Actes , ( d ) marque clairement que ceux qui n'avoient reçu que le baptême de Jean , furent de nouveau baptisés au nom du Seigneur Jesus : *His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu*. Il est ridicule de traduire comme ils font : *Et ceux qui écoutoient Jean-Baptiste , recevoient de lui le baptême du Seigneur Jesus*. Il est certain que saint Jean prêchoit la venue du Messie ; mais il est très-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le baptême de Jesus-Christ , si nous ne recevons pas le baptême qu'il a reçu , est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le baptême que Jesus-Christ a reçu , mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier ; il n'y a attaché aucune promesse : mais il nous a commandé de recevoir le second , & il y a attaché la promesse de la rémission des péchés. ( e )

---

( a ) On peut consulter sur les Chrétiens de S. Jean le R. P. Philippe de la sainte Trinité, Carme Déchaussé, dans son voyage d'Orient imprimé à Lyon en 1652. au Livre vi. ch. 7. pag. 338. & suiv. où il rapporte plus au long leurs cérémonies & leur créance. = ( b ) *Vide Calv. & Beza in Act. XIX. 4. 5. Ligfoot. alios.* = ( c ) *Matt. III. 11.* = ( d ) *Act. XIX. 5. Ἀκούσαντες δὲ Ἰωάννου βαπτίζονται ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ κυρίου Ἰησοῦ.* = ( e ) *Matt. XXVIII. 19. Marc. XVI. 16.*

## ARTICLE III.

*Baptême de Jesus-Christ.*

Si nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le baptême institué par Jesus-Christ, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être si diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du baptême que Jesus-Christ reçut de Jean-Baptiste, & ces paroles du Précurseur, qui dit que Jesus-Christ (a) *est venu baptiser dans le Saint-Esprit & dans le feu*. Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vue le texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

I.  
Remarques  
sur les cir-  
constances du  
baptême que  
J. C. reçut  
de saint Jean  
Baptiste.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtés au baptême de saint Jean, & que plusieurs mêmes doutoient s'il n'étoit pas le Messie, Jesus vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé de vous. Mais Jesus lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice & toute perfection ; & en même temps il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchés, Jesus n'eut pas été plutôt plongé dans l'eau par la main de Jean, que sortant du Jourdain, le ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint-Esprit, descendit sur sa tête, & on entendit une voix, qui disoit : (b) *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection*. Ainsi cette démarche humiliante de Jesus, ne servit qu'à lui attirer des éloges & des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration des troupes, & une gloire miraculeuse de la part de son Pere, qui lui rendit témoignage en le reconnoissant pour son Fils, & de la part du Saint-Esprit, dont il possédoit la plénitude, & qui se manifesta mystérieusement sur lui.

Quelques-uns (c) ont voulu douter que le Saint-Esprit soit descendu sur Jesus en forme de colombe. Le texte dit simplement : (d) *Qu'il vit le Saint-Esprit qui descendoit comme une colombe* ; ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit, comme une colombe, dont le vol est très-rapide. D'autres (e) ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flammes en forme de colombe, qui vint se reposer sur lui, comme au jour de la Pentecôte le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu ; ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'Antiquité (f) a pris ici une colombe à la lettre ; une vraie colombe, volante & vivante, qui fut vue

(a) *Matt. 111. 11.* — (b) *Matt. 111. 17.* — (c) *Hammond. Le Clerc, Bochart. Ligfoot. Brug.* — (d) *Matt. 111. 16. Εἶδεν τὸ πνεῦμα ὡς ὄντα καθάμιν ὄντι περιστερά.* — (e) *Grosius. Vide & Boeh.* — (f) *Tertull. de carne Christi. Aug. de Agone Christiano, cap. 22. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.*

distinctement de tous ceux qui étoient présents. Elle descendit comme un éclair du fond des nues, & parut avec tant d'éclat, que l'Évangéliste dit que *les Cieux s'ouvrirent*; c'est-à-dire, qu'ils parurent s'ouvrir, & qu'on vit dans l'air une traînée de lumière, comme quand le feu sort des nues. Ce que le peuple exprime en disant, que les cieux s'ouvrent & donnent ouverture à l'éclair ou à la foudre. (a)

Saint Augustin (b) semble dire que de son temps il y avoit quelques personnes qui croyoient que le Saint-Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que Jésus-Christ à l'humanité, & qui en inféroient que le Saint-Esprit étoit inférieur au Fils: *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui sancto fuisse conjunctam, ut ex illa & Deo una Spiritus sancti persona constaret, &c.* Quelques anciens Exemplaires Grecs de l'Évangile lisoient que cette colombe qui descendit sur Jésus-Christ, étoit blanche; & Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le Saint-Esprit se fût uni hypostatiquement à la colombe, est impertinente, & ne mérite pas d'être réfutée.

Saint Justin le Martyr (c) instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment où Jésus-Christ descendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer sur les eaux: & les Nazaréens racontotent ainsi le baptême de Jésus-Christ dans leur Évangile: (d) *Lorsque Jésus fut sorti de l'eau, la source de tout Esprit-Saint descendit, & se reposa sur lui, & lui dit: Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophetes, pour reposer en vous; car vous êtes mon lieu de repos; vous êtes mon Fils premier-né, qui régnerez éternellement.* L'Évangile des Ebionites, qui est le même que celui des Nazaréens ou des Hébreux, portoit: (e) *Le Saint-Esprit descendit sur lui, & aussitôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumière.* On lit la même chose dans la Liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le baptême du Sauveur. Le Livre apocryphe de la prédication de saint Pierre, (f) parloit de même du feu qui parut dans cette occasion. Un ancien Manuscrit de saint Germain-des-Prés (g) a encore ces mots: *Et cum baptizaretur Jesus, lumen magnum fulgebat de aqua, ita ut timerent omnes qui congregati erant, &c.* Le Prêtre Juvencus, qui vivoit du temps de Constantin, a exprimé la même chose par ces vers:

*Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,  
Surgentis manifesta Dei præsentia claret.*

Enfin plusieurs Anciens (h) croient que l'on entendit un tonnerre

---

(a) Vide Author. oper. imperfecti. Hieronym. hlc. Et in Ezech. 1. Maldon. Spanh. — (b) Tract. 99. in Joan. — (c) Justin. Martyr. Dialog. cum Thryph. — (d) Apud Hieron. lib. 1v. Comment. in Isai. cap. xi. — (e) Apud Epiphan. hæres. 30. n. 13. . . . Εἰς αὐτὸν δὲ εὐθὺς περιλάμψε τὸ τέκνον φῶς μέγα. — (f) Citatur in tract. de Baptismo hæret. inter opera Cypriani. — (g) Apud Martianaum nov. edit. Evangel. secundum Matt. — (h) Hieronym. seu alius Author Comment. in Psal. LXXVI. 17. Et tempore quo Deus locutus est: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui; facta est vox tonitruum rotæ similis. Vide Euthym. & alios in Psalm. XXVIII. 3. & Hammon. hlc.

## SUR LE BAPTEME DE JESUS-CHRIST. 213

dans cette occasion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui est dit de la voix qui se fit entendre du ciel. Et en effet, dans le style de l'Écriture, *une voix* du ciel, signifie ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre sa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois à Sinäi : (a) & encore depuis, lorsque Jésus-Christ demanda à son Père qu'il glorifiât son nom, on entendit une voix du ciel, qui dit : (b) *Je l'ai glorifié, & le glorifierai encore* : ce que les troupes prirent comme un coup de tonnerre ; mais ceux qui l'avoient entendu plus distinctement, disoient qu'un Ange lui avoit parlé. Et dans l'histoire de la conversion de saint Paul, (c) il est dit que ceux qui l'accompagnoient, entendoient la voix ou le tonnerre, mais ne voyoient personne. Et ailleurs, (d) qu'ils virent la lumière ou l'éclair, qui l'enveloppa ; mais qu'ils n'entendirent pas la voix : ce qui se concilie aisément, en disant, qu'ils entendirent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une manière distincte ces paroles : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* Les Hébreux appellent *Bath-kol*, fille de la voix ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, supposant qu'elle a été faite à Moïse à Sinäi, au milieu des tonnerres & des éclairs.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Père, de la descente du Saint-Esprit en forme de colombe, confirmoient admirablement ce que saint Jean avoit dit : (e) *Celui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit & dans le feu.* De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchés, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son Saint-Esprit ; il vous embrasera de ses saintes flammes, pour accomplir ces promesses de Joël : (f) *En ce temps-là je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils & vos filles prophétiseront ; vos vieillards auront des songes prophétiques, & vos jeunes gens auront des visions ; & j'envoyurai en ces jours-là mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes.*

Ce baptême du Saint-Esprit est entendu d'une manière assez uniforme par les Anciens & par les Modernes. Ils conviennent tous que dans le baptême reçu dignement, le Saint-Esprit est répandu dans nos cœurs ; & que dans le Sacrement de Confirmation qui suit le baptême, nous recevons la plénitude de cet Esprit-Saint. Dans le baptême, nous sommes purifiés & rendus innocents : dans la Confirmation, nous sommes affermis & perfectionnés dans la grâce ; nous sommes revêtus d'un esprit de force & de courage, pour résister aux ennemis de notre salut, & pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au baptême de feu, la chose est expliquée d'une manière très-différente.

Saint Hilaire (g) dit que nous ne recevons ce baptême de feu qu'au

II.  
Remarques  
sur ce que dit  
S. Jean que  
J. C. baptisera  
dans le S.  
Esprit & dans  
le feu.

---

(a) *Exod. xx. 18.* == (b) *Joan. xii. 28. 29.* == (c) *Act. ix. 7.* == (d) *Act. xxii. 9.* == (e) *Matt. iii. 11.* == (f) *Joel. ii. 28. 29.* == (g) *Hilar. in Psal. cxviii. n. 3. & n. 12.*

jour du Jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le ciel, le feu du Jugement purifiera ce qui nous reste de souillures, & nous rendra dignes d'entrer dans le ciel. Saint Ambroise (a) croit aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du Paradis. C'est-là où il place le glaive de feu dont il est parlé dans la Genèse, (b) qui parut sur l'avenue du Paradis terrestre, après le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, fera le ministre du baptême de feu. Tous y passeront; nul ne sera dispensé de la rigueur de ce baptême. Saint Pierre, saint Jean & les autres Saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le Précurseur crierà à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchés à expier: *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes; parce que la charité dont ils brûlent, a déjà consumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux & de souillé.

Origene (c) & Lactance (d) mettent de même un feu à l'entrée du ciel, au travers duquel tous les hommes doivent passer: mais avec cette différence, que les Saints & les Justes passeront au travers des flammes sans se brûler, parce qu'elles se diviseront pour leur donner passage. Le même Origene (e) remarque ailleurs, que le Sauveur Jesus se tiendra sur le bord du fleuve de feu, pour baptiser ceux qui se présenteront; mais qu'il ne donnera pas ce baptême indifféremment à tous: ceux qui n'auront pas reçu le baptême de l'eau & du Saint-Esprit, ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au baptême de feu, ni par conséquent à la béatitude éternelle, à laquelle on n'entre que par-là; à moins qu'on ne soit si pur, qu'on n'en ait point de besoin. Car s'il se trouve encore du bois, du foin, de la paille, & d'autres choses à purifier, tout cela passera par le feu. (f)

Saint Jérôme sur saint Matthieu (g) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiste: *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit & dans le feu;* soit, dit-il, que le Saint-Esprit soit ici nommé feu, comme il parut à la Pentecôte, lorsqu'il descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu; soit que nous soyons baptisés en ce monde du baptême de l'Esprit, & dans l'autre du baptême de feu: où l'on voit qu'il fait allusion au sentiment des Anciens que nous avons proposé. Ce baptême de feu dans l'autre vie, suivant l'idée d'Origene, de saint Ambroise, de saint Hilaire & de saint Jérôme, est fondé sur ces paroles de l'Apôtre: (h) *Si on élève sur le fondement de Jesus-Christ un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il est; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le*

---

(a) Ambros. in Psal. cxviii. 11. 12. 13. 14. 15. — (b) Gen. 111. 24. — (c) Orig. homil. 3. in Psal. xxxvi. & homil. 24. in Luc. — (d) Lactant. lib. 7. cap. 21. — (e) Orig. homil. 24. in Lucam. — (f) Idem homil. 2. in cap. 2. Jerem. — (g) Hiero. in Matt. 111. 11. Vide & Gregor. — (h) 1. Cor. 111. 12. & seqq.

*feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. C'est ce feu que les Peres des siècles suivans & les Scholastiques ont appelé Purgatoire.*

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu ( *a* ) a entendu sous le nom de *feu*, les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu exerce les siens en ce monde. Il observe que Jesus-Christ reçut le baptême de l'eau de la main de saint Jean ; celui de l'Esprit de la part du Pere Eternel ; & celui du feu, dans la tentation qu'il souffrit dans le désert, de la part du démon. ( *b* ) Saint Jean Chrysostome ( *c* ) au contraire par le nom de *feu* entend une surabondance de graces, & une effusion incompréhensible de biens & de douceurs. Saint Basile ( *d* ) & Théophile d'Antioche, ( *e* ) l'expliquent du feu de l'enfer. ( *f* ) D'autres veulent que Jean-Baptiste prédise ici la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres en forme de flammes ; & ce sentiment est commun parmi les Commentateurs.

Quelques-uns ont cru que le terme de *feu* étoit ajouté en cet endroit. On ne le lit ni dans saint Marc, ( *g* ) ni dans saint Jean ; ( *h* ) mais on le lit dans saint Luc, ( *i* ) & on veut qu'il soit passé delà dans saint Matthieu. Il est certain qu'il y a un très-grand nombre de manuscrits de saint Matthieu où ce mot ne se trouve point. ( *k* ) L'édition de Complute l'a omis ; toutefois on le trouve dans le Syriaque, dans le Cophte, dans l'Arabe, le Persan, l'Ethiopien, dans saint Cyprien, saint Hilaire, Origene & les autres Peres ; & quand on ne le liroit pas dans saint Matthieu, il faudroit toujours le reconnoître dans saint Luc, où personne ne nie qu'il n'ait toujours été. Ainsi la difficulté, quant au fond, subsiste toujours, puisque saint Luc n'est ni moins authentique ni moins inspiré que saint Matthieu.

Saint Augustin ( *l* ) par le *feu* entend les exorcismes qui précèdent le baptême d'eau : *Car d'où vient que les malins esprits crient, Je brûle, si les exorcismes ne sont pas un feu ? Or après le feu de l'exorcisme on arrive au baptême.* Ailleurs ( *m* ) il s'explique d'une manière plus simple & plus naturelle, en disant, que sous le nom de *feu* en cet endroit, on peut entendre ou les tribulations que les Fideles souffrent en ce monde, ou le Saint-Esprit lui-même, qui apparut aux Apôtres en forme de feu, & qui embrasa leurs cœurs de ses vives flammes, par la charité qu'il y répandit.

---

( *a* ) *Auth. Oper. imperf. homil. 3.* == ( *b* ) *Auth. Oper. imperf. homil. 5.* == ( *c* ) *Chryf. homil. xi. in Matt.* == ( *d* ) *Basil. lib. 5. contra Eunom. pag. 789.* == ( *e* ) *Theophil. Antioch. l. 1.* == ( *f* ) *Cyrl. Cateches. 17. Hieronym. hic. alii.* == ( *g* ) *Marc. 1. 8.* == ( *h* ) *Joan. 1. 33.* == ( *i* ) *Luc. 111. 16.* == ( *k* ) *Vide nov. Test. edit. Millii in Matt. 111. 11. & Prolegom. 690. 1098. & 1177.* == ( *l* ) *Aug. in Ps. LXV. 11. 12.* == ( *m* ) *Idem Serm. LXXI. de Verbis Apostoli Matt. n. 19.*

Quelques Anciens prenant les paroles de saint Jean au pied de la lettre, ont cru qu'il falloit joindre le feu au baptême d'eau. Dès les premiers temps certains hérétiques le pratiquoient ainsi. Saint Clément d'Alexandrie cite Héracléon, (a) qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptisés. On assure (b) que les Ethiopiens encore aujourd'hui leur impriment des stigmates avec un fer chaud en trois endroits, favoir, sur le nez, entre les yeux & sur les tempes. Le P. Eugene Roger dit, qu'ils se servent pour cela d'un petit fer à deux tranchants, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marqués. On veut que les Jacobites Chrétiens d'Orient donnent encore le baptême des enfants avec l'application d'un fer chaud sur le front, après leur avoir donné la circoncision.

Mais M. l'Abbé Renaudot (c) qui a étudié à fond les rits & les cérémonies des Orientaux, soutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu baptême par le feu est faux : & M. Ludolf (d) avoue que ni Grégoire Ethiopien qu'il consultoit, ni les Peres Jésuites dans leurs Relations, n'en disent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant Païens que Mahométans, ont coutume de faire appliquer un cautere sur les veines carothides ou des tempes, aux enfants nouveaux-nés, contre les catarthes. Quelques Abyssins pratiquent cela comme les autres ; c'est ce qui a donné lieu à l'imagination de ceux qui ont considéré cette cérémonie, comme un acte de religion.

On lit (e) que les Séleuciens & les Hermiens baptisoient avec le feu ; mais la maniere dont ils administroient ce Sacrement ne nous est point connue. Tertullien, (f) ou un ancien Auteur sous son nom, parlant de Valentin, dit qu'il faisoit rebaptiser ceux qui avoient reçu le baptême hors de sa secte, & qu'après les avoir plongés dans l'eau, il les faisoit passer dans les flammes :

*Bis docuit tingui, traducto corpore flammá ;*

sans nous dire s'il les faisoit sauter par-dessus le feu, ou s'il les faisoit passer entre deux bûchers ; car ces cérémonies étoient en usage parmi les Païens dans leurs lustrations. (g) Un ancien Auteur (h) qui a écrit du baptême

(a) Clem. Alexand. lib. *Ἐπι τῶν τὰ θεῶν τῶν σφραγιζομένων κατιστημίαντο.* == (b) Leon. Rauchwolf. *Itin. Orient. lib. 3. c. 17. Paul. Jov. hist. lib. 18. & alii.* == (c) Renaudot, tom. 14. *Perpétuité*, c. 10. p. 84. == (d) Ludolf. *Hist. Æthiop. l. 3. c. 6. n. 41. 42.* == (e) August. *hæres. 59. Philastr. cap. 55. 56. 57. de hæres.* == (f) Tertull. *lib. 1. Carminis contra Marcion.*

== (g) *Moxque per arduas stipula & crepantis acervos, Trajicias celeri strenua membra pede ; Omnia purgat edax ignis.*

== (h) Tom. 1. *Concil.*

## SUR LE BAPTEME DE JÉSUS-CHRIST. 217

des hérétiques contre saint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit se rencontrer avec l'eau dans le baptême.

On ne peut donc pas douter, après ces témoignages, qu'anciennement quelques Hérétiques n'aient pris à la lettre les paroles de saint Jean-Baptiste. Mais l'Eglise n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques singulieres & superstitieuses. Et sans déterminer le sens précis de ces paroles : *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit & dans le feu* ; elle a laissé la liberté de les entendre du Saint-Esprit seul, ou du Purgatoire, ou des tribulations, & des maux temporels. Mais elle s'est toujours déclarée contre ceux qui les expliquoient d'un feu matériel, nécessaire dans l'administration du baptême de Jesus-Christ.





# DISSERTATION

SUR

## LES SECTES DES JUIFS,

*Savoir, les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens & les Hérodiens.*

Origine des  
sectes des  
Juifs : leur  
partage.

**A**VANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune secte particulière parmi les Juifs. Uniquement occupés à l'étude de leurs Loix, (a) & des cérémonies de leur Religion, ils négligeoient les études curieuses qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le Temple du Seigneur & les maisons des Prophetes étoient leurs principales Ecoles. Là les Prêtres du Seigneur, les Scribes, les Savants de profession, & les hommes inspirés de Dieu expliquoient la maniere de servir le Seigneur, & d'observer ses ordonnances. Tandis qu'il y eut des Prophetes dans Israël, on ne songea point à se partager sur les matieres qui faisoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de sentiments : & l'Esprit-Saint qui parloit le même langage dans tous les Prophetes, faisoit d'une part qu'il n'y avoit point de sectes dans la Religion ; & de l'autre, que leurs décisions étoient sans contradiction. Lorsqu'au temps des Maccabées, (b) on eut démoli l'Autel des Holocaustes que les Gentils avoient souillé, on en mit les pierres à part, *en attendant que Dieu suscîtât quelque Prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire.* Et quand les Juifs reconnurent Simon Maccabée (c) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un Prophete pour les instruire plus parfaitement du choix de Dieu : *Donec surgat Propheta fidelis.*

Depuis la captivité, on ne voit aucuns vestiges de secte parmi eux, jusqu'au temps des Maccabées & de l'Empire des Grecs : & ce fut apparemment à l'imitation des sectes des Philosophes de la Grece, que les Sa-

---

(a) *Joseph, contra Appion. lib. p. 1038.* == (b) *1. Maccab. IV. 46.* == (c) *1. Macc. XIV. 41.*

vants se partagerent parmi les Hébreux , & qu'ils composèrent trois sectes fameuses : celle des Pharisiens , celle des Sadducéens , & celle des Esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans le Nouveau Testament , nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire connoître ici l'origine & les sentiments : nous y joindrons celle des Hérodiens , dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits ; quoiqu'elle ne soit point connue au moins sous ce nom parmi les Juifs.

## A R T I C L E I.

*Des Pharisiens.*

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs , est le quatrième Livre des Maccabées Apocryphe , où nous lisons que du temps de Hyrcan grand-Prêtre & Prince des Juifs , il y avoit parmi eux trois sectes de Savants , celle des Pharisiens , celle des Sadducéens , & celle des Esséniens. (a) Joseph les place un peu avant ce temps-là , (b) c'est-à-dire , immédiatement après avoir rapporté la lettre du grand-Prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette lettre est de l'an 144 avant l'Ere Chrét. Vulg. La mort de Jonathas arriva l'année suivante ; Simon lui succéda , & gouverna huit ans. Jean Hyrcan succéda à Simon , & fut Chef de sa nation pendant vingt-neuf ans.

I.  
Origine des  
Pharisiens.

Ni l'Auteur du quatrième Livre des Maccabées , ni Joseph ne marquent pas l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'Empire de Vespasien & de Domitien , dit dans un endroit (c) que depuis un très-long-temps elles étoient connues dans sa nation , sans en marquer plus précisément l'origine : & quand on la fixeroit à l'an 154 avant l'Ere Chrét. Vulg. dix ans avant la lettre de Jonathas aux Lacédémoniens , cela n'iroit qu'à environ 220 ou au plus 300 ans avant Joseph. Mais reculons-la , si l'on veut , jusqu'au temps où les Juifs inconstants & légers se firent une gloire d'imiter les études & les exercices des Grecs , au mépris des loix & des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur nation ; (d) cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt ans ; (e) je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 184 avant l'Ere Chr. Vulg.

---

(a) 4. Macc. c. 6. == (b) Joseph. Antiq. lib. XIII. cap. 9. == (c) Lib. XVIII. cap. 2. Γυνδαίαι φιλοσοφίαι τρεῖς ἦσαν ἐκ τῶ πάντων ἀρχαίων τῶν πατρῶν, ἡ τῶν Ἑσσηνῶν, ἡ τῶν Σαδδουκαίων, τρεῖσι δὲ Φαρισαίων, ἢ Φαρισαίων λεγόμενοι. == (d) 2. Macc. IV. 15. 16. Contempto Templo, & sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palastræ, & præbitionis ejus injustæ, & in exercitiis disci; & patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur. . . . & eorum instituta amulabantur, ac per omnia his conformiles esse cupiebant, quos hostes & peremptores habuerant. Vide & 1. Macc. I. 15. 16. == (e) Vers l'an 174 avant l'Ere Chr. Vulg. où nous plaçons l'établissement d'un gymnase à Jérusalem.

Les Pharisiens semblent avoir voulu imiter les Stoïciens ; comme les Sadducéens suivirent les Epicuriens. Ils prirent les uns & les autres quelque chose de ces deux sectes : mais ils l'accommoderent aux sentimens des Juifs , & aux pratiques de la Loi de Moÿse. Les Pharisiens étoient austères , hautains , fanfarons & exacts , comme les Stoïciens ; les Sadducéens étoient plus relâchés , plus aisés , mais inexorables dans le fait de la justice. Les Pharisiens reconnoissoient l'immortalité de l'ame , l'existence des Anges & des esprits , & une autre vie , où l'homme reçoit la récompense ou la peine de ses bonnes ou mauvaises actions. Les Sadducéens se délieroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir , en niant l'immortalité de l'ame , & toutes les suites de cette opinion. Dès le temps de Salomon , il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des Epicuriens ou des Sadducéens , comme il paroît par l'Ecclésiaste ; (a) mais ils ne composèrent un corps de secte que long-temps depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les Pharisiens , s'il est vrai , comme on le croit communément , qu'ils tirent leur origine de Sadok , disciple d'Antigone Sochæus.

Saint Jérôme (b) met l'origine des Pharisiens assez tard , puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont venus de la division des deux fameuses Ecoles d'Hillel & de Sammaï. A Hillel succéda Akiba , Maître d'Aquila de Pont , qui traduisit en Grec les saintes Ecritures. On fait l'âge d'Aquila , il vivoit au second siècle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de temps avant que Jésus-Christ parût.

Les Rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme. Ils reconnoissent Hillel comme le pere du Pharisaïsme , ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relevent par des louanges outrées : il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude , sur le nombre & le mérite de ses disciples. Il en avoit , disent-ils , de comparables à Moÿse ; & d'autres , au nombre de quarante , capables de commander au soleil , à l'exemple de Josué. Il fut Chef du Sanhédrin , & devint fameux par tout le monde. Ganz , dans sa Chronique , le fait vivre sous Hérodes le Grand. Saint Epiphane (c) dit que les Scribes & les Pharisiens comptent quatre Auteurs de leurs sentimens , ou quatre classes de leurs Docteurs. Le premier est Moÿse , le second est Akiba , le troisième Andan ou Annan , autrement appelé Judas , le quatrième les Assamonéens ; ce qui sembleroit insinuer que Akiba est beaucoup plus ancien que les Assamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on fait d'Akiba , qui fut successeur d'Hillel , & qui vécut peu de temps après notre Sauveur.

Quoi qu'il en soit de l'antiquité de ces sectes , voici ce qui les distin-

(a) *Eccle. iii. 21. & alibi sapius.* — (b) *Hieronym. in Isai. viii. Duas domus Nazaraï duas familias interpretantur Sammaï & Hillel, ex quibus orti sunt Scriba & Pharisaï.* — (c) *Epiphani. hæres. 15.*

quoit les unes des autres. Les Pharisiens tirent leur nom d'un mot Hébreu, qui signifie *séparation*, (a) parce qu'ils se distinguoient & se séparoient en quelque sorte des autres Israélites, par la maniere de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin (b) ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a réglé & ordonné toutes choses avant tous les temps. Joseph qui étoit Pharisien, (c) & qui nous dit que les sentiments de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens, (d) avoue que les Pharisiens ne donnoient pas tout au destin; mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire ou de ne pas faire les actions de justice: (e) de maniere que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (f) semble avoir voulu le leur faire dire.

II.  
Caractere des  
Pharisiens qui  
ont vécu a-  
vant J. C. ou  
au temps de  
J. C.

Les Pharisiens différoient des Esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, & que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir, quant au reste, de faire ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnés à l'Astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent pu parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le Ciel, & réglé dans les secrets de Dieu.

Cette secte n'étoit pas bornée à une famille ou à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des Pharisiens de toutes les Tribus, de toutes les familles & de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur savoir & de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure redoutables aux Rois mêmes; on en vit un exemple sous le regne d'Alexandra, Princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le Roi son époux, en mourant, lui recommanda de mettre les Pharisiens dans ses intérêts: elle suivit cet avis; & les Pharisiens profitant de l'occasion, se rendirent maîtres du gouvernement, & disposerent de tout à leur volonté. (g) D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de science & de piété, qu'il voyoit en eux; car ils passoit pour savoir mieux que personne les loix & les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austere, leur extérieur composé, leur nourriture simple; éloignés de la sensualité & du plaisir; (h) enfin attachés jusqu'au scrupule à l'observation littérale de leurs loix.

(a) שרש seu פרוס dividere. — (b) Joseph. l. xviii. c. 2. Antiq. Πράσσειν δὲ ἡμαρμίνην εἶναι πάντα ἀξιοῦντες, ὅτι τῷ ἀιδρωτικῷ τὸ βυλίωμιν τῆς ἐκ αὐτῆς ἡμῆς ἀφαιρέται. — (c) Joseph. in vita sua, initio. — (d) Idem ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum, de Fato: — (e) Joseph. Antiq. l. xiii. cap. 9. Οἱ μὲν Φαρισαῖοι τινὰ, ἃ ἢ πάντα, τῆς ἡμαρμίνης εἶναι λέγουσι ἴργου. Τινὰ δὲ ἐφ' ἑαυτοῦς ὑπαρχοῦν, συμβαίνει τι, ἃ ἢ γίνεσθαι. Et lib. 2. de bello, cap. 12. Ἐμαρμίνη τι, ἃ ἢ οὐκ ἀποσπένει πάντα, ἃ τὸ μὲν πράττει τὰ δίκαια ἃ μὴ, κατὰ τὸ πλεῖστον ἐπὶ τοῖς ἀνθρώποις κίεσθαι. — (f) Epiphani. hares. 16. Οὐκ ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλὰ κατ' ἀνάγκην ἐπικρατεῖας ἔστι περιμῆτις. — (g) Jos. de bello, l. 1. cap. 4. pag. 716. Et lib. xiii. cap. 18. Antiq. — (h) Idem, l. xviii. Antiq. cap. 2.

Jesus-Christ dans l'Évangile ne les ménage nullement ; & marquant beaucoup de mépris de leur prétendue vertu & de leur science , il fait voir que leur vie réglée en apparence , avoit plus d'ostentation que de réalité. Ils jeûnoient beaucoup , faisoient de longues prieres , payoient exactement la dime , même des choses pour lesquelles elle n'étoit pas ordonnée dans la Loi , distribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil & par l'hypocrisie ; c'étoit-là leurs vices dominants : le faste , l'ostentation , l'esprit de domination & de vanité étoient les vrais principes de leur conduite ; la vaine estime des hommes , les louanges , la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des sépulcres ornés & blanchis , (a) ils paroissoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des Phylactères ou des bandes de parchemin sur leur front & sur leurs poignets , plus grandes que le commun des Juifs : les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire ; & il y en avoit , dit saint Jérôme , (b) qui y attachoient des épines , qui leur ensanglantoient les jambes lorsqu'ils marchaient , pour les faire souvenir de prier Dieu , & de penser continuellement à sa présence. Ils lavoient souvent leurs mains , & ne retournoient jamais à la maison après avoir été dans le marché & dans les rues , qu'ils ne se les lavassent depuis le coude jusqu'à l'extrémité des doigts ; (c) ils se baignoient même fréquemment tout le corps dans l'eau froide , pour le purifier. (d) Toute la vaisselle dont ils se servoient à table , leurs lits de table , & tout le reste étoit souvent plongé dans l'eau : par une vaine affectation de pureté , ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie , par exemple , un Publicain , ni boire ni manger avec lui. (e)

Les traditions des Peres en matiere de religion , étoient le principal sujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions , ils avoient surchargé la Loi d'une infinité d'observances frivoles ; ils l'avoient même corrompue en plusieurs articles importants , comme Jesus-Christ le leur reproche dans l'Évangile : par exemple , au lieu que la Loi commande sans limitation ni exception , d'honorer & de secourir ses parents , (f) les Pharisiens enseignoient qu'en disant à ses pere & mere , (g) La chose que vous me demandez est à Dieu ; je la lui ai vouée , & vous aurez part à mon offrande ; on étoit par-là dispensé de l'obligation de les secourir. Lorsque leurs parents demandoient d'eux quelque chose , (h) ils juroient par le *Corban* ou par le don de Dieu , de ne la leur pas donner ; & dès-lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un pere ni à une mere accablés de vieillesse & dans l'extrême nécessité. L'amour du prochain étoit presque aboli dans la pratique par leurs mauvaises interprétations. L'obser-

---

(a) *Matt.* xxiii. 27. = (b) *Hieronym.* in *Matt.* xxiii. 27. = (c) *Marc.* vii. 3. 4.  
 = (d) *Joseph.* in *vita sua.* = (e) *Matt.* ix. 11. *Luc.* vii. 39. = (f) *Exod.* xx.  
 12. = (g) *Matt.* xv. 4. 5. 6. = (h) *Marc.* vii. 10. 11. 12.

vation du Sabbat est un des articles sur lequel ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut souvent des prises avec eux sur cela ; & ce fut un des prétextes dont ils se servirent pour le faire mourir , prétendant qu'un homme qui n'observoit pas le Sabbat de la manière dont ils l'entendoient , ne pouvoit être envoyé de Dieu. (a) Ils soutenoient que ce jour-là il n'étoit pas permis ni à Jesus-Christ de guérir les malades , (b) quoiqu'il le fit par sa seule parole , ni aux malades de venir demander leur guérison ; (c) ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du Sabbat , (d) osoit emporter son lit. Les Apôtres de Jesus-Christ pressés de la faim arracherent quelques épis , & les froissèrent dans leurs mains le jour du Sabbat ; c'en fut assez pour scandaliser les Pharisiens , & pour les porter à accuser Jesus-Christ & ses Disciples de mépriser l'observation du Sabbat. (e)

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surérogation ; le Pharisien dans le Temple se vante de jeûner deux fois chaque semaine , (f) c'est-à-dire , le lundi & le jeudi , selon saint Epiphane ; (g) & ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'est eux que le Sauveur avoit en vue quand il disoit : (h) *Lorsque vous jeûnez , ne prenez point un air triste , comme font les hypocrites ; car ils affectent de paroître avec un visage pâle & défait , afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent : pour vous , lorsque vous jeûnez , parfumez-vous la tête , & lavez-vous le visage , afin qu'il ne paroisse pas aux hommes que vous jeûnez , mais seulement à votre Pere qui est présent à ce qu'il y a de plus secret.* Les Pharisiens se plaignent ailleurs , que tandis qu'eux & les disciples de Jean-Baptiste faisoient des jeûnes fréquents , les Disciples de Jesus mangeoient & buvoient comme les autres hommes. (i) Et Joseph dans le Livre de sa vie , dit qu'il se mit sous la discipline d'un nommé Bannus , homme fort sévère , qui ne mangeoit rien de cuit ni d'apprêté , mais se contentoit d'user des aliments comme la terre les produisoit d'elle-même.

Saint Epiphane (k) raconte des effets surprenants de leur mortification , & des austérités qu'ils pratiquoient pour conserver la pureté du corps : quelquefois ils s'imposoient ces exercices pénibles pour quatre ans , quelquefois pour huit ou dix ans , avant de se marier. Ils se privoient presque entièrement du sommeil , de peur de se souiller pendant le repos par quelque pollution involontaire , priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'un spithame , c'est-à-dire , de douze doigts ; afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément , ils tombassent par terre , & s'éveillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales & piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise ; il y en avoit même

---

(a) Joan. ix. 16. == (b) Luc. vi. 7. Joan. ix. 16. == (c) Luc. xiiii. 14. == (d) Joan. v. 10. == (e) Matt. xii. 2. == (f) Luc. xviii. 12. == (g) Epiphan. hares. 16. == (h) Matt. vi. 16. & seqq. == (i) Marc. ii. 18. == (k) Epiphan. hares. 16.

qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espèce de nécessité de toujours veiller. Le Sauveur (a) leur reproche de faire de longues prières, se tenant debout dans les Synagogues ou au coin des rues, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austérités n'étoient commandées par aucune Loi, & que les Pharisiens n'étoient engagés ni par vœux ni par aucune obligation particulière, à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur & l'attrait de sa dévotion : d'où vient qu'il n'y avoit parmi eux sur ces pratiques aucune uniformité. Le Thalmud nous décrit sept ordres de Pharisiens : Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit & la gloire : il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachés à cette secte, & qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification & une plus grande modestie. Les troisièmes se frappaient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang : peut-être par une ostentation de vertu & de patience, ou de débilité & d'épuisement par un excès de mortification. Les quatrièmes cachent leurs têtes dans un capuchon, & regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recueillement, de pénitence & de componction. Les cinquièmes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse ? je le ferai. Qu'y a-t-il que je n'aie point fait ?* Les sixièmes obéissoient par amour pour la vertu, & pour mériter la récompense promise aux observateurs de la Loi. Les septièmes ne remplissoient leur devoir que par la crainte de la peine, ou dans la vue intéressée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers degrés de perfection Pharisaïque, & diverses classes de ces célèbres sectaires du Judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des prosélytes, ou d'amener des Gentils au Judaïsme. Jesus-Christ leur reproche de courir la terre & la mer pour convertir un païen, (b) & après cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines & superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voie de la justice, & le véritable esprit de la Loi. Il leur reproche aussi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens Prophetes, (c) & de publier hautement qu'ils désapprouvent la conduite de leurs peres qui les ont persécutés & fait mourir ; pendant qu'eux-mêmes remplis du même esprit, persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs désordres, & dévoiler leur hypocrisie & leur orgueil.

---

(a) *Matt. vi. 5. xxiii. 14* == (b) *Matt. xxiii. 15.* == (c) *Matt. xxiii. 29. G. seqq. Luc. xi. 47. 48.*

La religion du serment a toujours été sainte & inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils ne jurassent que par son nom ; (a) & il leur défendoit de jurer par des Dieux étrangers. (b) Les Pharisiens expliquoient ces loix d'une manière tout-à-fait bizarre. Celui, disoient-ils, qui jure par le Temple, n'est point obligé à exécuter son serment ; mais bien celui qui jure par l'or du Temple. (c) De même celui qui jure par l'Autel, ne doit rien ; mais celui qui jure par le présent ou l'offrande qui est sur l'Autel, doit. Ils avoient aussi introduit d'autres jurements, par le Ciel, par Jérusalem, par leur propre tête. (d) Dans la plupart de ces serments, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne se croyoient pas obligés de tenir leur promesse ; comme si la religion du serment n'étoit pas toujours violée, soit qu'on prenne à témoin des choses inanimées, & incapables de nous entendre, soit qu'on jure par des choses animées, lorsqu'on manque à sa parole, après avoir juré même par des créatures. Le Temple, & l'Autel, & le Ciel, & Jérusalem, & les offrandes que l'on faisoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majesté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette Majesté, que de manquer à sa parole, après avoir juré par quelqu'une de ces choses. (e)

Les Pharisiens croyoient l'ame immortelle, & l'existence des esprits & des Anges, (f) & admettoient une espèce de métempychose, non des ames de toutes sortes de personnes, mais seulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient passer d'un corps dans un autre : mais celles des méchants étoient jugées dans des lieux souterrains, & étoient condamnées à demeurer éternellement dans des cachots ténébreux. (g) C'est en conséquence de ces sentiments, que les uns disoient que Jesus-Christ étoit ou Jean-Baptiste, ou Elie, ou quelqu'un des anciens Prophetes ; (h) c'est-à-dire, que l'ame de quelqu'un de ces grands Hommes, étoit passée dans son corps, & l'animoit.

Joseph (i) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsèdent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchants hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, & qui en sont quelquefois chassés par les exorcismes & les conjurations, & par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchants qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Les Pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, & toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les Sadducéens. (k)

---

(a) Deut. vi. 13. — (b) Exod. xxiii. 13. — (c) Matt. xxiii. 16. 18. — (d) Matt. v. 34. 35. 36. — (e) Matt. xxiii. 21. 22. — (f) Act. xxiii. 8. — (g) Joseph lib. 11. de bello, c. 12. & l. xviii. Ant. c. 2. Ἀδαιαται ἰσχυρὰ τὰς ψυχὰς, πύρις αὐτῶν ἔσται, ἐν ᾧ οὐκ ἔστι δίκαιοσις : ἢ τιμὰς, αἵ ἀπὸ τῶν ἀναίτων ἐπιπέδοντες ἐν τῷ βίῳ ἔχον. Καὶ τὰς μὲν ἰσχυρὰ ἀδίκῃ προσήκοντα, τὰς δὲ παρ' αὐτῶν ἀναίτων. — (h) Matt. xvi. 14. — (i) Jos. l. vii. c. 25. de bello, pag. 981. — (k) Matt. xxiii. 23.

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine , & en étoient fort jaloux : ils s'étoient faisis , comme parle Jesus-Christ , (a) de la clef de la science , & prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le royaume des cieus ; & cependant ils n'y entroient point eux-mêmes , & n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moyse ; (b) ils ont le droit d'enseigner ; ils sont revêtus d'un caractère qui leur donne autorité pour cela. Il ajoute qu'il faut les écouter , & pratiquer le bien qu'ils enseignent , se soumettre à leurs décisions lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu. Mais , continue-t-il , gardez-vous bien d'imiter leur conduite ; car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont , dit-il encore , (c) des guides aveugles , qui conduisent d'autres aveugles ; & si votre justice n'est plus abondante & plus parfaite que celle des Scribes & des Pharisiens , vous n'entrerez point dans le royaume des cieus. (d).

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle , ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides ; il veut que l'on s'y soumette avec jugement & connoissance , & qu'on ne défere à leur sentiment , que quand il est conforme à la Loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moyse , sur laquelle sont assis les Pharisiens , & pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire , pourvu toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moyse : *Utrumque debetis advertere* , dit S. Augustin , (e) & *quatenus honor delatus sit doctrinae Moyse , in cujus cathedra etiam mali sedentes , bona dicere cogebantur*. Mais en même temps il ordonne de se défier du levain ou de la doctrine des Pharisiens : (f) *Cavete à fermento Pharisæorum* ; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine , est à Moyse ; ce qu'il y a de mauvais , est à eux.

Pour donner du crédit aux traditions , les Pharisiens les faisoient remonter à Moyse. Ils prétendoient que les ayant reçues avec les Loix sur le mont Sinai , il avoit écrit les Loix , & avoit donné de vive voix les traditions aux Anciens , par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux , sans avoir souffert depuis tant de siècles aucune altération dans la bouche des Docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux , des vraies & de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de Religion subsiste , sans laisser beaucoup de choses à la pratique & à la mémoire des hommes , sur-tout dans ce qui regarde les cérémonies & les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier : & tandis qu'une autorité légitime est attentive à arrêter les progrès des fausses traditions , & des explications mauvaises qu'on veut donner à la Loi , il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

---

(a) *Luc. xi. 52.* — (b) *Matt. xxiii. 2. & seqq.* — (c) *Matt. xxiii. 16. 17. 19. & xv. 14.* — (d) *Matt. v. 21.* — (e) *August. lib. xvi. contra Faust. cap. 29.* — (f) *Matt. xvi. 6. 12.*

Mais tout est à appréhender , lorsque des gens comme les Pharisiens , pleins d'ambition , d'orgueil & de vanité , se faisoient du gouvernement , & dominant dans la Religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les Loix mêmes , en donnant trop d'autorité à leurs idées , qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçues de leurs ancêtres. L'Eglise Chrétienne reçoit des traditions ; mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité , conformes aux Loix & aux Canons , approuvées par les Chefs de l'Eglise , certaines , universelles , solides & propres à édifier. Elle défavoue toutes les traditions nouvelles , douteuses , incertaines , frivoles & contraires aux sentiments , aux Loix & aux usages anciens & approuvés.

La secte des Pharisiens n'a pas cessé avec le Temple ; elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plupart de ceux qui vivent aujourd'hui , sont de cette secte ; (a) attachés comme les anciens aux traditions , qu'ils appellent *la Loi Orale* , & grands ennemis des Caraïtes , qui s'attachent au simple texte de la Loi , sans admettre indifféremment les explications & les traditions prétendues des Anciens. *Celui qui rejette la Loi Orale , est un apostat ; il mérite la mort* , disent les nouveaux Pharisiens ou *Rabbinistes* : car c'est le nom qu'on leur donne communément.

III.  
Caractère des  
Pharisiens  
modernes de-  
puis J. C. jus-  
qu'à présent.

Benjamin de Tudele , (b) qui vivoit sur la fin du douzième siècle , dit qu'il trouva dans son voyage , des Pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion & de Jérusalem ; ils s'abstiennent de chair & de vin , & vont ordinairement vêtus de noir : ils demeurent dans des cavernes , ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours , à l'exception du sabbat , & prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet Ecrivain , comme la plupart des voyageurs , est un peu sujet à caution. On doute de l'existence de ces prétendus Pharisiens.

Les sentiments des Pharisiens modernes sont les mêmes que ceux des anciens ; ils soumettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté ; ils disent que *toutes choses sont en la main du Ciel , excepté la crainte de Dieu* ; c'est-à-dire , que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre , & peuvent se déterminer librement au bien ou au mal. M. Basnage (c) dit qu'ils ne sont pas éloignés de ceux qu'on appelle *Remontrants* en Hollande ; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires , & ils laissent à l'homme une entière liberté de se déterminer entre le bien & le mal.

On voit leur caractère & l'esprit de leur secte dans la prière de ce Pharisien , dont parle S. Luc : (d) *Seigneur , je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes , ravisseurs , injustes , adulateurs , ni même comme ce Publicain*. Il reconnoît le décret de Dieu , qui l'a destiné à

---

(a) *Serar. trihæres. cap. 16.* Basnage , Histoire des Juifs , liv. 3. chap. 3. art. 15.  
 (b) *Itineris , pag. 75.* (c) Basnage , Histoire des Juifs , liv. 3. chap. 2. art. 8.  
 (d) *Luc. xviii. 10. 11.*

une vie plus pure & plus parfaite que le reste des hommes. Mais il se vante du bon usage qu'il a fait de sa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes se livrent au mal. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché; pour les mauvais desirs, les pensées, les simples desseins, ils se les croyoient permis, & ne les comptoient pour rien. Joseph (a) se raille de Polybe, qui s'imaginoit que les Dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, & qu'il n'avoit pu exécuter.

Les Pharisiens d'aujourd'hui sont moins rigides que leurs ancêtres sur la nourriture, & sur les autres austérités du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocrisie, & de leur entêtement pour les traditions de leurs peres. Ils ont conservé leurs sentiments sur la métempychose, & la révolution des ames, & sur la liberté de l'homme.

IV. A l'égard de la métempychose, quelques-uns ont voulu soutenir que les anciens Pharisiens ne l'admettoient pas. Ils n'ont, pour nier cela, que deux raisons: L'une se prend du silence de Jesus-Christ, de S. Clément d'Alexandrie & de saint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de semblable. La seconde, de ce que ce sentiment anéantit le dogme de la résurrection, que les Pharisiens admettoient sûrement; car enfin, à quel corps appartiendra une ame qui en aura animé successivement un grand nombre?

Les anciens Pharisiens admettoient-ils la métempychose? peuvent-ils être regardés comme hérétiques.

Mais à la première raison on répond, 1°. Que le silence de J. C. ne prouve rien, puisque le Sauveur ne s'est point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des Pharisiens. 2°. Il est indubitable que l'opinion de la métempychose étoit répandue parmi les Juifs du temps de notre Seigneur, comme il paroît par la réponse de saint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes pensoient de lui: *Les uns*, répondit saint Pierre, *(b) croient que vous êtes Jean-Baptiste, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens Prophetes.* Et le Roi Hérodes, Tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de J. C., crut que saint Jean avoit paru de nouveau en sa personne. *(c) Les Apôtres voyant un aveugle-né, demandent au Sauveur, si c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou si c'étoit ses parents, qui étoient cause qu'il étoit né aveugle. (d) Tout cela paroît supposer l'opinion de la métempychose.*

3°. Au silence des Livres du Nouveau Testament nous opposons le témoignage de Joseph; (témoignage irréprochable, puisqu'il avoit été de la secte des Pharisiens;) il dit expressément qu'ils reconnoissoient la métempychose des ames des gens de bien. 4°. Enfin les Pharisiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laissent pas de recon-

(a) *Jos. Ant. l. xii. cap. 13.* ἔστι θαυμάσιον Πιλούσιον τὸν Μεγαλοκλίτην, ἐν ἀγαθῶν ἢ ἀπὸ ἀνθρώπων λέγει τὸν Ἀπίργου βασιλεύοντα τὸ τῶν ἐν Πύργῳ Ἀργυμίδου ἐρηρὸν συλῶσαι. Τὸ γὰρ μνηστὶς ποιῆσαι τὸ ἔργον βασιλευσάμενον, ἵνα ἴσῃ τιμωρίας αἴρει. — (b) *Matth. xvi. 14.* — (c) *Marc. vi. 16.* *Luc. ix. 9.* — (d) *Joan. ix. 1. 2.*

noître la résurrection future. (a) Ils avouent que de plusieurs corps que la même ame aura animés, il n'y en aura qu'un qui ressuscitera, les autres demeurant dans la poussière, comme des troncs arides & inutiles. Mais sera-t-il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra ? ou sera-t-elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier ? C'est sur quoi ils ne sont pas d'accord ; les uns (b) décidant en faveur du premier corps que l'ame aura animé ; & les autres, (c) en faveur du dernier : mais ce partage de sentiments ne porte aucun préjudice à la certitude de ces deux points de leur doctrine, la métempsychose & la résurrection.

Quelques-uns (d) ont prétendu que les Pharisiens étoient des hérétiques du Judaïsme ; leurs erreurs sur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaises explications de la Loi, leur sentiment sur la métempsychose, sont plus que suffisants pour former une hérésie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, & leur acharnement à persécuter tous ceux qui les contredisoient, sont les vrais caractères de l'hérésie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de *sectaires* ou d'*hérétiques* de la Religion Juive.

Joseph (e) parle des sectes des Juifs sous le nom d'*hérésie*. Mais cette preuve n'est point solide, puisque les Grecs donnent le nom d'*hérésie* à ce que nous appellons *secte* ; & quoique ce dernier nom aussi-bien que le premier, soit odieux en notre langue, ni l'un ni l'autre toutefois ne l'étoient chez les Grecs, de qui nous les avons empruntés. Une *secte* n'est autre chose qu'un nombre de gens attachés aux mêmes sentiments, comme on en voit dans l'Eglise, tant en Philosophie qu'en Théologie, qui sans toucher aux articles de notre foi, & sans s'éloigner de l'unité de l'Eglise, ont sur certains dogmes des manières d'expliquer diverses, mais toutes subordonnées à l'autorité des Pasteurs, à laquelle ils demeurent soumis.

Si sous le nom d'*hérésie* on entend des erreurs soutenues opiniâtrement par une secte de personnes distinguées de toutes les autres, il faut convenir qu'en ce sens les Pharisiens étoient hérétiques ; leurs erreurs sont bien marquées dans l'Evangile, & leur entêtement n'est point contesté. Mais s'il faut, pour être hérétique, que l'on soit séparé non-seulement de sentiments, mais aussi de communion, de la société des Fideles, ou du moins dans la disposition de s'en séparer, & de demeurer opiniâtrement attaché à son opinion, malgré les décisions contraires de son Eglise ; en ce sens on ne peut pas dire que les Pharisiens aient été hérétiques. Ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs ; ils

---

(a) Vide Manasse Ben-Israel, de Resurrect. mortuorum, l. 2. c. 18. p. 216. — (b) Abarbanel. Comment. in Pentateuch. — (c) Zoor. Paraf. Haze, Sara, Manasse, Ben-Israel, loco citato. — (d) Epiphani. hares. 16. August. & Philast. de haresib. alii quid. — (e) Joseph. l. XIII. Ant. c. 9. Κατὰ δὲ τὸ χρίμα τῶν ἰπῶν αἰπίου τοῦ Ἰουδαίου ἔσαν. Et alibi.

étoient même assis sur la chaire de Moÿse, comme le dit Jesus-Christ ; (a) ils possédoient les premiers emplois de leur nation : il y avoit des Pharisiens parmi les Prêtres, dans le Sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils passoient pour les plus habiles, les plus zélés & les mieux réglés d'entre les Juifs : S. Paul appelle la secte des Pharisiens, *la secte la plus exacte de la religion Juive* : (b) ils fréquentoient le Temple ; ils y offroient leurs sacrifices ; plusieurs d'entr'eux étoient vraiment gens de bien, & il y en eut qui crurent en Jesus-Christ, (c) comme Nicodeme & Gamaliel. Le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'hérésie : leurs erreurs étoient alors ou inconnues ou tolérées. Le sentiment de la métempsychose étoit commun dans tout l'Orient ; il ne faut pas s'imaginer qu'avant J. C. on ait eu la même précision & la même exactitude en fait de doctrine Théologique, & la même étendue de connoissance que l'on a eue depuis. Enfin les plus savants hommes qui ont écrit sur ce sujet, (d) n'ont pas cru que les Pharisiens fussent hérétiques. Les Peres qui ont écrit autrement, ont pris le nom d'hérésie dans l'acception de *secte* ; & ont entendu par *hérétique* tout homme qui étoit dans des sentiments singuliers.

## A R T I C L E I I.

### *Des Sadducéens.*

I.  
Origine des  
Sadducéens.

Les Sadducéens reconnoissoient pour Chef de leur secte un nommé Sadok, (e) qui étoit, dit-on, disciple & successeur d'Antigone Sochaus, qui avoit succédé à Simon le Juste, grand-Prêtre des Juifs. Ce n'est pas à dire qu'Antigone lui ait succédé dans la souveraine Sacrificature ; mais il lui succéda dans la tradition de la doctrine & comme le disciple à son maître. Simon le Juste qui suivit Onias I. dans le pontificat, fut grand-Prêtre depuis l'an 301. avant l'Ere Chr. Vulg. jusqu'à l'an 292. Il eut pour successeur Eléazar, sous lequel on prétend que fut faite la fameuse Version des Septante. Cela peut servir à fixer le commencement des Sadducéens.

Antigone maître de Sadok fut Chef d'une secte particulière, qui par un excès de spiritualité, enseignoit (f) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & désintéressé : *Ne soyez point comme des esclaves*, disoit Antigone à ses disciples ; *n'obéissez point à votre maître simplement par la vue des récompenses : obéissez sans intérêt & sans espérer aucun fruit de vos tra-*

---

(a) *Matt.* xxiiii. 2. = (b) *Act.* xxvi. 5. *Secundum certissimam sectam nostræ Religionis vixi Phariseus.* Κατὰ τὴν ἀκριβεστάτην αἴρεσιν, &c. = (c) *Joan.* iiii. 1. 12. 6. *Act.* v. 34. = (d) *Serar. erihares.* cap. 9. *Genebrard. Drusus, Basnage, &c.* = (e) *Ita lib. 4. Macc.* cap. 6. & *Philast. Elias in Tisbi*, R. *Jacob. Præfat. in lib. En. Auth. Cæpri. R. Abrah. Levi in Cabala historica. Rab. Nath. Ita Pirke-Aboth alii plures.* = (f) *Vide R. Nathan. Comment. in Pirke-Aboth. cap. 1. Manasse Ben-Israel in lib. 1. c. 6. de resurrectione mort.*

vœux : que la crainte du Seigneur soit sur vous. Ces maximes sont singulieres dans la bouche d'un Juif, nourri sous une Loi qui parle si souvent de récompenses temporelles pour les justes, & de châtimement de même nature pour les méchants : aussi Antigone eut-il peu de sectateurs.

Sadok son disciple ne pouvant s'accommoder d'une spiritualité si pure & si désintéressée, & ne voulant pas aussi abandonner son maître, pour qui il avoit du respect, reçut sa maxime ; mais il l'interpréta dans un sens tout opposé ; il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompense à attendre dans l'autre vie : qu'il falloit faire le bien & éviter le mal en celle-ci ; sans aucune vue de crainte ni d'espérance. Voilà, selon les Hébreux, l'origine des Sadducéens.

Joseph ne nous apprend aucune particularité sur leur commencement ; & l'Auteur du quatrième Livre des Maccabées, se contente de dire que Sadok fut Auteur des Sadducéens. Si ce que les Rabbins viennent de nous raconter sur l'origine de cette secte est véritable, les Sadducéens seront plus anciens que les Pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Maccabées. Les Pharisiens ne commencerent qu'environ 180 ans avant Jesus-Christ, & les Sadducéens parurent plus de 100 ans avant les Pharisiens.

Les Rabbins font de Sadok un schismatique qui se sépara des Juifs & du Temple du Seigneur : il se retira à Samarie, & adora sur le mont Garizim. Mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des Sadducéens, souverainement odieuse aux Pharisiens ; & cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane (a) & dans Philastrius. Ils disent que les Sadducéens font une branche des disciples de Dosithée ; & que Dosithée (b) fit ce schisme avec les Juifs, & se retira à Samarie voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vécut en Hermite dans une caverne, & y mourut de faim, par une vaine & folle ostentation de jeûne & d'abstinence ; c'est ce que raconte S. Epiphane. Mais Dosithée est bien plus récent que Sadok ; il vivoit peu de temps après la mort du Sauveur ; (c) il voulut se faire passer pour le Christ. (d)

Quelques autres Juifs (e) racontent le schisme de Sadok autrement. Ils disent qu'Alexandre le Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un Temple au Seigneur sur le mont Garizim ; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties : Simon le Juste & Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurèrent fidèlement attachés au culte du Seigneur, & l'adorerent dans son Temple de Jérusalem : Sadok & Boëtus ou Boïetus, disciple d'Antigone, avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrerent

(a) Epiph. hæres. 14. Sadducaïti αίσημα ήτις από Λοιδίβιν. = (b) Epiph. hæres. 14. = (c) Origen. in Matt. tract. 27. = (d) Idem lib. 2. contra Celsum = (e) R. Abrah. Levi in Cabal. Historica.

dans le parti de Sanaballat Horonite , & de son gendre Manassé , & favorisèrent les Samaritains & le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le mont Garizim ; voilà , selon eux , l'origine de la secte des Sadducéens. Mais il y a là un anachronisme. Ce fut le grand-Prêtre Jaddus qui reçut Alexandre le Grand à Jérusalem , l'an 332 avant l'Ere Chr. Vulg. & ce Prince mourut en 324. vingt-trois ans avant le pontificat de Simon le Juste.

D'autres (a) soutiennent qu'ils prirent le nom de *Sadducéens* , qui dérive de *Tfêdech* , la justice , à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétendue justice ? si ce n'est peut-être dans ce désintéressement avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie civile , & même à plusieurs devoirs de religion , n'ayant en vue ni les peines ni les récompenses de l'autre vie , ou dans cette exactitude inflexible à faire observer les Loix , & à punir les coupables sans miséricorde.

L'opinion que l'on a d'abord proposée , & qui les fait descendre de Sadok disciple d'Antigone , successeur du grand-Prêtre Simon , est la plus vraisemblable. Si les Sadducéens eussent été Samaritains & schismatiques , Joseph n'auroit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangés parmi les anciennes sectes des Juifs ; on ne les auroit pas soufferts dans le Temple & dans les premiers emplois de la République , comme ils y étoient , selon Joseph même.

II.  
Caractere des  
Sadducéens :  
leurs erreurs.

La principale erreur des Sadducéens rouloit sur l'existence des Anges (b) & l'immortalité de l'ame. (c) Ils ne nioient pas l'existence de l'ame qui nous rend intelligents & raisonnables ; mais ils soutenoient qu'elle mouroit avec le corps ; & en conséquence , ils prétendoient que les peines & les récompenses de l'autre vie étoient de pures chimeres , (d) & qu'il n'y avoit point de résurrection des morts. (e) Saint Epiphane (f) dit qu'ils ignorent le Saint-Esprit ; peut-être qu'il entend par-là l'esprit de Prophétie. Car on dit qu'ils n'admettoient point les Prophetes. Arnobe a prétendu qu'ils croyoient Dieu corporel. (g) Saint Augustin (h) a pris saint Epiphane dans son sens simple & naturel , puisqu'il enseigne expressément que les Sadducéens nioient le Saint-Esprit , & que les Phariséens le reconnoissoient : mais ils nioient simplement qu'il résidât en Jesus-Christ.

(a) *Epiph. hares.* 14. Ἐπιμαρτυρεῖ τὴν ἑαυτοῦ Σαδδουκαίου, δῶκεν ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ἡρωμένης. Σαδδὸν γὰρ ἱερουσόλιμα δικαιοσύνη. Ita Junius , & Hieronym. in *Matt.* xxii. & *Tostat. ibid.* == (b) *Ath.* xxiiii. 8. Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum. == (c) *Jos. lib.* 11. c. 12. de bello. Ψυχῆς τῆν διαμονὴν ἀιρῶσι. Et l. xviiii. *Ant.* c. 2. Σαδδουκαίου ἰ λόγι τὰς ψυχὰς συναφανίζου τῆς σῶμασι. == (d) *Jos. l.* 11. de bello, c. 12. Τὰς καθ' ἑδὴν τιμωρίας, ἃ τ' οὐδὲ ἀιρῶσι. == (e) *Matt.* xxii. 23. Sadducæi qui dicunt non esse resurrectionem. Vide & *Marc.* xii. 18. *Luc.* xx. 27. *Ath.* xxiiii. 8. == (f) *Epiph. hares.* 14. == (g) *Arnob. lib.* 3. pag. 100. Vide & *Sculies.* == (h) *Aug. serm. olim xi. de Verb. Domini, nunc lxx. c. 3. n. 5. p. 386.*

Ni l'Écriture ni Joseph, ne reprochent point aux Sadducéens de nier le Saint-Esprit. Il ne seroit pas fort surprenant qu'ils ne connussent pas le Saint-Esprit, comme une personne de la sainte Trinité. Ce mystère ne fut jamais connu bien distinctement parmi les Juifs. S. Epiphane veut peut-être les opposer aux Pharisiens, qui, selon lui, admettoient l'existence du Saint-Esprit; c'est-à-dire, l'Esprit de Prophétie qui animoit les Prophetes, & qui étoit distingué de leurs personnes. Mais il faut reconnoître que nous ne savons pas précisément ni ce que les Pharisiens entendoient, ni ce que les Sadducéens nioient sous ce nom. Si c'étoit une substance distinguée de Dieu, ou une émanation substantielle de la Divinité, une personne divine.

A l'égard de la corporéité de Dieu, on ne peut pas montrer que les Sadducéens l'aient jamais crue, ni même qu'elle soit une suite nécessaire de leur dogme sur les Anges & sur la mortalité de l'ame. Quand ni les Anges ni les substances spirituelles, n'existeroient pas; & quand l'ame ne seroit pas immortelle, il ne s'ensuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les Sadducéens recevoient les Livres de Moïse, où il est souvent parlé des Anges & de leurs apparitions. Comment donc pouvoient-ils nier leur existence? Nous ne savons pas comment ils se tiroient de ces difficultés, ni quelles explications ils donnoient à ces passages; mais on s'est imaginé qu'ils regardoient les Anges comme des vertus inséparables de Dieu, (a) à peu près comme le rayon & la lumière sont inséparables du soleil; & qu'ils pouvoient paroître sur la terre revêtus de différents noms, selon la diversité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce système est assez spirituel; mais il ne satisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les Anges dont les apparitions sont marquées dans les Livres de Moïse, ne sont pas de simples écoulements de la Divinité; ce sont des hypostases toutes différentes envoyées de Dieu, agissant en son nom & par sa puissance. Ils auroient pu dire aussi dans un sens bien plus simple & plus aisé, que ces Anges n'étoient que des fantômes qui apparoissoient pour un peu de temps, & qui n'avoient aucune réalité; que c'étoit des corps phantastiques, remués par la puissance du Créateur; ou, si l'on veut, qu'ils étoient mus & animés par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, selon eux, ne subsiste pas après la mort. Mais nous n'entreprendons point de faire ici l'apologie des Sadducéens; nous rapportons simplement leurs sentiments.

Quoiqu'ils n'assent les peines & les récompenses de l'autre vie; ils ne laissoient pas d'être fideles observateurs des Loix, & de les faire obser-

(a) C'étoit le sentiment de quelques Juifs du temps de saint Justin le Martyr. Voyez Grotius sur saint Matthieu, xxii. 23. & M. le Clerc sur les Actes, xxiii. 8. & saint Justin, Dialogue contre Tryphon, p. 358.

ver aux autres dans toute leur sévérité. (a) C'étoit une suite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines & des récompenses qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, & récompenser toutes les bonnes actions dans la rigueur de la justice. Ils pouvoient se fonder sur l'Écriture mal entendue & mal expliquée. Moÿse dans ses Loix ne parle que des récompenses temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens sensibles, ceux qui l'offensent. Les crimes de ceux de Sodome, ceux des Chananéens, ceux d'Her & d'Onan, ceux de Pharaon & des Egyptiens, sont punis dans ce monde. Ces exemples & tant d'autres marqués dans le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux, aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit & Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde : mais il ne s'enfuit pas qu'il le fasse toujours, & que toutes nos craintes & nos espérances doivent se borner aux biens ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Genèse même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit ; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense & qui raisonne. Abraham, Jacob & tant d'autres Saints n'ont rien reçu en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, & aux promesses que Dieu leur a faites : il faut donc dire qu'ils l'ont reçu dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, & trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moÿse : (b) *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob* : or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants ; ces Patriarches sont donc vivants : c'est le raisonnement de notre Sauveur. (c)

On accuse les Sadducéens de rejeter tous les Livres de l'Écriture, à l'exception de ceux de Moÿse. (d) Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Évangile, que du Livre de l'Exode, qu'ils recevoient, & qu'il n'usa point du témoignage des autres Livres de l'Écriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir ; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour Canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des Anciens, ni les explications des Pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup près ni si nombreuse ni si puissante, que celle des Pharisiens ; & les peuples n'avoient pas pour eux ni la même confiance ni le même respect, que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs & les plus considérables par leurs dignités, étoient plus ordinairement Sadducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligés de se

(a) Joseph. lib. 11. de bello, cap. 12. *Σαδδουκαῖοι ἐν πρὸς ἀλλήλους τὸ ἴδιον ἀγριώτερον, αἰτῶν ἡμιζῆσαι πρὸς τοὺς ὀυκίους ἀπὸ τοῦ ὡς πρὸς ἀλλοτρῖνοι.* Vide & Euseb. Hist. Eccl. lib. 1. c. 23. — (b) Exod. 111. 6. 15. 16. — (c) Matt. xx11. 32. Marc. x11. 26. — (d) Vide Serar. trihæref. cap. 21. n. 1. & apud eum R. Eliam in Tisbi. Tertull. prescript. cap. 49. Origen. lib. 1. & tract. 21. in Matt. Hieronym. in Matt. xx11. Beda. Alii.

conformer aux maximes & aux sentiments des Pharisiens ; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple. (a)

Ce qu'on vient de dire, que les Sadducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultés. Scaliger (b) remarque qu'ils ne parurent qu'après que le Canon des Ecritures fut formé, & que le nombre des Livres sacrés fut fixé. Or en ce temps-là il n'y avoit plus à choisir entre ces divins Livres ; tout étoit également sacré & canonique. 1°. S'ils avoient eu à choisir entre ces ouvrages ceux qui ne fussent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moïse, où l'on parle si souvent d'AnGES & d'apparitions. 2°. Les Sadducéens assistoient au Temple & dans les assemblées de Religion : on y lisoit tous les Livres de l'Écriture, particulièrement les Prophetes : qui croira que ces gens-là regardassent ces Livres comme apocryphes & de nulle autorité ? 3°. Ils attendoient le Messie, comme le reste des Juifs : ils devoient donc recevoir aussi les Prophetes qui le promettoient, & qui traçoient son véritable caractère. 4°. Joseph (c) qui connoissoit cette secte mieux que personne, dit qu'ils étoient opposés aux Pharisiens, en ce que ceux-ci enseignoient & pratiquoient plusieurs traditions qu'ils avoient reçues de leurs peres, & qui n'étoient pas contenues dans les Loix de Moïse ; au lieu que les Sadducéens rejettent ces traditions, & soutiennent qu'on ne doit observer que ce qui est écrit. Ce passage est cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative ; & il est vrai que Joseph semble borner ce qu'il y dit aux Livres de Moïse. Mais il ne s'ensuit nullement que les Sadducéens ne reçussent pas aussi les autres Livres de l'Écriture. 5°. Les Rabbins qui ont combattu les Sadducéens, ont employé contr'eux des passages tirés, non-seulement de Moïse, mais aussi des Prophetes & des autres Livres de l'Écriture ; & ceux-là, au lieu les rejeter, tâchent de les éluder par de vaines subtilités & par des explications forcées. 6°. Est-il croyable qu'ils seroient demeurés dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient possédé les premières charges de leur République, & qu'on en auroit même vu de cette secte remplir la dignité de grands-Prêtres, s'ils eussent rejeté la plupart des Livres sacrés des Juifs ? De plus, saint Pierre & les autres Apôtres (d) parlant devant les Sadducéens, citent les Psaumes comme les autres Ecritures.

III.  
Est-il vrai :  
que les Sadducéens n'admettent que le Pentateuque ?

(a) Joseph. Antiq. lib. XVIII. c. 2. Εἰς ἑλίγους τι εἰδράς ἴτε ἢ λίγους ἀφίκετε, τὴν μίτην πρῶτους τῆς ἀξιωμασίας. Πράσσεται τι ἀπ' αὐτῶν ἕδῃν, ὡς ἰσχυρῶν. Ὅποτε γὰρ ἐξ ἀρχαῖς παρήλθει, ἀνεύσει μὴ κατ' ἀνάγκας, προσηγῆσι δὲ ἦν ἢ ἰσχυρῶν ἢ Φαρισαίων λίγους διὰ τὸ μὴ ἄλλως ἀκτικῶς γινώσκειν τοῖς πλεῖστοις. — (b) Scalig. Elench. trihæres. cap. 16. — (c) Joseph. Antiq. l. XIII. c. 18. Νόμιμα πολλὰ τινὰ παρέδωκε τῷ δήμῳ οἱ Φαρισαῖοι ἐκ πατέρων διαδοχῆς, ἅπερ ἦν ἀναγίγνωσθαι ὡς τοῖς Μουσίοις ἡμεῖς, καὶ διὰ πάντων ταῦτα τὰ Sadducaίων γίνονται ὑπεβάλλει, λίγους ἀκτικῶς δὲ γινώσκειν ἡμεῖς τὰ γράμματα, τὰ δὲ ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηροῦν. — (d) Act. 17. x. 2. v. 17.

Il semble donc que ces gens-là, comme le reste des Juifs, reconnoissent comme divines toutes les saintes Ecritures. (a) Et quand les Anciens ont dit qu'ils rejettoient tout le reste, à l'exception de Moÿse, je pense qu'il faut l'entendre dans le sens que nous avons apporté sur le passage de Joseph, c'est-à-dire, qu'ils ne recevoient pour Loi que les seuls Livres de Moÿse, & rejettoient toutes les traditions des Pharisiens. Quand aux autres Livres de l'Ecriture, sans les rejeter du nombre des canoniques, ils les interprétoient suivant leurs préjugés, & détournoient les passages où il est parlé des Anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirés du Pentateuque.

IV  
Autres remarques sur les Sadducéens.

Il faut que dans la Religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame & l'existence des esprits, n'aient pas passés pour articles fondamentaux, puisque les Sadducéens demeuroient dans le Judaïsme, & dans la communion de leurs freres, (b) & qu'ils ont même eu des souverains Sacrificateurs dans leur secte, quoiqu'ils niaissent ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les Pharisiens & les Sadducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tous également les Livres sacrés, mais non pas dans le même sens. Le Pharisien tenoit toute l'Ecriture comme regle de foi, & toutes les traditions comme regle de conduite. Les Sadducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moÿse & aux autres Auteurs sacrés, & encore expliqués à leur maniere.

Les Sadducéens nient le destin, dit Joseph; (c) ils disent que ce n'est qu'un mot vuide de sens, & que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croient que nous avons une parfaite liberté & une puissance entiere de faire tout ce qui nous plaît; en sorte que nous sommes les seules causes de notre bonheur ou de notre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs, (d) qu'ils nient le destin & la providence, ou, ce qui est le même, que Dieu est hors de portée de faire ou de connoître le mal; que l'homme est le maître de choisir le bien ou le mal; & qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

(a) Voyez Manassé-Ben-Israël, liv. 1. c. 6. *Neque tamen derogabant fidem Prophetis, sed loca Prophetarum in alium longè sensum interpretabantur.* — (b) Manassé-Ben-Israël dans l'Épître dédicatoire de son Livre de la Résurrection, & dans son premier Livre, chap. 1. dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israélites, ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, & qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siècle futur ou au monde des ames. — (c) Joseph. *Antiq. lib. xiiii. c. 9.* Sadducæis τῆς μὲν ἰμαρμῆς ἀναιρῶσι, ὅθεν ἴσαι ἰαθῆναι ἀξιοῦσι. Οὐτε κατὰ αὐτῶν τὰ ἀδρόσωνα τίλλου λαμβάνειν. Ἄπαντα δὲ ἰφ' ἑμῶν αὐτοῖς τίθενται. Ὡς ἔν τῶν ἀγαθῶν αἰτίους ἑμᾶς αὐτοῖς γινόμεναι, ἔν τὰ χίρῳ παρὰ ἡμεῖρας ἀβηλίαι λαμβάνονται. — (d) *Idem l. 11. c. 12. de bello, p. 788.* Τῆς μὲν ἰμαρμῆς παντάπασιν ἀναιρῶσι, ἔν τὸν Θεὸν ἔξω τῆς ὁρᾶς τί κακὸν, ἢ ἰφίρῳ τίθενται. Φασὶ δὲ ἔν' ἀδρόσωνι ἐκλήγῃ, τίτι καλοῖ, ἔν τὸ κακὸν σπικίεσθαι, ἔν τὸ κατὰ γινόμεναι ἑκάστῳ τέλει ἑκάστῳ τέρῳ σπικίεσθαι.

On ne peut gueres donner davantage à l'homme , ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons , ou que nous souffrons ; c'est-à-dire , si nous sommes dans une entière indépendance de son secours , pour pratiquer le bien ou fuir le mal , & qu'après cette vie il n'y ait ni peine ni récompense ; je ne vois pas ce qu'un Sadducéen pouvoit demander à Dieu , ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion & son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie , & s'il ne craignoit ni n'espéroit rien de sa part après la mort , pourquoi le craindre , le servir , & le prier ? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la Religion des Juifs étoit alors , que de voir qu'elle souffroit dans son sein des gens qui tenoient des principes si monstrueux. Le Sadducéisme ne devoit pas être fort éloigné de l'Epicuréisme ; & je n'y vois de différence qu'en ce que le Sadducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu , & espéroit quelque récompense temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer ; au lieu que les Epicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les Sadducéens ont subsisté long-temps , & subsistent encore aujourd'hui , quoiqu'en très-petit nombre. (a) Ils sont regardés des autres Juifs comme des hérétiques : mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-Prêtre Hyrcan , Prince de sa nation , après avoir été long-temps favorable aux Pharisiens , se sépara d'eux avec éclat , & s'attacha aux Sadducéens. (b) On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs , sous peine de la vie , de recevoir les maximes de Sadok. (c) Aristobule & Alexandre Jannée fils d'Hyrcan , continuerent de protéger les Sadducéens , & de persécuter les Pharisiens. Maimonides (d) assure que sous le regne d'Alexandre , les Sadducéens s'emparèrent de toutes les charges du Sanhédrin. Il n'y resta que le seul Simon fils de Scéra , qui tenoit le parti des Pharisiens. Mais les Pharisiens rentrèrent en faveur & en crédit sous le regne d'Alexandra , épouse d'Alexandre Jannée. Caïphe qui condamna Jesus-Christ à la mort , étoit Sadducéen , comme il paroît par les Actes des Apôtres , (e) aussi-bien qu'Ananus le Jeune , (f) qui fit mourir S. Jacques frere du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire passer les Sadducéens pour Samaritains & pour disciples de Dosithee , leur ont imputé d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc , & d'avoir corrompu le texte du premier Chapitre de la Genese , en lisant : *Au commencement azima* , ou le bouc , *créa le ciel & la terre*. Mais ces accusations se détruisent d'elles-mêmes , & ne méritent aucune attention. Les Sadducéens adoroient Dieu dans son Temple de

---

(a) Voyez Basnage, Hist. des Juifs , liv. 3. chap. 5. art. 13. 14. 15. . . . 21. *Serarij hares.* cap. 25. *Manasse-Ben-Israel*, de Resurrect. l. 1. cap. 1. — (b) *Jos. Antiq. l. xiiii. c. 18.* — (c) *Vide Abraham-Bea-Dior*, Cabala; apud Trigland. de *felts Carait.* — (d) *Maimon. Halac. Sanhedr. cap. 11.* — (e) *Act. v. 17.* — (f) *Antiq. lib. xx. cap. 8. p. 698.*

Jérusalem, & attendoient le Messie : mais ils étoient à cet égard dans les mêmes sentimens que le commun des Juifs, & que les Pharisiens mêmes, qui attendoient un Libérateur & un Monarque purement temporel. Etant les uns & les autres dans ces préjugés, il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas connu Jesus-Christ, qui ne leur parloit que d'un regne spirituel. Nous ne voyons pas par l'Évangile, qu'aucun Sadducéen ait cru en Jesus-Christ. Ils trouvoient dans leur secte des obstacles insurmontables à la foi, & au salut que Jesus-Christ prêchoit.

## A R T I C L E I I I.

*Des Esséniens.*

I.  
Origine des  
Esséniens.

L'origine des Esséniens, & l'étymologie de leur nom sont très-inconnues ; ni Philon, ni Joseph, ne nous disent rien d'exprès ni sur le temps auquel ils parurent, ni sur les Auteurs de leur secte. Le quatrième Livre des Maccabées, (a) que nous avons traduit en François, les appelle *Hasdanim*, & dit qu'ils subsistoient déjà du temps de Hyrcan Maccabée, vers l'an 110 avant J. C. Joseph (b) parle d'un fameux Essénien nommé Judas, qui vivoit du temps d'Antigone fils d'Aristobule & neveu d'Hyrcan roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton ; & sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, & de Judas même.

Pline (c) qui avoit lu avec admiration la peinture que Joseph fait des Esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, & prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siècles, sans aucun commerce avec les femmes : *Ita per saculorum millia, incredibile dictu, gens aeterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée : on ne peut mettre leur commencement avant les Maccabées, & il n'est pas vrai que tous les Esséniens véussent dans le célibat. Joseph (d) dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les règles de cette secte, mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (e) ont conjecturé qu'ils étoient des descendants de Jonadab, pere des Réchabites. Le seul fondement de cette opinion est la maniere de vivre des Esséniens, qui s'abstenoient de vin, (f) & qui dans le reste étoient très-tempérants. Mais comme ils logeoient dans les villes, & avoient des maisons, & des demeures pour eux & pour leurs hôtes ; on ne peut soutenir que ce soient des Réchabites, puisque ceux-ci

---

(a) *Maccab. vi.* [Voyez la traduction de ce Livre à la suite du Commentaire de D. Calmet sur les Maccabées.] = (b) *Joseph. Antiq. lib. xiiii. cap. 19. pag. 455.* = (c) *Plin. lib. 5. cap. 17.* = (d) *Joseph. de bello, l. 11. c. 12. in Latin. & in Græco, p. 788.* = (e) *Vide Suid. in Πρώτοι, ou ἀσκήτοι. Nilus aest. cap. 3. Alii quidam.* = (f) *Philo, de Vita consempl. p. 900. Οἱ μὲν γὰρ ἀφ' ἑωυτοῦ φάρμακον, &c.*

ne logeoient point dans des villes ni dans des maisons ordinaires , mais feulement sous des tentes & à la campagne. Je ne lis pas non plus que les Esséniens s'abstinsent toujours de vin , ni qu'ils en fissent un article fondamental de leur observance , comme faisoient les Réchabites.

Saint Epiphane (a) croit que les Esséniens ou Jesséniens , comme il les appelle , étoient une secte des Samaritains ; que leur nom venoit de *Jessé* pere de David , ou de *Jesus* , dont le nom , selon lui , signifie Médecin ; qualité qui convient parfaitement aux Esséniens , qui vouloient passer pour les Médecins des ames. Il dit que du temps de l'Empereur Trajan , un nommé Elxaï introduisit quelques nouveaux dogmes parmi les Esséniens , & leur donna un livre plein de ses prétendues Prophéties , & qu'il avoit un frere nommé *Jéxaus* , qui les engagea à adorer les astres. On ne fait d'où saint Epiphane avoit appris ces particularités , & quelques autres qu'il raconte des Esséniens ; mais elles sont très-suspectes , sur-tout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il est sûr qu'ils étoient Juifs & fort éloignés des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit apparemment des anciens Esséniens sur ceux de son temps , qui étoient fort corrompus & fort décriés , jusques-là qu'on les accusoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

Sérarius (b) rapporte jusqu'à douze opinions sur le nom des Esséniens. Saumaïse (c) veut qu'ils aient pris leur nom de la ville d'Essa en Palestine , dont parle Joseph. (d) D'autres dérivent ce nom de l'Hébreu (e) *Chosen* , qui signifie le rational du grand-Prêtre. D'autres , du Chaldéen *Chésin* , (f) fort , robuste , ou du Syriaque *Afan* , être chauffé ; ou de l'Hébreu (g) *Afa* , guérir ; ou de *Hafah* , (h) faire , agir ; ou du nom de *Jesus* , ou de celui de *Jessé* ; ou du verbe (i) *Chazah* , contempler ; ou de (k) *Schanah* , diviser , séparer , répéter. D'autres , (l) du Grec *Hosioi* , saints : ou enfin de l'Hébreu *Chafid* , (m) miséricordieux. Et c'est cette dernière étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous croyons que ce sont eux qui sont appelés dans les Livres des Maccabées , (n) *Affidéens*.

Drusius a prétendu que les Esséniens étoient une branche des Phariens , & qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hyrchan persécuta , (o) & qui s'étant retirés dans les déserts , s'y accoutumerent par nécessité à un

(a) *Epiph. hares. 29. de Nazarais.* == (b) *Serar. trihars. l. 3. c. 1.* == (c) *Salmas. ad Solin. c. 35. p. 432.* == (d) *Joseph. Ant. l. xiiii. c. 23. Στρατιώται ἐπὶ Ἐσσαί.* == (e) *חשן Peltorale.* == (f) *חזקן Robustus.* == (g) *אפא Sanare.* == (h) *פשה Faecere.* == (i) *חזה Contemplari.* == (k) *שנה Secundas tenere, recetere, repetere* == (l) *Philo, lib. quod omnis probus liber. pag. 876. Ἐσσαῖν διαλέχθη Ἑλλητικῶν παρρησιῶν ἐπισημῶν.* Il insinue que les Esséniens en Hébreu signifient *les Saints*. Ainsi il appuie l'étymologie qui dérive ce nom de l'Hébreu *Chafid*. == (m) *חסד Misericors, vel. pius*, que les Septante ont souvent rendu par *ἅγιος, sanctus.* == (n) *1. Macc. 11. 42. Synagoga Affidaorum. vii. 13. 2. Macc. xiv. 7.* == (o) *Joseph. Antiq. l. xiiii. cap. 18. Vide Serar. trihars. cap. 6. p. 81.*

genre de vie très-dure, & y persévérèrent ensuite volontairement. Mais nous avons fait remarquer que l'Auteur du quatrième Livre des Macca-bées, que ni Saumaïse, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient vu ; ce Livre n'ayant paru pour la première fois que dans l'Arabe des Polyglottes de M. le Jay ; que cet Auteur, dis-je, reconnoît les Esséniens déjà subsistants du temps d'Hyrchan, & dès-lors bien distingués des Pharisiens. Joseph même, qui selon toutes les apparences, composoit son histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer aussi comme existants sous Hyrcan, puisqu'après avoir parlé de la brouillerie qui engagea Hyrcan à quitter la secte des Pharisiens, pour se jeter dans celle des Sadducéens, il dit : (a) *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des Pharisiens & des Sadducéens, & de la troisième, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la guerre des Juifs.*

II.  
Caractere des  
Esséniens.

Après les écoles ou les communautés des anciens Prophetes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait ni de plus apparent, que leurs Esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé. (b) Ces Philosophes vivent entr'eux dans une parfaite union, & ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu à garder une exacte continence, & à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élèvent les enfants des autres, comme s'ils étoient à eux, & leur inspirent, pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit & leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croient qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes ; mais ils sont toujours en garde contre l'intempérance, & contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la dernière indifférence, & possèdent tout en commun, en sorte que nul d'entr'eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur instituteur, de renoncer à la propriété de tous ses biens, & de les mettre dans la société, en sorte que la pauvreté de l'un ne porte point envie à l'opulence de l'autre, & que les richesses des uns ne les élèvent point au dessus des autres. Ils vivent comme freres dans une entière égalité & de bien & de condition.

L'huile & les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient après en avoir seulement touché par hazard, comme s'ils avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur ; mais ils évitent la mal-propreté, & ont toujours des habits bien blancs. Ils établissent des dispensateurs qui ont soin de leurs biens, & qui les distribuent à chacun selon son besoin. (c) Ils ne demeu-

(a) Joseph *ibid.* cap. 18. ad finem, p. 454. — (b) Joseph. l. ii. de bello, c. 12. p. 785. & seq. — (c) Au Livre XVIII. des Antiquités, chap. 2. il dit que ces Dispensateurs sont de la race des Hébreux. Ἀποδότης δὲ τῶν ἀπορίων χρηριστῆς, ὃ ἐστὶν ἡ γῆ φέρει, ἃ δὲ παρ' ἀγαθῶν ἰσπίς διὰ πάντων οἴνῳ τε ἃ ἔρωμαίον.

rent point tous dans une seule ville , ni toujours au même lieu ; mais il y en a dans différents endroits. Ils reçoivent dans leurs maisons ceux de leur secte , & leur font part de tout ce qu'ils ont , comme d'un bien qui leur est commun. Aussi en voyage , ils ne prennent jamais de provisions ; ils portent seulement quelques armes pour se défendre contre les voleurs. Dans chaque ville , il y a un homme établi pour avoir soin des hôtes , & pour leur fournir les habits & les autres choses nécessaires.

Les enfants qu'ils élèvent sont tous vêtus & traités de la même sorte , & vivent tous sous la discipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne soient entièrement usés , ou si vieux qu'ils ne puissent plus servir. Ils ne vendent ni n'achètent rien entr'eux ; mais tout le commerce se fait par échange , chacun donnant ce qui lui est superflu , & recevant ce dont il a besoin. Et même il leur est libre de prendre sans échange tout ce qu'il leur faut , & d'user de tout ce qui est à leurs freres , comme du leur. Ils font sur-tout profession d'une grande piété envers Dieu , & ne parlent point avant le lever du soleil , si ce n'est qu'ils prononcent certaines prieres qu'ils ont reçues de leurs peres , comme pour inviter cet astre à se lever. ( a ) Après quoi ils sont envoyés par leurs supérieurs , chacun au travail & au métier qui lui est propre. Après avoir travaillé jusqu'à la cinquieme heure , c'est-à-dire , jusqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe , & dans les autres temps à proportion , ils s'assemblent tous de nouveau ; & se ceignant avec des linges blancs , ils se baignent dans l'eau fraîche ; après quoi ils se retirent dans leurs cellules , où il n'est permis à aucun étranger d'entrer. Delà ils passent dans leur réfectoire commun qui est à leur égard , comme un temple sacré , y étant assis à table dans un profond silence. Celui qui a soin de faire le pain , en donne à chacun à son rang , & le cuisinier leur sert à chacun un mets. Puis le Prêtre fait la priere ; car il n'est pas permis de goûter de quoi que ce soit , qu'après avoir loué Dieu par la priere. Après leurs repas , ils rendent de même graces à Dieu , comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçus. Après cela ils quittent leurs habits blancs , qui sont regardés ainsi que des vêtements sacrés , & retournent au travail , comme auparavant. Ils y demeurent jusqu'au soir , & alors ils reviennent au lieu où ils prennent leurs repas , & font manger leurs hôtes avec eux , s'il en est survenu quelqu'un.

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entière dépendance de leurs supérieurs , toutefois ils ont la liberté de faire du bien , & de secourir leur prochain , comme ils peuvent , & autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parents , sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont très-religieux observateurs de leurs paroles , &

---

(a) *De bello*, lib. 11. cap. 12. pag. 785. Πρὶν γὰρ ἀνασχῆναι τὸ ἥλιον, ἕδν φθέρηται τὰ βιβλία· Πατρίσι δὲ τίνας ἰσὺς αὐτῶν ἔχουσιν, ἅσπερ ἰκαταύοντες ἀπατίλαι.

leurs simples promesses sont plus inviolables que les serments les plus sacrés. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant sur-tout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, & à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remedes, des simples, des pierres & des racines. Ils ont un très-grand soin des malades; (a) on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulants pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur maniere de vie. Ils leur donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, & un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premièrement au réfectoire commun & au bain: mais on ne l'admet dans la maison qu'après encore deux autres années d'épreuves; alors, s'il en est trouvé digne, il est reçu au nombre des Esséniens. Avant de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des serments terribles, de servir & d'adorer Dieu dans une parfaite piété; d'observer les loix de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on voudroit l'y forcer; de fuir les méchants; de protéger les gens de bien, de garder la foi envers tous, & sur-tout envers les Princes. On lui fait promettre aussi, que s'il se trouve établi au dessus des autres, il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, & ne se distinguera de ses freres ni par la somptuosité de ses habits ni par aucune autre chose; qu'il ne cachera pas à ses confreres les secrets de la secte, mais qu'il ne les découvrira jamais à d'autres, & les tiendra cachés même au péril de sa vie; qu'il n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres, & conservera précieusement les livres de la secte & les noms des Anges.

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; & celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire misérablement: car étant lié par les serments dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; enforte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, & de se voir consumé petit à petit par la disette & la faim. Quelquefois les Esséniens, touchés de compassion, leur pardonnent, & les retirent chez eux, lorsqu'ils les voient près d'expirer, croyant que leur pénitence a été assez longue, & leur satisfaction suffisante.

Lorsqu'ils délibèrent sur quelque affaire, ils s'assemblent d'ordinaire au nombre de cent; ils examinent la chose avec un grand soin; & tout ce qu'ils ont résolu, demeure irréfragable. Après Dieu, ils ont un souverain respect pour Moyse, enforte qu'un homme qui seroit convaincu

---

(a) *Philo. lib. Quod omnis probus Liber.*

d'avoir mal parlé de lui , feroit mis à mort. Ils se font un devoir d'obéir aux vieillards & au grand nombre ; enforte que quand il y en a dix d'assemblés , nul ne parle que du consentement des neuf autres. Ils n'oseroient ni cracher devant eux dans l'assemblée , ni à leur droite.

Ils sont très-scrupuleux observateurs du sabbat : non-seulement ils n'allument point de feu , & ne préparent rien à manger ce jour-là ; ils ne remuent pas même un meuble , & ne se déchargent point des superfluités de la nature. (a) Les autres jours , lorsqu'ils veulent satisfaire à ce devoir , ils se retirent dans des lieux fort cachés , & après avoir creusé une fosse de la profondeur d'un pied , avec cette bêche dont nous avons parlé , ils se baissent , & satisfont à leur besoin , se couvrant tout autour avec leurs habits , de peur de fouiller & de ternir les rayons de Dieu : ce sont les termes de Joseph , (b) qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuser d'adorer le soleil. Mais on ne doit pas leur imputer un sentiment si injurieux , sur une preuve si frivole : Joseph s'exprime d'une manière peu circonspecte : après tout les rayons du soleil sont les rayons de Dieu , c'est-à-dire , ceux de sa créature. Après cela ils remplissent de terre le trou qu'ils ont fait , & se purifient après cette action , comme si elle leur avoit causé quelque souillure.

Ils sont partagés en quatre classes ; & ceux qui sont dans les dernières classes , se croient si fort au dessous des autres , que s'ils en avoient seulement touché un , ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle que l'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-temps , & plusieurs atteignent l'âge de cent ans ; ce qu'on attribue à la simplicité de leur nourriture , & au bon règlement de leur vie. Ils sont paroître une fermeté extraordinaire dans les maux ; & Joseph dit qu'on en vit des exemples étonnants dans la dernière guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles , & croient qu'elles descendent de l'air le plus élevé dans les corps , où elles sont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à résister : elles y demeurent comme en prison tout le temps de la vie. (c) Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort , elles s'élèvent aussi-tôt avec rapidité vers le ciel , comme sortant d'une longue & triste captivité. Ils veulent que les ames des gens de bien demeurent au delà de l'Océan , dans un pays où l'on ne sent ni la pluie , ni les vents , ni les excès du chaud & du froid , & où elles jouissent d'une béatitude naturelle , à peu près suivant l'idée que les Poètes Grecs nous donnent de leurs champs Elysiens. Les ames des méchants au contraire sont reléguées dans des

(a) Οὐδέ σινῶν τι μετακίπτοι διαρῆσαι , ἢ δὲ ἀνοσκήτως — Καὶ σφικαλίηρις θείματιν , ὡς καὶ τὰς αὐγαὶς ὁρίζεται τῷ θῶϊ , διακίνοι ἐν αὐτῇ. Moÿse avoit ordonné quelque chose de semblable aux Israélites dans le désert , comme on le voit au Deutéronome.  
 (c) Joseph. loco cit. p. 787. Συμπόρευται μὲν οὖν τῷ λαμπρῶν φιλοῦσας αἰδίμῳ , ἕσση κατὰ τῆς σφικατῆ , ἵνα τῇ φυσικῇ κατασφαιμαίται.

lieux d'horreur, où elles sont exposées à tout ce que les faisons ont de plus fâcheux, & où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les Poètes nous représentent les enfers, où les Tantales, les Ixions, les Sisyphes, & les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de Prophétie; & d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet; & Joseph, dans son histoire, en rapporte quelques exemples. (a) Il attribue cela à la lecture continuelle qu'ils font des Livres sacrés & des Prophéties, & à la manière simple & pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société, qui ne diffère des autres que par le mariage dans lequel ils s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent point de femmes, qu'après s'être assurés pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, & propres à leur donner des enfants; & ils usent du mariage avec tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dès qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves; ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine. (b)

Les Esséniens (c) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soutiennent que rien ne se fait que par ses décrets. Joseph (d) dans un endroit dit qu'ils attribuent tout au destin, & qu'ils croient que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversités, Sérarius (e) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *dessein*, Joseph n'entendoit autre chose, que le décret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, & par conséquent sans faire aucune violence au libre arbitre. Leur secte répondoit à peu près à celle des Pythagoriciens parmi les Grecs, (f) ou à celle des *Plistes*, parmi les Daces. (g) On ne fait qui sont ces *Plistes*, & le passage de Joseph pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *Cristes*; c'étoit le nom de certains Prêtres, qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces. (h)

Quoique les Esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au Temple de Jérusalem avec les autres, & n'offroient point de sacrifices sanglants, au moins dans ce saint lieu; car

(a) Joseph. Antiq. lib. xiiii. cap. 19. De Juda Effeno. Et lib. xv. cap. 13. De Benahem Effeno. — (b) Joseph. Antiq. l. xviii. cap. 2. Ὅτι δὲ λαὸι ἐπιποιοῦσι κτήνη, τὸ μὴ εἶναι ἀδίκαια φέρειν ἀνιδροφίτες, &c. Ita Et Philo lib. Quod omnis probus Liber. — (c) Joseph. Ant. lib. xviii. c. 2. Ἐσσηνοὶ δὲ ἐκί μὴ Θυμὴ καλαλιωτῶν φιλοῦν τὰ πάντα ἐλογίον. — (d) Idem. lib. xiiii. c. 9. Τὸ τῶν Ἐσσηνῶν γένος πάντων τῶν ἐπιμαρτυροῦντων κοινῶν ἀνομιάντων, ἀνομιᾶν δὲ μὴ κατὰ ἰσότην ψῆφον ἀδρῶντος ἀνατᾶ. — (e) Serar. trihars. c. 4. art. 2. — (f) Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 13. Οἱ παρ' ἡμῶν ἑσσηνοὶ κελύμενοι, γένος ἐστὶ δασύτην χρημῆται τῆσιν ἑσσηνοῦ καὶ Πυθαγορίου καταδεδειγμένη. — (g) Joseph. Antiq. l. xviii. cap. 2. Ἐσσηνοὶ δὲ ἐκ παρολαγομένων, ἀλλ' ἔτι μάλιστα ἐμφερῶντι δακτύλῳ τῶν Πλάτωνος διγυμῆσι. — (h) Strabo, lib. 7. Ἐστὶν τῶν ἐκ τῶν Θρακῶν οἱ χερσὶ γυναικῶν ζῶντι, οἱ κτήνη κελύμενοι, ἀνιερῶνται ἐκ δ' αὐτῶν τὸ μὴ, ἀλλ' μετ' ἀδίκαια ζῶντι.

il semble qu'il faut l'entendre ainsi , pour concilier Joseph avec Philon : celui-ci (a) disant sans limitation , qu'ils n'immolent jamais de bêtes ; mais qu'ils préparent , & qu'ils offrent leurs âmes à Dieu ; au lieu que Joseph (b) dit qu'ils n'en offrent point dans le Temple , de peur de se souiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent , & qui ne font pas profession d'une pureté aussi exacte que les Esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présents , & de les y consacrer comme des monuments de leur reconnoissance.

Philon (c) témoigne que les Esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Pline semble fixer leur demeure au dessus d'Engaddi ; (d) il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers , qui sont très-fréquents dans ce quartier-là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes & dans plusieurs villages ; & qu'ils préfèrent la demeure de la campagne à celle de la ville , persuadés que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux âmes , que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture , & à d'autres métiers paisibles , qui ne les éloignent point de la solitude , & de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignés des bords de la mer ; dit Pline , pour éviter le concours qui s'y rencontre , & qu'ils croient nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la Logique ni la Physique , dit Philon ; (e) toutefois Joseph (f) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des Anciens , d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples , des racines & d'autres remèdes. Leur principale application a pour objet la morale & les loix de Moïse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces jours-là , ils s'assembent dans leur synagogue , (g) où chacun est assis selon son rang , les anciens au dessus , & les plus jeunes au dessous. Un de la compagnie prend le livre , & fait la lecture ; & un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles , d'allégories & de paraboles , à la manière des Anciens. (h) On enseigne parmi eux la piété , la justice , l'économie ; la politique , l'amour de Dieu , l'amour du prochain , & l'amour de la vertu.

Il y avoit trois sortes d'Esséniens : Les premiers étoient ceux que nous avons décrits jusqu'ici , qui s'abstenoient du mariage. Les seconds , ceux qui en usoient , mais avec les précautions & la modération qu'on a remar-

III.  
Trois sortes  
d'Esséniens ,  
entre lesquels  
sont les Thé-  
rapeutes.

(a) Philo, lib. Quod omnis probus liber. p. 876. Ἐπειδὴ καὶ τοῦ μάλιστα θρησκείαν οὐ γοησίου , ἢ ζῆνα καταβύθου , ἀλλ' ἰερουργίαις τὰς ἑαυτῶν διαίτας κατασκευάζουσιν ἀξιοῦσι. — (b) Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 2. Εἰς δὲ τὴν ἑπὶ ἀναθήματα τὴν ἑσθλότητα , ἡρώδης εὐδοκίαν πολλοὶ διαφύροντες ἀγνοοῦν ἃς ἐπιβουλεύσονται , ἀλλ' ἂν αὐτὴν ἐπιβουλεύσονται ἢ καὶ ἐπιβουλεύσονται ἢ ἐπιβουλεύσονται ἀπὸ τούτων οὐδὲ θύομαι ἰσχυροῦσι. — (c) Philo, lib. Quod omnis probus liber. p. 876. — (d) Plin. lib. 5. cap. 17. Infra hos Engadda oppidum fuit. — (e) Philo, loco citato. — (f) Joseph. lib. 11. de bello, cap. 12. — (g) Philo, ubi supra. Εἰς ἑπὶ ἀφικόμενοι τῆς αἰῆς , ἢ καλλίπτασιν συναγωγαί. — (h) Idem. Ταῦτα γὰρ πλείστα διὰ συμβόλων ἀρχαίων ῥήσων ζυλάντι παρ' αὐτοῖς φησὶται.

quée. Les troisièmes, sont les Esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeints dans son Livre de la *Vie contemplative*, & qui sont plus connus sous le nom de *Thérapeutes*, dont la plupart demeuroient en Egypte, & dont les Peres de l'Eglise ont voulu faire des Chrétiens. Ce sentiment a été renouvelé de nos jours, & plusieurs Savants ont écrit sur ce sujet; ce qui nous dispensera de nous y arrêter ici.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Joseph & Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat & les mêmes exercices: & parmi les *Thérapeutes*, c'étoit des vierges, ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat; mais séparées des hommes par un mur de trois ou quatre coudées, & pouvoient fort bien entendre la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vues. On les admettoit aussi à la table commune; les hommes étoient à la droite, & les femmes à la gauche, couchés sur de gros tapis de table, tissus d'une matière dure & grossière. Les épouses des Esséniens qui se marioient, suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Évangile & les autres Livres du Nouveau Testament, n'aient rien dit d'une secte qui faisoit tant d'honneur à la Religion des Juifs, & qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empresserent-ils pas de connoître Jésus-Christ? & pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrassèrent le Christianisme? Si Jésus-Christ avoit eu besoin de gens habiles, exercés de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la Loi & des Prophetes, il n'auroit pas manqué, sans doute, de se faire des disciples parmi les Esséniens. Mais il avoit d'autres vues; il ne vouloit pas que l'établissement de la Religion Chrétienne parût un ouvrage humain; il choisit ce qui paroïssoit le moins propre à son dessein.

De plus, il ne paroît pas par l'Évangile, qu'il ait prêché dans les lieux où les Esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Egypte; où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Évangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce pays-là: & nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de saint Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'Ascension du Sauveur plusieurs Esséniens se convertirent. Et je ne vois rien que de très-probable dans le sentiment des Peres, qui ont fait des *Thérapeutes* les premiers Chrétiens de l'Égypte. Il est certain que c'est sur leur modèle que l'on a établi dans l'Eglise, les premiers Monastères; & c'est dans ces lieux, où l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des Esséniens.

## ARTICLE IV.

*Des Hérodiens.*

L'origine des Hérodiens est très-obscuré; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, & qu'elle n'a commencé que depuis le rogne d'Hérodes le Grand dans la Judée. Ni Joseph, ni Philon, ni aucun Auteur de ce temps-là, n'en a parlé sous leur nom d'*Hérodiens*. Mais l'Evangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu & dans saint Marc, qui conspirent avec les Phariséens à Jérusalem pour surprendre J. C. (a) & encore une autre fois à Capharnaüm. (b) Le Sauveur dit à ses Disciples de se donner de garde du levain des Pharisiens & des Hérodiens; c'est-à-dire, des sentiments & des maximes d'Hérodes (c) ou des *Hérodiens*, suivant plusieurs Manuscrits. (d) Depuis la mort de Jesus-Christ, on n'en voit plus rien ni dans les Actes ni dans les autres écrits des Apôtres; ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célèbre, moins puissante & moins étendue que les autres qui étoient en ce temps-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentiments divers sur le sujet des Hérodiens. Les Anciens ne sont nullement d'accord entr'eux; & les Modernes sont encore plus partagés. Plusieurs ont cru que les Hérodiens tenoient Hérodes pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérodes qui ont régné en Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoissons trois Hérodes à qui les Hérodiens pouvoient être attachés. 1°. *Le Grand Hérodes* mort peu de temps après la naissance de Jesus-Christ. 2°. *Hérodes Antipas*, fils du Grand Hérodes, qui fut Tétrarque de Galilée, fit mourir saint Jean-Baptiste, & avoit aussi formé le dessein de faire mourir Jesus-Christ. (e) Le troisième est *Hérodes Agrippa*, petit-fils du Grand Hérodes, qui fit mourir saint Jacques le Majeur, frere de Jean; qui mit saint Pierre en prison, comme il est porté dans les Actes; (f) & qui fut frappé de Dieu lorsqu'il haranguoit à Césarée.

Saint Epiphane, (g) saint Jérôme, (h) Tertullien, (i) ou l'Auteur qui a cousu quelques chapitres à son Livre des Prescriptions, & plusieurs nouveaux, (k) ont cru que c'étoit l'ancien ou le Grand Hérodes, que les Hérodiens avoient pris pour le Messie. De son temps toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau Roi. Tout l'Orient étoit persuadé qu'il devoit alors paroître un Libérateur, & un Monarque qui régneroit sur

I.  
Diverses opinions sur l'origine & le caractère des Hérodiens. Etoit-ce à Hérodes le Grand qu'ils tenoient?

(a) *Matth.* xxii. 16. *Marc.* xii. 13. — (b) *Marc.* iii. 6. — (c) *Marc.* viii. 15. — (d) *Vide Var. Lection. in N. T. Millii.* — (e) *Luc.* xiiii. 31. — (f) *Act.* xii. 1. & seqq. — (g) *Epiphani. haeresi Herodianorum.* — (h) *Hieronym. contra Luciferian.* — (i) *Tertull. de Prescription. appendic. intro.* — (k) *Vide Nicet. Choniat. Thesaur. orthod. l. 1. cap. 34. Baronius, Appar. n. 5. Isaac. Voss. de Sibyllin. Oracul. Grot. in Matth. xxii. Alii.*

tout le monde. On voyoit, suivant la Prophétie de Jacob, le sceptre forti d'entre les mains de Juda. (a) La fin des septante Semaines marquées par Daniel approchoit. De plus, Hérodes étoit un Prince vaillant, heureux, magnifique, favorisé des Empereurs, & dont la fortune extraordinaire paroïssoit tenir du miracle. Ce Prince témoignoit du respect pour les Loix de Moyse; & quoiqu'il les violât dans des points essentiels, il s'en excusoit avec soin, sur la nécessité de cultiver les Romains, (b) qui étoient alors tout-puissants.

Enfin Hérodes, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flatteurs qui purent lui inspirer qu'il pouvoit être le Messie; & quoiqu'apparemment il n'en crût rien, il put être assez bon politique pour appuyer une opinion qui pouvoit lui être d'un si grand usage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où se conservoient les mémoires généalogiques, afin que personne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Ajoutez à cela sa jalousie contre tout ce qui faisoit ombrage à sa grandeur, & le meurtre commis contre les Innocents. Tout cela semble insinuer ou qu'il croyoit être le vrai Messie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crût tel.

Un Poète Païen (c) nous parle d'une fête d'Hérodes qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, & où l'on buvoit largement.

*Herodis venere dies, unctaque fenestrâ,  
Disposita pinguem nebulam vomuere lucernâ.  
..... Tumet alba fidelia vino.*

On a prétendu (d) que c'étoit la fête de ce Prince, que quelques Juifs révéroient comme le Messie. D'autres ont cru que c'étoit la fête de son petit-fils Hérodes Agrippa, qui fut en grande faveur sous Caligula, sous Claude & sous Néron. D'autres (e) ont avancé, que sous le nom d'Hérodes, ce Poète a désigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérodes, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit: *Il y a fête le septieme de Casleu*, (c'est le mois de Novembre,) *à cause de la mort d'Hérodes; car il avoit haï les sages: & on se réjouit devant le Seigneur, lorsque les impies sortent du monde; car il est écrit: La main du Seigneur est contr'eux pour les faire sortir du Camp.* Mais cela ne prouve rien. Car il est visible que cette fête n'étoit pas une réjouissance en l'honneur de ce Prince, mais au contraire, en haine de sa cruauté, & à cause de sa mort malheureuse. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérodes pour le Messie, qui avoit institué une telle fête; mais les Pharisiens, dont Hérodes avoit per-

---

(a) Genes. XLIX. 10. — (b) Joseph. Antiq. lib. XV. cap. 12. — (c) Persi. Satyr. 5. v. 180. — (d) Coenut. in Persium. Herodis diem natalem Herodiani observavit; ut etiam Sabbati. — (e) Petit. Var. Lett. cap. 18. Pittinga de Synagog. lib. 1. c. 9.

fécuté les principaux chefs. (a) Hérodes n'avoit nul des caractères du Messie. Sa vie & sa mort ne pouvoient donner de sa personne aucune idée favorable. Il avoit vécu en Tyran ; il avoit opprimé la liberté des Juifs ; il n'avoit eu de la religion qu'autant que sa politique le demandoit. Il étoit mort d'une manière horrible , & qui fut regardée par les Juifs , comme une punition de la main de Dieu. (b) Cinquante députés de la Judée , soutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome , porterent des plaintes contre sa mémoire devant Auguste , & déclarerent qu'ils aimoient mieux être gouvernés par un Gouverneur Païen , que de voir un des fils d'Hérodes monter sur le trône. (c)

Ce n'étoit pas là , sans doute , de quoi faire un Messie & un Libérateur d'Israël : & quand ses flatteurs auroient pu réussir à lui former une troupe de sectateurs pendant sa vie ; elle se seroit bientôt dissipée après sa mort , lorsque ni la crainte ni l'espérance ne faisoient plus la même impression sur leur esprit. Il n'en auroit pas resté jusqu'au temps du ministère public de Jesus-Christ. Enfin si Hérodes eût cru être le Messie , auroit-il fait une assemblée à l'arrivée des Mages à Jérusalem , pour savoir en quel lieu le Messie devoit naître ? (d)

Le second Hérodes que quelques-uns ont pris pour le chef des Hérodiens , & que l'on prétend avoir été honoré parmi eux , comme le Messie , (e) est Antipas , Tétrarque de Galilée. C'étoit un Prince d'une ambition sans bornes ; il se liguait avec Séjan contre Tibere , & fut convaincu d'avoir fait un arsenal , où il y avoit pour armer soixante & dix mille hommes. (f) Il étoit très-rusé , puisque Jesus-Christ le nomme , *Renard*. (g) Il affectoit d'être attaché à la fortune des Empereurs Romains , & on a une de ses médailles où il se qualifie , *Amateur de l'Empereur Claude*. (h) Il paroît qu'il étoit vivant , lorsque le Sauveur disoit à ses Apôtres : (i) *De se défier du levain d'Hérodes*. Enfin , selon Joseph , son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de Roi. Son entreprise fut malheureuse ; (k) il fut relégué à Lyon , où il mourut avec la méchante Hérodiade , qu'il avoit enlevée à son frere Philippe , quoique celui-ci fût vivant , & qu'il en eût une fille nommée Salomé.

Cette catastrophe d'Hérodes ne revient gueres à l'idée que les Juifs avoient du Messie qui leur étoit promis. Le ravissement d'Hérodiade , & le meurtre commis sur la personne de Jean-Baptiste , n'étoient pas des traits propres à caractériser le Messie. Les Etats d'Hérodes étoient très-bornés ; & il falloit , pour remplir les espérances des Hébreux , un Prince puissant , glorieux , vaillant , qui les tirât de la servitude & de l'oppres-

II.  
Tenoiént-ils  
à Hero les  
Antipas ou à  
Hérodes A-  
grippa ?

(a) *Jos. de bello Judaico*, l. 1. c. 21. — (b) *Joseph. de bello*, lib. 1. c. 21. pag. 772. 773. — (c) *Iidem Antiq. lib. xviii. cap. 12.* — (d) *Matt. 11. 4.* — (e) *Balnage. Histoire des Juifs*, liv. 3. chap. 8. n. 8. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.* — (f) *Jos. Antiq. lib. xviii. cap. 9.* — (g) *Luc. xiiii. 32.* — (h) *Apud Harduin.* — (i) *Marc. viii. 15.* — (k) *Joseph. Antiq. lib. xvii. c. 9.*

tion. Hérodes le Tétrarque ne fit rien de tout cela , & ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philastrus (a) & quelques autres ont cru qu'Hérodes Agrippa , qui fut établi Roi de Judée par Caligula , étoit celui qui avoit donné son nom aux Hérodien. Mais cette opinion n'est pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des Hérodien dans l'Évangile avant le regne d'Agrippa : ce Prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans après la mort de Jésus-Christ. Il n'eut certainement point de sectateurs ; & on ne pensa point à le considérer comme le Messie , tandis qu'il vécut en simple particulier , & qu'il fut dans la disgrâce de Tibère. (b) Il faut donc abandonner cette opinion , comme dénuée de fondement.

Plusieurs nouveaux (c) ont voulu que les Hérodien fussent des Sadducéens. En effet Jésus-Christ ayant dit à ses disciples , (d) selon saint Marc : *De se donner de garde du levain des Pharisiens & d'Hérodes* ; il leur dit , selon saint Matthieu : (e) *De se donner de garde du levain des Pharisiens & des Sadducéens*. Hérodes ou les Hérodien sont donc les mêmes que les Sadducéens , puisqu'ils sont mis l'un pour l'autre dans deux passages paralleles.

III.  
Étoient-ils  
Sadducéens ?  
Autres opi-  
nions sur les  
Hérodien.

Cette conclusion est fort plausible ; mais elle n'est pas convaincante.

1°. Hérodes pouvoit être Sadducéen , sans que les Hérodien le fussent.

2°. Jésus-Christ a pu parler des Pharisiens , des Hérodien & des Sadducéens ; & saint Marc peut avoir suppléé à ce que saint Matthieu avoit omis , comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'a pas dit.

3°. Les Sadducéens pouvoient être attachés au parti d'Hérodes , sans que ce Prince fût Sadducéen.

4°. Enfin l'Évangile distingue clairement les Sadducéens des Hérodien ; car dans le même Chapitre où il est dit que les disciples des Pharisiens & les Hérodien , vinrent pour essayer de surprendre Jésus , (f) il est marqué quelques versets après , (g) *que les Sadducéens , qui ne croyoient pas la résurrection des morts , vinrent le même jour lui faire une autre question*. Est-il croyable que le même Écrivain , dans l'espace de sept ou huit lignes , donne ainsi aux mêmes personnes différents noms ; & qu'après les avoir simplement nommés *Hérodien* au verset 16. il les nomme *Sadducéens* , & spécifie leur dogme particulier au verset 23 ?

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les Hérodien étoient des Païens , sujets d'Hérodes le Tétrarque. Mais il n'est nullement croyable que les Pharisiens se soient accordés avec des Païens

---

(a) *Philastr. de Hæresib. Prætol. Elench. hæret. n. 14.* == (b) *Joseph. Antig. lib. xviii. c. 8.* == (c) *Vide Harduin. de Nummis Herodias. p. 97.* Le Clerc , Notes sur le Nouveau Testament , & Hammon. *Ligfoot , horæ Hebr. Faber. Grot.* == (d) *Marc. viii. 15. Cavete à fermento Pharisæorum , & fermento Herodis.* == (e) *Matt. xvi. 6. Cavete à fermento Pharisæorum & Sadducæorum.* == (f) *Matt. xxiii. 16.* == (g) *Ibid. v. 23.*

pour tenter Jesus-Christ, & pour le faire tomber dans le piège. Les Païens n'entrèrent jamais dans les démêlés de Jesus-Christ avec les Juifs.

Drusius (a) a avancé que les Hérodiens pouvoient être de ces Grecs qu'Hérodes trouva dans le désert, & qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliés. Mais Drusius a pris le mot Hébreu *Jonim*, pour des hommes, & ce sont des pigeons que le roi Hérodes fit apprivoiser dans Jérusalem, & qui y formerent une espece particuliere.

La plupart des Peres (b) ont été de sentiment, que les Hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérodes le Tétrarque, de ses soldats, de ses Officiers. Ce Prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc. (c) Jesus s'y rencontra en même temps. Hérodes avoit envie de voir Jesus, & ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui. (d) Ses gens, pour contenter ou leur curiosité ou leur malice, ou pour faire plaisir aux Pharisiens, & peut-être même à leur maître, vinrent tenter Jesus-Christ sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le payement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On fait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs & aux officiers des Princes & des hommes de considération, des noms dérivés de ceux de leur maître. Ainsi on appelloit *Pompéiens*, *Césariens*, *Germaniciens*, les gens & les soldats de Pompée, de César, de Germanicus. On aura pu de même donner aux domestiques d'Hérodes, le nom d'*Hérodiens*.

Cela est plausible, & si les Hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, & dans des lieux où n'étoit ni le Roi ni la Cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée & subsistante dans le pays, distinguée des Pharisiens, des Sadducéens & des Esséniens par leurs principes; & que Jesus-Christ vouloit que ses Disciples se délassent de leurs maximes. (e)

Quelques-uns (f) ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques, qui favorisoient la domination du roi Hérodes & des Romains, & qui soutenoient contre les autres Juifs trop zélés pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut & aux Romains & à Hérodes. On leur donna le nom d'*Hérodiens* par insulte, comme il arrive dans les Etats où regnent diverses factions, que l'on appelle les uns *Royaux*, les autres *Républicains*, les autres *Libres*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit mon-

---

(a) *Drus. in prateritis. Ex libro Aruch.* == (b) *Chrysoft. Hieronym. Drutmar. hic. Syr. Jans. Vatab. Erasme. Gerard. Hammond. Scultet. Natal. Alexand. hic.* == (c) *Luc. xviii. 7. 8.* == (d) *Luc. xviii. 31.* == (e) *Vide Marc. xii. 6. & xviii. 15.* == (f) *Orig. in Matt. tom. 17. Grot. Maldon. Ligfoot. Menoc. Vide & Cyrill. Alex. lib. 2. in Isai. cap. 11. & Theophyl. in Matt.*

trer ce qui est en question , savoir qu'effectivement les Hérodiens étoient pour le paiement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr (a) a cru que les Hérodiens étoient partisans d'Hérodes , non comme Roi , mais comme grand Sacrificateur. Joseph ne dit pas que ce Prince ait jamais été grand Sacrificateur ; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (b) l'assure assez positivement ; & on fait que le Grand Hérodes , depuis la mort de son beau-frere Aristobule , avoit disposé du Pontificat à sa volonté , changeant , établissant , déposant à sa fantaisie les grands-Prêtres. Mais quand Hérodes le Grand auroit eu de son temps dans la Judée un parti , qui le reconnût pour grand-Prêtre légitime , ce qui est très-douteux , ce parti ne pouvoit plus subsister trente ans après sa mort , dans un temps où nul de sa famille ne prétendoit en aucune maniere à la souveraine Sacrificature , dont la disposition étoit entre les mains des Gouverneurs Romains , qui étoient maîtres de la Province.

IV.  
Il paroît que les Hérodiens tenoient à la famille d'Hérodes , & étoient disciples de Judas le Galiléen.

Après avoir exposé & réfuté les diverses opinions qu'on a eues sur les Hérodiens , il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caractères qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les Hérodiens. 1°. C'étoit une secte distinguée des Pharisiens , des Sadducéens & des Esséniens. Personne ne les a confondus avec les Pharisiens ni avec les Esséniens ; & nous avons montré que ce n'étoit point les Sadducéens. 2°. Leur nom d'*Hérodiens* montre qu'ils avoient commencé de paroître depuis le regne des Hérodes. 3°. Ils étoient liés avec les Pharisiens ; ils paroissent toujours ensemble dans l'Évangile. (c) 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains. 5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse , puisque Jesus-Christ précautionne ses Disciples contre leur levain.

Or je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite ou le Galiléen , à qui tout cela convienne. Ils composoient une secte connue dans le pays , & bien marquée dans Joseph. (d) Cet Historien , après avoir parlé des Pharisiens , des Sadducéens & des Esséniens , dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatrième secte de Philosophes , qui avoient Judas le Galiléen pour chef , & qui convenoient en tout avec les Pharisiens : que la seule chose qui les distinguoit , étoit l'amour excessif de la liberté ; étant prévenus de ce principe , qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le Chef & le Maître auquel nous devons obéir.

(a) Justin. *Dialog. cum Tryphone.* — (b) Strabo, *lib. 16. pag. 765.* Τῆς ἱεροσύνης τῶν δ' ἀπὸ γένεος τῶν ἑταίρων Ἡρώδης ἀπὸ ἐπιχώριον , παραδόντι ἐν τῇ ἱεροσολύμοις αὐτῶν διακρίσει τῶν πρὸ αὐτῶν. — (c) *Matt. xxii. 15. 16. Marc. xii. 6. viii. 15. xii. 13.* — (d) *Joseph. Antiq. lib. xviii. c. 1. 2.* Τῆς τετάρτης τῶν φιλοσόφων ἡ Γαλιλαϊκῆ Ἰούδας ἡγεμονίας κείνης. Ταῦτά μὲν λευκὰ πάντα γέννηται τῶν Φαρισαίων ἐπιλεγῶνται. Δυσκρίτους δὲ τῶν ἰλιυθίρων ἔργων ἰσχυρῶς αὐταῖς , μὴ ἡγεμονίας ἀλλὰ διακρίσει τῆς Θεοῦ ἀπειλησίου. *Vide & lib. 11. de bello , cap. 12.*

Cette secte étoit dans toute la vigueur du temps de la prédication de Jesus-Christ : & Gamaliel , dans les Actes , (a) nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au temps où se fit le dénombrement de tout le peuple par l'ordre d'Auguste. (b) Joseph décrivant les sectes qui régnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem , y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée , & le renversement de la ville & du Temple de Jérusalem , le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à délibérer s'il payeroit ou ne payeroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa , & on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (c) nous dépeint admirablement le génie des Hérodians , lorsqu'il dit qu'ils aborderent Jesus en lui parlant en ces termes : *Maître , nous savons que vous êtes véritable , & que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité , sans avoir égard à qui que ce soit , parce que vous ne considérez pas la personne des hommes.* Ils essayent de gagner Jesus-Christ en lui donnant des louanges qu'il méritoit fort , & lui attribuant ce mépris des puissances , & la disposition dont ils se piquoient eux-mêmes , de souffrir plutôt toutes sortes de supplices , que de donner le nom de *Seigneur* à qui que ce fût. Ils lui font ensuite une question qui découvre le fond de leur dogme , & le véritable esprit de leur secte ; *Est-il permis de payer le tribut à César , ou non ?* La réponse que leur fait Jesus-Christ infinie qu'ils tenoient la négative , puisqu'il leur dit : *Rendez à César ce qui appartient à César.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut , & de demeurer dans la soumission à l'Empire des Romains , comme il le fit. Cette réponse ne regardoit pas les Pharisiens. Nous venons de voir par Joseph , que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnût point d'autre Roi que Dieu seul , étoit propre aux disciples de Judas le Gaulonite , & que c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Pharisiens , avec qui ils étoient d'accord dans tout le reste.

Les Hérodians tiroient apparemment leur nom d'Hérodès le Tétrarque , dont ils étoient sujets , comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibère (d) de les délivrer de la domination des Hérodès , & de leur donner un Gouverneur Romain. Les Galiléens étoient demeurés soumis à Hérodès : ils étoient tous suspects de l'erreur des Hérodians ; on les regardoit à Jérusalem comme des gens dangereux. Lorsque Jesus-Christ parut devant Pilate , (e) on l'accusa d'être un séditieux , qui inspiroit l'esprit de révolte aux peuples , qui prêchoit l'indépendance , & qui disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César : en un mot on voulut le faire passer pour un Hérodien. Nous conjecturons que *ces Galiléens dont Pilate méla le sang avec leurs sacrifices* , (f) étoient de la secte de Ju-

---

(a) Act. v. 37. — (b) Comparez Joseph , l. XVIII. c. 1. — (c) Matt. XXII. 16. 17. — (d) Joseph. Antiq. l. XVII. c. 12. p. 610. 611. — (e) Luc. XXIII. 2. . . . 5. — (f) Luc. XXIII. 1.

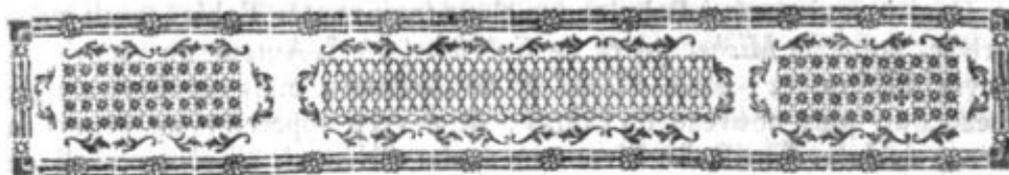
das le Gaulonite , & que ce Gouverneur ne les traita avec cette rigueur ; que pour avoir répandu des discours séditieux contre le gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Joseph qui a parlé si souvent de ces sectateurs de Judas , ne leur donne jamais le nom d'*Hérodians* ? Je réponds , 1<sup>o</sup>. Que cet Historien ne nous a pas appris quel étoit leur nom ; il ne les désigne jamais que sous la dénomination générale de disciples de Judas le Gaulonite : ainsi on ne peut rien conclure de son silence contre le nom d'*Hérodians*. 2<sup>o</sup>. Ce nom n'étoit apparemment qu'une dénomination populaire & de mépris , que ces sortes de gens n'admettoient pas , & que Joseph n'a pas voulu leur donner. 3<sup>o</sup>. Ils sont connus dans le Livre de la guerre des Juifs , sous le nom de *Zélés* ou *Zélateurs* , & ce furent eux qui allumerent le feu de la sédition & de la guerre dans la Judée , & qui furent cause de la ruine de leur patrie. (a) Mais ce nom de *Zélés* , est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les Evangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur temps parmi le peuple.

Saint Jérôme (b) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs , lorsque saint Paul écrivit ses Epîtres ; & que c'est pour s'opposer aux progrès de cette hérésie , que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux Fideles , tant Juifs que Gentils convertis , la dépendance & la soumission aux puissances séculières. (c) L'Apôtre saint Pierre est rempli du même esprit , & a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'indépendance répandues par les Hérodians. (d) Il se souvenoit toujours de ce que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres , de se donner de garde du levain des Hérodians. (e) S. Jérôme (f) ne doute point que ce ne soit les disciples de Judas le Gaulonite , qui vinrent demander à Jesus-Christ : *Est-il permis de payer le tribut à César , ou non ?* Et que c'est à eux qu'il fit cette réponse : *Rendez à César ce qui appartient à César , & à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

(a) *Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 1.* Ἰνδᾶς ἐν Σάδδουκῶν τετάρτη φιλοσοφία ἡμῖν ἐγί-  
ραυσε , ἐν ταύταις ἱραταὶ ὑπερηδόντες πρὸς τι τὴ παρὴν θρησκείῃ τὰ πολιτικά ἐπέπλεσται , ἐν ταῖς αὐταῖς  
κακῶν κατελιπέται ρίζα ἰφυλεύσαστο τῷ ἀνομιᾷ πρότερον φιλοσοφίας ταύτης. — (b) *Hieron.*  
*in Tit. 111.* — (c) *Rom. xiiii. 1. & seqq. 1. Tim. 11. 1. 2. Tit. 111. 1.* — (d) *1.*  
*Petri. 11. 13. & seqq.* — (e) *Marc. viii. 15.* — (f) *Hieron. loco cit. in Epist. ad*  
*Tit. 111.*





# DISSERTATION

S U R

## LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES.

**N**OUS n'avons pas dessein de donner ici un Traité des Anges. Nous nous bornons à expliquer ce qu'on trouve sur ce sujet dans les Livres saints, & à exposer ce que les Hébreux & les premiers Peres de l'Eglise en ont pensé; notre unique dessein est de répandre du jour sur les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est parlé des bons & des mauvais Anges.

### A R T I C L E I.

#### *Des bons Anges.*

Avant la captivité de Babylone, les Hébreux ne connoissoient le nom d'aucun Ange. Jacob, après avoir lutté contre l'Ange qui lui apparut, lui demanda son nom; & l'Ange lui répondit seulement : *Pourquoi me demandez-vous mon nom?* (a) Manué pere de Samson fit aussi la même question à l'Ange qui lui apparut; & cet Ange lui répondit : *Pourquoi me demandez-vous mon nom? c'est un secret.* (b) Les Anges qui apparurent à Abraham, à Lot, à Moÿse, à Josué & aux autres Patriarches, sont simplement appellés *Anges* ou Envoyés du Seigneur. Ils prennent quelquefois le nom de Dieu même, comme étant ses Députés & ses Ambassadeurs. Les noms des Anges furent rapportés de la Chaldée par les Juifs, au retour de la captivité de Babylone, comme les Thalmudistes (c) le reconnoissent. Tobie est le premier qui ait désigné un Ange par un nom propre. Il nous a donné le nom de saint *Raphaël*. (d) On fait que Tobie vivoit à Ninive quelque temps avant la captivité de Juda; & on croit que c'est lui-même qui écrivit le Livre qui porte son nom : mais la chose n'est pas sans difficulté.

---

(a) Genes. 32. 29. = (b) Judic. xiiii. 18. *Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?* (Hebr. *Secretum est.*) = (c) *Thalmud. Jerosol. lib. de principio anni.* = (d) Tob. iii. 25. xii. 15.

Daniel, qui vivoit à Babylone quelque temps après Tobie, nous a appris les noms de *Michel* (a) & de *Gabriel*. (b) L'Auteur du quatrième Livre d'Esdras (c) parle d'*Uriel* & de *Jérémiel* : mais cet Ecrivain est beaucoup plus nouveau qu'Esdras, & a vécu apparemment depuis la venue de Jésus-Christ. Le Livre apocryphe d'Hénoch est tout rempli de noms d'Ange : mais ce Livre n'est pas fort ancien, & nous en parlerons ci-après dans l'Article des mauvais Anges.

M. Thiers dans l'Épître dédicatoire qu'il a mise à la tête du petit Traité qu'il a fait pour prouver que l'on doit retenir dans l'Eglise l'usage du terme *Paraclitus*, a prétendu qu'*Uriel* étoit le nom d'un mauvais Ange. Il tâche de le prouver par deux raisons. La première, que l'Écriture & les Pères ne nous donnent que les noms des trois Anges Gabriel, Michel & Raphaël. La seconde, que le Concile Romain II. en 745. Action 3. condamne une certaine Prière d'un nommé Adalbert, où les noms d'*Uriel*, de *Raguel*, de *Jubriel*, de *Michel*, d'*Inias*, &c. étoient invoqués. Mais par ce dernier raisonnement, il s'ensuivroit que saint Michel même est aussi un mauvais Ange, puisqu'il se trouve dans la prière d'Adalbert ; il est certain que le nom d'*Uriel* se trouve dans les Litanies qu'on récite pour les mourants dans le Rituel de Chartres, comme le reconnoît M. Thiers même. Saint Ambroise (d) le met au nombre des bons Anges : on le trouve non-seulement dans le quatrième d'Esdras, mais aussi dans le Livre apocryphe intitulé, *la Prière de Joseph* ; il est invoqué sous le nom de *Suriel* dans les Liturgies Orientales, publiées par M. l'Abbé Renaudot : enfin Elycas dans ses Annales, & Guillaume Durand dans son exposition des Cérémonies de l'Eglise, (e) le reconnoissent pour un bon Ange. M. l'Abbé Renaudot (f) montre que son culte est fort ancien parmi les Grecs & les Orientaux, & le R. P. Mabillon (g) a publié une Litanie, où son nom se lisoit dès le temps de Charlemagne.

Les Cabalistes prétendent que les Patriarches avoient des Anges pour précepteurs. L'Ange précepteur d'Adam s'appelloit, disent-ils, *Raziel* celui de Sem, *Jophiel* ; celui d'Abraham, *Zédéchiel* ; celui d'Isaac, *Raphaël* ; celui de Jacob, *Péliel* ; celui de Joseph, *Gabriel* ; celui de Moïse, *Métratron* ; celui d'Elie, *Malushiel* ; & celui de David, *Cerviel*. Ils croient aussi qu'il y a soixante & dix Anges, qui portent dans eux-mêmes le nom de Dieu ; selon cette parole de l'Exode : (h) *Et est nomen meum in illo*. Ils s'imaginent que s'ils pouvoient découvrir le nom propre de quelqu'un de ces soixante & dix Anges, ils pourroient, en l'invoquant, faire les plus grands prodiges, par la vertu du Nom de Dieu qui est en eux. Cette découverte est une des plus sérieuses études des Cabalistes.

---

(a) *Dan.* x. 21. xii. 1. — (b) *Dan.* viii. 16. ix. 21. — (c) 4. *Esdr.* iv. 36. v. 20. — (d) *Ambrosij. de Fide.* l. 3. c. 2. — (e) *Durandi, de ritibus Eccl.* l. 2. c. 31. — (f) *Renaudot, not. in Liturg. Oriental.* tom. 2. pag. 298. — (g) *Mabill. Analec.* tom. 2. — (h) *Exod.* xxxiii. 21.

## SUR LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES. 257

Les Livres du Nouveau Testament ne nous apprennent aucun nouveau nom d'Ange : mais ils répètent ceux de *Gabriel* (a) & de *Michel*, (b) qui nous sont déjà connus par l'Ancien. Saint Paul parle des *Principautés*, des *Puissances*, des *Trônes* & des *Dominations* : mais ce sont des noms généraux, qui nous donnent seulement une idée de la subordination qui est entre les Anges, les uns à l'égard des autres. Saint Jean Chrysostome (c) dit que saint Paul avoit appris leurs noms dans le Ciel ; mais que par un trait d'une profonde sagesse, il n'avoit pas jugé à propos de nous les découvrir, de peur que la superstition ne se glissât dans leur culte, & que la curiosité de l'homme ne le portât à vouloir savoir sur cela des choses qui ne pouvoient lui être d'aucune utilité.

Tout le monde convient que les Anges ont été créés ; mais il y a plusieurs diversités d'opinions sur le temps & sur la manière de leur création. Moïse n'a rien dit sur ce sujet : à moins qu'il ne les ait compris sous le nom de *Cieux*, & qu'en nous disant que Dieu a créé le Ciel, il ait voulu aussi nous faire entendre que le Seigneur avoit produit en même temps les Anges, qui devoient en être les habitants ; & telle a été l'opinion de plusieurs anciens Peres. (d) D'autres (e) ont conjecturé que Moïse avoit pu les comprendre sous le nom de *Lumière*. D'autres en grand nombre ont prétendu qu'ils avoient été créés avant le monde sensible ; (f) & Job paroît favoriser cette opinion, lorsqu'il rapporte que Dieu lui dit : (g) *Où étiez-vous, quand je posois les fondemens de la terre, . . . & que les Astres du matin me combloient de louanges, & que tous les Enfants de Dieu étoient dans des transports de joie ?* La plupart des anciens Grecs & quelques Peres Latins, comme saint Ambroïse, (h) saint Hilaire, (i) saint Jérôme, (k) Cassien (l) & autres, ont suivi ce sentiment. Mais plusieurs autres Peres Latins & quelques Peres Grecs ont cru que les Anges n'avoient pas été créés avant le monde sensible : (m) & c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. On peut concilier ces deux sentiments en disant que Dieu créa en même temps, selon l'expression de Moïse, *le ciel & la terre* ; c'est-à-dire, le monde spirituel & céleste, & le monde sensible & terrestre, qui dans ce premier instant ne fut que la masse des éléments dont Dieu se servit pour former ensuite les diverses parties du monde sensible sous les yeux des Anges, dont la création précéda le développement de la matière.

II.  
Création des  
Anges.

---

(a) *Luc.* 1. 19. 26. — (b) *Juda* ψ. 9. & *Apoc.* XII. 7. — (c) *Chrysoft.* de incomprehensib. Dei nat. homil. 4. p. 410. & homil. 5. pag. 386. & 420. — (d) *Origen.* homil. 1. in *Genes.* Bedæ *Strabus.* — (e) *Vide Aug.* lib. 1. de *Genes.* ad litt. c. 9. & lib. XI. de civit. cap. 9. *Petr. Lomb.* in 2. *Dist.* 13. *Rupert.* lib. 1. de *Trinit.* cap. 10. — (f) *Origen.* homil. 1. in *Genes.* & homil. X. in *Matt.* *Basil.* homil. 1. in *Hexæmer.* *Nazianz.* orat. 38. & 42. & alii plures. — (g) *Job.* XXXVIII. 7. — (h) *Ambros.* in *Hexæmer.* homil. 1. c. 5. — (i) *Hilar.* in lib. XII. de *Trinit.* & lib. contra *Auxent.* — (k) *Hieron.* in cap. 1. *Epist.* ad *Tit.* — (l) *Cassian.* collat. 8. c. 7. — (m) *Vide, si lubet, Petav.* *Theolog. dogm.* t. 3. lib. 1. c. 15. art. 6.

Les Hébreux (a) croient que Dieu ne créa les Anges que le second jour du monde ; & qu'à peine étoient-ils créés , que Dieu les consulta , en leur disant : (b) *Faisons l'homme à notre image & ressemblance.* D'autres (c) soutiennent que Dieu ne les créa que le cinquieme jour ; & il y en a qui veulent qu'il les crée tous les jours , & qu'ils sortent d'un fleuve appellé *Dinor*. Enfin quelques-uns ont porté l'impertinence jusqu'à dire qu'ils se créent l'un l'autre par une véritable génération , & que Gabriel est le fils de saint Michel. On fait que les Sadducéens nioient l'existence des Anges ; & le Rabbin Ben-Gerson soutient encore ce sentiment , & prétend qu'il n'y eut jamais ni Anges , ni Démons , & que tous les passages où il en est parlé , doivent s'expliquer dans un sens métaphorique.

Saint Augustin n'a pas été fixe sur le temps de la création des Anges. En quelques endroits , (d) il enseigne qu'ils ont été créés le premier jour du monde : ailleurs (e) il semble les confondre avec la lumière : ailleurs (f) il veut qu'ils aient existé avant les choses créées ; enfin en quelques lieux il laisse la chose douteuse & indécise. (g) La plupart des nouveaux Théologiens , qui tiennent que les Anges n'ont été créés qu'avec le monde , se servent , pour le prouver , de ce passage de l'Ecclésiastique : (h) *Celui qui vit éternellement , a créé toutes choses ensemble ; c'est-à-dire , à la fois & dans le même temps.* Il a commencé de tirer du néant tous les Etres , tant visibles qu'invisibles , tant corporels que spirituels , au commencement des temps , ainsi que le marque le Concile de Latran : (i) *Deus creator omnium visibilium & invisibilium , spiritualium & corporalium , qui suâ omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam.* Mais nonobstant ces Textes , que l'on a fort vantés dans les Ecoles , plusieurs bons Théologiens soutiennent que l'Ecclésiastique n'a voulu dire autre chose , sinon que Dieu étoit également créateur des Etres visibles & invisibles , ce qui n'est nié de personne ; & que la question sur le temps de la création des Anges , n'a jamais été absolument décidée dans l'Eglise. (k)

III.  
Nature des  
Anges.

On ne conteste plus aujourd'hui la spiritualité aux Anges. Mais les Anciens ont été fort partagés sur cela ; & ceux qui les tenoient corporels , tiroient avantage de la maniere dont l'Écriture en parle presque par-tout. Elle les représente comme corporels , comme sensibles , comme lumineux ; semblables au feu , au vent , à l'air. L'Ange qui paroît à Abraham , à Moïse , à Josué , & à plusieurs autres , se manifeste sous la

---

(a) Maimon. in *Mora Neboch.* parte 2. c. 6. — (b) *Genes.* 1. 26. — (c) *Bereschit. Rabb. sect.* 8. — (d) *Aug. lib.* XXI. *contra Faust.* c. 10. & *lib.* 2. *de Genes. ad litt.* c. 8. — (e) *Aug. lib.* XI. *de civit.* c. 19. &c. — (f) *Aug. lib.* XI. *confess.* c. 15. — (g) *Aug. lib. imperf. de Genes. ad litt.* c. 3. & *lib.* XI. *de civit.* c. 32. — (h) *Eccli.* XYIII. 1. — (i) *Concil. Lateran. sub Innocent. III. cap.* 1. *Vide & Concil. Nicen.* 11. *art.* 5. *an.* 780. — (k) *Vide Petav. lib.* 1. *de Aug.* 6. 15. n. 13.

figure d'un homme. Il parle, il marche, il mange, il se laisse laver les pieds. Un autre paroît à Moÿse sous la forme de feu, dans le buisson. (a) Celui qui fut placé à l'entrée du Paradis terrestre, étoit d'une figure fort composée, & tenant en main un glaive de feu. (b) Celui qui parut à Josué, étoit armé comme un guerrier. (c) Ezéchiël (d) nous dépeint les Chérubins qui supportoient le trône du Seigneur, comme des animaux composés de la figure de l'homme, de l'aigle, du bœuf & du lion. Isaïe (e) donne à ceux qu'il vit, une forme humaine, mais avec six ailes. Celui qui apparut à Daniel, (f) avoit le visage tout éclatant de lumière, les yeux brillants comme un éclair, & tout le corps transparent, comme la chrysolithe. Toutes ces représentations donnoient naturellement l'idée d'une chose corporelle.

Plusieurs Peres des premiers siècles ont cru que les Anges avoient des corps, mais plus subtils, plus pénétrants, plus agiles que l'air même & que le vent. Ils ne laissent pas de leur donner le nom d'*Esprits*; mais sous ce nom, ils entendent le corps le plus fin & le plus subtil que l'on puisse comprendre, comme dans nos corps on appelle *esprits animaux*, cette partie imperceptible du sang spiritualisé dans le cerveau, qui sert à faire en nous-mêmes le mouvement des nerfs & des muscles. Saint Justin le Martyr (g) va jusqu'à dire que dans le Ciel les Anges se nourrissent, non d'une nourriture grossière semblable à celle dont nous nous servons, mais d'une viande céleste, comme la manne, qui est nommée dans l'Écriture, *la nourriture des Anges*. (h) On fait que plusieurs des Anciens (i) ont cru que les Anges avoient eu un commerce charnel avec les filles des hommes; & que delà étoient venu les Géants, ces hommes encore plus fameux par leurs crimes, que par la grandeur énorme de leur taille.

Ce sentiment vient de plus loin. Les anciens Hébreux le croyoient ainsi; comme on le voit par le Livre apocryphe d'Hénoch, où l'histoire de leur amour avec les femmes, & celle de leur révolte contre Dieu, sont racontées fort au long. Joseph (k) a dit sérieusement que les Anges étoient devenus passionnés pour les femmes, & en avoient eu des enfants. Philon (l) croit que les Anges sont tous spirituels, qu'ils s'unissent souvent aux corps, qu'ils les animent; & qu'après la mort; ils s'en séparent, & retournent dans l'air, d'où ils sont venus. Plusieurs Rab-

---

(a) *Exod.* 111. 2. — (b) *Genes.* 111. 24. — (c) *Josue* v. 13. — (d) *Ezech.* 1. 5. & seqq. — (e) *Isai.* vi. 1. 2. — (f) *Dan.* x. 6. — (g) *Justin. Dialogo cum Tryphone.* Καὶ ὡς τοῖς ὕρσι δὲλοι ἐστὶν, τριφώδῃσι, καὶ μὴ ὁμοίαι ἴροφῶν, ἥπερ οἱ ἀθρώποι χρωμίδια τριφώδῃσι. Vide & *Clem. Padagogi*, l. 1. c. 6. *Manna dicit*, τῶν ἀγγέλων ἐκτροφήσι τριφώδῃσι. — (h) *Psalms.* LXXVII. 25. — (i) *Justin. Apolog.* 1. initio. *Athenagor. Apolog. Clem. Alex. lib. 3. Strom. Method. lib. de Resurr. apud Epiphan. hæres. 64. Tertull. de velandis virginibus. Lactant. L. 2. c. 14. Ambros. Apolog. David. c. 1. &c.* — (k) *Joseph. Antiq. lib. 1. cap. 4.* Πᾶσι γὰρ ἑγγυλῶν Θεῶν γυναιξὶ συμμιγῆναι ὑβριστὰς ἐγένετο παῖδας. — (l) *Philo, de Gigantib. p. 285.*

bins font encore dans ce sentiment ; & du temps de notre Seigneur, les Apôtres sembloient croire que les Anges & les Démons avoient des corps , mais des corps subtils & aériens. Jesus-Christ , après sa résurrection , voyant qu'ils avoient quelque doute sur sa présence , & qu'ils craignoient que ce ne fût un Esprit , leur dit : (a) *Venez & touchez ; un Esprit n'a ni chair ni os.* Lorsque Jesus-Christ parut sur la mer de Tibériade marchant sur les eaux , ils le prirent d'abord pour un fantôme. (b) Et quand saint Pierre délivré de prison , vint la nuit frapper à la porte de la maison où étoient les Apôtres , ils dirent que ce n'étoit pas lui , mais son Ange. (c)

D'autres Rabbins (d) enchérissent encore sur tout cela. Ils prétendent que parmi les Anges , il y a différence de sexe ; que les uns sont mâles ; & les autres femelles ; que de deux Chérubins que Moïse mit sur l'Arche d'Alliance , l'un avoit la forme d'un homme , & l'autre d'une femme. Les deux Séraphins qui parurent à Isaïe , (e) & qui crioient : *Saint , Saint , Saint* , avoient aussi les deux sexes. En conséquence de ce système , quelques-uns croient qu'ils s'engendrent , & se produisent l'un l'autre ; & qu'ainsi leur nombre s'augmente tous les jours. On lit ce sentiment , mais d'une manière plus spirituelle , dans saint Grégoire de Nyssé , (f) qui croit que les Anges se multiplient sans le commerce des deux sexes ; & que si l'homme n'étoit pas tombé dans le péché , il se seroit multiplié de même.

Mais s'ils peuvent engendrer , & s'il en naît de nouveaux , ne peuvent-ils pas aussi mourir ? Oui sans doute ; & c'est ce qu'enseignent expressément les Hébreux. (g) Ils prétendent que depuis la première destruction du Temple de Jérusalem par les Chaldéens , le nombre des Anges est fort diminué. Ils prouvent leur opinion par deux passages de Job & de Daniel comparés l'un avec l'autre. Job dit : (h) *Peut-on compter le nombre de ses troupes ?* Et Daniel : (i) *Je m'approchai du trône , où étoit assis l'Ancien des jours , & j'en vis sortir une flamme de feu : un million d'Anges le servoient , & cent millions assistoient en sa présence.* Le nombre des Anges n'étoit donc pas innombrable du temps de Daniel ; mais il l'étoit du temps de Job : ces raisons font pitié. Aussi les Docteurs Juifs les plus éclairés , (k) croient , comme nous , que les Anges sont des substances purement spirituelles , & entièrement dégagées de la matière ; & que les expressions de l'Écriture , qui leur donnent des corps , sont toutes symboliques ; que les ailes dont on les revêt , marquent leur subtilité ; la figure de l'hom-

---

(a) *Luc. xxiv. 39.* — (b) *Matt. xiv. 26.* — (c) *Act. xii. 15.* — (d) *Rab. Uriel. Vide Menasse-Ben-Israel. Conciliat. in Exod. q. 30. p. 142.* — (e) *Isai. vi. 2-3.* — (f) *Nyssen. de mundi opificio. Vide & Casar. Dialog. 3. & Barcepha. lib. de Paradiso.* — (g) *Vide Excerpta Gemar. de opere currus, apud Hottinger. p. 71. 73.* — (h) *Job. xxv. 3.* — (i) *Dan. vii. 10.* — (k) *Maimonid. fundament. Leg. c. 2. §. 4. More Nebachim, parte 1. c. 47. R. Eliezer, Pirke, p. 6.*

me , leur intelligence ; celle du bœuf , leur force ; celle de l'aigle , leur pénétration ; celle du lion , leur courage ; le feu , leur zèle ; le vent , leur activité , & ainsi des autres.

Les Peres qui ont donné des corps aux Anges , ne se sont pas contentés de donner à ces corps une subtilité & une pénétration , qui ne convient à aucun des corps grossiers qui nous environnent , ils leur ont aussi attribué une ame purement spirituelle & intelligente : ( a ) en sorte qu'en ce sens ils sont composés de corps & d'ames. La partie intelligente est purement spirituelle ; la partie qui est renfermée dans un lieu , & qui est capable de mouvement & de transport d'une place à une autre , est corporelle. La plupart ( b ) assignent aussi un corps à notre ame séparée du corps ; mais un corps spirituel & fort différent des corps sensibles & matériels qui nous environnent. Il n'y a que Dieu , dit Origene , ( c ) dont le propre est de subsister sans aucune matiere & sans aucun mélange de corps : *Ut sine materiali substantia , & absque ulla corporea adjectionis societate intelligatur subsistere.*

Saint Augustin donne des corps aux Anges & aux Démons , ( d ) mais aux Anges d'une nature bien plus subtile qu'aux Démons. Avant leur chute , ces derniers avoient des corps célestes ; mais depuis leur révolte , ils sont revêtus de corps aériens , dans lesquels ils peuvent souffrir quelque chose par l'action du feu , qui est d'une nature plus subtile que l'air : *Antequam transgredierentur , cœlestia corpora gerebant ; neque hoc mirum est , si conversa sint ex pœna in aeream qualitatem , ut jam possint ab igne , id est , ab elemento naturæ superioris aliquid pati.* ( e ) Claudien Mamert , ( f ) saint Pierre Chrysologue , ( g ) Cassien , ( h ) saint Fulgence , ( i ) Gennade , ( k ) l'Abbé Rupert ( l ) établissent comme un principe incontestable , que Dieu est le seul qui soit purement spirituel ; que tous les autres Etres intelligents sont composés de corps & d'ames. Cajetan ( m ) & Eugubin , ( n ) entre les Modernes , croient que les Démons sont corporels ; & Grotius ( o ) n'est pas content de la facilité qu'on a eu de déférer au sentiment d'Aristote , qui est , dit-il , le premier inventeur des pures intelligences , ou des Esprits entièrement dégagés de la matiere.

Ce qui a donné tant de cours à ce sentiment est , 1<sup>o</sup>. L'autorité de

---

( a ) Vide Basil. de Spiritu Sancto , c. 16. Idem , seu alius , in Isai. xlii. 7. Ephrem. serm. de naturâ Dei minimè scrutanda. Alii apud Petav. lib. 1. de Angel. cap. 15. = ( b ) Method. apud Phot. Cod. 234. Joan. Thessalonic. in Oecum. 7. Synodo lectus. Ab. 5. p. 548. Tertull. de carne Christi. Hilar. in Matt. can. 5. = ( c ) Origen. lib. 1. princip. c. 6. = ( d ) Aug. Ep. olim cxv. nunc 14. Item lib. 3. de Genes. ad litt. cap. 10. = ( e ) Idem loc. cit. de Genes. ad litt. = ( f ) Claudian. Mamert. l. 3. de statu animæ. = ( g ) Petr. Chrysol. serm. 52. = ( h ) Cassian. collat. 7. c. 13. = ( i ) Fulgent. l. de Trinit. = ( k ) Gennad. lib. de Ecclesiastic. Dogm. c. 11. 12. = ( l ) Rupert. lib. 1. de Trinit. &c. c. 11. & 17. & lib. 2. de Victoriâ Verbi , c. 28. &c. = ( m ) Cajet. in Ephes. 11. = ( n ) Eugub. l. 8. de perenni Philosoph. c. 26. = ( o ) Grot. in Psalm. c. 111. v. 5.

l'écriture, qui nous représente d'ordinaire les Anges comme corporels. 2°. Ce raisonnement qui paroît fort plausible : tout ce qui se passe d'un lieu à un autre, & tout ce qui a du mouvement, est corporel ; or les Anges se meuvent, & passent d'un lieu à un autre ; donc ils sont corporels. 3°. Enfin, tout ce qui est sujet au changement, & ce qui est susceptible de qualités diverses, n'est pas entièrement simple ni purement spirituel : or les Anges sont sujets à divers changements ; ils apparoissent sous diverses formes, & les Démons souffrent la peine du feu : ils ne sont donc pas purement spirituels ; ils sont donc revêtus de quelque espèce de corps.

Mais on répond à ces raisons, que l'écriture se proportionne à notre manière de concevoir, lorsqu'elle dépeint les Anges comme revêtus de corps. Elle en use de même en parlant de Dieu ; & toutefois qui est l'homme de bon sens, qui ose dire que Dieu est corporel ? De même lorsqu'elle nous dit que les Anges passent d'un lieu à un autre, qu'ils sont tantôt dans le Ciel & tantôt sur la terre ; elle veut simplement marquer qu'ils exercent leurs opérations, & donnent des marques de leur présence dans ces différents endroits, mais non pas qu'ils y soient renfermés, comme le corps l'est dans le lieu qu'il occupe. Enfin les changements qui arrivent aux Anges sont tels, qu'ils ne sont nullement contraires à leur nature spirituelle ; & si les Livres saints les expriment dans des termes qui ont rapport à ce qui se passe dans nos corps, ce sont des manières de parler métaphoriques, qu'on ne doit pas presser dans la rigueur.

La plupart des Peres, (a) & tous les Théologiens aujourd'hui soutiennent comme une vérité de la foi, que les Anges sont purement spirituels ; que ce sont de simples intelligences. Philon le Juif (b) est exprès pour ce sentiment. Il dit que les Anges sont des Esprits heureux & dégagés du corps. Il dit aussi que l'air est le domicile des ames ou des esprits incorporels. Il ne laisse pas de les appeler *des animaux* ; & il dit qu'il est convenable que Dieu ayant créé des animaux dans les eaux & sur la terre, il y en ait aussi dans l'air. De ces esprits qui sont dans l'air, les uns descendent dans des corps humains, & les animent, attirés par un certain penchant naturel, qui leur en fait rechercher l'union. Les autres demeurent dans une région beaucoup supérieure, & n'ont que de l'éloignement pour les corps & pour la terre. D'autres enfin quittent les corps qu'ils avoient animés, & dont ils se trouvent heureusement déga-

---

(a) Vide Tit. Bist. l. 1. contra Manich. in Biblioth. PP. Thaumaturg. homil. in Theophrasia. Nyssen. contra Eunom. Nazianz. orat. 34. Euseb. l. 4. de Demonstr. c. 1. Chrysostr. passim. Theodoret. qu. 20. in Genes. & qu. 48. Alii Damascen. l. 2. de fide, c. 3. & 12. Lactant. l. 7. c. 21. Gregor. Magn. l. 4. Dialog. c. 25. Alii plures. — (b) Philo Jud. de Cain & Abel, p. 131. Ἄγγελον γὰρ ἑστίν οὗτοσδε Θεοῦ ἀνώματον, ἐν εὐδαιμονίᾳ ψυχῆ. Idem de somniis. Οὗτος ὁ ἀὴρ ἐστὶ ψυχῶν ἀνομάτων οἶκος . . . ἐν γὰρ ἕκαστῳ τῷ ἄνθρωπῳ ἔστι ζῆλον, ἀλλὰ ἐν τῷ ἄλλῳ δὲ ἔστι ἡ καθαρότατος οἶκος λίγεται. Ὡς ἐν τῷ ἄλλῳ τῷ λυτῷ τμήματι τῷ πατρὶ ἀίρι ζῆλον γίνεται. Vide & lib. de Gigantib. p. 285.

gés par la mort , & s'en retournent avec rapidité au haut de l'air , d'où ils étoient descendus.

Dans un autre endroit , ( *a* ) parlant des génies qui se sont attachés à des corps mortels , il les compare à des hommes qui feroient tombés dans le courant d'un fleuve rapide. Ceux qui savent nager , & qui ont assez de vigueur , s'en tirent aisément ; mais les autres sont enveloppés dans les flots , & entraînés par le courant de l'eau. Les premiers marquent les bons Anges qui s'unissent à des corps humains , & dont toute l'attention est toujours portée vers des objets supérieurs & divins. Les autres désignent les mauvais génies , qui n'inspirent aux corps qu'ils animent , que de mauvais penchants vers la terre & vers le vice. De manière que , selon Philon , les Anges , les Démons & les âmes des hommes ne diffèrent entr'eux que de nom. Ils sont tous de même nature ; mais ils ont des fonctions & des inclinations fort différentes. Les bons Anges qui ne sont point attachés à des corps , sont comme les Ministres des miséricordes de Dieu , & les Médiateurs entre le souverain Seigneur & les hommes. Les Démons sont les exécuteurs de sa vengeance & les ministres de sa justice : voilà le système de Philon sur les Anges.

Joseph qui étoit Pharisien , ( *b* ) dit que les Esséniens ( *c* ) croyoient que les âmes venoient de l'air , & descendoient dans les corps , pour les animer , & qu'après la mort , elles s'en retournoient dans l'air , comme des captives qui sortent de prison. Ils attribuoient à un certain appas , à un certain attrait naturel , la descente ou la chute des Anges dans nos corps. Il dit ailleurs ( *d* ) que les Démons qui possèdent certaines personnes , sont des âmes des méchants , qui , au lieu de retourner dans l'air d'où elles sont venues , se saisissent du corps de quelques malheureux , & font tout ce qu'elles peuvent pour les faire périr. Enfin il enseigne ( *e* ) que les Pharisiens croient les âmes immortelles , & que celles des gens de bien peuvent aisément passer d'un corps en un autre ; mais que celles des méchants sont punies par des tourments éternels , & ne reviennent jamais à la vie.

C'est peut-être par une suite de ce sentiment , qui étoit fort commun parmi les Juifs du temps de notre Seigneur , que les Démoniaques qu'il guérissoit , se plaignoient qu'il venoit les tourmenter avant le temps ; ( *f* ) comme si les âmes de quelques méchants s'étant emparées des corps de

( *a* ) Philo de Gigantib. p. 285. Vide & de Plantatione Noe , pag. 246. & de confus. Linguar. p. 346. — ( *b* ) Joseph. de vita sua , initio. — ( *c* ) Joseph de bello Jud. l. 11. c. 12. p. 787. Τὰς δὲ ψυχὰς ἀδαπάνει αἰὲ διαμνήσῃ , ἢ συμπλίκουσαι μὴ ἐν τῷ ἀετρίῳ φαντάσας αἰδίῳ , ὅσπερ εἰρηλαίς τῆς σάρκασι ἔνυξι τὴν φροσῆ κατασχυμίας. — ( *d* ) Jos. l. 11. de bello , c. 25. Τὰ γὰρ καλέμεθα δαιμόνια , ταῦτα δὲ πικρῶν ἔστι ἀδύρατον πνεύματα τῆς ζωῆς εἰσδύμενα. — ( *e* ) Idem de bello , lib. 11. cap. 12. p. 788. Ψυχὴ δὲ πᾶσαι μὴ ἀφθαρτοί , μεταβαίνει δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τῆ τῶν ἀγαθῶν μίμη , τὴν δὲ τῶν φαύλων αἰδίῳ τιμωρία κιάζουσαι. Vide & lib. xviii. Antiq. c. 2. — ( *f* ) Matth. viii. 29.

ces Démoniaques , pour ne les quitter qu'à la mort de ces possédés ; eussent craint qu'il ne les en chassât , & ne les envoyât aux tourments de l'enfer ; à moins qu'elles ne se faussent de nouveau de quelqu'autre homme , dans lequel elles demeurassent le plus long-temps qu'elles pourroient , pour reculer d'autant le temps de leur supplice éternel. Delà vient peut-être aussi que cette légion , ( a ) qui obsédoit cet homme du pays des Geraséniens , supplie Jesus-Christ de lui permettre d'entrer dans un troupeau de porceaux , & de ne le pas envoyer si-tôt dans l'abîme : ( b ) *Rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

Tout cela peut prouver que les Juifs d'alors croyoient la préexistence des ames , avant la formation des corps , & que la métempsychose étoit une opinion fort commune parmi les anciens Hébreux , comme elle l'est encore parmi les modernes. On voit des vestiges de ce sentiment dans les Apôtres mêmes , & dans les autres Juifs du temps de notre Seigneur. Les Disciples ayant vu un jeune homme aveugle dès sa naissance , demanderent à J. C. si c'étoit les péchés de cet homme ou les péchés de ses parents , qui lui avoient attiré cette disgrâce ? ( c ) Or quel péché cet homme avoit-il pu commettre avant sa naissance , qui pût lui mériter qu'il naquit aveugle ? D'autres ( d ) disoient qu'Elie , ou Jérémie , ou quelqu'un des anciens Prophetes , avoit reparu dans la personne de Jesus-Christ. Enfin Hérodes croyoit que l'ame de Jean-Baptiste qu'il avoit fait mourir , étoit passée en Jesus-Christ. ( e )

Comme les Anges sont spirituels de leur nature , ils sont aussi incorruptibles & immortels : ceux-mêmes qui ont voulu leur donner des corps , n'ont osé les assujétir à la mort. Je ne connois que quelques Rabbins , qui aient eu la hardiesse d'avancer que les Anges naissoient & mouroient de jour en jour. Quelques anciens Peres ont cru , que s'ils étoient immortels , c'étoit par un pur effet de la bonté de Dieu , qui les conservoit , & les empêchoit de retourner dans le néant. Tout ce qui a un commencement , peut avoir une fin , dit saint Irénée ; ( f ) & les Anges mêmes ne subsistent que tant que Dieu voudra les conserver : *Omnia quæ facta sunt , initium quidem suæ facturæ habent : perseverant autem quoadusque Deus & esse ; & perseverare voluerit.* L'Ange n'est point immortel de sa nature , dit saint Ambroise , ( g ) puisque son immortalité est dans la volonté du Créateur. *Dei seul a l'immortalité* , dit saint Paul , ( h ) parce que lui seul l'a par sa nature , & indépendamment de tout autre ; au lieu que les créatures qui sont immortelles , ne tiennent cette prérogative que de

---

( a ) *Luc. viii. 32. Matt. viii. 31.* — ( b ) *Luc. viii. 31.* — ( c ) *Joan. ix. 2.* — ( d ) *Matt. xvi. 14.* — ( e ) *Marc. vi. 16. Luc. ix. 9.* On peut voir sur tous ces endroits le Commentaire de D. Calmet. — ( f ) *Irenæ. l. 2. c. 64. Vide Arnob. l. 1. Damascen. l. 2. de fide , c. 3. Sophron. in actis Synod. vi. Act. xi. Cyrill. Alex. chef. l. 20. Hilar. in Psal. cxxlviii. Alii.* — ( g ) *Ambros. lib. 3. de fide , c. 2.* — ( h ) *1. Timot. vi. 16.*

## SUR LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES. 265

lui. (a) Mais il n'est pas difficile de remarquer que ces Peres veulent dire seulement qu'il n'y a que Dieu seul qui subsiste par lui-même, parce qu'il ne tient l'être que de lui-même; que s'il vouloit, il pourroit anéantir les Anges, comme il les a tirés du néant; quoique leur substance soit purement spirituelle, & ne donne aucune prise à tout ce qui pourroit causer sa destruction.

On a donné aux Anges des fonctions honorables, & proportionnées au degré de gloire qu'ils possèdent auprès de Dieu. Quelques Anciens ont cru qu'ils présidoient au cours des astres, & au mouvement des cieux. On a prétendu qu'ils étoient chargés du gouvernement des Etats & des Empires, & qu'il n'y avoit ni province, ni république, ni ville, ni famille qui n'eût son Ange tutélaire. La foi nous apprend que chacun de nous a son Ange gardien. On en a donné aussi aux Eglises & aux Autels. Les Philosophes & les anciens Juifs, aussi-bien que les Chrétiens qui sont venus après, ont enseigné que les Anges étoient comme des entremetteurs, qui présentoient nos prières à Dieu, & qui en rapportoient les secours & les graces dont nous avons besoin: qu'ils étoient les Messagers & les Ministres du Très-Haut, pour faire connoître aux hommes ses volontés, pour les punir ou les récompenser. Il faut parler de tout cela avec un peu plus d'étendue.

IV.  
Fonctions des  
bons Anges.

Les Rabbins (b) soutiennent qu'il y a des Anges préposés à chaque chose. *Azariel* préside aux eaux; *Cazardia* à l'Orient, afin d'avoir soin que le Soleil se leve & se couche à temps. *Nekid* a soin du pain & des aliments. Chaque planete, chaque mois de l'année, chaque heure du jour a son Ange. Maimonide (c) ne se contente pas de cela; il veut que les Spheres célestes soient autant d'Anges doués d'intelligence & de volonté, par lesquelles ils exercent leurs opérations. Les Juifs croient de plus que chacun de nous a deux Anges; l'un bon, & l'autre mauvais. Le premier nous garde, & nous conseille; l'autre nous observe, & nous tend des pièges: opinion qui a été suivie par quelques anciens Peres de l'Eglise. Maimonide donne au nom d'Ange une notion fort étendue. Il le prend pour toute sorte de vertu de Dieu, & pour toute opération surnaturelle, & même pour les facultés naturelles de l'ame & du corps.

Les mêmes Docteurs Hébreux enseignent qu'il y a quatre Anges qu'on ne voit jamais sur la terre, parce qu'ils sont toujours autour du Trône de Dieu. *Michel* est à la gauche, comme Chef & Prince des Anges: *Gabriel* est à la droite; *Uriel* est devant Dieu, & *Raphaël* derrière lui. Saint Jean, dans l'Apocalypse, (d) nous représente sept Anges debout devant le Seigneur, ayant sept trompettes; & un huitième, avec un encensoir fumant, dont la fumée représente les Oraisons des Saints. Raphaël dit

(a) *Auth. Quest. ad Orthodoxos, qu. 61.* Μένει ἔχειν τὴν ἀθανάσιον λέγεται ὁ Θεός, ἔτι δὲ ἀνδραλίματ' ἔχει ταῦτα ἔχει; καθάπερ οἱ λοιποὶ πάντες ἀθάνατοι, ἀλλὰ οὐκ τῆς ἡκίας ὄντας.

(b) *Vide Bartolucci Bibliot. Rabbin. t. 1.* (c) *Maimon. More Nebuch. parte 2. c. 72. & parte 2. c. 5. & 7.* (d) *Apos. V. 12. 3.*

au jeune Tobie (a) qu'il est un des sept premiers Anges qui se tiennent en la présence du Seigneur. L'Archange saint Michel est appelé ailleurs (b) un des premiers Princes de la Cour du Tout-puissant : *Michael unus de Principibus primis*. Ce nombre de sept Anges principaux est semblable à ce que l'on voyoit dans la Cour des Rois d'Assyrie, de Chaldée & de Perse, où il y avoit sept grands Officiers, qui étoient au dessus de tous les autres. (c)

Ce nombre de sept Anges qui voient la face de Dieu ; s'est conservé dans les Ecrits des Peres de l'Eglise, & dans ceux des Hébreux. Dans le Testament des douze Patriarches, on les nomme *les Anges de la face* ; & dans la Vie de Moïse, *les yeux du Seigneur*. Saint Irénée, (d) saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, (e) & Arétas les reconnoissent. S. Jérôme contre Jovinien, semble les mettre à la tête des sept Chœurs des Anges ; car il n'en reconnoît que ce nombre dans la Hiérarchie c'éleste.

Le nom d'Ange ou *Angelus*, marque une des principales fonctions des Esprits bienheureux. Ce terme signifie Envoyé, Ambassadeur, Messager ; & il répond exactement à la signification de l'Hébreu *Malach*. (f) Saint Paul les appelle quelquefois, (g) des Esprits employés au service du Seigneur, *Administratorii Spiritus*. Dieu les envoie annoncer la naissance des grands Hommes, comme d'Isaac, de Samson, de Jean-Baptiste & de Jesus-Christ même, Dieu & homme. Ils sont députés pour conduire & protéger ses amis ; ainsi Raphaël fut envoyé à Tobie. Ils sont aussi députés pour exercer sa justice contre les méchants ; comme ceux qui furent envoyés à Sodome, & l'Ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nés dans l'Egypte, & l'Ange du Seigneur, qui détruisit les troupes de Sennachérib. Enfin il les fait partir pour annoncer ses volontés aux Prophetes & aux serviteurs de Dieu ; comme ceux qui furent députés à Abraham, à Agar, à Daniel, à Zacharie, &c.

En qualité d'Ambassadeurs de Dieu, ils prennent souvent le nom du Seigneur, *Elohim* ; (h) & quelquefois même celui de *Jehovah*, (i) ce nom sacré & incommunicable : mais ce n'est que quand ils parlent en son nom. La conformité des fonctions qu'exercent les Anges & les Prophetes, a souvent fait donner aux Prophetes le nom d'Anges du Seigneur. Par exemple, dans le Livre des Juges, (k) il est dit que l'Ange du Seigneur, c'est-à-dire, le grand-Prêtre ou un Prophete, vint au lieu nommé *les Pleutants*, & dit au peuple : *Je vous ai tirés de l'Egypte, & vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis à vos pères. Et comme l'Ange du Sei-*

(a) Tob. xii. 15. — (b) Dan. x. 13. — (c) Esth. 1. 14. 1. Esdr. vii. 14. & 3. Esdr. viii. 12. — (d) Iren. apud Clem. Alex. lib. 6. Stromat. — (e) Cyprian. adversus Judæos, l. 1. art. 20. — (f) מַלְאָכִים. — (g) Hebr. 1. 14. Αὐτοῦργια πνεύματα εἰς διακονίας ἀσωκλήματα. — (h) Genes. xxii. 28. & Exod. 11. 4. 6. & passim. — (i) Gen. xvi. 13. Exod. 11. 4. & seq. &c. — (k) Judic. 11. 17. & seq.

gneur eut dit ces choses, ils commencerent d'élever leur voix, & de pleurer. Dans le même Livre, (a) l'Ange du Seigneur qui maudit Méroz, n'est autre que Barac, ou le grand-Prêtre, ou quelque Prophete. (b) Dans Malachie (c) le grand-Prêtre est appelé l'Ange du Seigneur des armées. Aggée se donne à lui-même ce nom: (d) Voici ce que dit Aggée, Ange ou Envoyé du Seigneur, dans les ambassades du Seigneur. Eupoleme dans Eusebe, donne à Nathan le nom d'Ange ou d'Envoyé de Dieu. Malachie, le dernier des douze Prophetes, dont le nom signifie Ange du Seigneur, n'est autre, suivant plusieurs savants Interpretes, que le fameux Esdras, Scribe de la Loi.

Les Anges sont dans le monde ce que les colonnes sont aux grandes maisons, selon la pensée de Philon; (e) ils le soutiennent & l'embellissent. Il y en a qui président aux Nations & aux Etats, suivant l'Écriture même. Saint Michel est reconnu pour l'Ange du peuple de Dieu. (f) Dans Daniel (g) il est parlé de l'Ange de la Perse. Les Interpretes croient que cet homme de Macédoine qui apparut à saint Paul, (h) représentoit l'Ange tutélaire de cette province. Moysé, dans le Deutéronome, (i) suivant la Version des Septante, dit, que quand le Très-Haut a séparé les Nations, & qu'il a dispersé les enfants d'Adam, il a fixé leurs limites selon le nombre des Anges de Dieu. L'Hébreu lit, Selon le nombre des enfants d'Israël. Mais les Hébreux & la plupart des Peres, (k) ont pensé que Dieu avoit créé les Anges, pour leur donner le gouvernement des Provinces & des Monarchies. Ils croient que ce partage s'exécuta principalement après la confusion arrivée à Babel; qu'alors chaque Ange s'étant chargé de la Nation qui lui étoit échue; eut soin de la conduire au pays que Dieu lui destinoit, & de lui apprendre la langue qu'elle devoit savoir. Théodore (l) croit que chacun de nous a un Ange gardien; mais que chaque Nation a un Archange tutélaire.

Les Eglises, les Sociétés saintes, les Lieux sacrés ont aussi leurs Anges, suivant l'Écriture & les Peres. » Le Seigneur a confié la garde » de son troupeau, non-seulement aux Evêques qu'il y établit, mais en- » core aux Anges qu'il y a destinés, dit saint Ambroise. « (m) Ce senti-

(a) *Judic. v. 23.* — (b) *Vide Cald. Serar. & Comment. nostr.* — (c) *Malach. 11. 17.* — (d) *Agg. 1. 13. Dixit Aggeus nuntius Domini de nuntiis Domini.* (Hebr. *Angelus, vel Legatus, Domini in legatione Domini.*) — (e) *Philo in Excerpt. Damasc. l. 1. qu. in Genes. εὐνοῖα γὰρ κίονες οὐρανὸν ὕλας ὑποπέδουσι, ἕτω καὶ αἱ θείαι διατάξεις τῶν οὐρανῶν κίονες, καὶ τὸ ἀσθραπὴν τὸ ἄριστον, καὶ θαυμάσιον γίγνηται.* — (f) *Dan. x. 21. Michael Princeps vester.* — (g) *Dan. x. 13.* — (h) *Act. xvi. 9.* — (i) *Deut. xxxiii. 8. Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israel. lxx. ὅτι διαιρίσθη ἰσραὴλ ἐν ἔθνεσιν, καὶ διέπερθη οὐκ ἄρα, ἵνα ἴδωμεν ἕνα κατὰ ἀριθμὸν ἰσραὴλ ὄντι.* — (k) *Origen. homil. 35. in Luc. hom. 16. in Genes. & hom. 8. in Exod. Eus. l. 4. Demonstr. Epiph. hares. 51. Chryf. hom. 3. in Ep. ad Ephes. Cyrill. l. 4. contra Julian. Alii passim ex Latinis, ut Hilari. Hier. alii.* — (l) *Theodore. in Dan. x.* — (m) *Ambros. in Luc. l. 2. Non solum Episcopos ad tuendum gregem Dominus ordinavit, sed etiam Angelos destinavit.*

ment ne lui est pas particulier ; on le remarque dans Origène, (a) dans saint Hilaire, (b) dans saint Basile, (c) dans saint Grégoire de Nazianze, (d) dans saint Jérôme. (e) Et pour ce qui est des Lieux saints, où l'on offre les divins Mysteres : » Ne doutez point que l'Ange ne s'y rencontre, dit saint Ambroise, (f) lorsque Jesus-Christ y est, lorsqu'on l'y immole. « Tertullien (g) appelle l'Ange de la priere, celui qui préside à l'Eglise, & qui offre à Dieu l'encens de nos oraisons. C'est peut-être par respect pour cet Ange, que saint Paul veut que les femmes se voilent dans l'Eglise ; (h) *Propter Angelos*. Saint Jérôme (i) explique des Anges tutélaires qui quitterent le Temple de Jérusalem, ce que Joseph raconte (k) que peu de temps avant la prise de cette ville, on entendit pendant la nuit une voix qui cria : *Sortons d'ici*. On voit même par quelques Anciens, qu'ils croyoient que les Autels des Eglises avoient chacun un Ange destiné à les garder.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les Anges gardiens, qui sont destinés de Dieu pour nous conduire ; nous en avons parlé avec une juste étendue dans notre Commentaire sur saint Matthieu, XVIII. 10. Ce sentiment s'est toujours maintenu dans l'Eglise, comme un article de foi. Il n'en est pas de même de celui que nous venons de proposer sur les Anges tutélaires des Nations & des Monarchies. On a trouvé que le passage du Deutéronome, sur lequel il étoit principalement fondé, avoit un autre sens littéral. C'est pourquoi on ne s'est point tant intéressé à le soutenir. On peut consulter les Commentateurs sur cela.

V.  
Nombre des  
Anges.

Le nombre des saints Anges nous est toujours représenté comme très-grand. Daniel (l) dit que s'étant approché du trône de l'Ancien des jours, il en vit sortir un fleuve de feu ; & qu'un million d'Anges le servoient, & cent millions assistoient en sa présence. Saint Jean, dans l'Apocalypse, (m) dit qu'il vit autour du trône de l'Agneau une multitude d'Anges, & qu'il y en avoit des milliers de milliers, & des myriades de myriades : la myriade est composée de dix mille. Et notre Sauveur, dans l'Evangile, (n) dit que son Pere céleste pourroit lui donner plus de douze millions d'Anges, c'est-à-dire, plus de soixante & douze mille Anges. Toutes ces expressions désignent un nombre innombrable, & entièrement inconnu aux hommes. Le Psalmiste (o) nous donne comme un effet de la toute-puif-

(a) Origen. in Luc. homil. 13. & 23. — (b) Hilar. in Psal. cxxix. — (c) Basil. in Isai. pag. 854. & Ep. 191. — (d) Nazianz. orat. 31. & orat. 32. ad calcem. — (e) Hieronym. in cap. vi. Mach. & Mat. xviii. — (f) Ambros. in Lucam ; Ne dubites assistere Angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur. — (g) Tertull. lib. de orat. — (h) 1. Cor. xi. 10. — (i) Hieronym. in cap. lxxvi. Isai. & Epist. ad Paulum & Eust. — (k) Joseph. lib. vi. de bello, c. 31. — (l) Dan. vii. 10. *Millia millium ministrabant ei, & decies millies centena millia assistebant ei.* (Hébr. *Millia millium ministrabant ei, & myrias myriadum assistebant ei.*) — (m) Apoc. v. 11. *Myriades myriades, & chiliades chiliades.* — (n) Mat. xxvi. 53. — (o) Psal. cxlyi. 4.

fiance de Dieu, qu'il connoisse le nombre des étoiles, & qu'il les appelle toutes par leur nom, comme un Roi qui connoît tous ses soldats & tous les Officiers de sa Cour : & ailleurs, (a) il dit que le char du Seigneur est accompagné de plusieurs milliers & millions d'Anges.

Pour donner une idée de la multitude des Anges comparée à celle des hommes, plusieurs Anciens se sont servis de la parabole (b) des quatre-vingt-dix-neuf brebis, que le Pere de famille laisse dans les montagnes, pour aller chercher la centieme qui s'étoit égarée. Cette centieme brebis, disent les Peres, marque les hommes ; les quatre-vingt-dix-neuf qui sont demeurées ensemble, marquent les Anges fideles qui sont demeurés dans le ciel. *Ovis una, homo intelligendus est*, dit saint Hilaire, (c) & *sub homine uno universitas sentienda est... nonaginta novem non errantes, multitudo Angelorum caelestium opinanda est*. On voit ce même sentiment dans saint Ambroise, (d) dans saint Grégoire de Nyffe, (e) & dans saint Cyrille de Jérusalem. (f)

D'autres (g) ont formé ce raisonnement, pour faire connoître le grand nombre des Anges : il est naturel de juger du nombre des habitants d'une ville, par la grandeur & l'étendue de cette ville. Or la terre comparée au ciel & à l'air, n'est que comme un atome comparé à la terre, on doit donc conclure que le nombre des Anges, qui sont les habitants du ciel & de l'air, est infiniment plus grand que celui des hommes. Tite de Bostres, (h) sur ces paroles de Jesus-Christ, *Ne craignez point, petit troupeau*, dit que tous les hommes qui ont été & qui seront, sont compris sous ce nom de *petit troupeau*, comparé à la multitude innombrable des Anges. L'auteur de la céleste Hiérarchie, connu sous le nom de S. Denys l'Aréopagite, (i) dit que le nombre des Anges est tel qu'on ne peut le compter, & qu'il n'y a rien qui l'égalé dans tout le reste de la nature. Enée de Gaze (k) dit que le ciel ou l'air est plein d'Anges & de Démons ; que la terre, la mer, & ce qui est sous la terre, en est tellement rempli, qu'il n'y a aucun vuide, pas même pour mettre un doigt ou un épi ; & que quand Dieu voudroit que les hommes vécutent dix mille ans, le nombre des ames des hommes qu'ils produiroient, n'égaleroient jamais le nombre des Anges & des Démons. Un ancien Oracle rapporté par Lactance, (l) dit que les Démons parcourent de toute part & la mer & la terre, & sont accablés sous le fouet du Tout-puissant.

(a) *Psal. lxxvii. 18. Currus Dei decem millibus multiplex, millia latantium.* (Hebr. *Currus Dei, duo myriades, vel multae myriades, millia iterata.*) — (b) *Matt. xviii. 12. Luc. xv. 4.* — (c) *Hilar. in Matt. Can. 18.* — (d) *Ambros. in Luc. l. 7. c. 15.* — (e) *Nyssen. l. 11. contra Eunom.* — (f) *Cyrrill. Catech. 15.* — (g) *Cyrrill. Jerof. loco citat. Didymus Caecus apud Maxim. ad cap. 14. Dionys. de caelesti Hierarchia.* — (h) *Tit. Bost. ad Luc. xlii.* — (i) *Dionys. de caelesti Hierarch. c. 14.* — (k) *Æne. Gaza in Bibl. PP. Μοῖσις ὁ ἀδελφὸς Ἀγγέλων τῶν καὶ δαιμόνων. Πλήρης μὲν ὁ αἶθρ, ἄλλοθεν δὲ καὶ ἡ θάλασσα, καὶ τὰ ὑπὸ γῆς πάντα, &c.* — (l) *Lactant. l. 1. c. 6. Δαίμονες εἴ ποτε τι πρὸς χόρα, καὶ περὶ χόρα.*

*Δαίμονες, δαίμονες ὑπὸ μάστιγι Διῶν.*

Pour parler à présent du nombre des Démons comparé à celui des Anges, quelques-uns ont prétendu que le tiers des Anges étoient tombés dans la révolte; ils se fondent sur ce passage de l'Apocalypse, (a) où il est dit que le Dragon a entraîné en terre avec sa queue la troisième partie des étoiles du ciel. Et comme plusieurs Auteurs très-graves (b) enseignent que les hommes prédestinés remplaceront les Anges apostats, il s'en suivroit delà que le nombre des hommes fera beaucoup plus grand que celui des Anges, puisqu'il est certain qu'il y aura beaucoup moins que le tiers des hommes de prédestinés. Saint Augustin (c) en quelque endroit doute même si le nombre des hommes prédestinés ne surpassera pas celui des Anges apostats. Ainsi il ne croyoit pas que le nombre des Anges ni des Démons, fût aussi grand que le veulent les Auteurs qu'on a cités ci-devant. Saint Grégoire Pape, (d) le Maître des Sentences, (e) & Guillaume Evêque de Paris, (f) qui ont cru que le nombre des prédestinés à la gloire, égaleroit celui des Anges fideles, sont encore moins favorables au sentiment qui multiplie les Anges à l'infini. Mais dans ces matieres, le plus sûr est de penser & de parler sobrement, & de ne vouloir pas en trop savoir.

VI.  
Subordina-  
tion des An-  
ges.

Toute l'antiquité reconnoît qu'il y a entre les Anges beaucoup de subordination, & que leur multitude est distribuée en plusieurs Chœurs; mais cette subordination ne nous est connue que très-imparfaitement. Les Hébreux reconnoissent saint Michel comme le premier des Archanges, le Chef des armées du ciel, & le Tuteur du peuple d'Israël sur la terre. Ils croient que c'est lui dont il est dit dans l'Exode: (g) *Mon Ange marchera devant vous, & mon nom est en lui*: que c'est lui qui apparut à Josué, & devant qui ce Général du peuple de Dieu se prosterna. (h) Ils lui donnent d'ordinaire le nom de *Metatron*, que l'on croit (i) être le même que *Metator*, nom Latin, qui signifie cet Officier de l'armée Romaine, qui avoit soin de marquer les campements. Saint Michel étoit le conducteur de l'armée d'Israël dans le désert. C'étoit lui qui marquoit le lieu du camp; & le temps auquel il falloit camper ou décamper. Ils ajoutent qu'il fait dans le ciel l'office de médiateur, & qu'il est le seul par qui l'on peut avoir accès auprès de Dieu. Ils lui donnent aussi le nom de *Grand Scribe*, parce qu'il tient registre des mérites du peuple d'Israël; & qu'en cette qualité, il a droit de s'asseoir dans le ciel, pendant que tous les autres Anges demeurent debout: prérogative singulière qui leur donne lieu de débiter bien des ré-

(a) Apoc. xii. 4. — (b) Augustin. *Enchirid.* c. 29. & lib. 22. de civit. c. 1. Anselm. l. 1. cur Deus homo, c. 18. Isidor. de summo bono, c. 11. Mos. Barcepha, lib. de Paradiso, parte 1. — (c) *Enchirid.* c. 29. — (d) Greg. Mag. homil. 34. in Evang. — (e) Lombard. in 2. dist. 9. — (f) Guillelm. Paris. in 2. part. de univers. c. 18. — (g) Exod. xxiii. 21. 23. — (h) Jos. v. 13. — (i) Buxtorf. Voyez Bafnage. Hist. des Juifs, tom. 4. liv. 6. c. 9. art. 9. 10. Edit. de Paris.

veries. L'Eglise Chrétienne, à l'imitation de la Synagogue, honore saint Michel comme son Chef, & comme celui qui présente les ames au jugement de Dieu.

Les Hébreux (a) reconnoissent dix rangs ou dix Chœurs des Anges, qu'ils expriment sous les noms; 1°. d'*Animaux saints*, comme ceux qui apparurent à Ezéchiël; 2°. de *Roues*, qui portotent le chariot du Seigneur; 3°. de *Lions de Dieu*, ou de force surnaturelle; 4°. de *Chafmalim*, c'est le nom Hébreu de ce métal précieux qui étoit de l'or mêlé avec une cinquieme partie d'argent, & nommé *Electrum*; 5°. *Séraphins*, ou brûlants, tout de feu. 6°. *Anges*, Envoyés, Ambassadeurs. 7°. *Elchim*, Dieux, Princes. 8°. *Fils des Dieux*. 9°. *Chérubins*, ou figures composées. 10°. *Hommes*, parce que souvent ils apparoissent sous la forme d'hommes, & que dans l'Ecriture ils sont d'ordinaire désignés sous ce nom.

Les Peres de l'Eglise ont été fort partagés sur le nombre & sur l'ordre des Chœurs des Anges & de la Hiérarchie céleste. La plupart (b) ont cru que l'Apôtre dans les endroits où il parle des *Trônes*, des *Puissances*, des *Dominations*, des *Principautés*, n'a rapporté qu'une partie des noms des Anges, & qu'il y en a plusieurs autres dont il n'a pas voulu parler; & qui sont compris dans l'Ecriture sous le nom général d'*armée du Ciel*, & que c'est ce que saint Paul a voulu insinuer, lorsqu'il a dit, (c) que *Dieu est au dessus de tout nom, qui est appelé non-seulement dans ce siècle, mais aussi au siècle futur*. Depuis le premier Ange jusqu'à l'homme, il y a une infinité de degrés de créatures raisonnables, dont l'homme est la dernière selon Origene. (d)

Les autres Peres (e) ont reconnu dans les Epîtres de l'Apôtre aux Romains & aux Ephésiens, certains ordres des intelligences célestes. Mais on ne voit point qu'avant l'Auteur des Livres de la Hiérarchie, cités sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, (f) & saint Grégoire le Grand, (g) le nombre en ait été fixé à neuf Chœurs, comme il l'a été depuis dans les Ecoles de Théologie. Avant ce temps, les uns en mettoient huit, & les autres sept. (h) Saint Paul même n'est pas uniforme dans le rang qu'il donne aux Chœurs des Anges dont il nous parle. S. Grégoire le Grand & l'Auteur de la céleste Hiérarchie ne sont pas d'accord entr'eux sur l'arrangement des Chœurs des Anges. Saint Grégoire préfere l'ordre marqué dans l'Epître aux Colossiens, 1. 16. L'Auteur de

---

(a) *Maimon. fundam. legis, c. 11.* — (b) *Hieron. in Ephes. 1. Chryf. homil. 4. de incomprehensib. Dei. Nat. & homil. 5. contra anom. & homil. 3. in Ep. ad Ephes. Vide Orig. l. 1. de princip. c. 5. & in Joan. edit. Huet, p. 32. Theodoret. Oecum. Theoph. in Ep. ad Ephes. 1.* — (c) *Ephes. 1. 21.* — (d) *Origen. in Joan. p. 69. Edit. Huet.* — (e) *Vide, si placet, PP. apud Petav. lib. 2. de Angel. lib. 2. c. 1.* — (f) *Dionys. de cœlesti Hierarch. c. 6. & seqq.* — (g) *Greg. homil. 54. in Evang.* — (h) *Hieron. lib. 2. contra Jovin. Basil. c. 16. de Spiritu sancto. Casar. Dialog. 1. qu. 44.*

la céleste Hiérarchie suit celui de l'Épître aux Ephésiens , 1. 21. Voici comme il les arrange suivant son système. Il y a trois Hiérarchies , & autant d'ordres d'Ange dans chaque Hiérarchie. Dans la première , sont compris les *Séraphins* , les *Chérubins* & les *Trônes* ; dans la seconde , les *Dominations* , les *Vertus* & les *Puissances* ; dans la troisième , les *Principautés* , les *Archange*s & les *Ange*s.

Nous ne pouvons nous étendre sur les fonctions & sur les différences de ces différents degrés ; ce sont des choses trop au dessus de notre portée : nous remarquerons seulement que toutes ces dénominations de *Trônes* , de *Puissances* , de *Principautés* , &c. sont imitées de l'ordre qui se remarque dans les États temporels , où l'on voit des *Monarques* puissants , qui ont sous eux des *Vicerois* , des *Princes* , des *Gouverneurs* , des *Magistrats* & d'autres *Officiers* , qui sont les dépositaires de la puissance , & les exécuteurs des ordres du *Souverain* , chacun à proportion de ce que le *Monarque* veut leur en confier.

VII.  
Langage des  
Ange

Puisque les Ange sont des substances spirituelles & intellectuelles , employées de Dieu pour son service , pour le louer , & pour manifester ses volontés aux hommes : il faut qu'ils puissent faire connoître ce qu'ils ont dans l'esprit & dans la volonté ; & c'est ce que l'on appelle leur langage : car on ne doit pas s'imaginer qu'ils aient une langue , ou qu'ils articulent des paroles ; pour se faire entendre , comme le remarque S. Jean Chrysostome. (a) Mais on doit concevoir qu'ils ont entr'eux une manière de s'expliquer , qui leur est propre , & qui est fort différente de celle dont les hommes se servent ; & lorsque saint Paul a dit dans la première Epître aux Corinthiens : (b) *Quand je parlerois le langage des hommes & des Ange , si je n'ai point la charité , je suis un airain sonnante & une cymbale retentissante* ; il n'a voulu marquer autre chose , sinon : Quand j'aurois toute l'éloquence dont un homme est capable , & toute la facilité qu'un Ange a de faire connoître à un autre Ange ce qu'il pense , (c) tout cela ne me serviroit de rien pour mon salut sans la charité.

Mais encore quelle est la manière dont les Ange se parlent entr'eux ? Comment *Isaïe* & *Ezéchiël* ont-ils entendu les Ange qui louoient le Seigneur ? (d) Comment *Daniel* & *Zacharie* (e) les ont-ils entendus se parler l'un à l'autre ? Quelques-uns (f) se sont imaginés que la langue Hébraïque , comme la plus courte & la plus expressive de toutes les langues , étoit celle dont se servent les Ange , & dont se serviroient les *Bienheureux* dans le ciel. Les *Rabbins* (g) parlent d'un Juif nommé

(a) Chryf. in 1. Cor. xiiii. Γλωτταν Ἀγγέλων ἑταυθα φῆσι , ὅχι σῶμα περιτιθῆις Ἀγγέλων. Ἀλλά ἡ λέξι τιῦτον ἔστι. Καὶ ἔτω φθίζωμαι , ὡς Ἀγγέλοις νόμοι πρὸς ἀλλήλους διαλέγεσθαι. — (b) 1. Cor. xiiii. 1. — (c) Theophyl. Ἀγγέλοις δὲ γλώσσα ἡ ἡμερὰ πρὸς τὸ ἀλλήλους διαλέγεσθαι τὰ δῖα πνεύματα δυνάμει. — (d) *Isai.* vi. 3. *Ezech.* iii. 12. — (e) *Dan.* viii. 13. 16. & xiii. 7. *Zach.* i. 9. 10. 11. — (f) Vide *Scipion. Scambus. Archiv. veter. Test. lib. 1. art. 4.* — (g) Vide *Ligfoot in 1. Cor. xiiii. 1.*

Jochanan, fils de Zochai, qui se vançoit de savoir la langue des Anges & des Démons, parce qu'il exorcisoit les uns, & conjuroit les autres. Un autre Rabbïn disoit que les Anges parloient par leurs ailes; parce qu'il est dit dans Ezéchiel: (a) *J'entendis la voix de leurs ailes*. On fait ce que les Profanes (b) ont dit de la langue des Dieux, dont ils se servent dans le ciel, & qui est fort différente de celle des hommes sur la terre. Les Théologiens croient qu'après la résurrection, tous les Bienheureux parleront une langue commune dans le séjour de l'éternité. Les Anciens (c) ont fort désapprouvé Théodore de Mopsueste, qui prenoit à la lettre ce qui est dit dans l'Écriture, que Dieu avoit parlé, & qui attribuoit aux Anges un langage sensible.

Mais tout cela ne résout pas notre difficulté. Personne aujourd'hui n'ira nous dire que les Anges parlent Hébreu, ni qu'ils proferent des paroles à la maniere des hommes, lorsqu'ils s'entretiennent entr'eux. S'ils ont parlé aux hommes un langage ordinaire, c'est pour eux un cas fort singulier, & une opération toute miraculeuse. Philoponus (d) & quelques nouveaux Commentateurs (e) ont cru qu'il y avoit dans les paroles qu'on a citées de saint Paul, une espece d'hyperbole; comme si l'on disoit: Quand j'aurois une langue Angélique, & quand je parlerois aussi divinement que pourroit parler un Ange, s'il avoit un langage qui lui fût propre; & cette explication est certainement fort naturelle & fort littérale: mais elle ne satisfait que pour le passage qui a été cité de saint Paul.

Théodore (f) dit que le langage des Anges n'est point une chose sensible, mais intellectuelle: c'est une pure opération de leur esprit & de leur volonté, par laquelle ils veulent se communiquer réciproquement leurs pensées. Saint Grégoire le Grand (g) dit que Dieu parle aux Anges, en leur découvrant ce qui est de caché en lui, & leur inspirant une forte & douce inclination d'exécuter ce qu'il demande d'eux; & que les Anges parlent à Dieu, lorsqu'en contemplant sa grandeur & sa majesté, ils sont ravis en admiration en sa présence: qu'enfin les Ames ou les Esprits parlent entr'eux par leurs desirs: *Animarum verba, ipsa sunt desideria*. Le Prêtre Philippe, Auteur du Commentaire sur le Livre de Job, (h) dit que ces colloques des Anges ne sont autres que leurs vo-

(a) *Ezech. 1. 24. Et audivi sonum alarum.* (Hebr. *vocem alarum eorum.*) — (b) *Homer. Iliad. Plato in Phædro. Dio. Chryf. serm. Πρωϊκῶν. Et serm. Πηϊ εικετῶν. Et Maxim. Tyr. Dissert. 26.* — (c) *Vide Philopon. de mundi opific. c. 12. Nyssen. lib. 12. contra Eunom. p. 349.* — (d) *Philopon. loco cit. Οὐκ εἶδ' αἰς υπερβαλῆναι τὸ σχῆμα, ἢ ὑπερβολῆς, ὡς εἰ ἢ γλώσσα ἢ διαλεκτικὴ ὑπάρχει τῆς ἁγίας.* — (e) *Est. Tir. Men. Sclater. Pisc. alii.* — (f) *Theodoret. in 1. Cor. XIII. 1. Ἁγίλων δὲ γλώττας ἢ αἰσθητὰς λέγει, ἀλλὰ πηγάς τῆς δὲ αἰς τῶν ἁγίων ὑμῶν Θεοῦ, ἢ ἀλλήλοις προσδιαλίγεται.* — (g) *Gregor. Magn. lib. 2. Moral. c. 15.* — (h) *Philipp. in Job. lib. 1. c. 24. Collocutionem Angelorum astimo mobilem quemdam voluntatum fuisse consensum, potius quàm sonora colloquia.*



## SUR LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES. 275

les faux Docteurs du Judaïsme , qui inspiroient ces sentiments aux nouveaux Convertis.

L'ancien Auteur du Livre apocryphe de la prédication de S. Pierre , ( a ) fait dire à cet Apôtre que *les Juifs adorent les Anges & les Archanges , & observent superstitieusement les mois*. Celle ( b ) accusoit les Juifs d'adorer non-seulement les Anges , mais aussi le ciel. Origene soutient qu'ils n'adorent pas le ciel : mais il ne nie pas qu'ils n'adorent les Anges ; il l'affure même positivement dans son Commentaire sur saint Jean. ( c ) Il est certain par l'Évangile , qu'ils juroient par le ciel ; ( d ) & S. Jérôme assure qu'ils juroient aussi par les Anges. ( e ) Philon insinue qu'ils rendoient quelque espece de culte aux Anges , puisqu'après avoir dit que les Anges , les Démons & les ames des hommes ne different entr'eux , que par leurs fonctions , & que ce sont des noms différents d'une même chose , il ajoute que cette connoissance nous décharge du fardeau insupportable des superstitions. ( f ) De quelles superstitions , sinon celles qui régnoient parmi le peuple peu instruit de ces choses ?

Les Juifs modernes soutiennent qu'ils ne rendent aucun culte aux Anges ; & Joseph Albo met au nombre des errants , ceux qui font mention des Anges dans leurs prieres : ils disent anathème dans leur catéchisme à celui qui demandera quelque chose à un Ange ou à une Domination céleste. Kimchi soutient qu'on ne peut invoquer ni les Anges ni leurs Chefs , comme Gabriel & Michel. Malgré tout cela , on prétend leur montrer qu'ils ont véritablement rendu quelque culte aux Anges. ( g ) Bartolucci ( h ) produit une Litanie où les Anges sont invoqués. Monsieur Simon ( i ) cite une priere qu'ils adressent à l'Ange Gardien ; ils lui disent : *Soyez honoré , saint & vénérable Ministre de Dieu , conservez-moi , assistez-moi*. Grisendi ( k ) allegue des passages tirés des Scholies de Gédalia sur Joseph Albo , qui prouvent la même chose.

L'Eglise Chrétienne a imité la piété de la Synagogue envers les Anges , comme elle a hérité de sa foi sur leur existence , & sur les secours que nous en recevons. Elle a toujours cru qu'ils offroient à Dieu nos prieres ; saint Jean dans l'Apocalypse , nous représente un Ange avec un encensoir , dont la fumée s'éleve vers Dieu ; & il nous avertit que c'est le symbole des oraisons des Saints. ( l ) Les Peres ( m ) qui ont défendu contre les ennemis de notre Religion le culte & le respect qu'on rendoit aux

( a ) *Apud. Clement. Alex. lib. 6. Strom. p. 635. 636.* — ( b ) *Apud. Origen. contra Cels. lib. 5.* — ( c ) *Origen. in Ioan. p. 212. Edit. Huet.* — ( d ) *Matt. v. 34.* Voyez le Commentaire sur cet endroit. — ( e ) *Hieronym. in Matt. v. & qu. 25. ad Algasum.* — ( f ) *Philo de Gigantib. p. 286.* — ( g ) Voyez Balnage , continuation de l'histoire des Juifs , liv. 6. ch. 10. — ( h ) *Bartolucci, Bibliot. Rabbinc. t. 1. p. 193.* — ( i ) Simon , Préface sur Léon de Modene. — ( k ) *Grisendus apud Bartolucci , lib. 1. p. 206.* — ( l ) *Apocal. viii. 3. 4.* — ( m ) *Cyrrill. Alex. lib. 6. contra Julian. p. 203. Aug. lib. 20. contra Faust. c. 21. & lib. 1. contra Maximin.*

saints Martyrs , ont en même temps défendu celui qu'on rendoit aux Anges. Ils ont apporté les mêmes exceptions & les mêmes modifications à l'un qu'à l'autre. Ils ont déclaré que ce n'étoit point le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu , qu'ils rendoient aux saints Anges & aux saints Martyrs ; mais un culte inférieur , subordonné & relatif. L'Ange qui refuse l'honneur que saint Jean l'Évangéliste vouloit lui rendre , & qui lui dit , (a) *Gardez-vous bien de faire cela ; car je suis votre conservateur , & celui des Prophetes vos freres : c'est Dieu que vous devez adorer ;* ne le refuse que pour rapporter à Dieu toute la gloire des vérités qu'il annonce. Le Concile de Laodicée , cité par Théodoret , (b) qui défend de s'adresser aux Anges , en quittant la médiation de notre Seigneur Jesus-Christ n'est que contre ceux qui préfèrent la médiation des Anges à celle du Sauveur. Or à Dieu ne plaise que nous approuvions ces sentiments !

## A R T I C L E I I.

### *Des mauvais Anges.*

I. Les mauvais Anges , ou les Démons , nous sont ordinairement représentés dans l'Écriture , comme composant un Etat dont Lucifer ou le Diable est le Prince. *Allez au feu éternel , qui est préparé au Diable & à ses Anges* , (c) dit Jesus-Christ dans l'Évangile. Il est aussi appelé *le Prince de ce monde* , (d) *le Prince des ténèbres* , (e) *le Chef des puissances de l'air* , (f) *Serpent* , (g) *Bélial* , (h) *Béelzébul* , (i) *Schammael* , (k) *Béhémot* , (l) *Satan* , (m) *Dragon* , (n) *Ange exterminateur* : (o) toutes dénominations qui marquent non la nature , mais la malice & la cruauté de cet ennemi de Dieu & des hommes ; car *Diable* signifie calomniateur ; *Satan* , adverfaire ; *Bélial* , libertin , ou révolté , ou méchant ; *Schammael* , exterminateur ; *Béhémot* , est un nom qui signifie un grand animal , comme l'éléphant ou l'hippopotame , & que saint Grégoire le Grand a expliqué allégoriquement du Démon. *Béelzébul* étoit le Dieu des Accaronites , qui adoroient apparemment la mouche : *Béelzébul* signifie le Dieu-mouche. *Lucifer* marque l'étoile du matin ; & on n'a donné ce nom au Diable , qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre ce que dit Isaïe de la chute & de l'orgueil du roi de Babylone , (p) & celle du Prince des démons révoltés. Les noms de *Serpent* & de *Dragon* parlent assez d'eux-mêmes , aussi-bien que ceux d'*Esprit impur* , de *Méchant* ,

---

(a) *Apocal. xix. 10. xxii. 8. 9.* = (b) *Laodiceen. apud Theodoret. in Coloss. 11. 18.*  
 = (c) *Matt. xxv. 41.* = (d) *Joan. xii. 31.* = (e) *Ephes. vi. 12.* = (f) *Ephes. 11. 2.*  
 = (g) *Genes. 111. 1. 13. 14. Apoc. xii. 9. xx. 2.* = (h) *2. Cor. vi. 15.*  
 = (i) *Matt. x. 25. xii. 24. Luc. xi. 15. 18. 19.* = (k) Ce nom ne se trouve pas dans l'Écriture , mais dans les Rabbins. = (l) S. Grégoire entend sous ce nom le Diable. *Béhémot* se lit dans *Job. xl. 10.* = (m) *Job. 1. 6. 9. 12. 11. 1. 2. 3. & 1. Par. xxi. 1. Zach. 111. i. 2.* = (n) *Apoc. xii. 3. 9. xx. 2.* = (o) *Judith. v. 111. 25. & 1. Cor. x. 10.* = (p) *Isai. xiv. 12.*

## SUR LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES. 277

d'Ange de mort , d'Accusateur de nos freres. On verra ci-après sur quoi est fondée la dénomination de Prince des puissances de l'air.

Il est remarquable que dans les Livres de l'Ancien Testament écrits en Hébreu , nous ne trouvons le nom d'aucun mauvais Ange en particulier ; mais seulement des noms généraux , qui marquent le Chef de ces mauvais esprits. Tobie ( a ) qui écrivoit à Ninive après le transport des dix tribus au delà de l'Euphrate , nous apprend le nom d'Asmodée , qui fit mourir les premiers maris de Sara fille de Raguël ; & depuis ce temps , nous n'en remarquons plus rien , jusqu'au temps de notre Seigneur , où l'on voit le nom de *Béelzébul* donné dans l'Evangile au Prince des Démons. Mais ne doit-on pas en conclure que les Juifs n'eussent point encore inventé les noms des Diables. Le Livre apocryphe d'Hénoch , écrit selon toutes les apparences avant Jesus-Christ , en contient un grand nombre.

On y raconte que les filles des hommes s'étant multipliées , les *Egrogori* ou Veillants , ( c'est le nom que les Chaldéens donnoient aux Anges , ) se dirent entr'eux : Prenons des femmes parmi les filles des hommes. Ils étoient au nombre de deux cents , & *Sémexias* ( b ) étoit à leur tête avec dix-huit autres , nommés ; 2. *Letarcuph* , 3. *Araciel* , 4. *Chababiel* , 5. *Orammanes* , 6. *Ramiel* , 7. *Sapsic* , 8. *Zaciel* , 9. *Balciel* , 10. *Azalzel* , 11. *Pharmarus* , 12. *Amariel* , 13. *Anagémas* , 14. *Thausael* , 15. *Samiel* , 16. *Sarinas* , 17. *Eumiel* , 18. *Tyriel* , 19. *Sariel*.

R.  
Précis du Livre d'Hénoch.

Ils s'engagerent tous par serment à faire tout ce qu'ils verroient faire à *Sémexias* leur Chef. Ils prirent donc tous des femmes sur la terre , & commencerent de se souiller par toutes sortes d'abominations. De ces mariages sortirent des Géants , ces hommes monstrueux , dont toute l'antiquité a tant parlé.

*Azalzel* , le dixieme de ces mauvais Anges , enseigna aux hommes à fabriquer des armes , & à fondre les métaux , pour en faire de la monnoie , & les ornemens des femmes. Il leur montra aussi l'usage du feu & des pierreries. *Sémexias* apprit aux Géants à employer leurs forces , & à remuer leurs passions. *Pharmarus* leur montra la force des herbes & des poisons , les enchantemens , les fascinations , & les moyens de rendre tout cela inurile , lorsqu'ils voudroient en empêcher les effets. *Balciel* enseigna l'Astronomie ; *Chababiel* , l'Astrologie ; *Zaciel* , la Divination par la vue de l'air ; *Araciel* , les signes de la terre ; *Sapsic* , ceux de la lune. Telles furent les inventions que ces Anges rebelles enseignèrent à leurs femmes & à leurs enfants ; & delà ce déluge de maux qui fondit sur la terre.

Les bons Anges Chefs de l'armée du Ciel , *Michel* , *Raphael* , *Gabriel*

---

( a ) *Tobias* , 111. 8. — ( b ) Ou plutôt , *Sémexas* , Σιμίξας. En Hébreu חמטש Les Rabbins appellent *Samchafai* & *Azael* , les deux Princes des Démons. *Jonathan in Genes.* vi. 4. *Rab. Salomo in Num.* x111. 34.

& *Uriel*, informés des désordres que ces révoltés avoient commis dans le monde, en portèrent leurs plaintes au Tout-puissant, qui leur donna ses ordres pour arrêter les progrès de ces dérèglements. Il dit à *Uriel* : Allez vers *Noë*, fils de *Lamech*, & dites-lui de se cacher pour un temps ; parce que je dois envoyer sur la terre un déluge, qui fera périr tout ce qui est sur sa superficie. Instruisez-le de ce qu'il a à faire pour se préserver de ce malheur, afin qu'il devienne le pere d'une race nouvelle. Le Seigneur dit ensuite à *Raphaël* : Allez, liez *Azazel*, & le jetez dans les ténèbres ; ouvrez le désert qui est dans le désert de *Dudaël*, & jetez-y ce méchant ; amassez sur lui un monceau de pierres brutes & raboteuses ; couvrez-le de ténèbres ; fermez-lui les yeux, & au jour du Jugement il sera jetté dans le feu ; & réparez le mal que les *Veillants* ont causé sur la terre par le mystère d'iniquité qu'ils ont enseigné à leurs femmes & à leurs enfants. Dieu dit ensuite à *Gabriel* de marcher contre les Géants, fils des *Veillants*, de les commettre les uns contre les autres, afin qu'ils s'entretuassent, & qu'il n'en demeurât aucun sur la terre. Enfin il dit à *Michel* de lier *Sémexias*, & les autres qui lui étoient attachés. Il ajouta : Et lorsqu'ils auront été témoins de la mort violente des Géants leurs fils, qu'ils demeurent enchaînés dans les forêts pendant soixante & dix générations, jusqu'au jour du Jugement dernier. Alors ils seront précipités dans le cahos éternel, & dans le feu qui ne s'éteindra jamais. Les hommes qui seront tombés dans les désordres, & qui auront mérité la condamnation, seront précipités avec eux dans ces ténébreux cachots.

On voit dans ce Livre le sentiment de quelques anciens Juifs sur la chute des mauvais Anges, & sur le temps de leur supplice. Ce récit suppose, 1<sup>o</sup>. que la chute des Anges rebelles n'est arrivée que vers le temps du déluge, & à l'occasion des filles des hommes, dont les Anges étoient devenus amoureux : 2<sup>o</sup>. qu'ils sont corporels & capables d'engendrer, même avec des personnes d'une nature différente de la leur : 3<sup>o</sup>. que les mauvais Anges sont liés & enfermés dans des déserts, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du Jugement, & qu'alors seulement ils seront jettés dans l'enfer avec les damnés.

Il y a dans tout cela presque autant d'erreurs que de mots ; mais des erreurs très-anciennes, dont on voit encore des vestiges dans les Ecrits des Docteurs Juifs & dans les anciens Peres, qui avoient donné trop d'autorité à ce Livre d'*Hénoch*. (a) Il est certain que le Démon étoit déjà déchu de son état de grace & de gloire, lorsqu'il vint pour tenter *Eve*. L'opinion qui fait les Anges corporels, sensibles à l'amour des femmes & capables d'engendrer, est insoutenable. Enfin on ne peut douter, après les textes de l'Écriture & les décisions de l'Église, que les Démons

---

(a) Voyez la *Dissertation sur le Livre d'Hénoch*. Elle sera placée à la tête de l'Épître de saint Jude.

ne soient dès-à-présent tourmentés dans l'enfer : mais il faut examiner ces choses plus à fond.

Le sentiment commun des Peres (a) & des Théologiens , est que les Anges furent tous créés de même nature au commencement , & que la différence qu'il y a entre les bons & les mauvais Anges , ne vient pas de la part de Dieu , qui n'a fait que de bonnes créatures ; mais de la malice & de la corruption des Anges rebelles , qui abandonnerent leur rang , ( b ) & qui étant tombés dans l'orgueil & dans l'amour de l'indépendance , déchirent de l'état de bonheur & de gloire , où ils avoient été créés. On a vu ci-devant le sentiment de Philon , ( c ) qui croit que les bons Anges , les Démons & les âmes des hommes ne diffèrent que de nom ; & celui de Joseph , ( d ) qui veut que les Démons qui obsèdent les hommes , ne soient autres que les âmes des méchants , qui ayant quitté le corps qu'elles animoient , se faussent de quelqu'autre corps vivant , dans la crainte de tomber dans l'abîme , où elles doivent souffrir des supplices éternels.

III.  
Création des  
mauvais An-  
ges.

Les Docteurs Hébreux sont partagés sur la nature & sur l'origine des Démons. Les uns les croient corporels , distingués entr'eux par la différence des sexes , capables d'engendrer leurs semblables , de se multiplier , & sujets à la mort. D'autres ( e ) croient qu'ils furent créés spirituels , Dieu n'ayant pas eu le loisir de leur donner des corps , parce que le Sabbat commença dans le moment qu'il alloit les former. D'autres soutiennent qu'ils sont nés de la conjonction de *Sammael* Prince des Démons , avec Eve , avant qu'Adam la connût. Il y en a qui les font fils d'Adam même ; & d'autres qui leur donnent différentes meres : par exemple , *Noëma* , sœur de *Tubalcaïm* ; ( f ) [ ils prétendent qu'elle étoit d'une rare beauté , & qu'elle est encore vivante ; ] & une autre nommée *Lilith* , laquelle s'étant séparée d'Adam son mari , s'envola , & ne voulut plus habiter avec lui. Trois Anges furent envoyés après elle ; mais *Lilith* ne voulut pas revenir avec son époux. Ce que ces Anges purent obtenir d'elle , fut qu'elle ne tueroit pas les enfants dans les lieux où se trouveroient écrits les noms de ces trois Anges , qui sont *Sennoï* , *Sanssennoï* & *Samangeloph*. Ils la quitterent donc , en lui donnant leur malediction , en vertu de laquelle il lui meurt tous les jours cent Démons , qui font ses enfants. Les Juifs , pour garantir la chambre des femmes accouchées de la cruauté de *Lilith* , qui ne cherche qu'à tuer les enfants

IV.  
Nature &  
qualités des  
Démons.

(a) Vide Aug. lib. 12. de civit. c. 1. Basil. de Spiritu Sancto , cap. 20. Nazianz. orat. 38. Nyssen. orat. Catech. c. 6. Chryf. homil. 22. in Genes. Theodoret. orat. 3. contra Graecos , & alii plures. — (b) Juda v. 6. Non servaverunt suum principatum. — (c) Philo de Gigantib. p. 286. Ψυχὰς δὲ Δαίμονας , ἃ ἄγγέλους , διήματα μὲν διαφύροντα , ἰδέει δὲ ταυτῶν ὁμοιωμένην διαίτην , ἃ ἄγγελοι ἐκρίσαντο ἀπειθήσας δυνεδαίμωνας. — (d) Joseph. de bello , l. VII. c. 25. — (e) Barefchit. Rab. sect. 7. pag. 9. col. 3. Manasse-Ben-Israel , de creatione , problem. 23. — (f) Genes. 14. 22.

nouveaux-nés, écrivent d'ordinaire sur la parois : *Qu'Adam & Eve se trouvent ici, & que Lilith en soit bannie*; & sur la porte, on écrit les noms des trois Anges dont on a parlé; *Sennoï, Sansennoï & Samangeloph*.

Ils croient que le Démon qui séduisit Eve étoit *Sammael*, le Prince des Démons, lequel étant venu à Eve monté sur le serpent, la séduisit, abusa d'elle; d'où elle conçut, & enfanta Caïn. Quelques-uns (a) ajoutent à tout cela qu'*Axa & Azael* chassés du Ciel par le sceptre de fer, descendirent dans l'abîme, & trouverent ensuite le secret d'en sortir par le moyen de l'air dont ils s'enveloppoient dans tous les lieux où ils passoient, & dont ils se formerent des corps, qui leur servirent pour se marier. Ils produisirent ce grand nombre de Profélytes, qui se trouverent avec les Israélites au sortir de l'Égypte, (b) & qui furent si souvent les auteurs ou les promoteurs de la rébellion, du murmure & de l'idolatrie des Israélites dans le désert.

On comprend bien, sans qu'on en avertisse, que tout cela est chimérique & fabuleux; & on doit même aux Hébreux cette justice, de croire que les plus raisonnables d'entr'eux n'ont que du mépris pour ces puérités. Maimonide (c) dit clairement que les Démons n'ont ni corps ni matière, & que ce sont des substances toutes distinguées du corps; quoique son Scholiaste (d) enseigne comme un article reçu communément parmi les Juifs, que les Démons ont des corps composés de deux éléments, apparemment de l'air & du feu. Chacun de ces Docteurs a ses opinions particulières, comme il arrive dans les Ecoles ordinaires. Mais il y a cette différence entr'eux & nos Théologiens, que ceux-ci sont fixés dans les matières de foi & dans les articles essentiels, par une autorité supérieure qui est celle de l'Écriture, de la tradition & de l'Église: au lieu que les Rabbins livrés à leur imagination & à leur liberté, s'évanouissent dans leurs pensées, & donnent impunément aux choses les plus sérieuses un air ridicule, par le tour fabuleux dont ils les revêtent.

Au reste les rêveries qu'on a débitées sur l'origine des Démons, ne sont point nouvelles, & nous en voyons des traces dans les plus anciens Peres de l'Église. La plupart en écrivant contre les Païens, ont supposé que les Démons étoient environnés de corps aériens, mais souillés & impurs; & que leur nourriture ordinaire étoit la fumée des sacrifices, l'odeur des chairs brûlées, la graisse & le sang des victimes offertes aux faux Dieux; c'est-à-dire, à eux-mêmes, qui étoient le principal objet du culte des Idolâtres. Dieu, dans le commencement, avoit confié aux Anges la conduite du monde, selon saint Justin le Martyr; (e) mais ayant abusé de leur pouvoir, & outrepassé les ordres du Seigneur,

---

(a) *Rab. Eliezer. in Pirke, c. 7.* == (b) *Exod. xii. 38.* == (c) *Maimonid. fundament. legis, cap. 1.* == (d) *Ad cap. 4. Maimon. de fundamento legis.* == (e) *Justin. Martyr. Apologet. 10.* Οἱ δὲ ἄγγελοι παραβάττει τῶν δὲ τῆν τάξην, γυναικῶν μίξιον ἠτ' ἠδ' ἄλλων, ἔκ παίδας ἐτίκτωσαν ἢ ἴσον ἢ λιγώτερον δαίμων, &c.

ils se laissent aller à l'amour des femmes, & en eurent des enfants, qui sont ce que nous appellons *les Démons*. Ceux-ci corrompus dès leur naissance, firent naître la corruption & le désordre dans tout le monde, & y répandirent le crime, l'insolence, l'impudicité & les plus affreux dérèglements.

Athénagore, (a) S. Clément d'Alexandrie, (b) Origène, (c) Julius Firmicus, (d) Minutius Felix, (e) S. Cyprien même, (f) & Tertulien (g) ont avancé sérieusement que les Démons venoient lécher le sang des victimes, & flairer l'odeur des chairs immolées, pour se rassasier : opinion qu'ils paroissent avoir prise des Poètes Païens, qui nous représentent les âmes séparées du corps, avides de ce ragoût, & venant avec empressement autour d'une fosse pleine de sang, pour s'en repaître. (h) Tout cela semble supposer que, selon ces Anciens, les Démons sont corporels : aussi avons-nous montré dans la première Partie de cette Dissertation, que quelques Anciens tenoient que les Anges & les Démons étoient matériels, c'est-à-dire, revêtus de corps très-subtils de la nature de l'air & du feu. Ce sentiment avoit sa source dans la plus profonde antiquité ; & il avoit été communiqué aux Grecs par les Egyptiens.

Ceux-ci croyoient que l'homme étoit composé de trois parties ; de l'entendement, qui étoit tout spirituel ; de l'âme, qui étoit une espèce de corps lumineux & subtil, dont l'entendement étoit revêtu ; & enfin du corps grossier, qui étoit comme l'étui de ce corps subtil & lumineux, dont on vient de parler. Ce dernier avoit la même forme, les mêmes traits, le même air que le corps sensible ; & c'est ce corps subtil qui apparoissoit quelquefois après la mort, tandis que le corps grossier n'avoit pas été ou brûlé ou enterré. (i) Jusques-là l'entendement demouroit attaché à son corps lumineux. Mais aussi-tôt que le corps terrestre étoit consumé, l'entendement se dégageoit de son corps subtil & lumineux,

(a) Athenagor. Apolog. p. 29. — (b) Clem. Alex. lib. 7. Stromat. — (c) Origen. lib. 3. contra Celsum. Δαίμονια λίχια, ἢ περὶ τὰς θυσίας, ἢ τὰ αἵματα, ἢ τὰς ἀπὸ τῶν θυσιῶν ἀποφορὰς κυλινδρόματα. — (d) Jul. Firmic. de errorib. profan. Relig. cap. 14. — (e) Minutius Felix in Octavio. — (f) Cypri. lib. de Idolor. vanit. — (g) Tertull. Apolog. c. 22. Renuntient se immundos spiritus esse : quod vel ex pabulis eorum, sanguine, & fumo, & putidis rogis pecorum. . . intelligi debuerit. — (h) Homer. Odyss. V.

Ἄλλ' ἀποχάζει βέβρη, ἀπισχε δὲ φάσγανον ἔξυ,  
κίματ' ἔφρα πῖον, καὶ τοὶ τιμίττα ἕπον.

— (i) Idem Iliad. xxiii.

Ἡΐθε δ' ἐπὶ ψυχῇ Πατρικλῆος δειλῆς,  
Παῖδ' ἀδῆρ' μεγάλου τε, ἢ ἕμματα καλ' ἰκνῖα ;  
καὶ φωνή, ἢ τῶα περὶ χροῖ ἕμματα ἔσσι.

Et plus bas :

Ὡς πῖον ἢ ῥά τις ἔσσι, ἢ εἰ ἀῖδας δέμοισι  
Ψυχῇ, ἢ εἰδαλι. Ἄτάρ φησὶς ἐκ τοῦ πᾶντα.

& se guidoit au Ciel ; pendant que ce corps spirituel se retiroit dans l'enfer , pour y demeurer dans les Champs Elysiens ou dans le lieu des supplices , suivant le mérite ou le démérite de sa vie précédente. On voit ces sentiments bien marqués dans Homere , (a) dans Virgile (b) & dans Lucrece. (c)

Pour revenir aux mauvais Anges , quelques Anciens ont cru qu'il y en avoit de deux sortes. Les uns sont sortis immédiatement des mains de Dieu ; & les autres sont les fils des premiers , lesquels étant épris de l'amour des femmes , en ont eu ce que nous appellons proprement les *Démons*. Ainsi , selon Lactance , (d) il y a deux sortes de Démons ; les uns célestes , & les autres terrestres. Les Démons célestes sont des Anges , qui ayant été séduits par le Diable , se sont engagés dans des amours impurs : les terrestres sont ceux qui sont nés des premiers. Les Démons terrestres n'ont pas été jettés dans l'enfer , comme leurs peres n'ont pas été rétablis dans le Ciel , d'où ils étoient venus. Saint Augustin (e) semble croire que les Anges rebelles avant leur péché , avoient des corps célestes & spirituels , & que depuis leur chute , ils sont revêtus de corps aériens ; en sorte qu'ils sont capables à présent de ressentir les impressions du feu : *Si transgressores illi antequam transgrederentur , caelestia corpora gerebant , neque hoc mirum est , si conversa sunt ex pœna in aeream qualitatem , ut jam possint ab igne , id est , ab elemento naturæ superioris , aliquid pati.*

On voit le même sentiment de Fauste de Riez , dans une Epître que Mamert Claudien a réfutée. Les Grecs modernes , dans le Concile de Florence , (f) soutinrent que les Anges rebelles , de spirituels qu'ils étoient avant leur chute , étoient devenus en quelque sorte charnels & matériels : d'où vient leur inclination pour les corps , & le repos qu'ils y trouvent , comme on le voit dans les possédés , & dans cette légion de Démons , qui demanda à Jesus-Christ qu'il lui fût permis d'entrer dans

(a) *Vide Homer. loco citato. = (b) Virgil. Æneid. lib. 4.*

*Et nunc magna, mel' sub terras ibit imago.*

= (c) *Lucret. lib. 1.*

*..... Esse acherusia templa*

*Quò neque permanent animæ , neque corpora nostra ,  
Sed quædam simulachra modis pallentia miris.*

= (d) *Lactant. lib. 2. cap. 14. Eos ( Angelos ad tutelam humani generis à Deo missos ) Diabolus ex Angelis Dei suos fecit satellites & ministros. Qui autem sunt ex his procreati , quia neque Angeli , neque homines fuerunt , sed mediam quamdam naturam gerentes , non sunt ad inferos recepti , sicut nec in cælum parentes eorum. Ita duo genera Dæmonum sunt , unum caeleste , alterum terrenum ; hi sunt immundi spiritus malorum , quæ geruntur , auctores. = (e) Aug. de Genes. ad litt. lib. 3. c. 17. Vide & lib. 15. de civit. c. 23. & lib. 1. contra Academic. c. 7. & lib. 2. de ordine , c. 9. = (f) Græci in Concil. Florent. Ὅτι ἡ Διαβολὸς ἔχει ἐν αὐτῷ ἰκτερίδις ἐκ τῆς δόξης τοῦ Θεοῦ , κατὰ μικρὰ ἔλαβη σάρκα , ἣ ἐστὶν ἡμεῖς ἀνθρώποι , καὶ οὐκ ἀνεπίστατοι.*

un troupeau de pourceaux : d'où vient aussi qu'ils seront tourmentés dans les flammes, & qu'ils souffriront la peine du feu dans le corps matériel qui les environne. Ce sont-là les raisons des nouveaux Grecs. S. Jérôme (a) met entre les erreurs d'Origene, qu'il croyoit que les Démons avoient été revêtus de corps aériens, pour les punir de leurs péchés : *Quòd Dæmones ob delicta aereis corporibus sint vestiti*. Mais quelque commun qu'ait été dans l'antiquité le sentiment qui attribue des corps aux Démons, & quelque autorisé qu'il soit encore aujourd'hui parmi plusieurs peuples, il doit demeurer pour constant que de leur nature ils sont spirituels & immatériels.

A l'égard de leur chute, on peut distinguer trois opinions diverses. La première, qu'ils sont tombés par leur orgueil & leur insolence contre Dieu leur Créateur, & par leur jalousie & leur haine contre l'homme. La seconde, que Lucifer ou le Prince des Démons, qui par son premier état, se trouvoit à la tête de tous les Anges, (b) est d'abord tombé par son orgueil, & ensuite a engagé une partie des autres Anges dans le crime, en les engageant dans des amours impurs avec les femmes. Enfin la troisième est celle qui veut que la chute des Anges vienne immédiatement de cet amour impur, & de leur débauche avec les filles des hommes.

V.  
Chûte des  
mauvais An-  
ges.

Le premier sentiment qui est le seul véritable, est appuyé de la plupart des Pères : les uns (c) attribuant le malheur du Démon à la jalousie qu'il conçut contre l'homme, qu'il voyoit créé à l'image de Dieu, & établi comme un petit Dieu sur la terre ; les autres, (d) à l'orgueil & à la vaine complaisance qu'il prit en lui-même & dans ses perfections, comme s'il ne les eût pas tenues de Dieu ; & les derniers, à l'une & à l'autre de ces deux choses : en effet ces deux vices ne vont gueres que de compagnie : l'orgueil est le pere de l'envie ; l'un se plaît dans sa propre excellence ; l'autre s'afflige du bonheur ou de la gloire de son prochain.

On dispute sur l'intervalle qui se passa entre le moment de la création des Anges, & celui de leur chute. Les Pères (e) qui ont cru que les Anges avoient été créés avant le monde, ont cru aussi qu'ils étoient demeurés assez long-temps dans l'état de grace & de gloire où ils avoient été créés ; c'est-à-dire, au moins jusqu'à la création des Êtres corporels & sensibles, & sur-tout jusqu'à la création de l'homme, qui devint le prin-

(a) Hieronym. Ep. ad Avium. — (b) Tertull. lib. 5. contra Marcion. c. 10. & 18. Lactant. lib. 2. c. 8. Cyrill. Jerosol. Catech. 2. Gregor. Magn. lib. 4. Moral. c. 13. — (c) Iren. l. 4. c. 78. Lact. l. 2. c. 8. Nyssen. Catech. c. 6. Method. apud Epiph. hæres. 64. Cyprian. apud Aug. l. 4. de Baptism. c. 8. Tertull. lib. de patient. c. 5. &c. — (d) Aug. l. 11. c. 13. 14. & 15. de Genes. ad lit. & l. 12. de civit. c. 6. Cassian. collat. 8. c. 10. alii passim. — (e) Ita Græci plerique. Vide Petav. l. 1. cap. 15. de Angelis, & l. 3. c. 3. art. 11.

principal objet de leur jalousie, & la première occasion de leur chute. Ceux qui ont cru que le Démon n'avoit été créé qu'avec le monde sensible, (a) sont obligés de dire qu'il ne fut que fort peu de temps dans l'état de grace & d'innocence, puisqu'il étoit déjà tombé, lorsqu'il tenta Eve dans le Paradis, fort peu de temps après la formation de cette première femme.

Les premiers (b) croient que Dieu laissa aux Démons & à ses Anges un certain temps pour reconnoître leur faute, & pour en mériter le pardon, s'ils avoient voulu; & les autres (c) prétendent que dès que leur volonté se porta au mal, elle le fit d'une manière fixe & permanente, sans aucun retour & sans espérance de pardon. La profondeur de leur chute fut proportionnée à leur élévation, à la force & à la lumière, dans lesquelles ils avoient été créés; au lieu que la foiblesse de l'homme & la chair dont il étoit environné, lui méritèrent le pardon & la grace de la pénitence: *Homo verò idcirco veniam meruit, quia per carnale corpus aliquid, quo seipso minor esset, accepit*, dit S. Grégoire le Grand. (d)

Le sentiment qui met l'origine des Démons au temps du prétendu commerce que les Anges eurent avec les femmes, n'est fondé que sur le Livre apocryphe d'Hénoch, contre lequel l'antiquité n'a pas été assez en garde: & celui qui veut que le Prince des Démons soit tombé par son orgueil long-temps avant que les autres Anges se fussent corrompus avec les femmes, & que ce Prince des ténèbres fut le premier auteur de leur chute; (e) ce sentiment n'a été inventé que pour concilier l'Écriture, qui nous apprend que le Démon a été homicide dès le commencement, (f) & que c'est par son envie que la mort est entrée dans le monde; (g) & que c'est lui qui tenta Eve, & qui l'engagea à la désobéissance contre Dieu; pour concilier, dis-je, ces vérités avec les rêveries du Livre d'Hénoch, dont on respectoit alors l'autorité, croyant que saint Jude l'avoit cité comme canonique dans son Épître.

VI.  
Subordination  
entre les Dé-  
mons.

Quoiqu'on ne doute pas qu'il n'y ait entre les Démons la même subordination à proportion, que parmi les bons Anges, on ne peut pas toutefois en marquer les degrés, ni savoir en quoi elle consiste. L'Apôtre reconnoît parmi eux des principautés, des puissances, des Princes du monde. (h.) Il est parlé dans l'Évangile en plus d'un endroit (i) de Béel-

(a) Hugues de S. Victor sur *Sent. tract. 2. 63. Et S. Thom. in 1. part. qu. 63. art. 6.* croient que le Démon pécha aussi-tôt après le premier instant de sa création. — (b) *Nemes. l. de hominis opificio, c. 1. Damascen. l. 2. c. 4. Rupers. de victoria verbi, l. 1. c. 3. Et l. 3. de glorific. Trinit. Casian. collat. 8. c. 10.* — (c) *Goffrid. Vindocin. serm. 1. de nativ. Domini Ut cujus gradus fuerat altior, ejus casus fietis gravior. Vide G. Gregor. Magn. l. 32. Moral. c. 18. Idcirco peccans sine venia damnatus est, quia magis sine comparatione fuerat. creatus.* — (d) *Gregor. Magn. l. 9. Moral. c. 28.* — (e) *Ambros. in Psal. cxviii. serm. 7. collatum cum Apolog. David. c. 1. Et lib. de Noe & arcâ, c. 4. Lactant. l. 2. c. 8. Method. apud Epiphan. heres. 64.* — (f) *Joan. viii. 44.* — (g) *Sap. 11. 24.* — (h) *Ephes. vi. 12.* — (i) *Matth. xii. 24. Marc. iii. 22. Luc. xi. 15. 18.*

*Jeſub Prince des Démons.* Dans la parabole du fort armé, Jeſus-Chriſt dit que le Démon chaffé de ſa maifon, y retourne avec ſept autres Démons plus méchants que lui. (a) Caſſien (b) croit qu'ils conſervent depuis leur chute quelque choſe de la ſubordination, où ils étoient dans le Ciel avant leur révolte, ou qu'ils tiennent entr'eux le rang & le degré que mérite leur malice, ou le crime en quoi ils excellent.

Mais cette ſubordination des Démons d'un moindre rang au Prince des ténèbres, n'empêche pas qu'ils ne ſoient tous dans une entière dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent, ſans ſes ordres, exercer leur fureur contre les hommes, & ils ne peuvent l'exercer que juſqu'au point où il le leur permet. Satan ne tente Job, & n'attaque ſucceſſivement ſes biens, ſes enfants, ſa perſonne, qu'à meſure qu'il en obtient la permiſſion de Dieu. Si Dieu veut exercer ſa vengeance contre une ville ou une nation, il envoie les Démons pour cela : (c) *Immiſſiones per Angelos malos* ; il permet que Satan inſpire de mauvais conſeils, & qu'on les ſuive ; par exemple, lorsqu'il inſpira à David le deſſein de faire le dénombrement de ſon peuple. (d) Le Roi d'Iſraël mépriſe les vrais Prophètes du Seigneur, & Satan s'offre d'être *un eſprit d'erreur dans la bouche de tous les faux-Prophètes.* (e) Zacharie (f) voit Satan debout devant le tribunal de Dieu, pour accuſer le grand-Prêtre Jeſus, & pour le faire condamner, ſi un bon Ange ne lui eût fermé la bouche, en lui diſant : *Que le Seigneur te réprime, ô Satan.*

L'Écriture attribue d'ordinaire au Démon la cauſe des maladies du corps, la mort, les infirmités, & la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes ; les tempêtes, la ſtérilité, les guerres ; & on ne peut douter qu'ils n'y aient beaucoup de part, vu leur malice & leur animoſité contre les hommes. Saint Pierre (g) repréſente Satan comme un lion rugiſſant qui cherche de toutes parts à nous dévorer ; & ſaint Paul le dépeint (h) comme un ennemi armé de traits enflammés, par leſquels il cherche à percer ; non nos corps, mais nos âmes. Plusieurs Anciens (i) ont attribué à chaque homme un mauvais Ange, qui le portoit continuellement au mal, comme il en a un bon qui le porte au bien : ſentiment qu'ils avoient puisé dans le Livre d'Hermas ou du Pasteur, (k) & dans un autre Livre apocryphe, qui eſt peut-être l'*Apocalypſe d'Abraham*, cité par ſaint Epiphane. (l)

VII.  
Fonctions des  
mauvais An-  
ges.

On remarque même cette opinion parmi les Philoſophes, (m) ſur-tout

(a) *Luc. xi. 25. 26.* == (b) *Cassian. collat. 8. cap. 15.* == (c) *Pſalm. lxxvii. 49.*  
== (d) *1. Par. xxi. 2.* == (e) *3. Reg. xxi. 21.* == (f) *Zach. iiii. 1. 2.* == (g) *1. Pétr. v. 8.* == (h) *Ephes. vi. 16.* == (i) *Origen. homil. 35. in Luc. & lib. 3. de princip. c. 11. Anſioch. homil. 61. Nyſſen. de vita Moſis, p. 194. Opus imperf. in Matt. homil. 5.* == (k) *Hermas Paſtor, lib. 2. mandat. 6.* == (l) *Epiphane. hæreſ. 39. Sethian. c. 5.* == (m) *Orph. Hym. ad Muſas.*

*δαίμονα τὸ γὰρ δὲ δαίμονα πρῶτα δυνάμει.*

*Vide & Plutarch. in Bruto ; & Servium ad Virgil. Æneid. vi.*

*Quisque suos patimur manes.*

les Stoïciens, qui admettoient non-seulement un bon Ange député à la conduite de chaque homme, mais aussi un mauvais Ange, dont toute l'application étoit de lui nuire & de l'engager dans le désordre. Les Juifs, encore aujourd'hui, donnent à chaque homme deux Anges, l'un bon & l'autre mauvais. (a) Mais l'Eglise Chrétienne ne reconnoît qu'un Ange de salut, que Dieu nous a donné pour notre conduite dès notre naissance, quoiqu'elle avoue que les mauvais Anges sont toujours autour de nous très-attentifs à nous tenter, & à profiter de nos négligences & de nos foiblesses. Origene (b) a cru que chaque vice a son mauvais Ange qui y préside, enforte qu'il y a un Ange d'avarice, un Ange de fornication, un Ange de superbe; de maniere que plus nous avons d'inclinations vicieuses, plus aussi nous avons de mauvais Anges qui nous combattent; & lorsque nous avons réussi à vaincre un vice, le Démon qui y présidoit se retire comme vaincu, & n'ose plus paroître, à moins qu'encouragé par notre négligence, il ne revienne avec sept autres esprits plus méchants que lui, comme dit le Sauveur dans l'Évangile de saint Luc. (c)

VI. I.  
Demeure des  
Démons.

Quelques anciens Peres enseignent que les mauvais Anges, après leur révolte, furent chassés du Ciel, & relégués dans l'air, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du dernier Jugement, auquel ils seront précipités dans l'abîme, pour n'en sortir jamais. Athénagore, (d) suivant le système qui distingue les mauvais Anges & les Démons, & qui veut que ceux-ci soient les fils que les Anges rebelles eurent avec les filles des hommes; Athénagore, dis-je, place les Anges dans l'air, & les Démons autour de la terre, où ils inspirent aux hommes tout le mal dont ils sont remplis. Philon le Juif, (e) Tertullien, (f) & quelques autres les placent indéfiniment dans l'air avec les bons Anges; mais saint Augustin (g) croit qu'ils sont tombés de la partie la plus pure & la plus sublime de l'air, dans celle qui est la plus proche de la terre, qui n'est que ténèbres en comparaison de la sérénité & de la clarté de celle où ils étoient auparavant: d'où vient aussi que saint Paul les appelle *Princes des ténèbres*. (h) Et saint Jérôme écrivant sur ces mêmes paroles de l'Épître aux Ephésiens, (i) dit que c'est l'opinion constante de tous les Docteurs de l'Eglise, que l'air qui est entre le ciel & la terre, est tout rempli de mauvais esprits: *Hac autem omnium Doctorem opinio est, quod aer iste, qui cælum & terram medius dividens, inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus.*

---

(a) Buxtorf. *Synagog. c. 10. Basnage, hist. des Juifs, l. 6. c. 9. art. 14.* — (b) Orig. *homil. 15. in Josue.* — (c) *Luc. xi. 26.* — (d) *Athenagor. Legat. pro Christianis.* — (e) *Philo. l. de Gigantib. & lib. de confus. linguar.* — (f) *Tertull. Apologet. cap. 12.* — (g) *Aug. lib. 3. de Genes. ad litt. c. 10. Enchirid. c. 28. In hujus aeris imam caliginem de superna caelesti habitatione dejecti. Et in Psal. cxxlix.* — (h) *Ephes. vi. 12.* — (i) *Hieron. in Ephes. vi. 12.*

## SUR LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES. 287

C'est-là où ils exercerent leur empire contre les hommes, en se transfigurant en Anges de lumière, en y excitant des tempêtes, en observant tous les moyens de nous tenter & de nous surprendre. Saint Paul les appelle (a) aussi *Puissances de l'air*; & saint Jean Chrysostome (b) croit qu'ils n'ont pas perdu, même après leur péché, l'empire que Dieu leur avoit donné dès le commencement sur l'air. Mais d'autres Peres (c) croient qu'ils sont déchus de ce pouvoir, & que s'ils sont aujourd'hui dans l'air, c'est pour y être tourmentés, (d) en attendant le jour du Jugement, où ils doivent tous être précipités dans l'abîme. D'autres (e) soutiennent que la plupart des Démons sont dans l'enfer, & qu'il n'y en a qu'une assez petite partie sur la terre ou dans l'air, pour exercer & pour tenter les hommes.

Enfin les Apôtres saint Pierre & saint Jude semblent dire que les Anges rebelles sont précipités dans l'enfer. *Dieu n'a point épargné les Anges qui ont péché; mais il les a précipités dans l'abîme*, [à la lettre, dans le tartare] où les ténèbres leur servent de chaînes, pour y être tenus comme en réserve jusqu'au Jugement: c'est le texte de saint Pierre. (f) *Le Seigneur retient liés de chaînes éternelles dans les ténèbres, & réserve pour le jugement du grand jour, les Anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure*: c'est le texte de S. Jude. (g) Mais saint Augustin, (h) S. Grégoire le Grand, (i) le Vénérable Bede, (k) l'Abbé Rupert, (l) Pierre Abeillard, (m) l'entendent de l'air inférieur, qui à l'égard du ciel, peut être regardé comme un abîme, & comme l'enfer est à notre égard: opinion qui n'est pourtant pas suivie par les Théologiens, dont la plupart enseignent que les Démons ont été réellement précipités dans l'enfer, mais qu'ils n'y sont pas tellement renfermés, qu'ils n'en sortent quelquefois, pour nous tenter; & S. Jean dans l'Apocalypse, (n) nous représente le Prince des Démons qui est lié & jetté dans l'abîme, sans pouvoir en sortir qu'au bout de mille ans. Mais qui nous expliquera toutes les figures de l'Apocalypse, & qui nous apprendra quelque chose de bien sûr touchant l'état des Démons? Il faut convenir que nous n'avons sur tout cela que des conjectures & des opinions très-peu certaines.

Les Démons qui se plaignoient que Jesus-Christ étoit venu les tour-

(a) *Ephes. 11. 2.* — (b) *Chrysost. in Ephes. vi. homil. 4.* Ἐμὶ γὰρ δὲ καὶ γρόμφου ἔρχεται ὑπὲρ τοῦ ἀέρος μὴ μετασυστασίου τῆς ἀρχῆς, ἀλλὰ μετὰ τῆς παλάσσης. — (c) *Theodoret. & Oecumen. in eundem locum.* — (d) *Vide Rupert. in Genes. c. 17.* — (e) *Euseb. prepar. l. 7.* — (f) *2. Petr. 11. 4.* *Deus Angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni (Gr. caliginis) detractis in tartarum tradidit [cruciandos] in judicium reservari.* Le mot *cruciandos* n'est pas dans le Grec. — (g) *Juda ψ. 6.* *Angelos verò qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit.* — (h) *Aug. in Psalm. cxxix.* — (i) *Gregor. Magn. l. 13. Moral. cap. 17.* — (k) *Beda in 2. Petr. 11.* — (l) *Rupert. in Genes. 17.* — (m) *Abeillard, Introduc. ad Theolog. c. 17.* — (n) *Apoç. xx. 1. & seqq.*

menter avant le temps, (a) & qui le prioient de ne les pas précipiter dans l'abîme, (b) sembloient insinuer qu'ils jouissoient sur la terre de quelque repos, & qu'ils regardoient comme un souverain malheur pour eux d'être relégués dans l'Enfer. Et certes il y a plusieurs anciens Peres qui croient qu'ils sont simplement condamnés au feu éternel; mais qu'ils n'en souffriront la peine avec ceux qu'ils ont séduits, qu'après le jour du Jugement: *Desperata conditio eorum ex prædamnatione, solatium reputat fruendæ interim malignitatis de pænæ mora*, dit Tertullien. (c) Saint Justin le Martyr, (d) Minutius Félix, (e) Lactance, (f) Tatien, (g) Origene, (h) Némésius, (i) saint Augustin, (k) saint Jérôme, (l) & plusieurs autres, (m) témoignent la même chose; & le Sauveur dans l'Evangile semble l'insinuer, lorsqu'il dit qu'au jour du Jugement, on dira aux damnés: (n) *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé, ou qui a été préparé au Diable & à ses Anges*. Il étoit donc simplement préparé au Démon; le Démon n'en souffroit pas encore la peine.

Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il soit aujourd'hui dans un état exempt de souffrance, & que son supplice ne doive commencer qu'au jour du Jugement. Autre est le feu qu'il souffre à présent, autre est celui qu'il souffrira après le dernier jour, dit saint Grégoire Pape. (o) Il est déjà rempli de douleur & de désespoir, à cause de sa condamnation, qui fut prononcée aussitôt après sa révolte; mais après le jour du Jugement, il souffrira réellement la peine du feu éternel, qui lui est préparé dès le commencement: *Diffinita quidem, dit saint Bernard, (p) sed nondum promulgata sententia est. Denique jam Diabolo ignis paratur; etsi nondum ille præcipitatus in ignem, modico adhuc tempore sinitur malignari*. La certitude du supplice futur est déjà pour lui un supplice anticipé. C'est là le sentiment de presque tous les Anciens, comme le remarquent Maldonat (q) & le P. Pétau. (r)

Bede le Vénérable (s) est peut-être le seul des Anciens qui soutienne que les Démonns sont actuellement tourmentés par les flammes, en quelques lieux qu'ils se trouvent: *Ubicumque vel in aere volitant, vel in terris, aut sub terris vagantur, sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum instar febricitantis*. Et toutefois son sentiment est aujourd'hui communément reçu dans l'Ecole; quoique d'habiles Théologiens prétendent que l'opinion contraire, soutenue, comme on l'a vu, par les

---

(a) *Matt. v. 11. 29.* — (b) *Luc. v. 11. 31.* — (c) *Tertull. Apolog. c. 27.* — (d) *Justin. Mart. Apologia utraque.* — (e) *Minut. Felix in octavo.* — (f) *Lactant. l. ult. Insuper. c. 26.* — (g) *Tatian. orat. contra Gentes.* — (h) *Origen. homil. 8. in Exod. & l. 1. de princip. c. 6. &c.* — (i) *Nemes. de natur. hominis, c. 1.* — (k) *Aug. l. 13. de civit. cap. ult. Idem, l. 21. c. 1. 10. 13. & alibi sapius.* — (l) *Hieron. in Isai. xxv.* — (m) *Vide Petav. lib. 3. de Evang. c. 4. art. 13. & seqq.* — (n) *Matt. xxv. 41.* — (o) *Greg. Magn. l. 4. Moral. c. 10.* — (p) *Bernard. serm. de transitu sancti Malachia.* — (q) *Maldonat. in Matt. xxv. 41.* — (r) *Petav. l. 3. de Angelis, c. 4. art. 18.* — (s) *Beda in Job. 111.*

anciens Peres, ne puisse être regardé comme erronée, n'ayant rien de contraire à l'Écriture, & n'ayant été flétrie par aucun Concile; car la décision du Concile de Florence, (a) qui a décidé que les ames des hommes qui meurent dans le péché mortel, sont aussi-tôt livrées au feu éternel, n'a rien dit au sujet des peines des Démons: & S. Thomas (b) qui condamne comme erronée l'opinion de ceux qui tiennent que les ames des méchants ne souffriront la peine du feu qu'après le dernier Jugement, n'ose rien dire contre ceux qui nient cela des Démons.

Les Peres & les Théologiens sont partagés sur la nature du feu qui doit brûler les Démons & les réprouvés dans l'enfer. (c) Origene, en plus d'un endroit, (d) a enseigné que les flammes de l'enfer, aussi-bien que les vers qui rongent les damnés, n'étoient point réelles. Saint Ambroise enseigne la même chose: (e) *Nec corporalium stridor aliquis dentium, nec ignis aliquis perpetuus flammarum corporalium, neque vermis est corporalis.* » Ce feu, ajoute-t-il, n'est autre que la douleur des péchés; & » ce ver n'est autre que le remords de la conscience: *Ignis est, quem genuerat mœstitia delictorum; vermis est, eo quod animæ peccata mentem rei, sensumque compungunt, & quædam exedunt viscera conscientiæ.* « S. Jérôme dit que c'est le sentiment de plusieurs, que ce feu & ce ver ne consistent que dans le déchirement & dans les peines de la conscience: (f) *Vermis qui non morietur, & ignis qui non extinguetur, à plerisque conscientia accipitur peccatorum.* Saint Jean de Damas (g) dit aussi que les damnés seront jetés dans un feu non matériel, comme le nôtre, mais tel que Dieu fait. En effet les hommes ne savent gueres ce que c'est qu'un feu qui n'est pas matériel. Saint Grégoire de Nyffe (h) est encore plus exprès pour le feu métaphorique. En général ce sentiment a été & est encore assez commun chez les Grecs: & au Concile de Florence, ils soutinrent que le feu du Purgatoire qui est le même que celui de l'Enfer, n'étoit point un feu vrai & réel.

IX.  
Supplice des  
Démons.

Saint Augustin est cité pour l'un & pour l'autre sentiment. Dans le Livre de la Cité de Dieu, (i) il dit que la flamme où étoit réduit le mauvais riche étoit de même nature que les yeux qu'il levoit au ciel, & que la langue sur laquelle il demandoit que Lazare répandît une goutte d'eau; c'est-à-dire, que tout cela étoit spirituel, comme les choses que l'on voit en songe ou en vision: *Talem fuisse illam flammam, quales oculi quos levavit. . . . Sic ergo incorporalis & illa flamma quæ exarsit, & illa guttula quam poposcit, qualia etiam sunt visa dormientium, sive in extasi, &c.*

(a) *Concil. Florent. De voto fidei.* — (b) *D. Thom. in 1. partem, qu. 64. art. 4. ad. 3.* — (c) [ Cet Article est tiré du Commentaire de D. Calmet de l'Ecclésiastique, vii. 19. auquel D. Calmet renvoyoit ici sur ce point. ] — (d) *Origen. homil. 13. in Exod. & lib. 11. de Princip. c. 11.* — (e) *Ambros. lib. vii. in Luc. cap. 14.* — (f) *Hieron. in Isai. lxxvi. col. 514. nov. edit.* — (g) *Damasc. lib. 4. de Fide, cap. ult.* — (h) *Greg. Nyss. de anima & resurrect. — (i) Lib. xxi. cap. 10.*

Mais le même Saint , au même endroit & encore ailleurs , (a) dit nettement que le feu de l'Enfer est corporel & sensible ; & que les ames séparées du corps , & les Démons tout immatériels qu'ils soient , ne laisseront pas d'en être tourmentés , de la même maniere que les ames qui sont attachées à des corps , souffrent de la douleur , à l'occasion de ce qui se passe dans la chair qu'elles animent : *Cur enim non dicamus , quamvis miris , tamen veris modis , etiam spiritus incorporeos posse pœnâ corporalis ignis affligi ; si spiritus hominum etiam ipsi profectò incorporei , Et nunc potuerunt includi corporalibus membris ?* Qui empêche que les Démons ne puissent être attachés inséparablement au feu de l'Enfer , comme nos ames sont attachées inséparablement à nos corps ? avec cette différence que nos ames donnent la vie à nos corps , au lieu que ces feux ne causeront que des tourments aux Démons , & n'en recevront pas la vie : *Adhærebunt ergo spiritus dæmonum , imò spiritus dæmonis , licet incorporei , corporeis ignibus cruciandi ; non ut ignes ipsi quibus adhærebunt , eorum juncturâ inspirentur & animalia fiant , sed ut dixi , miris & ineffabilibus modis adhærendo , accipientes ex ignibus pœnam , non dantes ignibus vitam.*

Saint Grégoire le Grand enseigne aussi expressément , que le feu de l'Enfer est corporel : (b) *Gehennæ ignis , cùm sit corporeus , & in se missos reprobos corporaliter exurat , nec studio humano succenditur , nec lignis nutritur , sed creatus semel , durat inextinguibilis , &c.* Et dans ses dialogues (c) il inculque la même doctrine , & examine comment un feu corporel peut agir sur des esprits qui sont dégagés de la matiere. Saint Cyprien nous décrit le feu de l'Enfer comme un gouffre fumant , où est enfermé un feu cruel & dévorant : (d) *Cruciantibus flammis per horrendam spissâ caliginis noctem , sæva semper incendia camini fumantis.* Saint Jean Chrysostome (e) nous représente dans l'Enfer des fleuves de flammes & des flots de feu , qui enveloppent & qui tourmentent les damnés sans les consumer. S. Jérôme déjà cité exprime clairement son sentiment dans son Commentaire sur saint Matthieu , (f) où il dit , que ce feu est réel & brûlant , mais non pas clair & brillant comme le nôtre. On peut joindre aux Peres la plupart des Scholastiques qui enseignent communément la même chose. De maniere que l'on peut conclure que dans l'Eglise Latine , ç'a été l'opinion dominante ; & que dans l'Eglise Grecque le sentiment contraire semble avoir pris le dessus. Mais le sentiment de l'Eglise Latine est mieux fondé que celui de l'Eglise Grecque.

Nous avons parlé incidemment du nombre des Démons , en parlant de celui des Anges. Quand au culte des Démons , l'Ecriture reproche au Hébreux d'avoir offert des sacrifices aux Démons : (g) elle leur re-

X.  
Culte des  
Démons.

(a) *De fide & operibus , c. 15. — (b) Gregor. Magn. lib. xv. Moral. cap. 29. p. 4822 nov. edit. — (c) Dialog. l. iv. c. 29. — (d) Cyprian. de Laude martyrii. — (e) Chryf. homil. 44. & 55. in Matt. & homil. 13. in Epist. ad Rom. & homil. 4. in Epist. ad Euseb. — (f) Hieron. in c. x. Matt. — (g) Deut. xxxii. 17. Baruch. iv. 7.*

proche d'avoir imité les Cananéens , en immolant leurs enfants aux Démons. (a) Dans le Lévitique , (b) Moÿse défend aux Israélites d'immoler , comme auparavant , leurs victimes aux Démons ; mais l'Hébreu porte , *aux velus* ou *aux boucs* ; & les boucs ou les velus , dont parle Moÿse , étoient apparemment les Dieux des Mendésiens en Egypte. (c) Le Psalmitte dit que *tous les Dieux des Nations sont des Démons* : (d) mais le mot Hébreu que les Septante & la Vulgate ont rendu en cet endroit par *Démons* , ne signifie proprement que de *vaines Idoles* , des *Dieux de rien*.

Au reste les Peres ont cru avec raison que les Démons se faisoient rendre par les Gentils un culte sacrilege dans les Idoles. C'étoit en effet de vrais Démons qui habitoient dans les temples des Païens ; c'étoit eux qui y rendoient de faux oracles , & qui étoient les inventeurs & les promoteurs de la fausse religion des Idolâtres. Mais peut-on dire que l'intention de ces peuples fût de rendre un culte suprême à l'ennemi du genre humain , à celui que nous connoissons sous le nom de *Satan* ? Il est certain que les Païens n'en avoient que des idées fort confuses ; & les Dieux infernaux , à qui ils offroient des sacrifices , ainsi qu'aux Dieux du ciel & de la mer , étoient fort différents de ce que nous appelons *les Démons* , & de ce qu'eux-mêmes appelloient *mauvais Génies*. (e)

Toutefois on ne peut douter que les Perses ne rendissent les honneurs souverains au Démon , qu'ils tenoient pour un mauvais principe. Ils reconnoissoient dans la nature comme deux Dieux , l'un bon , l'autre mauvais. Le premier s'appelloit *Horomase* , & le second *Arimane*. On offroit à Horomase des sacrifices d'actions de grâces , & à Arimane des sacrifices pour détourner les maux qu'il vouloit faire ; & voici les cérémonies de ces sacrifices. Il y a une herbe nommée *omani* qu'ils piloient dans un mortier , en invoquant le Dieu de l'enfer & des ténèbres ; ils y mêloient du sang d'un loup qu'on avoit égorgé ; & après cela , ils portoient cette composition en un lieu où les rayons du Soleil ne pouvoient jamais pénétrer ; ils la jetoient là , & l'y laissoient.

On assure aussi que certains peuples de l'Amérique offroient au Démon des hosties & des chandelles , pour détourner les effets de sa colere , & pour éviter les maux dont ils étoient menacés : ce qui est le comble de l'ignorance & de la superstition. Saint Augustin suppose en vingt endroits , que les Païens rendoient des honneurs solennels aux Démons : (f) *Omnes gentes sub Dæmonibus erant ; Dæmonibus templa fabricata sunt ; Dæmonibus aræ constructæ ; Dæmonibus Sacerdotes instituti ; Dæmonibus*

---

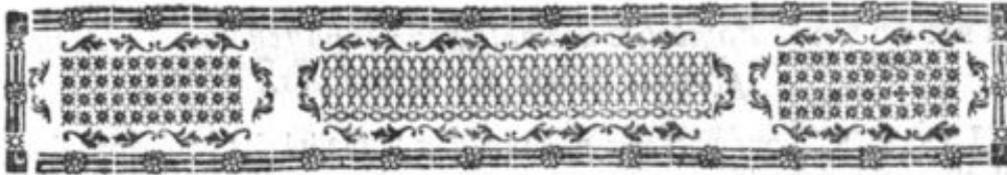
(a) *Psal.* cv. 37. = (b) *Levit.* xvii. 7. *Dæmonibus*. (Hebr. *לפילוסים* *pilosif* , vel *hircis*.) = (c) *Herodot.* lib. ii. cap. 46. *Strab.* *Diodor.* *Ælian.* alii. = (d) *Psal.* xciv. 5. *Omnes dii gentium dæmonia*. LXX. *Δαιμόνια* Hébr. *אֱלֹהֵי יָנָא* *vana idola* , *Deastri*. = (e) *Plutarch.* de *Iside & Osiride*. Stanley , tom. ii. part. xiv. c. 6. = (f) *Aug.* in *Pf.* xciv. n. 6. & alibi non semel.

*oblata sacrificia*, &c. Il dit ailleurs (a) que les Princes ont introduit parmi les hommes le culte des Démons; & que les Romains ont ordonné (b) qu'on invitât les bons Génies, & qu'on appaisât les mauvais par des sacrifices, eux qui avoient érigé des temples à la Pâleur & à la Fievre. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que dans la fausse Religion des Païens le Démon n'ait reçu des honneurs divins.

---

(a) *Aug. de Civ. lib. v. c. 32.* = (b) *Aug. de consensu Evang. l. 1, c. 18. Qui & bonis Dæmonas invitandos, & malis Dæmonas placandos morant.*





# DISSERTATION

SUR

## LES OBSESSIONS ET POSSESSIONS DU DÉMON.

**L**es anciens ennemis de la Religion Chrétienne convaincus par l'évidence des miracles qu'ils voyoient faire à Jesus-Christ, aux Apôtres & aux premiers Chrétiens, n'osoient en contester la vérité. Ils se contentoient de les attribuer, ou à la magie, ou à certains secrets naturels. Ils oppoioient aux miracles du Sauveur & des Apôtres, ceux des faux-Dieux & des Héros du Paganisme. Les Juifs disoient que Jesus-Christ chassoit les Démons au nom de Béezébub; les Païens comparoient les guérisons prétendues miraculeuses d'Esculape à celles de Jesus-Christ, & les merveilles d'Apollonius de Thyane à celles des Apôtres.

*Conduite différente des anciens & des nouveaux incrédules pour éluder le témoignage des miracles. Objet & partage de cette Dissertation.*

Maintenant les prétendus esprits forts se servent de la Philosophie pour contester ou pour éluder les prodiges rapportés dans l'Écriture. On prétend aujourd'hui trouver dans les secrets de la nature, dans la connoissance des simples, dans les ressorts de l'imagination, dans les faux préjugés de l'enfance & de l'éducation, dans les regles du mouvement, dans la réduction des prétendues hyperboles de l'Écriture à leur sens simple & naturel, de quoi sauver toutes les difficultés, & de quoi expliquer naturellement & simplement les faits les plus extraordinaires & les plus miraculeux qui soient racontés dans les Livres Saints.

Nous nous bornerons ici aux obsessions & aux possessions du Démon: & pour répondre aux vains raisonnements des incrédules, nous établirons ici contr'eux: 1<sup>o</sup>. La possibilité des obsessions & possessions du Démon; 2<sup>o</sup>. La réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile. Comme nous avons affaire ici à des esprits philosophes, nous nous servirons peu de l'autorité des Peres, quoique d'ailleurs si respectable. C'est par le raisonnement que l'on nous attaque; c'est par le raisonnement que nous devons ici nous défendre, & confondre nos adversaires.

ARTICLE I. *Possibilité des obsessions & possessions du Démon prouvée contre les incrédules.*

I.  
Les obsessions & possessions du Démon ne peuvent être qu'un effet de la puissance de Dieu qui accorde au Démon ce pouvoir ; & en ce sens elles sont possibles.

L'incrédule, pour parvenir mieux à nier la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile, commence par nous en contester la possibilité. Il faut donc d'abord lui montrer qu'elles sont possibles : après cela il nous fera aisé de lui prouver qu'elles sont réelles.

Les Démons sont des substances purement spirituelles, qui par elles-mêmes ne peuvent agir immédiatement sur les corps : donc, dit l'incrédule, les obsessions sont naturellement impossibles ; & si l'on veut qu'elles soient possibles, si l'on veut qu'il y en ait même de réelles, il faut qu'elles soient miraculeuses.

Mais nous conviendrons volontiers qu'elles sont naturellement impossibles, c'est-à-dire, impossibles dans l'ordre commun des choses naturelles. En effet jamais le Démon n'obsède un homme par sa propre vertu, par son autorité, par son pouvoir naturel ; c'est toujours par la puissance de Dieu, qui le lui permet, ou qui le lui ordonne. Mais cet effet de la puissance de Dieu est-il surnaturel, c'est-à-dire, au dessus des forces de la nature, ou seulement extraordinaire, c'est-à-dire, hors de l'ordre commun des choses naturelles ? est-ce un miracle proprement dit ? est-ce seulement un prodige, c'est-à-dire, un fait extraordinaire, mais qui n'est point au dessus des forces de la nature ? c'est ce que nous n'examinerons point. En effet s'il y a du miracle en cela, ce miracle n'est pas plus grand que celui de l'union de notre âme avec notre corps, & que la dépendance réciproque des mouvements & des sentiments de l'un & de l'autre. Ce que Dieu a fait en établissant cette union & cette dépendance réciproque de notre âme & de notre corps, il peut le faire en permettant les obsessions ou possessions. Comme notre âme agit sur le corps qui lui est uni, le Démon peut de même agir sur le corps qu'il possède : Ce fera, si l'on veut, un miracle : mais il nous suffit qu'au moins en ce sens les obsessions & possessions sont très-possibles. (a)

---

(a) On peut voir ce que dit D. Calmet dans sa *Dissertation sur les Miracles* placée dans cette Bible à la tête de l'Exode. Il y examine dans le §. 4. ce qui regarde le pouvoir des esprits sur le corps. Il remarque qu'il est difficile de déterminer positivement jusqu'où va ce pouvoir, & de distinguer ce qu'il y a de naturel ou de surnaturel dans les opérations sensibles qui en résultent. Il observe que la volonté de Dieu est la nature des choses ; il prétend montrer que la volonté de Dieu est qu'en général les esprits puissent agir sur les corps : & il en conclut que les esprits peuvent naturellement & sans miracle agir sur les corps jusqu'à un certain point ; c'est-à-dire, que les esprits ont en cela un pouvoir naturel, mais dont ils ne peuvent user que par la permission de Dieu. Voilà pourquoi dans sa *Dissertation sur les possessions*, il laisse d'abord comme une question indécise, si les possessions sont par elles-mêmes miraculeuses, & ensuite il affirme même que ce n'est point un miracle que la possession d'un homme. Nous n'admettons pas ici

## SUR LES OBSESS. ET POSSES. DU DÉMON. 295

Mais si vous convenez, dit l'incrédule, que les obsessions & possessions ne peuvent être qu'un effet singulier de la puissance de Dieu qui accorde ce pouvoir au Démon, & que cet effet peut être regardé même comme miraculeux : un tel miracle sera-t-il digne de Dieu ? Aucune raison ne peut, ce semble, engager Dieu à donner au Démon ce pouvoir : il paroîtroit agir de concert avec cet ennemi de sa gloire & du genre humain ; il exposeroit les foibles au scandale, en leur donnant une trop haute idée du pouvoir du Démon, qui se joue quelquefois des exorcismes & de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion : enfin il multiplieroit les miracles sans nécessité ; car combien de miracles ne suppose pas un état qui ne peut être que miraculeux !

Ainsi raisonnent des esprits superbes & présomptueux qui osent mesurer leur sagesse avec celle de Dieu. Qui sommes-nous pour juger de ce qui est digne ou indigne de Dieu ? Rien n'est essentiellement indigne de Dieu, que ce qui est essentiellement opposé à la justice & à la vérité qui est Dieu même. En accordant ce pouvoir au Démon, Dieu peut avoir en vue ou de châtier le pécheur, ou d'éprouver le juste, ou de faire éclater sa propre gloire. Ou plutôt loin d'agir en cela de concert avec l'ennemi de sa gloire, c'est au contraire toujours pour sa gloire qu'il accorde ce pouvoir à son ennemi ; car sa gloire éclate même dans l'épreuve du juste & dans le châtiment du pécheur. Et ce n'est point de sa part agir de concert avec l'ennemi du genre humain ; c'est seulement se servir de l'ennemi du genre humain comme d'un vil esclave pour l'exécution de ses volontés toujours justes, toujours saintes. Ce n'est point aussi exposer les foibles au scandale, en leur donnant une trop haute idée du pouvoir du Démon, parce que les foibles mêmes ont d'ailleurs assez de preuves pour les convaincre de la foiblesse du pouvoir du Démon, qui ne peut que ce que Dieu lui permet, & sur lequel l'Esprit de Dieu conserve toujours un pouvoir supérieur auquel cet esprit de ténèbres est forcé de céder. Enfin si en permettant les possessions, Dieu paroît multiplier les œuvres surnaturelles qui sont les effets de son pouvoir suprême, qui sommes-nous pour prétendre qu'alors on puisse dire qu'il multiplie les miracles sans nécessité ? Admirons les merveilles de sa puissance ; & ne prétendons pas leur prescrire des bornes.

Mais si l'on admet, dit l'incrédule, que le Démon obsède réellement un énergumène, il faudra reconnoître dans cet homme tout à la fois, pour ainsi dire, deux principes d'actions, c'est-à-dire, deux esprits, qui tout à tout ou tout à la fois le feront agir, savoir, le Démon, &

II.  
Les obsessions & possessions du Démon n'ont rien d'indigne de Dieu qui accorde au Démon ce pouvoir. Elles contribuent quelquefois au châtiment du pécheur ou à l'épreuve du juste, & toujours à la gloire de Dieu.

III.  
Rien n'empêche de concevoir dans un possédé deux principes d'ac-

---

cette dernière proposition : mais nous laissons la question indécise, parce qu'au fond il nous suffit que les possessions soient possibles au moins dans l'ordre surnaturel ; & que d'ailleurs dès que le Démon ne peut user de ce pouvoir que par la permission de Dieu, peu nous importe de savoir si ce pouvoir lui est naturel ou surnaturel : ce n'est presque plus qu'une question de mots.

tion. Le Démon n'agit sur le corps & par le corps qu'autant que Dieu le permet.

l'ame de cet homme. Ces deux principes nécessairement contraires & ennemis, se combattront continuellement; & le corps qui sera le théâtre de tous ces combats, ne pourra subsister long-temps.

Il faudra reconnoître dans cet homme deux principes d'actions. Mais le concours de ces deux principes est-il donc plus difficile à concilier que ce qui nous arrive à tous, lorsque nous sommes agités en même temps par divers desirs ou diverses passions, ou frappés par la présence de différents objets? Un homme obsédé n'est pas incessamment mu & agité par le Démon. La volonté humaine domine à son tour sur les mouvements du corps: elle résiste au Démon, elle le combat. Et quand on avoueroit que les opérations de la liberté de l'ame seroient suspendues & enchaînées, enforte que pendant l'obsession actuelle, elle ne feroit aucun usage de ses connoissances & de sa liberté, que pourroit-on en conclure? ne voyons-nous pas tous les jours des personnes qui parlent & qui agissent pendant la nuit & en dormant, d'autres qui marchent & qui s'habillent dans le sommeil, sans qu'ils s'en souviennent à leur réveil, & sans que leur esprit & leur liberté y aient aucune part? Il n'y a là ni miracle ni inconvénients; il n'y en a pas davantage dans les actions des Démoniaques: leur ame est comme endormie, & ses opérations sont suspendues. Le corps livré alors au pouvoir du Démon ne souffre que ce que Dieu permet au Démon de lui faire souffrir. Car comme le Démon ne peut avoir de lui-même aucun pouvoir sur le corps d'aucun homme: le pouvoir que Dieu lui accorde a aussi ses bornes au delà desquelles il ne peut passer. Ainsi soit que les deux principes qui agissent alors sur le corps, se combattent, soit qu'ils ne se combattent point, le corps n'en souffrira ni plus ni moins, parce que le pouvoir du Démon est borné.

Mais, ajoute l'incrédule, de quoi ne seroit pas capable un Démon qui se seroit rendu maître d'un corps? que ne diroit-il pas? que ne feroit-il pas? Où emporteroit-il ce corps? Voit-on dans les histoires quelque chose qui réponde à ce que nous en concevons? Quelles découvertes par le moyen d'un tel Démon? quel fonds de connoissances n'en tireroit-on pas? Vaines questions détruites par ces deux mots: le pouvoir du Démon est borné; il ne peut dire & il ne peut faire que ce que Dieu lui permet.

Ainsi les possessions considérées en elles-mêmes sont possibles au moins dans l'ordre surnaturel; elles n'ont rien d'indigne de Dieu; elles n'ont rien d'incompatible avec la nature de l'homme: mais leurs effets sont bornés par la puissance de celui qui les permet.

IV.  
Dieu peut permettre que des enfants ou des personnes fort innocentes soient obsédés. Pourquoi?

Ici l'incrédule nous forme de nouvelles objections. On voit quelquefois, dit-il, des enfants baptisés & des personnes fort innocentes, que l'on dit être obsédés du Démon: peut-on croire que Dieu ait permis ou ordonné ces obsessions? Ne vaudroit-il pas mieux recourir à d'autres explications, & dire, par exemple, que ce sont des maladies? Car ce ne peut

peut pas être pour punir ces personnes , puisqu'on les suppose innocentes ; ni pour les éprouver , puisque les enfants , par exemple , n'ayant pas l'usage de la raison , ne sont pas capables de profiter de ces épreuves.

Mais on peut appliquer ici ce que Jésus-Christ dit dans l'Évangile , à l'occasion de cet aveugle-né dont ses Disciples lui parloient , en disant : (a) *Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle ?* Jésus leur répondit : *Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu éclatent en lui.* De même à l'égard des possédés , si ce n'est ni pour les châtier , ni pour les éprouver , que Dieu permet qu'ils tombent dans cet état , c'est au moins pour manifester en eux les œuvres de sa puissance : *Ut manifestentur opera Dei.* Quand ceux à qui ces malheurs arrivent , ne seroient pas en état d'en profiter , il suffit que d'autres puissent en tirer de l'avantage pour leur salut. En un mot quels que puissent être ceux que Dieu livre à cet état , enfants ou adultes , innocents ou coupables , il fait pourquoi il les afflige : & ce n'est pas à nous à lui prescrire des bornes , ni à lui demander les raisons de sa conduite.

Mais , reprend l'incrédule , si c'est pour manifester les œuvres de sa puissance , que Dieu permet qu'il y ait des possédés , pourquoi n'en voit-on pas dans tous les lieux & dans tous les temps ? pourquoi se trouve-t-il des nations entières où l'on ne connoit point de possédé ? pourquoi n'en voit-on presque que parmi des peuples superstitieux , ou parmi des personnes d'un sens foible & d'un esprit peu solide ? Voit-on des gens éclairés , sains de corps , guéris des frayeurs d'une vaine superstition , tomber visiblement sous la puissance & dans la possession du Démon ? Que l'on examine de près tous ceux & celles qui se disent possédés & qui passent pour tels , on n'en trouvera aucun qui n'ait eu quelque atteinte de mélancholie , ou d'autres maladies qui affectent le cerveau , les entrailles & les parties nobles , & qui affoiblissent la force de l'esprit.

Quel téméraire discours ! Ceux qui raisonnent ainsi ont-ils eux-mêmes examiné de près tous ceux & celles qui se sont dits possédés , ou qui ont été reconnus pour tels ? Et d'ailleurs quand on auroit apperçu dans ces personnes quelque atteinte de mélancholie ou quelque foiblesse d'esprit ; ( & quel est l'homme qui n'ait pas éprouvé quelque foiblesse , qui n'ait pas eu quelque moment de tristesse ? ) pourroit-on donc en conclure que ce seroit-là la vraie cause de cet état qui les fait passer pour possédés ? Une humeur de mélancholie , une foiblesse d'esprit , suffiront-elles pour produire ces états violents qu'éprouvent ceux que Dieu , par un juste jugement & par des vues pleines de sagesse , a livrés entre les mains de Satan ? Et de plus , faut-il donc que Dieu , pour manifester les œuvres

V.  
Dieu peut  
permettre  
qu'il y ait  
plus de possé-  
dés dans cer-  
tains temps &  
dans certains  
lieux. Pour-  
quo

(a) *Joan. ix. 2. 3.*  
*Tome XIII.*

de sa puissance, permette que l'on voie des possédés également dans tous les temps & dans tous les lieux ? Si l'on a vu plus de possédés chez les Juifs que chez les autres nations, plus au temps de Jesus-Christ que dans aucun autre temps; il est aisé de comprendre que c'est précisément parce que c'étoit principalement au milieu des Juifs, & par le ministère de Jesus-Christ & de ses Disciples, que Dieu vouloit faire éclater les œuvres de sa puissance, en forçant le Démon à céder visiblement devant celui dont la vertu & le nom le faisoit trembler. Dieu dispose du Démon comme il lui plaît : & ce n'est pas à nous à lui demander pourquoi il lui accorde plus de pouvoir dans un temps, & moins dans un autre, plus au milieu de tel peuple, moins au milieu de tel autre. Ses conseils sont toujours pleins de sagesse : adorons-les, & ne prétendons pas en pénétrer la profondeur.

Dieu peut accorder au Démon le pouvoir de posséder le corps d'un homme, c'est ce qu'il nous suffit de savoir : pourquoi le fait-il ? c'est ce que nous ne devons point approfondir.

VI.  
Combien il est dangereux & téméraire de nier la possibilité des possessions du démon.

Mais, continue l'incrédule, pourquoi tant insister sur la possibilité des possessions ? On s'imagine que nier les possessions des Démons, c'est attaquer la Religion dans ce qu'elle a de plus sacré, & donner atteinte à la vérité des saintes Ecritures : vaine terreur. C'est au contraire rendre à la Religion un service essentiel ; puisque c'est la purger des superstitions, & diminuer le nombre des faux-miracles. La multiplication indiscrete des vains prodiges dans la Religion, affoiblit la foi des véritables, & donne lieu aux libertins de les nier tous. Or la possession d'un homme par le Démon est certainement un grand miracle ; Dieu, pour l'ordonner ou pour la permettre, s'éloigne des loix ordinaires de la nature. Lorsqu'il l'a permise, il faut un second miracle pour suspendre l'action & la malice du Démon, & pour l'empêcher de faire périr celui qu'il a possédé. Et pour guérir ce possédé, il faut un troisième miracle.

Ne sembleroit-il pas qu'en effet la Religion auroit de grandes obligations à ces esprits téméraires ? Oui sans doute, purger la Religion des vaines superstitions, & démontrer la fausseté des faux-miracles, c'est rendre à l'Eglise un service essentiel. Mais aussi nier de vrais miracles, & détruire la créance des faits rapportés par les Ecrivains sacrés, c'est ravir à Dieu la gloire qui lui est due ; c'est enlever à l'Eglise ses armes, & à la Religion ses preuves ; c'est scandaliser les foibles ; c'est favoriser les libertins ; c'est introduire une licence effrénée dans les sentiments, un pyrrhonisme intolérable.

VII.  
On peut reconnaître la possibilité des possessions, sans multiplier tant les mira-

Mais d'ailleurs qui mérite mieux ici le reproche de multiplier les miracles ? Miracle dans la possession même, miracle dans la conservation du possédé, miracle dans la guérison : voilà ce que dit l'incrédule. J'accorde que toute possession soit un miracle, quoiqu'au reste, comme nous l'avons fait remarquer, ce miracle n'est pas plus grand que celui de l'union de notre ame avec notre corps. Mais est-il donc vrai que la

conservation du possédé soit aussi elle-même un miracle ? Et certes en quoi consiste ce miracle ? uniquement en ce que Dieu limite le pouvoir qu'il accorde au Démon. Que le Démon ait le pouvoir de tourmenter un homme , c'est un miracle ; j'y consens : mais que le Démon n'ait pas le pouvoir de faire périr un homme , est-ce donc là un miracle ? Enfin Dieu peut retirer , quand il lui plaît , le pouvoir qu'il a accordé au Démon de posséder un homme ; mais toutes les fois qu'il le fera , sera-ce un miracle ? Lorsque Jesus-Christ par sa parole délivre un possédé , le miracle n'est pas précisément de ce que ce possédé est délivré , mais de ce qu'il est délivré à la parole de Jesus-Christ , c'est-à-dire , par le seul effet du commandement de Jesus-Christ : de même que lorsque Jesus-Christ guérit un malade , le miracle n'est pas précisément de ce que ce malade est guéri , mais de ce qu'il est guéri par la seule puissance de Jesus-Christ. On peut être guéri d'une maladie sans miracle : on peut être délivré du Démon sans miracle. De l'aveu même de nos adversaires , le miracle est la possession ; donc la délivrance n'est proprement que la cessation d'un miracle : donc elle n'est pas par elle-même un miracle : & elle ne doit être considérée comme miraculeuse , que lorsque pour l'opérer , Dieu emploie un moyen qui de lui-même ne peut naturellement produire cet effet. A la voix d'un homme , le Démon sort d'un possédé : voilà le miracle. Mais si sans aucun moyen extérieur & humain , Dieu par sa seule puissance fait cesser une possession qui étoit elle-même un effet de sa puissance , il n'y a point en cela de miracle. Le Démon perd seulement alors un pouvoir qui ne lui appartient pas ; & l'homme rentre dans son état naturel. Que l'on ne nous reproche donc plus de multiplier les miracles sans nécessité : ce sont nos adversaires mêmes qui méritent ce reproche.

En vain l'incrédule nous objectera-t-il que si plusieurs Démons possèdent le même homme , comme il est dit dans l'Évangile , qu'une femme nommée Marie Magdelene avoit été possédée de sept Démons , (a) & qu'un homme du pays des Geraséniens en avoit une légion au dedans de lui , (b) il faudra pour expliquer cela , recourir à un enchainement de plusieurs nouveaux prodiges. Non : le seul & unique prodige , c'est que ces Démons aient eu le pouvoir de posséder le corps d'un homme. Et certes le concours de ces différents esprits qui agitent le corps de cet homme , n'a rien de plus difficile à concevoir que le concours des différents desirs , des différents sentiments , qui agitent quelquefois notre ame. La conservation du corps de cet homme agité par ces différents esprits , n'a rien de plus étonnant que la conservation du corps de celui qui n'est agité que par un seul : dans l'un & dans l'autre , si le corps est conservé , c'est que le pouvoir du Démon est limité ; & cette limitation du pouvoir du Démon n'est pas proprement un miracle.

les. La possession peut être regardée comme un miracle ; mais la conservation du possédé n'est point proprement un miracle ; & la délivrance même du possédé n'est pas toujours un miracle.

VIII.

La conservation d'un homme possédé de plusieurs démons , & l'alternative des accès d'une possession , ne sont proprement que les effets de la limitation du pouvoir du démon , & cette limitation n'est point proprement un miracle.

(a) *Luc.* VIII. 2. — (b) *Marc.* V. 9. *Luc.* VIII. 30.

En vain nous objectera-t-on, que si le possédé n'est agité que par reprises & par accès, comme ceux qui ne l'étoient que dans les lunaisons, (a) ce sera encore de nouvelles raisons de recourir au miracle. En vain dira-t-on, qu'en ce genre, dès qu'on a commencé par la voie du miracle, on n'en peut plus suivre d'autre. En vain ajoutera-t-on, que s'il y a du surnaturel, il n'est plus question de recourir aux raisons physiques pour expliquer ces répis; & que s'il y a de la diablerie, il y a certainement du surnaturel, puisqu'il n'est pas naturel qu'un Démon obsède un homme. Il n'est pas naturel qu'un Démon obsède un homme, je l'accorde, voilà le miracle. Mais est-il naturel qu'un Démon obsédant un homme, l'obsède toujours? est-il naturel que l'obsédant, il le fasse périr? en un mot est-il naturel que ce pouvoir accordé au Démon soit sans limites & sans bornes? Le pouvoir est surnaturel: mais la limitation de ce pouvoir est-elle surnaturelle? La limitation de ce pouvoir n'est que la cessation du surnaturel. Or il est dans l'ordre de la nature de reprendre son cours lorsqu'il a été interrompu. Il est surnaturel qu'un homme soit possédé; mais il n'est pas surnaturel que l'ayant été, il ne le soit plus. Que sa possession recommence plusieurs fois, & même par accès réglés; ce ne sera point proprement une suite de plusieurs miracles, mais la continuation d'un seul miracle qui est la possession, possession qui est l'effet d'un pouvoir limité que Dieu accorde ou retire, comme il lui plaît.

## IX.

Quand il seroit vrai que tout seroit miraculeux dans ce qui regarde les possessions, elles n'en seroient pas moins possibles.

Au reste, quand il seroit vrai que la limitation de ce pouvoir seroit aussi surnaturelle que ce pouvoir même; quand il seroit vrai qu'il y auroit miracle dans la possession, miracle dans la conservation du possédé, miracle dans l'alternative des accès, miracle enfin dans la guérison, que pourroit-on en conclure? Je suppose que tout cela soit miraculeux; en résultera-t-il que tout cela soit impossible? Eh! qui sommes-nous pour donner des bornes à la puissance de Dieu?

## X.

Non-seulement Dieu peut permettre des possessions; mais rien ne l'empêche de les permettre. Les loix de la nature ne s'y opposent point, parce qu'elles ne sont pas des loix à son égard.

Mais, reprend l'incrédule, quand il n'y auroit point de possessions, la puissance de Dieu n'en seroit pas moindre. En niant la réalité des possessions, on ne nie pas que Dieu puisse augmenter, diminuer, limiter le pouvoir du Démon, selon qu'il lui plaît. On prétend seulement que Dieu agiroit contre ses propres loix & contre l'intérêt de la Religion, en multipliant trop les miracles, & en permettant les possessions; qu'il accorderoit trop au Démon, & donneroit lieu de révoquer en doute les vrais miracles, puisqu'on verroit faire aux possédés des choses que nous croyons au dessus des forces ordinaires de la nature, & par conséquent miraculeuses.

Folle sagesse! téméraire prudence! On ne nie pas que Dieu ne puisse augmenter, diminuer, limiter le pouvoir du Démon; mais on conteste

(a) *Matt. XVII. 14.*

qu'il le fasse : & pourquoi ne le feroit-il pas ? Il agiroit , dit-on , contre ses propres loix , en multipliant trop les miracles. Mais Dieu a-t-il donc prétendu mettre lui-même des bornes à sa puissance ? Les loix contre lesquelles il agit en opérant des miracles , ne sont ni les loix de la justice ni les loix de la vérité , contre lesquelles il ne peut jamais agir ; ce sont les loix de la nature , contre lesquelles il peut agir quand il lui plaît , parce qu'elles sont toutes arbitraires de sa part. Il peut les changer & même les détruire avec la même liberté avec laquelle il les a établies : ce ne sont pas des loix à son égard , & il n'est pas obligé de les suivre.

Mais en permettant les possessions , il agiroit , dit-on , contre l'intérêt de la Religion. Ces hommes téméraires seront-ils donc plus sages que Dieu ? & sauront-ils mieux que lui quel est l'intérêt véritable de la Religion , ou plutôt quel est son propre intérêt ? car l'intérêt de la Religion est l'intérêt de Dieu. Ce que Dieu fait pour sa gloire seroit-il donc contre ses intérêts ? D'ailleurs n'est-il pas de l'intérêt de la Religion , que la puissance de Dieu soit manifestée ? & la puissance de Dieu peut-elle être mieux manifestée , que lorsque nous voyons sous nos yeux le Démon user d'un pouvoir qu'il ne peut recevoir que de Dieu ; lorsque nous voyons que ce pouvoir accordé au Démon est renfermé dans des bornes que Dieu seul peut avoir prescrites ; enfin lorsque nous voyons que ce pouvoir cesse , sans que cette cessation puisse avoir d'autre cause que la puissance même de Dieu qui ôte alors au Démon le pouvoir qu'il lui avoit accordé ? Et de plus le pouvoir de chasser les Démons n'est-il donc pas une des preuves de la vraie Religion ? une fausse Religion peut-elle avoir ce pouvoir ? Jésus-Christ ne dit-il pas : (a) *Si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu , vous devez donc croire que le regne de Dieu est venu jusques à vous ?* Et lorsqu'il veut prouver aux disciples de Jean qu'il est celui qui devoit venir , & qu'ils ne doivent point en attendre d'autre , que fait-il ? non-seulement il guérit à leurs yeux plusieurs malades , en les délivrant de leurs infirmités & de leurs plaies , mais il guérit aussi plusieurs possédés en les délivrant des malins esprits qui les possédoient : (b) car bientôt nous ferons voir qu'il n'est pas possible de douter de la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile. Enfin il annonce que l'un des caractères qui distinguera ses Disciples , c'est qu'ils chasseront les Démons en son nom : (c) *In nomine meo demonia ejicient.* Quoi ! ce qui contribue à prouver la vraie Religion , seroit contre l'intérêt de la vraie Religion ! quel paradoxe ! quelle folie !

En permettant les possessions , Dieu , dit-on , accorderoit trop au Démon : pourquoi ? parce que par-là il donneroit lieu de révoquer en doute les vrais miracles , puisqu'on verroit faire aux possédés des choses que

XI.  
Non-seulement Dieu n'agit pas contre l'intérêt de la Religion en permettant les possessions ; mais il les fait même servir à l'intérêt de la Religion.

XII.  
La possibilité des possessions ne peut pas rendre équiva-

(a) *Matt. xii. 28.* == (b) *Luc. vii. 21.* == (c) *Marc. xvi. 17.*

voquent les vrais miracles, parce que les œuvres du démon & les œuvres de l'Esprit de Dieu ont leurs caractères distinctifs qui ne permettent pas de les confondre.

nous croyons au dessus des forces ordinaires de la nature. Car si cela est, continuent nos adversaires, qui prouvera à un incrédule que les miracles de saint Pierre & de saint Paul ne sont pas des opérations du Démon & des œuvres de démoniaques? Et en effet les Juifs n'accusoient-ils pas Jesus-Christ d'être possédé du Démon, & de chasser les Démons au nom de Béezébub prince des démons? (a) Voilà à quoi on s'expose en prétendant soutenir la possibilité des possessions.

Misérable prudence bien digne de l'esprit de mensonge! Pour la confondre, il ne faut que lui opposer la parole de celui qui est la vérité même. (b) *Comment Satan peut-il chasser Satan? Tout royaume divisé contre lui-même, sera détruit. Si Satan chasse Satan, il est divisé contre soi-même, comment donc son royaume subsistera-t-il?* Satan ne peut pas être lui-même le destructeur de son propre empire. Et d'ailleurs le pouvoir qu'il exerce, c'est Dieu même qui le lui accorde. Il n'y a donc que Dieu qui puisse lui ôter ce pouvoir: il n'y a que Dieu qui puisse détruire l'empire du Démon, & le chasser des corps qu'il possède. Ainsi le pouvoir même que Jesus-Christ exerçoit sur le Démon, en le chassant des corps des possédés, prouvoit aux Juifs que c'étoit par l'Esprit de Dieu qu'il agissoit, & non par l'esprit du Démon. De meme ce qui prouve que les miracles de S. Pierre & de S. Paul n'étoient pas des œuvres de démoniaques, c'est qu'ils étoient ennemis du Démon, qu'ils ne travailloient qu'à la destruction de son empire, & qu'il étoit lui-même forcé de céder devant eux. Ainsi deux caractères essentiels distinguent les œuvres du Démon: le Démon ne peut être contraire à lui-même; le Démon est forcé de céder à l'Esprit de Dieu. Et de même deux caractères essentiels distinguent les œuvres de l'Esprit de Dieu: l'Esprit de Dieu ne peut être contraire à lui-même; l'Esprit de Dieu commande avec empire au Démon, & le Démon est forcé de lui céder. En vain donc voudroit-on nous faire appréhender que la possibilité des possessions ne rendit équivoques les vrais miracles. Les œuvres de l'Esprit de Dieu ont des caractères distinctifs qui ne permettent pas qu'on puisse les confondre avec les œuvres du Démon.

XIII.  
Conclusion de cette première Partie: les possessions du démon sont possibles, & rien n'empêche d'en admettre la possibilité.

L'intérêt de la Religion n'est donc point opposé à la possibilité des possessions; les loix de la nature n'y forment aucun obstacle: la multiplicité des effets miraculeux que l'on y suppose, n'est point une raison qui oblige de les nier. Loin de rendre service à la Religion, en niant la possibilité des possessions, c'est au contraire lui enlever une partie de ses preuves. Pourquoi Dieu permet-il les possessions? si sur cela nous ne pouvons pas toujours découvrir toutes les raisons de sa conduite, au moins il doit nous suffire de savoir qu'il peut les permettre. Les effets

(a) *Matth.* ix. 34. *XII.* 24. *Marc.* iii. 22. *Luc.* xi. 15. *Joan.* viii. 48. — (b) *Matth.* xii. 25. 26. *Marc.* iii. 23. & *seqq.* *Luc.* xi. 17. 18.

des possessions sont bornés par la puissance de celui qui les permet : mais les possessions en elles-mêmes n'en sont pas moins possibles. Les possessions n'ont rien d'incompatible avec la nature de l'homme ; elles n'ont rien d'indigne de Dieu ; enfin considérées en elles-mêmes , elles sont possibles au moins dans l'ordre des choses surnaturelles. En vain donc l'incrédule nous en conteste-t-il la possibilité. Si elles sont possibles , il peut donc s'en trouver de réelles : & réciproquement s'il s'en trouve de réelles , elles sont donc possibles. Ainsi la réalité des possessions achèvera d'en prouver la possibilité.

ARTICLE II. *Réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile , prouvée contre les incrédules.*

Ceux qui nous contestent la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile , ne sont pas seulement des Déistes ou des Athées , des hommes qui ne croient ni en Dieu , ni en Jésus-Christ , ni à l'Évangile : ce sont des hommes qui couvrent du voile même de la Religion les vains raisonnements de leur fausse sagesse ; des hommes qui affectent de croire en Dieu , d'adorer Jésus-Christ , de respecter l'Évangile ; mais qui ne voulant reconnoître aucune possession réelle , s'efforcent d'éluder sur cela les témoignages les plus précis de ce Livre divin.

On ne nie pas , disent-ils , que Jésus-Christ n'ait eu la plénitude de puissance nécessaire pour opérer une infinité de merveilles , & pour confirmer par-là , d'une manière incontestable , sa divinité & sa mission. Quand on nie que ceux qui lui ont été présentés comme démoniaques , l'aient été réellement , on ne nie pas qu'il n'ait pu les guérir , quand ils l'auroient été ; & qu'il n'ait fait réellement un grand miracle , en guérissant la maladie du corps , ou celle de l'esprit , ou même celle du cœur & de la conscience , qui causoit cette obsession réelle ou imaginaire. N'étoit-ce pas , disent-ils , un grand miracle de guérir tout d'un coup un enfant lunatique , sourd & muet , que l'on croyoit possédé du Démon ? N'étoit-ce pas le comble de la puissance divine , de convertir Marie Magdelene , & de chasser de son cœur , non sept Démons qui l'obsédaient réellement , mais sept péchés ou sept inclinations vicieuses qui la portoient au crime , de vaincre par la force de sa grace sept habitudes qu'elle avoit contractées depuis long-temps , de s'abandonner à ces défordres honteux dont on revient le moins , ou enfin de la guérir d'une maladie compliquée de sept autres ?

Oui sans doute ce seroit là de grands miracles : mais l'Évangile ne nous permet pas de nous contenter de ce que ces hommes sages veulent bien nous accorder. Les saints Évangélistes ne se contentent pas de nous dire que Marie Magdelene ait été guérie ou convertie ; ils nous disent expressément que Jésus-Christ avoit chassé d'elle sept Démons : (a)

I.  
En vain ceux qui contestent la réalité des possessions, refusent-ils de reconnoître dans l'Évangile la délivrance des possédés ; rien n'est plus expressément marqué dans l'Évangile.

(a) Marc. xvi. 9.

*De qua ejecerat septem damonia* ; que sept Démons étoient sortis d'elle : (a) *De qua septem damonia exierant*. Il y a plus : ces hommes si sages & si prudents veulent bien reconnoître que le lunatique sourd & muet fut guéri par Jésus-Christ ; mais ils ne veulent pas reconnoître que ce jeune homme ait été en même temps délivré du Démon : & cependant l'Évangile affirme expressément l'un & l'autre : *Le Démon sortit, & l'enfant fut guéri* : (b) *EXIIT DÆMONIUM, ET CURATUS EST PUER*. Comment peut-on se refuser à un témoignage si clair & si précis ? Ces hommes faussement sages & vraiment téméraires, ne veulent reconnoître dans l'Évangile aucune délivrance de possédés ; & cependant rien n'est plus expressément marqué dans l'Évangile.

II.  
En vain prétendent-ils réduire à de simples accès de manie ou de mélancholie, les agitations de Saül, que l'Écrivain sacré attribue assez clairement à l'impression du malin esprit.

Pour nier la réalité des possessions dont parle l'Évangile, ils remontent à l'Ancien Testament. Le plus ancien exemple d'obsession dont il soit fait mention dans l'Écriture, c'est, disent-ils, celui de Saül. Or il est aisé, ajoutent-ils, de montrer que ce n'étoit dans ce Prince qu'une disposition naturelle à la mélancholie : c'étoit une maladie qui avoit ses accès & ses redoublements : on n'y chercha point d'autre remède que celui que la nature même présentoit, qui étoit d'inspirer de la joie à ce Prince. David avec sa harpe jouoit devant lui ; & sa mélancholie se dissipant peu à peu, alors on disoit que le mauvais esprit le quittoit, & ne le tourmentoit plus. Saint Jean Chrysostome même, suivi de plusieurs Interprètes, attribue la maladie de Saül à la manie ou à la mélancholie.

Ces Interprètes sont Cajétan, Sanctius, Cornélius à Lapidé : mais ils ont contr'eux la plupart des Pères & des Commentateurs qui croient que Saül étoit réellement obsédé, parce qu'en effet le Texte sacré dit expressément que l'Esprit du Seigneur s'étant retiré de ce Prince, ce Prince fut agité d'un mauvais esprit envoyé par le Seigneur : (c) *Spiritus autem Domini recessit à Saul, & exagitabat eum spiritus nequam à Domino*. Il est vrai que saint Jean Chrysostome parlant de l'état qu'éprouvoit alors Saül, l'appelle une manie : (d) mais cette manie pouvoit être l'effet de l'obsession ; & il pourroit bien être que saint Chrysostome même l'entendit ainsi. On nous objecte que les Officiers de Saül voulant chercher le soulagement de ce Prince, n'ont recours à autre chose qu'au son d'un instrument. Mais il est remarquable qu'eux-mêmes reconnoissent que l'agitation de ce Prince est causée par un mauvais esprit envoyé de Dieu : (e) *Ecce spiritus Dei malus exagitat te*. Il est remarquable qu'eux-mêmes reconnoissent que le soulagement qu'ils veulent procurer à ce Prince, se réduit à calmer cette agitation causée par un mauvais esprit envoyé de Dieu : (f) *Ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat*

(a) Luc. viii. 2. — (b) Matt. xvii. 17. — (c) 1. Reg. xvi. 14. — (d) Chryf. homil. 1. de Davide & Saule, pag. 1014. — (e) Ibid. v. 15. — (f) Ibid. v. 16.

*manu sua , & melius feras.* Enfin on nous objecte que David ne faisoit que jouer de sa harpe ; & que le son seul de cet instrument soulageoit Saül. Mais il faut encore observer que l'Ecrivain sacré nous marque expressément la cause de ce soulagement , en nous disant que ce Prince étoit soulagé , parce que l'esprit malin se retiroit de lui : (a) *Recedebat enim ab eo spiritus malus.* Cependant , disent nos adversaires , si c'étoit une obsession véritable , comment les Officiers de Saül imaginent-ils d'en chercher le remède dans le son d'un instrument ? comment arrive-t-il qu'en effet le son d'un instrument en soit le remède ? Le son d'un instrument peut-il agir sur le Démon ? Non sans doute : il ne peut agir directement sur le Démon ; mais il agit indirectement contre lui , en changeant les mauvaises dispositions du corps & des humeurs , dont ce malin esprit se sert contre ceux qu'il obsède : en sorte qu'il n'est pas même nécessaire de recourir ici au miracle pour expliquer l'effet dont il s'agit. Dieu permettoit au Démon de se servir de moyens naturels pour agiter Saül ; & delà il arrive qu'un moyen naturel suffisoit pour calmer l'agitation de ce Prince. Ainsi la voie naturelle du soulagement accordé à ce Prince , ne prouve pas qu'il ne fût pas réellement obsédé : & au contraire les expressions mêmes des Officiers de Saül donnent lieu de croire qu'ils reconnoissoient dans ce Prince une obsession réelle : & les expressions de l'Ecrivain sacré , sans doute plus exactes encore que celles des Officiers de Saül , nous autorisent à porter sur cela le même jugement. Un mauvais esprit agitoit ce Prince : *Exagitabat eum spiritus nequam* : & lorsque ce Prince étoit soulagé , c'étoit parce que ce mauvais esprit se retiroit de lui : *Recedebat enim ab eo spiritus malus.* En vain donc pour nier la réalité des possessions dont parle l'Evangile , commence-t-on par vouloir nier la réalité de celle que Saül éprouva , & qui nous est assez marquée par l'expression de l'Ecrivain sacré.

Cependant nos adversaires se flattant d'avoir réussi à réduire l'obsession de Saül à une simple maladie à laquelle l'esprit malin n'avoit aucune part , se persuadent qu'il ne leur sera pas plus difficile d'expliquer les obsessions marquées dans le Nouveau Testament. Dans l'un , c'étoit , disent-ils , une humeur noire & mélancolique ; dans l'autre , c'étoit un sang trop brûlé & trop échauffé : ici c'étoit une ardeur d'entrailles ; là un amas de mauvaises humeurs qui suffoquoient la personne , à peu près comme il arrive aux épileptiques : quelquefois c'étoit un simple travers d'esprit , qui persuadoit à certaines personnes qu'elles étoient possédées du Démon , comme on en voit qui croient être bœufs , ou chevaux , ou chiens , ou chats , ou rois , ou dieux ; d'autres fois c'étoit une surdité réelle , ou une autre incommodité naturelle ou accidentelle , que le peuple ignorant attribuoit au Démon. Pour chasser ces prétendus Dé-

III.  
En vain prétendent-ils réduire de même à de simples maladies ou au dérèglement de l'imagination la plupart des possessions dont il est parlé dans l'Evangile. La réalité de ces possessions est attestée par les expressions des Evangélistes mêmes.

(a) *Ibid.* v. 23.

mons, il ne falloit que guérir le malade, s'il étoit réellement incommodé; ou régler & rétablir son imagination, si elle étoit blessée ou dérégulée. Dans l'Évangile, nous voyons des possédés de ces deux manières, guéris par Jesus-Christ.

Une seule observation suffit pour renverser tous ces vains raisonnemens; c'est que les Évangélistes, parlant de ces possédés, ne se contentent pas de nous dire qu'ils passoient pour possédés, qu'ils étoient regardés comme possédés; mais ils nous disent expressément qu'ils étoient possédés: (a) *Habebant demonia*. Et de même lorsqu'ils nous parlent de la guérison de ces hommes agités par le Démon, ils ne se contentent pas de nous dire que Jesus-Christ les guérit; mais ils nous disent expressément que Jesus-Christ chassoit d'eux les malins esprits: (b) *Et ejiciebat spiritus verbo*.

IV.  
Les possessions que nos adversaires prétendent réduire à de simples maladies, sont des possessions réelles jointes à des maladies qui n'étoient que les effets de ces possessions mêmes. La femme courbée dont parle S. Luc, étoit réellement possédée. L'enfant lunatique dont parle S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, étoit réellement possédé.

Je sai que nos adversaires prétendent éluder la force de ces expressions: mais comment y réussissent-ils? Ils entreprennent d'expliquer par des exemples leur système sur la guérison des deux espèces de possédés qu'ils prétendent distinguer. Et d'abord quant aux possédés dont ils prétendent que la possession n'étoit qu'une maladie, voici comment ils raisonnent: Celui, disent-ils, qui fut présenté aux disciples du Sauveur le lendemain de sa transfiguration, (c) étoit un enfant lunatique, épileptique, sourd & muet: l'Évangile dit que dès l'enfance souvent le Démon le saisissoit, le jettoit dans le feu & dans l'eau, & qu'alors l'enfant écumoit, crioit, & entroit en convulsions. Jesus menaça le Démon, & guérit l'enfant. Pour expliquer tout cela, il n'y a, continuent-ils, qu'à supposer un fait indubitable par l'Évangile même, qui est que cet enfant étoit épileptique dès son bas âge. Comme cette maladie passe pour incurable, & que les symptômes en sont souvent fort extraordinaires, le peuple les attribuoit au Démon. Il convenoit bien plus à Jesus-Christ de guérir le malade, que de détromper le peuple sur une erreur dont les suites n'étoient nullement dangereuses. On peut en dire autant de beaucoup d'autres obsessions semblables, lesquelles n'étoient proprement que des maladies inconnues & attribuées au Démon: telle qu'étoit encore la maladie de cette femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans, (d) & dont il est dit qu'elle avoit un esprit d'infirmité, & que Satan la tenoit liée & courbée depuis dix-huit ans.

Mais qui est-ce qui s'exprime ainsi en parlant de cette femme? Sont-ce les Juifs, qui prévenus peut-être d'une fausse idée, attribuoient au Démon une maladie, à laquelle, selon nos adversaires, le Démon n'avoit nulle part? Non: c'est d'abord l'Évangéliste qui dit expressément que cette femme avoit depuis dix-huit ans un esprit d'infirmité: (e) *Habebat*

---

(a) *Matt. IV. 24. VIII. 16. & alibi passim.* — (b) *Matt. VIII. 16. & alibi similiter.*  
 — (c) *Matt. XVII. 14. & seqq. Marc. IX. 16. & seqq. Luc. IX. 38. & seqq.*  
 — (d) *Luc. XIII. 11. & seqq.* — (e) *Luc. XIII. 11.*

*spiritum infirmitatis annis decem & octo.* C'est Jesus-Christ même qui dit expressément que depuis dix-huit ans Satan la tenoit liée : (a) *Quam alligavit Satanas, ecce decem & octo annis.* Est-il vraisemblable que Jesus-Christ se fût exprimé ainsi, si le fait eût été faux ?

Quant au lunatique, nous avons déjà fait remarquer que l'Évangile ne dit pas seulement que cet enfant fut guéri, mais qu'il dit expressément, & que le Démon sortit, & que l'enfant fut guéri : (b) *Exiit Dæmonium, & curatus est puer.* Pourquoi dire l'un & l'autre, si l'un des deux est faux ? Si la possession n'étoit pas réelle, ne suffisoit-il pas de dire : L'enfant fut guéri : *Curatus est puer.* Cependant l'Évangéliste ne s'en tient pas là ; il dit, & que le Démon sortit, & que l'enfant fut guéri. L'un & l'autre est donc vrai. Mais d'ailleurs saint Matthieu qui s'exprime ainsi, remarque en même temps, que Jesus, pour opérer ce miracle, commença par commander avec menaces en parlant à cet enfant : (c) *Et increpavit illum Jesus.* Or à qui s'adressoient ces paroles menaçantes ? Saint Marc nous l'apprend en termes bien remarquables, lorsqu'il nous dit que Jesus parloit avec menaces à l'esprit impur, en lui disant : Esprit sourd & muet, je te le commande, fors de cet enfant, & n'y rentre plus : (d) *Comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde & mute spiritus, ego precipio tibi, exi ab eo, & amplius ne introeas in eum.* Jesus-Christ auroit-il ainsi commandé à l'esprit impur de sortir de cet enfant, si l'esprit impur n'eût pas été réellement dans cet enfant ? Si la possession n'eût pas été réelle, Jesus-Christ ne pouvoit-il pas guérir cet enfant sans commander à l'esprit impur ? Le même Évangéliste ajoute qu'au commandement de Jesus-Christ l'esprit impur jetta un grand cri, agita beaucoup cet enfant, & sortit de lui : (e) *Et exiit ab eo.* Il y étoit donc, puisqu'il en sortit. Saint Luc nous dit aussi que Jesus-Christ guérit cet enfant en parlant avec menaces à l'esprit impur : (f) *Et increpavit Jesus spiritum immundum, & sanavit puerum.* Etoit-il besoin d'user de ces menaces, si l'esprit impur n'avoit aucune part à la maladie de cet enfant ? Et quand il seroit vrai que Jesus-Christ ne fût pas venu pour détromper les Juifs sur une erreur dont on prétend que les suites n'étoient nullement dangereuses, étoit-il donc venu pour les y confirmer ? La possession réelle de cet enfant est donc attestée par saint Matthieu, par saint Marc & par saint Luc ; & le témoignage de ces trois Évangélistes est confirmé par celui de Jesus-Christ même. On peut bien reconnoître dans cet enfant, dans la femme courbée, & dans quelques autres possédés dont parle l'Évangile, une infirmité réelle, mais infirmité causée par le malin esprit qui les possédoit : delà vient que l'esprit qui possédoit cette femme est appelé par l'Évangéliste, un esprit d'infirmité, *spiritum infirmitatis* ;

---

(a) *Luc. xiii. 16.* == (b) *Matt. xvii. 17.* == (c) *Ibid.* == (d) *Marc. ix. 24.*  
 == (e) *Ibid. 25.* == (f) *Luc. ix. 43.*

delà vient que l'esprit qui possédoit cet enfant, est appelé par Jesus-Christ même, esprit sourd & muet : *Surde & mute spiritus*. L'infirmité étoit réelle ; mais il ne s'ensuit pas que la possession fût fautive : la possession étoit aussi réelle que l'infirmité ; & ce n'est qu'en faisant cesser la possession, que Jesus-Christ guérit l'infirmité : *Exiit demonium, & curatus est puer*.

V.  
Hypothèses  
chimériques  
de ceux qui  
prétendant  
réduire quel-  
ques posses-  
sions à de sim-  
ples effets d'u-  
ne imagina-  
tion déréglée,  
croient trou-  
ver un exem-  
ple de sembla-  
ble possession  
dans celle de  
cet homme,  
qui selon l'E-  
vangile, étoit  
possédé d'une  
légion de dé-  
mons.

Mais il y a, disent nos adverfaires, une seconde espece de possession, qui est celle des hypocondriaques & des maniaques, dont la folie consiste à croire qu'ils sont possédés du Démon. Leur maladie est uniquement dans leur imagination : frappés de cette pensée que le Démon les possède, ils agissent, parlent, hurlent, courent, frappent, s'agitent, comme si véritablement il y avoit en eux un ou plusieurs Démons. Que la source de cette maladie soit dans le sang, ou dans le cerveau, ou dans les esprits, ou dans les visceres, ou dans plusieurs de ces causes ensemble, c'est aux Médecins à l'examiner. Ils entreprendront même quelquefois de les guérir ; & ils pourront y réussir, soit par des remèdes naturels & rafraichissans, soit par des stratagèmes & des artifices proportionnés aux cas & aux besoins des personnes, en leur découvrant leur illusion, ou en leur faisant croire qu'ils sont guéris. On en a vingt exemples divertissans ; mais nous voulons, disent ces hommes sages, traiter cette matiere dans tout le sérieux que demande la Religion, & le respect que nous avons pour les Livres saints, où nous croyons remarquer quelques-uns de ces sortes de malades, qui se croyoient possédés sans l'être véritablement, & qui ont été guéris autant par la sagesse que par la puissance du Sauveur.

Voici l'exemple que ces hommes prudents prétendent nous en donner. L'Evangile dit (a) que Jesus-Christ ayant passé la mer de Tibériade, & étant entré dans le canton de Géraza, il trouva deux démoniaques, dont l'un étoit possédé depuis long-temps de plusieurs Démons. Il alloit nud, & avoit sa demeure dans des tombeaux qui étoient creusés dans la montagne ; & il étoit si violent, qu'on ne pouvoit le tenir avec les cordes ni avec les chaînes dont on essayoit de le lier. Il accourut au devant de Jesus-Christ, & lui demanda avec de grands cris, comme si les Démons eussent parlé par sa bouche, qu'il ne les chassât point de ce corps, ou du moins que s'il les en chassoit, il leur permit d'entrer dans un troupeau de pourceaux qui païssoit là auprès. Jesus-Christ demanda à cet homme, comme s'il eût parlé au Démon : Quel est ton nom ? Cet homme répondit au nom du Démon : Je m'appelle Légion ; parce que nous sommes un grand nombre. En même-temps Jesus leur commanda de sortir ; & il leur permit d'entrer dans les porcs qui étoient dans le voisinage : aussi-tôt on vit les porcs, qui étoient au nombre de près de deux

(a) *Matth. VIII. 28. & seqq. Marc. v. 1. & seqq. Luc. VIII. 26. & seqq.*

mille, courir avec impétuosité & se précipiter dans la mer; & l'homme se trouva tout d'un coup parfaitement guéri.

On s'étonnera, disent nos adversaires, que nous ayons choisi cet homme pour exemple d'un possédé d'imagination: mais quoiqu'il n'y en ait aucun de plus marqué, aucun dont l'histoire soit plus circonstanciée, & qui ait plus d'apparence d'une possession, toutefois nous prétendons l'expliquer dans la supposition que nous avons faite, & sans y rencontrer de possession réelle. Cet homme n'étoit point malade de corps: il étoit au contraire si plein de vigueur, qu'on ne pouvoit le retenir, & qu'il brisoit tous les liens. Il n'étoit point possédé par ses crimes: car c'est encore une troisième sorte de possession que l'on peut distinguer: mais Jésus-Christ ne lui fait aucun reproche qui puisse le faire soupçonner de crime ou d'habitude vicieuse: & lorsqu'après sa guérison, il veut se mettre à la fuite du Sauveur, Jésus lui dit simplement: Retournez dans votre maison, & racontez ce que Dieu a fait en votre faveur. Il ne lui dit point: Ne péchez plus à l'avenir, comme il le dit à quelques autres. Voici donc comment on peut expliquer la prétendue possession de cet homme. Sa maladie étoit dans son sang trop échauffé; & dans son imagination déréglée, qui lui faisoit croire qu'il avoit au dedans de lui une légion de Démon. Il est bon de remarquer en passant, continuent toujours nos adversaires, que suivant les principes des Juifs, un même homme pouvoit avoir plusieurs âmes, & être possédé de plusieurs esprits. Cet homme frappé de cette fausse pensée, & rempli d'un sang trop bouillant & trop abondant, se retire de la compagnie de ses semblables, fuit les villes, & demeure à la campagne, vivant au gré de son esprit troublé, ou, comme il se le figuroit, au gré de cette légion de Démon qui le possédoit. Pour le guérir, que fait le Sauveur? Il n'a garde d'aller combattre de front cette folle pensée, dans laquelle ce visionnaire s'étoit confirmé depuis tant d'années; il fait semblant de le croire possédé. Cet homme lui demande au nom de cette légion de Démon qu'il croit être en lui, que s'il les fait sortir; il leur permette d'entrer dans un troupeau de porceaux. Jésus lui accorde sa demande. Mais comme cela n'auroit pas encore suffi pour guérir l'esprit blessé de cet homme, il faut lui donner des preuves qui le convainquent que ces porcs sont possédés au lieu de lui. Aussi-tôt ces porcs prennent la fuite, & vont se précipiter dans la mer. Cet objet le frappe vivement: prévenu d'ailleurs que Jésus-Christ est un homme extraordinaire, & qui opère des miracles, il se persuade qu'il est guéri: il agit, il parle comme un homme délivré du Démon. Il est probable que Jésus-Christ en même temps opéra sur son sang, sur son cerveau, sur les humeurs, & qu'il leur rendit la température & la tranquillité dont ils étoient privés depuis si long-temps. Il y a dans tout cela du miracle sans doute: (ce sont toujours nos adversaires qui parlent;) mais il ne consiste point dans la délivrance réelle d'un homme vraiment possédé du Démon: il consiste

quement dans la guérison de son imagination dérégée , & dans le rétablissement de ses humeurs dans leur assiette naturelle , & enfin dans la précipitation des pourceaux dans le lac. Remarquez que si ç'eût été véritablement des diables qui eussent possédé cet homme , & qui eussent obtenu la permission de se retirer dans un troupeau de porcs , pour n'être pas si-tôt précipités dans l'abîme , ces diables qui craignoient si fort de retourner en enfer , auroient bien agi contre leur intérêt & contre leur propre demande , s'ils se fussent d'eux-mêmes aussitôt jettés dans la mer. Que ne demeuroient-ils dans ces pourceaux , en les promenant par les campagnes , & les garantissant même le plus long-temps qu'ils auroient pu de la main des bouchers ? Au lieu de leur faire prendre la fuite du côté de la mer , que ne gagnoient-ils les montagnes & les déserts ? on les auroit toujours cru possédés , & on les auroit laissé vivre sans vouloir toucher à leur chair , comme on ne touche point à celle des animaux enragés. Mais Jesus-Christ vouloit donner une preuve plus sensible , plus prompte , qui frappât fortement cet hypocondriaque , & qui lui fit croire que sa prétendue légion l'avoit quitté : tandis qu'il auroit vu les porcs en vie , il auroit toujours eu sur cela quelques inquiétudes , que la légion ne revint le posséder : il falloit le guérir , pour toujours , en faisant noyer ces animaux.

VI.  
Réfutation de  
ses vaines  
hypothèses.  
Preuves de la  
possession  
réelle de cet  
homme , qui  
selon l'Evan-  
gile , étoit  
possédé d'une  
légion de dé-  
mons.

Ainsi raisonnent nos adversaires ; & nous n'avons rien voulu dissimuler des vaines subtilités & des chimériques hypothèses auxquelles se livre leur imagination séduite. Mais revenons au texte sacré de l'Evangile ; & voyons si le faux brillant de ces vaines hypothèses pourra soutenir l'éclat lumineux de la divine parole. Que disent les saints Evangélistes ? ou plutôt que dit l'Esprit de Dieu par leur bouche ? Saint Matthieu nous dit expressément que ces deux hommes étoient possédés : ( a ) *Duo habentes demonia* : non-seulement ils étoient regardés comme possédés , mais ils l'étoient réellement : car en vain nos adversaires nous objecteroient-ils que l'expression du Grec , *δαιμονιζόμενοι* , signifie simplement *démoniaques* ou *possédés* , & se peut entendre même de ceux qui étoient seulement regardés comme tels. Quand il seroit vrai que dans le langage commun on eût quelquefois appliqué ce nom à des gens que l'on croyoit être possédés , & qui en effet ne l'étoient pas , on ne pourroit rien en conclure ici. L'homme peut bien se tromper , & appeler par erreur *démoniaques* ou *possédés* ceux qui ne le sont pas ; mais l'esprit de Dieu qui inspiroit les saints Evangélistes , est incapable de cette erreur ; dès-lors il faut convenir que ceux qu'il appelle *démoniaques* ou *possédés* , l'étoient en effet , & qu'ainsi l'expression du Grec *δαιμονιζόμενοι* est ici exactement rendue par l'expression de la Vulgate : *Habentes demonia*. Mais d'ailleurs la suite du récit de cet Evangéliste prouve bien que la possession étoit réelle. Et d'a-

(a) *Matth. xiii. 8.*

SUR LES OBSES. ET POSSES. DU DÉMON. 315

bord l'Evangéliste ne se contente pas de nous dire que ces hommes crioient : *Jésus Fils de Dieu , qu'y a-t-il entre vous & nous ? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps ?* Si saint Matthieu n'avoit dit que cela , nos adversaires pourroient peut-être en quelque sorte s'en prévaloir , & soutenir que ce n'étoit pas le Démon qui parloit par la bouche de ces hommes , mais que c'étoit ces hommes mêmes qui parloient ainsi au nom du Démon dont ils se croyoient possédés ; parce qu'en effet S. Matthieu semble laisser à entendre que ce cri étoit le cri de ces hommes mêmes : (a) *Et ecce clamaverunt.* Mais bientôt cet Evangéliste leve toute équivoque , en disant expressément que les démons par la bouche de ces hommes prioient Jésus en lui disant : *Si vous nous chassez d'ici , envoyez-nous dans ce troupeau de porceaux :* (b) *DÆMONES ROGABANT EUM.* Cet Evangéliste ajoute que Jésus-Christ répondant à la demande de ces Démons , leur dit : *Allez :* (c) *Ite.* Jésus-Christ répondant ainsi à la voix du Démon , confirme par sa réponse même la réalité de la possession : *Ite.* Jésus-Christ parle , & l'effet suit aussi-tôt sa parole ; les démons étant fortis de cet homme , dit l'Evangéliste , entrèrent dans les porceaux : (d) *At illi exeuntes abierunt in porcos.* Ils étoient donc dans cet homme , puisqu'ils en sortent. Enfin le même Evangéliste nous dit que les porceaux s'étant aussi-tôt précipités dans la mer , ceux qui les gardoient , s'enfuirent , & étant venus à la ville , ils raconterent tout ce qui s'étoit passé , & spécialement ce qui étoit arrivé aux deux possédés : (e) *Et de eis qui dæmonia habuerant.* Ces deux hommes avoient donc été bien réellement possédés. Ainsi saint Matthieu atteste jusqu'à quatre fois la réalité de cette possession : & son témoignage est confirmé par la réponse de Jésus-Christ même : *Et ait illis : Ite.*

Je viens à saint Marc. Il ne parle que d'un seul de ces deux hommes : mais il dit bien expressément que cet homme étoit possédé d'un esprit impur : (f) *Homo in spiritu immundo.* Il dit bien expressément que Jésus-Christ parlant à l'esprit impur qui possédoit cet homme , lui disoit : *Esprit impur , fors de cet homme :* (g) *Exi , spiritus immunde , ab homine ;* & que Jésus-Christ continuant de parler à cet esprit , lui demanda : *Quel est ton nom ?* (h) *Quod tibi nomen est ?* Jésus-Christ parle au démon , & lui commande de sortir de cet homme : le Démon étoit donc dans cet homme. L'Evangéliste ajoute que cette légion de Démons supplioit Jésus , en lui disant : *Envoyez-nous dans ces porceaux :* (i) *Et deprecabantur eum spiritus ,* ou , selon le Grec , *dæmones ;* & que Jésus le leur permit : (k) *Et concessit eis.* Le Démon parle ; & Jésus-Christ consent à sa demande : tout cela est-il imaginaire ? L'effet suit la permission accordée par Jésus-Christ ; & l'Evangéliste dit expressément que les esprits impurs

---

(a) *Ibid.* v. 29. — (b) *Ibid.* v. 31. — (c) *Ibid.* v. 32. — (d) *Ibid.* — (e) *Ibid.* v. 33. — (f) *Marc.* v. 2. — (g) *Ibid.* v. 8. — (h) *Ibid.* v. 9. — (i) *Ibid.* v. 12. — (k) *Ibid.* v. 13.

sortant de cet homme , entrèrent dans les pourceaux : (a) *Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos.* Je suppose que tout cela ait été simulé , comme le prétendent nos adversaires : cette feinte , selon eux , étoit nécessaire pour guérir l'imagination de cet homme ; mais étoit-elle donc nécessaire dans le récit de l'Évangéliste ? étoit-elle digne de l'Esprit de Dieu par l'inspiration duquel l'Évangéliste écrivoit ? Ne suffisoit-il pas de rester dans les bornes de la vérité , en disant : Cet homme fut guéri , & les pourceaux furent précipités ? Mais non : l'Esprit-Saint n'en demeure pas là ; parce qu'il y a plus : cet homme ne fut guéri , que parce que cette légion de démons sortit de lui ; & les pourceaux ne furent précipités , que parce que cette légion de démons entra en eux : l'Esprit-Saint nous en rend lui-même témoignage par la bouche de l'Évangéliste ; & son témoignage ne peut être faux : *Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos.* Je pourrois ajouter que trois fois encore dans la suite de ce même récit , l'Évangéliste répète que cet homme avoit été possédé & agité du démon : *Qui à dæmonio vexabatur ; (b) . . . qui dæmonium habuerat ; (c) . . . qui à dæmonio vexatus fuerat. (d)*

Mais je viens enfin à saint Luc. Il s'accorde avec saint Marc pour ne parler que d'un possédé ; mais de même que saint Marc , il dit aussi bien expressément que c'étoit un possédé : (e) *Vir qui habebat dæmonium* , ou , selon le Grec , *dæmonia*. Et ici il faut remarquer que s'il pouvoit y avoir quelque équivoque dans l'expression , *δαίμονιζόμενος* , employée par saint Matthieu & par saint Marc , elle est bien expressément levée par l'expression de saint Luc , qui dans le Grec même dit en termes exprès que cet homme étoit possédé des démons , qu'il avoit en lui-même des démons , s'il est permis d'user de cette expression dans notre langue : *ὁ ἄνθρωπος ἔχει δαίμονια* , *Vir qui habebat dæmonia*. Non : ce n'étoit pas un homme qui fût seulement appelé possédé , *δαίμονιζόμενος* ; c'étoit un homme qui étoit bien réellement possédé , *ἔχει δαίμονια* , & qui l'étoit même depuis long-temps : *ὁ ἄνθρωπος ἔχει δαίμονια ἐκ χρόνου ἰσχυρῶς* , *Qui habebat dæmonia à temporibus multis.* (f) Saint Luc ajoute que Jésus commandoit à l'esprit impur de sortir de cet homme : (g) *Præcipiebat enim spiritui immundo , ut exiret ab homine* : que l'esprit impur agitoit & tourmentoit cet homme depuis long-temps : (h) *Multis enim temporibus arripiebat illum* : que cet homme étoit emporté par le démon dans les déserts : (i) *Agebatur à dæmonio in desertis* : que plusieurs démons étoient entrés dans cet homme : (k) *Quia intraverant dæmonia multa in eum* : que ces démons demandoient à Jésus-Christ qu'il leur permit d'entrer dans les pourceaux qui passoient sur les montagnes ; & que J. C. le leur permit : (l) *Et permisit illis* ; & qu'enfin ces démons sortirent de cet homme , & entrèrent dans les pourceaux : (m)

(a) *Ibid.* == (b) *Ibid.* ψ. 15. == (c) *Ibid.* ψ. 16. == (d) *Ibid.* ψ. 18. == (e) *Luc.* viii. 27. == (f) *Ibid.* == (g) *Ibid.* ψ. 29. == (h) *Ibid.* == (i) *Ibid.* == (k) *Ibid.* ψ. 30. == (l) *Ibid.* ψ. 32. == (m) *Ibid.* ψ. 33.

SUR LES OBSES. ET POSSES. DU DÉMON. 313

*Exierunt egro daemonia ab homine ; & intraverunt in porcos.* Je pourrois ajouter que trois fois encore le même Evangéliste dans les versets suivants répète que cet homme avoit été possédé du démon, & qu'il en avoit été délivré : *Hominem à quo daemonia exierant.* (a) . . . *Is qui à daemonio vexatus fuerat.* (b) . . . *Vir à quo daemonia exierant.* (c) Mais les textes que je viens de rassembler prouvent assez par le seul témoignage de saint Luc même la réalité de la possession de cet homme. Ou plutôt, la réalité de la possession de cet homme est expressément attestée par le témoignage de saint Matthieu, de saint Marc & de saint Luc, & confirmée par le témoignage de Jesus-Christ même.

Mais si cette possession étoit réelle, répliquent nos adversaires, ces diables qui craignoient si fort de retourner en enfer, entendoient bien mal leur intérêt, en allant d'eux-mêmes se précipiter aussi-tôt dans la mer. Vaine objection ! la mort de ces pourceaux envoyoit-elle donc dans l'enfer les démons qui étoient entrés en eux ? Ces pourceaux étant morts, les démons qui étoient entrés en eux, purent errer en l'air, comme ils y erroient avant qu'ils fussent entrés dans cet homme de qui Jesus-Christ les avoit chassés. Ainsi ils ne s'exposoient à aucun risque en se précipitant dans la mer. Je dis plus : non-seulement en cela ils n'agissoient pas contre leur intérêt, mais en cela même ils agissoient pour leurs intérêts. Ces esprits de malice qui ne cherchent que notre perte, ne desiroient rien tant que de détourner les hommes de s'attacher à Jesus-Christ. En précipitant dans la mer cette multitude de pourceaux, qui selon saint Marc, (d) étoient au nombre de près de deux mille, ils aliénoient l'esprit de ceux à qui ces pourceaux appartenoient, & les indisposoient contre Jesus-Christ. Aussi l'Evangile nous apprend-il qu'aussi-tôt que ceux qui gardoient ces pourceaux, eurent portés dans la ville cette nouvelle, toute la ville sortit au devant de Jesus ; & l'ayant vu, le supplia de se retirer dans ce pays : (e) *Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : & viso eo, rogabant ut transiret à finibus eorum.* Voilà l'effet que produisit la précipitation des pourceaux : loin de nuire aux démons, elle leur servit beaucoup. Ainsi nul prétexte de contester la réalité de cette possession si clairement attestée par le témoignage des Evangélistes & de Jesus-Christ même.

Enfin il y avoit, disent nos adversaires, une troisième sorte de possession qui étoit causée par les péchés de la personne qui en étoit attaquée, soit que le démon l'affligeât & la tourmentât réellement, soit que le remord du péché lui causât des troubles & des inquiétudes que l'on attribuoit au démon. Il est assez croyable, ajoutent-ils, que les femmes qui suivoient Jesus-Christ, & qui avoient été guéries de la possession des

VII.  
En vain nos adversaires prétendent-ils que quelques-unes des possessions dont il est parlé dans l'Evan-

(a) *Ibid.* ψ. 35. = (b) *Ibid.* ψ. 36. Gr. = (c) *Ibid.* ψ. 38. = (d) *Marc.* v. 13.  
= (e) *Matth.* VIII. 34. *Vide & Marc.* v. 17. & *Luc.* VIII. 37.  
Tome XIII. R 1

gile, peuvent être des possessions purement spirituelles. Ré-marques sur la parabole du démon rentrant. Réalité de la possession corporelle de ces femmes qui ayant été guéries des malins esprits, narchoient à la suite de J. C.

mauvais esprits, (a) étoient de ce nombre, aussi-bien que ceux dont parle Jesus-Christ dans la parabole, où il dit (b) que l'esprit immonde étant sorti d'un homme, parcourt les déserts pour y chercher un lieu de repos, mais que n'en trouvant point, il revient dans sa première maison, & prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui; & qu'ils y rentrent ensemble, & y demeurent, en sorte que le dernier état de cet homme est pire que le premier. Le mauvais esprit qui fit mourir les sept premiers maris de Sara fille de Raguël, (c) étoient, disent-ils, de ce genre: c'étoit un démon qui n'avoit de pouvoir que contre ceux qui s'abandonnoient brutalement au plaisir des sens, sans faire attention à Dieu. Enfin nous savons que par le péché mortel l'homme devient l'esclave du démon, (d) & que ce dangereux maître possède les méchants; & les conduit de précipice en précipice, à moins que Dieu par sa grace ne les délivre de cet affreux esclavage. Voilà la plus réelle & la plus dangereuse possession du démon.

Où sans doute: voilà la plus dangereuse possession du démon, si toutefois elle peut être appelée *possession*. Mais la possession corporelle, seule communément désignée sous le nom de *possession*, n'est pas moins réelle que cette possession purement spirituelle. Le démon possède l'ame des méchants, en ce qu'il les tient assujétis à son empire, enchaînés dans les liens du péché: mais il possède aussi les corps de ceux qui justes ou méchants, sont livrés par un juste jugement de Dieu au pouvoir de cet esprit de ténèbres, qui alors agit sur leurs membres, & dispose de leur corps selon l'étendue du pouvoir qu'il plaît à Dieu de lui donner. Il possède les ames, & il possède les corps, mais d'une manière bien différente. Il possède les ames sans y habiter; il possède les corps en y habitant: delà vient la différence des expressions qui marquent la délivrance de ces deux états. Dieu délivre nos ames de la puissance du démon, en les arrachant à la puissance de cet esprit de ténèbres: c'est l'expression de saint Paul: (e) *Eripuit nos Deus de potestate tenebrarum*. Mais il délivre nos corps de la puissance du démon, en chassant le démon, & l'obligeant de sortir du corps dans lequel il habitoit: c'est l'expression de l'Evangile: On offrit à Jesus plusieurs possédés, & il en chassoit les malins esprits par sa parole: (f) *Et ejiciebat spiritus verbo*.

L'exemple des sept maris de Sara est ici faussement allégué: il n'est question là d'aucune possession ni spirituelle ni corporelle: le pouvoir que le démon avoit reçu sur eux, n'étoit pas de les posséder, mais de les tuer, de les faire mourir. Au reste le pouvoir même de les tuer, suppose le pouvoir d'agir sur la matière; ainsi loin que cet exemple nous

(a) *Luc. viii. 2.* — (b) *Mat. xii. 43. & seqq. Luc. xi. 24. & seqq.* — (c) *Tob. iii. 8. vi. 14. 17.* — (d) *2. Petr. ii. 19. Rom. vi. 16. Marc. vi. 24.* — (e) *Col. i. 13.* — (f) *Mat. viii. 16.*

soit contraire, il nous est favorable, puisqu'il montre, que quand Dieu le veut, le démon peut agir sur la matière.

Pour prendre bien le sens de la parabole où Jésus-Christ parle de l'esprit impur, qui étant sorti d'un homme, y rentre ensuite avec sept esprits plus méchants que lui : il faut considérer quelle en fut l'occasion. Il paroît que Jésus-Christ prononça deux fois cette parabole ; mais toujours à l'occasion de la guérison d'un possédé. Selon saint Matthieu, (a) on présenta à Jésus un possédé aveugle & muet ; & il le guérit de telle sorte qu'aussi-tôt cet homme vit & parla. Sur cela les Pharisiens dirent : *Cet homme ne chasse les démons que par Bézébub Prince des démons.* Jésus leur répondit : *Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même ; comment donc son royaume subsistera-t-il ? . . . Si c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc venu jusqu'à vous.* Il ajouta encore quelques autres instructions ; sur quoi quelques-uns des Scribes & des Pharisiens dirent : *Maître, nous voudrions bien que vous nous fassiez voir quelque signe.* Jésus-Christ leur répondit encore à cela : & enfin il en vint à la parabole dont il s'agit : *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, &c.* Selon saint Luc, (b) *Jésus chassa un démon qui étoit muet ; & le démon étant sorti, le muet parla ; & tout le peuple fut en admiration.* Sur cela quelques-uns dirent : *C'est par Bézébub Prince des démons, qu'il chasse les démons ; & d'autres, pour le tenter ; lui demandoient un signe dans le ciel.* Jésus répondit d'abord aux premiers : *Si Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume subsistera-t-il ?* Il ajouta quelques autres instructions qu'il termina par la parabole dont il s'agit : *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, &c.* Ensuite il répondit à ceux qui avoient demandé un signe. De part & d'autre ce sont presque les mêmes réponses de la part de Jésus-Christ ; mais elles sont dans un ordre différent. D'ailleurs le miracle qui y donna lieu, selon saint Matthieu, paroît être différent de celui qui y donna lieu, selon saint Luc : l'un est la guérison d'un possédé aveugle & muet ; l'autre est la guérison d'un possédé muet, mais dont il n'est pas dit qu'il fût aveugle. De plus si on examine de près la suite des événements, il paroît que ce sont en effet deux miracles différents, dont le premier rapporté par saint Matthieu, arriva dans la seconde année du ministère public de Jésus-Christ ; & le second rapporté par saint Luc, n'arriva, ce semble, que dans la troisième année. (c) Quoi qu'il en soit, il est donc toujours certain que ce fut à l'occasion de la guérison d'un possédé que Jésus-Christ prononça la parabole dont il s'agit. Il est donc bien vraisemblable que la possession dont il est parlé dans cette parabole, est une possession corporelle, telle que celle qui fut l'occasion de cette parabole même. Je conviendrai bien que l'objet principal de

---

(a) *Matt. xii. 22. & seqq.* — (b) *Luc. xi. 14. & seqq.* — (c) Voyez l'Harmonie des Évangiles, Art. L. & xcvi.

la parabole est la possession spirituelle, mais possession figurée par la possession corporelle qui est l'objet du sens littéral de la parabole. Les expressions mêmes de la parabole semblent assez le marquer : car le démon ne peut véritablement sortir que du corps qu'il a véritablement habité, & non de l'ame dans laquelle il n'habite jamais véritablement : & de même il ne peut rentrer véritablement que dans le lieu d'où il est véritablement sorti, c'est-à-dire, dans le corps, & non dans l'ame. Il domine sur l'ame ; il lui communique ses pensées, ses desirs, ses inclinations, ses affections ; mais il n'habite point véritablement en elle. Il n'y a proprement que l'Esprit de Dieu qui habite dans les ames qu'il a choisies pour y faire sa demeure ; parce que cette inhabitation n'est autre que cette union intime & ineffable que nos ames ne contractent véritablement qu'avec l'Esprit de Dieu qui s'unit à elles, & qui les unit à lui. Lors donc que Jesus-Christ parle de l'esprit impur qui sort d'un homme, ou qui y rentre, cela ne peut s'entendre littéralement que d'une possession corporelle. Au reste quand il seroit vrai que cela se pourroit entendre d'une possession spirituelle, nos adversaires ne pourroient point encore s'en prévaloir contre nous, parce que dans le langage des divines Ecritures, dans le langage même commun & ordinaire des hommes, la guérison de la possession spirituelle qui n'est autre que la conversion des ames, ne se confond point avec la guérison de la possession corporelle qui n'est autre que la délivrance des corps.

En effet quand saint Luc me dit qu'à la suite de Jesus-Christ se trouvoient avec les douze Apôtres quelques femmes qui avoient été guéries & délivrées des malins esprits & de différentes infirmités : (a) *Mulieres aliqua quæ erant curatæ à spiritibus malignis & infirmitatibus* : je ne puis douter que ces femmes délivrées de malins esprits ne fussent des femmes délivrées d'une possession corporelle. Car s'il eût voulu simplement parler de femmes converties, il se seroit exprimé autrement. Non : ce n'est point ainsi que l'on exprime la conversion du cœur. Il auroit dit que c'étoit des femmes qui étoient revenues de leurs mauvaises voies ; que c'étoit des femmes à qui Jesus-Christ avoit remis leurs péchés. Mais il ne dit point cela ; il dit seulement que c'étoit des femmes qui avoient été délivrées des malins esprits : *Quæ erant curatæ à spiritibus malignis* : & par-là il me fait entendre que c'étoit des femmes qui avoient été dans le même état que ces possédés que l'on présentoit si souvent à Jesus-Christ, & qui étoient par lui délivrés & guéris : car telle est l'expression même des Evangélistes : On présenta à Jesus-Christ, disent-ils, des possédés, & il les guérit : (b) *Obtulerunt ei... qui demonia habebant, ..... ET CURAVIT EOS*. L'Evangéliste ne nous dit de ces femmes que ce que l'on disoit de tous les autres possédés que Jesus-Christ avoit délivrés : c'étoit

---

(a) *Luc. viii. 2.* = (b) *Mat. ix. 24.*

des femmes qui avoient été guéries & délivrées des malins esprits, c'est-à-dire, qui avoient été guéries d'une possession corporelle semblable à celle de tant d'autres que Jesus-Christ avoit guéries comme elles : *Et mulieres aliqua quæ erant curatæ à spiritibus malignis.*

Mais au reste, continuent nos adversaires, quand nous parlons de possession spirituelle, nous ne prétendons pas non plus que le démon habite dans l'ame de tous les méchants, ni même qu'il ait tant de part à la corruption de leur cœur. L'Écriture nous parle souvent de *l'esprit de fornication*, (a) de *l'esprit de mensonge*, (b) de *l'esprit d'étourdissement*, (c) de *l'esprit de jalousie*, (d) & ainsi du reste, pour marquer le mauvais penchant ou le mauvais esprit qui nous porte à ces vices, ou qui cause en nous ces mauvaises dispositions. Il ne faut pas croire que le démon soit toujours auteur de tout cela. Saint Jacques nous apprend, (e) que si nous sommes portés au mal, & si nous y succombons, nous ne devons nous en prendre qu'à notre concupiscence, à laquelle nous ne résistons pas. Ainsi on ne doit pas légèrement s'imaginer qu'il y ait du surnaturel dans tout ce que l'on nous dit des hommes possédés par l'esprit d'impureté, ou par l'esprit d'ambition, &c. Le cœur de l'homme est assez corrompu, & les passions sont assez puissantes pour le porter aux derniers excès, sans que le diable s'en mêle. Mais soit qu'il s'en mêle ou qu'il ne s'en mêle pas, il faut convenir qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse chasser ces sortes de démons. L'Église & les Saints, par leurs prières, peuvent attirer les effets de la miséricorde de Dieu sur les pécheurs, & leur obtenir la grâce de la conversion. Mais ce ne sont pas là des obsessions, où il faille employer les exorcismes. La pénitence, le jeûne, l'aumône, la prière sont les vrais remèdes de ces maux.

C'est-à-dire, que nos adversaires voudroient nous contester la réalité, non-seulement des possessions corporelles, mais même des possessions spirituelles. Ils ne se contentent pas de nier le pouvoir du démon sur les corps; ils osent même révoquer en doute le pouvoir qu'il exerce sur les ames. Il est vrai que l'Écriture nous parle de *l'esprit de fornication*, de *l'esprit de jalousie*, de *l'esprit d'étourdissement*, & par ces expressions nous marque simplement le mauvais penchant qui nous porte à ces vices, ou qui cause en nous ces mauvaises dispositions. Mais faussement nous allegue-t-on ici, comme une expression semblable, ce qui est dit de *l'esprit de mensonge* dans le III. Livre des Rois, où le Prophete Michée s'exprime en ces termes : (f) *J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, & toute l'armée du ciel autour de lui à droite & à gauche. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, & qu'il y périsse? Et l'un dit une chose, & l'autre une autre.*

VIII.  
En vain nos adversaires prétendent-ils révoquer en doute le pouvoir du Démon sur les ames mêmes : aucune des possessions dont parle l'Évangile ne peut se réduire aux seuls effets de la concupiscence, au seul regne des passions.

(a) Osee, iv. 12. & v. 4. == (b) 3. Reg. xxii. 23. == (c) Isai. xxix. 10. == (d) Num. v. 14. 30. == (e) Jacob. 1. 14. == (f) 3. Reg. xxii. 19. & seq.

Mais un esprit s'avança , & se présentant devant le Seigneur , il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Comment ? Il répondit : J'irai , & je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses Prophetes. Le Seigneur lui dit : Tu le séduiras ; & tu auras l'avantage sur lui : va , & fais ce que tu as dit. Maintenant donc , continue le Prophete en parlant à Achab même , le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos Prophetes qui sont ici , & le Seigneur a prononcé votre arrêt. Ainsi s'exprime le Prophete du Seigneur. C'est donc le démon même qui fut un esprit de mensonge dans la bouche des Prophetes d'Achab : c'est-à-dire , que ce fut le démon même qui persuada aux Prophetes d'Achab le langage séducteur qu'ils tinrent à ce Prince.

En vain nous allegue-t-on ici le témoignage de saint Jacques : cet Apôtre ne dit pas que si nous sommes portés au mal , & si nous y succombons , nous ne devons nous en prendre qu'à notre concupiscence à laquelle nous ne résistons pas. Il dit que nous sommes tentés par notre concupiscence qui nous emporte , & qui nous attire dans le mal : mais il ne dit pas que ce soit elle seule qui nous tente. Il dit que lorsque nous sommes tentés , nous ne devons pas en accuser Dieu ; parce que Dieu ne tente personne : mais il ne dit pas que personne ne soit tenté par le démon. Et certes n'est-ce pas le démon qui tenta Eve dans le Paradis terrestre ? n'est-ce pas le démon qui tenta Jesus-Christ dans le désert ? Saint Paul n'écrit-il pas aux Theffaloniens qu'il a appréhendé que le tentateur ne les eût tentés ? (a) Et saint Pierre ne nous dit-il pas que le démon notre adverfaire tourne sans cesse autour de nous comme un lion rugissant cherchant qui il pourra dévorer ? (b) Non-seulement le démon tente les hommes ; mais il tient sous sa puissance les méchants : il est le Prince du monde ; & ceux qui appartiennent au monde , sont ses esclaves. Nous ne prétendons pas en conclure qu'il exerce un pouvoir surnaturel sur tous ceux qui sont sous son empire. Il n'y a rien de surnaturel dans le pouvoir qu'il exerce sur les ames : le pouvoir qu'il exerce quelquefois sur les corps est le seul qui puisse être regardé comme surnaturel. En vain donc nous dit-on qu'il ne faut pas légèrement s'imaginer qu'il y ait du surnaturel dans tout ce qui est dit des hommes possédés par l'esprit d'impureté , d'ambition , & autres. Non : sans doute, il n'y a point de surnaturel dans tout ce qu'éprouve une ame dominée par l'esprit d'impureté , d'ambition , d'avarice , & le reste. Et alors le nom d'esprit d'avarice , d'ambition , d'impureté , ne doit pas même toujours s'entendre du Démon. La suite du discours détermine seule le sens de ces expressions. Nous conviendrons que le cœur de l'homme est assez corrompu , & ses passions assez puissantes pour le porter aux derniers excès ; sans que le Diable s'en mêle : & voilà ce que dit saint Jacques , chacun

---

(a) 1. Theff. 111. 5. — (b) 1. Petr. v. 8.

est tenté, séduit & entraîné par sa propre concupiscence. Mais il ne s'enfuit pas que le démon ne s'en mêle pas : & nous venons de montrer qu'il n'est que trop certain qu'il s'en mêle. Nous conviendrons qu'il n'y a que Dieu qui puisse chasser le démon, l'éloigner des ames qu'il tenoit dans son esclavage : nous conviendrons qu'il n'y a que Dieu qui puisse convertir les cœurs en les retirant de l'esclavage du démon : nous conviendrons même que la pénitence, le jeûne, l'aumône, la prière, sont les vrais remèdes des maux de l'ame. Mais il ne faut pas confondre le pouvoir que le démon exerce sur les ames, avec celui qu'il exerce sur les corps. Il n'y a que le pouvoir qu'il exerce sur les corps qui soit une vraie possession : & dès que l'on reconnoît que ce pouvoir ne peut être que surnaturel, il faut reconnoître qu'il y a réellement du surnaturel dans ce que l'Écriture nous dit des hommes possédés de l'esprit impur.

Et certes lorsque l'Évangile nous dit qu'on offroit à Jesus-Christ des hommes possédés du démon, & qu'il chassoit les esprits par sa parole : (a) *Obtulerunt ei multos demonia habentes, & ejiciebat spiritus verbo* : il est évident que les esprits qu'il chassoit, étoient les démons mêmes dont ces hommes étoient possédés : les démons habitoient donc dans ces hommes, puisque Jesus-Christ les en chassoit : la possession de ces hommes étoit donc une possession corporelle. De même lorsque saint Marc parlant de cet homme possédé d'une légion de démons, dit qu'il étoit possédé de l'esprit impur : (b) *Homo in spiritu immundo* : il est bien évident que cet esprit impur à qui Jesus-Christ commande de sortir de cet homme, n'étoit pas la passion de l'impureté, mais le démon même dont cet homme étoit possédé, & qui habitoit dans le corps de cet homme, comme le marque expressément saint Luc : (c) *Vir qui habebat demonium*. Et d'ailleurs jamais dans l'Écriture le nom de *démoniaques* ou *possédés*, *δαίμονιζόμενοι*, n'est employé comme synonyme avec celui de *méchants* ou *pêcheurs* : jamais on ne le voit employé pour signifier l'état d'un homme dominé par ses passions, ou dont l'ame est assujétie à l'empire du démon : mais il marque toujours un état singulier & extraordinaire qui n'est pas commun à tous les méchants, non pas même aux plus scélérats, & que les justes mêmes & les plus innocents, peuvent éprouver : donc ce terme ne signifie autre chose qu'une possession corporelle : donc tous ceux que l'Évangile appelle *possédés*, éprouvoient bien réellement une possession corporelle.

En vain donc nos adversaires prétendent-ils qu'on peut rapporter toutes les sortes d'obsessions & de possessions dont parle l'Écriture, ou à quelque maladie, ou à quelque dérangement d'imagination, ou à une possession purement spirituelle, ou même simplement aux seuls effets de la concupiscence, au seul regne des passions dans un cœur. Non :

---

(a) *Matth. VIII. 16.* == (b) *Marc. V. 2.* == (c) *Luc. VIII. 27.*

les possessions dont parle l'Évangile, n'étoient point de simples maladies : il pouvoit bien se trouver quelquefois des maladies jointes à des possessions ; mais alors la possession étoit aussi réelle que la maladie, qui n'étoit même quelquefois que l'effet de la possession. Les possessions dont parle l'Évangile, n'étoient point de simples dérangements de l'imagination : le démon possédoit bien réellement ceux de qui Jésus-Christ le chassoit : la réalité de ces possessions est attestée non-seulement par le témoignage des Évangélistes, mais encore par le témoignage de Jésus-Christ même. Enfin les possessions dont parle l'Évangile, ne peuvent se réduire à de simples possessions spirituelles, encore moins aux seuls effets de la concupiscence, au seul regne des passions dans un cœur : le démon exerce un pouvoir réel sur les âmes des méchants qui sont tous ses esclaves, livré à sa puissance ; mais il exerce aussi un pouvoir réel sur les corps, soit des méchants, soit même des justes, selon que Dieu le lui permet : & la possession de tous les possédés, dont parle l'Évangile, n'étoit autre qu'une possession corporelle, seule proprement désignée sous le nom de *possession*, seule qui caractérise l'état de ceux qui sont désignés sous le nom de *démoniaques* ou *possédés* : *δαίμονιζόμενοι*. Ainsi ce sont les expressions mêmes de l'Évangile qui nous prouvent la réalité des possessions dont l'Évangile nous parle.

IX.  
En vain nos adversaires s'efforcent-ils d'é luder la preuve que nous tirons du témoignage de J. C. & des Apôtres. Si les possessions n'étoient pas réelles, J. C. & les Apôtres n'en auroient pas confirmé la réalité.

Mais nos adversaires s'efforcent d'é luder cette preuve. Jésus-Christ & les Apôtres, disent-ils, n'ont pas entrepris de réfuter les opinions & les préjugés des peuples, ni de réformer les manières de parler triviales & populaires, toujours peu correctes & peu exactes, & souvent contraires à la vérité. Personne n'ignore quelles étoient les fausses idées du commun des Juifs & des Apôtres sur le regne du Messie, sur le siècle futur & sur tant d'autres traditions. Le Sauveur a souffert jusqu'à la fin leur grossièreté & leur ignorance ; & il a laissé au Saint-Esprit le soin de les détromper, de les former, de leur ouvrir l'esprit & le cœur, & de les éclairer sur tout ce qu'il leur avoit dit si souvent, sans qu'ils eussent pu le comprendre. Le peuple Juif attribuoit la plupart des maladies au démon, & croyoit qu'elles étoient la peine du péché : le Sauveur s'est-il mis en peine de les tirer d'erreur sur ce sujet ? Il ne s'agit pas ici des erreurs sur la Philosophie & sur les choses naturelles : comme cette ignorance ne fait rien à l'affaire du salut, on ne s'étonne point que Jésus-Christ n'en ait rien dit. Mais combien d'erreurs sur les apparitions des Anges & des Esprits, sur le pouvoir du démon, sur la magie, sur les enchantements, que le Sauveur n'a ni touchés ni réformés ? Les Hébreux étoient fort ignorants en fait d'Anatomie & de Médecine ; on le voit par tout ce qu'ils en disent : serons-nous obligés d'adopter leurs erreurs, parce que l'Écriture, pour se proportionner à leur portée & à la nôtre, emploie leurs expressions, & semble autoriser leurs préjugés ? Lors donc que les Auteurs sacrés nous parlent, comme si les malades que Jésus-Christ guérissoit eussent été réellement possédés ; lorsque Jésus-Christ

parlant

parlant à ces malades , semble supposer que le démon les obsède , & les rend sourds , muets , courbés , maniaques , accablés de douleurs , cela ne veut dire autre chose , sinon que le peuple étant dans cette persuasion , Jesus-Christ & ses Apôtres se sont accommodés à leurs idées & à leur langage. Les Philosophes & les Savants sont bien obligés d'en user de même lorsqu'ils parlent à la populace , & lorsqu'ils écrivent pour le peuple. Qu'on appelle un Médecin pour traiter un hypochondriaque , ira-t-il d'abord contredire son malade , & révolter son esprit , en lui soutenant qu'il n'est rien de tout ce qu'il s'imagine être ? que ridiculement il croit être de glace ou de neige , ou cheval ou lapin ? Il va d'abord à rétablir les humeurs dans leur assiette naturelle ; & ensuite si son art ou son esprit lui inspirent quelque secret pour tromper , ou plutôt pour détromper l'imagination de son malade , il ne manque pas de l'employer , proportionnant toujours son langage aux circonstances , aux dispositions & au besoin de celui qu'il traite. C'est ce que le Sauveur a fait avec une bonté , une sagesse & une patience admirable.

C'est ainsi que nos adversaires affectent d'admirer la sagesse de Jesus-Christ , tandis qu'ils lui contestent les œuvres de sa puissance. Jesus-Christ ni les Apôtres n'ont pas entrepris de réfuter les préjugés des peuples , ni de réformer les expressions triviales & populaires : mais ont-ils entrepris de les confirmer ? & ne seroit-ce pas les confirmer que de les employer , lors même qu'il n'y a aucune nécessité ? En effet si les possessions n'étoient pas réelles , Jesus-Christ ne pouvoit-il pas les guérir sans commander au démon ? Les Evangélistes ne pouvoient-ils pas dire que le malade avoit été guéri , sans dire que le démon étoit sorti ? Le Sauveur a souffert jusqu'à la fin la grossièreté & l'ignorance de ses Apôtres mêmes , & il a laissé au Saint-Esprit le soin de les détromper de leurs fausses idées : mais le Saint-Esprit les a-t-il donc détrompés sur les possessions qu'ils croyoient réelles ? & s'il les a détrompés , pourquoi donc continuent-ils de tenir le même langage ? pourquoi confirment-ils encore par leur témoignage la réalité de ces possessions qu'ils sauroient être fausses ? pourquoi dans le Livre même des Actes , saint Luc nous parle-t-il encore de possédés guéris par saint Pierre & par saint Paul ? (a) Pourquoi nous parle-t-il encore d'un esprit de Python à qui saint Paul dit : Je te commande au nom de Jesus-Christ de sortir de cette fille : (b) *Spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea.* Et il sortit à l'heure même : *Et exiit eadem hora.* Pourquoi nous parle-t-il de ces exorcistes Juifs qui entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jesus sur ceux qui étoient possédés des malins esprits , (c) en leur disant : Nous vous conjurons par Jesus que Paul prêche. Et le malin esprit leur répondit : Je connois Jesus , & je

(a) *Act.* v. 16. & *xix.* 12. = (b) *Act.* xvi. 16. & *segg.* = (c) *Act.* *xix.* 13. & *segg.*

fais qui est Paul ; mais vous , qui êtes-vous ? *Respondens autem spiritus nequam dixit eis : Jesum novi , & Paulum scio ; vos autem qui estis ?* Et aussi-tôt l'homme qui étoit possédé d'un démon furieux se jetta sur deux de ces exorcistes , & s'en étant rendu maître , il les traita si mal , qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nuds & blessés : *Et insiliens in eos homo in quo erat dæmonium pessimum , & dominatus amborum , invaluit contra eos , ita ut nudi & vulnerati effugerint de domo illa.* Cet événement fut su de tous les Juifs & de tous les Gentils qui demeuroient à Ephèse ; & ils furent tous saisis de crainte ; & ils glorifioient le nom du Seigneur Jesus : *Et cecidit timor super omnes illos , & magnificabatur nomen Domini Jesu.* Nos adversaires seroient-ils donc seuls insensibles à l'éclat de ce prodige ? & refuseroient-ils à Jesus-Christ la gloire que les Juifs & les Gentils lui rendent ?

X.  
En vain nos  
adversaires  
s'efforcent-ils  
d'é luder la  
preuve qui se  
tire des exor-  
cismes mêmes  
que l'Eglise  
emploie. Les  
pratiques de  
l'Eglise sont  
fondées sur sa  
créance ; sa  
créance est fon-  
dée sur l'auto-  
rité des divi-  
nes Ecritures ;  
& ce que l'E-  
glise croit ,  
tous ses enfants  
doivent le croi-  
re.

Si les possessions n'étoient pas réelles , rien n'obligeoit Jesus-Christ & les Apôtres d'en confirmer la réalité par leur témoignage. Or les Apôtres & les Evangélistes rendent témoignage à la réalité des possessions : ils rendent ce témoignage après même que le Saint-Esprit est descendu sur eux pour les détromper de leurs erreurs , & leur enseigner toute vérité ; & leur témoignage est confirmé par celui de Jesus-Christ même. Donc les possessions dont ils nous parlent sont réelles. Ce seul argument suffit pour renverser tous les vains raisonnements de nos adversaires.

Mais de plus Jesus-Christ a promis que ses Disciples auroient le pouvoir de chasser les démons en son nom : (a) *In nomine meo dæmonia ejicient* : & ce pouvoir qu'il a transmis à ses Disciples , & qu'il a perpétué dans son Eglise , fournit encore contre nos adversaires une nouvelle preuve de la réalité des obsessions. Ils ne peuvent se dissimuler la force de cette preuve ; & ils cherchent en vain les moyens de l'é luder. L'Eglise , à la vérité , disent-ils , paroît convaincue qu'il y a quelquefois des obsessions réelles , & que le démon tourmente certaines personnes , ou pour punir des péchés secrets , ou pour exercer leur vertu , ou pour manifester les œuvres de Dieu. Elle parle comme si le démon étoit dans le corps du possédé , & qu'il le tourmentât. Mais ne peut-on pas prendre ces manières de parler comme tant d'autres qui sont usitées dans le langage ordinaire , & dans le langage même de l'Eglise , & dont on ne doit point presser la signification à la rigueur ? Les aspersions d'eau-bénite que l'Eglise fait sur les personnes & sur les choses les plus sacrées , prouvent bien qu'elle suppose que les démons sont répandus dans l'air , & dans presque tous les lieux mêmes les plus saints ; mais cet usage & cette opinion ne sont point des preuves incontestables de ce fait : ce sont des pratiques pieuses fondées sur des choses que l'on croit pieuse-

(a) *Marc. xvi. 17.*

ment, mais qui ne sont ni de foi divine ni d'une entière certitude. Il en est de même à proportion des exorcismes : l'Eglise n'oblige personne à en user ; elle ne condamne pas ceux qui n'en usent pas. Elle ne nie pas les possessions réelles du démon : mais peut-on dire qu'elle nous oblige de les croire, & qu'elle condamne ceux qui ne les croient pas, ou du moins qui les croient infiniment rares ?

Quelque bonne contenance que fassent ici nos adversaires, on voit bien que les exorcismes de l'Eglise les embarrassent : leurs propres aveux les trahissent. Ces exorcismes prouvent évidemment que l'Eglise est persuadée de la réalité des obsessions ; ils le comprennent, & ils n'en doutent pas. Or cette persuasion n'est ni nouvelle, ni particulière à quelque Eglise, ni renfermée dans le simple peuple : c'est une créance générale, une créance ancienne : c'est une créance attestée par la pratique commune de toutes les Eglises dans tous les siècles. Les Peres défont même les Païens de produire des démoniaques devant des Chrétiens : » Qu'ici, » devant vos tribunaux, disoit Tertullien, soit amené quelqu'un reconnu » pour possédé du démon, & qu'un Chrétien, quel qu'il soit, com- » mande à cet esprit impur de parler ; cet esprit de ténèbres avouera » aussi véritablement alors qu'il n'est qu'un démon, qu'ailleurs il ose » faussement se donner comme un Dieu : (a) *Edatur hic aliquis sub tribu- » nalibus vestris, quem dæmone agi constet ; jussus à quolibet Christiano loqui » spiritus ille, tam se dæmonem confitebitur de verò, quàm alibi Deum de » falso.* « Les démons ne tenoient point en présence de nos Exorcistes ; nos ennemis en convenoient : & nous venons de voir que les Exorcistes Juifs tenterent même d'employer le nom de Jesus-Christ pour chasser les démons. Dire que l'Eglise peut croire les obsessions réelles, quoiqu'elles ne le soient pas, ou qu'elle peut en être persuadée, sans demander à ses enfants une créance expresse sur cela, c'est ce qui ne peut entrer dans l'esprit d'aucun fidele Catholique, ni même d'aucun homme sensé. Si l'Eglise ne croyoit pas les obsessions réelles, elle n'agiroit & ne parleroit pas comme elle parle & comme elle agit. Et qui oseroit soutenir qu'elle se trompe dans ses sentiments & dans ses pratiques ? Eclairée & conduite par l'Esprit de Dieu, attribueroit-elle au démon un pouvoir qu'il n'auroit pas ? En vain prétend-on affoiblir la créance sur laquelle est fondée l'usage des exorcismes, en s'efforçant d'affoiblir celle qui est le fondement de l'usage des aspersions. Il est certain que le démon nous tente ; nous l'avons montré par l'exemple de nos premiers peres, par l'exemple de Jesus-Christ & par le témoignage des Apôtres : or comment ces esprits de malice nous tenteroient-ils, s'ils n'étoient pas répandus dans l'air ? Le fait est donc certain ; & les aspersions de l'Eglise n'ont point pour fondement une vaine créance. Il en est de même des

---

(a) *Tertull. Apolog. c. 23.*

exorcismes. Nos adversaires conviennent que les expressions que l'Eglise emploie dans ses exorcismes, sont relatives à celles qui sont employées dans l'Écriture, lorsqu'il est question de possession du démon. Or nous avons montré que la réalité des possessions du démon est suffisamment prouvée par le témoignage des divines Écritures. Le fait est donc certain ; & les exorcismes de l'Eglise n'ont point pour fondement une vaine créance. Ses pratiques sont fondées sur la foi ; & la foi est fondée sur la révélation. Les divines Écritures sont le fondement de la foi ; & la foi est la règle de celle de ses enfants. En vain donc nous demande-t-on si l'Eglise oblige ses enfants de croire la réalité des obsessions, & si elle condamne ceux qui ne les croient pas : c'est pour tous les enfants de l'Eglise une loi indispensable de croire tout ce que croit l'Eglise leur mère.

XI.  
En vain nos adversaires nous objectent-ils que les exorcismes n'opèrent pas toujours ; & que J. C. n'a pas promis à son Eglise un pouvoir illimité sur le Démon. Il est certain que J. C. a promis à ses Disciples le pouvoir de chasser les Démons ; & souvent les exorcismes ont opéré : dès lors l'objection est sans force.

En vain nous objecte-t-on que les exorcismes n'ont pas toujours leur effet ; & que le Sauveur n'a jamais promis expressément à son Eglise, un pouvoir continuel, miraculeux, ordinaire, attaché à certaines formules pour chasser les démons. Non : Jésus-Christ n'a pas promis que dans toute occasion & à l'égard de toutes sortes de personnes l'effet suivroit toujours l'exercice du pouvoir qu'il donnoit à ses Disciples : & voilà pourquoi les exorcismes n'ont pas toujours leur effet. Mais cependant il est certain qu'il leur a promis le pouvoir de chasser les démons en son nom : (a) *In nomine meo demonia ejicient*. Et voilà pourquoi souvent les exorcismes ont eu leur effet. Si quelquefois nos Exorcistes conjurent en vain le démon, on ne doit pas plus s'en étonner que de voir les Disciples de Jésus-Christ qui ne purent chasser le démon du corps de cet enfant lunatique dont parle l'Évangile. (b) La possession de cet enfant étoit bien réelle, puisqu'à la parole de Jésus-Christ le démon sortit, & cet enfant fut guéri. Et lorsque les Disciples de Jésus-Christ lui demandèrent pourquoi ils n'avoient pu chasser ce démon, il leur répondit d'abord : C'est à cause de votre peu de foi & de votre incrédulité : (c) *Propter incredulitatem vestram*. Ensuite il ajouta : Mais de plus, cette sorte d'esprit ne peut se chasser que par la prière & par le jeûne : (d) *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem & jejunium*. Il peut donc y avoir plusieurs raisons qui empêchent le succès des exorcismes. Le peu de foi des ministres qui les emploient, ou de ceux sur qui on les emploie ; le défaut de dispositions propres à attirer les regards de la miséricorde de Dieu sur celui dont il a livré le corps au pouvoir du démon ; enfin plusieurs autres raisons dont Dieu se réserve la connoissance, & qu'il ne nous appartient pas de pénétrer, peuvent empêcher que les exorcismes n'aient leur effet. Les remèdes les plus efficaces de la Reli-

(a) *Marc. xvi. 17.* — (b) *Matt. xvii. 15. 18. Marc. ix. 17. 27. Luc. ix. 40.*  
— (c) *Matt. xvii. 19.* — (d) *Matt. xvii. 20. Marc. ix. 28.*

gion, tels que sont les Sacrements, n'opèrent pas toujours sur ceux qui les reçoivent, parce que ceux qui les reçoivent, n'y apportent pas toujours les dispositions nécessaires. Si Tertullien étoit si hardi dans le défi qu'il osoit faire aux Paiens, c'est qu'alors la foi des Chrétiens étoit plus vive, & qu'étant plus vive, elle avoit plus ordinairement son effet; c'est que dans la circonstance particulière du défi qu'il osoit faire, & dont le succès tendoit à prouver la vérité de la Religion Chrétienne, il avoit une ferme confiance de voir l'heureux succès de ce défi, il espéroit que dans cette circonstance Dieu ne refuseroit pas à son peuple ce signe éclatant qui devoit servir au triomphe de la Religion. Il attendoit cela avec cette foi vive qui n'hésite point, avec cette espérance ferme qui n'est jamais confondue: & voilà pourquoi il ne craignoit point de faire ce défi. Enfin si les exorcismes n'avoit jamais réussi, on auroit quelque raison de nous objecter leur foiblesse: mais puisque tant de fois ils ont opéré, l'objection est sans force. Si les obsessions n'étoient pas réelles, les exorcismes n'opéreroient jamais.

En vain nos adversaires nous opposeront-ils ici le sentiment singulier de l'Historien Joseph, touchant les ames des méchants; l'opinion des Rabbins & des Philosophes, touchant les maladies extraordinaires; le témoignage de divers Historiens, touchant les prétendues obsessions guéries par la magie. Joseph suppose (a) que ce qui tourmente certaines personnes, n'est autre que l'ame de quelque scélérat, qui refusant de se rendre dans le lieu du supplice qui lui est préparé, s'empare du corps de quelque mortel, l'agite, le tourmente, & fait ce qu'il peut pour le perdre & le détruire. Mais nos adversaires sont eux-mêmes obligés de convenir qu'il y a beaucoup d'apparence qu'en cela Joseph nous a débité une conjecture de son invention, ou tout au plus une hypothèse qui n'étoit avancée que par ceux de sa secte. Le témoignage des Evangélistes prouve que le commun des Juifs croyoit la réalité des possessions du démon: nos adversaires le reconnoissent. Mais d'ailleurs que fait ici le témoignage de Joseph, contre celui de Jesus-Christ? Joseph nous conte une fable: Jesus-Christ atteste une vérité.

Les Rabbins, & sur-tout Maimonide, donnent souvent aux maladies le nom de certains démons; & nos adversaires prétendent que les Hébreux peuvent avoir imité cela des anciens Philosophes & Médecins Grecs qui donnoient quelquefois le nom de démons aux maladies extraordinaires & inconnues. Mais que nous importe? ils ont pris des maladies pour des obsessions; je le suppose: delà s'ensuivra-t-il que toute obsession soit maladie? Qu'il y ait de fausses obsessions, je ne le conteste pas: mais delà s'ensuivra-t-il qu'il n'y en ait pas de vraies? Les Rabbins & les Philosophes ont pu attribuer faussement au démon des maladies

XII.  
Réponses aux objections tirées du sentiment de l'Historien Joseph, touchant les ames des méchants; de l'opinion des Rabbins & des Philosophes, touchant les maladies extraordinaires; & du témoignage de divers Historiens, touchant les prétendues obsessions guéries par la magie.

(a) *Jos. Ant. l. vii. c. 25.*

auxquelles le démon n'avoit point de part : mais les saints Evangélistes ; mais les Apôtres de Jesus-Christ, mais Jesus-Christ même, n'ont pu donner comme réelles des obsessions qui auroient été fausses.

Selon le témoignage de divers Historiens, on a vu des magiciens guérir & délivrer des hommes qui étoient regardés comme possédés du démon. Cependant si les démons obsèdent des hommes, ce ne peut être que par une permission particulière de Dieu ; & dès-lors la magie n'a aucun pouvoir contre les obsessions. Béalzébub n'a pas le pouvoir de chasser un démon à qui Dieu a permis d'obséder un homme : tous les charmes, toutes les herbes, tous les démons ensemble, ne déferont pas ce que l'Eternel a fait ou commandé. Donc, disent nos adversaires, ces prétendues obsessions guéries par des magiciens étoient fausses & de pures illusions. Oui sans doute : mais encore une fois que nous importe ? & que peut-on en conclure contre nous ? Il y a de fausses obsessions : mais n'y en a-t-il point de vraies ? Les obsessions guéries par des magiciens étoient fausses : mais celles qui ont été guéries au nom de Jesus-Christ & par la parole même de Jesus-Christ en sont-elles moins vraies ?

XIII.  
Réponse à  
l'objection tirée des signes équivoques des obsessions. Quand il seroit vrai que les signes des obsessions seroient équivoques, les obsessions dont il est parlé dans l'Evangile, n'en seroient pas moins réelles.

Enfin nos adversaires nous objectent que les obsessions ne fournissent par elles-mêmes aucunes preuves certaines de leur réalité, ni à nous qui les voyons, ni aux prétendus possédés qui les ressentent. Tous les signes d'obsessions sont équivoques, disent nos adversaires ; donc toutes les obsessions sont incertaines. Nous conviendrons qu'il y a dans les obsessions plusieurs caractères douteux & équivoques ; nous accorderons même qu'il peut y en avoir beaucoup de fausses. Nous ne prétendons soutenir la réalité d'aucune autre que de celles qui sont clairement marquées dans les divines Ecritures, ou qui se trouvent caractérisées par des circonstances si décisives & si constantes, que l'on ne puisse raisonnablement les attribuer ni à la maladie, ni à l'imagination, ni à l'imposture. Nous ne venons pas ici prendre la défense ni de la vaine supposition des peuples, ni du prétendu pouvoir excessif du démon, ni des faux miracles, ni de la téméraire crédulité des ignorants. Mais nous défendons les Textes sacrés qui nous apprennent expressément que Jesus-Christ a guéri des possédés, qu'il a même donné ce prodige comme une des preuves de sa mission, qu'il a communiqué le même pouvoir à ses Apôtres & à ses Disciples, & qu'il a promis de le transmettre à ceux qui croiroient en lui. Nous soutenons que tous ces Textes prouvent la réalité des obsessions : nous disons, que quand il seroit vrai que les obsessions ne fournissent par elles-mêmes aucunes preuves certaines de leur réalité, cependant on ne pourroit pas douter de la réalité de celles dont nous parlent les saints Evangélistes. Ces obsessions nous sont attestées par des hommes inspirés ; elles nous sont attestées par Jesus-Christ même : cela seul doit suffire pour fixer notre jugement & pour lever tous nos doutes.

Mais avant de terminer cette Dissertation, nous croyons devoir re-

venir ici sur quelques propositions qui semblent avoir échappé à Dom Calmet, & que nos adversaires nous opposeroient peut-être. On pourroit nous objecter que D. Calmet dans sa Dissertation sur la Médecine des Hébreux, (a) parle des obsessions comme d'une *maladie* qui étoit *fort commune au temps de Jesus-Christ*, (b) qu'il dit que cette maladie étoit *la même* que celle de Saül qui paroissoit possédé, & qu'il ajoute qu'il est bon de remarquer que les Hébreux d'alors étoient persuadés que presque toutes les maladies incurables & inconnues étoient causées par le démon. Nous conviendrons que désigner les obsessions sous le nom de *maladie*, c'est employer un terme impropre. Mais nous ajouterons que dans cet endroit-là même D. Calmet reconnoît que Saül, non-seulement paroissoit possédé, mais *L'ÉTOIT RÉELLEMENT, le malin esprit se servant de la mauvaise disposition de ses humeurs pour l'agiter & le tourmenter*. Nous ajouterons que dans le même endroit D. Calmet reconnoît qu'on voit dans l'Évangile plusieurs épileptiques, des sourds, des muets, des lunatiques, des maniaques *RÉELLEMENT POSSÉDÉS DE QUELQUE DÉMON, & qu'aussi-tôt que Jesus-Christ ou ses Apôtres avoient chassé le démon, le malade étoit guéri*. Nous ajouterons qu'après avoir rapporté quelques autres exemples, il s'exprime ainsi : » On ne dira pas que dans tout cela il n'y avoit que de » l'imagination & de l'erreur de la part du peuple, que Saül n'étoit point » possédé, non plus que les épileptiques & les lunatiques, ni les muets dont » il est parlé dans l'Évangile. Il est croyable que Dieu permettoit alors » au démon d'agiter & de posséder les corps des personnes qui étoient » tombées dans quelque crime, ou qui avoient été frappées de quelque » plaie de la main de sa justice pour les punir en ce monde, & pour » effrayer les autres. Tel étoit l'esprit de l'ancienne Loi ; un esprit de » rigueur, de sévérité. Il falloit traiter les Juifs en esclaves, & les » retenir par des peines sensibles & proportionnées à leur portée & à » leurs préjugés. Ils regardoient ces maladies comme des châtimens extraordinaires ; ils les croyoient causées par les mauvais esprits. Dieu ne » détruit point cette opinion ; mais il s'y conforme ; il leur envoie des » démons pour les punir, en même temps qu'il leur envoie des maladies. « Nous ne conviendrons pas que la maladie fût toujours ainsi distinguée de l'obsession : l'Évangile nous marque assez que souvent c'étoit l'obsession qui étoit la cause de la maladie ; mais il nous suffit ici de remarquer que dans cet endroit même, D. Calmet convient au moins que la possession étoit réelle.

On nous répondra peut-être que dans la même Dissertation D. Calmet s'exprime en ces termes : (c) » Les Hébreux attribuoient au dé-

(a) Cette Dissertation se trouve dans le I. Tome du Recueil des Dissertations de Dom Calmet, dans le Commentaire du même Auteur à la tête de l'Écclésiastique, & dans cette Bible à la tête du même Livre. — (b) Pag. 335. du Recueil, p. xlvij. du Commentaire sur l'Écclésiastique, pag. 705. du Tome. VIII. de cette Bible. — (c) Pag. 339. du Recueil, p. liij. du Comm. sur l'Écclésiastique, pag. 539. de cette Bible.

XIV.  
Eclaircissements sur quelques propositions avancées par D. Calmet dans sa Dissertation sur la Médecine des Hébreux.

» mon ou à la lune plusieurs incommodités que les Médecins regardent  
 » comme toutes naturelles : telle étoit la maladie de Saül , & celle de ces  
 » hypochondriaques qui passoient pour possédés. Il y en avoit sans doute un  
 » grand nombre qui l'étoient réellement , & l'Evangile ne permet pas  
 » d'en douter ; mais il seroit mal-aisé de soutenir qu'ils l'étoient tous. Le  
 » peuple ignorant , encore aujourd'hui , tient pour possédés bien des  
 » gens qui ne sont que fols & maniaques. Ils ont plus besoin d'ellébore &  
 » de purgations ou de rafraichissements , que d'exorcismes & de moyens  
 » surnaturels , que l'Eglise n'a intention d'employer que lorsqu'il y a né-  
 » cessité ou utilité sensible & reconnue. « Nous conviendrons que D.  
 Calmet accorde trop ici aux incrédules. L'Ecriture montre assez que la  
 maladie de Saül n'étoit point une simple maladie , mais que cette maladie  
 étoit jointe à une obsession réelle , ou plutôt causée par une obsession  
 réelle. Et quant à ceux que l'Evangile appelle possédés , on doit recon-  
 noître que ce n'étoit pas seulement des hypochondriaques , mais de vrais  
 possédés ; que non-seulement ils passoient pour possédés , mais qu'ils l'é-  
 toient réellement. Ce n'est pas même assez de reconnoître qu'il y en  
 avoit sans doute un grand nombre qui l'étoient ; on doit reconnoître que tous  
 ceux que l'Evangile appelle possédés , l'étoient. Et certes s'il y a ici  
 quelque chose de mal-aisé , ce n'est pas de soutenir qu'ils l'étoient tous ; ce  
 seroit bien plutôt de soutenir que tous ne l'étoient pas. En effet pour  
 soutenir qu'ils l'étoient tous , il me suffit de savoir que les Evangélistes  
 les appellent ainsi , parce que ces hommes inspirés ne les auroient pas  
 ainsi appelés , s'ils n'eussent pas été tels. Mais comment prouvera-t-on  
 que tous ne l'étoient pas ? quelle distinction mettra-t-on entre des hom-  
 mes qui sont tous désignés sous le même nom , & à qui ce nom est donné  
 par des Ecrivains inspirés , c'est-à-dire , par l'Esprit de vérité qui condui-  
 soit lui-même la plume de ces Ecrivains ? Le peuple ignorant tient encore  
 aujourd'hui pour possédés des gens qui ne le sont pas : mais des Ecrivains ins-  
 pirés nous auroient-ils donné comme possédés des gens qui ne l'auroient  
 pas été ? & si le démon n'eût pas été réellement dans le corps de ces  
 possédés , nous auroient-ils dit que Jesus-Christ guérissoit ces possédés  
 en chassant d'eux par sa parole les malins esprits ? ( a ) *Obtulerunt ei mul-  
 tos daemonia habentes , & ejiciebat spiritus verbo.*

D'ailleurs dans la présente Dissertation nous n'avons fait qu'exposer  
 les principes reçus par D. Calmet même , & établis par lui dans la Dis-  
 sertation qu'il a donnée sur le même sujet. Il est vrai que nous les avons  
 distribués dans un nouvel ordre ; nous les avons présentés dans un nou-  
 veau jour : mais au fond ce sont les mêmes principes. Les posses-  
 sions sont possibles , celles dont parlent l'Evangile sont réelles , c'est ce  
 que nous avons établi dans cette Dissertation ; c'est aussi ce que D. Cal-

---

(a) *Matt. VIII. 16.*

met établi dans celle qu'il a donnée. Si quelquefois D. Calmet, dans son Commentaire ou dans ses Dissertations, semble s'écarter de ces deux principes, ce sont là de ces négligences qui échappent souvent aux meilleurs Ecrivains, sur-tout à ceux qui, comme D. Calmet, sont occupés à rassembler & à comparer les différents sentiments d'une multitude d'Auteurs sur une multitude de matieres différentes. Souvent alors il arrive que l'on propose ce que d'autres pensent, comme si c'étoit ce que l'on pensoit soi-même : souvent alors il arrive que sur une matiere dont on ne parle qu'en passant, on avance certaines propositions dont on n'apperçoit pas le vice, & sur lesquelles on revient soi-même ; lorsqu'on a occasion de traiter la même matiere avec plus de soin & plus d'exactitude. C'est donc par les deux principes que D. Calmet établit dans sa Dissertation sur les obsessions, que l'on doit juger de ses vrais sentiments sur cette matiere : & ce sont ces deux principes que nous avons aussi nous-mêmes établis ici.

Les obsessions & possessions sont possibles. Il est possible au moins dans l'ordre furnaturel que le démon agisse sur le corps d'un homme par une permission particulière de Dieu : il est possible que Dieu accordé au démon cette permission : il est possible que le corps d'un homme soit mu & agité par le démon à qui ce pouvoir est accordé : les effets des obsessions sont limités par la puissance de Dieu ; mais les obsessions n'en sont pas moins possibles : nous pouvons ignorer pourquoi Dieu accorde au démon le pouvoir d'obséder un homme ; mais nous ne pouvons douter qu'il ne puisse accorder au démon ce pouvoir : enfin non-seulement il n'y a point de danger à admettre la possibilité des possessions ; mais il y auroit même du danger à ne la point admettre. Les obsessions & possessions sont possibles ; donc rien n'oblige à en contester la réalité : mais d'ailleurs la réalité en est si constante, qu'on ne peut se dispenser d'en reconnoître la possibilité.

Les possessions dont parle l'Évangile, sont réelles. La délivrance des possédés est marquée d'une maniere si expresse dans l'Évangile, qu'il n'est pas possible de douter de la réalité de leurs possessions : la comparaison de l'état qu'éprouvoit Saül avec celui des possédés dont il est parlé dans l'Évangile, ne prouve rien contre la réalité de la possession de ceux-ci ; l'obsession étoit réelle de part & d'autre : en vain s'efforce-t-on de réduire les possessions dont les Évangélistes nous parlent, ou à de simples maladies, ou au dérèglement de l'imagination, ou à des possessions purement spirituelles, ou enfin au seul emportement des passions ; le témoignage des Évangélistes & de J. C. même prouve constamment que toutes ces possessions étoient réelles, & que c'étoit le corps même qui étoit possédé par le démon : en vain s'efforce-t-on d'affoiblir cette preuve tirée du témoignage des Évangélistes & de J. C. même ; si les possessions dont parle l'Évangile, n'eussent pas été réelles, J. C. & les Évangélistes n'en auroient pas attesté & confirmé la réalité : le pou-

XV.  
Conclusion  
qui renferme  
la récapitula-  
tion des prin-  
cipes établis  
dans cette  
Dissertation.

voir que J. C. a transmis à ses Disciples de chasser les démons en son nom, est une nouvelle preuve de la réalité des possessions ; en vain s'efforce-t-on d'é luder encore cette preuve ; l'Eglise n'emploie les exorcismes que parce qu'elle croit la réalité des possessions ; & ce que l'Eglise croit, tous les enfants doivent le croire : si les exorcismes n'opé roient jamais ; on pourroit nous objecter leur foiblesse ; mais ils ont opéré tant de fois que l'objection est sans force : le sentiment de Joseph n'est qu'une chimere incapable de donner la moindre atteinte à la vérité attestée par J. C. les Rabbins & les Philosophes ont supposé de fausses obsessions ; mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait point d'obsessions réelles : les prétendues obsessions, qui selon les Historiens, ont été guéries par l'art de la magie, étoient fausses ; mais celles qui ont été gueries au nom & par la parole de J. C. n'en sont pas moins vraies : enfin les signes des obsessions peuvent être équivoques ; mais la réalité de celles qui sont attestées par les Evangélistes & par J. C. même, n'en est pas moins certaine.

En vain donc l'incrédule nous conteste-t-il la possibilité & la réalité des possessions dont parle l'Evangile : elles sont possibles : elles sont réelles.





# DISSERTATION

SUR

## LES TROIS MARIES.

**L**A question que nous allons traiter, a pour objet trois personnes dont il est parlé dans l'Evangile, qui sont Marie Magdelene, Marie sœur de Marthe, & une femme pénitente qui oignit les pieds de notre Sauveur, dans la maison de Simon le Pharisien. (a) Il s'agit de savoir si ce sont trois personnes diverses, ou si ce n'en sont que deux, ou si ce n'est que la même personne marquée sous ces trois noms.

Histoire de la dispute qui s'est élevée au sujet des trois Mariés. Objet & partage de cette Dissertation.

On peut déclarer par avance que cette question est du nombre de ces *disputes interminables*, dont parle saint Paul à Timothée, (b) sur lesquelles on disputera éternellement, sans jamais parvenir à une connoissance certaine & distincte de la vérité. Si la chose étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devoit l'être à présent, puisque tant d'habiles personnages l'ont traitée. Nous n'avons que deux voies sûres pour décider cette difficulté. La première est la parole de Dieu, c'est-à-dire, le Texte des Livres saints; & la seconde est la tradition de l'Eglise & le sentiment des Peres. Or le Texte des Evangiles n'est pas assez clair pour nous fixer; la tradition des Eglises a varié; les Peres ne sont point d'accord entr'eux; les Savants & les Critiques encore aujourd'hui sont partagés. Enfin l'Eglise voit & connoît ces diversités d'opinions sans en concevoir d'ombrages, & sans se mettre en peine d'interposer son autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau sur cela avec une entière liberté, sans que personne ait droit de s'en formaliser.

On peut compter jusqu'à cinq sentiments divers sur cette question. Les uns soutiennent que Marie Magdelene, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente qui oignit les pieds de Jesus-Christ chez Simon le Pharisien, ne sont qu'une même personne; d'autres croient que ce sont trois personnes différentes; d'autres confondent Marie Mag-

(a) Luc. vii. 37. = (b) 1. Timos. i. 4. Μη περιχρησισμαλογίας ἀπεράτου. *Genealogis interminatis.*

delene, avec Marie sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie Magdelene soit la même que la femme pécheresse; & d'autres enfin veulent que la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie sœur de Marthe. On peut ajouter un sixième parti, qui est celui de ceux qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, & ne décident ni pour la pluralité ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme, (a) saint Ambroise (b) & saint Augustin. (c)

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'Écriture. Ils en tirent des conséquences toutes opposées. Ils alleguent chacun de leur côté les Pères qui favorisent leurs sentiments. Ceux qui tiennent pour l'unité des Mariés, alleguent principalement saint Clément d'Alexandrie, (d) Ammonius, (e) saint Grégoire le Grand, (f) Chrodobert Evêque de Tours (g) au septième siècle, Bede vers le même temps, (h) Drutmar Moine de Corbie au neuvième siècle; (i) saint Odon Abbé de Cluny, (k) saint Anselme ou un Auteur que l'on a cité sous son nom sur les Évangiles, (l) Pierre de Blois, (m) saint Antonin, (n) Denys le Chartreux, le Cardinal Hugues; en général presque tous les Latins depuis saint Grégoire Pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'Auteur des Constitutions Apostoliques, (o) qui distingue Marie Magdelene de Marie sœur de Marthe. Théophile d'Antioche (p) & saint Irénée (q) les distinguent aussi; de même qu'Origène, (r) saint Jean Chrysostome, (s) saint Macaire, (t) Tite de Bostres, (u) Théophylacte, (x) Euthyme, (y) Modeste Patriarche de Jérusalem, (z) & généralement presque tous les Pères Grecs. Ainsi dès le septième siècle, l'Orient & l'Occident étoient partagés sur cette fameuse question.

Albert le Grand & saint Thomas, sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que l'Occident suit saint Grégoire. Et en effet l'Office de la Messe & du Bréviaire, dans le Rit Romain, semble supposer que Marie Magdelene, la Pécheresse & Marie sœur de Marthe, ne sont qu'une personne.

(a) Hieron. in *Matt.* xxvi. & l. 2. *contra Jovin.* c. 16. & *Præfat. in Osec.* & *Ep.* 150. = (b) *Ambros. l. de Virgin.* comparé au liv. 6. sur saint Luc. = (c) *Aug. Tract.* 49. in *Joan.* n. 3. = (d) *Clem. Alex. l. 2. Pedagog.* c. 8. Voyez M. Trévet, *Dissert. sur Marie Magdelene*, liv. 2. art. 2. p. 214. = (e) *Ammonius, Harmon. 4. Evangel.* = (f) *Greg. Magn. homil.* 25. in *Evang.* & *homil.* 33. & in 1. *Reg.* 1x. = (g) *Chrodobert. apud Quæfnel in not. ad Ep. S. Leonis.* = (h) *Beda in Luc.* l. 3. c. 1. = (i) *Christian. Drutmar. in Matt.* = (k) *Odo Cluniac. ser. 2. de Maria Magd.* = (l) *Anselm. seu alius in Matt.* xxvi. = (m) *Petr. Bles. lib. 3. Ep.* 50. & *serm. de sancta Maria Magd.* = (n) *D. Antonin. serm. in ser. 5. Hebdom. Passionis.* = (o) *Conflit.* l. 3. c. 6. = (p) *Theophyl. Antioch. Comment. alleg. in 4. Evang.* = (q) *Irenæ, lib. 3. c. 14.* = (r) *Orig. homil.* 35. in *Matt.* & *homil.* 1. & 2. *Cantic.* = (s) *Chrysost. homil.* 81. in *Matt.* xxvi. & *homil.* 61. in *Joan.* = (t) *Mascar. homil.* 12. = (u) *Tit. Bost. in Luc.* vii. = (x) *Theophyl. in Marc.* xiv. & in *Luc.* vii. = (y) *Euthym. in Evangel.* = (z) *Modest. apud Phot. Bibliot. Cod.* 275.

Les choses étoient sur ce pied là , lorsque Jacques le Fevre d'Étaples , dans le seizième siècle , prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler , étoient très-distinctes ; & que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Jofse Cliétou. (a) Cette dispute causa grand bruit ; & la faculté de Théologie de Paris censura l'opinion de le Fevre , le 9. Novembre de l'an 1521. Jean Fischer Evêque de Rochester , attaqua le sentiment de le Fevre par un Ecrit fait exprès , imprimé en 1519. & Balthasar Sorius par un autre Ecrit imprimé à Sarragosse en 1521. Laurent Surius , Jacques Evêque de Vienne , Marc Granval , Baronius , Jansénius de Gand , Maldonat , ont aussi écrit pour soutenir l'unité des Maries , contre le Fevre & ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres Savants n'entreprissent dans la suite la défense de Jacques le Fevre. M. Louet en 1636. fit imprimer un Traité sur cette matiere , avec l'approbation de M. Châtelain Syndic de la Faculté de Théologie de Paris , qui explique les motifs politiques de la Censure de Sorbonne , & qui dit que si la question étoit à juger , elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Casaubon , (b) Estius , (c) M. de Launoy , (d) Boulanger Jésuite , (e) & Turrien de la même Compagnie , (f) Zégers (g) Cordelier , célèbre Interprete , Salméron , (h) & plusieurs autres encore depuis , ont travaillé pour établir la pluralité des Maries , pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Alexandre Dominicain , (i) les RR. PP. Lami (k) & Mauduit (l) de l'Oratoire , & le R. P. Pezron (m) de l'Étroite Observance de Cîteaux , se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. Mais M. Mauconduit , (n) M. Anquetin Curé de Léons , (o) M. de Tillemont , (p) M. Baillet , (q) & M. le Fevre Docteur de Sorbonne , dans ses Animadversions sur le P. Alexandre , qui ont été supprimées , ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vu la Dissertation de M. Anquetin , où son système étoit attaqué , le défendit par deux Lettres imprimées en 1699. On vit en même temps un petit Traité anonyme intitulé : *Réflexions contre la Dissertation faite sur sainte Magdelene*. Mais un Ecclésiastique du Diocèse de Rouen , qui est peut-être M. Anquetin

(a) *Jodoc. Clitov. Epist. dedicatoria ad Francisc. Molin. præfixa Tractatui Jacobi Fabri Stapul. Idem Clitov. discept. 1. & 2. advers. Marc. Grandival. Paris. ann. 1519.*  
 == (b) *Casaub. in Baron. Exercit. 14.* == (c) *Estius , orat. 14. Quæ est cæ Maria Magdalena.* == (d) *Launoy , de Commentitio Lazari , & Magdal. & in Provinciam appulsu.*  
 == (e) *Bulenger. Diatrib. 3. p. 15.* == (f) *Turrian. in consens. l. 3. c. 6.* == (g) *Zegers. in Joan. xi.* == (h) *Salméron. t. 9. tract. 49.* == (i) *Natal. Alex. in hist. Eccl. sæcul. 1. Diff. 17. p. 188.* == (k) *Lamy , Harmon. in Evangel. & Epist. Gallica , pag. 96.*  
 == (l) *Mauduit , Analyf. des Evang. tom. 2. à Paris , 1695.* == (m) *Pezron , Hist. Evang. t. 2. p. 317. à Paris , 1696.* == (n) *Mauconduit , imprimé en 1685.* == (o) *Anquetin , Dissert. sur Marie Magdelene , à Paris , 1699.* == (p) *Tillemont , Hist. Eccl. t. 2. p. 30. & 512.* == (q) *Baillet , Vie des Saints , mois de Juillet , 22. jour.*

même, y répondit par trois Lettres imprimées. En dernier lieu M. Trevet Curé de Gomécourt, a fait imprimer en 1713. une longue Dissertation, pour maintenir l'unité de Marie Magdelene, Marie sœur de Lazare, & la femme pécheresse, contre quelques Auteurs modernes. C'est principalement à Messieurs Anquetin, Tillemont & Baillet qu'il en veut. Voilà quel a été jusqu'ici l'état de cette fameuse dispute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer sur ce sujet, nous ne pouvons prendre un parti plus sûr & plus convenable, que de proposer les principales raisons que l'on apporte tant pour l'unité, que pour la pluralité des Maries; afin de mettre le Lecteur, & de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoissance, & d'embrasser l'un ou l'autre de ces deux partis.

## ARTICLE I.

*Système de ceux qui soutiennent que Marie Magdelene, Marie sœur de Marthe, & la femme pécheresse, ne sont qu'une seule personne.*

I.  
Argument pris de la tradition de l'Eglise d'Occident, dans laquelle pendant plus de mille ans on a confondu les trois Maries.

I. Le sentiment qui soutient l'unité des Maries, est presque le seul qui ait été reçu dans l'Eglise d'Occident depuis le septieme siecle, c'est-à-dire, depuis saint Grégoire le Grand. Or une possession de mille ans, toujours soutenue par les Ecrivains Catholiques, est un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonstration. Un sentiment inséré depuis tant de siècles dans les Offices Ecclésiastiques, prêché au peuple, & qui fait partie de la tradition des Fideles, doit passer pour inviolable; à moins qu'on n'ait des textes ou des raisons du contraire, capables de balancer une si grande autorité. Les adversaires de cette opinion conviennent eux-mêmes que leurs preuves ne sont point démonstratives, & que les Textes de l'Écriture ne sont pas tels qu'on ne puisse y rien opposer. La diversité des sentiments qui regne encore aujourd'hui parmi les Critiques sur ce sujet, en est une preuve. Ils ne sont donc point recevables à venir troubler l'Eglise Latine dans sa possession, ni les Fideles dans la ferme persuasion où ils demeurent depuis si longtemps, que Marie sœur de Lazare, Marie Magdelene, & la femme pécheresse, ne sont qu'une seule personne.

II.  
Argument tiré du texte de l'Evangile pour prouver que Marie Magdelene est la

II. Les Evangélistes nous marquent d'une manière très-expresse que Marie Magdelene acheta des parfums pour embaumer le corps de Jesus-Christ après sa mort. (a) Selon les mêmes Evangélistes, (b) six jours avant la Pâque, Jesus parlant à Marie sœur de Marthe & de Lazare, laisse à entendre qu'elle l'embaumeroit après sa mort. Marie Magdelene

---

(a) *Marc. xvi. 1. 2.* — (b) *Matt. xxvi. 12. Marc. xiv. 8. Joan. xii. 7.*

& Marie sœur de Lazare , ne sont donc qu'une même personne , puisque c'est Marie Magdelene qui exécute la prédiction que le Sauveur avoit faite à Marie sœur de Marthe. même que Marie sœur de Marthe. Objections.

On convient entre les Ecrivains qui sont entrés dans cette dispute , que Marie Magdelene s'est mise en devoir d'embaumer le corps du Sauveur , & que Marie sœur de Marthe & de Lazare , est celle qui répandit un parfum d'épis de nard sur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le Lépreux. Il n'y a donc de difficulté que sur le sens des paroles des Evangélistes , qui rapportent que Jesus-Christ dit à ceux qui murmuroient de la sainte profusion de Marie : ( a ) *Laissez-la , afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture* ; ou , selon le Grec : *Laissez-la ; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture* ; ou , comme dit S. Matthieu : ( b ) *En répandant ce parfum sur mon corps , elle l'a fait pour m'ensevelir* ; & selon saint Marc : ( c ) *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir ; elle a répandu par avance un parfum sur mon corps pour prévenir ma sépulture.*

Sur ces Textes , voici le raisonnement que l'on forme. Jesus-Christ a dit que Marie qui l'oignit à Béthanie , dans la maison de Simon le Lépreux , prévenoit par cette action l'embaumement de son corps. Or il est constant que celle qui entreprit de l'embaumer après sa mort , étoit Marie Magdelene. Marie Magdelene est donc la même que Marie sœur de Marthe. C'est la même personne qui prévient l'embaumement de la sépulture du Sauveur , & qui entreprend de l'embaumer effectivement après sa mort. Jesus-Christ dit qu'elle prévient cet embaumement , parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loisir ni le moyen de le faire , à cause qu'il devoit la prévenir par sa Résurrection. C'est-là ce que l'on dit de plus spécieux pour soutenir l'unité des Maries.

Mais on peut répondre à ces raisons : 1°. Que l'action de Marie sœur de Marthe , qui répand un parfum sur la tête de Jesus-Christ , six jours avant sa mort , n'a aucune liaison nécessaire avec celle de Marie Magdelene , qui entreprend d'embaumer son corps après sa mort. Ce sont deux actions toutes différentes , qui peuvent avoir été faites par deux personnes qui n'ont aucun rapport ensemble.

2°. On suppose , sans aucune bonne preuve , que Jesus-Christ a prédit que Marie sœur de Marthe l'embaumeroit après sa mort , ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ses paroles plusieurs autres sens très-naturels : ( d ) *Laissez-la , afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Nous avons déjà remarqué que le Grec porte : *Laissez-la ; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Mais outre cela on fait qu'elle ne le garda pas jusqu'au jour de la sépulture de Jesus-Christ , puisque lorsque Jesus-Christ disoit

---

( a ) *Joan. xii. 7.* = ( b ) *Matth. xxvi. 12.* = ( c ) *Marc. xiv. 8.* = ( d ) *Joan. xii. 7.*

cela , elle l'avoit déjà répandu. Il faut donc que Jesus-Christ ait voulu dire ce que nous lisons dans saint Matthieu : (a) *En répandant ce parfum sur mon corps , elle l'a fait pour m'ensévelir. C'est comme si elle avoit voulu prévenir mon embaumement* , ainsi que l'explique saint Marc. (b) Son action est un prélude , une figure , une représentation de ce qui doit bientôt m'arriver.

3°. On ne peut pas conclure que Marie sœur de Marthe ait voulu entreprendre d'embaumer le corps de Jesus-Christ , de ce que Jesus-Christ lui dit qu'elle avoit prévenu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur ses pieds & sur sa tête : car si alors elle avoit prévenu cet embaumement , il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât après sa mort. Et si Jesus-Christ a voulu prédire qu'elle entreprendroit inutilement de l'embaumer , elle n'a pas dû l'entreprendre , puisqu'elle Jesus-Christ lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

III.  
Argument tiré du texte de l'Evangile pour prouver que Marie sœur de Marthe , est la même que la pécheresse.  
Objections.

III. S. Jean parlant de la maladie de Lazare , (c) dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de Jesus-Christ. Or il n'avoit encore parlé d'aucune onction faite par Marie ; & dans les autres Evangélistes on n'en trouve point d'autres avant cela , que celle qui est rapportée par saint Luc , & qui fut faite assez long-temps auparavant par la femme pécheresse , chez Simon le Pharisien. (d) Il est donc très-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette pécheresse , qui étoit célèbre dans l'Eglise : ainsi Marie sœur de Marthe , & la femme pécheresse , ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela , (e) qu'il est fort possible que saint Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation , pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable , & que Jesus-Christ avoit prédit qu'il seroit prêché par tout le monde. (f) Lorsque saint Jean écrivoit son Evangile , cette action étoit déjà fort célèbre parmi les Fideles. C'est ainsi que les autres Evangélistes , en parlant de la vocation de Judas à l'Apostolat , remarquent que c'est lui qui trahit Jesus-Christ , quoiqu'ils n'aient encore rien dit de sa trahison.

IV.  
Différents systèmes par lesquels on prétend éviter les difficultés qui se rencontrent dans l'opinion de l'unité des trois Mariés.

IV. Les autres passages des Evangélistes paroissent plutôt contraires , que favorables , à l'opinion de l'unité ; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils ne leur sont pas contraires ; & qu'on peut les expliquer dans le système qu'ils soutiennent , & répondre aux objections qu'on en tire contr'eux. Pour y réussir plus aisément , & pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cause , ils ont inventé de nouvelles hypotheses pour l'arrangement des faits marqués dans l'Evangile , & pour donner des sens nouveaux à certains termes qui les embarrassent.

(a) *Matt. xxvi. 12.* — (b) *Marc. xiv. 8.* — (c) *Joan. xi. 2.* — (d) *Luc. vii. 37.* — (e) *Author. Quæst. inter opera S. Aug. t. 3. qu. 94. p. 85. Est. orat. 14. Tillemont, alii.* — (f) *Matt. xxvi. 13.*

Par exemple , le P. Lami & le P. Mauduit croient que le repas qui est rapporté dans saint Luc , (a) & où une femme péchereffe vint baigner les pieds de Jesus de ses larmes , & les essuyer de ses cheveux , se fit à Béthanie , aussi-bien que ce souper dont parlent saint Matthieu , (b) saint Marc (c) & saint Jean , (d) où Marie sœur de Lazare répandit un vase de parfum sur la tête du Sauveur. Le P. Lami suppose que notre Seigneur , dès le commencement de sa prédication , honora Marie & Marthe de son amitié , & qu'il logeoit ordinairement chez elles , lorsqu'il alloit à Jérusalem. Il suppose que le repas où Marthe se plaignit que Marie ne se mettoit point en peine de la soulager , (e) se fit un peu après le baptême de Jesus-Christ , & qu'il a précédé l'autre repas , où la même Marie déjà pénitente & convertie , quoiqu'elle n'eût pas entièrement changé de conduite à l'extérieur , vint à la maison de Simon le Pharisien , & y donna publiquement rant de marques de piété & de repentir. Mais dans ce système , il faut renverser l'ordre de saint Luc , & mettre ce qui est dit au Chapitre X. avant ce qui est raconté au Chapitre VII. sans compter que le repas qui se fit chez Simon le Pharisien , arriva à Naïm , & non à Béthanie , comme on le montrera ci-après.

1. Système du P. Lami.

Le P. Pezron , (f) aussi défenseur de l'unité des Maries , déclare d'abord que les faits dont il compose l'histoire de la Magdelene , répandus comme ils le sont dans les Evangiles , laisseront toujours l'esprit dans la confusion ; mais que détachés de leur place , pour les réduire en forme d'histoire particuliere , on les comprendra aisément. Cet aveu est déjà un fâcheux préjugé contre son système. Les faits rapportés dans les Evangelistes n'ont de force pour persuader , qu'autant qu'ils sont enchâssés dans leur place : & en les en tirant , on peut en composer une chaîne arbitraire ; de sorte qu'il n'y aura presque rien qu'on ne fasse dire à l'Evangile.

2. Système du P. Pezron

Il avoue que Marie Magdelene étoit de Galilée , & qu'elle tiroit son nom d'une bourgade nommée *Magdalum* : que Lazare , qu'il suppose être son frere , & Marthe sa sœur , étoient de la même province. Marie avoit été dans le libertinage & dans la coquetterie , mais non pas jusqu'à l'impudicité. Dieu , pour la punir , la livra à sept démons , qui l'obséderent pendant un temps. Jesus-Christ étant venu à Naïm , & y ayant ressuscité un jeune homme , le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva Jesus chez Simon le Pharisien , qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes , mais aussi des démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de Janvier ou de Février de la seconde année de la prédication du Sauveur. Le mois d'Avril ou de Mai suivant , elle se mit à le suivre. Quelque temps après , Je-

(a) *Luc.* vii. 37. = (b) *Matt.* xxvi. 6. 7. = (c) *Marc.* xiv. 3. = (d) *Joan.* xii. 1. 2. = (e) *Luc.* x. 40. = (f) Pezron , *Hist. Evang.* t. 2. p. 350. & suiv.

Jésus-Christ vint dans le bourg, dont Lazare & Marthe étoient apparemment Seigneurs ; & ce fut là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur ; qui étoit déjà à la fuite de Jésus-Christ, ne se mettoit point en peine de la soulager. Jésus leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quitter entièrement la Galilée, & les engagea de venir s'établir à Béthanie, près de Jérusalem. Lazare & Marthe quitterent donc la Galilée ; & Simon le Lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le Pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où Jésus alloit souvent les voir, & où il ressuscita Lazare ; ce fut là que quelque temps après, Marie sœur de Lazare répandit sur la tête de Jésus un parfum précieux ; & après sa mort, elle entreprit de l'embaumer. Voilà un système historique fort suivi, & assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai ? Je ne pense pas que le P. Pezron même l'ait jamais cru ainsi. Il ne le donne que comme un système probable.

3. Système du P. Mauduit.

Le P. Mauduit (a) prétend que Marie Magdelene, autrement Marie sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem ; que cette dernière ville avoit été le théâtre de ses débauches ; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le château de Magdalum lui appartenoit ; que delà elle suivit Jésus-Christ en Judée, & qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur ; toutes les deux fois chez Simon le Lépreux ou le Pharisien ; car il croit que c'est le même : la première fois, au commencement de sa conversion ; & la seconde fois, six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les Evangélistes, qui nous donnent des caractères différents de la pécheresse & des deux Marias, c'est-à-dire, Marie Magdelene, & Marie sœur de Marthe.

4. Système du P. Alexandre.

Le P. Alexandre (b) à son tour dit que la même Marie a pu demeurer en différents temps à Naïm & à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, ou qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est là où elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y avoir une maison, aussi-bien qu'à Béthanie. Après sa conversion, elle put revenir à Béthanie, & demeurer avec Lazare & Marthe ses frere & sœur. Il ajoute, que quand l'Evangile dit que Magdelene étoit pécheresse, on ne doit pas l'entendre d'une prostitution publique ; mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque personne riche & puissante ; ce qui donnoit du scandale à toute la ville ; ou simplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ses habits, & trop passionnée pour les parures. A l'égard de sa possession de démon, il l'explique ou dans un sens métaphorique, du péché qui possédoit son ame, ou d'une possession réelle, mais qui lui laissoit des intervalles,

---

(a) Analyse de l'Evangile, t. 2. p. 480. — (b) *Natal. Alex. hist. nov. Testam. tom. 3. Dissert. 17. p. 191. & seq.*

pendant lesquels elle a pu penser à son salut, s'approcher de Jesus-Christ, & en recevoir la guérison du corps & de l'ame. Enfin il soutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naïm chez Simon le Pharisien, & celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le Lépreux, ont été faites par la même personne, mais en différents temps & en différents lieux; & qu'elle est nommée tantôt péchereffe, tantôt Marie sœur de Lazare, & tantôt Marie sœur de Marthe & de Lazare; tantôt Marie Magdelene, & tantôt Marie simplement, suivant les circonstances, comme il se pratique tous les jours envers les personnes qui ont plus d'un nom.

Toutes ces réponses pourroient contenter, si l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie Magdelene, Marie sœur de Marthe, & la femme péchereffe, ne sont véritablement qu'une même personne. Quand le fait essentiel est bien appuyé, on est facile à admettre les explications & les solutions qu'on donne pour résoudre les difficultés qui se rencontrent dans l'histoire. On pardonne même les hypothèses plausibles; parce que quand elles ne seroient pas vraies, on est sûr que le fond de la chose est certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer distinctement que ces trois personnes, dont on voit des actions différentes, ne sont qu'une; & après cela, que l'on forme des systèmes tant qu'on voudra, pour concilier ce qui paroît difficile à expliquer.

Objections

A R T I C L E I I.

*Système de ceux qui soutiennent que Marie Magdelene & la femme péchereffe, sont la même personne, différente de Marie sœur de Marthe.*

Ce sentiment tient une espece de milieu entre celui qui confond les trois Mariés en une, & celui qui les distingue, & qui en fait trois personnes. Voici d'abord sur quoi on peut s'appuyer pour montrer que Marie sœur de Marthe, est différente de la femme péchereffe, qui oignit les pieds du Sauveur chez Simon le Pharisien. Les défenseurs de l'unité des Mariés sont intrigués quand il s'agit de donner le nom de *Péchereffe* à Marie sœur de Lazare. Ce nom de *Péchereffe*, dans l'acception ordinaire des Peres & des Interpretes, marque une femme de mauvaise vie, une prostituée. Or tout ce que l'on fait de la vie de Marie sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devoit se faire un scrupule de charger cette sainte femme, sans en avoir des preuves, je ne dis pas apparentes, mais nécessaires.

I.  
Argument tiré de l'Evangile pour prouver que Marie sœur de Marthe, est différente de la femme péchereffe.

Le P. Lami en a vu l'inconvénient; & il a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *Péchereffe*, dans une femme, laisse naturellement

dans l'esprit. Il veut que *Pécheresse* ne signifie en général qu'une femme qui n'est point exacte à observer la Loi. Mais encore à quel point de la Loi Marie manquoit-elle ? Il le trouve dans le nom de Magdelene , qu'il suppose qu'elle portoit. *Magdelene* , en Hébreu *Maggadela* , peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie sœur de Marthe , étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux , de prendre un trop grand soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *Pécheresse*. Il ajoute que les Rabbins mettent l'action de friser ses cheveux , parmi les œuvres défendues le jour du sabbat. J'en appelle au P. Lami lui-même pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avoue que si sous le nom de *Pécheresse* , on doit entendre une prostituée , Marie Magdelene ne peut être Marie sœur de Lazare ; (a) parce que la prostitution étoit sévèrement défendue dans Israël : (b) & Philon assure qu'elle l'étoit sous peine de la vie. (c)

Le P. Alexandre ne croit pas que la femme pécheresse de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité , mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant ; & que quand on avoueroit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme , on ne pourroit pas en inférer qu'elle fût étrangère à la race d'Israël , ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile ; puisqu'encore que la Loi défendit la prostitution , elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle , & qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moïse , comme prévoyant ce qui devoit arriver , défend de recevoir dans le Temple le prix d'un prostitué ou d'une prostituée , (d) & interdit aux Prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie : (e) *Scortum , & vile prostibulum non ducent uxorem*. Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon , s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfants. (f)

Mais en vain prétend-on exténuer la force du mot de *Pécheresse* , & en écarter l'idée odieuse qu'il renferme lorsqu'on parle d'une femme , on ne levera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie sœur de Lazare , ni la prostitution publique , ni l'attachement scandaleux à un homme , quel qu'il soit , ni en un mot , aucun des désordres qui peuvent faire donner à une femme le nom de *Pécheresse*. Rien n'est plus incompatible que les caractères certains que l'Evangile donne à Marie , & ceux que ce nom enferme dans son idée. Ce sont donc deux personnes différentes que l'Ecriture a voulu désigner sous les noms de femme pécheresse , & de Marie sœur de Marthe.

(a) Voyez le P. Lami , Harm. liv. 4. ch. 10. & Dissert. Franc. p. 98. — (b) *Deut.* xxxiii. 17. — (c) *Philo de Joseph.* p. 533. Παρ' ἡμῶν δὲ ἡ δὲ ἑταίρα ἔχεται , ἀλλὰ κατὰ τὴν ἑταιρίαν ἔργασαι δίκην θανάτου. — (d) *Deut.* xxiii. 18. — (e) *Levit.* xxi. 7. — (f) *3. Reg.* iii. 16.

Voici d'autres traits qui vont prouver que Marie sœur de Marthe est différente de Marie Magdelene.

I. Marie sœur de Marthe étoit de Béthanie , près de Jérusalem ; l'Evangile nous la représente toujours en cet endroit , & jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe sa sœur , lorsque Jesus-Christ y vint apparemment pour la première fois , & que Marthe se plaignit que Marie ne lui aidât point à préparer à manger au Sauveur & à sa compagnie ; (a) elle y étoit lorsque J. C. y vint pour ressusciter Lazare ; (b) enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit les pieds & la tête du Sauveur , six jours avant sa mort. (c) Marie Magdelene au contraire étoit de Galilée , comme le marquent les Evangélistes en plus d'un endroit. (d) Marie sœur de Marthe , & Marie Magdelene , ne sont donc pas la même personne.

II. Marie Magdelene prenoit son nom du bourg de *Magdalum* en Galilée , comme l'enseignent un très-grand nombre de Commentateurs ; on l'appelloit *Marie de Magdalum* , ainsi que *Jesus de Nazareth* , *Simon de Gifcale* , *Judas de Gaulon* , & ainsi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la pécheresse , & qu'elle n'avoit point été mariée , on ne lui donna pas , ainsi qu'aux autres femmes qui suivoient le Sauveur , le surnom de son mari ; comme *Marie de Salomé* , *Marie de Cléophas* , *Jeanne femme de Chusa* , & ainsi des autres. On la désigna par le nom de sa patrie. *Magdalum* est connue par les Livres de l'Ancien Testament , par Joseph , par les Thalmudistes , par Eusebe , par saint Jérôme & par l'Evangile même. Josué (e) parle de *Magdalel* , dans la tribu de Nephthali ; & de *Mazeddo* , (f) autrement appelée *Magdiel* ; & Joseph , dans le Livre de sa vie , parle du château *Magdala* , contre lequel Agrippa envoya des troupes , pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu (g) parle de *Magédan* , ou , suivant les Exemplaires Grecs , *Magdala*. Les Thalmudistes (h) en font aussi mention , & on la place au delà de la mer de Tibériade. (i) Marie sœur de Lazare , au contraire est toujours désignée par son nom de sœur de Marthe ou de Lazare. Elle est donc différente de Marie Magdelene.

III. Les caractères de ces deux personnes n'ont rien de commun. Marie Magdelene étoit une femme de Galilée , de qui Jesus-Christ avoit chassé sept démons , & qui par reconnaissance s'étoit mise à sa suite , & ne le quitta plus , non pas même lorsqu'il fut mis à la croix & au tombeau. Marie sœur de Marthe , étoit une personne de Béthanie fort retirée , qui ne faisoit pas même les honneurs de sa maison , lorsque Jesus-Christ y arrivoit , & qui laissoit tout faire à Marthe sa sœur ; elle ne pa-

---

(a) *Luc. x. 38. 39.* == (b) *Joan. xi. 1. & seqq.* == (c) *Matt. xxvi. 6. Marc. xiv. 3. Joan. xii. 1.* == (d) *Matt. xxvii. 56. 57. Marc. xv. 40. 41. Luc. xxiii. 49. 55.* == (e) *Josue xix. 38.* == (f) *Josue xii. 21.* == (g) *Matt. xv. ult.* == (h) *Thalmud. in Thaanith. fol. 20.* == (i) *Vide Ligfoot. in Matt. & Cell. Geograph.*

II.  
Arguments tirés de l'Evangile pour prouver que Marie sœur de Marthe est différente de Marie Magdelene.

roit jamais à la fuite de Jesus-Christ, & ne le voit jamais hors de sa maison, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

IV. Marie Magdelene étoit à la fuite de Jesus-Christ la dernière année de la vie du Sauveur. (a) Elle le suivit de Galilée, lorsqu'il vint à Jérusalem pour la dernière Pâque. Or pendant que Marie Magdelene étoit en Galilée à la fuite de Jesus-Christ, Marie & Marthe étoient sûrement avec leur frere à Béthanie. (b) Ce frere mourut en l'absence de Jesus, Marie & Marthe lui avoient donné avis de sa maladie; elles le reçurent dans leur maison, quand il vint pour lui rendre la vie. Marie ne peut donc pas être la même que Magdelene, puisque pendant que Magdelene est avec Jesus-Christ dans la Galilée ou au delà du Jourdain, Marie est avec son frere & sa sœur à Béthanie, près de Jérusalem.

V. Magdelene se mit à la fuite du Sauveur aussi-tôt après le miracle arrivé à Naïm. (c) Delà Jesus alla à Jérusalem; il logea chez Marthe & Marie. (d) On ne peut marquer une plus grande distinction de deux personnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec Jesus-Christ: l'autre reçoit Jesus-Christ venant de Galilée; elle le reçoit dans sa maison de Béthanie.

VI. Magdelene a été possédée réellement de sept démons, suivant les Evangélistes, (e) ou du moins livrée à toutes sortes de dérèglements; selon quelques Peres. (f) Elle a été dans le désordre, & a vécu dans l'impudicité, si l'on en croit plusieurs Anciens, qui la confondent avec la pécheresse qui oignit les pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien. Or on ne peut rien avancer de pareil de Marie sœur de Lazare, à moins de supposer ce qui est en question.

III.  
Arguments tirés de l'Evangile & de la Tradition pour prouver que Marie Magdelene est la même que la pécheresse.

Enfin voici sur quoi se fondent ceux qui prétendent que Marie Magdelene est la même que la femme pécheresse qui vint trouver Jesus-Christ chez Simon le Pharisien. Les caractères & les actions de ces deux personnes n'ont, disent-ils, rien d'incompatible: plusieurs Peres (g) les ont confondues, & on cite mal-à-propos ces Peres pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie Magdelene n'est pas différente de la femme pécheresse qui oignit les pieds du Sauveur à Naïm, & dire que l'une & l'autre ne sont qu'une avec Marie sœur de Lazare. Saint Luc, (h) après avoir raconté l'action de la femme pécheresse, mais convertie, & l'onction qu'elle donna à Jesus dans la maison de Simon le Pharisien, & la manière consolante dont Jesus la renvoya en lui disant: *Alléz en paix*; continue, & dit: (i) Que Jesus alloit prêchant par les villes & les bourgades de la Galilée, & qu'il étoit accompagné de ses douze Apôtres, & de quelques femmes qu'il avoit délivrées

(a) Vide *Matth.* xxvii. 56. 57. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* xxiii. 49. 55. — (b) *Joan.* xi. 1. & seqq. — (c) *Luc.* viii. 1. 2. & seqq. — (d) *Luc.* x. 38. 39. — (e) *Luc.* viii. 2. *Marc.* xvi. 9. — (f) *Greg. Magn. homil.* 23. in *Luc.* vii. *Beda, alii.* — (g) *Beda, Alcuin. Petr. Damiani. Petr. Cell. Bern. alii plures, quos vide ad fin. hujus Diss.* — (h) *Luc.* vii. 37. & seqq. — (i) *Luc.* viii. 1. 2. 3.

*des malins esprits, & guéries de leurs infirmités, entr'autres de Marie Magdelene, de qui il étoit sorti sept démons, de Jeanne femme de Chusa, de Susanne, & de plusieurs autres.*

M. Thoynard (a) croit qu'elles avoient été guéries & délivrées du démon environ six mois auparavant ; & qu'il est très-vraisemblable que c'est la même personne qui est représentée par saint Luc aux pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien, & qui un peu après est nommée de son nom *Marie Magdelene*, & mise à la tête des femmes pieuses qui accompagnoient Jesus-Christ dans ses voyages.

Je ne dissimulerai pas que ce sentiment souffre quelques difficultés que j'exposerai, & auxquelles j'essayerai de satisfaire dans l'article suivant. Je dis seulement qu'il me paroît beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Maries, & que les objections que l'on y oppose, ne sont pas sans réplique. Au reste celui qui tient pour les trois Maries, comme trois personnes différentes, a aussi ses degrés de probabilité, comme on va le voir.

### A R T I C L E I I I.

*Système de ceux qui soutiennent que Marie Magdelene, Marie sœur de Marthe, & la femme péchereffe, sont trois personnes différentes.*

Les défenseurs de ce sentiment (b) prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du Nouveau Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit, ne soient qu'une même personne ; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, & on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les Evangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers ; l'une *péchereffe*, l'autre *Marie sœur de Marthe*, l'autre *Marie Magdelene* ; & qui leur attribuent des actions différentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomptions, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'Auteurs éloignés ; il faut des preuves de fait, & des textes exprès.

Or on a vu dans le premier article qu'il s'en faut bien que les preuves dont on se fert pour établir l'unité, ne soient de cette nature. Les

I.  
Argument tiré du silence même de l'Evangile qui ne confond pas les trois Maries.

II.  
Objections contre le syst.

(a) Thoynard. Harm. p. 22. art. 89. ad Marc. 1. 39. & pag. 36. art. 127. Les textes de M. Thoynard cités ici par D. Calmet, disent seulement que ces femmes avoient été guéries six mois auparavant ; mais ils ne disent point que Marie Magdelene soit la même que la péchereffe. — (b) Anquetin, Dissert. sur sainte Magdelene, p. 2. 2.

rême de ceux  
qui soutiennent  
l'unité des trois  
Maries.

textes de l'Évangile sur lesquels prétendent s'appuyer ceux qui veulent défendre ce sentiment, sont très-équivoques; & les conséquences qu'ils en tirent ne sont nullement nécessaires. On a vu dans quels embarras ils se jettoient, & quelles suppositions ils étoient obligés de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité ne choque point la sainte Écriture; qu'elle est la plus commune dans les Offices de l'Église; qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Grégoire Pape; & qu'elle a été soutenue par un grand nombre de Savants Docteurs & d'Interpretes de l'Écriture.

III.  
Reponses à  
l'argument tiré  
de la Tradition  
de l'Église  
d'Occident.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée; & elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matière plus à fond, & avec moins de prévention. Dans une question de fait, qui d'ailleurs n'est point de foi, ni le temps ni l'autorité ne forment point de prescription légitime. On est toujours reçu à la révision des pièces sur lesquelles on a dû juger; sur-tout si ces pièces subsistent, & sont entre les mains de tout le monde. Ces pièces sont les quatre Évangiles. C'est dans leur texte, qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité ou de la pluralité des Maries.

On doit sans doute avoir beaucoup de respect pour ce qui est dans les Offices de l'Église, & on ne doit s'en départir, que lorsqu'on a de bonnes raisons de le faire. On trouve dans les cérémonies Ecclésiastiques & dans l'exposé de ses prières, la foi des siècles passés, & la tradition de notre créance. Mais dans ces Offices & dans les parties qui les composent, on doit faire une grande distinction entre ce qui regarde le fond du mystère, & les prières ou les cérémonies qui sont d'une telle antiquité, qu'on n'en connoît ni le commencement ni les Auteurs. Ces sortes de choses sont sacrées & inviolables, & il n'est pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'est là une partie du dépôt & de la foi de l'Église.

Mais pour ce qui a été introduit dans les Offices Ecclésiastiques dans les temps postérieurs, par exemple, les histoires des Saints & les vies des Martyrs, l'Église ne s'intéresse à les défendre, qu'autant qu'ils sont certains & indubitables; non-seulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la vérité, elle loue ceux qui entreprennent cet examen, & dès qu'elle apperçoit du faux ou du douteux, elle le retranche & le supprime. On pourroit en citer plus d'un exemple: mais pour ne point sortir du sujet que nous traitons, les Églises de Paris, d'Orléans, de Vienne & l'Ordre de Cluny, ont déjà réformé l'ancien Office, qui supposoit que les trois Maries n'étoient qu'une seule personne, & ont établi la distinction qui avoit été ôtée depuis si long-temps. Et le Pape Clément VIII. (a) fit ôter de l'Office de sainte Magdelene un Hymne an-

(a) Vide Gavani. Rubric. apud Est. orat. 14.

ciën , parce qu'il marquoit trop positivement que cette Sainte étoit sœur du Lazare , & qu'elle avoit commis beaucoup de crimes. Enfin on peut dire que l'Eglise a dessein dans son Office , non de confondre en une ces trois personnes : mais de célébrer leur fête , & de faire mémoire de leurs actions , en un même jour.

On a montré dans le second article , que Marie sœur de Marthe est différente & de Marie Magdelene & de la pécheresse. A cela on ajoute que la pécheresse est différente , non-seulement de Marie sœur de Marthe , mais même de Marie Magdelene : & voici sur quoi on se fonde.

1<sup>o</sup>. Marie Magdelene a été délivrée de sept démons avant de suivre Jesus-Christ. Elle n'étoit donc pas cette pécheresse scandaleuse , connue dans toute la ville par ses débauches. Les qualités de possédée & de débauchée , en rigueur , ne sont point incompatibles : mais on ne conçoit gueres qu'une femme possédée de sept démons , puisse faire le métier de prostituée. 2<sup>o</sup>. Marie Magdelene étoit de *Magdalum* ; & c'est delà qu'elle tiroit son nom , comme on l'a montré ci-devant : la pécheresse étoit de Naïm , & connue dans cette ville pour pécheresse : ce sont donc deux personnes toutes différentes. 3<sup>o</sup>. Magdelene a été de la suite de Jesus-Christ , au moins pendant les deux dernières années de sa prédication ; au lieu que la pécheresse n'a pu le suivre même après sa conversion , sans que la réputation de Jesus-Christ fût exposée à toute la médisance & à toute la malignité de ses ennemis. 4<sup>o</sup>. Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée *Marie Magdelene* , ni *Marie Magdelene* , *la femme pécheresse* : ce sont donc deux personnes qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ces raisons : 1<sup>o</sup>. Que si l'on explique la possession de Marie Magdelene dans un sens allégorique , avec quelques Peres , cela même prouvera qu'elle a été une pécheresse fameuse & scandaleuse. Si on l'entend d'une possession réelle de sept démons , on pourra dire que cette possession n'étoit pas continuelle ; mais qu'elle lui laissoit de longs intervalles qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces démons d'impureté dont il est quelquefois parlé dans les Livres saints. (a) On fait que la possession de Saül , par exemple , ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre ni de vaquer aux autres fonctions de la vie ; si ce n'est durant ses accès , qui étoient assez rares. Il pouvoit en être de même de Marie à proportion.

2<sup>o</sup>. Marie Magdelene pouvoit être native de *Magdalum* , & tirer delà son nom ; & toutefois être connue à Naïm pour femme de mauvaise vie. Le bourg de *Magdalum* n'étoit pas bien éloigné de Naïm. Soit qu'elle

IV.  
Aux arguments qui prouvent que Marie sœur de Marthe est différente & de Marie Magdelene & de la femme pécheresse , se joignent ceux qui prouvent que Marie Magdelene est différente de la pécheresse. Objections.

(a) *Osee* , *lv. 12. Spiritus fornicationum decipit eos.*  
Tome XIII.

exercât ses commerces de galanterie à Naïm , à Magdalum , à Tibériade ou ailleurs , il nous suffit qu'elle fût connue à Naïm pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'Évangéliste.

3°. Saint Luc ne nous dit que Marie Magdelene se soit mise à la suite de Jésus-Christ , qu'après avoir raconté la conversion & la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse , après sa conversion , ne l'ait suivi , & qu'elle ne soit une même personne avec Magdelene. Elle avoit pu être délivrée des démons , & tirée de ses grands désordres , quelque temps avant qu'elle parût chez Simon le Pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime : mais on ne peut pas en inférer qu'elle y fût toujours. Sa conversion n'éclata proprement que lorsqu'elle vint se jeter aux pieds de Jésus-Christ , & qu'elle y versa des torrents de larmes pour l'expiation de ses anciens péchés.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des Pharisiens , & des autres ennemis de Jésus-Christ , seroit plus grand , si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un Publicain , pour le mettre au rang de ses Apôtres. (a) Il a repris ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les Publicains & les pécheurs. (b) Il a dit aux Pharisiens que les Publicains & les femmes de mauvaise vie les précéderoient dans le royaume de Dieu. (c) La coutume qui autorisoit les Prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses qui les servoient , sa réserve , sa modestie & sa sagesse le mettoient fort à couvert des reproches des Juifs. D'ailleurs la conversion si publique de Magdelene , son âge ; ( car elle devoit avoir déjà quelque âge , ) sa guérison précédente , un changement total dans sa vie , la mettoient au dessus de tout soupçon , & prévenoient le scandale qui auroit pu arriver , en voyant à la suite du Sauveur une femme connue autrefois pour pécheresse dans son pays. Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Maries , que sur nous.

4°. J'avoue que les Évangélistes ne donnent jamais à Marie Magdelene , le nom de *pécheresse* , ni à la pécheresse le nom de *Marie Magdelene* ; mais aussi ils n'appellent jamais la pécheresse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas eu celui de Magdelene : Saint Luc , ou par ménagement , ou par quelque autre raison , n'a pas voulu l'appeller par son nom , lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le Pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'une *femme pécheresse* s'approcha de Jésus , & répandit sur ses pieds un vase de parfum. La manière dont le Pharisien prit la chose , & le nom odieux de *pécheresse* , qu'il donna à cette femme , ont pu déterminer l'Écrivain

---

(a) *Matt.* ix. 2. = (b) *Matt.* ix. 11. xi. 19. = (c) *Matt.* xxi. 31.

facré à s'exprimer comme il a fait , en racontant ce qui se passa chez le Pharisien : mais aussi-tôt après il appelle par son propre nom *Marie Magdelene* , dès qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes qui suivoient le Sauveur.

Au reste , soit que l'on ne reconnoisse que deux Maries , soit qu'on en reconnoisse trois , il est toujours vrai de dire que la pluralité paroît être mieux fondée que l'unité. Les défenseurs de l'unité des Maries commencent par supposer que Marie Magdelene & Marie sœur de Lazare , sont la même personne. Ils s'appuient sur une prétendue possession & sur une tradition ancienne. Ils expliquent après cela les passages des Evangélistes suivant ce préjugé ; & ils croient qu'il leur suffit de dire : Ce sentiment est autorisé par l'Eglise ; il n'a rien de contraire à l'Ecriture ; il faut donc s'en tenir là , & ne pas admettre des nouveautés que l'Eglise n'a point connues. Au contraire ils devroient dire : Le sentiment de l'unité des Maries n'est pas bien marqué dans l'Ecriture ; il est contesté par plusieurs anciens Peres & par plusieurs savants Critiques ; il faut donc l'examiner à fond ; & si la question n'est pas de nature à être mise dans une entière évidence , & à nous conduire à une parfaite certitude , prenons le parti le plus juste ; & dégagés de toute prévention , rendons gloire à la vérité , & reconnoissons la pluralité , qui paroît la mieux fondée dans les Evangélistes ; ou suspendons notre jugement sur l'unité jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes que celles qu'on a alléguées jusqu'ici.

On cite pour le sentiment de la pluralité , plusieurs Auteurs qui distinguent simplement Marie Magdelene , de Marie sœur de Lazare : mais on doit faire beaucoup de différence entre ces Ecrivains & ceux qui reconnoissent trois Maries. L'Auteur des Constitutions Apostoliques , (a) par exemple , saint Irénée , Origene , saint Macaire , saint Jean Chrysostome , Tite de Bostres , Théophylacte , Euthyme , sont à la vérité formels contre le sentiment de l'unité des Maries ; mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils distinguent avec raison la pécheresse qui fit l'onction marquée dans saint Luc , de Marie sœur de Marthe , qui fit celle qui est exprimée dans les trois autres Evangélistes. On auroit tort aussi de vouloir les alléguer pour le sentiment qui confond la pénitente avec Magdelene , & qui distingue l'une & l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit , & on ne doit pas légèrement tirer des inductions de leur silence.

Plusieurs Peres Grecs ont été dans la pensée qu'il falloit distinguer l'onction rapportée par saint Luc , (b) & celle qui est rapportée dans S. Jean , (c) de celle qui est racontée par S. Marc & par S. Matthieu ; (d)

V.  
Dans le point de fait dont il s'agit, ce n'est pas par une prétendue tradition qu'il faut juger du sens des Evangélistes, mais c'est par le témoignage des Evangélistes qu'il faut juger de la valeur de cette tradition.

VI.  
Plusieurs Auteurs même d'entre les anciens, combattent l'unité des Maries, mais non pas tous de la même manière.

(a) *Constit. Apost. lib. 3. cap. 6.* — (b) *Luc. vii. 37.* — (c) *Joan. xii. 1. 2.* — (d) *Matth. xxvi. 1. 2. Marc. xiv. 1. 2. & seqq.*

enforte que ce seroit trois personnes différentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par saint Luc, avec celle qui est rapportée par saint Jean. Mais ces sentiments n'ont aujourd'hui que bien peu de sectateurs. Tertullien (a) confond la péchereffe dont il est parlé dans saint Luc, avec Marie sœur de Lazare, qui prévient par son onction l'embaumement du corps de Jesus-Christ: *Pecatrici femina contactum corporis permist, lavanti lacrymis pedes ejus; & crinibus detergens, & unguento sepulcrum ejus inauguranti.* S. Augustin (b) confond de même la femme péchereffe, avec Marie sœur de Marthe; mais il ne paroît pas distinctement s'il les confond encore avec Marie Magdelene. Et dans un autre endroit (c) il doute même si Marie sœur de Marthe est la même que la péchereffe qui a arrosé les pieds de Jesus-Christ de ses larmes, & qui les a essuyés avec ses cheveux.

Saint Bernard, (d) Nicolas de Clairvaux, (e) Godefroy Abbé de Vesten, (f) Pierre de Damien, (g) Pierre Abbé de Celles, (h) S. Thomas, (i) saint Bonaventure, (k) croient que Marie Magdelene est la même que la péchereffe; saint Pierre Chryfologue, (l) Eusebe d'Emese, (m) Pascale Radbert, (n) Alcuin, (o) Francon second Abbé de Vendôme, (p) l'Abbé Rupert, (q) S. Norbert, (r) Nicolas de Lira, (s) & plusieurs autres veulent au contraire que la femme péchereffe & Marie sœur de Lazare, ne soient qu'une même personne. Tous ces Auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même maniere: & si l'on mettoit à part ceux qui en marquent distinctement trois, le nombre en seroit peut-être fort petit.

VII.  
Les Textes  
des Evangelis-  
tes paroissent  
plus favorables  
à la pluralité  
qu'à l'unité des  
Maries.

Mais ce n'est pas tant le nombre des suffrages, que l'on doit compter ici, que la force des raisons; c'est dans l'Evangile qu'il faut chercher la solution de cette difficulté. Or il nous paroît que les Textes des Evangelistes sont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux ou trois, qu'à celle qui les confond en une. Les Peres que l'on cite pour ces divers sentiments, sont non-seulement partagés entr'eux, ce qui diminue très-notablement la force de leur autorité; la plupart aussi s'expliquent d'une maniere peu correcte & peu exacte. Les Ouvrages que l'on cite d'eux ne sont point composés à dessein sur cette matiere. Ce sont souvent des passages séparés, tirés des sermons au peuple, ou

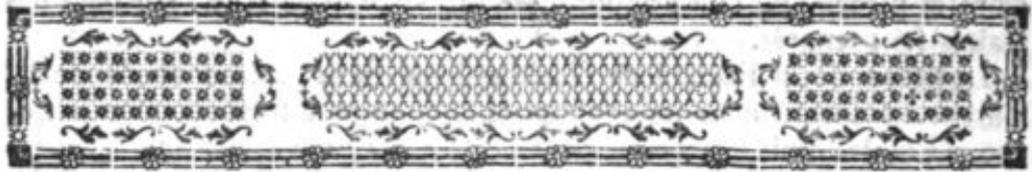
(a) Tertull. lib. de pudicit. cap. 11. — (b) Aug. lib. 2. de consensu, c. 79. — (c) Aug. tract. 49. in Joan. — (d) Bern. serm. 12. in Cant. — (e) Nicol. Clarav. serm. de Mar. Magd. inter oper. D. Bern. — (f) Godesfrid. Vesten. serm. 9. — (g) Petr. Dam. Ep. 12. ad Desider. — (h) Petr. Abb. Cellens. serm. 5. de sancta Mar. Magd. — (i) D. Thom. sum. 1. part. qu. 21. à 4. ad 1. — (k) Bonav. Compend. Theolog. veris. de gratia sanctific. lib. 5. cap. 19. — (l) Petr. Chrysol. serm. 93. — (m) Euseb. Emisen. seu alius homil. in serm. 5. post Dominic. Passion. — (n) Pascaf. Radb. in Matt. lib. 12. — (o) Alcuin. in illud Joan. Jesus ergo ante sex dies. — (p) Franco lib. de gratia Dei. — (q) Rupert. lib. de operib. Spirit. sancti. can. 28. — (r) S. Norbert. serm. in hæc verba: Beati qui audiunt verbum Dei. — (s) Liran. in Mass.

d'autres pieces, où l'on n'apporte pas la même exactitude, que dans des traités faits exprès.

Le décret de la Faculté de Théologie de Paris, dont on s'appuie, n'a pas été formé après un examen de la question à fond. Jacques le Fevre d'Étaples étoit soupçonné de favoriser les nouveautés qui faisoient alors tant de ravages au dedans & au dehors du royaume; il attaquoit l'autorité du Pape saint Grégoire; la Faculté condamne le sentiment de le Fevre simplement comme contraire à celui de ce saint Pape, qu'elle croit plus conforme à l'Évangile & à la coutume de l'Église Catholique: *Ut Evangelio Christi, & Ecclesiæ Catholicæ ritui consentaneam*. Ainsi elle a laissé le fond de la difficulté en son entier; elle a supposé ce qui faisoit le principal sujet de la question: car on ne doutoit point que le sentiment de la pluralité ne fût contraire au jugement de saint Grégoire. Depuis ce temps plusieurs Docteurs de Sorbonne ont écrit pour soutenir la distinction des trois Maries; & on peut assurer que c'est aujourd'hui l'opinion dominante parmi les Savants.

VIII.  
Réponse à  
l'objection  
prise du dé-  
cret de la  
Faculté de  
Théologie de  
Paris.





# DISSERTATION

SUR

## LE PÉCHÉ CONTRE LE S. ESPRIT.

I.  
Difficulté de  
la question  
dont il s'agit.  
Objet de cette  
Dissertation.

LA difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation, a été regardée par saint Augustin, (a) comme une des plus importantes & des plus grandes qui soient dans les saintes Ecritures; & on en jugera comme lui, si l'on fait seulement attention au grand nombre de sentiments divers qui ont partagé les Peres & les Interpretes sur cet article. Dans les choses aisées on se réunit aisément: une marque certaine d'obscurité dans les questions, est la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choses; la première, de savoir précisément en quoi consiste le péché contre le Saint-Esprit: & la seconde, en quel sens on peut dire qu'il ne peut être remis ni en ce monde ni en l'autre.

II.  
Sentiment  
d'Origene &  
de Théognos-  
te.

Saint Athanase (b) qui a écrit exprès sur cette matiere, rapporte le sentiment d'Origene & de Théognoste, qui faisoient consister le péché contre le Saint-Esprit, dans le crime que l'on commet après le baptême. Ils sembloient avoir en vue ce passage de saint Paul: (c) *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit; qui se sont aussi nourris de la sainte parole de Dieu, & qui après cela sont tombés; il est, dis-je, impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence, crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu, & l'exposant à l'ignominie.* De maniere que l'Apôtre dans ce passage auroit voulu exprimer la même chose que Jesus-Christ, lorsqu'il dit: (d) *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis; mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans l'autre.*

Origene (e) s'expliquoit sur ceci d'une maniere remarquable. Le

---

(a) *Aug. serm. olim xi. nunc LXXI. n. 8. Fortè in omnibus Scripturis nulla major quæstio, nulla difficilior invenitur.* — (b) *Athan. Ep. 4. ad Serapion. n. 8. 9. 10. &c. Οἱ καταζηδιῶντες ἢ τῷ βαπτισματι τῆς δωρεῆς τῆς ἁγίας πνεύματος καλῶς ρημισθῶσι εἰς τὸ ἀμαρτάνειν, &c.* — (c) *Hebr. vi. 4.* — (d) *Matt. xii. 32.* — (e) *Origen. in Joan. t. 2. edit. Huet. p. 359. Vide & Origen. l. 1. de princip. c. 3. pag. 427. col. 2. e. f.*

## SUR LE PÉCHÉ CONTRE LE S. ESPRIT. 351

Pere Eternel , disoit-il , étend son empire sur tous les êtres créés , animés & inanimés , raisonnables & privés de raison ; la domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doués de raison ; & celle du Saint-Esprit est bornée à ceux-là seuls à qui il a été communiqué par le baptême. Lors donc que les Païens , ou les Catéchumenes , ou en général les Infideles , tombent dans le péché , ils offensent le Fils , & ils peuvent obtenir le pardon : mais lorsque l'homme fidele & baptisé tombe dans le crime , il peche contre le Saint-Esprit , & ne mérite point de pardon ; son péché est irrémissible.

Théogonste s'exprimoit un peu diversement ; mais quant au fond , son sentiment est le même. Celui qui a transgressé la premiere & la seconde barriere , disoit-il , c'est-à-dire , celui qui a violé les commandemens qu'il a reçus du Pere ou du Fils , peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outre-passé la troisieme barriere , c'est-à-dire , le commandement qui lui a été donné en recevant le baptême , n'a plus de rémission à espérer. Le Pere & le Fils enseignent les foibles & les imparfaits , & le Saint-Esprit les parfaits. Les Premiers méritent quelque indulgence ; mais les autres seront traités dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siècles de l'Eglise , où les crimes commis après le baptême ne se remettoient qu'avec beaucoup de peines & après une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les Pharisiens à qui Jesus-Christ parloit , n'ayant pas reçu le baptême , ils n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire , & n'auroient pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le Saint-Esprit , & que ces paroles regardoient principalement. De plus , ajoute-t-il , s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le baptême , d'où vient que l'Apôtre ne désespéroit point du pardon de l'incestueux de Corinthe , (a) ni des Galates prévaricateurs ? (b) D'où vient que l'Eglise condamne Novat , qui ferme la porte de la pénitence & du pardon , à ceux qui sont tombés après le baptême ? Et quant au passage de saint Paul qui dit , qu'il est impossible que ceux qui sont tombés après le baptême , se renouvellent de nouveau par la pénitence , saint Athanase & la plupart des autres Peres soutiennent que cela doit s'entendre de cette pénitence qui dispoit au baptême , & dont l'Apôtre venoit de parler , (c) en sorte que la pensée de saint Paul est qu'il est impossible que ceux qui sont tombés dans le crime après le baptême , retournent à un second catéchuménat pour recevoir un second baptême semblable au premier.

Saint Athanase (d) croit que le péché contre le Saint-Esprit , est ce-

III.  
Sentiment de  
S. Athanase.

---

(a) 2. Cor. 11. 10. == (b) Galat. 1v. 19. == (c) Hebr. vi. 1. 6. == (d) Athanasii. Ep. 4. ad Serapion. n. 12. Vide & serm. in Matt. 1. 2. Oper. nov. collect. vet. P. 1.

lui des Pharisiens & de leurs semblables, qui étant instruits dans la Loi, & ne pouvant douter que Jesus-Christ n'agit par un bon esprit, avoient la malice d'attribuer ses œuvres au démon : mettant ainsi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, & ne donnant pas au Fils de Dieu, un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tandis qu'ils n'attaquerent que son humanité, le Sauveur les souffrit avec patience ; il eut pitié de leur aveuglement : mais lorsqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité, que le Saint-Esprit, il les déclara coupables des supplices éternels ; il les menaça du souverain malheur.

Au reste, quand il dit que les péchés commis contre le Fils de l'homme, seront remis, mais non pas celui qui sera commis contre le Saint-Esprit, il n'entend pas que le Saint-Esprit soit plus grand que le Fils ; le Fils & le Saint-Esprit n'ont qu'une même essence, & ne sont qu'un seul Dieu. Il veut marquer simplement que le blasphème contre le S. Esprit est plus grand que celui qui est prononcé contre le Fils. Car ce que l'on disoit contre le Fils, se terminoit à son humanité, continue toujours saint Athanase ; mais ce qu'on disoit contre le Saint-Esprit, faisoit injure à la Divinité. ( Il est à remarquer qu'en cet endroit saint Athanase, sous le nom du Saint-Esprit, entend la Divinité du Verbe ; ( a ) maniere de parler fort commune parmi les anciens Peres. ) Il ajoute que les Magiciens de Pharaon, tout Païens & tout Magiciens qu'ils étoient, étoient moins aveuglés & moins endurcis que les Pharisiens. Ceux-là voyant les miracles de Moïse, avoient que le doigt de Dieu y étoit : ( b ) ceux-ci voyant les œuvres miraculeuses de Jesus-Christ, les attribuent à la magie & au démon. Ce n'est donc pas sans raison, que le Sauveur leur déclare, qu'ils n'ont point de pardon à espérer pour leur blasphème, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adresseront-ils pour cela, s'ils nient la Divinité du Fils ? Quelle vie & quel bonheur peuvent espérer ceux qui rejettent celui qui est la vie, la vérité & la voie du Ciel ?

IV.  
Sentiment de  
S. Hilaire &  
de Théophile  
d'Antioche.

Saint Hilaire ( c ) & Théophile d'Antioche ( d ) suivent le sentiment de saint Athanase, & croient que le péché contre le Saint-Esprit consiste à nier la Divinité du Fils : *Cum cætera dicta gesta que liberali venia relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordia, si Deus negetur in Christo*. Il entend de même que saint Athanase la Divinité sous le nom du Saint-Esprit : Car, ajoute-t-il, qu'y a-t-il de plus indigne de pardon, que de nier que la Divinité réside en Jesus-Christ, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'Esprit de Dieu ? *Quid enim tam extra veniam est, quàm in Christo negare quod Deus fit, cum in spiritu Dei opus omne consum-*

( a ) *Athan. hic. Τὸ γὰρ τῷ λόγῳ θεῶτα ἢ αὐτῷ Χριστῷ πνεῦμα ἄγιον ἰσχυρίζεται.* — ( b ) *Exod. viii. 19.* — ( c ) *Hilar. in Matt. cap. xii. ὁ cap. κxxi. n. 5.* — ( d ) *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. lib. 1.*

met? Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (a) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchés, pourvu qu'on retourne à lui par la pénitence & par la foi : *Omnium omnino peccaminum veniam nobis Dominus largitur* ; & qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (b) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une manière très-formelle : il enseigne que Jésus-Christ ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphème, mais à celui qui persévère dans le crime : Car, ajoute-t-il, une digne pénitence efface toute sorte de péchés.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le Saint-Esprit. Il avoit dit dans un endroit, (c) qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie & de malice. Mais dans ses Rétractations (d) il ajoute qu'il faut, pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ces mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu, (e) qu'il se moque de sa bonté, qu'il désespere de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, & qu'il persévère avec choix & délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répète encore la même chose en d'autres passages ; & c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia & in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei.* (f) Il ajoute qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis ; & que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement & dans l'impénitence, peut demain se convertir, & retourner à Dieu. Il conclut, que pour empêcher que le péché contre le Saint-Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, & se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchés.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchés contre le Saint-Esprit ; (g) par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la Divinité du Saint-Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, & qui les

V.  
Sentiment de  
S. Augustin.

(a) Hilar. in Matt. cap. XVIII. n. 10. — (b) Athanas. serm. in Matt. tom. 2. nov. collect. veter. PP. Οὐκ ἴπν ἰ Χριστὸς τῆ βλασφημῆσαι, ἔ μετανῆσαι, ἢ ἀφεθῆναι. ἀλλὰ τῆ βλασφημῆσαι, εἴτ' ἂν ἐπιμῆσαι τῆ βλασφημία. ἢ γὰρ ἀξίλογοι μεταπῆσαι πάντα λυοὶ τα ἀμαρτῆματα. Ita & de communi essentia, & respons. ad qu. 12. ad Antiochum, & fragment. in Comment. in Matt. tom. 1. part. 2. — (c) August. lib. 1. de Serm. Domini in monte, cap. 22. — (d) Retract. lib. 1. cap. 19. — (e) August. Expositione inchoatâ in Ep. ad Rom. n. 14. Ille peccat in Spiritum sanctum qui desperans vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata dimittuntur, & paci per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pœnitentiam de peccatis suis, & in eorum impia atque mortifera quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, & in finem usque perdurat. — (f) Aug. ibid. n. 22. Vide & serm. LXXX. nov. edit. n. 20. & seqq. Et Ep. 85. nov. edit. n. 5. Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ. — (g) August. serm. LXXI. n. 8. & seqq.

attribuent à la magie : mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature ; il n'y a que l'impénitence finale qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origène, & ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis après le baptême fussent blasphèmes contre le Saint-Esprit. Il soutient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux Chrétiens baptisés, ni même aux Juifs ; mais qui s'étende à tous les hommes : un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, qu'elle les exhorte tous à se convertir, & qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le système de saint Augustin sur cette matière ; & son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'Eglise Latine.

VJ.  
Sentiment de  
S. Jean Chry-  
sostome & de  
beaucoup  
d'autres.

Saint Jean Chrysostome, (a) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, imprimé sous son nom, (b) saint Isidore de Péluse, (c) & quantité d'autres, font consister le péché contre le Saint-Esprit, à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de Jesus-Christ ; & son irrémissibilité, dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Jean Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu, que nous expliquons ici : Vous m'avez chargé d'outrages ; vous m'avez appelé séducteur, ennemi de Dieu, méchant : je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis ; & vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentiments que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du Saint-Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérés par mon ministère ? Si donc vous l'offensez, si vous le niez, je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon : je fais qu'il n'y a aucun péché irrémissible : mais il est bien difficile d'en obtenir la rémission, puisque c'est là le plus grand de tous les crimes, & que vous ne pouvez éviter les plus sévères châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence. (d)

VII.  
Sentiment de  
S. Ambroise,  
& de quel-  
ques autres  
Auteurs.

Saint Ambroise varie sur le péché contre le Saint-Esprit, & sur son irrémissibilité. Dans son Commentaire sur saint Luc, (e) il fait consister ce crime à nier la Divinité du Fils, dans le même sens que nous l'avons vu de saint Hilaire un peu auparavant. Dans le Livre du Saint-Esprit, (f) il dit qu'il consiste à nier la dignité & la puissance du Saint-Esprit, & à imputer les œuvres du Saint-Esprit au démon ; c'est là le com-

---

(a) Chrysoft. homil. 42. in Matt. — (b) Author. Oper. imperfelli in Matt. homil. 31. — (c) Isidor. Pelus. lib. 1. Ep. 59. — (d) Chryf. loco cit. Ὅτι οὐκ ἔστιν ἰσχυρὸν ἁμαρτίας ἀναστρέφειν. — (e) Ambros. in Luc. lib. x. n. 94. — (f) Idem lib. 1. de Spiritu S. c. 3. Si quis Spiritus sancti dignitatem & potestatem abneget sempiternam, & putet non in Spiritu Dei ejici demonia, sed in Beelzebub, non potest ibi exoratio esse veniā, ubi sacrilegii plenitudo est. Quia qui Spiritum negavit, & Deum Patrem negavit & Filium,

## SUR LE PÉCHÉ CONTRE LE S. ESPRIT. 355

ble du sacrilege , puisque nier le Saint-Esprit , c'est aussi nier le Pere & le Fils. Enfin dans le Livre de la Pénitence , ( *a* ) il étend le crime du blasphème contre le Saint-Esprit , aux hérétiques & aux schismatiques. Quant à son irrémissibilité , il s'explique quelquefois comme si ce péché étoit absolument irrémissible. Mais ailleurs il parle plus clairement , & dit que l'Eglise accorde le pardon à tous ceux qui font une sérieuse pénitence , quelque péché qu'ils aient commis.

Le sentiment qui veut que l'hérésie soit le péché contre le Saint-Esprit , n'est pas particulier à saint Ambroise ; saint Augustin n'en a pas été éloigné , puisqu'il enseigne ( *b* ) que l'hérésie rompt l'union , nous sépare de Jesus-Christ , & nous ferme l'entrée de son Eglise , hors de laquelle il n'y a point de pardon : *Quia hoc sibi clausit ubi remittitur*. L'Auteur des Constitutions Apostoliques , ( *c* ) & Philastrius , ( *d* ) font dans la même pensée. Nul péché n'est plus véritablement irrémissible , que l'hérésie dans laquelle on demeure jusqu'à la mort : mais l'Eglise n'a jamais refusé le pardon à ceux qui reviennent de l'hérésie dans son sein , par un esprit de pénitence , & par une sérieuse conversion.

L'Auteur des questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament , ( *e* ) croit que le péché contre le Saint-Esprit , est de renoncer à Dieu , & que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas ( *f* ) croit que c'est le blasphème contre Dieu , ce qui revient au sentiment de l'Auteur que nous venons de citer. Saint Pacien ( *g* ) Evêque de Barcelone , est plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché : il le fait consister à attribuer au démon les œuvres du Saint-Esprit ; il enseigne que ce péché est vraiment irrémissible ; & il conclut contre les Novatiens , que s'il n'y a que celui-là d'irrémissible , tous les autres sont donc dignes de pardon , étant accompagnés de la pénitence : *Hoc est ergo ( blasphemia in Spiritum sanctum ) quod non dimittetur : reliqua bonis pœnitentibus , frater Symproniane , donantur*.

Saint Jérôme ( *h* ) rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu , où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde & en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon , ( *i* ) & que ses œuvres sont faites au nom de Béalzébub , ne mérite aucun pardon. Ou bien : Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu , par exemple , s'il le prend pour un simple homme , pour le fils d'un Charpentier , pour un homme de bonne chere , commet un péché , mais qui est pardonnable , à cause de la bassesse apparente de la chair du

VII.  
Sentiment de  
S. Jérôme,

---

( *a* ) *Ambros. de Pœnit. l. 2. c. 4.* — ( *b* ) *August. serm. LXXI. n. 34.* — ( *c* ) *Constit. Apost. lib. 6. c. 18.* — ( *d* ) *Philastr. hæresi Rhetorii.* — ( *e* ) *Author. Quæst. in utrumque Testam. inter Opera August. qu. 102. Si idem est negare Dominum , quod peccare in Spiritum sanctum , nulla venia speranda est negantibus.* — ( *f* ) *Hermas , Pastor. lib. 3. familiæ. 6. 8. 9.* — ( *g* ) *Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.* — ( *h* ) *Hieronym. in Matth. XII.* — ( *i* ) *Ex Marco III.*

Sauveur : *Quanquam culpá non caret erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem.* Mais celui qui voit les œuvres du Saint-Esprit, & qui ne pouvant les nier, ose toutefois, par un principe de malice & d'envie, les contester & les calomnier; celui-là ne mérite aucun pardon. (a)

IX.  
Sentiment du  
Pape S. Clément  
suivi  
par Grotius.

Le Pape saint Clément (b) croit que le péché contre le Saint-Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci & insolent qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, & qui s'élève effrontément contre lui. L'Écriture appelle cela, marcher contre Dieu, (c) ou pécher la main levée, *elata manu.* (d) C'est aussi dans ce sens, que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré & de ses adhérents, qui s'éleverent contre Dieu même, & qui osèrent l'outrager dans la personne de Moïse son serviteur, & d'Aaron son oint; celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses Magiciens mêmes lui eussent dit, que le doigt de Dieu étoit là; (e) celui d'Ananie & de Saphire, qui mentirent au Saint-Esprit, & qui tomberent morts aux pieds de S. Pierre; (f) enfin celui de Simon le Magicien, à qui l'Apôtre saint Pierre dit: (g) *Que ton argent soit avec toi en perdition.*

Cet Auteur (h) ne reconnoît ici ni la Divinité du Fils outragée, ni celle du S. Esprit; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé & attaqué. Ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde ni en l'autre: mais il étoit du nombre de ceux qui sont punis & en ce monde & en l'autre. Il suppose que J. C. parloit aux Juifs conformément à leurs préjugés. Ils croyoient que leurs péchés étoient expiés ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne & l'humiliation, au jour de l'expiation solennelle, ou par la mort corporelle; d'où vient cette priere qu'ils font en mourant: *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchés.* Ils croyoient que ceux qui étoient tombés dans quelque grande faute, en étoient punis dans l'autre vie, dans une espece d'enfer, mais d'où ils étoient délivrés au plus tard après un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu ne s'exploit ni dans ce monde par les sacrifices & par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du Purgatoire; que c'étoit un péché mortel, & qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Église Chrétienne; mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce temps-là. Tel est le sentiment de Grotius.

X.  
Sentiment de  
Hammond &  
de M. le  
Clerc.

Hammond & M. le Clerc (i) croient que le péché contre le Fils de l'homme, est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas Jesus-

(a) Vide eundem Epist. 149. ad Marcellam. = (b) Clem. Rom. seu alius recognit. l. 2. c. 23. Εκ παραξίως ἀμαρτάνω. Vide nos. Coteler. in eum locum. = (c) Lev. xxvi. 21. 23. 27. = (d) Num. xv. 30. Per superbiam. (Hebr. יהא רמה ביד elatd.) = (e) Exod. viii. 9. = (f) Act. v. 3. 9. = (g) Act. viii. 18. 19. 20. = (h) Grotius in Matt. xii. 31. = (i) In Matt. xii. 31.

Christ pour le Messie , parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en remplissoit pas tous les caracteres ; & que *le péché contre le Saint-Esprit* , est celui des Pharisiens , qui résistoient à l'éclat des miracles que Jesus-Christ opéroit , & qui étoient des preuves démonstratives , qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité , ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance , qui s'exploit par les sacrifices , & par la confession des péchés qui accompagnoit les sacrifices. (a) Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement , de l'anathème ou de l'extermination , pour lesquels il n'y a dans la Loi ni hostie ni expiation , non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris & d'insolence.

Les Commentateurs Catholiques se sont partagés en deux classes : les uns ont suivi saint Augustin , & ont entendu par le péché contre le Saint-Esprit , l'impénitence finale : les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité ; & ne voulant pas reconnoître les miracles de Jesus-Christ , les attribuoient malicieusement , & contre leur propre conviction , au Prince des ténèbres. C'est là le crime des Pharisiens , à qui Jesus-Christ parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime , qui résistent à la vérité connue , qui s'opposent aux gens de bien , qui les chargent de calomnies , qui , contre leur propre conscience , attribuent à la vanité ou à l'hypocrisie , le bien qu'ils voient en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Jean Chrysostome , de saint Jérôme & de la plupart des meilleurs Commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs , & leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le S. Esprit : car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du S. Esprit , comme d'une personne de la sainte Trinité , distinguée de celles du Pere & du Fils ; ils savoient que le Saint-Esprit parloit par la bouche des Prophetes , qu'il opéroit des merveilles par leur moyen , qu'il se reposoit sur eux , qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux , (b) *Attrister l'Esprit de Dieu* ; (c) *éteindre le Saint-Esprit* ; (d) *résister au Saint-Esprit* ; (e) *blasphémer contre le Saint-Esprit* ; (f) *outrager l'Esprit de grace*. Ces manieres de parler étoient familières aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit , le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu , au démon : les Pharisiens attribuoient au mauvais esprit , ce que Jesus-Christ faisoit par le Saint-Esprit ; c'est donc là précisément en quoi consistoit leur blasphème. Je vous pardonnerois , leur dit-il , les fautes que vous commettez contre moi ; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis : mais le blasphème que vous prononcez contre le

XI.  
Entre les  
Commenta-  
teurs Catho-  
liques , les uns  
suivent le sen-  
timent de S.  
Augustin , &  
les autres le  
sentiment de  
S. Jean Chry-  
sostome.

XII.  
Confirmation  
du sentiment  
de S. Jean  
Chrysostome.  
Explication du  
texte qui fait le  
sujet de cette  
Dissertation.

(a) *Levit. iv. 2. &c. Num. xv. 28. Hebr. ix. 7. — (b) Isai. lxiii. 10. Et affixerunt spiritum sancti ejus : (Hebr. alit. spiritum sanctum ejus.) Ephes. iv. 30. — (c) 1. Thessal. v. 19. — (d) Act. vii. 51. — (e) Matt. xii. 31, 32. — (f) Hebr. x. 29.*

Saint-Esprit , qui opere des miracles par mon moyen , comme vous ne pouvez raisonnablement en douter ; ce crime ne mérite aucun pardon ni dans ce monde ni dans l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchés de deux sortes : les uns étoient expiés ou par des sacrifices , ou par des peines temporelles exprimées dans la Loi , ou par la pénitence , le jeûne , l'humiliation , l'aumône , & autres œuvres semblables. Les autres étoient punis dans l'autre vie , par des supplices éternels , ou simplement par des peines passageres. Le péché contre le Saint-Esprit , le blasphème contre les œuvres de Dieu , ne se remettoit ni dans cette vie ni dans l'autre. Il étoit puni dans ce monde par la mort temporelle , & dans l'autre par des supplices éternels. La Loi condamne à la mort les blasphémateurs , (a) & les séducteurs , qui se disoient inspirés , quoiqu'ils ne le fussent pas. (b) Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le Saint-Esprit , mais bien moins que les Pharisiens , qui voyoient en Jesus-Christ toutes les marques de l'Esprit-Saint. Outre la peine temporelle , ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel , à moins qu'ils ne fussent expiés dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs , dont on voit des preuves certaines dans les Livres de la Sagesse (c) & des Maccabées , (d) dans Joseph , (e) dans Philon (f) & dans l'Évangile ; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article , que les crimes capitaux , les péchés mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux Rabbins reconnoissent encore la gêne ou l'enfer , dans lequel les méchants demeurent pour toujours ; & le Purgatoire qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure , où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes. (g)

Il y avoit donc , selon eux , des crimes qui se remettoient dans l'autre vie , & d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Maccabée recueillit une somme d'argent qu'il envoya à Jérusalem , afin qu'on y offrit des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat , (h) en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles , contre la défense expresse de la Loi. (i) Le blasphème contre le Saint-Esprit étoit du nombre des péchés qui ne se remettent point dans l'autre vie ; c'est-à-dire , que ni la durée des peines du Purgatoire , ni les sacrifices & les prières que l'on fait pour en abrégger la durée , ou pour en diminuer la grandeur , ne sont pas capables de les expier & de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette Dissertation.

---

(a) *Levit.* xxiv. 11. & *segg.* = (b) *Deut.* xii. 1. & *segg.* = (c) *Sap.* v. 2. & *segg.* & 11. 1. & *segg.* = (d) 2. *Macc.* xii. 42. 43. = (e) *Joseph.* l. 11. de bello , cap. 7. p. 788. = (f) *Philo de promissis & pœnis* , p. 713. & *de profugis* , p. 358. = (g) Léon de Modène , partie 4. ch. 10. Bartholocci , *Bibl. Rabb.* tom. 2. *Basnage* , liv. 6. ch. 32. *Hist. des Juifs.* = (h) 2. *Macc.* xii. 43. = (i) *Deut.* vii. 25.

Le blasphème contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde ni dans l'autre n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un Chrétien après le baptême, comme l'ont enseigné Origene, Théognoste & quelques autres. Les Pharisiens à qui Jésus-Christ parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espece de péché particulier, au lieu que ces Auteurs l'expliquent en général de tous les péchés mortels commis après le baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'hérésie; les Pharisiens n'y étoient pas tombés, & le Sauveur leur parle comme à des gens qui étoient liés de communion avec tous les Juifs, & qui occupoient même les premières charges dans la Synagogue: (a) *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisei.*

XIII.  
Réfutation  
sommaire des  
autres senti-  
ments.

Ceux qui font consister le blasphème contre le Saint-Esprit, à nier la Divinité du Fils ou celle du Saint-Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de Jésus-Christ dans son étendue. Il ne s'agissoit point là de la Divinité du Saint-Esprit; le Sauveur ne l'avoit pas encore prêchée d'une manière bien distincte; il n'en parla clairement qu'à ses Disciples seuls, peu avant sa mort, & encore après sa résurrection. Et quant à sa propre Divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les Pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, cette faute leur seroit remise: il n'exigea la créance de sa Divinité, & ne la fit clairement annoncer qu'après sa résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin, & à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, sur-tout lorsqu'elle persévère jusqu'à la fin de la vie, ni que l'impénitence finale ne soient des péchés irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphème contre le Saint-Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu & la charité du Saint-Esprit; ils font injure à la puissance & aux divins attraites de sa grace, à laquelle ils s'opposent, & qu'ils détruisent autant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes, à qui personne ne donnera le nom de blasphèmes contre le Saint-Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie, du renoncement à la foi, du blasphème du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le Saint-Esprit. Ces crimes sont grands; ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphèmes contre le Saint-Esprit, plutôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment & à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse & la main levée, est

---

(a) *Matt. XXIII. 2.*

punie dans ce monde & dans l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le Saint-Esprit, comme le veut Grotius : il n'est pas plus injurieux au Saint-Esprit, qu'au Pere & au Fils.

Les Théologiens comptent ordinairement six péchés, qui attaquent principalement la personne divine du Saint-Esprit : savoir, 1°. L'impénitence finale. 2°. Le désespoir. 3°. L'obstination dans le mal. 4°. Attaquer une vérité connue. 5°. Présumer trop de la bonté de Dieu, & ne cesser pas de l'offenser. 6°. Être piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincère. Mais tout cela n'est pas précisément ce que Jésus-Christ reproche aux Pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, & dont ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu : c'étoit-là leur blasphème ; c'étoit-là leur crime : c'est donc en cela que consiste proprement le crime contre le Saint-Esprit.

Le blasphème des Pharisiens n'est pas le seul exemple que l'Écriture nous donne de ce crime. Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à acheter le pouvoir de faire des miracles, & celui d'en faire pour qui il voudroit, (a) en leur imposant les mains, comme faisoient les Apôtres aux nouveaux baptisés, est aussi le crime contre le Saint-Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie & aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux Apôtres. Il les regardoit comme des Magiciens, mais plus habiles, plus grands & plus puissants que lui : il vouloit acheter leur secret pour le revendre ensuite à d'autres. Aussi S. Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime : *Pœnitentiam age, si fortè remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue & sérieuse pénitence.

XIV.  
En quel sens  
le péché con-  
tre le S. Es-  
prit est irré-  
missible.

Jésus-Christ dit que ce péché ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre, c'est-à-dire, qu'il est irrémisible par sa nature ; il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du Saint-Esprit : il ferme en quelque sorte, par sa propre disposition, toutes les portes au pardon ; il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade, qui dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit & mépriseroit les remèdes & les avis des Médecins, mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fit pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs. (b) Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Jean Chrysostome & quelques autres, que ce péché est nommé irrémisible, parce qu'il est difficile à guérir. Il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinsèque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance ou à la miséricorde de Dieu, ni que l'on conteste à l'Église le pouvoir qui lui a été donné par

(a) *Act. viii. 20. 21. 22.* — (b) *Vide Maldon. & Menoch. in Matt. xii. 31.*

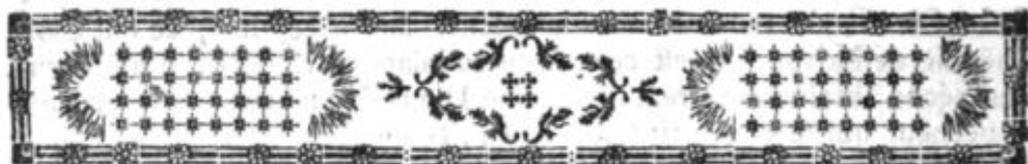
## SUR LE PÉCHÉ CONTRE LE S. ESPRIT. 361

Jesus-Christ, de remettre tous les péchés sans exception, ce qui étoit l'hérésie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur, il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toujours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincèrement, & que l'Eglise est toujours disposée à le reconcilier avec son Seigneur, pourvu qu'il donne des preuves de son retour, au moins par sa douleur & son repentir, C'est à ce sentiment que l'on doit rappeler l'expression de saint Pacien, (a) qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphème contre le Saint-Esprit, hors du rang des péchés qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

---

(a) *Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.*





# DISSERTATION

SUR

## LES CARACTERES DU MESSIE,

*Suivant les Juifs anciens & modernes.*

I.  
Les Juifs ont dû avoir quelque connoissance du Messie avant même qu'il parût, car les caractères du Messie qui dès-lors leur étoient connus.

LE Messie ayant été dans tous les temps l'objet de l'espérance & de l'attente des Juifs, il faut qu'ils en aient eu la connoissance, & qu'ils s'en soient formés certains caractères essentiels, dont l'idée fût commune à toute la nation. Un article de foi de cette importance n'a dû être inconnu à personne; & personne n'a pu ignorer quel devoit être ce Libérateur si souvent promis, & si fidèlement dépeint dans les Ecritures. Par-tout on voit les mêmes traits bien marqués, les mêmes promesses, quoique variées en cent manières différentes, par le même Esprit qui parloit dans tous les Prophetes. Par-tout on trouve le Messie Dieu & homme, grand & abaissé, Maître & serviteur, Prêtre & victime, Roi & sujet, soumis à la mort & vainqueur de la mort, riche & pauvre, puissant & sans force. Ces idées, toutes contraires qu'elles paroissent, doivent se concilier dans celui que l'on attendoit. Les mêmes Ecrivains sacrés qui ont prédit le Messie glorieux, Roi & conquérant, nous l'ont dépeint comme un homme de douleurs, couvert de nos infirmités, méconnu & humilié.

Les Juifs qui vivoient du temps de Notre-Seigneur, savoient distinctement que le Messie devoit naître de la tribu de Juda, de la famille de David, (a) dans la bourgade de Bethléhem; (b) que sa venue seroit cachée; (c) qu'il auroit un Précurseur pour lui préparer les voies; (d) que quand il seroit venu, il demeureroit éternellement; (e) qu'alors il enseigneroit toutes choses; (f) qu'il seroit le grand Prophete promis dans la loi; (g) qu'il seroit le fils & le Seigneur de David; (h) qu'il seroit l'Agneau qui effaceroit les péchés du monde; (i) qu'il opéreroit

(a) *Matt.* xxii. 42. = (b) *Matt.* ii. 5. *Mich.* v. 2. = (c) *Joan.* vii. 27. = (d) *Matt.* xi. 14. xvii. 10. *Marc.* ix. 10. = (e) *Joan.* xii. 34. = (f) *Joan.* iv. 25. = (g) *Joan.* i. 45. *Deut.* xviii. 18. = (h) *Matt.* xxii. 42. & *seqq.* *Psal.* cix. 1. = (i) *Joan.* i. 29.

de grands miracles ; (a) & qu'une preuve de sa venue seroit la résurrection des morts , la guérison des lépreux , l'Evangile prêché aux pauvres. (b) Jesus-Christ en appelle sur cela aux Juifs mêmes ; & c'est à ces caracteres , qu'il veut se faire connoître d'eux.

On savoit que le Messie devoit souffrir & ressusciter ; (c) que sa chair n'éprouveroit point la corruption ; (d) qu'il seroit la pierre angulaire & fondamentale ; (e) que les nations espéreroient en lui ; (f) que les Rois & les Princes de la terre s'armeroient pour s'opposer à l'établissement de son regne. (g) Enfin on savoit , à n'en point douter , que le Messie devoit venir sous le second Temple ; (h) qu'il rempliroit toutes les figures , & qu'il paroîtroit à la fin des septante Semaines marquées par Daniel , (i) c'est-à-dire , précisément au temps où Jesus-Christ a paru. Et lorsque les Apôtres commencerent de prêcher ces vérités , & d'en faire l'application à Jesus-Christ , on ne s'avisa point de leur dire : Ces marques ne conviennent point au Messie ; mais simplement : Elles ne conviennent point à Jesus-Christ ; cet homme est un séducteur ; il renverse la Loi ; ce ne peut être le Messie. La seule différence qui est entre nous & les Juifs , dit saint Jérôme , (k) c'est que nous croyons que les Prophéties sont accomplies en Jesus-Christ ; au lieu que les Juifs esperent qu'elles s'accompliront un jour dans un autre sujet qu'ils attendent.

Mais si tous les Juifs avoient la connoissance du Messie , comme on vient de l'assurer , comment l'ont-ils méconnu en Jesus-Christ ? Ne remarquoient-ils pas dans cet Homme-Dieu tous les traits qui caractérisent le Libérateur ? Il est vrai que tous les Juifs avoient au moins une notion générale du Messie ; mais il y avoit parmi eux un grand nombre d'hommes charnels , grossiers , ignorants , qui s'étoient formés des idées fausses sur ses qualités particulieres. Ils se figuroient que son avènement seroit accompagné d'un éclat extraordinaire ; que sa majesté seroit semblable à celle des Monarques ; que son royaume seroit de ce monde ; qu'il exerceroit sa puissance d'une maniere sensible contre les ennemis d'Israël ; qu'il viendrait armé & terrible comme un Héros & un Conquérant ; qu'il combleroit les Juifs de toutes sortes de biens & de prospérités temporelles. Tout ce qui flattoit leur ambition , leur amour propre , leur vengeance , entroit aisément dans la composition de l'idée qu'ils se formoient du Messie. Mais pour ses humiliations , ils ne les entendoient que confusément , ou ils les expliquoient dans des sens figu-

II.  
Comment avec cette connoissance les Juifs ont-ils pu méconnoître le Messie en la personne de J. C.

(a) Joan. vii. 31. = (b) Matt. xi. 3. & seqq. = (c) Luc. xxiv. 26. = (d) Ps. xv. 10. Act. 11. 27. = (e) Ps. cxvii. 22. Is. xxviii. 16. Matt. xxi. 42. Act. 14. 11. = (f) Isai. xlii. 1. Matt. xii. 18. 21. = (g) Psal. 11. 2. Act. 14. 26. = (h) Agg. 11. 8. 10. Malach. 111. 1. = (i) Dan. ix. 24. & seqq. = (k) Hieron. Prefat. in lib. 6. Comment. in Jerem. Nec inter Judæos & Christianos ullum aliud esse certamen, nisi hoc ; ut cum illi nosque credamus Christum Dei filium repromissum, & ea quæ sunt futuræ sub Christo, à nobis expleta, ab illis explenda dicantur.

rés. Ils ne voyoient ces choses que comme au travers d'un voile. Ce ne fut que depuis la résurrection de Jesus-Christ, & depuis l'établissement de l'Eglise, que le voile fut parfaitement tiré, même pour les Apôtres & les Disciples de ce divin Sauveur.

Lorsque Jesus-Christ parut, il accomplit à la lettre, & d'une manière sensible, tout ce qui avoit été prédit dans les Prophetes touchant ses souffrances & ses humiliations. Il vint pauvre, inconnu, méprisé, souffrant, laborieux, sans éclat, sans suite, sans puissance temporelle. Tout ce qui étoit de grand, de surnaturel, de divin, étoit comme éclipse sous les apparences que l'on vient de dire.

Ces apparences humiliantes étoient un sujet de scandale pour les Juifs charnels : & cela même formoit un des caractères essentiels du Messie : puisque, selon les Prophetes, il devoit être méconnu, rejeté, mis à mort ; étant tout à la fois *la pierre fondamentale & précieuse, & la pierre d'achoppement & de scandale*, contre laquelle Jérusalem devoit se heurter, & que les bâtisseurs même devoient rejeter. Tout cela entroit dans les desseins de Dieu, puisque la plupart des Juifs, à cause de l'endurcissement de leurs cœurs, devoient voir sans connoître, & entendre sans comprendre ; ce qui devoit être cause de leur réprobation, pour faire place à un nouveau peuple, auparavant infidèle & étranger, qui devoit entrer dans la nouvelle alliance. Ainsi se concilie ce qui paroît contradictoire non-seulement dans la personne du Messie ; mais aussi dans celle des Juifs, dont les uns croient en Jesus-Christ, & les autres le blasphément : quoique tous eussent une notion générale du Messie très-distincte, & que Jesus-Christ en ait très-parfaitement rempli tous les caractères.

III.  
Conduite que  
les Juifs incré-  
dules ont te-  
nue depuis J.  
C. pour ne pas  
reconnoître  
en lui le Mes-  
sie.

Depuis la prédication des Apôtres, les Hébreux livrés à leur sens réprouvé & à leur endurcissement, & piqués de jalousie contre l'Eglise Chrétienne ; qu'ils voyoient s'établir par tout le monde, sur les ruines de l'idolâtrie & du Judaïsme ; confus d'ailleurs & désespérés de se voir vaincus, & dispersés par toute la terre ; portant par-tout la marque de leur réprobation ; poussés par les Chrétiens, qui par des arguments sans réplique tirés de leurs Ecritures, les forçoient de reconnoître que les Prophetes se trouvoient accomplies dans la personne de Jesus-Christ, se mirent en tête, pour couvrir leur honte, de détourner le sens des Oracles les plus clairs, d'en faire des applications forcées à d'autres sujets, de chicaner sur les termes, de répandre de fausses histoires de Jesus-Christ, de décrier sa doctrine, de se faire des idées nouvelles & monstrueuses du Messie, de combattre les sentiments & les traditions de leurs peres, pour leur en substituer de nouvelles, inconnues à toute l'Antiquité.

Toutefois ils n'en vinrent pas là d'abord, ni tout d'un coup ; & nous remarquons dans les Paraphrases Chaldaïques, qui sont les plus anciens Livres qu'ils aient après l'Ecriture, que quelques siècles depuis Jesus-Christ, ils expliquoient encore du Messie, un bon nombre de Prophé-

tes qu'ils nous contestent à présent. Ce n'est que par degrés qu'ils sont parvenus à ce point d'endurcissement & de mauvaise foi, où nous les voyons depuis assez long-temps. Les plus anciens Rabbins sont moins dangereux sur cet article, que les nouveaux; & nous avons montré dans notre Commentaire que plusieurs des premiers Docteurs Juifs nous accorderoient ce que d'autres nous ont nié depuis. Tryphon, dans Justin le Martyr, reconnoît que les Ecritures marquent distinctement les souffrances du Messie: les Juifs nous le contestent aujourd'hui.

Les Hébreux modernes comptent ordinairement treize articles de leur Foi. Maimonides les réduisit à ce nombre, & dressa leur Confession de foi à la fin de l'onzième siècle de l'Ere Chrétienne. Elle fut généralement reçue & approuvée; & tous les Juifs doivent vivre & mourir dans la Confession de ces treize articles. Voici le douzième, lequel regarde le Messie: *Le Messie doit venir; & quoiqu'il tarde long-temps, je l'attendrai toujours, jusqu'à ce qu'il vienne.* Celui qui doute de la venue du Messie, accuse, disent-ils, toute la Loi de mensonge & de fausseté: mais il ne faut pas chercher dans l'Ecriture le temps de son avènement.

Joseph Albo chagrin qu'on eût mis la venue du Messie parmi les articles fondamentaux, soutint dans la Conférence tenue en Espagne, en présence du Pape Benoît XIII. que ce Dogme étoit indifférent, & que celui qui le nioit, ne faisoit qu'une petite breche à la Loi: *Il coupe seulement une branche de l'arbre, sans toucher à la racine.* Il se plaignit que Maimonides avoit multiplié les articles de Foi, jusqu'au nombre de treize, afin de pouvoir y faire entrer celui du Messie, qui n'est que le douzième. D'autres Juifs doutent s'il y aura jamais un Messie; parce que, selon eux, on ne le fait que par une tradition, qui peut être incertaine & trompeuse. (a) Mais si cela est, qu'y a-t-il de certain dans l'Ecriture & dans la Tradition? & qu'est-ce que la Religion des Juifs, si vous lui ôtez la certitude du Messie?

Le fameux Hillel, que les Juifs font vivre avant Jesus-Christ, soutenoit que vainement on attendoit la venue du Christ; que depuis longues années, il étoit venu dans la personne d'Ezéchias. (b) D'autres soutiennent qu'il est venu depuis long-temps; mais qu'il demeure caché sur la terre, sans se manifester, à cause des péchés des Juifs; & c'est le sentiment de la plupart des Rabbins d'aujourd'hui, dit Buxtorf. (c) Jarchi avance que les anciens Hébreux ont cru que le Messie étoit né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les Romains. Les uns lui assignent sa demeure dans le Paradis terrestre, dans un lieu inconnu & inaccessible aux hommes. Les Thalmudistes le placent à Rome. Ils disent qu'il y est caché parmi les lépreux & les malades, à la porte de la ville, attendant qu'Elie vienne le manifester.

---

(a) Voyez Bafnage, Hist. des Juifs, l. 6. c. 20. art. 3. — (b) Gemar. tit. Sanhedrin. c. 11. sect. 36. — (c) Buxtorf. Synagog. Jud. c. 36.

Abravanel distingue le temps de la nécessité de la venue du Messie, du temps de la possibilité. Le Messie pouvoit venir, si Israël s'étoit repenti de ses péchés : mais le temps de nécessité n'est pas encore venu, parce qu'Israël n'a pas encore observé le Sabbat comme il faut. Le Messie n'attend que cela pour venir. Elie avoit fixé la durée du monde à six mille ans, selon les Juifs. Il donnoit deux mille ans vuides, c'est-à-dire, avant la Loi ; deux mille ans pleins, ou sous la Loi ; & deux mille ans pour le regne du Messie : de maniere que, selon Elie même, il devoit être venu, & son regne devoit être commencé depuis plusieurs centaines d'années. D'autres reculent sa venue jusqu'à la fin du sixieme millénaire. Ils ne comptent que 3760 ans depuis la création jusqu'à la premiere année de l'Ere Chrét. Vulg. de cette dernière époque, jusqu'à la fin du sixieme millénaire, il reste environ 2240 ans, de sorte que, selon ce calcul, le Messie ne devoit paroître que vers l'an 2240 de Jesus-Christ.

IV.  
L'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître prouve qu'il est venu.

Mais toutes ces prétentions sont clairement réfutées ; 1°. par l'Oracle d'Aggée, qui porte : (a) *Que le Seigneur dans peu de temps ébranlera le ciel & la terre ; qu'alors le Desiré des nations viendra, & que la gloire de la seconde Maison, du second Temple, bâti après le retour de la captivité, sera plus grande que celle de la premiere.* Le Messie devoit donc venir sous le second Temple ; il devoit par sa présence illustrer cette Maison ; il devoit dans peu de temps ébranler le ciel & la terre. 2°. Par l'Oracle de Malachie, qui dit expressément, (b) *que dans ce Temple même va bientôt venir le Dominateur* que les enfants d'Israël cherchent, & l'Ange de l'alliance depuis si long-temps désiré. 3°. Par l'Oracle de Daniel, qui annonce (c) *que le Christ promis paroitra dans la dernière des septante Semaines* qui doivent s'écouler depuis l'ordre donné pour le rétablissement de Jérusalem. Cet ordre fut donné par Artaxerxès-Longuemain ; & les septante Semaines comptées delà, se terminent sous l'Empire de Tibere : c'est donc sous l'Empire de Tibere que le Messie a dû paroître.

Les Juifs ont toujours parfaitement senti l'avantage que nous tirions contr'eux, de l'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître. Pour y répondre, ils se sont souvent hazardés à fixer d'une maniere plus précise le temps de sa venue, mais toujours malheureusement & sans succès. Le Rabbin Kimchi, qui vivoit au douzieme siecle, s'imaginait que le Messie, dont il croyoit la venue très-prochaine, chasseroit de la Judée les Chrétiens qui la possédoient alors. Il est vrai qu'avant la fin du douzieme siecle les Chrétiens perdirent la Terre-Sainte ; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner. David petit-fils de Maimonides, fut consulté par les Principaux de sa

(a) *Agg. 11. 7. & seqq.* == (b) *Mal. 111. 1.* == (c) *Dan. 1x. 25.*

nation sur le temps auquel le Messie devoit paroître ; & il leur révéla , dit-on , des mysteres qu'il n'est pas permis de découvrir aux étrangers : *N'allez point le dire dans Geth , & ne le publiez point dans Ascalon.* Mais encore que disoit-il ? Qu'un nommé Pinchas ou Phinès , qui vivoit quatre cents cinq ans après la ruine du Temple , avoit eu dans sa vieillesse un enfant qui parla dès sa naissance. Cet enfant vécut jusqu'à l'âge de douze ans ; & à sa mort , il découvrit de grands secrets qui regardoient la délivrance d'Israël. Mais comme il les écrivit en diverses langues , & sous des expressions symboliques , ses révélations sont très-obscurcs , & elles sont demeurées fort long-temps cachées. On les trouva enfin dans les mazures d'une ville de Galilée ; & on y lisoit que *Le figuier pouffoit ses figues* , c'est-à-dire , que la manifestation du Messie étoit très-prochaine. Cependant , selon eux , elle ne s'est point encore faite.

Le Rabbin Abraham , qui avoit trouvé à Jérusalem une Prophétie gravée sur une muraille , disoit que la même Constellation qu'on avoit vue , lorsque Josué conquit la terre de Chanaan , & lorsqu'Esdras ramena le peuple de Babylone , devoit reparoître l'an 1329 , & qu'alors le Messie paroîtroit. Mais l'événement n'a point encore répondu à cette promesse. Le Rabbin Chanan rencontra un jour un homme avec un Livre qu'il avoit trouvé à Rome , dans lequel on lisoit que les guerres finiroient l'an du monde 4291 , c'est-à-dire , l'an 531 de Jesus-Christ , selon leur calcul ; & qu'ensuite le Messie régneroit jusqu'à la fin du septieme millénaire , où le monde devoit finir. Maimonides prétendoit avoir reçu de ses ancêtres quelques Prophéties , d'où il concluoit que Balaam avoit prédit que le don de Prophétie seroit rendu à Israël , autant de temps après Balaam , qu'il s'en étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à ce méchant Prophete. Et comme Balaam prophétisoit , selon son calcul , l'an du monde 2488 ; en doublant ce nombre , on trouvoit le rétablissement de la Prophétie en 4976 , l'an de Jesus-Christ 1216. Mais cela s'est encore trouvé faux. D'autres ont fixé la fin de leur malheur en 1492 ; d'autres en 1598 ; d'autres en 1600 ; d'autres beaucoup plus tard.

Enfin las de toutes ces variations , qui les chargeoient de honte , & qui découvroient leur embarras & leur ignorance , ils ont prononcé malediction contre ceux qui supputent les années du Messie : Que leurs os se brisent & se carient , disent-ils , dans la Gémare ; car quand on se fixe un temps , & que la chose n'arrive pas , on dit avec une défiance criminelle , qu'elle n'arrivera jamais.

Le regne du Messie est encore une autre source de divisions parmi les Rabbins. Ils se figurent le Messie , les uns comme un Conquérant , qui doit tirer les Juifs de l'oppression , & assujétir toute la terre à son Empire ; qui doit régner dans la paix , dans la prospérité , & qui doit faire le souverain bonheur de ses peuples. Selon d'autres , il doit être un homme de douleurs & de peines ; & son regne , un regne de disgraces ,

V.  
Vaines conjectures des Juifs sur le temps de la venue du Messie.

VI.  
Idées chimériques qu'ils se forment du regne du Messie.

& d'infortunes. Il y en a qui soutiennent que de son temps, on verra dominer la justice, la vérité, le bon ordre; d'autres, que sa domination fera une domination de désordre, d'où l'équité sera bannie, & où le dernier Juge d'Israël périra. La durée de son regne n'est pas plus certaine. Régnera-t-il seulement quarante ans, ou autant d'années qu'il y a de jours en l'an, ou sept mille ans, ou autant de temps qu'il y en a d'écoulé depuis le commencement du monde, ou régnera-t-il éternellement? C'est sur quoi leurs Docteurs ne sont pas d'accord entr'eux. (a)

Pour concilier les Prophéties qui leur paroissent opposées, quelques-uns (a) ont imaginé deux Messies, qui doivent se succéder l'un à l'autre: l'un dans l'humiliation & dans la pauvreté; & l'autre, dans la gloire & dans l'abondance: l'un & l'autre simple homme; le dernier devant même avoir des enfants & des héritiers. Le premier doit sortir de la race de Joseph & de la tribu d'Ephraïm. Il aura pour pere Huziel, & sera appelé Néhémie. Il paroitra à la tête d'une armée, composée des tribus d'Ephraïm, de Manassé, de Benjamin & d'une partie de celle de Gad. Il fera la guerre aux Iduméens. C'est ainsi qu'ils appellent ordinairement les Romains & les Chrétiens. (b) Il remportera sur eux d'inignes victoires, fera périr un grand nombre d'hommes, renversera l'Empire Romain, & ramènera les Juifs comme en triomphe à Jérusalem.

Armillus, que les Chrétiens nomment Antechrist, naîtra de son temps d'une piece de marbre, où Dieu l'avoit créé, & enfermé dès le commencement. Néhémie attaquera Armillus, mettra en fuite son armée, la passera au fil de l'épée, & prendra le Général prisonnier. Mais Armillus se sauvera de ses mains, remettra une nouvelle armée sur pied, & fera la guerre à Néhémie. Dans le combat, Armillus aura tout l'avantage. Néhémie y mourra, sans que son ennemi s'en apperçoive. Les Anges se saisiront du corps mort, & le cacheront avec ceux des anciens Patriarches.

Alors les enfants d'Israël tomberont dans une étrange consternation. Ils seront obligés de se sauver dans le désert, où ils demeureront cachés pendant quarante-cinq jours. Après ce temps l'Archange saint Michel sonnera de la trompette; & on verra paroître le second Messie qui sera de la race de David. Il viendra accompagné du Prophete Elie, & tous les Juifs du monde le reconnoîtront pour leur Roi & leur Libérateur. Armillus marchera contre lui avec son armée: mais Dieu fera pleuvoir sur les troupes de cet ennemi, le soufre & le feu du ciel, & il l'exterminera entièrement. Alors le second Messie, né de la race de David, rendra la vie au premier forti d'Ephraïm. Il rassemblera tout Israël, & ressuscitera ceux qui sont morts; il rebâtira le Temple de Jérusalem sur

---

(a) Basnage, Hist. des Juifs, l. 6. c. 25. art. 3. nouv. Edit. — (b) *Abenezra in Psal.* lxxix. 18. *Vide Muis in eund. Psalm.* — (c) *Hieronym. in Isai* xxii.

Le modele qui fut montré à Ezéchiél , dissipera & fera périr tous ceux qui voudront s'opposer à lui , & établira son Empire sur toute la terre. Il époufera une Reine , & aura plusieurs femmes , d'où naîtront des enfans qui lui succéderont après sa mort ; car il mourra comme un autre homme. (a)

Ce n'est là qu'une petite partie des rêveries & des impertinences que les Hébreux débitent sur le Messie , & sur les circonstances de sa venue. Ils tiennent (b) que l'avénement du Messie sera précédé de dix miracles éclatans , qui ne laisseront aucun doute sur sa venue à ceux qui l'attendent. Le premier miracle est que Dieu suscitera trois Rois , qui sous une apparence trompeuse de piété , tâcheront de séduire les peuples ; & dont la domination sera si cruelle & si insupportable , que tous les justes seront obligés de se sauver dans les déserts , & de se cacher dans les rochers. Alors Israël n'aura ni Roi , ni Prince , ni Chef , ni Pasteur , ni Docteur , ni Synagogue. On verra dans ce temps-là des hommes noirs , qui viendront de l'extrémité du monde , ayant deux têtes & sept yeux étincelans , & d'un regard si terrible , que les plus intrépides n'oseront paroître en leur présence. Dieu ne permettra pas que ces trois Rois regnent plus de trois mois. S'ils régnoient plus long-temps , nul ne pourroit résister à leur tyrannie.

VII.  
Autres rêveries des Rab-  
bins sur les  
circonstances  
de la venue du  
Messie.

Le second miracle consistera dans une chaleur insupportable , qui causera une infinité de fievres , de pestes , de mortalités ; mais cette ardeur qui consumera tant de Gentils , ne fera qu'une épreuve ou une médecine salutaire pour les justes d'Israël , & une assurance que le lever du Soleil de justice est proche.

Le troisieme miracle fera une rosée de sang , qui fera un poison mortel pour les Chrétiens , & pour les autres peuples de la terre. Ils en boiront comme d'une liqueur délicieuse , & ils en mourront tous. Les impies même d'Israël voudront en goûter , & périront comme les autres.

Le quatrieme miracle fera une autre rosée dont boiront ceux qui sont médiocrement justes , & qui ayant goûté de la premiere , en étoient tombés malades. Cette seconde rosée les rétablira en santé.

Le cinquieme : le Soleil sera obscurci de si épaisses ténèbres , que pendant trente jours il ne donnera aucune lumière. Alors plusieurs Chrétiens effrayés de ces prodiges , se convertiront au Judaïsme.

Le sixieme : Dieu permettra que l'Empire Romain s'étende par toute la terre , & qu'en dernier lieu , un Prince violent & cruel regne pendant neuf mois. Alors s'élèvera le Messie de la tribu de Joseph , qui sera nommé Néhémie , & dont on a parlé. Il rassemblera à soi tous les

---

(a) Vide Buxtorf. Synagog. Jud. cap. 36. — (b) Libel. Abbas Rochel, apud Buxtorf. ibid.

Israélites , & fera la guerre à l'Empire Romain ; fera mourir le Tyran , & renverfera cette Monarchie.

Le septieme miracle est un marbre formé dès le commencement du monde par la main de Dieu même , avec la figure d'une fille. Des hommes impies & brutaux s'approcheront de cette pierre , & y commettront une impudicité abominable , d'où naîtra Armillus que les Chrétiens appellent Antechrist. Il sera haut de dix aunes. L'espace d'un de ses yeux à l'autre , sera d'un palme. Ses yeux fort enfoncés dans la tête , seront rouges & enflammés. Ses cheveux seront roux comme l'or , & ses pieds verts. Il aura deux têtes. Les Romains le choisiront pour leur Roi. Les Chrétiens lui rendront hommage , & lui présenteront le Livre de leur Loi. Il enverra des ordres aux Israélites de faire la même chose : mais Néhémie fils d'Uziel , marchera contre lui avec une armée de trois cents mille hommes d'Ephraïm ; il lui livrera la bataille , & y mourra , non par la main des hommes , ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Armillus s'avancera vers l'Egypte , la subjuguera , & entreprendra d'assujétir aussi Jérusalem.

Le huitieme miracle est que l'Archange saint Michel sonnera de la trompette ; & tout d'un coup on verra paroître le vrai Messie , fils de David , accompagné d'Elie. Il se manifestera aux bons Israélites , qui se feront retirés dans le désert ; il les rassemblera avec tout ce qu'il y aura de Juifs dans toutes les parties du monde , & les amènera à Jérusalem. Armillus viendra les y attaquer : mais son armée périra par le feu du Ciel , ainsi qu'on l'a déjà dit.

Le neuvieme miracle est que l'Archange saint Michel sonnera une seconde fois de la trompette ; & à ce bruit , tous les tombeaux qui sont à Jérusalem s'ouvriront , & tous les morts qui y sont , ressusciteront. Le Prophete Elie rendra la vie en particulier au bon Néhémie fils d'Uziel ; & tous les Rois du monde ramèneront à Jérusalem , comme en triomphe , sur des chariots & sur des litières , tous les Juifs qui se trouveront encore dans leurs Etats.

Enfin le dixieme miracle se fera au troisieme son de la trompette de l'Archange saint Michel. Alors le Seigneur fera entrer les enfants d'Israël dans le Paradis , où ils seront comblés de toutes sortes de biens & de plaisirs , pendant que toute la terre sera enflammée , & consumée par le feu ; en sorte qu'il ne restera rien pour la nourriture des autres nations.

Le repas que le Messie fils de David , doit donner à son peuple rassemblé dans la terre de Chanaan , est une agréable chimere. On y servira les plus grands animaux , les plus grands poissons , & les plus grands oiseaux qui aient jamais été créés , & le vin le plus exquis qui ait jamais été fait : c'est celui qu'Adam même fit dans le Paradis terrestre ; & qui se conserve dans ses celliers. On tuera le bœuf *Béhémot* , qui est d'une grosseur si prodigieuse , qu'il mange chaque jour le foin de mille

montagnes. Il ne sort point de sa place, & l'herbe qu'il a mangé le jour, recroît toutes les nuits, pour lui fournir toujours de quoi brouter. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, de peur que cette espece ne se multipliât : mais Dieu ne la sala pas, parce que la viande salée n'est pas assez délicate pour un si somptueux repas. Les Juifs sont si entêtés de ces rêveries, que plusieurs d'entr'eux jurent sur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques Chrétiens sur leur part de Paradis.

On y servira aussi le poisson *Léviathan*, dont la grandeur est si prodigieuse, qu'il avale tout d'un coup un autre poisson, qui a trois cents lieues de long. Toute la masse des eaux de l'Océan est portée sur le *Léviathan*. Dieu en avoit créé deux au commencement ; un mâle & une femelle : mais de peur qu'ils ne renversassent la terre, & qu'ils ne remplissent le monde de leurs semblables, Dieu tua la femelle, & la sala pour le festin dont il s'agit. Enfin l'oiseau qui doit être tué pour les Israélites, s'appelle *Bar-Juchné*. On peut juger de sa grosseur démesurée par l'histoire qu'on en raconte. Un jour un œuf pourri tombant de son nid, renversa & brisa trois cents cedres des plus hauts du Liban ; & l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chute, renversa soixante gros villages, les inonda, & les emporta comme par un déluge. Lorsque cet oiseau étend ses ailes, il offusque l'air & le soleil. Je ne finirois point, si je voulois rapporter tout ce qu'ils feignent du regne de leur prétendu Messie : en voilà plus qu'il n'en faut pour en faire voir le ridicule.

L'antiquité de ces traditions, toutes chimériques qu'elles paroissent, se remarque dans l'Évangile même. Les Juifs ne sont ridicules qu'en ce qu'ils prennent à la lettre, ce que leurs ancêtres entendoient dans un autre sens. Dès avant Jesus-Christ, on exprimoit le bonheur de la vie future & du regne du Messie, sous l'emblème d'un festin, où l'on devoit goûter toutes les délices de la bonne chère, toute la joie & tous les plaisirs imaginables. Le Sauveur même, pour se proportionner au goût des Hébreux, compare son regne à un grand festin. (a) Il fait souvent allusion à ces noces, à ces repas que son Pere Eternel doit faire à ses Elus. Il ne détruit pas cette idée des Juifs ; il la rectifie, & tâche de la spiritualiser. Il attaque sur-tout une erreur qui étoit dans l'esprit du peuple, qui excluait du royaume de Dieu & du festin du Messie, tous ceux qui n'étoient pas Juifs. Jesus-Christ les avertit qu'il viendra une infinité d'étrangers de toutes les parties du monde, qui entreront dans la sale du festin, & qui s'assayeront à table avec Abraham, Isaac & Jacob. Il ajoute une chose bien plus terrible ; c'est que les enfants mêmes du Royaume, & ceux qui avoient été invités les premiers, seront exclus du banquet, & demeureront dehors, dans le désespoir, dans l'obscurité, & exposés au froid de la nuit.

---

(a) Voyez *Matt.* VIII. 11. 12. XXII. 2. *Luc.* XIV. 16. *Apoc.* XIX. 9.

On voit dans la Parole des dix Vierges) (a) qu'elles attendoient l'Epoux ou le Messie, pendant la nuit. Saint Jérôme (b) dit que c'est la tradition constante des Juifs; & il pense que delà est venue parmi les Chrétiens la coutume, dès le temps des Apôtres, d'attendre dans l'Eglise, la veille de Pâque, jusqu'à minuit; parce qu'on croyoit qu'à la fin des siècles le Seigneur viendrait au milieu de la nuit. Cette ancienne persuasion se remarque aussi dans saint Jean Chrysostome & dans Euthyme. (c) Les Chrétiens l'expliquoient du second avènement du Messie, & les Juifs l'entendoient de son premier avènement.

VIII.  
Systèmes in-  
fourenables  
par lesquels  
Les Juifs pré-  
tendent éluder  
l'argument qui  
se tire de la  
Prophétie des  
septante Se-  
maines.

On a vu ci-devant un système historique imaginé par quelques Rab-  
bins, pour concilier les contrariétés prétendues qui se trouvent dans les  
Prophetes. En voici un autre inventé & suivi par plusieurs autres Doc-  
teurs Juifs, pour expliquer les septante Semaines de Daniel, (d) après  
lesquelles le Messie devoit paroître. Ils commencent de compter les sep-  
tante Semaines à la ruine du Temple de Jérusalem par les Chaldéens;  
& depuis ce malheur, ils mettent quatre cents quatre-vingt-dix ans jus-  
qu'à la ruine de Jerusalem par Tite. (e) Ils supposent deux Oints ou  
deux Messies; dont le premier, qui étoit Cyrus, parut à la septieme Se-  
maine; Agrippa II. qui étoit l'autre, fut tué au dernier siege de Jérusa-  
lem. Après quoi le Commandant, c'est-à-dire, Tite, détruisit la ville  
sainte, dont la défolation doit durer, selon eux, jusqu'à la guerre de  
Gog & de Magog, dans laquelle tous les ennemis de la nation seront  
exterminés par le Messie. C'est ainsi que raisonnent Salomon Jarchi &  
Abravanel, suivis des principaux Rabbins. D'autres soutiennent que  
le premier Oint étoit le grand-Prêtre Josué, qui vivoit du temps d'És-  
dras; d'autres, que c'étoit Zorobabel ou Néhémie.

Mais ces systèmes, de quelque maniere qu'on les prenne, sont infou-  
renables. 1°. Le commencement des septante Semaines se prend de l'É-  
dit qui permet le rétablissement de Jérusalem, (f) & non du temps de sa  
destruction. 2°. Les Juifs abregent malicieusement la Monarchie des  
Perfes, en n'y reconnoissant que quatre Rois; au lieu qu'il est certain  
qu'il y en a eu au moins treize. (g) 3°. Il est faux qu'Agrippa II. ait  
été tué à Rome avec son fils Monbajus, l'année de la prise de Jérusa-  
lem par Tite, ainsi que le prétendent les Juifs; puisque cet Agrippa  
n'eut jamais d'enfants, & qu'on a des preuves incontestables par les mé-  
dailles, qu'il vivoit encore l'an quatorze de Domitien, long-temps après  
la prise de Jérusalem.

(a) *Matt. xxv. 1. & seqq.* — (b) *Hieronym. in Matt. xxv. 6.* — (c) *In Matt. xxv. 6.* — (d) *Dan. ix. 24. & seqq.* — (e) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. 6, ch. 22. — (f) *Dan. ix. 25. Ab exitu sermonis ut iterum aedificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, &c.* — (g) Cyrus, Cambyse, Smerdis le Mage, Darius fils d'Hystaspe, Xerxès, Artaxerxès à la longue main, Xerxès second, Sogdien, Darius-Nothus, Artaxerxès-Mnemon, Artaxerxès-Ochus, Arsès, Darius-Coroman.

La qualité de Dieu que nous donnons au Messie, est une des choses qui scandalise le plus les Juifs. Ils disent que reconnoître un Homme-Dieu, c'est se forger un monstre, un centaure, un composé de deux natures inalliables : (a) que les Prophetes bien loin d'enseigner que le Messie soit Homme-Dieu, distinguent expressément entre Dieu & le Messie. L'un est le Maître, & l'autre le serviteur. Le Messie est appelé *David*, & en même temps *serviteur*. Foibles raisons. Le Messie a pu être désigné sous le nom de *David*; parce que David étoit la figure du Messie, & que le nom de David signifie en Hébreu *bien-aimé*, ce qui est un des principaux caracteres du Messie. Dieu est distingué de David, & si l'on veut, même du Messie. Cela n'est point contraire à notre foi. Jesus-Christ étant Dieu & Homme, est en même temps égal & consubstantiel à son Pere selon sa divinité, & serviteur de Dieu son Pere selon son humanité: lui-même atteste ces deux vérités. D'ailleurs peut-on marquer d'une maniere plus distincte la divinité du Messie, que ne le fait Isaïe, lorsqu'il dit : (b) *L'enfant qui nous est né, sera appelé Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Pere de l'Eternité, Prince de la paix*; & lorsqu'il annonce que cet enfant sera aussi désigné sous le nom d'EMMANUEL, (c) c'est-à-dire, Dieu avec nous? Jérémie ne prédit-il pas aussi que le Messie sera appelé *le Seigneur*, (à la lettre, JEHOVA,) *qui est notre justice*? (d) Ce nom ineffable peut-il être donné à un autre qu'à Dieu? N'est-il pas dit aussi : (e) *Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel.... O Dieu, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une maniere plus excellente que tous ceux qui participent à votre gloire*. Si le Messie ne devoit pas être Dieu, Dieu pourroit-il lui dire : (f) *Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui*. Et David diroit-il : (g) *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asséyez-vous à ma droite*.

Cependant plusieurs pensent que les Juifs mêmes du temps de Jesus-Christ ne comprenoient pas que le Messie dût être Dieu. Les Propheties sont claires; mais on suppose que la préygnation les avoit obscurcies. Jesus-Christ même par ménagement ne découvroit pas clairement sa Divinité aux Juifs; il vouloit, dit saint Jean Chrysostome, (h) les accoutumer insensiblement à croire un mystere si fort élevé au dessus de la raison. S'il les convainc par l'oracle de David, (i) ils demeurent dans le silence, & ne savent que répondre: mais la prévention reste toujours; on ne reconnoît pas une vérité qu'on n'ose nier. Si Jesus-Christ prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, (k) cette action souleve la

IX.  
Doutes frivoles & vaines objections des Juifs sur la Divinité du Messie. Leurs peres en doutoient-ils ?

(a) *Judai Lusitani questione 23. ad Christianos, qu. 1. 2. 4.* — (b) *Isai. ix. 6.* — (c) *Isai. vii. 14.* — (d) *Jerem. xxiii. 6. xxxiii. 16. Dominus justus noster.* (Hebr. *Jehova justitia nostra.*) — (e) *Psal. xlii. 7. 8.* — (f) *Psal. ii. 7.* — (g) *Psal. cix. 1.* — (h) *Chrysostr. in Matt.* L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, dit au contraire que saint Matthieu n'a pas jugé à propos au commencement de son Evangile de parler de la divinité de Jesus-Christ, parce qu'il écrivoit pour les Juifs, qui étoient bien persuadés de la divinité du Messie, *Homil. 1. initio.* — (i) *Matt. xxiii. 42. & seqq. Psal. cix. 1.* — (k) *Luc. vii. 48. 49.*

plupart de ceux qui en sont témoins. Les miracles les plus évidents ne peuvent persuader au commun des Juifs la divinité de Jesus-Christ : & lorsque devant le tribunal du souverain Sacrificateur, il avoue qu'il est Dieu, (a) le grand-Prêtre déchire sa robe, comme ayant entendu un blasphème. Les Apôtres mêmes lorsqu'il leur demande ce que le peuple pense de lui, répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie, ou pour quelqu'autre Prophete. Il faut une révélation à saint Pierre, pour lui faire connoître que Jesus-Christ est le Christ Fils du Dieu vivant. (b)

Mais quoique la plupart des Juifs ne connussent pas d'une maniere distincte toutes les qualités que devoit avoir le Messie, cependant on ne peut pas dire qu'ils n'eussent aucune idée de sa divinité. Après les Prophéties qu'on vient de rapporter, les Docteurs de la nation ne pouvoient douter que le Messie ne dût être Dieu; & on peut croire que le peuple même le concevoit, mais d'une maniere plus confuse & plus enveloppée. Remarquez que la grande répugnance qu'ils avoient à donner à Jesus-Christ la qualité de Dieu, étoit fondée sur ce que la plupart ne le reconnoissoient pas pour le Messie, mais pour un homme semblable aux autres, ou tout au plus pour un Prophete. Voilà pourquoi ils se scandalisoient quand ils lui voyoient remettre les péchés, & s'attribuer le nom de Dieu. Mais ceux qui le reconnoissoient pour vrai Messie, ne formoient aucun doute sur sa divinité. Les Apôtres n'auroient pas tant insisté sur cela, s'ils n'en avoient été bien persuadés, & s'ils n'avoient cru que la qualité de Dieu étoit essentielle au Messie. Marie sœur de Lazare reconnoît que Jesus est tout-puissant, & qu'il est le Fils du Dieu vivant, qui a paru dans le monde. (c) Le Centenier voyant les prodiges qui arriverent à la mort de Jesus-Christ, rend témoignage à sa Divinité. (d) Saint Pierre s'éleve au dessus des sentiments du commun des Juifs, & déclare nettement que Jesus-Christ est le Christ Fils du Dieu vivant. (e) Saint Thomas, après avoir touché les plaies des mains & du côté de Jesus-Christ ressuscité, s'écrie : (f) *Vous êtes mon Seigneur & mon Dieu.* Saint Jean, dès le commencement de son Evangile, établit cette grande vérité; & dans toute la suite il continue de la prouver & de la relever. Saint Paul la met dans son jour, ou la suppose dans toutes ses Epîtres. Tout le Nouveau Testament est plein de preuves de la divinité du Fils de Dieu. Pourquoi tant insister sur une chose qui n'étoit propre qu'à former de nouvelles difficultés, s'ils ne l'avoient pas crüe nécessaire? Jesus-Christ n'en parle pas à la vérité avec affectation, & à chaque pas : mais souvent il y revient, il la prouve, il l'inculque. On ne peut donc pas dire que les Juifs anciens, ni même ceux du temps de Jesus-Christ, n'aient pas cru la divinité du Messie. Ils

---

(a) *Matth.* xxvi. 64. 65. = (b) *Matth.* xvi. 13. 16. = (c) *Joan.* xi. 21. 27. = (d) *Matth.* xxvii. 54. = (e) *Matth.* xvi. 16. = (f) *Joan.* xx. 28.

la croyoient indubitablement ; & ce n'est que par jalousie , que les Juifs modernes nous contestent cette vérité.

Car il faut l'avouer de bonne foi , la religion & la créance des Juifs a changé , à mesure qu'elle s'est éloignée de sa source ; les Disciples se sont écartés des routes de leurs peres. Quelque attaché que ce peuple paroisse à ses anciennes pratiques & à ses préjugés , quelque respect qu'il témoigne pour ses traditions , on peut le convaincre de s'en être souvent éloigné , & en des choses de la dernière importance. Le même principe d'entêtement & d'opiniâtreté qui les retient aujourd'hui attachés à leurs préjugés , les a engagés à s'en séparer autrefois pour s'opposer au Christianisme. Prévenus de l'idée que Jesus-Christ étoit un séducteur , & que sa Religion étoit une secte qui détruisoit le fondement de la Loi , ils ont mis tout en œuvre pour renverser cette Religion , & pour décréditer celui qui en étoit le Chef. Une passion en a surmonté une autre ; & réunissant leurs forces pour se maintenir contre la vérité , ils n'ont pas fait attention qu'ils se détruisoient , & qu'ils perdoient leur autorité par leurs variations & leurs inconstances.

Les Prophetes avoient caractérisé le Messie par des traits remarquables & univoques. Les anciens Juifs ne doutoient point que ce ne fût là son vrai portrait. Plusieurs avoient reconnu ces traits divins dans la personne de Jesus-Christ. Mais les Modernes intéressés à le nier , se sont écartés , & des Prophetes , & de leurs ancêtres. S'ils conviennent que les anciens Oracles regardent le Messie ; les uns disent : Le Messie est déjà venu ; il est mort il y a long-temps ; c'étoit Ezéchias. Les autres disent : Il est venu ; mais il est inconnu , & caché au milieu de la foule. D'autres : Il viendra si Israël observe jamais le Sabbat comme il faut. D'autres : Il viendra dans le sixieme millénaire. D'autres , sans fixer aucun temps : Il viendra quelque jour , tôt ou tard ; s'il differe , ne désespérez point de sa venue ; car assurément il viendra. D'autres soutiennent que les Prophéties qui nous désignent le Messie , sont mêlées avec d'autres qui regardent des événements particuliers , & qu'il n'est pas possible de les distinguer ; qu'on n'a sur cela rien d'assuré dans la Tradition des Anciens ; qu'en vain on leur oppose les Prophéties ; qu'il faut fixer premierement leur vrai & unique sens.

Ils avouent que tous les temps marqués pour la venue du Messie , sont passés ; cependant ils l'attendent encore , & sa venue est un des articles fondamentaux de leur créance. Ils prient Dieu tous les jours de hâter sa venue , & de l'envoyer de leur temps. Ils croient qu'il n'est différé que par leurs péchés , & que les promesses de sa venue sont conditionnelles. Mais quand esperent-ils de voir le monde exempt de péchés ? Si jusqu'ici on n'a pu observer comme il faut un seul jour de Sabbat , croient-ils qu'on l'observera mieux dans la suite ? Comment tout cela s'accorde-t-il avec ce qu'ils enseignent des temps du Messie ? (a) qu'alors les sages

X.  
Variations  
des Juifs ;  
embarras &  
contradictions  
dans lesquelles  
ils se jettent.

(a) Vide Gemarr. tit. Sot a , p. 343. Et Basnage , Hist. des Juifs , l. 6. c. 26. art. 3.

mourront ; que la Loi sera oubliée de ceux mêmes qui l'enseignent ; que l'impudence des hommes s'augmentera ; que le pain & le vin seront chers , ( à cause de la gourmandise , dit la Glose ; ) que le royaume se remplira d'hérétiques , & qu'on ne s'y opposera point ; que le Temple sera changé en un lieu de débauche. Comment accorder ces idées de désordres & de corruption , avec la piété , l'observance des Loix , & la pénitence , sans quoi le Messie ne viendra point , selon eux ?

Eux qui ne peuvent souffrir le scandale de la Croix de Jesus-Christ , & celui de ses souffrances & de ses humiliations , ne nous disent-ils pas que du temps du Messie , il y aura de si grands malheurs , que le Rabbin Ula s'écria : *Ah ! qu'il vienne : mais que je ne le voie pas* ; car en fuyant le lion , on tombe entre les pattes de l'ours ; on est piqué par un serpent. S'il doit être si glorieux , comment le font-ils monter sur un âne ? & pourquoi disent-ils qu'il sera lépreux ? Si son regne doit être florissant , pourquoi des guerres , des maladies , des pestes , des mortalités ? pourquoi ces dix miracles qui doivent paroître avant sa venue , dont la plupart sont funestes & dangereux ? Il n'entra que deux hommes dans la terre de Chanaan , de six cents mille , qui étoient sortis de l'Egypte : il en fera de même au temps du Messie , dit le Rabbin Rabba. Est-ce là un temps à souhaiter pour Israël ?

D'autre part , ils promettent au Messie des victoires , une prospérité éclatante ; l'immortalité , ou du moins un regne très-long & très-heureux ; ils lui attribuent sept noms glorieux , *l'Eternel , notre Justice , le Germe , la Splendeur , le Consolateur , Elie , Silo*. Et en même temps ils suppriment les noms d'*Emmanuel , de Juste , de Dieu , d'Admirable , de Conseiller , de Pere du siecle futur , de Prêtre Eternel , & tant d'autres* que l'Écriture lui donne. Comment concilier tant de contradictions dans leurs principes ? Comment les accorder & les réunir dans un simple homme , comme doit être le Messie , selon leur attente ?

Rien n'est plus distinctement marqué dans les Écritures , que la conversion des Gentils à la venue du Messie : d'où vient qu'il est nommé par Aggée , ( *a* ) *le Desiré de toutes les nations* ; & par Jacob , ( *b* ) *l'Espérance des nations*. Mais la haine & la jalousie des Juifs leur a fait imaginer un Messie exterminateur de toutes les nations ; qui ne borne sa mission qu'à procurer le bonheur des seuls Juifs , au rétablissement du regne de Juda , à la réédification de Jérusalem & du Temple , à la prospérité sensible & temporelle des Juifs , à l'exclusion de tous les Gentils. Alors , disent-ils , le Messie rassemblera les Hébreux de tous les endroits du monde où ils sont dispersés. Il ressuscitera leurs morts ; il rebâtera le Temple , suivant le modèle qu'en a donné Ezéchiel. ( *c* ) L'Empire d'Israël fera étendu d'une mer à l'autre , & jusqu'à l'extrémité du monde. Le

---

( *a* ) *Agg. II. 8.* == ( *b* ) *Genes. XLIX. 10.* == ( *c* ) *Ezech. XLI. & seqq.*

Messie fera périr tous les ennemis d'Israël, & nommément les Chrétiens. Il rebâtera la ville de Jérusalem avec des pierres précieuses; il n'y aura ni plaie ni maladie; les Israélites vivront aussi long-temps qu'un chêne ou un autre arbre, c'est-à-dire, au moins quelques centaines d'années; comme avant le déluge; en sorte qu'un homme qui mourra à cent ans, fera pleuré comme ayant été enlevé dans sa plus tendre jeunesse; ils appliquent à cela ce passage d'Isaïe: (a) *Puer centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit; secundum enim dies ligni erunt dies populi mei.* Dieu se fera voir face à face à son peuple, & il leur ôtera du cœur le penchant au mal, les mauvaises inclinations naturelles, la cupidité. Tout cela, comme on voit, est uniquement en faveur des Hébreux, & nullement en faveur des Gentils.

Abravanel (b) nous donne dix caractères du Messie, qui quoique mieux imaginés que ceux des autres Rabbins, laissent pourtant beaucoup à souhaiter. On y voit toujours l'esprit de fiction, & l'entêtement presque inséparable de la personne d'un Juif. Le premier de ces caractères est, qu'il sera de la race d'Isaïe, & de la maison de David. 2°. Il rétablira la Prophétie qui a cessé dans Israël depuis la destruction du second Temple par les Romains. 3°. Il doit être le plus sage de tous les hommes. 4°. Il sera modéré, & maître de ses passions. 5°. Roi juste, qui doit s'attirer l'admiration & l'amour de ses peuples. 6°. Il fera de fréquents miracles; il tuera du souffle de sa bouche; les serpents, les lions, le feu du ciel seront les exécuteurs de sa vengeance. 7°. La paix sera si profonde sur toute la terre, que tous les jours seront comme autant de jours de Sabbat. 8°. Les nations infidèles & les rois se soumettront à son empire. 9°. Les dix Tribus reviendront de leur dispersion, & se rassembleront au temps du Messie. 10°. Pour faciliter leur retour, il séparera les eaux de l'Euphrate, comme Moïse sépara celles de la Mer Rouge.

Cette dernière promesse est fondée sur quelques expressions des Prophetes, qui en parlant du retour des Hébreux de la captivité de Babylone, ont dit dans un sens figuré, que le Seigneur leur ouvreroit un passage au travers de l'Euphrate: (c) chose qui n'a jamais été accomplie à la lettre, & dont on n'a pas même dû attendre l'exécution littérale. De plus, qui a assuré à Abravanel que les dix Tribus sont encore au delà de l'Euphrate? En quel pays, en quel Royaume sont-elles cachées? Nous croyons avoir prouvé démonstrativement, (d) qu'elles revinrent avec celles de Juda & de Benjamin, non dans un même temps ni toutes à la fois, mais à diverses reprises; & que s'il reste encore quelques Is-

XI.  
Réfutation  
du système du  
Rabbin Abra-  
vanel.

(a) *Isai. LXV. 20. 22. = (b) Abravan. in Isai. LIII. & Joan. Frischmut. Dissertationes dua de caracterib. Messia. Item, Basnage, Hist. des Juifs, liv. 6. ch. 26. n. 12. = (c) Isai. XI. 15. 16. XLIV. 27. L. 2. = (d) Dissertation sur le retour des dix Tribus, à la tête du Livre d'Ezéchiel.*

raélites au delà de l'Euphrate , ce ne sont pas certainement les dix Tribus. (a)

Enfin quel garant nous cite ce Rabbín pour prédire si précisément l'état du regne temporel de son prétendu Messie ? Il est fort aisé de décider quand on parle d'un temps très-éloigné , inconnu , & dont on ne peut nous dire des nouvelles. Les applications que les Juifs font des Prophéties au regne du Messie sur la terre , leur sont contestées par les Chrétiens : ils n'ont pas droit de supposer sans preuve , ce qui est en question entre nous & eux. Mais dans l'application que nous en faisons au regne spirituel de Jesus-Christ , nous n'avançons que des choses incontestables. Leurs peres & leurs anciens Docteurs reconnoissoient que les Prophéties que nous appliquons à Jesus-Christ , conviennent au Messie ; les Juifs avouent que Jesus-Christ a paru ; & s'ils étoient de bonne foi , ils ne pourroient refuser de reconnoître nos Evangiles , au moins comme des Histoires authentiques. Or pour prouver ce que nous prétendons ; nous ne leur demandons d'abord rien de plus : qu'ils lisent seulement sans préjugé l'Histoire de Jesus-Christ ; ils le reconnoîtront bientôt pour l'attente d'Israël.

XII.  
Fausse vie  
de Jesus fa-  
briquées par  
les Juifs , &  
remplies d'ab-  
surdités ridi-  
cules & mon-  
strueuses.

Mais non-seulement ils n'ont pas cette équité pour nos Ecrivains ; ils ont même eu l'injustice & la mauvaise foi de forger des histoires monstrueuses de la vie de notre Seigneur. Les Peres (b) nous apprennent que dès le commencement du Christianisme , ils envoyerent par-tout pour le décrier , & pour faire croire que ses Disciples étoient des imposteurs , qui après l'avoir dérobé dans le tombeau , avoient publié qu'il étoit ressuscité. Depuis ce temps ils ont osé écrire (c) qu'un nommé *Pandera* , demeurant à Bethléhem , étoit devenu amoureux d'une jeune coëf-fuse qui avoit été mariée à Jochanan. Il la séduisit & en eut un fils , qui fut nommé *Jesua* ou Jesus. Le pere de l'enfant fut obligé de s'enfuir , & de se retirer à Babylone. Le jeune Jesus étant envoyé aux Ecoles , eut l'insolence de lever la tête , & de se découvrir devant les Sacrificateurs , au lieu de paroître devant eux la tête voilée , & le visage couvert , comme c'étoit la coutume. Cette hardiesse donna lieu d'examiner sa naissance , qui fut trouvée impure.

Etant allé à Jérusalem , il résolut d'enlever le nom de Dieu , *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du Temple , & se fit une ouverture à la cuisse , où il cacha ce nom sacré sous sa peau. Par cet artifice , il se garantit de deux lions d'airain qu'on avoit formés par art magique , & qu'on avoit placés aux deux côtés de la porte du Temple , pour en garder l'entrée , & pour empêcher l'enlèvement du nom de Dieu. Ces deux

(a) Dissertation sur le pays où les dix Tribus furent transférées. [ Elle est à la tête des deux derniers Livres des Rois. ] = (b) *Euseb. in Isai.* xviii. 1. *Hieron. Ibid. Occumen. in epist. ad Rom.* = (c) *Toledos Jesu* , publié par M. Vagenseil , tom. 2. de son Ouvrage intitulé , *Tela Ignea* , &c.

lions rugissoient avec tant de force , qu'ils faisoient perdre la mémoire à ceux qui les entendoient. Jesus trompa leur vigilance par l'artifice qu'on vient de dire. Il vint d'abord à Bethléhem , lieu de sa naissance , où il ressuscita un mort , & guérit un lépreux. Les peuples attirés par le bruit de ces miracles , le conduisirent à Jérusalem comme en triomphe , monté sur un âne.

La reine Hélène , & son fils Mombas ou Hyrcan , régnoient alors à Jérusalem. Jesus accusé par les Prêtres , fut obligé de paroître devant la Reine. Mais il fut la gagner par des nouveaux miracles. Les Sacrificateurs étonnés , s'assemblerent pour délibérer des moyens de le prendre. Un d'eux nommé Juda , s'offrit d'en venir à bout , pourvu qu'on lui permit d'apprendre le nom de JEHOVAH , & qu'on se chargeât du péché qu'il y avoit dans cette action. Il l'apprit , & vint attaquer Jesus. Ils s'éleverent tous deux en l'air en prononçant ce nom. Juda s'efforça inutilement de faire tomber son adversaire. Il ne peut y réussir qu'après avoir fait de l'eau sur lui. Alors ils tomberent l'un & l'autre , parce qu'ils étoient souillés. Jesus courut se laver promptement dans le Jourdain , & refit de nouveaux miracles. Juda ne pouvant le surmonter par-là , se rangea au nombre de ses Disciples , apprit ses démarches , & les révéla aux Sages. Un jour comme Jesus devoit venir au Temple , on l'arrêta avec plusieurs de ses Disciples. Il fut attaché à la colonne de marbre qui étoit dans la ville ; il y fut fouetté , & ensuite couronné d'épines , & abreuvé de vinaigre , parce qu'il avoit soif ; enfin le Sanhédrin l'ayant condamné à mort , il fut lapidé.

On voulut ensuite le pendre au bois , suivant la coutume ; mais le bois se rompit , parce que Jesus prévoyant le genre de sa mort , l'avoit enchanté par le nom de JEHOVAH. Juda rendit cette précaution inutile , en tirant de son jardin un grand chou , auquel on l'attacha. Juda craignant que ses Disciples ne l'enlevassent , & ne publiassent qu'il étoit ressuscité , l'enleva lui-même du tombeau , & l'enterra dans le lit d'un ruisseau , dont il avoit détourné l'eau , jusqu'à ce que la fosse fût faite & remplie. Cependant comme on ne le trouvoit pas dans son sépulcre , on publia qu'il étoit ressuscité. La reine Hélène le crut , & déclara qu'il étoit Fils de Dieu ; mais Juda , pour confondre ses sectateurs , produisit le corps mort ; on l'attacha à la queue d'un cheval , & on le traîna jusques devant le palais de la Reine ; on lui arracha les cheveux ; c'est pourquoi les Moines se rasent ; & les Nazaréens furent si irrités de cette ignominie , qu'ils firent un schisme avec les Juifs.

Cette ridicule Histoire est racontée dans un Livre qui a pour titre , *Sepher Tholedhot Jesu* , & qui fut publié par M. Vagenfeil. Ce titre qui signifie *Liber generationis Jesu* , est imité du titre de l'Evangile de saint Matthieu : *Liber generationis Jesu Christi* , Livre de la généalogie de Jesus-Christ. L'Auteur donne pour Roi & pour Reine à Jérusalem du temps de Jesus-Christ , *Hélène & Mombas* , qui n'ont jamais existé. On

voit bien qu'il y a eu quelque notion confuse d'Hélène Reine des Adiabéniens, & d'Izates ou Monobase son fils, qui vinrent à Jérusalem quelque temps après la mort de notre Seigneur. Les Juifs font naître Jesus-Christ sous Alexandre Jannæus; & cette Reine Hélène ne vint à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'Empire de Claude.

Il y a un autre Livre intitulé de même, *Tholedoth Jesu*, publié par M. Huldric en 1705. Il suit de plus près l'Évangile; mais il commet des anachronismes & des fautes insoutenables. Il fait naître & mourir Jesus-Christ sous Hérodes le Grand. Il veut que ce soit à ce Prince qu'on ait porté les plaintes sur l'adultère de Panther, & de Marie mere de Jesus; & qu'en conséquence Hérodes irrité de la fuite de Panther, se soit transporté à Bethléhem, & en ait massacré tous les enfants. Il donne à Jesus pour précepteur Josué fils de Pérachia, qui avoit étudié sous Akiba. Or ce dernier n'a vécu que sous Adrien, plus de cent ans après la mort de Jesus-Christ.

L'Auteur qui prend le nom de Jonathan, contemporain de Jesus-Christ, & demeurant à Jérusalem, dit qu'Hérodes le Grand consulta sur le fait de Jesus-Christ les Sénateurs de Vormes, habitants, dit-il, dans la terre de Césarée. Quelle étrange ignorance! Il raconte qu'Hérodes & son fils firent la guerre aux Disciples de Jesus, qui s'étoient retirés dans un désert de Judée, où étoit le bourg d'Haï. Ils adoroient Jesus & son image, aussi-bien que celle de Marie sa mere. Ces habitants demanderent du secours au roi de Césarée contre Hérodes le fils. Qui est ce roi de Césarée du temps d'Hérodes le fils? Est-ce quelque roi d'Allemagne ou de Palestine? Car l'Histoire ne nous en apprend rien.

Les contrariétés qui se remarquent entre ces deux histoires de Jesus-Christ, composées par les Juifs, sont encore une preuve de leur fausseté. Car celle de Vagenseil dit que l'impureté de la naissance de Jesus-Christ fut découverte par les Prêtres; & celle de Huldric dit que ce fut par Hérodes, & ensuite par Akiba, lequel, à la faveur d'un serment frauduleux, & qui ne parloit pas du cœur, fut tirer ce secret de Marie mere de Jesus. Il ajoute que Jesus fut rasé, après la révélation que fit Akiba de sa naissance; & qu'en dépit il se mit à enseigner une mauvaise doctrine. L'histoire de Vagenseil ne dit rien de cela: mais elle fait de Jesus un Magicien, ou un homme qui faisoit des miracles par le nom de Dieu qu'il avoit volé. L'Histoire d'Huldric raconte que le dessein étant pris de faire mourir Jesus, on gagna son hôte, qui lui donna du vin mixtionné, par lequel il oublia le nom ineffable; sans quoi il n'auroit pu être pris. De plus on ordonna à Jérusalem un jeûne extraordinaire; on prit pour prétexte les guerres que les rois infidèles faisoient à Israël; mais le vrai motif étoit de demander à Dieu qu'il leur livrât Jesus. Jesus, avec ses Disciples, ayant donc mangé le jour des Propitia-

tions, & bu le vin mixtionné, il fut arrêté prisonnier. Mais le roi fit différer son supplice jusqu'à la fête de Pâque. En attendant, il envoya par toute la terre, afin que si quelqu'un vouloit défendre la cause de Jesus, il se présentât devant le Conseil. Le Sanhédrin de Vormes fut consulté, & il fut d'avis qu'il falloit renfermer Jesus, & le nourrir, au lieu de le condamner à mort. Mais le roi rejeta cet avis, & Jesus fut attaché au bois. Tout le monde sait que quand Jesus-Christ fut pris, & condamné à mort, il n'y avoit point de roi à Jérusalem. Mais les Juifs n'y regardent pas de si près, quand il s'agit de décrier les Chrétiens. L'autre histoire publiée par Vagenheil, fait prendre Jesus immédiatement après la fête de Pâque, par une troupe armée, qui lui tua une partie de ses Disciples, & dissipa l'autre sur les montagnes; elle veut qu'ensuite le Sanhédrin l'ait condamné à être lapidé, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Ce seroit perdre le temps que de s'amuser à relever ici les fautes de ces ridicules histoires. Ceux qui voudront en voir la réfutation, peuvent consulter les Auteurs qui les ont publiées, & lire ces histoires mêmes toutes entières, ou simplement l'abrégé qu'en a donné M. Basnage, (a) & la réfutation qu'il y a jointe. Nous nous contenterons de faire ici quelques réflexions générales sur l'idée que les Juifs se sont faite du Messie, sur les caracteres qu'ils lui donnent, & sur les calomnies qu'ils ont répandues contre Jesus-Christ. Il y a dans cela seul de quoi les convaincre d'endurcissement, d'infidélité, de mensonge.

Si les caracteres du Messie sont équivoques, & si le temps marqué pour sa venue, est passé, comme ils en conviennent, quelle peut être aujourd'hui leur espérance? Si les promesses de sa venue sont conditionnelles, & dépendent de la fidélité du peuple & de sa pénitence, quelle assurance ont-ils qu'il viendra jamais? Ou leurs peres se sont trompés dans l'idée qu'ils ont eue du Messie, & dans l'application qu'ils lui ont faite des oracles des Prophetes; ou les Juifs modernes se trompent dans les caracteres qu'ils lui attribuent, & dans l'idée qu'ils s'en forment. La variation & la méfintelligence dans un article de cette conséquence, ne sont-elles pas des preuves de la réprobation & de l'aveuglement des Juifs? Ils ne savent ce qu'ils attendent. Eux ou leurs peres sont dans l'erreur. Si leurs principes sont vrais, plus de Propheties; & s'ils sont faux, Jesus-Christ est le Messie.

Deux sources de leur égarement; la malice & l'ignorance. On a vu des preuves de l'ignorance de leurs Maîtres dans toute cette Dissertation. Elle se découvre à chaque pas. Ils ne citent pas une circonstance, pas un article de l'Histoire ancienne, qu'ils ne le gâtent, & que leur ignorance ne s'y trahisse. On a vu leur insigne malice & leur mauvaise

XIII.  
Réflexions  
sur l'idée que  
les Juifs se  
sont formée  
du Messie, &  
sur la vaine  
résistance qu'ils  
opposent aux  
preuves qui  
leur démon-  
trent que le  
Messie est J.C.

(a) Basnage, Hist. des Juifs, liv. 6. ch. 28.

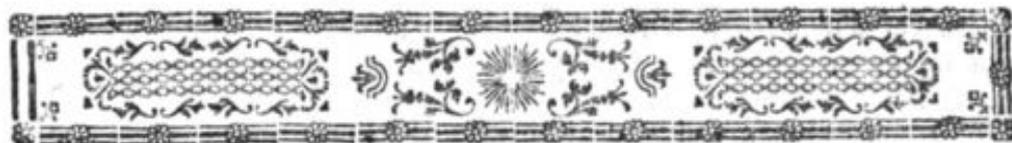
foi dans les histoires qu'ils ont publiées de Jesus-Christ. Les hommes les plus grossiers ne sauroient être pris à de si sensibles fourberies, si leur cœur n'étoit encore plus corrompu, que leur esprit n'est dépourvu de lumieres. L'endurcissement & l'incrédulité sont les effets tout naturels de leur ignorance & de leur malice. Quel moyen de ramener des gens qui n'ont ni droiture, ni bonne foi, ni science? Comment les convaincre, puisque les preuves les plus claires ne les touchent point, & que les plus grandes absurdités ne les effraient point? La confusion des événements, les plus grands anachronismes, les faussetés les plus manifestes, les circonstances les plus incompatibles, les fables les plus mal concertées passent chez eux pour des histoires certaines. Ils corrompent par leurs mauvaises explications les passages les plus évidents de l'Écriture; ils rejettent les explications les plus naturelles & les plus simples. Si l'autorité de leurs ancêtres les embarrasse, ils s'en défont. Il suffit que nous tirions quelque avantage d'un endroit, pour nous le contester, & pour en écarter le vrai sens.

Tout ce que nous avons vu dans cet Ecrit, prouve bien que cette malheureuse nation a encore un voile épais sur le cœur, (a) & que toute sa Religion aujourd'hui n'est qu'opiniâtreté & entêtement; qu'à le bien prendre, ils n'attendent point le vrai Messie; qu'ils n'en ont aucune idée bien distincte; que leur créance est toute corrompue, & leur espérance toute terrestre & toute charnelle. Incapables de s'élever à des sentiments spirituels, ils se forgent l'idée du regne du Messie, pareille à peu près à celle du Paradis de Mahomet. Ouvrez-leur les yeux, Seigneur, & qu'ils voient la lumiere qui les environne de toutes parts; ôtez-leur le cœur de pierre, & donnez-leur un cœur de chair. *Amen. Amen. Fiat. Fiat.*

---

(a) 2. Cor. III. 15.





# DISSERTATION

S U R

## LES FAUX-MESSIES

*Qui ont paru depuis Jesus-Christ.*

**L'**HOMME est naturellement ennemi du mensonge , de la fourberie & de l'imposture ; il aime souverainement la vérité , la droiture , la sincérité. S'il prend plaisir à la fiction , à la fable , à l'exagération , à l'allégorie , qui sont des especes de faussetés , c'est qu'elles lui présentent quelque vérité agréablement cachée sous l'écorce de la fiction. Lors même que nous nous laissons surprendre par l'erreur & l'imposture grossiere , nous croyons y appercevoir le vrai ; en un mot le faux comme faux , l'erreur comme erreur , ne peuvent jamais nous plaire.

I.  
Pourquoi l'homme étant ennemi de l'erreur & du mensonge , il se trouve cependant tant de fautes qui réussissent à tromper les hommes.

D'où vient donc que les hommes sont si souvent trompés , & que dans tous les siècles on a vu tant de séducteurs , tant d'imposteurs , tant de fourbes , qui ont trouvé des sectateurs & des dupes ? C'est , sans doute , la légèreté , la précipitation , la présomption de ceux qui ont bien voulu être trompés , & qui flattés par quelque passion secrète , ont donné dans l'erreur qui leur faisoit plaisir.

Depuis que les Juifs ont méconnu en Jesus-Christ le Messie qui leur étoit promis , & qu'ils attendoient ; depuis qu'ils ont été scandalisés de ses humiliations , & de ses souffrances , quoiqu'elles fussent un des caracteres les plus marqués du Libérateur qui leur étoit promis ; depuis qu'ils ont refusé de le reconnoître pour leur Libérateur , quoiqu'il en remplit parfaitement tous les devoirs , & qu'il en portât toutes les marques , leur résistance opiniâtre & leur incrédulité persévérante ont attiré sur eux les effets de la colere du Seigneur : ils ont été livrés à leur sens réprouvé , de sorte qu'au milieu de la plus brillante lumière , ils sont demeurés comme des aveugles qui cherchent en vain la clarté en plein midi.

II.  
Les Juifs plus disposés que d'autres à se laisser séduire ont été facilement trompés par les faux-Messies qui se sont élevés depuis J. C.

Livrés entre les mains des Gentils , & réduits à vivre par-tout dans l'oppression , dans l'humiliation , dans le mépris , ils ont toujours espéré qu'un Libérateur viendrait enfin les tirer de cet état de disgrâce ; &

par-là ils se sont trouvés plus disposés à se laisser séduire aux flatteuses espérances d'un prompt affranchissement : aussi voyons-nous que dans tous les siècles ils ont été la dupe des faux-Messies & des imposteurs, qui se sont élevés parmi eux.

Jésus-Christ connoissoit leur foible à cet égard ; & il a précautionné ses Disciples contre les faux-Christes & les faux-Prophètes qui devoient venir après lui : *Plusieurs*, dit-il, *viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ ; & ils en séduiront plusieurs.* Il le répète : *Plusieurs faux-Prophètes s'éleveront, & ils en séduiront plusieurs.* Et il ajoute encore : *Il s'élèvera de faux-Christes & de faux-Prophètes, qui feront de grands prodiges & des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes.* (a)

III.  
Theudas imposteur dont parle Joseph.

L'effet suivit bientôt la prédiction. Peu d'années après la mort de J. C. un certain *Theudas*, (b) du temps de Cuspius Fadus Gouverneur de Judée, voulut se faire passer pour Prophète, & séduisit plusieurs Juifs, leur persuadant de quitter leurs biens, & de le suivre jusqu'au Jourdain, promettant de leur faire passer ce fleuve à pied sec, comme avoit fait autrefois Josué ; mais il fut pris & tué avec plusieurs de ceux qui l'avoient suivi. Gamaliel, dans les Actes des Apôtres, (c) parle d'un autre *Theudas*, qui avoit paru peu de temps avant la mort du Sauveur, & qui se donnant pour quelque chose de grand, entraîna avec lui environ quatre cents hommes ; mais il fut mis à mort, & tous ceux qui l'avoient suivi, furent dissipés.

IV.  
Imposteur Egyptien dont il est parlé dans les Actes des Apôtres.

Deux ans après, un *Egyptien* Juif de Religion (d) se rendit à Jérusalem, seignant d'être Prophète, & persuada au peuple de cette ville de le suivre sur le mont des Oliviers, les flattant de faire tomber en leur présence les murs de Jérusalem, & de les introduire dans la ville par la breche. Un autre imposteur entraîna dans le désert un grand nombre de peuple, auxquels il promettoit une délivrance générale de tous leurs maux.

V.  
Judas le Galiléen & ses fils.

*Judas le Galiléen*, (e) que nous croyons Auteur de la secte des Hérodians connus du temps de notre Sauveur, (f) qui soutenoient que les Juifs, comme enfants d'Abraham, ne devoient point reconnoître d'autre maître ni d'autre Seigneur que Dieu même, ni payer à d'autres les tributs & les charges publiques ; ce séducteur avec ses enfants, à qui il inspira ces dangereux sentiments, fut un des premiers & des principaux auteurs de la révolte des Juifs contre les Romains.

VI.  
Jonathas imposteur dans la Cyrénaïque.

Après la fin de la guerre des Romains contre les Juifs, (g) un certain *Jonathas* Tisserand de son métier, parut dans la Cyrénaïque, & trompa grand nombre de Juifs par les prestiges dont il fascina leurs yeux. Il les attira dans les déserts de la Lybie Pentapolitaine, où Ca-

(a) *Matt.* xxiv. 5. 11. & 24. = (b) *Joseph. Ant.* l. xx. c. 2. = (c) *Act.* v. 36. = (d) *Act.* xxi. 38. *Jos.* l. xx. c. 6. = (e) *Joseph. Ant.* l. xviii. c. 1. = (f) *Matt.* xxii. 16. *Marc.* xii. 6. xii. 13. = (g) *Joseph. lib.* vii. de bello, c. 31.

tulle Gouverneur de cette Province les dissipa , & en prit occasion de piller les plus riches Juifs de ce pays-là.

Mais celui qui a plus de rapport à notre sujet , est *Simon le Magicien* , VII.  
Simon le Ma-  
gicien. qui prétendoit se faire passer pour le Messie & pour la grande vertu de Dieu. Saint Philippe étant venu prêcher à Samarie , y convertit plusieurs personnes , (a) & entr'autres , Simon qui fut baptisé ; il ne voyoit qu'avec surprise les miracles que faisoit Philippe. Les Apôtres saint Pierre & saint Jean étant venus à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux convertis , & pour leur donner le Saint-Esprit , Simon rempli d'admiration en voyant l'effet surnaturel de cette imposition des mains , offrit de l'argent aux Apôtres , en leur disant : *Donnez-moi aussi ce pouvoir , afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit.* Mais Pierre lui répondit : *Que ton argent périsse avec toi , toi qui as cru que le don de Dieu pût s'acquérir à prix d'argent : tu n'as point de part , & tu ne peux rien prétendre à ce ministère ; car ton cœur n'est pas droit devant Dieu : fais donc pénitence , & demande pardon à Dieu de cette méchanceté.* Il répondit : *Priez le Seigneur pour moi , afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous m'avez dit.*

Saint Luc nous apprend que Simon exerçoit la magie à Samarie , avant que Philippe y fût arrivé ; & que par ses prestiges & ses enchantements il avoit séduit le peuple de cette ville , de sorte qu'ils le suivoient tous , depuis le plus petit jusqu'au plus grand , & disoient qu'il étoit *la grande vertu de Dieu.* Depuis que saint Pierre eut rejeté son argent & sa proposition de vendre le don de Dieu , Simon s'appliqua plus que jamais à la magie ; & ayant quitté la ville de Samarie , il parcourut diverses provinces , cherchant sur-tout les endroits où Jésus-Christ n'avoit pas encore été prêché , pour y prévenir les esprits.

Etant à Tyr en Phénicie , il y acheta une femme publique nommée *Sélène* ou *Hélène* ; & la menant par-tout avec lui , il disoit que c'étoit la belle Hélène , dont l'enlèvement avoit donné occasion à la guerre de Troie. Il vint à Rome du temps de l'Empereur Claude vers l'an 41 de Jésus-Christ. Quelques anciens Peres (b) ont avancé qu'il y avoit été honoré comme une divinité par les Romains & par le Sénat même , qui lui fit , dit-on , ériger une statue dans l'isle du Tibre avec cette inscription , *A Simon le Dieu saint.* On forme quelques difficultés sur cette inscription , & plusieurs Critiques (c) croient que les Anciens se sont mépris , & ont pris une inscription consacrée à *Semo Sancus* divinité païenne , comme ayant été consacrée à Simon le Magicien comme Saint.

Quoi qu'il en soit de ce fait particulier de la statue , il est certain que S. Pierre étant arrivé à Rome quelque temps après Simon , y ruina tout ce

(a) *Act. v. 11. 5. & seqq.* — (b) *Justin. Apolog. 2. Irenæ. l. 1. c. 20. Tertul. Euseb. Cyrill. Aug. Theodoret. &c.* — (c) Voyez *Baron. ad an. 44. §. 55. M. de Tillem. note 1. sur Simon le Magicien.*

qui y avoit été fait par ce faux-Messie , & on dit que par ses prieres il le précipita des airs , où il s'étoit élevé par son art magique ; Simon s'étant cassé les jambes en tombant , on le transporta à Brindes , où ne pouvant survivre à sa honte , il se jeta à bas de la maison où il étoit logé , & mourut de douleur. Telle fut la fin , dit-on , de ce faux-Messie (a) qui disoit de lui-même : *Je suis le Verbe de Dieu , Je suis la beauté de Dieu , Je suis le Paraclet , Je suis le Tout-puissant , Je suis tout ce qui est en Dieu.* Il donnoit à son Hélene le nom de *premiere Intelligence* , de *Mere de toutes choses*. Il l'appelloit quelquefois *Minerve* , ou *Prunique* , ou *Saint-Esprit*. Simon ne reconnoissoit point Jesus-Christ pour fils de Dieu ; il prétendoit lui-même être le Messie ; il rejettoit la Loi de Moÿse , ne croyoit ni le salut , ni la résurrection de la chair , ni la nécessité des bonnes œuvres.

Simon le Magicien laissa une secte après lui , qui n'a duré que trop long-temps dans l'Eglise ; & plût à Dieu qu'elle n'y fût plus connue que de nom ! Je parle de la Simonie qui a damné dans tous les siècles tant d'Ecclésiastiques & de Laïcs.

VIII.  
Bar-cokébas  
au second siècle  
de l'Eglise.

*Bar-cokébas* , qui parut dans le second siècle de l'Eglise , étoit moins pernicieux dans ses dogmes ; mais il attira sur les Juifs une horrible tempête de la part des Romains , qui atterrerent tellement cette malheureuse nation , qu'elle n'a jamais pu se relever entièrement depuis. *Bar-cokébas* se nommoit , dit-on , originairement *Bar-cozébah* , (b) *fils du mensonge* : mais ayant voulu s'ériger en Prophete & en Messie , il changea son nom , & prit celui de *Bar-kokébah* , *fils de l'étoile* , par allusion à ce qui est dit dans le Livre des Nombres : (c) *Il sortira une Etoile de Jacob , & il s'élèvera un Sceptre d'Israël* ; ce que les Juifs & les Chrétiens expliquent du Messie , qui comme une Etoile sortira de Jacob , & comme un Monarque tout-puissant s'élèvera du milieu d'Israël. D'autres croient néanmoins qu'il tiroit son nom du bourg de *Cokébah* situé au delà du Jourdain vers *Astaroth-Carnaïm*.

Quoi qu'il en soit , cet imposteur soutenu du fameux Rabbin Akiba , prétendoit être le vrai Messie , & pour tromper les simples , mettoit , dit-on , de la paille allumée dans sa bouche , & paroïssoit vomir de la flamme. Il séduisit une infinité de personnes , & fit mourir un très-grand nombre de Chrétiens ; car c'est à eux qu'il en vouloit principalement. Spartien (d) dit que le motif ou le prétexte de sa révolte & de celle des Juifs , étoit qu'on leur défendoit de donner la circoncision à leurs enfants.

L'Empereur Adrien envoya contre les rebelles Julien Severe , qui les ayant attaqués séparément en plusieurs rencontres , les battit , & les affoiblit considérablement ; & enfin les contraignit à se renfermer dans

(a) Hieronym. in *Matt.* xxiv. = (b) בר כוכבה *Bar-kokeba* , fils de l'Etoile. Num. xxiv. 17. = (c) בר כוכבה *Bar-cozeba* , fils du mensonge. = (d) Spartian. in *Adriano* , c. 14.

la ville de *Bitter*, autrement *Béther* ou *Béthoron*, qui n'étoit qu'à environ quatre milles de Jérusalem vers le Nord. Le siege de cette ville fut long & opiniâtre; Bar-cokébas y fut tué. Les Juifs disent qu'étant tombé entre les mains des Romains, ils lui déchirerent la peau avec des ongles de fer, & le firent mourir dans les plus cruels supplices. Le nombre de Juifs qui furent pris ou vendus pendant & après cette guerre, est presque incroyable. Ceux qu'on ne put vendre dans les foires de la Palestine, furent menés en Egypte, où ils périrent de faim & de misere; cette révolte de Bar-cokébas arriva vers l'an 118. de Jesus-Christ.

Les Rabbins (a) racontent cette révolte de Bar-cokébas à leur maniere. Ils reconnoissent deux Bar-cokébas, le grand-pere & le petit-fils, qui se révolterent contre les Romains. Le premier fut élu roi par les Juifs du temps de Domitien. Il mourut en paix à Bitter capitale de son royaume; son fils nommé *Rufus*, lui succéda; après lui régna *Romulus*, autrement nommé *Coziba*, que les Juifs reconnurent pour Messie. Il persécuta les Chrétiens convertis du Judaïsme, & en fit tomber un grand nombre dans l'apostasie, les obligeant, disent les Thalmudistes, à se circoncrire de nouveau.

Tinnius Rufus fut envoyé contre lui, & ensuite Jules Severe, qui prit la ville de Bitter, & fit mourir le roi & faux-Messie Coziba. Ils croient qu'Adrien y vint lui-même, & que Coziba fut mis à mort par les Juifs mêmes, qui reconnurent enfin qu'il n'étoit pas le Messie, parce qu'il ne connoissoit pas à l'odeur, lorsqu'un homme étoit criminel ou non. On dit que le massacre fut si grand à Bitter, qu'il y périt plus de Juifs qu'il n'en étoit sorti de l'Egypte. On trouva sur une seule roche les crânes de trois cents enfants, qu'on y avoit froissés. Ils assurent qu'Adrien détruisit en Palestine jusqu'à 480. Synagogues.

Eusebe & saint Jérôme (b) nous apprennent que cet Empereur défendit aux Juifs, sous peine de la vie, d'entrer à Jérusalem, & fit mettre des gardes aux portes pour arrêter ceux d'entr'eux qui s'y présenteroient; ce qui s'observa assez long-temps. On remarque aussi, que pour profaner les saints lieux, & empêcher les Chrétiens d'y aller faire leur dévotion, Adrien fit mettre sur le lieu où Jesus-Christ avoit été crucifié, la statue de Vénus, & sur celui de son tombeau, la statue d'Adonis; changea le nom de Jérusalem en celui d'*Ælia Capitolina*, & fit, dit-on, passer la charrue sur le mont Sion. Ce fut Hélene mere du grand Constantin, qui purgea les saints lieux de ces idoles.

L'affoiblissement où cette guerre réduisit les Juifs, les retint assez long-temps dans l'humiliation; & on ne remarque pas qu'ils se soient avisés de reconnoître de nouveaux Messies jusqu'au cinquieme siecle,

IX.  
Moyse fausse  
Messie en  
Candie en  
434.

(a) Voyez *Bathage*, Contient de l'Hist. des Juifs, t. 21 p. 123. 124. Vide annot. *Joseph de Poissin* in 2. part. c. 2. *pugnatis fidei* (b) *Euseb. l. 1v. c. 6. Hist. Eccles. Hieronym. in Isai. vi.*

c'est-à-dire, vers l'an 434, qu'un imposteur nommé *Moyse*, s'éleva en Candie, & persuada à un grand nombre de Juifs qu'il étoit leur ancien Législateur descendu du ciel, & incarné de nouveau, pour procurer aux Juifs Candiots une glorieuse délivrance, en les faisant passer à travers la mer, pour les ramener sans danger dans la terre promise.

L'Historien Socrate (a) dit qu'il y en eut plusieurs qui furent assez fous pour le croire, & pour se jeter dans la mer, dans l'espérance qu'elle s'ouvreroit, comme avoit fait autrefois la Mer Rouge sous Moyse. Il y en eut grand nombre de noyés : quelques-uns revinrent au bord à la nage : on en retira quelques autres comme l'on put. L'imposteur ne parut plus ; & on soupçonna que ce pouvoit être un Démon, qui avoit pris une forme humaine pour séduire les Juifs.

X.  
Julien faux-Messie vers l'an 530.

Cette funeste aventure ne rendit pas les Juifs plus sages ; toujours entêtés de l'espoir de la venue d'un Messie qui les tireroit de leur humiliation, ils prirent les armes vers l'an 530 sous l'Empire de Justinien, & se mirent sous la conduite d'un faux-Messie nommé *Julien*, qui promettoit à ses sectateurs de les délivrer, par la voie des armes, de l'oppression des Chrétiens. L'Empereur Justinien fit marcher des troupes contre lui ; Julien fut pris & exécuté à mort, & son parti fut bientôt dissipé.

XI.  
Serenus faux-Messie en Espagne en 714.

L'Espagne depuis plusieurs siècles a nourri quantité de Juifs ; au commencement du huitième siècle, c'est-à-dire, en 714. (b) un faux-Messie nommé *Serenus*, promit aux Juifs Espagnols de les conduire en Palestine, où il devoit établir son Empire. Plusieurs crurent au nouveau Messie, quitterent leur patrie & leurs biens, & se mirent à le suivre. Mais ils s'aperçurent bientôt de sa fourberie, & eurent tout le loisir de se repentir de leur vaine crédulité. En 721. (c) il parut un imposteur Syrien, qui trompa les Juifs en se disant le Messie Fils de Dieu.

XII.  
Faux-Messie en France vers l'an 1137.

Le douzième siècle fut le plus fécond en imposteurs & en faux-Messies, que nous connoissons. (c) Il peut se faire que l'ancienne tradition qui vouloit que le regne du Messie sur la terre finiroit au bout de mille ans, ait contribué à faire paroître ce grand nombre de faux-Messies, qui se persuaderent qu'ils pourroient s'accréditer plus aisément après ce nombre de mille ans passés ; comme si celui que jusqu'alors on avoit tenu pour vrai Messie, savoir Jesus-Christ, ne le fût pas véritablement, & qu'il fallût en attendre un nouveau. Quoi qu'il en soit, on convient qu'on ne vit jamais plus de faux-Messies, que vers le douzième siècle.

Il en parut un en France sous le regne de Louis le Jeune. On ignore son nom & celui de sa patrie. On fait seulement qu'il fut pris & mis à

---

(a) *Socrat. Hist. Eccles. lib. 2. cap. 38.* — (b) *Marca, Hist. de Béarn, ann. 714.* — (c) *Henry, Hist. Eccl. Tom. IX. l. XLII. n. 42.* — (d) *Balnage, Hist. des Juifs, t. 3. c. 7.*

mort vers l'an 1137. & qu'on abattit grand nombre de Synagogues en France.

Il en parut un autre en Perse en 1138. Il assembla une armée nombreuse, & osa présenter la bataille au roi de Perse. Ce Prince intimida les Juifs de ses Etats, & les contraignit de dénoncer à l'imposteur de quitter les armes. Le faux-Messie refusa d'obéir, & dit qu'il ne craignoit rien; que l'on verroit bientôt qu'il n'avoit pas pris les armes témérairement, & que leur succès répondroit de sa mission. Cependant touché par les prières des meres qui mirent à terre en sa présence leurs enfants, il promit de mettre bas les armes, si le roi vouloit lui rembourser les frais de la guerre, & lui permettre de ramener ses troupes en lieu de sûreté. Le roi de Perse accepta ce parti. Mais à peine l'imposteur eut défarmé, que le roi obligea les Juifs à lui rendre l'argent qu'il avoit déboursé.

XIII.  
Faux Messie  
en Perse en  
1138.

Il parut un autre faux-Christ en Moravie. On dit qu'il avoit le secret de se rendre invisible, & qu'il fascinoit les yeux de ceux qui le suivoient. Il se nommoit *David Almuffer*. On le suivit en foule comme un homme miraculeux. Le Souverain du pays craignant une révolte générale des Juifs, offrit la vie au prétendu Messie, s'il vouloit se remettre entre ses mains. David se rendit au Prince.

XIV.  
David Al-  
muffer faux-  
Messie en Mo-  
ravie.

Mais dès qu'on se fut assuré de sa personne, on l'enferma dans une prison. Les Historiens disent qu'il s'échappa par la vertu de son art; en vain voulut-on le suivre; on ne put l'atteindre. Il disparoissoit au moment où l'on croyoit mettre la main sur lui. Le roi le poursuivit en personne: il le découvrit pendant quelques moments; mais il ne put se saisir de lui. Il se laissa de le poursuivre, & somma les Juifs qui étoient alors nombreux en Moravie, de représenter leur chef. Ils le suivirent de si près, qu'enfin ils l'arrêterent, & le mirent en prison. Il ne lui servit de rien de vouloir fasciner les yeux de ceux qui le gardoient; il ne put échapper à la main du bourreau.

Maimonides (a) parle d'un autre faux-Messie qui parut en 1157. Il étoit Espagnol, né à Cordoue, & étoit appuyé par un Docteur du pays, qui fit un Livre exprès pour prouver par le mouvement des astres, que la venue du Messie étoit prochaine; & encore que *les Justes & les Sages de sa nation* le regardassent comme un fou, le grand nombre écouta & suivit l'imposteur. On ne nous dit pas quelle fut la fin de cette scène; mais apparemment qu'elle finit par la mort du faux-Messie.

XV.  
Faux-Messie  
en Espagne en  
1157.

Dix ans après un autre Visionnaire annonça que le Messie paroîtroit dans un an. La prédiction se trouva fautive; & ce fut une nouvelle source de maux contre ce peuple crédule, qui se vit exposé à une nouvelle persécution.

---

(a) *Maimonid. apud Forstium, p. 293.*

XVI.  
Impositeur en  
Arabie en  
1157.

En 1157. un certain Arabe persuada aux Juifs qu'il étoit envoyé par le Messie pour les amener à lui. *Venez avec moi*, leur disoit-il, *allons tous ensemble au devant du Messie*; car il m'a envoyé pour vous montrer le chemin. Maimonides (a) reconnoît que cet homme craignoit Dieu, & ne manquoit pas de bonne foi; mais il manquoit de jugement: & Maimonides étant consulté par ses confreres sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture, il leur conseilla de travailler à guérir cet esprit foible. Son conseil ne fut pas suivi. Le peuple en foule s'attacha à l'Arabe. Le roi du pays l'ayant fait arrêter au bout d'un an, l'impositeur soutint qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre de Dieu, & osa assurer que si on lui coupoit la tête, il ressusciteroit aussi-tôt. Le roi le fit décapiter; & comme il ne ressuscita pas, on jugea avec raison qu'il avoit joué d'adresse pour éviter par-là une mort plus rigoureuse. La nation ne fut pas pour cela guérie de sa prévention. Plusieurs s'imaginèrent qu'il sortiroit de son tombeau, & ressusciteroit; & le roi des Arabes se fit payer de grosses sommes par ceux qui avoient eu la foiblesse de croire ce charlatan.

XVII.  
Lépreux faux-  
Messie.

Peu de temps après, un Lépreux ayant été guéri miraculeusement, comme il l'assuroit, dans une nuit; ce miracle opéré en sa personne, lui fit croire qu'il étoit le Messie, trompé apparemment par ce passage: (b) *Nous l'avons pris pour un Lépreux*; ce qu'on entend du Messie. Il publia son aventure & son idée aux Juifs de delà l'Euphrate, & leur persuada qu'il étoit en effet le Messie. Plusieurs le crurent, & s'attrouperent autour de lui. Les Sages de la nation lui parlerent, & le détromperent; (c) il renonça à sa ridicule imagination. Mais les ennemis des Juifs profitant de l'occasion, les persécuterent, & en contraignirent dix mille à renoncer au Judaïsme.

XVIII.  
David Elroi  
ou El-David  
faux-Messie  
en 1160.

On parle encore de quelques autres impositeurs qui se donnerent pour Messies dans le même siècle; mais le plus fameux de ceux qui parurent en ce temps-là, fut *David Elroi* ou *El-David*. Il vivoit vers l'an 1160. & étoit né dans la ville d'Amuria, où l'on comptoit jusqu'à mille familles des Juifs, qui payoient tribut au roi de Perse. El-David s'attacha d'abord au Prince de la Captivité, ou au Chef de la Synagogue de Bagdad, qui passoit pour fort savant dans l'étude du Thalmud, & même dans la connoissance de la magie. El-David s'appliqua particulièrement à cette dernière science, & y fit des progrès si considérables, qu'il s'attira la confiance des Juifs; & les ayant conduits sur la montagne d'Haphthan, les porta à prendre les armes, & fit en leur présence certaines opérations magiques qu'ils prirent pour des miracles. Il se mit à la tête de ses troupes, & fit quelques conquêtes.

---

(a) *Maimonid. Ep. apud Judæos in Massilia agentes apud Voss. p. 292.* — (b) *Isai. LIII. 4.* — (c) *Maimonid. Epist. de austr. regimine, p. 293.*

Le roi de Perse en craignant les suites, ordonna à El-David de se rendre à sa cour, avec promesse, s'il pouvoit prouver qu'il étoit le Messie, de le reconnoître & de se soumettre à lui. El-David eut la témérité de se présenter devant le roi, & soutint qu'il étoit le Messie. Pour l'éprouver, on le mit en prison. Il en sortit par ses enchantements: le roi fit courir après lui. Ceux qui furent envoyés, déclarèrent à leur retour qu'ils avoient entendu sa voix, sans pouvoir l'arrêter. Le roi soupçonnant que ses gens pourroient s'être laissé corrompre, marcha à la tête de ses troupes jusques sur le bord du fleuve Gofan. Là il entendit la voix d'El-David qui crioit, *O fous!* mais il ne fut alors aperçu de personne; un moment après on le vit qui avec son manteau séparoit les eaux du fleuve, & le passoit à pied-sec. Ce spectacle ébranla le Prince; il eut peur que cet homme ne fût le Messie; mais ses Officiers le rassurèrent, en lui persuadant que ce n'étoit là que des prestiges. L'armée passa le fleuve; mais l'imposteur s'échappa.

Le roi de Perse écrivit aussi-tôt aux principaux Juifs qui étoient dans son royaume, leur ordonnant de lui livrer El-David, sous peine d'être massacrés sans quartier. Zachée Chef de la Captivité, écrivit à El-David, le priant de se livrer pour sauver sa nation. Il se moqua de cette prière, & continua ses hostilités & ses désordres, jusqu'à ce que son beau-pere tenté par dix mille écus d'or que Zaid-Alladin lui promit, invita son gendre à souper, l'enivra, lui coupa la tête, & l'envoya au roi de Perse. Ce prince ne se contenta pas de ce sacrifice: il demanda qu'on lui livrât tous ceux qui avoient suivi El-David; & sur le refus qu'on en fit, il fit égorger un grand nombre de Juifs. (a)

Il y a quelque apparence que le bruit des conquêtes de ce fameux El-David avoit passé jusqu'à Cologne, puisqu'un Historien Allemand raconte qu'un Conquérant Juif natif de Perse, devoit venir à Cologne avec ses troupes, pour y arrêter trois Magiciens de sa nation, qui y étoient. (b) C'est sans doute une fable mal assortie forgée sur l'Histoire d'El-David.

Un autre imposteur parut en Espagne en 1258. Il se nommoit Zacharie, & se vançoit d'avoir découvert la vraie maniere de prononcer le nom ineffable de Dieu; (c) car on fait que les Juifs ne le prononcent pas, & en igaorent même la vraie prononciation. Mais ils prétendent que qui la sauroit, feroit par la vertu de ce nom des miracles surprenants. Zacharie promettoit donc de faire bientôt connoître le Messie, si l'on vouloit apprendre & bien retenir une Prophétie, dans laquelle étoit renfermée l'explication du nom ineffable. Plusieurs Juifs se laisserent surprendre par ses promesses. Il s'associa un autre imposteur, qui se

XIX.  
Zacharie  
faux-Messie  
en Espagne  
1258.

(a) Salomon Ben-virga, *hist. Jud.* p. 162. — (b) *An.* 1222. *apud Vorst. hist. Germ.* t. 2. p. 89. — (c) *Jehova* יהוה que les Juifs prononcent *Adonai* ou *Elohim*.

méloit comme lui de prédire l'avenir. Les Juifs, après s'être préparés par des jeûnes & des aumônes, allèrent à la Synagogue avec des habits blancs pour attendre la manifestation du Messie, qui devoit paroître en un certain jour. Le Messie ne parut point; mais les Juifs virent sur leurs habits blancs des croix imprimées, de même que sur tout le linge qu'ils avoient à leur maison. Ce prodige devoit les convertir au Christianisme; mais ils demeurèrent endurcis.

Nous parlerons ailleurs (a) du prétendu *Juif errant*, qui depuis la Passion de Jesus-Christ, parcourt tout le monde sans s'arrêter nulle part. Le premier Auteur qui en ait parlé, est Matthieu Paris Historien d'Angleterre, sous l'an 1229.

XX.  
Conférences  
tenues contre  
les Juifs au  
sujet du Mes-  
sie sous Be-  
noît XII.

Le Pape ou l'Antipape Benoît XII. ou XIII. au quinzième siècle (b) résolut d'amener les Juifs à la créance de l'Eglise, & à reconnoître Jesus-Christ pour Messie. Jérôme de Sainte-Foi son Médecin, qui avoit été Juif, lui en inspira la volonté, l'assurant qu'il étoit en état de les convaincre par des passages du Thalmud, que Jesus-Christ étoit le vrai Messie; on indiqua une conférence en présence du Pape; les principaux Juifs du royaume d'Arragon y furent invités. Dom Vidal fameux Juif fut choisi pour tenant dans la dispute contre Jérôme de Sainte-Foi, qui s'étoit engagé de convaincre les Juifs que Jesus-Christ avoit parfaitement rempli les vingt-quatre caractères qu'ils attribuent au Messie.

Il prétendit prouver sa thèse par un passage d'Elie, qui dit qu'il y aura deux mille ans sous la nature; deux mille ans sous la Loi, & deux mille ans sous le Messie. Il y eut difficulté sur l'Auteur de cette Prophétie, que les Juifs prétendirent n'avoir jamais été proférée par le Prophète Elie, mais par un simple Docteur nommé Elie, d'une autorité bien inférieure à celle du Prophète. Il y eut aussi contestation sur le nombre des quatre mille ans à la fin desquels on fixe la venue du Messie. Les parties n'ayant pu s'accorder sur les dates de leur Chronologie, on ne put rien conclure.

Jérôme de Sainte-Foi voulut ensuite prouver que le Messie devoit naître d'une Vierge, parce que dans la Prophétie qui annonce la naissance du Messie, (c) il y a au milieu du mot *Almah*, qui signifie une Vierge, un Mem fermé. (d) Il ajouta ces paroles d'Ezéchiel: (e) *La porte Orientale du Temple demeurera fermée, & ne s'ouvrira point, parce que le Seigneur est entré par elle.* Les Rabbins se trouverent assez embarrassés, parce qu'on les prenoit par les Ecrits mêmes de leurs Docteurs: ils répondirent qu'à la vérité le terme marqué pour la venue du Messie étoit passé, mais qu'il étoit différé à cause de leurs péchés; qu'il leur étoit bien permis de répondre quelque chose d'ab-

(a) Voyez la *Dissertation sur le Juif errant*, à la tête du Livre des Actes des Apôtres. — (b) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, t. 3. c. 16. — (c) *Isai.* VII. 14. *אלמא*. — (d) *Ezech.* XLIV. 1. 2. 3.

surde sur le Messie, puisque les Chrétiens mêmes disoient bien de pareilles absurdités. Enfin ils publièrent qu'ils étoient sortis de cette conférence à leur honneur. Mais il est certain que Jérôme de Sainte-Foi ayant présenté au Pape Benoît un Ecrit contenant plusieurs erreurs qui se trouvoient dans le Thalmud, les Juifs à qui cet Ecrit fut communiqué, ne purent en disconvenir, & on dit qu'il se convertit quatre ou cinq mille Juifs.

Joseph Albo Juif célèbre de ce temps-là, craignant la désertion des Synagogues, publia alors ses *Articles de Foi*, où il ne jugea pas à propos de mettre l'article du Messie, n'en croyant pas la créance nécessaire au salut; il censura même, sans le nommer, Maimonides, qui en avoit fait un article de foi. Cela prouve que les Juifs étoient très-peu assurés sur les articles fondamentaux de la Religion; ainsi on ne doit pas s'étonner s'ils ont été si souvent la dupe des faux-Messies & des autres imposteurs.

Un Juif nommé Abraham, Prince de sa nation, (a) avoit prédit que quand Saturne & Jupiter, qui avoient fait naître Moÿse, se rencontreroient dans le même signe, on verroit aussi naître le Messie. Cette conjonction se fit deux fois dans le quinzième siècle; cependant on ne vit paroître aucun Messie, ni vrai ni faux; & les Juifs, après avoir essuyé un grand nombre de disgrâces, furent enfin chassés d'Espagne: on compte qu'il en sortit plus de huit cents mille en 1492. sans compter ceux qui feignirent de se convertir au Christianisme, & qui demeurèrent en Espagne, toujours Juifs dans le cœur, quoique faisant profession du Christianisme à l'extérieur.

XXI.  
Vaines promesses de la venue du Messie.

Au commencement du seizième siècle, les Juifs de Médie & de Perse éblouis par la valeur & le succès prompt & rapide des conquêtes d'Ismaël Sophi roi de Perse, qui se disoit descendu d'Ali gendre de Mahomet, & par conséquent zélé Musulman, s'imaginèrent qu'il pourroit être le Messie. Ils lui offrirent leurs hommages en cette qualité: mais il méprisa leurs honneurs, & les traita comme ses sujets les plus abjects; il mourut en 1525, & eut pour successeur son fils Thahamasb, qui fut empoisonné par sa femme pour faire régner son fils en la place de son mari. Ce fils fut tué par les ordres de sa propre sœur, qui mit sur le trône Ismaël II. son autre frère, qui la tua elle-même quelque temps après; ses sujets ne pouvant le souffrir, l'empoisonnèrent, & mirent en sa place un troisième fils de Thahamasb, qui étoit aveugle, de qui sortit le fameux Schah-Abbas, qui persécuta les Juifs à l'occasion que je vais dire.

XXII.  
Ismaël Sophi de Perse pris pour le Messie.

On trouva, dit-on, dans l'Alcoran (b) que les Juifs devoient em-

(a) Pic. de La Mirand. in *Astrol.* l. 5. c. 12. p. 386. — (b) Je ne lis pas ceci dans l'Alcoran; mais on pouvoit le savoir par la tradition. Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, t. 3. c. 17.

XXIII.  
Schak-Abbas  
maltraite les  
Juifs.

braffer le Mahométisme six cents ans après sa publication, sous peine d'être entièrement exterminés. Schak-Abbas, qui n'aimoit pas les Juifs, fit venir les Sages d'entr'eux, & leur demanda pourquoi ils ne reconnoissoient pas Jesus pour Messie, & pourquoi les sacrifices & les autres cérémonies légales étoient abolies parmi eux. Ils répondirent qu'ils attendoient un Messie; mais qu'ils ne pouvoient recevoir Jesus, que leurs peres avoient crucifié. Abbas leur dit: Pourquoi ne croyez-vous pas à ce Christ, puisque j'y crois moi-même, & que Mahomet lui rend témoignage? Ils répliquèrent: Les Chrétiens sont tous idolâtres, puisqu'ils adorent un homme maudit & pendu au bois. Eh bien, reprit le Sophi, ne croyez pas au Messie des Chrétiens, j'y consens: mais que pensez-vous de Mahomet? Ils consulterent entr'eux, & déclarerent que Moysé étoit le seul Législateur qu'il falloit suivre; mais qu'ils ne rejettoient pas absolument Mahomet, puisqu'il étoit descendu d'Abraham par Ismaël.

Abbas qui s'apperçut de leurs tergiversations, leur dit: Puisque vous attendez le Messie, fixez le temps de sa venue; j'aurai patience jusqu'à l'accomplissement de ce terme. Ils consulterent ensemble, & répondirent qu'il paroîtroit dans soixante & dix ans, espérant que dans ce terme le Sophi mourroit; & que l'état des affaires changeroit de face. Le Sophi fit enregistrer cette promesse, & promit, si le Messie paroissoit dans ce temps, de se faire Juif avec tous les siens & ses descendants; si au contraire le Messie ne venoit point, les Juifs s'engagerent de se faire Mahométans. L'accord fut signé de part & d'autre; & en attendant la venue du Messie, les Juifs furent taxés à deux millions d'or.

La chose demeura dans l'oubli pendant les longues guerres des Perfes avec les Turcs; mais vers l'an 1642. Abbas II. régna plus tranquillement sur les Perfes: ce Prince ayant trouvé dans les Registres du Palais l'acte dont nous venons de parler, consulta les Grands de son royaume sur ce qu'il y avoit à faire. Son Conseil fut d'avis qu'il falloit sans délai détruire cette odieuse nation, qui étoit remplie de fourbes & d'imposteurs, qui n'étoient occupés qu'à l'oppression du genre humain. Le faux-Messie Sabbathai-Tzévi, dont nous parlerons ci-après, & qui faisoit alors grand bruit dans le monde, contribua beaucoup à faire prendre cette violente résolution.

L'ordre fut donc donné cent quinze ans après la mort de Schak-Abbas I. de faire main-basse sur tous les Juifs du royaume de Perse. Le massacre commença en 1663. à Ispahan capitale des Etats, & continua jusqu'en en 1666. dans toutes les provinces où il se trouva des Juifs. Les Perfes n'en épargnerent aucun, en sorte qu'il n'en resta point dans les provinces de Scïra, de Gholan, d'Humadan, d'Afdan & de Tauris; seulement il y en eut quelques-uns qui s'échapperent en se sauvant dans les terres du Turc, ou dans les Indes, ou en abjurant le Judaïsme. Je sai qu'on peut former bien des difficultés sur cette his-

roire. Je ne la garantis pas : on peut voir M. Bafnage, Continuation de l'Histoire des Juifs, tom. 3. c. 17.

Un nommé *Jacques Zieglern* qui mourut en 1559. annonçoit en Allemagne la venue du Messie. Il soutenoit que le Christ étoit né depuis quatorze ans; qu'il l'avoit vu à Strasbourg. Il gardoit une épée & un sceptre qu'il lui destinoit, & qu'il devoit lui mettre en main, pour s'en servir quand il seroit en âge de combattre; alors il devoit détruire l'Antechrist & l'Empire du Turc, étendre son Empire jusqu'aux extrémités de la terre, & assembler à Constance un Concile universel, où toutes les difficultés concernant la Religion, seroient terminées. Ce Messie prétendu ne parut point, & l'imposture fut manifestée.

XXIV.  
Jacques Zieglern annonce la venue d'un faux-Messie vers l'an 1550.

Tant de séductions & de mauvais succès n'ont encore pu guérir les Juifs de leur entêtement sur le Messie qu'ils attendent. Le plus fameux & le plus récent de ces imposteurs, qui nous soit connu, est *Sabbathai-Tzevi*. L'année 1666. (a) devoit, selon les prédictions de plusieurs Auteurs Chrétiens, sur-tout de ceux qui se mêlent d'expliquer l'Apocalypse, être une année de miracles & d'étranges révolutions. Elle devoit en particulier être une année de bénédictions pour les Juifs, dont elle promettoit, ou la conversion à la foi Chrétienne, ou le rétablissement dans la Palestine. Quelque peu raisonnable que fût une semblable opinion, elle ne laissa pas de trouver des partisans; & elle fut particulièrement suivie dans des lieux où la Religion Protestante domine. Des Fanatiques & des Enthousiastes, qui ne parloient que d'une cinquième Monarchie, de la destruction de l'Antechrist, & de la grandeur prochaine du peuple d'Israël, en furent si infatués, que selon les apparences, leur entêtement donna lieu au mouvement des Juifs; car cette nation rusée voyant que l'opinion de tant de Visionnaires lui étoit tout-à-fait favorable, crut qu'il étoit temps de remuer, & qu'il n'y avoit qu'à accommoder le soulèvement au temps marqué par les Prophetes modernes. Ce fut là l'origine de tant de bruits étranges qui coururent en beaucoup de lieux. D'un côté l'on parloit de la marche d'un nombre prodigieux de gens, qui venoient, disoit-on, des parties les moins connues & les plus éloignées de l'Arabie; & que l'on supposoit être des dix Tribus & demi d'Israël, qui avoient été perdues depuis tant de siècles. En Angleterre, le bruit courut que l'on avoit vu aborder sur les côtes les plus Septentrionales de l'Écosse, un vaisseau, dont les voiles & les cordages étoient de soie, où l'équipage ne parloit qu'Hébreu, & où on lisoit ces mots sur les pavillons, LES DOUZE TRIBUS D'ISRAEL. Ces bruits, qui sembloient approcher si fort des anciennes Prophéties, firent croire aux moins raffinés, qu'il y auroit en peu de temps des révolutions surprenantes pour le rétablissement des Juifs.

XV.  
Sabbathai-Tzevi faux-Messie en 1666.

(a) Voyez Ricaut, Hist. de l'Empire Ottoman, sous Mahomet IV. an. 1666.

Il y avoit plusieurs milliers de personnes entêtées de la même opinion , lorsque *Sabbathai-Tzévi* parut pour la première fois. L'origine de *Sabbathai-Tzévi* n'est pas trop illustre ; il étoit fils d'un Smyrnois gouteux & infirme , qui n'avoit point d'autre profession que de Courtier d'un Marchand Anglois de la ville : il s'appelloit *Mordochai-Tzévi*. Mais *Sabbathai-Tzévi* son fils s'étant donné à l'étude , fit des progrès considérables dans l'Hébreu & dans l'Arabe , & principalement dans la Théologie & dans la Métaphysique. Il étoit si bon Logicien , que quelque nouvelle doctrine qu'il avançât , il la faisoit embrasser à un grand nombre de ses freres. Mais ce succès lui attira une disgrâce ; & le nombre de ses sectateurs commença de faire ombre. Il excita un jour quelque tumulte dans la Synagogue ; & les *Cohams* ou Docteurs de la Loi prirent cette occasion de le bannir de leur corps & de la ville.

Pendant son exil , il fit un voyage à Salonique , où il épousa une très-belle femme. Mais soit qu'il ignorât l'art de la gouverner , ou que , comme on l'a prétendu , il fût incapable de la satisfaire , ou enfin qu'elle n'eût pas le bonheur de trouver grace devant ses yeux , le divorce les sépara. Il en épousa une autre qui étoit encore plus belle que la première ; mais la division s'étant mise entr'eux sur les mêmes fondemens sur lesquels elle s'étoit mise entre lui & sa première femme , il obtint de nouveau le divorce. Il ne se vit pas plutôt libre des embarras du mariage , que sa légèreté le porta à voyager : il passa d'abord en Morée , delà à Tripoli de Syrie , ensuite à Gaza , & enfin à Jérusalem. En chemin faisant , il enleva une dame de Livourne , dont il fit sa troisième femme. Elle étoit apparemment fille de quelque Polonois ou de quelque Allemand ; car son origine & le pays de sa naissance , n'ont pas été fort connus. D'abord qu'il fut à Jérusalem , il commença de réformer la Loi , & entr'autres choses il abolit le jeûne de *Tamuz* qui s'observe au mois de Juin.

XXVI.  
Nathan Im-  
posteur , Pré-  
curseur du  
faux - Messie  
*Sabbathai-  
Tzévi*.

Il trouva dans la même ville un certain Juif nommé *Nathan* , qui étoit un instrument très-propre à avancer ses desseins : il les lui communiqua , & l'instruisit de sa condition , de sa maniere de vivre , & de l'envie qu'il avoit de se faire passer pour le Messie , que les Juifs attendoient depuis si long-temps , & avec tant d'ardeur. Ce dessein plut extrêmement à *Nathan* , de qui le génie étoit assez conforme à celui de l'imposteur : ils résolurent donc d'agir de concert ; & se souvenant que les anciennes prédictions marquoient qu'*Elie* devoit précéder le Messie , comme en effet saint Jean-Baptiste a précédé notre Sauveur , *Nathan* crut que ce rôle seroit très-propre pour lui. C'est pourquoi *Sabbathai* ne se fut pas plutôt déclaré pour le Messie , que *Nathan* prit la qualité de son Précurseur , & défendit les jeûnes à tous les Juifs de Jérusalem , leur déclarant que la venue du Libérateur devoit bannir la tristesse du milieu d'eux , & que dans leurs tabernacles on ne devoit entendre que des cris de réjouissance & de triomphe. Il écrivit à toutes les Synagogues , pour les engager dans ces sentimens.

La plupart des Juifs paroissant persuadés de la réalité d'une chose qu'ils souhaitoient avec tant de passion, Nathan crut qu'il devoit commencer son ministère sur ce fondement ; il eut la hardiesse de prophétiser que dans un an, à compter d'un jour qu'il détermina, on verroit le Messie paroître devant le grand Seigneur, le priver de sa couronne, & le mener en triomphe & chargé de chaînes. Sabbathai étoit cependant à Gaza, où il prêchoit la repentance aux Juifs, & les exhortoit d'obéir à ses préceptes, & d'embrasser sa doctrine, les assurant que dans sa personne ils trouveroient celle de leur Messie. Les Juifs des environs de Gaza, charmés d'une nouveauté si conforme à leur humeur, abandonnerent toutes leurs occupations, pour se donner entièrement à la prière, & aux actes de piété & de charité : ce que l'on ne manqua pas de faire savoir à tous les freres qui étoient dans les pays éloignés. Mais le bruit de la venue du Messie s'étoit déjà répandu par-tout, & avoit été reçu des Juifs avec une satisfaction inconcevable. Des lettres adressées à Gaza & à Jérusalem donnoient avis de la joie universelle des freres, qui par les mêmes lettres se félicitoient les uns les autres, de ce que le temps de leur délivrance étoit enfin venu, & de ce que l'apparition du Messie alloit rompre leurs chaînes. A cela ils ajoutoient plusieurs autres Prophéties qui regardoient l'empire que le Messie devoit avoir sur tout le monde : ils marquoient que neuf mois après il disparoîtroit ; que pendant ce temps les Juifs seroient persécutés, & que plusieurs d'entr'eux souffriroient le martyre : mais que ce terme expiré, le Messie reviendrait monté sur un lion céleste, dont la bride seroit de serpents à sept têtes ; qu'il seroit accompagné de ses freres les Juifs, qui habitoient de l'autre côté de la riviere Sabbation ; qu'il seroit reconnu pour le seul Monarque de l'univers ; qu'alors on verroit descendre du ciel le saint Temple tout bâti, tout orné & tout embelli ; & que dans ce Temple ils offriroient des sacrifices éternels.

Par ce que nous venons de dire, le Lecteur pourra connoître quel étrange préjugé ces bruits vains & ridicules avoient formé dans l'esprit de ce peuple toujours crédule sur cet article. En effet ce peuple étoit si fort entêté d'une grandeur & d'un royaume chimérique, qu'il abandonnoit le soin de ses affaires pour se donner entièrement à la contemplation d'une félicité imaginaire, dont il préféroit l'illusion à la solidité de ses autres intérêts.

Sabbathai-Tzévi voyant le succès de son entreprise, résolut de s'avancer vers le lieu de sa naissance, pour passer delà à Constantinople, qui comme la capitale de l'Empire, devoit être le théâtre de ses plus glorieuses actions, & le lieu où devoit s'accomplir le plus grand ouvrage de sa prédication. Nathan ne jugea pas à propos de demeurer longtemps à Jérusalem après lui ; il prit la route de Damas, où il s'arrêta quelque temps, pour mieux établir sa nouvelle doctrine. Cependant il écrivit à Sabbathai, le traitant comme Messie, de *Seigneur des Seigneurs*,

de *Roi des Rois*, & lui annonçant son arrivée à Damas, selon ses ordres ; & la résolution qu'il avoit prise de passer dans peu à Scanderonne. Il écrivit aussi aux Juifs d'Alep & des environs, pour leur annoncer la venue du prétendu Messie, leur ordonnant de choisir un homme de chaque Tribu pour venir le reconnoître.

Les Juifs dans toute la Turquie étoient si fort persuadés, que le temps de leur délivrance étoit proche, qu'abandonnant leur commerce, ils s'adonnoient tout entiers aux œuvres de pénitence & de religion. Vers ce temps-là Sabbathai arriva à Smyrne, où il fut assez mal reçu par les Sages de sa nation ; mais il eut l'adresse de gagner le peuple qui déposa le chef de leurs Sages, & rendit à Sabbathai les plus grands honneurs : alors l'imposteur se déclara, & écrivit à toute la nation des Juifs une lettre où il se qualifioit, *le Fils unique & premier-né de Dieu, le Messie & le Sauveur d'Israël*, &c. Ceux qui lui avoient été les plus opposés, entre autres un nommé Pennia, revinrent à lui, & le reconnurent pour Messie. Plus de quatre cents personnes prétendirent être inspirées, eurent des extases & des révélations, & prophétisèrent que Sabbathai étoit le vrai Messie ; les enfants même furent pendant quelque temps possédés du Diable, & l'on entendit des voix raisonner du fond de leurs entrailles. Les Juifs long-temps après reconnurent enfin que tout cela n'étoit qu'illusion du Démon.

Après s'être ainsi assuré de l'esprit des Juifs de Smyrne, l'imposteur s'embarqua au mois de Janvier 1666, & se rendit à Constantinople, où sa réputation l'avoit précédé ; & où s'étoit rendu une infinité de Juifs de toutes parts ; ils y préparoient une magnifique entrée à Sabbathai. Les vents contraires l'ayant empêché d'aborder, le grand Visir l'envoya prendre dans deux chaloupes ; le fit amener prisonnier à la Porte, & le fit jeter dans le cachot le plus noir & le plus sale de la ville. Cet état d'humiliation ne diminua rien du respect que les Juifs avoient pour lui : il ne fit qu'augmenter leur confiance : ils le visiterent dans sa prison avec les mêmes cérémonies que s'ils avoient abordé le Messie. Au bout de deux mois, le Visir étant obligé de partir pour Candie, fit transporter son prisonnier au château d'Abydos une des Dardanelles ; les Juifs y accoururent de toutes parts, même des pays étrangers, de Pologne, d'Allemagne, de Livourne, d'Amsterdam, de Venise, & des autres lieux où il y a des Juifs. Dans cette prison, Sabbathai dressa une formule de prières ou de liturgie pour célébrer le jour de sa naissance, & déclara que ceux qui iroient prier sur le tombeau de sa mere, gagneroient les mêmes indulgences que ceux qui feroient le voyage de Jérusalem. Il ne restoit, pour achever la scene, que l'apparition d'Elie Précurseur du Messie. Il y eut des Juifs à Constantinople assez fous pour dire qu'ils l'avoient vu, & le peuple fut assez simple pour le croire.

XXVII.  
Néhémie se-  
cond faux-  
Messie.

En ce temps-là un nommé *Néhémie* Juif Polonois, prétendit être aussi le Messie : & comme les Juifs en attendent deux, l'un de la Tribu d'E-

phiraïm & l'autre de la Tribu de Juda, Néhémie se contenta de la qualité du second Messie, humble, souffrant, affligé & persécuté, & donna à Sabbathai la qualité de Messie de Juda, glorieux, puissant, victorieux, &c. Mais ce dernier ne voulut pas reconnoître Néhémie, craignant apparemment qu'il ne le supplantât, & eut assez de crédit sur l'esprit du peuple pour le faire déclarer Schismatique & ennemi du Messie. Pour s'en venger, Néhémie appuyé de quelques-uns de sa nation, qui ne donnoient pas dans les illusions du peuple, informa le Lieutenant du Vifir de tout ce qui se passoit ; que Sabbathai étoit un imposteur qui séduisoit les peuples, & les détournoit de leur commerce ; & qu'il le prioit d'en donner avis à Sa Hauteffe.

Le Sultan déjà informé d'ailleurs de l'extravagance des Juifs, se fit amener Sabbathai à Andrinople où il étoit. Il lui fit plusieurs questions en Turc auxquelles l'imposteur ne put répondre, ne sachant pas bien la langue Turque : il demanda pour interprete un Médecin Juif, qui s'étoit fait Turc : ensuite le Sultan lui dit qu'il le reconnoitroit pour le Messie, s'il faisoit à son choix un miracle en sa présence ; ce miracle étoit de s'exposer nud aux traits des plus habiles tireurs d'arcs de sa Cour. A cette proposition Sabbathai répondit qu'il n'étoit qu'un simple Sage & un Juif ordinaire, sans aucun pouvoir surnaturel. Le Sultan ne se contenta pas encore de cet aveu, & lui ordonna, s'il vouloit sauver sa vie, de se faire Turc. Il le fit sans délibérer, & témoigna qu'il le faisoit même avec plaisir en présence de Sa Hauteffe.

La chute & l'apostasie de cet imposteur ne convertirent pas les Juifs, & ne les ramenerent pas de leur erreur. Ils inventerent & publièrent mille fables sur son sujet, soutenant qu'il s'étoit rendu invisible ; que ce n'étoit pas lui qui avoit pris la forme & l'habit d'un Turc, mais que c'étoit son ange ou son esprit ; qu'on le reverroit bientôt à Smyrne pour la consolation & l'instruction de ses disciples.

Sur ces entrefaites, le Vendredi troisieme de Mars 1667. Nathan fidele disciple de Sabbathai, arriva aux environs de Smyrne vers le soir. Le Dimanche suivant il fut visité par les principaux de la ville qui eurent beaucoup de peine à lui parler : ils lui présenterent une lettre des Juifs d'Italie ; mais il ne voulut pas la recevoir ; & les Juifs de Constantinople ayant appris qu'il vouloit venir dans cette ville, écrivirent à ceux de Smyrne, pour l'en empêcher, dans la crainte qu'il ne renouvelât les troubles que Sabbathai y avoit excités, & qui commençoient de s'apaiser. Depuis ce temps, l'imposteur faisoit publiquement profession de la Religion Mahométane, & pervertit plusieurs de ses freres qui se firent de même Turcs en présence du Sultan. Comme on ne se défioit plus de lui, on lui permettoit de voir les Juifs tant qu'il jugeoit à propos ; il donnoit la circoncision à leurs enfants au huitieme jour, & continuoit de leur prêcher qu'il étoit le Messie. Il y réussit si bien que plusieurs en demeurèrent persuadés ; mais ils n'osoient se déclarer, de peur d'attirer

sur eux l'excommunication de la part des Juifs, & la persécution de la part des Turcs.

XXVIII.  
Nouveau Messie à Smyrne, en 1672.

Cela n'empêcha pas qu'au mois de Janvier 1672. on ne fit paroître à Smyrne un nouvel imposteur, qui prétendoit être le Messie : on ignoroit son origine ; mais on publioit qu'il étoit de la Morée. Comme l'on n'étoit pas encore revenu de l'entêtement que l'on avoit en faveur de Sabbathai, & que les plus sages des Juifs, de même que le Gouverneur de la part des Turcs, étoient attentifs à empêcher les nouveautés, ce nouveau Messie ne fit pas beaucoup de sectateurs. Les principaux des Juifs, pour s'en défaire, l'accusèrent d'adultère, & obtinrent, à force d'argent, qu'il fût mis en prison ; l'accusation étoit fautive, & il trouva moyen de se justifier : mais l'argent & le pouvoir de la Synagogue l'emportèrent ; il demeura en prison. Pour Sabbathai, il mourut l'an 1676.

XXIX.  
Roi des Druses faux-Messie.

Les Druses du mont Liban se vantent de descendre des anciens Druides des Gaules. D'autres croient qu'ils ont reçu leurs loix d'un certain Roi qui parut en Egypte quatre cents ans après Mahomet vers l'an 1025. & qu'ils font descendre de la lignée d'Ali Calife & auteur de la secte des Persans. Ils croient que ce Roi n'est point mort ; mais qu'après un long regne il se retira dans une grotte souterraine, d'où il doit sortir un jour, & reparoître sur la terre comme un Messie. Un Médecin nommé Naaf-tahal-Gilda, présenta au Roi Louis XIV. (a) en 1700. trois Manuscrits Arabes contenant la Religion & les Loix des Druses : ces Volumes furent déposés à la Bibliothèque du Roi.

XXX.  
Faux-Messie à Babylone.

En 1707. on publia en France une prétendue lettre du grand-Maitre de Malte, dans laquelle il assuroit que ses Ambassadeurs à Babylone lui avoient écrit qu'à Ajestoli village de ce pays-là, étoit né l'Antechrist. On ignoroit qui étoit son père ; mais on connoissoit sa mere, qui étoit une très-belle femme. Cet homme étoit, disoit-on, plus noir que blanc ; il avoit le cou noir, la tête pointue, le front ridé, les yeux brillants, les oreilles fort grandes, la bouche de travers, les dents aiguës & le nez enfoncé ; on ajoutoit qu'il avoit mangé & parlé huit jours après sa naissance. Lorsqu'il vint au monde, on trouva une statue avec cette inscription : *Enfin voici le jour de sa naissance.* On vit dans le ciel des figures épouvantables, & une éclipse en plein midi, un dragon portant dans sa gueule une lance de feu, deux griffons déchirant un vieillard, un aigle portant un enfant sous ses ailes : les rivières se débordèrent, & la maison où il étoit né, parut tout en feu, & disparut en même temps. Cet enfant avoit, disoit-on, ressuscité des morts, & avoit déclaré aux Ambassadeurs de Malte, que ces signes qu'on avoit vus dans le ciel, étoient des présages des maux & des tourments éternels qui devoient accabler ceux qui ne croiroient pas en lui. Les Savants de Babylone & le peuple

(a) Larrey, Hist. de Louis XIV. tom. 7. p. 400.

croyoient en lui , & l'on mettoit à mort ceux qui refusoient d'y croire. On avoit entendu le jour de sa naissance à la distance de 300. lieues à la ronde , les chœurs des Anges qui chantoient : *Préparez-vous ; c'est le Fils qui vous a été promis.* Telle étoit la prétendue lettre écrite au grand-Maitre ; mais elle ne fit impression sur aucun esprit raisonnable.

Enfin le dernier comme le plus dangereux des faux-Messies , est sans difficulté l'*Antechrist* , qui doit paroître avant la fin du monde , & qui doit précéder le second avènement de J. C. Le nom d'*Antechrist* signifie celui qui est opposé au Christ , au Messie ; & dans ce sens tous les persécuteurs & les méchants sont des Antechrists. Aussi l'Apôtre S. Jean , dans sa première Epître , ( a ) dit que de son temps il y en avoit plusieurs dans le monde : *Mes enfans , disoit-il , il est la dernière heure ; & comme vous savez que l'Antechrist doit venir , il y a aussi dès-à-présent plusieurs Antechrists , ce qui nous fait juger qu'il est la dernière heure.*

XXXI.  
L'Antechrist  
le dernier &  
le plus dange-  
reux des faux-  
Messies à la fin  
du monde.

Notre Sauveur , dans l'Évangile , ( b ) nous annonce qu'avant son second avènement on verra sur la terre de faux-Christes & de faux-Prophètes , qui feront des signes & des prodiges capables d'induire à erreur , s'il étoit possible , même les Elus.

Saint Paul , dans son Epître aux Thessaloniens , ( c ) dit que *cet homme de péché , cet enfant de perdition , cet ennemi de Dieu , s'élèvera au dessus de tout ce qui est appelé Dieu , & de ce qui est adoré , & qu'il s'asseoira dans le Temple de Dieu , voulant lui-même passer pour Dieu , & affectant des honneurs qui ne sont dûs qu'au Très-Haut. . . . Que le Seigneur Jesus le détruira par le souffle de sa bouche , & le perdra par l'éclat de sa présence : cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan , avec toutes sortes de miracles , de signes & de prodiges trompeurs , & de toutes les illusions qui peuvent porter les hommes à l'iniquité.*

Tels sont les caractères de ce dernier faux-Messie. Saint Jean , dans l'Apocalypse , ( d ) le désigne sous le nom d'une bête qui monte de l'abîme , & qui met à mort les deux témoins ( que l'on croit être Hénoch & Elie , ) & laisse leurs corps exposés dans la place publique de la grande Cité , qui dans le langage mystique s'appelle Sodome & Égypte , où le Seigneur a été crucifié. Il décrit ailleurs les caractères de cette bête monstrueuse , ( e ) à laquelle il en joint une seconde qu'il appelle le faux-Prophète de la bête , ( f ) & dont il décrit aussi les caractères. ( g )

On convient qu'avant la venue du dernier faux-Messie , il s'en élèvera plusieurs , comme le Sauveur le prédit , & comme nous l'avons prouvé dans le cours de cette Dissertation. Mais ceux dont nous avons parlé , n'ont eu pour la plupart , ni assez de pouvoir , ni assez de crédit pour s'attirer beaucoup d'adorateurs , ni pour faire de grands maux aux

( a ) 1. Joan. 11. 18. = ( b ) Matt. xxiv. 4. 5. 6. &c. = ( c ) 2. Thessal. 11. 3. & seqq. = ( d ) Apoc. xi. 7. 8. = ( e ) Apoc. xiii. 1. & seqq. = ( f ) Apoc. xvi. 13. xix. 20. xx. 10. = ( g ) Apoc. xiii. 11.

fideles. Leur regne a été court, & leur puissance fort bornée. Quelques anciens Peres (a) ont cru que l'Empereur Néron, ce monstre de cruauté, étoit l'Antechrist ou du moins son précurseur; quelques-uns même (b) ont prétendu que cet Empereur n'étoit pas mort, mais qu'il étoit caché dans quelque lieu inaccessible, où il devoit demeurer jusqu'au temps marqué dans les décrets de Dieu. D'autres ont cru que l'Empereur Julien l'Apostat étoit l'Antechrist prédit; & on a remarqué que dans les lettres de son nom ainsi écrites: C. F. IVLIANVS CÆSAR AVG. les lettres numérales qui s'y trouvent forment la somme de 10CLXVI. qui est, selon saint Jean, le nombre du nom de l'Antechrist. On a aussi remarqué le même nombre dans le nom Grec de l'impie Mahomet. On peut voir la Dissertation sur l'Antechrist, qui sera placée à la tête de la seconde Epître de saint Paul aux Thessaloniens; on y trouvera ce qui regarde les caracteres de ce dernier faux-Messie, & les divers sentiments des Anciens & des Modernes, soit sur le temps de sa venue, soit sur son origine, ses progrès & sa fin.

---

(a) *Vittorin. in Apoc. Ambrosiaster in 2. Thessal. 11. Chrysoft. in 2. Thessal.*  
 (b) *Quid, apud Aug. l. xx. de Civit. c. 19.*





# DISSERTATION

SUR

## LES SIGNES

### DE LA RUINE DE JÉRUSALEM,

*Et du dernier avènement de Jesus-Christ.*

**L**E discours de Jesus-Christ touchant les signes de la ruine de Jérusalem & de son dernier avènement, partage les Interpretes. La plupart des anciens Peres l'expliquent tout entier des signes du dernier avènement de Jesus-Christ. Quelques-uns des Interpretes modernes prétendent l'expliquer tout entier des signes de la ruine de Jérusalem. Saint Jean Chrysostome, Théophylacte & Euthyme le distinguent en deux parties, & pensent que la premiere regarde les signes de la ruine de Jérusalem; & la seconde, les signes du dernier avènement de Jesus-Christ. Enfin saint Augustin, saint Jérôme & Bede, suivis de plusieurs nouveaux, croient que ces deux grands événements sont mêlés dans ce discours, & qu'il faut examiner le texte en lui-même, pour juger dans lequel de ces deux sens il faut l'entendre.

I.  
Différents sentimens des Interpretes sur le discours de J. C. touchant les signes de la ruine de Jérusalem & de son dernier avènement. Partage & distribution du récit des Evangélistes.

On peut distinguer dans le récit des Evangélistes, (a) 1°. l'occasion de ce discours; ce fut la prédiction de Jesus-Christ touchant la ruine du Temple des Juifs. 2°. Les questions que les Disciples firent à Jesus-Christ à l'occasion de cette prédiction. 3°. Le discours même de Jesus-Christ contenant la réponse qu'il fit aux questions de ses Disciples.

Deux jours avant la mort de ce divin Sauveur, lorsqu'il sortoit du Temple, ses disciples lui montrant cet édifice, lui faisoient remarquer la beauté des pierres qui y avoient été employées, la grandeur du bâtiment, & les dons qui en faisoient l'ornement. Alors Jesus leur dit: *Voyez-vous toutes ces choses? En vérité, je vous le dis: il viendra un temps où tout ce*

II.  
Premiere partie du récit des Evangélistes. Prédiction de J. C. touchant la ruine du Temple.

(a) *Matt.* xxiv. 1. & seqq. *Marc.* xiii. 1. & seqq. *Luc.* xxi. 5. & seqq.

que vous voyez là sera tellement détruit, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre. (a)

Mais avant cette prédiction que Jesus prononça alors, & qui ne regardoit que la ruine du Temple, il avoit annoncé depuis quelques jours en différentes occasions la ruine de Jérusalem, & les malheurs qui étoient près de tomber sur la nation Juive: (b) il en avoit même marqué plusieurs circonstances. (c) D'ailleurs dans d'autres occasions il avoit aussi parlé de son dernier avènement. (d) Tout cela avoit d'autant plus frappé l'esprit de ses Disciples, qu'en tout cela ils comprenoient moins l'ordre de ses desseins; & c'est ce qui parut dans les questions qu'ils lui proposerent à l'occasion de cette dernière prédiction.

III.  
Seconde partie du récit des Evangélistes. Questions des Disciples à l'occasion de la prédiction de J. C.

Jesus leur ayant donc annoncé que ce magnifique bâtiment du Temple seroit entièrement détruit, ils vinrent le trouver en particulier, lorsqu'il étoit assis sur le mont des Oliviers, & lui firent ces questions. (e)

1°. Ils lui demanderent quand arriveroit ce qu'il leur annonçoit actuellement touchant la ruine du Temple: *Quando hæc erunt?* (f)

2°. Ils lui demanderent quel signe annonceroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit: c'est-à-dire, non-seulement de la ruine du Temple dont il venoit de leur parler, mais encore de la désolation de Jérusalem & des malheurs de toute la nation, dont il avoit parlé plusieurs fois depuis quelques jours: *Quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari?* (g)

3°. Enfin ils lui demanderent quel signe il y auroit de son avènement & de la fin du monde: *Quod signum adventus tui, & consummationis sæculi?* (h)

VI.  
Troisième partie du récit des Evangélistes. Réponse de J. C. aux questions de ses Disciples.

Jesus-Christ ne répond pas précisément à la première question de ses Disciples; il se contente de répondre ou à l'une des deux autres, ou plutôt aux deux autres ensemble. (i) Car si l'on prétend rapporter tout à la seconde question qui regarde les signes de la ruine de Jérusalem & du Temple, on se trouvera arrêté par quelques textes qui naturellement ne peuvent s'entendre que du dernier avènement de Jesus-Christ. Et au contraire si l'on prétend rapporter tout à la troisième question qui regarde les signes du dernier avènement de Jesus-Christ, on se trouvera arrêté par quelques textes qui paroissent caractériser de la manière la plus précise la ruine de Jérusalem, & les autres malheurs qui devoient tomber sur la nation Juive.

(a) *Matt.* xxiv. 1. 2. *Marc.* xxi. 1. 2. *Luc.* xxi. 5. 6. = (b) *Matt.* xxi. 33. 45. xxii. 2. 9. xxiii. 32. 39. *Marc.* xii. 1. 12. *Luc.* xix. 11. 27. 41. 44. xx. 9. 19. = (c) *Luc.* xix. 43. 44. *Matt.* xxiii. 38. 39. = (d) *Luc.* xvii. 20. 37. = (e) *Matt.* xxiv. 3. *Marc.* xiii. 4. *Luc.* xxi. 7. La Vulgate de saint Marc porte: *Quando ista fient?* = (f) *Marc.* xiii. 4. On lit dans saint Luc, xxi. 7. *Quod signum cum [hæc] fieri incipient?* Le Grec exprime le pronom *hæc* que la Vulgate n'exprime pas. = (g) *Matt.* xxiv. 3. = (h) *Matt.* xxiv. 4. 44. *Marc.* xiii. 5. *ad fin.* *Luc.* xxi. 8. 36.

Si l'on considère la suite des paroles de Jésus-Christ en comparant le texte des trois Évangélistes, il paroît que l'on peut distinguer dans la réponse du Sauveur trois parties principales.

La première, qui est spécialement relative à la seconde question des Disciples, touchant les signes de la ruine de Jérusalem & du Temple; mais de telle sorte cependant que ce que Jésus-Christ dit de ces signes peut être aussi appliqué au moins en partie aux signes de son dernier avènement. (a)

La seconde partie paroît être uniquement relative à la troisième question des Disciples, touchant les signes du dernier avènement de Jésus-Christ & de la fin du monde. (b)

La troisième partie est la conclusion des deux premières. (c)

Les Disciples de Jésus-Christ lui demandoient quel signe annonceroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit de la ruine de Jérusalem & du Temple: *Quod signum erit quando hæc omnia incipient consummari?* (d) Il paroît que c'est à cette question que Jésus-Christ répond d'abord: *Prenez garde à ne pas vous laisser séduire*, leur dit Jésus-Christ. (e) *Car plusieurs viendront sous mon nom qui diront: C'est moi; c'est moi qui suis le Christ. Et ce temps-là est proche: ET TEMPUS APPROPINQUAVIT. Ils en séduiront plusieurs. Gardez-vous donc bien de les suivre. Vous entendrez parler de guerres;.... mais ce ne sera pas encore la fin: SED NONDUM EST FINIS. On verra se soulever peuple contre peuple;.... il y aura des famines & des pestes;.... & ce ne sera encore que le commencement des douleurs: INITIUM DOLORUM HÆC..... Mais avant tous cela, ANTE HÆC OMNIA, ils se saisiront de vous, & vous persécuteront.... Et c'est par la patience que vous posséderez vos ames.... Il faut d'abord que l'Évangile soit prêché à toutes les nations:.... & c'est alors que viendra la fin: ET TUNC VENIET CONSUMMATIO..... Lors donc que vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche: TUNC SCITOTE QUIA APPROPINQUAVIT DESOLATIO EJUS..... Ce seront alors les jours de la vengeance,.... & la colère de Dieu tombera sur ce peuple. Ils passeront au fil de l'épée: ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli. Cet enchaînement montre assez, ce semble, que toutes les parties de cette Prophétie se rapportent à la désolation de Jérusalem.*

Plusieurs viendront sous mon nom, dit le Sauveur, (f) & ils diront: *C'est moi qui suis le Christ. Et ce temps est proche.* En effet depuis la mort de Jésus-Christ il s'éleva parmi les Juifs plusieurs séducteurs qui s'annon-

V.  
Première partie du discours de J. C. Jésus répond à la question de ses Disciples touchant les signes de la ruine de Jérusalem & du Temple.

VI.  
Séducteurs & faux-Messies qui devoient

(a) *Matt. xxiv. 4.-22. Marc. xiii. 5.-20. Luc. xxi. 8.-24.* == (b) *Matt. xxiv. 27.-31. Marc. xiii. 21.-27. Luc. xxi. 25.-29.* == (c) *Matt. xxiv. 32.-44. Marc. xiii. 27. ad fin. Luc. xxi. 29.-36.* == (d) *Marc. xiii. 4.* == (e) *Matt. xxiv. 4.-22. Marc. xiii. 5.-20. Luc. xxi. 8.-24.* == (f) *Matt. xxiv. 5. Marc. xiii. 6. Luc. xxi. 8.*

s'élever avant  
la ruine de Jérusalem.

voient comme le Christ, & qui promettoient de fétablir le royaume d'Israël. L'Historien Joseph parle d'un nommé Theudas qui parut sous le gouvernement de Cuspius Fadus, & qui promit aux Juifs de renouveler en leur faveur le miracle de la division des eaux du Jourdain; le peuple crédule le suivit. On met au nombre de ces séducteurs Simon le Magicien, qui, selon quelques-uns, se donnoit aussi pour le Christ, & qui séduisit long-temps les peuples par ses prestiges. Sous le gouvernement de Félix, il parut un Egyptien dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, (a) & qui, selon Joseph, ayant rassemblé jusqu'à trente mille hommes sur la montagne des Oliviers, leur promit de renverser par sa parole les murs de Jérusalem, d'en chasser la garnison Romaine, & d'y établir sa monarchie. Sous le gouvernement de Porcius Festus, il s'en éleva un autre qui attira plusieurs troupes dans la solitude, où il leur promettoit l'affranchissement de toutes sortes de peines. Ainsi se vérifioit la parole de Jesus-Christ.

VII.  
Guerres & séditions qui devoient précéder la ruine de Jérusalem.

*Vous entendrez parler de guerres & de bruits de guerres, ajoute le Sauveur, (b) vous entendrez parler de guerres & de séditions: mais ce ne sera pas encore la fin.* Après la mort de Jesus-Christ & avant la ruine de Jérusalem, différents peuples se souleverent contre les Juifs; on fit main-basse sur eux en plusieurs endroits, à Alexandrie, à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, & en plusieurs autres lieux. Les Juifs de leur côté se mutinerent en différents endroits de leur pays contre les Romains. Le feu de la guerre s'allumoit contr'eux & parmi eux de toutes parts.

VIII.  
Soulèvement, famines, pestes, tremblements de terre, prodiges dans le ciel qui devoient annoncer la ruine de Jérusalem.

*Alors, continue Jesus-Christ, (c) on verra se soulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume. Il y aura des famines & des pestes. Il y aura de grands tremblements de terre en divers lieux. Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires & effrayants. Mais tout cela ne sera que le commencement des douleurs.*

*On verra se soulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume.* Les Samaritains, les Syriens, les Romains attaquèrent les Juifs en différentes occasions; & les Juifs mêmes se souleverent contre les Romains. Sous le gouvernement de Fadus, les Juifs de delà le Jourdain attaquèrent ceux de Philadelphie pour les limites. Sous Cumanus, les Juifs & les Galiléens attaquèrent les Samaritains. Ces différentes parties de la Judée étoient alors considérées comme autant de petits royaumes.

*Il y aura des famines & des pestes.* La famine est une suite ordinaire de la guerre; & la peste suit ordinairement la famine. Dans le Livre des Actes, (d) il est parlé d'une grande famine qui arriva sous l'Empire de Claude. Cette famine qui s'étendit dans tout l'Empire Romain, affligea particulièrement la Judée.

(a) Act. XXI. 38. = (b) Matt. XXIV. 6. Marc. XIII. 7. Luc. XXI. 9. = (c) Matt. XXIV. 7. 8. Marc. XIII. 8. Luc. XXI. 10. 11. = (d) Act. XI. 28.

*Il y aura de grands tremblements de terre en divers lieux.* L'Histoire des Juifs ne nous a pas conservé la mémoire des tremblements de terre qui ont pu arriver en Judée en ce temps-là. Mais on en vit plusieurs dans l'Asie Mineure & dans les Isles de l'Archipel, sous l'Empire de Claude & sous celui de Néron.

*Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires & effrayants.* Joseph rapporte que pendant un an entier, il parut un météore semblable à une épée qui pendoit sur Jérusalem. L'année qui précéda la révolte des Juifs & les brouilleries de la Judée, à la Fête de Pâque, il parut autour de l'Autel & du Temple, un feu qui l'éclaira pendant la nuit comme en plein midi, durant une demi-heure. Peu de jours après la même fête de Pâque, on vit dans l'air des espèces de charriots & comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre.

*Mais prenez bien garde à vous, continue Jesus-Christ : (a) car avant tout cela, avant ces guerres, ces séditions & ces soulèvements, avant ces famines & ces pestes, avant ces tremblements de terre & ces prodiges dans le ciel ; avant tout cela, on mettra les mains sur vous, & on se saisira de vous. On vous persécutera, & on vous entraînera dans les Synagogues & dans les prisons. On vous fera comparoître dans les assemblées des Juges, & on vous fera fouetter dans les Synagogues. On vous livrera pour être tourmentés, & on vous fera mourir. Vous serez présentés, à cause de moi, aux Gouverneurs & aux Rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux. On vous amènera devant les Rois & les Gouverneurs à cause de mon nom ; & cela vous servira pour me rendre témoignage.* On fait assez les persécutions que les Apôtres & les premiers fideles eurent à soutenir de la part des Juifs & de la part des Gentils, depuis que Jesus-Christ étant remonté dans le ciel, eut répandu son Esprit sur ses Disciples. A peine les Apôtres revêtus de la force d'en haut eurent-ils commencé de prêcher l'Evangile, qu'on mit les mains sur eux ; on se saisit d'eux, & on les enferma dans la prison publique : on les présenta au conseil, & le conseil ne les renvoya qu'après leur avoir fait subir l'opprobre de la flagellation. Il ne faut que lire les Actes des Apôtres, les Epîtres de saint Paul & les Annales de l'Eglise, pour y trouver l'entier accomplissement des paroles de Jesus-Christ dans les persécutions que les Chrétiens eurent à soutenir dès les premières années de l'Eglise naissante.

Jesus-Christ après avoir annoncé à ses Disciples les persécutions qu'ils auroient bientôt à soutenir, les avertit de ne point alors se mettre en peine de ce qu'ils répondroient aux Juges & aux Magistrats devant qui ils seroient présentés. *Lorsqu'on vous mènera pour vous livrer entre leurs mains, leur dit Jesus-Christ, (b) ne préméditez point ce que vous devez leur*

IX.  
Persécutions  
que les fideles  
devoient avoir  
à soutenir  
avant la ruine  
de Jérusalem.

---

(a) *Matt. xxiv. 9. Marc. xiii. 9. Luc. xxi. 12. 13. = (b) Marc. xiii. 11. Luc. xxi. 14. 15.*

dire , & ne vous en mettez point en peine : mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même ; car ce n'est pas vous qui parlerez alors , mais le Saint-Esprit. Mettez donc bien dans vos cœurs de ne point préméditer ce que vous devrez dire pour votre défense : car je vous donnerai une bouche & une sagesse que tous vos ennemis ne pourront contredire , & à laquelle ils ne pourront résister.

Après leur avoir donné cet avis , Jesus-Christ continue de leur annoncer & de caractériser les persécutions auxquelles ils alloient être bientôt exposés. Alors plusieurs trouveront des occasions de scandale & de chute , leur dit Jesus-Christ ; (a) ils se trahiront & se haïront les uns les autres. Le frere livrera le frere à la mort ; & le pere , le fils : les enfans s'éleveront contre leurs peres & leurs meres , & les feront mourir. Vous serez trahis & livrés par vos peres & vos meres , par vos freres , par vos parents , par vos amis ; & on en fera mourir plusieurs d'entre vous. Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom. Mais cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête : tout ce que vous aurez perdu pour moi , vous sera rendu par mon Pere. Les premieres persécutions que les fideles eurent à soutenir , vérifierent tout ce que Jesus-Christ avoit prédit ici à ses Disciples. Les Historiens Chrétiens & les Historiens Païens rendent également témoignage de la haine publique à laquelle les premiers fideles se virent exposés.

Jesus-Christ reprend ensuite en peu de mots ce qu'il venoit de dire de la séduction dont ses Disciples auroient à se défendre , & des persécutions qu'ils auroient à éprouver. Il s'éleva , dit notre Sauveur , (b) plusieurs faux-Prophetes qui séduiront plusieurs. Et parce que l'iniquité abondera , la charité de plusieurs se refroidira. Celui-là sera sauvé , qui persévérera & qui conservera la patience jusqu'à la fin : car c'est par la patience que vous posséderez vos ames , que vous les conserverez , que vous les sauverez. Avant la désolation de cette ville , vous aurez à vous défendre & de la séduction des faux-Prophetes , & de la violence des méchants , & de la perfidie de vos freres. Le mensonge s'efforcera de dominer sur les esprits : les uns séduiront , & les autres se laisseront prendre aux charmes de la séduction. Plusieurs diront : Je suis le Christ ; & plusieurs les écouteront & les suivront : *Multi pseudo-Propheta surgent , & seducent multos*. L'iniquité abondera ; elle excitera contre vous les tribunaux ; elle soulèvera contre vous les peuples : on vous haïra , on vous persécutera , on vous fera souffrir les tourments & la mort même. Au milieu de ce déluge d'iniquité , la charité de plusieurs se refroidira : on ne connoitra plus à votre égard ni l'affection qu'inspire la religion , ni les sentiments de l'amitié , ni les impressions même d'une tendresse naturelle. Le pere

---

(a) *Matth.* xxiv. 9. 10. *Marc.* xiii. 12. 13. *Luc.* xxi. 16. 17. 18. = (b) *Matth.* xxiv. 11. 12. 13. *Marc.* xiii. 13. *Luc.* xxi. 19.

s'élèvera contre le fils, le fils contre le pere, le frere contre le frere; plus de charité, plus d'affection, plus de compassion dans ces cœurs corrompus par l'iniquité dominante: *Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum.* Exposés ainsi à la séduction, à la violence, à la perfidie, à la haine, vous ne vous sauverez que par une foi ferme & constante, qui ne cede ni à l'illusion du mensonge, ni à l'amour du repos & de la tranquillité, ni à la crainte des tourments & même de la mort. La patience seule sauvera vos ames: *In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

Il faut d'abord, continue Jesus-Christ, (a) que l'Evangile soit prêché à toutes les nations. Cet Evangile du royaume céleste sera prêché dans toute la terre habitée, pour servir de témoignage à toutes les nations; & c'est alors que viendra la fin & la consommation. Jérusalem ne sera point détruite, & son Temple ne sera point renversé, qu'auparavant l'Evangile n'ait été prêché à toutes les nations connues, aux Gentils comme aux Juifs, aux Grecs & aux Barbares. Il faut que le peuple nouveau soit formé avant que le peuple ancien soit retranché. Il faut que l'Eglise Chrétienne soit répandue parmi les nations, avant que la Synagogue infidèle composée de la multitude des Juifs incrédules soit entièrement répudiée: *Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium.* Mais après que l'Evangile du royaume céleste aura été ainsi annoncé dans toute la terre connue & habitée, alors viendra la fin & l'entière consommation des malheurs que j'ai prédits contre ce Temple, contre cette ville, contre ce peuple: *Et tunc veniet consummatio.*

X.  
L'Evangile  
devoit être  
prêché à toutes  
les nations  
avant la ruine  
de Jérusalem.

Avant la ruine de Jérusalem, saint Paul seul avoit porté l'Evangile dans une grande partie de l'Empire Romain. Par les travaux & les progrès de cet Apôtre, on peut juger des travaux & des progrès de tous les autres. Dans son Epître aux Romains, écrite environ vingt-cinq ans après la mort de Jesus-Christ, & douze ou treize ans avant la ruine de Jérusalem, saint Paul ne craint point d'appliquer dès-lors à la prédication des Apôtres cette parole du Psalmiste: *Leur voix a retenti par toute la terre, & leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde:* (b) *ET QUIDEM IN OMNEM TERRAM EXIIT SONUS EORUM.* Dans son Epître aux Colossiens, écrite environ trente ans après la mort de Jesus-Christ, & sept ou huit ans avant la ruine de Jérusalem, il témoigne encore que l'Evangile est répandu dans tout le monde: (c) *In universo mundo;* & qu'il a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel: (d) *In universa creatura.*

Lors donc, continue Jesus-Christ, (e) que vous verrez l'abomination de la désolation, dont parle le Prophete Daniel, placée dans le lieu saint, dans

XI.  
Siege de Jérusalem par les

(a) *Matt. xxiv. 14. Marc. xiii. 10. — (b) Rom. x. 18. — (c) Col. 1. 6. — (d) Col. 1. 23. — (e) Matt. xxiv. 15. Marc. xiii. 14. Luc. xxi. 20.*

Romains, si-  
gne de sa pro-  
chaine détola-  
tion.

un lieu où elle ne doit pas être : ( que celui qui lit ceci , dit l'Évangéliste ;  
entende bien ce qu'il lit : ) lorsque vous verrez , ajoute Jesus-Christ , les  
armées environner Jérusalem , alors sachez que sa désolation est proche. Pour  
entendre ceci , il faut se rappeler la Prophétie de Daniel. L'Ange Gabriel  
annonçant à ce Prophete les septante Semaines célèbres qui devoient  
être terminées par la mort du Messie , s'exprime ainsi : ( a ) Depuis le jour  
où l'ordre sera donné de rebâtir Jérusalem , jusqu'au temps où paroîtra le  
Chef qui est le Christ , il y aura sept semaines & soixante-deux semaines.....  
Après quoi le Christ sera mis à mort ; :... & un peuple conduit par le Chef  
qui doit venir , détruira la ville & le sanctuaire. .... On verra sur les ailes  
de la ville l'abomination de la désolation ; & jusqu'à l'entiere ruine , la fureur  
du Seigneur se répandra sur ce lieu désolé. La Version Vulgate de la Pro-  
phétie de Daniel porte : On verra dans le Temple l'abomination de la dé-  
solation. Mais le texte original ne parle que des ailes ou des côtés de la  
ville , c'est-à-dire , de ses environs & de son circuit : ( b ) & c'est-là que  
fut placée l'abomination de la désolation , lorsque les Romains y dresse-  
rent leurs enseignes profanes , adorées par eux comme des divinités , &  
représentant les images ou les symboles de leurs faux-Dieux. La ville  
de Jérusalem étoit appelée la Ville sainte ; la montagne de Sion sur  
laquelle elle étoit bâtie , étoit aussi appelée la Montagne sainte , comme  
étant l'une & l'autre consacrées au Seigneur d'une maniere particuliere :  
& c'est pour cela que Jesus-Christ parlant du lieu où devoient être  
placées ces enseignes profanes , l'appelle un lieu saint , *In loco sancto* ;  
( c ) un lieu où les idoles ne devoient point être mises , *Ubi non debet* : ( d )  
parce qu'elles ne pouvoient y être mises sans le profaner. La Prophétie  
de Daniel se rapporte clairement & nécessairement à la ruine de Jéro-  
salem , à cette ruine qui devoit suivre de près la mort du Messie. La  
Prophétie de Jesus-Christ qui rappelle celle de Daniel doit donc aussi  
s'entendre de cette même ruine. Et en effet elle fut pleinement vérifiée  
au temps de cette même ruine. Non-seulement l'abomination de la déso-  
lation fut placée dans un lieu saint , dans un lieu où elle ne devoit pas  
être , lorsque les enseignes profanes de l'armée Romaine furent placées  
autour de Jérusalem ; mais encore cette circonstance fut le signe très-  
prochain de la désolation de cette ville , selon que Jesus-Christ l'avoit  
prédict : ( e ) *Tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.*

XII.  
J. C. avertis  
Disciples

Alors , continue Jesus-Christ , ( f ) lorsque vous verrez les armées envi-  
ronner ainsi Jérusalem , & l'abomination placée dans le lieu saint où elle

---

( a ) Dan. ix. 25.-27. = ( b ) Dan. ix. 27. *Et erit in templo* (Hebr. *super alam*)  
*abominatio desolationis.* Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur les septante*  
*Semaines de Daniel*, à la tête du Livre de ce Prophete. = ( c ) Matt. xxiv. 15. Il  
faut remarquer que le Grec porte *ὁ τὸν ἅγιον*, c'est-à-dire, à la lettre, dans un lieu  
saint. = ( d ) Marc. xiii. 14. = ( e ) Luc. xxi. 20. = ( f ) Matt. xxiv. 16. 17.  
18. Marc. xiii. 14. 15. 16. Luc. xxi. 21. 22.

ne doit pas être : alors que ceux qui seront dans la Judée , s'enfuient de se retirer de la Judée lorsqu'ils verroient Jérusalem assiégée. sur les montagnes ; que ceux qui se trouveront au milieu d'elle , en sortent ; & que ceux qui seront dehors , n'y rentrent point : que celui qui sera sur le toit , ne descende point dans sa maison , & n'y entre point pour en emporter quelque chose ; & que celui qui sera dans le champ , ne retourne point pour prendre quelqu'un de ses vêtements : qu'ils ne pensent tous qu'à se sauver promptement de cette terre. Car ce seront alors les jours de la vengeance ; afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli : c'est alors que la vengeance du Seigneur commencera de tomber sur ce peuple , & que les menaces des Prophetes contre ce peuple commenceront de recevoir leur accomplissement.

Eusebe nous apprend que même avant le siege de Jérusalem , les Chrétiens de cette ville avertis de sa désolation prochaine par des révélations particulieres , en sortirent par l'ordre de Dieu , & se retirèrent au delà du Jourdain , dans les montagnes de Galaad , à Pella & dans les autres villes voisines. Jesus-Christ donne ici le même conseil à ceux de ses Disciples qui se trouveroient dans la Judée au temps du siege de Jérusalem.

Dans la Palestine , les toits des maisons étoient en plate-forme , & on y fréquentoit beaucoup : l'escalier qui y conduisoit , étoit d'ordinaire au dehors , en sorte que l'on pouvoit monter & descendre sans entrer dans la maison. C'est en ce sens que Jesus-Christ dit ici à ses Disciples : *Que celui qui sera sur le toit , ne descende point dans sa maison.* Qu'il descende , mais sans entrer dans sa maison : qu'il descende pour s'enfuir ; mais qu'en descendant il ne s'arrête pas à entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose. Expression parabolique pour marquer simplement la diligence & la promptitude avec laquelle il faudra fuir pour ne pas être enveloppé dans la ruine de ce peuple.

Les Prophetes avoient annoncé les maux qui devoient fondre sur Jérusalem après la mort du Messie : il les avoient prédits , soit en termes clairs & précis , comme on le voit dans le Livre de Daniel dont nous venons de rapporter la Prophétie , soit en termes figurés , & particulièrement sous le symbole de la ruine de l'infidèle Samarie , comme on le voit dans Isaïe , dans Jérémie , dans Ezéchiel , dans Osée , dans Amos , dans Michée. Et c'est pourquoi Jesus-Christ ajoute : *Car ce seront alors les jours de la vengeance , afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli.*

*Malheur* , continue Jesus-Christ , (a) *malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là ;* parce qu'elles ne pourront fuir avec assez de promptitude. *Priez Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver ;* afin qu'elle ne soit point retardée par les incommodités de cette saison : *ni au jour du Sabbat ,* auquel il ne vous est pas permis de faire beaucoup de

XIII.

Extrémité des maux qui devoient fondre sur la nation Juive.

(a) *Matt.* xxiv. 19. 20. 21. *Marc.* xiii. 17. 18. 19. *Luc.* xxi. 23.

chemin. (a) Car l'affliction de ce temps-là sera si grande que depuis le commencement du monde, depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareilles jusqu'à présent, & il n'y en aura jamais.

En effet il ne faut que lire dans l'Historien Joseph le récit des maux qui commencerent alors de tomber sur les Juifs, & dont cette nation ressent encore aujourd'hui les suites; & bientôt on reconnoitra que tous les siècles ensemble ne fournissent aucun exemple d'une révolution aussi terrible. Saint Augustin observe (b) que les maux qui commencerent alors de tomber sur les Juifs étoient tels que, selon l'expression de l'Historien Joseph, à peine paroissent-ils croyables. D'où ce saint Docteur conclut, que ce n'est pas sans raison qu'il est dit, que jamais il n'y eut, & qu'il n'y aura jamais d'affliction semblable. Il n'en excepte pas même la persécution qui sera excitée un jour par l'Antechrist; parce que, quelque terrible qu'elle puisse être, elle ne le sera pas pour les Juifs, puisqu'alors étant convertis à Jesus-Christ, le glaive des persécuteurs ne servira qu'à leur procurer la couronne du martyr.

XIV.  
Désolation  
de la Judée :  
massacre des  
Juifs : leur  
captivité &  
leur disper-  
sion : durée  
des vengean-  
ces de Dieu  
sur ce peuple.

Une grande affliction se répandra sur ce pays, ajoute Jesus-Christ; (c) & la colere de Dieu tombera sur ce peuple. Ils passeront par le fil de l'épée; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations: & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli.

Les vengeances du Seigneur sur la nation Juive ne pouvoient être plus expressément caractérisées. Selon l'Historien Joseph, le nombre des Juifs qui périrent depuis le commencement de la guerre terminée par la ruine de Jérusalem, monte à treize cents trente-sept mille quatre cents quatre-vingt-dix, sans ceux que l'on n'a pas comptés. Le nombre des captifs vendus comme esclaves, fut de quatre-vingt-dix-sept mille. La dispersion de ce peuple ne pouvoit être ni plus clairement prédite, ni plus exactement vérifiée.

Depuis que Jérusalem a été prise & renversée par les Romains, elle est toujours demeurée sous la puissance des Gentils, sans que jamais les Juifs aient pu s'y rétablir. Il est vrai qu'au temps de Constantin, environ deux cents quarante ans après la prise de cette ville par les Romains, les Chrétiens s'y établirent. Mais trois cents ans après elle retomba sous la puissance des infidèles; les sectateurs de l'impie Mahomet s'en rendirent maîtres; & depuis ce temps-là quelques efforts que les Chrétiens aient faits pour en recouvrer la possession, ils n'ont jamais pu s'y maintenir.

Ou plutôt il ne s'agit pas tant ici des pierres de Jérusalem, que de ses

---

(a) Chez les Juifs, il n'étoit permis de faire qu'environ une demi-lieue le jour du Sabbat. — (b) Aug. Ep. ad Hef. de fin. sec. 199. al. 80. n. 30. — (c) Luc. XXI. 23. 24.

enfants. Ce n'est pas seulement cette ville qui devoit être ainsi foulée aux pieds par les Gentils ; c'est toute la nation dont cette ville étoit le centre & la capitale. Et c'est en ce sens qu'il est dit que Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils , jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli : *Donec impleantur tempora nationum* , ou selon l'expression du Grec , *tempora gentium*. Car en vain le Juif charnel se flatte-t-il que cette ville dont il pleure les ruines , ne sera pas toujours foulée aux pieds par les Gentils , & que le temps viendra où elle sera délivrée de cet assujétissement , rendue à son peuple , & rétablie avec splendeur : en vain s'efforce-t-il d'interpréter dans ce sens les promesses des Prophetes touchant le rétablissement & la gloire de Jérusalem. En vain les Millénaires ont-ils prétendu adopter & justifier sur cela les idées charnelles des Juifs. Non : les promesses des Prophetes ont un objet plus digne de l'Esprit de Dieu : elles regardent dans un sens spirituel les biens éternels que Dieu a préparés à son Eglise qui est la vraie Jérusalem dont parlent les Prophetes. Mais , selon l'expression de l'Apôtre saint Paul même , *l'aveuglement qui est tombé sur une partie d'Israël durera jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Eglise , & alors tout Israël sera sauvé.* ( a ) Les Juifs ont été livrés entre les mains des Gentils en punition de leur endurcissement : & cet assujétissement durera jusqu'à ce que Dieu ayant achevé d'exercer ses vengeances sur eux par les mains des Gentils , les rappelle à lui , & les sauve en leur donnant part à l'éternelle rédemption qu'il a préparée à ses élus : *Et Jerusalem calcabitur à gentibus donec impleantur tempora gentium*. C'est ce que le P. de Carrieres exprime ainsi : » Et Jérusalem sera foulée aux pieds par » les Gentils , jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli , » qu'ils aient exécuté tout ce que Dieu veut faire par leurs mains pour punir cette nation infidèle , & que le nombre de ceux d'entre les Gentils qui » doivent embrasser la foi , soit rempli. « La suite confirmera cette interprétation.

Et si ces jours , continue Jesus-Christ , ( b ) ces jours d'affliction & de vengeance , ces jours durant lesquels la colere de Dieu doit accabler ce peuple , si ces jours n'eussent été abrégés par le Seigneur , toute chair auroit péri , à la lettre , toute chair n'auroit point été sauvée : tout ce peuple auroit été exterminé. Mais le Seigneur a abrégé ces jours à cause des

élus qu'il s'est choisis. Si Dieu n'eût consulté que la rigueur de sa justice , ces jours de vengeance auroient pu durer jusqu'à la fin des siècles ; & alors le Fils de l'homme venant à paroître sans que la colere de Dieu se fût retirée de dessus ce peuple , les restes de ce peuple auroient été enveloppés sous l'anathème dont Jesus-Christ doit frapper alors tous ses ennemis. Mais

XV.  
Le Seigneur abrégera les jours de ses vengeances sur la nation Juive en faveur des élus qu'il s'est réservés dans les restes de ce peuple.

( a ) Rom. xi, 25. 26. = ( b ) Matt. xxiv, 22. Marc. xiii, 20.

Dieu s'est souvenu des promesses qu'il a faites à la maison d'Israël ; il s'est souvenu de sa miséricorde en faveur des élus qu'il s'est choisis dans les restes de ce peuple. Car les dons & la vocation de Dieu sont immuables , & il ne s'en repent point : si les enfants d'Israël sont maintenant ennemis quant à l'Évangile , ils sont aimés quant à l'élection , dit saint Paul. (a) Et à cause de ces restes précieux que le Seigneur a renfermés dans le décret de l'élection , il a résolu d'abrèger ces jours de vengeance , & de les terminer avant le dernier avènement du Fils de l'homme. Avant que ce grand & terrible jour arrive , où le Fils de l'homme viendra exterminer ceux qui ont corrompu la terre , le Prophète Elie sera envoyé pour rappeler les Juifs à la foi de leurs peres , & pour leur faire reconnoître le Messie qu'ils ont rejeté , afin que les restes de ce peuple qui ont été élus & prédestinés à la vie , ne périssent pas dans ce jour terrible. (b)

XVI.  
Second sens de la première partie du discours de J. C. Parallele entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusalem , & ceux qui précéderont le dernier avènement de J. C.

Jusqu'ici nous avons considéré le sens immédiat & littéral des paroles de Jesus-Christ ; & nous avons montré que toute cette première partie du discours de l'Homme-Dieu peut s'entendre des signes qui devoient précéder la ruine de Jérusalem , des caractères de cette ruine même , & de l'étonnante désolation qui devoit en être la suite. Mais la plupart des Peres ont apperçu dans cette première partie du discours de Jesus-Christ un second sens qui a pour objet les signes mêmes du dernier avènement de ce divin Sauveur , & les maux que son Eglise doit alors éprouver. Ils ont été persuadés qu'avant le dernier avènement de Jesus-Christ on verra paroître de faux-Prophetes & de faux-Christes ; & lui-même va bientôt nous le dire dans la suite de ce discours. (c) Ils ont pensé qu'aux approches du dernier avènement de Jesus-Christ , il s'éleveroit sur la terre des guerres , des séditions , des soulèvements : & il semble que l'on pourroit aussi le prouver par la Prophétie d'Azarias fils d'Oded rapportée dans le second Livre des Paralipomenes , & dans laquelle se trouvent des expressions toutes semblables à celles de Jesus-Christ. (d) Ils ont pensé que l'on verroit alors des famines & des pestes : & nous avons fait remarquer que ce sont les suites naturelles de la guerre. Ils ont pensé que l'on verroit alors des tremblements de terre , & des signes extraordinaires dans le ciel : & la suite du discours de Jesus-Christ nous fera voir que ce seront en effet les signes très-prochains de son dernier avènement. (e) Ils ont pensé que l'on verroit alors s'élever de nouvelles persécutions contre les Disciples de Jesus-Christ ; & l'on ne peut douter que ce ne doive être l'effet de cette apostasie dont parle saint Paul , & à la suite de laquelle doit paroître , selon cet Apôtre , cet homme de péché que Jesus-Christ

---

(a) Rom. xi. 28. 29. == (b) Mal. iv. 5. Voyez le passage de saint Chrysostome que nous avons rapporté dans la Préface sur Malachie. == (c) Matt. xxiv. 23. 24. Marc. xiiii. 21. 22. == (d) 2. Par. xv. 3. & seqq. == (e) Matt. xxiv. 29. 30. Marc. xiiii. 24. 25. Luc. xxi. 25. 26.

exterminera par l'éclat de sa présence. (a) Mille fois ils ont répété qu'alors principalement l'iniquité abondera, & la charité se refroidira; & ils l'ont prouvé par cette autre parole de Jesus-Christ, que quand le Fils de l'homme viendra, à peine trouvera-t-il de la foi sur la terre. (b) Ils ont pensé qu'avant la fin du monde, l'Évangile seroit annoncé aux nations qui ne l'avoient point encore connu; & que quand il auroit été ainsi annoncé à toutes les nations, la fin viendrait: & en effet saint Jean nous avertit que peu de temps avant la fin du monde, & lorsque l'heure du Jugement sera proche, l'Évangile sera annoncé avec un nouvel éclat dans toutes les nations qui sont sur la terre. (c) Ils ont été persuadés qu'alors, sous le regne du dernier Antechrist, on verroit l'abomination de la désolation placée dans le lieu saint, même selon la Prophétie de Daniel; parce que le même Daniel qui prédit l'abomination qui doit être placée dans le lieu saint au temps de la ruine de Jérusalem, prédit aussi ailleurs l'abomination qui doit être placée dans le lieu saint au temps du dernier Antechrist. (d) Ils ont pensé que l'on pouvoit appliquer à ce temps-là ce que Jesus-Christ dit, que celui qui sera alors sur le toit, ne descende point pour prendre ses vêtements dans sa maison; & en effet Jesus-Christ l'avoit déjà dit dans une autre occasion, en parlant des temps voisins de son dernier avènement. (e) Enfin ils n'ont point fait difficulté d'appliquer à ces derniers temps ce que Jesus-Christ dit de cette tribulation si grande que jamais il n'y en aura eu de semblable: & en effet de même que le Juif n'éprouva jamais de tribulation semblable à celle qui est tombée sur lui au temps de la ruine de Jérusalem, de même l'Église n'aura jamais éprouvé de tribulation semblable à celle qu'elle éprouvera au temps du dernier Antechrist, tribulation telle que saint Jean l'appelle par distinction *la grande tribulation*. (f) Il y a donc en effet un rapport très-réel entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusalem, & ceux qui précéderont le dernier avènement de Jesus-Christ, en sorte que presque tout ce que Jesus-Christ dit des uns peut également s'appliquer aux autres. Mais reprenons la suite du discours de notre Sauveur.

Jesus-Christ en répondant à la seconde question de ses Disciples qui regardoit les signes de la ruine de Jérusalem; s'étoit exprimé de telle sorte que ce qu'il leur avoit dit de ces signes pouvoit aussi s'entendre des signes de son dernier avènement; mais enfin il commence de répondre clairement & distinctement à la troisième question qui avoit pour objet les signes de son dernier avènement, en sorte que ce qu'il va dire dans la seconde partie de ce discours, semble ne pouvoir être pris que dans ce dernier sens. Ses Disciples lui avoient demandé quel signe il y

XVII.  
Seconde partie du discours de J. C. Jesus répond à la question de ses Disciples touchant les signes de son dernier avènement.

(a) 2. Theff. II. 3. 8. == (b) Luc. XVIII. 8. == (c) Apoc. XIV. 6. 7. == (d) Dan. XII. 11. == (e) Luc. XVII. 31. == (f) Apoc. VII. 14.

auroit de son avènement & de la fin du monde : *Quod signum adventus tui, & consummationis seculi?* C'est précisément à quoi il va maintenant leur répondre. En parlant de la ruine de Jérusalem, il a annoncé les jours de vengeance & d'affliction qui devoient alors commencer de tomber sur le peuple Juif; il a prédit que Jérusalem seroit foulée aux pieds par les Gentils jusqu'à ce que le temps des Gentils fût accompli; & il a ajouté que ces jours de vengeance seroient abrégés en faveur des élus que Dieu s'est choisis dans les restes de ce peuple. *Alors, continue-t-il, (a) alors, Tunc, si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou il est là; ne le croyez point: car il s'élèvera de faux-Christes & de faux-Prophètes, qui feront des prodiges & des choses étonnantes jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes.... Si donc on vous dit, Le voici dans le désert,.... ou dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point: car comme un éclair qui sort de l'Orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme: ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS.... Dans ces jours-là, & après cette affliction, IN ILLIS DIEBUS, POST TRIBULATIONEM ILLAM, le soleil s'obscurcira & la lune ne donnera plus sa lumière..... Le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel..... Et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance & une grande gloire. ET TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS VENIENTEM IN NUBIBUS CUM VIRTUTE MULTA ET GLORIA..... Lors donc que vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est près & comme à la porte: SCITOTE QUIA PROPE EST IN JANUIS. En vérité je vous le dis; cette race ne passera point jusqu'à ce que cela soit accompli..... Quant à ce jour & à cette heure, nul n'en a connoissance..... Et ce qui arriva au temps de Noë, arrivera à l'avènement du Fils de l'homme: ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS. Il est évident que tout cela regarde expressément le dernier avènement de Jesus-Christ.*

XVII.  
Faux-Christes  
& faux-Prophètes qui paroîtront vers le temps du dernier avènement de J. C.

Mais remarquez la liaison intime que Jesus-Christ met entre les jours d'affliction & de vengeance qui devoient tomber sur les Juifs, & les signes qui doivent annoncer son dernier avènement. *Ces jours d'affliction seront abrégés, dit Jesus-Christ, (b) en faveur des élus que Dieu s'est choisis. Et alors, Tunc, si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou il est là; ne le croyez point: car il s'élèvera de faux-Christes & de faux-Prophètes, qui feront des prodiges, de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Prenez donc bien garde à vous: j'ai voulu auparavant vous avertir de toutes ces choses. Si donc on vous dit, Le voici dans le désert; ne sortez point pour y aller: si on vous dit, Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison; ne le croyez point. Car comme un éclair qui sort de l'Orient, paroît tout d'un coup jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme.*

(a) *Matt.* xxiv. 23.-41. *Marc.* xiii. 21.-32. *Luc.* xxi. 25.-33. — (b) *Matt.* xxiv. 21.-27. *Marc.* xiii. 20.-23.

Je vous ai déjà parlé de faux-Christes & de faux-Prophetes qui doivent s'élever : mais en même temps je vous ai dit que le temps où ceux-là doivent paroître est proche ; maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître dans un temps beaucoup plus éloigné. Je vous ai parlé d'abord de ceux qui doivent paroître avant la ruine de Jérusalem : maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître à la fin de ces jours d'affliction & de vengeance qui commenceront au siege de Jérusalem , & qui ne se termineront que lorsque le temps des Gentils sera rempli. Je vous ai parlé de faux-Christes & de faux-Prophetes : mais je ne vous ai pas dit de ceux-là , ce que je vous dis maintenant de ceux-ci , qu'ils feront des signes & des prodiges étonnants. Je vous ai dit de ceux-là qu'ils séduiront plusieurs ; mais de ceux-ci je vous dis qu'ils feront des signes & des prodiges capables de séduire , s'il étoit possible , les élus mêmes. Je vous ai parlé alors de faux-Christes & de faux-Prophetes qui paroîtront avant la ruine de Jérusalem , & dont la séduction ne fera presque de progrès que parmi ceux d'entre les Juifs qui n'auront point cru en moi : mais maintenant je vous parle des faux-Christes & des faux-Prophetes qui paroîtront avant la fin des jours de la vengeance du Seigneur sur la nation Juive , & dont la séduction sera capable d'entraîner plusieurs même d'entre les Gentils qui auront cru en moi , mais qui ne seront pas demeurés fermes dans la foi , & qui n'auront pas persévéré dans l'amour de la vérité pour être sauvés. ( a ) Car ce que je dis ici , ce n'est pas précisément pour vous que je le dis , mais pour ceux qui viendront après vous : de même que bientôt en vous parlant des signes de mon dernier avènement , je vous exhorterai à lever la tête avec confiance lorsque ces signes commenceront de paroître ; & cependant ce ne sera pas vous qui verrez ces signes ; mais en vous parlant , je parle à tous ceux qui viendront après vous , & je les prévient ici sur les faux-Christes & les faux-Prophetes qui s'éleveront de leur temps , & avant la fin de ces jours de vengeance qui doivent tomber sur ce peuple incrédule.

Il paroît assez que la prédiction de Jesus-Christ n'a point encore été pleinement vérifiée. On n'a point encore vu de faux-Christes ou de faux-Prophetes dont les signes & les prodiges aient été capables de séduire , s'il étoit possible , les élus mêmes. Il y a donc lieu de croire que cette parole regarde un temps qui n'est pas encore arrivé. Il y a lieu de croire que l'un de ces faux-Christes sera l'Antechrist même , cet impie que le Seigneur Jesus perdra par l'éclat de sa présence , & dont saint Paul dit qu'il doit venir accompagné de la puissance de Satan , avec toutes sortes de miracles , de signes & de prodiges trompeurs , & avec toutes les illusions qui peuvent

( a ) 2. Theff. 11. 8.-10. *Et tunc revelabitur ille iniquus . . . cujus est adventus secundum operationem Satanae , in omni virtute , et signis et prodigiis mendacibus , et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt ; eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.*

porter à l'iniquité ceux qui périssent. (a) Il y a lieu de croire que l'un de ces faux-Prophètes sera celui-là même qui accompagnera l'Ante-christ, & que saint Jean désigne par cette raison sous le nom de *faux-Prophète de la bête*; faux-Prophète à qui sera donné, selon le témoignage de saint Jean, le pouvoir de faire de grands prodiges, & de séduire par ces prodiges les habitants de la terre. (b)

Mais ce faux-Christ & ce faux-Prophète ne seront pas seuls; car Jésus-Christ parle ici de plusieurs; & il ajoute: (c) *Si donc alors on vous dit, voici le Christ dans le désert; ne sortez point pour y aller: si on vous dit, le voici dans le lieu le plus retiré de la maison; ne le croyez point. Car comme un éclair qui sort de l'Orient parait tout d'un coup jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. En quelque lieu que se trouve le corps mort, les aigles s'y assembleront.*

XIX.  
Le dernier avènement de J. C. sera subtil & manifeste; aussi-tôt les élus s'assembleront auprès de lui.

Souvenez-vous de ce que je vous disois, lorsque les Pharisiens me demandèrent quand viendrait le royaume de Dieu. (d) Je vous disois qu'en ce jour, ou plutôt en cette nuit, où le Fils de l'homme paraîtra, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris pour être enlevé au ciel, & l'autre sera laissé pour être envoyé dans l'enfer; de deux femmes qui moudront ensemble dans le même moulin, l'une sera de même prise, & l'autre sera de même laissée; de deux personnes qui seront dans un champ, l'un aussi sera pris, & l'autre laissé. Alors vous me demandâtes: Où sera-ce, Seigneur? en quel endroit paraîtrez-vous en ce jour où vous ferez ce discernement terrible? Et je vous répondis: En quelque lieu que se trouve le corps, les aigles s'y assembleront; en quelque lieu que soit en ce jour le corps de celui qui doit être la victime immolée pour le salut des hommes, les élus comme des aigles spirituels, accoutumés à se nourrir de sa chair adorable, s'assembleront autour de lui pour être éternellement rassasiés de lui. En quelque lieu que paroisse le Fils de l'homme dans le jour de son avènement, les élus rassemblés des quatre coins du monde, & revêtus de l'incorruptibilité, seront emportés dans les nuées, & iront tous au devant de lui au milieu de l'air. Ce que je vous dis alors, je vous le répète aujourd'hui.

C'est ainsi que les Pères ont expliqué cette parole de Jésus-Christ dont le Commentaire le plus naturel est cette parole de l'Apôtre saint Paul: (e) *Au signal donné par la voix de l'Archange, & au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, & ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront d'abord; ensuite nous autres qui serons vivants & qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au devant du Seigneur, au milieu de l'air.*

Mais *DANS CES JOURS-LÀ*, continue Jésus-Christ, (f) *ET AUSSI-TÔT*

(a) *Loco supra citato.* — (b) *Apoc. XIII. 13. 14. XIX. 20.* — (c) *Mat. XXIV. 26. 28.* — (d) *Luc. XVII. 20. ad finem.* — (e) *1. Theff. IV. 16. 17.* — (f) *Mat. XXIV. 29. 30. Marc. XIII. 24. 26. Luc. XXI. 25. 27.*

APRÈS CETTE AFFLICTION, il y aura des signes dans le soleil, dans la lune & dans les étoiles. Le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumière ; les étoiles tomberont du ciel ; & les armées célestes seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel ; & tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant. Sur la terre, les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots ; & les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé. Car les armées célestes seront ébranlées. Et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance & une grande gloire.

Selon cette parole, il semble donc que les signes prochains du dernier avènement de Jésus-Christ suivront de très-près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple Juif. Ces jours d'affliction & de vengeance qui sont tombés sur ce peuple cesseront avant que ces signes paroissent ; mais bientôt après que ces jours seront cessés, ces signes commenceront de paroître. C'est ce que le P. de Carrieres exprime ainsi dans sa Paraphrase sur le texte de saint Luc : « La colère du ciel tombera » sur ce peuple : ils passeront par le fil de l'épée ; ils seront emmenés » captifs dans toutes les nations ; & Jérusalem sera foulée aux pieds par » les Gentils, jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli, qu'ils » aient exécuté tout ce que Dieu veut faire par leurs mains, pour punir cette » nation infidèle, & que le nombre de ceux d'entre les Gentils qui doivent em- » brasser la foi, soit rempli. Alors les Juifs se convertiront, & la fin du monde » arrivera peu après. Elle sera annoncée par des prodiges surprenants qui pa- » roîtront dans le ciel & sur la terre. A l'égard du ciel, il y aura des signes » extraordinaires dans le soleil, dans la lune & dans les étoiles ; & sur la » terre, les nations seront dans la consternation. . . . Et alors ils ver- » ront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande » puissance & une grande majesté. «

La liaison intime que le P. de Carrieres suppose ainsi entre la conversion des Juifs & la fin du monde, a été reconnue de toute la Tradition ; & nous avons essayé d'exposer ailleurs les preuves de cette liaison intime. (a) Le témoignage de saint Jean dans l'Apocalypse peut suffire pour justifier sur ce point l'opinion commune des Peres ; mais il semble que l'on peut encore confirmer cette opinion par les expressions mêmes dont Jésus-Christ se sert dans ce discours. Car il ne faut, ce semble, que comparer les textes des Evangélistes pour avoir la justification pleine & entière de l'interprétation que le P. de Carrieres a exprimée dans sa Paraphrase du texte de saint Luc, & qui s'accorde parfaitement avec cette opinion.

*Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désola-*

(a) Voyez la Préface que nous avons mise à la tête du Livre de Malachie.

XX.  
Les signes prochains du dernier avènement de J. C. suivront de très-près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple Juif.

tion est proche, dit Jesus-Christ. ALORS que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes. . . . Car CE SERONT ALORS LES JOURS DE LA VENGEANCE. . . . Ce pays sera accablé de maux, & la colere de Dieu tombera sur ce peuple. . . . Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, JUSQU'À CE QUE LE TEMPS DES GENTILS SOIT ACCOMPLI. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune & dans les étoiles. . . . Et ALORS on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance & une grande gloire. Voilà le texte de saint Luc. (a)

ALORS que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes. . . . Car L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareilles jusqu'à présent, & il n'y en aura jamais. Et si CES JOURS n'avoient été abrégés par le Seigneur, toute chair auroit péri; mais il a abrégé ces jours à cause des élus qu'il a choisis. ALORS si quelqu'un vous dit, le Christ est ici, ou il est là; ne le croyez point. . . . Mais dans ces jours-là, & APRE'S CETTE AFFLICTION, le soleil s'obscurcira, & le reste. . . . Et ALORS on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance & une grande gloire. Voilà le texte de saint Marc. (b)

ALORS que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes. . . . Car L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde, il n'y en eut jamais de pareilles jusqu'à présent, & il n'y en aura jamais. Et si CES JOURS n'avoient été abrégés, toute chair auroit péri; mais ils seront abrégés à cause des élus. ALORS si quelqu'un vous dit, le Christ est ici, ou il est là; ne le croyez point. . . . Mais AUSSITOT APRE'S L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, le soleil s'obscurcira, &c. . . . Et ALORS le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel. . . . Et on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance & une grande gloire. Voilà le texte de saint Matthieu. (c)

De la comparaison de ces trois textes, il résulte, ce semble, assez clairement que ces jours d'affliction dont il est parlé dans le texte de saint Matthieu & dans le texte de saint Marc, sont les mêmes que ces jours de vengeance dont il est parlé dans le texte de saint Luc. Et par le texte de saint Luc il est clair que ces jours de vengeance sont ceux qui devoient tomber sur le peuple Juif, & qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule. C'étoit la remarque de saint Augustin. (d) *Hoc Lucas ita posuit, ut appareat ad illius civitatis excidium pertinere.*

Or APRE'S CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint Marc, AUSSITOT APRE'S CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint Matthieu, commenceront de paroître les signes de l'avénement prochain du Fils de l'homme.

(a) Luc. XXI. 20. 21. 22. 24. 25. 27. — (b) Marc. XIII. 14. 19. 20. 21. 29. 30. — (c) Matt. XXIV. 16. 21. 22. 23. 29. 30. — (d) Aug. Ep. ad Hef. de fine sec. 199. al. 80. p. 27.

• Donc les signes de l'avènement prochain du Fils de l'homme commenceront de paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la nation Juive.

Donc les expressions même dont se sert ici Jesus-Christ fournissent une nouvelle preuve de la liaison intime que toute la Tradition a reconnue entre la conversion des Juifs & la fin du monde, & que le P. de Carrières a exprimée dans sa Paraphrase du texte de saint Luc.

• Dira-t-on que le texte de saint Luc doit être pris allégoriquement ; que cette Jérusalem assiégée, dont il est parlé dans le texte de cet Evangéliste, n'est pas celle qui fut autrefois assiégée par les Romains ; & qu'ainsi ces *jours de vengeance*, dont il est parlé dans le texte de cet Evangéliste, ne sont pas ceux qui sont tombés sur le peuple Juif ?

• Pour répondre à cette objection, il suffit de représenter le texte de saint Luc. *Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem*, dit Jesus-Christ, selon le rapport de cet Evangéliste, (a) *sachez que sa désolation est proche. Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes. . . . . Car ce seront alors les jours de la vengeance. . . . . Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là. Car une grande affliction se répandra sur le pays, & la colere de Dieu tombera sur ce peuple : ET IRA POPULO HUIC. Ils passeront par le fil de l'épée ; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations ; & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli.*

• Je pourrois d'abord observer que les maux qui sont tombés sur le peuple Juif, ne pouvoient être mieux caractérisés. Mais je me contente de la preuve qui se tire de cette parole : *Et la colere de Dieu tombera sur ce peuple : ET IRA POPULO HUIC.* Personne ne peut contester que ce peuple dont parle Jesus-Christ, ne soit le peuple Juif. Or la liaison & l'enchaînement du texte prouve que *ce peuple* sur lequel devoit tomber *la colere du Seigneur*, est celui-là même sur lequel devoient tomber ces *jours de vengeance*. Donc ces *jours de vengeance* sont ceux qui sont tombés sur le peuple Juif.

• Prétendra-t-on avancer que les *jours d'affliction* dont il est parlé au v. 21. de saint Matthieu, & au v. 19. de saint Marc, peuvent être différents de ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, & qui devoient tomber sur le peuple Juif ?

• La simple comparaison des textes suffit pour détruire cette objection. *Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche. ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE, S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES. . . . . Car ce seront alors LES JOURS DE LA VENGEANCE, . . . . . & la colere de Dieu tombera sur ce*

XXI.  
Réponses aux objections.  
Première objection. Réponse. Les jours de vengeance dont parle S. Luc, sont ceux qui sont tombés sur le peuple Juif.

XXII.  
Seconde objection. Réponse. Les jours d'affliction dont il est parlé au v. 21. de Saint Matthieu, & au v. 19. de S. Marc sont les mêmes que les jours

(a) Luc. XXI. 30.-24.

de vengeance  
dont il est par-  
lé dans S. Luc.

PEUPLE. C'est le texte de saint Luc. (a) Il est sensible que ces *Jours de vengeance*, dont parle saint Luc, & qui devoient tomber sur le peuple Juif, sont ceux dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.*

Passons maintenant au texte de saint Marc : *ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDEE, S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES . . . . .* v. 19. *Car L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande, que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, & il n'y en aura jamais.* (b)

Ajoutons-y le texte de saint Matthieu : *ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDEE, S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES . . . . .* v. 21. *Car L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde, il n'y en eut jamais de pareille, & il n'y en aura jamais.* (c)

Il est évident que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v. 21. de saint Matthieu, & au v. 19. de saint Marc, sont ceux dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.* Or ces jours dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes*, sont ces jours mêmes de *vengeance* dont il est parlé dans S. Luc. Donc ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v. 21. de saint Matthieu, & au v. 19. de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, & qui devoient tomber sur le peuple Juif.

XXIII.  
Troisième  
objection. Ré-  
ponse. L'afflic-  
tion dont il est  
parlé au v. 19.  
de Saint Mat-  
thieu, & au  
v. 24. de S.  
Marc, est la  
même que cel-  
le dont il est  
parlé au v. 21.  
de Saint Mat-  
thieu, & au  
v. 19. de S.  
Marc.

Dira-t-on que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v. 21. de saint Matthieu, & au v. 19. de saint Marc, & ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, sont ceux du siège & de la prise de Jérusalem par les Romains; & qu'ainsi ils doivent être fort différents de ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v. 29. de saint Matthieu, & au v. 24. de saint Marc, & qui doivent précéder le dernier avènement de Jesus-Christ?

Il est aisé de résoudre cette difficulté. Ces *jours d'affliction* sont ceux du siège & de la prise de Jérusalem: par ce que c'est alors qu'ils ont commencé: & en même temps ils doivent précéder le dernier avènement de Jesus-Christ, parce que c'est vers ce temps qu'ils doivent finir. L'enchaînement du texte suppose assez que c'est une même suite de jours dont Jesus-Christ nous marque le commencement & la fin: & l'événement n'y est pas contraire. Il est constant que toute la suite des jours qui se sont écoulés depuis la prise de Jérusalem par les Romains jusqu'aujourd'hui, ont été pour le peuple Juif des *jours d'affliction* & de *vengeance*: il est constant que *la colere* de Dieu qui est tombée alors sur ce peuple, y est demeurée jusqu'aujourd'hui; & qu'elle y demeurera jusqu'au temps

(a) Luc. XXI. 20. 21. 22. 24. — (b) Marc. XIII. 14. 19. — (c) Matt. XXIV. 16. 21.

que Dieu a marqué pour le rappel de ce peuple. Ainsi les *jours d'affliction* qui ont commencé pour les Juifs au temps du siège & de la prise de Jérusalem par les Romains, continueront pour eux jusqu'au temps de leur rappel. Voilà ce que supposent les expressions mêmes de Jesus-Christ. Ainsi se concilient les *ψ. 21. & 29.* de saint Matthieu, 19. & 24. de saint Marc.

Peut-être nous objectera-t-on aussi que dans le style de l'Écriture, cette expression, *En ces jours-là*, ne s'entend pas toujours du temps dont on vient de parler, mais souvent du temps dont on va parler. Et on le prouvera même par l'un des textes dont il s'agit ici, c'est-à-dire, par le *ψ. 24.* de saint Marc. Car lorsque, selon cet Évangéliste, Jesus-Christ dit: EN CES JOURS-LA, . . . *le soleil s'obscurcira*, &c. cela signifie, En ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme, dont il va être parlé; & non pas, En ces jours d'affliction dont il vient d'être parlé; puisque, selon l'expression de saint Marc même, ce ne sera qu'*après cette affliction*. Delà on prétendra peut-être conclure que l'expression de saint Matthieu, *Après l'affliction de ces jours-là*, signifie de même, Après l'affliction de ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme, dont il va être parlé, & non pas, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé; & qu'ainsi l'affliction dont il est parlé au *ψ. 29.* de saint Matthieu, peut être entièrement différente de celle qui est tombée sur le peuple Juif, & dont il est parlé au *ψ. 21.* de ce même Évangéliste.

Il est aisé de renverser cette objection par le texte de saint Marc comparé au texte de saint Matthieu. Voici le texte de saint Marc: *ψ. 19.* L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande, que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, & il n'y en aura jamais . . . . *ψ. 24.* Mais en ces jours-là ET APRÈS CETTE AFFLICTION, le soleil s'obscurcira, &c. . . . Et alors on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées avec une grande puissance & une grande gloire. Il est évident que l'affliction dont il est parlé au *ψ. 24.* est celle-là même dont il est parlé au *ψ. 19.*

Or ce texte de saint Marc est parallèle au texte de saint Matthieu conçu en ces termes: *ψ. 21.* L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde il n'y en eut jamais de pareille; & il n'y en aura jamais. . . . *ψ. 29.* Mais AUSSI-TOT APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, le soleil s'obscurcira, &c. . . . Et alors. . . . on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance & une grande gloire.

Donc l'affliction dont il est parlé au *ψ. 29.* de saint Matthieu, est la même que celle dont il est parlé au *ψ. 24.* de saint Marc. Donc cette affliction est la même que celle dont il est parlé au *ψ. 21.* de saint Matthieu parallèle au *ψ. 19.* de saint Marc. Ce n'est qu'une même suite d'affliction dont le commencement est marqué au *ψ. 21.* de saint Matthieu

XXIV.  
Quatrième  
objection. Ré-  
ponse. Confir-  
mation du mê-  
me principe.  
L'affliction  
dont il est par-  
lé au *ψ. 29.* de  
S. Matthieu,  
est bien la mê-  
me que celle  
dont il est par-  
lé au *ψ. 21.*  
de cet Evan-  
gélisme.

& au *ψ.* 19. de saint Marc, & dont la fin est marquée au *ψ.* 29. de saint Matthieu & au *ψ.* 24. de saint Marc : ce n'est qu'une même suite d'affliction sous laquelle le peuple Juif se trouve réduit, & qui après avoir commencé au temps du siège de Jérusalem par les Romains, va se terminer vers le temps auquel doivent commencer de paroître les signes prochains du dernier avènement de Jesus-Christ.

Ainsi il est vrai que l'expression du texte de saint Marc : EN CES JOURS-LA, ... *le soleil s'obscurcira*, &c. signifie, En ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme; & non pas, En ces jours d'affliction, dont il vient d'être parlé, puisque le texte même de saint Marc nous dit que ces signes n'arriveront qu'APRÈS CETTE AFFLICTION.

Mais en même temps il est vrai que l'expression du texte de saint Matthieu : APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, *le soleil s'obscurcira*, &c. signifie, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé; puisque par le texte de saint Marc il est prouvé que ces signes arriveront APRÈS CETTE AFFLICTION.

XXV.  
Démonstration qui achève de prouver que les signes prochains du dernier avènement de J. C. suivront de près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple Juif.

Or il me semble que de la réunion des propositions qui viennent d'être établies en réponse aux quatre objections précédentes, il en résulte une démonstration complète qui se réduit à ce raisonnement.

Il est prouvé que les *jours de vengeance* dont parle saint Luc, sont ceux qui devoient tomber sur le peuple Juif, & qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule. (a)

Il est prouvé que les *jours d'affliction* dont il est parlé au *ψ.* 21. de saint Matthieu & au *ψ.* 19. de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont parle saint Luc. (b)

Il est prouvé que l'*affliction* dont il est parlé au *ψ.* 29. de saint Matthieu & au *ψ.* 24. de saint Marc, & après laquelle doivent commencer de paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme, est la même que celle dont il est parlé au *ψ.* 21. de saint Matthieu & au *ψ.* 19. de saint Marc. (c)

Donc l'*affliction* dont il est parlé au *ψ.* 29. de saint Matthieu & au *ψ.* 24. de saint Marc, & après laquelle doivent commencer de paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme, est celle-là même qui est tombée sur le peuple Juif : affliction qui a commencé au temps du siège de Jérusalem par les Romains, qui a continué jusqu'aujourd'hui, & qui ne se terminera que vers le temps où doivent commencer de paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme.

Donc il est vrai de dire de l'affliction qui est tombée sur le peuple Juif depuis Jesus-Christ, qu'*après cette affliction*, selon le texte de saint Marc, qu'*aussi-tôt après cette affliction*, selon le texte de saint Matthieu,

(a) C'est ce qui résulte de la réponse à la première objection. — (b) C'est ce qui résulte de la réponse à la seconde objection. — (c) C'est ce qui résulte de la réponse à la troisième & à la quatrième objection.

commenceront

commenceront de paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme. Donc il est vrai de dire que les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme commenceront de paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la nation Juive, c'est-à-dire, bientôt après le rappel & la conversion des Juifs.

Alors il y aura des signes dans le soleil, dans la lune & dans les étoiles : (a) le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumière. On fait qu'à la mort de Jesus-Christ, le soleil fut obscurci ; il y a lieu de croire qu'il arrivera quelque chose de semblable, ou même de plus considérable encore, vers le temps de son dernier avènement. Les étoiles tomberont du ciel ; ou au moins aux yeux des hommes elles paroîtront tomber & descendre de leur place : car les Interpretes sont partagés par la difficulté d'expliquer ce phénomène : on en sera mieux instruit par l'événement que par toutes les conjectures : on peut seulement observer que l'apparition des comètes ressemble beaucoup à une chute d'étoiles, puisque les comètes ne deviennent visibles, que lorsqu'elles s'abaissent & descendent vers la terre ; & ce phénomène devenant alors peut-être plus fréquent, pourroit être un de ceux qui sont ici annoncés. Les armées du ciel (b) seront ébranlées : dans le style de l'Écriture les armées du ciel sont ordinairement la multitude des astres : cet ébranlement des armées du ciel semble donc annoncer un ébranlement dans les astres. S. Augustin, après avoir comparé ces signes avec ceux qui arriverent à la mort de J. C. laisse cependant comme incertain (c) si cela ne doit point s'entendre plutôt dans un sens figuré, mais de telle sorte que cela ne s'accomplira qu'au temps le plus proche de l'entière consommation des siècles.

Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel ; & tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant. (d) Les Peres & la plupart des Interpretes conviennent que la croix est ce signe du Fils de l'homme qui doit paroître dans le ciel avant le dernier avènement de Jesus-Christ. L'Église l'exprime même ainsi dans ses Offices. Selon l'Usage Romain, dans l'Office de la Sainte-Croix on chante ces mots : *Hoc signum crucis erit in cælo, cum Dominus ad judicandum venerit* ; & dans les nouveaux Bréviaires on emploie dans le même Office le texte dont nous parlons ici : *Tunc parebit signum Filii hominis in cælo*. Jesus-Christ ajoute que tous les peuples, ou à la lettre, toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine en gémissant : il semble que ce deuil universel soit celui qu'il avoit annoncé lui-même long-temps auparavant, en disant

XXVI.  
Signes qui paroîtront dans le ciel & sur la terre avant le dernier avènement de J. C.

(a) *Matt. xxiv. 29. Marc. xiii. 24. 25. Luc. xxi. 25.* — (b) Il paroît que c'est ainsi que l'on doit entendre l'expression *virtutes cælorum*. Dans le style de l'Écriture, *virtutes*, se prend souvent pour *exercitus* : delà vient dans les Psaumes, *Deus virtutum* pour *Deus exercituum*. — (c) *Aug. Ep. ad Hes. de fine sæc. 199. al. 80. n. 34.* — (d) *Matt. xxiv. 30.*

par la bouche de Zacharie : (a) *Je répandrai sur la maison de David & sur les habitants de Jérusalem, un esprit de grace & de prieres : ils jetteront les yeux sur moi qu'ils auront percé : & la terre sera dans les larmes : ET PLANGET TERRA.* Alors dans toute la terre, les Juifs convertis pleureront le crime de leurs peres ; les Chrétiens prévaricateurs touchés d'un sincère repentir pleureront leur ingratitude ; les Gentils nouvellement appelés à la foi pleureront leurs égarements passés : *Et plangent terra.*

A l'ébranlement des cieux se joindra l'agitation de la mer ; en sorte que *sur la terre, les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots : & les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé.* (b) L'agitation & l'ébranlement de toute la nature annoncera l'effroyable catastrophe qui bientôt après terminera la durée des siècles.

XXVII.  
Après tous ces signes J.C. viendra sur les nuées, & il enverra ses Anges pour rassembler ses élus.

Enfin on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance & une grande gloire. (c) C'est ce que Jesus-Christ répète bientôt après en parlant au grand-Prêtre, lorsqu'il lui dit : (d) *Vous verrez un jour le Fils de l'homme, qui assis à la droite de la Majesté divine, viendra sur les nuées du ciel.* Et l'Ange qui parloit aux Apôtres au moment où Jesus-Christ les quitta pour s'élever au ciel, leur dit aussi : (e) *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? ce Jesus, qui en vous quittant, s'est élevé dans le ciel, viendra de même que vous l'y avez vu monter. Le voici qui vient sur les nuées ; & tout œil le verra,* dit saint Jean dans l'Apocalypse. (f)

Alors, continue Jesus-Christ, (g) *le Fils de l'homme enverra ses Anges avec une trompette qui retentira d'un grand bruit ; & il rassemblera par eux ses élus, des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel.* C'est ce que l'Apôtre nous explique, lorsqu'écrivant aux Thessaloniens il s'exprime ainsi : (h) *Au signal donné par la voix de l'Archange, & au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel ; & ceux qui seront morts en Jesus-Christ ressusciteront d'abord ; ensuite nous autres qui serons vivants, & qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au devant du Seigneur au milieu de l'air ; & alors nous serons pour toujours avec le Seigneur.* Et écrivant aux Corinthiens, il dit aussi : (i) *En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, ( car la trompette sonnera, ) les morts ressusciteront en un état incorruptible ; & pour nous qui serons demeurés vivants, nous serons changés & revêtus de l'immortalité.*

---

(a) *Zach.* xii. 10.-12. == (b) *Luc.* xxi. 25. 26. == (c) *Matt.* xxiv. 30. *Marc.* xiii. 26. *Luc.* xxi. 27. La Vulgate met *majestare* dans le texte de S. Matthieu & dans le texte de S. Luc : le Grec des trois Evangélistes porte *gloria*. == (d) *Matt.* xxvi. 64. *Marc.* xiv. 62. == (e) *Act.* i. 11. == (f) *Apo.* i. 7. == (g) *Matt.* xxiv. 31. *Marc.* xiii. 27. == (h) *1. Theff.* iv. 16. 17. == (i) *1. Cor.* xv. 52. 53.

Lorsque toutes ces choses commenceront d'arriver, continue Jesus-Christ, lorsque vous verrez ces signes dans le soleil, dans la lune & dans les étoiles, cette agitation de la mer, cet ébranlement des cieus, regardez en haut, & levez la tête, parce que votre rédemption est proche. (a) Sur quoi Jesus proposa ensuite à ses Disciples cette comparaison : Apprenez, leur dit-il, (b) une comparaison tirée du figuier. Considérez le figuier ou quelqu'autre arbre que ce soit. Lorsque vous voyez que ses branches sont déjà tendres, & qu'il commence de pousser ses feuilles, vous savez que l'été est proche. De même lorsque vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche ; que le Fils de l'homme est près & comme à la porte. Je sai que ce ne sera pas vous qui verrez ces signes ; mais en vous parlant, je parle à tous ceux qui viendront après vous. C'est à mes Disciples que je parle ; & en parlant à ceux qui sont aujourd'hui mes Disciples, je parle à tous ceux qui seront mes Disciples après eux.

En vérité je vous le dis, continue Jesus-Christ, (c) cette race ne passera point que tout cela ne soit accompli : la postérité d'Abraham ne finira point avant le dernier avènement du Fils de l'homme. Car cette race dont parle Jesus-Christ, ne peut être, ce semble, que celle-là même à qui il parle, c'est-à-dire, la race d'Abraham, la postérité d'Isaac, les enfants d'Israël. Mais en même temps cette race, ou si l'on veut, cette génération, ne peut pas être la génération actuellement vivante, lorsque Jesus-Christ parloit, puisqu'ici c'est de son dernier avènement qu'il parle. Cette parole est donc une promesse qui assure la conservation & la perpétuité de la race d'Israël, c'est-à-dire, du peuple Juif, jusqu'à la fin du monde.

Le ciel & la terre passeront, ajoute Jesus-Christ ; mais mes paroles ne passeront point. (d) Quant à ce jour & à cette heure où le Fils de l'homme doit paroître, nul n'en a connoissance, non pas même les Anges du ciel, ni même le Fils, mais le Pere, mais mon Pere seul. (e) Le Fils l'ignore, non pas selon sa divinité, non pas même selon son humanité unie hypostatiquement à sa divinité, mais selon son humanité considérée en elle-même & sans égard à sa divinité. Le Fils l'ignore, non pas comme Fils de Dieu, non pas même comme Homme-Dieu, mais simplement comme Homme. Le Fils l'ignore selon son humanité, parce que son humanité même ne le fait que par la divinité qui lui est unie. En un mot nulle intelligence créée, quelque parfaite qu'elle soit, ne peut par elle-même pénétrer ce secret profond dont Dieu s'est réservé la connoissance.

Ici Jesus-Christ répète à ses Disciples ce qu'il leur avoit déjà dit dans une autre occasion : (f) Ce qui arriva au temps de Noë, arrivera à l'avé-

(a) Luc. XXI. 28. = (b) Matt. XXIV. 32. 33. Marc. XIII. 28. 29. Luc. XXI. 29-31. = (c) Matt. XXIV. 34. Marc. XIII. 30. Luc. XXI. 32. = (d) Matt. XXIV. 35. Marc. XIII. 31. Luc. XXI. 33. = (e) Matt. XXIV. 36. Marc. XIII. 32. = (f) Comparez le texte de saint Matthieu, XXIV. 37-41. avec le texte de saint Luc, XVII. 26-35.

XXVIII.  
Jesus exhorte ceux de ses Disciples qui verront les signes prochains de son dernier avènement, à ranimer alors leur confiance.

XXIX.  
Le peuple Juif subsistera jusqu'au dernier avènement de J. C. Certitude des prédictions de J. C. Le jour de son avènement n'est connu que de Dieu.

XXX.  
J. C. paroitra subitement

lorsque les hommes ne s'y attendront pas. Alors l'un sera pris & l'autre laissé.

nement du Fils de l'homme. Car comme en ces jours-là avant le déluge, les hommes mangeoient & buvoient, épousoient des femmes, & marioient leurs filles, jusqu'au jour où Noë entra dans l'Arche, sans qu'ils pensassent seulement au déluge jusqu'à ce qu'il arriva & les emporta tous; il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme. Cette prédiction du Sauveur semble supposer que les signes qui précéderont son avènement, & qui répandront l'effroi parmi les hommes, cesseront avant qu'il paroisse, en sorte que les hommes se rassurant alors, & croyant n'avoir plus rien à craindre, verront paroître tout-à-coup le Fils de l'homme, lorsqu'ils ne s'y attendront pas.

Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre laissé; de deux femmes qui moudront dans un moulin, l'une sera prise, & l'autre laissée. Les uns seront pris pour être enlevés au devant du Fils de l'homme au milieu des airs; (a) les autres seront laissés pour être livrés en proie au feu qui consumera la terre, & qui en exterminera les méchants. (b)

XXXI.

Troisième partie du discours de J. C. Jesus exhorte ses Disciples à veiller & à prier, afin qu'ils puissent être trouvés dignes d'éviter les maux qui doivent tomber sur les Juifs incrédules, & surtout de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme dans son avènement.

Jesus-Christ après avoir donné à ses Disciples ce dernier avertissement, conclut son discours en les exhortant à la vigilance & à la prière. (c) Prenez garde à vous; leur dit Jesus, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes & du vin; & par les inquiétudes de cette vie, & que ce jour de l'avènement du Fils de l'homme ne vienne tout d'un coup vous surprendre. Car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre. Veillez donc en priant toujours, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront à ces hommes incrédules qui attireront la colere du Seigneur sur Jérusalem, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme au jour de son dernier avènement. C'est ainsi que saint Luc termine ce qu'il rapporte du discours de Jesus-Christ.

On peut y ajouter ce que rapporte saint Marc: (d) Prenez garde à vous, dit Jesus-Christ, veillez & priez, parce que vous ne savez quand viendra ce temps de l'avènement du Fils de l'homme. Car il en fera comme d'un homme qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, marquant à chacun ce qu'il doit faire; & recommande au portier qu'il soit vigilant. Veillez donc de même; puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir, si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin, de peur que survenant tout d'un coup il ne vous trouve endormis. Ce que je vous dis, je le dis à tous. Veillez. C'est ainsi que saint Marc termine le discours de Jesus-Christ.

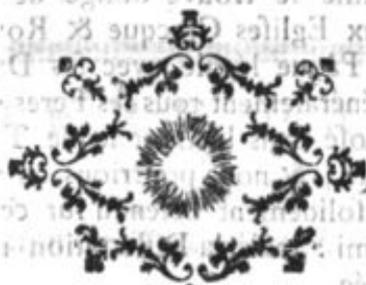
On peut encore y joindre ce que rapporte saint Matthieu: Veillez donc, dit Jesus-Christ, (e) parce que vous ne savez pas à quelle heure votre

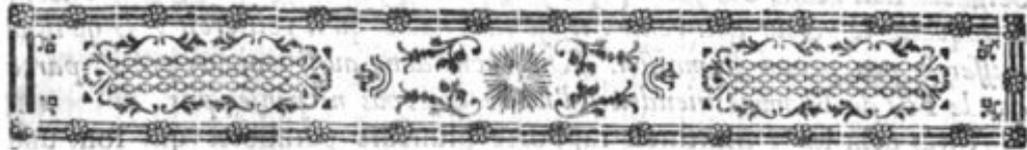
(a) 1. Theff. iv. 17. == (b) 2. Theff. 1. 8. & 2. Petr. 111. 10. Apoc. xx. 9. == (c) Luc. xxi. 34. 36. == (d) Marc. xiiii. 33. ad finem. == (e) Matt. xxiv. 42. 44.

*Seigneur doit venir. Car sachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il est sans doute qu'il veilleroit, & qu'il ne laisseroit pas percer sa maison. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.*

Après cela saint Matthieu rapporte plusieurs paraboles qui sont une suite de ce même discours, & dont l'objet principal est encore de nous exciter à veiller, & à nous préparer à paroître devant le Fils de l'homme dans son dernier avènement. (a) Mais selon la remarque de saint Augustin, cette exhortation qui paroît ne regarder proprement que ceux qui vivront vers le temps du dernier avènement de Jesus-Christ, ne regarde pas moins ceux qui vivent avant ce temps; parce que le jour de notre mort est pour chacun de nous le jour de l'avènement de Jesus-Christ. Tels serons-nous trouvés à la mort, justes ou pécheurs, tels serons-nous aussi au jour de l'avènement de Jesus-Christ. Ainsi nous devons tous veiller & prier, de même que si nous avions tous à nous préparer au dernier avènement de Jesus-Christ. *Quod vobis dico, omnibus dico: Vigilate.*

(a) Voyez dans S. Matthieu depuis le v. 45. du Chap. xxiv. jusqu'à la fin du Chap. xxv.





# DISSERTATION

SUR

## LA DERNIERE PASQUE DE J. C.

Etat de la  
dispute sur la  
derniere Pâ-  
que de J. C.  
Partage de  
cette Disserta-  
tion.

Il y a deux questions sur la dernière Pâque de Jesus-Christ. La première, si Jesus-Christ a célébré cette dernière Pâque ; la seconde, en quel jour il l'a célébré, c'est-à-dire, s'il l'a célébré au jour fixé par la Loi, ou s'il l'a anticipée ; & comment il se trouve que cette Pâque célébrée par Jesus-Christ la veille de sa mort, a cependant été célébrée au moins par une partie des Juifs le jour même de sa mort.

D. Calmet, dans sa Dissertation sur la dernière Pâque de Jesus-Christ, s'est déclaré en faveur de l'opinion du P. Lami ; il a soutenu la négative sur la première question ; & par-là il s'est trouvé dispensé d'entrer en discussion sur la seconde : il prétend avec le P. Lami, que Jesus-Christ en la dernière année de sa vie, n'a point célébré la Pâque légale.

Mais D. Calmet même se trouve obligé de convenir que le sentiment commun des deux Eglises Grecque & Romaine, est que Notre Seigneur a célébré la Pâque légale avec ses Disciples la veille de sa mort ; que presque généralement tous les Peres ont suivi ce sentiment ; & qu'il est même supposé dans le Concile de Trente comme communément reçu dans l'Eglise ; & nous pourrions ici renvoyer aux Hardouin & Tillemont qui ont solidement défendu sur ce point l'opinion commune contre le P. Lami : mais la Dissertation même de D. Calmet a été expressément réfutée.

M. Plumyoën, Auteur de quelques Dissertations Latines dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois, en a donné une sur la dernière Pâque de Jesus-Christ. (a) Il y examine les deux questions que nous avons exposées. Sur la première, il s'attache particulièrement à réfuter la Dissertation de D. Calmet, & à prouver contre D. Calmet que Jesus-Christ a réellement célébré la Pâque légale avec ses Disciples, la veille de sa mort. Sur la seconde, il prétend que Jesus-Christ

---

(a) *Dissertationes selectæ in Script. Sacram, authore Jud. Jos. Plumyoen. Dissert. de Supremo Christi Paschate, p. 507. & seqq.*

## SUR LA DERNIERE PASQUE DE J. C. 431

mangea la Pâque avec tout le peuple au jour même où elle devoit être immolée ; mais que la solemnité de la Pâque , en cette année , fut différée d'un jour , afin que l'oblation de la gerbe qui devoit être offerte le lendemain de la Pâque , ne se rencoûrât pas au jour du Sabbat ; & qu'enfin en conséquence de cette remise de la solemnité de la Pâque , les Prêtres ne mangerent la Pâque que le jour de la mort de Jesus-Christ.

Sur cette dernière question touchant le jour auquel Jesus-Christ célébra la Pâque , le P. Hardouin soutenoit , peut-être avec plus de vraisemblance , que Jesus-Christ célébra la Pâque avec les Galiléens la veille de sa mort , & que les autres Juifs , c'est-à-dire , ceux qui habitoient dans Jérusalem & dans la Judée , ne la célébrerent que le jour même de sa mort. Sur ce point nous renvoyons à la Dissertation même du P. Hardouin.

Nous ne considérons ici que la première question : Jesus-Christ a-t-il célébré la Pâque avec ses Disciples la veille de sa mort ? D. Calmet soutient la négative ; nous donnerons ici sa Dissertation entière : M. Plumyoën réfute sur ce point la Dissertation de D. Calmet ; nous donnerons ici une Traduction , non pas de la Dissertation entière de M. Plumyoën , mais seulement de la première partie , c'est-à-dire , de celle qui concerne la seule question que traite D. Calmet.

Ainsi la Dissertation que nous donnons ici , sera divisée en deux Parties : la première contiendra la Dissertation même de D. Calmet sur la dernière Pâque de Jesus-Christ , la seconde contiendra la Réfutation de la Dissertation de D. Calmet par M. Plumyoën.

---

## P R E M I E R E P A R T I E .

*Dissertation de D. Calmet sur la dernière Pâque de Notre Seigneur Jesus-Christ.*

**O**N a tant écrit depuis quelques années sur la dernière Pâque de notre Sauveur , qu'il est presque impossible d'en rien dire de nouveau : & si notre Commentaire ne devoit tomber qu'entre les mains des Savants , je me garderois bien de travailler sur cette matière. Je me contenterois d'avertir les Lecteurs , que je m'en tiens à une telle hypothèse , sans entrer dans une plus grande explication. Il leur seroit aisé de suppléer à ce que je ne leur dirois point. Mais comme bien des gens ne sont point instruits de ce qui s'est dit de part & d'autre dans ce grand nombre d'écrits qu'on a publiés sur la Pâque ; j'ai cru devoir au moins proposer les divers systèmes qu'on a formés sur cette matière , & produire les raisons qui m'ont déterminé à prendre le parti que j'ai pris dans cette dispute.

I.  
Partage de  
sentiments sur  
la dernière Pâ-  
que de J. C.

Le sentiment commun des deux Eglises ; Grecque & Romaine , est que notre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses Disciples , le Jeudi au soir , quatorzieme de Nisan , & que le Vendredi jour de Pâque , quinzieme du même mois , il avoit été crucifié , & mis à mort. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'Eglise Latine , que du pain azyme ou sans levain , dans nos mysteres ; dans la supposition que notre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs , n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des Peres & des nouveaux Docteurs. On avoue que presque généralement tous l'ont suivi ; & il est même supposé dans le Concile de Trente, (a) comme communément reçu dans l'Eglise.

Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foi ; & des Auteurs très-Catholiques n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systêmes , & de les soutenir publiquement , sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement , & sans que les Fideles en aient souffert aucun scandale. Les uns ont cru que le Sauveur avoit fait la Pâque légale un jour , & les Juifs un autre jour : Jesus-Christ la fit le Jeudi , & les Juifs le Vendredi au soir. (b) D'autres , qu'une partie des Juifs l'avoit faite le Jeudi , & une autre partie le Vendredi : les Galiléens & les Israélites des Tribus qui étoient répandues dans la Palestine , la firent le Jeudi ; les Juifs de Jérusalem , & ceux qui habitoient la Judée proprement dite , le Vendredi. (c)

D'autre (d) ont nié que Jesus-Christ ait fait la Pâque légale , & ont soutenu que son dernier souper étoit un repas ordinaire. Comme nous nous sommes déclaré pour ce dernier sentiment dans notre Commentaire , nous allons rapporter ici les preuves qui nous y ont déterminé , sans entrer dans l'examen des raisons des autres systêmes , & sans nous attacher à les réfuter. Si le nôtre est bien établi , c'en est assez ; il ne peut y en avoir qu'un qui soit vrai.

II.  
Preuves sur lesquelles est établi le systême de ceux qui nient que J. C. ait célébré la Pâque la veille de sa mort. Diverses notions du nom de Pâque.

Il est certain que le nom de *Pascha* se prend dans l'Ecriture dans un sens fort étendu. 1°. Il signifie le passage de l'Ange exterminateur, (e) qui tua les premiers-nés des Egyptiens , & épargna les Hébreux. C'est sa premiere & plus littérale notion. 2°. L'agneau que l'on immoloit (f) en mémoire de la délivrance d'Israël de l'épée de l'Ange exterminateur. 3°. La fête que l'on célébra dans la suite des générations, (g) pour conserver la mémoire de ce fameux événement de la sortie d'Egypte. 4°.

(a) *Concil. Trident. sess. XIII. cap. 1.* — (b) Paul de Burgos , Paul de Midelbourg , Lucidès , Grotius , Onuphre , Henten. Cornel. Jansen. Maldon. Scalig. Calvisus , Lalle-matt. On peut aussi mettre de ce sentiment S. Epiphane & Euthyme Zigabene , dont on parlera ci-après. — (c) Le P. Hardouin , *Traité de la dernière Pâque de Jesus-Christ.* Voyez aussi le P. Pezron , *Histoire Evangélique.* — (d) M. Thoynard , *Harmonie Evang.* p. 107. 108. le P. Lami dans ses divers Ecrits sur la Pâque. — (e) *Exod. xii. 11. 12.* — (f) *Exod. xii. 21.* — (g) *Exod. xii. 14. 15. 16. & passim.*

Les autres victimes que l'on immoloit ce jour-là; (a) car l'agneau s'immoloit la veille, c'est-à-dire, le quatorzieme, & se mangeoit au commencement du quinzieme, c'est-à-dire, à l'entrée de la nuit. 5°. Les azymes (b) ou pains sans levain, qu'on mangeoit alors. 6°. Les repas de l'Agneau Paschal. (c) 7°. La veille & les sept jours de la fête de Pâque. (d) 8°. Toutes les cérémonies qui précédoient & qui accompagnoient cette solemnité; enforte que *préparer la Pâque*, peut s'entendre de la préparation du lieu où elle devoit se faire, de l'achat de la victime, de son immolation, de la recherche du pain levé, de tout ce qu'il falloit faire pour paîtrir, cuire, accommoder les pains azymes.

C'est de ces circonstances ou d'une partie d'entr'elles seulement, qu'on doit entendre dans les Evangélistes; ce qui y est dit, (e), que Jesus-Christ envoya ses Disciples pour préparer la Pâque, & qu'ils la préparèrent en effet. En un mot, *la Pâque* se prend dans un sens étroit & rigoureux, ou dans un sens vague & étendu, de même que le verbe *préparer* se prend pour une préparation prochaine ou pour une préparation éloignée. Par exemple, lorsque les Juifs qui étoient en Egypte, reçurent ordre de Moïse, de préparer dès le dixieme de Nisan l'agneau qu'ils devoient immoler le quatorzieme au soir, ou au commencement du quinzieme, (f) cet agneau, dès le dixieme de Nisan, est déjà nommé, *la Pâque*, & l'achat de cette victime s'appelle, *préparer la Pâque*. Je ne parle point ici des sens moraux qu'on donne à ce terme. On fait que saint Paul (g) dit que Jesus-Christ est notre Pâque, & a été immolé pour nous.

C'est encore un autre principe reconnu & mis en pratique par tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes Ecritures, que pour les concilier les unes avec les autres, il faut éclaircir ce qui est obscur, par ce qui est plus clair, & tirer de la lumière des endroits plus lumineux, pour la répandre sur ceux qui le sont moins; fixer les termes équivoques, par ceux qui sont univoques, & ne pas renverser l'ordre en quittant ce qui est clair, pour suivre ce qui est confus, en abandonnant ce qui est certain pour embrasser ce qui est douteux. Or dans la question que nous allons traiter, il y a dans saint Jean, par exemple, cinq ou six passages qui sont d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence, pour montrer que Jesus-Christ n'a pas fait la Pâque légale avec ses Disciples. On ne doit donc pas se départir de ces passages, pour en suivre d'autres douteux, incertains, obscurs ou équivoques, qui se rencontrent dans les autres Evangélistes, & qui peuvent favoriser l'opinion contraire. On

III.  
C'est par le témoignage de S. Jean qu'il faut expliquer celui des trois autres Evangélistes; & du témoignage de Saint Jean il résulte que J. C. n'a pas célébré la Pâque la veille de sa mort.

(a) 1. Par. xxx. 22. 23. 24. Deut. xvi. 1. 2. Num. xxviii. 18. 19. — (b) Luc. xxii. 1. *Dies festus azymorum, qui dicitur Pascha.* — (c) Exod. xii. 43. 44. 45. 47. — (d) Num. ix. 2. xxviii. 16. 2. Par. xxx. 1. 2. & seqq. Ezech. xlv. 21. Et in Evangelio passim. — (e) Mat. xxvi. 17. 19. Marc. xiv. 12. 16. Luc. xxii. 9. 13. — (f) Exod. xii. 3. 21. — (g) 1. Cor. v. 7.

peut expliquer saint Matthieu, saint Marc & saint Luc, dans l'hypothèse qui veut que Jésus-Christ n'ait pas fait la dernière Pâque; & on ne peut pas expliquer saint Jean dans l'hypothèse contraire. Saint Jean a écrit après tous les autres Évangélistes, il a fixé leurs sens; il faut donc s'en tenir à celui qu'il offre naturellement à l'esprit.

IV.  
Conciliation  
des textes des  
Évangélistes  
touchant la  
dernière Pâ-  
que de J. C.  
Histoire de la  
Passion de no-  
tre Seigneur  
depuis le Di-  
manche, on-  
zième jour a-  
vant la Pâ-  
que.

Les Textes de l'Écriture sont les preuves décisives de cette difficulté. On convient qu'il y a de l'embarras à concilier les Évangélistes entre eux; sans cela on n'auroit pas disputé si long-temps: mais l'opinion qui sauve plus aisément les difficultés, & qui explique plus commodément les passages des Évangélistes, doit passer pour la meilleure. Or dans notre hypothèse, nous croyons satisfaire à tout.

Le Dimanche, *sixième jour avant la fête de Pâque*, Jésus vint à Béthanie, (a) soupa chez Simon le Lèpreux, (b) où Marie sœur de Lazare répandit sur ses pieds une boîte de parfum de nard d'épi. Le lendemain (c) Lundi, dixième de Nisan, Jésus vint à Jérusalem, & y fut reçu comme en triomphe. (d) Sur le soir (e) il retourna à Béthanie, & y passa la nuit. Le lendemain (f) matin, Mardi, onzième de Nisan, il revint à Jérusalem, & maudit en chemin le figuier, qui étoit chargé de feuilles, & n'avoit point de fruits. Le soir (g) il sortit de Jérusalem, & alla coucher à Béthanie. Le lendemain (h) Mercredi, douzième de Nisan, il vint de nouveau à Jérusalem. Les Disciples virent avec étonnement le figuier à qui il avoit donné sa malédiction; desséché. Jésus leur dit, que s'ils avoient de la foi, ils pourroient en faire encore davantage. Il passa tout le jour dans le Temple à enseigner.

Sur le soir, il sortit du Temple, (i) & ses Disciples lui ayant montré les pierres & la magnificence du bâtiment, il leur dit, que tout cela seroit un jour détruit, sans qu'il y restât pierre sur pierre. Etant sorti de la ville, comme il étoit assis vis-à-vis le Temple, sur le mont des Oliviers, (k) ses Disciples lui demanderent en quel temps on verroit l'accomplissement de ce qu'il avoit dit. Jésus leur répondit par un long discours, qui n'est pas de notre dessein en cet endroit. Or la Pâque, & le jour des azymes, (l) devoient se célébrer dans deux jours. Jésus avertit ses Disciples que dans ce temps-là il devoit être livré aux Juifs, & crucifié.

Le lendemain (m) Jeudi, treizième de Nisan, étoit le premier jour des azymes, auquel il falloit immoler la Pâque, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit le quatorzième de Nisan, qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, & auquel l'Agneau Paschal devoit

(a) Joan. xij. 1. — (b) Matt. xxvi. 6. — (c) Joan. xii. 12. — (d) Matt. xxvi. 1. Marc. xi. 1. Luc. xix. 28. — (e) Marc. xi. 11. Matt. xxi. 17. — (f) Marc. xii. 1. Matt. xxi. 18. — (g) Marc. xi. 19. — (h) Marc. xi. 20. . . . 27. — (i) Matt. xxiv. 1. Marc. xiii. 1. — (k) Matt. xxiv. 3. Marc. xiii. 3. — (l) Marc. xiv. 1. Matt. xxvi. 2. — (m) Matt. xxvi. 17. Marc. xiv. 12. Luc. xxi. 7.

être immoloit. L'obligation d'ufer de ces pains ne commençoit qu'après-midi du quatorzieme, & l'agneau ne s'immoloit qu'à deux heures après midi du même jour. (a) Mais comme il falloit préparer la salle où l'on devoit manger l'agneau, & la nettoyer de tout levain, & qu'il auroit été trop tard d'en aller retener une la veille de Pâque, & au moment où l'on immoloit la victime paschale: les Disciples vinrent demander à Jesus, où il souhaitoit qu'on lui préparât un lieu pour y manger la Pâque, (b) non ce jour-là, mais le jour suivant. Jesus y envoya Pierre & Jean, qui préparèrent la Pâque, c'est-à-dire, disposerent toutes choses pour célébrer la Pâque le lendemain. Ils nettoyerent la chambre de tout levain, ils dresserent la table & les lits; puis revinrent trouver Jesus, & lui dirent, que tout étoit fait comme il l'avoit ordonné. L'Evangile ne dit pas un mot qui nous insinue que les Apôtres aient été au Temple, ni qu'ils aient immolé la Pâque. D'ailleurs il ne convenoit pas que cela se fit par d'autres, que par le maître de la compagnie; il falloit qu'il fût dans la ville, & qu'il présentât lui-même sa victime.

Sur le soir du même jour, Jeudi treizieme de Nisan, Jesus vient dans la ville, & se met à table avec ses Disciples: (c) & avant la fête de Pâque, (Remarquez bien: la Pâque n'étoit donc pas encore commencée:) ayant toujours aimé les siens, il voulut leur donner encore, avant sa mort; les dernieres marques de sa tendresse: il se leve de table, après souper, & leur lave les pieds à tous. (d) Après quoi il leur dit, qu'il avoit toujours eu un très-grand desir de manger cette Pâque avec eux, (e) parlant de l'Eucharistie qu'il alloit instituer: (f) ou bien voulant leur dire, qu'il auroit fort desiré faire le lendemain la Pâque avec eux, comme toutes choses y étoient disposées; mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en laisseroient point le loisir, & que c'étoit-là le dernier repas qu'il feroit avec eux avant sa résurrection.

Après l'institution de l'Eucharistie, (g) il leur déclara de nouveau qu'un d'entr'eux devoit le trahir, & le livrer aux Princes des Prêtres. S. Jean lui demanda qui c'étoit: & Jesus lui dit que c'étoit celui à qui il alloit présenter un morceau trempé dans la sausse. En même temps il présenta le morceau à Judas, en lui disant: *Faites vite ce que vous faites.* Quelques-uns des Disciples crurent que Jesus lui disoit d'aller acheter ce qu'il falloit pour la Fête; circonstance qui ne convient nullement au repos de la Pâque, si elle eût été commencée dès cette nuit-là; non plus que ce que fit Jesus après le souper, en lavant les pieds à ses Disciples, & en sortant de la ville; car on devoit coucher dans la maison, où l'on avoit fait la Pâque. (h)

(a) Exod. xii. 18. 19. Levit. xxiii. 5. Num. xxviii. 16. = (b) Matt. xxvi. 17. 18. Marc. xiv. 12. 13. 14. Luc. xxii. 8. 9. = (c) Matt. xxvi. 20. Marc. xiv. 17. Luc. xxii. 14. = (d) Joan. xiii. 1. 2. & seq. = (e) Luc. xxii. 15. = (f) Orig. Chrysoft. homil. 82. 83. = (g) Joan. xiii. 21. & seq. Luc. xxii. 21. & seq. = (h) Maimonid. Halac. Pefach.

Etant au jardin des Oliviers, il y fut pris par une troupe d'archers & de ministres du grand-Prêtre, & par conséquent Juifs armés & disposés à lui faire violence (a) s'il eût résisté; ce qui est encore entièrement contraire aux loix & aux usages des Juifs; & ce qui prouve que ce jour-là n'étoit pas le jour de Pâque. On le conduisit chez Anne, puis chez Caïphe; on l'interrogea juridiquement; on entendit des témoins; on le condamna: autre infraction de toutes les loix qui devoient s'observer aux jours de Fête. Le matin on s'assembla dans le Sénat, où Jesus fut de nouveau présenté, accusé & condamné. Après quoi on le conduisit à Pilate: mais les accusateurs de Jesus n'osèrent entrer dans le Prétoire, de peur de se souiller, parce qu'ils vouloient manger la Pâque ce jour-là, (b) ce qui est bien à remarquer. Ils ne l'avoient donc pas mangée la veille.

Il est superflu de nous dire que cette Pâque qu'ils vouloient manger, étoit les victimes qui s'immoloient dans le Temple le jour de Pâque & pendant l'Octave, & dont Moïse a parlé dans le Deutéronome. (c) Car ces victimes qui sont effectivement appellées *Phasé* ou Pâque, étoient des holocaustes, comme on le voit par les Nombres; (d) & par conséquent on n'en mangeoit point: elles étoient toutes consumées sur l'autel. Il est vrai qu'on pouvoit aussi immoler des victimes pacifiques, dont il étoit permis de faire des repas; mais ces victimes n'avoient rien de particulier. On pouvoit les offrir dans quelque jour qu'on voulût; rien n'obligeoit de les manger ni le jour de Pâque ni les autres jours: elles étoient de pure dévotion. Est-il croyable que pour une cause aussi légère, & sans aucune obligation ni nécessité, les Juifs aient voulu s'abstenir de poursuivre Jesus-Christ, de l'accuser devant le tribunal de Pilate, & donner à ce Président la peine d'aller, de venir, de retourner de son Prétoire devant sa porte pour parler aux Juifs & aux troupes? Est-il croyable que Pilate eût eu cette complaisance, s'il n'y eût été obligé par quelque grande raison, comme étoit celle de laisser aux Juifs la liberté de faire leur Pâque ce jour-là?

Après bien des mouvements fort contraires au repos d'une grande Fête, comme auroit été celle de la Pâque, si elle fût venue ce jour-là, ils obtinrent enfin la condamnation de Jesus-Christ. On le conduisit au Calvaire; il y fut crucifié; il y expira vers trois heures après-midi. (e)

Quelque temps après, les Juifs demandèrent à Pilate que l'on rompît les jambes aux crucifiés, afin que leurs corps ne demeurassent point en croix le jour du Sabbat; car ce jour de Sabbat étoit un grand jour ou une grande fête, comme le remarque saint Jean. (f) Pourquoi? sinon parce que c'étoit le jour de Pâque? On détacha donc les corps de la croix.

(a) *Matt.* xxvi. 47. & *seq.* *Marc.* xiv. 43. & *seq.* *Luc.* xxii. 47. & *Joan.* xviii. 3. & *seq.* — (b) *Joan.* xviii. 28. — (c) *Deut.* xvi. 1. 2. — (d) *Num.* xxviii. 17. 23. 24. — (e) *Matt.* xxvii. 46. & *seq.* — (f) *Joan.* xix. 31. *Ἡ γὰρ μεγάλη ἡ ἡμέρα ἐκείνη τῆς σάββατος.*

Joseph d'Arimatee prit celui de Jesus. Nicodeme acheta des parfums ; ils l'embaumerent , l'envelopperent de bandes & d'un linceul , le mirent dans un tombeau , en fermerent l'entrée , & se retirerent promptement ; parce que ce jour-là étoit celui de la *Parasceve* , (a) c'est-à-dire , de la préparation au jour de la Fête ou du Sabbat , qui commençoit au coucher du soleil , quant à l'obligation du repos.

J'ai voulu donner de suite toute l'Histoire de la Passion , depuis le Dimanche sixieme jour avant la Pâque , afin que le Lecteur comparant les dates & les jours , puisse voir plus distinctement que le jour de Pâque ne pouvoit être cette année que le Samedi ; & que les actions & les poursuites que les Juifs firent contre Jesus le Vendredi , sont entièrement incompatibles avec le repos d'une aussi grande Fête que la Pâque. Lorsqu'Agrippa , après avoir fait mourir saint Jacques le Majeur , eut fait arrêter saint Pierre , il ne voulut pas le faire exécuter pendant les jours des azymes , (b) ou de la Pâque. Il voulut différer son supplice jusqu'après la Fête : il savoit trop les loix & les usages des Hébreux. Ici les Juifs se hâtent de faire condamner Jesus-Christ la veille de Pâque , de peur que pendant les jours de la Fête , il ne leur échappât , ou qu'il ne survint quelque chose qui les empêchât de le faire mourir.

Je ne m'arrête pas à réfuter ceux qui veulent que l'on ait pu célébrer cette Fête deux jours de suite. Le P. Lami a fait voir après Bochart , que tout ce que les Rabbins peuvent dire sur ce sujet , est nouveau , & fort différent de la véritable pratique des anciens Hébreux. (c) Quant on auroit pu faire la Pâque deux jours de suite dans les provinces éloignées à cause de l'incertitude de la phase de la lune , cela ne pouvoit avoir lieu à Jérusalem. La translation prétendue des Fêtes qui tomboient le Vendredi , n'est nullement prouvée. On montre fort bien le contraire par les Rabbins mêmes. On peut voir Ligfoot & Bochart.

Une preuve qui doit être d'un grand poids pour notre sentiment , c'est que la fête de la Pentecôte a toujours été célébrée dans l'Eglise le Dimanche : elle tomba donc le Dimanche en l'année de la mort de notre Sauveur. Or la Pentecôte des Juifs se célébroit le cinquantieme jour à compter du lendemain des azymes , où l'on offroit *l'homer* ou la gerbe de l'orge nouveau , & qui étoit le seizieme du mois. Le quinzieme étoit donc le Samedi , & par conséquent le jour de Pâque ; & le quatorzieme , le Vendredi ou la *Parasceve* ; c'étoit ce jour-là que l'Agneau Paschal devoit être immolé & mangé. Or Jesus a fait la Cene le treizieme au soir ; ce ne peut donc être la Cene paschale. On peut voir cet argu-

V.  
Les poursuites des Juifs contre Jesus sont incompatibles avec la célébration de la Pâque ; & on ne peut pas dire que la Pâque ait été célébrée deux jours de suite.

VI.  
Preuve tirée de ce que dans l'Eglise la Pentecôte a toujours été célébrée le Dimanche.

(a) *Luc.* xxiii. 56. *Joan.* xix. 42. — (b) *Act.* xii. 4. — (c) Lami , Lettre sur la Pâque , p. 33. Voyez Bochart. *De Animal. sacr.* l. 2. c. 50. & le P. Pétau , Note sur l'Hébreu 51. de S. Epiphane.

ment mis dans tout son jour par le P. Lami (a) & par M. Thoynard. (b) Si on suppose que le Jeudi auquel Jesus-Christ fit la dernière Cène, étoit le quatorzième de la Lune, & le Vendredi le quinzième, & le jour de la Pâque, l'oblation de la gerbe se fera faite au matin du jour du Sabbat; car la rencontre du jour du Sabbat n'empêchoit pas qu'on ne la moissonnât, & qu'on ne l'apportât au Temple; (c) & par conséquent le jour de la Pentecôte de cette année tombera au Samedi, ce qui est contre la pratique universelle de l'Eglise dès les premiers siècles.

## VII.

Preuve tirée de ce que le Mercredi de la Semaine sainte a toujours été regardé comme le jour du complot des Juifs contre J. C.

Une autre ancienne Tradition commune dans l'une & dans l'autre Eglise, est que le Mercredi de la Semaine sainte fut le jour auquel les Juifs, je veux dire, les Prêtres & les Pharisiens, complottèrent d'arrêter Jesus-Christ, & de le faire mourir. L'Eglise Grecque & Latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart, ou du moins les plus pieux; d'entre les Chrétiens observoient religieusement, en mémoire de la trahison de Judas & du complot des Juifs. Or les Evangélistes nous apprennent expressément que cela se fit deux jours avant la Pâque: *Erat autem Pascha & aryma post biduum*, dit saint Marc, (d) & *quarebant summi Sacerdotes quomodo Jesum dolo tenerent*. Et saint Matthieu: (e) *Vous savez que dans deux jours, c'est-à-dire, Vendredi prochain, la Pâque s'immolera, & le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. Or les Princes des Prêtres s'assemblerent pour délibérer des moyens d'arrêter Jesus*. Du Mercredi au Jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là que se fit la Pâque: c'est donc le Vendredi au soir, dans le même temps que Jesus-Christ expira sur la croix.

## VIII.

Preuve tirée de ce que selon les calculs astronomiques la Pâque de l'année où laquelle J. C. est mort, devoit tomber au Vendredi.

Les Hébreux régloient alors leurs mois suivant le cours de la lune; tout le monde en convient. La fête de Pâque commençoit au soir du quatorzième de la lune, & duroit tout le quinzième: (f) c'est encore un fait incontestable. Les fêtes des Hébreux commençoient au soir, & finissoient de même, comme l'Ecriture le marque expressément. (g) Pour fixer donc la fête de Pâque, un moyen infaillible est de montrer par des calculs astronomiques que le 14<sup>e</sup> de Nisan, cette année 33. de l'Ere Vulgaire, étoit le Vendredi. Or c'est ce qui a été fait avec toute l'exactitude que l'on peut désirer, par de très-habiles Astronomes. Il faut donc avouer que le Vendredi 14<sup>e</sup> de Nisan de cette année étoit la veille de Pâque, & que ce jour-là Jesus-Christ ayant été mis à mort, & crucifié après-midi, il n'a pu faire la Pâque avec les autres Juifs. (h)

On ne peut opposer à cela que deux choses: la première, que l'année 33. de l'Ere Vulgaire n'est pas celle de la mort de Jesus-Christ; & la

(a) Lami, Lettre sur la Pâque, p. 66. — (b) Thoynard, Harmon. des Evangiles; not. pag. 151. — (c) *Mischna* vi. l. 18. n. 1. — (d) *Marc.* xiv. 1. — (e) *Matt.* xxvi. 2. & *seqq.* — (f) *Exod.* xii. 2. 6. *Levit.* xxiii. 5. — (g) *Levit.* xxiii. 32. — (h) On peut voir les Tables imprimées à la fin de la Bible de Vitré, pag. 51. & M. Thoynard, Harmon. not. pag. 148.

Seconde, que la supputation de nos Astronomes est fautive, ou que celle des Hébreux du temps de notre Sauveur, n'étoit pas exacte. Quant à la dernière, on ne peut raisonnablement la soutenir, sans en donner de bonnes preuves. Il n'est pas à présumer que les Juifs, scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, aient négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen, ou par eux-mêmes, ou par des Mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, sur-tout en Egypte, près de chez eux.

La fidélité & la capacité des Astronomes, (a) qui ont été employés à cette supputation par le P. Lancelot & par M. Thoynard, ne peuvent être suspectes. On peut examiner leurs calculs & leurs preuves; elles sont publiques.

Si le texte des Evangiles étoit précis & formel, pour prouver que Jesus-Christ a célébré la dernière Pâque, les supputations des Astronomes me toucheroient peu, & je ne balancerois pas à passer le peu d'exactitude & de ponctualité que l'on imputerait aux Juifs: mais n'ayant contr'eux ni un texte formel, ni aucune autre raison de reproche, il n'est pas permis de les accuser d'avoir manqué cette année-là dans la fixation de leur fête.

Quant à l'année de la mort de Jesus-Christ, on peut démontrer que ce ne peut être que la trente-troisième de l'Ere Vulgaire. Saint Jean commença de faire sa fonction de Précurseur la quinzième année de l'Empire de Tibere. (b) Cette année répond à la vingt-huitième de l'Ere Vulgaire. Jesus fut baptisé quelque temps après que ce saint Précurseur eut commencé de prêcher. Notre Seigneur a prêché au moins deux ans & demi depuis son baptême. Saint Jean (c) marque clairement deux Pâques sans celle de sa mort. (d) Donc Jesus-Christ ne peut être mort avant l'an trente & unième de l'Ere Vulgaire.

Il mourut sous le gouvernement de Pilate. Pilate fut chassé de la Judée avant la mort de Tibere. Tibere mourut constamment l'an 37. de l'Ere Vulgaire; il faut donc mettre la mort de Jesus-Christ entre la trente & unième & la trente-septième année de cette Ere. Or de toutes ces années on ne connoît par les supputations astronomiques, que la trente-troisième, où la Pâque ait pu se faire le Jeudi ou le Vendredi quatorze de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la dernière Pâque en cette année. On peut voir cela plus au long dans le P. Lami. Voyez aussi les supputations de M. Bouillaud, & les raisons de M. Thoynard dans son Harmonie des Evangiles. (e) Or suivant les calculs dont on a parlé, la Pâque devoit tomber le Vendredi 14. de Nisan en cette année trente-

(a) M. le Fevre & M. Bouillaud, Paul de Midelbourg. — (b) Luc. III. 1. — (c) Joan. II. 13. VI. 4. — (d) Joan. XI. 55. XII. 1. XIII. 1. — (e) Thoynard. Harmon. p. 83. *Idem* in not. p. 148. 149.

troisième de l'Ere Vulgaire. C'est donc la vraie époque de la Pâque, & de la mort de notre Sauveur.

IX.  
Témoignages  
des Grecs en  
faveur de l'o-  
pinion que l'on  
soutient ici.

Quoique notre système ne soit pas le plus généralement suivi dans l'Antiquité, il n'a pas laissé d'y trouver des défenseurs & des approbateurs; & après le sentiment qui veut que Jesus-Christ ait fait la dernière Pâque légale avec ses Apôtres, il n'y en a aucun qui soit plus suivi, ni mieux fondé en autorité que le nôtre. Je ne rapporte pas ici le sentiment de saint Jean Chrysostome, (a) qui a cru que notre Seigneur avoit fait la dernière Pâque; mais non pas les Prêtres & les Scribes & les autres Juifs qui poursuivirent sa mort. Il croit que leur fureur & leur malice ne leur permirent pas de remplir ce devoir le jour ordonné; mais qu'ils le remirent au lendemain. Ce sentiment est trop singulier pour en tirer aucun avantage: seulement je remarquerai que le texte de saint Jean a paru si clair à ce saint Docteur, qu'il n'a pas cru pouvoir l'expliquer autrement, qu'en disant qu'au moins les persécuteurs de Jesus-Christ firent la Pâque le jour de sa mort.

Victor d'Antioche, (b) qui vivoit au cinquième siècle, puisqu'il cite saint Jean Chrysostome comme vivant, dit que les Juifs délibérèrent de prendre Jesus-Christ deux jours avant Pâque & avant sa Passion, c'est-à-dire, le Mercredi; car il falloit que le 14. du premier mois, le vrai Agneau Paschal fût immolé sur la croix. Il ajoute que quand saint Matthieu dit, *Apud te facio Pascha*, Je vais faire la Pâque chez vous; cela peut signifier, non la manducation, mais la préparation de la Pâque. Car saint Jean dit expressément que le jour de la Passion les Juifs n'avoient pas encore mangé la Pâque. Il falloit que ce jour-là la Pâque typique fût immolée dans le Temple, & que le véritable Agneau fût sacrifié sur la croix.

Apollinaire (c) n'est pas moins exprès pour ce sentiment. Il remarque que saint Jean a fort bien dit, qu'après le souper de Jesus-Christ, ce n'étoit point encore la Pâque: *Avant la fête de Pâque, Jesus ayant aimé les siens, les aima jusqu'à la fin*. La Pâque n'étoit donc pas encore mangée; elle devoit se manger dans le même temps que Jesus le vrai Agneau de la Pâque devoit consommer son sacrifice. Il faut donc croire, ajoute-t-il, que quand les Evangélistes ont dit que *le premier jour des*

(a) *Chrysostr. in Matt. Homil. 85.* Οὐ γὰρ αἱ ὁ Χριστὸς παρέβη τὸν καιρὸν τῆ Πάσχα ἀλλ' ἐκείνη εἰ πάντα τελεῶντι ἔϊλοντο, ἢ τὸ Πάσχα ἀφῆται, ὑπὲρ τῆ τῆ φυσικῆ αὐτῶ ἐμαλῆσαι ἐπιθυμία.  
 (b) *Victor. Antioch. Caten. in Marc. xiv. 1. Cod. Reg. 1508. & 437. apud Thoynard. Harmon. nos. p. 151.* Ἐν τῆ γὰρ τῆ μὲν, ἢ ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ τὸ ἀληθινὸν Πάσχα ἴδου τελεῖται. *Idem in Marc. xiv. 13.* Τὸ πρὶς σὶ πρὶ τὸ Πάσχα, δύναιται δὲ ταῦτα τῆ παρασκευῆ ἢ Πάσχα εἶναι, ἢ τῆ βραβύου... ἔχρη γὰρ κατὰ τῆ αὐτῆ ἡμέρᾳ, ἢ ἄρα, τότε τελειοῦται Πάσχα, ἢ τὸ ἀληθινὸν ἐπιτελεῖται.  
 (c) *Apol. Caten. in Joan. xviii. 28. Cod. Reg. 247.* Ἐστὶν γὰρ ἀπολαβῆς, ἢ πρὶ τῶν ἄλλων Εὐαγγελιστῶν, ἔτι πρῶτον τῶν ἀζύμων, τῶν πρὶ ἀζύμων κρέμει, τότε ἔστι τῶν τρισκαιδεκάτων, ἢ ἔτι πρὸ τῆς Πάσχα μὴ καὶ αὐτὸς ἐν ταύτῃ τῆ Πάσχα ὑπὲρ καὶ μαθητῶν; ἀδὲ δὲ ἄρα τῆ ἢ ἢ τῆ Πάσχα βραβύου.

*azymes* Jesus envoya ses Disciples lui préparer une salle, il faut l'entendre du jour de devant les *azymes*, c'est-à-dire, du treizieme du mois, auquel jour les Apôtres préparèrent le lieu; mais le souper ne fut pas celui de la Pâque. C'est ainsi qu'il faut l'entendre pour concilier saint Jean avec les autres Evangélistes: & certes saint Matthieu l'insinue lui-même, lorsqu'il raconte que Jesus-Christ dit à ses Disciples: *Vous savez que dans deux jours la Pâque doit se faire, &c.* Enforte que Jesus fut crucifié dans le même temps que la Pâque s'immoloit. C'est ce que dit Apollinaire.

Saint Epiphane (a) croit que la plupart des Juifs, dans l'année de la mort de notre Seigneur, avancerent de deux jours la célébration de la Pâque; que notre Seigneur la fit avec eux; mais que ceux d'entre les Juifs qui étoient mieux instruits, la différèrent jusqu'au Vendredi. Nous ne voulons point approuver un sentiment si singulier: mais il montre toujours l'embaras où les Anciens ont été, pour concilier saint Jean avec les autres Evangélistes. Casaubon, (b) le P. Pétau, (c) & après eux le P. Lami, ont cité un passage qui est dans la Préface de la Chronique d'Alexandrie, (d) & qui est attribué à Pierre Evêque de cette ville, qui dit que notre Seigneur, la dernière année de sa vie, ne mangea point l'agneau paschal; mais qu'il fut immolé lui-même, à l'heure que l'on immoloit dans le Temple l'agneau paschal.

Cet Auteur ou celui de la Chronique, pour autoriser ce sentiment, cite un passage de saint Hippolyte Martyr, Evêque de Porto en Italie, tiré du Livre contre les Hérésies, dans lequel l'Auteur entreprend de saper par le fondement l'opinion des Quatrodécimants qui raisoïnoient ainsi: Jesus-Christ a fait la Pâque le quatorzieme de la lune; donc je dois la faire le même jour: il soutient que Jesus-Christ ne mangea pas la Pâque légale dans le temps de sa Passion, parce qu'il étoit lui-même la véritable Pâque qui fut immolée à l'heure qui avoit été prédite. On cite encore un autre passage du Livre de la Pâque du même Auteur qui dit la même chose.

Dans la même Préface on lit un passage d'Apollinaire Evêque d'Hiéraple, (e) qui désapprouve le sentiment de ceux qui croient que Jesus-Christ mangea la Pâque avec ses Disciples le quatorzieme du mois. Enfin on y voit un autre passage que l'on veut attribuer à saint Clément d'A-

(a) *Epiph. Panar. hæres. 52. Es ita Petavius in animadvers. in Epiph. — (b) Casaubon. Exercit. 17. n. 24. — (c) Petav. l. de Doctr. Temp. c. 15. — (d) Pet. Alex. in Chron. Alex. Pref. Τὸ ἡμῶν ἐκ σκιῶς Πάσχα ἱπιτέλει, ἰσθίου τὸ τυκινὸν ἀμῶν... ἐπεὶ δὲ ἐκάρηθη, ἢ ἴσχυι τοῦ ἀμῶν, ἀλλ' αὐτὸς ἴσταται οἱ ἀληθινὸς ἀμῶν ἐν τῇ τῷ Πάσχα ἱερῇ... οὐ αὐτῷ ἢ τῇ ἡμέρᾳ ἐν ᾗ ἴμελλοι οἱ Ἰουδαῖοι πρὸς ἰσχύαι ἰσθίου τὸ Πάσχα, ἰσχυρῶν ὁ Κύριος ἡμῶν, ἐν σπηλαίῳ Γενεῖ Χριστοῦ, θύμα γενόμενος τοῖς μέλλουσι καταλέψινθαι, &c. — (e) Apoll. Hierap. Epist. 6. Ἡ ἰδ' τῷ ἀληθινῷ τῷ Κυρίῳ Πάσχα ἡ θυρία ἡ μέγαλα, ἡ ἄρτι ἀμῶν παῖς Θεοῦ ἡ δίδυμὸς, ἡ δίδυμὸς τῶν ἰσχυρῶν, &c.*

lexandrie, (a) mais qui certainement n'est pas de lui, qui suppose que les Apôtres préparèrent la Pâque, mais que Jesus-Christ ne la mangea pas, & qu'il fut immolé comme le véritable Agneau, dont celui des Juifs n'étoit que la figure. On veut bien convenir que ces passages ne sont pas des Auteurs dont ils portent le nom : mais ils sont anciens, & d'autant plus considérables, qu'ils sont faits exprès contre les Hérétiques Quartodécimants.

L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, imprimé sous le nom de saint Justin le Martyr, dit expressément (qu. 65.) que Jesus-Christ est mort & a été condamné le jour de la Parasceve ou de la préparation de la Pâque. Philoponus qui vivoit en 604. sous Phocas, a traité exprès cette question, & soutient fortement l'opinion qui veut que Jesus-Christ n'ait pas fait la Pâque la dernière année de sa vie. Photius (b) parle aussi de Métrodore & de deux autres Auteurs qui avoient écrit des Traités contre les Juifs & les Quartodécimants, où ce sentiment étoit établi. Théophylacte & Euthyme témoignent que de leur temps il y avoit encore des gens qui ne croyoient pas que Jesus-Christ eût fait la Pâque la veille de sa mort. Photius même dit que c'est une chose à examiner.

Dans la nouvelle édition de saint Jean Damascene (c) on a publié deux pieces où l'on soutient le même sentiment. On y trouve aussi un fragment d'un Auteur Grec, (d) qui prend le nom de saint Jean Damascene, & qui dit que notre Seigneur fit la Cene mystique le Jeudi à six heures du soir ; mais que les azymes ne commencerent que le Vendredi, lorsque Jesus-Christ étoit déjà dans le tombeau. Euthyme Zygabene, Grec schismatique, enseigne que notre Seigneur anticipa d'un jour la Pâque Judaïque ; qu'il la fit le Jeudi, au lieu que les autres Juifs ne la firent que le jour suivant ; qu'il usa de pain azyme, pendant qu'il mangea l'agneau paschal ; mais qu'il prit du pain ordinaire, lorsqu'il voulut instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang. Casaubon cite aussi Gédrene, qui dit que notre Seigneur ne célébra pas la Pâque Judaïque l'année de sa mort, & qu'il se contenta de la nouvelle Pâque, dont il étoit lui-même l'instituteur & la victime.

Pierre d'Antioche dans sa lettre à Dominique Patriarche de Grade, (e) confirme cette opinion, pour prouver que notre Seigneur ne s'étoit point servi de pain sans levain dans l'institution de l'Eucharistie, parce, dit-il, que ce n'étoit encore que le treizieme jour de la lune, & que

(a) Clem. Alex. p. 7. Τοῖς μὲν παρεληλυθόσι ἔτισι τὸ θυῆρην πρὶ τῆς ἡμέρας, ἡραζῶν ὁ Κύριος Πάσχα. ἔπει δὲ ἐκνήξεν, αὐτὸς ἦν τὸ Πάσχα ὁ ἄμιος τῷ Θεῷ ὡς πρὶκατη ἰδιὸ σφασκὸ ἀγαθὸς, αὐτὸν ἰδὶδαξεν τὸ μαθητὰς τῷ τύπῳ τὸ μυστήριον τῆς ἰγ. — (b) Metrodor. & duo Anonymi apud Phot. Codd. 115. 116. — (c) Vide nov. Edit. S. Joannis Damasceni, t. 1. p. 647. 648. — (d) Dissert. de Azymis, p. xii. — (e) Apud Michael. le Quien, Dissert. t. 1. Joan. Damascen. p. LXXII. Τα γὰρ τῆς ἡμέρας τῆς σιλήτης γίνεσθαι νομιματὸν ἦν. Τῆ δὲ ἡμέρας, ἡ μὲν δύναται.

l'agneau paschal ne se mangeoit que le quatorzieme, & que les azymes n'étoient commandés que pour le quinzieme. On pourroit encore ajouter à ces témoignages celui des Juifs, (a) qui disent que Jesus-Christ, qu'ils appellent *le fils de Pandir & de Satda*, fut crucifié à Lydde ou Diospolis, par le jugement du grand Sanhédrin; la veille de Pâque.

Tertullien, (b) parmi les Peres Latins, paroît entièrement dans notre sentiment. Il dit que la Passion de Jesus-Christ fut achevée le premier jour des azymes, auquel Moyse avoit commandé qu'on immolât l'agneau paschal au soir. *Quæ Passio perfecta est die octavo Kalend. April. die primo azymorum; quo agnum ut occiderent ad vesperam, à Moyse fuerat imperatum. Itaque omnis Synagoga filiorum Israel illum interfecit, &c.* Par ces dernieres paroles, il fait allusion à celles-ci de Moyse: (c) *Omnis cætus*, (les Septante, *Synagoga*) *filiorum Israel faciet illud (Pascha.)* Et il insinue que tout Israël concourut à l'immolation du vrai Agneau paschal, en demandant la mort de Jesus-Christ, & en le faisant mourir dans le même temps que l'on devoit immoler l'agneau figuratif dans le Temple.

L'Auteur des Questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament, que l'on croit être Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine sous Tibere, (d) propose comme une chose communément reçue dans l'Eglise, cette question: (e) Pourquoi notre Seigneur a voulu être crucifié à la même heure que les Juifs devoient faire la Pâque? Dans sa réponse il suppose ce fait comme indubitable; & dans la réponse à la question quatre-vingt-quatorzieme, il répète la même chose, sans témoigner le moindre doute: *Vesperè enim eadem die Pascha acturi erant.* Saint Augustin (f) paroît aussi favoriser ce sentiment, lorsqu'il dit que la premiere Pâque Judaique fut célébrée lorsque les Hébreux sortirent de l'Egypte; mais que la vérité dont cette Pâque n'étoit que la figure, fut accomplie, lorsque Jesus-Christ fut conduit à la croix comme un agneau que l'on va immoler. Mais je n'insiste point sur ce passage, parce qu'il n'est pas bien exprès.

Je remarquerai seulement en général, que les Peres Latins ne paroissent pas avoir assez approfondi cette question. Lorsqu'ils expliquent le texte de saint Jean, ils parlent comme s'ils croyoient que Jesus-Christ n'a pas mangé la Pâque avec les Juifs. Les Peres Grecs, comme saint

X.  
Témoignages  
des Latins en  
faveur de la  
même opinion.

(a) *Talmudist. Tract. Sanhedrin.* — (b) *Tertull. contra Judæos, c. 8.* — (c) *Exod. xii. 47.* — (d) [On les attribue aujourd'hui à Tichonius Donatiste, connu sous le nom d'*Ambrosiaster.*] — (e) *Autor. Quæst. tom. 3. novæ Edit. Op. Aug. qu. 55. p. 63. Quid causa fuit in illo tempore crucifigi se permetteret Dominus, quo octavo Kalendas Aprilis Pascha celebraturi erant Judæi? Vide & qu. 94. p. 85. 86.* — (f) *Aug. tract. 55. in Joan. n. 1. Tunc primum Pascha celebravit Filius Dei, quando ex Ægypto fugientes rubrum mare transierunt. Nunc ergo figura illa prophetica in veritate completa est: cum sicut ovis ad immolandum ducitur Christus.*

Chrysofome (a) & Théophylacte, (b) le prennent de même ; & quant à ces mots de saint Matthieu : (c) *Primâ die azymorum*, ils les entendent du jour de devant les azymes. Les Modernes étoient si peu disposés à entrer dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des hérétiques ou des visionnaires, ceux qui osoient s'en ouvrir. Véchiectus fut mis dans les prisons de l'Inquisition, pour avoir osé s'éloigner du sentiment commun. Le P. Lami, (d) qui a le premier donné au Public son système sur la Pâque, a balancé pendant plusieurs années à se déclarer ; & il ne l'a fait qu'après avoir vu que M. Thoynard établissoit la même opinion dans son Harmonie, qu'il préparoit depuis si longtemps, & que nous n'avons vue qu'après sa mort. Le grand nombre des approbateurs de l'autre sentiment ne doit donc pas être d'un grand poids : la chose jusqu'ici n'avoit point été examinée à fond.

XI.  
Preuve tirée  
de l'ancien  
usage du pain  
levé dans le  
Sacrifice Eucharistique.

L'ancien usage du pain levé dans le Sacrifice de l'Autel, est notre dernière preuve pour montrer que Jesus-Christ ne mangea pas la Pâque ; la dernière année de sa vie. On convient que cet usage est très-ancien dans l'Orient. Saint Epiphane (e) remarque que les Ebionites usoient de pain azyme une fois l'année, c'est-à-dire, durant les jours de la Pâque, par où il insinue que tout le reste de l'année, ils employoient le pain levé. Les Arméniens sont les premiers des orientaux qui aient quitté le pain levé, pour se servir de pains azymes. (f) Jean Philoponus, (g) qui vivoit, comme on l'a dit, au commencement du septième siècle, témoigne que les Egyptiens de son temps n'usoient que de pain levé pour le sacrifice. Ludolf (h) assure la même chose des Ethiopiens d'aujourd'hui, & Vansleb (i) des Egyptiens. Abraham Echellensis (k) dit que dans le Canon des Jacobites & des Nestoriens, on lit : *Et prenant du pain levé, il le bénit, &c.* Parmi les Grecs, la chose est publique encore aujourd'hui, & on ne sauroit en montrer ni le commencement ni l'origine. Elle est donc dès les premiers temps.

Dans l'Eglise Latine le P. Sirmond (l) & le Cardinal Bona (m) ont soutenu que l'on s'étoit servi de pain levé jusques vers le dixième siècle. Le P. Mabillon (n) a prétendu au contraire, que l'usage des azymes étoit beaucoup plus ancien. Il veut même qu'il ait toujours été usité dans l'Eglise Latine. Il se fonde sur le témoignage du Pape Léon IX. (o)

---

(a) *Chrysof. in Matt. xxvi.* — (b) *Theophyl. in Matt. xxvi. & in Luc. xxi.* Voyez la Dissert. *De Azymis*, que le P. le Quien a mise à la tête du premier tome de saint Jean Damascene. — (c) *Matt. xxvi. 17.* — (d) Lami, Lettre sur la Pâque, p. 26. 27. — (e) *Epiph. hæres. 30.* — (f) *Narratio de rebus Armen. tom. 2. auct. Biblioth. PP. Col. 294.* — (g) *Philopon. tract. de azymo.* — (h) Ludolf. l. 2. *Histor. Æthiop. præm. 1. num. 28.* — (i) Vansleb. Voyage d'Egypte. — (k) *Abrah. Echell. epist. ad Joan. Morin. inter Morini epist. 85.* — (l) *Sirmond. tract. de azymis.* — (m) *Bona, de rebus Liturgic.* — (n) *Mabillon, de fermento & azymo.* — (o) *Leg. IX. ep. 6. ad Michael. Cerub. Idem Epist. 1.*

qui répondant aux Grecs , avance que depuis mille vingt ans on y employoit les pains sans levain , & que tous les Martyrs de l'Eglise Latine avoient été engraisés de ce pain. Il est certain que du temps de Michel Cérularius , & des disputes avec les Grecs , cette pratique étoit générale dans l'Occident. Alcuin , (a) Raban Maur , (b) saint Isidore de Séville (c) en parlent comme d'une chose très-ancienne. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut pas prouver que la chose soit de toute antiquité.

Martin Polonois dans sa Chronique , dit que ce fut Alexandre I. qui ordonna qu'on useroit du pain levé ; particularité que l'on ne trouve pas dans les fausses Décrétales d'Isidore. Les anciens Scholastiques (d) disoient , mais sans aucun fondement que l'on sache , qu'un certain Pape Léon avoit ordonné qu'on usât de pain levé , pour s'opposer aux Ebionites , qui soutenoient qu'il falloit consacrer avec du pain azyme : mais que ces hérétiques étant dissipés , on étoit revenu au pain sans levain. Les nouveaux Grecs schismatiques (e) soutiennent que l'on n'a commencé à mettre en usage le pain sans levain , que depuis Charlemagne. Ce Prince s'étant rendu maître de Rome avec les Vandales Ariens , introduisit , disent-ils , cette coutume par l'autorité du Pape Félix qui les favorisoit. Mais ces témoignages ne méritent pas même qu'on les réfute.

Le plus certain Auteur que nous ayons pour montrer l'antiquité du pain ordinaire & levé dans l'Eglise Latine , est celui qui est imprimé sous le nom de saint Ambroise , (f) sur les Sacrements. Il vivoit vers le cinquieme ou sixieme siecle , & il dit expressément que dans l'Eucharistie on employoit *usitatum panem* ; & on cite , (g) comme de saint Grégoire le Grand , un passage où ce saint Pape déclare que l'Eglise Romaine se sert indifféremment de pain levé ou de pain azyme , pour l'Eucharistie. Mais ce passage ne se lit pas dans ses Ouvrages imprimés. Les Peres de l'Eglise Latine & les Conciles , parlent toujours du pain Eucharistique , comme d'un pain ordinaire. (h) Ils ne marquent point d'obligation de n'y pas mettre de levain , ce qu'ils n'auroient pas manqué de relever , si la chose eût été jugée nécessaire. Jamais avant l'onzieme siecle , on n'a eu de dispute sur cela dans l'Eglise. Si l'on trouve quelque chose d'ordonné sur le pain Eucharistique , c'est seulement qu'on ne présentât point du pain sale , noir , commun. On vouloit du pain blanc , propre ,

---

(a) Alcuin. ep. 69. == (b) Raban. Maur. l. 1. Instit. Cleric. cap. 31. == (c) Isidor. Hispal. l. 1. de Officiis Eccles. == (d) Alenf. Bonavent. Scotus , Durand. Thom. in 4. Sentent. Distinct. xi. == (e) Epiph. Constantinopolit. & alii apud Michael. Le Quien, Dissert. de azymis. == (f) Ambros. seu quis alius , lib. 4. de Sacram. c. 4. == (g) Greg. Magn. apud D. Thom. Catena in Matt. c. 26. & lib. 2. contra errores Græcorum. Vide & Phot. Cod. 252. == (h) Tertull. lib. 2. c. 5. ad uxorem. Aug. Ser. 227. & 229. & Ep. 59. Alii passim.

préparé exprès. (a) Or si l'on se servoit de pain levé, on ne croyoit donc pas que Jesus-Christ eût célébré la dernière Pâque, puisqu'il n'auroit pu se servir que de pain azyme.

XII.  
Raisons de  
convenance  
qu'on produit  
en faveur de  
cette opinion.

Je ne parle point ici des raisons de convenance qu'on produit, pour montrer que Jesus-Christ ne devoit point faire la Pâque la dernière année de sa vie. Puisqu'il étoit venu substituer la nouvelle Pâque à l'ancienne, il devoit consommer son sacrifice dans le même temps que les Juifs immoloient l'agneau paschal dans le Temple. Il devoit mettre la réalité en la place de la figure. Les Peres ont souvent relevé cette raison, & saint Irénée (b) dit expressément que le Fils de Dieu en mourant sur la croix, donna l'accomplissement à la Pâque : *Passus est Dominus adimplens Pascha*. Origene (c) & saint Jérôme (d) rapportant ces paroles de Jesus-Christ, *Vous savez que dans deux jours la Pâque se fera*; ils l'expliquent de la nouvelle Pâque qui ne s'étoit jamais faite, & qui devoit se faire alors pour la première fois; de la Pâque réelle opposée à la Pâque figurative : *Finem carnali festivitati volens imponere, umbræque transiit*; *Pascha reddere veritatem*; de la mort de Jesus-Christ, au lieu de l'immolation de l'agneau paschal. Ces sortes de raisons, quoique fort solides, ne sont bonnes que lorsqu'on a bien prouvé la chose ou le fait dont il s'agit. Toutes les convenances du monde ne décident rien contre un fait certain; mais il est permis de tirer avantage des convenances, & de relever celles qui suivent naturellement d'un fait bien prouvé.

XIII.  
Conclusion &  
récapitulation  
sommaire des  
preuves de ce  
système.

Puis donc que l'Eglise a laissé la liberté de s'excuser sur cette matière; & qu'elle n'a rien défini ni pour ni contre le Système que nous avons proposé, & que ce système satisfait à toutes les difficultés, explique les textes des Evangélistes, les concilie entr'eux, & n'est sujet à aucun fâcheux inconvénient; qu'il n'est contraire ni aux loix de l'Histoire, ni aux principes de la Chronologie, ni aux usages des Juifs; & qu'au contraire il s'y accorde mieux qu'aucun autre: puisqu'il est fondé sur la très-ancienne tradition de la fête de la Pentecôte fixée au Dimanche, & sur le jeûne du Mercredi établi dès les premiers siècles en mémoire du complot que les Juifs formerent contre Jesus ce jour-là, deux jours avant la Pâque; & sur l'usage très-ancien de l'Eglise Grecque de consacrer l'Eucharistie avec du pain levé; usage qui a été suivi même dans l'Eglise Latine pendant plusieurs siècles: enfin puisque ce sentiment est fondé sur l'autorité de plusieurs anciens Peres, comme Tertullien & Hilaire Diacre, (e) & des auteurs cités sous les noms de saint Clément d'Alexandrie & de saint Pierre d'Alexandrie, & sur celle de Philopone, Métrodore, Cédrene & quelques autres entre les Anciens; que Véchiectus, M. Thoynard & le P. Lami l'ont soutenu depuis peu d'années; que les

(a) *Concil. Tolet. xvi. Can. 4.* — (b) *Iren. l. 4. c. 23.* — (c) *Origen. in Joan. t. 3.*  
— (d) *Hieronym. in Matt. xxvi.* — (e) [Ou Tichonius le Donatiste.]

Juifs mêmes le croient ainsi ; nous n'avons pu nous refuser à cette foule de témoins & de preuves ; & nous nous sommes déterminés à soutenir que Jesus-Christ, la dernière année de sa vie, ne fit point la Pâque légale ni avec le reste des Juifs ni avant eux.

## S E C O N D E P A R T I E .

*Réfutation de la Dissertation de D. Calmet, par M. Plumyoën.*

Q UOIQUE M. de Tillemont, homme d'une exactitude & d'une érudition peu commune, ait très-pleinement réfuté le P. Lami, qui le premier dans la France a soutenu dans un Ecrit public, que Jesus-Christ n'a pas mangé la Pâque figurative la veille de sa passion ; cependant comme D. Calmet a employé toute son érudition pour la défense d'une cause si désespérée, il nous a semblé, que de peur que l'autorité d'un Ecrivain si célèbre ne portât quelque préjudice à la vérité, il seroit utile de discuter les arguments dont il appuie cette nouvelle opinion ; arguments déjà mis en poudre, mais dont la foiblesse même montrera combien sont vains les efforts de ceux qui prétendent attaquer le sentiment le plus juste, & le plus exact touchant la dernière Pâque de J. C.

Motif qui a engagé l'Auteur à entreprendre cette Réfutation.

**ARTICLE I.** *L'opinion négative soutenue par Dom Calmet, est, de son propre aveu, contraire à la Tradition même, & au sentiment commun de l'Eglise.*

D. Calmet, dans toute sa Dissertation, n'est occupé qu'à rassembler tout ce qui lui paroît propre à établir son opinion ; & toutefois ce qu'il dit dès l'entrée même de cette Dissertation, renverse entièrement son opinion, & confirme invinciblement l'opinion commune. Nous allons rapporter ici les propres paroles de D. Calmet ; si on les pese bien, elles suffisent pour décider la question. » *Le sentiment commun des deux Eglises Grecque & Romaine, est, dit-il, (a) que notre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses Disciples le jeudi au soir . . . . & que le Vendredi . . . . il avoit été crucifié & mis à mort. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'Eglise Latine que du pain azyme ou sans levain, dans nos mysteres, dans la supposition que notre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs, n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des Peres & des nouveaux Docteurs. On avoue que presque généralement tous*

L'opinion soutenue par D. Calmet, est contraire à la Tradition & au sentiment commun de l'Eglise.

(a) Dissert. de D. Calmet, p. 66.

» l'ont suivi ; & il est même supposé dans le Concile de Trente , comme communément reçu dans l'Eglise. »

- Mais si , de l'aveu même de D. Calmet , le sentiment commun de l'Eglise est que Jesus-Christ a célébré la Pâque légale la veille de sa mort , comment peut-on se permettre de combattre ce sentiment ? Il est vrai qu'il ajoute : » Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foi. « Mais quoique ce ne soit point un *article de foi* , il suffit que ce soit constamment le *sentiment de l'Eglise* : soit que l'Eglise fasse connoître son sentiment par une définition solennelle ou par un consentement commun & perpétuel , on ne peut s'y opposer sans quelque témérité. Au reste D. Calmet même nous exempte du soin de rechercher les témoignages des Peres & des nouveaux Docteurs , puisque de lui-même il avoue que presque généralement tous lui sont contraires. Or le consentement de tous , ou de presque tous les Peres & les Docteurs , forme la Tradition : il faut donc nécessairement qu'il reconnoisse que la Tradition s'oppose à son opinion. Et les différents systêmes de quelques anciens Ecrivains , touchant la dernière Pâque de Jesus-Christ , n'excuse nullement D. Calmet : car , quoiqu'il en dise , ces Ecrivains mêmes affirment tous que Jesus-Christ a réellement célébré la Pâque.

II.  
En vain D. Calmet prétend-il trouver dans le témoignage de S. Jean une évidence dont les Peres n'ont point été frappés.

Mais enfin quels sont les arguments dont cet homme savant prétend se servir pour combattre un sentiment appuyé sur l'autorité des Peres & de l'Eglise même. Il pose d'abord (a) comme un *principe reconnu & mis en pratique par tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes Ecritures* , que pour les concilier les unes avec les autres , il faut éclaircir ce qui est obscur par ce qui est plus clair , & ce qui est douteux & incertain par ce qui est certain. » Or dans la question que nous allons traiter , continue D. Calmet , (b) il y a dans saint Jean , par exemple , cinq ou six passages qui sont d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence , pour montrer que Jesus-Christ n'a pas fait la Pâque légale avec ses Disciples. On ne doit donc pas se départir de ces passages , pour en suivre d'autres douteux , incertains , obscurs ou équivoques , qui se rencontrent dans les autres Evangélistes , & qui peuvent favoriser l'opinion contraire. « Mais quel est l'homme sensé qui croira que tous les Peres aient été assez aveugles , non-seulement pour ne pas voir cette évidence dans saint Jean , mais encore pour croire voir l'évidence du contraire dans les trois autres Evangélistes ? N'y a-t-il pas plus lieu de croire que c'est plutôt d'une fausse lueur , que d'une véritable évidence , qu'ont été frappés les yeux de D. Calmet ? & certes le respect dû aux Peres de l'Eglise nous oblige de le croire ainsi.

== (a) Pag. 68. == (b) Ibid.

ARTICLE II. *L'opinion de D. Calmet est réfutée par l'Evangile même.*

Puisque D. Calmet ne veut pas ici considérer l'autorité des Peres , I. Textes de S. Mathieu , de S. Marc & de S. Luc , qui prouvent que J. C. a célébré la Pâque la veille de sa mort.

laissons-la un moment , & produisons-lui de l'Evangile même auquel il nous rappelle , des textes qui montrent que Jesus-Christ a célébré la Pâque Mosaïque dans la dernière Cene , & le prouvent si clairement qu'on ne peut rien y opposer de raisonnable. OR LE PREMIER JOUR DES AZYMES , dit saint Matthieu , (a) *les Disciples vinrent trouver Jesus , & lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut POUR MANGER LA PASQUE ?* Jesus leur répondit : *Allez dans la ville chez un tel , & lui dites : le Maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je viens FAIRE LA PASQUE chez vous avec mes Disciples. Les Disciples firent ce que Jesus leur avoit ordonné , ET PRÉPARERENT LA PASQUE. Le soir donc étant venu , IL SE MIT A TABLE avec ses douze Disciples , & lorsqu'ils mangeoient , il leur dit , & le reste. LE PREMIER JOUR DES AZYMES , AUQUEL ON IMMOLOIT LA PASQUE , dit saint Marc , (b) *les Disciples lui dirent : Où voulez-vous que nous allions vous préparer ce qu'il faut AFIN QUE VOUS MANGIEZ LA PASQUE ?* Il envoya deux de ses Disciples ; & leur dit : *Allez-vous en à la ville ; vous y rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau ; suivez-le : & en quelque lieu qu'il entre , dites au maître de la maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le lieu OU JE DOIS MANGER LA PASQUE avec mes Disciples ?* Il vous montrera une grande chambre haute , toute meublée & toute prête , PRÉPAREZ-NOUS là ce qu'il faut. Ses Disciples s'en étant allés , vinrent à la ville , trouverent tout comme il leur avoit dit , & PRÉPARERENT LA PASQUE. Le soir étant venu , il se rendit là avec les douze. Et comme ils étoient à table , & qu'ils mangeoient , Jesus leur dit , & le reste. LE JOUR DES AZYMES ARRIVA , AUQUEL IL FALLOIT IMMOLER LA PASQUE , dit saint Luc : (c) *Jesus donc envoya Pierre & Jean , & leur dit : Allez nous PRÉPARER LA PASQUE AFIN QUE NOUS LA MANGIONS. Ils lui dirent : Où voulez-vous QUE NOUS LA PRÉPARIONS ?* Il leur répondit : *En entrant dans la ville , vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau , suivez-le dans la maison où il entrera ; & dites au maître de cette maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le Lieu OU JE MANGERAI LA PASQUE avec mes Disciples ?* Et il vous montrera une grande chambre toute meublée , PRÉPAREZ-Y CE QU'IL FAUT. S'en étant donc allés , ils trouverent tout ce qu'il leur avoit dit ; ET ILS PRÉPARERENT LA PASQUE. Quand l'heure fut venue , il se mit à table , & le reste. Donnez-moi un homme qui n'ait jamais entendu parler de la dispute dont il s'agit ; n'est-il pas vrai que s'il lit les paroles que je viens de rapporter , . aussi-tôt convaincu par*

(a) *Matt.* xxvi. 17.-21. = (b) *Marc.* xiv. 12.-18. = (c) *Luc.* xxii. 7.-14.  
Tome XIII. L 11

la seule clarté de ces paroles, il prononcera que Jesus-Christ a mangé la Pâque légale avec ses Disciples la veille de sa mort? Quelques efforts que fasse D. Calmet, loin de répandre l'obscurité sur des paroles si claires, il y ajoutera plutôt un nouvel éclat.

II.  
Vains efforts de D. Calmet pour éluder la force des textes qu'on lui oppose. Remarques sur le premier jour des azymes : argument qui résulte de cette expression.

» Le lendemain Jeudi TREIZIEME de Nisan, dit-il, (a) qui étoit LE PREMIER JOUR DES AZYMES, AUQUEL IL FALLOIT IMMOLER LA PASQUE, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit le quatorzieme de Nisan qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, & auquel l'Agneau paschal devoit être immolé. « Tous les détours de cette paraphrase ne servent qu'à attribuer aux trois Evangélistes le contraire de ce qu'ils disent. Ils assurent en termes exprès que le jour même où les Disciples vinrent trouver Jesus, pour favoir de lui où il vouloit qu'ils lui préparassent la Pâque, étoit le premier jour des azymes, auquel il falloit immoler la Pâque. Mais si nous en croyons D. Calmet, le premier jour des azymes n'aura commencé qu'au lendemain Vendredi après-midi : en effet, puisque de l'aveu même de D. Calmet, (b) l'obligation d'user de ces pains ne commençoit QU'APRÈS-MIDI DU QUATORZIEME, & que l'agneau ne s'immoloit QU'A DEUX HEURES APRÈS-MIDI du même jour, on ne pouvoit pas commencer plutôt ni la Pâque ni le premier jour des azymes ; car l'Écriture réunit les azymes avec la Pâque, selon cette parole de saint Marc : Deux jours après étoient LA PASQUE ET LES AZYMES : de sorte qu'il est difficile de concevoir comment D. Calmet donne au Jeudi le nom de premier jour des azymes, tandis que, selon lui-même, depuis le temps où les Disciples vinrent trouver Jesus, jusqu'au temps où commença l'usage des azymes & l'immolation de l'agneau, il y eut environ vingt-quatre heures.

» Mais, dira D. Calmet (c) après Apollinaire (d) qu'il cite, il est à croire que quand les Evangélistes ont dit que le premier jour des azymes ( τῆς πρώτης τῶν ἀζύμων ) Jesus envoya ses Disciples lui préparer une salle, il faut l'entendre du jour de devant les azymes, ( τῆς πρὸ ἀζύμων, ) c'est-à-dire, du treizieme du mois. « J'avoue que saint Jean Chrysostome (e) explique aussi cette expression presque de même : mais ses propres paroles prouvent qu'il l'entendoit toutefois dans un sens bien différent. » L'Evangéliste appelle, dit-il, τῆς πρώτης τῶν ἀζύμων, le jour qui étoit avant les azymes : car les Juifs avoient coutume de compter les jours depuis le soir ; & on faisoit mention du premier jour des azymes dès le jour au soir duquel on devoit immoler la Pâque. Car ce fut au cinquieme jour de la semaine que les Disciples vinrent trouver Jesus ; & l'Evangéliste appelle ce jour τῆς πρώτης τῶν ἀζύμων, c'est-à-dire, le jour de devant les azymes, désignant ainsi le temps où ils vinrent trouver

(a) Pag. 69. == (b) Ibid. == (c) Pag. 75. == (d) Apoll. Catenâ in Joan. xviii, 28. Cod. Reg. 247. == (e) Chryf. in Matt. xxvi. Hom. 82.

» Jesus-Christ. Un autre Evangéliste dit : *Le jour des azymes arriva*, au-  
 » quel il falloit immoler la Pâque : cette expression : *le jour arriva* ( ἦλθε )  
 » signifie que ce jour étoit près & comme à la porte, c'est-à-dire, qu'il  
 » parle du soir auquel ils commençoient ce jour : c'est pourquoi l'un  
 » d'eux ajoute que c'étoit le jour où l'on immoloit la Pâque. « Saint  
 Jean Chrysostome appelle donc *le jour de devant les azymes*, *le jour au  
 soir duquel il falloit immoler la Pâque*, soir qui étoit près & comme à la  
 porte, lorsque les Disciples vinrent trouver Jesus-Christ : en sorte que,  
 selon ce saint Docteur, on pouvoit dès-lors dire que *le jour même des  
 azymes auquel on immoloit la Pâque, étoit venu*, parce qu'il devoit com-  
 mencer peu d'heures après, c'est-à-dire, au soir même de ce même  
 jour : & ce jour n'étoit certainement pas compté pour le treizieme, mais  
 pour le quatorzieme. Mais ce qui prouve encore qu'on ne peut absolu-  
 ment pas donner une autre signification au texte des Evangélistes, c'est  
 que, quoique saint Matthieu dise simplement, (a) *primâ die azymorum*,  
 τῆ πρώτῃ τῶν ἀζύμων, saint Marc ajoute, (b) *quando Pascha immolabant*,  
 ὅτε τὸ Πάσχα ἔθυσαν : or qui dira qu'on eût coutume d'immoler la Pâque au  
 treizieme de Nisan ? Si quelqu'un veut former ici une difficulté, en di-  
 sant que l'expression ὅτε, *quando*, dans saint Marc, ne se rapporte pas  
 à ἡμέρα, *die*, mais à ἀζύμων, *azymorum*, en sorte que le sens soit : *le jour  
 de devant les azymes au commencement desquels azymes on immoloit la  
 Pâque* : saint Luc y répond aussi-tôt en disant : (c) *Le jour des azymes ar-  
 riva*, AUQUEL il falloit immoler la Pâque, ἦλθε ἡ ἡμέρα τῶν ἀζύμων, ἣ ἡ ἡμέρα οὗ  
 ἔθυσαν τὸ Πάσχα. *Venit dies azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha* :  
 où il est évident que le relatif ἣ ἡ, *in qua*, ne se raporte pas à ἀζύμων,  
*azymorum*, mais à ἡμέρα, *dies*, avec qui seul il convient en genre &  
 en nombre.

Quelqu'un chercheroit peut-être encore un subterfuge dans le mot *ve-  
 nit*, comme si *venir* signifioit ici *approcher*. Mais saint Luc prévient encore  
 cette objection, en disant au commencement du Chapitre : (d) *APPRO-  
 PINQUABAT autem dies festus Judæorum, qui dicitur Pascha; & quærebant  
 Principes Sacerdotum, & le reste* : c'est-à-dire, *La fête des azymes ap-  
 pellée la Pâque, APPROCHOIT; & les Princes des Prêtres avec les Scri-  
 bes, cherchoient, & le reste* : de sorte que quand il dit ensuite : (e) *VE-  
 NIT autem dies azymorum.... & misit Petrum & Joannem, &c.* cela si-  
 gnifie plus simplement que le jour des azymes *approchoit*; c'est ce qu'il  
 avoit déjà dit auparavant; mais cela signifie que *le jour des azymes étoit  
 venu*, c'est-à-dire, qu'il commençoit. En vain nous opposeroit-on que  
 les Juifs ne commençant leurs fêtes qu'*au soir*, on ne pouvoit pas dire  
 que le premier jour des azymes eût commencé, *dès trois heures après-*

(a) *Matth.* xxvi. 17. — (b) *Marc.* xiv. 12. — (c) *Luc.* xxi. 7. — (d) *Luc.* xxii. 1. — (e) *Ibid.* v. 7.

*midi*, qui est l'heure à laquelle nous croyons qu'ils vinrent trouver Jesus-Christ. Joseph témoigne expressément, (a) que de son temps l'Agneau paschal s'immoloit ordinairement *depuis la neuvieme heure jusqu'à la onzieme*, c'est-à-dire, selon notre maniere de compter, *depuis trois heures après-midi jusqu'à cinq*. Ainsi au temps de Joseph, & par conséquent au temps de Jesus-Christ, la Pâque, ou le premier jour des azymes, commençoit dès *la neuvieme heure*, c'est-à-dire, *dès trois heures après-midi*, tandis que les autres fêtes ne commençoient qu'au coucher du soleil. Car voici ce qu'on lit touchant la Pâque dans l'Exode : (b) *Vous le garderez (l'Agneau) jusqu'au quatorzieme jour de ce (premier) mois, & toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir, (selon l'Hébreu, (c) entre les deux soirs.)* Et touchant les azymes : (d) *Depuis le quatorzieme jour du premier mois au soir, vous mangerez des azymes jusqu'au vingt-unieme jour du même mois au soir*. Or dans le Deutéronome, (e) Moÿse marque d'où devoit se prendre le commencement de ce soir : *Vous immolerez, dit-il, la Pâque le soir au coucher du soleil*. Ainsi dans ces anciens temps le premier soir commençoit vers le coucher du soleil, le second commençoit à la fin du crépuscule : & tout le temps renfermé entre ces deux soirs étoit destiné à l'immolation de la Pâque. Mais nous ne cherchons ici que ce qui se faisoit au temps de Jesus-Christ, & non ce qui se faisoit dans les premiers temps de la République des Hébreux. Si l'on prend strictement *le premier jour des azymes*, pour le temps seulement où on mangeoit la Pâque, ce qui ne se faisoit au temps même de Jesus-Christ, qu'au soir, c'est-à-dire, après le coucher du soleil, on pourra dire avec saint Jean Chrysostome, qu'en ce sens même *le jour des azymes étoit venu*, lorsque les Disciples vinrent trouver Jesus-Christ, parce qu'alors ce jour des azymes étoit *près & comme à la porte*. Ainsi on voit que les textes des Evangélistes se prêtent une mutuelle lumière, & dissipent toute l'obscurité dont on voudroit les envelopper.

III.  
Remarques  
sur la prépara-  
tion de la Pâ-  
que ; argument  
qui résulte de  
cette prépara-  
tion.

Mais D. Calmet continue, & pour accommoder plus facilement à son opinion les paroles des Evangélistes, il leur donne un sens tout différent de celui qu'elles présentent. Car tandis que saint Matthieu dit : (f) *Accefferunt Discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis PAREMUS tibi COMEDERE PASCHA ?* D. Calmet traduit ainsi : (g) *Les Disciples vinrent demander à Jesus, où il souhaitoit QU'ON LUI PRÉPARAT UN LIEU pour y manger la Pâque*. Cette traduction de D. Calmet restreint au seul lieu où devoit être mangé l'Agneau, ce que les Disciples qui parloient à Jesus-Christ, entendoient de l'Agneau même qui devoit être mangé au soir suivant : *Ubi vis PAREMUS TIBI COMEDERE PASCHA ?* c'est-à-dire, à la lettre : *Où vou-*

(a) *Ios. de bello, l. vii. c. 17.* — (b) *Exod. xii. 6.* — (c) *בין הערבים* — (d) *Ibid.* v. 18. — (e) *Deut. xvi. 6.* — (f) *Matt. xxvi. 17.* — (g) *Pag. 70.*

lez-vous QUE NOUS VOUS PRÉPARIONS A MANGER LA PASQUE ? Or que la Pâque dût être mangée en ce jour-là même par Jesus-Christ & par ses Disciples , c'est ce que prouvent ces paroles mêmes de Jesus-Christ à ses Disciples : (a) *Allez à la ville , chez un tel , & dites-lui : Le Maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je viens FAIRE LA PASQUE chez vous avec mes Disciples : où est le lieu (b) où je dois MANGER LA PASQUE avec mes Disciples ?* Jesus-Christ auroit-il pu dire cela d'une Pâque qu'il ne devoit point manger ? à moins qu'il n'eût voulu se jouer de ses Disciples & du Pere de famille. Ainsi ce que les trois Evangélistes ajoutent : ET les Disciples PRÉPARERENT LA PASQUE , ne peut avoir d'autre sens , sinon que les Disciples préparèrent tout ce qui étoit nécessaire pour manger l'Agneau en ce soir-là même.

Cependant D. Calmet soutient que les Disciples ne préparèrent que pour le lendemain tout ce que leur Maître leur avoit ordonné de préparer. » Ils disposerent toutes choses , dit-il , (c) pour célébrer la Pâque » le lendemain. Ils nettoyerent la chambre de tout levain ; ils dresserent la » table & les lits ; puis revinrent trouver Jesus , & lui dirent que tout étoit » fait comme il l'avoit ordonné. « Quant à la table & aux lits , ce ne fut pas cela que les Disciples préparèrent ; mais ils le trouverent tout préparé , comme Jesus-Christ le leur avoit dit : (d) *Le maître de la maison vous montrera une grande chambre haute , toute prête , CŒNACULUM GRANDE STRATUM , ἱεραμιον* : préparez-nous là ce qu'il faut , c'est-à-dire , la Pâque. Mais je ne sais où veut aller D. Calmet , lorsqu'il assure que les Disciples nettoyerent la chambre de tout levain. Ne prétend-il pas que ce Jeudi-là même qui précéda immédiatement la mort de Jesus-Christ , n'étoit que le treizième jour du mois de Nisan ? Or il est marqué dans le Thalmud (e) qu'à Jérusalem on ne commençoit de nettoyer les maisons de tout levain qu'à la sixieme heure , c'est-à-dire , à midi du quatorzième jour du mois de Nisan : *Solent comedere fermentatum per totam horam quintam , & IN PRINCIPIO HORÆ SEXTÆ comburunt* ; c'est ainsi que le P. Hardouin le rapporte dans sa Dissertation sur la dernière Pâque. (f) Comment donc feroit-il venu dans l'esprit des Disciples , de nettoyer de tout levain la chambre où ils devoient manger le lendemain au soir , tandis qu'il étoit permis aux Juifs de se servir de levain jusqu'à l'heure de midi du lendemain ? Ou comment pourra-t-on concilier ce que D. Calmet dit ici que les Disciples nettoyerent la chambre de tout levain , avec ce qu'il dit ailleurs que l'ancien usage du pain levé dans le sacrifice de l'Autel , lui fournit une preuve pour montrer que Jesus-Christ , en instituant l'Eucharistie , se

---

(a) *Matt. xxvi. 18.* — (b) *Marc. xiv. 14. Ubi est refectio mea ? Luc. xxii. 11. Ubi est diversorium meum ?* Dans le Grec des deux Evangélistes c'est le même terme : *ὅν ἐστὶ τὸ καλύμμα.* — (c) *Pag. 70.* — (d) *Marc. xiv. 15. Luc. xxii. 12.* — (e) *Thalm. Cod. Pefachim , c. 1. n. 4. ex R. Meir.* — (f) *Hard. de supr. Christ. Pasch. p. 388. 389. Edit. Amst.*

servit de pain levé? Certainement il auroit été ridicule que les Disciples nettoyaient la chambre de tout levain, tandis qu'ils auroient dû manger du pain levé ce soir-là même dans cette même chambre. Mais si vous convenez, comme l'autorité même de l'Évangile vous y oblige, que déjà le premier jour même des azymes étoit commencé, ou qu'au moins il étoit près de commencer, en ne le comptant que du soir même; de là il s'ensuivra que lorsque les Disciples vinrent à Jérusalem, ils durent trouver tout déjà purifié de tout levain, enforte qu'il ne leur restoit plus autre chose à faire, que de se pourvoir d'azymes & de laitues sauvages, & de disposer tout ce qu'il falloit pour immoler & manger l'Agneau.

En vain D. Calmet réplique-t-il (a) que *l'Évangile ne dit pas un mot qui nous insinue que les Apôtres aient été au Temple, ni qu'ils aient immolé la Pâque*: comme si ces soins (supposé toutefois qu'ils fussent absolument nécessaires de la part des Apôtres,) commē si ces soins, dis-je, n'étoient pas assez exprimés par ces paroles des Évangélistes: *Et ils préparèrent la Pâque, & qu'il eût fallu faire mention spéciale de tout ce que devoient faire communément les Juifs dans cette occasion selon l'usage reçu*. Cet homme savant ajoute (b) qu'il ne convenoit pas que l'oblation de l'Agneau paschal se fît par d'autres que par le Maître de la compagnie; qu'il falloit qu'il fût dans la ville, & qu'il présentât lui-même sa victime. Mais sur quel témoignage avance-t-il cela? certainement il ne se trouve rien de semblable ni dans le Texte sacré ni dans l'Historien Joseph: & je ne vois pas pourquoi il n'auroit pas suffi que le père de famille chez qui Jésus-Christ devoit faire la Pâque, & les Disciples Pierre & Jean envoyés par le Sauveur, se fussent acquittés de la fonction d'aller au Temple & d'immoler la Pâque: le père de famille, au nom de ses hôtes, & les Disciples au nom de leur Maître: sur-tout eu égard à ce que Jésus-Christ & ses Apôtres étant Galiléens, étoient étrangers dans Jérusalem, & n'y avoient point de domicile fixe.

IV.  
Réponse à  
l'objection prise  
de ce que  
J. C. étoit assis  
ou couché, &  
non debout,  
dans la dernière  
Cène.

On pourroit objecter ici, que selon le rapport des trois Évangélistes, le soir étant venu, Jésus-Christ se mit ou se coucha à table avec ses Disciples, DISCUBUIT. (c) Or le Seigneur avoit ordonné que les enfants d'Israël, lorsqu'il mangeroient l'agneau, seroient en état de voyageurs, & par conséquent debout: *Voici comment vous mangerez l'Agneau*, dit le Seigneur; (d) *vous vous ceindrez les reins; vous aurez des souliers aux pieds, & un bâton à la main; & vous mangerez à la hâte: car c'est la Pâque, c'est-à-dire, le passage du Seigneur*. Mais D. Calmet prévient lui-même cette objection dans son Commentaire sur ce texte: » Ces préceptes, » dit-il, non plus que celui de mettre du fang sur le seuil de la porte &

---

(a) Pag. 70. — (b) *Ibid.* — (c) *Matt.* xxvi. 20. *Marc.* xiv. 18. *Luc.* xxii. 14.  
— (d) *Exod.* xii. 11.

» sur les gonds , & ce qui est ordonné au *ŷ.* 22. [ du même Chap. de » l'Exode ] de ne pas sortir de la maison cette nuit-là , *tout cela n'étoit » que pour la Pâque qui se fit en Egypte.* Moÿse ne demande plus ces for- » malités & ces observances dans ce qu'il dit ailleurs de la maniere de » faire la Pâque légale ; cela ne s'est pas pratiqué dans la Terre promise. » On ne marque pas ici , si l'on mangeoit l'Agneau paschal *assis* ou *de- » bout.* Les Thalmudistes disent qu'il étoit *indifférent* de le manger de » l'une ou de l'autre maniere. « Bien plus , qui le croiroit ? D. Calmet au même endroit , pour prouver que les Juifs mangeoient la Pâque , même *assis* , apporte l'exemple de Jesus-Christ même : » *Jesus-Christ*, dit-il , » *mangea la Pâque assis.* « Telle est la force de la vérité , qu'elle oblige D. Calmet même à lui rendre témoignage sur le point dont il s'agit , lorsqu'il est occupé d'un autre point. Au reste , saint Jean Chrysostome résout encore d'une autre maniere cette même objection qu'il se propose : » Si » J. C. & ses Disciples mangeoient la Pâque , dit-il , (a) comment se » mettent-ils , ou se couchent-ils à table pour cela contre l'ordonnance » de la loi ? Mais nous pouvons dire , reprend-il , qu'après avoir mangé » la Pâque , ils se coucherent ou se mirent à table pour souper. «

Il restoit encore un autre texte de l'Évangile , fort incommode au nouveau Système , & que D. Calmet a entrepris d'obscurcir : nous le rapporterons ici en entier. (b) *Quand l'heure fut venue , Jesus se mit à table , & les douze Apôtres avec lui , & il leur dit : J'ai désiré avec ardeur DE MANGER CETTE PASQUE avec vous avant de souffrir : car je vous déclare que JE N'EN MANGERAI PLUS DÉSORMAIS , jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.* Ensuite PRENANT LA COUPE , il rendit graces , & dit : PRENEZ-LA , & la distribuez entre vous : car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne , jusqu'à ce que le regne de Dieu soit arrivé. Puis IL PRIT LE PAIN , & ayant rendu graces , il le rompit , & le leur donna en disant : CECI EST MON CORPS..... IL PRIT de même LA COUPE , APRÉS AVOIR SOUPÉ , en disant , CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE EN MON SANG , & le reste. Il est donc constant que ces paroles : *J'ai désiré avec ardeur de manger cette Pâque avec vous* , furent prononcées par Jesus-Christ avant qu'il eût institué l'Eucharistie ; & qu'ainsi les Apôtres n'ont pu les entendre que de la Pâque légale dont ils avoient parlé auparavant avec Jesus-Christ : il n'est pas vraisemblable que Jesus-Christ , sans en avertir ses Disciples , ait joint alors à ce mot de *Pâque* une notion toute différente de celle que ce mot leur présentoit. D. Calmet l'a compris : & d'abord dans son Commentaire sur cet endroit : » Il paroît , » dit-il , que *le Sauveur ne dit ces paroles , que sur la fin du repas , & lorsqu'il étoit près d'instituer le Sacrement de son corps & de son sang.* « Cela même n'est pas exactement vrai , puisqu'entre ces paroles & l'insti-

V.  
Argument qui se tire de ce que J. C. dit du desir qu'il avoit eu de manger cette Pâque avec ses Disciples.

(a) *Chryf. hom. 82. in Matt. xxvi. = (b) Luc. xxii. 14-20.*

tution de l'Eucharistie se trouve ce que le Sauveur dit à ses Disciples en leur donnant le calice du vin, selon le rapport de saint Luc même. Mais D. Calmet va plus loin dans sa Dissertation ; (a) il avance que Jesus-Christ ne prononça ces paroles qu'après l'institution de l'Eucharistie : » Jesus leur dit qu'il avoit toujours eu un très-grand desir de manger cette Pâque avec eux, parlant de l'Eucharistie qu'il venoit d'instituer. « (b) Mais le seul récit de saint Luc détruit cette assertion. Aussi D. Calmet, comme s'il se défioit de cette interprétation, en insinue une autre : » Ou bien, dit-il, voulant leur dire, qu'il auroit fort désiré faire le lendemain la Pâque avec eux. . . . mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en laisseroient point le loisir, & que c'étoit là le dernier repas qu'il feroit avec eux avant sa-résurrection. « Mais cet homme savant supplée mal-à-propos dans le texte le mot de *lendemain* : car Jesus-Christ avoit fait dire auparavant au pere de famille : *C'est chez vous que je vais faire la Pâque avec mes Disciples* : APUD TE FACIO PASCHA CUM DISCIPULIS MEIS : c'est-à-dire, aujourd'hui, & non pas le *lendemain*, au soir duquel Jesus-Christ ne devoit plus être au nombre des vivants. De plus, pourquoi les Disciples auroient-ils préparé à Jesus-Christ pour le *lendemain* une Pâque qu'il n'auroit point dû manger ? Ces paroles de Jesus-Christ, *J'ai désiré avec ardeur de manger avec vous cette Pâque*, doivent donc être prises dans le sens absolu qu'elles présentent ; & il ne faut pas les rendre dépendantes des desseins libres que les Juifs devoient former contre Jesus-Christ ; & en effet s'il étoit permis de restreindre par des conditions arbitraires les paroles de l'Écriture, quoique conçues d'une manière absolue, le Texte sacré se trouveroit abandonné à tous les sens qu'il plairoit aux Interpretes de lui attribuer. Mais d'ailleurs les paroles suivantes prouvent que ce desir de Jesus-Christ ne demeura pas sans effet : *Car je vous dis que je n'en mangerai plus désormais*, c'est-à-dire, de cette Pâque : *Dico enim vobis, quia EX HOC non manducabo illud* ; ou à la lettre selon le Grec : *quia non AMPLIUS manducabo illud* : paroles par lesquelles il a voulu marquer que cette Pâque seroit la dernière qu'il mangeroit avec ses Disciples.

### ARTICLE III. Réponses aux arguments de D. Calmet.

Réponse à l'argument que D. Calmet prétend tirer du témoignage de S. Jean : & à

Après avoir dissipé tous les subterfuges par lesquels D. Calmet voudroit éluder les témoignages si clairs des trois premiers Évangélistes ; il nous reste de répondre aux arguments sur lesquels il prétend appuyer son opinion. Et d'abord nous conviendrons que les textes tirés de l'Évangile de saint Jean, dans lesquels D. Calmet se retranche comme dans

(a) Pag. 70. — (b) [D. Calmet a corrigé cette faute, lorsqu'il a fait réimprimer cette Dissertation dans le Recueil de ses Dissertations, Tom. III. Part. II. p. 283. Il a mis : *Parlant de l'Eucharistie, qu'il ALLOIT instituer.*]

son fort, nous paroissent prouver que les Prêtres & les Ministres du Temple mangerent la Pâque ou l'Agneau paschal, le Vendredi au soir, après la mort de Jesus-Christ, ce que d'autres toutefois n'accordent pas : mais puisque par les textes cités de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, il est démontré que Jesus-Christ la mangea aussi avec ses Disciples le Jeudi au soir ; tout ce que D. Calmet peut conclure du témoignage de saint Jean, c'est que Jesus-Christ célébra la Pâque le Jeudi, & les Prêtres le Vendredi : & c'est aussi ce que nous admettons volontiers. L'argument pris de l'oblation de la gerbe ne prouve pas plus. (a)

» Mais, dit D. Calmet, (b) une ancienne Tradition commune dans l'une & dans l'autre Eglise, est que le Mercredi de la Semaine sainte fut le jour auquel les Juifs, je veux dire, les Prêtres & les Pharisiens, comploterent d'arrêter Jesus-Christ, & de le faire mourir. L'Eglise Grecque & Latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart..... observoient religieusement en mémoire de la trahison de Judas & du complot des Juifs. Or les Evangélistes nous apprennent expressément que cela se fit deux jours avant la Pâque. ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM, dit saint Marc, (c) ET QUÆREBANT SUMMI SACERDOTES QUOMODO JESUM DOLO TENERENT. Et saint Matthieu : (d) Vous savez que dans deux jours, c'est-à-dire, Vendredi prochain, la Pâque s'immolera, & le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié : or les Princes des Prêtres s'assemblerent pour délibérer des moyens d'arrêter Jesus. Du Mercredi au Jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là que se fit la Pâque : c'est donc le Vendredi au soir, dans le même temps que Jesus-Christ expira sur la croix. «

Il est admirable que D. Calmet allegue ici le témoignage de la Tradition, après l'avoir rejeté touchant la Pâque célébrée par Jesus-Christ avant sa Passion. Mais nous disons que tout ce que l'on peut conclure de cette Tradition, c'est que le Mercredi le traître Judas alla trouver les Princes des Prêtres, & qu'alors ceux-ci ayant trouvé l'occasion qu'ils cherchoient, résolurent de faire mourir Jesus-Christ ; ce qui n'empêche pas que dès le jour précédent, c'est-à-dire, dès le Mardi, & par conséquent deux jours avant la Pâque, ils n'eussent commencé de délibérer sur les moyens de faire mourir Jesus-Christ. En effet il est certain que les Juifs avoient formé ce dessein deux jours après l'entrée solennelle du Sauveur dans Jérusalem. Car au soir de ce jour même où il étoit entré dans Jérusalem, il retourna à Béthanie. (e) Le lendemain il re-

celui qu'il prétend tirer de l'oblation de la gerbe qui détermine le jour de la Pentecôte.

II.  
Réponse à l'argument pris de ce que le Mercredi saint a été regardé comme le jour du complot des Juifs contre J. C. Remarque sur le jour de l'entrée triomphante de J. C. dans Jérusalem Réponse à l'argument pris de ce que les poursuites des Juifs contre J. C. paroissent incompatibles avec la célébration de la Pâque.

(a) [M. Plumyoën renvoie ici la seconde Partie de sa Dissertation, où il prétend montrer que l'oblation de la gerbe fit différer au jour du Sabbat la solennité de la Pâque, en sorte que, selon lui, le peuple seul immola la Pâque le Jeudi au soir où commença le premier jour des azymes, & les Prêtres ne l'immolèrent qu'au Vendredi au soir où commença la solennité de la Pâque.] = (b) Pag. 73. = (c) Marc. xiv. 1. = (d) Matt. xxvi. 1. 2. = (e) Matt. xxi. 17. Marc. xi. 11.

vint de Béthanie à Jérusalem ; (a) & le soir il retourna encore à Béthanie. (b) Le jour suivant étant venu pour la troisième fois dans Jérusalem , il demeura quelque temps dans le Temple : (c) lorsqu'il en sortit , il s'assit sur la montagne des Oliviers , (d) où il eut un long entretien avec ses Disciples : & *Jésus ayant achevé tous ces discours* , dit saint Matthieu , (e) *il dit à ses Disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours* , &c. Or l'entrée solennelle de Jésus-Christ dans Jérusalem , n'est point du second jour de la semaine , c'est-à-dire , du Lundi , comme il a plu à D. Calmet de le supposer (f) conformément à son opinion , mais du premier jour de la semaine , c'est-à-dire , du Dimanche , comme l'atteste l'usage même de l'Eglise qui célèbre la mémoire de cette entrée triomphante le Dimanche de la Semaine sainte , appelé *le Dimanche des Palmes* ou *des Rameaux*. Or du Dimanche au Mardi , & du Mardi au Jeudi , il n'y a que deux jours : ce fut donc le Jeudi que la Pâque fut célébrée par le peuple Juif , quoique nous convenions qu'elle ne fut célébrée que le lendemain par les Prêtres.

Mais on pourroit peut-être nous objecter que si on met au premier jour de la semaine l'entrée solennelle de Jésus-Christ dans Jérusalem , il s'ensuivra que , selon nous , Jésus-Christ sera venu à Béthanie le jour précédent , c'est-à-dire , le jour du Sabbat : *Jésus vint à Béthanie SIX JOURS AVANT LA PASQUE* , dit saint Jean ; .... *LE LENDEMAIN le peuple qui étoit venu en grand nombre pour la Fête , ayant appris que Jésus venoit à Jérusalem , prirent des branches de palmiers* , &c. Ce voyage de Jésus-Christ paroît contraire au repos que l'on devoit observer au jour du Sabbat : mais il y a trois manières de détruire toute la force que sembleroit avoir cet argument : car ou Jésus , pour venir à Béthanie , ne fit qu'autant de chemin qu'il lui étoit permis d'en faire le jour du Sabbat ; ou il ne partit , pour y venir , qu'après le coucher du soleil , lorsque le repos du Sabbat étoit cessé ; ou enfin il y étoit arrivé dès le jour précédent.

Quant à ce que ce savant homme rassemble diverses circonstances qui se trouvent placées entre le soir du Jeudi & le soir du Vendredi , & qui ne peuvent s'accorder avec la solennité de la fête de Pâque : cela ne nous forme aucune difficulté ; parce que nous accordons volontiers que le jour compris entre ces deux soirs , ne fut point un jour solennel , la solennité de la Pâque ayant été remise au Sabbat suivant. (g)

Il faut donc prendre ici D. Calmet dans son dernier retranchement. Il a recours aux calculs astronomiques pour montrer que le quatorzième jour du mois de Nisan , en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire , en laquelle il suppose que Jésus-Christ fut crucifié , fut un Vendredi.

III.  
Réponse à l'argument que D. Calmet prétend tirer des calculs astronomiques.

(a) *Matt.* XXI. 18. *Marc.* XI. 12. == (b) *Marc.* XI. 19. == (c) *Ibid.* 20. 27. == (d) *Matt.* XXIV. 1. 3. *Marc.* XIII. 1. 3. == (e) *Matt.* XXVI. 1. 2. == (f) *Page* 69. == (g) [M. Plumyocn renvoie encore ici à la seconde Partie de sa Dissertation.]

Mais que lui servira toute l'habileté & l'exactitude des Astronomes qu'il cite, si Jesus-Christ est mort dans une autre année, ou si les calculs des Juifs de ce temps-là n'étoient pas absolument exacts? » Mais, dit D. Calmet, (a) on peut démontrer que l'année de la mort de Jesus-Christ ne peut être que la trentè-troisième de l'Ere Vulgaire. « Et voici comment il le prouve : » De toutes ces années, dit-il, (c'est-à-dire, depuis la vingt-neuvième jusqu'à la trente-septième de l'Ere Vulgaire, ) on ne connoît, par les *supputations astronomiques*, que la trentè-troisième où la Pâque ait pu se faire le Jeudi ou le Vendredi, quatorzième de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la dernière Pâque en cette année. . . . . Or, suivant les calculs dont on a parlé, la Pâque devoit tomber le Vendredi quatorzième de Nisan en cette année trentè-troisième de Jesus-Christ. C'est donc la vraie époque de la Pâque & de la mort de Notre Sauveur. «

Mais cette démonstration de D. Calmet est tout-à-fait sans force. Car d'abord il suppose ce qui est en question, que les calculs astronomiques des Juifs répondissent exactement aux calculs qu'il allègue : c'est ce qu'il falloit prouver par quelque argument plus solide qu'une simple présomption. » *Il n'est pas à présumer*, dit-il, (b) que les Juifs scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, aient négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen par eux-mêmes ou par des Mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, sur-tout en Egypte, près de chez eux. « Mais quel que puisse être le soin que vous supposeriez que les Hébreux aient eu, même de consulter des Mathématiciens étrangers, *il est encore moins à présumer* que les soins des Juifs aient été en cela plus heureux que ne l'ont été les soins des Chrétiens : & que tandis que ceux-ci, avec de plus grands secours que ceux-là, se sont cependant trompés dans leurs supputations, ceux-là seuls, par un privilège singulier, aient été entièrement exempts de toute erreur de calcul. Or cette dernière présomption n'étant pas même ébranlée par la première, mais conservant toute sa force, c'est sur D. Calmet que retombe l'obligation de fournir des preuves : obligation qu'il prétend renvoyer à ses adversaires, quoique ceux-ci confirment leur opinion par un excellent témoignage de saint Epiphane. (c)

---

(a) Pag. 74. — (b) *Ibid.* — (c) [ M. Plumyoën renvoie ici à sa Dissertation sur les années de Jesus-Christ, pag. 496. Nous pouvons le renvoyer à celle que nous avons donnée sur le même sujet : elle se trouve placée dans le Volume précédent à la suite de l'Harmonie des saints Evangiles : nous y avons montré que l'opinion de D. Calmet sur l'année de la mort de Jesus-Christ, est invinciblement prouvée par la Prophétie même de Daniel, au témoignage de laquelle se joint le témoignage de l'Historien Phlégon qui dépose en faveur de cette Prophétie. Quand il seroit vrai que les calculs des Juifs de ce temps-là ne fussent pas exacts, il ne s'ensuivroit pas que leurs calculs fussent faux

Mais en supposant gratuitement, & que Jesus-Christ soit mort en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire, & que les calculs des Juifs de ce temps-là fussent exacts, D. Calmet avance faussement qu'en la *trente-troisième année de l'Ere Vulgaire, suivant les calculs astronomiques, la Pâque devoit tomber le Vendredi*, ( sous-entendu, au soir, ) puisque, suivant ces mêmes calculs, elle auroit dû tomber en cette année-là au Jeudi. Car Paul de Middelbourg, cité par D. Calmet (a) au nombre des Astronomes, dont la fidélité & la capacité ne peuvent, dit-il, être suspectes; prétend (b) qu'en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire, la moyenne nouvelle lune du mois Paschal au Méridien de Jérusalem, dut tomber au Jeudi 19. Mars, à 2. heures, 12. minutes, 28. secondes, après-midi; & la vraie nouvelle lune, au même jour, à 2. heures, 31. minutes, après-midi; & que la moyenne pleine lune dut tomber au Jeudi, 2. Avril, à 2. heures, 34. minutes, 30. secondes, après-midi; & la vraie, au Vendredi, 3. Avril, à 6. heures, 8. minutes, après-midi. Ainsi, selon ces calculs, ( supposé qu'ils soient semblables à ceux dont les Juifs se sont servis, ) le premier jour du mois de Nisan a dû commencer au Jeudi 19. Mars après le coucher du soleil, puisque les Juifs comptoient leur jour d'un soir à l'autre. Par conséquent, dans cette hypothèse; le quatorzième de Nisan a dû commencer au Mercredi, 1. Avril, au soir; & il a dû finir au Jeudi, 2. Avril, au soir: ce ne fera donc pas au *Vendredi*; comme D. Calmet le soutient, mais au Jeudi, que la Pâque aura commencé d'être immolée en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire, c'est-à-dire, en supposant que la lune populaire ne prévint pas alors la lune céleste: enfin le quinzième de Nisan aura dû commencer au soir du Jeudi, 2. Avril, & finir au soir du Vendredi, 3. Avril, qui est aussi le temps où aura dû se rencontrer la pleine lune.

D. Calmet dira sans doute après le P. Lami, (c) que les Juifs, du temps de Jesus-Christ, avoient coutume de compter leurs mois, non par la conjonction des astres, mais par la phase ou l'apparition de la lune: & qu'ainsi en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire, ils ont dû commencer le premier jour du mois de Nisan, au soir, non du 19. mais du 20. Mars, lorsque la lune a pu être vue pour la première fois; & le 14. au soir, non du Mercredi 1. Avril, mais du Jeudi 2. Avril, en sorte qu'il n'aura fini qu'au soir du Vendredi 3. Avril, qui sera le temps où on aura dû manger l'Agneau Paschal. Mais je ne me persuaderai pas,

---

dans toutes les années: & il doit être reconnu pour constant que leur calcul dut se trouver juste en la trente-troisième année de l'Ere Vulgaire qui est celle de la mort de Jesus-Christ. Mais il faut convenir avec M. Plumyoen, que, selon ces calculs mêmes, la Pâque dut tomber au Jeudi, au lieu que D. Calmet suppose qu'elle ne dut tomber qu'au Vendredi.] — (a) Pag. 73. — (b) *Apud Petav. Doctr. Temp. l. XII. cap. 9.* — (c) Dans les *Mém. de M. de Tillemont* pour servir à l'Hist. Eccl. Tom. II. p. 766. & 767.

facilement que les Juifs si habiles dans la science des astres, s'il faut en croire D. Calmet, & si exacts dans le calcul des mouvements célestes, aient déterminé leurs Néoméniés par la première apparition de la lune, apparition qui arrivoit tantôt plutôt tantôt plus tard, & qui pouvoit être empêchée par des nuées ou par des brouillards : d'où il faudroit conclure que leurs mois réglés par le cours de la lune, n'auroient pas été alternativement de 30. & de 29. jours, mais quelquefois de 27. & quelquefois de 31. ce qui est opposé à la forme des années lunaires, qui est celle que les Juifs suivoient au moins au temps de Jesus-Christ. Au reste puisque les textes des Evangiles démontrent clairement & manifestement que Jesus-Christ a célébré la dernière Pâque avec ses Disciples, peu nous importe de l'exactitude des Juifs, ou même des autres Astronomes, à observer les mouvements des astres : c'est ce que D. Calmet même reconnoit : » Si le texte des Evangiles, dit-il, (a) étoit précis & formel pour prouver que Jesus-Christ a célébré la dernière Pâque, les supputations des Astronomes me toucheroient peu, & je ne balancerois pas à passer le peu d'exactitude & de ponctualité que l'on imputerait aux Juifs. «

#### ARTICLE IV. Examen des témoignages cités par Dom Calmet.

D. Calmet, après avoir produit les arguments que nous venons de discuter en peu de mots, & ne voulant pas être contraint d'avouer, aux dépens de sa cause, qu'il se trouve entièrement destitué d'autorités, expose les témoignages de quelques Ecrivains qui ont défendu en quelques occasions l'opinion qu'il soutient : mais le Lecteur jugera lui-même si ces Ecrivains sont d'un caractère tel qu'on puisse, avec quelque ombre de raison, les opposer à tous les Peres qui tiennent le sentiment contraire. Il produit d'abord *Victor d'Antioche*, Prêtre, qui n'est presque connu que de nom : ensuite *Apollinaire* ; seroit-ce celui qui attribuoit à Jesus-Christ un corps sans ame ou sans raison ? puis il cite sous le nom de *Pierre Evêque d'Alexandrie & Martyr*, un passage qui est dans la Préface de la Chronique d'Alexandrie, & auquel se trouvent joints les témoignages d'un *Hippolyte*, que l'on dit être *Evêque de Porto & Martyr*, d'*Apollinaire Evêque d'Hieraple* & de *saint Clément d'Alexandrie*. Ce sont de grands noms, mais témérairement empruntés par quelque imposteur dans le dessein de tromper plus sûrement en se cachant sous ces noms. En effet ce faux *Pierre d'Alexandrie*, ( car le véritable fut martyrisé en l'année 311. de l'Ere Vulgaire ; ) ce faux Pierre cite saint Athanase, qui ne fut créé Evêque d'Alexandrie qu'en 325. ou 326. & il le cite comme mort déjà depuis long-temps, & l'appelle la grande lumière de l'Eglise d'Alexandrie ; il fait aussi mention de l'Empereur Constantin & du Con-

I.  
Quels sont les  
témoins que  
D. Calmet cite  
d'entre les  
Anciens.

(a) Pag. 74

cile de Nicée. Je passe sous silence les autres marques d'imposture qu'on peut voir relevées par M. de Tillemont. (a) Que peut-on donc croire de cet homme ? sinon qu'il a faussement attribué aux Peres qu'il cite , les passages qu'il rapporte sous leurs noms ; ou que si ces passages sont réellement de ces Peres , il les a misérablement corrompus ou tronqués ? Et cela est même en quelque sorte reconnu par D. Calmet. » On y » voit, dit-il, (b) ( dans la même Chronique (c) ) un autre passage , » que l'on veut attribuer à saint Clément d'Alexandrie ; mais qui certaine- » ment n'est pas de lui. « Et un peu plus bas : » On veut bien conve- » nir, ajoute-t-il, que ces passages ne sont pas tous des Auteurs dont ils portent le nom. « Cependant ce savant homme a voulu mettre ici un cor- » rectif : » Mais, continue-t-il, ils sont anciens, & d'autant plus considéra- » bles, qu'ils sont faits exprès contre les Hérétiques Quartodécimants. « Qu'ils soient anciens, & écrits contre les Quartodécimants, dès que d'ail- leurs il est prouvé qu'ils s'écartent du sentiment de l'Eglise même, dès- lors ils ne sont plus que d'une très-foible considération pour la décision de dispute dont il s'agit ici.

Après le faux Pierre vient *Philopone*, Ecrivain du septieme siecle, & Hérétique Trithéite : ensuite un certain *Métrodore* & deux Anonymes, ces trois Auteurs cités par Photius ; (d) mais Photius, quoique ennemi le plus déclaré des Latins, condamne lui-même l'opinion de ces Auteurs comme contraire à celle de saint Jean Chrysostome & de l'Eglise même. Ensuite paroissent quelques inconnus dont parlent *Théophylacte* & *Euthyme* : deux Anonymes, & encore un autre sous le nom de saint Jean Damascene ; ces trois se trouvent dans la nouvelle édition de saint Jean Damascene : ensuite *Cédrene* cité par Casaubon, & *Pierre Patriarche d'Antioche*, l'un & l'autre Schismatiques : enfin viennent les *Thalmudistes*, dont on fait combien le témoignage est ordinairement peu digne de foi. Car quant à *Tertullien* & à l'Auteur des *Questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament*, imprimées dans le Tome III. de la nouvelle édition des Œuvres de saint Augustin : ces deux Auteurs cités aussi par D. Calmet, ne nient pas que Jesus-Christ ait célébré la Pâque légale la veille de sa mort ; ils disent seulement que les Juifs la célébrèrent le lendemain ; mais cela suffit pour qu'ils ne puissent être comptés au nombre des témoins de D. Calmet. Il allegue encore un passage de saint Augustin : mais sur lequel lui-même ne croit pas devoir insister. Ensuite il ajoute : (e) » Je remarquerai seulement en général que les Peres Latins ne paroif- » sent pas avoir assez approfondi cette question. Lorsqu'ils expliquent le » texte de saint Jean, ils parlent comme s'ils croyoient que Jesus-Christ

---

(a) Tom. I. p. 443. & Tom. II. p. 737. — (b) Pag. 76. — (c) [Ou plus exactement, dans la même Préface de la même Chronique ; & c'est ainsi que D. Calmet a réformé cet endroit dans l'édition du Recueil de ses Dissertations, Tom. III. p. 289.] — (d) *Apud Phot. Codd.* 115. 116. — (e) Pag. 78.

» n'a pas mangé la Pâque avec les Juifs. *Les Peres Grecs*, comme saint Jean Chrysofote & Théophylacte, le prennent de même. « Mais enfin de quelque maniere que les Peres aient entendu le texte de saint Jean, cela est indifférent à la question présente, où il s'agit seulement de savoir si Jesus-Christ a réellement célébré la Pâque légale la veille de sa mort ; ce qui leur étoit à tous si certain & si connu, qu'ils n'ont pas même eu lieu de le mettre en problème, tant s'en faut que l'on puisse dire qu'ils n'avoient pas examiné assez mûrement cette question.

Après avoir produit les témoignages des Anciens en faveur de son opinion, D. Calmet y ajoute les témoignages des Modernes qui se réduisent à trois : Véchiectus, M. Thoynard & le P. Lami : cet homme savant n'a trouvé que ces trois suffrages de la part des Modernes. » Car » *les Modernes*, dit-il lui-même, (a) étoient si peu disposés à entrer » dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des *Hérétiques* ou des *Visionnaires*, ceux qui osoient s'en ouvrir. *Véchiectus* » fut mis dans les prisons de l'Inquisition, pour avoir osé s'éloigner du » sentiment commun. *Le P. Lami* qui a le premier donné au Public son » Système sur la Pâque, a *balancé* pendant plusieurs années à se déclarer ; » & il ne l'a fait qu'après avoir vu que *M. Thoynard* établissoit la même » opinion dans son Harmonie, qu'il préparoit depuis si long-temps, & » que nous n'avons vue qu'après sa mort. « Mais ces deux Ecrivains se seroient-ils conduits avec tant de lenteur & tant de timidité, s'ils avoient cru ne rien avancer de contraire à la doctrine de l'Eglise, ou qui pût leur attirer son improbation ? qu'y avoit-il qui pût les retenir ? sinon qu'ils craignoient que leur nouvelle opinion ne fût pas bien reçue par les Catholiques, ennemis des nouveautés, sur-tout dans les choses qui appartiennent, de quelque maniere que ce soit, à la Religion. De ce que D. Calmet dit ici des Modernes qui ont soutenu le système qu'il adopte, le lecteur jugera si ce qu'il dit au commencement de sa Dissertation est exactement vrai : » Des Auteurs très-Catholiques, dit-il, (b) [ & à Dieu ne plaise que nous leur disputions cet avantage, ] » n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systèmes ; « [ même celui qui nie tout net que Jesus-Christ ait fait la Pâque légale, ] » & » de les soutenir publiquement, sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement, & sans que les fideles en aient souffert aucun scandale. «

II.  
Quels sont les  
témoins que  
D. Calmet cite  
d'entre les  
Modernes.

Mais enfin comment D. Calmet peut-il conclure ainsi : » *Le grand* » nombre des approbateurs de l'autre sentiment, ne doit donc pas, dit-il, (c) être d'un grand poids ; la chose jusqu'ici n'avoit point été » examinée à fond : « comme si la chose la plus claire & appuyée de l'au-

---

(a) *Ibid.* == (b) Pag. 67. == (c) Pag. 78.

torité unanime des Peres, devoit être soumise à l'examen, parce qu'il a plu à quelques nouveaux Ecrivains de la révoquer en doute : ou comme s'il étoit à présumer que la chose dont il s'agit, eût été mieux examinée par ce petit nombre d'Ecrivains que par tous les Peres. Mais tandis que D. Calmet semble faire ici si peu de cas des Docteurs de l'Eglise, il donne en même temps un si grand poids aux Ecrivains qu'il cite pour son opinion, qu'il ne craint point d'affirmer que cette foule de témoins qui lui enleve son consentement : *Nous n'avons pu*, dit-il, (a) *nous refuser à cette foule de témoins*. Que le Lecteur équitable juge, si des témoignages rassemblés de côté & d'autre, & pris d'Ecrivains obscurs, supposés, Hérétiques mêmes ou Schismatiques, ( car tels sont la plupart de ceux que cite D. Calmet, ) si de semblables témoignages peuvent jamais être tels qu'ils puissent l'emporter sur l'autorité de tous les Peres, & même d'un Concile général, & enlever nécessairement même le consentement réfléchi d'un Catholique.

#### ARTICLE V. *Témoignages contraires à l'opinion de D. Calmet.*

I.  
Témoignages  
des Grecs  
contraires à  
l'opinion sou-  
tenue par D.  
Calmet.

Quoique D. Calmet regarde comme inutile (b) de produire les témoignages des Peres en faveur du sentiment contraire à son opinion, parce que lui-même avoue que *presque tous* ont suivi ce sentiment : cependant pour le faire paroître mieux dans tout son jour, nous avons jugé à propos de rassembler ici les principaux témoignages des Anciens sur le point dont il s'agit, afin que par l'opposition des témoignages produits de part & d'autre, on voit à qui on doit s'attacher sur la question ici agitée.

Le premier témoin qui se présente est *saint Irénée*, Evêque de Lyon & Martyr, homme très-proche des temps Apostoliques, puisqu'il florissoit au second siècle. » Notre Seigneur monte, (c) dit-il, de Béthanie à Jérusalem ; *il mange la Pâque*, & le lendemain il souffre la mort. « Entre les Peres Grecs paroît ensuite *Origene* : » Peut-être, dit-il, (d) quel- » qu'un peu éclairé & tombant dans l'Ebionisme, s'autorisera de ce que » *Jesus-Christ a célébré la Pâque* à la manière des Juifs, & en conclura » qu'il convient que nous fassions de même à l'exemple de Jesus-Christ. « Et plus bas il ajoute : » Les Disciples *mangeoient la Pâque* selon l'ordon- » nance de la loi, lorsque Jesus leur dit, & le reste. « *Anatolius d'Alexandrie*, Evêque de Laodicée, ou quelqu'autre ancien Auteur d'un Canon Paschal qui lui est attribué, s'exprime ainsi : (e) » Il n'est pas douteux » que *ce fut au quatorzième jour* que les Disciples demanderent à Notre » Seigneur, selon l'usage anciennement établi : *Où voulez-vous que nous » vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque?* « Saint Epiphane,

(a) Pag. 81. — (b) Pag. 67. — (c) *Iren. cont. Her. l. 11. c. 22. al. 39. n. 3.*  
— (d) *Orig. in Matt. Trakt. 35.* — (e) *Apud Bucher. Comm. in Vitor. p. 443.*

Evêque de Salamine en Cypre , dit : ( a ) » Jesus-Christ souffre au XIII. » des Calendes d'Avril ; car eux ( Jesus-Christ & les Apôtres ) mangerent » la Pâque avant le temps. . . . . Ainsi ils célébrerent le festin paschal deux » jours avant le jour marqué par la loi. ( b ) « Saint Jean Chrysostome , Evêque de Constantinople , s'exprime ainsi dans ses Homélies sur saint Matthieu : » Selon le rapport d'un autre Evangéliste , ( c ) Notre Seigneur » en ce soir-là , non-seulement mangeoit la Pâque , mais même en la man- » geant , il disoit : J'ai désiré avec ardeur de manger cette Pâque avec vous » avant de souffrir. « Saint Cyrille , Evêque d'Alexandrie , dit expressé- » ment » que le Seigneur a mangé la Pâque. « ( d ) Et ailleurs : ( e ) » Notre » Seigneur Jesus-Christ a joint en un même jour , dit-il , l'Agneau des » Juifs & la vraie manne , lorsqu'il a béni le pain & le vin , en disant : » Ceci est mon corps ; ceci est mon sang. « Saint Protere , aussi Evêque d'Alexandrie & Martyr , s'exprime ainsi : ( f ) » Le Jeudi , quatorzieme » de la lune du premier mois , Jesus-Christ mangea la Pâque dans le cé- » nacle avec ses Disciples ; & peu après il fut trahi par Judas. . . . . Car » ce fut au quatorzieme jour de la lune du premier mois selon les Hébreux , » comme il a été dit plus haut , que Jesus mangea la Pâque figurative. « Théodore , Evêque de Tyr , pense de même. ( g ) Saint Jean Damascene dit , ( h ) » que Jesus-Christ mangea la Pâque Judaique avant d'instituer l'Eucharistie. «

Entre les Peres Latins, Tertullien : » Jesus-Christ fait même , dit-il , ( i ) » quand doit souffrir celui dont la passion étoit figurée dans la loi : car de » tant de fêtes des Juifs , il choisit celle de Pâque : & c'étoit pour cela » que Moyse avoit dit : C'est la Pâque du Seigneur. C'est pourquoi il » montre aussi son affection , en disant : J'ai désiré avec ardeur de manger » avec vous cette Pâque , avant que je souffre. O ! le destructeur de la loi , » qui desiroit même d'observer la Pâque ! « Saint Ambroise , Evêque de Milan : » Notre Seigneur même choisit , dit-il , ( k ) pour célébrer la » Pâque , le jour qui se trouve consacré selon l'observance exacte de la » loi : car il est écrit : Le jour arriva où il falloit immoler la Pâque , & le » reste. « Saint Jérôme : » Jesus-Christ ayant célébré , dit-il , ( l ) la Pâque » figurative , & ayant mangé la chair de l'Agneau avec les Apôtres , prend » le pain. . . . & passe au Sacrement de la vraie Pâque. « Saint Au- » gustin : ( m ) » Après l'intervalle d'un jour , dit-il , au soir duquel Notre

II.  
Témoignages  
des Latins con-  
traires à l'opini-  
on soutenue  
par D. Calmet.

( a ) *Epiph. hares.* 51. — ( b ) [Ce que dit ici saint Epiphane de cette prétendue anticipation, est une opinion qui lui est singulière, & qui ne paroît pas être solidement fondée.] — ( c ) *Chrysoft. Homil.* 82. in *Matt.* — ( d ) *Cyrill. Alexand. Part.* 2. *Glaphyr.* l. xi. *sub fin.* — ( e ) *Idem Epist. ad Syn. Carthagin.* — ( f ) *Proter. Epist. ad S. Leon.* inter *Leonin.* *Edit. Quesn.* pag. 322. — ( g ) *Theodor. Quæst.* 24. in *Exod.* — ( h ) *Jean. Damasc. de Fide Orthod. lib.* 1v. *cap.* 4. — ( i ) *Tertull. adv. Marc.* lib. 1v. *cap.* 40. — ( k ) *Ambr. Epist.* 83. — ( l ) *Hieron. Comm. in Matt.* c. 26. *Tom. IV. col.* 128. *nov. edit.* — ( m ) *Aug. Epist.* 36. *al.* 86. *ad Casulanum*, c. 13. n. 30. *nov. edit. Tom. II.*

» Seigneur mangea la Pâque avec ses Disciples, &c. « *Saint Léon* (a) s'exprime ainsi : » Jesus ferme dans son dessein , & intrépide dans l'exécution des décrets de son Pere , *consommoit l'ancienne alliance* , & étoit blissoit la nouvelle Pâque. « *Comment consommoit-il l'ancienne alliance* , sinon en mangeant la Pâque figurative selon l'ordonnance de l'ancienne loi ? *Saint Fulgence* : (b) » Notre Rédempteur , après avoir achevé , dit-il , *la cene paschale* , annonce que son sang sera répandu pour la rémission des péchés. « Or tous ces Peres parlent de la dernière Pâque de Jesus-Christ comme d'une chose indubitable , & qui n'étoit point mise en problème de leur temps ; & en cela tous les autres s'accordent avec eux.

De plus ce qui prouve que dans les siècles mêmes postérieurs , il ne s'étoit élevé sur cela aucun doute entre les Docteurs Catholiques , c'est que le Concile de Trente , qui a eu une attention particulière à ne point toucher dans ses Décrets aux opinions controversées entre les Catholiques , parle du fait dont il s'agit ici , selon le sentiment que nous soutenons , & ses termes supposent manifestement qu'il regardoit ce sentiment comme le seul qui fût reçu dans l'Eglise : » Jesus ayant célébré , » dit-il , (c) *l'ancienne Pâque* que la multitude des enfants d'Israël immoloit en mémoire de la sortie de l'Egypte , il institua la Pâque nouvelle , » en se donnant lui-même à son Eglise , pour être immolé par les Prêtres » sous les signes visibles. « Delà vient aussi que l'Eglise chante :

*Noctis recolitur cœna novissima ,*  
*Quæ CHRISTUS CREDITUR AGNUM ET AZYMA*  
*DEDISSE FRATRIBUS , juxta legitima*  
*Priscis indulta Patribus.*  
 POST AGNUM TYPICUM *expletis epulis ,*  
*Corpus Dominicum datum Discipulis , &c.*

III.  
 Réponse à  
 l'argument que  
 Dom Calmet  
 prétend tirer  
 de l'ancien  
 usage du pain  
 levé dans le  
 Sacrifice Eu-  
 charistique.

Cet argument pris du consentement de l'Eglise n'est point détruit par celui que D. Calmet prétend tirer de *l'ancien usage du pain levé dans le Sacrifice de l'autel.* (d) Car supposé qu'en effet dans la célébration des saints Mysteres l'Eglise Latine se soit anciennement servi de pain levé , comme on s'en est toujours servi dans l'Eglise Grecque , ce que nous n'examinons point ici ; ce savant homme en conclut faussement qu'autrefois l'une & l'autre Eglise n'étoient pas persuadées que notre Seigneur Jesus-Christ eût célébré la dernière Pâque , que l'on ne pouvoit célébrer qu'avec des azymes. Car lui-même auparavant avoue que presque tous les Peres , & par conséquent les Grecs comme les Latins , ont suivi le sentiment que nous soutenons : *On avoue* , dit-il , *que presque générale-*

(a) *Leon. Serm. 7. de Pass. Domini , cap. 3. — (b) Fulg. ad Euthym. de remiss. peccat. l. 1. c. 5. — (c) Conc. Trid. Sess. 22. de Sacrif. Missæ ; c. 1. — (d) Pag. 78.*

ment tous l'ont suivi ( ce sentiment. ) Or par quels témoignages pourrons-nous être assurés du sentiment de l'ancienne Eglise, sinon par le témoignage des Peres ? D. Calmet dira-t-il que l'Eglise Latine a abandonné l'ancien sentiment avec l'ancien usage, lorsqu'elle a commencé de se servir de pain azyme au lieu de pain levé ? Mais dès la premiere Antiquité nous produisons saint Irénée, Evêque de Lyon, & par conséquent de l'Eglise Latine : & ce Pere assure que Notre Seigneur Jesus-Christ a mangé la Pâque la veille de sa mort. Sans doute il n'avoit pas pris cette opinion dans l'Eglise Latine, mais dans l'Eglise Grecque, dont il étoit originaire ; il l'avoit reçue des Disciples mêmes des Apôtres : & cette opinion ne lui est point singuliere comme quelques autres ; mais, comme nous l'avons vu, elle lui est commune avec tous les autres Peres qui sont venus après lui, & qui ont parlé de ce fait. De plus quand on pourroit en quelque maniere imputer à l'Eglise Latine ce changement d'opinion : que faudra-t-il dire de l'Eglise Grecque, qui ayant conservé jusqu'à présent l'usage du pain levé, s'accorde cependant avec l'Eglise Latine pour croire que Jesus-Christ a célébré la Pâque la veille de sa mort, comme le reconnoît D. Calmet même ? » Le sentiment commun » des deux Eglises, Grecque & Romaine, est, dit-il, ( a ) que notre » Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses Disciples. « Et quoi ? Les Schismatiques mêmes d'entre les Grecs tiennent aussi communément ce sentiment, quoiqu'en même temps ils soutiennent que Jesus-Christ, après avoir célébré la Pâque figurative avec des azymes, institua la Pâque mystique ou eucharistique avec du pain levé. Et cependant cette vérité, si incontestable que les ennemis mêmes de l'Eglise Romaine n'ont pas osé la combattre, D. Calmet entreprend de la renverser : cet homme d'ailleurs si pénétrant, n'a pas vu qu'en renversant le fondement sur lequel est appuyé l'usage reçu dans l'Eglise Latine de se servir de pains azymes, il exposoit impunément cet usage même aux insultes des Schismatiques. Combien donc n'est-il pas plus prudent & plus sage de suivre le sentiment commun de l'Eglise même qui est la Maitresse de la Vérité, & de préférer ce sentiment aux opinions inventées par quelques Modernes ?

---

(a) Pag. 66.





# DISSERTATION

SUR

## LA SUEUR DE SANG

*De Notre Seigneur Jesus-Christ au Jardin des Oliviers.*

I.  
Divers effets  
de la considé-  
ration des souff-  
rances & des  
humiliations  
de J. C.

**L**A considération des souffrances, des humiliations, de la croix de Jesus-Christ, a produit des effets bien différents dans les esprits : les fideles en ont tiré des sujets d'édification & des motifs de créance ; & les infideles, des motifs de scandale & d'incrédulité. Jusqu'aujourd'hui le Sauveur est aux uns une odeur de mort pour leur malheur, & aux autres une odeur de vie pour leur salut ; (a) de tout temps Jesus-Christ crucifié a été aux Juifs incrédules & aux mauvais Chrétiens une folie & un scandale ; & aux vrais fideles, la vertu & la force de Dieu : (b) *Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est ; iis autem qui salvi fiunt, Dei virtus est.*

II.  
Variété de  
Leçons des an-  
ciens Exem-  
plaires Grecs  
& Latins,  
touchant la  
sueur de sang  
que J. C.  
éprouva dans  
son ago. ie.

L'agohie de notre Sauveur dans le jardin des Oliviers, & sa sueur de sang, ont été regardés par les uns comme une preuve de la vérité de sa chair & de son humanité passible, & sujette aux infirmités de la nature humaine ; & ils en ont tiré un argument contre ceux qui soutenoient que Jesus-Christ ne s'étoit incarné, & n'avoit souffert qu'en apparence. (c) Les autres craignant que les ennemis de la Religion n'en abusassent pour attribuer à Jesus-Christ des foiblesses qu'ils croyoient indignes de lui, ôtèrent de leurs Livres l'endroit où il en est parlé, en sorte qu'encore aujourd'hui il y a un bon nombre d'anciens exemplaires Grecs qui ne le lisent point, (d) & il y en avoit autrefois un bien plus grand nombre, même des Latins : *Nec sanè ignorandum nobis est*, dit saint Hilaire, (e) & *in Græcis & in Latinis codicibus quamplurimis, vel de ad-*

(a) 2. Cor. 11. 16. == (b) 1. Cor. 1. 18. == (c) *Vide Epiph. Ancorat. c. 31. 32. 33.* == (d) *Deest in MSS. Alex. Bodl. 4. 5. Cod. Laicestr. Copht. Paris 6. Syri quidam teste Photio, Epist. 138. Plurimi Latini, testibus, Hieron. l. 2. contra Pelag. & Hilar. l. x. de Trinit. Plures Græci, teste Epiph. Ancorati, c. 31. 32. 33.* == (e) *Hilar. de Trinit. l. x. cap. 41.*

*veniente Angelo, vel de sudore sanguinis, nil scriptum reperiri.* Il ajoute que cela ne peut porter aucun préjudice à la vérité, ni donner aucun avantage à l'erreur, à cause de la variété même des Exemplaires, & du doute où cela nous laisse de la véritable leçon : *Ambigentibus igitur utrùm hoc in libris variis aut desit, aut superfluum sit; (incertum enim hoc nobis relinquatur de varietate librorum, )* & le reste.

Saint Jérôme écrivant contre les Pélagiens, (a) dit que dans quelques exemplaires Grecs & Latins, on lit ce passage : (b) *Il lui apparut un Ange du ciel qui vint le fortifier; & étant tombé en agonie, il redoubla ses prières, & il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.* Il en infere que notre Sauveur a voulu se réduire à un tel état de foiblesse, que d'avoir besoin d'un Ange pour le fortifier; & il attribue sa sueur de sang à la véhémence & à l'ardeur de sa priere : *Tam vehementer orabat, ut guttæ sanguinis prorumperent ex parte, quem totum erat in passione fusurus.*

Saint Hilaire (c) soutient au contraire que cette sueur de sang est toute miraculeuse & surnaturelle, & qu'on ne peut en rien conclure pour la foiblesse du Sauveur, puisqu'au contraire elle prouve sa toute-puissance : *Sudorem verò nemo infirmitati audebit deputare : quia & contra naturam est sudare sanguinem; nec infirmitas est, quod potestas non secundum naturæ consuetudinem gessit.*

Le vénérable Bede (d) a copié presque mot pour mot saint Hilaire; il croit que la sueur de Jesus-Christ étoit toute miraculeuse, qu'elle ruinoit l'hérésie qui croyoit qu'il n'avoit paru qu'en phantôme & en apparence; il ne doutoit point qu'il n'eût véritablement sué du sang, puisqu'il tire une allégorie de la terre arrosée de son sang, pour montrer qu'il devoit sauver tout le monde par le mérite de sa passion.

Saint Epiphane (e) reconnoît que ce passage de saint Luc a été retranché de plusieurs Exemplaires Grecs par les Catholiques, qui craignoient les conséquences qu'on pourroit en tirer, & qui n'en voyoient pas la force & les suites. Il ajoute que saint Irénée se sert de ce passage dans son Ouvrage contre les Hérésies, (f) pour prouver la réalité de l'Incarnation.

Saint Epiphane (g) s'en sert aussi pour appuyer le même dogme, & il montre que les pleurs & la sueur sont des choses purement corporelles; & que si un Ange a paru à Jesus-Christ pour le consoler & le fortifier, on ne doit pas l'attribuer à la foiblesse du Sauveur, comme s'il avoit eu besoin du secours ou de la consolation des Anges, lui devant qui tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre & dans les enfers. (h)

---

(a) *Hieron. l. 2. Dialogi contra Pelag. = (b) Luc. xxii. 43. 44. = (c) Hilar. loco cit. = (d) Bedæ in Lucam, l. 6. c. 22. p. 429. = (e) Epiphæn. Ancorat. c. 31. Ἀλλὰ ἐν Ἰκλαυσι, κῆτα ἐν τῷ κατὰ Λῦκας Εὐαγγελίῳ, ἐν τοῖς ἀδιερθεῖσι αὐτῆς ἀπογραφαῖσι . . . ἐρῶδῶντι δὲ ἀφιλιπποῦ τὸ ἐπιτὴν, φιλῶδῶντις ἐν μὴ κῆτα αὐτῆς τὸ ἐπιτὴν ἐν τῷ ἰσχυρίσῳ. = (f) Iren. l. 3. c. 32. = (g) Epiph. loco cit. c. 37. p. 42. = (h) Philipp. 11. 10.*

Grotius (a) conjecture qu'un tel changement dans les exemplaires ne s'est fait que par l'autorité des Evêques. Mais il y a bien plus d'apparence qu'il est arrivé comme une infinité d'autres, par la témérité des Copistes ou par le scrupule de quelque demi-savant, qui ayant cru ce passage injurieux à Jesus-Christ, a jugé à propos de l'effacer, ou de le noter en marge, comme dangereux, ce qui ensuite a donné lieu à ceux qui ont transcrit leurs Livres de le supprimer entièrement.

Mais cela n'a pas empêché qu'il ne se soit conservé dans la plupart des anciens manuscrits, tant Grecs que Latins; & nous le lisons aujourd'hui dans tous les Imprimés. On a vu ci-devant l'apologie qu'en a faite saint Epiphane; & l'argument qu'il tire en sa faveur de ce que saint Irénée l'a cité. Saint Hippolyte le cite de même, (b) aussi-bien que saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon, (c) S. Jean Chrysostome, (d) Ammonius dans sa Concorde, saint Augustin, Livre du consentement ou de la Concorde des Evangélistes, & les autres Peres ensuite. Photius (e) écrit à son ami Théodore de se bien garder de rejeter le passage en question, sur l'autorité de certains Syriens qui l'avoient retranché de leurs Livres comme étranger au vrai texte de saint Luc. Le motif qui les avoit engagés à faire ce retranchement étoit l'indécence qui leur avoit paru de voir Jesus-Christ accablé de douleur & de tristesse jusqu'à suer du sang. Ces Syriens sont apparemment les Arméniens; car Nikon (f) témoigne qu'ils retranchoient cet endroit de leur Evangile, aussi-bien que l'histoire de la femme adultere.

III.  
Sentiments  
des Commentateurs  
touchant l'agonie  
du Sauveur &  
la sueur du  
sang qu'il y  
éprouva. En  
quoi consista  
l'agonie du  
Sauveur.

Après avoir rapporté le sentiment des Peres sur la variété de Leçon que l'on remarquoit en cet endroit dans les anciens Exemplaires Grecs & Latins, il faut à présent examiner le sens du passage, & ramasser les opinions des Commentateurs. Saint Luc dit donc que Jesus-Christ (g) *étans tombé en agonie, redoubloit sa priere*; ou selon le Texte Latin, *prioit plus long-temps*; (h) mais le Grec signifie *qu'il prioit avec plus d'instance*, plus d'ardeur, plus d'affection, plus de persévérance. L'agonie du Sauveur étoit une frayeur dont il étoit saisi à la vue de la mort & des tourments qu'il alloit souffrir; le Grec *Agonia* signifie proprement le mouvement d'un homme de cœur, qui se trouve dans un danger éminent; il ne s'abat point, il ne se décourage point: mais il est saisi, il est troublé, quoiqu'il résiste & au trouble & à la frayeur; & cette résistance même fait une partie de sa peine & de son agonie; car *Agon* en Grec signifie combat, danger. Jesus-Christ s'étoit livré volontairement & librement à cette agonie, à ce combat, à cette douleur.

(a) Grot. ad Luc. xix. 41. = (b) Hyppolit. Martyr. contra Noetum, c. 18. Edit. Fabric. Item. ser. de Resurrect. apud Anastas. Sinait. in Hodego, p. 356. = (c) Justin. Dialog. = (d) Chrysoft. in Matt. homil. 84. pag. 871. = (e) Phot. Epist. 138. = (f) Nikon. de pessima religione Armen. = (g) Luc. xxii. 44. Γενόμενος ὡς ἀγωνίας ἰκτείνοντος προσεύχεται. Ἐγένετο δὲ ὁ ἰδρῶς αὐτοῦ ὡς θέρμης αἵματος καταβαίνοντος ἐπὶ τὰ γόνατα = (h) Grot. Erasmi. Vatab.

Ligtfoot (a) s'imagine que l'Ange n'apparut à Jesus-Christ, qu'après que le Sauveur eut soutenu un rude combat contre le démon, qui se fit voir à lui sous une forme hideuse & terrible, & qui employa contre lui toute sa rage, sa force & sa fureur. L'Ange vint donc alors pour le fortifier dans ce combat contre le démon, *In agonia*. Ce sentiment est singulier & dénué de preuves. Aucun des quatre Evangélistes ne parle d'apparition du démon dans toute l'histoire de la Passion du Sauveur.

Saint Luc dit qu'il lui vint une sueur, comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'en terre. On forme sur cette sueur plusieurs questions. 1°. Quelques-uns (b) soutiennent qu'on ne peut pas montrer invinciblement par le texte de saint Luc que Jesus-Christ ait eu une sueur de sang, mais seulement une sueur comme de gouttes de sang, c'est-à-dire, une sueur ordinaire, mais plus épaisse, plus abondante, & qui formoit sur le corps du Sauveur des espèces de grumeaux de sueur, comme des gouttes de sang, qui se figeoient sur son corps, & dont quelques-uns tomboient jusqu'en terre. Ils citent saint Justin le Martyr qui ne parle point de sang, mais seulement de sueur. (c) Saint Hippolyte aux deux endroits où il fait allusion à cet endroit de saint Luc, ne parle que de sueur. Théophylacte & Euthyme remarquent aussi que S. Luc ne dit pas qu'il lui survint une sueur de sang, mais une sueur comme de gouttes de sang. Mais le texte de saint Luc ne souffre pas cette explication. Le terme Grec *Thrombos* dont il se sert, signifie proprement du sang caillé. C'est ainsi que les Médecins l'expliquent. Ils appellent *Thrombos* un sang figé, & une petite tumeur qui arrive quelquefois après la saignée par un peu de sang extravasé qui se fige & se grumele autour de la peau. Il n'en est pas de même de la sueur qui ne se fige point. Ainsi la sueur de Jesus-Christ étant composée de sang & de sueur ordinaire, ou plutôt le sang & la sueur ordinaire ayant paru presque en même temps sur son corps, le sang s'y figea bientôt, & fut entraîné jusqu'en terre par la fluidité de la sueur, qui lui servoit comme de véhicule; ou bien la sueur de sang étant très-abondante coula jusqu'à terre, étant aidée à prendre ce cours par l'humidité & la moiteur que la sueur laissa sur la peau, & étant tombée en terre, s'y figea aussi-tôt.

2°. D'autres croient que c'étoit une sueur de sang pur; saint Augustin (d) semble l'avoir entendu ainsi. Jesus-Christ, dit-il, a sué le sang de tout son corps, pour marquer le sang des Martyrs, que son corps, c'est-à-dire, son Eglise devoit répandre; & comme le sang couloit de tout le corps de Jesus-Christ, ainsi le sang des Martyrs couloit de tout son corps, qui est l'Eglise: *Toto corpore sanguis exibat, ita Ecclesia ejus habet Martyres; per totum corpus ejus fusus est sanguis*. Ce sentiment paroît être aussi celui de Maldonat (e) & du vénérable Bede.

IV.  
Opinions diverses sur la sueur de sang que le Sauveur éprouva dans son agonie.

(a) Ligtfoot. *Hor. Hebr. in Luc.* == (b) *Vide Grot. Ham. Price. & Bineun. de morte Christi, l. 2. p. 130.* == (c) *Justin. Dialogo cum Tryphon. Ἰδοὺ ὡσεὶ θρόμβου κατὰ χεῖρα αὐτοῦ ἀνὰ χεῖρα.* == (d) *Aug. in Ps. xcj. 11.* == (e) *Maldonat. in Matt. xxvj. 37.*

3°. Photius (a) veut que saint Luc, dans l'endroit dont il s'agit, marque simplement d'une manière exagérée & hyperbolique, la douleur, la détresse, l'extrême abattement du Sauveur; il se sert pour cela d'une expression proverbiale, comme nous disons communément d'un homme qui a beaucoup souffert, *qu'il a sué sang & eau*; ainsi pour exprimer que Jésus-Christ a été accablé de tristesse dans le Jardin, & qu'il y a sué d'une manière très-abondante & très-extraordinaire, il dit qu'il y a sué comme des grumeaux de sang, une sueur qui découloit de tous les membres; en un mot qu'il a sué sang & eau. *Salsusque per artus sudor iit.* Théophylacte & Euthyme favorisent cette explication.

4°. Nous avons déjà remarqué que saint Hilaire attribuoit cette sueur au miracle, & qu'il en tiroit une preuve, non de la foiblesse de Jésus-Christ, comme faisoient les Ariens & les ennemis de la Divinité du Sauveur, mais de sa force toute-puissante: *Nec infirmitas est quod potestas non secundum naturam consuetudinem gessit.*

5°. Enfin la plus commune opinion est, que cette sueur de sang étoit naturelle, mais plus abondante & plus forte que les sueurs ordinaires; en effet on a plusieurs exemples de sueurs de sang qui n'ont rien de miraculeux, & qui sont arrivées dans les dangers imprévus & dans les grandes frayeurs.

V.  
Explication  
physique de la  
sueur de sang  
que le Sauveur  
éprouva dans  
son agonie.

Tout le monde convient des effets puissants des passions sur le corps humain, & on n'en a tous les jours que de trop funestes exemples; l'union de l'ame avec le corps est si intime, qu'elle ne peut être troublée, sans que le corps en soit attaqué, de même que le corps ne peut être dérangé, que l'ame n'en ressente quelques atteintes. Quels effets, par exemple, ne cause pas dans la plupart des hommes la crainte de la petite vérole ou de quelqu'autre maladie contagieuse? le sang se trouve si agité dans le moment, les oscillations si dérangées, & les sécrétions si troublées, qu'une personne sur le champ contracte cette maladie, & tombe dans de si fâcheux accidents, que rarement elle guérit. Quels effets ne produit pas l'excès de joie? puisque nous voyons dans l'Histoire des personnes qui en sont mortes. J'entends ici par passions, toutes les émotions que l'ame ressent naturellement à l'occasion des mouvements extraordinaires du sang & des esprits animaux.

Or Jésus-Christ a eu ces sortes de passions, ces passions que saint Jean Damascene (b) appelle, *naturales & innoxia*, c'est-à-dire, qui sont nécessairement attachées à la nature humaine, sans attirer après elle aucune imperfection de grace ou de science; la différence seule des passions de Jésus-Christ d'avec les nôtres, étant, selon le même Pere, qu'en nous elles préviennent notre volonté, au lieu qu'en Jésus-Christ elles n'ôtoient pas l'opération de sa volonté; & comme dit saint Augustin, (c)

(a) Photius, Ep. 138. ad Theodor. — (b) Damasc. l. 3. de fide, c. 30. — (c) Aug. l. 4. de Civ. Dei.

*Hos motus certissima dispensationis gratia, ita cum voluit suscepit animo humano, sicut cum voluit factus est homo.* Si le Sauveur a eu ces passions pendant sa vie, personne ne peut nier qu'il n'en ait eu plusieurs différentes dans le Jardin des Oliviers, & sur-tout celle de la crainte de la mort, puisqu'il dit : (a) *Mon ame est triste jusqu'à la mort.* Dans ce moment, Jesus-Christ sentit toute l'horreur de la mort ignominieuse qu'il alloit souffrir. Sa prescience divine lui fit voir la mort par toutes ses faces différentes ; il en vit la certitude ; il sentit tous les outrages & les opprobres qu'il alloit essuyer : il s'abandonna à toutes les réflexions les plus terribles ; la misere de l'homme, la grandeur du péché, l'ingratitude, la cruauté & l'aveuglement des Juifs, la foiblesse de saint Pierre, la lâcheté de ses Apôtres, tous ces objets se représenterent à la fois à son esprit : enfin ayant comme suspendu & arrêté la force de sa Divinité, il fut, pour ainsi dire, abandonné de Dieu son Pere, puisqu'il dit : (b) *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* Et il se livra volontairement à la plus grande tristesse & à la plus cruelle douleur dont l'humanité soit capable.

Alors toutes ces passions jointes ensemble, arrêterent d'abord le cours des esprits, & ralentirent le mouvement du sang, & par conséquent toutes les sécrétions : mais ensuite Jesus-Christ ayant été fortifié par l'Ange, s'étant soumis à la volonté de Dieu, son amour pour les hommes l'ayant enflammé, & résolu à souffrir la mort ; les esprits reprirent leurs cours naturels, les pores de la peau se r'ouvrirent, & le sang coula avec la sueur : de même qu'une digue arrêtant le cours impétueux des eaux d'un fleuve, il s'enfle, jusqu'à ce qu'ayant rompu l'obstacle, il se répand avec impétuosité : de même encore que dans l'accès des fièvres ardentes, dans l'éréthisme de tous les solides, la peau devient sèche & aride ; mais dès que l'accès est fini, que les contractions forcées sont diminuées, la crise survient par une sueur abondante.

C'est ce que nous voyons tous les jours arriver aux personnes frappées de crainte & de frayeur. D'abord la pâleur se peint sur leur visage, tout le corps est saisi de foiblesse & de tremblement, & ils demeurent ainsi plus ou moins, selon que la crainte est plus ou moins grande ; ensuite si elle dure, ou si elle augmente considérablement, le cœur palpite ; il survient une moiteur à toute la peau, puis une sueur, à quelques-uns même, un saignement de nés ou un dévoiement.

Ces symptômes arrivent, parce que dans le premier instant de la crainte, les esprits animaux se ralentissent dans leur mouvement, & les contractions du cœur deviennent plus foibles & moins fréquentes ; par conséquent il pousse moins de sang qu'à l'ordinaire dans les arteres, tant de la tête que des extrémités ; delà vient d'abord la pâleur du visage,

(a) *Marc. xiv. 34.* = (b) *Marc. xv. 34.*  
Tome XIII.

le tremblement de tout le corps & la foiblesse dans les jambes. Les artères ne recevant point ou peu de sang, ne laissent pas, & par le propre poids du sang, & par leur ressort naturel, de se vider dans les veines, du sang qu'elles contenoient dans le premier instant de la crainte; ainsi les artères se vidant toujours, & les veines s'emplissant de plus en plus, reportent au cœur une plus grande quantité du sang qu'à l'ordinaire. Le cœur n'ayant pas, pour un moment, fourni de sang aux artères, & en recevant toujours des veines, se trouve rempli; par-là les parois de ses ventricules sont obligées de se dilater; ses fibres & ses nerfs se trouvent forcés au delà de leur ressort naturel: ainsi il est obligé de se contracter pour se débarrasser du superflu du sang qui y abonde toujours par les veines. Or comme un corps élastique se contracte à proportion de sa dilatation, on peut juger quel sera pour lors l'effort & la puissante pression du cœur.

Car si dans l'état de santé la force de la contraction ou de la vibration du cœur seul, séparément des artères, est égal à un poids de 3000. livres dans chaque pulsation, (a) combien ne doit-elle pas augmenter dans cet état? Il se contractera donc pour lors pour chasser le sang surabondant; ses fibres & ses nerfs entreront en jeu; ses oscillations redoublées communiqueront leurs mouvements & leurs ondulations aux artères, qui pour lors entrant aussi en contraction, chasseront le sang avec impétuosité jusqu'aux extrémités capillaires, même des vaisseaux de la peau, qui ne reçoivent ordinairement que la partie séreuse du sang; delà survient ensuite après la pâleur, une palpitation, une transpiration forcée & précipitée, qui fait d'abord la moiteur, & ensuite la sueur.

Il est aisé à présent d'expliquer comment on peut même, dans un grand chagrin, suer du sang. Et pour cela il faut remarquer: Premièrement, que le corps humain est composé d'artères & de veines; que l'artère forme un vaisseau continu (b) avec la veine; que la veine n'est qu'une artère recourbée; que l'extrémité de l'artère est la pointe d'un cône (c) qui finit en cet endroit; & que la veine qui en naît est la pointe d'un autre cône (d) qui commence au même endroit, en sorte que l'artère large vers le cœur, devient plus étroite insensiblement, & jette à droite & à gauche des ramifications, par où se sépare la partie blanche du sang, qui est la matière de toutes les sécrétions, & par conséquent de la nutrition, de la transpiration insensible & de la sueur.

Secondement, que la sueur se fait par les pores de la peau qui sont les orifices des glandes cutanées, & la transpiration insensible par une infinité d'autres pores plus petits.

---

(a) *Borelli, de motu animalium.* — (b) *Bellini, de motu bilis, p. 146.* — (c) *Serous; Theoria nova, p. 31.* — (d) *Strom. ibid. p. 83.*

Troisièmement, que pendant la foible contraction du cœur au premier instant de la crainte, les extrémités des nerfs qui accompagnent les vaisseaux de la peau, n'étant plus tendues par les esprits animaux, qui les tiennent toujours dans un ressort naturel, pour être susceptibles de la sensation du toucher, & le mouvement du cœur étant un peu ralenti, doivent être relâchées; ainsi les pores de la peau se trouveront plus ouverts, avec d'autant plus de facilité, que les Anatomistes modernes les plus exacts (a) ont découvert qu'il y a à chaque pore de la peau une petite pellicule faite en demi-cercle, qui sert comme de valvule ou de soupape, & qui embrassant les fibrilles des nerfs, tantôt les resserrent ou les relâchent, & par conséquent relâchent ou resserrent les pores de la peau.

L'expérience d'ailleurs a démontré que ces pores peuvent tellement se relâcher, qu'il en ait sorti non-seulement du sang, mais même de petits sables dans les Goutteux; (b) & Vanderlinden (c) assure qu'il y a eu des pores si ouverts, qu'on y a mis jusqu'à un grain d'orge.

Tout cela étant supposé, si nous admettons une frayeur extraordinaire, l'horreur d'une mort ignominieuse, un abandonnement général de toute consolation, une grande fluidité dans le sang, des esprits fort subtils & fort faciles à se mettre en mouvement, il ne sera pas difficile de concevoir la cause naturelle de la sueur de sang du Sauveur.

Car, suivant nos principes, le cœur dans le premier moment de la crainte, ayant été ralenti dans son mouvement, se trouvant rempli de sang, & venant, pour se débarrasser, à pousser avec violence dans des artères vuides, capables de beaucoup de ressort, un sang fort subtil, plein d'esprits retenus, il est aisé de juger que ces coups de piston étant violents & redoublés, & les artères se contractant aussi avec force, le sang sera poussé avec impétuosité jusques dans les artères capillaires; mais le sang, par les contractions réitérées du cœur & des artères, sera obligé d'augmenter son mouvement intestinal & progressif; par conséquent les principes du sang se mêleront ensemble, il se fera une espèce de décomposition de son tissu, la partie rouge sera plus atténuée, plus brisée, & plus confondue avec la séreuse, & par conséquent ne fera plus qu'un seul corps avec la sérosité.

Or le sang accru dans l'artère, & fortement poussé par la puissance du cœur, unie à celle des artères, fait effort vers la pointe de l'artère que nous appellons *artère capillaire*; mais comme les diamètres d'un vaisseau ne prêtent ni à proportion du volume de sang qui aborde, ni à proportion de l'impétuosité qui le pousse, il faut qu'il se ralentisse dans les extrémités capillaires, où il forme une digue au sang que le cœur

---

(a) Malpighi, premier Médecin d'Innocent XII. & Verheyen, dans son Anatomie.  
 (b) Anton. Benivenius, de *abditis morbor. causis*, cap. 4. — (c) In *Physiologia*, c. 16. art. 13. sect. 24.

envoie, étant poussé sur-tout dans des tuyaux qui perdent de la largeur de leur diamètre à mesure qu'ils s'éloignent du cœur. Ainsi étant poussé en droite ligne par le cœur, la systole des artères le pressant par les côtés, & trouvant embarras aux extrémités capillaires, étant sans règle & sans retraite, chassé de toutes parts, & ne cherchant qu'à s'échapper, il fera obligé d'enfiler avec la sérosité, la route des vaisseaux dont les bouches se trouveront ouvertes dans son canal.

Or comme nous avons dit que l'artere jettoit à droit & à gauche des rameaux qui séparoient la matiere de la transpiration & de la sueur, il suivra par-là le chemin de la sérosité jusqu'aux glandes curanées, où trouvant des pores fort lâches & fort ouverts, dénués d'esprits animaux, il sortira par ces pores, & formera une sueur sanguine. De même que dans la violente toux, on crache du sang, non que toujours les vaisseaux du poumon soient rompus, ( car rarement on guériroit, ) mais parce que par la forte contraction du poumon, les diamètres des vaisseaux sont forcés, & par-là le sang enfile la route des vessicules du poumon: de même encore que dans l'inflammation de l'œil, les vaisseaux lymphatiques qui rampent sur la cornée, se trouvent abreuvés de sang, ainsi l'œil devient rouge en un moment; on saigne, l'inflammation cesse, parce qu'ôtant de la quantité de sang, on le repompe, & il reprend sa route ordinaire. C'est par la même raison qu'on explique l'observation constante du sang qu'on a vu sortir plusieurs fois des mammelles des nourrices, faute de lait, quoique ce soient des glandes comme celles de la peau; mais c'est que les glandes ne sont que des pelotons de vaisseaux. (a)

Enfin c'est par les mêmes principes qu'on donne une idée raisonnée de cette cruelle & nouvelle maladie des Polonois, que nous appellons *Plica Polonica*, dans laquelle tous les cheveux & les poils du corps, rendent du sang. C'est Jean Stadlerus Médecin, qui l'a observée le premier en 1564. au rapport d'Hercules Saxonia, Médecin de Padoue. (b) Les cheveux se crépent, grossissent extraordinairement, s'entortillent, & se lient tous ensemble; il semble voir une tête de Méduse, ou les Furies entortillées de mille serpents, dont nous parlent les Poëtes: ils grossissent quelquefois, au rapport de Schenkus, (c) comme le doigt; & la barbe croît tellement, qu'elle descend quelquefois jusques sur le ventre.

Ce qu'il y a de plus étonnant & de plus singulier dans cette maladie, c'est qu'il faut que le Médecin la procure, & se donne bien de garde de vouloir la guérir en coupant ou rasant les cheveux ou la barbe. Car Aloysius Sinapius (d) dit avoir vu des gens avoir un-mal de tête exces-

---

(a) *Bergerus, de natura humana, p. 113. Pitcar. Dissert. pag. 29. Ruysch. Thesur. passim.* — (b) *In Trakt. de Plica, p. 11. Patavii, 1600. in-4<sup>o</sup>.* — (c) *Primo lib. Observation. de capite.* — (d) *Absurda vera, seu paradoxa Medica, in-octavo, Geneva, 1697.*

lif, ensuite une inflammation aux yeux, & enfin devenir aveugles, pour les avoir coupés; aussi-tôt donc qu'un homme se plaint de grand mal de tête, de mal aux yeux, de colique & de gouttes vagues, qui sont les signes du *plica*, le seul remède qu'il y ait, est de frotter la tête avec la décoction d'herbes fines, & sur-tout de la branche-urfine, pour faire venir le *plica*. Dès que ce symptôme est survenu, les douleurs & la maladie cessent, & on laisse à la nature le soin de la cure; si l'on veut les peigner, les percer avec une aiguille, ou les couper, il en sort un sang noir, épais & en abondance, le malade souffre des douleurs inconcevables, & souvent même en meurt.

La cause de ce mal effroyable ne vient point, comme on l'a cru d'abord, de la mal-propreté qu'on attribuoit aux Polonois, & de ce qu'ils couchent par terre, puisque les grands Seigneurs y sont sujets, mais plutôt de l'air très-froid de ce pays qui empêche la facile transpiration, de la grande quantité d'eau-de-vie, du vin de Hongrie, de la grande quantité de bière qu'ils boivent, des mauvaises eaux, & des viandes salées & pleines d'épices qu'ils mangent, ce qui a établi le proverbe, que les Polonois mangent & boivent le feu. Je me suis un peu étendu sur cette maladie singulière; mais j'ai cru que la nouveauté du sujet excuseroit la digression. Ceux qui en souhaiteront un détail plus circonstancié, peuvent consulter; outre les deux Auteurs dont je viens de parler, Jean Agricola, (a) Rodéric à Fonséca, (b) Jean Colle, (c) Janus Abraham à Géhéma, (d) Michel Gehlérus, (e) Jean Thomas Minadous, (f) Théophraste Véridicus Ecoffois, (g) & Honuphre Bonfigli, (h) qui ont écrit en particulier sur cette matière.

Voilà l'explication physique que je crois la plus simple & la plus naturelle qu'on puisse donner de la sueur de sang. Mais comme les faits & l'expérience frappent davantage, & persuadent mieux que tous les raisonnements qui ne doivent être fondés que sur les observations, je vais rapporter plusieurs exemples de pareilles sueurs, tirés des Historiens les plus dignes de foi, & des observations de la plupart des Médecins anciens & modernes.

Nous avons un grand nombre d'exemples certains de sueurs de différentes couleurs & de différentes qualités. Avicenne (i) rapporte avoir vu des sueurs jaunes, & d'autres vertes; & dans un autre Livre, (k) il dit avoir vu une sueur noire comme l'encre, dont la cause étoit la mé-

VI.  
Exemples de  
sueurs de dif-  
férentes cou-  
leurs & de dif-  
férentes quali-  
tés, & spécia-  
lement de  
sueurs de sang.

(a) *De Helotide, seu Plica Polonica. Basilea, Decade 4. Disputation. Joan. Genathii, in-4<sup>o</sup>. 1620.* — (b) *Consultationes Medicæ, ubi de Plica, Venetiis, 1618. fol.* — (c) *Methodus parandi jucunda, ubi de Plica, Venetiis, 1628. in-4<sup>o</sup>.* — (d) *De morbo Plica, Haga-Comitis, 1683. in-8<sup>o</sup>.* — (e) *De Plica, Decade 3. Joan. Genathii, Basilea, 1620. in-4<sup>o</sup>.* — (f) *De corporis turpitudinib. Patav. 1600. fol.* — (g) *Plicomastix, Dantisci, 1668. 4<sup>o</sup>.* — (h) *De Plica, Uratislavia, 1711. in-4<sup>o</sup>.* — (i) *Lib. 2. cap. de sudore.* — (k) *In Cantic.*

Iancholie. Olaus Borrichius (a) rapporte avoir été témoin d'une sueur semblable, qui arriva à une femme phthisique; ce qui la guérit entièrement. Alsharavius Arabe (b) fait mention d'une sueur toute rouge & pleine de gravier. Les Ephémérides d'Allemagne décrivent une sueur de lait, des sueurs huileuses, des sueurs vertes, des sueurs violettes; & depuis peu Messieurs Gelly & Geoffroy, Médecins de la Faculté de Paris, ont vu un malade, qui après une petite vérole, mourut au vingtième jour de la maladie, avec une sueur toute bleue, qui teignit en bleu son bonnet & son linge. Enfin il y a eu des sueurs d'urine arrivées par une rétention d'urine, des sueurs qui avoient l'odeur des excréments; (c) & Apulée, dans son Apologie première, dit que Craffus s'étant baigné une seconde fois après un grand repas, eut une sueur de vin. François Zypée (d) dit avoir vu un homme, qui après avoir bu beaucoup de vin d'Espagne, eut une sueur qui en avoit toute la couleur & l'odeur; & Chrétien Menzélius, dans les Ephémérides d'Allemagne, parle d'une sueur de safran après avoir pris de la rhubarbe. Ces faits étant constants, prouvent déjà parfaitement la possibilité de la sueur de sang contre Scaliger, qui dit dans son *Scaligerana* qu'Aristote se trompe de parler de cette sueur; qu'elle est impossible, & qu'il n'a jamais lu que personne en ait sué.

Nous ayons encore un grand nombre d'observations de sang coulant ou transudant de quelques parties en particulier. Il en sort quelquefois par les oreilles, par les yeux, par les gencives. Bartholin (e) dit avoir vu une Dame à qui il ruisseloit des gouttes de sang du visage, ou de la main gauche, dès qu'on lui touchoit. (f) Toutes les fois que George Castriot, Roi d'Albanie, surnommé *Scanderbeg*, qui veut dire Seigneur Alexandre, alloit au combat contre les Turcs, dont il étoit le plus cruel ennemi, il lui sortoit une sueur de sang de toutes les levres; nous avons des sueurs de sang arrivées sous les aisselles.

Henri ab Héers (g) dit que toutes les fois qu'un Flamand qui buvoit les eaux de Spâ, revenoit le matin de la fontaine, il lui sortoit du sang goutte à goutte de dessous les aisselles. Gaspard Pézoldus (h) rapporte la même chose d'un homme âgé de 66. ans, qui en suoit aussi entre les doigts des pieds. Antoine Bénivénus (i) dit qu'un homme âgé de 36. ans rendoit tous les mois beaucoup de sang par un pore de la peau à la région du foie: qu'ayant été appelé pour le voir, & ne trouvant en cet

(a) *Alta Hafniens.* Bartholin. 1672. t. 1. p. 155. — (b) *Lib. Practic. sect. 2. tract. 31. c. 19.* — (c) *Appendix Ephemerid. Germanic. an. 1688.* — (d) *Fundament. Medica Physica, part. 2. c. 3. art. 17.* — (e) *De Cruce Hippommem. 4. de sudore sang.* — (f) *Martinus Barletius de vita & morte Scanderbegi, cum Epitome Georg. Berthol. Pontani & Breitenberg.* — (g) *Observation. Medica rarioris, seu fons Spadanus. Lugd. Batavor. in-12. 1685. Observation. 23.* — (h) *Observation. Utravisiavia, 1715. in-12.* — (i) *De abditis morbor. caus. Basilea, in-8<sup>o</sup>. 1529. p. 20.*

endroit aucune cicatrice ni aucune ouverture , il doura d'abord du fait ; mais qu'ensuite un mois après étant revenu voir cet homme , il vit le sang sortir du même endroit jusqu'à la quantité d'une livre ; & que ce sang étant forti , il ne parut aucune marque en cet endroit. Fernel (a) premier Médecin d'Henri II. & Médecin de la Faculté de Paris , dit aussi avoir vu sortir du sang des vaisseaux capillaires de la peau à la région du foie.

Enfin il est hors de doute qu'il y a des sueurs de sang générales. Les causes en sont externes ou internes. L'externe vient d'un serpent nommé *Hæmorhoïs* ou *coule-sang* , à cause de cet effet. Diodore de Sicile (b) dit que sa morsure cause d'abord d'extrêmes douleurs ; & qu'ensuite son venin dissout tellement le tissu du sang qu'il sort en forme de sueur par toute la peau. Nicandre en parle dans son *Traité de la Thériaque*. Et Lucain dans sa *Pharsale* , Liv. 9. en décrit les effets en ces termes :

*Sic omnia membra*

*Emisere simul rutilum , pro sanguine , virus.*

*Sanguis erant lacrymæ ; quæcumque foramina novit*

*Humor , ab his largus manat cruor ; ora redundant ,*

*Et patula nares : sudor rubet ; omnia plenis*

*Membra fluunt venis : totum est pro vulnere corpus.*

Jacques Grévin , Médecin de la Faculté de Paris , dans son *Traité des venins* , imprimé en 1568. in-4°. à Anvers , pag. 85. dit que ce serpent est petit , & de l'espece des viperes ; qu'il est de couleur grise , ayant le col fort étroit , & deux cornes blanches sur le front. George Marggravius , Livre 6. de l'Histoire naturelle du Brésil , parle aussi d'un serpent nommé *Ibyara* , qui par sa morsure fait sortir le sang du nez , des yeux , des oreilles & de la bouche , & même des pores de la peau en si grande quantité , que rarement on guérit. Le P. Kircher Jésuite , dans son *Traité Scrutinum pestis* , dit qu'à Quito il y a certaines couleuvres à deux queues , lesquelles par leur piquûre , font couler le sang de tous les pores de la peau.

Il y a encore certaine plante qui procure cette sueur , selon Galien ; (c) & il faut que ce soit la même que le P. Kircher nomme *hamanthes* , & que Courtaut , dans son *Apologie* , nomme *hamagogue* ou herbe Galénique , qui ressemble assez à la sauge ; on la trouve dans les Pyrénées , & étant appliquée sur la peau , elle fait sortir une sueur de sang. Pierre d'Osma dans une lettre écrite du Pérou en 1568. au Médecin Monardes , au rapport de Marcellus Donatus , (d) dit qu'il a connu un Indien qui guérissoit les maladies les plus rebelles , en frottant & appliquant sur

---

(c) *Lib. 6. Pathologia , cap. 4. Parisiis , 1567. fol. — (b) Lib. 17. pag. 560: — (c) Lib. de Medicament. purgant. cap. 4. — (d) De Medica Historia mirabili , Mémoires , in-4°. 1596. cap. 2.*

les jointures le suc d'une certaine herbe ; qu'il couvroit ensuite la partie bien chaudement ; & que quelque temps après , le sang sortoit en forme de sueurs de tous les articles. Le changement de climat est encore une des causes externes , puisque les étrangers qui arrivent dans l'Amérique , ou rendent du sang par toutes les ouvertures du corps , ce qu'on appelle à la Martinique la maladie de *Siam* , (a) ou même en suent par tous les pores.

Les causes internes viennent quelquefois d'un air empesté , mais principalement des passions de l'ame. On a vu dans la peste plusieurs sueurs de sang ; & c'est un symptome des plus dangereux de cette maladie. Schenckius (b) dit qu'en 1554. en la peste de Misene , une femme attaquée de cette maladie sua du sang pendant trois jours. Conard Lycosthenes (c) remarque qu'en 1552. une femme malade de la peste sua du sang de tous les pores de la tête. Enfin il y a eu plusieurs sueurs de sang arrivées par les passions violentes : car sans parler des sueurs de sang que rapporte Aristote , (d) Galien , (e) Théophraste Erésius dans son Traité des sueurs , & Rondelet ; (f) Durrius dans les Ephémérides d'Allemagne, observation 179. dit qu'un jeune homme ayant été mis en prison , eût une si grande frayeur , qu'il tomba en foiblesse , & sua du sang par la poitrine , les mains & les bras. Rosinus Lentilius dans les mêmes Ephémérides , rapporte qu'un jeune enfant complice du même crime que deux de ses freres , condamnés à être pendus , ayant été conduit devant l'échaffaut dans le temps de l'exécution , sua du sang par tout le corps.

M. Fagon , Médecin de la Faculté de Paris , dans sa These du 25. Janvier 1665. cinquieme Corollaire : *Ergo sudor sanguinis à natura vi ; s'exprime en ces termes : Sed & sensibus facta fides est , consecratam virginem , impurissimis sicariis ad eam corrupendam advolantibus , stupri horrore , mundissimum sanguinem è venis , sudoris specie , cum vita profudisse.* Collius (g) dit avoir appris de gens dignes de foi , qu'en 1583. plusieurs personnes virent en prison à Paris un homme qui suoit du sang. Maldonat dit qu'un homme plein de vigueur & de santé , ayant entendu la sentence qui le condamnoit à la mort , parut tout couvert d'une sueur de sang. On lit dans la vie de Sixte V. (h) qu'un homme condamné à la mort , souffrit la nuit une très-grande sueur de sang. M. Légi , Auteur de cette vie ,

---

(a) On appelle ainsi cette maladie dans ce pays-là , parce qu'on croit qu'un vaisseau arrivé de *Siam* l'a apportée. = (b) *Observat.* 138. *lib.* 6. *Francof. fol.* 1609. *Georg. Agricola , lib.* 2. *de peste.* = (c) *Prodigior. ac ostentor. Chronicon. in-fol.* *Basilea* , 1557. *p.* 670. = (d) *Lib.* 3. *Historia animalium , cap.* 19. & *lib.* 3. *partium animal. cap.* 5. = (e) *De utilitat. respirationis Galeno attribut. Contingit poros ex multo & fervido spiritu adeo dilatari , ut exeat sanguis per eos , & fiat sudor sanguineus.* = (f) *Lib. de dignoscend. morbis , cap.* 2. *In juvene studioso propter venarum raritatem , osculorum illorum laxitatem , & sanguinis tenuitatem.* = (g) *Tractat. de sanguine Christi , in-4<sup>o</sup>.* *Mediolan.* 1617. = (h) *Vie de Sixte V. par Grégoire Légi , Liv.* 6. *p.* 39.

Remarque que les curieux qui voulurent examiner la cause d'un effet si surprenant, crurent que ce n'étoit simplement que des larmes, qui avoient emprunté cette couleur de l'inflammation que la douleur & le désespoir avoient attiré sur les glandes lacrymales, persuadés que le sang ne sauroit sortir de ses vaisseaux par transpiration, à moins qu'il n'y ait du miracle. Cela seroit bon s'il n'y avoit que les larmes de ce misérable qui fussent teintes en sang : mais l'histoire parle d'une sueur de sang, qui parut sur cette homme, & non pas seulement de ses larmes. Les Mélanges d'histoire & de littérature du R. P. Dom Bonaventure d'Argone, Chartreux, sous le nom de Vigneul-Marville, (a) parlent d'une femme qui mourut à Paris d'une sueur de sang si excessive, qu'il ne s'en trouva pas une seule goutte dans ses vaisseaux après sa mort. M. de Thou (b) rapporte que le Gouverneur de Montmarin ayant été arrêté par Auguste, fils naturel du Prince de Saluces, & menacé de mort s'il ne rendoit sa place, en fut tellement affligé, qu'il sua sang & eau.

Enfin je ne puis m'empêcher de finir cette Dissertation par une sueur de sang des plus singulieres, arrivée à Genes en 1703. & rapportée dans une lettre du 5. Décembre de la même année, par M. Saporitius Médecin de Genes, & inférée avec quelques réflexions du célèbre M. Valisniéri, Professeur en Médecine de Padoue, dans les Ephémérides d'Allemagne de l'an 1712. Centurie première, Observation vingtième. Une fille âgée de dix-huit ans, en parfaite santé jusqu'à ce temps-là, après quelques légères indispositions, eut un grand mal à l'estomac, puis cracha du sang, toussant violemment, avec douleur de côté, & difficulté de respirer. Cette maladie dura quatre jours, au bout desquels elle eut un grand mal de tête, & saigna beaucoup du nez ; ce qui ne l'ayant point soulagée, elle fut saignée du bras & du pied. Il lui survint une cardialgie, & elle vomit du sang, ensuite elle saigna du nez, puis revomit du sang, malgré les astringents & les narcotiques qu'on lui donna ; quelques jours après le sang lui sortit par les oreilles, puis par le bout des doigts de la main & des pieds, ensuite par le nombril & par l'angle de l'œil ; après cela il lui survint une sueur du milieu de la poitrine, du dedans & du dehors des deux mains, & de l'endroit du pied où on saigne : trois jours après, du menton ; & la nuit, de la pointe du nez, ce qui dura quatorze jours. M. Saporitius dit, que malgré ces pertes continuelles, elle n'étoit pas fort affoiblie ; qu'il paroissoit une cicatrice comme d'une légère piquûre dans sa main gauche ; mais qu'il n'y avoit aucune marque à sa poitrine, & aux autres endroits par où le sang sortoit ; & qu'elle ne sentoit de la douleur que quand le sang sortoit par le dedans de la main. Dix jours après, l'ayant été revoir, il trouva le sang qui sortoit plus pâle qu'à l'ordinaire, & la malade se plaignant

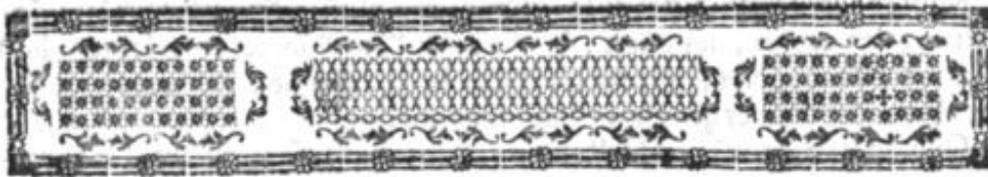
---

(a) Tom. 3. p. 179. = (b) Thuani, Hist. l. 2.  
Tome XIII.

de beaucoup de douleur à la main , ce qui étoit le signe que le sang alloit sortir ; en effet il le vit sortir en forme de sueur , & comme d'une profonde piquûre , ne paroissant nulle marque à la peau après l'avoir essuyée ; un moment après il jaillissoit d'un pore voisin , puis ensuite d'un autre , & le mouchoir qui étoit sur son sein lui parut aussi tout teint de sang. Voilà ce que M. Saporitius dit avoir vu : mais il dit que trois jours après , on lui rapporta que le sang qui étoit sorti , avoit paru en forme de croix , de couronne d'épines , & qu'il représentoit d'autres figures de la Passion de Jesus-Christ. Apparemment , dit-il , que ce sang en coulant forma naturellement différentes figures , qui par une foible ressemblance avec les instruments de la Passion , donnerent lieu à l'imagination des crédules de les marquer avec des caracteres plus particuliers.

Après ces exemples , je ne pense pas que l'on conteste la possibilité des sueurs de sang , & que l'on veuille soutenir qu'elles sont surnaturelles & miraculeuses. Au reste je reconnois ici avec plaisir , que je dois ces exemples & ces raisonnemens à M. Alliot de Mussey , Docteur en Médecine de la Faculté de Paris , & Professeur en matiere médicale , qui a eu la bonté de me faire part de ses recherches & de ses découvertes sur cette matiere ; & la maniere obligeante dont il l'a fait , augmente encore le prix du présent qu'il offre aujourd'hui par mon canal au Public.





# DISSERTATION

SUR

## LES TÈNEBRES

*Arrivées à la mort de Jesus-Christ.*

UNE des plus étonnantes merveilles qui soit arrivée à la mort de notre Seigneur Jesus-Christ, est celle des ténèbres qui couvrirent toute la terre pendant trois heures entières, depuis midi jusqu'à trois heures du soir, (a) dans un temps où l'éclipse du soleil n'arrive jamais, dans une saison où l'air est ordinairement fort net & fort pur, principalement dans la Palestine, & à l'heure du jour où le soleil a plus de force, & où sa lumière est plus vive. Cet événement n'est point de ceux qui ne se font remarquer qu'à un petit nombre de personnes, & qui se passent dans quelque lieu écarté & peu célèbre. Ces ténèbres couvrirent toute la terre, *tenebræ factæ sunt super universam terram*, c'est-à-dire, sur tout notre hémisphère; & par conséquent sur tout le globe de la terre, puisque cela arriva à midi; l'autre hémisphère opposé au nôtre étant déjà alors dans les ténèbres: ou tout au moins ces ténèbres se répandirent sur toute la Palestine & dans les pays voisins, qui dans le style de l'Écriture, sont quelquefois désignés sous le nom de *toute la terre*. Elles se firent remarquer la veille de la plus grande fête des Juifs, & dans un temps où presque toute la nation étoit rassemblée de toutes les parties du monde à Jérusalem, pour célébrer la Pâque. Ce n'est point ici un de ces phénomènes qui passent dans un moment, & qui souvent ne laissent pas le temps de les voir à loisir, & d'en examiner les causes & les suites. Celui-ci dura trois heures en plein midi à la face de tout le monde, & dans un siècle éclairé & attentif; en sorte que ramassant toutes les circonstances de ce miracle, on en connoît très-peu dans l'Histoire, qui renferment autant de caractères de certitude & autant de marques de la toute-puissance de Dieu.

I.  
Grandeur &  
certitude du  
prodige qui  
fait l'objet de  
cette Disserta-  
tion.

(a) *Matt. xxvii. 45. Marc. xv. 33. Luc. xxiii. 44.*

Nous nous sommes proposé dans cette Dissertation d'examiner la nature, les causes, les effets, la durée & l'étendue de ce célèbre phénomène, & de peser, suivant les règles de la critique, les témoignages des Auteurs profanes qui en ont fait mention.

II.  
Sentiment  
des anciens sur  
la nature, les  
causes, les ef-  
fets, la durée  
& l'étendue de  
ce phénomène.

Quelques ennemis de la Religion Chrétienne soutenoient (a) que les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur n'étoient autre chose qu'une éclipse que ses Disciples par ignorance avoient regardée comme un prodige, quoiqu'elle fût toute naturelle. Mais ceux qui faisoient l'objection, donnoient une preuve de leur prévention & de leur ignorance, puisque la Pâque Judaïque, qui est le temps auquel Jesus-Christ souffrit la mort, ne se faisoit jamais qu'en pleine lune : or tout le monde fait que les éclipses du soleil n'arrivent jamais lorsque la lune est dans son plein. De plus les éclipses sont rarement telles qu'elles couvrent tout le disque du soleil, & qu'elles causent des ténèbres sur toute la terre ; ces ténèbres ne durent ordinairement que peu de temps, au lieu que celles-ci durèrent trois heures, & s'étendirent sur tout le monde : *Et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus breves & ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium partiitur, ut omnis causantium occasio tolleretur*, dit saint Jérôme.

Origene (b) après avoir fait la même remarque, dit de plus, qu'à la vérité nos Evangélistes avoient donné lieu à cette objection, puisque quelques exemplaires de saint Luc portoient que la terre fut couverte de ténèbres, à cause de l'éclipse du soleil, *Deficiente sole*. Mais il répond que ces mots, à cause de l'éclipse du soleil, n'étoient pas dans les meilleurs Livres ; qu'apparemment ils y avoient été mis, ou par quelque Chrétien ignorant, qui avoit cru donner par-là du jour au texte de l'Evangéliste, ou par quelque ennemi mal-intentionné qui avoit voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les Evangélistes avoient marqué une éclipse dans un temps où il étoit notoire qu'elle n'e pouvoit arriver. Quoiqu'il en soit des exemplaires d'Origene, on ne trouve plus *deficiente sole* dans aucun des nôtres : & tous ceux de saint Luc portent que *le soleil fut couvert de ténèbres*. (c)

Le même Origene (d) dit que les Savants du siècle formoient encore une autre difficulté sur cela. Comment peut-il se faire, disoient-ils, qu'un événement si extraordinaire, si public, n'ait été connu que des Chrétiens ; & qu'aucun Ecrivain ni Grec ni Barbare n'en ait parlé ; qu'on ne le trouve dans aucun de ceux qui ont publié des Annales & des récits de semblable événement, sur-tout la chose étant si récente ; car du temps d'Origene, il n'y avoit pas plus de 180. ans que Jesus-Christ étoit mort : (e) le silence des Auteurs Païens, ajoutoient-ils, rend certaine-

(a) *Apud Origen. in Matt. tract. 35. & Hieron. in Matt. xxvii. — (b) Origen. in Matt. xxvii. tract. 35. p. 128. col. 1. — (c) Luc. xxiii. 45. Καὶ ἐκέντησθη ἡ ἥλιος. Et obtenebratus est sol. — (d) Origen. loco citato. — (e) Jesus-Christ est mort l'an 33. de l'Ere Vulgaire, & Origene est né vers l'an 185. de Jesus-Christ.*

ment ce fait très-douteux, & laisse de grands soupçons sur la fidélité des Evangélistes.

Il répond à cela deux choses : la première, que ces ténèbres n'ont peut-être pas été aussi grandes ni aussi étendues qu'on se l'imagine, & qu'elles ne couvrirent que la Judée autour de Jérusalem ; & la seconde, que Phlégon, Auteur Païen, en avoit fait mention.

Pour moi, dit Origene, comme les autres signes qui arriverent à la mort du Sauveur, ne se firent remarquer que dans la ville de Jérusalem ; car c'est-là que la terre trembla, que le voile du Temple fut déchiré, que les rochers se fendirent, que les monuments s'ouvrirent : ainsi je crois que les ténèbres ne parurent que sur la Judée, ou même sur la ville de Jérusalem ; car l'Écriture, en plus d'une occasion (a) exprime la Judée sous le nom de *toute la terre*. De sorte qu'il n'est pas étonnant que les Auteurs étrangers n'en aient rien dit.

Il est vrai, ajoute-t-il, que Phlégon dans ses annales, a parlé d'une éclipse qui arriva sous Tibere ; mais il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune. Or il n'y a aucune merveille qu'une éclipse arrive hors de la pleine lune. Origene ajoute : si les incrédules insistent, & demandent : Qu'est-ce donc qui a causé ces ténèbres, si ce n'est pas une éclipse ? on peut leur répondre que les Evangélistes ayant simplement marqué que toute la terre fut couverte de ténèbres, sans parler ni du soleil ni d'éclipse, il faut croire que ce furent une ou plusieurs grandes nuées, qui s'étant alors rencontrées à l'opposite du soleil sur la Judée ou sur Jérusalem, interrompirent le cours des rayons du soleil, & causerent l'obscurité en question.

Il croit que les ténèbres qui couvrirent alors la Judée ou Jérusalem, étoient de la nature de celles qui couvrirent l'Égypte au temps de Moïse, (b) lesquelles ne se firent sentir que sur l'Égypte seule, pendant que tout le pays où demeuroient les Israélites, étoit éclairé de la lumière comme auparavant. Les ténèbres de l'Égypte durèrent trois jours, & celles qui couvrirent Jérusalem ne durèrent que trois heures. Les premières étoient la figure des secondes ; & de même que Moïse, pour attirer les premières sur l'Égypte, éleva les mains au ciel, & invoqua le Seigneur ; ainsi Jésus-Christ, pour couvrir de ténèbres la Judée ou Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat, qui avoient crié : *Crucifigez-le, crucifigez-le*. Ces dernières ténèbres, que l'on peut dire affreuses qu'elles fussent, n'étoient qu'une figure de celles où sont aujourd'hui plongés les Juifs, pendant que toute l'Église Chrétienne jouit de la lumière du soleil de justice. Voilà le précis de ce que dit Origene sur cet endroit.

(a) 3. Reg. XVIII. 10. *Non est gens, aut regnum, quò non miserie Dominus meus te requirens.* Luc. 11. 1. *Exiit Editum à Casare Augusto, ut describeretur universus orbis.*

(b) Exod. x. 21. 22.

Paschase Radbert, (a) après avoir rapporté le sentiment d'Origène sans le nommer, soutient contre lui que les ténèbres parurent non-seulement sur la Judée & sur Jérusalem, mais aussi sur tout le reste du monde; & qu'elles ne furent pas causées par des nuages qui se trouverent entre le soleil & la terre, comme il arriva dans l'Égypte, lorsque Moïse frappa ce pays de la plaie des ténèbres, mais par une véritable éclipse, qui fut toute miraculeuse, puisqu'alors la lune étant en son plein, l'éclipse ne pouvoit arriver naturellement. Or si le soleil ne donna point de lumière, comme le porte expressément saint Luc: (b) *sol obscuratus est*; expliquant par ces paroles, ce que saint Matthieu & saint Marc (c) avoient dit d'une manière plus vague: *Tenebra facta sunt super universam terram*, c'est-à-dire, Les ténèbres furent sur toute la terre; il s'ensuit manifestement que la lumière ne fut sur aucun endroit du monde; de sorte que l'on vit alors l'accomplissement de cette Prophétie: (d) *Le soleil se couchera en plein midi, & la terre sera couverte de ténèbres au milieu du jour*. Il cite après cela Orose, Phlégon & le faux Denys l'Aréopagite qui parloient de ce phénomène arrivé à la mort de Jésus-Christ.

Saint Jean Chrysostome (e) dit que ce fut principalement dans cette occasion que notre Sauveur accorda aux Juifs ce signe du ciel qu'ils lui avoient demandé pour preuve de sa mission. (f) Il attendit qu'il fût attaché à la croix, pour leur donner cette marque de sa puissance. Il couvrit toute la terre d'obscurité, comme il avoit fait dans l'Égypte, dans le temps que les Israélites devoient y célébrer la première Pâque, un peu avant leur sortie de ce pays. La circonstance du milieu du jour, dit-il, est encore très-remarquable, puisqu'alors toute la terre, du moins tout notre hémisphère, étoit dans la lumière, & tout d'un coup il parut couvert d'obscurité, afin que tout l'univers fût témoin du miracle.

La durée de cette obscurité & son étendue, ajoute-t-il, sont des preuves que ce n'étoit point une éclipse. Les éclipses ne durent que peu de temps, & ne causent pas des ténèbres sur toute la terre, au lieu qu'ici l'obscurité dure trois heures, & s'étend sur tout le monde. Mais d'où vient que les hommes furent si peu touchés d'un événement si public & si miraculeux? C'est à cause de leur endurcissement, de leur indifférence & de leur ignorance. Les uns ne se donnerent pas la peine d'en découvrir la vraie cause; les autres, sans y chercher d'autre mystère, crurent que c'étoit une simple éclipse; les Juifs témoins du miracle, ou ne l'attribuerent pas à Jésus-Christ, ou le regarderent sans en être tou-

---

(a) Paschas. Radbert. in Matt. xxvii. lib. 12. p. 1171. & seq. (b) Luc. xxiii. 45. Ἐσκοτεινίσθη ἡ ἡμέρα. (c) Matt. xxvii. 45. Marc. xv. 33. (d) Amos, viii. 9. (e) Chrysostom. in Matt. homil. 89. In Græcis 88. (f) Matt. xvi. 1. Marc. viii. 11. Luc. xi. 16.

chés, comme ils avoient vu tant d'autres merveilles du Sauveur sans se convertir. Euthyme & Théophylacte rapportent en abrégé les mêmes raisons que saint Chrysostome sur ce sujet

Saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, saint Jérôme & saint Hilaire, ne reconnoissent ici ni éclipse ni nuage: ils croient que le feu du soleil s'éteignit, pour ainsi dire; que cet astre retira à lui ses rayons; qu'on le vit sans éclat & sans lumière, pleurer en quelque sorte la mort du Sauveur, & détourner avec horreur ses regards des Juifs criminels & meurtriers. Cet astre dans cette occasion fut chargé de ténèbres, dit saint Grégoire de Nazianze, (a) & ensuite il s'enflamma de nouveau. Il étoit donc en quelque sorte éteint auparavant. Il retira sa lumière, & retint ses rayons, dit saint Cyrille d'Alexandrie; (b) refusant de les envoyer comme auparavant, pour éclairer la terre.

Le soleil ne se coucha point, dit saint Hilaire; (c) il se retira d'horreur: mais que dis-je, il se retira? Il ne se coucha point dans les nues; mais il tomba en quelque sorte en défaillance, & ne put continuer sa course: *sol non occidit, sed refugit. Quid refugisse dico? Non receptus in nubem est; sed de cursu operis defecit.* Le ciel sensible à la douleur que souffroit Jésus-Christ sur la croix, & ne pouvant autrement témoigner aux hommes l'horreur qu'il avoit de l'outrage que les Juifs lui faisoient souffrir, leur présenta le soleil sans rayons en plein midi, dit Théodoret; (d) & fit paroître le soleil couvert de ténèbres, pour porter témoignage contre leur impiété.

Saint Jérôme (e) applique au temps de la mort du Sauveur ces paroles de Joël: *Le soleil se changera en ténèbres, & la lune en sang, avant la venue du grand jour du Seigneur*: & il dit que le soleil n'osant considérer son Seigneur attaché à la croix, se couvrit d'obscurité, & répandit une sombre nuit dans le monde: qu'alors la lune fut aussi apparemment changée en sang, ou qu'elle parut teinte de sang, ainsi qu'il arrive dans les éclipses; & quoique les Evangélistes n'aient pas marqué cette dernière circonstance, il est très-probable que la Prophétie fut aussi vérifiée à cet égard.

Tertullien (f) insinue que le soleil retira ses rayons, sans qu'il y eût des nuages dans l'air, & sans interposition d'aucun corps capable de les arrêter: le jour manqua tout d'un coup; pendant que le soleil étoit

(a) *Gregor. Nazianz. orat. 42. ad finem.* Ἡλίου σκετιζόμενος, ἢ πάλιν ἀναφλεγόμενος. — (b) *Cyrill. Alex. in Joel, 11. p. 230.* Ὁ ἥλιος δὲ τὸν εἰς αὐτὸν ἀποκύψας εἶλας, ἔκ κείνου φάσμα ἐστὶ τῆς ἐπὶ τῆς γῆς. — (c) *Hilar. in L. 3. de Trinit. n. 11.* — (d) *Theodoret. in Isai. c. 1. p. 6.* Ὁ δὲ ἄρα τὸ ἐπιθεὶ ταύτην τοῦ ἀδράκου παρίχου τῆ ἀόρατον ἐκ ἰδίου ἀδρασε θι, τῶν αὐτῶν βαδίζοντα ἥλιος ἴδουσι τῆς ἀκτῶν ἐσφραμίη ἢ τὸ σκότος αὐτῆς τῆς κατά τῶν οὐρανοῦ μαρτυρία ἐπέλασται. — (e) *Hieronym. in Joel, c. 11.* — (f) *Tertul. Apologes. c. 21. p. 20.*

au milieu de sa carrière : *Eodem momento dies, medium orbem signante sole, subducta est.* Les Païens, ajoute-t-il, ont cru que c'étoit une éclipse, ne sachant pas que cela avoit été prédit, (a) & devoit s'accomplir à la mort de Jesus-Christ. Ceux qui ont recherché la cause de cet événement, & qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié. Mais le fait est certain, & vous le trouverez bien marqué dans vos archives : *Et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis.* C'est ainsi que Tertullien parle aux Gentils. Rufin (b) fait aussi dire aux Païens par saint Lucien Prêtre d'Antioche, martyrisé en l'an 312. *Consultez vos annales, & vous trouverez que lorsque Jesus-Christ souffrit sous Ponce Pilate, le soleil cessa de luire, & le jour fut interrompu par des ténèbres extraordinaires.*

Saint Léon (c) reconnoît dans cette occasion une espee d'éclipse, causée par des brouillards ou des nuages, qui fermerent le passage aux rayons du soleil : *Densis tenebris splendor solis obductus, extraordinarie nocti subdidit diem.* Tous les éléments, dit-il en un autre endroit, refuserent alors aux Juifs leurs services. Le soleil leur retira sa lumiere ; & ils se virent plongés dans les ténèbres au milieu du jour : *Vobis sol servitutem suam diemque subtraxit.* Il infinue que non-seulement le soleil, mais aussi les autres astres furent obscurcis, & témoignèrent leur horreur de la mort de Jesus-Christ.

Saint Augustin, (d) sans s'expliquer sur la maniere dont la chose arriva, dit qu'il est certain que ce fut un phénomène vraiment miraculeux & surnaturel ; puisque la lune étant alors dans son plein, il ne pouvoit pas arriver d'éclipse selon le cours ordinaire des astres. Il croit que les signes qui doivent paroître au ciel & en la terre à la fin du monde, suivant la prédiction de Jesus-Christ, (e) seront de même nature que cette obscurité qui parut dans le soleil pendant que le Sauveur étoit en croix.

III. On peut donc distinguer trois opinions sur la maniere dont ces ténèbres sont arrivées. La premiere croit que ce fut par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, c'est-à-dire, par une véritable éclipse ; c'est ainsi que l'explique le prétendu Denys l'Aréopagite & les Ecrivains Païens dont parlent Origene & saint Jérôme, qui attaquoient la vérité de nos Evangiles ; enfin c'est ainsi que Phlégon & Thallus l'ont raconté, supposé, comme le croient presque tous les Interpretes après Origene, Eusebe, Africaïn & saint Jérôme, que ces Ecrivains Païens aient parlé des ténèbres arrivées à la mort du Sauveur. On peut rapporter à ce sentiment saint Léon & Paschase Radbert ; enfin Maldonat (f) dit que

Remarques sur la cause & la nature de ce phénomène. Quel est le sentiment le plus probable.

(a) *Amos*, VIII. 9. — (b) *Rufin. l. 9. c. 6.* — (c) *Leo Magn. serm. 51. de Passione Domini, c. 2. & serm. 55. qui est 6. in Passione Domini, cap. 4. Denfarum herore tenebrarum radios solis abscondit. Et serm. 59. qui est 10. in Passione Domini, c. 5. Sol, sideraque insolis defectu tenebras mundo, vestrae cecitatis ostentant.* — (d) *Aug. Epist. 199. c. 10. n. 34.* — (e) *Luc. XXI, 25. Erunt signa in sole & luna, &c.* — (f) *Maldonat. in Matt. XXVII. Vide & Cornel. à Lapide in eundem Matt. locum.*

c'est le sentiment de presque tous les Catholiques : *Ferè apud omnes jam Catholicos obtinuit.*

Mais comment les nouveaux Commentateurs répondent-ils à l'autorité d'Origene, de saint Jérôme, de saint Augustin, qui nient que ç'ait été une éclipse, à l'autorité des Astronomes, à l'expérience de tous les siècles, & aux raisons physiques qui démontrent que les éclipses n'arrivent jamais en pleine lune ? Ils opposent à cela le témoignage de celui qu'ils supposent être saint Denys l'Aréopagite, témoin oculaire & contemporain, disent-ils, qui assure qu'il a vu cette éclipse étant en Egypte, & qui dit, que par un effet tout extraordinaire de la puissance de Dieu, la lune qui étoit éloignée du soleil de toute la moitié du ciel, rétrograda & revint se placer entre lui & la terre : comme du temps d'Ezéchias le soleil retourna en arrière de dix degrés, pour donner à ce Prince un signe certain du recouvrement de sa santé. Je laisse aux Lecteurs savants & judicieux, de voir si l'autorité du prétendu Denys l'Aréopagite, mérite que l'on ait recours à un aussi grand miracle que celui-là, pour expliquer un phénomène véritablement miraculeux : mais qu'on peut entendre d'une manière beaucoup plus simple, & sans multiplier ainsi les miracles.

La seconde manière dont on explique cette merveille, est celle dont saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie & Théodoret se sont servi, & qui a été suivie entre les Latins par Tertullien, saint Hilaire & saint Jérôme, qui croient que le soleil retint, retira, resserra ses rayons, & refusa sa lumière aux hommes ou du moins aux Juifs. Et cela conformément à cette Prophétie de Joël : (a) *Le soleil & la lune seront obscurcis, & les étoiles retireront leur lumière.* C'est-à-dire, que l'astre du jour se feroit en quelque sorte éclipser lui-même, & auroit retenu sa lumière au dedans de soi, sans la laisser paroître au dehors.

Mais cela paroît absolument impossible & incompréhensible : puisque la lumière n'est pas une chose accidentelle au soleil, ni une qualité qu'il soit en la puissance de cet astre, de supprimer ou de faire paroître. Le soleil ne peut retirer ses rayons, & cesser de luire, sans cesser d'être. Il répand nécessairement la lumière, à moins qu'il ne se rencontre quelque corps opaque entre lui & nous, qui en arrête l'impression, & empêche ses rayons d'arriver jusqu'à nous, comme il arrive dans les éclipses, & lorsque l'air est chargé de nuages & de brouillards, ou qu'il se forme des croûtes sur le disque du soleil. Ainsi quand l'Écriture & les Peres disent que le soleil ou les astres retirent leur lumière, c'est une manière de parler figurée & populaire, qui attribue du sentiment aux astres, pour nous faire sentir plus vivement leur absence ou la suspension de leurs effets.

(a) *Joel, II. 10. & III. 15.*  
Tome XIII.

Enfin la troisieme opinion, qui est celle d'Origene, de saint Jean Chrysofome, de Théophylacte, d'Euthyme & des autres, qui soutiennent que l'obscurité dont nous parlons, fut causée par des nuages épais, qui se répandirent sur la terre, & qui semblables à ceux de l'Égypte, causerent dans la Judée des ténèbres palpables, & qui durerent pendant trois heures: cette explication est certainement la plus simple & la plus aisée à concevoir. Et si l'on veut borner ces mots *toute la terre*, à la Judée seule, il n'y aura aucune difficulté dans cette hypothese. Le miracle consistera simplement dans la prompte formation de ces nuages en cette saison, & à l'heure de midi; & dans leur dissipation au bout de trois heures précises.

Mais si l'on veut suivre le texte des Evangélistes, qui portent que les ténèbres se répandirent *dans toute la terre*, c'est-à-dire, sur tout notre hémisphere, ou du moins sur toute sa plus grande partie, on pourra recourir à ces taches ou croûtes qui se forment quelquefois sur le corps des astres, (a) & qui empêchent le passage des rayons & de la lumiere à proportion de leur épaisseur & de leur grandeur. Dans cette occasion, ces croûtes purent se rencontrer plus grandes & plus épaisses qu'à l'ordinaire; mais elles ne subsisterent qu'environ trois heures. Selon cette hypothese, on explique le miracle marqué dans les Evangélistes; on ne dit rien qui répugne à ce que nous savons arriver dans la nature; & on s'accorde avec Phlégon, qui comme on le verra ci-après, suppose que cette obscurité se répandit sur toute la terre, puisqu'il dit que l'on y vit les étoiles en plein jour: ce qui n'empêcha pas, selon la remarque de Maldonat & de Jansénius, que pendant tout ce temps, les Juifs n'agissent & ne vaquassent à leurs affaires comme à l'ordinaire, à la faveur de la lueur des étoiles, & d'un foible reste de lumiere qui étoit répandu dans l'air.

Au reste c'étoit certainement une chose très-extraordinaire de voir en plein midi, dans un temps où il ne pouvoit point y avoir naturellement d'éclipse de soleil, cet astre ainsi obscurci; & si les Juifs n'eussent pas été aussi aveuglés qu'ils l'étoient, ils auroient sans doute reconnu alors le doigt de Dieu, & auroient eu recours à la clémence de celui qu'ils avoient persécuté jusqu'à la mort. A ces signes, ils auroient admiré la vérité des Prophéties (b) qui les menaçoient de la colere de Dieu, & des ténèbres en plein midi; enfin ils auroient vu que celui qui alloit expirer sur la croix, étoit maître des éléments, & que dans cet état même si humiliant, il continuoit à donner des marques de sa puissance infinie.

Notre Sauveur voulut faire éclater sa souveraine puissance sur la croix,

---

(a) Voyez Regis, Physique, l. 2. partie 2. c. 8. — (b) Amos, v 111. 9. Joel, 11. 20. 111. 15.

plus qu'il n'avoit fait en aucune autre rencontre durant sa vie, afin de balancer par-là l'impression que la vue de ses tourments devoit faire sur ses Disciples, & même sur les Juifs, qui l'ayant vu ainsi mourir sur une croix comme un criminel, n'auroient jamais pu se persuader qu'il fût le Messie & le Dieu Fort, promis par les Prophetes, s'il n'y eût rien fait paroître de surnaturel. La sagesse de Dieu a su tellement dispenser toutes choses dans l'économie de la naissance, de la vie & de la mort de Jesus-Christ, que les circonstances les plus humiliantes ont été celles qui ont été suivies des plus grandes marques de puissance.

Les autres raisons que l'on apporte de ce qui arriva dans cette occasion, sont plus morales, plus populaires, & plus propres à toucher & à édifier : par exemple, que le soleil ayant horreur de la cruauté des Juifs, cacha ses rayons, pour ne pas voir son Dieu dans les tourments ; que touché de douleur, il retira sa lumière ; & se cacha lui-même ; qu'il voulut montrer par son obscurité, que le Soleil de Justice alloit être éclipsé ; que les ténèbres figuroient l'aveuglement où les Juifs devoient bientôt tomber, & où ils étoient déjà par rapport à Jesus-Christ ; ou qu'elles étoient des signes sensibles de la colere divine, qui est souvent désignée dans l'écriture par l'obscurcissement du soleil, par la chute des étoiles, par la nuit, par les ténèbres.

La durée des ténèbres dont nous parlons, est bien marquée dans les trois Evangélistes, (a) saint Matthieu, saint Marc & saint Luc. Elles durèrent depuis la sixieme heure du jour jusqu'à la neuvieme ; c'est-à-dire, depuis midi jusqu'à trois heures du soir. Car alors les Juifs partageoient le jour en douze heures égales, & la nuit de même : en sorte que la sixieme heure du jour répondoit toujours à midi, en quelque saison que ce fût ; mais les autres heures ne répondoient pas toujours à nos mêmes heures du jour, à cause de l'inégalité des jours qui emportoit de nécessité l'inégalité des heures. Car pendant l'hiver, les douze heures du jour étoient plus courtes, & en été plus longues. Mais comme ceci arriva dans l'équinoxe & au quatorzieme de la lune de Mars, la neuvieme heure revient à peu près à trois heures après-midi.

Quelques Peres ont semblé dire que les ténèbres parurent au moment de la mort du Sauveur. Mais il faut prendre ce moment d'une maniere étendue pour tout le temps qui s'écoula depuis midi jusqu'à trois heures. D'autres disent qu'elles durèrent pendant tout le temps que Jesus-Christ fut à la croix ; ce qui n'est vrai à la rigueur, que selon ceux qui croient que notre Seigneur fut crucifié précisément à midi ou à la sixieme heure du jour, comme le marque le texte de saint Jean. (b) Mais il est plus croyable qu'il le fut auparavant ; puisque saint Marc (c)

IV.  
Remarques  
sur la durée  
de ce phéno-  
mène.

(a) *Matt.* xxvii. 45. *Marc.* xv. 33. *Luc.* xxiii. 44. = (b) *Joan.* xix. 14. Ἡ δὲ παρασκευὴ τῆ Πάσχα, ὥρα δὲ δὲ τὸ ἔκλε. ψ. 16. Τὸτε παρέδωκε αὐτὸν αὐτοῖς ἵνα σταυρωθῆ. *Alii Codd.* ὥρα ὡς τριτῆ. *Ita Cantab. Vechel. Nonn. Petr. Alex.* = (c) *Marc.* xv. 15. Ἡ δὲ ὥρα τριτῆ, ἢ ἰσαυρατα αὐτῶν.

dit qu'il fut crucifié à la troisième heure, c'est-à-dire, à neuf heures du matin; ce que nous expliquons de cette sorte: il étoit environ la troisième heure ou neuf heures du matin, lorsque Pilate condamna Jésus-Christ à être crucifié. Le plus grand nombre des exemplaires de saint Jean, lisent qu'il fut condamné à la mort *vers la sixième heure*. Mais d'autres très-anciens lisent *la troisième heure* aussi-bien que saint Marc. Après donc que sa sentence eût été prononcée vers la troisième heure, on le conduisit au Calvaire où il fut attaché à la croix. Il fallut quelque temps pour cela: en sorte qu'il n'étoit pas loin d'onze heures ou de midi, lorsqu'il fut élevé à la croix. Il y demeura exposé aux insultes & aux outrages de ses ennemis, jusqu'à la sixième heure ou midi; & alors commencerent les ténèbres qui durèrent jusqu'à l'heure de none ou trois heures après-midi, comme le marquent expressément les trois Évangélistes que nous avons cités.

V.  
Prétendus  
témoignages  
de S. Denys  
l'Aréopagite  
touchant ce  
phénomène.

Il faut à présent examiner ce que les Païens ont dit de ce grand événement. On cite une Lettre (a) prétendue de saint Denys l'Aréopagite écrite à saint Polycarpe, dans laquelle il répond aux reproches qu'Apollophane son ancien ami lui faisoit, de ce qu'il employoit d'une manière peu sincère, le témoignage des Auteurs Païens pour combattre le Paganisme. Saint Denys dit donc à saint Polycarpe, qu'Apollophane devoit se souvenir de ce qui se passa lorsqu'ils étoient ensemble en Egypte: » Nous étions tous deux, dit-il, auprès de la ville d'Héliopolis, lorsque » tout d'un coup nous vîmes la lune qui vint se réunir au soleil, ( quoique » ce ne fût pas le temps de la conjonction, ) & qui y causa une grande » éclipse; & ensuite vers la neuvième heure du jour nous la vîmes de » nouveau, qui quitta la place qu'elle occupoit au dessous du soleil, pour » aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Il se souvient sans » doute que nous observâmes alors que cette conjonction de la lune avec » le soleil, commença du côté de l'Orient, la lune s'avancant jusqu'à » l'autre extrémité du disque du soleil; après quoi elle s'en retourna en » rétrogradant par le même côté qu'elle étoit venue: en sorte que le soleil » commença de s'obscurcir, & de recevoir la lumière par des côtés tout » différens l'un de l'autre. ( Il commença de se couvrir de ténèbres du » côté de l'Orient, & de recevoir de la lumière par la rétrogradation » de la lune, du côté de l'Occident; ) c'est ce que vous pourrez lui dire. » Et vous, Apollophane, démentez-moi, si vous l'osez: moi qui étois » alors présent avec vous à ce spectacle, qui l'ai vu & admiré avec vous. » Enfin dans ce moment Apollophane comme transporté hors de lui- » même, ( b ) s'écria en s'adressant à moi, comme s'il eût deviné ce qui » se faisoit: *Mon cher Denys, ce sont là des changements, ou des vicissitu- » tudes, des choses divines.* «

(a) *Dionys. Areopag. l. 2. Ep. 7. p. 91.* — (b) *Καὶ πρὸς ἡμὶν ὡςτις τὰ γινώσκοντα συμβαλόντων, ἴφα ταῦτα, εἰ καὶ Δελφικῶν, οἷον ἀμφὶ τὰ προσημασμένα.*

Il y a encore une autre prétendue Lettre de saint Denys à Apollophane déjà converti au Christianisme, (a) où Denys lui parle en ces termes : » Je vais vous faire souvenir de ce qui arriva dans le temps que nous étions ensemble à Héliopolis d'Égypte. J'avois alors environ » vingt-cinq ans, & vous pouviez être de même âge. Nous vîmes tout » d'un coup un jour de Vendredi, environ l'heure de sexte ou de midi, » la lune venir se placer au dessous du soleil, & y causer une éclipse qui » nous remplit de frayeur. Je vous demandai alors ce que vous pensiez » de ce prodige, & vous me dites une parole qui ne s'effacera jamais de » mon esprit. Car après que tout le corps du soleil eût été entièrement, » caché, & que toute la terre eût été couverte de ténèbres ; lorsque le » soleil commença de se découvrir un peu, nous primes les regles de » Philippe Aridæus, & ayant examiné le cours des astres, nous trou- » vâmes que le soleil naturellement n'avoit pu être éclipsé en ce temps-là. » De plus nous observâmes que la lune, contre son mouvement natu- » rel, au lieu de venir de l'Occident, étoit venue du côté de l'Orient se » ranger sous le soleil, & en avoit entièrement couvert tout le disque, » enforte qu'il ne répandoit plus aucune lumière ; & après cela la lune » s'en retourna en arriere du côté de l'Orient, & laissa le soleil décou- » vert comme auparavant. Alors je vous demandai, ô Apollophane, » ce que vous croyiez que signifioit cette merveille, & vous me répon- » dites : *Ce sont là, mon cher Denys, des changements des choses divines.* Je » remarquai exactement & le temps & l'année de ce prodige ; & ayant » combiné tout cela avec ce que Paul m'en apprit dans la suite, je me ren- » dis à la vérité, à laquelle vous vous êtes aussi heureusement rendu » vous-même. «

Voilà ce qu'on lit dans cet Auteur qui a passé long-temps pour saint Denys l'Aréopagite, mais qui est reconnu aujourd'hui pour un Ecrivain du cinquieme ou sixieme siecle, qui a voulu faire passer ses écrits sous un nom illustre, afin de leur concilier du crédit & de la réputation. Il y a réussi jusqu'au dernier siecle, puisqu'il a été lu, connu & cité par les Grecs & les Latins, comme étant saint Denys l'Aréopagite ; & c'est ce qui a donné tant de cours à l'opinion qui a cru que les ténèbres qui arriverent à la Passion du Sauveur, avoient été causées par une éclipse extraordinaire & surnaturelle ; car comment résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé, désintéressé, puisqu'alors on suppose qu'il étoit encore Païen ?

Mais à présent que la supposition de ces ouvrages est reconnue, l'autorité du prétendu saint Denys l'Aréopagite est réduite à celle d'un Grec inconnu du cinquieme ou sixieme siecle. On a prétendu aussi que saint Denys dans cette occasion s'étoit écrié : (b) *Ou l'Auteur de la nature*

---

(a) *In vita Dionysii apud. Corder. t. 2. p. 273.* — (b) *Vide Corderit not. in Epist. 7. Dionys.*



sa mort est de la dix-neuvième année de ce Prince, quatrième de la deux cents deuxième Olympiade, trente-troisième de l'Ère Chrétienne Vulgaire. (a) ]

Jules Africain cité dans Syncelle, (b) dit que Phlégon raconte que sous Tibère dans la pleine lune, il arriva une éclipse totale du soleil, depuis la sixième jusqu'à la neuvième heure du jour. On lit le même passage d'Africain dans Eusebe; (c) mais avec cette différence qu'il ne nomme pas Phlégon, & ne parle pas de la pleine lune. Il est vrai que ce passage paroît tronqué dans Eusebe; mais il est mal-aisé de croire que cette circonstance de la pleine lune se soit rencontrée dans l'original; puisqu'Origène (d) contemporain d'Africain, dit expressément qu'elle n'est pas dans Phlégon; & que ni Eusebe, ni saint Jérôme, ni Philopone, ni la Chronique d'Alexandrie qui le citent, ne la marquent pas.

Depuis Eusebe & saint Jérôme, la plupart des Grecs & des Latins qui ont eu connoissance de ce passage de Phlégon, ont cru qu'il regardoit véritablement la Passion de Jesus-Christ; la circonstance du temps a fait qu'on a donné aisément dans cette créance. Il est vrai que Phlégon dit que c'étoit une éclipse; or certainement ce qui arriva le jour de la mort de notre Sauveur, n'en pouvoit être une, comme nous l'avons déjà dit; mais il est très-possible que Phlégon ayant trouvé dans les monuments publics du temps de Tibère, qu'il y avoit eu en plein midi des ténèbres si prodigieuses, qu'on avoit vu les étoiles dans le ciel, & ne croyant pas que cela pût être arrivé autrement que par une éclipse, sans examiner la chose de plus près, aura assuré que c'en étoit une véritablement. Cette circonstance avancée trop légèrement, ne doit pas faire rejeter le reste de son récit, qui se trouve conforme à nos Evangélistes.

Cela paroîtra encore plus fort, s'il est vrai, comme le veut M. Ferrand, (e) qu'il n'y ait point eu, & n'y ait pu avoir d'éclipse du soleil en la quatrième année de la 202<sup>e</sup> Olympiade. Mais il y en eut une de lune qui arriva une demi-heure après l'obscurité, dont parle l'Evangile. Cette éclipse de lune arriva un peu après que Jesus-Christ eut rendu l'esprit, & dura environ trois heures, la lune étant éclipcée dans plus de la moitié de sa grandeur. (f) Ainsi on vit dans un même jour le soleil & la lune couverte de ténèbres pour vérifier les Prophéties, qui avoient prédit l'un & l'autre.

Pour revenir à Phlégon, on forme encore sur son texte une difficulté considérable. Eusebe, Philopone, (g) & la Chronique d'Alexandrie, por-

(a) [Voyez la Dissertation que nous avons donnée sur les années de J. C. à la suite de l'Harmonie des saints Evangiles.] = (b) *Syncell. Chron. a. p. 322.* Φλίγας ἱστορεῖ ἐπὶ Τιβερίῳ Καίσαρις ὡς παντελῶς ἔκλειψεν ἡλίου γηγῆσαι τελίαι, ἀπὸ ἕρας ἕκτας, μέχρις ἑνάτης. Δῆλον ὡς ταῦτα. = (c) *African. apud Euseb. Demonstr. Evang. l. viii. c. 2.* Ἐκλειψεν ἡλίου γηγῆσαι τελίαι ἀπὸ ἕρας 5 μέχρις θ. Δῆλον ὡς ταῦτα. = (d) *Origen. in Genes. homil. 35.* = (e) Ferrand; tom. 1. p. 321. Réflexions sur la Religion Chrétienne. = (f) *Vide Thoynard. Harmon. Evang. p. 131.* = (g) *Philoponus, l. 1. c. 2. p. 88. 89.*

rent clairement que l'éclipse dont parle Phlégon, arriva la quatrième année de la 202<sup>e</sup> Olympiade qui est la trente-troisième de l'Ère Vulg. Mais le P. Pétau (a) soutient que ce passage de Phlégon est corrompu, & qu'au lieu de *la quatrième année*, il faut lire *la seconde année* de la 202<sup>e</sup> Olympiade. Dans l'édition de son Livre de *doctrina Temporum*, imprimée à Amsterdam en 1705. il cite le témoignage de Philopone; mais il ne dit pas que dans le même Philopone, on lit aussi *la quatrième*. Il dit seulement qu'Eusebe & Jules Africain ne placent pas la mort de Jésus-Christ en cette quatrième année; mais en la seconde ou en la troisième de la 202<sup>e</sup> Olympiade: & qu'il n'est pas à présumer qu'ils eussent voulu se servir du témoignage de Phlégon, s'il eût été contraire à leur prétention, & inutile à leur sujet, d'où il conclut qu'ils lisoient *la seconde*, & non *la quatrième* année de cette Olympiade.

On peut répondre à cela: 1<sup>o</sup>. Que tous les Exemplaires que nous avons, portant uniformément la quatrième année, il n'est pas permis de changer cette leçon sans une grande nécessité, & sans de bonnes preuves. 2<sup>o</sup>. Quand il seroit vrai qu'Eusebe & Africain se seroient trompés dans l'application qu'ils ont faite de ce passage à leur système chronologique sur l'époque de la mort de Jésus-Christ: nous ne devons pas pour cela l'abandonner, ni en changer la leçon, puisqu'elle est favorable à l'époque qui est aujourd'hui la plus suivie dans l'Eglise. [ 3<sup>o</sup>. Il est vrai que la Version Latine de la Chronique d'Eusebe place la mort de Jésus-Christ en la troisième année de la 202<sup>e</sup> Olympiade; mais le Texte Grec la met en la quatrième année. Ou plutôt il faut avouer qu'il y a méprise dans l'une & dans l'autre: car les années Olympiques commençant avec l'été, si la mort de Jésus-Christ devoit être placée en la dix-huitième année de Tibere; ce seroit, selon la Chronique Latine, à la fin de la seconde année de la 202<sup>e</sup> Olympiade, ou à la fin de la troisième année, selon la Chronique Grecque. Mais comme la troisième année finissoit en la même année où commençoit la quatrième, Eusebe qui ne s'arrêtoit pas à ces détails de Chronologie, a placé la mort de Jésus-Christ sous la quatrième année, & en même temps il a rapporté le témoignage de Phlégon qui plaçoit aussi l'obscurcissement du soleil en cette même année quatrième de la 202<sup>e</sup> Olympiade. S'il avoit lu *la seconde*, cela auroit été entièrement contraire à son calcul; & s'il avoit lu *la troisième*, il auroit été obligé de dire pourquoi il rapportoit à la quatrième année un fait qui appartenoit à la troisième: d'où l'on peut conclure qu'il lisoit *la quatrième*. ] 4<sup>o</sup>. Enfin Jules Africain (b) marque seulement que la seconde année de la 202<sup>e</sup> Olympiade qu'il compte pour la seizième ou plutôt la dix-septième de Tibere, étoit la fin des

---

(a) *Petavius, de doctrina tempor. l. 12. c. 21. p. 458.* Voyez aussi M. de Tillemont, note 35. sur Jésus-Christ, t. 1. p. 474. = (b) *Vide ejus fragment. in Demonstr. Evang. Euseb. l. v111. c. 2. & apud Syncell.*

soixante-dix Semaines de Daniel ; il ne dit point en quelle année Phlégon plaçoit l'éclipse dont il parloit ; il se contente de dire que Phlégon la plaçoit sous l'Empire de Tibere. Et cela même prouve qu'il ne li-soit pas la seconde ; car cette époque se trouvant d'accord avec son calcul , vraisemblablement il ne l'auroit pas négligée.

Outre Phlégon , Jules Africain (a) cite encore Thallus , Historien Grec , qui dans le troisieme Livre de son Histoire parloit des ténèbres arrivées à la mort de Jesus-Christ , & disoit que c'étoit une éclipse. En quoi Africain remarque qu'il se trompoit , puisque la Pâque des Juifs se faisant le 14. de la lune , il étoit impossible qu'il y arrivât une éclipse du soleil. Je ne sai si ce n'est pas ce Thallus dont Eusebe a cité les propres termes , sans le nommer , lorsqu'il dit qu'il avoit trouvé dans les monuments des Grecs , ( b ) que vers la quatrieme année de la 202<sup>e</sup> Olympiade , *Le soleil fut éclipsé , la Bithynie fut ébranlée par un tremblement de terre , la plus grande partie de la ville de Nicée fut renversée.* On ne fait pas au juste le temps auquel vivoit Thallus : mais saint Justin (c) & Tertullien (d) l'ayant cité , on juge qu'il devoit être à peu près de l'âge de Phlégon , s'il n'étoit pas plus vieux.

VII.  
Témoignage  
de Thallus,  
Historien  
Grec.

C'est apparemment aux annales de Phlégon , & à l'histoire de Thallus , que Tertullien (e) & le Martyr saint Lucien d'Antioche , (f) renvoient les Païens , pour y trouver la preuve de cette obscurité si miraculeuse , qui parut à la mort du Sauveur. M. de Tillemont conjecture que Plégon , & peut-être Thallus , avoient pu tirer ce qu'ils ont dit de cette nuit extraordinaire , de la rélation que Pilate envoya à Tibere sur la mort de Jesus-Christ. Mais quoi qu'il en soit , nous ne voyons aucune bonne raison qui doive nous faire abandonner ce témoignage tant vanté , si conforme à nos Evangiles & à notre Chronologie , & si favorable à notre Religion.

Or en adoptant le témoignage de Phlégon & de Thallus , nous devons dire que les ténèbres arrivées un peu avant la mort de Jesus-Christ , furent miraculeuses dans leur cause ; que ce que Phlégon prit pour une éclipse , étoit apparemment une croûte épaisse qui se forma sur le soleil , qui en arrêta tellement les rayons pendant trois heures , que l'on vit paroître les étoiles dans le ciel ; que cette obscurité fut générale ; qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle ne soit pas marquée sur les tables astronomiques , puisque non-seulement elle n'est point naturelle , mais qu'il est même contraire aux loix de la nature , qu'une éclipse arrive dans le

VIII.  
Conclusion.

(a) *Idem Ibidem.* Τῆς τοῦ σάντου ἡκλιψῆς ἐπέειθε Θάλλου ἀποκαλιῶν ὅτι τρίτη τῶν ἰσχυρίων. Ὁ δὲ ἡμοὶ δικαῖ ἀλόγος. — (b) *Euseb. Chronic. Græc. pag. 188. Edit. Scalig.* — (c) *Justin. exhort. ad gentes. Vide Voss. de Hist. Græc. lib. 3. pag. 417.* — (d) *Tertull. Apolog. cap. 10.* — (e) *Tertull. Apolog. cap. 21.* — (f) *Lucian. Mart. apud Rufin. hist. L. 9. c. 6. p. 149.*

temps où celle-ci arriva : l'hypothese des nuages répandus dans l'air, ou des brouillards sur la terre, est insoutenable dans le sentiment qui tient que les étoiles parurent dans le ciel, puisque les nuages & les brouillards en auroient ôté la vue, comme ils déroboient celle du soleil : enfin le récit qu'on lit dans le prétendu saint Denys l'Aréopagite, & suivi par plusieurs Auteurs, même assez anciens, est non-seulement faux & contraire à l'histoire; mais il enferme encore de grands inconvénients, à cause des miracles dont il multiplie le nombre, sans preuve & sans nécessité.





# DISSERTATION

S U R

## LA RÉSURRECTION DES SS. PERES,

*Qui ressusciterent avec Jesus-Christ.*

**S**AINTE Matthieu raconte que Jesus-Christ ayant rendu l'esprit sur la croix, (a) la terre trembla, les rochers se fendirent, les monuments s'ouvrirent, & plusieurs corps des Saints qui étoient dans le sommeil de la mort, ressusciterent; & il ajoute que sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la Ville Sainte, & furent vus de plusieurs personnes: comme si le Sauveur, par ces signes de sa puissance, avoit voulu marquer qu'il venoit de vaincre la mort, & qu'il alloit rendre la vie à ceux qui étoient en quelque sorte ensevelis dans le péché. L'ouverture de ces tombeaux, & le retour de ces morts à la vie, étoit aussi une preuve & un gage de notre résurrection future, dit saint Jérôme: (b) *Monumenta aperta sunt in signum futura resurrectionis.*

I.  
Objet & plan  
de cette Dis-  
sertation.

Comme cette matiere est intéressante, & qu'elle donne lieu à plusieurs questions curieuses, nous la traiterons ici avec quelque étendue, & nous examinerons qui sont ceux qui ressusciterent; quand ils ressusciterent; en quelle forme & avec quels corps ils parurent; s'ils moururent de nouveau, ou s'ils monterent au ciel avec Jesus-Christ, pour y vivre éternellement heureux en corps & en ame. On peut s'exercer sur cette matiere avec d'autant plus de liberté & de sûreté, que les divers sentiments qui partagent les Peres & les Ecrivains modernes sur cela, n'intéressent point le fond de la Religion, puisque tout le monde reconnoit la vérité du récit de l'Evangile, & que les difficultés ne roulent que sur les circonstances, la maniere & les suites du miracle.

On ne peut, sans quelque témérité, marquer précisément le nombre ou la qualité de ceux qui ressusciterent alors. Le saint Evangéliste nous dit seulement que plusieurs corps des Saints ressusciterent. Ils ne ressuscite-

II.  
Qui sont ceux  
qui ressuscite-  
rent avec  
J. C.

(a) *Matt.* xxvii. 51. 52. 53. = (b) *Hieronym.* ad *Hedibiam.* Ep. 52.

rent donc pas tous : & s'il est vrai , comme le prétendent quelques Interpretes , que le tremblement de terre , & la rupture des rochers , & l'ouverture des monuments , n'arriverent que dans Jérusalem & aux environs ; il faudra dire aussi qu'il n'y eut de ressuscités que ceux des Saints qui étoient enterrés aux environs de cette ville , & auxquels le Fils de Dieu voulut faire cette grace. Si l'on veut que les sépulcres des Saints se soient ouverts par toute la terre , ou du moins par toute la Palestine ; cette vaste étendue de pays nous laissera encore dans une plus grande incertitude sur le nombre & la qualité de ceux qui se releverent de leurs tombeaux dans cette occasion.

Il y en a qui croient que ce furent tous les plus anciens des Patriarches qui parurent alors , étant assez probable que Jesus-Christ fit sentir les premiers effets de sa mort & de son avènement à ceux qui l'attendoient depuis plus long-temps ; ainsi Adam , Abel , Seth , Mathusalé , Lamech , Noé , Sem , Abraham , Isaac , Jacob , Joseph , Moyse , Josué , David & les autres Anciens , devoient être les plus privilégiés , & ressusciter avant tous les autres. Mais comme il y a beaucoup d'apparence que les Patriarches d'avant le déluge , & ceux qui ont précédé Abraham , ont vécu & ont été enterrés hors de la Palestine , il y a assez de difficulté à les faire ressusciter avec Jesus-Christ , dans la supposition que les tombeaux n'aient été ouverts que dans la Judée , ou même qu'aux environs de Jérusalem. Ajoutez qu'il semble que ceux-là devoient plutôt ressusciter , qui étoient plus connus aux Juifs qui vivoient alors , & plus voisins de leur temps , que ne l'étoient les anciens Patriarches , dont ils n'avoient qu'une idée plus confuse.

Enfin il semble que les Prophetes ayant été les principaux témoins qui ont prédit la venue , la naissance , la vie , la mort & la résurrection de Jesus-Christ , & ayant pour la plupart donné leur vie pour lui rendre témoignage , devoient aussi , par une prérogative particuliere , avoir part avec tous les autres aux fruits de sa mort & de sa résurrection ; de sorte que Moyse , Samuël , David , Isaïe , Jérémie , Ezéchiel , Daniel , & les autres Prophetes dont on a les Ecrits , auroient dû être préférés à plusieurs autres , qui quoiqu'animés de l'esprit de Prophétie , ne nous ont toutefois laissé aucun monument de leurs prédictions. Quelques-uns croient que Job & Jonas & les trois jeunes hommes délivrés de la fournaise de Babylone , comme les principales figures de la résurrection du Sauveur , (a) Isaïe comme le Prophete Evangélique , Melchisédech comme le type du Sacerdoce de Jesus-Christ , Daniel comme celui qui a marqué plus précisément les années de sa venue , ont dû ressusciter alors préféablement aux autres.

---

(a) *Vide Pined. in Job. xix. 25.*

Saint Epiphane (a) voudroit qu'on donnât la préférence à ceux qui étoient les plus voisins du temps de J. C. & dont les visages pouvoient encore être connus de ceux qui vivoient alors, ou qui avoient rendu témoignage à J. C. depuis sa venue; comme Zacharie pere de S. Jean-Baptiste, le vieillard Siméon, S. Jean-Baptiste, le bon Larron. Lérins (b) ne croit pas qu'aucune femme soit ressuscitée, parce qu'il convenoit que la sainte Vierge fût la premiere personne de son sexe qui ressuscitât; ainsi que Jesus-Christ étoit (c) *le premier-né d'entre les morts*: comme si Jesus-Christ en cette qualité de premier-né d'entre les morts, n'avoit pas procuré aux femmes comme aux hommes le privilege de la résurrection. D'autres (d) au contraire veulent qu'Eve soit ressuscitée des premieres dans cette occasion, comme la Mere commune de tous les hommes. Mais laissons ces conjectures; & sans rien déterminer sur une matiere qui est indécidée, tenons-nous aux termes de l'Évangéliste qui nous dit que *plusieurs corps des Saints ressusciterent*.

Il y a deux sentimens divers sur le temps de la résurrection des Saints, dont nous parlons. Les uns (e) croient qu'ils ressusciterent immédiatement après la mort du Sauveur, & aussi-tôt que leurs sépulcres furent ouverts par le tremblement de terre, qui arriva quand il eut rendu l'esprit; & les autres (f) soutiennent qu'ils ne se leverent de leurs sépulcres qu'après la résurrection de notre Sauveur, enforte que Jesus-Christ soit véritablement *le premier-né d'entre les morts*, comme le dit S. Paul. On appuie l'une & l'autre de ces deux opinions par le texte de saint Matthieu. La premiere se fonde sur ce qu'il dit que Jesus-Christ ayant expiré, *la terre trembla, les monuments s'ouvrirent, & plusieurs corps des Saints ressusciterent*: où l'on voit qu'il ne met aucun intervalle entre la mort du Sauveur & la résurrection des Saints. Ceux qui défendent l'autre sentiment, font remarquer que saint Matthieu ajoute aussi-tôt; *& sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent dans la ville sainte, & apparurent à plusieurs*: insinuant par-là qu'ils ne ressusciterent qu'après lui ou avec lui; & qu'il a raconté l'ouverture de leurs tombeaux, & leur résurrection par anticipation. Et en effet qu'auroient-ils fait depuis la mort du Sauveur, jusqu'à sa résurrection, puisqu'ils ne devoient paroître, & qu'ils ne parurent en effet qu'après qu'il fut ressuscité?

Saint (g) Augustin fait mention de ces deux sentimens dans sa Lettre

III.  
Ces Saints  
ressusciterent-  
ils au moment  
de la mort de  
J. C. ou au  
moment de sa  
résurrection?

(a) Epiphani. in Anchorato, cap. 102. pag. 103. Ἐπισημασμένον παρὰ τῶν ἰδίων, ὡς ἔχει χρίστος ἵσταν τελευτήσῃ. — (b) Lérin. in Ab. 11. 29. — (c) Coloss. 1. 18. — (d) F. Luc. Brug. in Matth. xxvii. — (e) Vide Chrysostr. & Theophyl. in Matt. xxvii. Theodores. Gros. Ligf. Lud. de Dieu, Hensius. — (f) Origen. in Matt. xxvii. tract. 35. Hieronym. in Matt. xxvii. Raban. Maur. Paschas. Radbert. Beda, Glossa ordin. Liran. Corneli. à Lapide, aliè plures. — (g) Aug. Ep. 164. nov. Edit. n. 9. pag. 576. Respondetur hoc dictum esse per anticipationem, ut monumenta quidem illo terra motu aperta esse intelligantur. . . . resurrexisse autem justorum corpora non tunc, sed cum ille prior resurrexisset.

à Evode, & il ne désapprouve ni l'un ni l'autre : mais comme ils étoient étrangers à son dessein, il ne s'y arrête pas. Origene (a) marque clairement que ces Saints ne ressusciterent pas avant Jesus-Christ : *Non ante resurrectionem primogeniti ex mortuis*. Saint Grégoire le Grand (b) s'exprime de même. Jesus-Christ mourut seul, dit-il : mais il ne ressuscita pas seul ; il rendit la vie en même temps à des hommes qui étoient morts il y avoit long-temps : *Solus mortuus est, & tamen solus minimè surrexit*. S. Jérôme (c) est encore plus exprès : Quoiqu'au moment de la mort du Sauveur, les monuments aient été ouverts ; toutefois, dit-il, les Saints ne ressusciterent qu'après la résurrection, afin qu'il fût véritablement le premier-né d'entre les morts. On trouve les mêmes paroles dans Bede & dans Raban Maur ; Paschase Radbert est dans de pareils sentiments, aussi-bien que Druthmar & plusieurs autres.

Mais saint Hilaire (d) semble dire qu'ils ressusciterent au moment où Jesus rendit l'esprit. Alors, dit-il, *les monuments s'ouvrirent*, parce que les liens de la mort furent brisés ; & *les morts ressusciterent*, parce qu'en éclairant les ténèbres de la mort & l'obscurité de l'enfer, il enleva les dépouilles de la mort par la résurrection de ceux qu'il alla visiter : par où il infinue que Jesus-Christ étant descendu aux enfers immédiatement après qu'il eut expiré, il rendit aussi-tôt la vie à ceux qui étoient morts, avant qu'il ressuscitât lui-même. Saint Jean Chrysostome (e) parle encore plus clairement : il dit que le Sauveur fit bien voir, en ressuscitant ses serviteurs, pendant qu'il étoit encore à la croix, la fausseté de ce que lui représentoient les Juifs, en disant : *Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver lui-même* : car si ce fut une grande merveille de voir sortir Lazare de son tombeau, c'en fut une bien plus extraordinaire de voir alors tous ces Saints qui ressusciterent, & qui se firent voir à plusieurs personnes. Théophylacte (f) & les autres Grecs qui ont accoutumé de suivre saint Chrysostome, sont dans la même pensée. Ils disent que la résurrection des morts qui arriva pendant que Jesus-Christ étoit à la croix, étoit le signe & le gage de la délivrance future de ceux qui étoient dans les enfers.

Mais s'il est vrai, comme il semble qu'on ne peut en douter, que les ames des saints Patriarches ne sont pas sorties des enfers avant que Jesus-Christ y soit descendu, & que leurs corps n'ont pu ressusciter, que

(a) *Origen. in Matt. tract. 35. — (b) Greg. Mag. homil. 21. in Evang. num. 6. — (c) Hieron. in Matt. xxvii. Et tamen cum monumenta aperta sunt, non ante resurrectionem, quàm Dominus resurgeret, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis. — (d) Hilar. in Matt. c. xxvii. — (e) Chrysostr. in Matt. xxvii. homil. 88. λέγει δὲ ὁ σωτήρ μὴ εἶναι τὴν τῶν δούλων σώματι πῶς οὐ σπρινθίας εἰδικυ σπῆλαι. Ἐ γὰρ τὸ τιταρχαῖν ἐξῆλθεν Ἀαζαρη μίγα, σπῆλαι μᾶλλον τὸ πικταῖς ἀδρῶς τῆς πᾶσαι κυμαδίτας φωνταῖς ζῆτας, ὁ τῆς ἰερμίας ἀναστάσις σπμῆται ἢ. — (f) Theophyl. in Matt. κxxvii. Ἐ τῶν σπμῆται ῥοσ ἢ ὁ πῶ σωτήρ ἔκ Κυρίν γομῆται, ἰδῆλυ ἔγ τῶν ὁ τῶ ἀδῆ ψυχῶν τῶ ἰλυθῆται.*

depuis que leurs ames dégagées de ces lieux où elles attendoient son arrivée, sont venues les animer de nouveau; il faut reconnoître que la résurrection des Saints n'arriva que quelque temps après la mort de Jesus-Christ: car encore que l'ame passe en un moment d'un lieu dans un autre, & que les opérations des esprits dégagés de la matiere, se fassent sans succession de temps; toutefois nous ne concevons pas que le Sauveur ait été aux enfers, qu'il y ait annoncé sa venue aux saints Patriarches, qu'il en ait tiré leurs ames, qu'il les ait réunies à leurs corps, qu'il ait fait tout cela en un moment.

Les anciens Peres (a) ont cru qu'il avoit été quelque temps dans l'enfer, puisqu'ils ont dit qu'il y avoit prêché aux ames des incrédules, & qu'il en avoit converti plusieurs. Il est vrai que ce sentiment n'est pas aujourd'hui reçu dans l'Eglise; mais au moins est-il certain que ceux qui étoient dans ces sentiments ne croyoient pas que les Saints fussent ressuscités aussi-tôt après la mort du Sauveur, à moins que leur résurrection n'ait précédé son retour sur la terre. Or nous ne voyons point que Jesus-Christ ait donné sur la terre aucune marque de sa présence avant sa résurrection, comme ayant été tout le reste du temps dans les ténèbres, pour y consoler les ames des saints Patriarches. (b)

Ainsi il est tout-à-fait croyable que ce ne fut qu'après la résurrection du Sauveur, que les Saints ressusciterent. Mais en quelle forme parurent-ils? fut-ce avec des corps glorieux & immortels, comme nous espérons de les avoir après la résurrection générale, ou avec leurs corps naturels qu'ils avoient avant leur mort; comme le Lazare & les autres morts qui ne ressusciterent que pour mourir de nouveau, & qui n'avoient que des corps palpables & sujets à boire & à manger comme les nôtres? enfin eurent-ils des corps éclatants, mais d'un éclat passager, qui devoit disparaître après leurs apparitions, ainsi que les corps de Moÿse & d'Elie, qui apparurent avec Jesus-Christ dans sa Transfiguration, & qui s'étant fait voir glorieux dans cette rencontre, rentrerent l'un & l'autre dans leur état naturel? Elle retourna au lieu où il attend le second avènement du Messie, & Moÿse rentra dans son tombeau, pour y attendre cette résurrection particuliere ou la résurrection générale.

La résolution de ces difficultés dépend beaucoup de ce que nous devons dire dans la suite, où nous examinerons si ces corps ressuscités monterent au ciel avec Jesus-Christ, ou s'ils moururent de nouveau, & retournerent dans leurs sépulcrés comme auparavant. Si l'on dit qu'ils ressusciterent pour ne plus mourir; je ne vois pas que l'on puisse leur refuser des corps glorieux, subtils, pénétrants, tels que nous les accordons aux bienheureux. Mais s'ils ne firent que paroître pour un mo-

IV.  
En quelle forme & avec quels corps ces Saints parurent-ils?

(a) Vide Orig. Clem. Alex. Irena. alios. — (b) Vide Euseb. Emisen. homil. 6. in Pascha. Theophyl. & Brug. in Matt. XXVII.

ment, ou peut-être pour quelques heures, ou pour quelques jours ; comme Moÿse & Elie sur le Thabor ; il ne sera pas aisé de déterminer de quelle nature étoient leurs corps, qui suivant cette hypothese, n'étoient pas encore revêtus de l'immortalité parfaite.

Mais il est indubitable qu'on doit les distinguer des corps simplement ressuscités, qui vécutent & converserent avec les autres hommes, comme Lazare, & ceux qui dans l'Ancien Testament furent ressuscités par les Prophetes Elie & Elisée. L'Evangile nous marque assez que tout le monde ne les voyoit pas, & qu'ils ne se manifestoient qu'à qui ils vouloient ; & par conséquent que leurs corps étoient d'une nature différente des nôtres, que nous ne pouvons dérober aux yeux de ceux que nous rencontrons.

L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, imprimées sous le nom de saint Justin, (a) prend un milieu dans cette dispute. Il reconnoît que les Saints qui ressusciterent, ne sont pas morts depuis ; qu'ils jouissent de l'immortalité, mais non pas du bonheur du ciel. Leur corps n'est pas encore rendu conforme au corps glorieux de Jesus-Christ ; mais il attend sa transmutation, comme Hénoch & Elie, qui vivent, mais qui n'ont pas encore reçu leur parfaite récompense ; car, ajoute-t-il, il n'y a encore que Jesus-Christ qui soit ressuscité pour vivre d'une vie immortelle & incorruptible, comme étant le premier-né d'entre les morts, & les prémices de ceux qui se sont endormis du sommeil de la mort.

Il resteroit donc de savoir quelle est la nature des corps d'Hénoch & d'Elie, dans l'état où ils sont aujourd'hui. Je ne vois rien qui empêche qu'on ne les croie semblables aux nôtres, avec cette différence, qu'ils ne sont pas sujets à nos besoins ni à nos infirmités. Mais quand on sauroit cela, en seroit-on plus assuré, si l'hypothese de l'Auteur dont nous parlons, est certaine ? où seront donc tous ces Saints qui ressusciterent avec Jesus-Christ, s'ils ne sont pas au ciel ? en quel lieu de la terre les placerons-nous ? De telles solutions sont pires, que les difficultés que l'on veut résoudre ; elles nous jettent dans de plus grands embarras que nous n'étions. Comme donc nous n'avons rien de certain sur cette matiere, nous aimons mieux laisser la question indécise que de la décider au hasard, & sans une pleine connoissance.

V.  
Ces Saints  
monterent-ils  
au ciel en  
corps & en  
ame avec J.  
C. ? Raisons  
& autorités  
que l'on alle-  
gue pour l'af-  
firmative.

La grande difficulté de toute cette Dissertation consiste à savoir si les Saints qui ressusciterent alors, monterent au ciel avec Jesus-Christ, ou s'ils demeurèrent sur la terre pour y mourir de nouveau. Il y a sur cela partage de sentiments ; & on apporte des raisons considérables & des autorités de part & d'autre. L'Ecriture nous représente Jesus-Christ montant au ciel, comme un Conquérant qui revient dans son royaume

(a) *Auth. gm. ad Orthodox. gm. 85.* Οὐκ ἐτελεύτησεν πάλιν, ἀλλὰ μένει ὁ ἀθάνατος; καθάπερ ὁ Εἰσὼχ, ἔχ' ὁ Ἡλίας, ἔχ' εἰσὶ σὺν αὐτοῖς ὁ τῷ παραδεισῷ, διαμείνοντες τῆι ἐδὲ αἰωνίαι. . . . ἐαλλαγή. . . . τίς γὰρ ἀθάνατος τίς ἔχ' ἀφθαρτον ζωὴν ἔχου γίγνεται ἢ ἀθάνατος, π. λὶ τῷ κριτῆρι Χριστῷ.

chargé de dépouilles, & menant avec lui une multitude de captifs qu'il a délivrés. (a) Il est venu en ce monde pour annoncer la liberté aux captifs, & pour dégager ceux qui étoient dans les liens : (b) *Pradicare captivis remissionem*. Il étoit donc convenable qu'il rentrât dans le ciel à la tête de ceux qu'il avoit tirés de prison ; & puisqu'il y retournoit avec son corps glorieux & immortel, il étoit naturel qu'il y fit entrer de même au moins les principaux témoins de sa résurrection & de ses amis avec leurs corps ressuscités, sur-tout après leur avoir accordé d'abord l'honneur de la résurrection. (c) Convenoit-il qu'il les séparât de ces corps qu'ils venoient de reprendre, pour les laisser de nouveau dans l'obscurité & la poussière du tombeau ? Une telle séparation peut-elle se faire sans douleur ? & la douleur convient-elle à l'état d'une ame bienheureuse ? Les dons de Dieu sont-ils sujets à repentir ? (d) & ôte-t-il d'une main ce qu'il a donné de l'autre ?

Saint Ignace le Martyr, dans sa lettre aux Magnésiens, (e) marque la résurrection des Prophètes arrivée à la mort de Jésus-Christ comme une faveur absolue, & sans témoigner qu'ils soient morts de nouveau. *Ils ont attendu, dit-il, Jésus-Christ comme leur maître, & lorsqu'il est venu, il les a ressuscités des morts*. L'Auteur des Questions aux Orthodoxes (f) imprimé sous le nom de saint Justin, croit que la résurrection de ces saints Patriarches étoit très-réelle, qu'ils ne sont point morts, & qu'ils sont dans un état d'immortalité ; mais non pas toutefois dans le ciel, comme on l'a déjà dit.

Origène (g) insinue dans son Commentaire sur saint Matthieu, que les Saints ressuscités avec Jésus-Christ, le suivirent dans le ciel ; mais il le marque d'une manière plus positive, écrivant sur le Cantique des Cantiques, où il dit que Jésus-Christ en se ressuscitant lui-même, a ressuscité en même temps ceux que la mort tenoit captifs, & les a menés avec lui en montant au ciel, où il a élevé non-seulement leurs ames, mais aussi leurs corps, comme nous l'apprenons, dit-il, de l'Évangile, qui dit que plusieurs Saints étant ressuscités entrèrent dans Jérusalem, la sainte cité du Dieu vivant. Saint Clément d'Alexandrie (h) ne s'explique là-dessus qu'en passant ; mais il dit d'une manière bien claire, que les Saints qui ressusciterent après la mort du Sauveur sont transportés dans une meilleure vie.

(a) *Osee*, xliii. 14. *De manu mortis liberabo eos ; de morte redimam eos : ero mors tua, & mors*. *Psal.* lxxvii. 19. *Ascendisti in altum, cepisti captivitatem*. *Ephes.* iv. 8. *Ascendens in altum, captivam duxisti captivitatem*. == (b) *Luc.* iv. 19. == (c) *Vide D. Thom.* 3. parte qu. 53. art. 3. ad 2. & *Maldon. in Matt.* xxvii. == (d) *Rom.* xi. 29. *Sine penitentia enim sunt dona Dei*. == (e) *Ignat. ad Magn.* c. 9. *Προφῆται μαθηταὶ ὄντες τῷ πνεύματι ὡς διδάσκαλοι αὐτοὶ προεδέκνυ. καὶ διὰ τῆτο, ὅτι δικαίως ἀπέμνη παρὰ ἡγίους αὐτῶν ἐκ νεκρῶν*. == (f) *Aut. Quæst. ad Orthodox.* qu. 85. == (g) *Origen. in Matt. tract.* 35. & *in Cantic.* p. 546. c. 10. == (h) *Clem. Alex. L. 6. Stromat.* p. 764. *Edit. Chron.* καὶ μὴ καὶ τῶματα φησὶ τὴ ἐναγγέλιον πάλῃ τῶν κεκοιμημένων ἀνασῶσαι. εἰς ἀμείνων δόξαν ὅτι μεταθεμένῳ τάξει.

Eusebe de Césarée (a) a fait une vive peinture de la victoire que Jesus-Christ remporta sur la mort en cette occasion. Aussi-tôt qu'il eût dit : *Mon Pere , je vous recommande mon Esprit* ; il quitta son corps , sans attendre que la mort le fâisît : mais il prévint lui-même la mort ; il la prit toute tremblante , qui se jettoit en quelque sorte à ses pieds , & cherchoit à s'enfuir. Il l'arrêta , & brisant les portes de ces cachots obscurs , où les ames des Saints étoient enfermées , il les en tira , les ressuscita , se ressuscita lui-même , & les mena comme en triomphe avec lui dans la céleste Jérusalem. Saint Hilaire (b) favorise assez visiblement cette opinion , lorsqu'il dit que Jesus-Christ regne dans Sion , dans Jérusalem , non dans la Jérusalem terrestre , cette ville meurtrière & sanguinaire , mais dans la céleste Jérusalem , qui est notre Mere , dont les Saints qui ressusciterent avec lui , sont les habitants : *Cujus , & existimo , hodièque incolæ sunt in Passione Domini resurgentes.*

Saint Epiphane n'est pas tout-à-fait constant dans ce qu'il rapporte des Saints qui ressusciterent avec le Sauveur. Dans un endroit (c) en expliquant ce qui est dit dans saint Paul , (d) que Jesus-Christ est les prémices des morts ressuscités : *Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium* : il remarque qu'à la vérité on a vu des morts ressusciter avant Jesus-Christ ; qu'Elie & Elifée en ont ressuscité quelques-uns ; que le Sauveur même a rendu la vie au Lazare & à quelques autres : mais , ajoute-t-il , ce qui distingue Jesus-Christ des autres , c'est qu'il est ressuscité pour ne plus mourir , au lieu que tous les autres qui sont ressuscités , sont morts de nouveau. Ailleurs (e) en parlant des bienheureux dont les corps sont sur la terre , il excepte de leur nombre ceux qui ressusciterent avec Jesus-Christ , qui sont entrés avec lui dans la chambre de l'Epoux , qui sont venus dans la ville sainte , & ont apparu à plusieurs , comme il est dit dans l'Evangile Il est certain , ajoute-t-il , qu'ils sont d'abord entrés dans la Jérusalem terrestre ; mais ensuite ils furent introduits avec Jesus-Christ dans la Jérusalem céleste , qui jusqu'alors n'avoit été ouverte à personne.

Pour concilier saint Epiphane avec lui-même , on pourroit dire que dans le premier passage il n'a entendu parler que des morts qui étoient ressuscités pour la vie ordinaire , & dans un corps mortel & corruptible ; mais non pas de ceux qui étoient ressuscités avec un corps subtil & glorifié. (f) Lazare & ceux qu'Elie & Elifée ressusciterent , furent rappelés à la vie , peu de temps après leur mort , & avant que leurs corps fussent détruits & réduits en poussière. Ceux que Jesus-Christ ressuscita étoient morts & consumés depuis long-temps. La chair des premiers étoit com-

---

(a) *Euseb. Casar. Evang. c. 12.* == (b) *Hilar. in Psalm. 11. n. 26. p. 40. Vide , si lubet , & in Matt. c. xxviii. n. 7.* == (c) *Epiph. hæres. 64. n. 65. p. 594.* == (d) *1. Cor. xv. 20.* == (e) *Epiph. hæres. 75. n. 7. p. 911.* == (f) *Vide , si placet , eundem Epiph. Anchorat. c. 102. p. 103.*

## SUR LA RÉSURRECTION DES SS. PERES. 507

me le grain de froment qui est encore en son entier , & qui n'a pas été pourri dans la terre pour y germer , & y ressusciter en quelque sorte. La chair des seconds étoit comme le grain de froment , qui après avoir éprouvé la corruption , germe , & se reproduit. Cette chair étoit animée d'un nouveau souffle de vie , & revêtue de l'immortalité.

Saint Jérôme , dans une de ses lettres , assure que le bon Larron fut reçu après Jesus-Christ dans le Paradis ; & que plusieurs de ceux qui dorment du sommeil de la mort ressusciterent avec lui , & furent vus dans la céleste Jérusalem : (a) *Post Christum Latro in paradiso , & idcirco in resurrectione ejus multa dormientium corpora surrexerunt , visaque sunt in caelesti Jerusalem.* Dans une autre lettre qui porte le nom de sainte Paule & de sainte Eustoquie , & qui se trouve entre les lettres de saint Jérôme , à qui on l'a attribuée , ce sentiment est traité de ridicule : (b) *Il ne faut pas entendre cela de la Jérusalem céleste , comme plusieurs le font d'une manière ridicule ; puisque le miracle de la résurrection de ces Saints n'auroit servi de rien aux hommes , si on ne les avoit vus que dans la céleste Jérusalem.*

Cela seroit vrai si on ne les avoit vus que dans le ciel ; mais ceux qui croient que ces corps monterent au ciel avec Jesus-Christ , ne nient pas qu'ils n'aient été vus aussi dans la Jérusalem terrestre. Car on explique le passage de l'Évangile de trois manières. 1°. Ces Saints ressuscités se montrèrent réellement dans la ville de Jérusalem. 2°. Ils figuroient une autre sorte de personnes ressuscitées spirituellement , qui par la foi , par le baptême & par leur bonne vie , ont mérité de devenir citoyens de la céleste Jérusalem. Saint Jérôme même fournit cette explication dans son Épître à Hédibia. (c) 3°. Ils purent monter avec leurs corps dans la céleste Jérusalem , pour y jouir de l'immortalité & de l'éternité bienheureuse. On trouve ces trois sens dans saint Jérôme & dans les autres Interprètes.

Bede (d) le vénérable introduit ces Saints ressuscités dans la Jérusalem terrestre , puis dans la céleste. Raban Maur & Druthmar (e) marquent expressément qu'ils monterent au ciel à la suite de Jesus-Christ , avec leurs corps ressuscités. Paschase Radbert (f) , après avoir remarqué que plusieurs forment la question , savoir , si après être ressuscités , ils moururent de nouveau , pour ressusciter une seconde fois , comme le Lazare qui est mort deux fois , & qui doit encore ressusciter une fois ; il dit qu'encore que l'Évangile ne s'explique point sur cela , toutefois la

(a) Hieron. Ep. 35. al. 3. — (b) Apud Hieron. Ep. 44. al. 17. Paula & Eustoch. Nec statim Jerosolyma caelestis , sicut plerique ridicule arbitrantur , in hoc loco intelligitur , cum signum nullum esse potuerit apud homines Domini resurgentis , si corpora Sanctorum in caelesti Jerusalem visa sunt. — (c) Hieron. Epist. 150. ad Hedibiam qu. 8. — (d) Beda in Matt. xxvii. — (e) Raban & Druthmar. in Matt. — (f) Paschas. Radbert. in Matt. l. xii. p. 1187.

plupart croient que leur résurrection fut éternelle , & qu'ils monterent au ciel en chair avec Jesus-Christ. Il ajoute que si ces Saints devoient être des témoins certains de la véritable résurrection du Sauveur , il est de la piété ; non-seulement de penser , mais de croire qu'ils sont ressuscités pour ne jamais mourir : car comment auroient-ils été de vrais témoins de la résurrection réelle de Jesus-Christ , & de celle que nous attendons , s'ils étoient aussi-tôt rentrés dans la poussière ? A la vérité , ajoute-t-il , nous ne pouvons pas démontrer cela par le texte de l'Evangile ; mais aussi ceux qui combattent notre sentiment , ne peuvent nous opposer aucune autorité décisive pour nous le faire abandonner.

Tertullien (a) reconnoît que plusieurs tenoient que les Patriarches & les Prophetes étoient montés au ciel avec leurs corps ressuscités , comme des suites & des dépendances de la résurrection de Jesus-Christ : *Ut appendices Dominicæ resurrectionis*. Saint Augustin (b) rapporte aussi ce sentiment dans sa lettre à Evode : *Scio quibusdam videri morte Domini Christi jam talem resurrectionem præstitam justis , qualis nobis in fine promittitur*. Ni l'un ni l'autre n'approuve cette opinion ; mais cela fait voir qu'elle est ancienne & célèbre dans l'Eglise. Rufin , dans son exposition du Symbole , la tient expressément : *Ingressi sunt in sanctam civitatem ; sine dubio ingressi sunt civitatem de qua Apostolus ait : Quæ autem sursum est Jerusalem , libera est , &c.*

On peut joindre à ces autorités grand nombre de nouveaux Interpretes , qui tiennent que les Saints qui ressusciterent alors avec Jesus-Christ , ne moururent plus ; mais qu'ils monterent au ciel en corps & en ame. Saint Thomas (c) propose ce sentiment , & il en donne quelques preuves ; mais il ne s'y arrête pas. Il cite un Sermon de l'Assomption sous le nom de saint Jérôme , qui laisse la chose indécise. Denys le Chartreux (d) ne se déclare pas non plus d'une manière décisive. Cornélius à Lapeire (e) dit que le sentiment le plus commun & le plus probable est qu'ils monterent au ciel avec Jesus-Christ. L'Abbé Rupert (f) semble croire qu'ils ressusciterent pour ne plus mourir , puisqu'il parle du sentiment de ceux qui tenoient qu'ils moururent de nouveau comme d'une opinion de quelques autres : *Qui utique ( ut quidam existimaverunt ) iterum morituri resurrexerunt*. Maldonat tient aussi qu'ils ne moururent plus.

## VI.

Raisons & autorités qu'on allégué pour la négative. Ce dernier sentiment paroît être le mieux fondé.

Mais le sentiment qui tient qu'ils sont morts de nouveau , & ne sont pas montés au ciel avec leurs corps , est fondé sur plusieurs textes de l'Ecriture & des Peres , & sur diverses raisons qui donnent à ce sentiment Théologique une grande supériorité sur celui que nous venons de proposer. Saint Paul nous apprend que les saints Patriarches (g) n'ont

(a) Tertull. de anima, c. 55. p. 304. B. — (b) Aug. Ep. 164. ad Evod. n. 9. — (c) D. Thom. 3. parte qu. 53. art. 3. — (d) In Matt. xxvii. — (e) Cornel. à Lapeire in Mat. xxvii. — (f) Rupert. in Joan. l. 6. Comment. p. 310. — (g) Hebr. xi. 39. 40.

point encore reçu la récompense qui leur avoit été promise ; Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite , qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Ils ne sont donc pas encore ressuscités , ni montés au ciel avec leur corps ; car que leur resteroit-il à desirer , s'ils jouissoient en corps & en ame de la béatitude éternelle ? Le même Apôtre parlant de la résurrection future , dit que Jesus-Christ est devenu par sa résurrection (a) les prémices de ceux qui sont endormis du sommeil de la mort , & qui doivent un jour ressusciter pour toujours.

De plus si quelqu'un a dû ressusciter & monter au ciel avec Jesus-Christ , c'est sans doute David , saint Jean-Baptiste , les Patriarches & les Prophetes enterrés dans la Palestine. Or nous savons que depuis l'Ascension de notre Sauveur , on a continué de montrer leur tombeau & leurs reliques dans ce pays : il faut donc conclure qu'ils n'étoient pas ressuscités pour ne plus mourir ; ou du moins qu'on ne le croyoit pas dans le pays. Saint Pierre parlant aux Juifs de Jérusalem , leur dit : (b) *Mes freres , qu'il me soit permis de dire hardiment du Patriarche David , qu'il est mort , qu'il a été enseveli , & que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour.* Il vouloit prouver que c'étoit de Jesus-Christ , & non de lui-même , que David avoit parlé , en disant au Seigneur : *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer , & vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.* Or quelle force auroit eu son raisonnement , si David étoit ressuscité & monté au ciel avec Jesus-Christ , dans son corps glorieux & immortel ? Certainement les Juifs n'auroient pas manqué de lui répondre , que selon ses principes , la Prophétie s'étoit accomplie en la personne de David , qui à la vérité étoit mort , & avoit été mis dans le tombeau ; mais qui en étoit sorti revêtu de gloire & d'immortalité , pour ne plus mourir.

Si l'on nous dit que les reliques de saint Jean , de Samuel , d'Elisée , & les tombeaux d'Abraham , d'Isaac & de Jacob , que l'on a montrés dans la Palestine & ailleurs , ne sont pas de fortes preuves , puisque les tombeaux pouvoient être vuides , & les reliques suspectes : nous répondrons que ceux qui ont cherché & montré ces reliques & ces tombeaux , ne croyoient pas certainement que ces Saints fussent montés au ciel avec leurs corps ; & c'est déjà une grande raison de douter , lorsqu'on a contre soi la voix des peuples.

Tertullien (c) réfute ceux qui croyoient que les Patriarches & les Prophetes étoient montés au ciel après la résurrection du Sauveur. Il se sert d'assez mauvaises raisons pour montrer qu'il n'y a dans le ciel que les ames des Martyrs ; & il dit même qu'il avoit écrit un ouvrage exprès pour prouver que toutes les ames , excepté celles des Martyrs ,

---

(a) 1. Cor. xv. 20. == (b) Act. 11. 29. == (c) Tertull. Lib. de anima , cap. 55. p. 304.

étoient dans les enfers jusqu'au jour du Seigneur. (a) Nous n'approuvons point ces raisons ; mais nous nous contentons de citer cet Auteur comme un témoin du sentiment de plusieurs Anciens , (b) qui ont cru que les Saints ne jouiroient de la béatitude , qu'après la résurrection générale , & qui ont avancé cela , sans aucune exception en faveur de ceux qui étoient ressuscités avec Jesus-Christ ; ce qui fait juger qu'ils ne croyoient pas même qu'ils fussent montés au ciel en ame.

† Saint Jean Chrysostome (c) dit expressément que ceux qui ressusciterent pendant que Jesus-Christ étoit à la croix , moururent de nouveau. Et dans son Commentaire sur l'Épître aux Hébreux : (d) Je dis après l'Apôtre , que les saints Prophetes & les Patriarches de l'Ancien Testament n'ont pas encore reçu leur récompense , Dieu voulant qu'ils ne la reçoivent qu'avec nous. Il met du nombre de ces justes , Abel , Noé , Abraham , & même saint Paul. Il étoit donc bien éloigné de croire que ces Saints fussent dans le ciel en corps & en ame. Théodoret s'exprime presque de même sur cet endroit de saint Paul ; (e) il parle sans aucune exception , ainsi que saint Jean Chrysostome , & il dit que tous les Saints attendent encore leurs couronnes & leurs récompenses. Théophylacte avance que ces Saints ne ressusciterent (f) que pour servir de preuves à la résurrection de Jesus-Christ : Et une marque de cela , dit-il , c'est qu'ils moururent après avoir apparu à plusieurs dans Jérusalem. Euthyme (g) reconnoît qu'ils ressusciterent pour soutenir le témoignage de ceux qui assuroient que Jesus-Christ étoit ressuscité ; mais qu'ensuite ils moururent de nouveau. Et c'est le sentiment commun des Grecs , qui tirent ordinairement leurs explications de saint Jean Chrysostome.

Saint Ambroise (h) assure positivement que c'est Jesus-Christ qui nous a mérité la grace de la résurrection future , mais aussi que jusqu'à présent il est le seul qui soit ressuscité pour ne plus mourir : *Solus tamen ipse adhuc resurrectione perpetua surrexit*. Il dit ailleurs (i) que ceux qui ressusciterent avec le Sauveur , ne ressusciterent que pour un temps ; mais que cette résurrection passagere est une preuve de la résurrection éternelle que nous attendons.

Les Peres que nous avons cités jusqu'ici , n'ont parlé de cette matiere qu'en passant ; mais saint Augustin la traite exprès dans sa Lettre à Evode. (k) Il y rappelle la plupart des preuves que nous avons déjà

(a) *Habeo etiam de Paradiso à nobis libellum, quo constituimus omnem animam apud inferos sequestrari in diem Domini.* == (b) *Vide in primis Irenæ. l. 5. c. 31. p. 331. novæ Edit. &c.* == (c) *Chrysostr. homil. 40. in 1. Cor. xv. p. 690. Α. Πάλλοι γὰρ ἀναστάτες πάλιν ἀπέθανον ὡς εἰ ὡς τῆ σαρκαίᾳ ὡς Λαζάρου, ὡς εἰ ὡς τῆ κειρῆ ἢ σαυρῆ.* == (d) *Idem. homil. 28. in Hebr. xi. p. 1932. 1933.* == (e) *Theodoret. in Hebr. xi. p. 452.* == (f) *Theophylact. in Matt. xxvii. pag. 178. Ἀνάστασις δὲ ἔτι χάριτι τοῦ σημείου. Πρέδραλοι δὲ ἔτι πάλιν τιδίκασι, &c.* == (g) *Euthym. in Matt. xxvii.* == (h) *Ambros. in Job. c. 7. ad finem.* == (i) *Ambros. in Luc. c. 8. Sic & resurrectio temporalis in Passione Domini celebratur, ut perpetua illa credatur.* == (k) *Aug. Ep. 164. n. 7. 8. 9.*

## SUR LA RÉSURRECTION DES SS. PERES. 511

apportées ; & après avoir mûrement pesé ce qui se dit de part & d'autre , il témoigne assez qu'il ne croit pas que les Justes qui ressusciterent avant Jesus-Christ , ou avec lui , ou après lui , ( car il ne décide rien sur cela , ) soient ressuscités pour toujours. Il est persuadé qu'autrement on ne pourroit pas proprement conserver à Jesus-Christ la qualité de *premier-né d'entre les morts* ; qu'on donneroit atteinte à ce que dit saint Paul , (a) que Dieu par un effet de sa bonté pour nous , n'a pas permis que les Saints reçussent leur parfait accomplissement & leur récompense sans nous ; & qu'enfin saint Pierre n'auroit pu employer efficacement contre les Juifs incrédules la preuve (b) tirée du tombeau de David , qui se voyoit encore parmi eux , pour montrer qu'il avoit éprouvé la corruption , & que le texte du Psaume XV. ne le regardoit pas , si ce tombeau eût été vuide , & si ce Prince eût été ressuscité pour ne plus mourir.

Saint Thomas (c) , après avoir rapporté les raisons qu'on apporte pour & contre dans cette dispute , se déclare pour ceux qui tiennent que les Saints qui ressusciterent avec Jesus-Christ , moururent de nouveau ; & c'est le sentiment qui nous paroît le mieux fondé dans l'Écriture , dans les Peres & dans la Tradition. Les raisons qu'on produit pour soutenir que les Saints sont montés au ciel avec leurs corps ressuscités , ne sont pas sans réplique. Le triomphe de Jesus-Christ étoit assez orné par le nombre innombrable des saintes ames qu'il tira de la captivité où elles gémissaient depuis tant de siècles , & qu'il fit entrer dans le ciel , dont jusqu'alors les portes avoient été fermées. Il étoit juste & convenable qu'il parût dans ce triomphe d'une manière distinguée des autres , & que son corps ressuscité & glorieux entrât le premier dans la gloire ; c'en étoit assez , & pour affermir notre foi , & pour soutenir notre espérance , & pour consoler les Saints qui attendent comme nous leur résurrection future.

Les Prophetes & les Patriarches qui ressusciterent pour un temps avec Jesus-Christ étant très-réellement ressuscités , étoient des témoins indubitables de la vraie résurrection du Sauveur ; & il suffisoit que nous fussions bien convaincus que notre Chef est vraiment ressuscité , pour nous assurer que notre corps mortel fera un jour revêtu d'immortalité. Les Saints qui avoient repris leur corps pour rendre témoignage à la résurrection du Sauveur , les quitterent aussi par son ordre , sans douleur & sans déplaisir , aussi-tôt qu'ils eurent accompli cette fonction , parce qu'ils ne trouvent de plaisir & de joie qu'à faire la volonté du Pere céleste ; Dieu ne marqua ni inconstance ni repentir en permettant qu'ils mourussent de nouveau , parce qu'il ne les avoit ressuscités qu'à cette condition : il leur accorda cet honneur & cette grace dans toute sa plénitude ;

---

(a) *Hebr.* xi. 40. = (b) *Act.* ii. 29. = (c) *D. Thom.* 3. part. qu. 53. art. 3.

mais il n'étoit pas obligé de leur en accorder une seconde toute différente de la première, en les introduisant dans le ciel avec leurs corps immortels.

Les Peres que l'on a cités pour le sentiment qui tient que ces Saints ressusciterent pour ne plus mourir, sont de trois sortes. Les uns s'expriment d'une maniere nette & positive; mais ils n'apportent aucune bonne preuve de leur décision. Les autres s'expriment d'une maniere douteuse & incertaine; & les troisiemes ne sont pas d'accord avec eux-mêmes, puisqu'on les allegue pour l'affirmative, comme pour la négative. Nous opposons aux premiers d'autres Peres qui se sont exprimés pour le sentiment contraire d'une maniere aussi claire & aussi expresse, mais mieux soutenue & mieux prouvée. Nous ne comptons point ceux dont le témoignage est obscur & ambigu, non plus que ceux qui ont dit le pour & le contre; nous pourrions les interpréter en notre faveur, comme les autres les prennent en la leur. Un tel témoignage, selon toutes les regles, est nul; & lorsque les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques sont partagés, on doit peser leurs raisons, & en faire un bon choix. Or il paroît que les textes de l'Écriture que nous alléguons, sont beaucoup plus exprès, que ceux que l'on cite pour le sentiment contraire; & nous avons pour nous, entre les Peres, ceux que l'on considère comme les trois colonnes de la Théologie; saint Jean Chrysostome parmi les Grecs, S. Augustin parmi les Latins, & S. Thomas parmi les Scholastiques.

VII.  
Conclusion.

Ainsi nous ne craignons point de soutenir que les Saints qui ressusciterent après la mort du Sauveur, moururent de nouveau pour ressusciter un jour dans la bienheureuse immortalité; que l'on ne fait ni le nombre, ni les qualités, ni l'âge de ceux qui ressusciterent alors; qu'il est indubitable que leur résurrection fut très-réelle; que leurs corps n'étoient pas visibles à tout le monde, ni peut-être aussi parfaitement glorieux que ceux dont les Saints seront revêtus dans le ciel; qu'ils étoient tels qu'il le falloit pour persuader aux hommes & la résurrection présente de Jesus-Christ, & notre résurrection future; enfin qu'encore que saint Matthieu (a) raconte l'ouverture des monuments immédiatement après la mort de Jesus-Christ, il y a toute apparence que tout cela ne se fit qu'après la résurrection du Sauveur, & après son retour des enfers, où la foi nous apprend qu'il descendit après sa mort, pour en délivrer les saintes ames qui y attendoient sa venue.

(a) *Matt.* xxvii. 52.



# DISSERTATION

S U R

## LES ACTES DE PILATE,

*Envoyés à l'Empereur Tibere , au sujet de la mort de  
Jesus - Christ.*

**L**A licence de fabriquer de fausses pieces & de mauvais écrits, a été si grande au commencement du Christianisme, qu'on ne doit pas s'étonner de voir tant de gens se défier de presque tout ce qui n'est pas reconnu pour authentique dans l'Eglise, & se mettre en garde contre la plupart des Ecrits de ce temps-là. En effet, si l'on excepte les Ecritures Canoniques, il y en a peu qui n'aient été ou altérés, ou interpolés, ou feints à plaisir. Combien de faux Evangiles, de faux Actes des Apôtres, de fausses Apocalypses, de fausses Prophéties, de fausses Vies des Martyrs & des Saints, n'a-t-on pas publiés dès l'origine de l'Eglise? Les Hérétiques n'épargnerent pas les saints Evangiles ni les véritables Epîtres des Apôtres; ils les corrompirent par de dangereuses additions ou par des retranchements arbitraires. On fait ce qui est arrivé aux Epîtres de saint Ignace le Martyr, qu'on a eu tant de peine à purger des interpolations qu'on y avoit fourrées. Combien d'Actes de Martyrs avons-nous perdus par la faute des corrupteurs de ces vénérables monuments? Un faux zele, une trop grande simplicité, une affectation de faire valoir certains sentiments, une malicieuse envie de soutenir des erreurs, sont les sources qui ont produit tous ces désordres.

Les Actes que Pilate envoya à Tibere contenant la relation de ce qui s'étoit passé à la mort & à la résurrection de Jesus-Christ, sont aujourd'hui un grand problème parmi les Savants. La plupart croient que Pilate écrivit en effet à l'Empereur, pour l'informer de ce qui étoit arrivé dans cette occasion; mais on est partagé sur ce qui est de savoir si ces Actes sont ceux que les Peres ont cités, s'ils sont parvenus entiers & authentiques jusqu'à nous, ou s'ils sont tellement perdus ou altérés,

I.  
Licence de  
fabriquer de  
fausses pieces  
& d'altérer  
les véritables.  
Questions que  
l'on forme sur  
les Actes de  
Pilate.

que depuis les premiers siècles, aucun de ceux qui en ont parlé, ne les ait vus, au moins dans leur entier.

II.  
Témoignage  
des Anciens  
sur les Actes  
de Pilate. Té-  
moignage de  
S. Justin.

Il est certain que les Gouverneurs de Province écrivoient ordinairement à Rome ce qui arrivoit de plus important dans leur Gouvernement. L'exemple de Pline qui écrivit à Trajan, (a) ce qu'il avoit fait en Asie contre les Chrétiens, en est une preuve. Eusebe (b) remarque que c'étoit un usage ancien dans l'Empire de donner ainsi avis à l'Empereur de ce qui se faisoit de nouveau dans chaque Province, afin qu'il fût informé de tout. Tertullien (c) reconnoît, ou du moins insinue, la même chose, lorsqu'il dit que Tibere ayant appris ce qui s'étoit passé dans la Palestine, en fit part au Sénat, & leur proposa de mettre Jesus-Christ au rang des Dieux; mais que le Sénat refusa de le faire, parce que ce dessein n'étoit pas venu de lui, & qu'il prétendoit que le droit de faire des Dieux n'appartenoit qu'à lui seul.

Saint Justin le Martyr, dans sa seconde Apologie, (d) cite ces paroles des Actes envoyés de Palestine par Pilate à Tibere: *On attachâ Jesus à la croix avec des cloux aux pieds & aux mains; & après l'avoir crucifié, ceux qui l'avoient mis en croix, jouerent ses habits aux dés, & les partagerent entr'eux.* Il ajoute en parlant aux Païens: *C'est ce que vous pourrez aisément connoître par les Actes qui en ont écrits sous Ponce Pilate.* Il dit encore: (e) *Les Prophéties ont marqué distinctement que le Christ guériroit toutes sortes de maladies, & qu'il ressusciteroit les morts; & vous pourrez vous convaincre que Jesus l'a fait, par la lecture des Actes qui en ont été écrits sous Ponce Pilate.* De ces deux passages on peut inférer que ces Actes étoient fort étendus, & qu'ils entroient dans un grand détail.

Il est aussi parlé des Actes de Pilate, envoyés à l'Empereur Tibere; dans l'histoire du martyre de saint Ignace d'Antioche. On y voit que l'on écrivit à l'Empereur Trajan, qu'Ignace surnommé *Porte-Dieu*, tenoit la Religion Chrétienne, & enseignoit aux autres d'honorer Jesus-Christ comme un Dieu; encore que ce Jesus eût été condamné à mort par Pilate, & à être crucifié, *ainsi que l'enseignent les Actes.* Mais cette période ne se lit point dans les Actes sinceres & choisis des Martyrs publiés par le R. P. D. Thierry Ruinard, & les Savants reconnoissent qu'elle y a été ajoutée après-coup.

III.  
Témoignage  
de Tertullien.

Tertullien (f) nous donne un grand jour pour découvrir ce que contenoient ces Actes de Pilate. Car après avoir dit que le Sauveur chassoit les démons du corps des possédés, qu'il rendoit la vue aux aveugles,

(a) *Plin. lib. 10. Ep. 102. Tertul. Apolog. c. 2. — (b) Euseb. l. 2. c. 2. Hist. Eccl. Παλαῖν κεντρακίται ἴθνη τοῖς μὲν ἴθνη ἀρχαί τὰ παρὰ σοφίαι καίποτε μύθημα τῶ τῶ βασιλείῃ ἀρχῆς ἐκκρατῶντι σημαίται. — (c) Tertull. Apolog. cap. 5. Euseb. lib. 2. cap. 2. — (d) Justin. Apol. 2. pro Christian. p. 76. Καὶ ταῦτα ἔτι γήνη, δυνάσδε μαθεῖν ὅκ τῶ ἐπὶ Πωτίῳ Πιλᾶτῳ γεμίωσιν ἄκρω. — (e) Ibid. p. 84. Ὅτι τὲ ταῦτα ἐπίσκει ὅκ τῶ ἐπὶ Πωτίῳ Πιλᾶτῳ γεμίωσιν ἀνῶ (lege ἀκρῶ) μαθεῖν δυνάσδε. — (f) Tertul. Apol. c. 21.*

qu'il nettoyoit les lépreux, qu'il guériffoit les paralytiques, qu'il ressuscitoit les morts, qu'il commandoit avec empire aux éléments, apaisant les tempêtes, marchant sur les eaux, & montrant par-là qu'il étoit le Verbe tout-puissant, Créateur de toutes choses : que l'éclat de sa doctrine avoit si fort aigri les principaux des Juifs, qui voyoient avec peine qu'il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, qu'ils avoient comme forcé Ponce Pilate par leurs instances, à le leur livrer pour être crucifié, ainsi que Jesus même, & les anciens Prophetes long-temps auparavant, l'avoient prédit : qu'étant attaché à la croix, il avoit fait éclater plusieurs merveilles de sa puissance ; car, ajoute-t-il, il rendit son esprit lorsqu'il voulut, sans attendre le ministère du bourreau ; au même moment, le jour fut changé en nuit, quoique le soleil fût au milieu de sa course ; alors les Juifs le détachèrent de la croix, l'enfermèrent dans un tombeau, & en confièrent la garde à une troupe de soldats, de peur que comme il avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisième jour, ses Disciples ne dérobaient son corps, & ne fissent accroire au peuple qu'il étoit ressuscité : mais le troisième jour, la terre fut tout d'un coup ébranlée ; la pierre qui fermoit le tombeau, fut ôtée ; les soldats saisis de frayeur, prirent la fuite ; aucun de ses Disciples ne parut ; & toutefois on ne trouva rien dans le tombeau, que les dépouilles d'un mort enseveli : les principaux des Juifs répandirent le bruit que ses Disciples avoient enlevé son corps ; Jesus passa quarante jours dans la Galilée, qui est un canton de la Palestine, enseignant aux siens ce qu'ils devoient enseigner aux autres ; enfin après leur avoir donné ses ordres pour prêcher par tout le monde, il monta au ciel enveloppé d'une nuée : Tertullien conclut : Pilate déjà en quelque sorte Chrétien dans sa conscience, écrivit toutes ces choses à Tibere : *Ea omnia super Christo Pilatus & ipse jam pro sua conscientia Christianus, Casari, tum Tiberio nuntiavit.* Et dès-lors les Empereurs auroient cru en Jesus-Christ, si les Empereurs n'étoient pas nécessaires au monde, ou si les Césars pouvoient être Chrétiens : *Sed & Casares credidissent super Christo, si aut Casares non essent saculo necessarii, aut si & Christiani potuissent esse Casares.* On voit par ce passage de Tertullien que la lettre de Pilate à Tibere étoit comme un précis de l'Evangile : & que ce Gouverneur prenoit la vie de Jesus-Christ depuis le commencement de sa prédication jusqu'à son ascension au ciel. Nous tirerons dans la suite nos inductions de tout cela. Seulement nous remarquons ici qu'il n'est pas étonnant que Tertullien ait avancé que Pilate étoit déjà Chrétien dans sa conscience, lorsqu'il écrivit ces choses à Tibere : car en effet un Chrétien n'auroit pu en écrire d'une manière plus précise, plus avantageuse & plus détaillée ; & Tibere ayant reçu de pareilles nouvelles, pouvoit bien proposer au Sénat de mettre Jesus au rang des Dieux, puisqu'enfin il étoit en tout sens infiniment au-dessus de tous les Dieux du Paganisme, suivant la relation de Pilate.

IV.  
Témoignage  
d'Eusebe de  
Césarée.

Eusebe de Césarée, qui avoit lu l'Apologétique de Tertullien, parle en deux endroits de cette lettre de Pilate à Tibere. Il dit (a) dans sa Chronique sous les Consuls de l'an de Jesus-Christ 37. que Pilate ayant écrit à Tibere au sujet de notre Sauveur, & de la doctrine des Chrétiens, Tibere proposa au Sénat de recevoir la Foi Chrétienne, mais que le Sénat ne se rendit pas à ce sentiment. On lit même dans la version que saint Jérôme a faite de cette Chronique, qu'il publia une Ordonnance pour chasser les Chrétiens de la ville de Rome; mais que Tibere fit un Edit contraire qui menaçoit de mort quiconque accuseroit un Chrétien: *Verum cum ex consulto Patrum Christianos eliminari urbe placuisset, Tiberius per Edictum accusatoribus Christianorum comminatus est mortem.*

Le même Eusebe, dans son Histoire Ecclésiastique, (b) dit » que la » résurrection miraculeuse & l'ascension de Jesus-Christ, étant devenues » célèbres en plusieurs endroits, comme c'étoit une ancienne coutume » que les Gouverneurs des provinces envoyassent à l'Empereur la rela- » tion de tout ce qui arrivoit de nouveau dans leur gouvernement, afin » qu'il ne se passât rien dont il ne fût bien informé, Ponce Pilate fit » savoir à Tibere la résurrection du Sauveur, qui étoit connue de tout » le monde dans toute la Palestine. Il lui marqua aussi qu'il avoit appris » que Jesus avoit fait plusieurs miracles, & que depuis sa résurrection, » il étoit déjà reconnu de plusieurs pour un Dieu. Tibere ayant appris » ces choses, en parla au Sénat, & proposa de mettre Jesus-Christ au » rang des Dieux. Le Sénat s'y opposa, sous prétexte qu'il y avoit une » ancienne loi qui défendoit de recevoir personne au rang des Dieux, » sinon par un Décret du Sénat; mais la vraie raison de ce refus, est » que la Religion Chrétienne étant toute divine, ne devoit pas être » établie par l'autorité des hommes. Le Sénat ayant donc ainsi rejeté » cette proposition, l'Empereur ne laissa pas de persister dans son senti- » ment; & il n'entreprit rien contre la doctrine de Jesus-Christ. « Il cite après cela le passage de l'Apologétique de Tertullien que nous avons rapporté ci-devant, & qui étoit alors traduit en Grec.

V.  
Témoignages  
de S. Epiphane  
& de l'Au-  
teur d'un li-

Saint Epiphane (c) parlant de l'hérésie de certains *Quartodécimains*, qui vouloient que l'on fit toujours la fête de Pâque le jour précis qui avoit été le 14. de la lune, l'année de la mort du Sauveur, en quelque jour de la lune qu'il tombât, saint Epiphane, dis-je, assure que ces hé-

(a) *Euseb. Chronic. p. 189. Edit. Scalig.* Πιλάτου Τιβερίῳ τὰ κατὰ τὴν σωτῆρα ἀπολογητικὰ καὶ τὴν Χριστιανῶν δόγματα, Τιβερίῳ πρὸς τὴν σύγκλητον ἐκπελογοῦντα περὶ τῆς εἰς Χριστὸν πίστεως, τῆς δὲ μὴ πειθαρχίας, ἣ αὐτὸς βάσιλιν ἐψηφίσασθε κατὰ τῶν διακόνων τῶν Χριστιανῶν, ὡς Τερτυλλιανὸς ἴσχυρος ἐν τῇ ὑπὲρ Χριστιανῶν ἀπολογίᾳ. — (b) *Euseb. Hist. Eccl. l. 2. c. 2.* — (c) *Epiphani. hæres. 50. n. 1.* Ἀπὸ τῆς ἄκτου δὲ Πιλάτου αὐχῶσι τὰ ἀκριβεῖαι ὑμνήματα. ἐν οἷς ἐμφερταί τῇ πρὸ ὀκτώβριου Καλαϊδῶν Ἀπριλίῳ τὸ σωτῆρα πεπιθῆναι. ἢ τε δὲ ὑμῶν ἀλίγραφα ὅτι τῷ Πιλάτῳ ὡς εἰς σημάσιον πρὸς δικαιοσύνην Καλαϊδῶν Ἀπριλίῳ, &c.

rétiques se fondoient principalement sur les Actes de Pilate, qui por-<sup>mon attribué</sup> roient que le Sauveur étoit mort le huitieme jour avant les Calendes <sup>à S. Chrysof-</sup> d'Avril, qui est le 25. de Mars. Ainsi ils faisoient tous les ans la Pâque le <sup>tome.</sup> 25. de Mars, sans avoir égard au cours de la lune. Ils habitoient principalement la Cappadoce, & célébroient tous la Pâque dans un même jour. Mais, ajoute saint Epiphane, il y a de la diversité entre les exemplaires de ces Actes : car nous en avons trouvé qui lisent le 15. des Calendes d'Avril, au lieu du huitieme, & nous savons certainement que le vrai jour de la Passion du Sauveur est le 13. des Calendes d'Avril, (a) quoiqu'il y en ait qui la reculent au 10. des mêmes Calendes, (b) par une erreur grossiere. Saint Epiphane ne marque aucune différence entre ces Actes, sinon dans la date de la Passion du Sauveur, ce qui fait juger que dans tout le reste, & ceux qu'il avoit en main, dont il ne conteste pas l'authenticité, & ceux des Quartodécimains, étoient les mêmes, & passioient communément pour vrais.

L'Auteur du Sermon ou de l'Homélie septieme sur la Pâque, imprimée sous le nom de S. Jean Chrysostome, (c) & composée en 672. porte aussi que *le jour de la mort de notre Seigneur n'est pas douteux, puisqu'on lit dans les Actes ou Mémoires composés sous Tibere, qu'il mourut le huitieme des Calendes d'Avril, c'est-à-dire, le 25. de Mars.* On voit la même date à la fin de l'Evangile de Nicodeme, dont nous parlerons ci-après, & que quelques-uns ont pris pour les Actes de Pilate.

L'Épître de Pilate à Tibere, imprimée dans le Martyrologe de Florentinius, est datée du quatrieme jour d'avant les Nones d'Avril, c'est-à-dire, du second jour d'Avril. Celle qui se trouve dans Hégésippe, & qui a été publiée par Sixte de Sienne, n'a point de date; non plus que celle qui a été imprimée dans les Apocryphes du Nouveau Testament de M. Fabricius. Or les plus exactes supputations astronomiques marquant la mort de Jesus-Christ au troisieme d'Avril de l'an 33. de l'Ere Vulgaire, il s'ensuit que ni les Actes de Pilate cités par saint Epiphane, ni aucun des autres qui nous sont connus, & où l'on a fixé le jour de la mort du Sauveur, ne sont véritables.

Paul Orose disciple de saint Augustin, (d) raconte que » Pilate » Gouverneur de la Palestine, écrit à l'Empereur Tibere & au Sénat, » & leur donna avis de la Passion & de la Résurrection de Jesus-Christ, » & des miracles qui l'avoient suivie, tant de ceux qu'il avoit faits lui-même, que de ceux que ses Disciples opérèrent tous les jours en son » nom, comme aussi du grand nombre de personnes qui embrassoient sa

VI.  
Témoignage  
de Paul Orose.

(a) C'est-à-dire, le 20 de Mars. — (b) C'est-à-dire, le 23 de Mars. — (c) *Chrysof. seu quis alius, tom. 5. p. 942. Edit. Savil. Ο μη χριστος καθ' η̄ταθεν ἰ σωτηρ ἔκ ἀληθειας. Τὰ γὰρ ὑπομνήματα τὰ ὑπὸ Πιλάτου πραχθέντα ἐν τῇ προνομίᾳ περιέχει τὸ Πάσχα. Ἰσχυρίζεται ἰδοὺ ὅτι τῆ πρό ἐκείνῃ Καλαίῳ Ἀπριλίῳ ἔταθεν ἰ σωτηρ.* — (d) *Pauli Orofius, lib. 7. hist. cap. 4.*

» Religion, & qui le tenoient pour un Dieu. Alors Tibere déclara au  
 » Sénat qu'il étoit résolu de le mettre au rang des Dieux; mais le Sénat  
 » indigné qu'on ne lui eût pas fait l'honneur d'attendre son Décret pour  
 » reconnoître la divinité de Jesus-Christ, s'y opposa, & fit une Ordon-  
 » nance pour exterminer tous les Chrétiens qui étoient à Rome; Séjan  
 » sur-tout qui avoit une très-grande autorité sous Tibere, s'éleva forte-  
 » ment contre cette nouvelle Religion. Mais Tibere publia un Edit qui  
 » menaçoit de mort ceux qui accuseroient les Chrétiens. « Nous rappor-  
 » tons tout au long ce passage, pour montrer le progrès que font les opi-  
 » nions, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source. Car Orose ajoute  
 » déjà quelques circonstances au récit de Tertullien, d'où l'on voit bien  
 » qu'il a pris ce qu'il raconte: ce qu'il dit de Séjan, par exemple, est tout  
 » de lui; mais pour le décret du Sénat qui bannissoit de Rome tous les  
 » Chrétiens, nous l'avons déjà vu dans la Version Latine que saint Jérôme  
 » a faite de la Chronique d'Eusebe.

VII.  
 Témoignage  
 de S. Grégoi-  
 re de Tours.

Saint Grégoire de Tours (a) dit » qu'après la mort du Sauveur, les  
 » Juifs s'étant saisis de Joseph d'Arimathie, & l'ayant renfermé dans une  
 » cellule, les principaux des Prêtres se chargerent de le garder eux-mê-  
 » mes, usant envers lui d'une plus grande rigueur qu'ils ne faisoient en-  
 » vers Jesus-Christ; dont ils confierent le sépulcre à la garde des sol-  
 » dats, ainsi qu'il est porté dans les Actes de Pilate envoyés à l'Empe-  
 » reur Tibere: lors donc que Jesus-Christ ressuscita, les gardes qui  
 » étoient à son tombeau, effrayés par les Anges qui leur apparurent,  
 » s'enfuirent; & dans la même nuit, les parois de la cellule où Joseph  
 » d'Arimathie étoit enfermé, furent élevés de terre par le ministère d'un  
 » Ange, enforte que Joseph eût moyen de se sauver; après quoi l'Ange  
 » remit la cellule en son premier état. Et comme les Princes des Prêtres  
 » reprochoient aux soldats qui avoient gardé le corps de Jesus, leur né-  
 » gligence, & vouloient les obliger à représenter le corps de Jesus, les  
 » soldats leur répondirent: Rendez vous-mêmes Joseph, & nous vous  
 » rendrons Jesus. «

Toutes ces mêmes circonstances se lisent aujourd'hui dans le faux  
 Evangile de Nicodeme, d'où saint Grégoire de Tours peut les avoir  
 prises, ou de quelqu'autre Livre apocryphe. Car ce faux Evangile ne  
 ressemble à rien moins qu'à une lettre envoyée par Pilate à Tibere; c'est  
 un Ouvrage assez long, mal écrit, mal entendu, d'un Latin plat & bar-  
 bare, rempli de pauvretés & de puérilités, & par-dessus tout, qui n'a  
 été connu qu'assez tard. Quelques-uns (b) ont voulu l'attribuer à saint  
 Grégoire de Tours même, fondé apparemment sur ces paroles du  
 Liv. 1. *Hist. Franc. cap. 23. Pilatus autem gesta ad Tiberium Casarem*

---

(a) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 1. c. 10. p. 18. Edit. Ruinart.* — (b) *Vide, si  
 lubet, D. Theodoric. Ruinart. Præfat. in Gregor. Turon. n. 76.*

*mittit, & ei tam de virtutibus Christi, quàm de Passione vel Resurrectione ejus, insinuat. Quæ gesta apud nos hodie retinentur scripta.* Mais cela ne prouve pas qu'il en soit l'Auteur. Nul Ancien n'en a fait mention : il a paru imprimé pour la première fois parmi les Orthodoxographes à Basle en 1555. M. Fabricius (a) qui a recueilli avec grand soin ceux qui en ont fait mention, n'en cite aucun Grec avant le Synaxaire des Grecs, qui n'en parle que sur un oui-dire, ni aucun Latin avant Grynæus dans sa Préface sur les Orthodoxographes.

Le faux Hégésippe (b) qui écrivoit au quatrième ou cinquième siècle, est le premier Auteur qui nous ait donné une Lettre entière de Pilate à Tibère. Il dit donc que » Pilate n'en est pas moins coupable, » pour avoir publié malgré lui la Résurrection du Sauveur qu'il con- » noissoit, quoiqu'il ne voulût pas la croire, ainsi qu'il paroît par sa » Lettre adressée à l'Empereur, en ces termes : Ponce Pilate à Claude, » Salut. Il est arrivé depuis peu une chose dont je puis rendre témoi- » gnage, & qui sera cause du dernier malheur que les Juifs & leurs des- » cendants se sont attirés par leur envie : car Dieu ayant promis à leurs » peres de leur envoyer du ciel son Saint, pour être leur véritable Roi, » qui devoit naître d'une Vierge, & paroître sur la terre, le Dieu des » Hébreux l'a fait paroître dans la Judée sous mon gouvernement ; & » les principaux des Juifs ayant vu les miracles qu'il faisoit en éclairant » les aveugles, & nettoyant les lépreux, chassant les démons, guérif- » fant les paralytiques, ressuscitant les morts, se faisant obéir par les » vents, marchant sur les eaux de la mer, & faisant plusieurs autres » prodiges, les principaux de cette nation, dis-je, ont conçu contre lui » une telle jalousie, qu'ils l'ont arrêté, & me l'ont livré ; & forgeant » contre lui diverses accusations, ont voulu le faire passer pour un ma- » gicien & pour un violateur de la loi. M'étant laissé persuader par leurs » discours, je l'ai fait fouetter, & le leur ai livré pour en faire ce qu'ils » voudroient. Ils l'ont crucifié, & ont mis des gardes à son tombeau. » Mais pendant que mes soldats le gardoient, il est ressuscité le troisième » jour. La malice des Juifs a été jusqu'à corrompre les soldats pour leur » faire dire que pendant qu'ils dormoient, les Disciples de Jésus l'ont » enlevé. Mais les gardes ayant reçu l'argent, n'ont pu se taire. Ils ont » déclaré l'avoir vu ressusciter, & avoir reçu de l'argent des Juifs. « Ainsi finit la Lettre rapportée par Hégésippe. Sixte de Sienne (c) qui la rap- porte aussi avec quelques variétés de leçon peu considérables, ajoute ce qui suit comme étant encore de la Lettre : *Je vous ai écrit ces choses, afin*

VIII.  
Lettre de Pi-  
late à Tibère  
rapportée par  
le faux Hégé-  
sippe.

(a) Fabricius *Apocryph. novi Test. p. 223. & seq.* — (b) *Hegesipp. de excidio urbis Jerosolym. Anacephalaos, t. 5. Bibl. PP. pag. 1211.* — (c) *Sixt. Senens. Biblioth. sanct. l. 2. p. 100.* Voyez aussi la même Lettre dans un Ouvrage supposé, qui porte le nom d'un Marcel, disciple prétendu de saint Pierre, & les Notes de M. Fabricius sur cette Lettre. *Apocryph. N. T. p. 298.*

que personne n'ajoute foi aux sottises & aux mensonges des Juifs, s'ils s'avisent d'en parler autrement. Adieu. Dans Hégésippe, cela fait partie de son récit; & ce mot, *Adieu*, ne s'y trouve pas.

Pour peu qu'on ait de goût pour l'antiquité, on sent bien que cette piece n'est nullement authentique. Ni le tour, ni le style, ni les manieres, n'ont rien d'une Lettre écrite d'un Gouverneur à un Empereur. Le Latin est barbare dans Hégésippe: & quoique l'Exemplaire du Vatican sur lequel Sixte de Sienna dit avoir copié la sienne, soit un peu plus pur & moins barbare; il n'approche pas toutefois de la pureté, de l'élégance, de la force, dont les personnes de considération écrivoient du temps de Tibere. Après cela, que veut-il dire par ces termes: *Ponce Pilate à Claude, salut?* Entend-il que Pilate ait écrit à Claude successeur de Caligula? L'Exemplaire de Sixte de Sienna porte: *Pontius Pilatus Claud. Tiberio Imperatori Neroni S.*

IX.  
Lettre de Pi-  
late à Tibere  
publiée par  
Florentinius

En voici une autre publiée par Florentinius, (a) que l'on trouve de meilleur goût, & qui sent plus l'antiquité: » Pilate à Tibere César, salut. Jesus-Christ dont je vous ai parlé dans mes dernières Lettres, a » enfin été exécuté à mort, à la sollicitation des Juifs, mais malgré moi, » & sans mon consentement; on n'a certainement jamais vu, & on ne » verra jamais, homme d'une piété ni d'une intégrité pareille à la sienne. » Mais le peuple avec tous leurs Scribes & leurs Anciens, ayant com- » ploté sa mort, ont enfin crucifié ce Prédicateur, ainsi que leurs Pro- » phetes & nos Sibylles l'avoient prédit. Pendant qu'il étoit attaché à » la croix, on a vu plusieurs prodiges, qui au jugement des Philosophes, » menaçoient l'univers d'une ruine prochaine. Les Disciples de cet hom- » me subsistent encore aujourd'hui, & non-seulement ils ne démentent » point la sainteté de leur Maître par leur conduite & par leur bonne » vie; on peut dire au contraire qu'ils lui font honneur. Si je n'avois » appréhendé un soulèvement de la part du peuple, cet homme de bien » seroit peut-être encore en vie; & quoique je ne me sois pas opposé avec » toute la force dont j'aurois été capable, à ses accusateurs pour le ga- » rantir, toutefois je ne l'ai livré que malgré moi; & ce n'est que la » crainte de commettre votre dignité, qui m'a obligé d'abandonner le » sang de ce Juste à la malice des hommes. Il est vrai qu'il étoit innocent » de tout ce dont on le chargeoit: mais, selon leurs Ecritures, il devoit » mourir pour notre salut. Portez-vous bien. Du quatrieme jour d'avant » les Nones d'Avril. « ( C'est-à-dire, du second jour d'Avril. )

Il y a dans cette Lettre plusieurs traits qui en découvrent la fausseté. 1°. Elle suppose que Pilate a déjà écrit d'autres Lettres à Tibere au sujet de Jesus-Christ: circonstance dont aucun Ancien n'a fait mention, & qu'ils n'auroient pas manqué de relever, si elle eût été dans les Actes

(a) Florentin. Martyr. vet. p. 113.

qu'ils ont cités. 2°. Elle parle du Sauveur comme auroit fait un Chrétien, en l'appellant Jesus-Christ. 3°. Elle ne dit rien des Prêtres, mais seulement des Scribes & des Anciens, comme auteurs de sa mort, quoique les Prêtres y aient eu la principale part. 4°. Elle dit que les Sibylles avoient prédit la passion du Sauveur, ce qui est faux. On ne s'est avisé de citer les Sibylles sur ce sujet, que long-temps après Pilate, & depuis qu'on a eu fabriqué sous leurs noms des vers dont la fausseté est aujourd'hui si reconnue. 5°. L'excuse de Pilate qui dit qu'il a livré Jesus-Christ aux Juifs, de peur de commettre la dignité de l'Empereur, & parce que les Ecritures des Juifs portoient qu'il devoit mourir pour le salut du peuple Juif, est frivole & ridicule. Les Juifs à la vérité accusoient Jesus de se dire Roi, d'être un séditieux, de s'opposer à César; si cela eût été bien prouvé, il ne falloit pas s'excuser de l'avoir fait mourir; & s'il étoit faux, quel risque couroit la dignité de l'Empereur? De plus les Juifs disoient que Jesus-Christ devoit mourir, selon leur loi: (a) *Secundùm legem debet mori*; mais ils en marquent aussi-tôt la raison, *Quia Filium Dei se fecit*: accusation que Pilate n'approfondit pas, & qui, selon les apparences, ne fit pas une grande impression sur son esprit.

Les Bollandistes (b) rapportent une histoire de notre Seigneur, envoyée, dit-on, par Pilate à Tibere, & trouvée à Jérusalem dans un Registre du temps de Théodore. Mais on ne doute pas de sa supposition. M. Cottelier (c) cite aussi une Relation Grecque de Pilate à Tibere, touchant ce qui est arrivé à la mort de Jesus-Christ & après sa mort. Mais cette piece est si pitoyable au jugement de ce savant homme, qu'elle ne mérite pas qu'on prenne la peine de la lire.

M. Fabricius (d) nous en a donné une autre tirée de la Bibliothèque de M. Colbert, n. 2493. en voici le précis: *Relation de Pilate Gouverneur, touchant notre Seigneur Jesus-Christ, envoyée à l'Empereur demeurant à Rome. A très-puissant, très-auguste & invincible Empereur Tibere, Pilate Préfet d'Orient. Je suis obligé de vous faire savoir, très-puissant Empereur, ce qui vient d'arriver ici; & je le fais rempli de crainte & de frayeur, prévoyant ce qui doit en arriver dans la suite.* Il entre après cela en matière, & dit, qu'Hérodes, Archélaüs, Philippe, Anne, Caïphe, & tout le peuple Juif lui ont livré un homme nommé Jesus, accusé de plusieurs crimes, mais qui n'a été convaincu d'aucuns; qu'au contraire il a fait une infinité de miracles, dont il donne le détail, racontant entr'autres celui de la résurrection du Lazare, & celui de la guérison de l'Hémorrhôisse par l'attouchement de la frange du manteau de Jesus-Christ. Il dit ensuite qu'il a été forcé d'abandonner ce saint homme aux Juifs pour le crucifier, quoiqu'il le reconnût innocent: qu'à sa mort on a vu une

X.  
Autres Lettres de Pilate à Tibere rapportées ou citées par les Bollandistes & par M. Cottelier.

XI.  
Lettre de Pilate à Tibere publiée par M. Fabricius.

(a) *Joan. xix. 7.* — (b) *Bolland. 4. Februar. p. 450.* — (c) *Cottelier. ex Codice Regio, n. 2431.* — (d) *Joan. Albert. Fabric. in addendis Apocryph. n. 1. p. 971. & seq.*  
Tome XIII. V v v

infinité de nouveaux prodiges ; que la terre s'étant ouverte , Abraham , Isaac , Jacob , les douze Patriarches , Moÿse & Jean sont ressuscités , & sont apparus à plusieurs le premier jour de la semaine , ( qui est le Dimanche : ) pendant la nuit on entendit , dit-il , un très-grand bruit dans l'air ; le ciel fut éclairé d'une lumière sept fois plus grande que l'ordinaire ; à la troisième heure de la nuit le soleil parut ; on vit une multitude d'Anges qui criaient : *Jesus crucifié est ressuscité*. Cette lumière dura tout le reste de la nuit ; la terre s'ouvrit jusqu'au fond de l'abîme , les morts ressusciterent , & les Anges vinrent au devant d'eux ; plusieurs Juifs furent engloutis dans cette ouverture de l'abîme ; toutes les Synagogues de Jérusalem furent renversées ; & les soldats qui avoient gardé le tombeau de Jesus , furent si effrayés à la vue des Anges , qu'ils se sauvèrent , ne sachant où ils étoient. *Voilà ce que j'ai appris jusqu'à présent sur le sujet de Jesus le Juif ; j'ai jugé à propos d'en donner avis à votre Majesté , & de l'envoyer , Seigneur , à votre Divinité*. L'Auteur ajoute que ces Lettres étant arrivées à Rome , causerent tant d'indignation contre l'injustice de Pilate , que Tibere envoya aussi-tôt des soldats pour le lui amener chargé de chaînes.

Il est inutile de faire une longue discussion de toutes les marques de fausseté qui se voient dans cette Lettre ; elles sautent aux yeux des moins clair-voyants. L'Auteur exagere ridiculement les miracles du Sauveur , y mêle de nouvelles circonstances inconnues à l'Evangile , y ajoute de nouveaux prodiges , & multiplie tant qu'il peut les merveilles ; il enfle ridiculement son style , & s'efforce de donner du relief à des choses qui sont infiniment au dessus de toutes les expressions. Il parle à l'Empereur d'une manière fort inusitée du temps de Tibere , en lui donnant les titres de *Majesté* & de *Divinité* , & en l'appellant *très-haut* , *très-puissant* , *très-auguste* & *invincible* ; enfin il donne à Pilate une qualité qui ne lui appartenoit pas , en le disant *Préfet d'Orient*.

XII.  
Faux Actes  
de Pilate fa-  
briqués par  
les Païens.

Il ne nous reste plus qu'à parler des Actes de Pilate , fabriqués autrefois par les Païens. Eusebe (a) raconte que l'Empereur Maximin au quatrième siècle , fit publier certains Actes composés sous le nom de Pilate , concernant Jesus-Christ. Cette piece étoit remplie d'impiété & de blasphêmes contre le Sauveur : & l'Empereur Maximin l'envoya par toutes les provinces de son Empire , avec ordre aux Magistrats de l'exposer en public , tant dans la campagne que dans les villes , recommandant aux Maîtres des Ecoles de la donner à leurs Ecoliers pour l'apprendre par cœur , & pour la déclamer ; ensorte que les enfants n'avoient autre chose tous les jours en la bouche dans leurs Ecoles , (b) que Jesus , Pilate , & ces mauvais Actes composés au déshonneur du Christianisme. Mais cet indigne Ouvrage avoit été composé avec si peu

(a) Euseb. Hist. Eccl. l. 9. c. 5. p. 350. — (b) Idem l. 9. c. 7. p. 352.

de précaution, qu'on y avoit mis que Pilate avoit écrit à Tibere sous le quatrième Consulat de cet Empereur, (a) qui revient à la septième année de son Empire, en quoi il étoit aisé de le convaincre de mensonge, puisque Joseph l'Historien (b) assure que Pilate ne fut envoyé en Palestine que la douzième année de Tibere.

Pour conclure cette Dissertation, on peut dire, ce me semble : 1°. Qu'il est très-croyable que Pilate envoya à Tibere la relation de ce qui étoit arrivé à la mort & à la résurrection du Sauveur, puisque c'étoit la coutume des Gouverneurs de province d'en user ainsi, & que ce fait est attesté par des Auteurs aussi anciens & aussi graves que le sont saint Justin le Martyr, Tertullien & Eusebe de Césarée.

2°. Il paroît indubitable que de tous les Auteurs que nous avons cités jusqu'ici sur ce fait, il n'y a que saint Justin, Tertullien, & peut-être Eusebe de Césarée, qui soient originaux; tous les autres n'ayant parlé qu'après eux, & ne faisant que les copier ou les abrégés. Je dis, peut-être Eusebe de Césarée; car il ne raconte ce fait que sur le témoignage de Tertullien qu'il cite. Et ce qui est très-remarquable, Eusebe ne rapporte pas les Actes de Pilate, quoiqu'ils fussent très-importants dans une histoire comme la sienne, où il ne néglige aucune pièce de cette nature: ce qui me fait conjecturer, ou qu'il n'y en avoit alors aucun d'existant, ou du moins qu'Eusebe ne croyoit pas qu'aucun de ceux qu'on voyoit fût véritable & authentique.

3°. Il est certain que de tous les Actes de Pilate que nous avons aujourd'hui, il n'y en a aucun de sincère. Ceux qui sont rapportés par Hérogéippe, par le faux Marcelle, par Martin Polonois, (c) par Yves de Chartres, (d) par Sixte de Siègne & par plusieurs nouveaux, étant tous les mêmes quant au fond, & d'ailleurs manifestement supposés. Ceux des Quartodécimains dans saint Epiphane, sont au moins très-douteux; ne fût-ce que par leur date, qui, comme on l'a vu, n'étoit pas uniforme dans les Exemplaires. Comme saint Epiphane ne les a pas rapportés, nous ne pouvons en porter un jugement plus positif ni plus certain. Ceux de Florentinius ont été réfutés ci-devant. Le faux Évangile de Nicodème ne mérite aucune attention, non plus que les relations citées, soit par les Bollandistes, ou par M. Cottelier & par M. Fabricius.

4°. Si l'on peut faire fond sur quelques-uns de ces Actes, c'est principalement sur ceux dont Tertullien rapporte un grand fragment. Mais j'y remarque plus d'une chose qui me fait douter qu'ils soient sincères, ou du moins qu'ils soient originaux. J'y vois par-tout le style & le caractère de Tertullien, les expressions dures & Africaines: par exemple: *Quum ille verbo damonia de hominibus excuteret, caecos reluminaret... paralyticos restringeret... Elementa ipsa famularret, compescens procellas, &*

XIII.  
Conclusion  
Jugement que  
l'on peut por-  
ter de tous ces  
témoignages,  
& de toutes  
ces pièces.

(a) Idem lib. 1. c. 9. p. 27. — (b) Joseph. Antiq. l. XVIII. c. 3. — (c) Martin Polon. Chronic. l. 4. p. 118. — (d) Yv. Garnot. in excerptis Chronol.

*freta ingrediens. . . Parum hoc si non & Propheta retrò etiam. Tamen suffi-  
xus multa mortis illius propria ostendit insignia. . . . Nihilominus tamen pri-  
mores quorum intererat & scelus divulgare , & populum vèdigalem & po-  
pularè sibi ad fidem revocare , &c.* Quiconque est tant soit peu versé  
dans la lecture de Tertullien , reconnoitra aisément que ces expressions  
ne sont d'aucun autre que de lui. Je ne parle pas des additions qu'il a  
mises dans son récit , qui ne peuvent venir de Pilate : par exemple , ce  
qu'il dit du Verbe : *Ostendens sese Verbum Dei , id est logon , illud pri-  
mordiale primogenitum , virtute & ratione comitatum , & spiritu instruc-  
tum , eundem qui verbo omnia & faceret & fecisset.* Les Actes de Pilate  
cités par Tertullien , rappelloient toute la vie & les principaux miracles  
de Jesus-Christ ; ce qu'il est mal-aisé que Pilate ait voulu faire , quand  
même il l'auroit pu , puisque tout cela tournoit à sa confusion & à sa  
condamnation. Cependant quelqu'étendus qu'ils soient , je n'y remarque  
pas la circonstance qui est relevée par saint Justin le Martyr , des habits  
du Sauveur tirés au sort , ou joués aux dés. De plus , ces Actes de Ter-  
tullien n'avoient été envoyés qu'après l'Ascension du Sauveur , ou même  
après la Pentecôte : & je ne fais si Pilate auroit attendu si long-temps  
à informer Tibere de cet événement ; ni si étant Païen & étranger dans  
la Judée , il auroit pu alors savoir toutes les choses dont il parle , &  
les marquer dans un si grand détail.

5°. Il est assez vraisemblable que la Lettre de Pilate à Tibere a été  
altérée de très-bonne heure ; & que les premiers qui en eurent commu-  
nication par le moyen de quelques domestiques de l'Empereur , y firent  
d'abord des changements qu'ils crurent favorables à la Religion Chré-  
tienne ; ces altérations furent cause que dans la suite cette piece perdit  
tout son crédit , & qu'insensiblement on la négligea , & on l'oublia de  
telle sorte , que du temps d'Eusebe il ne paroît pas que l'on en reconnût  
aucune de certaine & d'authentique , ni qui fût digne d'être conservée à la  
postérité. Depuis ce temps , quelqu'aventurier aura composé celle que  
nous avons , & cela peut-être dans la vue de contrecarrer les faux  
Actes de Pilate , publiés par les ordres de Maximin.

Si l'on veut consulter les Auteurs qui ont traité de cette matiere , on  
peut voir outre Baronius , M. de Tillemont , (a) & les autres Historiens  
Ecclésiastiques , M. Bafnage dans ses Exercitations contre Baronius , An-  
toine Vandale dans une Dissertation particuliere sur ce sujet imprimée à  
la fin de sa seconde édition du Traité des Oracles ; je n'ai pu voir cette  
piece qui auroit pu me donner beaucoup de lumiere : M. Tannegui Le-  
fevre , L. 2. Ep. 12. Casaubon , Exercit. 16. Num. 154. contre Baro-  
nius ; Ouvenus , L. 3. Theolog. c. 4. Isaac Vossius. Cap. xi. de Sibyllinis  
Oraculis ; Le Moine , *Varia sacra* , p. 146. M. Fabricius , *Not. in Acta  
Pilati* , pag. 214. & seq. & 972. *Cod. Apocryph. Nov. Test.*

(a) Tillemont , Note sur S. Pierre , xix. p. 516.



# DISSERTATION

SUR

## LA MORT DE S. JEAN L'EVANGELISTE.

**L**A mort de saint Jean l'Evangeliste a toujours été problématique dans l'Eglise. Depuis les premiers siècles du Christianisme jusqu'aujourd'hui, on peut produire des Auteurs qui l'ont niée, & d'autres qui l'ont assurée. On trouve du partage dans le sentiment des Ecrivains de l'Eglise Grecque, & dans ceux de l'Eglise Latine. Au quinzième siècle, George de Trébizonde (a) dédia au Pape un petit Traité, où il prétendit montrer que saint Jean n'est pas mort; mais qu'il viendra à la fin des siècles pour combattre l'Antechrist. Cet Auteur dans cet Ouvrage est assez superficiel, & n'emploie que très-peu d'autorités pour appuyer son sentiment. Bessarion l'a attaqué, & n'a pas eu de peine à le réfuter. Le Cardinal Baronius, dans ses Notes sur le Martyrologe Romain, sans le nommer, en a parlé avec beaucoup d'indifférence.

Jacques le Fevre d'Etaples (b) au commencement du seizième siècle, renouvella le sentiment de George de Trébizonde, & prétendit que saint Jérôme auroit mieux fait de dire que saint Jean l'Evangeliste étoit transporté dans une autre vie, que de dire qu'il étoit mort, puisque sa mort n'est pas certaine, & qu'on ne l'a jamais trouvé dans son tombeau, où il descendit plein de santé & d'alégresse, comme un homme qui alloit à l'immortalité. Il croit qu'il a été transporté tout vivant hors du monde, comme Hénoch & Elie, pour revenir vers le jour du Jugement, ou pour quelqu'autre raison qui nous est inconnue.

Enfin Florentinius, (c) au dix-septième siècle, est venu au secours des défenseurs de l'immortalité de saint Jean, & a traité la matière avec plus de solidité & de savoir. Il avoue que saint Jean est mort; mais il soutient qu'il est ressuscité presqu'aussi-tôt après, & qu'il doit venir à la fin du monde, pour prêcher la foi, & pour mourir une seconde fois.

I.  
Partage de  
sentiments sur  
la mort de S.  
Jean.

(a) *Georg. Trepezunt. Opusculo quod Joan. Evang. nondum sit mortuus. Basil. 1543. Ita & pseudo-Hippolytus, & Dorotheus. = (b) Fab. Stapul. Dissert. de una ex scrib. Maria, fol. 82. = (c) Florent. Not. in Martyrol. vetus Hieronymi, p. 123. & seqq. Ita Nicephor. l. 1. c. 35.*

M. de Tillemont (a) a examiné les preuves de Florentinius, & en a montré la foiblesse. Du temps de saint Augustin (b) & de saint Grégoire de Tours, (c) plusieurs croyoient qu'il étoit encore dans son tombeau, & qu'il y étoit non mort, mais endormi, pour ne se réveiller que vers le jour du Jugement. Nous allons examiner ces divers sentimens ; après quoi nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus probable.

II.  
 Texte qui a  
 donné lieu à  
 cette diversité  
 d'opinions,  
 & dont on  
 prétend s'au-  
 toriser pour  
 soutenir que  
 S. Jean n'est  
 pas mort.

Le texte de l'Evangile de saint Jean est la première source de la diversité d'opinions, dont nous venons de parler. (d) Le Sauveur, quelques dix ou douze jours après sa résurrection, se manifesta à ses Disciples, qui pêchoient dans la mer de Tibériade. Après leur avoir fait faire une pêche miraculeuse, il leur donna à manger, & mangea avec eux sur le bord de cette mer. Après cela, il demanda trois fois à Pierre s'il l'aimoit plus que tous les autres. Pierre répondit autant de fois qu'il l'aimoit. Alors Jesus lui dit : *Lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez, & vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous serez vieux, un autre vous caindra & vous menera où vous ne voudrez pas.* Il ajouta : *Suivez-moi.* Pierre se mit à le suivre ; & ayant regardé derrière lui, il vit le Disciple bien-aimé qui suivoit, & il dit à Jesus : *Seigneur, que deviendra celui-ci ?* Mais le Sauveur lui répondit : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ? Suivez-moi.* ( Les Exemplaires Latins portent : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ? Suivez-moi ?* L'Evangile ajoute : *Le bruit se répandit donc parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point. Mais Jesus n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point ; mais : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ? Ou, suivant les Latins : Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* Voilà la source de la difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation.

Ceux qui prétendent que saint Jean n'est point mort, s'autorisent principalement de cette parole de Jesus-Christ : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* ) Et semblables aux freres qui entendirent cette parole, ils en concluent que saint Jean ne devoit point mourir. L'expression de la Vulgate semble leur être encore plus favorable : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne.* Mais ils prétendent que la lecture même des Exemplaires Grecs revient au même sens. George de Trébizonde rassemble plusieurs exemples pour montrer que la particule *si* jointe à l'indicatif ne marque pas le doute ; mais qu'au contraire elle affirme. Quand on dit à un homme : *Si je vous aime, parlai-je mal de vous ? Si j'ai beaucoup lu, & beaucoup étudié, pourquoi m'appelle-t-on ignorant ? Si j'ai écrit cela, ne le savois-je pas ?* dans

(a) Tillemont, premier tome. S. Jean l'Evangéliste, art. x. xi. & Notes 15. 16. 17. 18. — (b) Aug. in Joan. tract. 125. — (c) Gregor. Turon. de glor. Mars. l. 1. c. 30. — (d) Joan. XXI. 1. & seq.

## SUR LA MORT DE S. JEAN L'EVANGELISTE. 527

tous ces exemples le *si* ne marque aucun doute ; mais il assure, il confirme ce que l'on avance. Ainsi en cet endroit : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne*, signifie : Je veux que véritablement il demeure jusqu'à ma venue. C'est en ce sens que l'entendirent ceux à qui Jesus-Christ parloit. C'est la première impression que ces mots firent sur l'esprit des premiers Fideles : *Exiit sermo inter fratres, quod Discipulus ille non moritur*. Et cette idée si simple & si naturelle se présente encore aujourd'hui à l'esprit de quiconque lit cet endroit. Voilà ce que disent les défenseurs de cette opinion.

Car de prétendre, ajoutent-ils, que Jesus-Christ ne vouloit signifier autre chose, sinon : *Je veux qu'il demeure, jusqu'à ce que je vienne le visiter par la mort* ; c'est vouloir faire prononcer au Sauveur une proposition qui ne forme aucun sens raisonnable. Quelle prérogative cela marquoit-il ? ou quelle distinction le Sauveur accordoit-il à saint Jean, en disant qu'il ne mourroit point, sinon lorsque Dieu le visiteroit par la mort ? Tous les hommes en ce sens ne demeurent-ils pas dans le monde jusqu'à ce que le Seigneur vienne ?

Il faut donc s'en tenir au sens premier, naturel & littéral de ces paroles. Si elles eussent été équivoques, saint Jean les auroit expliquées dans ce qu'il ajoute : *Et le Sauveur ne dit point que ce Disciple ne mourroit point ; mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* Or il ne dit pas que les freres s'étoient trompés, en croyant qu'il ne mourroit point jusqu'à ce que le Seigneur vint ; mais seulement que le Sauveur n'avoit pas dit cela expressément. Saint Jean l'Evangeliste devoit mourir ; mais seulement à la fin du monde. Jesus-Christ lui promit non l'immortalité, mais une très-longue vie. Or les Disciples sembloient l'avoir entendu de l'immortalité absolument prise : *Exiit sermo inter fratres, quod Discipulus ille non moritur*. C'est ce que saint Jean réfute en cet endroit.

De plus ils faisoient dire au Sauveur : *Ce Disciple ne mourra point* ; au lieu qu'il avoit dit simplement : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* C'étoit la même chose en termes équivalents ; mais ce n'étoit pas les mêmes mots. Or saint Jean n'oppose que les termes de Jesus-Christ à ceux des freres ; il ne leur oppose pas la chose signifiée. Au fond ils étoient bien entrés dans la pensée du Sauveur, dit George de Trébizonde : & saint Jean, par humilité & par modestie, dit simplement que le Seigneur n'avoit pas dit en termes formels ce que les freres lui faisoient dire ; mais il ne nie pas qu'il ne dût vivre jusqu'à la venue du Fils de Dieu.

Il y a encore un autre texte dont prétendent s'autoriser ceux qui veulent que cet Apôtre ne soit pas mort : celui-ci est de l'Apocalypse : (a)

III.  
Autres raisons que l'on

---

(a) Apoc. x. 9. 10. 11.

allégué pour  
prouver que S.  
Jean n'est pas  
mort.

L'Ange me présenta un Livre, dit saint Jean, & me dit : *Prenez ce Livre, & mangez-le : il vous causera de l'amertume dans le ventre ; mais dans votre bouche, il sera doux comme du miel. Je pris le Livre de la main de l'Ange, je le mangeai, & je le trouvai doux comme du miel dans ma bouche : mais quand je l'eus mangé, il me causa de l'amertume dans le ventre. Et l'Ange me dit : Il faut que vous prophétisiez encore devant beaucoup de nations, de peuples, de langues & de rois.*

Or, dit-on, depuis l'exil de saint Jean dans l'isle de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse, il n'a pas été prêcher ni aux peuples, ni aux rois étrangers. Sa caducité & son grand âge ne lui permettoient pas d'entreprendre de longs voyages. Ce sera donc à la fin du monde, qu'il paroîtra de nouveau pour annoncer l'Évangile, & pour rendre témoignage de la venue de Jésus-Christ. Alors s'accomplira la Prophétie qu'il nous rapporte lui-même dans l'Apocalypse. Il se joindra à Elie & à Hénoc pour soutenir la vérité, & pour s'opposer à l'Antechrist.

Il semble, ajoute-t-on, qu'il manqueroit quelque chose dans la guerre que le Seigneur doit faire à cet ennemi de son Fils, s'il ne lui oppoît qu'Hénoc & Elie. Il ne suffit pas qu'il y ait un Prophète d'avant la Loi, & un Prophète qui ait vécu sous la Loi ; il en faut un troisième qui ait été sous l'Évangile. Hénoc a vécu avant le déluge, & a vu les premiers hommes. Elie a paru sous la Loi, & sous les Rois de Juda & d'Israël. Saint Jean a vu le Sauveur ; il a été témoin de ses miracles ; il s'est reposé dans son sein ; il a fondé des Eglises ; il a écrit l'Évangile & l'Apocalypse. Quel effet la présence & le témoignage d'un si grand Apôtre ne feront-ils pas capables de faire dans ces temps fâcheux ?

Le Sauveur avoit promis à saint Jean qu'il boiroit son calice & qu'il feroit baptisé du même baptême que lui. (a) Il vouloit marquer par-là le martyre qu'il devoit souffrir. Toutefois nous ne lisons point qu'il ait souffert, ni qu'il soit mort d'une mort violente, comme son frere saint Jacques, comme saint Pierre & les autres Apôtres. Est-ce que la promesse de Jésus-Christ est anéantie ? ou que saint Jean n'a pas été digne de l'honneur du martyre ? C'est apparemment que cet honneur lui est différé, & qu'il doit le recevoir à la fin du monde avec Hénoc & Elie, qui confesseront avec lui la foi de Jésus-Christ, & qui scelleront de leur sang le témoignage qu'ils lui rendront. En attendant ce temps de combats, saint Jean est transporté hors du monde dans quelque lieu inconnu, où il jouit d'une béatitude anticipée, (b) d'une paix, d'une douceur qui est fort au dessus de tout ce que le monde offre de délicieux. C'est ce que dit George de Trébizonde.

Enfin si saint Jean étoit mort, on nous diroit le temps, le genre, les

(a) *Matt. xx. 22. 23. Marc. x. 38. 39. = (b) Vide Trapezunt. p. 22.*

circonstances

circonstances de sa mort ; on montreroit ses reliques ; on sauroit le lieu de son tombeau. Or tout ceia est inconnu. Il faut donc que ce saint Apôtre soit encore en vie. En effet on assure que se voyant fort avancé en âge , (a) il se fit ouvrir un tombeau , où il entra tout vivant ; & ayant congédié tous ses disciples , il disparut , & fut transporté dans un lieu inconnu aux hommes : ensorte que quelque temps après , lorsque ses disciples revinrent pour le voir , ils ne le trouverent plus. D'autres (b) veulent qu'il soit mort à l'instant qu'il y entra ; mais que bientôt après il soit ressuscité. Enfin d'autres (c) soutiennent qu'étant entré dans son sépulcré tout vivant , il le fit fermer , & qu'il y est demeuré sans mourir ; ensorte qu'il y respire d'une maniere sensible : ce qui paroît en ce que plusieurs siècles après sa mort , il y avoit sur son tombeau une espece de terre ou de manne , qui en sortoit , comme si elle eût été poussée de dedans , & qui ne diminuoit pas , quoiqu'on y en prît tous les jours. C'est ce qu'on disoit du temps de saint Augustin , & encore du temps de Grégoire de Tours. Enfin au huitieme siècle saint Villebaud passant par Ephese , (d) vit encore de cette terre , & l'arrosa de ses larmes. On en portoit par tout le monde ; & elle faisoit de grands miracles pour la guérison des malades. Ephrem , (e) qui étoit Patriarche d'Antioche en 530. nous parle aussi d'un parfum que tout le monde alloit prendre au tombeau de saint Jean. Ce parfum n'est autre apparemment que la terre dont parle saint Augustin , & que saint Grégoire de Tours appelle *Manne* , & qu'il dit avoir été comme de la farine. Les Grecs en parlent fort dans leurs Livres Ecclésiastiques , & disent qu'elle sortoit principalement le huitieme jour de Mai ; en mémoire de quoi ils font ce jour-là une fête particuliere de saint Jean. Du temps de Pierre de Damien , on disoit encore que cette manne sortoit du tombeau du Saint.

A ces preuves historiques , on joint le témoignage des Anciens & des Modernes , qui ont cru que saint Jean n'étoit point mort , ou qu'il étoit ressuscité. Saint Epiphane (f) dit que Dieu , soit par sa pure bonté ou par les prieres de saint Jean , lui accorda une mort extraordinaire & surprenante. Les particularités de cette mort se lisoient dans le Livre des Actes de saint Jean. (g) On avoue que cet Ouvrage fut corrompu par le fameux Lucius : mais on insiste sur ce que cet Ouvrage est fort ancien , & on en conclut que la tradition qui veut que saint Jean ne soit pas mort , doit être très-ancienne : car , dit-on , l'Auteur de cet Ecrit n'auroit osé avancer un fait de cette nature , s'il n'y eût été comme auto-

IV.  
Témoignages  
des Anciens  
& des Modernes  
qui ont  
cru que saint  
Jean n'étoit  
pas mort , on  
qu'il étoit  
ressuscité.

(a) Ephrem. Theopolitanus apud Phot. Cod. 229. p. 797. & 800. Vide Petr. Damiani serm. 64. de S. Joan. Evang. — (b) Vide Aug. tract. 124. in Joan. & ita Græci hodierni plerique. Vide imprimis Abaiam in vita S. Joan. Evangel. ad finem. — (c) Quidam apud D. Aug. in Joan. tract. 124. Vide & Greg. Turon. lib. 1. de gloria Martyr. cap. 30. — (d) Vide vit. S. Villibald. 2. parte , seculi 3. Bened. n. 5. — (e) Apud Phtium , Cod. 229. — (f) Epiphani. hares. 79. — (g) Aug. in Joan. homil. 124.

risé par la créance commune des Fideles : les Faiseurs de Romans prennent d'ordinaire une histoire certaine pour fondement de leur récit ; puis ils l'embellissent par les circonstances fabuleuses dont ils la revêtent. Ces Actes étoient reçus des Encratites , hérétiques du second siècle , & par les Manichéens , du temps de saint Augustin. ( a )

Saint Hilaire ( b ) s'explique sur ce sujet avec quelque ambiguïté : mais ceux qui croient que saint Jean n'est pas mort , prétendent que ce témoignage leur est bien plus favorable qu'à ceux qui soutiennent le sentiment contraire. *Ecoutez* , dit-il , *l'Apôtre saint Jean , qui demeure jusqu'à l'avènement du Seigneur , & qui est laissé sous le mystère de la volonté de Dieu , puisqu'il n'est pas dit qu'il ne mourra point , & qu'il est dit qu'il demeurera.* Ailleurs en comparant saint Jean à saint Jacques & à saint Pierre , il dit que ces deux derniers Apôtres devoient souffrir le martyre , mais que saint Jean étoit réservé pour affermir l'Evangile : ( c ) *Joanne in prædicationem Evangelii firmandam.* Saint Ambroise ( d ) en deux endroits témoigne qu'il y avoit des gens qui ne croyoient pas que saint Jean fût mort ; & il ne rejette pas ce sentiment. Dans les anciennes Editions de ce Pere , & même dans la nouvelle , ( e ) on met saint Jean avec Hénoch & Elie , qui doivent combattre contre l'Antechrist avant le dernier Jugement. Mais hors un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi , & les Editions de Paris , aucun autre Manuscrit ni aucune Edition , ne font mention de saint Jean. Ils ne parlent que d'Hénoch & d'Elie. On cite aussi le premier Livre de saint Ambroise ( f ) sur la mort de son frere Satyre : mais l'endroit n'est nullement favorable à ce sentiment. Il montre simplement que le Sauveur auroit pu , s'il eût voulu , rendre saint Jean immortel. Et ailleurs ( g ) il dit expressément , que quoiqu'on eût d'abord soupçonné que saint Jean ne mourroit point , toutefois on ne le crut point : *Joanni promissum æstimatum , sed non est creditum.*

Ephrem d'Antioche , ( h ) qui vivoit au sixieme siècle , dit nettement que saint Jean n'est point mort , & qu'il ne mourra qu'à la fin du monde , comme Elie & Hénoch , pour ressusciter aussi-tôt. Saint Grégoire de Tours ( i ) croyoit que saint Jean étoit descendu tout vivant dans le tombeau , & qu'il y étoit encore de son temps au même état. Saint Jean de Damas ( k ) reconnoît que c'étoit le sentiment de plusieurs savants

( a ) *Vide Aug. de fide , cap. 38. & in advers. Leg. & Prophet. c. 20. & de fide , c. 4.*  
 ( b ) *Hilar. l. 6. de Trinit. n. 39. Loquatur Joannes sic usque ad adventum Domini manens , & sub sacramento divina voluntatis relictus , & deputatus , dum non neque non mori dicitur , & manere.* ( c ) *Hilar. lib. x. de Trinit. n. 37.* ( d ) *Ambros. in Ps. cxviii. serm. 20. n. 12. & in Luc. lib. 7. n. 4.* ( e ) *Ambros. in Ps. xlv. n. 10. Nam & bestia illa Antichristus ex abyssu ascendit , ut adversus Eliam atque Enoch , atque Joannem , qui propter testimonium Domini Jesu terris sunt redditi , præliaretur*  
 ( f ) *Ambros. l. in obitu fratris sui Satyri , n. 4.* ( g ) *Idem lib. 2. de fide resurrectionis , n. 49.* ( h ) *Ephrem. Antioch. apud Phot. Cod. 229.* ( i ) *Greg. Turon. lib. 1. de gloria Mass. c. 30.* ( k ) *Damasc. serm. de Transfig. Domini , p. 7.*

## SUR LA MORT DE S. JEAN L'EVANGELISTE. 531

Personnages , que ce passage : *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ?* doit s'entendre comme si saint Jean n'étoit jamais mort. André Evêque de Césarée en Cappadoce , ( *a* ) qui vivoit vers l'an 500. & Arétas aussi Evêque de Césarée , ( *b* ) qui a fleuri vers l'an 540. marquent ce sentiment comme probable. On joint à cela le faux Hippolyte , le faux Dorothee , Métaphraste , le prétendu Césaire frere de saint Grégoire de Nazianze , Nicéphore , ( *c* ) Strabus Auteur de la Glose ordinaire , Fulbert de Chartres , ( *d* ) Pierre de Damien. ( *e* ) Ces deux derniers ont cru qu'il étoit de la piété de croire & d'assurer comme probable que saint Jean est ressuscité , aussi-bien que la Vierge , & qu'il jouit avec elle du bonheur du ciel.

Saint Grégoire de Nazianze ( *f* ) appelle cet Apôtre le Précurseur de Jesus-Christ : ce qu'on ne peut naturellement entendre , qu'en supposant qu'il doit venir dans ce monde avec Hénoch & Flie à la fin des siècles : c'est ainsi que l'entend Elie de Crete , Commentateur de saint Grégoire de Nazianze. Saint Jérôme ( *g* ) écrivant contre Jovinien , & relevant les avantages de la virginité , dit que la virginité ne meurt point , mais qu'elle demeure avec Jesus-Christ ; & que le sommeil de saint Jean étoit plutôt un passage qu'une mort. Il fait allusion à ces paroles du Sauveur : *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ? Ex quo ostenditur virginitatem non mori , nec sordes nuptiarum ablui cruore martyrii , sed manere cum Christo ; & dormitacionem ejus transiunt esse , non martyrium.* On lit la même chose dans les Préfaces qui sont dans les Bibles anciennes à la tête de l'Evangile & de l'Apocalypse. Quand ces Préfaces ne seroient point de saint Jérôme , on ne peut nier , ajoutet-on , qu'elles ne soient anciennes , & ne méritent une considération particulière.

Saint Thomas , Albert le Grand , saint Vincent Ferrier , saint Thomas de Villeneuve ont écrit & prêché que saint Jean étoit ressuscité. On cite pour la même opinion les révélations de sainte Gertrude , & celles de sainte Brigitte. Enfin on termine cette chaîne de tradition par George 'de Trébizonde & le Fevre d'Etaples , qui ont cru que ce saint Apôtre n'étoit point mort ; & Florentinius , qui croit qu'il est ressuscité.

L'Eglise Grecque dans les derniers siècles , a adopté ce sentiment , & en fait une mention expresse dans son Office. L'Eglise Latine ne s'est pas déclarée sur cela d'une manière si formelle : mais dans quelques Martyrologes le jour du passage de saint Jean est marqué sous le nom d'*assomption* , qui insinue une résurrection. Dans l'Office de sa fête , elle lui applique ces paroles de Jesus-Christ : *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne*

---

( *a* ) *Andr. Cesar. in Apocal. cap. 19.* == ( *b* ) *Aretas Cesar. apud Florentin. pag. 124.*  
 == ( *c* ) *Nicephor. lib. 2. cap. 42.* == ( *d* ) *Fulbert. Carnot.* == ( *e* ) *Petr. Damian.*  
 == ( *f* ) *Nazianz. orat. 34.* == ( *g* ) *Hieron. in Jovin. lib. c. 14.*

goûteront pas la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son regne. (a) Et dans les leçons qu'elle tire de saint Augustin, elle omet exprès ce que ce Saint a dit de la mort de saint Jean, comme le jugeant contraire à sa tradition. C'est là tout ce qu'on dit de plus plausible pour soutenir que saint Jean l'Évangéliste n'est pas mort, ou du moins qu'il est ressuscité.

v.  
Réfutation  
des arguments  
que l'on em-  
ploie pour  
prouver que  
S. Jean n'est  
pas mort.

Le sentiment qui veut qu'il soit mort, & qu'il ne soit point ressuscité, a pour lui des preuves & des autorités qui ne cedent point à celles qu'on vient de rapporter. Le texte de l'Évangile dont on fait le principal argument pour appuyer l'opinion qui tient que saint Jean n'est pas mort, ne prouve rien, selon la judicieuse remarque de saint Augustin, (b) puisque l'Évangéliste même réfute la fausse interprétation que les frères lui avoient donnée, en inférant delà qu'il ne mourroit point : *Le Seigneur ne dit pas : Il ne mourra point ; mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* Ce raisonnement sera encore plus fort contre l'opinion dont on vient de parler, si l'on suppose avec quelques Critiques, (c) que le dernier Chapitre de saint Jean fut écrit par l'Église d'Ephèse après la mort de l'Apôtre, pour faire connoître ce qui avoit donné occasion au bruit qui avoit couru que saint Jean ne mourroit point, & pour réfuter les conséquences qu'on en avoit tirées.

D'autres Interpretes (d) soutiennent que dans le passage en question, Jesus-Christ vouloit simplement marquer que saint Jean ne mourroit point avant que Dieu eût fait éclater sa vengeance contre les Juifs, qui avoient crucifié le Sauveur. C'est en ce même sens que d'autres (e) expliquent ces paroles du Sauveur : (f) *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne goûteront pas la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son regne.* En effet dans le Nouveau Testament, la venue du Fils de l'homme & son regne semblent quelquefois marquer le temps de la vengeance qu'il devoit exercer contre Jérusalem. (g) Et la suite du discours nous porte à croire que le Sauveur entendoit ainsi le passage que nous venons de citer : car après avoir dit : (h) *Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Pere avec ses Anges, & alors il rendra à chacun selon ses œuvres ;* il ajoute : *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne goûteront point la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son regne.* Et ailleurs, (i) en parlant aux Prêtres & aux Sénateurs des Juifs

(a) *Matth. xvi. 28.* = (b) *Aug. serm. 253. nov. edit. n. 4. Hanc opinionem quâ putabatur Joannes non moriturus, abstulit Joannes ipse consequenti us verbis suis ; & ne hoc credatur, ait : Non hoc dixit Dominus, sed dixit hoc, &c. Et tr. 124. in Joan. n. 1. Hanc opinionem Joannes ipse abstulit, non hoc dixisse Dominum apertâ contradictione declarans, &c. Vide & Ephrem Antioch. suprâ citat. apud Phot. Cod. 229.* = (c) *Vide Grot. ad Joan. xx. ult.* = (d) *Theophyl. D. Thom. Tolet. Riber. Vatab. Grot. Ligfoot.* = (e) *Hamm. Jac. Capell. Le Clerc sur saint Matth. xvi. 27. 28.* = (f) *Matth. xvi. 28.* = (g) *Matth. viii. 11. x. 7. Luc. xix. 11. 12. 15. &c.* = (h) *Matth. xvi. 27. 28.* = (i) *Matth. xxvi. 64. Marc. xiv. 62.*

il leur dit qu'ils ne verront plus le Fils de l'homme, que lorsqu'il viendra sur les nuées du ciel, & qu'il paroîtra assis à la droite de son Pere : ce que quelques-uns entendent aussi de la ruine de Jérusalem & de la dispersion des Juifs.

La manne en forme de farine, qui sembloit bouillonner, & être poussée du dedans au dehors de son tombeau ; cette poussière dont parle S. Augustin, après des personnes très-graves, & que l'on voyoit encore au sixième & au huitième siècle, a beaucoup contribué sans doute à faire croire que saint Jean étoit encore en vie. Les faux Actes de saint Jean, & Les Livres apocryphes qui racontotent la manière miraculeuse dont il étoit descendu dans son tombeau tout en vie, (a) servirent aussi à affermir les peuples dans cette persuasion. Mais enfin il faut examiner la chose en elle-même. Les Actes que l'on voyoit, n'ont jamais eu d'autorité dans l'Eglise. Leur antiquité ne fait rien. Qu'ils aient été forgés par les Ebionites ou par les Encratites, dès le second siècle de l'Eglise, il suffit qu'ils soient faux, qu'ils soient apocryphes, pour ne mériter aucune créance.

Je veux que les Auteurs de ces écrits se soient contentés d'orner & de relever par des traits fabuleux des actions très-véritables de l'histoire de saint Jean : le fond de ces Actes n'étoit pas faux, mais seulement les circonstances ; à la bonne-heure. C'est donc sur la mort de saint Jean qu'ils ont ajusté leurs fictions ; c'est sur sa descente dans le tombeau qu'ils ont forgé leur Roman. Dépouillons leur récit des circonstances ajoutées, il en résultera que saint Jean mourut fort âgé & de pure caducité ; en sorte que son passage de la vie à la mort ne fut presque pas sensible. Il descendit en quelque sorte tout vivant dans le tombeau.

Quant à la poussière qui sortoit de son sépulcre, elle prouve deux choses : 1°. Que l'on croyoit que le corps du saint Apôtre y étoit encore ; & par conséquent qu'il n'étoit ni ressuscité, ni dans le ciel, ni transporté avec Elie & Hénoch dans un lieu inconnu aux mortels : & 2°. Que ce corps caché sous la terre étoit vivant, & respiroit ; ce qui passe toute vraisemblance, & est contraire à toute sorte de raison. S'il étoit vivant six ou huit cents ans après qu'il fut descendu dans le tombeau, qu'est-il devenu aujourd'hui ? Est-il mort depuis ce temps-là ? Comment un homme peut-il vivre pendant des siècles entiers sous la terre, sans aliments, sans lumière, sans air ? S'il vit, pourquoi ne le pas tirer delà ?

Mais, dira-t-on ; c'est un fait ; il sortoit de son tombeau un espece de terre ou de manne, qui opéroit plusieurs miracles. J'accorde que la terre ou la poussière tirée de dessus ou d'auprès du tombeau du Saint, ait guéri des maladies ; Dieu peut récompenser la foi des Fidéles par de semblables graces. Combien de guérisons pareilles opérées par de la

---

(a) *Aug. trakt. 124. in Joan. n. 2.*

poussière tirée de dessus les tombeaux des Apôtres saint Pierre & saint Paul & des autres Saints? Ce que l'on dit que cette poussière sembloit être poussée au dehors du tombeau, comme par la respiration d'un homme endormi, (a) est plus difficile à concevoir. Mais il faudroit avoir considéré le lieu & les autres circonstances, pour s'assurer s'il n'y avoit en cela rien de naturel. Et quant on y reconnoitroit du miracle, ne pourroit-on pas dire avec saint Augustin, (b) que Dieu le faisoit ainsi, ou pour honorer par-là la mort précieuse de saint Jean, ou pour quelque autre cause qui nous est inconnue?

Quant à l'endroit de l'Apocalypse (c) dont on s'appuie pour prouver que S. Jean doit venir avant la fin du monde, pour annoncer *Jesus-Christ devant beaucoup de peuples, de nations & de rois*, opinion qui paroît avoir été adoptée par saint Grégoire de Nazianze, (d) [ si cet endroit doit s'entendre de saint Jean, ce que l'on examinera ailleurs (e) on peut dire que dans ce sens ] cette Prophétie se trouve vérifiée par l'Évangile même de cet Apôtre, & par son Apocalypse, qui ont été annoncés à tous les peuples du monde, & par le moyen desquels cet Apôtre prophétise encore aujourd'hui, & annonce le nom du Sauveur dans tout le monde, aux rois, aux peuples, aux nations diverses. Saint Jean même croyoit si peu qu'il dût être du nombre des Prédicateurs qui devoient combattre l'Antechrist, & des témoins qui devoient donner leur vie pour *Jesus-Christ*, qu'il ne marque que deux témoins, (f) que l'on croit être Hénoc & Elie.

La promesse que le Fils de Dieu lui fit de lui donner à boire son calice, (g) a été exécutée, suivant les Peres & les Commentateurs, lorsqu'il fut enfoncé dans une chaudière d'huile bouillante, & qu'il fut relégué dans l'isle de Patmos; toute sa vie ne fut-elle pas une espèce de martyre continuel par les travaux apostoliques qu'il entreprit? Ce que l'on dit que personne n'a vu de ses reliques, est une preuve très-foible. Combien y a-t-il d'autres Saints, dont les corps n'ont jamais été tirés de terre, & dont on ne connoit pas même la sépulture. On trouve (h) qu'il y avoit autrefois à Milan dans une Eglise, des reliques de saint Jean; & on croit qu'elles y avoient été mises par saint Ambroise. Les preuves de convenance dans une matière comme celle-ci, ont très-peu

---

(a) *Aug. tract. 124. n. 2. Non defunctum, sed defuncto similem cubuisse, & cum mortuus putaretur, sepultum fuisse dormientem, & donec Christus veniat sic manere, suamque vitam scaturigine pulveris indicare, qui pulvis creditur, ut ab imo ad superficiem tumuli ascendat, flatu quiescentis impelli.* — (b) *Aug. tract. 124. in Joan. n. 3. Restat ut si verè ibi sit, quod sparsit fama de terra qua subinde ablata succrescit, aut ideo fiat, ut eo modo commendetur pretiosa mors ejus, quoniam non eam commendavit Martyrium, aut propter aliquid aliud quod nos latet.* — (c) *Apoc. x. 11.* — (d) *Nazianz. orat. 34. Vide sup.* — (e) [Voyez la *Dissertation sur les sept âges de l'Église*, à la tête de l'Apocalypse.] — (f) *Apoc. xi. 3.* — (g) *Matt. xx. 22. 23. Marc. x. 38. 39.* — (h) *Dolland. 3. Maii, p. 364.*

## SUR LA MORT DE S. JEAN L'EVANGELISTE. 535

de poids. On peut en produire de ce genre pour prouver qu'il est mort, comme on en produit pour montrer qu'il ne l'est pas.

Mais quelle sorte de vie lui donne-t-on ? Dans un tombeau , sous la terre , dans la poussière , dans les ténèbres. Saint Jérôme (a) nous apprend que pendant les dernières années de sa vie , il ne pouvoit presque plus ni se soutenir ni parler ; qu'on étoit obligé de le conduire par-dessous les bras à l'Eglise , où il répétoit continuellement à ses disciples ces paroles : *Mes petits enfants , aimez-vous les uns les autres.* Est-il rajeuni depuis ce temps ? & la vie peut-elle être fort douce à un homme , qui à l'âge de quatre-vingt-dix ans , sentoit si fort le poids de la vieillesse ?

Aux témoignages des Auteurs que l'on nous cite pour appuyer le sentiment qui nie la mort de saint Jean , nous opposons l'autorité des plus anciens Peres de l'Eglise ; de saint Irénée , de Polycrate , de saint Polycarpe , d'Origene , du Concile d'Ephese , d'Eusebe , de Tertullien , de saint Augustin , de saint Jérôme , de saint Epiphane , de S. Jean Chrysostome , de saint Cyrille d'Alexandrie , & de plusieurs autres qui nous apprennent qu'il mourut , & qu'il fut enterré à Ephese. Saint Irénée (b) dit qu'il a vécu jusqu'au regne de Trajan. Il le croyoit donc mort depuis ce temps. Polycrate Evêque d'Ephese , cité dans Eusebe , (c) dit que ce Saint attend à Ephese , où il est enterré , la resurrection générale. Eusebe met sa mort en la troisième année de Trajan. Saint Jérôme (d) dit qu'il mourut soixante-huit ans après la passion du Sauveur. Saint Epiphane (e) dit qu'il avoit alors quatre-vingt-quatorze ans. La Chronique d'Alexandrie dit qu'il mourut âgé de cent ans & sept mois , l'an 104. de Jesus-Christ. Son sépulcre étoit près la ville d'Ephese , dit saint Jérôme. Il remarque qu'on voyoit aussi à Ephese le monument d'un autre Jean , à qui quelques-uns attribuoient les deux dernières Epîtres de notre Apôtre. (f)

C'en est assez pour ruiner ce que l'on a rapporté ci-devant du même saint Jérôme dans son premier Livre contre Jovinien , où il dit que *la virginité ne meurt point , & que le sommeil de saint Jean est un passage , & non une mort.* Saint Jean Chrysostome (g) reconnoît expressément que cet Apôtre est mort. Ce Pere parle de son tombeau , comme de ceux de saint Pierre & de saint Paul. Saint Cyrille d'Alexandrie (h) rejette l'opinion qui veut qu'il y ait quelques Apôtres qui ne mourront point jusqu'au jour du Jugement. On a déjà vu par avance combien S. Augustin étoit éloigné de ce sentiment , & de quelle maniere il réfute ceux qui inféroient l'immortalité de saint Jean , du texte de l'Evangile même.

VI.  
Témoignages  
qui prouvent  
que S. Jean est  
mort. Réfuta-  
tion des té-  
moignages  
opposés.

---

(a) Hieron. in Ep. ad Galat. — (b) Iren. lib. 2. c. 39. & apud Euseb. l. 3. cap. 3. — (c) Polycrat. apud Euseb. l. 5. c. 24. hist. Eccl. & l. 3. c. 31. Ἐτι δὲ ἐν Ἰωάννῳ δὲ ἐπὶ τῆ ἐκείνου τῆς Κυρίας ἀναξίον, ἵστῶν ὡς ἐφίση κτισμάτων. — (d) Hieron. de Viris Illustr. & lib. 1. contra Jovinian. — (e) Epiphan. hares. 51. — (f) Vide Hieron. de Viris Illustr. — (g) Chrysost. in Ep. ad Hebr. homil. 26. — (h) Cyrill. divers. homil. 1. 5. pag. 367.

Tertullien (a) dit expressément qu'il est mort, & que l'espérance que l'on avoit conçue qu'il demeureroit jusqu'au second avènement du Seigneur, s'est trouvée fautive. Saint Ambroise (b) avoue que l'on avoit soupçonné qu'il ne mourroit point; mais qu'on ne l'a jamais cru véritablement : *Joanni promissum affirmatum, sed non est creditum*. Le Pape Célestin (c) écrivant aux Pères du Concile d'Ephèse, les exhorte de suivre les instructions de saint Jean, dont ils avoient les sacrées reliques devant les yeux : *Cujus reliquias presentes veneramini*. Le Concile en corps reconnoît que saint Jean étoit alors à Ephèse : & comment y étoit-il, sinon dans son tombeau ? Les Orientaux venus à ce Concile, se plaignent qu'on les avoit empêchés d'aller baiser les tombeaux des saints Martyrs, & en particulier celui de saint Jean l'Évangéliste. Dans tous les Actes du Concile, & dans les discours qui y furent prononcés, on ne remarque aucun vestige de l'opinion populaire qui veut qu'il ne soit pas mort. Il faut donc conclure que les Evêques n'en croyoient rien, & que ce sentiment n'avoit fait nul progrès parmi les Savants & les personnes éclairées.

Origene (d) dit expressément qu'il mourut à Ephèse. On cite un passage de saint Polycarpe, (e) disciple de saint Jean, qui avance qu'il est mort, non par le martyre, mais après avoir beaucoup souffert de travaux & d'exils. S. Denys d'Alexandrie met son tombeau à Ephèse. (f) Le vrai saint Hippolyte (g) le range avec Isaïe, Jérémie & Daniel, disant d'eux tous également, *qu'ils sont morts avec ou comme Jesus-Christ, & qu'ils vivront avec lui dans le ciel*. On peut ajouter à ces autorités-celles de Théodore d'Héraclée & de Théodore de Mopsueste cités dans la Chaîne Grecque sur saint Jean, de saint Grégoire le Grand, homélie 25. de Léonce, de Bede, de Théophylacte, d'Euthyme, de l'Abbé Rupert, de Haimon, & de presque tous les Commentateurs anciens & nouveaux écrivant sur le dernier Chapitre de saint Jean.

Voilà des témoins en assez grand nombre, & qui sont tels qu'on ne peut les récuser. Leurs témoignages sont exprès & positifs, tirés d'ouvrages non douteux, & d'un temps non suspect, puisque la plupart sont de la plus saine & de la plus vénérable antiquité. Ce ne sont pas des passages écartés ou des déclamations, mais des preuves historiques & de fait. Ces preuves sont fort différentes de celles qu'on nous oppose, dont la plupart sont réfutables, ou par la qualité de ceux que l'on nous cite, ou par la manière embarrassée dont ils parlent.

En effet la plupart des Auteurs qu'on nous oppose, comme favori-

---

(a) Tertull. l. de anima, c. 50. *Obiit & Joannes, quem in adventum Domini fuisse remansurum falsa fuerat spes.* — (b) Ambros. de fide resurrect. n. 49. — (c) Vide Act. Concil. Ephes. tom. 3. — (d) Origen. apud Euseb. lib. c. 1. *Ἰωάννης τῆς Ἀσίας, πρὸς θεῶν διατριπῆς ἐν Ἐφίση τελευτῆ.* — (e) Vide ad Florentin. p. 124. — (f) Apud Euseb. hist. Eccl. lib. 7. c. 25. — (g) Hippolyt. de Antichristo, p. 41.

## SUR LA MORT DE S. JEAN L'EVANGELISTE. 537

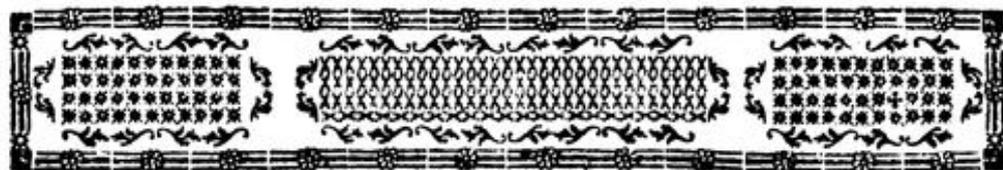
tant l'opinion qui veut que saint Jean ne soit pas mort, ne sont pas aussi formels qu'on voudroit nous le faire croire ; & quand on les examine de près, on trouve qu'ils ne disent rien qui mérite considération. Par exemple, les Préfaces qu'on lit dans les anciennes Bibles Latines à la tête de l'Evangile & de l'Apocalypse, l'une sous le nom de saint Jérôme, & l'autre sous celui de Gilbert, portent simplement, que saint Jean se sentant près de sa dernière heure, appella ses disciples, & après les avoir exhortés à la persévérance, il fit ouvrir son tombeau, y descendit, fit sa prière, & rendit doucement son esprit à Dieu, sans ressentir les douleurs de la mort : *Descendens in defossam sepulturae suae locum, facta oratione, positus est ad patres suos, tam liber à dolore mortis, quam à corruptione carnis invenitur alienus.*

Smaragde Abbé de saint Michel, qui vivoit au neuvième siècle, & qui a composé une espèce de chaîne tirée des Peres, sur les Epîtres & les Evangiles de l'année, (a) rapporte les mêmes paroles, & dit qu'il le trouve ainsi marqué dans les monuments des Peres : *Sic in Patrum litteris invenimus : Cum longo confectus senio, &c.* Voilà quelle étoit l'opinion du huitième & neuvième siècle. Ces Anciens ne croyoient pas que saint Jean ne fût pas mort, mais simplement qu'en récompense de sa virginité inviolable, Dieu lui avoit accordé une mort heureuse, dans une très-grande vieillesse, sans incommodité & sans douleur. Nous avons vu la suite de cette tradition non interrompue dans les Commentateurs Grecs & Latins qui sont venus depuis.

Il faut donc conclure que l'opinion qui tient que saint Jean n'est pas mort, ou qu'il est ressuscité, n'est appuyée sur aucun fondement solide, & que ni les Anciens ni les Modernes, à l'exception d'un très-petit nombre d'Auteurs, ne l'ont jamais regardée que comme une opinion populaire, qui ne méritoit aucune créance. C'est en vain que l'on veut tirer dans ce parti l'Eglise Latine ; elle n'a jamais adopté ce sentiment. Pour les Grecs, nous les abandonnons sans peine. Depuis leur schisme, ils sont tombés dans une ignorance, dans des erreurs & des superstitions bien éloignées de l'ancienne capacité & de la piété de leurs ancêtres.

(a) Smaragd. Collection. in *Evang. & Ep. in Natali S. Joan. Evang. fol. 11. Edit. Argentorat. Georg. Ulricher. an. M. D. XXXVI.*





# DISSERTATION

SUR

## LES EVANGILES APOCRYPHES.

I.  
Origine des  
Evangelies  
apocryphes.

**S**AINTE LUC nous apprend au commencement de son Evangelie, que plusieurs avant lui avoient entrepris de donner l'Histoire des choses qui s'étoient passées dans l'origine du Christianisme. Mais comme apparemment la plupart de ces Ecrivains étoient ou trop abrégés, ou trop diffus, ou trop peu exacts, cet Evangeliste se crut obligé de composer quelque chose de meilleur, pour faire tomber ces écrits trop défectueux. Il y réussit, & on reconnut dans ce qu'il avoit écrit l'inspiration de Dieu : les quatre vrais Evangelies, savoir, celui de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, & après eux celui de saint Jean, ayant été les seuls approuvés par les Apôtres, & reçus par les principales Eglises, les autres Evangelies tomberent dans le mépris ; & on est en doute s'il en reste aujourd'hui quelques-uns de ceux qui avoient été écrits avant saint Luc.

Mais le Pere du mensonge qui avoit suscité de faux-Christes, de faux-Prophetes & de faux-faiseurs de miracles, pour décréditer Jesus-Christ, & ses prodiges, suscita en même temps des imposteurs, qui corrompirent les vraies Ecritures, ou qui en composerent de fausses, pour diminuer l'autorité de celles qui étoient l'ouvrage du Saint-Esprit, & qui contenoient la parole de vie & la révélation des vérités éternelles. Ce qu'il y a de plus étonnant en cela, c'est que des hommes mêmes pieux, mais peu instruits, se mêlerent aussi par un exemple dangereux, de forger des ouvrages, qu'ils croyoient pouvoir être utiles à la Religion, & voulurent par une fraude pieuse attirer dans leur parti les Juifs ou les Païens incrédules, en proposant aux Juifs des Livres sous le nom d'Auteurs célèbres de leur nation, comme Esdras, saint Jacques ou autres ; & aux Païens des vers des Sibylles, & des Oracles si favorables au Christianisme, que s'ils eussent été vrais, personne n'auroit pu tenir contre leur autorité & leur évidence.

Ces personnes faisoient par-là beaucoup plus de tort à la Religion, qu'elles ne pensoient. Car en mêlant ainsi la vérité avec le mensonge,

& le certain avec le douteux , dans leurs ouvrages , elles fournissoient ; fans y penser , aux ennemis de la Religion des armes pour attaquer les vraies Ecritures , & leur monstroient l'exemple de forger , à leur tour , des écrits sous des noms respectables & anciens , tout contraires à nos principes & à la vérité de nos Ecritures. Celse , Porphyre & Julien l'Apostat , n'ont pas manqué de se prévaloir de cette ouverture qu'on leur donnoit ; & nos incrédules encore aujourd'hui s'en servent pour détruire la vérité de la Religion , & l'authenticité de nos Livres saints.

Les Peres se sont bien apperçu des pernicioeux effets de cette liberté ; & c'est ce qui les a rendu si religieux à conserver les Livres sacrés , & si circonspects à n'en recevoir que de vrais & d'authentiques. C'est ce qui a retenu si long-temps plusieurs Eglises à ne vouloir pas admettre certains Livres de l'Ecriture , parce qu'elles les voyoient contestés par d'autres Eglises ; & c'est enfin ce qui a porté les Conciles & les saints Peres à donner si souvent les catalogues des Livres sacrés , & à réfuter , condamner , supprimer avec tant de soin , ceux que la malice des Hérétiques ou la mauvaise simplicité de quelques Chrétiens , auroient voulu introduire à l'ombre des grands noms des Apôtres ou des anciens Disciples du Sauveur.

Les Fideles aujourd'hui sont assez instruits sur ce qui regarde les Livres apocryphes. Nous ne connoissons personne qui s'intéresse à les défendre. Ces Livres sont tombés dans le mépris , dans l'obscurité & dans le néant ; & peu de gens en ont connoissance. A Dieu ne plaise que nous veuillions ici les remettre en crédit : mais puisqu'il n'y a plus de danger de les faire connoître , qui empêche que nous ne les mettions en évidence , pour leur faire perdre toute la vaine estime que leur rareté pourroit peut-être leur avoir acquise dans certains esprits défiants , qui croient qu'on ne les cache , que parce qu'on ne sauroit les réfuter solidement ? Ils portent avec eux des caracteres si sensibles de fausseté & de supposition , qu'il ne faut que les ouvrir pour les mépriser.

Voici la liste des faux Evangiles qui sont venus à notre connoissance , & qui sont marqués dans les Peres. Il y en a qu'on trouve encore aujourd'hui : d'autres sont entièrement perdus.

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'Evangile selon les Hébreux.</li> <li>2. L'Evangile selon les Nazaréens.</li> <li>3. L'Evangile des douze Apôtres.</li> <li>4. L'Evangile de saint Pierre.</li> <li>5. L'Evangile selon les Egyptiens.</li> <li>6. L'Evangile de la Naissance de la sainte Vierge. On l'a en Latin.</li> <li>7. Le Protévangile de saint Jacques. On l'a en Grec &amp; en Latin.</li> <li>8. L'Evangile de l'Enfance du Sauveur. On l'a en Grec &amp; en Arabe.</li> <li>9. L'Evangile de saint Thomas. C'est le même que le précédent.</li> <li>10. L'Evangile de Nicodème. On l'a en Latin.</li> <li>11. L'Evangile éternel.</li> </ol> | Ces quatre Evangiles son apparemment les mêmes , sous différents titres. |
|--|--|

II.  
Liste des Evangiles apocryphes dont on a connoissance.

12. L'Évangile de saint André.
13. L'Évangile de saint Barthelemi.
14. L'Évangile d'Apelles.
15. L'Évangile de Basilde.
16. L'Évangile de Cérinthe.
17. L'Évangile des Ebionites.
18. L'Évangile des Encratites.
19. L'Évangile d'Eve.
20. L'Évangile des Gnostiques.
21. L'Évangile de Marcion.
22. L'Évangile de saint Paul. Le même que celui de Marcion.
23. Les Interrogations grandes & petites de Marie.
24. Le Livre de la Naissance du Sauveur. Apparemment le même que le Protévangile de saint Jacques.
25. L'Évangile de saint Jean ; autrement le Livre du trépas de la sainte Vietge. On le trouve manuscrit en Grec.
26. L'Évangile de saint Matthias.
27. L'Évangile de la Perfection.
28. L'Évangile des Simoniens.
29. L'Évangile selon les Syriens.
30. L'Évangile de Tatien. Le même que celui des Encratites.
31. L'Évangile de Thaddée ou de saint Jude.
32. L'Évangile de Valentin.
33. L'Évangile de Vie , ou l'Évangile Vivant.
34. L'Évangile de saint Philippe.
35. L'Évangile de saint Barnabé.
36. L'Évangile de saint Jacques le Majeur.
37. L'Évangile de Judas d'Isarioth.
38. L'Évangile de la Vérité. Le même que celui de Valentin.
39. Les faux Évangiles de Leucius , de Séleucus , de Lucianus , d'Héfychius.

Il y a plusieurs de ces Évangiles qui ont plus d'un titre ; & nous croyons qu'on peut les réduire à un bien moindre nombre que celui qu'on vient de voir : mais il est certain que leur nombre est grand , comme on le verra ci-après.

## III.

Remarques  
sur ces faux  
Évangiles : &  
d'abord sur  
l'Évangile se-  
lon les Hé-  
breux , sur  
l'Évangile des  
Nazaréens ,  
sur l'Évangile

Les Anciens enseignent unanimement que saint Matthieu écrivit son Évangile en Hébreu ou en Syriaque , qui étoit la langue vulgaire de la Palestine : il fut en usage parmi les Juifs convertis au Christianisme : & il paroît que delà sont venus : 1°. *L'Évangile selon les Hébreux.* 2°. *L'Évangile des Nazaréens.* 3°. *L'Évangile des douze Apôtres,* & 4°. *L'Évangile de saint Pierre.*

Saint Jérôme nous apprend (a) qu'il avoit eu en main un exemplaire

(a) Hieron. in Catal. voce *Matthaus*, & voce *Jacobus*, & in *Matt.* XII.

de l'Évangile de saint Matthieu, ou *selon les Hébreux* ; qu'il l'avoit même traduit en Grec & en Latin. Il dit qu'Origene le cite assez souvent ; & il ne doutoit point, non plus que saint Epiphane, que ce ne fût le vrai Original de saint Matthieu, quoique beaucoup altéré par les Chrétiens Hébraïfants, dont la plupart ne conserverent pas long-temps le dépôt de la foi dans sa pureté primitive.

des douze Apôtres, & sur l'Évangile de S. Pierre.

Ils commencerent par y mêler diverses particularités, qu'ils disoient avoir apprises de la bouche des Apôtres ou des premiers Disciples. Cela le rendit d'abord suspect aux autres fideles. Ensuite les Ebionites l'ayant corrompu par des additions & des retranchements favorables à leurs erreurs, il fut absolument abandonné des autres Eglises. Dès le temps d'Origene, c'est-à-dire, au troisieme siecle, cet Évangile ne passoit déjà plus pour authentique. (a) Eusebe le met parmi les Ecrits supposés : & les passages qui en sont cités dans saint Ignace, dans saint Clément d'Alexandrie, dans saint Jérôme & ailleurs, lesquels ne se trouvent pas dans le Grec authentique qui est entre nos mains, font bien voir que cet Original Hébreu étoit fort altéré.

Il y avoit même des choses ridicules & des erreurs : comme ce qu'on y lisoit de cet homme *qui grattoit sa tête*, lorsque Jesus-Christ lui dit : *Allez, vendez tous vos biens, & donnez-les aux pauvres, & suivez-moi.* (b) Et ce qu'il racontoit que Jesus fut conduit au baptême de saint Jean malgré lui. (c) Saint Jérôme cite encore cette sentence de l'Évangile aux Hébreux : (d) *Ne soyez jamais dans la joie, sinon lorsque vous voyez votre frere dans la charité.*

Saint Clément d'Alexandrie (e) cite du même Évangile ces paroles : *Celui qui admirera, régnera ; & celui qui régnera, se reposera.* Et ces autres : (f) *Mon secret est à moi & à ceux de ma maison.* Mais cette dernière sentence pourroit bien être prise de l'Évangile selon les Egyptiens, que saint Clément cite quelquefois. Origene sur saint Jean fait dire à Jesus-Christ, suivant l'Évangile des Hébreux : (g) *Ma mere le Saint-Esprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a transporté sur la haute montagne du Thabor.* Il est bon de remarquer en passant, qu'en Hébreu le mot *Rouah* qui signifie *Esprit*, est souvent employé au féminin, d'où vient qu'il dit, *Ma mere le Saint-Esprit.* On lisoit dans le même Évangile que le Saint-Esprit parlant à Jesus-Christ lorsqu'il sortit de l'eau du baptême de S. Jean, lui dit : *Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophetes : vous êtes mon fils aîné, qui régnez éternellement.* Et ailleurs : (h) *La mere de Jesus & ses freres lui disoient : Voilà Jean qui baptise pour la rémission des péchés : allons nous faire baptiser par lui.* Mais il leur répondit :

(a) Origen. in Matt. homil. 8. Edit. Lat. — (b) Orig. ibid. — (c) Hieron. contra Pelag. l. 3. c. 1. — (d) Hier. in Ephes. v. 4. — (e) Clem. Alex. Strom. l. 1. — (f) Idem Strom. l. 5. — (g) Origen. in Joan. t. 2. p. 58. Vide & homil. 15. in Jerem. p. 148. Edit. Huet. & Hieron. in Isai. xl. 11. — (h) Hieron. cons. Pelag. l. 111. c. 1.

Quel mal ai-je fait , pour me faire baptiser par lui ? Si n'est que cela même que je viens de dire , ne soit un péché d'ignorance. On trouvera encore un assez bon nombre d'autres passages tirés de cet Evangile , que nous avons rapportés dans notre Commentaire.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même Evangile Hébreu de saint Matthieu , qui se trouve cité sous le nom d'*Evangile des douze Apôtres*. (a) C'est ainsi que les Chrétiens Hébraïfants l'appelloient , prétendant apparemment l'avoir reçu du College des Apôtres , & y avoir réuni tout ce qu'ils avoient appris de leur bouche. On lui donna aussi le nom d'*Evangile des Nazaréens* , (b) parce qu'il étoit entre les mains des premiers Chrétiens nommés *Nazaréens* , à cause de la patrie de notre Seigneur , qui étoit de Nazareth. Ce nom d'abord n'eut rien d'injurieux ; mais dans la suite il signifia une sorte d'hérétiques attachés trop opiniâtrément aux cérémonies de la Loi , sans lesquelles ils ne croyoient pas que l'on pût se sauver.

Cet Evangile demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens ou des premiers fideles , (c) même après qu'il fut corrompu par les Ebionites qui se séparèrent d'eux , & tomberent dans plusieurs erreurs sur la divinité de Jesus-Christ & sur la virginité de Marie. Il y avoit encore des Nazaréens du temps de saint Jérôme ; (d) & on ne leur reproche aucune erreur pareille à celle des Ebionites. Ils ne retranchoient rien à l'Evangile , & rejettoient avec mépris les traditions des Pharisiens , quoique fort zélés d'ailleurs pour les observations de la Loi.

Théodoret (e) nous apprend que l'on appelloit aussi quelquefois *Evangile de S. Pierre* (f) ou *Evangile selon S. Pierre* , (g) celui dont se servoient les Nazaréens. Cet Evangile selon S. Pierre étoit à l'usage des Docetes hérétiques du second siècle , qui soutenoient que Jesus-Christ n'étoit né , n'avoit souffert , n'étoit mort qu'en apparence. Ils avoient pour chef Julius Cassianus , (h) disciple de Valentin , qui donna naissance à cette hérésie , sous l'Empire de Marc-Aurele. Serapion Evêque d'Antioche sous l'Empereur Commode , attaqua Marcien disciple de Cassianus. (i)

Peut-être aussi que la *prédication de saint Pierre* , (k) dont se servoit Héracléon ami de Valentin , étoit la même que l'Evangile selon saint

(a) *Apud Origen. homil. 8. in Matt. Ambros. proem. in Luc. Hieron. contr. Pelag. lib. 111. c. 1. — (b) Iren. l. 1. c. 26. & lib. 111. c. 11. Hieronym. in Matt. 111. — (c) Saint Ignace dans Eusebe , livre 111. c. 36. Hist. Eccl. S. Jérôme sur S. Matt. S. Epiphane , Hérésie 29. sur la fin , citent cet Evangile comme le vrai Evangile de S. Matthieu. — (d) Hieron. in Isai v 111. 9. xxix. 20. xxxi. 6. ix. 1. — (e) Theodor. hares. Fabul. l. 11. c. 2. — (f) Fragm. Serapion. Τὸ ἰδιωματὶ Πέτρου Εὐαγγέλιον. — (g) Euseb. l. vi. c. 3. Τὸ κατὰ Πέτρου ἰδιωματὶ Εὐαγγέλιον. Orig. in Matt. p. 223. Edit. Huet. Τὸ ἰσχυροτάτω κατὰ Πέτρου Εὐαγγέλιον. — (h) Clem. Alex. Strom. lib. 111. — (i) Euseb. Hist. Eccl. l. vi. c. 12. — (k) Κήρυγμα Πέτρου. Orig. Clem. Alex. Euseb.*

Pierre, dont on vient de parler. Tous ces Hérétiques étoient sortis du sein des premiers Hébreux convertis. Ils avoient tous le même Evangile. Chacun y ajoutoit, ou en retranchoit, conformément à ses idées. Quant au fond, c'étoit l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hébreu.

5. *L'Evangile selon les Egyptiens*, qui est cité dans S. Clément Pape, (a) dans saint Clément d'Alexandrie, (b) dans saint Epiphane, (c) dans saint Jérôme, (d) dans Théodote, (e) & dont Origene, (f) Tite de Bostres, & Théophylacte sur saint Matthieu, font aussi mention, est le plus ancien des Evangiles apocryphes, dont nous ayons connoissance.

IV.  
Remarques  
sur l'Evangile  
selon les E-  
gyptiens.

Saint Clément Pape, cite de cet Evangile, qu'un certain homme ayant un jour demandé à Jesus-Christ quand le monde devoit finir, le Sauveur lui repondit: (g) *Lorsque deux ne feront qu'un; quand ce qui est au dehors, sera dedans; & lorsque l'homme & la femme ne seront ni mâle ni femelle.* Saint Clément d'Alexandrie ajoute: *Et lorsque vous foulerez aux pieds les habits de votre nudité.* Il semble que cela ne veut dire autre chose, sinon que le second avènement de Jesus-Christ n'arrivera que lorsque les hommes seront ressuscités, & qu'ils seront nus, sans ressentir les mouvements de la concupiscence, & en quelque sorte en l'état des Anges qui ne se marient point, & qui n'épousent point de femmes. Il semble aussi insinuer un sentiment qui a été soutenu par quelques Anciens, qu'à la résurrection il n'y aura point diversité de sexes. On peut aussi l'entendre, comme s'il vouloit dire que le Christianisme ne s'établira que par l'union des deux peuples, du Juif & du Gentil, dans l'Eglise.

On lisoit dans le même Evangile, que Salomé ayant demandé au Sauveur: (h) *Jusqu'à quand les hommes mourront-ils? Jesus répondit: Tant que vous autres femmes produirez des enfants. J'ai donc bien fait de n'avoir point d'enfants, répliqua Salomé. Mais le Sauveur lui dit: Nourrissez-vous de toute sorte d'herbes, à l'exception de celle qui est amere.* Clément d'Alexandrie en cite encore ces paroles: *Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme.* Il entendoit l'amour & la génération. On comprend bien quels étranges abus on pouvoit faire de ces maximes. Aussi les Hérétiques ennemis de la génération, & passionnés pour la débauche & le

(a) Clem. Rom. Ep. 2. §. 12. — (b) Clem. Alex. l. 3. Strom. p. 445. — (c) Epiphani. heres. 62. — (d) Hieron. Proem. in Matt. — (e) Theodor. in calce Oper. S. Clem. Alex. — (f) Origen. in Matt. p. 331. — (g) Apud Clem. Rom. loco citato. Όταν ἦναι τὰ δύο ἓν, ἔν τὰ ἕξω ἔσω, ἔν τὸ ἄρσεν μετὰ τῆς θηλείας ἕνι θῆλυ. Clem. Alex. Όταν τὸ τῆς ἀσχηλίας εἶδωμα πατήσῃ. — (h) Apud Clem. Alex. l. 3. Strom. Μὴχρι τίνε εἰ ἀδράκω ἀπιθανῆται; μὴχρι αἰ ἵπαι ὑμῖν αἰ γυναικῖν τίκῆτε. Φαμίνοι γὰρ αὐτῆς, Καλῶς ἔν ἐπιπῶσα μὲ τικῆσα, ἀμῖβεται λίγων ὁ Κύριος, Πᾶσαι φάγι βοτάνη, τῆ δὲ πικρίας ἔχουσαι μὴ φάγι. Idem, p. 452. Ἡ ἄλθω κατακλῦσαι τὰ ἔργα τῆς θηλείας μῖν, ἔν τῆς ἐπιθυμίας, ἔργα δὲ γένεσι, ἔν φθισαί.

libertinage, s'en servoient pour s'autoriser dans leurs désordres. Comme tout cela étoit énigmatique, on pouvoit aussi y donner un bon sens. Sous le nom d'*herbe amère*, on pouvoit entendre le péché originel, causé par la défobéissance de la première femme.

Saint Epiphane dit que les Sabelliens y cherchoient l'appui de leur erreur, prétendant que le Sauveur y avoit dit, *Que le Père, le Fils & le Saint-Esprit ne sont qu'un*; ce qui est vrai dans le sens Catholique, puisque les trois Personnes divines ne sont qu'une même essence. Mais il est faux que le Père, le Fils & le Saint-Esprit ne soient pas trois Personnes distinctes, & que ce ne soit que trois noms d'un même être.

Quelques-uns (a) ont cru que cet Evangile étoit le même que celui de Basilide, sur ce fondement que Basilide a répandu son erreur dans l'Egypte. Baronius (b) a conjecturé que quelques hérétiques d'Egypte l'avoient forgé sous le nom de saint Marc. M. Grabe (c) juge qu'il fut composé par les Chrétiens d'Egypte, avant que saint Luc eût écrit le sien. Il croit que c'est principalement cet Evangile des Egyptiens qu'il avoit en vue, lorsqu'il disoit à la tête de son Evangile, que plusieurs avant lui avoient tenté d'écrire l'Histoire de ce qui s'étoit passé dès le commencement du Christianisme. M. Mille (d) veut qu'il ait été composé en faveur des Esséniens, qui furent, selon lui, les premiers & les plus parfaits Chrétiens de l'Egypte. On fait quel étoit leur goût pour les paraboles & les explications allégoriques, & combien ils estimoient la chasteté. On remarque dans le peu de fragments qui nous en restent, qu'il y avoit de quoi les contenter sur ces deux articles. Mais pour en porter un jugement plus certain, il faudroit l'avoir entier. Il est absolument perdu, à l'exception des fragments que nous avons cités.

V.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de la naissance  
de la Vierge,  
& sur le  
Protévangile  
de S. Jacques.

6. & 7. *L'Evangile de la Naissance de la Vierge*. On connoît jusqu'à trois Evangiles de la Naissance de la sainte Vierge; & nous en avons encore deux entiers. Le principal est le *Protévangile attribué à saint Jacques le Mineur*, Evêque de Jérusalem. On l'a en Grec & en Latin. Le second est *l'Evangile de la Nativité de la Vierge*, que l'on n'a qu'en Latin, avec une lettre des prétendus Chromace & Héliodore à saint Jérôme, qui le prie de traduire cet ouvrage d'Hébreu en Latin, & la réponse prétendue de saint Jérôme, qui se charge de ce travail. Mais & ces lettres & ce travail sont également apocryphes. *L'Evangile Latin de la Naissance de Marie* n'est que l'abrégé du *Protévangile de saint Jacques*, dont nous avons parlé plus au long dans la Dissertation où nous tâchons de concilier saint Luc avec saint Matthieu, sur la Généalogie de notre Sauveur.

Enfin le troisième *Evangile de la Naissance de la sainte Vierge* ne se

---

(a) *Apud Albert. Fabric. de Apocr. N. T. p. 335.* — (b) *Baron. ad an. 44. n. 48.*  
 — (c) *Grabe, Spicileg. Patrum, tom. 1. p. 31.* — (d) *Mill. Proleg. 50. in N. T. Græc.*  
 trouve

trouve plus. Seulement saint Epiphane en rapporte une circonstance remarquable, mais fabuleuse, dont parle aussi Sérapion Evêque de Thmuis, dans son Livre contre les Manichéens. Voici ce que dit saint Epiphane : (a) Zacharie, pere de Jean-Baptiste, étant dans le Temple où il offroit l'encens, vit un homme avec la forme d'un âne, qui se présenta devant lui. Etant sorti du Temple, il s'écria : Malheureux que vous êtes, qu'est-ce que vous adorez ? Mais la figure qu'il avoit vue, lui ferma la bouche, & l'empêcha d'en dire davantage. Après que la voix lui eut été rendue à la naissance de Jean-Baptiste, ayant osé publier ce mystere d'iniquité, les Juifs le firent mourir dans le Temple, où les marques de son sang demeurèrent imprimées sur le pavé.

Saint Augustin (b) nous apprend aussi que le Livre de la naissance de Marie, dont se servoient les Manichéens, portoit que Joachim pere de la sainte Vierge, étoit de la tribu de Lévi ; (c) au lieu que les Livres que nous avons sous les mêmes titres, marquent distinctement qu'il étoit de la race de David, & par conséquent de la tribu de Juda. Le Protévangile ne marque point expressément sa famille : il insinue qu'il étoit puissamment riche, & qu'il avoit de grands troupeaux à la campagne. On ne peut douter que ces faux Evangiles, dont le Protévangile paroît être l'original, ne soient très-anciens, puisqu'on les voit cités dès les premiers siècles. Saint Epiphane (d) les attribue aux Gnostiques. Origene (e) & Tertullien (f) y font quelquefois allusion. Sérapion (g) qui vivoit au quatrième siècle, saint Grégoire de Nyffe, (h) saint Jérôme, (i) saint Zénon de Vérone, (k) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (l) Eustathe d'Antioche, (m) ou l'Auteur publié sous son nom par Allatius, saint Pierre d'Alexandrie, (n) & plusieurs autres en font aussi mention expresse, ou y font allusion dans leurs Ouvrages.

8. & 9. *L'Evangile de l'Enfance du Sauveur* a été fort connu par les Anciens. (o) Nous l'avons entier en Arabe, & il a été donné en cette langue avec la Version d'Henri Sikius. M. Cottelier en a donné un fragment en Grec, où l'Auteur prend le nom de Thomas. Cet Ouvrage est rempli de miracles qu'il suppose avoir été faits par Jesus depuis sa plus tendre enfance, dans son voyage d'Egypte, & après son retour à Na-

VI.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de l'Enfance  
du Sauveur,  
& sur l'Evan-  
gile de S.  
Thomas.

(a) *Epiph. hares. 26. n. 12.* — (b) *Aug. lib. 23. contra Faust. c. 29.* — (c) *Aug. ibid.* — (d) *Epiph. hares. 26. n. 12.* — (e) *Origen. lib. xi. in Matt. pag 223.* — (f) *Tertull. Scorpiac. c. 8.* — (g) *Serapion. contra Manichæos.* — (h) *Greg. Nyss. homil. de Nativitate B. M.* — (i) *Hieron. contra Helvid.* — (k) *Zeno Veron. homil. 6. de Nativitate.* — (l) *Opus imperf. homil. 2.* — (m) *Eustath. in Hexæmer. p. 70.* — (n) *Petr. Alex. Can. 13. de Pœnitentiâ.* — (o) *Iren. advers. hares. l. 1. c. 17. Epiph. hares. 51. num. 20. Orig. homil. 1. in Luc. Chryf. homil. 16. & 20. in Joan. Ambros. proœm. in Luc. Hieronym. Pref. in Matt. Euseb. lib. 3. Hist. Eccl. c. 25. Cyrill. Jerosol. Catech. 4. & 6. Athanas. in Synopsi. Alii plures apud Albert. Fabric. de Apocryp. N. T.*

zareth, jusqu'à l'âge de douze ans. Mais la plupart sont si incroyables & si puérils, qu'il n'y a qu'une crédulité excessive & ignorante, qui soit capable de s'en accommoder. D'ailleurs saint Jean l'Évangéliste nous dit expressément que le changement d'eau en vin aux noces de Cana, est le premier prodige que le Sauveur eût fait. (a) Et en effet, Jésus-Christ seroit-il demeuré si long-temps dans l'obscurité, s'il eût opéré un si grand nombre de merveilles dès les premières années de sa vie?

Quelques-uns ont attribué cet Évangile à saint Pierre, d'autres à saint Matthieu, & d'autres à saint Thomas. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé par les premiers hérétiques du Christianisme. Saint Irénée. (b) dit que les Marcotiens, sorte de Gnostiques, s'en servoient. Origène, saint Ambroise & saint Jérôme, en parlent sous le nom d'*Évangile de saint Thomas* Apôtre. Mais saint Cyrille de Jérusalem (c) assure qu'il n'est point de cet Apôtre, mais de Thomas l'un des trois disciples de l'hérésiarque Manès. Ces trois disciples sont Thomas, Baddas & Hermas. Mais si Thomas disciple de Manès, est Auteur du Livre de l'Enfance du Sauveur, il faut le distinguer de celui que nous avons aujourd'hui, & qui est cité par saint Irénée & par Origène, & qui paroît plus ancien que Manès. Gélase & le Prêtre Timothée (d) distinguent l'Évangile de Thomas de celui de l'Enfance. Mais il est plus probable que c'est le même, & que saint Cyrille n'a pas été bien informé, lorsqu'il a cru que l'Évangile de l'Enfance étoit de Thomas le Manichéen. Il n'a pu avoir d'autre fondement de son opinion, sinon que les Manichéens s'en servoient ordinairement, comme saint Augustin le remarque, & plusieurs autres après lui. (e) Saint Augustin cite (f) un passage tiré d'un Livre apocryphe des Manichéens, qui étoit apparemment un de leurs Évangiles. Les Apôtres ayant demandé à Jésus-Christ ce qu'ils devoient penser des Prophètes, le Sauveur leur répondit : *Vous abandonnez celui qui est vivant & devant vous ; & vous vous informez des morts ?* Quelques Savants ont cru qu'il y avoit eu deux Évangiles de l'Enfance ; l'un à l'usage des Gnostiques, & l'autre à l'usage des Manichéens.

Voici le précis des miracles qui se lisent dans le Livre de l'Enfance donné en Arabe par Sikius. Il commence ainsi : Il est dit dans le Livre de Joseph, autrement Caïphe, que Jésus parla dans le berceau. (Cela se trouve aussi plus d'une fois dans l'Alcoran.) Joseph & Marie approchant de Bethléhem, Marie dit à Joseph que le terme de ses couches

---

(a) *Joan.* 11. 11. — (b) *Iren.* L. 1. c. 17. — (c) *Cyroll. Jerosol. Catech.* 6. Μὴδὲς ἀταξιοποιεῖται τὸ κατὰ Θωμᾶν Εὐαγγέλιον, ὃ γὰρ ἔστι ἓως τῶν δώδεκα Ἀποστόλων, ἀλλ' ἕως τοῦ κακῶς πρὸς τὸ Μάνα μαθητῶν. — (d) *Timoth. Presb. Constantinop.* l. de his qui ad *Eccles.* accedunt, edito à Meursio de variis divin. p. 117. — (e) *Aug. contra Adimant.* c. 17. & lib. 22. *contra Faust.* c. 79. & lib. 1. de *Serm. Domini in monte*, c. 20. num. 65. — (f) *Aug. contra advers. Legis & Proph.* lib. 2. cap. 4.

étoit venu, & n'ayant pu arriver jusqu'à la ville, elle entra dans une caverne, où elle accoucha. Dans cet intervalle, Joseph étoit allé pour chercher une sage-femme. En arrivant avec elle, il trouva la caverne toute brillante de lumière, & l'enfant nouveau-né couché dans la crèche, & enveloppé de ses langes. La femme qui étoit venue ayant touché l'enfant, fut aussitôt nettoyée de la lepre, dont elle étoit incommodée. Les Anges apparurent aux pasteurs avec une grande lumière, comme il est raconté dans saint Luc. L'enfant fut circoncis dans la caverne, & son prépuce fut gardé par la même femme qui avoit été guérie de sa lepre. Cette pellicule fut conservée dans un vase d'albâtre, avec des onguents précieux. C'est ce même vase qui fut acheté par Marie la Péchereffe, qui oignit les pieds du Sauveur.

Le quarantième jour après sa naissance il fut présenté au Temple, accompagné des Anges qui l'environnoient comme des gardes. Le vieillard Siméon le reçut entre ses bras, & Anne la Prophétesse en rendit grâces à Dieu. Les Mages étant venus à Bethléhem, suivant la prédiction de Zoroastre, Marie leur donna une des bandes dans lesquelles elle enveloppoit le petit Jesus; & les Mages, en suivant l'Ange qui leur avoit apparu sous la forme d'une étoile, s'en retournerent dans leur pays.

Cette bande que les Mages avoient reçue de Marie, ayant été jettée dans le feu, en fut tirée entière. Hérodes ayant résolu de mettre à mort tous les enfants de Bethléhem, Joseph fut averti en songe de se sauver en Egypte. Etant arrivé à Alexandrie, l'idole (de Sérapis) tomba; tout le pays fut agité d'un grand tremblement de terre, & l'enfant du Prêtre fut délivré des démons qui le possédoient, en touchant les langes de Jesus. Joseph & Marie craignant les Païens, se retirerent d'Alexandrie, & se sauverent dans le désert, où ils entrerent dans une caverne de voleurs. Les voleurs effrayés par un grand bruit qu'ils croyoient entendre, lâcherent ceux qu'ils avoient pris, & se sauverent. Une femme possédée fut guérie. Une jeune épousée étant devenue muette, recouvra la parole en embrassant le petit Jesus. Une autre femme fut délivrée d'un démon en forme de serpent, qui la tourmentoit toutes les nuits.

Une autre femme incommodée de la lepre, fut guérie en se frottant avec de l'eau où Jesus avoit été lavé. Un enfant né lépreux, fut guéri par le même remède.

Un homme fut délivré d'un maléfice qui l'empêchoit de consommer son mariage. Un jeune homme changé en mulet, fut rétabli dans son premier état. Deux voleurs, nommés Titus & Dumacus, ayant laissé passer Joseph & Marie, sans leur faire de mal, Jesus-Christ prédit que l'un & l'autre seroit attaché à la croix avec lui. Etant arrivés à Matara auprès d'une fontaine, la sainte Vierge y lava la tunique du Sauveur, de la sueur de laquelle naquit le baume. (Sozomene, livre 5. chap. 21. raconte quelques autres miracles arrivés en cet endroit.) Ils demeurèrent trois ans en Egypte, & Jesus y fit une infinité de miracles qui ne

sont écrits nulle part. Joseph ayant été averti par un Ange de retourner à Nazareth, alla d'abord à Berléhem, où Jesus-Christ guérit un enfant qui étoit fort incommodé, & en ressuscita un autre avec l'eau dont il étoit lavé.

Deux femmes épouses d'un même mari, avoient chacune un enfant malade; l'une s'adressa à Marie, en obtint une bandelette de Jesus, l'appliqua sur son fils, & le guérit. L'enfant de sa rivale mourut, ce qui causa entr'elles une étrange jalousie. La mere de l'enfant mort jetta le fils de l'autre dans un four chaud; mais il n'en ressentit aucun mal. Elle le jeta ensuite dans un puits, dont on le retira sans aucune incommodité. Quelques jours après, celle qui avoit fait tout ce mal, tomba dans le puits, & y périt. Une autre femme avoit deux enfants, dont l'un étoit mort, & l'autre en extrême danger, celui-ci fut guéri ayant été mis dans le lit du petit Jesus; c'est celui qui est nommé Barthélemi dans l'Evangile. Une femme lépreuse fut guérie avec l'eau dont Jesus avoit été lavé. Une autre femme fut guérie de même, & de la même maladie. Une fille fut délivrée du démon qui lui apparoissoit sous la figure d'un dragon qui vouloit la dévorer.

Une femme avoit un enfant nommé Judas, possédé du démon; c'est Judas Iscariote; on l'apporta près de Jesus; il lui mordit le côté, & fut guéri: c'est ce même côté qui fut percé de la lance à la Passion. Un jour des enfants jouant avec Jesus, faisoient de petits animaux de terre: Jesus en faisoit comme eux; mais il leur donnoit la vie, en sorte qu'ils alloient & venoient, buvoient & mangeoient. (Il est parlé de ce miracle dans l'Alcoran, surat 3. & 5. & dans *Toldot de Jesus*.) Jesus étant entré dans la boutique d'un Teinturier, jeta dans la poêle tout ce qu'il y trouva d'habits & d'étoffes, & les rendit ensuite à chacun de la couleur qu'ils voulurent. Joseph alloit avec Jesus par les maisons de la ville, travaillant de son métier de Charpentier ou Menuisier; tout ce qui se trouvoit trop long ou trop court, Jesus l'alongeoit ou le raccourcissoit, selon le besoin. Il agrandit ainsi le trône du Roi de Jérusalem, composé d'un bois précieux, conservé depuis le temps de Salomon, & auquel Joseph avoit travaillé deux ans.

Jesus s'étant mêlé avec des enfants qui jouoient, il les changea en boucs, & ensuite les remit dans leur premier état. Un jeune homme ayant été mordu d'une vipere, Jesus fit venir l'enfant sur le trou du serpent, appella la vipere, lui fit sucquer le venin qu'elle avoit répandu dans sa plaie, la fit crever, guérit l'enfant, & lui prédit qu'il seroit un jour son Disciple; c'est Simon, surnommé le Zélé. Joseph envoya Jacques son fils avec Jesus, chercher du bois dans la forêt: Jacques ayant été mordu d'une vipere, Jesus le guérit. Un enfant avec qui Jesus étoit, étant tombé du toit, se tua: on accusa Jesus de l'avoir tué: mais Jesus le fit parler, & déclarer que ce n'étoit pas lui qui l'avoit fait tomber. Marie envoya un jour Jesus puiser de l'eau: la cruche s'étant rompue, Jesus ramassa l'eau dans son manteau, & l'apporta à sa mere.

Un jour de sabbat , Jesus fit une petite fontaine avec de la boue , & mit sur ses bords douze moineaux de même matiere. On avertit Anani que Jesus violoit le sabbat ; il accourut , & il vit avec étonnement que les petits moineaux de terre s'envoloient. Le fils d'Anani ayant voulu détruire la fontaine , l'eau disparut , & Jesus lui dit que sa vie disparaîtroit de même. Aussi-tôt il sécha , & mourut. Un autre enfant voulant faire tomber Jesus , Jesus même le menaça de le faire tomber : il tomba , & mourut sur le champ. Un maître d'école de Jérusalem ayant souhaité d'avoir Jesus-Christ pour disciple , Jesus lui fit des questions qui l'embarrasserent , & qui lui firent voir qu'il en favoit plus que lui. Ensuite il récita seul l'alphabet , & laissa son maître tout interdit. Ce maître ayant voulu le frapper , sa main se sécha , & il mourut sur le champ.

Jesus étant allé à Jérusalem à l'âge de douze ans , s'assit au milieu des Docteurs , & leur fit des questions & des réponses , non seulement sur la Loi , mais aussi sur la Philosophie , l'Astronomie , & toutes sortes de sciences , de maniere qu'ils furent ravis en admiration. De là il s'en retourna à Nazareth avec Joseph & Marie , où il demeura jusqu'à l'âge de trente ans , *cachant ses miracles , & étudiant la Loi*. Voilà le précis de l'Evangile de l'Enfance , comme il a été donné en Arabe par Sikius.

Il paroît par le fragment qu'a fait imprimer M. Cottelier , que le Grec en étoit un peu différent , & quant à l'ordre des miracles & quant aux circonstances. Le premier miracle qu'il raconte est celui des douze moineaux de terre , à qui Jesus donna la vie. Il dit qu'il éclaircit les eaux de ces fontaines , & rendit la fanté & le mouvement au fils d'Anani qu'il avoit rendu perchu , pour avoir répandu l'eau de ses fontaines. Il lui laissa toutefois un membre desséché , pour le faire souvenir du miracle. Un jour Jesus marchant dans la rue , un enfant l'arrêta par l'épaule , Jesus lui dit : Ne passeras-tu pas ton chemin ? & aussi-tôt il tomba roide mort. Les parents de cet enfant en ayant porté leurs plaintes à Joseph , furent rendus aveugles par Jesus. Joseph entendant les plaintes qu'on lui en faisoit , s'approcha de Jesus , & lui tira les oreilles. Jesus en colere lui dit : Qu'il vous suffise que ces gens cherchent sans trouver , & vous n'avez pas fait fagement : souvenez-vous que je suis votre fils , & laissez-moi en repos. Il rapporte après cela l'histoire du maître d'école & celle du Teinturier. On voit par cet échantillon que l'Evangile Grec étoit encore plus impertinent que l'Arabe , dont nous avons donné le précis.

10. *L'Evangile de Nicodeme* n'est point connu des Anciens. On ne le trouve point dans les Auteurs Grecs. Le *Synaxarion* des Grecs , Livre fort nouveau , en fait mention , mais seulement sur un oui-dire. Les Anciens citent souvent *les Actes de Pilate* , (a) qui ont fourni le fond de

VII.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de Nicodeme.

(a) *Justin. Martyr. Apol. 1. p. 76. & 84. Tertul. Apologet. cap. 21. Euseb. Chronic. l. 2. ad. an. 2051. & Hist. l. 2. s. 2. Epiph. hares. 50. n. 1. Chrysoft. homil. 7. in Pascha.*

ce faux Evangile. On trouve dans l'Evangile de Nicodeme ce qui étoit dans les anciens Actes , mais mêlé avec une infinité de circonstances fabuleuses. Du temps de Paul Orose (a) & de Grégoire de Tours , (b) on ne connoissoit point l'Evangile de Nicodeme. Mais ils citent les Actes de Pilate.

M. Fabricius (c) conjecture que ce sont les Anglois qui ont forgé l'Evangile de Nicodeme , tel que nous l'avons , depuis qu'ils ont voulu se donner Nicodeme pour leur premier Apôtre. Ce qui est certain , c'est que l'Evangile tel qu'il est , est plus nouveau que les anciens Peres qui ont connu les Actes de Pilate. Le Latin de l'Evangile de Nicodeme est très-barbare & de la plus basse latinité. Il n'a jamais été en Grec ; on y trouve des manieres de parler qui n'ont été en usage que plusieurs siècles après Jesus-Christ.

Les Anciens Actes de Pilate étoient un ouvrage tiré apparemment d'une Lettre de Pilate à Tibere , où ce Gouverneur lui rendoit compte de ce qui étoit arrivé à l'occasion de Jesus ; au lieu que l'Evangile de Nicodeme est une longue , ennuyeuse , barbare & fabuleuse narration supposée sous le nom de Nicodeme Juif , & que l'on prétend faussement avoir d'abord été écrite en Hébreu. La vraie Lettre de Pilate fut apparemment corrompue & interpolée d'assez bonne heure ; & quelque Chétien , par un zele qui n'étoit pas selon la science , en composa d'abord un Livre assez ample , sous le nom des *Actes de Pilate* ; lequel ayant été perdu , on en a fabriqué un autre en Latin sous le nom d'*Evangile de Nicodeme*.

Quoi qu'il en soit , cet Evangile raconte qu'Anne , Caïphe , Summas , Datam , Gamaliel , Judas , Lévi , Nephtholim , Alexandre & Cyrus , vinrent accuser Jesus-Christ devant Pilate ; que Pilate se défendit beaucoup de le condamner ; mais qu'enfin vaincu par leurs importunités & leurs menaces , il le leur livra pour être crucifié. Les interrogatoires de Pilate , les accusations des Juifs , & les réponses de Jesus y sont exprimées fort au long. Nicodeme paroît pour justifier Jesus , aussi-bien que le malade qu'il avoit guéri à la piscine probatique , l'aveugle-né à qui il avoit rendu la vue , & la femme qui ayant touché le bord de la frange de Jesus-Christ , fut guérie du flux de sang qui la tourmentoit depuis douze ans. Il donne à cette femme le nom de *Véronique*. D'autres témoins en grand nombre comparurent ensuite pour Jesus , & raconterent les miracles qu'il avoit faits sur eux , ou dont ils avoient été témoins. Mais tout cela n'empêcha pas que Pilate ne le condannât à mourir en croix entre deux voleurs , dont l'un s'appelloit *Dimas* , & l'autre *Gestas*.

---

(a) Paul. Oros. lib. 7. Hist. cap. 4. — (b) Gregor. Turon. lib. 1. Hist. Franc. c. 21. — (c) Fabric. de Apocryph. N. T. pag. 215.

## SUR LES EVANGILES APOCRYPHES. 551

Il fut donc conduit au Calvaire , & attaché à la croix , ayant Dimas à sa droite , & Gestas à sa gauche. Longin perça le côté de Jesus , & Dimas se convertit. Jesus fut mis au tombeau par Joseph d'Arimathie. Les principaux des Juifs l'ayant appris , mirent Joseph en prison. Mais il en fut délivré pendant la nuit par quatre Anges , qui ayant levé les murs de la prison , les laisserent ensuite descendre au même endroit , lorsqu'il fut sorti. Les soldats qui avoient gardé le tombeau raconterent aux Juifs comme Jesus étoit ressuscité. Mais on leur donna de l'argent pour les empêcher de dire la vérité. Trois hommes vinrent dire aux Sénateurs , qu'ils avoient vu Jesus sur le mont des Oliviers , parlant avec ses Disciples ; mais on ne voulut pas les croire. Joseph d'Arimathie raconta à Anne & Caïphe comment plusieurs anciens étoient ressuscités avec Jesus-Christ , & en particulier les deux freres du vieillard Siméon , qui avoit reçu Jesus dans ses bras. Il leur dit que ces deux freres étoient encore vivants , & qu'ils étoient actuellement à Arimathie. On les fit venir à Jérusalem , & ils raconterent plusieurs choses merveilleuses de la descente de Jesus-Christ dans les enfers , & de la maniere dont ils étoient ressuscités avec plusieurs autres. Ils rapporterent le Dialogue de Satan prince de la mort , avec Lucifer prince de l'enfer , qui prétendoit que Jesus lui seroit amené comme les autres morts. Jesus ouvrant les portes de l'enfer , emmena avec lui tous les Saints , & y laissa les démons avec les réprouvés. Comme tous ces Saints alloient au ciel , Hénoch & Elie vinrent au devant d'eux , & leur apprirent ce qu'ils devoient faire au dernier jour contre l'Antechrist. Enfin le bon Larron vint aussi portant sa croix , & entra avec eux tous dans le Paradis. C'est ce que *Charinus* & *Lenthius* , freres du vieillard Siméon , raconterent dans Jérusalem. Ils écrivirent même leur récit , & furent subitement transportés au delà du Jourdain.

Pilate ayant appris ces choses alla au Temple , & se fit montrer par les Prêtres les Livres sacrés ; il leur fit avouer que Jesus-Christ étoit le Messie marqué dans leurs Ecritures. L'Evangile de Nicodeme finit par ces termes : *Au nom de la très-sainte Trinité , fin du récit des choses qui ont été faites par notre Sauveur Jesus-Christ , & qui a été trouvé par le Grand Théodose Empereur dans le Prétoire de Pilate & dans les écrits publics. Fait l'an dix-neuf de Tibere , & le dix-sept d'Hérodes Roi de Galilée ; le huitieme des Calendes d'Avril , le vingt-troisieme Mars , l'an de la 202<sup>e</sup> Olympiade , sous les Princes des Juifs Anne & Caïphe. Tout cela a été écrit en Hébreu par Nicodeme.*

On trouve deux Lettres Latines de Pilate à Tibere , sur la mort de Jesus-Christ ; mais on convient qu'elles sont récentes & supposées. Lambécius les avoit vues en Grec. Nous ne les rapportons pas ici. On peut voir les Livres apocryphes du Nouveau Testament publiés par M. Fabricius. (a)

---

(a) *Vide p. 298. & seq.*

Eusebe (a) nous apprend que les Païens sous l'Empire de Maximien ; publièrent de faux Actes de Pilate , pleins de blasphèmes contre Jesus-Christ , & qu'on les répandit par-tout avec affectation , par ordre de l'Empereur , & qu'on obligeoit les maîtres d'écoles de les faire apprendre aux enfants. Ces Actes sont entièrement perdus , & Eusebe (b) en montre la fausseté par la date , qui portoit que cela étoit arrivé sous le quatrième Consulat de Tibere , qui revient à la septième année de son Empire , quoiqu'il soit certain que Pilate ne fut envoyé en Judée que la douzième année de cet Empereur. Enfin nous n'avons plus aucuns vrais Actes de Pilate , & peut-être n'en a-t-on jamais eu de sinceres. Tous ceux que l'on a , & qui sont en assez grand nombre , tant imprimés que manuscrits , sont tous faux. On peut voir cette matiere traitée plus au long dans notre Dissertation sur les Actes de Pilate.

VIII.  
Remarques  
sur l'Evangile  
Eternel , sur  
l'Evangile de  
S. André &  
sur l'Evangile  
de S. Barthé-  
lemi.

11. *L'Evangile éternel* est nouveau. Il fut composé par un Religieux Mendiant du treizième siècle. Il fut flétri par Alexandre IV. & condamné au feu , mais avec ordre de le faire secrètement , de peur de causer du scandale aux freres. (c) Le nom d'*Evangile éternel* est pris de l'Apocalypse , (d) où il est dit qu'un Ange porte l'Evangile éternel , & le publie dans toute la terre & à tous les peuples du monde. L'Auteur qui composa celui qui parut au treizième siècle , prétendoit que l'Evangile de Jesus-Christ que nous avons entre les mains seroit aboli , ou du moins abrogé , de même que la Loi de Moïse a été abrogée par l'Evangile , quant à ses cérémonies & à ses loix judiciaires. Nous pourrions en parler plus au long sur l'Apocalypse.

12. *L'Evangile de saint André* n'est gueres plus connu que par le Décret de Gélase qui l'a condamné. On parlera ailleurs des Actes de saint André qui sont plus fameux & plus connus.

13. *L'Evangile de saint Barthélemi* est condamné par Gélase. Saint Jérôme (e) & Bede (f) en font mention. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est autre chose que l'Evangile Hébreu de S. Matthieu , qu'Eusebe (g) & quelques autres après lui , (h) ont dit avoir été porté par S. Barthélemi dans les Indes , où Pantænus le trouva , & d'où il l'apporta à Alexandrie. Le faux Denys l'Aréopagite cite ces paroles comme de saint Barthélemi : (i) *La Théologie est abondante , & tout à la fois resserrée : & l'Evangile de même est en même temps ample & concis.* Quelques-uns croient qu'elles sont tirées de l'Evangile de saint Barthélemi ; (k) d'autres , de

(a) Euseb. lib. 9. c. 5. Hist. Eccles. — (b) Euseb. l. 1. c. 9. & 11. Hist. Eccles. — (c) Matt. Paris ad ann. 1257. — (d) Apoc. xiv. 6. — (e) Hieron. Proleg. Comment. in Matt. — (f) Beda, Proæm. in Lucam. — (g) Euseb. lib. 5. cap. 10. Hist. Eccles. — (h) Nicephor. lib. 4. c. 32. Hieronym. Catalog. cap. 46. — (i) Dionys. de Mystica Theolog. cap. 1. Οὐλο γὰρ ἰ δῖος Βαρθελομαῖος φησὶ , ἡ πολλὰ τὰ διλογίας ἔχει , ἡ ἰλαχίστη , ἡ τὰ εὐαγγέλιον πλάτῃ ἡ μέγα , ἡ αὐδῆς συντέλειαν. — (k) Itting. pag. 124. Append. de hæres. Dalla, l. 1. c. 27. de scriptis Dionys. apud Fabric. de apocryp. N. T. quelques-unes

quelques-unes de ses lettres : (a) d'autres , (b) de la tradition qui s'est conservée dans la mémoire des Fideles.

14. *Le faux Evangile d'Appelles* est connu dans saint Jérôme (c) & dans Bede. (d) Il ne paroît pas que cet Hérésiarque ait composé un Evangile nouveau ; mais à l'imitation des autres Hérétiques qui l'avoient précédé , il corrompt les vrais Evangiles. C'est ce qu'Origene (e) lui reproche fort vivement. Et saint Epiphane (f) lui attribue ces paroles , qui marquent assez quelle étoit sa pratique : *Soyez , disoit-il , comme de bons changeurs ; usez des Ecritures , & choisissez-en ce qu'il y a de meilleur.* Marcion son digne disciple l'imita dans la suite , en retranchant & ajoutant dans les anciens Evangiles , ce qu'il jugea à propos.

IX.  
Remarques  
sur l'Evangile  
d'Appelles ,  
sur l'Evangile  
de Basilide ,  
& sur l'Evan-  
gile de Cé-  
rinthe.

15. *L'Evangile de Basilide* est célèbre chez les Anciens ; (g) mais il n'en reste rien aujourd'hui. M. Fabricius semble croire que ce n'étoit autre chose que les vingt-quatre Livres qu'il avoit écrits sur l'Evangile , & dont parle Eusebe. On a quelques fragments de ces Livres dans le Spicilege de M. Grabbe. (h) Basilide se ventoit d'avoir appris sa doctrine de Glaucias Interprete de saint Pierre. (i) Origene & saint Jérôme marquent distinctement un Evangile selon Basilide. Il n'y chercha pas tant de détours que les autres Hérésiarques , qui donnoient à leurs Livres le nom de quelque Apôtre. Pour lui il intitula le sien sans façon : *Evangile selon Basilide.*

16. *L'Evangile de Cérinthe* est , selon saint Epiphane , (k) un de ceux qui avoient été écrits avant que saint Luc entreprît le sien , & dont cet Evangéliste a parlé , en disant (l) que plusieurs avant lui avoient essayé d'en composer. Le même saint Epiphane semble dire en quelque endroit , (m) que Cérinthe se servoit de l'Evangile de saint Matthieu. Et ailleurs (n) il dit que les Alogiens attribuoient à cet hérétique l'Evangile de saint Jean.

17. *L'Evangile des Ebionites* n'étoit autre que celui de saint Matthieu , que ces hérétiques recevoient , & qu'ils tronquoient à leur fantaisie. (o) Ils le commençoient par ces paroles : *Au temps d'Hérodes Roi de Judée , Jean vint baptiser du baptême de la pénitence dans le Jourdain , & tout le monde venoit à lui pour être baptisé. Or Jean étoit de la race d'Aaron , fils de Zacharie & d'Elisabeth.* On lisoit que Jesus y étoit venu aussi , & que le ciel s'étoit ouvert aussi-tôt qu'il étoit sorti de l'eau ; & que le Saint-Esprit avoit paru sur lui , & étoit entré en lui sous la forme d'une colombe. Alors on entendit une voix du ciel , qui disoit : *Vous êtes mon Fils bien-aimé ,*

X.  
Remarques  
sur l'Evangile  
des Ebionites.

(a) Corder. in Not. ad Dionys. — (b) Maxim. & Pachym. Vide Combefis ad Nicet. p. 496. — (c) Hieron. Proœm. Comment. in Matt. — (d) Bede, Prolog. Comment. in Lucam. — (e) Orig. Epist. ad Ambros. in Apologia Rufini pro Origene. — (f) Epiph. hæres. 44. Innot. 2. Γίνεσθι δόκιμοι τραπεζίται. Χρῆ γὰρ, φησὶ, ἀπὸ πάντων γραφῶν ἀναλίγων τὰ χριστιανῶν. — (g) Orig. & Ambros. Proœm. in Luc. Hieron. Prefat. in Matt. Origen. l. 26. in Matt. xxiiii. 34. 35. Euseb. l. 4. & 7. Hist. Eccl. — (h) Vide Grab. Spicileg. P<sup>r</sup>. parte 2. p. 39. — (i) Clem. Alex. l. 7. Strom. — (k) Epiph. hæres. 51. — (l) Luc. 1. 1. — (m) Epiph. hæres. 30. c. 14. — (n) Epiph. hæres. 51. n. 3. — (o) Apud Epiph. hæres. 30. c. 15.

en qui j'ai mis ma complaisance. Et encore : Je vous ai engendré aujourd'hui. Et en même temps il parut un grand éclat de lumière ; ce que Jean ayant vu, il dit : Qui êtes-vous, mon Seigneur ? Et aussi-tôt on entendit une voix du ciel, qui dit : C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Alors Jean se jettant à ses pieds, lui dit : Seigneur, c'est à vous à me baptiser ; mais Jesus l'empêcha, disant : Il faut que nous accomplissions toutes choses. On voit par-là que les Ebionites avoient beaucoup altéré le vrai Evangile de saint Matthieu, pour favoriser leur dogme contraire à la Divinité du Sauveur.

Dans un autre endroit (a) les Ebionites faisoient dire à Jesus-Christ : Je suis venu pour détruire les sacrifices ; & si vous ne cessez de sacrifier, la colere de Dieu ne cessera pas de vous attaquer. Ils lisoient ainsi ce que Jesus-Christ dit à ses Apôtres dans la dernière cène : (b) Ai-je désiré de manger cette Pâque charnelle (ou cette chair de la Pâque) avec vous ? Au lieu que dans saint Luc il dit simplement : (c) J'ai ardemment désiré de manger cette Pâque avec vous. Ces deux passages paroissent avoir été contre les Nazaréens qui observoient encore les cérémonies légales.

Saint Epiphane (d) dit que ces hérétiques, pour séduire les simples, admettoient les noms des douze Apôtres, & avoient certains livres qu'ils disoient avoir été composés par eux : par exemple, celui de saint Jacques. Il veut parler apparemment du Protévangile dont on a fait mention ci-devant.

XI.  
Remarques  
sur l'Evangile  
des Encratites,  
sur l'Evangile  
d'Eve, & sur  
l'Evangile  
des Gnostiques.

18. L'Evangile des Encratites n'est point un Evangile différent des quatre Evangiles Canoniques. Mais Tatien les ayant fondus ensemble, en composa un seul des quatre, qui fut appelé l'Evangile de Tatien ou des Encratites, (e) ou selon les Hébreux. Théodoret (f) témoigne que non-seulement les Encratites, mais aussi les Catholiques des Provinces de Syrie & de Cilicie, se servoient de l'Evangile de Tatien.

19. L'Evangile d'Eve étoit en usage chez les Gnostiques. (g) On n'en fait que peu de particularités ; on y lisoit par exemple : J'ai vu un arbre qui portoit chaque année douze fois son fruit : c'est l'arbre de Vie. Ils expliquoient cela du flux ordinaire des femmes. On y lisoit encore cette autre espece d'énigme : (h) J'étois sur une haute montagne, & je vis un homme fort grand, & un autre très-court, & j'entendis comme la voix d'un tonnerre. Alors m'étant approché, j'entendis ces paroles : Je suis ce que vous êtes, & vous êtes ce que je suis ; & je suis par-tout où vous êtes, & je suis répandu par-tout. Vous me recueillez par-tout où vous voulez ; & en me recueillant,

(a) Ibid. n. 16. Ὅτι ἦλθν καταλῦσαι τὰς θυσίας, ἃ ἰαὶ μὴ παύσινθε τῷ θούτῳ, ἢ παύσινται ἀφ' ὑμῶν ἢ ἐργά. — (b) Ibid. n. 21. Μὴ ἐπιθυμῶ ἐπιθύμωσα κρίας τῦτε τὶ πάσχα φαγῆν μὲθ' ὑμῶν. — (c) Luc. xii. 15. — (d) Eriph. her. Ebionit. n. 23. — (e) Eriph. her. 47. n. 1. Λίγεται δὲ τὸ διὰ τεσσάρων Εὐαγγελίων ὑπ' αὐτῷ γινώσκουσαι, ἕκαστ' ἀπὸ Εὐβραίων τινῶν καλῶν. — (f) Theodoret. Hæretiq. fabul. l. 1. c. 20. — (g) Eriph. her. 26. n. 2. 5. Εἶδον δὲ ἄνδρα φερῶν δωδεκά καρτῆς τῷ ἰουαὶνῶ ἢ ἰστὶ μοι. Τὸ ἴσῃ τὸ ξύλον τῆς ζωῆς. Ὁ αὐτοὶ ἀλληγορεῖσι εἰς τὰς κατὰ μῆνα γινώσκουσαι κρίας ἴσῃσι. — (h) Ibid. n. 3. Ἐγὼ εὖ, ἢ εὖ ἐγὼ, ἢ ἔσῃ ἰαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ. Καὶ ἔδω ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ, ἢ ἰαὶ ἰουαὶ ἢ.

*vous vous ramassez vous-mêmes.* On peut lire saint Epiphane, qui relève la turpitude de ces hérétiques. Nous ne pouvons donner en François le sens infâme de ces paroles énigmatiques.

20. *L'Evangile des Gnostiques* n'étoit pas un seul Evangile particulier. Comme ces hérétiques étoient en grand nombre, & divisés en plusieurs sectes; ils avoient aussi un grand nombre d'Evangelies, (a) comme ceux de l'Enfance, celui de la Naissance de Marie; le Livre des Interrogations de Marie; l'Evangile de la Perfection; ceux de Basilide, d'Apelles, de Valentin & d'Eve, étoient à leurs usages. C'est des Gnostiques que sont venus la plupart des mauvais Livres qui parurent dans les premiers siècles.

21. *L'Evangile de Marcion* n'est autre que l'Evangile de saint Luc que cet hérésiarque avoit écourté & altéré à sa fantaisie. (b) Nous avons dans Tertullien & dans saint Epiphane plusieurs exemples des retranchements & des altérations que les Marcionites y avoient faites. Ils attribuoient cet Evangile, non à saint Luc, mais à saint Paul, qui étoit le seul des Ecrivains sacrés qu'ils reçussent; & encore, comme nous l'avons dit, ne le recevoient-ils pas entier, retranchant & de l'Evangile de saint Luc, & des Epîtres de cet Apôtre, tout ce qui étoit contraire à leurs erreurs. Nous avons remarqué assez exactement dans notre Commentaire les endroits auxquels ils avoient touché.

XII.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de Marcion,  
& sur l'Evangelie  
de S.  
Paul.

22. *L'Evangile de saint Paul* est celui dont il parle dans ses Epîtres: par exemple: (c) *Dieu jugera, selon mon Evangile, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur des hommes.* Et encore: (d) *Jésus-Christ est ressuscité des morts, selon mon Evangile.* Soit qu'on l'entende en général de l'Evangile de Jésus-Christ, que saint Paul avoit appris par révélation; (e) soit qu'on l'entende de l'Evangile de saint Luc, comme quelques Anciens l'ont expliqué, (f) supposant que saint Luc, qui avoit été le compagnon presque inséparable des voyages de saint Paul, avoit rédigé en écrit ce qu'il lui avoit entendu prêcher. Les Marcionites, comme on vient de le voir, soutenoient que cet Evangile étoit absolument de saint Paul. Mais le mal auroit été peu considérable, s'ils l'eussent reçu tel qu'il est, & leur erreur auroit été pardonnable, d'attribuer au maître l'ouvrage du disciple; leur crime consistoit en ce qu'ils corrompoient ce divin Livre, par les changements qu'ils y faisoient. On ne doit donc pas s'imaginer qu'il y ait eu un Evangile des Marcionites différent, quant au fond, de celui de saint Luc ou de saint Paul.

23. *Les Interrogations de Marie.* Il y avoit chez les Gnostiques deux

(a) Vide Epiph. hæres. 26. n. 8. & 11. — (b) Iren. l. 3. c. 12. *Hi qui à Marcione sunt, non habent Evangelium; hoc enim quod secundum Lucam decurtantes gloriantur se habere Evangelium, &c.* Vide & Tertull. lib. 4. cap. 3. contra Marcion. & Epiph. hæres. 42. — (c) Rom. 11. 16. — (d) 2. Timot. 11. 8. — (e) Galat. 1. 12. Ephes. 111. 3. — (f) Iren. l. 3. c. 1. Euseb. l. 3. c. 4. Hist. Eccl. Hieron. in Catalog. Quotiescumque in Epistolis dicit Paulus, *juxta Evangelium meum, de Luca significat volumine.*

XIII.  
Remarques  
sur les Inter-  
rogations de  
Marie, sur le  
Livre de la  
Naissance du  
Sauveur &  
sur le Livre  
du Trépas de  
la sainte  
Vierge.

Livres de ce nom ; l'un intitulé, *les grandes Interrogations de Marie* ; & l'autre, *les petites Interrogations de Marie*. On y lisoit des turpitudes si abominables, qu'on n'ose les rapporter. Les Gnostiques se corrompoient de la maniere la plus criminelle, & mangeoient ce qui sortoit d'eux-mêmes dans cette corruption, disant que Jesus-Christ leur avoit enseigné d'en user ainsi. Il y a sur cela dans saint Epiphane (a) des choses si monstrueuses, qu'on auroit peine à croire que des hommes raisonnables fussent capables seulement de les penser.

24. *Le Livre de la Naissance du Sauveur*, est connu dans le Décret de Gélase, qui le condamne. Comme il le met sous un même titre avec celui de *la Vierge & de la Sage-femme*, je conjecture que c'étoit le même à peu près que le Protévangile de saint Jacques, où l'on raconte la naissance du Sauveur, & l'épreuve que la Sage-femme voulut faire de l'intégrité de Marie après son enfantement.

25. *L'Evangile de saint Jean*, autrement dit, *le Livre du trépas de la sainte Vierge*, est condamné dans le Décret de Gélase. On le trouve encore en Grec dans quelques Bibliothèques. (b) Il y a des Manuscrits qui l'attribuent à saint Jacques frere du Seigneur, & d'autres à saint Jean l'Evangéliste. Il n'a pas encore été donné au Public, & le Public n'en a nul besoin.

XIV.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de S. Mat-  
thias & sur  
l'Evangile de  
la Perfection.

26. *L'Evangile de saint Matthias* est connu dans Origene, (c) dans saint Ambroise, (d) dans saint Jérôme, (e) dans Bede le Vénéral. (f) Mais ils ne nous en ont conservé que le nom. Le Pape Gélase l'a mis au rang des apocryphes. On a aussi des Actes apocryphes de saint Matthias, & des Traditions ou des maximes, qui étoient peut-être ou son Evangile ou du moins extraites de son Evangile. On disoit, par exemple, qu'il avoit enseigné, (g) que le premier degré de la connoissance étoit d'admirer les choses présentes ; il vouloit dire apparemment qu'il ne falloit point s'y accoutumer, ni en regarder l'usage comme indifférent. Les Carpocratens lui faisoient dire aussi : (h) *Qu'il falloit combattre la chair, & en abuser* : c'est le sens que lui donnoient ces hérétiques ; mais il vouloit dire qu'il faut la mortifier, & ne lui rien accorder pour le plaisir sensuel : il ajoutoit qu'il faut procurer l'avancement de l'ame par la foi & la science. On y lisoit aussi que cet Apôtre avoit accoutumé de dire, *que si le voisin d'un élu peche, l'élu peche lui-même ; car si l'élu s'étoit conduit comme le verbe ou la raison le demande, son voisin l'auroit respecté, & se seroit abstenu de pécher*. Cette sentence peut avoir un fort bon sens, en disant que la vie du Chrétien doit être telle, qu'elle retienne même ceux qui

(a) Epiph. har. 26. c. 8. — (b) Cod. Labb. 453. Lambec. l. 4. de Biblioth. Vindch. 232. 244. & l. 5. p. 24. — (c) Origen. in Luc. homil. 1. — (d) Ambros. in Lucam Prefat. — (e) Hier. Proem. in Matt. — (f) Bede, Prefat. in Luc. — (g) Clem. Alex. l. 2. Strom. Μαθίας ἐν ταῖς παραδίτοις παραινώ, θαύμασθαι τὰ παρὶτα ἢ βλαδμῆ ἴσται πρῶται τῆς ἐπίστασε γνώσεως ὑπερίμνησθαι. — (h) Clem. Alex. l. 3. Strom. Et Euseb. l. 3. c. 29. Hist. Eccl. Τῆ σαρκὶ μάχεσθαι, ἢ παραχρῆσθαι, μηδὲ αὐτῆ πρὸς ἄλλοι ἀνάλασσι ἐπιδιδόντα ἄνχη δὲ αὐτῶν εἶναι βίβλου ἢ γνώσεως.

voudroient pécher devant lui ou près de lui. Saint Clément d'Alexandrie, (a) qui nous a conservé ces sentences, nous apprend que non-seulement les Carpocratien, mais aussi Marcion, Valentin & Basilide abusoient du nom de saint Matthias, pour soutenir leurs erreurs & leurs abominations.

27. *L'Evangile de la perfection* étoit un faux Evangile, forgé par les Gnostiques, pour autoriser leurs extravagances & leurs actions honteuses. On ne les connoit que par le mépris que les Peres en ont témoigné. Saint Epiphane (b) dit que c'est un ouvrage diabolique, plus digne d'être appelé la conformation de la douleur & du deuil, qu'Evangile de Perfection; c'est-à-dire, bonne nouvelle de perfection ou bonne nouvelle excellente.

28. *L'Evangile des Simonien*, ou des Disciples de Simon le Magicien, est marqué dans les Constitutions des Apôtres, (c) & dans la Préface des Canons Arabiques du Concile de Nicée. (d) Ce dernier écrit nous apprend que les Simonien avoient partagé leur Evangile en quatre tomes ou en quatre livres, à qui ils donnoient le nom *des quatre Angles du monde*, ou des quatre gonds sur lesquels rouloit toute la machine du monde. Les Constitutions Apostoliques nous disent que *Simon & Cléobius* avoient composé plusieurs Livres dangereux, sous le nom des anciens Patriarches & des Apôtres, dans lesquels ils combattoient la création, la providence, le mariage, la génération, la Loi & les Prophetes. On n'en fait pas d'autres particularités.

29. *L'Evangile selon les Syriens* n'est connu que de saint Jérôme (e) & d'Eusebe. (f) C'est apparemment le même Evangile que celui des Nazaréens, ou l'Evangile Hébreu de saint Matthieu; ou peut-être celui de Tatien composé des quatre Evangiles, dont Théodoret dit que se servoient plusieurs Catholiques de Syrie & des provinces voisines. Saint Jérôme dit que les Nazaréens de Bérée en Syrie lui avoient prêté l'Evangile Hébreu de saint Matthieu: ce qui favorise davantage l'opinion qui veut que cet *Evangile selon les Syriens* soit le même que celui des Nazaréens. Toutefois saint Epiphane (g) confond l'Evangile des Syriens avec celui de Tatien dont nous allons parler.

30. *L'Evangile de Tatien* est plutôt une Concorde Evangélique, composée des textes des quatre Evangiles, (h) qu'un Evangile proprement dit. Tatien avoit été disciple de saint Justin le Martyr; & quelques-uns (i)

XV.  
Remarques  
sur l'Evangile  
des Simonien  
& sur  
l'Evangile selon  
les Syriens.

XVI.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de Tatien &  
sur l'Evangile  
de Thaddée.

(a) *Clem. Alex. l. 7. Strom. p. 748.* Ὅτι τὰς ἐκκλησίαις ὄντων ἀμαρτία ἡμαρτίαι ἡ γὰρ ἐκκλησία, ἡ γὰρ ὄντων ἐκκλησίαι ἔστι, ὡς ὁ λόγος ὑπαγορεύει, κατὰ δὲ τὸ εἶναι, ἡ δὲ γὰρ τὴν αἰτίαν τὴν τοῦ ἀμαρτίαι. — (b) *Epiph. hares. 26. n. 2.* Εὐαγγέλιον τελειώσεως τῆτο φαύλοισι. Καὶ ἀλλοῦς ἐκ εὐαγγέλιου τῆτο, ἀλλὰ πίνουσι τελειώσεως. Πᾶσα γὰρ ἡ τῆτο θανάτου τελειώσεως ἐκ τῆ τριτῆ ὑποπτεῖ τῆ διαβόλου ἰμπίρταται. — (c) *Constit. Apost. l. 6. c. 16. p. 392.* — (d) *Canones Arabic. Concil. Nicani, t. 2. Concil. p. 386.* — (e) *Hier. in Catalog.* — (f) *Euseb. l. 4. c. 22. Hist. Eccl.* Ἐκ τῆ τῆ καθ' Ἑβραίων εὐαγγέλιον, ἡ τῆ Συριακῆ, ἡ ἰδίως ἐκ τῆ Ἑβραϊκῆ διαλίκτου τινὰ τίθησι. — (g) *Epiph. hares. 47. n. 1.* — (h) *Euseb. Hist. Eccles. lib. 4. cap. 29.* — (i) *Vistor. Carman. Prefat. ad Harmon. Tatiani.*

croient qu'il avoit composé son harmonie des quatre Evangiles ; avant d'être tombé dans l'hérésie , & pendant qu'il étoit encore à la suite de saint Justin. Mais les retranchemens qu'il faisoit dans le texte des Evangélistes , prouvent assez qu'il n'étoit plus Catholique , lorsqu'il le fit. Théodoret (a) dit qu'il en ôtoit les généalogies , & tout ce qui prouvoit que Jesus-Christ étoit né de la race de David selon la chair. Il ajoute que plusieurs Catholiques se servoient de l'Evangile de Tatien , parce qu'il abrégéoit le chemin de l'étude , étant plus court que les quatre ensemble. Il ajoute qu'il en avoit trouvé jusqu'à deux cents exemplaires dans les mains des Fideles , & qu'il les en avoit tirés pour leur donner les quatre Evangiles Canoniques. On lit aujourd'hui dans les Orthodoxographes & dans les Bibliothèques des Peres , une harmonie où un Evangile , sous le nom de Tatien. Mais les généalogies de Jesus-Christ qui s'y trouvent au Chapitre cinq , montrent assez que ce n'est point le vrai Evangile de Tatien ; c'est l'Harmonie d'Ammonius Alexandrin. On croit que celle de Tatien est entièrement perdue aujourd'hui , au moins en Grec : car on en promet une version ancienne faite en Tudesque ou ancien Allemand. (b)

31. *L'Evangile de Thaddée* ou de Jude se trouve condamné dans le Décret de Gélase contre les Livres apocryphes. Mais M. Fabricius (c) doute qu'il y ait jamais eu un Evangile de Thaddée : premièrement , parce que les Anciens n'en parlent point ; & secondement , parce que Vincent de Beauvais & un ancien manuscrit de l'Abbaye de saint Claude , portent *Matthias* , au lieu de Thaddée. Or dans le texte de Gélase on fait qu'il y a un faux Evangile de saint Matthias. Quoi qu'il en soit , on ne connoît point cet Evangile de Thaddée,

XVII.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de Valentin,  
& sur l'Evan-  
gile de Vic.

32. *L'Evangile de Valentin* , (d) ou plutôt des Valentiniens ; car on ne lit pas que Valentin même ait écrit un Evangile , n'est autre apparemment que celui à qui ils donnoient le titre d'*Evangile de la Vérité* , & dont parle saint Irénée : (e) *Qui sunt à Valentino in tantum procefferunt audaciæ , ut quod ab his non olim conscriptum est , veritatis Evangelium titulent , in nihilo conveniens Apostolorum Evangeliiis.*

C'est apparemment delà que saint Epiphane (f) a tiré ce qu'il dit de leurs dogmes. Voici de quelle maniere commençoit leur Evangile : *l'ame* ou la pensée *d'une grandeur indestructible* , ou indéfectible par son élévation , *souhaite le salut aux indestructibles qui sont parmi les prudens , les Ppsychiques* ou les animaux , *les charnels , les mondains : je vais vous parler des choses ineffables , secretes , & qui sont élevées au dessus des cieus , qui ne peuvent être entendues , ni par les principautés ni par les puissances , ni par les sujets , ni par aucuns autres , que par l'entendement immuable ;*

(a) Theodor. Hæret. fabul. l. 1. c. 20. — (b) Voyez les Notes de M. Fabricius sur l'Evangile de Tatien , p. 379. — (c) Fabricius de Apocryph. N. T. p. 136. not. ad Gelas. decretum. — (d) Tertull. de Præscr. advers. hæret. c. 47. Evangelium habet etiam suum , (Valentinus) præter hæc nostra. — (e) Iren. l. 3. c. 13. — (f) Epiph. hæres. 31.

&c. Le reste de l'ouvrage est de même style. Ce sont des impertinences incompréhensibles, & tout-à-fait propres à étourdir des ignorants, qui veulent passer pour savoir plus que le commun des hommes. Valentin se vançoit d'avoir appris ce qu'il savoit, auprès de Theudas ami de saint Paul. (a)

33. *L'Evangile de Vie* ou *l'Evangile Vivant* étoit à l'usage des Manichéens. (b) On le trouve nommé chez quelques Anciens; (c) mais on n'en fait rien de particulier. Ces Hérétiques se servoient aussi du faux Evangile de saint Thomas ou de l'Enfance du Sauveur, ou d'un autre composé par un Egyptien nommé Sythianus, & d'un autre nommé *Adda* ou *Modion*, ouvrages entièrement inconnus aujourd'hui.

34. *L'Evangile de saint Philippe* étoit aussi à l'usage des Manichéens, comme on le voit par les anathèmes que l'on faisoit prononcer à ceux qui revenoient de cette hérésie. Mais les Gnostiques en avoient aussi un sous le nom de Philippe, dont saint Epiphane (d) rapporte un fragment que voici: *Le Seigneur m'a découvert ce que l'ame devoit dire, lorsqu'elle seroit arrivée dans le ciel, & ce qu'elle devoit répondre à chacune des Vertus célestes, Je me suis reconnue & recueillie, & je n'ai point engendré d'enfants au Prince de ce monde, au Démon; mais j'ai arraché & extirpé ses racines. J'ai réuni les membres ensemble: je connois qui vous êtes, étant moi-même du nombre des choses célestes. Ayant dit ces choses, on la laisse passer; que si elle a engendré des enfants, on la retient jusqu'à ce que ses enfants soient revenus à elle, & qu'elle les ait retirés des corps qu'elles animent sur la terre.* Il ne seroit pas mal-aisé de faire le Commentaire de ces paroles, & de montrer que les abominations des Gnostiques y sont renfermées, si l'on n'en étoit retenu par la pudeur. On peut voir saint Epiphane, Hérésie 26.

XVIII.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de S. Philip-  
pe & sur l'E-  
vangile de S.  
Barnabé.

35. *L'Evangile de saint Barnabé* est mis au rang des apocryphes par le Pape Gélase. On fait qu'en l'an 488. on découvrit dans l'isle de Cypre le corps de saint Barnabé, & qu'on trouva sur sa poitrine un Livre qu'on disoit avoir été écrit de sa main. (e) Les uns ont avancé que c'étoit une copie de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu; (f) d'autres, une Version Grecque du même Evangile. (g) Quelques-uns même ont prétendu que c'étoit l'Evangile de saint Marc. (h) Mais ce n'est aucun de ces Evangiles, qui fut condamné par le Pape Gélase. C'étoit apparemment quelque Evangile composé par les Hérétiques. Il faut avouer qu'on ne fait pas distinctement quel est l'Evangile condamné par Gélase.

36. *L'Evangile de saint Jacques le Majeur* fut trouvé, dit-on, en Espa-

(a) Clem. Alex. l. 7. Strom. p. 764. — (b) Vide Timoth. Constantinop. l. de his qui ad Ecclesiam accedunt anathematiz. Manich. apud Coseler. t. 1. Patr. Apostolic. — (c) P'hor. codd. 85. & ms. contra Manich. l. 1. apud Fabric. de Apocryph. N. T. p. 141. & 381. — (d) Epiph. hæres. 26. n. 13. — (e) Theodor. Lector. l. 2. Cedren. &c. — (f) Sigbert. Gemblac. an. 489. — (g) Casaubon. in Baron. c. 12. — (h) Græci in Synaxario.

XIX.  
Remarques  
sur l'Evangile  
de S. Jacques  
le Majeur,  
sur l'Evangile  
de Judas d'Is-  
carioth & sur  
l'Evangile de  
la vérité.

gne l'an 1595. Bivarius (a) dit qu'on le découvrit en cette année sur une montagne du royaume de Grenade, avec les reliques de Tésiphon & de Cæcilius disciples de saint Jacques, & dix-huit Livres écrits sur des plaques de plomb, dont quelques-unes étoient de la main de ce saint Apôtre, & entr'autres une Messe des Apôtres avec son Cérémoniel, & une Histoire Evangélique. Mais le Pape Innocent XI. en 1682. condamna tous ces prétendus écrits.

37. *L'Evangile de Judas d'Isçarioth* fut composé par les Caïnites, pour soutenir leurs extravagances. (b) Ils reconnoissoient une vertu supérieure à celle du Créateur. La première s'appelloit *Sagesse*, & celle du Créateur, *Vertu inférieure*. Ils enseignoient que les plus grands scélérats de l'Ancien Testament, Caïn, les Sodomites, Coré & Judas même, avoient connoissance de ce premier principe, & avoient combattu pour lui contre la vertu du Créateur du monde. Pour autoriser ces impiétés, ils avoient forgé un Evangile de Judas le Traître, qui développoit tout ce mystère d'iniquité, dont lui seul entre tous les Apôtres avoit eu connoissance. Cet Evangile ne se trouve plus; mais les Anciens en ont beaucoup parlé.

38. *L'Evangile de la Vérité* n'est autre, comme je l'ai dit plus haut (Article 33.) que celui de Valentin.

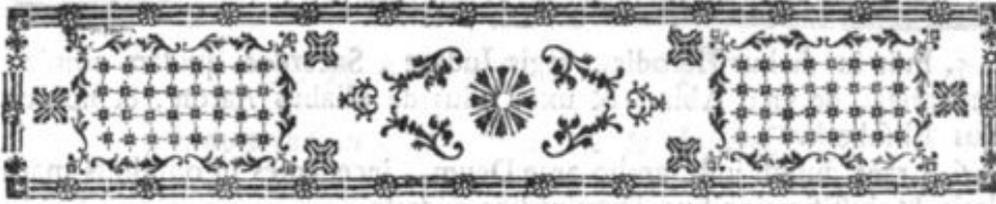
XX.  
Remarques  
sur les faux  
Evangiles de  
Leucius, de  
Lucianus, de  
Séleucus &  
d'Hésychius.

39. On cite encore *les faux Evangiles corrompus par Leucius, Lucianus, Séleucus & Hésychius*: (c) mais ce sont ou de simples corruptions des vrais Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc & de S. Jean, ou ce sont les mêmes que quelques-uns de ceux que nous avons examinés ci-devant. M. Grabbe (d) dit qu'il a trouvé dans la Bibliothèque du Corps de notre Seigneur à Oxford le faux Evangile de Leucius; & il en rapporte un fragment qui se trouve dans l'Evangile de l'Enfance. C'est celui où il est raconté comment Jesus ayant été envoyé à l'école, montra à son maître qu'il en savoit plus que lui, par les questions qu'il lui fit.

XXI.  
Conclusion.

Voilà quels ont été les Evangiles apocryphes connus dans l'Antiquité. Le mépris que l'Eglise a témoigné contre leurs Auteurs, a fait supprimer ces ouvrages de ténèbres. Les passages qu'on en a rapportés dans cette Dissertation, ne sont nullement propres à en faire regretter la perte; & si l'Eglise aujourd'hui n'avoit point de plus dangereux ennemis, que des Hérésiarques tels que ceux dont nous avons parlé, elle pourroit demeurer assez en repos. Mais en ce temps-là le Démon n'avoit en vue que de rendre la Religion Chrétienne odieuse & méprisable, pour lui susciter des ennemis au dehors.

(a) Bivarius, not. ad Chronic. Lucii Dextri an. 37. — (b) Iren. l. 1. c. 35. contra hares. Epiph. hares. 28. n. 1. Theodoret. haretic. Fabric. t. 1. c. 15. Tertull. Praescript. c. 47. — (c) Vide Decret. Gelasii, & Epist. tertiam Innocentii III. c. 7. — (d) Grabbe in Iren. lib. 1. cap. 17.



# CONCORDE

DES

## SAINTE ÉVANGILES ;

Ou Texte des quatre Évangélistes distribué selon l'ordre des faits.

---



---

### PREMIERE PARTIE,

I. PARTIE.  
Chap. I.

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la Conception de Saint Jean-Baptiste, jusqu'à la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son Baptême.*

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Annonciation & Conception de Saint Jean-Baptiste.*

*S. Luc, I. 1.-25.*

- I. **Q**UONIAM quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt rerum ,
2. sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, & ministri fuerunt sermonis :
3. visum est & mihi affecuto omnia à principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile,
4. ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem. (a)

I. \*  
Anuntiatio  
& Conceptio  
Joannis.

\* Ces nombres répondent à ceux de l'Harmonie qui est au commencement de ce Volume ; & les Sommaires Latins serviront dans les Tables qui termineront cette Concorde.

(a) La Concorde d'Antoine Arnauld interrompt ici le texte de S. Luc pour y placer le commencement de l'Évangile de S. Jean, 1. 1.-15. Je réserve ce fragment pour

*Tomme XIII.*

le Chapitre. xx. de même que je réserve le commencement de l'Évangile de S. Matthieu pour le Chap. v. & le commencement de celui de S. Marc pour le Chap. xvi.

B b b b

I. PARTIE.  
Chap. I.

5. Fuit in diebus Herodis, regis Judææ, Sacerdos quidam nomine Zacharias, de vico Abia; & uxor illius de filiabus Aaron, & nomen ejus Elifabeth.

6. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis & justificationibus Domini sine querela.

7. Et non erat illis filius, eo quod esset Elifabeth sterilis, & ambo cessissent in diebus suis.

8. Factum est autem, cum sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,

9. secundum consuetudinem sacerdotii, forte exiit ut incensum poneret, ingressus in templum Domini:

10. & omnis multitudo populi erat orans foris horâ incensi.

11. Apparuit autem illi Angelus Domini, stans à dextris altaris incensi:

12. & Zacharias turbatus est videns, & timor irruit super eum.

13. Ait autem ad illum Angelus: Ne timeas, Zacharia; quoniam exaudita est deprecatio tua: & uxor tua Elifabeth pariet tibi filium; & vocabis nomen ejus Joannem.

14. Et erit gaudium tibi, & exultatio; & multi in nativitate ejus gaudebunt.

15. Erat enim magnus coram Domino: & vinum & siceram non bibit, & Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ.

16. Et multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum:

17. Et ipse præcedet ante illum in spiritu & virtute Eliæ: ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.

18. Et dixit Zacharias ad Angelum: Undè hoc sciam? ego enim sum senex, & uxor mea processit in diebus suis.

19. Et respondens Angelus dixit ei: Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum, & missus sum loqui ad te, & hæc tibi evangelizare.

20. Et ecce eris tacens, & non poteris loqui, usquè in diem quo hæc fiant, pro eo quod non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.

21. Et erat plebs expectans Zachariam, & mirabantur quod tardaret ipse in templo.

22. Egressus autem non poterat loqui ad illos, & cognoverunt quod visionem vidisset in templo: & ipse erat innuens illis, & permansit mutus.

23. Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.

24. Post hos autem dies, concepit Elifabeth uxor ejus, & occultabat se mensibus quinque, dicens:

25. Quia sic fecit mihi Dominus, in diebus quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.

## CHAPITRE II.

I. PARTIE.  
Chap. II.*Annunciation & Incarnation de Jesus-Christ.*

S. Luc, I. 26.-38.

26. **I**N mense autem sexto, missus est Angelus Gabriel à Deo in civi-  
tatem Galilææ, cui nomen Nazareth,

27. ad virginem desponsatam viro cui nomen erat Joseph, de domo  
David; & nomen virginis, Maria.

28. Et ingressus Angelus ad eam, dixit: Ave, gratiâ plena; Dominus  
tecum: benedicta tu in mulieribus.

29. Quæ cum audisset, turbata est in sermone ejus, & cogitabat qualis  
esset ista salutatio.

30. Et ait Angelus ei: Ne timeas, Maria; invenisti enim gratiam apud  
Deum.

31. Ecce concipies in utero, & paries filium, & vocabis nomen ejus  
JESUM.

32. Hic erit magnus, & Filius Altissimi vocabitur, & dabit illi Do-  
minus Deus sedem David patris ejus; & regnabit in domo Jacob in  
æternum.

33. Et regni ejus non erit finis.

34. Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet istud, quoniam  
virum non cognosco?

35. Et respondens Angelus dixit ei: Spiritus Sanctus superveniet in te,  
& virtus Altissimi obumbrabit tibi; ideòque & quod nascetur ex te  
Sanctum, vocabitur Filius Dei.

36. Et ecce Elisabeth cognata tua, & ipsa concepit filium in senec-  
tute sua; & hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis:

37. quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.

38. Dixit autem Maria: Ecce ancilla Domini; fiat mihi secundum  
verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.

II.  
Incarnationis  
Christi annun-  
tatio.

## CHAPITRE III.

*Visite & Cantique de la Sainte Vierge.**S. Luc, I. 39.-56.*III.  
Visitatio &  
Canticum  
Mariæ.39. **E**XURGENS autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda :

40. &amp; intravit in domum Zachariæ, &amp; salutavit Elisabeth.

41. Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus : &amp; repleta est Spiritu sancto Elisabeth.

42. Et exclamavit voce magnâ, &amp; dixit : Benedicta tu inter mulieres, &amp; benedictus fructus ventris tui.

43. Et unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me ?

44. Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo.

45. Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.

46. Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum ;

47. &amp; exultavit spiritus meus in Deo salutari meo :

48. quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes ;

49. quia fecit mihi magna qui potens est, &amp; sanctum nomen ejus ;

50. &amp; misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum.

51. Fecit potentiam in brachio suo ; dispersit superbos mente cordis sui :

52. deposuit potentes de sede, &amp; exaltavit humiles :

53. esurientes implevit bonis, &amp; divites dimisit inanes :

54. Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ,

55. sicut locutus est ad patres nostros, Abraham &amp; semini ejus in secula.

56. Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus ; &amp; reversa est in domum suam.



## CHAPITRE IV.

I. PARTIE.  
Chap. IV.*Naissance de S. Jean-Baptiste. Cantique de Zacharie.**S. Luc , I. 57. & suiv.*

57. **E**LISABETH autem impletum est tempus pariendi , & peperit filium :

58. & audierunt vicini & cognati ejus , quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa , & congratulabantur ei.

59. Et factum est in die octavo , venerunt circumcidere puerum , & vocabant eum nomine patris sui Zachariam :

60. & respondens mater ejus dixit : Nequaquam ; sed vocabitur Joannes.

61. Et dixerunt ad illam : Quia nemo est in cognatione tua , qui vocetur hoc nomine.

62. Innuebant autem patri ejus , quem vellet vocari eum.

63. Et postulans pugillarem , scripsit , dicens : Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi.

64. Apertum est autem illicò os ejus , & lingua ejus , & loquebatur benedicens Deum.

65. Et factus est timor super omnes vicinos eorum ; & super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc.

66. Et posuerunt omnes qui audierant in corde suo , dicentes : Quis , putas , puer iste erit ? Et enim manus Domini erat cum illo.

67. Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu sancto ; & prophetavit , dicens :

68. Benedictus Dominus Deus Israel ; quia visitavit & fecit redemptionem plebis suæ :

69. & erexit cornu salutis nobis , in domo David pueri sui ;

70. sicut locurus est per os sanctorum , qui à seculo sunt , Prophetarum ejus :

71. salutem ex inimicis nostris , & de manu omnium qui oderunt nos ;

72. ad faciendam misericordiam cum patribus nostris , & memorari testamenti sui sancti ,

73. jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum daturum se nobis :

74. ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati , serviamus illi ,

75. in sanctitate & justitiâ coram ipso omnibus diebus nostris.

76. Et tu , puer , Propheta Altissimi vocaberis : præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus :

77. ad dandam scientiam salutis plebi ejus , in remissionem peccatorum eorum ,

IV.  
Nativitas  
Joannis. Can-  
ticum Zaha-  
rie.

S. Luc, I.

I. PARTIE.  
Chap. IV.  
& V.

78. per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos Oriens ex alto,

79. Illuminare his qui in tenebris &amp; in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

80. Puer autem crescebat, &amp; confortabatur spiritu: &amp; erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel.

*La suite au Chapitre VII.*

## CHAPITRE V.

*Généalogie de Jesus-Christ, selon l'Évangile de S. Matthieu.*

S. Matthieu, I. 1.-17.

Christi Genea-  
logia secun-  
dum Mat-  
thæum.1. **L**IBER generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham.  
2. Abraham genuit Isaac: Isaac autem genuit Jacob: Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.

3. Judas autem genuit Phares &amp; Zaram de Thamar: Phares autem genuit Efron: Efron autem genuit Aram.

4. Aram autem genuit Aminadab: Aminadab autem genuit Naasson: Naasson autem genuit Salmon.

5. Salmon autem genuit Booz de Rahab: Booz autem genuit Obed ex Ruth: Obed autem genuit Jesse: Jesse autem genuit David regem.

6. David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.

7. Salomon autem genuit Roboam: Roboam autem genuit Abiam; Abias autem genuit Afa.

8. Afa autem genuit Josaphat: Josaphat autem genuit Joram: Joram autem genuit Oziam.

9. Ozias autem genuit Joatham: Joatham autem genuit Achaz: Achaz autem genuit Ezechiam.

10. Ezechias autem genuit Manassen: Manasses autem genuit Amon: Amon autem genuit Josiam.

11. Josias autem genuit Jechoniam, &amp; fratres ejus (a) in transmigratione Babylonis.

(a) Il y a lieu de soupçonner ici quelque faute de Copiste: parce que, 1<sup>o</sup>. *Josias* engendra *Joakim*, & non *Jechonias*; 2<sup>o</sup>. *Joakim* eut des *freres*; *Jechonias* n'en eut point; ou du moins il n'en paroît point. 3<sup>o</sup>. *S. Matthieu* va compter trois fois *quatorze* générations depuis Abraham jusqu'à Jesus-

Christ; mais il en manque une, si *Joakim* n'y est pas nommé. Il y a donc lieu de soupçonner que la lecture primitive étoit: *Josias autem genuit Joakim & fratres ejus: Joakim autem genuit Jechoniam in transmigratione (ou selon le Grec, circa transmigrationem) Babylonis.*

*S. Matthieu , I.*

12. Et post transmigrationem Babylonis , Jechonias genuit Salathiel :  
Salathiel autem genuit Zorobabel.

13. Zorobabel autem genuit Abiud : Abiud autem genuit Eliacim :  
Eliacim autem genuit Azor.

14. Azor autem genuit Sadoc : Sadoc autem genuit Achim : Achim  
autem genuit Eliud.

15. Eliud autem genuit Eleazar : Eleazar autem genuit Mathan : Ma-  
than autem genuit Jacob.

16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est JESUS  
qui vocatur CHRISTUS.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David , gene-  
rationes quatuordecim ; & à David usque ad transmigrationem Babylo-  
nis , generationes quatuordecim ; & à transmigratione Babylonis usque  
ad Christum , generationes quatuordecim :

---

## CHAPITRE VI.

*Naissance de Jesus-Christ annoncée à S. Joseph.*

*S. Math. I. 18. & suiv.*

18. **C**H RIST I autem generatio sic erat : Cùm esset desponsata mater  
ejus Maria Joseph , antequam convenirent , inventa est in utero  
habens de Spiritu sancto.

19. Joseph autem vir ejus , cùm esset justus , & nollet eam traducere ,  
voluit occultè dimittere eam.

20. Hæc autem eo cogitante , ecce Angelus Domini apparuit in som-  
nis ei , dicens : Joseph , fili David , noli timere accipere Mariam conju-  
gem tuam : quod enim in ea natum est , de Spiritu sancto est :

21. Pariet autem filium ; & vocabis nomen ejus JESUM : ipse enim  
salvum faciet populum suum à peccatis eorum.

22. Hoc autem totum factum est , ut adimpleretur quod dictum est à  
Domino per Prophetam dicentem :

23. Ecce virgo in utero habebit , & pariet filium ; & vocabunt no-  
men ejus EMMANUEL : quod est interpretatum , Nobiscum Deus.

24. Exurgens autem Joseph à somno , fecit sicut præcepit ei Angelus  
Domini , & accepit conjugem suam.

25. Et non cognoscebat eam , donec peperit filium suum primoge-  
nitum ; & vocavit nomen ejus JESUM.

*La suite au Chapitre X.*

I. PARTIE.  
Chap. V. &  
VI.

V.  
Christi nati-  
vitas ad Jo-  
seph nuntia-  
tur.

Isai. vii. 14.

I. PARTIE.  
Chap. VII.  
& VIII.

## C H A P I T R E V I I.

*Naissance de Jesus-Christ.*

*S. Luc , II. 1.-7.*

VI.  
Nativitas  
Christi.

1. **F**ACTUM est autem in diebus illis , exiit edictum à Cæsare Auguf-  
to , ut describeretur universus orbis.
2. Hæc descriptio prima facta est à præfide Syriæ Cyrino :
3. & ibant omnes , ut profiterentur singuli in suam civitatem.
4. Ascendit autem & Joseph à Galilæa de civitate Nazareth , in Ju-  
dæam , in civitatem David , quæ vocatur Bethlehem : ( eo quòd esset de  
domo & familia [David ; ] )
5. ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante.
6. Factum est autem , cùm essent ibi , impleti sunt dies ut pareret :
7. Et peperit filium suum primogenitum , & pannis eum involvit , &  
reclinavit eum in præsepio : quia non erat eis locus in diverforio.

## C H A P I T R E V I I I.

*Pastors envoyés à Jesus-Christ.*

*S. Luc , II. 8.-20.*

VII.  
Pastores ad  
Jesum missi.

8. **E**T pastores erant in regione eadem vigilantes , & custodientes vi-  
gilias noctis super gregem suum.
9. Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos , & claritas Dei circum-  
fulsit illos , & timuerunt timore magno.
10. Et dixit illis Angelus : Nolite timere : ecce enim evangelizo vobis  
gaudium magnum , quod erit omni populo :
11. quia natus est vobis hodie Salvator , qui est Christus Dominus , in  
civitate David.
12. Et hoc vobis signum : invenietis infantem pannis involutum , &  
positum in præsepio.
13. Et subito facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis , laudan-  
rium Deum , & dicentium :
14. Gloria in altissimis Deo , & in terra pax hominibus bonæ volun-  
tatis.
15. Et factum est , ut discesserunt ab eis Angeli in cœlum , pastores  
loquebantur ad invicem : transeamus usque Bethlehem , & videamus  
hoc verbum quod factum est , quod Dominus ostendit nobis.

16. Et

S. *Luc*, II.

16. Et venerunt festinantes, & invenerunt Mariam, & Joseph, & infantem positum in præsepio.

17. Videntes autem, cognoverunt de verbo quod dictum erat illis de puero hoc.

18. Et omnes qui audierunt, mirati sunt; & (a) de his quæ dicta erant à pastoribus ad ipsos.

19. Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.

20. Et reversi sunt pastores glorificantes Deum, in omnibus quæ audierant & viderant, sicut dictum est ad illos.

I. PARTIE.  
Chap. VIII.  
IX, & X.

## C H A P I T R E I X.

*Circoncision de Jesus-Christ.*S. *Luc*, II. 21.

21. **E**T postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer; vocatum est nomen ejus JESUS, quod vocatum est ab Angelo, priusquam in utero conciperetur.

VIII.  
Circumcisio  
Christi.

*La suite au Chapitre XI.*

## C H A P I T R E X.

*Les Mages amenés à Jesus-Christ.*S. *Matthieu*, II. 1.-12.

1. **C**UM ergo natus esset Jesus in Bethlehem Juda in diebus Herodis regis, ecce Magi ab oriente venerunt Jerosolymam,

2. dicentes: Ubi est qui natus est rex Judæorum? vidimus enim stellam ejus in Oriente, & venimus adorare eum.

3. Audiens autem Herodes Rex, turbatus est, & omnis Jerosolyma cum illo.

4. Et congregans omnes Principes sacerdotum, & scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.

5. At illi dixerunt ei: In Bethlehem Judæ: sic enim scriptum est per Prophetam:

IX.  
Magi ad Jesum adducti.

(a) Cette particule & n'est point dans le Grec; & elle pourroit venir de quelque méprise de Copiste.

I. PARTIE.  
Chap. X. &

6. Et tu, Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda: ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israel.

7. Tunc Herodes, clam vocatis Magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis.

8. Et mittens illos in Bethlehem, dixit: Ite, & interrogate diligenter de puero; & cum inveneritis, renunciate mihi, ut & ego veniens adorem eum.

9. Qui cum audissent Regem, abierunt: & ecce stella quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens, staret supra, ubi erat puer.

10. Videntes autem stellam, gavisi sunt gaudio magno valdè.

11. Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, & procidentes adoraverunt eum; & apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, thus & myrrham.

12. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

*La suite au Chapitre XII.*

## CHAPITRE XI.

*Purification de la sainte Vierge; Présentation de Jesus-Christ.*

S. Luc, II. 22.-39.

X.  
Purificatio  
Mariæ. Præ-  
sentatio Chri-  
sti.  
Levit. XI. 6.  
Exod. XIII. 2.  
Num. VIII.  
16.  
Levit. XII. 8.

22. **ET** postquam impleti sunt dies purgationis ejus (*Mariæ*) secundum legem Moyfi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sifterent eum Domino;

23. sicut scriptum est in lege Domini: Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur:

24. & ut darent hostiam, secundum quod dictum est in lege Domini, par turturum aut duos pullos columbarum.

25. Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, & homo iste justus & timoratus, expectans consolationem Israel, & Spiritus sanctus erat in eo.

26. Et responsum acceperat à Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini.

27. Et venit in Spiritu in templum: & cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo:

28. & ipse accepit eum in ulnas suas, & benedixit Deum, & dixit:

29. Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace:

S. Luc, II.

I. PARTIE.  
Chap. XI. &  
XII.

30. quia viderunt oculi mei salutare tuum,  
31. quod parasti ante faciem omnium populorum,  
32. lumen ad revelationem gentium, & gloriam plebis tuæ Israel.  
33. Et erat pater ejus & mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.

34. Et benedixit illis Simeon, & dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est hic in ruinam & in resurrectionem multorum in Israel, & in signum cui contradicetur :

35. & tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

36. Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel, de tribu Aser : hæc processerat in diebus multis, & vixerat cum viro suo annis septem à virginitate sua.

37. Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor : quæ non discedebat de templo, jejuniis & obsecrationibus serviens nocte ac die.

38. Et hæc ipsâ horâ superveniens, confitebatur Domino ; & loquebatur de illo omnibus qui expectabant redemptionem Israel.

39. Et ut perfecerunt omnia secundum legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth. (a)

*La suite au Chapitre XV.*

## C H A P I T R E X I I.

*Fuite de Jesus en Egypte.*

S. Matthieu, II. 13.-15.

13. **Q**UI (Magi) cum recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & fuge in Ægyptum ; & esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

XI.  
Fuga Christi  
in Ægyptum.  
Osee, XI. 2.

14. Qui confurgens, accepit puerum & matrem ejus nocte, & recessit in Ægyptum.

15. Et erat ibi usque ad obitum Herodis : ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi Filium meum.

(a) M. Arnauld renvoie ce v. 39. après le v. 23. du Chap. II. de S. Matthieu, comme si le retour dont parle ici S. Luc étoit le même que celui dont parle S. Matthieu, c'est-à-dire, le retour de l'Égypte à Nazareth : au lieu que S. Luc parle assez évidemment du retour de Judée ; & rien n'empêche qu'en effet Joseph & Marie ne soient revenus à Nazareth, avant l'ordre qui leur fut donné de s'en aller en Égypte.

I. PARTIE.  
Chap. XIII.  
& XIV.

### CHAPITRE XIII.

#### *Meurtre des enfants de Bethléhem.*

*S. Matthieu, II. 16.-18.*

XII.  
Infantes occisi  
in Bethlehem.

16. **T**UNC Herodes videns quoniam illusus esset à Magis, iratus est valdè : & mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethlehem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, secundùm tempus quod exquisierat à Magis.

17. Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam, dicentem :

*Jerem. XXXI.  
15.*

18. Vox in Rama audita est, ploratus & ululatus multus : Rachel plorans filios suos, & noluit consolari quia non sunt.

### CHAPITRE XIV.

#### *Retour de Jesus en Galilée.*

*S. Matthieu, II. 19. & suiv.*

XIII.  
Natus Christi  
in Galilæa.

19. **D**EFUNCTO autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto,

20. dicens : Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & vade in terram Israel : defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.

21. Qui consurgens, accepit puerum & matrem ejus, & venit in terram Israel.

22. Audiens autem quòd Archelaus regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illò ire ; & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ.

*Gen. XLIX. 36.  
Deut. XXXIII.  
36.*

23. Et veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth : ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas : Quoniam Nazaræus vocabitur,

*La suite au Chapitre XVI.*



## C H A P I T R E X V.

I. PARTIE.  
Chap. XV.  
& XVI.*Jesus dans le Temple au milieu des Docteurs.**S. Luc, II. 40. & suiv.*

40. **P**UER autem crescebat, & confortabatur, plenus sapientiâ, & gratia Dei erat in illo.

XIV.  
Jesus in tem-  
plo invenitur.

41. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem in die solemnâ Paschæ.

42. Et cum factus esset annorum duodecim, ascendit illis in Jerusalem secundum consuetudinem diei festi,

43. consummatisque diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, & non cognoverunt parentes ejus.

44. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei, & requirebant eum inter cognatos & notos.

45. Et non inveniētes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.

46. Et factum est, post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos, & interrogantem eos.

47. Stupebant autem omnes qui eum audiebant, super prudentiâ & responsis ejus.

48. Et videntes, admirati sunt; & dixit mater ejus ad illum: Fili, quid fecisti nobis sic? ecce pater tuus & ego dolentes quærebat te.

49. Et ait ad illos: Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse?

50. Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

51. Et descendit cum eis, & venit Nazareth, & erat subditus illis: & mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.

52. Et Jesus proficiebat sapientiâ & ætate & gratiâ, apud Deum & homines.

## C H A P I T R E X V I.

*Prédication de S. Jean-Baptiste.**S. Matthieu, III. 1.-10.*

1. **I**N diebus autem illis venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ,

*S. Marc, I. 1.-6.*

1. **I**NITIMUM Evangelii Jesu Christi Filii Dei.

2. Sicut scriptum est

*S. Luc, III. 1.-14.*

1. **A**NNO autem quinto decimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio

XV.  
Prædicatio  
Joannis.  
Isai. XL. 3. &  
seqq.  
Mal. III. 1.

I. PARTIE.  
Chap. XVI.

S. Matthieu, III.

2. & dicens : Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum.

3. Hic est enim qui dictus est per Isaiam Prophetam, dicentem : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini ; rectas facite semitas ejus.

4. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos suos esca autem ejus erat locustæ & mel silvestre.

5. Tunc exhibat ad eum Jerosolyma, & omnis Judæa, & omnis regio circa Jordanem :

6. Et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.

7. Videns autem multos Pharisæorum & Sadducæorum, venientes ad baptismum suum, dixit eis. (b) Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere à ventura ira ?

8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

9. Et ne velitis dicere intra vos :

S. Marc, I.

in Isaiâ Propheta : (a) Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te :

3. Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini ; rectas facite semitas ejus :

4. Fuit Joannes in deserto baptizans, & prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.

5. Et egrediebatur ad eum omnis Judææ regio, & Jerosolymitæ universi ; & baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua.

6. Et erat Joannes vestitus pilis cameli, & zona pellicea circa lumbos ejus, & locustas & mel silvestre edebat.

*La suite au Chap. suiv.*

mons & collis humiliabitur ; & erunt prava in directa, & aspera in vias planas :

6. & videbit omnis caro salutare Dei.

7. Dicebat ergo ad turbas quæ exhibant ut baptizarentur ab ipso : (b) Genimina viperarum, quis of-

S. Luc, III.

Pilato Judæam, tetrarchâ autem Galilææ Herode, Philippo autem fratre ejus tetrarchâ Iturææ, & Trachonitidis regionis, & Lyfaniâ Abyssinæ tetrarchâ ;

2. sub principibus sacerdotum Annâ & Caiphâ : factum est verbum Domini super Joannem, Zachariæ Filium, in deserto :

3. & venit in omnem regionem Jordanis, prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum,

4. sicut scriptum est in libro sermonum Isaiæ prophetæ : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini ; rectas facite semitas ejus :

5. omnis vallis implebitur ; & omnis

(a) S. Marc cite ici non seulement *Isaïe*, mais encore *Malachie* : le Grec ne nomme ni l'un ni l'autre, mais dit seulement *in Prophetis* : peut-être qu'originaiement on aura lu, *in Malachia & Isaiâ Prophetis*.

(b) M. Arnauld pense que les deux récits de S. Matthieu & de S. Luc supposent que S. Jean a dit deux fois ces paroles, c'est-à-dire, d'abord au peuple en général, *ad turbas*, selon S. Luc, & ensuite particulièrement aux *Pharisiens & aux Sadducéens*, selon S. Mat-

S. Mathieu, III.

Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.

10. Jam enim securis ad radicem arborum posita est : omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, & in ignem mittetur.

*La suite au Chapitre suivant.*

10. Et interrogabant eum turbæ,

11. Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti ; & qui habet escas, similiter faciat.

12. Venerunt autem & publicani ut baptizarentur, & dixerunt ad illum : Magister, quid faciemus ?

13. At ille dixit ad eos : Nihil amplius quàm quod constitutum est vobis, faciatis.

14. Interrogabant autem eum & milites, dicentes : Quid faciemus & nos ? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis ; contenti estote stipendiis vestris.

S. Luc, III.

tendit vobis fugere à ventura ira ?

8. Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ, & ne cœperitis dicere : Patrem habemus Abraham : Dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.

9. Jam enim securis ad radicem arborum posita est : omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

dicentes : Quid ergo faciemus ?

11. Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti ; & qui habet escas, similiter faciat.

12. Venerunt autem & publicani ut baptizarentur, & dixerunt ad illum : Magister, quid faciemus ?

13. At ille dixit ad eos : Nihil amplius quàm quod constitutum est vobis, faciatis.

14. Interrogabant autem eum & milites, dicentes : Quid faciemus & nos ? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis ; contenti estote stipendiis vestris.

I PARTIE.  
Chap XVI.  
& XVII.

## C H A P I T R E X I V I I.

*Témoignage rendu à Jesus-Christ par S. Jean.*

S. Matth. III. 11. &amp; 12.

11. **E**GO quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam : qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare : ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto &

S. Marc, I. 7. &amp; 8.

7. **E**T prædicabat dicens : Venit fortior me post me ; cujus non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.

8. Ego baptizavi vos aquâ ; ille verò bapti-

S. Luc, III. 15.-20.

15. **E**XISTIMANTE autem populo, & cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus :

16. respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aquâ bap-

XVI.  
Joannis de  
Christo testi-  
monium.

ebieu : mais le discours qui suit est si semblable dans les deux Evangélistes, qu'il y a lieu de penser que c'est le même adresse en

même temps aux Pharisiens, aux Sadducéens & au peuple.

I. PARTIE.  
Chap. XVII.  
& XVIII.

S. Matthieu, III.  
igni.

12. Cujus ventilabrum in manu sua, & permundabit aream suam; & congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

*La suite au Chap. suiv.*

18. Multa quidem & alia exhortans evangelizabat populo.

19. Herodes autem tetrarcha, cum corripere ab illo de Herodiade uxore fratris sui, & de omnibus malis quæ fecit Herodes,

20. adjecit & hoc super omnia, & inclusit Joannem in carcere. (a)

S. Marc, I.

zabit vos in Spiritu sancto.

*La suite au Chap. suiv.*

rum ejus: ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto & igni.

17. Cujus ventilabrum in manu ejus, & purgabit aream suam, & congregabit triticum in horreum suum; paleas autem comburet igni inextinguibili.

S. Luc, III.

tizo vos: veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum

ejus: ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto

& igni.

17. Cujus ventilabrum in manu ejus, & purgabit aream suam, & congregabit triticum in

horreum suum; paleas autem comburet igni

inextinguibili.

## CHAPITRE XVIII.

*Baptême de Jésus-Christ: sa généalogie selon l'Évangile de saint Luc.*

S. Matth. III. 13. & f.

13. **T**UNC venit Jesus à Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.

14. Joannes autem prohibebat eum, dicens: Ego à te debeo baptizari, & tu venis ad me?

15. Respondens autem Jesus dixit ei: Sine

S. Marc, I. 9. - 11.

9. **E**T factum est in diebus illis, venit Jesus à Nazareth Galilææ, & baptizatus est à Joanne in Jordane.

10. Et statim ascendens de aqua, vidit celos apertos, & Spiritum tanquam columbam descendentem, & manentem in ipso.

11. Et vox facta est

S. Luc, III. 21. & suiv.

21. **F**ACTUM est autem cum baptizaretur omnis populus, & Jesu baptizato, & orante, apertum est cælum:

22. & descendit Spiritus Sanctus corporali specie sicut columba in ipsum; & vox de cælo facta est: Tu es Filius meus dilectus; in te

XVII.  
Christi baptis-  
mus, & gene-  
alogia ejus  
secundum Lu-  
cam.

(a) M. Arnauld renvoie ces deux versets 19. & 20. plus loin, où se trouve le récit de l'emprisonnement & de la décollation de S. Jean tiré de S. Matthieu & de S. Marc. Mais rien n'empêche qu'il n'en soit dit ici

un mot par S. Luc. Il est assez évident que ce saint Évangéliste ne le dit ici que par une de ces anticipations fréquentes chez les Historiens.

modò

*S. Matthieu, III.*  
modò ; sic enim decet nos implere omnem iustitiam. Tunc dimisit eum.

16. Baptizatus autem Iesus, confestim ascendit de aqua. Et ecce aperti sunt ei cœli ; & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, & venientem super se.

17. Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

*La suite au Chap. suiv.*

30. qui fuit Simeon, qui fuit Eliakim ;

31. qui fuit Melea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David ;

32. qui fuit Jesse, qui fuit Obad, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson ;

33. qui fuit Aminadab, qui fuit Aram, qui fuit Efrom, qui fuit Phares, qui fuit Judæ ;

34. qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, qui fuit Abraham, qui fuit Thare, qui fuit Nachor ;

35. qui fuit Sarug, qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale ;

*S. Marc, I.*

de cœlis : Tu es Filius meus dilectus ; in te complacui.

*La suite au Chap. suiv.*

24. qui fuit Mathat, qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph ;

25. qui fuit Mathathiaë, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hefli, qui fuit Nagge ;

26. qui fuit Maath, qui fuit Mathathiaë, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda ;

27. qui fuit Joanna, qui fuit Refa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, ( *b* ) qui fuit Neri ;

28. qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cofan, qui fuit Elmadam, qui fuit Her ;

29. qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathath, qui fuit Levi ;

qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona,

*S. Luc, III.*

complacui mihi.

23. Et ipse Iesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut purabarur, filius Joseph, qui fuit Heli, ( *a* )

( *a* ) Dans la Généalogie de Jesus-Christ selon S. Matthieu, on a vu que Joseph époux de la sainte Vierge étoit fils de Jacob, ce qui donne lieu de penser que l'expression dont se sert ici S. Luc, signifie que Joseph étoit gendre d'Héli, autrement appelé Héliachim, ou Joachim, pere de la sainte Vierge ; en sorte que la généalogie donnée par S. Matthieu, étant celle de Jesus-Christ par Joseph, époux de Marie, lequel descendoit de David par Salomon, celle que donne ici S. Luc, est celle de Jesus-Christ par Marie sa mere, épouse de

Joseph, laquelle descendoit de David par Nathan. Voyez la *Dissertation sur La Généalogie de Jesus-Christ* dans ce Volume.

( *b* ) Selon le texte du 1. Livre des Paralipomenes, 111. 17.-19. Zorobabel étoit fils de Phadaïa, lequel étoit fils de Salathiel : & comme d'ailleurs S. Grégoire, S. Augustin & S. Jérôme comptoient ici soixante & dix-sept générations, il y a lieu de présumer qu'ils lisoient ici, *Zorobabel, qui fuit Phadaïa, qui fuit Salsthiel*, puisque sans ce *Phadaïa*, il n'y auroit ici que soixante & seize générations.

I. PARTIE.  
Ch. XVII.  
& XIX.

36. qui fuit Cainan , qui fuit Arphaxad , qui fuit Sem , qui fuit Noe ,  
qui fuit Lamech ;  
37. qui fuit Mathufale , qui fuit Henoeh , qui fuit Jared , qui fuit  
Malaleel , qui fuit Cainan ;  
38. qui fuit Enos , qui fuit Seth , qui fuit Adam , qui fuit Dei.

## CHAPITRE XIX.

### Jeûne & tentation de Jesus - Christ.

XVIII.  
Christi Jeju-  
nium & tenta-  
tio.

S. Matthieu , IV. 1.-11.

1. **T**UNC Jesus duc-  
tus est in deser-  
tum à Spiritu , ut tenta-  
retur à diabolo.

2. Et cùm jejunasset  
quadraginta diebus , &  
quadraginta noctibus ,  
postea esuriit.

3. Et accedens tenta-  
tor dixit ei : Si Filius  
Dei es , dic ut lapides  
isti panes fiant.

Deut. VIII.  
3.

4. Qui respondens dixit : Scrip-  
tum est : Non in solo pane vivit ho-  
mo , sed in omni verbo quod pro-  
cedit de ore Dei.

5. Tunc (a) assumpsit eum diabolus  
in sanctam civitatem , & statuit  
eum super pinnaculum templi :

Psal. xc. 11.

6. & dixit ei : Si Filius Dei es ,  
mitte te deorsùm : scriptum est  
enim : Quia Angelis suis mandavit  
de te , & in manibus tollent te ,  
ne fortè offendas ad lapidem pedem  
tuum.

S. Marc , I. 12. & 13.

12. **E**T statim Spiri-  
tus expulit eum  
[Jesus] in desertum.

13. Et erat in deserto  
quadraginta diebus , &  
quadraginta noctibus ;  
& tentabatur à sarana :  
eratque cum bestiis , &  
Angeli ministrabant ei.

*La suite au Chap. V.  
de la II. Partie.*

S. Luc , IV. 1.-13.

1. **J**ESUS autem plenus  
Spiritu Sancto ,  
regressus est à Jordane ;  
& agebatur à Spiritu in  
desertum ,

2. diebus quadragin-  
ta , & tentabatur à dia-  
bolo : & nihil mandu-  
cavit in diebus illis ; &  
consummatis illis , esu-  
riit.

3. Dixit autem illi dia-  
bolus : Si Filius Dei es , dic lapidi  
huic , ut panis fiat.

4. Et respondit ad illum Jesus :  
Scriptum est : Quia non in solo pane  
vivit homo , sed in omni verbo  
Dei.

9. Et duxit illum in Jerusalem ,  
& statuit eum super pinnam tem-  
pli , & dixit illi : Si Filius Dei es ,  
mitte te hinc deorsùm.

10. Scriptum est enim quòd An-  
gelis suis mandavit de te , ut con-  
servent te ;

(a) Le texte de S. Luc présente ici comme  
seconde tentation , celle que le texte de  
S. Mathieu donne comme la troisième. Les  
particules *Tunc* & *iterùm* de S. Matthieu  
donnent lieu de présumer qu'il a exactement

suivi l'ordre des faits , & que c'est ici le texte  
de S. Luc qui vraisemblablement a souffert  
de la main des Copistes. On en trouvera une  
autre preuve au §. 8.

## S. Matthieu, IV.

7. Ait illi Jesus : Rursùm scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

8. Iterùm assumpsit eum diabolus in montem excelsum valdè ; & ostendit ei omnia regna mundi , & gloriam eorum :

9. & dixit ei : Hæc omnia tibi dabo , si cadens adoraveris me.

10. Tunc dicit ei Jesus : Vade, Satana : scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis , & illi soli servies.

11. Tunc reliquit eum diabolus : & ecce Angeli accesserunt , & ministrabant ei.

*La suite au Chap. V. de la II. Partie.*

13. Et consummatâ omni tentatione , diabolus recessit ab illo usque ad tempus.

*La suite au Chapitre V. de la II. Partie.*

## S. Luc, IV.

11. & quia in manibus tollent te , ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

12. Et respondens Jesus , ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

5. Et duxit illum diabolus in montem excelsum , & ostendit illi omnia regna orbis terræ in momento temporis ;

6. & ait illi : Tibi dabo potestatem hanc universam , & gloriam illorum : quia mihi tradita sunt , & cui volo , do illa :

7. tu ergo , si adoraveris coram me , erunt tua omnia.

8. Et respondens Jesus : dixit illi (a) : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis ; & illi soli servies.

I. PARTIE.  
Chap. XIX.  
& XX.  
Deut. VI. 16.

Deut. VI. 13.

## C H A P I T R E X X.

*Divinité de Jesus-Christ. Témoinage rendu à Jesus-Christ par S. Jean.*

S. Jean , I. 1.-28.

1. **I**N principio erat Verbum , & Verbum erat apud Deum , & Deus erat Verbum.

2. Hoc erat in principio apud Deum.

3. Omnia per ipsum facta sunt ; & sine ipso factum est nihil quod factum est.

4. In ipso vita erat , & vita erat lux hominum.

5. Et lux in tenebris lucet , & tenebræ eam non comprehenderunt.

XIX.  
Christi divi-  
nitus. Joannis  
de Christi  
testimonium.  
Isai. XII. 3.

(a) On lit ici dans le Grec : *dixit illi : Vade post me , satana : scriptum est enim :* expression parallèle à celle du v. 10. de S. Matthieu : ce qui acheve de prouver que cette tentation est bien la dernière , & qu'ainsi les Copistes ont ici transposé le texte de S. Luc , en sorte que les vv. 5. 6. 7. 8. ont dû être originairement après le v. 12.

D d d d 2

6. Fuit homo missus à Deo , cui nomen erat Joannes.
7. Hic venit in testimonium , ut testimonium perhiberet de lumine , ut omnes crederent per illum.
8. Non erat ille lux , sed ut testimonium perhiberet de lumine.
9. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.
10. In mundo erat , & mundus per ipsum factus est , & mundus eum non cognovit.
11. In propria venit , & sui eum non receperunt.
12. Quotquot autem receperunt eum , dedit eis potestatem filios Dei fieri , his qui credunt in nomine ejus :
13. qui non ex sanguinibus , neque ex voluntate carnis , neque ex voluntate viri , sed ex Deo nati sunt.
14. Et Verbum caro factum est , & habitavit in nobis , ( & vidimus gloriam ejus , gloriam quasi Unigeniti à Patre : ) plenum gratiæ & veritatis. (a)
15. Joannes testimonium perhibet de ipso , & clamat dicens : Hic erat quem dixi : Qui post me venturus est , ante me factus est ; quia prior me erat. (b)
16. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus , & gratiam pro gratia.
17. Quia Lex per Moysen data est ; gratia & veritas per Jesum Christum facta est.
18. Deum nemo vidit unquam : unigenitus filius qui est in sinu Patris , ipse enarravit :
19. Et hoc est testimonium Joannis , quando miserunt Judæi ab Hierosolymis sacerdotes & Levitas ad eum , ut interrogarent eum : tu quis es ?
20. Et confessus est , & non negavit ; & confessus est : Quia non sum ego Christus.
21. Et interrogaverunt eum : Quid ergo ? Elias es tu ? Et dixit : Non sum. Propheta es tu ? Et respondit : Non.
22. Dixerunt ergo ei : Quis es , ut responsum demus his qui miserunt nos ? quid dicis de teipso.
23. Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini , sicut dixit Isaias Propheta.
24. Et qui missi fuerant , erant ex Pharisæis.

(a) M. Arnauld place ce commencement de l'Evangile de S. Jean ( 1. 14. ) immédiatement après le commencement de l'Evangile de S. Luc Ce texte paroît convenir également bien ici. Il confirme ce qui vient d'être dit de la divinité de Jesus-Christ par les autres Evangélistes ; il rappelle ce

qu'ils ont dit de S. Jean-Baptiste , & il amène ce que S. Jean l'Evangéliste va ajouter à leur récit.

(b) S. Jean l'Evangéliste rappelle ici ce que les autres Evangélistes avoient déjà dit du témoignage rendu à Jesus-Christ par S. Jean-Baptiste , ci-devant , Chap. xvii.

S. Jean, I.

25. Et interrogaverunt eum, & dixerunt ei: Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque Propheta?

26. Respondit eis Joannes, dicens: Ego baptizo in aqua; medius autem vestrum stetit, quem vos nescitis.

27. Ipse est qui post me venturus est, qui ante me factus est: cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.

28. Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

I. PARTIE.  
Ch. XX. &  
XXI.

## C H A P I T R E X X I.

*Autre témoignage rendu à Jesus-Christ par S. Jean.*

S. Jean, I. 29.-34.

29. **A**LTERA die, vidit Joannes Jesum venientem ad se, & ait: **E**cce Agnus Dei; ecce qui tollit peccatum mundi.

30. Hic est de quo dixi: Post me venit vir qui ante me factus est; quia prior me erat.

31. Et ego nesciebam eum; sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aqua baptizans.

32. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens: Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cælo, & mansit super eum.

33. Et ego nesciebam eum: sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit: Super quem videris Spiritum descendentem, & manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu Sancto.

34. Et ego vidi, & testimonium perhibui, quia hic est filius Dei.

XX.  
Aliud Joannis  
de Christo  
testimonium.



I. PARTIE.  
Ch. XXII.  
& XXIII.

## CHAPITRE XXII.

*Première vocation de S. André & de S. Pierre.*

*S. Jean, I. 35.-42.*

XXI.  
Prima An-  
dræ & Petri  
vocatio.

35. **A**LTERA die iterum (a) stabat Joannes, & ex discipulis ejus duo.
36. Et respiciens Jesum ambulans, dicit: Ecce Agnus Dei.
37. Et audierunt eum duo discipuli loquentem, & secuti sunt Jesum.
38. Conversus autem Jesus, & videns eos sequentes se, dicit eis: Quid quæritis? Qui dixerunt ei: Rabbi, (quod dicitur interpretatum, Magister,) ubi habitas?
39. Dicit eis: Venite, & videte. Venerunt, & viderunt ubi maneret; & apud eum manserunt die illo: hora autem erat quasi decima.
40. Erat autem Andreas frater Simonis Petri, unus ex duobus qui audierant à Joanne, & secuti fuerant eum.
41. Invenit hic primum fratrem suum Simonem, & dicit ei: Invenimus Messiam. (Quod est interpretatum, Christus.)
42. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit: tu es Simon filius Jona: tu vocaberis Cephas, quod interpretatur, Petrus.

## CHAPITRE XXIII.

*Vocation de Philippe & de Nathanaël.*

*S. Jean, I. 1.-43. & suiv.*

XXII.  
Vocatio Phi-  
lippi & Natha-  
naël.

43. **I**N crastinum voluit exire in Galilæam, & invenit Philippum: & dicit ei Jesus: sequere me.
44. Erat autem Philippus à Bethsaida, civitate Andreæ & Petri.
45. Invenit Philippus Nathanael, & dicit ei: Quem scripsit Moyses in Lege, & Prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth.
46. Et dixit ei Nathanael: A Nazareth potest aliquid boni esse? Dicit ei Philippus: Veni, & vide.
47. Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, & dicit de eo: Ecce verè Israelita, in quo dolus non est.

(a) M. Thoynard a cru que cette expression *Alterà die iterum*, signifioit le même jour lendemain de la députation: mais on va voir que rien n'oblige de l'entendre ainsi. On l'entend plus communément qu'au-  
demain, c'est-à-dire du second jour après la députation. Voyez la note sur le texte du Chap. 11. v. 1. du même Evangéliste, au Chap. xxiv. de cette I. Partie.

S. Jean, I.

I. PARTIE.  
Ch. XXIII.  
& XXIV.

48. Dicit ei Nathanael : Unde me nosti ? Respondit Jesus , & dixit ei : Priusquàm te Philippus vocaret , cùm esses sub ficu , vidi te.

49. Respondit ei Nathanael , & ait : Rabbi , tu es Filius Dei ; tu es Rex Israel.

50. Respondit Jesus , & dixit ei : Quia dixi tibi , Vidi te sub ficu ; credis : majus his videbis.

51. Et dicit ei : Amen , amen dico vobis : Videbitis cœlum apertum , & Angelos Dei ascendentes & descendentes supra Filium hominis.

## C H A P I T R E X X I V .

*Premier miracle de Jesus-Christ aux noces de Cana.*

S. Jean, II. 1.-13.

1. **E**T die tertiâ (a) nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ , & erat mater Jesu ibi.

2. Vocatus est autem Jesus , & discipuli ejus ad nuptias.

3. Et deficiente vino , dicit mater Jesu ad eum : Vinum non habent.

4. Et dicit ei Jesus : Quid mihi & tibi est , mulier ? nondum venit hora mea.

5. Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis , facite.

6. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundum purificationem Judæorum , capientes singulæ metretas binas vel ternas.

7. Dicit eis Jesus : Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.

8. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc , & ferte architriclino. Et tulerunt.

9. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam , ( & non

XXIII.  
Primum  
Christi mira-  
culum in Ca-

(a) M. Thoynard a cru que ce troisieme jour devoit se prendre depuis la députation des Juifs marquée au Chap. 1. de S. Jean §. 19. & suiv. Car comme l'expression du §. 29. *Alterâ die* s'entend du lendemain de cette députation ; il pensoit que l'expression du §. 35. *Alterâ die iterum* , devoit s'entendre du même jour , lendemain de la députation : c'est ce qu'il croyoit être marqué par ce mot *iterum* . Ce qui lui donnoit lieu de conclure que l'expression du §. 43. *In castrinum* , devoit s'entendre du lendemain , c'est à-dire du second jour depuis cette députation : d'où il concluoit que l'expression

du Chap. 11. §. 1. *Et die tertiâ* , devoit s'entendre du troisieme jour depuis cette députation. Mais il ne considéroit pas , que le départ de Jesus pour la Galilée n'étant marqué qu'au §. 43. *In castrinum voluit exire in Galilæam* , il s'ensuivroit que Jesus-Christ étant parti de la Judée le second jour , seroit arrivé dès le troisieme à Cana en Galilée : ce que la distance des lieux ne peut gueres permettre : il paroît qu'il y avoit deux ou trois jours de chemin , d'où l'on conclut communément que ce troisieme jour se compte depuis le départ de Jesus pour la Galilée.

I. PARTIE.  
Ch. XXIV.

sciebat unde esset, ministri autem sciebant, qui hauserant aquam; )  
vocat sponsum architriclinus,

10. & dicit ei : Omnis homo primum bonum vinum ponit ; & cum  
inebriati fuerint, tunc id quod deterius est : tu autem servasti bonum  
vinum usque adhuc.

11. Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilææ ; & manifestavit  
gloriam suam : & crediderunt in eum discipuli ejus.

12. Post hoc descendit Capharnaum ipse, & mater ejus, & fratres  
ejus, & discipuli ejus : & ibi manserunt non multis diebus.

13. Et propè erat Pascha Judæorum, & ascendit Jesus Jerosoly-  
mam.

## S E C O N D E P A R T I E ,

II. PARTIE.  
Chap. I.

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la première Pâque  
célébrée par Jesus-Christ après son Baptême, jusqu'à la  
seconde.*

### C H A P I T R E I.

*Première expulsion de ceux qui vendoient dans le Temple.*

S. Jean, II. 13. & suiv.

XXIV.  
Prima ven-  
dentium ejec-  
tio é Templo.

13. [ P R O P E erat Pascha Judæorum, & ascendit Jesus Jerosoly-  
mam : ]  
14. & invenit in templum vendentes boves & oves & co-  
lumbas, & numularios sedentes.

15. Et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de tem-  
plo, oves quoque & boves, & numulariorum effudit æs, & mensas  
subvertit.

16. Et his qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc ; &  
nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.

Pf. LVIII. 10.

17. Recordati sunt verò discipuli ejus, quia scriptum est : Zelus do-  
mûs tuæ comedit me.

18. Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei : Quod signum ostendis  
nobis, quia hæc facis ?

19. Respondit Jesus, & dixit eis : Solvite templum hoc, & in tri-  
bus diebus excitabo illud.

20. Dixerunt

20. Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta & sex annis ædificatum est templum hoc , & tu in tribus diebus excitabis illud ?

21. Ille autem dicebat de templo corporis sui.

22. Cùm ergo resurrexisset à mortuis , recordati sunt discipuli ejus , quia hoc dicebat ; & crediderunt Scripturæ , & sermōni quem dixit Jesus.

23. Cùm autem esset Jerosolymis in Pascha , in die festo , multi crediderunt in nomine ejus , videntes signa ejus quæ faciebat.

24. Ipsi autem Jesus non credebat semetipsum eis , eo quod ipse nosset omnes ;

25. & quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine : ipse enim sciebat quid esset in homine.

## C H A P I T R E I I.

*Entretien de Jesus-Christ avec Nicodeme.*

S. Jean , III. 1.-21.

1. **E**RAT autem homo ex Pharisæis , Nicodemus nomine , princeps Judæorum.

2. Hic venit ad Jesum nocte , & dixit ei : Rabbi , scimus quia à Deo venisti magister : nemo enim potest hæc signa facere , quæ tu facis , nisi fuerit Deus cum eo.

3. Respondit Jesus , & dixit ei : Amen , amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit denuò , non potest videre regnum Dei.

4. Dicit ad eum Nicodemus : Quomodo potest homo nasci , cùm sit senex ? numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire , & renasci ?

5. Respondit Jesus : Amen , amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit ex aquâ & Spiritu Sancto , non potest introire in regnum Dei.

6. Quod natum est ex carne , caro est ; & quod natum est ex Spiritu , spiritus est.

7. Non mireris , quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuò.

8. Spiritus ubi vult , spirat ; & vocem ejus audis ; sed nescis unde veniat aut quò vadat : sic est omnis qui natus est ex spiritu.

9. Respondit Nicodemus , & dixit ei : Quomodo possunt hæc fieri ?

10. Respondit Jesus , & dixit ei : Tu es Magister in Israel , & hæc ignoras ?

11. Amen , amen dico tibi , quia quod scimus , loquimur ; & quod vidimus , testamur ; & testimonium nostrum non accipitis.

12. Si terrena dixi vobis , & non creditis : quomodo , si dixero vobis cœlestia , credetis ?

13. Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.

14. Et sicut Moyse exaltavit serpentem in deserto: ita exaltari oportet filium hominis:

15. ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

16. Sic enim Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret: ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

17. Non enim misit Deus filium suum in mundum, ut judicet mundum; sed ut salvetur mundus per ipsum.

18. Qui credit in eum, non judicatur: qui autem non credit, jam judicatus est: quia non credit in nomine unigeniti filii Dei.

19. Hoc est autem iudicium: quia lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem: erant enim eorum mala opera.

20. Omnis enim qui malè agit, odit lucem, ut non arguantur opera ejus:

21. qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

## C H A P I T R E I I I.

*Autre témoignage rendu à Jesus-Christ par S. Jean.*

S. Jean, III. 22. &amp; suiv.

XXVI.  
Aliud Joannis  
de Christo  
testimonium.

22. **P**OST hæc venit Jesus, & discipuli ejus, in terram Judæam; & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.

23. Erat autem & Joannes baptizans in Ænnon juxta Salim; quia aquæ multæ erant illic, & veniebant, & baptizabantur.

24. Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.

25. Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis de purificatione.

26. Et venerunt ad Joannem, & dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti; ecce hic baptizat, & omnes veniunt ad eum.

27. Respondit Joannes, & dixit: Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cœlo.

28. Ipse vos mihi testimonium perhibetis, quòd dixerim: Non sum ego Christus; sed quia missus sum ante illum.

29. Qui habet sponsam, sponsus est: amicus autem sponsi, qui stat & audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi: hoc ergo gaudium meum impletum est.

30. Illum oportet crescere, me autem minui.  
 31. Qui defursum est, super omnes est: qui est de terra, terra est, & de terra loquitur: qui de cælo venit, super omnes est:  
 32. Et quod vidit & audivit, hoc testatur; & testimonium ejus nemo accipit.  
 33. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.  
 34. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur: non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.  
 35. Pater diligit filium, & omnia dedit in manu ejus.  
 36. Qui credit in filium, habet vitam æternam: qui autem incredulus est filio, non videbit vitam; sed ira Dei manet super eum. (a)

## C H A P I T R E I V.

*Entretien de Jesus-Christ avec la Samaritaine.*

S. Jean, IV. 1.-42.

1. **U**T ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisei, quòd Jesus plures discipulos facit, & baptizat, quàm Joannes:  
 2. (quamquam Jesus non baptizaret, sed discipuli ejus:)  
 3. reliquit Judæam, & abiit iterum in Galilæam. (b)  
 4. Oportebat autem eum transire per Samariam.  
 5. Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo.  
 6. Erat autem ibi fons Jacob: Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem: hora erat quasi sexta.  
 7. Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus: Da mihi bibere.  
 8. (Discipuli enim ejus abierunt in civitatem, ut cibos emerent.)  
 9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana: Quomodo tu Judæus cum sis,

XXVIII.  
Colloquium  
Christi cum  
Samaritana.

(a) M. Arnauld & M. Thoynard placent ici l'empoisonnement de S. Jean, dont S. Luc a parlé par anticipation, Chap. III. 19. & 20. & dont S. Matthieu & S. Marc parleront plus loin par récapitulation: *Matth.* XIV. 3.-5. *Marc.* VI. 17.-20. Je ne pourrais pas placer ici ces textes sans troubler l'ordre que je me propose de suivre; c'est pourquoi je ne ferai point ici d'autre mention de ce paragraphe XXVIII. de l'Harmo-

nie de D. Calmet imitée de celle de M. Thoynard.

(b) M. Arnauld applique à ces mots, *abiit in Galilæam*, une partie des textes de S. Matthieu, IV. 12. & de S. Marc, V. 14. que nous réservons entiers pour le Chapitre suivant, où S. Jean reprend au 43. l'expression, *abiit in Galilæam*, à laquelle nous appliquons le texte de S. Luc, IV. 14. comme le fait aussi alors M. Arnauld.

XXVII.  
Joannis in-  
carceratio.

bibere à me potestis , quæ sum mulier Samaritana ? non enim contuentur Judæi Samaritanis.

10. Respondit Jesus , & dixit ei : si scires donum Dei , & quis est qui dicit tibi , Da mihi bibere ; tu forsitan petisses ab eo , & dedisset tibi aquam vivam.

11. Dicit ei mulier : Domine , neque in quo haurias habes , & puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam ?

12. Numquid tu major ex patre nostro Jacob , qui dedit nobis puteum , & ipse ex eo bibit , & filii ejus , & pecora ejus ?

13. Respondit Jesus , & dixit ei : Omnis qui bibit ex aqua hac , sitiet iterum : qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei , non sitiet in æternum.

14. Sed aqua quam ego dabo ei , fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

15. Dicit ad eum mulier : Domine , da mihi hanc aquam , ut non sitiam , neque veniam huc haurire.

16. Dicit ei Jesus : Vade , voca virum tuum , & veni huc.

17. Respondit mulier , & dixit : Non habeo virum. Dicit ei Jesus : Bene dixisti ; Quia non habeo virum :

18. quinque enim viros habuisti ; & nunc quem habes , non est tuus vir : hoc verè dixisti.

19. Dicit ei mulier : Domine , video quia Propheta es tu.

20. Patres nostri in monte hoc adoraverunt ; & vos dicitis , quia Jerosolymis est locus ubi adorare oportet.

21. Dicit ei Jesus : Mulier , crede mihi , quia venit hora , quando neque in monte hoc , neque in Jerosolymis , adorabitis Patrem.

22. Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus , quia salus ex Judæis est.

23. Sed venit hora & nunc est , quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate : nam & Pater tales quærit qui adorent eum.

24. Spiritus est Deus ; & eos qui adorant eum , in spiritu & veritate oportet adorare.

25. Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit ; ( qui dicitur Christus ; ) cum ergo venerit ille , nobis annuntiabit omnia.

26. Dicit ei Jesus : Ego sum , qui loquor tecum.

27. Et continuo venerunt discipuli ejus ; & mirabantur , quia cum muliere loquebatur ; nemo tamen dixit : Quid quæris ? aut quid loqueris cum ea ?

28. Reliquit ergo hydriam suam mulier , & abiit in civitatem , & dicit illis hominibus :

29. Venite , & videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci : numquid ipse est Christus ?

30. Exierunt ergo de civitate , & veniebant ad eum.

## S. Jean, IV.

II. PARTIE.  
Chap. IV.

31. Interea rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.

32. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.

33. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare ?

34. Dicit eis Jesus : Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.

35. Nonne vos dicitis, quod adhuc quatuor menses sunt, & messis venit ? Ecce dico vobis : Levate oculos vestros ; & videre regiones, quia albæ sunt jam ad messem.

36. Et qui metit, mercedem accipit, & congregat fructum in vitam æternam : ut & qui seminat, simul gaudeat, & qui metit.

37. In hoc enim est verbum verum ; quia alius est qui seminat, & alius est qui metit.

38. Ego misi vos metere quod vos non laborastis : alii laboraverunt ; & vos in labore eorum introistis.

39. Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis, Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.

40. Cum venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret : Et mansit ibi duos dies.

41. Et multò plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.

42. Et mulieri dicebant non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus, & scimus quia hic est verè salvator mundi.



## CHAPITRE V.

## Prédication de Jesus-Christ dans la Galilée.

XXIX. Christi prædicatione in Galilæa.	S. Matt. IV. 12-17. 12. CUM autem audisset Jesus quòd Joannes traditus esset, secessit in Galilæam.  La suite à la fin de ce Chapitre.	S. Marc, I. 14 & 15. 14. POSTQUAM autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei, 15. & dicens: Quoniam impletum est tempus, & appropinquavit regnum Dei: pœnitementi, & credite Evangelio.  La suite au Chap. VII.	S. Luc, IV. 14-32. 14. ET regressus est Jesus in virtute Spiritus in Galilæam, & fama exiit per universam regionem de illo. 15. Et ipse docebat in synagogis eorum, & magnificabatur ab omnibus. 16. Et venit Nazareth ubi erat nutritus, & intravit secundum consuetudinem suam die sabbati in synagogam, & surrexit legere.	S. Jean, IV. 43-45; 43. POST duos autem dies, exiit inde, & abiit in Galilæam. 44. Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia Propheta in sua patria honorem non habet: (a) 45. Cum ergo venisset in Galilæam exceperunt eum Galilæi, cum omnia vidissent quæ fecerat Jerusalem in die festo: & ipsi enim venerant ad diem festum.  La suite au Chap. suivant.
Isai. LXI. 1. & 2.	17. Et traditus est illi liber Isaiaæ Prophetæ: & ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat: 18. Spiritus Domini super me: propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde.			

(a) M. Arnauld suppose que ce que Jesus-Christ dit ici de sa patrie doit s'entendre de Nazareth. Mais premierement, S. Jean n'a point parlé de Nazareth: secondement, Nazareth étoit en Galilée; ainsi ce n'étoit pas pour s'éloigner de Nazareth, que Jesus-Christ s'en alloit en Galilée: troisiemement, c'étoit pour s'éloigner de la Judée, comme S. Jean nous l'a dit plus haut v. 3. Reliquit Judæam, & abiit iterum in Galilæam. Quatriemement, Saint Jean reprend ici son discours interrompu par le récit qui concerne la Samaritaine, & il dit:

abiit in Galilæam. Ipse enim Jesus, &c. C'est donc ici à la Judée même, que Jesus-Christ appliquoit alors ce que dans la suite il dit de Nazareth, que nul Prophete n'est considéré dans sa patrie. Jesus-Christ comme fils de David tiroit son origine de la tribu de Juda & de la ville de Bethléhem en Judée; ainsi la Judée étoit véritablement sa patrie: & le discours de S. Jean ne peut pas avoir un sens plus naturel. En voulant concilier les texte des Evangélistes, on s'est quelquefois écarté du sens de leurs expressions.

19. Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum, dimittere contractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, & diem retributionis.

20. Et cum plicuisset librum reddidit ministro, & sedit: & omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.

21. Cœpit autem dicere ad illos: Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.

22. Et omnes testimonium illi dabant, & mirabantur in verbis gratiæ quæ procedebant de ore ipsius, & dicebant: Nonne hic est filius Joseph?

23. Et ait illis: Utique dicetis mihi hanc similitudinem: Medice, cura teipsum: quanta audivimus facta in Capharnaum, fac & hic in patria tua.

24. Ait autem Amen dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patria sua.

25. In veritate dico vobis: Multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israel, quando clausum est cœlum annis tribus, & mensibus sex; cum facta esset fames magna in omni terra:

26. & ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ ad mulierem viduam.

26. Et multi leprosi erant in Israel sub Elisæo Propheta: & nemo eorum mundatus est nisi Naaman Syrus.

28. Et repleti sunt omnes in synagoga irâ, hæc audientes.

29. Et surrexerunt, & ejecerunt illum extra civitatem: & duxerunt illum usque ad supercilium montis super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.

30. Ipse autem transiens, per medium illorum ibat.

## S. Matthieu, IV.

13. Et relicta civitate Nazareth, (a) venit & habitavit in Capharnaum

## S. Luc, IV.

31. Et descendit in Capharnaum civitatem Galilææ, ibique docebat

(a) M. Arnauld confond la première prédication de Jésus à Nazareth, rapportée par S. Luc, dans le texte du Chap. IV. qu'on vient de lire, avec la seconde dont parle S. Matthieu au Chap. XIII. & S. Marc au Chap. VI. Mais alors il se trouve embarrassé de ce mot de S. Matthieu, IV. 13. *relicta civitate Nazareth*, qui s'explique fort naturellement en le comparant avec le texte de S. Luc: où l'on voit que ce fut bien réellement en quittant Nazareth que Jésus

vint à Capharnaum: *relicta civitate Nazareth*: au lieu que selon M. Arnauld, Jésus n'entra point dans Nazareth, & n'en sortit point; mais il la négligea & l'abandonna: *relicta, hoc est, neglecta*: ce qui est fort différent. C'est encore ainsi qu'en voulant concilier les Évangélistes, on s'éloigne quelquefois du sens naturel de leurs expressions. M. Arnauld renvoie la suite de ce verset & les quatre suivants plus loin au Chap. IX. L'ordre du texte demande qu'ils soient ici.

II. PARTIE.  
Chap. V. &  
VI.

S. Matthieu, IV.

S. Luc, IV.

maritimâ , in finibus Zabulon & Nephthalim :

illos sabbatis.

14. ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam :

*La suite au Chapitre IX.*

Isai. IX. 1. 2.

15. Terra Zabulon & terra Nephthalim , via maris trans Jordanem ; Galilæa gentium ,

16. populus qui sedebat in tenebris , vidit lucem magnam : & sedentibus in regione umbræ mortis , lux orta est eis.

17. Exinde cœpit Jesus prædicare , & dicere : Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum.

*La suite au Chapitre VII.*

## CHAPITRE VI.

*Fils d'un Officier , guéri par Jesus-Christ dans la Galilée.*

S. Jean , IV. 46. & suiv.

XXX.  
Filius Reguli  
& Christo sanatus  
in Galilæa.

46. **V**ENIT ergo iterum in Cana Galilææ , ubi fecit aquam vinum : & erat quidam regulus , cujus filius infirmabatur Capharnaum.

47. Hic cum audisset quia Jesus adveniret à Judæa in Galilæam ; abiit ad eum , & rogabat eum , ut descenderet , & sanaret filium ejus : incipiebat enim mori.

48. Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa & prodigia videritis , non creditis.

49. Dicit ad eum regulus : Domine , descende priusquam moriatur filius meus.

50. Dicit ei Jesus : Vade , filius tuus vivit. Credidit homo sermoni quem dixit ei Jesus , & ibat.

51. Jam autem eo descendente , servi occurrerunt ei , & nuntiaverunt dicentes , quia filius ejus viveret.

52. Interrogabat ergo horam ab eis , in qua melius habuerit. Et dixerunt ei : Quia heri , horâ septimâ , reliquit eum febris.

53. Cognovit ergo pater , quia illa hora erat , in qua dixit ei Jesus : Filius tuus vivit : & credidit ipse & domus ejus tota.

54. Hoc iterum secundum signum fecit Jesus , cum venisset à Judæa in Galilæam.

*La suite au Chapitre I. de la III. Partie.*

CHAPITRE

## CHAPITRE VII.

*Seconde vocation de S. Pierre & de S. André.**S. Matthieu, IV. 18.-20.*

18. **A**MBULANS autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, & Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare : (erant enim piscatores :)

19. & ait illis : Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.

20. At illi contiauo, relictis retibus, secuti sunt eum. (a)

*S. Marc, I. 16.-18.*

16. **E**T præteriens [Jesus] secus mare Galilææ, vidit Simonem & Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare : [erant enim piscatores :]

17. & dixit eis Jesus : Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.

18. Et protinus relictis retibus, secuti sunt eum. (a)

XXXI.  
Secunda Pe-  
tri & Andree  
vocatio.

## CHAPITRE VIII.

*Premiere vocation de Jacques & de Jean, fils de Zébédée.**S. Matthieu, IV. 21. & 22.*

21. **E**T procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua : & vocavit eos.

22. Illi autem statim, relictis retibus & patre, secuti sunt eum. (b)

*La suite au Chapitre XI.**S. Marc, I. 19. & 20.*

19. **E**T progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, & ipsos componentes retia in navi :

20. & statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum. (b)

*La suite au Chapitre suivant.*XXXII.  
Prima Jacobi  
& Joannis vo-  
catio.

(a) M. Arnauld confond cette seconde vocation de S. Pierre, marquée par S. Matthieu & par S. Marc, avec le fait de la pêche qui sera marquée plus loin par S. Luc. Je suis ici l'ordre du texte.

(b) M. Arnauld confond cette premiere vocation de S. Jacques & de S. Jean marquée par S. Matthieu & par S. Marc, avec la seconde marquée plus loin par S. Luc. Je suis l'ordre du texte.

## CHAPITRE IX.

*Guérison d'un possédé à Capharnaüm.**S. Marc, I. 21.-28.*XXXIII.  
Dæmoniacus  
sanatus in Ca-  
pharnaüm.

21. **E**T ingrediuntur Capharnaüm; & statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos. (a)

22. Et stupebant super doctrina ejus: erat enim docens eos, quasi potestatem habens, & non sicut Scribæ.

23. Et erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo; & exclamavit,

24. dicens: Quid nobis & tibi, Jesu Nazarene? venisti perdere nos? scio qui (b) sis, Sanctus Dei.

25. Et comminatus est ei Jesus, dicens: Obmutesce, & exi de homine.

26. Et discernens eum spiritus immundus, & exclamans voce magnâ, exiit ab eo.

27. Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes: Quidnam est hoc? quænam doctrina hæc nova? quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, & obediunt ei.

28. Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.

*S. Luc, IV. 31.-37.*

[ 31. **E**T descendit in Capharnaüm civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbatis. (a) ]

32. Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.

33. Et in synagoga erat homo habens dæmonium immundum, & exclamavit voce magnâ,

34. dicens: Sine; quid nobis & tibi, Jesu Nazarene? venisti perdere nos? scio te quis sis, Sanctus Dei.

35. Et increpavit illum Jesus, dicens: Obmutesce, & exi ab eo. Et cum projecisset illum dæmonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.

36. Et factus est pavor in omnibus, & colloquebantur ad invicem, dicentes: Quod est hoc verbum? quia in potestate & virtute imperat immundis spiritibus, & exeunt?

37. Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Matthieu, IV. 13.-16. que l'on a vu ci-devant au Chap. V. Le texte de S. Marc nous oblige d'y rappeler le ψ. 31. de S. Luc: mais l'enchaînement du texte de S. Matthieu

demande que les ψψ. 13.-17. restent où on les a vus.

(b) Le sens demande assez visiblement *quis* dans S. Marc comme dans S. Luc: & en effet dans le Grec, c'est le même mot.

## CHAPITRE X.

*Guérison de la belle-mère de S. Pierre, & autres malades.**S. Math. VIII. 14.-17.*

14. **E**T cùm venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, & febricitantem.

15. Et tetigit manum ejus, & dimisit eam febris, & surrexit, & ministrabat eis.

16. Vespere autem factò, obrulerunt ei multos dæmonia habentes: & ejiciebat spiritus verbo; & omnes malè habentes curavit:

17. ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam, dicentem: Ipse infirmitates nostras accepit, & ægrotationes nostras portavit. (a)

*La suite au Chap. XIX. de la III. Partie.*

*S. Marc, I. 29.-34.*

29. **E**T protinùs egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis & Andreæ, cum Jacobo & Joanne.

30. Decumbebat autem socrus Simonis febricitans: & statim dicunt ei de illa.

31. Et accedens elevavit eam, apprehensâ manu ejus: & continuò dimisit eam febris, & ministrabat eis.

32. Vespere autem factò, cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes malè habentes, & dæmonia habentes:

33. & erat omnis civitas congregata ad januam.

34. Et curavit multos, qui vexabantur variis languoribus, & dæmonia multa ejiciebat;

& non sinebat ea loqui,

*S. Luc, IV. 38.-41.*

38. **S**URGENS autem Jesus de synagoga, introivit in domum Simonis: socrus autem Simonis tenebatur magnis febris, & rogaverunt illum pro ea.

39. Et stans super illam imperavit febrim; & dimisit illam. Et continuò surgens ministrabat illis.

40. Cùm autem sol occidisset, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille singulis manus imponens, curabat eos.

41. Exhibant autem dæmonia à multis, clamantia & dicentia: Quia tu es Filius Dei. Et increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christum. (a)

& non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum. (a)

XXXIV  
Socrus Simonis sanata  
& alii multi.  
*Isa. LIII. 4.*

(a) L'enchaînement & le parallèle des textes de S. Marc & de S. Luc, nous obligent de placer ici le texte du Chap. VIII. de S. Matthieu où le même fait se trouve rap-

porté, peut-être par récapitulation à l'occasion d'un autre miracle opéré au même lieu sur le serviteur d'un Centenier, dont S. Luc parlera aussi.



## CHAPITRE XI.

*Jesus se retire dans le désert, & parcourt ensuite la Galilée.*

*S. Marc, I. 35.-39.*

XXXV.  
Secedit  
Christus in de-  
sertum : pera-  
grat Gall-  
iam.

35. **E**T diluculo valdè surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.

36. Et profecutus est eum Simon, & qui cum illo erant.

37. Et cùm invenissent eum, dixerunt ei : Quia omnes quærunt te.

38. Et ait illis : Eamus in proximos vicos & civitates, ut & ibi prædicem : ad hoc enim veni.

*S. Matthieu, IV.*

23. Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, & prædicans evangelium regni : & sanans omnem languorem, & omnem infirmitatem in populo.

*S. Marc, I.*

39. Et erat prædicans in synagogis eorum, & in omni Galilæa, & dæmonia ejiciens.

*La suite au Chap. XIII.*

*S. Luc, IV.*

44. Et erat prædicans in synagogis Galilææ.

*La suite au Chap. suiv.*

*S. Luc, IV. 42. & suivant.*

42. **F**ACTA autem die, egressus ibat in desertum locum, & turbæ requirebant eum, & venerunt usque ad ipsum : & detinebant illum, ne discederet ab eis.

43. Quibus ille ait : Quia & aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei ; quia ideò missus sum.

24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus & tormentis comprehensos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos, & paralyticos ; & curavit eos.

25. Et secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæa & Decapoli, & de Jerosolymis, & de Judæa, & de trans Jordanem. (a)

*La suite au Chapitre V. de la III. Partie.*

(a) M. Arnauld renvoie ces trois versets de S. Matthieu beaucoup plus loin, immédiatement avant l'élection des douze Apôtres & le Sermon sur la montagne. L'enchaînement & le parallèle des textes de S. Marc & de S. Luc nous obligent à les conserver ici. M. Arnauld s'écarte ensuite tellement de l'ordre marqué par ces deux Evan-

gélites, qu'il ne nous est presque plus possible de marquer les différences qui résultent entre sa Concorde & la nôtre ; il faudroit s'arrêter presque à chaque pas : nous négligerons désormais les différences qui ne concernent que l'ordre des événements ; & nous marquerons seulement celles qui regardent le parallèle des textes.

## CHAPITRE XII.

II. PARTIE  
Chap. XII.*Pêche miraculeuse : seconde vocation de S. Jacques & de S. Jean.**S. Luc, V. 1.-11.*

1. **F**ACTUM est, cum turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, & ipse stabat secus stagnum Genesareth.

2. Et vidit duas naves stantes secus stagnum : piscatores autem de Dei, cenderant, & lavabant retia.

3. Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum à terra reducere pusillum : & sedens docebat de navicula turbas.

4. Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem : Duc in altum, & laxate retia vestra in capturam.

5. Et respondens Simon, dixit illi : Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus ; in verbo autem tuo laxabo rete.

6. Et cum hoc fecissent, concluderunt piscium multitudinem copiosam ; rumpebatur autem rete eorum.

7. Et annuerunt focis, qui erant in alia navi, ut venirent & adjuvarent eos : & venerunt, & impleverunt ambas naviculas, ita ut penè mergerentur.

8. Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi à me ; quia homo peccator sum, Domine.

9. Stupor enim circumdederat eum, & omnes qui cum illo erant, in captura piscium, quam ceperant :

10. Similiter autem Jacobum & Joannem filios Zebedæi, qui erant focii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere ; ex hoc jam homines eris capiens.

11. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus secuti sunt eum. (a)

XXXVY.  
Miraculose  
piscatio : se-  
cunda Jacobè  
& Joannis vo-  
catio.

(a) M. Arnauld joint cette vocation des Apôtres Jacques & Jean rapportée par S. Luc, avec celle qui a été rapportée plus haut par S. Matthieu & par S. Marc. Je suis l'ordre du texte, qui montre que

celle dont parle S. Marc est antérieure à la guérison de la belle-mère de S. Pierre, au lieu que selon S. Luc celle-ci est postérieure.



## C H A P I T R E X I I I .

*Guérison d'un Lépreux.**S. Marc , I. 40. & suiv.*XXXVII.  
Leprosi  
mundatio.40. **E**T venit ad eum leprosus deprecans eum , & genuflexo dixit ei : Si vis , potes me mundare.

41. Jesus autem misertus ejus , extendit manum suam , &amp; tangens eum , ait illi : Volo ; mundare.

42. Et cum dixisset , statim discessit ab eo lepra , &amp; mundatus est.

43. Et comminatus est ei , statimque ejecit illum.

44. Et dicit ei : Vide , nemini dixeris : sed vade , ostende te principi sacerdotum , &amp; offer pro emundatione tua , quæ præcepit Moyses in testimonium illis. (a)

45. At ille egressus cœpit prædicare , &amp; diffamare sermonem ; ita ut jam non posset manifestè introire in civitatem ; sed foris in desertis locis esset , &amp; conveniebant ad eum undique.

*S. Luc , V. 12.-16.*12. **E**T factum est , cum esset in una civitatum , & ecce vir plenus leprâ ; & videns Jesum , & procidens in faciem , rogavit eum , dicens : Domine , si vis , potes me mundare.

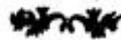
13. Et extendens manum , tetigit eum dicens : Volo , mundare. Et confestim lepra discessit ab illo.

14. Et ipse præcepit illi , ut nemini diceret : sed , Vade , ostende te sacerdoti , &amp; offer pro emundatione tua , sicut præcepit Moyses , in testimonium illis. (a)

15. Perambulabat autem magis sermo de illo : &amp; conveniebant turbæ multæ ut audirent , &amp; curarentur ab infirmitatibus suis.

16. Ipse autem secedebat in desertum , &amp; orabat.

(a) M. Arnauld confond la guérison de ce lépreux dont parlent S. Marc &amp; S. Luc , avec celle du lépreux dont parle S. Matthieu plus loin : mais je suis le texte qui dans S. Luc met la guérison de celui-ci bien avant

le sermon de Jesus-Christ sur la montagne , au lieu que selon S. Matthieu , l'autre ne fut guéri qu'après ce sermon. Dans le texte Grec de S. Marc , 1. 44. on lit *sacerdoti* comme dans celui de S. Luc .

## C H A P I T R E X I V.

II. PARTIE.  
Chap. XIV.

## Guérison d'un Paralytique.

S. Matthieu., IX. 1.-8.

1. **E**T ascendens (Jesus) in naviculam transfretavit, & venit in civitatem suam.

2. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto : & videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili ; remittuntur tibi peccata tua.

3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra se : Hic blasphematur.

4. Et cum vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit : Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris ?

5. Quid est facilius dicere, Dimittuntur tibi peccata tua ; an dicere, Surge, & ambula ?

6. Ut autem scias quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.

7. Et surrexit, & abiit in domum suam.

8. Videntes autem turbæ timuerunt, & glorificaverunt Deum, qui

S. Marc, II. 1.-12.

1. **E**T iterum intravit Capharnaum post dies ;

2. & auditum est quod in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam ; & loquebatur eis verbum.

3. Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui à quatuor portabatur.

4. Et cum non possent offerre eum illi præ turbâ, nudaverunt tectum ubi erat : & patefacientes submiserunt grabatum, in quo paralyticus jacebat.

5. Cum autem vidisset Jesus fidem illorum, ait paralytico : Fili, dimittuntur tibi peccata tua.

6. Erant autem illic quidam de Scribis sedentes, & cogitantes in cordibus suis :

7. Quid hic sic loquitur ? blasphematur : quis potest dimittere peccata nisi solus Deus ?

8. Quo statim cognito, Jesus, spiritu suo, quia sic cogitarent intra

S. Luc, V. 17.-26.

17. **E**T factum est in una dierum, & ipse sedebat docens : & erant Pharisei sedentes, & legis Doctores, qui venerant ex omni castello Galilææ, & Judææ, & Jerusalem ; & virtus Domini erat ad sanandum eos.

18. Et ecce viri portantes in lecto hominem qui erat paralyticus ; & quærebant eum inferre, & ponere ante eum.

19. Et non inveniētes quâ parte illum inferrent præ turbâ, ascenderunt supra tectum, & per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum.

20. Quorum fidem ut vidit, dixit : Homo remittuntur tibi peccata tua.

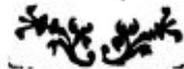
21. Et cœperunt cogitare Scribæ & Pharisei, dicentes : Quis est hic, qui loquitur blasphemias ? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?

22. Ut cognovit autem Jesus cogitationes

XXXIVII.  
Paralyticus  
sanatus.

II. PARTIE. Chap. XIV.	S. Matthieu , IX.	S. Marc , II.	S. Luc , V.
	dedit potestatem talem hominibus. (a)	se, dicit illis : Quid ista cogitatis in cordibus vestris ?	eorum, respondens, dixit ad illos : Quid cogitatis in cordibus vestris ?
	<i>La suite au Chap. suiv.</i>		
	S. Marc , II.		S. Luc , V.
	9. Quid est facilius dicere paralytico, Dimittuntur tibi peccata ; an dicere, Surge ; tolle grabatum tuum, & ambula ?		23. Quid est facilius dicere, Dimittuntur tibi peccata ; an dicere, Surge, & ambula ?
	10. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata ; ( ait paralytico ; )		24. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata ; ( ait paralytico ; ) tibi dico, Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.
	11. tibi dico : Surge, tolle grabatum tuum, & vade in domum tuam.		25. Et confestim confurgens coram illis, tulit lectum, in quo jacebat : & abiit in domum suam, magnificans Deum.
	12. Et statim surrexit ille : & sublato grabato, abiit coram omnibus, ita ut mirarentur omnes, & honorificarent Deum, dicentes : Quia nunquam sic vidimus.		26. Et stupor apprehendit omnes, & magnificabant Deum : & repleti sunt timore, dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie.

(a) La suite du Texte de S. Marc & de S. Luc nous a obligés de rappeler ici ce fragment du Chap. ix. de S. Matthieu ; & c'est ici que commence dans son texte le déplacement que l'on a lieu d'attribuer à quelle méprise des Copistes. M. Arnauld renvoie ce fait plus loin sans avoir égard à la conformité des textes de S. Marc & de S. Luc, qui s'accordent à mettre ici ce récit. Les différences qu'on remarquera dans la suite entre notre Concorde, & celle de M. Arnauld, viennent de ce que nous suivons l'ordre indiqué par les textes de S. Marc & de S. Luc.



## C H A P I T R E X V.

## Vocation de S. Matthieu.

S. Math. IX. 9. - 13.

9. **E**T cùm transiret indè Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine; & ait illi: Sequere me. Et surgens secutus est eum.

10. Et factum est, discumbente eo in domo, ecce multi publicani & peccatores venientes, discumbebant cum Jesu & Discipulis ejus.

11. Et videntes Pharisei, dicebant Discipulis ejus: Quare cum publicanis & peccatoribus manducat magister vester?

12. At Jesus audiens, ait: Non est opus valentibus medicus, sed malè habentibus.

13. Euntes autem, discite quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium. Non enim veni vocare justos, sed peccatores. (a)

S. Marc, II. 13. - 17.

13. **E**T egressus est rursus ad mare: omnisque turba veniebat ad eum & docebat eos.

14. Et cùm præteriret, vidit Levi Alphæi sedentem ad telonium, & ait illi: Sequere me. Et surgens secutus est eum.

15. Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani & peccatores simul discumbebant cum Jesu, & discipulis ejus: erant enim multi, qui & sequebantur eum.

16. Et Scribæ & Pharisei videntes quia manducaret cum publicanis & peccatoribus, dicebant discipulis ejus: Quare cum publicanis & peccatoribus manducat & bibit magister vester?

17. Hoc audito, Jesus ait illis: Non necesse habent sani medico, sed qui malè habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores. (a)

S. Luc, V. 27. - 32.

27. **E**T post hæc exiit, & vidit publicanum nomine Levi, sedentem ad telonium, & ait illi: Sequere me.

28. Et relictis omnibus, surgens secutus est eum.

29. Et fecit ei convivium magnum Levi in domo sua: & erat turba multa publicanorum, & aliorum qui cum illis erant discumbentes.

30. Et murmurabant Pharisei & Scribæ eorum, dicentes ad discipulos ejus: Quare cum publicanis & peccatoribus manducatis & bibitis?

31. Et respondens Jesus, dixit ad illos: Non egent qui sani sunt medico, sed qui malè habent.

32. Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam. (a)

sed qui malè habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores. (a)

XXXIX.  
Matthæi  
Vocatio.

Osee, vi. 6.

(a) Les Exemplaires Grecs ont les deux | Matthieu & dans celui de S. Marc, comme mot *ad pœnitentiam* dans le texte de S. | dans celui de S. Luc.

## C H A P I T R E X V I.

*Question sur le jeûne : réponse de Jesus-Christ.*Disceptatio  
de j. ejuvio.*S. Matth. IX. 14. - 17.*

14. **T**UNC accesserunt ad eum discipuli Joannis, dicentes : Quare nos & Pharisei, jejunamus frequenter : discipuli autem tui non jejunant ? (a)

15. Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus ? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus ; & jejunabunt.

16. Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus à vestimento, & pejor scissura fit.

17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres : alioquin rumpuntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt : sed vinum novum in utres novos mit-

*S. Marc, II. 18. - 22.*

18. **E**T erant discipuli Joannis & Pharisei jejunantes, & veniunt, & dicunt illi : Quare discipuli Joannis & Phariseorum jejunant ; tui autem discipuli non jejunant ? (a)

19. Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii nuptiarum quamdiu sponsus cum illis est, jejunare ? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.

20. Venient autem dies, cum auferetur ab eis sponsus ; & tunc jejunabunt in illis diebus.

21. Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri : alioquin aufert supplementum novum à veteri, & major scissura fit.

22. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin di-

*S. Luc, V. 33. & suiv.*

33. **A**T illi dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, & obsecrationes faciunt, similiter & Phariseorum : tui autem edunt & bibunt ? (a)

34. Quibus ipse ait : Numquid potestis filios sponsi, dum cum illis est sponsus, facere jejunare ?

35. Venient autem dies, cum ablati fuerit ab illis sponsus, tunc jejunabunt in illis diebus.

36. Dicebat autem & similitudinem ad illos : Quia nemo commissuram à novo vestimento immittit in vestimentum vetus : alioquin & novum rumpit, & veteri non convenit commissura à novo.

37. Et nemo mittit vinum novum in utres

(a) S. Matthieu ne parle que des disciples de S. Jean ; S. Marc y joint les Pharisiens ; S. Luc ne parle que des Pharisiens : ce qui donne lieu de penser que ce fut à leur instigation que parlerent les disciples de S. Jean.

S. Matthieu , IX.  
runt , & ambo conser-  
vantur.

*La suite au Chap. XXI.  
de la III. Partie.*

S. Marc , II.  
rumpet vinum utres ,  
& vinum effunderetur ,  
& utres pereunt : sed  
vinum novum in utres  
novos mitti debet.

*La suite au Chap. II.  
de la III. Partie.*

39. Et nemo bibens  
vetus ; dicit enim : Vetus  
melius est. (a)

*La suite au Chap. II. de la III. Partie.*

S. Luc , V.  
veteres : alioquin rum-  
pet vinum novum utres ,  
& ipsum effunderetur , &  
utres peribunt.

38. Sed vinum no-  
vum in utres novos mit-  
tendum est , & utraque  
conservantur.

vetus , statim vult no-  
vum ; dicit enim : Vetus  
melius est. (a)

II. PARTIE.  
Chap. XVI.

TROISIEME PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la seconde Pâque cé-  
lébrée par Jesus - Christ après son baptême , jusqu'à la  
troisième.*

III. PARTIE.  
Chap. I.

CHAPITRE I.

*Guérison du paralytique de la piscine ; & discours de Jesus  
sur sa divinité.*

*S. Jean , V. 1. & suiv.*

1. **P**OST hæc erat dies festus Judæorum , & ascendit Jesus Jerosoly-  
mam.

2. Et autem Jerosolymis probatica piscina , quæ cognominatur He-  
braicè Bethesda , quinque porticus habens.

3. In his jacebat multitudo magna languentium , cæcorum , claudo-  
rum , aridorum , expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebar secundum tempus in piscinam ,

XL.  
Languides  
piscine sana-  
tus ; & sermo  
Christi de sua  
divinitate.

(a) La suite du texte de ces trois Evan-  
gélites , concernant les épis verts rompus ,  
froissés & mangés par les disciples , nous  
avertit par ces circonstances , que ce fait ar-  
siva après Pâque : c'est ce qui nous obli-

ge d'interrompre ici la suite de ces trois tex-  
tes , comme le fait M. Thoynard , pour y  
placer celui de S. Jean touchant le paraly-  
tique de la piscine , dont la guérison tient à  
cette fête.

& movebatur aqua : & qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ , sanus fiebat à quacumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi , triginta & octo annos habens in infirmitate sua.

6. Hunc cum vidisset Jesus jacentem , & cognovisset quia jam multum tempus haberet , dicit ei : Vis sanus fieri ?

7. Respondit ei languidus : Domine , hominem non habeo , ut cum turbata fuerit aqua , mittat me in piscinam : dum venio enim ego , alius ante me descendit :

8. Dicit ei Jesus : Surge , tolle grabatum tuum , & ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : & sustulit grabatum suum , & ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est ; non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit , ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum , & ambula.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo qui dixit tibi , Tolle grabatum tuum , & ambula ?

13. Is autem qui sanus fuerat effectus , nesciebat quis esset : Jesus enim declinavit à turba constituta in loco.

14. Postea invenit eum Jesus in templo , & dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare ; ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo , & nuntiavit Judæis , quia Jesus esset , qui fecit eum sanum.

16. Propterea persequiebantur Judæi Jesum , quia hæc faciebat in sabbato.

17. Jesus autem respondit eis : Pater meus usque modo operatur , & ego operor.

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere : quia non solum solvebat sabbatum , sed & patrem suum dicebat Deum , æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus , & dixit eis :

19. Amen , amen dico vobis : Non potest filius à se facere quidquam , nisi quod viderit Patrem facientem ; quæcumque enim ille fecerit , hæc & Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit filium , & omnia demonstrat ei , quæ ipse facit : & majora his demonstrabit ei opera , ut vos miremini.

21. Sicut enim Pater suscitavit mortuos , & vivificat ; sic & filius , quos vult , vivificat.

22. Neque enim Pater judicat quemquam ; sed omne iudicium dedit filio :

23. ut omnes honorificent filium , sicut honorificant Patrem : qui non honorificat filium , non honorificat Patrem , qui misit illum.

24. Amen , amen dico vobis , quia qui verbum meum audit , & cre-

Et ei qui misit me, habet vitam æternam, & in iudicium non venit, sed transit à morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, & nunc est, quando mortui audient vocem filii Dei, & qui audierint, vivent.

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso; sic dedit & Filio habere vitam in semetipso.

27. Et potestatem dedit ei iudicium facere, quia Filius hominis est.

28. Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem filii Dei.

29. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ: qui verò mala egerunt, in resurrectionem iudicii.

30. Non possum ego à meipso facere quidquam: sicut audio, iudico; & iudicium meum iustum est: quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

32. Alius est qui testimonium perhibet de me: & scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.

33. Vos misistis ad Joannem; & testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio: sed hæc dico, ut vos salvi sitis.

35. Ille erat lucerna ardens & lucens: vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

36. Ego autem habeo testimonium majus Joanne: Opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea; ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.

37. Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me: neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis.

38. Et verbum ejus non habetis in vobis manens; quia quem misit ille, huic vos non creditis.

39. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere; & illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me.

40. Et non vultis venire ad me, ut vitam habeatis.

41. Claritatem ab hominibus non accipio.

42. Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

43. Ego veni in nomine Patris mei, & non accipitis me: si alius venerit in nomine suo, illum accipietis.

44. Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ad invicem accipitis, & gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?

45. Nolite putare quia ego accusaturus sim vos apud Patrem: est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.

46. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan & mihi: de me enim ille scripsit.

47. Si autem illius litteris non creditis: quomodo verbis meis creditis ?

*La suite au Chapitre XXVI.*

## CHAPITRE II.

*Épis rompus & froissés par les disciples de Jesus au jour du sabbat.*

XLI.  
Spicarum con-  
fricatio in sab-  
bato.

S. Matth. XII. 1.-8.

1. **I**N illo tempore ; abiit Jesus per sata sabbato : discipuli autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas , & manducare.

2. Pharisei autem videntes , dixerunt ei : Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere sabbatis.

3. At ille dixit : Non legistis quid fecerit David , quando esuriit , & qui cum eo erant.

4. Quomodo intravit in domum Dei , & panes propositionis comedit , quos non licebat ei edere , neque his qui cum eo erant , nisi solis sacerdotibus ?

5. Aut non legistis in lege , quia sabbatis sacerdotes in templo sabbatum violant , & sine

S. Marc, II. 23. & suiv.

23. **E**T factum est iterum cum Dominus sabbatis ambularet per sata , & discipuli ejus cœperunt progredi , & vellere spicas.

24. Pharisei autem dicebant ei : Ecce quid faciunt sabbatis quod non licet ?

25. Et ait illis : Numquam legistis quid fecerit David , quando necessitatem habuit , & esuriit ipse & qui cum eo erant :

26. quomodo introivit in domum Dei sub Abiathar principe sacerdotum , & panes propositionis manducavit , quos non licebat manducare , nisi sacerdotibus , & dedit eis qui cum eo erant ?

27. Et dicebat eis :

S. Luc , VI. 1.-5

1. **F**ACTUM est autem in sabbato secundo primo , (a) cum transiret per sata , vellebant discipuli ejus spicas , & manducabant confricantes manibus.

2. Quidam autem Phariseorum dicebant illis : Quid facitis quod non licet in sabbatis ?

3. Et respondens Jesus ad eos dixit : Nec hoc legistis quod fecit David , cum esurisset ipse , & qui cum illo erant :

4. quomodo intravit in domum Dei , & panes propositionis sumpsit , & manducavit , & dedit his qui cum ipso erant : quos non licet manducare , nisi tantum sacerdotibus ?

(a) Sur le sabbat second-premier dont parle S. Luc , on a beaucoup varié ; & tout ce que l'on peut en dire , se réduit à de pures conjectures. Voyez la note sur cet endroit dans l'Harmonie.

<p><i>S. Matth. XII.</i>  <b>crimine sunt?</b>                  6. Dico autem vobis, quia templo major est hic.                  7. Si autem sciretis quid est: Misericordiam volo, &amp; non sacrificium; numquam condemnassetis innocentes.                  8. Dominus enim est Filius hominis, etiam sabbati. (a)</p>	<p><i>S. Marc, II.</i>                  Sabbatum propter hominem factum est, &amp; non homo propter sabbatum.                  28. Itaque dominus est Filius hominis, etiam sabbati.</p>	<p><i>S. Luc, VI.</i>                  5. Et dicebat illis: Quia dominus est Filius hominis, etiam sabbati.</p>	<p>III. PARTIS.                  Chap. II. &amp; III.   <i>Osee, vi. 6</i></p>
---	--	---	--

CHAPITRE III.

*Main seche guérie par Jesus au jour du sabbat. Douceur du Messie.*

<p><i>S. Matth. XII. 9.-21.</i>                  9. <b>E</b>T cùm inde transisset, venit in synagogam eorum.                  10. Et ecce homo manum habens aridam, &amp; interrogabant eum dicentes: Si licet sabbatis curare? ut accusarent eum.                  11. Ipse autem dixit illis: Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, &amp; si ceciderit hæc sabbatis in foveam, nonne tenebit &amp; levabit eam?                  12. Quanto magis melior est homo ove? Itaque licet sabbatis be-</p>	<p><i>S. Marc, III. 1.-12.</i>                  1. <b>E</b>T introivit iterùm in synagogam; &amp; erat ibi homo habens manum aridam.                  2. Et observabant eum, si sabbatis curaret, ut accusarent illum.                  3. Et ait homini habenti manum aridam: Surge in medium.                  4. Et dicit eis: Licet sabbatis benefacere, an malè; animam salvam facere, an perdere? At illi tacebant.                  5. Et circumspiciens eos cum ira, contrista-</p>	<p><i>S. Luc, VI. 6.-11.</i>                  6. <b>F</b>ACTUM est autem &amp; in alio sabbato, ut intraret in synagogam, &amp; doceret: &amp; erat ibi homo, &amp; manus ejus dextra erat arida.                  7. Observabant autem Scribæ &amp; Pharisæi, si in sabbato curaret: ut invenirent unde accusarent eum.                  8. Ipse verò sciebat cogitationes eorum; &amp; ait homini qui habebat manum aridam: Surge, &amp; sta in medium: &amp; surgens stetit.                  9. Ait autem ad illos</p>	<p>XLII.                  Manus arida sabbato sanata, Christi mansuetudo.</p>
---	---	--	---

(a) Le parallele & l'enchaînement des textes de S. Marc & de S. Luc nous obligent de ramener ici le texte du Chap. XII, de S. Matthieu, qui par la même raison va se trouver continué dans le Chapitre suivant.

III. PARTIE.  
Chap. III.

S. Matthieu, XII.

nefacere.

13. Tunc ait homini : *Extende manum tuam : & extendit , & restituta est sanitati sicut altera.*

14. Exeuntes autem Pharisei , consilium faciebant adversus eum , quomodo perderent eum.

15. *Jesus autem sciens recessit inde ; & secuti sunt eum multi , & curavit eos omnes.*

16. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent :

17. ut adimpleretur quod dictum est per *Isaiam Prophetam dicentem :*

*Isai. XLII. 1.  
& seqq.*

18. *Ecce puer meus quem elegi , dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ : ponam spiritum meum super eum , & iudicium gentibus nuntiabit.*

19. Non contendet , neque clamabit , neque audiet aliquis in plateis vocem ejus.

20. *Arundinem quassatam non confringet , & linum fumigans non extinguet , donec ejiciat ad victoriam iudicium.*

21. *Et in nomine ejus gentes sperabunt.*

S. Marc , III.

tus super cœcitate cordis eorum , dicit homini : *Extende manum tuam : & extendit , & restituta est manus illi.*

6. Exeuntes autem Pharisei , statim cum Herodianis consilium faciebant adversus eum , quomodo eum perderent.

7. *Jesus autem cum discipulis suis recessit ad mare , & multa turba à Galilæa & Judæa secuta est eum ,*

8. & ab Jerosolymis , & ab Idumæa & trans

Jordanem , & qui circa Tyrum & Sidonem , multitudo magna , audientes quæ faciebat , venerunt ad eum.

9. Et dixit discipulis suis ut navicula sibi deserviret propter turbam , ne comprimerent eum.

10. Multos enim sanabat , ita ut irruerent in eum , ut illum tangerent , quotquot habebant plagas.

11. Et spiritus immundi , cum illum videbant , procidebant ei , & clamabant dicentes :

12. Tu es Filius Dei. Et vehementer comminabatur eis ne manifestarent illum.

*La suite au Chap. suivant.*

S. Luc , VI

Jesus : *Interrogo vos si licet sabbatis benefacere an malè ; animam salvam facere , an perdere ?*

10. Et circumspexit omnibus dixit homini : *Extende manum tuam ; & extendit , & restituta est manus ejus.*

11. Ipsi autem repleti sunt insipientiâ , & colloquebantur ad invicem quidnam facerent Jesu.

*La suite au Chapitre suivant.*

*La suite au Chap. XIV.*

CHAPITRE

## C H A P I T R E I V.

III. PARTIE  
Chap. IV.*Electio des douze Apôtres.*

S. Marc , III. 13.-19.

13. **E**T ascendens in montem , vocavit ad se quos voluit ipse , & venerunt ad eum.

14. Et fecit ut essent duodecim cum illo : & ut mitteret eos prædicare.

15. Et dedit illis potestatem curandi infirmitates , & ejiciendi dæmonia.

16. Et imposuit Simoni nomen Petrus : ( a )

17. & Jacobum Zebedæi , & Joannem fratrem Jacobi ; ( & imposuit eis nomina Boanerges , quod est , filii tonitruï : )

18. & Andream , & Philippum , & Bartholomæum , & Matthæum , & Thomam , & Jacobum Alphæi , & Thaddæum , & Simonem Cananæum :

19. & Judam Iscariotem , qui & tradidit illum : ( b )

*La suite au Chap. XIV.*

S. Luc , VI. 12.-16.

12. **F**ACTUM est autem in illis diebus , exiit in montem orare , & erat per noctans in oratione Dei.

13. Et cùm dies factus esset , vocavit discipulos suos ; & elegit duodecim ex ipsis ; ( quos & Apostolos nominavit. )

14. Simonem , quem cognominavit Petrum , & Andream fratrem ejus , Jacobum & Joannem , Philippum & Bartholomæum ,

15. Matthæum & Thomam , Jacobum Alphæi , & Simonem , qui vocatur Zelotes ;

16. & Judam Jacobi , & Judam Iscariotem , qui fuit proditor. ( b )

*La suite au Chap. suivant.*XLIII.  
Duodecim  
Apostolorum  
electio.

( a ) Ce verset est assez visiblement une parenthèse qui suppose auparavant ces deux mots que l'on trouve en effet dans quelques exemplaires Grecs : *Primum Simonem , ( & imposuit Simoni Petrus : ) & Jacobum Zebedæi , &c.* On sous-entend , *Elegit ergo* , ou le mot *vocavit* exprimé dans le  $\psi$ . 13.

( b ) Les textes de S. Marc & de S. Luc placent ici l'élection des douze Apôtres qui sera rappelée plus loin par S. Matthieu ; le récit de cet Evangéliste est lié de manière que j'ai cru ne devoir pas en rappeler ici ce fragment.



## CHAPITRE V.

*Première partie du Sermon de Jesus-Christ sur la montagne.*

S. Matthieu, V. 1. &amp; suiv.

1. **V**IDENS autem Jesus turbas, ascendit in montem, & cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus,

2. & aperiens os suum, docebat eos, dicens: (a)

3. Beati pauperes spiritu: quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

4. Beati mites: quoniam ipsi possidebunt terram.

5. Beati qui lugent: quoniam ipsi consolabuntur.

6. Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam: quoniam ipsi saturabuntur.

7. Beati misericordes: quoniam ipsi misericordiam consequentur.

8. Beati mundo corde: quoniam ipsi Deum videbunt.

9. Beati pacifici: quoniam filii Dei vocabuntur.

10. Beati qui persecutionem patientur propter justitiam: quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

11. Beati estis cum maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, &

S. Luc, VI. 17.-36.

17. **E**T descendens cum illis, stetit in loco campestri, & turba discipulorum ejus, & multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, & Jerusalem, & maritima, & Tyri, & Sidonis;

18. qui venerant ut audirent eum, & sanarentur à languoribus suis; & qui vexabantur à spiritibus immundis, curabantur.

19. Et omnis turba quærebat eum tangere: quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes.

20. Et ipse elevatis oculis in discipulos suos dicebat: (a) Beati pauperes; quia vestrum est regnum Dei.

21. Beati qui nunc esuritis: quia saturabimini. Beati qui nunc fletis: quia ridebitis.

22. Beati eritis cum vos oderint homines, & cum separaverint vos, & reprobraverint, & ejecerint nomen vestrum tamquam malum propter Filium hominis.

23. Gaudete in illa die, & exultate

XLIV.  
Sermonis  
Christi in  
monte, pars  
prima.

(a) Le discours que place ici S. Luc est assez évidemment le sermon sur la montagne rapporté par S. Matthieu avec plus d'étendue. Quant à ce que S. Luc dit que Jesus *descendit*, au lieu que S. Matthieu dit que Jesus *monta*; c'est que S. Matthieu rappelle ce que S. Luc rapporte au §. 12. que d'abord Jesus *monta*; après quoi Jesus *descendit* comme le dit S. Luc. Ainsi le texte de S. Luc, nous ramène ici au Chap. v. de S. Matthieu. Si dans le Discours rapporté

par S. Matthieu, il se trouve des paroles que S. Luc rapporte ailleurs, on ne peut pas en conclure qu'elles aient été transposées par l'un ou l'autre de ces deux Evangélistes, ni même par leurs Copistes: Jesus-Christ peut avoir dit les mêmes paroles en deux occasions différentes. On le prouve par le texte même de S. Matthieu, où cette parole, *Si oculus tuus scandalizat te*, &c. se trouve répétée deux fois, v. 29. & 30. xviii, 8. & 9.

## S. Matthieu, V.

dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me.

12. Gaudete, & exultate; quoniam merces vestra copiosa est in cœlis: sic enim persecuti sunt Prophetas qui fuerunt ante vos.

13. Vos estis sal terræ: quod si sal evanuerit; in quo salietur? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, & conculcetur ab hominibus.

14. Vos estis lux mundi: non potest civitas abscondi supra montem posita.

15. Neque accendunt lucernam, & ponunt eam sub modio, sed super candelabrum; ut luceat omnibus qui in domo sunt.

16. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.

17. Nolite putare, quoniam veni solvere Legem aut Prophetas: non veni solvere, sed adimplere.

18. Amen quippe dico vobis, donec transeat cœlum & terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege donec omnia fiant.

19. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, & docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum: qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.

20. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plusquam Scribarum & Phariseorum, non intrabitis in regnum cœlorum.

21. Audistis quia dictum est antiquis: Non occides; qui autem occiderit, reus erit iudicio.

22. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio; qui autem dixerit, fratri suo, Raca; reus erit concilio: qui autem dixerit, Fatue; reus erit gehennæ ignis.

23. Si ergo offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te:

24. Relinque ibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offeres munus tuum.

25. Esto consentiens adversario tuo citò dum es in via cum eo: ne fortè tradat te adversarius iudicii, & iudex tradat te ministro; & in carcerem mittaris.

## S. Luc, VI.

tate; ecce enim merces vestra multa est in cœlo; secundum hæc enim faciebant Prophetis patres eorum.

24. Verumtamen vœ vobis divitibus: quia habetis consolationem vestram.

25. Vœ vobis, qui saturati estis: quia esurietis. Vœ vobis, qui ridetis nunc: quia lugebitis & flebitis.

26. Vœ cum benedixerint vobis homines; secundum hæc enim faciebant pseudoprophetis patres eorum.

*La suite à la fin de ce Chapitre.*

III. PARTIE,  
Chap. V.

26. Amen dico tibi , non exies inde , donec reddas novissimum quadrantem. (a)

27. Audistis , quia dictum est antiquis : Non mœchaberis.

28. Ego autem dico vobis : Quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam , jam mœchatus est eam in corde suo.

29. Quòd si oculus tuus dexter scandalizat te , erue eum , & projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum , quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.

30. Et si dextera manus tua scandalizat te , abscide eam , & projice abs te : expedit enim tibi , ut pereat unum membrorum tuorum , quàm totum corpus tuum eat in gehennam.

31. Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam , det ei libellum repudii.

32. Ego autem dico vobis : Quia omnis qui dimiserit uxorem suam , exceptâ fornicationis causâ , facit eam mœchari ; & qui dimissam duxerit , adulterat.

33. Iterùm audistis , quia dictum est antiquis : Non perjurabis : reddes autem Domino juramenta tua.

34. Ego autem dico vobis , non jurare omninò , neque per cœlum , quia thronus Dei est ;

35. neque per terram , quia scabellum est pedum ejus ; neque per Jerosolymam , quia civitas est magni Regis.

36. Neque per caput tuum juraveris , quia non pòtes unum capillum album facere aut nigrum.

37. Sit autem sermo vester , Est , est ; Non , non : quod autem his abundantius est , à malo est.

38. Audistis , quia dictum est : Oculum pro oculo , & dentem pro dente.

39. Ego autem dico vobis , non resistere malo : sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam , præbe illi & alteram.

40. Et ei qui vult tecum judicio contendere , & tunicam tuam tollere , dimitte ei & pallium.

41. Et quicumque te angariaverit mille passus , vade cum illo & alia duo.

42. Qui petit à te , da ei ; & volenti mutuari à te , ne avertaris.

43. Audistis , quia dictum est :  
Diliges proximum tuum , & odio  
habebis inimicum tuum.

S. Luc , VI.

27. Sed vobis dico , qui auditis :  
44. Ego autem dico vobis : Dili- | Diligite inimicos vestros ; benefa-

(a) M. Arnauld rappelle ici une parole | Luc, xii. 58. & 59. Elle peut être du nombre  
semblable qui se trouve dans le texte de S. | de celles qui ont été répétées deux fois.

S. Matthieu , V.

gite inimicos vestros ; benefacite his qui oderunt vos : & orate pro persequentibus & calumniantibus vos :

45. ut litis filii Patris vestri qui in cœlis est , qui solem suum oriri facit super bonos & malos , & pluit super justos & injustos.

46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt , quam mercedem habebitis ? nonne & publicani hoc faciunt ?

47. Et si salutaveritis fratres vestros tantum , quid amplius facitis ? nonne & Ethnici hoc faciunt.

48. Estote ergo vos perfecti , sicut & Pater vester cœlestis perfectus est.

*La suite au Chapitre suivant.*

nam & peccatores diligentes se diligunt.

33. Et si benefeceritis his qui vobis benefaciunt , quæ vobis est gratia ? siquidem & peccatores hoc faciunt.

34. Et si mutuum dederitis his à quibus speratis recipere ; quæ gratia est vobis ? nam & peccatores peccatoribus fenerantur , ut recipiant æqualia.

35. Verumtamen diligite inimicos vestros : benefacite , & mutuum date , nihil inde sperantes : & erit merces vestra multa , & eritis filii altissimi ; quia ipse benignus est super ingratos & malos.

36. Estote ergo misericordes , sicut & Pater vester misericors est.

*La suite au Chapitre VII.*

S. Luc , VI.

cite his qui oderunt vos.

28. Benedicite maledicentibus vobis , & orate pro calumniantibus vos.

29. Et qui te percutit in maxillam , præbe & alteram : & ab eo qui aufert tibi vestimentum , etiam tunicam noli prohibere.

30. Omni autem petenti te , tribue ; & qui aufert quæ tua sunt , ne repetas.

31. Et prout vultis ut faciant vobis homines , & vos facite illis similiter.

32. Et si diligitis eos qui vos diligunt , quæ vobis est gratia ?

III. PARTIE.  
Chap. V. &  
VI.

## CHAPITRE VI.

*Seconde partie du sermon de Jesus-Christ sur la montagne.*

*S. Matthieu , VI. I. & suiv.*

I. **A**T TENDITE ne justitiam vestram faciatis coram hominibus , ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est.

2. Cum ergo facis eleemosynam , noli tubâ canere ante te , sicut hypocritæ faciunt in synagogis & in vicis , ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis , receperunt mercedem suam.

3. Te autem faciente eleemosynam , nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua :

Sermonis  
Christi in  
monte para  
secunda.

4. ut sit eleemofyna tua in abscondito , & Pater tuus qui videt in abscondito ; reddet tibi. (a)
5. Et cùm oratis , non eritis sicut hypocritæ , qui amant in synagogis & in angulis platearum stantes orare , ut videantur ab hominibus : amen dico vobis , receperunt mercedem suam.
6. Tu autem cùm oraveris , intra in cubiculum tuum , & clauso ostio , ora patrem tuum in abscondito : & Pater tuus qui videt in abscondito , reddet tibi. (a)
7. Orantes autem nolite multùm loqui , sicut ethnici : putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.
8. Nolite ergo assimilari eis : scit enim Pater vester quid opus sit vobis , antequam petatis eum.
9. Sic ergo vos orabitur : Pater noster , qui es in cœlis : sanctificetur nomen tuum :
10. adveniat regnum tuum : fiat voluntas tua , sicut in cœlo , & in terra :
11. panem nostrum supersubstantialem (b) da nobis hodie :
12. & dimitte nobis debita nostra , sicut & nos dimittimus debitoribus nostris :
13. & ne nos inducas in tentationem ; sed libera nos à malo. Amen.
14. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum ; dimittet & vobis Pater vester cœlestis delicta vestra.
15. Si autem non dimiseritis hominibus , nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.
16. Cùm autem jejunatis , nolite fieri sicut hypocritæ tristes : exterminant enim facies suas , ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis , quia receperunt mercedem suam.
17. Tu autem cùm jejunas , unge caput tuum , & faciem tuam lava :
18. ne videaris hominibus jejunans , sed Patri tuo qui est in abscondito : & Pater tuus qui videt in abscondito , reddet tibi. (a)
19. Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra , ubi ærugo & tinea demolitur ; & ubi fures effodiunt & furantur.
20. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo : ubi neque ærugo , neque tinea demolitur ; & ubi fures non effodiunt , nec furantur.
21. Ubi enim est thesaurus tuus , ibi est & cor tuum.

(a) Dans ces trois versets 4. 6. 18. le Grec dit : *reddet tibi in manifesto*.

(b) L'oraison Dominicale se trouve répétée dans S. Luc , xi. 2. & suiv. & là le même mot Grec ici exprimé par *supersubstantialem* , se trouve rendu par *quotidianum* : il signifie proprement *crastinum* , le pain

dont nous allons avoir besoin : l'expression *quotidianum* a prévalu dans l'usage que l'on fait tous les jours de cette prière , & rentre dans le sens de *crastinum* ; puisque c'est demander chaque jour le pain dont on a besoin pour chaque jour.

22. lucerna corporis tui est oculus tuus : si oculus tuus fuerit simplex ; totum corpus tuum lucidum erit.

23. Si autem oculus tuus fuerit nequam , totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen quod in te est , tenebræ sunt ; ipsæ tenebræ quantæ erunt ?

24. Nemo potest duobus dominis servire ; aut enim unum odio habebit , & alterum diliget ; aut unum sustinebit , & alterum contemnet. Non potestis Deo servire & mammonæ.

25. Ideò dico vobis ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis , neque corpori vestro quid induamini : nonne anima plus est quàm esca , & corpus plus quàm vestimentum ?

26. Respicite volatilia cœli , quoniam non serunt neque metunt , neque congregant in horrea : & Pater vester cœlestis pascit illa : nonne vos magis pluris estis illis ?

27. Quis autem vestrùm cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ?

28. Et de vestimento quid solliciti estis ? Considerate lilia agri quomodo crescunt : non laborant , neque nent.

29. Dico autem vobis , quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.

30. Si autem fœnum agri quod hodie est , & cras in clibanum mittitur , Deus sic vestit : quantò magis vos , modicæ fidei ?

31. Nolite ergo solliciti esse dicentes : Quid manducabimus ; aut quid bibemus ; aut quo operiemur ?

32. ( hæc enim omnia gentes inquirunt : ) scit enim Pater vester , quia his omnibus indigeris.

33. Quærite ergo primùm regnum Dei , & justitiam ejus , & hæc omnia adjicientur vobis.

33. Nolite ergo solliciti esse in crastinum : crastinus enim dies sollicitus erit sibiipsum : sufficit diei malitia sua.

## C H A P I T R E V I I .

*Troisième partie du sermon de Jesus-Christ sur la montagne.*

S. Math. VII. 1. & suiv.

1. **N**OLITE judicare , ut non judicemini.

2. In quo enim judicio judicaveritis , judicabimini : & in qua mensura mensi fueritis , remetietur vobis.

S. Luc , VI. 37. & suiv.

37. **N**OLITE judicare , & non judicabimini : nolite condemnare , & non condemnabimini : dimittite , & dimittemini.

38. Date , & dabitur vobis ;

Sermo de  
Christi in  
monte par  
tertia.

## S. Matthieu, VII.

3. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine ejciam festucam de oculo tuo; & ecce trabs est in oculo tuo?

5. Hypocrita, ejite primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

6. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos; ne fortè conculcent eas pedibus suis, & conversi dirumpant vos.

7. Petite, & dabitur vobis: quærite, & invenietis: pulsate, & aperietur vobis.

8. Omnis enim qui petit, accipit; & qui quærit, invenit; & pulsanti aperietur.

9. Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei?

10. aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei.

11. Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: quantò magis Pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se?

12. Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis: hæc est enim Lex & Prophetæ.

13. Intrate per angustam portam: quia lata porta, & spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.

14. Quàm angusta porta, & arcta via est, quæ ducit ad vitam: & pauci sunt qui inveniant eam!

15. Attendite à falsis Prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium; intrinsecus autem sunt lupi rapaces.

16. A fructibus eorum cognoscetis eos: numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

17. Sic omnis arbor bona fructus bonos facit: mala autem arbor malos fructus facit.

## S. Luc, VI.

mensuram bonam, & confertam; & coagitatam, & supereffluentem dabunt in sinum vestrum: eadem quippe mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis.

39. Dicebat autem illis & similitudinem: Numquid potest cæcus cæcum ducere? nonne ambo in foveam cadunt?

40. Non est discipulus super magistrum: perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.

41. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui; trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras?

42. Autquomodo potes dicere fratri tuo: Frater, sine ejciam festucam de oculo tuo: ipse in oculo tuo trabem non videns? hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo; & tunc perspicias ut eduças festucam de oculo fratris tui.

*La suite plus bas.*

## S. Luc. VI.

43. Non est enim arbor bona; quæ facit fructus malos: neque arbor mala, faciens fructum bonum.

44. Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim

18. Non

## S. Matthieu, VII.

18. Non potest arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.

19. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum , excidetur , & in ignem mittetur.

20. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

21. Non omnis qui dicit mihi , Domine , Domine , intrabit in regnum cœlorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est , ipse intrabit in regnum cœlorum.

22. Multi dicent mihi in illa die : Domine , Domine , nonne in nomine tuo prophetavimus , & in nomine tuo dæmonia ejecimus , & in nomine tuo virtutes multas fecimus ?

23. Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite à me , qui operamini iniquitatem.

24. Omnis ergo qui audit verba mea hæc , & facit ea , assimilabitur viro sapienti qui ædificavit domum suam supra petram.

25. Et descendit pluvia , & venerunt flumina , & flaverunt venti , & irruerunt in domum illam , &

26. Et omnis qui audit verba mea hæc , & non facit ea , similis erit viro stulto , qui ædificavit domum suam super arenam.

27. Et descendit pluvia , & venerunt flumina , & flaverunt venti , & irruerunt in domum illam , & cecidit ; & fuit ruina illius magna.

28. Et factum est , cum consummasset Jesus verba hæc , admirabantur turbæ super doctrina ejus.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens , & non sicut Scribæ eorum & Pharisei.

## S. Luc, VI.

de spinis colligunt ficus ; neque de rubo vindemiant uvam.

45. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum ; & malus homo de malo thesauro profert malum : ex abundantia enim cordis os loquitur.

46. Quid autem vocatis me , Domine , Domine ; & non facitis quæ dico ?

47. Omnis qui venit ad me , & audit sermones meos , & facit eos , ostendam vobis cui similis sit :

48. Similis est homini ædificantij domum , qui fodit in altum , & posuit fundamentum super petram : inundatione autem facta , illisum est flumen domui illi , & non potuit eam movere ; fundata enim erat super petram.

49. Qui autem audit & non facit , similis est homini ædificantij domum suam super terram sine fundamento : in quam illisus est fluvius , & continuo cecidit ; & facta est ruina domus illius magna.

*La suite au Chap. IX.*

& non cecidit : fundata enim erat super petram.

26. Et omnis qui audit verba mea hæc , & non facit ea , similis erit viro stulto , qui ædificavit domum suam super arenam.

27. Et descendit pluvia , & venerunt flumina , & flaverunt venti , & irruerunt in domum illam , & cecidit ; & fuit ruina illius magna.

28. Et factum est , cum consummasset Jesus verba hæc , admirabantur turbæ super doctrina ejus.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens , & non sicut Scribæ eorum & Pharisei.

III. PARTIE.  
Chap. VIII.  
& IX.

## CHAPITRE VIII.

### Guérison d'un Lépreux.

S. Matth. VIII. 1. - 4.

XLV.  
Leprosi mundationis.

1. **C**UM autem descendisset de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ :  
2. & ecce leprosus veniens adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare.  
3. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo ; mundare. Et confestim mundata est lepra ejus.  
4. Et ait illi Jesus : Vide, nemini dixeris ; sed vade, ostende te Sacerdoti ; & offer munus quod præcepit Moyses in testimonium illis. (a)

## CHAPITRE IX.

### Guérison du serviteur d'un Centenier.

XLVI.  
Centurionis  
servus sanatus.

S. Matthieu, VIII. 5. - 13.

5. **C**UM autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum,  
6. & dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & malè torquetur.  
7. Et ait illi Jesus : Ego veniam, & curabo eum.  
8. Et respondens Centurio, ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum ; sed tantùm dic verbo, & sanabitur puer meus.  
9. Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, & dico huic ; Vade ; & vadit ; & alii, Veni ; & venit ; & servo meo, Fac hoc, & facit.  
10. Audiens autem Jesus miratus

S. Luc, VII. 1. - 10.

1. **C**UM autem impleisset omnia verba sua in aures plebis, intravit Capharnaum.  
2. Centurionis autem cujusdam servus malè habens, erat moriturus ; qui illi erat pretiosus.  
3. Et cùm audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, & salvaret servum ejus.  
4. At illi cùm venissent ad Jesum, rogabant eum, sollicitè dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes.  
5. Diligit enim gentem nostram ; & synagogam ipse ædificavit nobis.  
6. Jesus autem ibat cum illis : & cùm jam non longè esset à domo, misit ad eum Centurio amicos, di-

(a) M. Arnauld confond, comme on l'a vu, ce Lépreux dont S. Matthieu met la guérison après le sermon sur la montagne, avec celui dont parlent S. Marc & S. Luc, & dont S. Luc met la guérison bien avant le sermon sur la montagne.

## S. Matthieu, VIII.

est, & sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel.

11. Dico autem vobis, quod multi ab Oriente & Occidente veniunt, & recumbent cum Abraham & Isaac & Jacob, in regno cœlorum.

12. Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, & stridor dentium.

13. Et dixit Jesus Centurioni : Vade ; & sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora. (a)

*La suite au Chap. X. de la II. Partie.*

10. Et reversi, qui missi fuerant, languerat, sanum. (a)

## S. Luc, VII.

cens : Domine, noli vexari ; non enim sum dignus ut sub tectum meum intres.

7. Propter quod & meipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te ; sed dic verbo, & sanabitur puer meus.

8. Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites : & dico huic, Vade ; & vadit : & alii, Veni ; & venit : & servo meo, Fac hoc ; & facit.

9. Quo audito, Jesus miratus est : & conversus, sequentibus se turbis dixit : Amen dico vobis, nec in Israel tantam fidem inveni.

domum, invenerunt servum, qui-

III PARTIE.  
Chap. IX. &  
X.

## C H A P I T R E X.

*Résurrection du fils de la veuve de Naïm.*

## S. Luc, VII. 11.-18.

11. **E**T factum est deinceps ibat in civitatem quæ vocatur Naim : & ibant cum eo discipuli ejus, & turba copiosa.

12. Cum autem appropinquaret portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ ; & hæc vidua erat : & turba civitatis multa cum illa.

13. Quam cum vidisset Dominus, misericordiâ motus super eam, dixit illi : Noli flere.

XLVII.  
Filius viduæ  
suscitatus.

(a) Il est assez évident que la guérison de ce paralytique serviteur d'un Centenier, dans S. Matthieu & dans S. Luc, est le même fait. La différence qui se trouve entre le mot *accessit* de S. Matthieu, & le mot *misit* de S. Luc, se concilie par le mot *rogans* commun aux deux Evangélistes : car S. Luc ne dit pas *misit*... *rogantes*, mais *misit*... *rogans* : ainsi c'étoit lui qui demandoit par la bouche de ceux qu'il avoit

envoyés, & de même c'étoit lui qui s'approchoit de Jesus en la personne de ceux qui venoient de sa part. On verra quelque chose de semblable dans la demande des fils de Zébédée par la bouche de leur mère. C'est elle qui s'approche avec eux & demande pour eux selon S. Matthieu ; *accessit*... *petens* : ce sont eux-mêmes qui s'approchant avec elle demandent par elle selon S. Marc : *accedunt*... *dicentes*.

III. PARTIE.  
Chap. X. &  
XI.

14. Et accessit , & tetigit loculum : ( hi autem qui portabant , steterunt : ) & ait : Adolescens , tibi dico : Surge.

15. Et resedit qui erat mortuus , & cœpit loqui : & dedit illum matri suæ.

16. Accepit autem omnes timor ; & magnificabant Deum , dicentes : Quia Propheta magnus surrexit in nobis : & quia Deus visitavit plebem suam.

17. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo , & in omnem circa regionem.

18. Et nuntiaverunt Joanni discipuli ejus de omnibus his.

## C H A P I T R E X I.

*Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jesus. Discours de Jesus sur S. Jean.*

S. Matthieu, XI. 2.-19.

XEVIII.  
Legati Joannis  
ad Christum.  
Sermo Christi  
de Joanne.

2. **J**OANNES autem cum audisset in vinculis opera Christi , mitens duos de discipuli suis ,

3. ait illi : Tu es qui venturus es , an alium expectamus ?

4. Et respondens Jesus , ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis & vidistis :

5. cæci vident , claudi ambulant , leprosi mundantur , surdi audiunt , mortui resurgunt , pauperes evangelizantur :

6. & beatus est qui non fuerit scandalizatus in me.

7. Illis autem abeuntibus , cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre ? arundinem vento agitatam ?

8. Sed quid existis videre ? hominem mollibus vestitum ? ecce qui mollibus vestiuntur , in domibus regum sunt ,

9. Sed quid existis videre ? Prophetam ? etiam dico vobis , & plus

S. Luc, VII. 19.-35.

19. **E**T convocavit duos de discipulis suis Joannes , & misit ad Jesum , dicens : Tu es qui venturus es , an alium expectamus ?

20. Cum autem venissent ad eum viri , dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te dicens : Tu es qui venturus es , an alium expectamus ? :

21. In ipsa autem hora , multos curavit à languoribus & plagis & spiritibus malis , & cæcis multis donavit visum .

22. Et respondens , dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis & vidistis : Quia cæci vident , claudi ambulant , leprosi mundantur , surdi audiunt , mortui resurgunt , pauperes evangelizantur :

23. & beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.

24. Et cum discessissent nuntii Joannis , cœpit de Joanne dicere ad turbas : Quid existis in desertum videre ? arundinem vento agitatam ?

## S. Matthieu, XI.

quàm Prophetam.

10. Hic est enim de quo scriptum est: Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

11. Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista: qui autem minor est in regno cælorum, major est illo.

12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.

13. Omnes enim Prophetæ & lex usque ad Joannem prophetaverunt:

14. & si vultis recipere, ipse est Elias, quis venturus est.

15. Qui habet aures audiendi, audiat.

16. Cui autem similem æstimabo generationem istam? similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes cœqualibus,

17. dicunt: Cecinimus vobis, & non saltastis: lamentavimus & non planxistis.

18. Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet.

19. Venit filius hominis manducans & bibens, & dicunt: Ecce homo vorax, & potator vini, publicanorum & peccatorum amicus. Et justificata est sapientia à filiis suis (a)

*La suite au Chapitre suivant.*

35. Et justificata est sapientia ab

*La suite au Chapitre XIII.*

## S. Luc, VII.

25. Sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum? ecce qui in veste pretiosa sunt & deliciis, in domibus regum sunt.

26. Sed quid existis videre? Prophetam? utique dico vobis, & plusquam Prophetam.

27. Hic est de quo scriptum est: Ecce mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

28. Dico enim vobis: Major inter natos mulierum Propheta Joanne Baptistâ nemo est: qui autem minor est in regno Dei, major est illo.

29. Et omnis populus audiens, & publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.

30. Pharisei autem & legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.

31. Ait autem Dominus: cui ergo similes dicam homines generationis hujus? & cui similes sunt?

32. Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus: Cantavimus vobis tibis, & non saltastis: lamentavimus, & non plorastis.

33. Venit enim Joannes Baptista neque manducans panem, neque bibens vinum, & dicitis: dæmonium habet.

34. Venit Filius hominis manducans & bibens, & dicitis: Ecce homo devorator & bibens vinum, amicus publicanorum & peccatorum.

omnibus filiis suis. (a).

III. PARTIE.  
Chap. XI.

Mal. III. 2.

(a) Le parallèle du Texte de S. Luc rappelle ici celui du Chapitre XI. de S. Matthieu.

## CHAPITRE XII.

*Discours de Jesus-Christ sur l'incrédulité des Juifs.**S. Matthieu, XI. 20. & suivant.*Sermo Christi  
de Judæorum  
Incredulitate.

20. **T**UNC cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.

21. Væ tibi, Corozain; væ tibi, Bethsaida: quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio & cinere pœnitentiam egissent.

22. Verumtamen dico vobis: Tyro & Sidoni remissius erit in die judicii, quàm vobis.

23. Et tu, Capharnaum, numquid in cœlum exaltaberis? usque in infernum descendes; quia si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, fortè mansissent usque in hanc diem.

24. Verumtamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quàm tibi.

25. In illo tempore, respondens Jesus dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine cœli & terræ, quia abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti ea parvulis.

26. Ita, Pater: quoniam sic fuit placitum ante te.

27. Omnia mihi tradita sunt à Patre meo: & nemo novit Filium, nisi Pater: neque Patrem quis novit, nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare.

28. Venite ad me, omnes qui laboratis & onerati estis; & ego reficiam vos.

29. Tollite jugum meum super vos, & discite à me, quia mitis sum & humilis corde: & invenietis requiem animabus vestris.

30. Jugum enim meum suave est, & onus meum leve. (a)

*La suite au Chapitre II.*

(a) M. Thoynard sépare les versets 20.-24. d'avec les versets 25.-30. il renvoie les uns & les autres plus loin, c'est-à-dire, les uns à la suite du paragraphe LXIII. & les autres à la suite du paragraphe LXIV. Mais aucun texte des Evangélistes ne rappelle alors ces onze versets: au lieu qu'ici ils sont naturellement amenés par le paragraphe précédent, dont ils sont la suite: c'est pour-

quoi je les y place. M. Arnauld y rappelle le texte de Saint Luc, x. 13.-15. où l'on trouve les mêmes reproches contre Corozain, Bethsaïde & Capharnaüm: mais ce sont de ces traits qui peuvent se trouver répétés en différentes occasions; & le parallèle des textes ne nous permet pas de placer ici celui de S. Luc.

## CHAPITRE XIII.

III. PARTIE.  
Chap. XIII.*Pécheresse aux pieds de Jésus-Christ chez Simon le Pharisien.**S. Luc, VII. 36. & suiv.*

36. **R**OGABAT autem illum quidam de Phariseis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum Pharisei, discubuit.

LXIX.  
Peccatrix ad  
pedes Christi.

37. Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quòd accubisset in domo Pharisei, attulit alabastrum unguenti.

38. Et stans retrò secus pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes ejus, & unguento ungebat.

39. Videns autem Phariseus, qui vocaverat eum, ait intra se, dicens: Hic, si esset Propheta, sciret utique, quæ & qualis est mulier quæ tangit eum: quia peccatrix est.

40. Et respondens Jesus, dixit ad illum: Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait: Magister, dic.

41. Duo debitores erant cuidam sceneratori: unus debebat denarios quingentos, & alius quinquaginta.

42. Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque: quis ergo eum plus diligit?

43. Respondens Simon dixit: Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè judicasti.

44. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni: Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam; aquam pedibus meis non dedisti: hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, & capillis suis terfit.

45. Osculum mihi non dedisti: hæc autem ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.

46. Olco caput meum non unxisti: hæc autem unguento unxit pedes meos.

47. Propter quod dico tibi: Remittuntur ei peccata multa; quoniam dilexit multum: cui autem minus dimittitur, minus diligit.

48. Dixit autem ad illam: remittuntur tibi peccata.

49. Et cœperunt qui simul accumbabant, dicere intra se: Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?

50. Dixit autem ad mulierem: Fides tua te salvam fecit, vade in pace.

*S. Luc, VIII. 1.-3.*

1. Et factum est deinceps, & ipse iter faciebat per civitates & castella, prædicans & evangelizans regnum Dei; & duodecim cum illo;

2. & mulieres aliquæ, quæ erant curatæ à spiritibus malignis, & infirmitatibus: Maria quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant:

3. & Joanna uxor Chufæ procuratoris Herodis, & Sufanna, & aliz multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis.

*La suite au Chapitre XVII.*

CHAPITRE XIV.

*Guérison d'un possédé : blasphèmes des Pharisiens.*

S. Matthieu, XII. 22.-37.

S. Marc, III. 20.-30.

L.  
Dæmoniacus  
liberatus.  
Pharizæorum  
blasphemiz.

22. **T**UNC oblatuſ est ei dæmonium habens, cæcus & mutus, (a) & curavit eum; ita ut loqueretur & videret.

23. Et stupebant omnes turbæ, & dicebant: Numquid hic est Filius David?

24. Pharisæi autem audientes, dixerunt: Hic non eiecit dæmones, nisi in Beelzebub principe dæmoniorum.

25. Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis: Omne regnum divisum contra se, desolabitur; & omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit.

26. Et si satanas satanam eiecit, adversus se divisus est: quomodo ergo stabit regnum ejus?

27. Et si ego in Beelzebub eicio dæmones, filii vestri in quo eiciunt? Ideò ipsi iudices vestri erunt.

28. Si autem ego in Spiritu Dei

20. **E**T veniunt ad domum, & convenit iterum turba; ita ut non possent neque panem manducare.

21. Et cum audissent sui, exierunt tenere eum: dicebant enim: Quoniam in furorem versus est.

22. Et scribæ qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, & quia in principe dæmoniorum eiecit dæmonia.

23. Et convocatis eis, in parabolis dicebat illis: Quomodo potest satanas satanam eicere?

24. Et si regnum in se dividatur, non potest regnum illud stare.

25. Et si domus super semetipsam dispertiat, non potest domus illa stare.

26. Et si satanas consurrexerit in semetipsum, dispertitus est, & non poterit stare; sed finem habet.

27. Nemo potest vasa fortis in-

(a) M. Arnauld confond ce démoniaque aveugle & muet dont parle saint Matthieu, avec le démoniaque muet dont parle saint Luc, xi. 14. & comme la guérison de celui dont parle saint Luc, donna lieu à de semblables blasphèmes, M. Arnauld suppose que ces blasphèmes dont saint Luc fait mention,

sont ceux que rapportent saint Matthieu & saint Marc: mais l'enchaînement des textes de saint Marc & de saint Luc donne lieu de penser que ces blasphèmes furent prononcés en deux occasions différentes, & que le démoniaque dont parle saint Luc est différent de celui dont parle ici saint Matthieu.  
ejicio

## S. Matthieu, XII.

eijicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

29. Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, & vasa ejus diripere: nisi prius alligaverit fortem; & tunc domum illius diripiet?

30. Qui non est mecum, contra me est; & qui non congregat mecum spargit.

31. Ideò dico vobis: Omne peccatum & blasphemia remittetur hominibus; spiritus autem blasphemia non remittetur

32. Et quicumque dixerit verbum contra filium hominis, remittetur ei: qui autem dixerit contra spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro.

33. Aut facite arborem bonam, & fructum ejus bonum; aut facite arborem malam, & fructum ejus malum: siquidem ex fructu arbor agnoscitur.

34. Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur.

35. Bonus homo de bono thesauro profert bona; & malus homo de malo thesauro profert mala.

36. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.

37. Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis. (a)

## S. Marc, III.

gressus in domum diripere, nisi prius fortem alliget, & tunc domum ejus diripiet.

28. Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata & blasphemiam quibus blasphemaverint.

29. Qui autem blasphemaverit in spiritum sanctum, non habebit remissionem in æternum, sed reus erit æterni delicti.

30. Quoniam dicebant: Spiritum immundum habet. (a)

*La suite au Chapitre XVI.*

III. PARTIE.  
Chap. XIV.

(a) Le parallele du Chap. VIII. de saint Luc avec les Chapitres IV. & V. de saint Marc, nous obligent de reprendre ici la fin du Chapitre III. de saint Marc; & celui-ci rappelle la suite du Chap. XII. de S. Matthieu.



## C H A P I T R E X V .

*Discours de Jesus-Christ sur l'incrédulité des Juifs.*

S. Matthieu, XII. 38.-45.

LL.  
Sermo Christi  
de Judæorum  
incrédulitate.

38. **T**UNC responderunt ei quidam de Scribis & Pharisæis, dicentes :  
Magister, volumus à te signum videre.

39. Qui respondens ait illis : Generatio mala & adultera signum quærit ; & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ.

40. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus & tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus.

41. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, & condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ ; & ecce plusquàm Jonas hic.

42. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, & condemnabit eam : quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis ; & ecce plusquàm Salomon hic. (a)

43. Cùm autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.

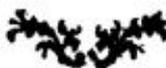
44. Tunc dicit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam & ornatam.

45. Tunc vadit & assumit septem alios spiritus secum nequiores se ; & intrantes habitant ibi ; & fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic pessimæ. (b)

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc, xi. 29.-36. où en effet on trouve les mêmes reproches faits aux Juifs ; mais ces reproches peuvent avoir été faits deux fois & en deux occasions différentes.

(b) M. Arnauld rappelle encore ici le texte de saint Luc, xi. 24.-26. où en effet

on trouve une comparaison semblable : mais elle peut avoir été employée deux fois : nous suivons l'ordre qui résulte du parallèle des textes de S. Marc & de S. Luc, qui rappellent ceux de S. Matthieu, & semblent en marquer l'ordre de manière que ces textes de S. Luc doivent en être distingués.



## CHAPITRE XVI.

*La Mere & les freres de Jesus-Christ le cherchent.**S. Math. XII. 46. & f.*

46. **A**DHUC eo lo-  
quente ad tur-  
bas, ecce mater ejus  
& fratres stabant foris,  
quærentes loqui ei.

47. Dixit autem ei  
quidam: Ecce mater  
tua & fratres tui foris  
stant quærentes te.

48. At ipse respon-  
dens dicenti sibi, ait:  
Quæ est mater mea? &  
qui sunt fratres mei?

49. Quicumque enim  
fecerit voluntatem Pa-  
tris mei, qui in cœlis  
est: ipse meus frater &  
soror, & mater est. (a)

*S. Marc, III. 31. & suiv.*

31. **E**T veniunt ma-  
ter ejus & fra-  
tres: & foris stantes  
miserunt ad eum vo-  
cantes eum.

32. Et sedebat circa  
eum turba; & dicunt  
ei: Ecce mater tua &  
fratres tui foris quærun-  
t te.

33. Et respondens  
eis, ait: Quæ est ma-  
ter mea, & fratres mei?

34. Et circumspiciens  
eos qui in circuitu ejus  
sedebant, ait: Ecce  
mater mea & fratres  
mei.

35. Qui enim fecerit  
voluntatem Dei, hic  
frater meus, & soror  
mea, & mater est. (a)

*S. Luc, VIII. 19.-21.*

19. **V**ENERUNT au-  
tem ad illum  
mater & fratres ejus,  
& non poterant adire  
eum præ turba.

20. Et nuntiatum est  
illi: Mater tua & fra-  
tres tui stant foris, vo-  
lentes te videre.

21. Qui respondens,  
dixit ad eos: Mater  
mea & fratres mei hi  
sunt, qui verbum Dei  
audiunt, & faciunt. (a)

*La suite au Chap. XIX.*LII.  
Mater & fra-  
tres Christi  
quærentes  
eum.

(a) Le parallele & l'enchaînement des  
textes de saint Matthieu & de saint Marc  
obligent de placer ici ce fait que saint Luc  
rappelle plus loin. Le mot *foris* qui se trouve  
dans les trois Evangélistes, prouve que cela  
arriva lorsque Jesus étoit encore dans la

maison; & l'on va voir qu'ensuite il en sor-  
tit pour aller vers la mer. Il faut observer  
que les Hébreux n'ayant point dans leurs  
verbes le plusque-parfait disent, *Venerunt*,  
pour *Venerant*. On peut donc le prendre ici  
en ce sens.



## C H A P I T R E X V I I .

*Paraboles proposées par Jesus aux Juifs.*LIII.  
Paraboles  
proposées.

S. Matth. XIII. 1.-35.

1. **I**N illo die exiens  
Jesus de domo,  
sedebat secus mare.2. Et congregatæ  
sunt ad eum turbæ mul-  
tæ, ita ut in naviculam  
ascendens sederet : &  
omnis turba stabat in  
littore.3. Et locutus est eis  
multa in parabolis, di-  
cens : Ecce exiit qui  
seminat, seminare.4. Et dum seminat,  
quædam ceciderunt se-  
cus viam, & venerunt  
volucres cæli, & co-  
mederunt ea.5. Alia autem ceci-  
derunt in petrosa, ubi  
non habebant terram  
multam ; & continuo  
exorta sunt, quia non  
habebant altitudinem  
terræ :6. Sole autem orto  
æstuaverunt, & quia  
non habebant radicem,  
aruerunt.7. Alia autem ceci-  
derunt in spinas ; &  
creverunt spinæ, &  
suffocaverunt ea.8. Alia autem ceci-  
derunt in terram bo-  
nam ; & dabant fruc-  
tum, aliud centesimum,

S. Marc, IV. 1.-34.

1. **E**T iterum cœpit  
docere ad mare ;  
& congregata est ad  
eum turba multa, ita  
ut navim ascendens fe-  
deret in mari, & om-  
nis turba circa mare  
super terram erat.2. Et docebat eos in  
parabolis multa, & di-  
cebat illis in doctrina  
sua :3. Audite : ecce exiit  
seminans ad seminan-  
dum.4. Et dum seminat,  
aliud cecidit circa viam,  
& venerunt volucres  
cæli, & comederunt  
illud.5. Aliud verò cecidit  
super petrosa, ubi non  
habuit terram multam :  
& statim exortum est,  
quoniam non habebat  
altitudinem terræ :6. & quando exor-  
tus est sol, exæstua-  
vit ; & eo quòd non  
habebat radicem, exa-  
ruit.7. Et aliud cecidit in  
spinis, & ascenderunt  
spinæ, & suffocaverunt  
illud, & fructum non  
dedit.

8. Et aliud cecidit in

S. Luc, VIII. 4.-18.

4. **C**UM autem tur-  
ba plurima con-  
venirent, & de civita-  
tibus properarent ad  
eum, dixit per simili-  
tudinem :5. Exiit qui seminat,  
seminare semen suum ;  
& dum seminat, aliud  
cecidit secus viam, &  
conculcatum est, &  
volucres cæli comede-  
runt illud.6. Et aliud cecidit  
supra petram, & na-  
rum aruit, quia non  
habebat humorem.7. Et aliud cecidit  
inter spinas, & simul  
exortæ spinæ suffoca-  
verunt illud.8. Et aliud cecidit in  
terram bonam ; & or-  
tum fecit fructum cen-  
tuplum. Hæc dicens cla-  
mabat : Qui habet aures  
audiendi, audiat.9. Interrogabant au-  
tem eum discipuli ejus,  
quæ esset hæc para-  
bola.10. Quibus ipse dixit :  
Vobis datum est nosse  
mysterium regni Dei ;  
cæteris autem in para-  
bolis : ut videntes non  
videant, & audientes

## S. Matth. XIII.

aliud sexagesimum ,  
aliud trigesimum.

9. Qui habet aures  
audiendi , audiat.

10. Et accedentes  
discipuli , dixerunt ei :  
Quare in parabolis lo-  
queris eis ?

11. Qui respondens ,  
ait illis : Quia vobis da-  
tum est nosse mysteria  
regni cœlorum ; illis  
autem non est datum.

12. Qui enim habet ,  
dabitur ei , & abunda-  
bit : qui autem non ha-  
bet , & quod habet ,  
auferetur ab eo.

13. Ideò in parabolis  
loquor eis : quia viden-  
tes non vident , & au-  
dientes non audiunt ,  
neque intelligunt.

14. Et adimpletur in  
eis prophetia Isaïæ di-  
centis : Auditum audietis ,  
& non intelligetis ; &  
videntes videbitis , &  
non videbitis.

15. Incrassatum est  
enim cor populi hujus ,  
& auribus graviter au-  
dierunt , & oculos suos  
clauferunt : nequando  
videant oculis , & au-  
ribus audiant , & corde  
intelligant ; & conver-  
tantur , & sanem eos.

16. Vestri autem  
beati oculi , quia vi-  
dent , & aures vestræ ,  
quia audiunt.

## S. Marc , IV.

terram bonam ; & da-  
bat fructum ascenden-  
tem & crescentem ; &  
afferebat unum trigin-  
ta , unum sexaginta ,  
& unum centum.

9. Et dicebat : Qui  
habet aures audiendi ,  
audiat.

10. Et cùm esset sin-  
gularis , interrogave-  
runt eum hi qui cum  
eo erant duodecim ,  
parabolam ,

11. & dicebat eis : Vo-  
bis datū est nosse myste-  
riū regni Dei ; illis au-  
tem qui foris sunt , in  
parabolis omnia fiunt :

12. ut videntes vi-  
deant , & non videant :  
& audientes audiant , &  
non intelligant : nequan-  
do convertantur , &  
dimittantur eis peccata.

13. Et ait illis : Nes-  
citis parabolam hanc ;  
& quomodo omnes pa-  
rabolas cognoscetis ?

14. Qui seminat ,  
verbum seminat.

15. Hi autem sunt  
qui circa viam , ubi se-  
minatur verbum , &  
cùm audierint , con-  
festim venit satanas , &  
aufert verbum quod se-  
minatum est in cordi-  
bus eorum.

16. Et hi sunt simi-  
liter , qui super petrosa  
feminantur : qui cùm

## S. Luc , VIII.

non intelligant.

11. Est autem hæc  
parabola : Semen est  
verbum Dei.

12. Qui autem secus  
viam , hi sunt qui au-  
diunt ; deinde venit dia-  
bolus , & tollit verbum  
de corde eorum , ne  
credentes salvi fiant.

13. Nam qui supra  
petram : qui cùm au-  
dierint , cum gaudio  
suscipiunt verbum : &  
hi radices non habent ,  
qui ad tempus credunt ,  
& in tempore tentatio-  
nis recedunt.

14. Quod autem in  
spinas cecidit , hi sunt  
qui audierunt , & à sol-  
licitudinibus , & divi-  
tiis , & voluptatibus  
terræ euntes suffocan-  
tur , & non referunt  
fructum.

15. Quod autem in  
bonam terram , hi sunt  
qui in corde bono &  
optimo audientes ver-  
bum retinent , & fruc-  
tum afferunt in patien-  
tia.

16. Nemo autem lu-  
cernam accendens , ope-  
rit eam vase , aut sub-  
tus lectum ponit ; sed  
supra candelabrum po-  
nit , ut intrantes vi-  
deant lumen.

17. Non est enim  
occultatum , quod non

III. PARTIE.  
Chap. XVII.

S. Matth. XIII.

17. Amen quippè dico vobis, quia multi Prophetæ & iusti cupierunt videre quæ videris, & non viderunt; & audire quæ auditis, & non audierunt.

18. Vos ergo audite parabolam seminantis.

S. Marc, IV.

audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud:

17. & non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde ortâ tribulatione & persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.

18. Et alii sunt qui in spinis seminantur: hi sunt qui verbum audiunt,

S. Luc, VIII.

manifestetur; nec absconditum quod non cognoscatur, & in palam veniat.

18. Videte ergo quomodo audiatis. Qui enim habet, dabitur illi; & quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.

*La suite au Chapitre précédent.*

S. Matthieu, XIII.

19. Omnis qui audit verbum regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod seminatum est in corde ejus: hic est qui secus viam seminatus est.

20. Qui autem super petrosa seminatus est, hic est, qui verbum audit, & continuo cum gaudio accipit illud.

21. Non habet autem in se radicem, sed est temporalis; factâ autem tribulatione & persecutione propter verbum, continuo scandalizatur.

22. Qui autem seminatus est in spinis, hic est qui verbum audit, & sollicitudo seculi istius, & fallacia divitiarum, suffocat verbum, & sine fructu efficitur.

23. Qui verò in terram bonam seminatus est, hic est qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud verò trigesimum.

24. Aliam parabolam proposuit

S. Marc, IV.

19. & æumnæ seculi, & deceptio divitiarum, & circa reliqua concupiscentiæ, introeuntes suffocant verbum, & sine fructu efficitur.

20. Et hi sunt, qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, & suscipiunt & fructificant unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.

21. Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? nonne ut super candelabrum ponatur?

22. Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.

23. Si quis habet aures audiendi, audiat.

24. Et dicebat illis: Videte quid audiatis: in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, & adjicietur vobis.

25. Qui enim habet, dabitur illi; & qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.

26. Et dicebat: Sic est regnum

## S. Mathieu, XIII.

illis, dicens: Simile factum est regnum cœlorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo.

25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, & supereminavit zizania in medio tritici, & abiit.

26. Cùm autem crevisset herba, & fructum fecisset, nunc apparuerunt & zizania.

27. Accedentes autem servi patrisfamilias, dixerunt ei: Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? unde ergo habet zizania?

28. Et ait illis: Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei: Vis, imus, & colligimus ea?

29. Et ait: Non, ne fortè colligentes zizania, eradicetis simul cum eis & triticum.

30. Sinite utraque crescere usque ad messem, & in tempore messis dicam messoribus: colligite primùm zizania, & alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum.

31. Aliam parabolam proposuit eis, dicens: Simile est regnum cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo:

32. quod minimum quidem est omnibus seminibus: cùm autem creverit, majus est omnibus oleribus, & fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, & habitent in ramis ejus.

33. Aliam parabolam locutus est eis: simile est regnum cœlorum fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum. (a)

34. Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas: & sine parabolis non loquebatur eis:

35. ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: Apertiam in parabolis os meum; eructabo abscondita à constitutione mundi.

## S. Marc, IV.

Dei, quemadmodum si homo jaciat sementem in terram.

27. Et dormiat, & exurgat nocte & die, & semen germinet, & increfcat dum nescit ille.

28. Utrò enim terra fructificat, primùm herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.

29. Et cùm produxerit fructus; statim mittit falcem, quoniam adest messis.

30. Et dicebat: Cui assimilabimus regnum Dei? aut cui parabolæ comparabimus illud?

31. Sicut granum sinapis, quod cùm seminatum fuerit in terra, minus est omnibus seminibus quæ sunt in terra:

32. & cùm seminatum fuerit, ascendit, & fit majus omnibus oleribus; & facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare (a)

33. Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire.

34. Sine parabola autem non loquebatur eis seorsùm autem discipulis suis diserebat omnia.

*La suite au Chap. XIX.*

III. PARTIE  
Chap. XVII.

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc, XIII. 18-21. où en effet on trouve de semblables paraboles: mais elles peuvent avoir été proposées deux fois.

## CHAPITRE XVIII.

*Parabole expliquée aux disciples; autres qui leur sont proposées:*

*S. Matthieu, XIII. 36.-53.*

Parabola discipulis explicata, & aliæ propositæ.

36. **T**UNC dimissis turbis, venit in domum; & accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes: Ediffere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Qui respondens ait illis: Qui seminat bonum semen, est Filius hominis.

38. Ager autem est mundus: bonum verò semen, hī sunt filii regni: zizania autem filii sunt nequam.

39. Inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus: messis verò consummatio seculi est: messores autem Angeli sunt.

40. Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur: sic erit in consummatione seculi.

41. Mittet Filius hominis angelos suos, & colligent de regno ejus omnia scandala, & eos qui faciunt iniquitatem:

42. & mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus & stridor dentium.

43. Tunc justī fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

44. Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro: quem qui invenit homo, abscondit, & præ gaudio illius vadit, & vendit universa quæ habet, & emit agrum illum.

45. Iterùm simile est regnum cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas:

46. inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, abiit, & vendidit omnia quæ habuit, & emit eam.

47. Iterùm simile est regnum cœlorum saganæ missæ in mare, & ex omni genere piscium congreganti:

48. quâ, cum impleta esset, educentes, & secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

49. Sic erit in consummatione seculi: exhibunt Angeli, & separabunt malos de medio justorum;

50. & mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus & stridor dentium.

51. Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei: Etiam.

52. Ait illis: idè omnis scriba doctus in regno cœlorum, similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova & vetera.

53. Et factum est, cum consummasset Jesus parabolas istas, transiit inde.

*La suite au Chapitre XXIII.*

CHAPITRE

## C H A P I T R E X I X.

*Scribe qui veut suivre Jesus. Tempête que Jesus appaise.**S. Matth. VIII. 18.-27.*

18. **V** IDENS autem Jesus turbas multas circum se, jussit ire trans fretum.

19. Et accedens unus Scriba, ait illi: magister, sequar te, quocumque ieris.

20. Et dicit ei Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

21. Alius autem de discipulis ejus ait illi: Domine, permitte me primùm ire, & sepelire patrem meum.

22. Jesus autem ait illi: Sequere me, & dimitte mortuos sepelire mortuos suos.

23. Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus.

24. Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula

*S. Marc, IV. 35. & suiv.*

35. **E** T ait illis in illa die, cùm ferò esset factum: Transeamus contrà.

36. Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navi: & aliæ naves erant cum illo.

37. Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, ita ut impleretur navis.

38. Et erat ipse in puppi super cervical dormiens: & excitant eum, & dicunt illi: Magister, non ad te pertinet, quia perimus?

39. Et exurgens comminatus est vento, & dixit mari: Tace, obmutesce. Et cessavit ventus: & facta est tranquillitas magna.

40. Et ait illis: Quid timidi estis? necdum habetis fidem? Et ti-

*S. Luc, VIII. 22.-25.*

22. **F** ACTUM est autem in una die- rum, & ipse ascendit in naviculam, & discipuli ejus, & ait ad illos: Transfretemus trans stagnum. Et ascenderunt.

23. Et navigantibus illis, obdormivit, & descendit procella venti in stagnum, & com- plebantur, & periclitabantur.

24. Accedentes autè, suscitaverunt eum dicentes: Præceptor, perimus. At ille surgens, increpavit ventum, & tempestatem aquæ, & cessavit; & facta est tranquillitas.

25. Dixit autem illis: Ubi est fides vestra? Qui timentes, mirati sunt ad invicem, dicentes: Quis, putas, hic est, quia & ventis & mari imperat; & obe-

LIV. & LV.  
Scriba vult  
sequi Christum.  
Tempestas à  
Christo sedatur.

III. PARTIE.  
Chap. XIX.  
& XX.

S. Matthieu, VIII.

operiretur fluctibus ,  
ipse verò dormiebat.

25. Et accesserunt ad  
eum discipuli ejus , &  
fuscitaverunt eum , di-  
centes : Domine , salva  
nos , perimus.

26. Et dixit eis Jesus : Quid timidi estis , modicæ fidei ? Tunc surgens ,  
imperavit ventis & mari , & facta est tranquillitas magna.

27. Porrò homines mirati sunt , dicentes : Qualis est hic , quia venti  
& mare obediunt ei ? (a)

S. Marc, IV.

muerunt timore mag-  
no , & dicebant ad al-  
terutrum : Quis , pu-  
tas , est iste , quia &  
ventus & mare obe-  
diunt ei ? (a)

S. Luc, VIII.

diunt ei ? (a)

## C H A P I T R E X X.

*Légion de démons chassée : pourceaux submergés.*

S. Matth. VIII. 28. & f.

28. **E**T cùm venisset  
trans fretum in  
regionem Geraseno-  
rum , occurrerunt ei  
duo habentes dæmo-  
nia , de monumentis  
exeuntes , sævi nimis ,  
ita ut nemo posset tran-  
sire per viam illam.

29. Et ecce clamave-  
runt dicentes : Quid no-  
bis & tibi , Jesu Fili  
Dei ? Venisti huc ante  
tempus torquere nos ?

30. Erat autem non  
longè ab illis grex mul-  
torum porcorum pas-  
cens.

S. Marc , V. 1.-20.

1. **E**T venerunt trans  
fretum maris in  
regionem Geraseno-  
rum.

2. Et exeunti ei de  
navi , statim occurrit  
de monumentis homo  
in spiritu immundo ,

3. qui domicilium  
habebat in monumen-  
tis , & neque catenis  
jam quisquam poterat  
eum ligare.

4. Quoniam sæpè  
compedibus & catenis  
vinctus , dirupisset ca-  
tenas , & compedes  
comminuisset , & nemo

S. Luc , VIII. 26.-39.

26. **E**T navigaverunt  
ad regionem  
Gerasenorum , quæ est  
contra Galilæam.

27. Et cùm egressus  
esset ad terram , occur-  
rit illi vir quidam , qui  
habebat dæmonium  
jam temporibus multis ,  
& vestimento non in-  
duebatur , neque in do-  
mò manebat , sed in  
monumentis.

28. Is , ut vidit Je-  
sum , procidit ante il-  
lum ; & exclamans vo-  
ce magnâ , dixit : Quid  
mihi & tibi est , Jesu Fili

LVI.  
Legio demo-  
num ejecta.  
Porci submer-  
g.

(a) Le parallele & l'enchaînement des  
textes de S. Marc & de S. Luc , nous obli-  
gent de revenir ici au texte du Chap. VIII.  
de S. Matthieu , qui va se trouver conti-  
nué au Chap. suivant , où l'on verra dans  
le texte des trois Evangélistes l'expression

regionem Gerasenorum qui les réunit. En rap-  
pellant ici ce texte de S. Matthieu , j'ai cru  
devoir y comprendre les vv. 18.-22. que  
M. Arnauld en détache pour les joindre au  
texte de S. Luc , ix. 57. & suiv.

## S. Matthieu, VIII.

31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes : Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.

32. Et ait illis : Ite. At illi exeuntes, abierunt in porcos ; & ecce impetu abiit totus grex per præceptum in mare : & mortui sunt in aquis.

33. Pastores autem fugerunt : & venientes in civitatem, nuntiaverunt omnia, & de eis qui dæmonia habuerant.

34. Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : & viso eo, rogabant, ut transiret à finibus eorum. (a)

*La suite au Chap. XIV.  
de la II. Partie.*

11. Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus pascens.

12. Et deprecabantur eum spiritus, dicentes : Mitte nos in porcos, ut in eos introeamus.

13. Et concessit eis statim Jesus : & exeuntes spiritus immundi, introierunt in porcos ; & magno impetu grex præcipitatus est in mare ad duo millia, & suffocati sunt in mari.

14. Qui autem pascebant eos, fu-

## S. Marc, V.

poterat eum domare.

5. Et semper die ac nocte in monumentis & in montibus erat, clamans ; & concidens se lapidibus.

6. Videns autem Jesum à longè, cucurrit & adoravit eum :

7. & clamans voce magnâ, dixit : Quid mihi & tibi, Jesu Fili Dei altissimi ? adjuro te per Deum, ne me torques.

8. Dicebat enim illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.

9. Et interrogabat eum : Quod tibi nomen est ? Et dixit ei : Legio mihi nomen est, quia multi sumus.

10. Et deprecabatur eum multùm, ne se expelleret extrâ regionem.

33. Exierunt ergo dæmonia ab homine, & intraverunt in porcos ; & impetu abiit grex per præceptum in stagnum, & suffocatus est.

34. Quod ut viderunt factum, qui pascebant, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in villas.

35. Exierunt autem videre quod factum est, & venerunt ad Jesum : & invenerunt hominem sedentem, à quo dæmonia exierant vestitum ac

## S. Luc, VIII.

Dei Altissimi ? obsecro te ; ne me torqueas.

29. Præcipiebat enim spiritui immundo, ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebatur catenis & compedibus custoditus, & ruptis vinculis agebatur à dæmonio in deserta.

30. Interrogavit autem illum Jesus, dicens : Quod tibi nomen est ? At ille dixit : Legio : quia intraverant dæmonia multa in eum.

31. Et rogabant illum, ne imperaret illis ut in abyssum irent.

32. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte ; & rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.

III. PARTIE.  
Chap. XX.

(a) Le parallèle de ces trois textes prouve que c'est le même fait, quoique dans le texte de S. Matthieu on voie deux possédés, tandis que S. Marc & S. Luc ne parlent que d'un seul. Celui-ci étoit apparemment le plus furieux, le plus ancien, le plus connu.

III. PARTIE.  
Chap. XX.  
& XXI.

S. Marc, V.

gerunt & nuntiaverunt in civitatem & in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum.

15. Et veniunt ad Jesum; & vident illum qui à dæmonio vexabatur, sedentem, vestitum, & sanæ mentis, & timuerunt.

16. Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei qui dæmonium habuerat, & de porcis.

17. Et rogare cœperunt eum, ut discederet de finibus eorum.

18. Cùmque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui à dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo.

19. Et non admisit eum; sed ait illi: Vade in domum tuam ad tuos, & annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, & misertus sit tui.

20. Et abiit; & cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus; & omnes mirabantur. (a)

S. Luc, VIII.

sanâ mente ad pedes ejus, & timuerunt.

36. Nuntiaverunt autem illis & qui viderant, quomodo sanus factus esset à legione.

37. Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis: quia magno timore tenebantur: ipse autem ascendens navim, reversus est.

38. Et rogabat illum vir à quo dæmonia exierant, ut cum eo esset: dimisit autem eum Jesus, dicens:

39. Redi in domum tuam, & narra quanta tibi fecit Deus: & abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus. (a)

## CHAPITRE XXI.

*Hémorrhôisse guérie: fille de Jaïr ressuscitée.*

S. Matth. IX. 18. - 26.

LVII.  
Hémorrhôisse  
sanata: filia  
Zaïri suscitata.

20. **E**T ecce mulier quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus.

21. Dicebat enim intra se: Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero.

22. At Jesus conversus, & videns eam, dixit: Confide, filia; fi-

S. Marc, V. 21. & suiv.

21. **E**T cùm transcendisset Jesus in navi rursùm trans fretum, convenit turba multa ad eum, & erat circa mare.

22. Et venit quidam de archisynagogis nomine Jairus: & videns eum, procidit ad pedes ejus,

23. & deprecabatur eum multum, dicens:

S. Luc, VIII. 40. & f.

40. **F**ACTUM est cùm rediisset Jesus, excepit illum turba: erant enim omnes expectantes eum.

41. Et ecce venit vir, cui nomen Jairus, & ipse princeps synagogæ erat: & cecidit ad pedes Jesu, rogans eum, ut intraret in domum ejus;

42. quia unica filia

## S. Matthieu, IX.

des tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.

18. Hæc illo loquente ad eos, (a) ecce princeps unus accessit, & adorabat eum dicens: Domine, filia mea modò defuncta est: sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet.

19. Et surgens Jesus, sequebatur eum, & discipuli ejus.

23. Et cùm venisset Jesus in domum principis, & vidisset tibicines & turbam tumultuantem, dicebat:

24. Recedite: non est enim mortua puella; sed dormit. Et deridebant eum:

25. Et cùm ejecta esset turba, intravit, & tenuit manum ejus: & surrexit puella.

26. Et exiit fama hæc in universam terram illam.

*La suite au Chap. suiv.*

## S. Marc, V.

Quoniam filia mea in extremis est, veni, impone manum super eam, ut salva sit & vivat.

24. Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, & comprimebant eum.

25. Et mulier quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim,

26. & fuerat multa perpeffa à compluribus medicis: & erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deterius habebat,

27. cùm audisset de Jesu, venit in turba retrò, & tetigit vestimentum ejus.

28. Dicebat enim: Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.

29. Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus: & sensit corpore, quia sanata esset à plaga.

30. Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat

## S. Luc, VIII.

erat ei ferè annorum duodecim, & hæc moriebatur. Et contigit, dum iret, à turbis comprimerebatur.

43. Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari.

44. Accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus; & confestim stetit fluxus sanguinis ejus.

45. Et ait Jesus: Quis est qui me tetigit? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, & qui cum illo erant: Præceptor, turbæ te comprimunt, & affligunt; & dicis: Quis me tetigit?

46. Et dixit Jesus: Tetigit me aliquis: nam ego novi virtutem de me exiisse.

47. Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, & pro-

(a) Le parallèle & l'enchaînement des textes de S. Marc & de S. Luc nous a obligés de reprendre ici le texte du Chap. IX. de S. Matthieu, & de mettre les  $\psi\psi$ . 20. 21. 22. avant les  $\psi\psi$ . 18. & 19. Car le parallèle des  $\psi\psi$ . 35. de S. Marc, *Adhuc eò loquente*, & 49. de S. Luc, *Adhuc illo loquente*, montre que le  $\psi$ . 18. de S. Matthieu, *Hæc illo loquente*, se rapporte à ce que Jesus dit à l'occasion de la guérison

de cette femme; & qu'ainsi vraisemblablement ces deux versets 18. & 19. ont été transposés par les Copistes, à qui l'on pourroit peut-être aussi attribuer l'expression *ad eos*, qui alors paroît moins convenir dans le texte de S. Matthieu. Alors aussi on voit pourquoi dans S. Matthieu J'ai dit *que sa fille est morte*; c'est qu'il ne le dit qu'après la guérison de cette femme, lorsqu'on fut venu lui dire *que sa fille étoit morte*.

III. PARTIE.  
Chap. XXI.

S. Marc , V.

de illo , conversus ad turbam aiebat : Quis tetigit vestimenta mea ?

31. Et dicebant ei discipuli sui : Vides turbam comprimentem te , & dicis : Quis me tetigit ?

32. Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat.

33. Mulier verò timens & tremens , sciens quod factum esset in se , venit & procidit ante eum , & dixit ei omnem veritatem.

34. Ille autem dixit ei : Filia , fides tua te salvam fecit : vade in pace ; & esto sana à plaga tua.

35. Adhuc eo loquente , (a) veniunt ab archisynagogo , dicentes : Quia filia tua mortua est , quid ultra vexas Magistrum ?

36. Jesus autem , audito verbo quod dicebatur , ait archisynagogo : Noli timere ; tantummodò crede.

37. Et non admisit quemquam se sequi , nisi Petrum , & Jacobum , & Joannem fratrem Jacobi.

38. Et veniunt in domum archisynagogi , & videt tumultum , & flentes , & ejulantes multum.

39. Et ingressus , ait illis : Quid turbamini , & ploratis ? puella non est mortua ; sed dormit.

40. Et irridebant eum : ipse verò , ejectis omnibus , assumit patrem & matrem puellæ , & qui secum erant , & ingreditur ubi puella erat jacens.

41. Et tenens manum puellæ , ait illi : Talitha , cumi ; quod est interpretatum , Puella , ( tibi dico , ) surge.

42. Et confestim surrexit puella , & ambulabat : erat autem annorum duodecim ; & obstupuerunt stupore magno.

43. Et præcepit illis vehementer , ut nemo id sciret : & dixit dari illi manducare.

*La suite au Chapitre XXIII.*

S. Luc , VIII.

cidit ante pedes ejus : & ob quam causam tetigerit eum , indicavit coram omni populo , & quemadmodum confestim sanata sit.

48. At ipse dixit ei : Filia , fides tua salvam te fecit : vade in pace.

49. Adhuc illo loquente , (a) venit quidam ad principem synagogæ , dicens ei : Quia mortua est filia tua ; noli vexare illum.

50. Jesus autem , audito hoc verbo , respondit patri puellæ : Noli timere ; crede tantum ; & salva erit.

51. Et cùm venisset domum , non permisit intrare secum quemquam nisi Petrum & Jacobum , & Joannem , & patrem & matrem puellæ.

52. Flebant autem omnes , & plangebant illam. At ille dixit : Nolite flere : non est mortua puella ; sed dormit.

53. Et deridebant eum , scientes quòd mortua esset.

54. Ipse autem tenens manum ejus , clamavit , dicens : Puella , surge.

55. Et reversus est spiritus ejus ; & surrexit continuo : & jussit illi dari manducare.

56. Et stupuerunt parentes ejus , quibus præcepit , ne alicui dicerent quod factum erat.

*La suite au Chapitre XXIV.*

## C H A P I T R E X X I I .

*Guérison de deux aveugles & d'un possédé muet.**S. Matthieu, IX. 27.-34.*

27. **E**T transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes & dicentes: Miserere nostri, fili David. LVIII. & LIX.  
Sanatio duorum cæcorum & dæmoniaci muti.
28. Cùm autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Jesus: Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei: Utique, Domine.
29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens: Secundùm fidem vestram fiat vobis.
30. Et aperti sunt oculi eorum; & comminatus est illis Jesus, dicens: Videte, nè quis sciat.
31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.
32. Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominum mutum, dæmonium habentem.
33. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus, & miratæ sunt turbæ, dicentes: Nunquam apparuit sic in Israel.
34. Pharisæi autem dicebant: In principe dæmoniorum ejecit dæmones.

*La suite à la fin du Chapitre suivant.*

## C H A P I T R E X X I I I .

*Jesus méprisé dans sa patrie, parcourt la Galilée.*

- S. Matthieu, XIII. 54. & suiv.*
54. **E**T veniens in patriam suam, docebat eos in synagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent: Unde huic sapientia hæc, & virtutes?
55. Nonne hic est fabri filius? nonne mater ejus dicitur Maria; & fratres ejus, Jacobus, & Joseph, & Simon, & Judas?
56. & sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt? unde ergo huic omnia ista?
57. Et scandalizabantur in eo;
- S. Marc, VI. 1.-6.*
1. **E**T egressus inde, abiit in patriam suam: & sequebantur eum discipuli sui. LX. & LXI.  
Jesús contemptus in patria sua, per Galiliam circumcivit.
2. Et factò sabbato, cœpit in synagoga docere: & multi audientes; admirabantur in doctrina ejus, dicentes: Unde huic hæc omnia? & quæ est sapientia, quæ data est illi; & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur?
3. Nonne hic est faber, filius Mariæ, frater Jacobi, & Joseph, & Judæ, & Simonis? nonne & so-

III. PARTIE.  
Ch. XXIII.  
& XXIV.

S. Matthieu, XIII.

Jesus autem dixit eis : Non est Propheta sine honore, nisi in patria sua & in domo sua.

58. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum. (a)

*La suite au Chapitre XXV.*

S. Matthieu, IX. 35. & suivants.

35. Et circuibat Jesus omnes civitates & castella, docens in synagogis eorum, & prædicans evangelium regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.

36. Videns autem turbas, misertus est eis : quia erant vexati, & jacentes sicut oves non habentes pastorem.

37. Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.

38. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

S. Marc, VI.

rores ejus hic nobiscum sunt ? & scandalizabantur in illo.

4. Et dicebat illis Jesus : Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua, & in domo sua, & in cognatione sua.

5. Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos, impositis manibus, curavit.

6. Et mirabatur propter incredulitatem eorum : & circuibat castella in circuitu docens. (a)

*La suite au Chapitre suivant.*

## CHAPITRE XXIV.

*Mission des douze Apôtres : instruction que Jesus leur donne.*

S. Math. X. 1. & suiv.

1. **E**T convocatis duodecim discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut eicerent eos, & cura-

S. Marc, VI. 7.-11.

7. **E**T vocavit duodecim, & cepit eos mittere binos, & dabat illis potestatem spirituum immundorum :

S. Luc, IX. 1.-5.

1. **C**ONVOCATIS autem duodecim Apostolis, dedit illis virtutem, & potestatem super omnia dæmonia, & ut languo-

LXII.  
Duodecim  
Apostolorum  
millio : moni-  
ta illis data.

(a) L'enchaînement du texte de S. Marc nous oblige de rappeler ici la fin du Chap. XIII. de S. Matthieu, & de reprendre ensuite la fin du Chap. IX. qui va nous amener au Chapitre X. parallèle à la suite du Chapitre VI. de S. Marc, de manière que la fin du §. 6. de S. Marc est parallèle au §. 35. du Chap. IX. de S. Matthieu, & le §.

7. parallèle au §. 1. du Chap. X. M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc, IV. 16.-30. C'est-à-dire, qu'il confond cette seconde prédication de Jesus dans Nazareth avec la première dont nous avons parlé au Chapitre V. de la II. Partie. Nous suivons l'ordre des textes parallèles de S. Marc & de S. Luc.

rent

S. Matthieu, X.

vent omnem languorem & omnem infirmitatem.

2. Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hæc: Primus, Simon, qui dicitur Petrus; & Andreas frater ejus:

3. Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus; Philippus, & Bartholomæus; Thomas & Matthæus publicanus; Jacobus Alphæi, & Thaddæus;

4. Simon Cananæus, & Judas Iscariotes, qui & tradidit eum.

5. Hos duodecim misit Jesus, præcipiens eis; dicens: In viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis.

S. Marc, VI.

8. & præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum: non peram, non panem, neque in zona æs:

9. sed calceatos sandaliis; & ne induerentur duabus tunicis.

10. Et dicebat eis: Quocumque introieritis in domum, illic manete donec exeatis inde.

11. Et quicumque non receperint vos, nec audierint vos, exeuntes inde, excutite pulverem de pedibus vestris, in testimonium illis.

*La suite à la fin de ce Chapitre.*

S. Luc, IX.

res curarent.

2. Et misit illos prædicare regnum Dei, & sanare infirmos.

3. Et ait ad illos: Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque pecuniam, neque duas tunicas habetis.

4. Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete, & inde ne exeatis.

5. Et quicumque non receperint vos; exeuntes de civitate illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.

*La suite à la fin de ce Chapitre.*

6. Sed potius ite ad oves quæ perierunt, domûs Israel.

7. Euntes autem prædicare, dicentes: Quia appropinquavit regnum cœlorum.

8. Infirmos curate, mortuos suscite, leprosos mundate, dæmones ejicite: gratis accepistis, gratis date.

9. Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris:

10. non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam: dignus enim est operarius cibo suo.

11. In quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit; & ibi manete, donec exeatis.

12. Intrans autem in domum, salutate eam dicentes: Pax huic domui.

13. Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam: si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.

14. Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros; exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.

15. Amen dico vobis : Tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gommorrhæorum in die iudicii quàm illi civitati.
16. Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum : estote ergo prudentes sicut serpentes , & simplices sicut columbæ.
17. Cavete autem ab hominibus : tradent enim vos in conciliis , & in synagogis suis flagellabunt vos :
18. & ad præfides & ad reges ducemini propter me , in testimonium illis & gentibus.
19. Cùm autem tradent vos , nolite cogitare quomodo aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora , quid loquamini.
20. Non enim vos estis qui loquimini , sed Spiritus Patris vestri , qui loquitur in vobis.
21. Tradet autem frater fratrem in mortem , & pater filium : & insurgent filii in parentes , & morte eos afficient.
22. Et eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perseveraverit usque in finem , hic salvus erit.
23. Cùm autem persequentur vos in civitate ista , fugite in aliam . Amen dico vobis , non consummabitis civitates Israel donec veniat Filius hominis.
24. Non est discipulus super magistrum , nec servus super dominum suum.
25. Sufficit discipulo ut sit sicut magister ejus ; & servo , sicut dominus ejus . Si patrem familias Beelzebub vocaverunt , quantò magis domesticos ejus ?
26. Ne ergo timueritis : nihil enim est opertum , quod non revelabitur ; & occultum , quod non scietur.
27. Quod dico vobis in tenebris , dicite in lumine ; & quod in aure auditis , prædicare super tecta.
28. Et nolite timere eos qui occidunt corpus , animam autem non possunt occidere : sed potiùs timete eum qui potest & animam & corpus perdere in gehennam.
29. Nonne duo passeret asservæneunt ? & unus ex illis non cadet super terram sine Patre vestro.
30. Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt .
31. Nolite ergo timere : multis passeribus meliores estis vos .
32. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus , confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cœlis est .
33. Qui autem negaverit me coram hominibus , negabo & eum coram Patre meo qui in cœlis est .
34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere , sed gladium .
35. Veni enim separare hominem adversùs patrem suum , & filiam adversùs matrem suam , & nurum adversùs socrum suam .

## S. Matthieu , X.

36. Et inimici hominis domestici ejus.  
 37. Qui amat patrem aut matrem plusquam me , non est me dignus :  
 & qui amat filium aut filiam super me , non est me dignus.  
 38. Et qui non accipit crucem suam , & sequitur me , non est me dignus.  
 39. Qui invenit animam suam , perdet illam ; & qui perdidit animam suam propter me , inveniet eam.  
 40. Qui recipit vos , me recipit ; & qui me recipit , recipit eum qui me misit.  
 41. Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ , mercedem Prophetæ accipiet : & qui recipit justum in nomine justi , mercedem justi accipiet.  
 42. Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli : amen dico vobis , non perdet mercedem suam.

## S. Matthieu , XI.

1. Et factum est cum consummasset Jesus , præcipiens duodecim discipulis suis , transiit inde ut doceret & prædicaret in civitatibus eorum. (a)

*La suite au Chap. XI.*

## S. Marc , VI.

12. Et exeuntes prædicabant , ut pœnitentiam agerent :

13. & dæmonia multa ejiciebant , & ungebant oleo multos ægros , & sanabant. (a)

*La suite au Chap. suiv.*

## S. Luc , IX.

6. Egressi autem , circuibant per castella , evangelizantes & curantes ubique. (a)

*La suite au Chap. suiv.*

## C H A P I T R E X X V .

*Décolation de S. Jean-Baptiste. Inquiétude d'Hérodes.*

S. Matth. XIV. 1.-13.

1. **I**N illo tempore ,  
 I audivit Herodes  
 Tetrarcha famam Jesu :  
 2. & ait pueris suis :  
 Hic est Joannes Baptif-

S. Marc , VI. 14.-29.

14. **E**T audivit rex  
 Herodes , ( ma-  
 nifestum enim factum  
 est nomen ejus , ) & di-  
 cebat : Quia Joannes

S. Luc , IX. 7.-9.

7. **A**U D I V I T autem  
 Herodes Tetrar-  
 cha omnia quæ fiebant  
 ab eo , & hæsitabat eo  
 quod diceretur à quibus-

LXIII-LXV.  
 Joannis decolatio , Herodis metus.

(a) Le parallele de ces trois textes oblige de les placer ici ; c'est la conclusion du récit des trois Evangélistes touchant la mission des Apôtres : & c'est ici que se termine le déplacement qu'on a lieu d'attribuer aux co-

pistes dans l'Evangile de S. Matthieu : car le fait suivant va nous ramener au Chapitre XIV. de cet Evangéliste , qui depuis cet endroit se trouvera parfaitement d'accord avec les trois autres.

III. PARTIE.  
Ch. XXV.

S. Matthieu, XIV.

ta: ipse surrexit à mortuis, & ideò virtutes operantur in eo. (a)

3. Herodes enim tenuit Joannem, & alligavit eum, & iposuit in carcere propter Herodiam uxorem fratris sui.

4. Dicebat enim illi Joannes: Non licet tibi habere eam.

5. Et volens illum occidere, timuit populum: quia sicut Prophetam eum habebant.

6. Die autem natalis Herodis, saltavit filia Herodias in medio, & placuit Herodi.

7. Unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo.

8. At illa præmonita à matre sua, Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ.

9. Et contristatus est Rex: propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, jussit dari.

10. Misitque, & decollavit Joannem in carcere.

11. Et allatum est caput ejus in disco, & datum est puellæ, & attulit matri suæ.

12. Et accedentes discipuli ejus, rulerunt corpus ejus, & sepelierunt illud; & venientes nuntiaverunt

S. Marc, VI.

Baptista surrexit à mortuis; & propterea virtutes operantur in illo. (a)

15. Alii autem dicebant: Quia Elias est: alii verò dicebant: Quia Propheta est, quasi unus ex Prophetis.

16. Quo audito, Herodes ait: Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis surrexit.

17. Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiam uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.

18. Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.

19. Herodias autem insidiabatur illi; & volebat occidere eum, nec poterat.

20: Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum & sanctum: & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.

21. Et cum dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit principibus, & tribunis, & primis Galilææ.

22. Cumque introisset filia ipsius Herodias, & saltasset, & placuif-

S. Luc, IX.

dam: (a)

8. Quia Joannes surrexit à mortuis: à quibusdam verò: Quia Elias apparuit: ab aliis autem: Quia Propheta unus de antiquis surrexit.

9. Et ait Herodes: Joannem ego decollavi: quis est autem iste, de quo talia audio? Et quærebat videre eum.

*La suite au Chap. suiv.*

(a) Le parallele de ces trois textes montre qu'il faut revenir ici au texte du Chap. XIV. de S. Matthieu. Dans le texte de S. Marc, VI. 14. au lieu de *dicebat*, on lisoit ancien-

nement *dicebant* qui paroît s'accorder mieux avec l'expression de S. Luc, *eo quòd dicebatur à quibusdam*; & même avec celle de S. Marc au v. 16. *Quo audito, Herodes ait*.

S. Matthieu, XIV.

Jesu.

13. Quod cum audisset Jesus, secessit inde in navicula, in locum desertum seorsum: & cum audissent turbæ, secutæ sunt eum pedestres de civitatibus. (a)

*La suite au Chapitre suivant.*

25. Cum que introisset statim cum festinatione ad Regem, petivit dicens: Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.

26. Et contristatus est Rex: propter jusjurandum, & propter simul dis-cumbentes, noluit eam contristare:

27. sed misso spiculatore, præcepit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere.

28. Et attulit caput ejus in disco; & dedit illud puellæ; & puella dedit matri suæ.

29. Quo audito, discipuli ejus venerunt, & tulerunt corpus ejus, & posuerunt illud in monumento.

S. Marc, VI.

set Herodi, simulque recumbentibus; Rex ait puellæ: Pete à me quod vis, & dabo tibi.

23. Et juravit illi: Quia quidquid petieris, dabo tibi, licet dimidium regni mei.

24. Quæ cum exisset, dixit matri suæ: Quid petam? At illa dixit: Caput Joannis Baptistæ.

III. PARTIE.  
Ch. XXV.  
& XXVI.

## CHAPITRE XXVI.

*Retour des Apôtres: retraite de Jesus: multiplication des cinq pains.*

S. Matth. XIV. 14-21.

14. **E**T exiens vidit turbam multam, & misertus est eis, & curavit languidos eorum.

15. Vespere autem facto, accesserunt ad eum

S. Marc, VI. 30-44.

30. **E**T convenientes Apostoli ad Jesum, renunciaverunt ei omnia, quæ egerant & docuerant.

31. Et ait illis: Venite seorsum

S. Luc, IX. 10-17.

10. **E**T reversi Apostoli, narraverunt illi quæcumque fecerunt; & assumptis illis, secessit seorsum in locum desertum, qui est Bethfai-

S. Jean, VI. 1-14.

1. **P**OST hæc, abiit Jesus trans mare Galileæ, quod est Tiberiadis.

2. Et sequebatur eum multitudo magna; quia videbant

LXVI-LXVIII  
Apostolorum  
reditus; Christi  
recessus:  
quinque panum  
multiplicatio.

(a) C'est ici que M. Thoynard place le texte de S. Matthieu, xi. 20-24. contenant les reproches de Jesus contre les villes de Bethsaïde, Corozain & Capharnaüm: c'est ce qui forme le  $\psi$ . LXIV. de l'Harmonie. Je sup-

prime ici ce paragraphe, parce qu'aucun texte des Evangelistes n'amenant ici ce fragment de S. Matthieu, j'ai préféré de le laisser joint au texte du Chap. xi. de cet Evangeliste.

III. PARTIE.  
Ch. XXVI.

S. Matth. XIV.

discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus ; & hora jam præterit : dimitte turbas , ut euntes in castella emant sibi escas.

19. Jesus autem dixit eis : Non habent necesse ire ; date illis vos manducare.

17. Responderunt ei : Non habemus hic , nisi quinque panes & duos pisces.

18. Qui ait eis : afferte mihi illos hic.

19. Et cum jussisset turbam discumbere super fœnum , accepit quinque panibus & duobus piscibus , aspiciens in cœlum , benedixit & fregit , & dedit discipulis panes ; discipuli autem turbis.

20. Et manducaverunt omnes , & saturati sunt ;

S. Marc , VI.

in desertum locum , & requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant & rediebant multi : & nec spatium manducandi habebant.

32. Et ascendentes in navim , abierunt in desertum locum seorsum.

33. Et viderunt eos abeuntes , & cognoverunt multi : & pedestres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc & prævenierunt eos. (a)

34. Et exiens vidit turbam multam Jesus ; & misertus est super eos , quia erant sicut oves non habentes pastorem ; & cepit illos docere multa.

35. Et cum jam hora multifieret , accesserunt

S. Luc , IX.

dæ.

11. Quod cum cognovissent turbæ , secutæ sunt illum ; & excepit eos , & loquebatur illis de regno Dei ; & eos qui curâ indigebant , sanabat. (a)

12. Dies autem cœperat declinare ; & accedentes duodecim , dixerunt illi : Dimitte turbas , ut euntes in castella villasquæ quæ circa sunt ; diverant , & inveniant escas ; quia hic in loco deserto sumus.

13. Ait autem ad illos : Vos date illis manducare. At illi dixerunt : Non sunt nobis plusquam quinque panes & duo pisces , nisi fortè nos eamus , & emamus in omnem hanc turbam escas.

S. Jean , VI.

signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.

3. Subiit ergo in montem Jesus , & ibi sedebat cum discipulis suis.

4. Erat autem proximum Pascha , dies festus Judæorum.

5. Cum sublevasset ergo oculos Jesus , & vidisset quia multitudo maxima venit ad eum , dixit ad Philippum : Unde ememus panes , ut maducent hi ?

6. Hoc autem dicebat tentans eum ; ipse enim sciebat quid esset factururus.

7. Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis , ut unusquisque modicum

(a) S. Marc & S. Luc seuls parlent du retour des Apôtres : ce qu'ils disent de la retraite de Jésus , rappelle ce que S. Matthieu en a dit au v. 13. qui s'est trouvé joint au récit du Chap. précédent. M. Thoyard place ici après le retour des Apôtres le texte de S.

Matthieu , xi. 25. & suiv. Mais comme aucun texte n'amène ici ce fragment , j'ai encore préféré de le laisser à la suite des versets qui le précèdent au Chap. xi. de S. Matthieu.

S. Matth. XIV.	S. Marc, VI.	S. Luc, IX.	S. Jean, VI.	III. PARTIE. Ch. XXVI.
<p>&amp; tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum pleuros.</p>	<p>discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus hic, &amp; jam hora præterit.</p>	<p>14. Erant autem ferè viri quinque millia. Ait autem ad discipulos suos : Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.</p>	<p>quid accipiat. 8. Dicit ei unus ex discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri :</p>	
<p>21. Manducantium autem fuit numerus, quinque millia virorum, exceptis mulieribus &amp; parvulis.</p>	<p>36. Dimitte illos, ut euntes in proximas villas &amp; vicos, emant sibi cibos, quos manducent.</p>	<p>15. Et ita fecerunt ; &amp; discumbere fecerunt omnes.</p>	<p>9. Est puer unus hic, què habet quinque panes hordeaceos, &amp; duos pisces ; sed hæc quid inter tantos ?</p>	
<p><i>Ea suite au Chap- suivant.</i></p>	<p>37. Et respondens, ait illis : Date illis vos manducare. Et dixerunt ei : Euntes emamus (a) ducentis denariis panes, &amp; dabimus illis manducare.</p>	<p>16. Acceptis autem quinque panibus, &amp; duobus piscibus, respexit in cælum, &amp; benedixit illis, &amp; fregit, &amp; distribuit discipulis suis, ut ponerent ante turbas.</p>	<p>19. Dicit ergo Jesus : facite homines discumbere : (Erat autem scenum multum in loco : ) Ad discubuerunt ergo viri numero quasi quinque millia.</p>	
	<p>38. Et dicit eis : Quot panes habetis ? ite, &amp; videte ? Et cum cognovissent, dicunt : Quinque &amp; duos pisces.</p>		<p>11. Accepti ergo Jesus panes, &amp; cum gratias egisset, distribuit discumbentibus : similiter &amp; ex piscibus quantum volebant.</p>	

(a) Selon le Grec, le sens est *ememus* avec un point interrogant à la fin de la phrase ; & il y a lieu de présumer que c'est la lecture primitive de ce texte.



III. PARTIE.  
Ch. XXVI.  
& XXVII.

*S. Marc , VI.*

39. Et præcepit illis ut accumbere facerent omnes secundum con- tubernia super viride scœnum.

40. Et discubuerunt in partes , per centenos & quinquagenos.

41. Et acceptis quinque panibus & duobus piscibus , intuens in cœ- lum benedixit , & fregit panes , & dedit discipulis suis , ut ponerent ante eos , & duos pisces divisit omnibus.

42. Et manducaverunt omnes , & saturati sunt.

43. Et sustulerunt reliquias , frag- mentorum duodecim cophinos ple- nos , & de piscibus.

44. Erant autem qui manducaverunt quinque millia virorum.

*S. Luc , IX.*

17. Et manducave- runt omnes & saturati sunt : & sublatum est quod superfuit illis , fragmentorum cophini duodecim.

*La suite au Chap. VII.  
de la IV. Partie.*

13. Collegerunt ergo , & imple- verunt duodecim cophinos frag- mentorum ex quinque panibus hor- deaceis , quæ superfuerunt his qui manducaverant.

14. Illi ergo homines , cum vi- dissent quod Jesus fecerat signum , dicebant : Quia hic est verè Pro- pheta , qui venturus est in mun- dum.

*S. Jean , VI.*

12. Ut autemimple- ti sunt , dixit discipulis suis : Colligite quæ supe- raverunt fragmenta , ne pereant.

## CHAPITRE XXVII.

*Jesus & S. Pierre marchent sur les eaux.*

*S. Matth. XIV. 22. & s.*

22. **E**T statim com- pulit Jesus dis- cipulos ascendere in naviculam , & præce- dere eum trans fretum , donec dimitteret tur- bas.

23. Et dimissâ turbâ , ascendit in montem so- lus orare : vespere au- tem factô , solus erat ibi.

24. Navicula autem in medio mari jactaba-

*S. Marc , VI. 45. & suiv.*

45. **E**T statim coegit discipulos suos ascendere navim , ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam , dum ipse dimitteret po- polum.

46. Et cum dimisisset eos , abiit in montem orare.

47. Et cum serò ef- fet , erat navis in me- dio mari , & ipse solus in terra.

*S. Jean , VI. 15.-24.*

15. **J**ESUS ergo cum cognovisset , quia venturi erant ut raperent eum , & facerent eum regem , fugit iterum in mon- tem ipse solus.

16. Ut autem serò factum est , descende- runt discipuli ejus ad mare.

17. Et cum ascen- dissent navim , vene- runt trans mare in Ca-

LXIX.  
Jesus & Pe-  
trus super ma-  
re ambulavit.

tur

S. Matthieu, XIV.

tur fluctibus : erat enim contrarius ventus.

25. Quartâ autem vigiliâ noctis , venit ad eos ambulans super mare.

26. Et videntes eum super mare ambulantem , turbati sunt , dicentes : Quia phantasma est. Et præ timore clamaverunt.

27. Statimque Jesus locutus est eis , dicens : Habete fiduciam : ego sum ; nolite timere.

28. Respondens autem Petrus , dixit : Domine , si tu es ; jube me ad te venire super aquas.

29. At ipse ait : Veni. Et descendens Petrus de navicula , ambulabat super aquam , ut veniret ad Jesum.

30. Videns verò ventum validum , timuit : & cùm cœpisset mergi , clamavit , dicens : Domine , salvum me fac.

31. Et continuò Jesus extendens manum , apprehendit eum , & ait illi : Modicæ fidei , quare dubitasti ?

32. Et cùm ascendissent in naviculam , cessavit ventus.

33. Qui autem in navicula erant , vene-

S. Marc , VI.

48. Et videns eos laborantes in remigando , ( erat enim ventus contrarius eis , ) & circa quartam vigiliam noctis , venit ad eos ambulans supra mare ; & volebat præterire eos.

49. At illi , ut viderunt eum ambulantem supra mare , putaverunt phantasma esse , & exclamaverunt.

50. Omnes enim viderunt eum , & conturbati sunt : & statim locutus est cum eis , & dixit eis : Confidite ; ego sum , nolite timere.

51. Et ascendit ad illos in navim , & cessavit ventus : & plus magis intra se stupebant.

52. Non enim intellexerunt de panibus ; erat enim cor eorum obcæcatum.

53. Et cùm transfretassent , venerunt in terram Genesareth , & applicuerunt.

54. Cùmque egressi essent de navi , continuò cognoverunt eum.

55. Et percurrentes universam regionem illam , cœperunt in grabatis , eos qui se malè habebant circumferre , ubi audiebant eum esse.

S. Jean , XIV.

pharnaum ; & tenebræ jam factæ erant : & non venerat ad eos Jesus.

18. Mare autem , vento magno flante , exurgebat.

19. Cùm remigassent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta , vident Jesum ambulantem supra mare , & proximum navi fieri , & timuerunt.

20. Ille autem dicit eis : Ego sum : Nolite timere.

21. Voluerunt ergo accipere eum in navim : & statim navis fuit ad terram , in quam ibant.

22. Alterâ die , turba quæ stabat trans mare , vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una , & quia non introisset cum discipulis suis Jesus in navim ; sed soli discipuli ejus abiissent.

23. Aliæ verò supervenerunt naves à Tiberiade , juxta locum ubi manducaverant panem , gratias agente Domino.

24. Cùm ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi , neque discipuli ejus , ascenderunt in naviculas , & venerunt Capharnaum ,

III. PARTIE.  
Ch. XXVII.

III. PARTIE.  
Ch. XXVII.  
& XXVIII.

*S. Matthieu, XIV.*

runt, & adoraverunt eum, dicentes: Verè Filius Dei es.

34. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesar.

35. Et cùm cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes.

36. Et rogabant eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent: & quicumque tetigerunt salvi facti sunt.

*La suite au Chap. I. de la IV. Partie.*

*S. Marc, VI.*

56. Et quocumque introibat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, & deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent; & quotquot tangebant eum, salvi fiebant.

*La suite au Chap. I. de la IV. Partie.*

*S. Jean, XIV.*

quærentes Jesum.

*La suite au Chap. suiv.*

## C H A P I T R E X X V I I I.

*Discours de Jesus-Christ sur le pain du ciel.*

*S. Jean, VI. 25. & suiv.*

LXX.  
Sermo Christi  
de pane cœ-  
lesti.

25. **E**T cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei: Rabbi, quando huc venisti?

26. Respondit ei Jesus, & dixit: Amen, amen dico vobis; quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, & saturati estis.

27. Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis: hunc enim Pater signavit Deus.

28. Dixerunt ergo ad eum: Quid faciemus ut operemur opera Dei?

29. Respondit Jesus, & dixit eis: Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.

30. Dixerunt ergo ei: Quod ergo tu facis signum, ut videamus, & credamus tibi? quid operaris?

Pf. LXXVII.  
24.

31. Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est: Panem de cœlo dedit eis manducare.

## S. Jean, VI.

III. PARTIE.  
Ch. XXVIII,

32. Dixit ergo eis Jesus : Amen , amen dico vobis : Non Moyſes dedit vobis panem de cœlo ; ſed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.

33. Panis enim Dei eſt , qui de cœlo deſcendit , & dat vitam mundo.

34. Dixerunt ergo ad eum : Domine , ſemper da nobis panem hunc.

35. Dixit autem eis Jesus : Ego ſum panis vitæ : qui venit ad me , non eſuriet ; & qui credit in me , non ſitiet unquam.

36. Sed dixi vobis , quia & vidiftis me , & non creditis.

37. Omne quod dat mihi Pater , ad me veniet : & eum qui venit ad me , non ejectionem foras.

38. Quia deſcendi de cœlo , non ut faciam voluntatem meam , ſed voluntatem ejus qui miſit me.

39. Hæc eſt autem voluntas ejus qui miſit me , Patris , ut omne quod dedit mihi , non perdam ex eo , ſed reſuscitem illud in noviffimo die.

40. Hæc eſt autem voluntas Patris mei , qui miſit me ; ut omnis qui videt Filium , & credit in eum , habeat vitam æternam , & ego reſuscitabo eum in noviffimo die.

41. Murmurabant ergo Judæi de illo , quia dixiſſet : Ego ſum panis vivus qui de cœlo deſcendi.

42. Et dicebant : Nonne hic eſt Jesus filius Joſeph , cujus nos novimus patrem & matrem ? Quomodo ergo dicit hic : Quia de cœlo deſcendi ?

43. Reſpondit ergo Jesus , & dixit eis : Nolite murmurare in invicem.

44. Nemo poteſt venire ad me , niſi Pater , qui miſit me , traxerit eum , & ego reſuscitabo eum in noviffimo die.

45. Eſt ſcriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit à Patre , & didicit , venit ad me.

46. Non quia Patrem vidit quiſquam , niſi is qui eſt à Deo : hic vidit Patrem.

Iſai. LIV. 13

47. Amen , amen dico vobis : Qui credit in me , habet vitam æternam.

48. Ego ſum panis vitæ.

49. Patres veſtri manducaverunt manna in deſerto , & mortui ſunt.

50. Hic eſt panis de cœlo deſcendens : ut ſi quis ex ipſo manducaverit , non moriatur.

51. Ego ſum panis vivus , qui de cœlo deſcendi.

52. Si quis manducaverit ex hoc pane , vivet in æternum ; & panis quem ego dabo , caro mea eſt , pro mundi vitâ.

53. Litigabant ergo Judæi ad invicem dicentes : Quomodo poteſt hic nobis carnem ſuam dare ad manducandum ?

54. Dixit ergo eis Jesus : Amen , amen dico vobis : Niſi manducave-

ritis carnem Filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

55. Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, habet vitam æternam: & ego resuscitabo eum in novissimo die.

56. Caro enim mea verè est cibus; & sanguis meus verè est potus.

57. Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, in me manet; & ego in illo.

58. Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem; & qui manducat me, & ipse vivet propter me.

59. Hic est panis, qui de cœlo descendit: non sicut manducaverunt patres vestri manna, & mortui sunt: qui manducat hunc panem, vivet in æternum.

60. Hæc dixit in synagoga docens in Capharnaum.

61. Multi ergo audientes ex discipulis ejus, dixerunt: Durus est hic sermo; & quis potest eum audire.

62. Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc discipuli ejus, dixit eis: Hoc vos scandalizat?

63. Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat priùs.

64. Spiritus est, qui vivificat; caro non prodest quidquam: verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus & vita sunt.

65. Sed sunt quidam ex vobis, qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, & quis traditurus esset eum.

66. Et dicebat: Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire, ad me nisi fuerit ei datum à Patre meo.

67. Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retrò, & jam non cum illo ambulabant.

68. Dixit ergo Jesus ad duodecim: Numquid & vos vultis abire?

69. Respondit ergo ei Simon Petrus: Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes:

70. & nos credimus & cognovimus, quia tu es Christus Filius Dei.

71. Respondit eis Jesus: Nonne ego vos duodecim elegi? & ex vobis unus diabolus est.

72. Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem: hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim.

#### S. Jean, VII.

1. Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam: non enim volebat in Judæam ambulare; quia quærebant eum Judæi interficere.

*La suite au Chapitre I. de la V. Partie.*

## QUATRIEME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son Baptême, jusqu'à la Fête des Tabernacles de la même année.

## CHAPITRE I.

Scandale pris par les Pharisiens sur des mains non lavées : discours de Jésus sur la pureté du cœur.

S. Matthieu, XV. 1.-20.

1. **T**UNC accesserunt ad eum ab Jerosolymis Scribæ & Pharisei, dicentes :

2. Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum? non enim lavant manus suas cum panem manducant.

3. Ipse autem respondens, ait illis: Quare & vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram? Nam Deus dixit:

4. Honora patrem & matrem: & Qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur.

5. Vos autem dicitis: Quicumque dixerit patri vel matri, Munus quodcumque est ex me, tibi proderit:

6. & non honorificabit (a) patrem suum aut matrem suam: & irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

§ S. Marc, VII. 1.-23.

1. **E**T conveniunt ad eum Pharisei, & quidam de Scribis venientes ab Jerosolymis.

2. Et cum vidissent quosdam ex discipulis ejus, communis manibus, id est non lotis, manducare panes, vituperaverunt.

3. Pharisei enim, & omnes Judæi, nisi crebro laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum.

4. Et à foro, nisi baptizentur, non comedunt; & alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata calicum & urceorum, & æramentorum & lectorum.

5. Et interrogabant eum Pharisei & Scribæ: Quare discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorum, sed communis manibus manducant panem?

6. At ille respondens, dixit eis:

LXXI.  
Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate.

Exod. xx. 12.  
& xxxi. 17.

(a) Selon le Grec, le sens est: & non honorificet: telle a pu être la lecture primitive: C'est-à-dire: il sera permis à cet homme de ne point honorer, il pourra alors

ne point honorer son père ni sa mère. C'est la doctrine qu'enseignoient les Pharisiens, & que Jésus-Christ leur reproche.

IV. PARTIE.  
Chap. II.

Isai. XXIX.  
13.

S. Matthieu, XV.

7. Hypocritæ, benè prophetavit de vobis Isaias, dicens :

8. Populus hic labiis me honorat ; cor autem eorum longè est à me.

9. Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas & mandata hominum.

10. Et convocatis ad se turbis, dixit eis : Audite & intelligite.

11. Non quod intrat in os, coinquinat hominem ; sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

12. Tunc accedentes discipuli ejus, dixerunt ei : Sis quia Pharisei, audito verbo hoc, scandalizati sunt ?

13. At ille respondens, ait : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur.

14. Sinite illos : cæci sunt ; & duces cæcorum : cæcus autem, si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.

15. Respondens autem Petrus, dixit ei : Ediffere nobis parabolam istam.

16. At ille dixit : Adhuc & vos sine intellectu estis ?

17. Non intelligitis quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, & in feces emittitur ?

18. Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, & ea coinquant hominem.

19. De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemia.

20. Hæc sunt, quæ coinquant

S. Marc, VII.

Benè prophetavit Isaias de vobis hypocritis, sicut scriptum est : Populus hic labiis me honorat ; cor autem eorum longè est à me.

7. In vanum autem me colunt, docentes doctrinas & præcepta hominum.

8. Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum & calicum ; & alia similia his facitis multa.

9. Et dicebat illis : Benè irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.

10. Moyses enim dixit : Honora patrem tuum & matrem tuam ; & Qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur.

11. Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri aut matri, Corban, (quod est, donum,) quodcumque ex me, tibi profuerit.

12. Et ultrà non dimittitis eum quidquam facere patri suo aut matri :

13. rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis ; & similia hujusmodi multa facitis.

14. Et advocans iterùm turbam, dicebat illis : Audite me, omnes, & intelligite.

15. Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare ; sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.

16. Si quis habet aures audiendi, audiat.

17. Et cum introisset in domum à turba, interrogabant eum disci-

S. Matthieu, XV.

hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.

*La suite au Chapitre suivant.*

19. quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit, purgans omnes escas?

20. Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.

21. Ab intus enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt; adulteria, fornicationes, homicidia,

22. furta, avaritiæ, nequitiae, dolus, impudicitiae, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.

23. Omnia hæc mala ab intus procedunt, & communicant hominem.

S. Marc, VII.

puli ejus parabolam.

18. Et ait illis: Sic & vos imprudentes estis? Non intelligitis quia omne extrinsecus introiens in hominem, non potest eum communicare:

19. quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit, purgans omnes escas?

20. Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.

21. Ab intus enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt; adulteria, fornicationes, homicidia,

22. furta, avaritiæ, nequitiae, dolus, impudicitiae, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.

23. Omnia hæc mala ab intus procedunt, & communicant hominem.

IV. PARTIE.  
Chap. I. &  
II.

## CHAPITRE II.

*Guérison de la fille d'une Chananéenne.*

S. Matthieu, XV. 21. - 29.

21. **E**T egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri & Sidonis.

22. Et ecce mulier Chananæa à finibus illis egressa, clamavit dicens ei: Miserere mei, Domine, fili David; filia mea malè à dæmonio vexatur.

23. Qui non respondit ei verbum: & accedentes discipuli ejus, rogabant eum, dicentes: Dimitte eam, quia clamat post nos.

24. Ipse autem respondens, ait: Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israel.

25. At illa venit, & adoravit eum, dicens: Domine, adjuva me.

26. Qui respondens ait: Non est bonum, sumere panem filiorum, & mittere canibus.

27. At illa dixit: Etiam, Do-

S. Marc, VII. 24. - 31.

24. **E**T inde surgens abiit in fines Tyri & Sidonis: & ingressus domum, neminem voluit scire, & non potuit latere.

25. Mulier enim statim ut audivit de eo, cujus filia habebat spiritum immundum, intravit, & procidit ad pedes ejus.

26. Erat enim mulier gentilis, Syrophenissa genere; & rogabat eum, ut dæmonium ejiceret de filia ejus.

27. Qui dixit illi: Sine prius saturari filios; non est enim bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.

28. At illa respondit, & dixit illi: Utique, Domine; nam & catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.

29. Et ait illi: Propter hunc ser-

LXXII.  
Filia Chananæ  
næ sanata.

IV. PARTIE.  
Chap. II.  
& III.

S. Matthieu , XV.

mine ; nam & catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum.

28. Tunc respondens Jesus , ait illi : O mulier , magna est fides tua : fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

29. Et cùm transisset inde Jesus , venit secus mare Galilææ , & ascendens in montem , sedebat ibi.

*La suite au Chapitre IV.*

S. Marc , VII.

monem vade ; exiit dæmonium à filia tua.

30. Et cùm abiisset domum suam ; invenit puellam jacentem supra lectum , & dæmonium exiisse.

31. Et iterùm exiens de finibus Tyri , venit per Sidonem ad mare Galilææ inter medios fines Decapoleos.

*La suite au Chapitre suivant.*

### CHAPITRE III.

*Guérison d'un homme sourd & muet.*

S. Marc , VII. 32. & suiv.

LXXIII.  
Surdus &  
mutus sanatus.

32. **E**T adducunt ei surdum & mutum , & deprecabantur (a) eum , ut imponat illi manum.

33. Et apprehendens eum de turba seorsùm , misit digitos suos in auriculas ejus ; & expuens , tetigit linguam ejus.

34. Et suspiciens in cælum , ingemuit , & ait illi : Ephphetha , quod est adaperire.

35. Et statim apertæ sunt aures ejus , & solutum est vinculum linguæ ejus , & loquebatur rectè.

36. Et præcepit illis , ne cui dicerent : quantò autem eis præcipiebat , tantò magis plus prædicabant.

37. Et eò ampliùs admirabantur , dicentes : Benè omnia fecit ; & surdos fecit audire , & mutos loqui.

(a) Le sens du Grec est *deprecantur* ; & il y a lieu de présumer que c'est la lecture primitive.



CHAPITRE

## C H A P I T R E I V.

IV. PARTIE.  
Chap. IV.*Multiplication des sept pains.**S. Matthieu, XV. 30. & suiv.*

30. **E**T accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, & alios multos: & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos:

31. ita ut turbæ mirarentur videntes mutos, loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes: & magnificabant Deum Israel.

32. Jesus autem, convocatis discipulis suis, dixit: Misereor turbæ; quia triduo jam perseverant mecum, & non habent quod manducant; & dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via.

33. Et dicunt ei discipuli: Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturemus turbam tantam?

34. Et ait illis Jesus: Quot habetis panes? At illi dixerunt: Septem, & paucos pisciculos.

35. Et præcepit turbæ, ut discumberent super terram.

36. Et accipiens septem panes, & pisces, & gratias agens, fregit & dedit discipulis suis, & discipuli dederunt populo.

37. Et comederunt omnes, & saturati sunt, & quod superfuit de fragmentis, tulerunt septem sportas plenas.

38. Erant autem qui manducaverunt, quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.

39. Et dimissâ turbâ, ascendit in naviculam, & venit in fines Magedan.

*S. Marc, VIII. 1.-10.*

1. **I**N diebus illis, iterum cum turba multa esset, nec haberent quod manducarent, convocatis discipulis, ait illis:

2. Misereor super turbam; quia ecce jam triduo sustinent me, nec habent quod manducant:

3. & si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via: quidam enim ex eis de longè venerunt.

4. Et responderunt ei discipuli sui: Unde illos quis poterit hic saturare panibus in solitudine?

5. Et interrogavit eos: Quot panes habetis? Qui dixerunt: Septem.

6. Et præcepit turbæ discumbere super terram: & accipiens septem panes, gratias agens, fregit, & dedit discipulis suis ut apponerent, & apposuerunt turbæ.

7. Et habebant pisciculos paucos; & ipsos benedixit, & jussit apponi.

8. Et manducaverunt, & saturati sunt, & sustulerunt quod superaverat de fragmentis septem sportas.

9. Erant autem qui manducaverant, quasi quatuor millia, & dimisit eos.

10. Et statim ascendens navim cum discipulis suis, venit in partes Dalmanutha.

LXXIV.  
Septem panum multiplicatio.

## CHAPITRE V.

*Prodige refusé aux Pharisiens : reproche fait aux disciples.*

*S. Mathieu, XVI. 1.-12.*

LXXV. &  
LXXVI.  
Signum Phari-  
sæis nega-  
tum : incre-  
patione discipu-  
lis facta.

1. **E**T accesserunt ad eum Pharisæi & Sadducæi tentantes, & rogaverunt eum, ut signum de cælo ostenderet eis.

2. At ille respondens, ait illis : Facto vespere dicitis : Serenum erit ; rubicundum est enim cælum :

3. & manè, Hodie tempestas ; rutilat enim triste cælum.

4. Faciem ergo cæli dijudicare nostis : signa autem temporum non potestis scire ? (a) Generatio mala & adultera signum quærit ; & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ. Et relictis illis, abiit.

5. Et cum venissent discipuli ejus trans fretum, oblitus sunt panes accipere.

6. Qui dixit illis : Intuemini, & cavete à fermento Pharisæorum & Sadducæorum.

7. At illi cogitabant intra se, dicentes : Quia panes non accepimus.

8. Sciens autem Jesus, dixit : Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis ?

9. Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, & quot cophinos sumpsistis ?

10. Neque septem panum in quatuor millia hominum, & quot sportas sumpsistis ?

*S. Marc. VIII. 11.-21.*

11. **E**T exierunt Pharisæi, & cœperunt conquirere cum eo, quærentes ab illo signum de cælo, tentantes eum.

12. Et ingemiscens spiritu, ait : Quid generatio ista signum quærit ? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.

13. Et dimittens eos, ascendit iterum navim, & abiit trans fretum.

14. Et oblitus sunt panes sumere ; & nisi unum panem non habebant secum in navi.

15. Et præcipiebat eis, dicens : Videte, & cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.

16. Et cogitabant ad alterutrum, dicentes : Quia panes non habemus.

17. Quo cognito, ait illis Jesus : Quid cogitatis, quia panes non habetis ? nondum cognoscitis, nec intelligitis ? adhuc cæcatum habetis cor vestrum ?

18. Oculos habentes, non videtis ? & aures habentes, non auditis ? nec recordamini ?

19. Quando quinque panes fregi in quinque millia ; quot cophinos fragmentorum plenos sustulistis ? Dicunt ei : Duodecim.

20. Quando & septem panes in quatuor millia ; quot sportas fragmentorum tulistis ? Et dicunt ei :

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc, xii. 54.-57. où on trouve en effet le même reproche : mais ce reproche peut

avoir été fait deux fois : nous suivons l'ordre du texte.

S. Matthieu , XVI.

11. Quare non intelligitis , quia non de pane dixi vobis : Cavete à fermento Pharifæorum & Sadducæorum ?

12. Tunc intellexerunt , quia non dixerit cavendum à fermento panum , sed à doctrina Pharifæorum & Sadducæorum.

*La suite au Chapitre VII.*

S. Marc , VIII.

Septem.

21. Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis ?

*La suite au Chapitre suivant.*

IV. PARTIE.  
Chap. V. VI.  
& VII.

## CHAPITRE VI.

*Guérison d'un aveugle à Bethsaïde.*

S. Marc , VIII. 22.-26.

22. **E**T veniunt Bethsaidam , & adducunt ei. cæcum , & rogabant eum , ut illum tangeret.

23. Et apprehensâ manu cæci , eduxit eum extra vicum ; & expuens in oculos ejus , impositis manibus suis , interrogavit eum si quid videret.

24. Et aspiciens , ait : Video homines velut arbores ambulantes.

25. Deinde iterum imposuit manus super oculos ejus ; & cœpit videre , & restitutus est ita ut clarè videret omnia.

26. Et misit illum in domum suam , dicens : Vade in domum tuam ; & si in vicum introieris , nemini dixeris.

LXXVII.  
Cæcus in  
Bethsaïda sa-  
natus.

## CHAPITRE VII.

*Confession de S. Pierre : sa primauté : Passion prédite : discours sur la croix.*

S. Matth. XVI. 13. & f.

13. **V**ENIT autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi : & interrogabat discipulos suos , dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ?

S. Marc , VIII. 27. & f.

27. **E**T egressus est Jesus , & discipuli ejus , in castella Cæsareæ Philippi ; & in via interrogabat discipulos suos , dicens eis : Quem me dicunt esse

S. Luc , IX. 18.-27.

18. **E**T factum est , cum solus esset orans , erant cum illo & discipuli ; & interrogavit illos , dicens : Quem me dicunt esse turbæ ?

LXXVIII.  
& LXXIX.  
Petri confessio  
& primatus.  
Passio prædic-  
ta : sermo de  
cruce.

O O O O 2

**S. Matthieu, XVI.**  
 IV. PARTIE.  
 Chap. VII.

14. At illi dixerunt : Alii, Joannem Baptistam ; alii autem, Eliam ; alii verò, Jeremiam, aut unum ex Prophetis.

15. Dicit illis Jesus : Vos autem, quem me esse dicitis ?

16. Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei.

17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Bar-Jona ; quia caro & sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est.

18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ; & portæ inferi non prævalebunt adversus eam.

19. Et tibi dabo claves regni cœlorum : & quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in cœlis ; & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in cœlis.

20. Tunc præcepit discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus.

21. Exinde cœpit Jesus ostendere discipu-

**S. Marc, VIII.**

homines ?

28. Qui responderunt illi, dicentes : Joannem Baptistam ; alii, Eliam ; alii verò, quasi (a) unum de Prophetis.

29. Tunc dicit illis : Vos verò, quem me esse dicitis. Respondens Petrus, ait ei : Tu es Christus.

30. Et comminatus est, ne cui dicerent de illo.

31. Et cœpit docere eos, quoniam oportet Filium hominis pati multa, & reprobari à Senioribus, & à summis Sacerdotibus, & Scribis, & occidi ; & post tres dies resurgere.

32. Et palàm verbum loquebatur : & apprehendens eum Petrus, cœpit increpare eum.

33. Qui conversus & videns discipulos suos, comminatus est Petro, dicens : Vade retrò me, satana ; quoniam non scapis quæ Dei sunt, sed quæ sunt hominum.

34. Et convocatâ turbâ cum discipulis suis, dixit eis : Si quis vult me sequi, deneget semetipsum, & tollat crucem suam, & se-

**S. Luc, IX.**

19. At illi responderunt, & dixerunt : Joannem Baptistam ; alii autem, Eliam ; alii verò, quia unus Propheta de prioribus surrexit.

20. Dixit autem illis : Vos autem, quem me esse dicitis ? Respondens Simon Petrus, dixit : Christum Dei.

21. At ille increpans illos, præcepit ne cui dicerent hoc,

22. dicens : Quia oportet Filium hominis multa pati, & reprobari à Senioribus, & Principibus Sacerdotum & Scribis, & occidi ; & tertiâ die resurgere.

23. Dicebat autem ad omnes : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam quotidie, & sequatur me.

24. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam : nam qui perdiderit animam suam propter me, salvam faciet illam.

25. Quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum, se autem ipsum perdat,

(a) Le mot *quasi* n'est pas dans le Grec.

*S. Matthieu, XVI.*

lis suis, quia oporteret eum ire Jerosolymam, & multa pati à Senioribus, & Scribis, & Principibus Sacerdotum, & occidi; & terriâ die resurgere.

22. Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens: Absit à te, Domine; non erit tibi hoc.

23. Qui conversus, dixit Petro: Vade post me, satana; scandalum es mihi; quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.

24. Tunc Jesus dixit discipulis suis: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me.

25. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam; qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

26. Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?

27. Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis; & tunc reddet unicuique secundum opera ejus.

28. Amen dico vobis: Sunt quidam de hinc stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo.

*S. Marc, VIII.*

quatur me.

35. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam; qui autem perdiderit animam suam propter me & Evangelium, salvam faciet eam.

36. Quid enim proderit homini si lucretur mundum totum, & detrimentum animæ suæ faciat?

37. Aut quid dabit homo commutationis pro anima sua?

38. Qui enim me confusus fuerit, & verba mea in generatione ista adultera & peccatrice; & Filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patris sui cum Angelis sanctis.

39. Et dicebat illis: Amen dico vobis, quia sunt quidam de hinc stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.

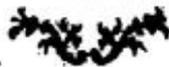
*S. Luc, IX.*

& detrimentum sui faciat?

26. Nam qui me erubuerit & meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua, & Patris, & sanctorum Angelorum.

27. Dico autem vobis verè: Sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei.

IV. PARTIE.  
Chap. VII.



## CHAPITRE VIII.

*Transfiguration de Jesus-Christ. Témoinage sur Elie & sur S. Jean.*

S. Matth. XVII. 1.-13.

LXXX &  
LXXXI.  
Christi trans-  
figuratio. Testi-  
monium de  
Elia & Joan-  
ne.

1. **E**T post dies sex, (a) assumit Jesus Petrum & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelsum seorsum.

2. Et transfiguratus est ante eos : & resplenduit facies ejus sicut sol ; vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix.

3. Et ecce apparuerunt illis Moyses & Elias cum eo loquentes.

4. Respondens autem Petrus dixit ad Jesum : Domine, bonum est nos hic esse : si vis, faciamus hic tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, & Eliae unum.

5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos : & ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui ; ipsum audite.

S. Marc, IX. 1.-12.

1. **E**T post dies sex, (a) assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem : & ducit illos in montem excelsum seorsum solos, & transfiguratus est coram ipsis.

2. Et vestimenta ejus facta sunt splendentia & candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.

3. Et apparuit illis Elias cum Moysè ; & erant loquentes cum Jesu.

4. Et respondens Petrus, ait Jesu : Rabbi, bonum est nos hic esse ; & faciamus tria tabernacula, tibi unum, & Moysi unum, & Eliae unum.

5. Non enim sciebat quid diceret ; erant enim timore exterriti.

6. Et facta est nubes obumbrans eos, & venit vox de nube, dicens : Hic est Filius

S. Luc, IX. 28.-36.

28. **F**ACTUM est autem post hæc verba ferè dies octo, (a) & assumpsit Petrum, & Jacobum, & Joannem ; & ascendit in montem ut oraret.

29. Et facta est, dum oraret, species vultus ejus altera : & vestitus ejus albus & refulgens.

30. Et ecce duo viri loquebantur cum illo : erant autem Moyses & Elias,

31. visi in majestate ; & dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.

32. Petrus verò & qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes viderunt majestatem ejus, & duos viros qui stabant cum illo.

33. Et factum est cum discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum : Præceptor, bonum est nos hic esse ; & faciamus tria taber-

(a) S. Matthieu & S. Marc ne parlent que de *six jours*, tandis que S. Luc en compte *huit* : c'est qu'il y comprend les deux extrêmes que les deux autres Évangélistes ne comptent pas.

S. *Matth.* XVII.

6. Et audientes discipuli ceciderunt in faciem suam, & timuerunt valdè.

7. Et accessit Jesus, & tetigit eos; dixitque eis: Surgite, & nolite timere.

8. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.

9. Et descendantibus illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens: Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis à mortuis resurgat.

10. Et interrogaverunt eum discipuli dicentes: Quid ergo Scribæ dicunt, quòd Eliam oporteat primùm venire?

11. At ille respondens, ait eis: Elias quidem venturus est, & restituet omnia.

12. Dico autem vobis quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quæcumque voluerunt: sic & Filius hominis passurus est ab eis.

13. Tunc intellexerunt discipuli, quia de Joanne Baptistâ dixisset eis.

S. *Marc.* IX.

meus carissimus; audite illum.

7. Et statim circumspicientes, neminem amplius viderunt, nisi Jesum tantùm secum.

8. Et descendantibus illis de monte, præcepit illis ne cuiquam quæ vidissent narrent; nisi cum Filius hominis à mortuis resurrexerit.

9. Et verbum continuerunt apud se, conquirentes quid esset, cum à mortuis resurrexerit.

10. Et interrogabant eum, dicentes: Quid ergo dicunt Pharisæi & Scribæ, quia Eliam oportet venire primùm?

11. Qui respondens, ait illis: Elias, cum venerit primò, restituet omnia: & quomodò scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur & contemnatur.

12. Sed dico vobis quia & Elias venit, (& fecerunt illi quæcumque, voluerunt: ) sicut scriptum est de eo.

S. *Luc.* IX.

macula, unum tibi, & unum Moyfi, & unum Eliæ: nesciens quid diceret.

34. Hæc autem illo loquente, facta est nubes, & obumbravit eos; & timuerunt, intrantibus illis in nubem.

35. Et vox facta est de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus; ipsum audite.

36. Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus: & ipsi tacuerunt, & nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.



## CHAPITRE IX.

*Jesus guérit un enfant lunatique : il prédit encore sa passion.*

S. Matth. XVII. 14.-22.

LXXXII. &  
LXXXIII.  
Lunaticus  
puer sanatus.  
Passio iterum  
prædicta.

14. **E**T cùm venisset ad turbam, accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens: Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, & malè patitur; nam sæpè cecidit in ignem, & crebrò in aquam.

15. Et obtuli discipulis tuis, & non potuerunt curare eum.

16. Respondens autem Jesus, ait: O generatio incredula & perversa, quousque ero vobiscum? usquequò patiar vos? Afferte huc illum ad me.

17. Et increpavit illum Jesus, & exiit ab eo dæmonium; & curatus est puer ex illa hora.

18. Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secreti, & dixerunt: Quare nos non potuimus ejicere illum?

19. Dixit illis Jesus: Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti

S. Marc, IX. 13.-32.

13. **E**T veniens ad discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, & Scribas conquirentes cum illis.

14. Et confestim omnis populus videns Jesum stupefactus est, & expaverunt, & accurrentes salutabant eum.

15. Et interrogavit eos: Quid inter vos conquiritis?

16. Et respondens unus de turba, dixit: Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum:

17. qui ubicumque eum apprehenderit: alfidit illum, & spumat, & stridet dentibus, & arefcit; & dixi discipulis tuis, ut ejicerent illum; & non potuerunt.

18. Qui respondens eis, dixit: O generatio incredula, quandiu apud vos ero? quandiu vos patiar? afferte illum ad me.

19. Et attulerunt eum: & cùm vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum; &

S. Luc, IX. 37.-45.

37. **F**ACTUM est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.

38. Et ecce vir de turba exclamavit dicens: Magister, obsecro te; respice in filium meum; quia unicus est mihi.

39. Et ecce spiritus apprehendit eum, & subito clamat, & elidit, & dissipat eum, cum spuma, & vix discedit dilanians eum.

40. & rogavi discipulos tuos, ut ejicerent illum, & non potuerunt.

41. Respondens autem Jesus dixit: O generatio infidelis & perversa, usquequò ero apud vos, & patiar vos? Adduc huc filium tuum.

42. Et cùm accederet, elisit illum dæmonium, & dissipavit.

43. Et increpavit Jesus spiritum immundum, & sanavit puerum, & reddidit illum patri ejus.

huic,

S. Matthieu, XVII.

huic, Transi hinc illuc, & transibit; & nihil in possibile erit vobis. (a)

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem & jejunium.

21. Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus: Filius hominis tradendus est in manus hominum.

22. Et occident eum, & tertiâ die resurget. Et contristati sunt, vehementer.

*La suite au Chap. suiv.*

S. Marc, IX.

elifus in terram, volutabatur spumans.

20. Et interrogavit patrem ejus: Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit? At ille ait: Ab infantia:

21. & frequenter eum in ignem & in aquas misit, ut eum perderet: sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostri.

22. Jesus autem ait illi: Si potes credere, omnia possible sunt credenti.

23. Et continuo exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat: Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.

S. Luc, IX.

44. Stupebant autem omnes in magnitudine Dei; omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad discipulos suos: Ponite vos in cordibus vestris sermones istos: Filius enim hominis, futurus est ut tradatur in manus hominum.

45. At illi ignorabant verbum istud; & erat velatum ante eos; ut non sentirent illud, & timebant eum interrogare de hoc verbo.

*La suite au Chap. XI.*

24. Et cum videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi: Surde & mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo; & amplius ne introeas in eum.

25. Et exclamans, & multum discerpens eum, exiit ab eo, & factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent: Quia mortuus est.

26. Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, & surrexit.

27. Et cum introisset in domum, discipuli ejus secreto interrogabant eum: Quare nos non potuimus ejicere eum?

28. Et dixit illis: Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione & jejunio.

29. Et inde profecti, prætergredebantur Galilæam, nec volebat quemquam scire.

30. Docebat autem discipulos suos, & dicebat illis: Quoniam Filius hominis tradetur in manus hominum, & occident eum; & occisus, tertiâ die resurget.

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc, xvii. 5. & 6. qu'on trouve en effet une parole semblable; mais elle peut avoir été dite deux fois: & il est peu vraisemblable que si elle n'eût été dite qu'à l'occasion du fait rapporté ici par S. Luc même, elle eût été transportée ailleurs par cet Evangéliste.

IV. PARTIE.  
Chap. IX.  
X. & XI.

31. At illi ignorabant verbum ; & timebant interrogare eum.  
32. Et venerunt Capharnaum.

*La suite au Chapitre XI.*

## C H A P I T R E X.

*Jesus paye le tribut pour lui & pour S. Pierre.*

*S. Matthieu , XVII. 23. & suiv.*

LXXXIV.  
Jesus pro se  
& Petro solvit  
didrachma.

23. **E**T cùm venissent Capharnaum, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei: Magister vester non solvit didrachma?  
24. Ait: Etiam. Et cùm intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens: Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ, à quibus accipiunt tributum vel censum? à filiis suis? an ab alienis?  
25. Et ille dixit: Ab alienis. Dixit illi Jesus: Ergo liberi sunt filii:  
26. ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, & mitte hamum: & eum piscem, qui primus ascenderit tolle; & aperto ore ejus, invenies staterem: illum sumens, dà eis pro me & te.

## C H A P I T R E X I.

*Discours de Jesus sur l'humilité, sur le scandale, & sur la correction fraternelle.*

*S. Matth. XVIII. 1.-20.*

LXXXV.  
LXXXVI. &  
LXXXVII.  
Sermo Christi  
de humilitate,  
de scandalo  
& de correc-  
tione fraterna.

1. **I**N illâ horâ accesserunt discipuli ad Jesum dicentes: Quis, putas, major est in regno cœlorum?  
2. Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum,  
3. & dixit: Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, & efficiamini sicut parvuli, non

*S. Marc, IX. 32. & suiv.*

32. **Q**UI [discipuli] cùm domi essent, interrogabat eos [Jesus]: Quid in via tractabatis?  
33. At illi tacebant, siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.  
34. Et residens, vocavit duodecim, & ait illis: Si quis vult primus esse, erit omnium

*S. Luc, IX. 46.-50.*

46. **I**NTRAVIT autem cogitatio in eos, quis eorum major esset.  
47. At Jesus videns cogitationes cordis illorum, apprehendit pueram, & statuit illum secus se.  
48. Et ait illis: Quicumque susceperit puerum istum in nomine meo, me recipit; & quicumque me recepe-

S. Matthieu , XVIII.

intrabitis in regnum  
cœlorum.

4. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste , hic est major in regno cœlorum.

5. Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo , me suscipit.

6. Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt , expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus , & demergatur in profundum maris.

7. Væ mundo à scandalis : necesse est enim ut veniant scandala ; verumtamen væ homini illi ; per quem scandalum venit. ( a )

8. Si autem manus tua , vel pes tuus , scandalizat te , abscinde eum , & projice abs te : bonum tibi est ad vitam ingredi debilem vel claudum , quàm duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum.

9. Et si oculus tuus

S. Marc , IX.

novissimus , & omnium minister.

35. Et accipiens puerum , statuit eum in medio eorum ; quem cum complexus esset , ait illis :

36. Quisquis unum ex hujusmodi pueris receperit in nomine meo , me recipit ; & quicumque me susceperit , non me suscipit , sed eum qui misit me.

37. Respondit illi Joannes , dicens : Magister , vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia , qui non sequitur nos ; & prohibuimus eum.

38. Jesus autem ait : Nolite prohibere eum ; nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo , & possit citò malè loqui de me.

39. Qui enim non est adversum vos , pro vobis est.

40. Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo , quia Christi estis : amen dico vobis , non perdet mercedem suam.

41. Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me , bonum est ei magis , si circumdaretur mola asinaria collo ejus , & in mare mitteretur.

42. Et si scandalizaverit te manus tua , abscinde illam ; bonum est tibi debilem introire in vitam , quàm duas manus habentem ire in gehennam , in ignem inextinguibilem :

S. Luc , IX.

rit , recipit eum qui me misit : nam qui minor est inter vos omnes , hic major est.

49. Respondens autem Joannes , dixit : Præceptor , vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia , & prohibuimus eum ; quia non sequitur nobiscum.

50. Et ait ad illum Jesus : Nolite prohibere ; qui enim non est adversum vos , pro vobis est.

*La suite au Chap. XIII.*

IV. PARTIE.  
Chap. XI.

( a ) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc , xvii. 1. & 2. où en effet on trouve une parole semblable à celle-ci : mais la même parole peut avoir été dite deux fois , puisqu'il est certain que Jesus-Christ à dit

deux fois celle qui va suivre : car on l'a déjà vu dans le sermon sur la montagne , Matth. v. 30. en sorte que le même Evangéliste la rapporte lui-même deux fois.

IV. PARTIE.  
Chap. XI.

S. Matthieu, XVIII.

scandalizat te , erue eum , & projice abs te : bonum tibi est cum uno oculo in vitam intrare , quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis , quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei , qui in cœlis est.

11. Venit enim Filius hominis salvare quod perierat.

12. Quid vobis videtur ? Si fuerint alicui centum oves , & erraverit una ex eis :

nonne relinquit nonaginta novem in montibus , & vadit quærere eam quæ erravit ?

13. Et si contigerit ut inveniatur eam ; amen dico vobis , quia gaudet super eam , magis quàm super nonaginta novem quæ non erraverunt.

14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum qui in cœlis est , ut pereat unus de pusillis istis.

15. Si autem peccaverit in te frater tuus , (a) vade & corripo eum in te & ipsum solum : si te audierit , lucratus eris fratrem tuum.

16. Si autem te non audierit : adhibe tecum adhuc unum vel duos , ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.

17. Quòd si non audierit eos , dic ecclesiæ : si autem ecclesiam non audierit , sit tibi sicut ethnicus & publicanus.

18. Amen dico vobis , quæcumque alligaveritis super terram , erunt ligata & in cœlo ; & quæcumque solveritis super terram , erunt soluta & in cœlo.

19. Iterùm dico vobis , quia si duo ex vobis consenserint super ter-

S. Marc , IX.

43. ubi vermis eorum non moritur , & ignis non extinguitur.

44. Et si pes tuus te scandalizat , amputa illum : bonum est tibi claudum introire in vitam æternam , quàm duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis :

45. ubi vermis eorum non moritur , & ignis non extinguitur.

46. Quòd si oculus tuus scandalizat te , ejice eum : bonum est tibi luscum introire in regnum Dei , quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis :

47. ubi vermis eorum non moritur , & ignis non extinguitur.

48. Omnis enim igne salietur , & omnis victima sale salietur.

49. Bonum est sal : quòd si sal infusum fuerit : in quo illud condietis ? Habete in vobis sal , & pacem habete inter vos.

*La suite à la fin du Chapitre suivant.*

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Luc , XVII. 3. & 4. uniquement , parce qu'on y trouve comme : *Si peccaverit in te frater tuus* ; il ne sera pas difficile de con-

venir que ces quatre paroles peuvent avoir été répétées deux fois , sur-tout si l'on considère que la suite du discours est toute différente dans les deux Évangélistes.

S. Matthieu , XVIII.

nam , de omni re quamcumque petierint , fiet illis à Patre meo , qui in cœlis est.

20. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo , ibi sum in medio eorum.

IV. PARTIE;  
Chap. XI.  
& XII.

## C H A P I T R E X I I .

*Discours de Jesus sur le pardon des injures.*

S. Matthieu , XVIII. 21. &amp; suiv.

21. **T**UNC accedens Petrus ad eum , dixit : Domine , quoties peccabit in me frater meus , & dimittam ei ? usque septies ?

22. Dicit illi Jesus : non dico tibi , Usque septies ; sed , Usque septuagies septies.

LXXXVIII.  
Sermo Christi  
de ignoscendo.

23. Ideò assimilatum est regnum cœlorum homini regi , qui voluit rationem ponere cum servis suis.

24. Et cùm cœpisset rationem ponere , oblatum est ei unus , qui debebat ei decem millia talenta.

25. Cùm autem non haberet unde redderet , jussit eum dominus ejus venundari , & uxorem ejus , & filios & omnia quæ habebat , & reddi.

26. Procidens autem servus ille , orabat eum , dicens : Patientiam habe in me , & omnia reddam tibi.

27. Misertus autem dominus servi illius , dimisit eum , & debitum dimisit ei.

28. Egressus autem servus ille , invenit unum de conservis suis , qui debebat ei centum denarios ; & tenens , suffocabat eum , dicens : Redde quod debes.

29. Et procidens conservus ejus , rogabat eum , dicens : Patientiam habe in me , & omnia reddam tibi.

30. Ille autem noluit ; sed abiit , & misit eum in carcerem , donec redderet debitum.

31. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant , contristati sunt valdè , & narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant.

32. Tunc vocavit illum dominus suus , & ait illi : serve nequam , omne debitum dimisi tibi ; quoniam rogasti me :

33. nonne ergo oportuit & te misereri conservi tui , sicut & ego tui misertus sum ?

34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus , quoadusque redderet universum debitum.

35. Sic & pater meus cœlestis faciet vobis si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.

IV. PARTIE.  
Chap. XII.  
& XIII.

S. Matth. XIX. 1. & 2.

1. Et factum est cum consummasset Jesus sermones istos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem.

2. Et secutæ sunt eum turbæ multæ, & curavit eos ibi.

S. Marc. X. 1.

1. Et inde exurgens, venit in fines Judææ ultra Jordanem: & conveniunt iterum turbæ ad eum: & sicut consueverat, iterum docebat illos.

*La suite au Chapitre XXV.*

## C H A P I T R E X I I I.

*Jesus rejeté par les Samaritains. Comment on doit le suivre.*

S. Luc, IX. 51. & suiv.

LXXXIX.  
& XC.  
Jesus à Samaritains repulsus. Quomodo oporteat sequi Christum.

51. **F**ACTUM est autem dum complerentur dies assumptionis ejus (a), & ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem.

52. Et misit nuntios ante conspectum suum; & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum, ut pararent illi.

53. Et non receperunt eum, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.

54. Cum vidissent autem discipuli ejus Jacobus & Joannes, dixerunt: Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cælo, & consumat illos?

55. Et conversus, increpavit illos, dicens: Nescitis cujus spiritus estis.

56. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.

57. Factum est autem ambulanti illis in via, dixit quidam ad illum: Sequar te quocumque ieris.

58. Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres cæli nidos: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

59. Ait autem ad alterum: Sequere me: ille autem dixit: Domine, permitte mihi primùm ire, & sepelire patrem meum.

60. Dixitque ei Jesus: Sine ut mortui sepeliant mortuos suos; tu autem vade, & annuntia regnum Dei.

(a) M. Arnauld croyant pouvoir conclure de ces paroles que ce fait n'arriva qu'à la fin de la dernière année du ministère public de Jesus-Christ, le renvoie dans la Concorde au milieu du Chapitre XVIII. de S. Luc. Je le laisse ici où S. Luc l'a mis; & je pense avec M. Thoynard qu'il suffit de pouvoir dire que cela arriva dans cette der-

nière année, c'est-à-dire, lorsque Jesus alla pour la dernière fois célébrer la Pentecôte à Jérusalem. On verra plus loin dans le texte même de S. Luc un autre voyage de Jesus à Jérusalem, XVIII. 11. celui-là regarde la Fête de la Dédicace, ainsi celui-ci peut se rapporter à la Fête de la Pentecôte.

61. Et ait alter : Sequar te, Domine; sed permittite mihi primùm renuntiare his quæ domi sunt.

62. Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, & respiciens retrò, aptus est regno Dei. (a)

## CHAPITRE XIV.

*Mission & retour des soixante & douze disciples; instructions que Jesus leur donne.*

S. Luc, X. 1.-24.

1. **P**OST hæc autem designavit Dominus & alios septuaginta duos, & misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem & locum, quò erat ipse venturus. (b)

XCI. & XCII.  
Septuaginta &  
duorum disci-  
pulorum mis-  
sio : monita eis  
data.

2. Et dicebat illis : Messis quidem multa; operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

3. Ite : ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.

4. Nolite portare facculum, neque peram, neque calceamenta; & neminem per viam salutaveritis.

5. In quamcumque domum intraveritis, primùm dicite : Pax huic domui.

6. Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra; sin autem, ad vos revertetur.

7. In eadem autem domo manete, edentes & bibentes quæ apud illòs sunt : dignus est enim operarius mercede suâ : nolite transire de domo in domum.

8. Et in quamcumque civitatem intraveritis, & susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis.

9. Et curate infirmos, qui in illa sunt, & dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei.

10. In quamcumque autem civitatem intraveritis, & non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite :

(a) M. Arnauld pense que ces faits sont les mêmes que ceux que S. Matthieu a rapportés au Chap. viii. v. 18.-22. Mais S. Matthieu ne parle que de deux, & les lie à son récit de manière qu'ils pourroient être différents de ceux-ci qui sont également liés au récit de S. Luc. Peut-être aussi que S. Luc à l'occasion de l'un de ces faits rappelle

les deux autres.

(b) M. Arnauld avoue qu'il ne voit pas précisément à quel temps ce fait peut se rapporter; & que c'est par conjecture qu'il le place après le v. 21. du Chap. x. de S. Jean. Nous suivons le texte en laissant ce fait où le saint Evangéliste l'a mis.

11. Etiam pulverem , qui adhæsit nobis de civitate vestra , extergimus in vos : tamen hoc scitote , quia appropinquavit regnum Dei.

12. Dico vobis , quia Sodomis in die illa remissus erit quàm illi civitati.

13. Væ tibi , Corozain ; væ tibi , Bethsaida : quia si in Tyro & Sidone factæ fuissent virtutes , quæ factæ sunt in vobis , olim in cilicio & cinere sedentes pœniterent.

14. Verumtamen Tyro & Sidoni remissus erit in iudicio , quàm vobis.

15. Et tu , Capharnaum , usque ad cœlum exaltata , usque ad infernum demergêris.

16. Qui vos audit , me audit ; & qui vos spernit , me spernit : qui autem me spernit , spernit eum qui misit me.

17. Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio dicentes : Domine , etiam dæmonia subjiuntur nobis in nomine tuo.

18. Et ait illis : Videbam satanam sicut fulgur de cœlo cadentem.

19. Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes , & scorpiones , & super omnem virtutem inimici ; & nihil vobis nocebit.

20. Verumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiuntur ; gaudete autem , quod nomina vestra scripta sunt in cœlis.

21. In ipsa hora exultavit Spiritu Sancto , & dixit : Confiteor tibi Pater , Domine cœli & terræ , quod abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus , & revelasti ea parvulis. Etiam , Pater , quoniam sic placuit ante te.

22. Omnia mihi tradita sunt à Patre meo : & nemo scit quis sit Filius , nisi Pater ; & quis sit Pater , nisi Filius , & cui voluerit Filius revelare. (a)

23. Et conversus ad discipulos suos , dixit : Beati oculi qui vident quæ vos videtis.

24. Dico enim vobis , quod multi Prophetæ & reges voluerunt videre quæ vos videtis , & non viderunt , & audire quæ auditis , & non audierunt.

(a) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Matthieu , xi. 25. & suiv. où en effet on trouve un discours tout semblable. Mais l'expression *In ipsa hora* de S. Luc , & celle de S. Matthieu *in illo tempore* , semblent ne pas permettre qu'on déplace ni l'une ni l'autre ; d'où il suit que vraisemblablement cela fut dit deux fois & en deux occasions différentes. On va voir que l'Oraison Domi-

nicale rapportée par S. Luc. xi. 2. & suiv. a été proposée par Jesus-Christ deux fois , puisque S. Matthieu l'a déjà rapportée dans le Sermon sur la montagne ; & M. Arnauld même en convient. Il convient aussi que l'expression du *ψ. 2. Messis quidem multa* , &c. a été répétée deux fois , parce qu'en effet on la trouve dans S. Matthieu , ix. 37. & 38.

## C H A P I T R E X V.

IV. PARTIE  
Chap. XV.*Discours de Jesus sur l'amour de Dieu & du prochain : Jesus chez Marthe.*

S. Luc , X. 25. &amp; suiv.

25. **E**T ecce quidam Legisperitus surrexit, tentans illum, & dicens : **Magister**, quid faciendo vitam æternam possidebo ?

XCIII. &  
XCIV.

26. At ille dixit ad eum : In lege quid scriptum est ? quomodo legis ?

Sermo Christi

27. Ille respondens, dixit : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex totis viribus tuis, & ex omni mente tua ; & proximum tuum sicut teipsum.

& proximi.  
Christus apud  
Martham.

28. Dixitque illi : Rectè respondisti : hoc fac, & vives.

29. Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum : Et quis est deus proximus ?

30. Suscipiens autem Jesus, dixit : Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, & incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum ; & plagis impositis, abierunt, semivivo relicto.

31. Accidit autem ut sacerdos quidam descenderet eadem viâ ; & viso illo, præterivit.

32. Similiter & Levita, cum esset secus locum, & videret eum, pertransiit.

33. Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secus eum ; & videns eum, misericordiâ motus est.

34. Et appropians alligavit vulnera ejus, infundens oleum & vinum ; & imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, & curam ejus egit.

35. Et alterâ die protulit duos denarios, & dedit stabulario, & ait : Curam illius habe ; & quodcumque supererogaveris, ego cum rediero, reddam tibi.

36. Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi qui incidit in latrones ?

37. At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, & tu fac similiter.

38. Factum est autem dum irent, & ipse intravit in quoddam castellum ; & mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam.

39. Et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.

40. Martha autem satagebat circa frequens ministerium ; quæ stetit, & ait : Domine, non est tibi curæ, quod soror mea reliquit me solam ministrare ? Dic ergo illi, ut me adjuvet.

Tome XIII.

Q q q q

41. Et respondens dixit illi Dominus : Martha , Martha , sollicita es , & turbaris erga plurima.  
42. Porro unum est necessarium : Maria optimam partem elegit , quæ non auferetur ab ea.

## C H A P I T R E X V I .

*Discours de Jesus-Christ sur la priere.*

S. Luc , XI. 1. - 13.

XCV.  
Sermo Christi  
de oratione.

1. **E**T factum est , cùm esset in quodam loco orans , ut cessavit , dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine , doce nos orare , sicut docuit & Joannes discipulos suos.  
2. Et ait illis : Cùm oratis , dicite : Pater , sanctificetur nomen tuum : adveniat regnum tuum : ( a )  
3. panem nostrum quotidianum da nobis hodie :  
4. & dimitte nobis peccata nostra , siquidem & ipsi dimittimus omnia debent nobis : & ne nos inducas in tentationem.  
5. Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum , & ibit ad illum mediâ nocte , & dicet illi : Amice , commoda mihi tres panes :  
6. quoniam amicus meus venit de via ad me , & non habeo quod ponam ante illum :  
7. & ille de intus respondens , dicat : Noli mihi molestus esse ; jam ostium clausum est , & pueri mei mecum sunt in cubili ; non possum surgere , & dare tibi.  
8. Et si ille perseveraverit pulsans ; dico vobis , & si non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit ; propter improbitatem tamen ejus surget , & dabit illi quotquot habet necessarios.  
9. Et ego dico vobis : Petite , & dabitur vobis : quærite , & invenietis : pulsate , & aperietur vobis.  
10. Omnis enim qui petit , accipit ; & qui quærit , invenit ; & pulsanti aperietur.  
11. Quis autem ex vobis patrem petit panem ; numquid lapidem dabit illi ? aut piscem ; numquid pro pisce serpentem dabit illi ?  
12. Aut si petierit ovum ; numquid porriget illi scorpionem ?  
13. Si ergo vos , cùm sitis mali , nostis bona data dare filiis vestris : quantò magis Pater vester de cælo dabit spiritum bonum perentibus se ?

( a ) La troisieme demande qui paroît ici manquer , se trouve dans le Grec :  *fiat voluntas tua sicut in cælo & super terram.*

## C H A P I T R E X V I .

*Démoniaque muet guéri : blasphèmes des Juifs : discours de  
Jesus sur leur incrédulité.*

*S. Luc , XI. 14. - 36.*

14. **E**T erat ejiciens dæmonium , & illud erat mutum ( a ) : & cūm  
ejecisset dæmonium , locutus est mutus ; & admiratæ sunt turbæ .  
15. Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub principe dæmonio-  
nem ejicit dæmonia .  
16. Et alii tentantes , signum de cælo quærebant ab eo .  
17. Ipse autem ut vidit cogitationes eorum , dixit eis : Omne regnum  
in seipsum divisum desolabitur , & domus supra domum cadet .  
18. Si autem & satanas in seipsum divisus est , quomodo stabit regnum  
ejus ? quia dicitis , in Beelzebub me ejicere dæmonia .  
19. Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia ; filii vestri in quo eji-  
ciunt . Ideò ipsi judices vestri erunt .  
20. Porrò si in digito Dei ejicio dæmonia ; profectò pervenit in vos  
regnum Dei .  
21. Cūm fortis armatus custodit atrium suum , in pace sunt ea quæ  
possidet .  
22. Si autem fortior eo superveniens , vicerit eum , universa arma ejus  
auferet , in quibus confidebat , & spolia ejus distribuet .  
23. Qui non est mecum , contra me est ; & qui non colligit mecum ,  
dispergit .  
24. Cūm immundus spiritus exierit de homine , ambulat per loca ina-  
quosa quærens requiem , & non inveniens , dicit : Revertar in domum  
meam , unde exivi .  
25. Et cūm venerit , invenit eam scopis mundatam , & ornatam ,  
26. Tunc vadit , & assumit septem alios spiritus secum , nequiores se ,  
& ingressi habitant ibi : & fiunt novissima hominis illius pejora priori-  
bus .  
27. Factum est autem , cūm hæc diceret , extollens vocem quædam

IV. PARTIE  
Ch. XVII.  
LXX. 23

XCVI. &  
XCVII  
Dæmoniacus  
mutus sanatus : Judæo-  
rum blasphemie : Christi  
sermo de eorum incredulitate.

(a) On a vu que M. Arnauld confond ce démoniaque muet dont parle S. Luc avec le démoniaque aveugle & muet dont S. Matthieu a parlé , xii. 22. & qu'il pense que les blasphèmes marqués à cette occasion par S. Matthieu & par S. Marc , sont les mêmes que ceux qui sont ici rapportés par S.

Luc ; mais l'enchaînement des textes de S. Marc & de S. Luc paroît montrer que ces blasphèmes furent prononcés en deux occasions différentes , & que le démoniaque dont parle S. Luc est différent de celui dont parle S. Matthieu .

IV, PARTIE.  
Ch. XVII.  
& XVIII.

mulier de turba, dixit illi: Beatus venter qui te portavit, & ubera quæ fuxisti.

28. At ille dixit: Quinimmo, beati qui audiunt verbum Dei, & custodiunt illud.

29. Turbis autem concurrentibus cœpit dicere: Generatio hæc, generatio nequam est: signum quærit, & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ.

30. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis; ita erit & filius hominis generationi isti.

31. Regina Austri surget in judicio cum viris generationis hujus, & condemnabit illos; quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis; & ecce plusquam salomon hic.

32. Veri Ninivite surgent in judicio cum generatione hac, & condemnabunt illam: quia pœnitentiam egerunt ad prædicationem Jonæ, & ecce plusquam Jonas hic.

33. Nemo lucernam accendit, & in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum; ut qui ingrediuntur, lumen videant.

34. Lucerna corporis tui est oculus tuus: si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit.

35. Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint.

36. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, & sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

## CHAPITRE XVIII.

*Reproches que Jesus fait aux Pharisiens & aux Docteurs de la Loi.*

S. Luc, XI. 37. & suiv.

XCVIII.  
Sermo Christi  
adversus Pha-  
risæos & Le-  
visperitos.

37. **E**T cùm loqueretur, rogavit illum quidam Pharisæus ut pranderet apud se: & ingressus recubuit.

38. Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.

39. Et ait Dominus ad illum: Nunc vos, Pharisei, quod deforis est calicis & catini mundatis; quod autem intus est vestrum, plenum est rapinâ & iniquitate.

40. Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id quod deintus est, fecit?

41. Verumtamen quod superest, date eleemosynam, & ecce omnia munda sunt vobis.

42. Sed vae vobis Phariseis, quia decimatis mentham, & rutam, & omne olus, & præteritis iudicium & caritatem Dei: hæc autem oportuit facere, & illa non omittere.

43. Vae vobis Phariseis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, & salutationes in foro.

44. Vae vobis, quia estis ut monumenta quæ non apparent, & homines ambulantes supra, nesciunt.

45. Respondens autem quidam ex Legisperitis, ait illi: Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis.

46. At ille ait: Et vobis Legisperitis vae; quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, & ipsi uno digito vestro non tangitis farcinas.

47. Vae vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum: patres autem vestri occiderunt illos.

48. Profectò testificamini quòd consentitis operibus patrum vestrorum: quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra.

49. Propterea & Sapientia Dei dixit: Mittam ad illos Prophetas & Apostolos; & ex illis occident, & persequentur:

50. ut inquiratur sanguis omnium Prophetarum, qui effusus est à constitutione mundi à generatione ista,

51. à sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare & ædem: ita dico vobis, requiretur ab hac generatione.

52. Vae vobis Legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ; ipsi non introistis, & eos qui introibant, prohibuistis. (a)

53. Cùm autem hæc ad illos diceret, cœperunt Pharisei & Legisperiti graviter insistere, & os ejus opprimere de multis:

54. insidiantes ei, & quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.

(a) Comme tous ces reproches ressemblent beaucoup à ceux que S. Matthieu rapporte au Chap. XXI. 13. & suiv. M. Arnauld rappelle ici ce texte, Mais en conti-

nuant de suivre l'ordre qui résulte du parallèle des quatre Évangélistes, nous supposons que les mêmes reproches ont été faits en deux occasions différentes.



## CHAPITRE XIX.

*Discours de Jesus contre l'hypocrisie, contre l'avarice, & sur la vigilance.*

*S. Luc, XII. 1. & suiv.*

- XCIX-CII. 1. **M**ULTIS autem turbis circumstantibus, ita ut se invicem concul-  
Sermo Christi  
adversus hy-  
pocrisim &  
avaritiam, &  
de vigilantia. carent, cœpit dicere ad discipulos suos: Attendite à fermento  
Pharisæorum, quod est hypocrisis.
2. Nihil autem opertum est, quod non reveletur; neque abscondi-  
tum, quod non sciatur.
3. Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur; & quod in  
aurem locuti estis in cubiculis, prædicabitur in tectis.
4. Dico autem vobis amicis meis: Ne terreamini ab his qui occidunt  
corpus, & post hæc non habent ampliùs quid faciant.
5. Ostendam autem vobis quem timeatis: timete eum qui, postquam  
occiderit, habet potestatem mittere in gehennam: ita dico vobis, hunc  
timeate.
6. Nonne quinque passeret vaneunt dipondio, & unus ex illis non est  
in oblivione coram Deo?
7. Sed & capilli capitis vestri omnes numerati sunt: nolite ergo timere:  
multis passeribus pluris estis vos.
8. Dico autem vobis: Omnis quicumque confessus fuerit me coram  
hominibus, & Filius hominis confitebitur illum coram Angelis Dei:
9. qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram An-  
gelis Dei.
10. Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi:  
ei autem qui in Spiritum Sanctum blasphemaverit, non remittetur.
11. Cùm autem inducent vos in synagogas, & ad magistratus & potesta-  
tes, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid di-  
catis.
12. Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos  
dicere.
13. Ait autem ei quidam de turba: Magister, dic fratri meo, ut di-  
vidat mecum hæreditatem.
14. At ille dixit illi: Homo, qui me constituit judicem aut divisorem  
super vos?
15. Dixitque ad illos: Videte, & cavete ab omni avaritiâ: quia non  
in abundantia cujusquam vita ejus est, ex his quæ possidet.
16. Dixit autem similitudinem ad illos, dicens: Hominis cujusdam  
divitis uberes fructus ager attulit,

17. Et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quò congregem fructus meos?

18. Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, & majora faciam ; & illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, & bona mea :

19. & dicam animæ meæ : Anima ; habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.

20. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam reperunt (a) à te : quæ autem parasti, cujus erunt ?

21. Sic est qui sibi thesaurizat, & non est in Deum dives.

22. Dixitque ad discipulos suos : Ideò dico vobis : Nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis ; neque corpori, quid induamini.

23. Anima plus est quàm esca ; & corpus, plus quàm vestimentum.

24. Considerate corvos ; quia non seminant, neque metunt ; quibus non est cellarium, neque horreum ; & Deus pascit illos : quantò magis vos pluris estis illis.

25. Quis autem vestrùm cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ?

26. Si ergo neque quod minimum est, potestis ; quid de cæteris solliciti estis ?

27. Considerate lilia, quomodo crescunt : non laborant, neque nent : dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis.

28. Si autem scœnum quod hodiè est in agro, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit : quanto magis vos, pusillæ fidei !

29. Et vos nolite quærere quid manducetis aut quid bibatis ; & nolite in sublime tolli.

30. Hæc enim omnia gentes mundi quærunt : Pater autem vester scit quoniam his indigetis.

31. Verumtamem quærите primùm regnum Dei, & justitiam ejus ; & hæc omnia adjicientur vobis.

32. Nolite timere, pusillus grex ; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

33. Vendite quæ possidetis, & date eleemosynam : facite vobis facculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cœlis : quò fur non appropriat, neque tinea corrumpit.

34. Ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor vestrum erit.

35. Sint lumbi vestri præcincti, & lucernæ ardentes in manibus vestris.

36. Et vos similes hominibus expectantibus dominum suum quando revertatur à nuptiis, ut cum venerit, & pulsaverit, confestim aperiant ei.

---

(a) Le Grec est équivoque, & peut également signifier le futur *repetant*.

IV. PARTIE.  
Ch. XIX.

37. Beati servi illi, quos cum venerit dominus, invenerit vigilantes: amen dico vobis, quod præcinget se, & faciet illos discumbere, & transiens ministrabit illis.

38. Et si venerit in secunda vigilia, & si in tertia vigilia venerit, & ita invenerit, beati sunt servi illi.

39. Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias, quâ horâ fur veniret, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.

40. Et vos estote parati, quia quâ horâ non putatis, Filius hominis veniet.

41. Ait autem ei Petrus: Domine, ad nos dicis hanc parabolam; an & ad omnes?

42. Dixit autem Dominus: Quis, putas, est fidelis dispensator, & prudens, quem constituit dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram?

43. Beatus ille servus, quem cum venerit dominus, invenerit ita facientem.

44. Verè, dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.

45. Quòd si dixerit servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire: & cœperit percutere servos & ancillas, & edere, & bibere, & inebriari:

46. veniet dominus servi illius, in die quâ non sperat, & horâ quâ nescit, & dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet. (a)

47. Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, & non præparavit, & non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis.

48. Qui autem non cognovit, & fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo; & cui commendaverunt multum, plus perent ab eo.

49. Ignem veni mittere in terram; & quid volo, nisi ut accendatur?

50. Baptismo autem habeo baptizari; & quomodo coarctor usque dum perficiatur!

51. Putatis quia pacem veni dare in terram? non, dico vobis; sed separationem.

52. Erunt enim ex hoc quinque in domo unâ divisi; tres in duos, & duo in tres dividentur.

53. Pater in filium, & filius in patrem suum; mater in filiam, & filia in matrem; socrus in nurum suam, & nurus in focrum suam.

54. Dicebat autem & ad turbas: Cum videritis nubem orientem ab

(a) Comme cette instruction sur la vigilance ressemble beaucoup à celle qui se trouve dans S. Matthieu, xxiv. 42.-51. M. Arnauld rappelle ici ce texte: mais le parallèle

des quatre Évangélistes suppose que cette instruction a été répétée en deux occasions différentes.

S. Luc, XII.

occafus, statim dicitis : Nimbus venit : & ita fit.

55. Et cum austrum flantem, dicitis : Quia æstus erit : & fit.

56. Hypocritæ, faciem cœli & terræ nostis probare : hoc autem tempus quomodo non probatis ?

57. Quid autem & à vobis ipsis non judicatis quod justum est ?

58. Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne fortè trahat te ad judicem, & judex tradat te exactori, & exactor mittat te in carcerem.

59. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

IV. PARTIE.  
Chap. XIX.  
& XX.

## C H A P I T R E X X.

*Discours de Jesus sur la pénitence. Femme courbée guérie au jour du sabbat.*

S. Luc, XIII. 1.-22.

I. **A**DERANT autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.

2. Et respondens, dixit illis : Putatis quòd hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt ?

3. Non, dico vobis : sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.

4. Sicut illi decem & octo, supra quos cecidit turris in Siloe, & occidit eos : putatis quia & ipsi debitores fuerint præter omnes habitantes in Jerusalem ?

5. Non, dico vobis : sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.

6. Dicebat autem & hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua, & venit quærens fructum in illa, & non invenit.

7. Dixit autem ad cultorem vineæ : Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, & non invenio : succide ergo illam : ut quid etiam terram occupat ?

8. At ille respondens, dicit illi : Domine, idmitte illam & hoc anno usque dum fodiam, circa illam, & mittam stercora.

9. Et si quidem fecerit fructum : sin autem, in futurum succides eam.

10. Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.

11. Et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem &

Tome XIII.

R r r r

CIII. & CIV.  
Sermo Christi  
de pœnitentia.  
Inclinata mulier  
sabbato  
sanata.

IV. PARTIE.  
Chap. XX.  
& XXI.

- octo : & erat inclinata , nec omninò poterat fursùm respicere.
12. Quam cùm videret Jesus , vocavit eam ad se , & ait illi : Mulier , dimissa es ab infirmitate tua.
13. Et imposuit illi manus , & confestim erecta est , & glorificabat Deum.
14. Respondens autem archisynagogus , indignans quia sabbato curasset Jesus , dicebat turbæ : Sex dies sunt , in quibus oportet operari ; in his ergo venite , & curamini , & non die sabbati.
15. Respondens autem ad illum , Dominus , dixit : Hypocritæ , unusquisque vestrùm sabbato non solvit bovem suum aut asinum à præsepio , & ducit adquare ?
16. Hanc autem filiam Abrahæ , quam alligavit satanas , ecce decem & octo annis , non oportuit solvi à vinculo isto die sabbati ?
17. Et cùm hæc diceret , erubescabant omnes adversarii ejus : & omnis populus gaudebat in universis quæ gloriosè fiebant ab eo.
18. Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei ? & cui simile æstimabo illud ?
19. Simile est grano sinapis , quod acceptum homo misit in hortum suum , & crevit , & factum est in arborem magnam , & volucres cœli requieverunt in ramis ejus.
20. Et iterùm dixit : Cui simile æstimabo regnum Dei ?
21. Simile est fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ fata tria , donec fermentaretur totum.
22. Et ibat per civitates & castella docens , & iter faciens in Jerusalem.

## CHAPITRE XXI.

*Discours de Jesus sur le nombre des élus , la vocation des Gentils & la réprobation des Juifs.*

S. Luc , XIII. 23. & suiv.

CV. & CVI.  
Sermo Christi  
de salvandorum numero ,  
Gentilium vocatione ,  
Judæorum reprobatione.

23. **A**IT autem illi quidam : Domine , si pauci sunt qui salvantur ? Ipse autem dixit ad illos :
24. Contendite intrare per angustam portam : quia multi , dico vobis , quærent intrare & non poterunt.
25. Cùm autem intraverit paterfamilias , & clauferit ostium , incipietis foris stare , & pulsare ostium , dicentes : Domine , aperi nobis : & respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis.
26. Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te , & bibimus ; & in plateis nostris docuisti.

## S. Luc, XIII.

27. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite à me , omnes operarii iniquitatis.

28. Ibi erit fletus & stridor dentium : cum videritis Abraham , & Isaac , & Jacob , & omnes Prophetas in regno Dei ; vos autem expelli foras.

29. Et venient ab Oriente , & Occidente , & Aquilone , & Austro ; & accumbent in regno Dei.

30. Et ecce sunt novissimi , qui erunt primi ; & sunt primi , qui erunt novissimi.

31. In ipsâ die , accesserunt quidam Phariseorum , dicentes illi : Exi , & vade hinc : quia Herodes vult te occidere.

32. Et ait illis : Ite , & dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia , & sanitates perficio hodie & cras , & tertiâ die consummor.

33. Verumtamen oportet me hodie & cras & sequenti die ambulare : quia non capit Prophetam perire extra Jerusalem.

34. Jerusalem , Jerusalem , quæ occidis Prophetas , & lapidas eos qui mittuntur ad te , quoties volui congregare filios tuos , quemadmodum avis nidum suum sub pennis , & noluisti ?

35. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis , quia non videbitis me , donec veniat cum dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini. ( a )

IV. PARTIE.  
Chap. XXI.  
& XXII.

## C H A P I T R E X X I I .

*Hydropique guéri le jour du sabbat : Paraboles proposées aux Juifs.*

S. Luc , XIV. 1. & suiv.

I. **E**T factum est cum intraret Jesus in domum cujusdam Principis Phariseorum sabbato manducare panem , & ipsi observabant eum.

2. Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.

CVII.CX.  
Hydropicus  
sabbato sanatus : parabola  
Judæis proposta.

( a ) M. Arnauld rappelle ici le texte de S. Matthieu , xxiii. 37.-39. où en effet on trouve une parole semblable : mais l'enchaînement & le parallèle du texte des quatre Évangélistes donnent lieu de présumer qu'elle a été dite deux fois. M. Arnauld remarque ici lui-même que la ruine de Jérusalem a été prédite par Jésus-Christ trois fois , Luc ,

xiii. 34. & 35. xix. 42. & suiv. xxi. 6. & suiv. Rien n'empêche qu'elle n'ait pu être annoncée même quatre fois , & que deux fois Jésus-Christ ne l'ait annoncée presque dans les mêmes termes. Il est naturel d'employer les mêmes expressions en parlant du même sujet.

3. Et respondens *Jesus*, dixit ad *Legisperitos*, & *Pharisæos*, dicens Si licet sabbato curare?
4. At illi tacuerunt: ipse verò apprehensum sanavit eum, ac dimisit.
5. Et respondens ad illos, dixit: Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, & non continuo extrahet illum die sabbati?
6. Et non poterant ad hæc respondere illi.
7. Dicebat autem & ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos:
8. Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne fortè honoratior te sit invitatus ab illo:
9. & veniens is qui te & illum vocavit, dicat tibi: Da huic locum: & tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.
10. Sed cùm vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco: ut cùm venerit qui te invitavit, dicat tibi: Amice, ascende superius. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus:
11. Quia omnis qui se exalrat, humiliabitur; & qui se humiliat, exaltabitur.
12. Dicebat autem & ei qui se invitaverat: Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos divites: ne fortè te & ipsi reinvent, & fiat tibi retributio.
13. Sed cùm facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos & cæcos:
14. & beatus eris, quia non habent retribuere tibi: retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.
15. Hæc cùm audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi: Beatus qui manducabit panem in regno Dei.
16. At ipse dixit ei: Homo quidam fecit cœnam magnam, & vocavit multos.
17. Et misit servum suum horâ cœnæ dicere invitatis ut venirent; quia jam parata sunt omnia.
18. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei: Villam emi; & necesse habeo exire, & videre illam: rogo te, habe me excusatum.
19. Et alter dixit: Juga boum emi quinque: & eo probare illa: rogo te, habe me excusatum.
20. Et alius dixit: Uxorem duxi; & ideò non possum venire.
21. Et reversus servus, nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo: Exi citò in plateas & vicos civitatis; & pauperes ac debiles, & cæcos & claudos, introduc huc.
22. Et ait servus: Domine, factum est ut imperasti, & adhuc locus est.
23. Et ait dominus servo: Exi in vias & sepes: & compelle intrare, ut impleatur domus mea.

S. Luc, XIV.

24. Dico autem vobis, quòd nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

25. Ibant autem turbæ multæ cum eo; & conversus, dixit ad illos:

26. Si quis venit ad me, & non odit patrem suum & matrem, & uxorem & filios, & fratres, & sorores, adhuc autem & animam suam, non potest meus esse discipulus.

27. Et qui non bajulat crucem suam, & venit post me, non potest meus esse discipulus.

28. Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum:

29. ne posteaquàm posuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,

30. dicentes: Quia hic homo cœpit ædificare, & non potuit consummare?

31. Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem; non sedens priùs cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se?

32. Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.

33. Sic ergo omnis ex orbis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

34. Bonum est sal: si autem sal evanuerit, in quo condietur?

35. Neque in terram, neque in sterquilinum utile est; sed foràs mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.

## C H A P I T R E X X I I I.

*Pharisiens scandalisès de la charité de Jesus: paraboles qu'il leur proposa.*

S. Luc, XV. 1. &amp; suivants.

1. **E**RANT autem appropinquantes ei publicani & peccatores, ut audirent illum.

2. Et murmurabant Pharisei & Scribæ dicentes: Quia hic peccatores recipit, & manducat cum illis.

3. Et ait ad illos parabolam istam, dicens:

4. Quis ex vobis homo qui habet centum oves: & si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, & vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam?

5. Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens.

6. Et veniens domum convocat amicos & vicinos, dicens illis: Con-

IV. PARTIE.  
Chap. XXII.  
& XXIII.

CXI. & CXII.  
Pharisæl caritate Christi scandalizati: parabola eis proposita.

IV. PARTIE.  
Ch. XXIII.

gratulamini mihi , quia inveni ovem meam , quæ perierat ?

7. Dico vobis , quòd ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente , quàm super nonaginta novem justis , qui non indigent pœnitentiâ : (a)

8. Aut quæ mulier habens drachmas decem , si perdiderit drachmam unam , nonne accendit lucernam , & everrit domum , & quærit diligenter donec inveniat ?

9. Et cùm invenerit , convocat amicas & vicinas , dicens : Congratulamini mihi , quia inveni drachmam quam perdideram.

10. Ita dico vobis , gaudium erit coram Angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

11. Ait autem : Homo quidam habuit duos filios :

12. Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater , da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam.

13. Et non post multos dies , congregatis omnibus , adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam , & ibi dissipavit substantiam suam , vivendo luxuriosè.

14. Et postquam omnia consummasset , facta est fames valida in regione illa , & ipse cœpit egere.

15. Et abiit , & adhæsit uni civium regionis illius : & misit illum in villam suam ut pasceret porcos.

16. Et cupiebat implere ventrem suum de fiquis , quas porci manducabant ; & nemo illi dabat.

17. In se autem reversus , dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus ; ego autem hic fame pereor !

18. Surgam & ibo ad patrem meum , & dicam ei : Pater , peccavi in cœlum & coram te.

19. Jam non sum dignus vocari filius tuus : fac me sicut unum de mercenariis tuis.

20. Et surgens , venit ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset , vidit illum pater ipse ; & misericordiâ motus est , & accurrens cecidit super collum ejus , & osculatus est eum.

21. Dixitque ei filius : Pater , peccavi in cœlum & coram te ; jam non sum dignus vocari filius tuus.

22. Dixit autem pater ad servos suos : Citò proferte stolam primam , & induite illum , & date annulum in manum ejus , & calceamenta in pedes ejus.

23. Et adducite vitulum saginatum , & occidite ; & manducemus , & epulemur :

(a) Jesus-Christ avait déjà employé une semblable comparaison sur le même sujet, *Matth.* xviii. 12. & 13. M. Arnauld en convient & en fait lui-même la remarque ;

il n'est donc pas étonnant que l'on trouve ainsi d'autres paroles & d'autres comparaisons répétées en des occasions différentes.

S. Luc, XV.

24. Quia hic filius meus mortuus erat, & revixit; perierat, & inventus est. Et cœperunt epulari.

25. Erat autem filius ejus senior in agro; & cùm veniret, & appropinquaret domui, audivit symphoniam & chorum.

26. Et vocavit unum de servis, & interrogavit quid hæc essent.

27. Isque dixit illi: frater tuus venit, & occidit pater tuus vitulum faginatum; quia salvum illum recepit.

28. Indignatus est autem, & nolebat introire. Pater ergo illius egrefus, cœpit rogare illum.

29. At ille respondens, dixit patri suo: Ecce tot annis servio tibi; & numquam mandatum tuum, præterivi; & numquam dedisti mihi hœdum, ut cum amicis meis epularer:

30. sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam suam cùm meretricibus, venit, occidisti illi vitulum faginatum.

31. At ipse dixit illi: Fili, tu semper mecum es, & omnia mea tua sunt:

32. epulari autem & gaudere oportebat; quia frater tuus hic mortuus erat, & revixit; perierat & inventus est.

IV. PARTIE.  
Ch. XXIII.  
& XXIV.

## C H A P I T R E X X I V .

*Autre parabole que Jesus propose à ses disciples.*

S. Luc, XVI. 1.-13.

I. DICEBAT autem & ad discipulos suos: Homo quidam erat dives qui habebat villicum; & hic diffamatus est apud illum quasi dissipasset bona ipsius.

2. Et vocavit illum, & ait illi: Quid hoc audio de te? redde rationem villicationis tuæ; jam enim non poteris villicare.

3. Ait autem villicus intra se: Quid faciam, quia dominus meus aufert à me villicationem: fodere non valeo; mendicare erubesco.

4. Scio quid faciam; ut cùm amotus fuero à villicatione, recipiant me in domos suas.

5. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo: Quantum debes domino meo?

6. At ille dixit. Centum cados olei. Dixitque illi: Accipe cautionem tuam; & sede citò; scribe quinquaginta.

7. Deinde alii dixit: Tu verò quantum debes? Qui ait: Centum coros tritici. Ait illi: Accipe litteras tuas, & scribe octoginta.

8. Et laudavit Dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset: quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.

CXIII.  
Parabola discipulis proposta.

S. Luc, XVI.

IV. PARTIE.  
Ch. XXIV.  
& XXV.

9. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis : ut cum defeceritis , recipiant vos in æterna tabernacula.

10. Qui fidelis est in minimo , & in majori fidelis est : & qui in modico iniquus est , & in majori iniquus est.

11. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis ; quod verum est , quis credet vobis ?

12. Et si in alieno fideles non fuistis ; quod vestrum est , quis dabit vobis ?

13. Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet , & alterum diligit : aut uni adhærebit , & alterum contemnet : non potestis Deo servire & mammonæ.

## C H A P I T R E X X V .

*Les Pharisiens se moquent de Jesus & le tentent : Parabole qu'il leur propose.*

S. Matth. XIX. 3. - 12.

CXIV-CXVI.  
Pharisæi Je-  
sum derident  
& tentant. Pa-  
rabola eis pro-  
posita.

3. **E**T accesserunt ad eum Pharisæi , tentantes eum , & dicentes : Si licet homini dimittere uxorem suam , quâcumque ex causâ ?

4. Qui respondens ait eis : Non legistis , quia qui fecit hominem ab initio , masculum & feminam fecit eos ? & dixit :

5. Propter hoc dimittet homo patrem & matrem , & adhærebit uxori suæ ; & erunt duo in carne unâ.

6. Itaque jam non sunt duo , sed una caro : quod ergo Deus conjunxit , homo non separet.

S. Marc , X. 2. - 12.

2. **E**T accedentes Pharisæi , interrogabant eum : Si licet viro uxorem dimittere : tentantes eum.

3. Et ille respondens , dixit eis : Quid vobis præcepit Moyses ?

4. Qui dixerunt : Moyses permisit libellum repudii scribere & dimittere.

5. Quibus respondens Jesus , ait : Ad duritiem cordis vestri scripsit vobis præceptum istud.

6. Ab initio autem creaturæ , masculum & feminam fecit eos Deus.

7. Propter hoc relinquet homo patrem suum & matrem , &

S. Luc , XVI. 14. &amp; s.

14. **A**UDIEBANT autem omnia hæc Pharisæi , qui erant avari , & deridebant illum.

15. Et ait illis : Vos estis qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est , abominabile est ante Deum.

16. Lex & Prophetæ , usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur , & omnis in illud vim facit.

17. Facilius est autem cælum & terram præterire , quàm de lege unum apicem cadere.

7. Dicunt

S. Matthieu, XIX.

7. Dicunt illi : Quid ergo Moyſes mandavit dare libellum repudii , & dimittere ?

8. Ait illis : Quoniam Moyſes ad duritiam cordis veſtri permittit vobis dimittere uxores veſtras : ab initio autem non fuit ſic.

9. Dico autem vobis , quia quicumque dimiſerit uxorem ſuam , niſi ob fornicationem , & aliam duxerit , mœchatur : & qui dimiſſã duxerit , mœchatur. (a)

10. Dicunt ei Diſcipuli ejus : Si ita eſt cauſa hominis cum uxore , non expedit nubere.

11. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum iſtud , ſed quibus datum eſt.

12. Sunt enim eunuchi , qui de matris utero ſic nati ſunt ; & ſunt eunuchi , qui facti ſunt ab hominibus ; & ſunt eunuchi , qui ſeipſos caſtraverunt propter regnum cœlorum : qui poteſt capere capiat.

*La ſuite au Chap. VII. de la V. Partie.*

S. Marc, X.

adhærebit ad uxorem ſuam.

8. Et erunt duo in carne unã : itaque jam non ſunt duo ; ſed una caro.

9. Quod ergo Deus conjunxit , homo non ſeparet.

10. Et in domo iterum Diſcipuli ejus de eodem interrogaverunt eum :

11. Et ait illis : Quicumque dimiſerit uxorem ſuam , & aliam duxerit , adulterium committit ſuper eam.

12. Et ſi uxor dimiſerit virum ſuum , & alii nupſerit , mœchatur. (a)

*La ſuite au Chap. VII. de la V. Partie.*

Angelis in ſinum Abrahæ. Mortuus eſt autem & dives , & ſepultus eſt in inferno.

23. Elevans autem oculos ſuos , cum eſſet in tormentis , vidit Abraham à longè , & Lazarum in ſinu ejus.

24. Et ipſe clamans , dixit : Pater Abraham , miſerere mei ; & mitte Lazarum , ut intingat extremum digiti ſui in aquam , ut refrigeret linguam meam , quia crucior in hac flamma.

25. Et dixit illi Abraham : Fili , recordare quia recepisti bona in vita tua , & Lazarus ſimiliter mala : nunc autem hic conſolatur , tu verò cruciaris.

S. Luc, XVI.

18. Omnis qui dimittit uxorem ſuam , & alteram ducit , mœchatur : & qui dimiſſam à viro ducit , mœchatur. (a)

19. Homo quidam erat dives , qui induebatur purpurã & byſſo , & epulabatur quotidie ſplendidè.

20. Et erat quidam mendicus nomine Lazarus , qui jacebat ad januam ejus , ulceribus plenus.

21. Cupiens ſaturari de micis , quæ cadebant de menſa divitis , & nemo illi dabat : ſed & canes veniebant , & lingebant ulcera ejus.

22. Factum eſt autem ut moreretur mendicus , & portaretur ab

(a) Le parallele de ces trois textes de S. Matthieu , XIX. 9. de S. Marc , X. 11. & 12. & de S. Luc , XIV. 18. eſt ce qui détermine M. Thoynard à rappeler ici ces deux récits de S. Matthieu & de S. Marc : & la ſuite

de la Concorde donnera lieu de préſumer qu'en effet c'eſt ici leur place. C'eſt auſſi la penſée de M. Arnauld fondée ſur la même obſervation.

IV. PARTIE.  
Ch. XXV.  
& XXVI.

26. Et in his omnibus, inter nos & vos chaos magnum firmatum est; ut hi qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transire.

27. Et ait: Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum Patris mei:

28. (Habeo enim quinque fratres: ut testetur illis, ne & ipsi veniant in hunc locum tormentorum.

29. Et ait illi Abraham: Habent Moysen & Prophetas; audiant illos.

30. At ille dixit: Non, pater Abraham: sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent.

31. Ait autem illi: Si Moysen & Prophetas non audiunt; neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.

## C H A P I T R E X X V I.

*Discours de Jesus sur le scandale, le pardon des injures, la foi & les bonnes œuvres.*

S. Luc, XVII. 1. - 10.

CXVII. & CXVIII.  
Sermo Christi de scandalo, & de ignoscendo, de fide & de bonis operibus.

1. **E**T ait ad Discipulos suos: Impossibile est ut non veniant scandala; vœ autem illi, per quem veniunt.

2. Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, & projiciatur in mare, quàm ut scandalizet unum de pusillis istis.

3. Attendite vobis: Si peccavit in te frater tuus, increpa illum: & si pœnitentiam egerit, dimitte illi.

4. Et si septies in die peccaverit in te, & septies in die conversus fuerit ad te, dicens: Pœnitet me; dimitte illi.

5. Et dixerunt Apostoli Domino: Adauge nobis fidem.

6. Dixit autem Dominus: Si habueritis fidem, sicut granum sinapis; dicetis huic arbori moro, Eradicare, & transplantare in mare; & obediet vobis.

7. Quis autem vestrum habens servum arantem aut pascentem, qui, regresso de agro, dicat illi: Statim transi, recumbe.

8. Et non dicat ei: Para quod cœnem, & præcinge te, & ministra mihi donec manducem & bibam; & post hæc tu manducabis & bibes?

9. Numquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ ei imperaverat?

10. Non puto: sic & vos, cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite: Servi inutiles sumus: quod debuimus facere, fecimus.

S. Luc, XVII.

[11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam & Galilæam. (a)

*La suite au Chapitre IV. de la V. Partie.*

S. Jean, VII.

2. Erat autem in proximo dies festus Judæorum Scenopegia. (a)

*La suite au Chapitre suivant.*

IV. PARTIE.  
Ch. XXVI.

CINQUIEME PARTIE,

*Qui comprend ce qui s'est passé depuis la Fête des Tabernacles de cette même année, jusqu'à la quatrième Pâque célébrée par Jesus-Christ après son baptême. \**

V. PARTIE.  
Chap. I.

CHAPITRE I.

*Fête des Tabernacles : Jesus differe d'y aller ; mais il y va.  
Discours de Jesus aux Juifs.*

S. Jean, VII. 2. & suiv.

[2. ERAT autem in proximo dies festus Judæorum, scenopegia.]  
3. Dixerunt autem ad eum fratres ejus: Transi hinc, & vade in Judæam; ut & discipuli tui videant opera tua, quæ facis.  
4. Nemo quippe in occulto quid facit, & quærit ipse in palam esse: si hæc facis, manifesta te ipsum mundo.  
5. Neque enim fratres ejus credebant in eum.

CXIX. jusq.  
CXXIV.  
Scenopegia.  
Christus descendit ad Festum.  
Sermo ejus ad Judæos.

(a) Le parallèle de ces deux textes oblige de quitter ici l'Evangile de S. Luc pour passer à celui de S. Jean. On a déjà vu dans S. Luc, ix. 51. un voyage de Jesus à Jérusalem: celui-là se rapportoit à la Fête de la Pentecôte; M. Arnauld suppose que celui-ci se rapporte à la Fête des Tabernacles dont parle ici S. Jean. Mais dans le texte de S. Jean on verra que Jesus après avoir différé d'aller à cette Fête, y alla comme en secret, quasi in occulto: (Joan VII. 10.) ce qui paroît ne pas convenir avec la guérison miraculeuse des dix lépreux, attachée par S. Luc au voyage dont il parle: cela

donne lieu à M. Thoynard d'appliquer le texte de S. Luc au voyage que Jesus fit ensuite pour aller à la Fête de la Dédicace dont parle S. Jean, au Chap. x. v. 22. Mais avant d'en venir là, il faut toujours ici reprendre ce que S. Jean dit de la Fête des Tabernacles.

\* Dans l'Harmonie j'ai fait de cette Partie une Section de la quatrième: mais il m'a paru depuis plus avantageux d'en faire une cinquième Partie, afin que cette Concorde se trouvât divisée en six Parties à peu près égales.

6. Dixit ergo eis Jesus : Tempus meum nondum advenit ; tempus autem vestrum semper est paratum.

7. Non potest mundus odisse vos ; me autem odit : quia ego testimonium perhibeo de illo , quòd opera ejus mala sunt.

8. Vos ascendite ad diem festum hunc ; ego autem non ascendo ad diem festum istum : quia meum tempus nondum impletum est.

9. Hæc cum dixisset , ipse mansit in Galilæa.

10. Ut autem ascenderunt fratres ejus , tunc & ipse ascendit ad diem festum , non manifestè , sed quasi in occulto.

11. Judæi ergo quærebant eum in die festo , & dicebant : Ubi est ille ?

12. Et murmur multum erat in turba de eo : quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non ; sed seducit turbas.

13. Nemo tamen palàm loquebatur de illo , propter metum Judæorum.

14. Jam autem die festo mediante , ascendit Jesus in templum , & docebat.

15. Et mirabantur Judæi , dicentes : Quomodo hic litteras scit , cum non didicerit ?

16. Respondit ei Jesus , & dixit : Mea doctrina non est mea , sed ejus qui misit me.

17. Si quis voluerit voluntatem ejus facere , cognoscet de doctrina , utrùm ex Deo sit , an ego à meipso loquar.

18. Qui à semetipso loquitur , gloriam propriam quærit ; qui autem quærit gloriam ejus qui misit eum , hic verax est , & injustitia in illo non est.

19. Nonne Moyse dedit vobis legem ; & nemo ex vobis facit legem ?

20. Quid me quæritis interficere ? Respondit turba , & dixit : Dæmonium habes : quis te quærit interficere ?

21. Respondit Jesus , & dixit eis : Unum opus feci , & omnes miramini.

22. Propterea Moyse dedit vobis circumcisionem : ( non quia ex Moyse est , sed ex patribus : ) & in sabbato circumciditis hominem.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato , ut non solvarur lex Moyse : mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato ?

24. Nolite judicare secundum faciem ; sed justum judicium judicate.

25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis : (a) Nonne hic est quem quærunter interficere ?

26. Ecce palam loquitur , & nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt Principes quia hic est Christus ?

27. Sed hunc scimus unde sit : Christus autem , cum venerit , nemo scit unde sit.

---

(a) C'est-à-dire , selon le Grec , ex Jerosolymis.

## S. Jean , VII.

V. PARTIE.  
Chap. I.

28. Clamabit ergo Jesus in templo docens , & dicens : & me scitis , & unde sim scitis : & à meipso non veni ; sed est verus , qui misit me , quem vos nescitis.

29. Ego scio eum , quia ab ipso sum , & ipse me misit.

30. Quærebant ergo eum apprehendere ; & nemo misit in illum manus ; quia nondum venerat hora ejus.

31. De turba autem multi crediderunt in eum , & dicebant. Christus , cum venerit , numquid plura signa faciet , quàm quæ hic facit ?

32. Audierunt Pharisei turbam murmurantem de illo hæc ; & miserunt Principes & Pharisei ministros , ut apprehenderent eum.

33. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum ; & vado ad eum qui me misit.

34. Quæretis me , & non invenietis ; & ubi ego sum , vos non potestis venire.

35. Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos : Quò hic iturus est , quia non inveniemus eum ? numquid in dispersionem gentium iturus est , & docturus gentes ?

36. Quis est hic sermo quem dixit : Quæretis me , & non invenietis ; & ubi sum ego , vos non potestis venire ?

37. In novissimo autem die magno festivitatis , stabat Jesus , & clamabat , dicens : Si quis sitit , veniat ad me , & bibat.

38. Qui credit in me , sicut dicit scriptura , flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Deut. XVIII. 15.

39. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum : nondum enim erat Spiritus datus , quia Jesus nondum erat glorificatus. Joel. II. 28. Isai. XLIV. 3. &c.

40. Ex illa ergo turba , cum audissent hos sermones ejus , dicebant : Hic est verè Propheta.

41. Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid à Galilæa venit Christus ?

42. Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David , & de Bethlehem castello , ubi erat David , venit Christus ? Mich. V. 2.

43. Dissensio itaque facta est in turba propter eum.

44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum ; sed nemo misit super eum manus.

45. Venerunt ergo ministri ad Pontifices & Phariseos ; & dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?

46. Responderunt ministri : Numquam sic locutus est homo , sicut hic homo.

47. Responderunt ergo eis Pharisei : numquid & vos seducti estis ?

48. Numquid ex Principibus aliquis credidit in eum , aut ex Phariseis ?

49. Sed turba hæc , quæ non novit legem , maledicti sunt.

V. PARTIE.  
Chap. I. &  
II.

50. Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :

51. Numquid Lex nostra iudicat hominem, nisi prius audierit ab ipso, & cognoverit quid faciat?

52. Responderunt, & dixerunt ei : Numquid & tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, & vide quia à Galilæa Propheta non surgit.

53. Et reversi sunt unusquisque in domum suam.

## CHAPITRE II.

*Femme adultere présentée à Jesus. Il continue de parler au peuple. On veut le lapider.*

S. Jean, VIII. 1. & suiv.

CXXV. jusq.  
CXXXIX.  
Mulier adul-  
tera ad Jesum  
adducta. Ser-  
mo Christi ad  
plebem. Lapi-  
des fugit.

1. **J**ESUS autem perrexit in montem Oliveti :

2. Et diluculo iterum venit in templum, & omnis populus venit ad eum, & sedens docebat eos.

3. Adducunt autem Scribæ & Pharisæi mulierem in adulterio deprehensam : & statuerunt eam in medio.

4. Et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modo deprehensa est in adulterio.

5. In lege autem, Moyses mandavit nobis huiusmodi lapidare : tu ergo quid dicis?

6. Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, digito scribebat in terra.

7. Cum ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, & dixit eis : Qui sine est peccato vestrum, primus in illam lapidem mittat.

8. Et iterum se inclinans, scribebat in terrâ.

9. Audientes autem, unus post unum exhibant, incipientes à senioribus : & remansit solus Jesus, & mulier in medio stans.

10. Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt, qui te accusabant? nemo te condemnavit.

11. Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo : vade, & jam amplius noli peccare.

12. Iterum ergo locutus est eis Jesus, dicens : ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.

13. Dixerunt ergo ei Pharisæi : Tu de teipso temetipsum perhibes : testimonium tuum non est verum.

14. Respondit Jesus, & dixit eis : Et si ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, & quò vado ; vos autem nescitis unde venio, aut quò vado.

15. Vos secundum carnem judicatis : ego non judico quemquam.
16. Et si judico ego , judicium meum verum est , quia solus non sum : sed ego , & qui misit me , Pater.
17. Et in lege vestra scriptum est , quia duorum hominum testimonium verum est. Deut. XVII. 6, & XIX. 15.
18. Ego sum , qui testimonium perhibeo de meipso : & testimonium perhibet de me , qui misit me.
19. Dicebant ergo ei : Ubi est Pater tuus ? Respondit Jesus : Neque me scitis , neque Patrem meum : si me sciretis , forsitan & Patrem meum sciretis.
20. Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio , docens in templo : & nemo apprehendit eum , quia necdum venerat hora ejus.
21. Dixit ergo iterum eis Jesus : Ego vado , & quæretis me , & in peccato vestro moriemini : quò ego vado , vos non potestis venire.
22. Dicebant ergò Judæi : Numquid interficiet semetipsum , quia dixit : Quò ego vado , vos non potestis venire ?
23. Et dicebat eis : Vos de deorsum estis ; ego de supernis sum : vos de mundo hoc estis ; ego non sum de hoc mundo.
24. Dixi ergo vobis , Quia moriemini in peccatis vestris : si enim non credideritis quia ego sum , moriemini in peccato vestro.
25. Dicebant ergo ei : Tu quis es ? Dixit eis Jesus : Principium , qui & loquor vobis.
26. Multa habeo de vobis loqui & judicare : sed qui me misit , verax est ; & ego quæ audivi ab eo , hæc loquor in mundo.
27. Et non cognoverunt , quia Patrem ejus dicebat Deum.
28. Dixit ergo eis Jesus : Cùm exaltaveritis Filium hominis , tunc cognoscetis quia ego sum , & à meipso facio nihil ; sed sicut docuit me Pater , hæc loquor.
29. Et qui me misit , mecum est , & non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei , facio semper.
30. Hæc illo loquente , multi crediderunt in eum.
31. Dicebat ergo Jesus ad eos qui crediderunt ei Judæos : Si vos manseritis in sermone meo , verè discipuli mei eritis :
32. & cognoscetis veritatem , & veritas liberabit vos.
33. Responderunt ei : Semen Abrahamæ sumus , & nemini servivimus unquam , quomodo tu dicis , verè liberi ?
34. Respondit eis Jesus : Amen , amen dico vobis : quia omnis qui facit peccatum , servus est peccati.
35. Servus autem non manet in domo in æternum : filius autem manet in æternum.
36. Si ergo vos Filius liberaverit , verè liberi eritis.
37. Scio quia filii Abrahamæ estis : sed quæritis me interficere , quia sermo meus non capit in vobis.

38. Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor : & vos quæ vidistis apud Patrem vestrum, facitis.

39. Responderunt, & dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.

40. Nunc autem quæritis me interficere, hominem qui veritatem vobis locutus sum, quam audiivi à Deo : hoc Abraham non fecit.

41. Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati : unum Patrem habemus Deum.

42. Dixit ergo eis Jesus : Si Deus Pater vester esset, diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi & veni ; neque enim à meipso veni, sed ille me misit.

43. Quare loquelam meam non cognoscitis ? quia non potestis audire sermonem meum.

44. Vos ex patre diabolo estis ; & desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, & in veritate non stetit : quia non est veritas in eo. Cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est & pater ejus.

45. Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.

46. Quis ex vobis arguet me de peccato ? Si veritatem dico vobis ; quare non creditis mihi ?

47. Qui ex Deo est, verba Dei audit : propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.

48. Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei : Nonne benè dicimus nos, quia Samaritanus es tu, & dæmonium habes ?

49. Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo ; sed honorifico Patrem meum, & vos inhonorastis me.

50. Ego autem non quæro gloriam meam ; est qui quærat, & judicet.

51. Amen, amen dico vobis, si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.

52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc cognovimus quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, & Prophetæ ; & tu dicis : Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.

53. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est ? & Prophetæ mortui sunt : Quem teipsum facis ?

54. Respondit Jesus : Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est : est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,

55. & non cognovistis eum ; ego autem novi eum. Et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis mendax ; sed scio eum, & sermonem ejus servo.

56. Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum : vidit, & gavifus est.

57. Dixerunt

## S. Jean, VIII.

57. Dixerunt ergo Judæi ad eum : Quinquaginta annos nondum habes , & Abraham vidisti ?
58. Dixit eis Jesus : Amen , amen dico vobis , antequam Abraham fieret , ego sum.
59. Tulerunt ergo lapides , ut jacerent in eum. Jesus autem abscondit se , & exivit de templo.

V. PARTIE.  
Chap. II. &  
III.

## C H A P I T R E I I I.

*Guérison de l'aveugle-né au jour du Sabbat. Les Pharisiens s'en scandalisent. Discours de Jesus aux Pharisiens.*

## S. Jean, IX.

1. **E**T præteriens Jesus , vidit hominem cæcum à nativitate :
2. & interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi , quis peccavit , hic aut parentes ejus , ut cæcus nasceretur ?
3. Respondit Jesus : Neque hic peccavit , neque parentes ejus ; sed ut manifestentur opera Dei in illo.
4. Me oportet operari opera ejus qui misit me , donec dies est : venit nox , quando nemo potest operari.
5. Quamdiu sum in mundo , lux sum mundi.
6. Hæc cum dixisset , expuit in terram , & fecit lutum ex sputo , & linivit lutum super oculos ejus.
7. Et dixit ei : Vade ; lava in natatoria Siloe ( Quod interpretatur , Missus. ) Abiit ergo , & lavit , & venit videns.
8. Itaque vicini , & qui viderant eum prius , quia mendicus erat , dicebant : Nonne hic est , qui sedebat , & mendicabat ? Alii dicebant : Quia hic est.
9. Alii autem : Nequaquam ; sed similis est ei. Ille verò dicebat : Quia ego sum.
10. Dicebant ergo ei : Quomodo aperti sunt tibi oculi ?
11. Respondit : Ille homo qui dicitur Jesus , lutum fecit ; & unxit oculos meos , & dixit mihi : Vade ad natatoria Siloe , & lava. Et abii , lavi & video.
12. Et dixerunt ei : Ubi est ille ? Ait : Nescio.
13. Adducunt eum ad Phariseos , qui cæcus fuerat.
14. Erat autem sabbatum , quando lutum fecit Jesus , & aperuit oculos ejus.
15. Iterum ergo interrogabant eum Pharisei , quomodo vidisset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos , & lavi , & video.

CXXX. jus-  
qu'à CXXXII.  
Cæcus natus  
sabbato san-  
ctus. Hinc Pha-  
risæi scanda-  
lum sumum.  
Sermo Christi  
ad Phariseos.

16. Dicebant ergo ex Pharisæis quidam : Non est hic homo à Deo ; qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodo potest homo peccator hæc signa facere ? Et schisma erat inter eos.

17. Dicunt ergo cæco iterum : Tu quid dicis de illo , qui aperuit oculos tuos ? Ille autem dixit : Quia Propheta est.

18. Non crediderunt ergo Judæi de illo , quia cæcus fuisset , & vidisset , donec vocaverunt parentes ejus qui viderat :

19. & interrogaverunt eos , dicentes : Hic est filius vester , quem vos dicitis , quia cæcus natus est ? quomodo ergo nunc videt ?

20. Responderunt eis parentes ejus , & dixerunt : Scimus quia hic est filius noster , & quia cæcus natus est :

21. quomodo autem nunc videat , nescimus : aut quis ejus aperuit oculos , nos nescimus : ipsum interrogate : ætatem habet ; ipse de se loquatur.

22. Hæc dixerunt parentes ejus , quoniam timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi , ut si quis eum confiteretur esse Christum , extra synagogam fieret.

23. Propterea parentes ejus dixerunt : Quia ætatem habet ; ipsum interrogate.

24. Vocaverunt ergo rursùm hominem , qui fuerat cæcus , & dixerunt ei : Da gloriam Deo ; nos scimus , quia hic homo peccator est.

25. Dixit ergo eis ille : Si peccator est , nescio ; unum scio , quia cæcus cùm essem , modò video.

26. Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi ? quomodo aperuit tibi oculos ?

27. Respondit eis : Dixi vobis jam , & audistis : quid iterum vultis audire ? numquid & vos vultis discipuli ejus fieri ?

28. Maledixerunt ergo ei , & dixerunt : Tu discipulus illius sis ; nos autem Moyfi discipuli sumus.

29. Nos scimus quia Moyfi locutus est Deus ; hunc autem nescimus unde sit.

30. Respondit ille homo , & dixit eis : In hoc enim mirabile est , quia vos nescitis unde sit , & aperuit meos oculos.

31. Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est , & voluntatem ejus facit , hunc exaudit.

32. A seculo non est auditum ; quia quis aperuit oculos cæci natī.

33. Nisi esset hic à Deo , non poterat facere quidquam.

34. Responderunt , & dixerunt ei : In peccatis natus es totus , & tu doces nos ? Et ejecerunt eum foràs.

35. Audivit Jesus , quia ejecerunt eum foràs ; & cùm invenisset eum , dixit ei : Tu credis in Filium Dei ?

36. Respondit ille , & dixit : Quis est , Domine , ut credam in eum ?

37. Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum ; & qui loquitur tecum , ipse est.

38. At ille ait : Credo, Domine. Et proci dens adoravit eum.  
 39. Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc mundum veni ; ut qui non vident, videant ; & qui vident, cæci fiant.  
 40. Et audierunt quidam ex Pharisæis, qui cum ipso erant, & dixerunt ei : Numquid & nos cæci sumus ?  
 41. Dixit eis Jesus : Si cæci essetis, non haberetis peccatum, nunc verò dicitis : Quia videmus ; peccatum vestrum manet.

## S. Jean, X. 1.-22.

1. Amen, amen dico vobis, qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, & latro.  
 2. Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.  
 3. Huic ostiarius aperit, & oves vocem ejus audiunt, & proprias oves vocat nominatim, & educit eas.  
 4. Et cum proprias oves emiseric, ante eas vadit ; & oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.  
 5. Alienum autem non sequuntur ; sed fugiunt ab eo ; quia non novērunt vocem alienorum.  
 6. Hoc proverbium dixit eis Jesus : illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.  
 7. Dixit ergo eis iterum Jesus : Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.  
 8. Omnes quotquot venerunt, fures sunt & latrones, & non audierunt eos oves.  
 9. Ego sum ostium : per me si quis introierit, salvabitur ; & ingredietur, & egredietur, & pascua inveniet.  
 10. Fur non venit, nisi ut furetur, & mactet, & perdat : ego veni ut vitam habeant, & abundantius habeant.  
 11. Ego sum pastor bonus : bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.  
 12. Mercenarius autem, & qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, & dimittit oves, & fugit ; & lupus rapit, & dispergit oves.  
 13. Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, & non pertinet ad eum de ovibus.  
 14. Ego sum pastor bonus ; & cognosco meas, & cognoscunt me meæ ;  
 15. sicut novit me Pater, & ego agnosco Patrem : & animam meam pono pro ovibus meis.  
 16. Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili : & illas oportet me adducere, & vocem meam audient, & fiet unum ovile, & unus pastor.  
 17. Propterea me diligit Pater : quia ego pono animam meam, ut iterum sumam eam.

V. PARTIE.  
Chap. III.  
& IV.

18. Nemo tollit eam à me ; sed ego pono eam à meipso , & potestatem habeo ponendi eam ; & potestatem habeo iterum sumendi eam : hoc mandatum accepi à Patre meo.

19. Diffensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.

20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet , & insanit : quid eum auditis ?

21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt dæmonium habentis : numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire ?

22. Facta sunt autem Encænæ in Jerosolymis , & hiems erat.

*La suite au Chapitre VI.*

## C H A P I T R E I V.

*Guérison de deux lépreux. Discours de Jesus sur l'avènement du royaume de Dieu.*

*S. Luc , XVII. II. & suivants.*

CXXXIII. &  
CXXXIV.  
Decem leprosi  
mundati.  
Sermo Christi  
de adventu  
regni Dei.

11. **E**T factum est dum iret in Jerusalem , transibat per mediam Samariam & Galilæam.

12. Et cum ingrederetur quoddam castellum , occurrerunt ei decem viri leprosi , qui steterunt à longè ;

13. & levaverunt vocem dicentes : Jesu , Præceptor , miserere nostri ,

14. Quos , ut vidit , dixit : Ite , ostendite vos Sacerdotibus. Et factum est ; dum irent , mundati sunt.

15. Unus autem ex illis , ut vidit quia mundatus est , regressus est , cum magnâ voce magnificans Deum.

16. Et cecidit in faciem ante pedes ejus , gratias agens : & hic erat Samaritanus.

17. Respondens autem Jesus , dixit : Nonne decem mundati sunt ? & novem ubi sunt ?

18. Non est inventus qui rediret & daret gloriam Deo , nisi hic alienigena.

19. Et ait illi : Surge ; vade : quia fides tua te salvum fecit.

20. Interrogatus autem à Pharisæis : Quando venit regnum Dei ? respondens eis , dixit : Non venit regnum Dei cum observatione ;

21. neque dicent : Ecce hic ; aut , Ecce illic : ecce enim regnum Dei intra vos est.

22. Et ait ad discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis , & non videbitis.

23. Et dicent vobis : Ecce hic ; & , Ecce illic. Nolite ire , neque sectemini.

## S. Luc, XVII.

V. PARTIE  
Chap. IV.

24. Nam sicut fulgur coruscans de sub cœlo, in ea quæ sub cœlo sunt, fulget: ita erit Filius hominis in die sua.

25. Primum autem oportet illum multa pati, & reprobari à generatione hac.

26. Et sicut factum est in diebus Noe, ita erit & in diebus Filii hominis.

27. Edebant, & bibebant; uxores ducebant, & dabantur ad nuptias, usque in diem quâ intravit Noe in arcam, & venit diluvium, & perdidit omnes.

28. Similiter sicut factum est in diebus Lot: edebant, & bibebant; emebant, & vendebant; plantabant & ædificabant:

29. quâ die autem exiit Lot à Sodomis, pluit ignem & sulphur de cœlo, & omnes perdidit.

30. Secundum hæc erit, quâ die Filius hominis revelabitur.

31. In illa hora, qui fuerit in tecto, & vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa; & qui in agro, similiter non redeat retrò.

32. Memores estote uxoris Lot.

33. Quicumque quæserit animam suam salvam facere, perdet illam; & quicumque perdiderit illam, vivificabit eam.

34. Dico vobis: In illa nocte erunt duo in lecto uno; unus assumetur, & alter relinquetur.

35. Duæ erunt molentes in unum; una assumetur, & altera relinquetur: duo in agro; unus assumetur, & alter relinquetur, (a)

36. Respondentes, dicunt illi: Ubi, Domine?

37. Qui dixit illis: Ubiicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur & aquilæ.

(a) M. Arnauld rapelle ici le texte de S. Matthieu, xxiv. 37.-41. où en effet on trouve les mêmes pensées sur le même sujet: mais il convient que Jesus-Christ a parlé deux

fois sur ce sujet; il est donc très-possible que deux fois Jesus-Christ ait répété les mêmes pensées.



## CHAPITRE V.

*Discours de Jesus sur la priere & sur l'humilité.*

S. Luc, XVIII. 1.-14.

CXXXV. &  
CXXXVI.  
Sermo Christi  
de oratione &  
de humilitate.

**D**ICĒBAT autem & parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare & non deficere,

2. dicens: Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, & hominem non reverebatur.

3. Vidua autem quædam erat in civitate illa, & veniebat ad eum, dicens: Vindica me de adversario meo.

4. Et volebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se: Et si Deum non timeo, nec hominem revereor;

5. tamen quia molestus est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens fugillet me.

6. Ait autem Dominus: Audite quid judex iniquitatis dicit.

7. Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, & patientiam habebit in illis?

8. Dico vobis, quia citò faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terra?

9. Dixit autem & ad quosdam, qui in se confidebant tamquam justi, & aspernabantur cæteros, parabolam istam:

10. Duo homines ascenderunt in templum, ut orarent: unus Phariseus, & alter Publicanus.

11. Phariseus stans, hæc apud se orabat. Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum: raptores, injusti, adulteri; velut etiam hic publicanus.

12. Jejunò bis in sabbato: decimas dõ omnium quæ possideo.

13. Et publicanus à longè stans, volebat nec oculos ad cælum levare: sed percutiebat pectus suum, dicens: Deus, propitius esto mihi peccatori.

14. Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo: quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; & qui se humiliat, exaltabitur.

*La suite au Chapitre VII.*

## CHAPITRE VI.

V. PARTIE,  
Chap. VI.*Dédicace du Temple : discours de Jésus aux Juifs sur sa divinité.**S. Jean, X, 22. & suivants.*

- [ 22. **F**ACTA sunt autem Encantia in Jerosolymis, & hiems erat. ] CXXXVII. &  
CXXXVIII.  
Encants. Ser-  
mo Christi de  
sua divinitate.
23. Et ambulabat Jesus in templo in porticu Salomonis.
24. Circumdederunt ergo eum Judæi, & dicebant ei : Quousque animam nostram tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palàm
25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, & non creditis : opera quæ ego facio in nomine Patris mei ; hæc testimonium perhibent de me :
26. sed vos non creditis ; quia non estis ex ovibus meis.
27. Oves meæ vocem meam audiunt : & ego cognosco eas, & sequuntur me.
28. Et ego vitam æternam do eis ; & non peribunt in æternum, & non rapiet eas quisquam de manu mea.
29. Pater meus, quod dedit mihi, majus omnibus est ; & nemo potest rapere de manu Patris mei.
30. Ego & Pater unum sumus.
31. Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.
32. Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo ; propter quod eorum opus me lapidatis ?
33. Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia ; & quia tu homo cum sis, facis teipsum Deum.
34. Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra : quia, 1/2. LXXXI  
2.  
Ego dixi : Dii estis ?
35. Si illos dixit Deos, ad quos sermo Dei factus est, & non potest solvi scriptura :
36. quem Pater sanctificavit, & misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemias : quia dixit : Filius Dei sum.
37. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.
38. Si autem facio ; & si mihi non vultis credere, operibus credite ; ut cognoscatis, & credatis quia Pater in me est, & ego in Patre.
39. Quærebant ergo eum apprehendere ; & exivit de manibus eorum.
40. Et abiit iterum trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primum ; & mansit illic.
41. Et multi venerunt ad eum, & dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.
42. Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum. (a)
- La suite au Chapitre VIII.*

(a) M. Thoynard commence ici le récit | Lazare, & l'entrecoupe en deux endroits qui concerne la mort & la résurrection de | par les textes suivants. Je crois qu'il fera

## C H A P I T R E V I I .

*Petits enfants bénis. Discours de Jésus sur la vie éternelle.**S. Matth. XIX. 13. & f.*CXL. CXLII.  
CXLIII. &  
CXLIV.  
Parvuli bene-  
dicti. Sermo  
Christi de vita  
æterna.

13. **T**U N C oblati sunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, & oraret. Discipuli autem increpabant eos.

14. Jesus verò ait eis : Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire ; talium enim est regnum cœlo- rum.

15. Et cùm imposuisset eis manus, abiit inde.

16. Et ecce unus accedens, ait illi : Magister, bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam ?

17. Qui dixit ei : Quid me interrogas de bono ? Unus est bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.

18. Dicit illi : Quæ ? Jesus autem dixit : Non homicidium facies : Non adulterabis : Non facies furtum : Non falsum testimonium dices :

19. Honora patrem

*S. Marc, X. 11. - 31.*

13. **E**T offerebant illi parvulos, ut tangeret illos : discipuli autem comminabantur offerentibus.

14. Quos cùm videret Jesus, indignè tulit, & ait illis : Sinite parvulos venire ad me, & ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei.

15. Amen dico vobis : Quisquis non receperit regnum Dei, velut parvulus, non intrabit in illud.

16. Et complexans eos, & imponens manus super illos, benedicebat eos.

17. Et cùm egressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum, rogabat eum, Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam ?

18. Jesus autem dixit ei : Quid me dicis bonum ? nemo bonus, nisi unus Deus.

19. Præcepta nosti :

*S. Luc, XVIII. 15.-30.*

15. **A**FFEREBANT autem ad illum & infantes, ut eos tangeret : quod cùm viderent discipuli, increpabant illos.

16. Jesus autem convocans illos, dixit : Sinite pueros venire ad me, & nolite vetare eos : talium enim est regnum Dei.

17. Amen dico vobis : Quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.

18. Et interrogavit eum quidam Princeps dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo ?

19. Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus.

20. Mandata nosti : Non occides ; Non mœchaberis : Non furtum facies : Non falsum testimonium dices : Honora patrem tuum & matrem.

plus avantageux de ne point entrecouper ce récit : c'est pourquoi je passe immédiatement aux textes suivants qui sont ici rassemblés

par un parallèle bien marqué & bien soutenu.

S. Matth. XIX.

tuum & matrem tuam : & , Diliges proximum sicut teipsum.

20. Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodi à juventute mea ; quid adhuc mihi deest ?

21. Ait illi Jesus : si vis perfectus esse , vade , vende quæ habes , & da pauperibus , & habebis thesaurum in cælo ; & veni , sequere me.

22. Cùm audisset autem adolescens verbum , abiit tristis : erat enim habens multas possessiones.

23. Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico vobis , quia dives difficilè intrabit in regnum cælorum.

24. Et iterùm dico vobis : Facilius est camelum per foramen acûs transire , quàm divitem intrare in regnũ cælorum.

25. Auditis autem his , discipuli mirabantur valdè dicentes : Quis ergo poterit salvus esse ?

26. Aspiciens autem Jesus , dixit illis : Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possibilia sunt.

27. Tunc respondens

S. Marc , X.

Ne adulteres : Ne occidas : Ne fureris : Ne falsum testimonium dixeris : Ne fraudem feceris. Honora patrem tuum & matrem.

20. At ille respondens , ait illi : Magister , hæc omnia observavi à juventute mea.

21. Jesus autem intuitus eum , dilexit eum , & dixit ei : Unum tibi deest : vade , quæcumque habes , vende , & da pauperibus , & habebis thesaurum in cælo ; & veni , sequere me.

22. Qui contristatus in verbo , abiit mœrens : erat enim habens multas possessiones.

23. Et circumspiciens Jesus , ait discipulis suis : Quàm difficilè qui pecunias habent , in regnum Dei introibunt !

24. Discipuli autem obstupescabant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis : Filioli , quàm difficilè est , confidentes in pecuniis , in regnum Dei introire !

25. Facilius est , camelum per foramen acûs transire , quàm divitem intrare in regnum

S. Luc , XVIII.

21. Qui ait : Hæc omnia custodi à juventute mea.

22. Quo audito , Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes , vende , & da pauperibus , & habebis thesaurum in cælo ; & veni , sequere me.

23. His ille auditis , contristatus est : quia dives erat valdè.

24. Videns autem Jesus illum tristem factum dixit : Quàm difficilè , qui pecunias habent , in regnum Dei intrabunt.

25. Facilius est enim camelum per foramen acûs transire , quàm divitem intrare in regnum Dei.

26. Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest salvus fieri ?

27. Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines , possibilia sunt apud Deum.

28. Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia , & secuti sumus te.

29. Qui dixit eis : Amen dico vobis , nemo est qui reliquit domum aut parentes , aut fratres , aut uxorem , aut filios propter

V. PARTIE,  
Chap. VII.

V. PARTIE.  
Chap. VII.

S. Matthieu, XIX.

Petrus, dixit ei: Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te: quid ergo erit nobis?

28. Jesus autem dixit illis: Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres aut sorores, aut patrem aut matrem, aut uxorem aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit.

30. Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.

S. Marc, X.

Dei.

26. Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsum: Et quis potest salvus fieri?

27. Et intuens illos Jesus, ait: Apud homines impossibile est, sed non apud Deum: omnia enim possibilia sunt apud Deum.

28. Et cœpit ei Petrus dicere: Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.

29. Respondens Jesus ait: Amen dico vobis: Nemo est, qui reliquerit domum, aut fratres aut sorores, aut patrem aut matrem, aut filios, aut agros, propter me & propter evangelium:

30. Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, & fratres & sorores, & matres & filios, & agros cum persecutionibus, & in seculo futuro vitam æternam.

31. Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.

S. Luc, XVIII.

regnum Dei:

30. & non recipiat multo plura in hoc tempore, & in seculo venturo vitam æternam.

*La suite au Chap. IX.*

*La suite au Chapitre IX.*

S. Matthieu, XX. 1.-16.

1. Simile est regnum cœlorum patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam.

2. Conventionem autem factam cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam.

3. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos.

4. Et dixit illis: Ite & vos in vineam meam; & quod justum fuerit, dabo vobis.

5. Illi autem abierunt. Iterum exiit circa sextam & nonam horam; & fecit similiter.

6. Circa undecimam verò exiit, & invenit alios stantes, & dicit illis: Quid hic statis tota die otiosi?

7. Dicunt ei: Quia nemo nos conduxit: Dicit illis: Ite & vos in vineam meam.

8. Cum serò autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo:

*S. Matthieu , XX.*

Voca operarios & redde illis mercedem , incipiens à novissimis usque ad primos.

9. Cùm venissent ergo qui circa undecimam horam venerant , acceperunt singulos denarios.

10. Venientes autem & primi , arbitrati sunt quòd plus essent accepturi : acceperunt autem & ipsi singulos denarios.

11. Et accipientes , murmurabant adversùs patremfamilias ,

12. dicentes : Hi novissimi unâ horâ fecerunt , & pares illos nobis fecisti , qui portavimus pondus diei & æstûs.

13. At ille respondens , uni eorum , dixit : Amice , non facio tibi injuriam : nonne ex denario convenisti mecum ?

14. Tolle quod tuum est , & vade : volo autem & huic novissimo dare sicut & tibi.

15. Aut non licet mihi quod volo , facere ? an oculus tuus nequam est , quia ego bonus sum ?

16. Sic erunt novissimi primi , & primi novissimi : multi enim sunt vocati , pauci verò electi.

*La suite au Chap. IX.*

## C H A P I T R E V I I I.

*Mort & résurrection de Lazare. Retraite de Jesus.*

*S. Jean , XI.*

1. **E**RAT autem quidam languens Lazarus à Bethania , de castello Mariæ & Marthæ fororis ejus.

2. ( Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento , & extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur. )

3. Miserunt ergo sorores ejus ad eum , dicentes : Domine , ecce quem amas , infirmatur.

4. Audiens autem Jesus , dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem , sed pro gloria Dei ; ut glorificetur Filius Dei per eam.

5. Diligebat autem Jesus Martham , & sororem ejus Mariam , & Lazarum.

6. Ut ergo audivit quia infirmabatur , tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.

7. Deinde post hæc dixit discipulis suis : Eamus in Judæam iterùm.

8. Dicunt ei Discipuli : Rabbi , nunc quærebant te Judæi lapidare , & iterùm vadis illuc.

9. Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei ? Si quis ambu-

V. PARTIE.  
Chap. VII.  
& VIII.

CXXXIX.  
CXLI.CXLV  
& CXLVI.  
Lazari mort  
& resurrectio.  
Secessus Jesu.

- laverit in die , non offendit ; quia lucem hujus mundi videt :
10. si autem ambulaverit in nocte , offendit , quia lux non est in eo.
11. Hæc ait ; & post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit , sed vado ut à somno excitem eum.
12. Dixerunt ergo Discipuli ejus : Domine , si dormit , salvus erit.
13. Dixerat autem Jesus de morte ejus : illi autem putaverunt , quia de dormitione somni diceret.
14. Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est.
15. Et gaudeo propter vos ut credatis , quoniam non eram ibi : sed eamus ad eum.
16. Dixit ergo Thomas , qui dicitur Didymus , ad condiscipulos : Eamus & nos , ut moriamur cum eo. (a)
17. Venit itaque Jesus , & invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.
18. (Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim.)
19. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham & Mariam , ut consolarentur eas de fratre suo.
20. Martha ergo ut audivit , quia Jesus venit , occurrit illi : Maria autem domi sedebat.
21. Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine , si fuisses hic , frater meus non fuisset mortuus :
22. sed & nunc scio , quia quæcumque poposceris à Deo , dabit tibi Deus.
23. Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.
24. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.
25. Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio & vita : qui credit in me , etiam si mortuus fuerit , vivet.
26. Et omnis qui vivit , & credit in me , non morietur in æternum. Credis hoc ?
27. Ait illi : Utique , Domine ; ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi , qui in hunc mundum venisti.
28. Et cum hæc dixisset , abiit , & vocavit Mariam sororem suam silentio dicens : Magister adest , & vocat te.
29. Illa , ut audivit , surgit citò , & venit ad eum.
30. Nondum enim venerat Jesus in castellum ; sed erat adhuc in illo loco ubi occurrerat ei Martha.
31. Judæi ergo qui erant cum ea in domo , & consolabantur eam ; cum vidissent Mariam , quia citò surrexit & exiit , secuti sunt eam dicentes : Quia vadit ad monumentum ut ploret ibi.

---

(a) Ces seize premiers versets sont ceux [ de ce récit , auquel je les rejoinis comme que M. Thoynard a détachés de la suite ] le texte les présente.

32. Maria ergo, cum venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, & dicit ei: Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus.

33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, & Judæos qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu, & turbavit seipsum,

34. & dixit: Ubi posuistis eum? Dicunt ei: Domine, veni & vide.

35. Et lacrymatus est Jesus.

36. Dixerunt ergo Judæi: Ecce quomodo amabat eum.

37. Quidam autem ex ipsis dixerunt: Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur!

38. Jesus ergo rursùm fremens in semetipso, venit ad monumentum: erat autem spelunca; & lapis superpositus erat ei.

39. Ait Jesus: Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat: Domine, jam fœtet, quatruiduanus est enim.

40. Dicit ei Jesus: Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei?

41. Tulerunt ergo lapidem: Jesus autem, elevatis fursùm oculis, dixit: Pater, gratias ago tibi, quoniam audisti me.

42. Ego autem sciebam, quia semper me audis; sed propter populum qui circumstat, dixi: ut credant quia tu me misisti.

43. Hæc cum dixisset, voce magnâ clamavit: Lazare, veni foràs.

44. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes & manus infertis, & facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus: Solvite eum, & sinite abire.

45. Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam & Martham, & viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.

46. Quidam autem ex ipsis abierunt ad Pharisæos, & dixerunt eis quæ fecit Jesus.

47. Collegerunt ergo Pontifices & Pharisæi concilium, & dicebant: Quid facimus, quia hic homo multa signa facit.

48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum; & venient Romani, & tollent nostrum locum & gentem.

49. Unus autem ex ipsis, Caiphas nomine, cum esset Pontifex anni illius, dixit eis: Vos nescitis quidquam;

50. nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, & non tota gens pereat.

51. Hoc autem à semetipso non dixit, sed cum esset Pontifex anni illius, prophetavit, quod Jesus moriturus erat pro gente?

52. & non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.

53. Ab illo ergo die cogitaverunt, ut interficerent eum.

54. Jesus ergo jam non in palam ambulabat apud Judæos, sed abiit

S. Jean, XI.

V. PARTIE.  
Ch. VIII.  
& IX.

in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, & ibi morabatur cum discipulis suis.

55. Proximum autem erat Pascha Judæorum, & ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipfos.

56. Quærebant ergo Jesum; & colloquebantur ad invicem, in templo stantes: Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Deiderant autem Pontifices & Pharisei mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.

*La suite au Chapitre XIII.*

## CHAPITRE IX.

*Jesus annonce sa passion, & répond à la demande des enfants de Zébédée.*

<p>CXLVII. &amp; CXLVIII. Passio rursus prædicta. Pe- nitio filiorum Zebedæi.</p>	<p>S. Matth. XX. 17.-28. 17. <b>E</b>T ascendens Jesus Jerosolymam, assumpsit duodecim discipulos secreto, &amp; ait illis: 18. Ecce ascendimus Jerosolymam, &amp; Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, &amp; Scribis; &amp; condemnabunt eum morte. 19. Et tradent eum gentibus ad illudendum &amp; flagellandum &amp; crucifigendum, &amp; tertiâ die resurget. 20. Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis adorans, &amp; petens aliquid ab eo. 21. Qui dicit ei: Quid vis? Ait illi: Dic ut sedeant hi duo filii</p>	<p>S. Marc, X. 32.-45. 32. <b>E</b>RANT autem in via ascendentes Jerosolymam; &amp; præcedebat illos Jesus, &amp; stupebant; &amp; sequentes timebant. Et assumens iterum duodecim, cœpit illis dicere quæ essent ei eventura. 33. Quia ecce ascendimus Jerosolymam, &amp; Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, &amp; Scribis &amp; senioribus; &amp; damnabunt eum morte, &amp; tradent eum gentibus. 34. Et illudent ei, &amp; conspuent eum, &amp; flagellabunt eum, &amp; interficient eum; &amp; tertiâ die resurget. 35. Et accedunt ad</p>	<p>S. Luc, XVIII. 31.-54. 31. <b>A</b>SSUMPSIT autem Jesus duodecim, &amp; ait illis: Ecce ascendimus Jerosolymam, &amp; consummabuntur omnia quæ scripta sunt per Prophetas de Filio hominis. 32. Tradetur enim gentibus, &amp; illudetur, &amp; flagellabitur &amp; conspuetur. 33. Et postquam flagellaverint, occident eum, &amp; tertiâ die resurget. 34. Et ipsi nihil horum intellexerunt, &amp; erat verbum istud absconditum ab eis, &amp; non intelligebant quæ dicebantur. <i>La suite au Chap. suiv.</i></p>
---	---	--	--

## S. Matthieu, XX.

mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad sinistram, in regno tuo.

22. Respondens autem Jesus, dixit: Nescitis quid petatis. (a) Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Dicunt ei: Possumus.

23. Ait illis: Calicem quidem meum bibetis: sedere autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est à Patre meo.

24. Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus.

25. Jesus autem vocavit eos ad se, & ait: Scitis quia Principes gentium dominantur eorum; & qui majores sunt, potestatem exercent in eos.

26. Non ita erit inter vos: sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister.

27. Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.

28. Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, & dare animam suam redemptionem pro multis.

*La suite au Chapitre XII.*

43. Non ita est autem in vobis; sed quicumque voluerit, fieri major, erit vester minister:

44. Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.

45. Nam & Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, & daret animam suam redemptionem pro multis.

46. Et veniunt Jericho.

*La suite au Chapitre XII.*

## S. Marc, X.

eum Jacobus & Joannes filii Zebedæi, dicentes: Magister, volumus, ut quodcumque petierimus, facias nobis.

36. At ille dixit eis: Quid vultis ut faciam vobis?

37. Et dixerunt: Da nobis ut unus ad dexteram tuam, & alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.

38. Jesus autem ait eis: Nescitis quid petatis (a) Potestis bibere calicem quem ego bibo; aut baptismo quo ego baptizor, baptizari?

39. At illi dixerunt ei: Possumus. Jesus autem ait eis: Calicem quidem quem ego bibo, bibetis; & baptismo quo ego baptizor, baptizabimini:

40. sedere autem ad dexteram meam vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.

41. Et audientes decem, cœperunt indignari de Jacobo & Joanne.

42. Jesus autem vocans eos, ait illis: Scitis quia hi qui videntur principari gentibus, dominantur eis; & principes eorum potestatem habent ipsorum.

(a) Selon S. Matthieu; c'est la mere qui s'approche & qui demande pour ses fils: selon S. Marc, ce sont les fils qui s'approchent eux-mêmes & qui demandent: mais selon S. Matthieu & selon S. Marc, c'est

à eux seuls que Jesus répond: *Nescitis quid petatis.* Ils s'étoient approchés avec leur mere; & c'est par sa bouche qu'ils avoient fait leur demande.

V. PARTIE,  
Chap. X.  
& XI.

## CHAPITRE X.

*Aveugle guéri par Jesus-Christ près de Jéricho.*

S. Luc, XVIII. 35. & suivants.

CXI.IX.  
Cæcus propè  
Jéricho sanatus.

35. **F**ACTUM est autem, cum appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam mendicans.
36. Et cum audiret turbam prætereuntem, interrogabat quid hoc esset.
37. Dixerunt autem ei, quod Jesus Nazarenus transiret.
38. Et clamavit, dicens: Jesu Fili David, miserere mei.
39. Et qui præibant, increpabant eum ut taceret: ipse verò multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.
40. Stans autem Jesus, jussit illum adduci ad se. Et cum appropinquasset, interrogavit illum,
41. dicens: Quid tibi vis, faciam? At ille dixit: Domine, ut videam.
42. Et Jesus dixit illi: Respice; fides tua te salvum fecit.
43. Et confestim vidit, & sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo. (a)

## CHAPITRE XI.

*Conversion de Zachée. Discours de Jesus sur le royaume de Dieu.*

S. Luc, XIX. 1.-28.

CL. & CLI. I.  
Zachæi conversio. Sermo Christi de regno Dei.

- E**T ingressus, perambulabat Jericho.
2. Et ecce vir nomine Zachæus; & hic princeps erat publicanorum, & ipse dives.
3. Et quærebat videre Jesum, quis esset; & non poterat præ turbâ, quia staturâ pusillus erat.
4. Et præcurrens ascendit in arborem sycomorum, ut videret eum; quia inde erat transiturus.
5. Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus, vidit illum, & dixit

(a) M. Arnauld confond la guérison de cet aveugle avec la guérison de celui dont parle S. Marc & des deux dont parle S. Matthieu. Le texte de S. Luc donne lieu de les distinguer en ce qu'il met la guérison de celui-ci lorsque Jesus approchoit de Jéricho, & avant qu'il y entrât; au lieu que Jesus sortoit de cette ville lorsqu'il guérit les douze aveugles marqués par S. Matthieu, l'un desquels étoit celui dont parle S. Marc.

ad eum : Zachæe , festinans descende , quia hodie in domo tua oportet me manere.

6. Et festinans descendit , & excepit illum gaudens.

7. Et cum viderent omnes , murmurabant , dicentes , quod ad hominem peccatorem divertisset.

8. Stans autem Zachæus , dixit ad Dominum : Ecce dimidium bonorum meorum , Domine , do pauperibus ; & si quid aliquem defraudavi , redde quadruplum.

9. Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est ; eo quod & ipse filius sit Abrahæ.

10. Venit enim Filius hominis quærere & salvum facere quod perierat.

11. Hæc illis audientibus , adjiciens dixit parabolam eo quod esset prope Jerusalem ; & quia existimarent quod confestim regnum Dei manifestaretur.

12. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum , & reverti.

13. Vocatis autem decem servis suis , dedit eis decem mnas , & ait ad illos : Negotiamini dum venio.

14. Cives autem ejus oderant eum ; & miserunt legationem post illum , dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.

15. Et factum est ut rediret accepto regno ; & jussit vocari servos , quibus dedit pecuniam , ut sciret quantum quisque negotiatus esset.

16. Venit autem primus , dicens : Domine , mna tua decem mnas acquisivit.

17. Et ait illi : Euge , bone serve , quia in modico fuisti fidelis , eris potestatem habens super decem civitates.

18. Et alter venit , dicens : Domine , mna tua fecit quinque mnas.

19. Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates.

20. Et alter venit , dicens : Domine , ecce mna tua , quam habui repositam in sudario.

21. Timui enim te , quia homo austerus es ; tollis quod non posuisti , & metis quod non seminasti.

22. Dicit ei : De ore tuo te judico , serve nequam ; sciebas quod ego homo austerus sum , tollens quod non posui , & metens quod non seminavi.

23. Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam , ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam ?

24. Et astantibus dixit : Auferite ab illo mnam , & date illi qui decem mnas habet.

25. Et dixerunt ei : Domine , habet decem mnas.

26. Dico autem vobis , quia omni habenti dabitur & abundabit : ab eo autem qui non habet , & quod habet , auferetur ab eo.

27. Verumtamen inimicos meos illos , qui noluerunt me regnare super se , adducite huc , & interficite ante me.

28. Et his dictis, præcedebat, ascendens Jerosolymam.

*La suite au Chapitre XIV.*

## CHAPITRE XII.

*Deux aveugles guéris par Jesus sortant de Jéricho.*

S. Matthieu, XX. 29. &amp; suivants.

CLII.  
Duos cæcos  
sanat Jesus  
egrediens ab  
Jericho.29. **E**T egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa.

30. Et ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret, &amp; clamaverunt dicentes: Domine, miserere nostri, fili David.

31. Turba autem increpabat eos ut tacerent: at illi magis clamabant, dicentes: Domine, miserere nostri, fili David.

32. Et stetit Jesus, &amp; vocavit eos, &amp; ait: Quid vultis ut faciam vobis?

33. Dicunt illi: Domine, ut aperiantur oculi nostri.

34. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum. Et confestim viderunt, &amp; secuti sunt eum.

*La suite au Chapitre XIV.*

52. Jesus autem ait illi: Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, &amp; sequebatur eum in via. (a)

*La suite au Chapitre XIV.*

S. Marc, X. 46. &amp; suivants.

46. **E**T proficiscente eo de Jericho, & discipulis ejus, & plurimâ multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans.

47. Qui cum audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit clamare, &amp; dicere: Jesu fili David, miserere mei.

48. Et comminabantur ei multi, ut taceret. At ille multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.

49. Et stans Jesus, præcepit illum vocari. Et vocant eum, dicentes ei: Animæquior esto: surge, vocat te.

50. Qui, projecto vestimento suo, exiliens, venit ad eum.

51. Et respondens Jesus dixit illi: Quid tibi vis faciam? Cæcus autem dixit ei: Rabboni, ut videam.

fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, &amp; sequebatur eum in via. (a)

(a) S. Mathieu parle de deux aveugles; S. Marc ne parle que d'un seul: mais comme d'ailleurs toutes les circonstances s'ac-

cordent, il y a lieu de présumer que celui dont parle S. Marc, étoit l'un des deux marqués par S. Mathieu.

CHAPITRE XIII.

*Marie parfume les pieds de Jesus.*

S. Matth. XXVI. 6.-13.

6. **C**UM autem Jesus esset in Bethania, in domo Simonis leprosi,

7. accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, & effudit super caput ipsius recumbentis.

8. Videntes autem discipuli, indignati sunt, dicentes: Ut quid perditio hæc?

9. Potuit enim istud venundari multò, & dari pauperibus.

10. Sciens autem Jesus, ait illis: Quid molesti estis huic mulieri? opus enim bonum operata est in me.

11. Nam semper pauperes habetis vobiscum; me autem non semper habetis.

12. Mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.

13. Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur & quod hæc fecit in

S. Marc, XIV. 3.-9.

3. **E**T cum esset Bethaniæ in domo Simonis leprosi, & recumberet: venit mulier habens alabastrum unguenti nardi spicati pretiosi, & fracto alabastrò, effudit super caput ejus.

4. Erant autem quidam indignè ferentes intra semetipsos, & dicentes: Ut quid perditio ista unguenti facta est?

5. Poterat enim unguentum istud venundari plusquam trecentis denariis, & dari pauperibus. Et fremebant in eam.

6. Jesus autem dixit: Sinite eam; quid illi molesti estis? Bonum opus operata est in me.

7. Semper enim pauperes habetis vobiscum; & cum volueritis, potestis illis benefacere; me autem non semper habetis.

8. Quod habuit hæc, fecit: prævenit ungere corpus meum in sepul-

S. Jean, XII. 1.-11.

1. **J**ESUS ergo ante sex dies Paschæ, venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.

2. Fecerunt autem ei cœnam ibi: & Martha ministrabat; Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.

3. Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi; & unxit pedes Jesu; & extersit pedes ejus capillis suis: & domus impleta est ex odore unguenti.

4. Dixit ergo unus ex discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus.

5. Quare hoc unguentum non vèniit trecentis denariis, & datum est egenis?

6. Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum; sed quia fur erat, & loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.

7. Dixit ergo Jesus: Sinite illam, ut in diem

CLIII.  
Maria unguens  
pedes Jesu.  
Die primâ  
hebdomadis.

V. PARTIB.  
Chap. XIII  
& XIV.

S. Matthieu, XXVI.

memoriam ejus : (a)

*La suite au Chapitre I.  
de la VI. Partie.*

istud in universo mundo ; & quod fecit hæc ,  
narrabitur in memoriam ejus. (a)

*La suite au Chapitre I. de la IV. Partie.*

ba multa ex Judæis quia illic est ; & venerunt non propter Jesum tantum ,  
sed ut Lazarum viderent , quem suscitavit à mortuis.

10. Cogitaverunt autem Principes Sacerdotum , ut & Lazarum in-  
terficerent ;

11. quia multi propter illum abibant ex Judæis , & credebant in  
Jesum.

S. Marc, XIV.

turam.

9. Amen dico vobis :  
Ubicumque prædica-  
tum fuerit Evangelium

S. Jean, XII.

sepulturæ meæ servet  
illud.

8. Pauperes enim sem-  
per habetis vobiscum ;  
me autem non semper  
habetis.

9. Cognovit ergo tur-  
ba multa ex Judæis quia illic est ; & venerunt non propter Jesum tantum ,  
sed ut Lazarum viderent , quem suscitavit à mortuis.

## CHAPITRE XIV.

*Entrée de Jesus dans Jérusalem : il pleure sur cette ville.*

S. Matth. XXI. 1.-9.

CLIV. & CLV.  
Ingressus  
Christi in Je-  
rusalem. Fle-  
tus ejus sup-  
eam. Die se-  
cunda hebdo-  
madis.

1. **E**T cùm ap-  
propinquas-  
sent Jerosolymis,  
& venissent Beth-  
phage , ad mon-  
tem Oliveti : tunc  
Jesús misit duos  
discipulos.

2. dicens eis :  
Ite in castellum  
quod contra vos  
est , & statim in-  
venieris asinam  
alligatam , & pul-  
lum cum ea : sol-  
vite , & adducite  
mihi.

3. Et si quis  
vobis aliquid di-

S. Marc, XI. 1.-10.

1. **E**T cùm ap-  
propinqua-  
rent Jerosolymæ  
& Bethaniæ , ad  
montem Oliva-  
rum , mittit duos  
ex discipulis suis ,

2. & ait illis :  
Ite in castellum  
quod contra vos  
est ; & statim in-  
troeuntes illuc ,  
invenieris pul-  
lum ligatum , su-  
per quem nemo  
adhuc hominum  
sedit : solvite il-  
lum , & addu-  
cite.

S. Luc, XIX. 29. & f.

29. **E**st factum  
est , cùm  
appropinquasset  
ad Bethphage &  
Bethaniam , ad  
montem qui vo-  
catur Oliveti , mi-  
sit duos discipu-  
los suos ,

30. dicens : Ite  
in castellum quod  
contra est : in quod  
introeuntes ; in-  
venietis pullum  
asinæ alligatum ,  
cui nemo unquam  
hominum sedit :  
solvite illum , &  
adducite.

S. Jean, XII. 11-19.

12. **I**N crasti-  
num autem ,  
turba multa quæ  
venerat ad diem  
festum , cùm au-  
dissent , quia ve-  
nit Jesús Jeroso-  
lymam :

13. acceperunt  
ramos palmarum ,  
& processerunt  
obviam ei , &  
clamabant : Ho-  
sanna , benedictus  
qui venit in no-  
mine Domini ,  
Rex Israel.

14. Et invenit  
Jesús asellum , &

(a) Le parallèle & l'enchaînement du texte  
de S. Jean obligent de rappeler ici ces deux  
textes de S. Matthieu & de S. Marc , qui

ont ainsi rapportés plus loin par occasion le  
fait dont S. Jean marque ici le temps.

S. Matth. XXI.	S. Marc, XI.	S. Luc, XIX.	S. Jean, XII.
<p>xerit, dicite quia dominus his opus habet : &amp; confestim dimittet eos.</p>	<p>3. Et si quis vobis dixerit : Quid facitis ? dicite, quia Domino necessarius est : &amp; continuo illum dimittet huc.</p>	<p>31. Et si quis vos interrogaverit : Quare solvitis ? sic dicetis ei : Quia Dominus operam ejus desiderat.</p>	<p>sedit super eum, sicut scriptum est. Zach. IX. 9.</p>
<p>4. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem :</p>	<p>4. Et abeuntes, invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio ; &amp; solvunt eum.</p>	<p>32. Abierunt autem qui missi erant ; &amp; invenerunt sicut dixit illis stantem pullum.</p>	<p>15. Noli timere, filia Sion ; ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.</p>
<p>5. Dicite filix Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, &amp; pullum filium subjugalis.</p>	<p>5. Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum.</p>	<p>33. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum ?</p>	<p>16. Hæc non cognoverunt discipuli ejus primum : sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, &amp; hæc fecerunt ei.</p>
<p>6. Euntes autem discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.</p>	<p>6. Qui dixerunt eis, sicut præceperat illis Jesus, &amp; dimiserunt eis.</p>	<p>34. At illi dixerunt : Quia Dominus eum necessarium habet.</p>	<p>17. Testimonium ergo perhibebat turba quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, &amp; suscitavit eum à mortuis.</p>
<p>7. Et adduxerunt asinam &amp; pullum ; &amp; imposuerunt super eos vestimenta sua ; &amp; eum desuper sedere fecerunt.</p>	<p>7. Et duxerunt pullum ad Jesum ; &amp; imponunt illi vestimenta sua, &amp; sedit super eum.</p>	<p>35. Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum.</p>	<p>18. Propterea &amp; obviam venit ei turba : quia audierunt eum fecisse hoc signum.</p>
<p>8. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via : alii autem cædebant ramos de arboribus, &amp; sternerant in via.</p>	<p>8. Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cædebant de arboribus, &amp; sternerant in via.</p>	<p>36. Eunte autem illo, substernerant vestimenta sua in via.</p>	<p>19. Pharisei ergo dixerunt ad semetipsos : Videris quia nihil proficimus ; ecce mundus totus post eum abiit.</p>
<p>9. Turbæ autem quæ præcedebant &amp; quæ sequebantur, cla-</p>	<p>9. Et qui præiebant, &amp; qui sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna :</p>	<p>37. Et cum appropinquaret jam ad descensum Montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ discipulorum gaudentes, laudare Deum voce magnâ super</p>	<p>La siate au Chap. XVI.</p>
<p>quebantur, cla-</p>	<p>10. benedictus qui venit in no-</p>	<p>omnibus quas vi-</p>	<p></p>

V. PARTIE.  
Chap. XIV.  
& XV.

S. Matth. XXI.

mabant, dicentes : Hofanna Filio David : benedictus qui venit in nomine Domini : hofanna in altissimis.

*La suite au Chap. suivant.*

S. Marc, XI.

mine Domini : benedictum quod venit regnum patris nostri David : hofanna in excelsis.

*La suite au Chap. suivant.*

S. Luc, XIX.

derant virtutibus, 38. dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini : pax in cælo , & gloria in excelsis. 39. Et quidam Pharifæorum de turbis dixerunt ad illum : Magister , increpa discipulos tuos. 40. Quibus ipse ait : Dico vobis ; quia si tacuerint , lapides clamabunt.

41. Et ut appropinquavit , videns civitatem , flevit super illam , dicens :

42. Quia si cognovisses & tu , & quidem in hac die tua , quæ ad pacem tibi : nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.

43. Quia venient dies in te , & circumdabunt te inimici tui vallo , & circumdabunt te ; & coangustabunt te undique.

44. Et ad terram prosternent te , & filios tuos qui in te sunt , & non relinquent in te lapidem ; eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.

*La suite au Chapitre XVII.*

C H A P I T R E X V.

*Jesus entre dans le Temple ; il y reçoit l'hommage des enfants.*

S. Matthieu , XXI. 10.-16.

10. **E**T cum intrasset Jerosolymam , commota est universa civitas , dicens : Quis est hic ?

11. Populi autem dicebant : Hic est Jesus Propheta à Nazareth Galilææ.

12. Et intravit Jesus in templum Dei . . . ( a ) . . .

S. Marc , XI. 11.

11. **E**T introivit Jerosolymam in templum.

. . . . .

*La suite au Chapitre XVII.*

CLVI.  
Christus templum ingreditur , & à pueris laudatur.

. . . . .

(a) M. Arnould , s'attachant ici au texte de S. Matthieu , rapporte à ce jour l'action de Jesus-Christ qui chasse les marchands du Temple. S. Marc rapporte expressément ce fait au lendemain. S. Luc parle au même fait sans en déterminer le jour. M. Thoy-

nard suppose que cela arriva deux fois ; il place donc ici le récit de S. Matthieu & celui de S. Luc , réservant pour la suite le récit de S. Marc. Le P. Amelote pense que cela n'arriva qu'au second jour , & il y renvoie le récit de S. Matthieu , & celui de

S. Matthieu, XXI.

14. Et accesserunt ad eum cæci & claudi in templo, & sanavit eos.  
 15. Videntes autem Principes Sacerdotum & Scribæ, mirabilia quæ fecit, & pueros clamantes in templo & dicentes: Hofanna filio David, indignati sunt.

16. Et dixerunt ei: Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis: *Psal. VIII. 3.* Utrique numquam legistis: Quia ex ore infantium & lactentium perfecti laudem?

La suite au Chapitre XVII.

## C H A P I T R E X V I.

*Quelques Gentils viennent à Jesus: Discours de Jesus sur sa mort prochaine.*

S. Jean, XII. 20. &amp; suiv.

20. **E**RANT autem quidam Gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.

21. Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat à Bethsaida Galilææ, & rogabant eum, dicentes: Domine, volumus Jesum videre.

22. Venit Philippus, & dicit Andreæ; Andreas rursùm & Philippus dixerunt Jesu.

23. Jesus autem respondit eis, dicens: Venit hora, ut clarificetur Filius hominis.

24. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit; ipsum solum manet: si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.

25. Qui amat animam suam, perdet eam; & qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.

26. Si quis mihi ministrat, me sequatur; & ubi sum ego, illic & minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.

27. Nunc anima mea turbata est; & quid dicam: Pater, salvifica me ex hac hora: sed propterea veni in horam hanc.

28. Pater, clarifica nomen tuum. Venit ergo vox de cælo: Et clarificavi, & iterùm clarificabo.

S. Luc. On peut soupçonner que la difficulté vient ici de quelque méprise de Copiste. Il pourroit être que S. Matthieu ayant dit ici simplement: *Et intravit Jesus in templum Dei*; & qu'ensuite ayant répété après le  $\Psi$ .

19. les mêmes paroles avec le récit dont il s'agit, les Copistes confondant ces deux expressions semblables, auroient transposé le récit.

V. PARTIE.  
 Chap. XV.  
 & XVI.

CLVII. &  
 CLVIII.  
 Gentiles ad  
 Christum ve-  
 niunt, Sermo  
 Christi de sua  
 morte proxi-  
 ma.

29. Turba ergo quæ stabat & audierat, dicebat, tonitruum esse factum. Alii dicebant: Angelus ei locutus est.

30. Respondit Jesus, & dixit: Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.

31. Nunc iudicium est mundi: nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.

32. Et ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.

33. (Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus.)

34. Respondit ei turba: Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum; & quomodo tu dicis: Oportet exaltari Filium hominis? quis est iste Filius hominis?

35. Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum lumen in vobis est: ambulat dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant; & qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.

36. Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus, & abiit; & abscondit se ab eis.

37. Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum:

Isai. LIII. 2.

38. ut sermo Isaïæ Prophetæ impleretur, quem dixit: Domine, quis credidit auditui nostro? & brachium Domini cui revelatum est?

39. Propterea non poterant credere, quia iterùm dixit Isaïas:

Isai. VI. 9.

40. Excæcavit oculos eorum, & induravit cor eorum; ut non videant oculis, & non intelligant corde, & convertantur, & sanem eos.

41. Hæc dixit Isaïas, quando vidit gloriam ejus, & locutus est de eo.

42. Verumtamen & ex Principibus multi crediderunt in eum; sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è synagoga non ejicerentur.

43. Dilexerunt enim gloriam hominum, magis quàm gloriam Dei.

44. Jesus autem clamavit & dixit: Qui credit in me, non credit in me, sed in eum qui misit me.

45. Et qui videt me, videt eum qui misit me.

46. Ego lux in mundum veni: ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.

47. Et si quis audierit verba mea, & non custodierit, ego non judico eum: non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.

48. Qui spernit me, & non accipit verba mea, habet qui judicet eum: sermo quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die.

49. Quia ego ex meipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, & quid loquar.

50. Et scio quia mandatum ejus vita æterna est: quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.

*La suite au Chap. III. de la VI. Partie.*

## C H A P I T R E X V I I .

*Jesus maudit un figuier , & chasse du temple les vendeurs.**S. Matthieu , XXI. 17. - 19.*

17. **E**T relictis illis , abiit foràs extra civitatem , in Bethaniam , ibique mansit.

18. Manè autem revertens in civitatem , esuriit.

19. Et videns fici arborem unam secus viam , venit ad eam ; & nihil invenit in ea nisi folia tantùm , & ait illi : Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et affecta est continuò ficulnea.

*La suite au Chap. suiv.*

rum , quisquam manducet. Et audiebant discipulù ejus.

*S. Math. XXI. 12. & 13.*

12. Et intravit Jesus in templum Dei , & eiciebat omnes vendentes & ementes in templo ; & mensas numulariorum & cathedras vendentium columbas evertit.

13. Et dicit eis : Scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur ; vos autem fecistis illam speluncam latronum.

*La suite au Chap. XV.*

vocabitur omnibus gentibus , vos autem fecistis eam speluncam latronum.

18. Quo audito , Principes Sacerdotum & Scribæ quærebant quomodo eum perderent : ti-

*Tome XIII.**S. Marc , XI. 11. - 14.*

11. **E**T circumspèctis omnibus , cùm jam vespèra esset hora , exiit in Bethaniam cum duodecim.

12. Et aliâ die , cùm exirent à Bethania , esuriit.

13. Cùmque vidisset à longè ficum habentem folia , venit si quid fortè inveniret in ea : & cùm venisset ad eam , nihil invenit præter folia : non enim erat tempus ficorum.

14. Et respondens dixit ei : Jam non amplius in æternum ex te fructum , quisquam manducet.

*S. Marc. XI. 15. - 19.*

15. Et veniunt Jerosolymam , & cùm introisset in templum , cœpit ejicere vendentes & ementes in templo ; & mensas numulariorum , & cathedras vendentiù columbas evertit.

16. Et non sinebat ut quisquam transferret yas per templum.

17. Et docebat dicens eis : Nonne scriptum est , Quia domus mea domus orationis

*S. Luc , XIX. 45. & s.*

45. Et ingressus in templum , cœpit ejicere vendentes in illo , & ementes ;

46. dicens illis : Scriptum est , Quia domus mea , domus orationis est : vos autem fecistis illam speluncam latronum.

47. Et erat docens quotidie in templo : Principes autem Sacerdotum & Scribæ , & Principes plebis , quærebant illum perdere.

48. Et non inveniebant quid facerent illi : omnis enim populus suspensus erat , audiens

Y y y

CLIX. & CLX.  
Christus ficum maledicit , & vendentes è templo ejicit.  
*Die tertiâ hebdomadis.*

*Isai. LVI. 7.*

V. PARTIE.  
Ch. XVIII.

S. Marc , XI.

S. Luc , XIX.

mebant enim eum , quoniam univerſa turba admirabatur ſuper doctrina ejus.

illum.

19. Et cùm vefpera facta eſſet , egrediebatur de civitate.

*La ſuite au Chap. XIX.*

## C H A P I T R E X V I I I .

*Discours de Jeſus ſur la foi & ſur la priere.*

S. Matth. XXI. 20. - 22.

S. Marc , XI. 20. - 26.

CLXI.  
Sermo Chriſti  
de ſile & de  
oratione. Die  
quarta hebdo-  
madis.

20. **E**T videntes diſcipuli [ *ficulneam arefactam* , ] mirati ſunt , dicentes : Quomodo continuo aruit ?

20. **E**T cùm manè tranſirent , viderunt ficum aridam factam à radicibus.

21. Respondens autem Jeſus , ait eis : Amen dico vobis , ſi habueritis fidem & non hæſitaveritis , non ſolum de ficulnea facietis ; ſed & ſi monti huic dixeritis , Tolle ( a ) , & jacta te in mari ; fiet.

21. Et recordatus Petrus , dixit ei : Rabbi , ecce ficus , cui maledixiſti , aruit.

22. Et omnia quæcumque petieritis in oratione , credentes , accipietis.

22. Et respondens Jeſus , ait illis : Habete fidem Dei.

*La ſuite au Chapitre ſuivant.*

23. Amen dico vobis , quia quicumque dixerit huic monti , Tollere ( a ) , & mittere in mare ; & non hæſitaverit in corde ſuo , ſed crediderit quia quodcumque dixerit , fiat , fiet ei.

25. Et cùm ſtabitis ad orandum ; dimittite ſi quid habetis adverſus aliquem : ut & Pater veſter qui in cœlis eſt , dimittat vobis peccata veſtra.

24. Propterea dico vobis , omnia quæcumque orantes petitis , credere quia accipietis ; & evenient vobis.

26. Quod ſi vos non dimiſeritis : nec Pater veſter , qui in cœlis eſt , dimittet vobis peccata veſtra.

( a ) Le ſens du Grec , dans les deux textes eſt également *Tollere* ; & c'eſt bien le ſens qu'exige la phraſe ; d'où il ſuit que

*Tolle* , eſt vraisemblablement une fauſe de Copiſte.



## CHAPITRE XIX.

V. PARTIE.  
Ch. XIX.*Jesus interrogé par les Juifs sur son autorité, leur répond.*S. *Math.* XXI. 23. & f.

23. **E**T cùm venisset in templum, accesserunt ad eum docentem, Principes sacerdotum, & Seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis? & quis tibi dedit hanc potestatem?

24. Respondens Jesus, dixit eis: Interrogabo vos & ego unum sermonem: quem si dixeritis mihi, & ego vobis dicam, in qua potestate hæc facio.

25. Baptismus Joannis unde erat? è cælo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se dicentes:

26. Si dixerimus, è cælo; dicet nobis: Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus, ex hominibus; timemus turbam: omnes enim habebant Joannem sicut Prophetam.

27. Et respondentes Jesu, dixerunt: Nescimus. Ait illis & ipse: Nec ego dico vobis, in qua potestate hæc facio.

28. Quid autem vo-

S. *Marc.* XI. 27. & suiv.

27. **E**T veniunt rursus Jerosolyam: & cùm ambularet in templo, accedunt ad eum summi Sacerdotes, & Scribæ & Seniores;

28. & dicunt ei: In qua potestate hæc facis? & quis dedit tibi hanc potestatem, ut ista facias?

29. Jesus autem respondens, ait illis: Interrogabo vos & ego unum verbum, & respondete mihi: & dicam vobis, in qua potestate hæc faciam.

30. Baptismus Joannis de cælo erat, an ex hominibus? Respondete mihi.

31. At illi cogitabant secum, dicentes: Si dixerimus, De cælo; dicet: Quare ergo non credidistis ei?

32. Si dixerimus, Ex hominibus; timemus populum; omnes enim habebant Joannem, quia verè Propheta esset.

33. Et respondentes, dixerunt Jesu: Nescimus. Et respondens Je-

S. *Luc.* XX. 1. - 9.

1. **E**T factum est in una dierum, docente illo populum in templo, & evangelizante, convenerunt Principes Sacerdotum & Scribæ cum Senioribus.

2. Et aiunt, dicentes ad illum: Dic nobis, in qua potestate hæc facis? aut, quis est qui dedit tibi hanc potestatem?

3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos: Interrogabo vos & ego unum verbum. Respondete mihi.

4. Baptismus Joannis de cælo erat, an ex hominibus?

5. At illi cogitabant intra se, dicentes: Quia si dixerimus, de cælo; dicet: Quare ergo non credidistis illi?

6. Si autem dixerimus, Ex hominibus; plebs universa lapidabit nos; certi sunt enim, Joannem Prophetam esse.

7. Et responderunt, se nescire unde esset.

8. Et Jesus ait illis: Neque ego dico vobis,

Y y y 2

CLXII. just.  
qu'à CLXV.  
Jesus à Judai  
de sua potesta-  
te interroga-  
tus respondet.

V. PARTIE.  
Chap. XIX.

S. Matthieu, XXI.

bis videtur? Homo quidam habebat duos filios; & accedens ad primum, dixit: Fili, vade hodie; operare in vinea mea.

29. Ille autem respondens, ait. Nolo. Postea autem, pœnitentiâ mortuus, abiit.

30. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens ait: Eo, domine: & non ivit.

31. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei: Primus. Dicit illis Jesus: Amen dico vobis, quia publicani & meretrices præcedent vos in regnum Dei.

32. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, & non credidistis ei; publicani autem & meretrices crediderunt ei: vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederitis ei.

33. Aliam parabolam audite: Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, & sepem circumdedit ei, & fodit in ea torcular, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.

34. Cùm autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.

35. Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, aliū occiderunt, alium verò lapidaverunt.

36. Iterum misit alios servos plures prioribus, & fecerunt illis similiter.

37. Novissimè autem

S. Marc; XI.

fus, ait illis: Neque ego dico vobis, in qua potestate hæc faciam.

*La suite plus loin.*

S. Luc, XX.

in qua potestate hæc facio.

S. Marc, XII. 1.-12.

1. Et cœpit illis in parabolis loqui: Vineam plantavit homo, & circumdedit sepem, & fodit locum, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.

2. Et misit ad agricolas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.

3. Qui apprehensum eum ceciderunt, & dimiserunt vacuum.

4. Et iterum misit ad illos alium servum; & illum in capite vulneraverunt, & contumeliis affecerunt.

5. Et rursum alium misit, & illum occiderunt, & plures alios; quosdam cædentes,

S. Luc, XX.

9. Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc: Homo plantavit vineam, & locavit eam colonis: & ipse peregrè fuit multis temporibus.

10. Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi. Qui cæsum dimiserunt eum inanem.

11. E addidit alterum servum mittere: illi autem hunc quoque cædentes, & afficientes contumeliâ, dimiserunt inanem.

12. Et addidit tertium mittere; qui & illum vulnerantes, ejecerunt.

13. Dixit autem dominus vineæ: Quid fa-

S. Matthieu, XXI.

misit ad eos filium suum, dicens: Verebuntur filium meum.

38. Agricolaë autem videntes filium, dixerunt intra se: Hic est hæres; venite, occidamus eum, & habebimus hæreditatem ejus.

39. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, & occiderunt.

40. Cùm ergo venerit dominus vineæ, quid faciet agricolis illis?

41. Aiunt illi: Malos malè perdet; & vineam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.

42. Dicit illis Jesus: Nunquam legistis in Scripturis: lapidem què reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli: à Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris?

43. Ideò dico vobis, quia auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.

44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur: super quem verò ceciderit, conteret eum.

45. Et cùm audissent Principes Sacerdotum

S. Marc, XII.

alios verò occidentes.

6. Adhuc ergo unum habens filium carissimum; & illum misit ad eos novissimum, dicens: Quia verebantur filium meum.

7. Coloni autem dixerunt ad invicem: Hic est hæres; venite, occidamus eum: & nostra erit hæreditas.

8. Et apprehendentes eum, occiderunt: & ejecerunt extra vineam.

9. Quid ergo faciet dominus vineæ? Veniet, & perdet colonos; & dabit vineam aliis.

10. Nec scripturam hanc legistis: lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli:

11. à Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.

12. Et quærebant eum tenere; & timuerunt turbam: cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit, & relicto eo, abierunt.

*La suite au Chapitre suivant.*

S. Luc, XX.

clam? mittam filium meum dilectum: forsitan, cùm hunc viderint; verebuntur.

14. Quem cùm viderunt coloni, cogitaverunt intra se, dicens: Hic est hæres; occidamus illum; ut nostra fiat hæreditas.

15. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt: Quid ergo faciet illis dominus vineæ?

16. Veniet & perdet colonos istos, & dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi: Absit.

17. Ille autem aspiciens eos, ait: Quid est ergo hoc, quod scriptum est: Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli?

18. Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur; super quem autem ceciderit, comminuet illum.

19. Et quærebant Principes Sacerdotum & Scribæ, mittere in illum manus illà horà; & timuerunt populum: cognoverunt enim, quòd ad ipsos dixerit similitudinem hanc.

*La suite au Chapitre suivant.*

V. PARTIE,  
Ch. XIX.

Pf. cxvii.  
22. 23.

& Pharifæi parabolas ejus , cognoverunt quòd de ipsis diceret.

46. Et quærentes eum tenere , timuerunt turbas : quoniam sicut Prophetam eum habebant.

S. *Matthieu* , XXII. 1.-14.

1. Et respondens Jesus , dixit iterùm in parabolis eis , dicens :
2. Simile factum est regnum cœlorum homini regi , qui fecit nuptias filio suo.
3. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias , & volebant venire.
4. Iterùm misit alios servos , dicens : Dicite invitatis : Ecce prandium meum paravi ; tauri mei , & altilia occisa sunt , & omnia parata ; venite ad nuptias.
5. Illi autem neglexerunt : & abierunt alius in villam suam , alius verò ad negotiationem suam.
6. Reliqui verò tenuerunt servos ejus , & contumeliis affectos occiderunt.
7. Rex autem , cùm audisset , iratus est : & missis exercitibus suis , perdidit homicidas illos , & civitatem illorum succendit.
8. Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt ; sed qui invitati erant , non fuerunt digni.
9. Ite ergo ad exitus viarum ; & quoscumque inveneritis , vocate ad nuptias.
10. Et egressi servi ejus in vias , congregaverunt omnes quos invenerunt , malos & bonos ; & impletæ sunt nuptiæ discumbentium.
11. Intravit autem Rex ut videret discumbentes ; & vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali.
12. Et ait illi : Amice , quomodo huc intraisti non habens vestem nuptialem ? At ille obmutuit.
13. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus & pedibus ejus , mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus , & stridor dentium.
14. Multi enim sunt vocati , pauci verò electi.



## C H A P I T R E X X.

V. PARTIE.  
Ch. XX.*Jesus tenté par les Hérodiens , par les Sadducéens , & par les Pharisiens.**S. Matth. XXII. 15. & f.*

15. **T**UNC abeuntes Pharifæi, confilium inierunt ut caperent eum in fermone.

16. Et mittunt ei difcipulos fuos cum Herodianis, dicentes: Magifter, fcimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non eft tibi cura de aliquo: non enim refpicis perfonas hominum.

17. Dic ergo nobis quid tibi videtur: Licet cenfum dare Cæfari, an non?

18. Cognitâ autem Jefus nequitia eorum, ait: Quid me tentatis, hypocritæ?

19. Oftendite mihi numifma cenfus. At illi obtulerunt ei denarium.

20. Et ait illis Jefus: Cujus eft imago hæc, & fuperfcriptio?

21. Dicunt ei: Cæfaris. Tunc ait illis: Reddite ergo quæ funt Cæfaris, Cæfari, & quæ funt Dei, Deo.

22. Et audientes mirati funt, & relicto eo, abierunt.

23. In illo die accep-

*S. Marc, XII. 13.-37.*

13. **E**T mittunt ad eum quofdam ex Pharifæis & Herodianis, ut eum caperent in verbo.

14. Qui venientes, dicunt ei: Magifter, fcimus quia verax es, & non curas quemquam; nec enim vides in faciem hominum, fed in veritate viam Dei doces: licet dari tributum Cæfari, an non dabimus?

15. Qui fcienf verfutiam illorum, ait illis: Quid me tentatis? afferte mihi denarium, ut videam.

16. At illi attulerunt ei. Et ait illis: Cujus eft imago hæc, & infcriptio? Dicunt ei: Cæfaris.

17. Respondens autem Jefus, dixit illis: Reddite igitur quæ funt Cæfaris, Cæfari; & quæ funt Dei, Deo. Et mirabantur fuper eo.

18. Et venerunt ad eum Sadducæi, qui dicunt refurrectionem non effe; & interrogabant eum dicentes:

*S. Luc, XX. 20.-44.*

20. **E**T observantes emiferunt infidiatores, qui fe juftos fimularent, ut caperent eum in fermone; ut traderent illum principatui, & potestati Præfidis.

21. Et interrogaverunt eum dicentes: Magifter, fcimus quia rectè dicis & doces; & non accipis perfonam; fed viam Dei in veritate doces:

22. licet nobis tributum dare Cæfari, an non?

23. Confiderans autem dolum illorum, dixit ad eos: Quid me tentatis?

24. Oftendite mihi denarium. Cujus habet imaginem & infcriptionem? Respondentes, dixerunt ei: Cæfaris.

25. Et ait illis: Reddite ergo quæ funt Cæfaris, Cæfari; & quæ funt Dei, Deo.

26. Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe: & mirati in refponfo ejus, tacuerunt.

CLXVI. juftu  
qu'à CLXIX.  
Jefus ab He-  
rodianis, Sad-  
ducæis & Pha-  
rifæis tentatus.

V. PARTIE.  
Ch. XX.

S. Matthieu, XXII.

serunt ad eum Sadducæi, qui dicunt, non esse resurrectionem: & interrogaverunt eum,

24. dicentes: Magister, Moyses dixit: Si quis mortuus fuerit, non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, & suscitet semen fratri suo.

25. Erant autem apud nos septem fratres; & primus, uxore ductâ, defunctus est: & non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo.

26. Similiter secundus & tertius, usque ad septimum.

27. Novissimè autem omnium, & mulier defuncta est.

28. In resurrectione ergo, cujus erit de septem uxor? omnes enim habuerunt eam.

29. Respondens autem Jesus, ait illis: Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.

30. In resurrectione enim, neque nubent, neque nubentur: sed erunt sicut Angeli Dei in cælo.

31. De resurrectione autem mortuorum, non legistis quod dictum est à Deo, dicente vobis:

S. Marc, XII.

19. Magister, Moyses nobis scripsit, ut si cujus frater mortuus fuerit, & dimiserit uxorem, & filios non reliquerit, accipiat frater ejus uxorem ipsius, & resuscitet semen fratri suo.

20. Septem ergo fratres erant: & primus accepit uxorem, & mortuus est, non relicto semine.

21. Et secundus accepit eam, & mortuus est; & nec iste reliquit semen. Et tertius similiter.

22. Et acceperunt eam similiter septem; & non reliquerunt semen: novissima omnium defuncta est & mulier.

23. In resurrectione ergo, cum resurrexerint, cujus de his erit uxor? septem enim habuerunt eam uxorem.

24. Et respondens Jesus, ait illis: Nonne idè erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei?

25. Cum enim à mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur, sed sunt sicut Angeli in cælis.

26. De mortuis autem, quòd resurgant,

S. Luc, XX.

27. Accesserunt autem quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,

28. dicentes: Magister, Moyses scripsit nobis: Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, & hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, & suscitet semen fratri suo.

29. Septem ergo fratres erant; & primus accepit uxorem, & mortuus est sine filiis.

30. Et sequens accepit illam, & ipse mortuus est sine filio.

31. Et tertius accepit illam: similiter & omnes septem, & non reliquerunt semen, & mortui sunt.

32. Novissimè omnium, mortua est & mulier.

33. In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor? siquidem septem habuerunt eam uxorem.

34. Et ait illis Jesus: Filii hujus seculi nubunt, & traduntur ad nuptias:

35. illi verò qui digni habebuntur seculo illo, & resurrectione ex mortuis, neque nubent, ne-

## S. Matthieu , XXII.

32. Ego sum Deus Abraham , & Deus Isaac , & Deus Jacob? Non est Deus mortuorum , sed vivorum.

33. Et audientes turbæ , mirabantur in doctrina ejus.

*La suite plus loin.*

## S. Marc , XII.

non legistis in libro Moyfi , super rubum , quomodo dixerit illi Deus , inquit : Ego sum Deus Abraham , & Deus Isaac , & Deus Jacob.

27. Non est Deus mortuorum , sed vivorum : vos ergo multum erratis.

*La suite plus loin.*

## S. Luc , XX.

que ducent uxores ;

36. neque enim ultra mori poterunt : æquales enim Angelis sunt ; & filii sunt Dei , cum sint filii resurrectionis.

37. Quia verò resurgant mortui , & Moyfes ostendit secus rubum , sicut dicit Dominum , Deum Abraham , & Deum Isaac , & Deum Jacob.

V. PARTIE.  
Chap. XX.

38. Deus autem non est mortuorum , sed vivorum ; omnes enim vivunt ei.

39. Respondentes autem quidam Scribarum , dixerunt ei : Magister , benè dixisti.

40. Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.

*( La suite plus loin. )*

## S. Matthieu , XXII.

34. Pharisei autem audientes , quòd silentium imposuisset Sadducæis , convenerunt in unum.

35. Et interrogavit eum unus ex eis legis doctor , tentans eum :

36. Magister , quod est mandatum magnum in lege.

37. Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo , & in tota anima tua , & in tota mente tua.

38. Hoc est maximum & primum mandatum.

39. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum.

40. In his duobus mandatis universa lex pendet & Prophetæ.

*La suite plus loin.*

## S. Marc , XII.

28. Et accessit unus de Scribis ; qui audierat illos conquirentes , & videns quoniam benè illis responderit , interrogavit eum , quod esset primum omnium mandatorum.

29. Jesus autem respondit ei : Quia primum omnium mandatum est : Audi , Israel : Dominus Deus tuus , Deus unus est.

30. Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo , & ex tota anima tua , & ex tota mente tua , & ex tota virtute tua. Hoc est primum mandatum.

31. Secundum autem simile est illi : Diliges proximum tuum tamquam te ipsum : majus horum aliud mandatum non est.

32. Et ait illi Scriba : Benè , Magister , in veritate dixisti , quia unus est Deus , & non est alius præter eum.

Z z z z

33. Et ut diligatur ex toto corde, & ex toto intellectu, & ex tota anima, & ex tota fortitudine : & diligere proximum tamquam seipsum, majus est omnibus holocaustibus & sacrificiis.

34. Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi : Non est longè à regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare.

S. Matthieu, XXII.

41. Congregatis autem Phariseis, interrogavit eos Jesus,

42. dicens : Quid vobis videretur de Christo? cujus filius est? Dicunt ei : David.

43. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens :

44. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

45. Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est?

S. Marc, XII.

35. Et respondens Jesus dicebat, docens in templo : Quomodo dicunt Scribæ, Christum filium esse David?

36. Ipse enim David dicit in Spiritu sancto : Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

37. Ipse ergo David dicit eum Dominum ; & unde est filius ejus? Et multa turba eum libenter audivit.

S. Luc, XX.

41. Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt, Christum filium esse David.

42. Et ipse David dicit in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis,

43. donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?

44. David ergo Dominum illum vocat : & quomodo filius ejus est?

*La suite au Chapitre suivant.*

46. Et nemo poterat ei respondere verbum ; neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.



## CHAPITRE XXI.

*Jesus prémunit le peuple & ses disciples contre les vices des Scribes & des Pharisiens.*

*S. Matth. XXIII. 1. & f. S. Marc, XII. 38.-40. S. Luc, XX. 45. & suiv.*

1. **T**UNC Jesus locutus est ad turbas, & ad discipulos suos,

2. dicens : Super cathedram Moysi sederunt Scribæ, & Pharisei.

3. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate & facite : secundum opera verò eorum nolite facere : dicunt enim, & non faciunt.

4. Alligant enim onera gravia & importabilia, & imponunt in humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere.

5. Omnia verò opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, & magnificant fimbrias.

6. Amant autem primos recubitus in cœnis, & primas cathedras in synagogis.

7. Et salutationes in foro, & vocari ab hominibus, Rabbi.

8. Vos autem, nolite vocari Rabbi : unus est enim Magister vester; omnes autem vos fratres estis.

9. Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim Pater vester qui in cœlis est.

10. Nec vocemini Magistri ; quia Magister vester unus est, Christus.

11. Qui major est vestrum, erit minister vester.

12. Qui autem se exaltaverit ; humiliabitur ; & qui se humiliaverit, exaltabitur.

13. Væ autem vobis, Scribæ & Pharisei hypocritæ : quia clauditis regnum cœlorum ante homines ; vos enim non intratis, nec introeuntes finitis intrare.

38. **E**T dicebat eis in doctrina sua:

Cavete à Scribis, qui volunt in stolis ambulare, & saluari in foro,

39. & in primis cathedris sedere in synagogis, & primos recubitus in cœnis :

40. qui devorant domos viduarum sub obtentu proluxæ orationis : hi accipient prolixius iudicium.

*La suite au Chap. suiv.*

45. **A**UDIENTE autem omni populo, dixit discipulis suis.

46. Attendite à Scribis, qui volunt ambulare in stolis, & amant salutationes in foro, & primas cathedras in synagogis, & primos recubitus in conviviis :

47. qui devorant domos viduarum, simulant longam orationem : hi accipient damnationem majorem.

*La suite au Chap. suiv.*

CLXX. jusqu'à CLXXII. Jesus populum & discipulos suos prémunit adversus Scribarum & Phariseorum vitia.

14. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ : quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes : propter hoc amplius accipietis iudicium.

15. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ : quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum profelytum : & cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos.

16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis : Quicumque iuraverit per templum, nihil est, qui autem iuraverit in auro templi, debet.

17. Stulti & cæci ; quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum ?

18. Et quicumque iuraverit in altari, nihil est : quicumque autem iuraverit in dono, quod est super illud, debet.

19. Cæci : quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum ?

20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, & in omnibus quæ super illud sunt.

21. Et quicumque iuraverit in templo, jurat in illo, & in eo qui habitat in ipso.

22. Et qui jurat in cælo, jurat in throno Dei, & in eo qui sedet super eum.

23. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ ; qui decimatis mentham, & anethum, & cyminum ? & reliquistis quæ graviora sunt legis, iudicium & misericordiam & fidem : hæc oportuit facere, & illa non omittere.

24. Duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.

25. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ ; quia mundatis quod de foris est calicis & paropsidis ; intus autem pleni estis rapinâ & imunditiâ.

26. Pharifæe cæce, munda prius quod intus est calicis & paropsidis ; ut fiat id quod de foris est, mundum.

27. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ ; quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ à foris parent hominibus speciosâ, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitiâ.

28. Sic & vos à foris quidem paretis hominibus iusti : intus autem pleni estis hypocrisi & iniquitate.

29. Væ vobis, Scribæ & Pharifæi hypocritæ, qui ædificatis sepulchra Prophetarum, & ornatis monumenta iustorum,

30. & dicitis : Si fuissetis in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum.

31. Itaque testimonio estis vobismetipsis ; quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.

32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.

33. Serpentes , genimina viperarum , quomodo fugietis à judicio gehennæ ?

34. Ideò ecce ego mitto ad vos Prophetas & Sapientes & Scribas ; & ex illis occiditis , & crucifigetis ; & ex eis flagellabitis in synagogis vestris , & persequemini de civitate in civitatem :

35. ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram , à sanguine Abel justus usque ad sanguinem Zachariæ , filii Barachiaë , quem occidistis inter templum & altare.

36. Amen dico vobis , venient hæc omnia super generationem istam .

37. Jerusalem , Jerusalem , quæ occidis Prophetas , & lapidas eos qui ad te missi sunt , quoties volui congregare filios tuos , quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas , & noluisti ?

38. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.

39. Dico enim vobis : Non me videbitis amodò , donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini

*La suite au Chapitre XXIII.*

## CHAPITRE XXII.

*Jesus loue l'offrande de la veuve.*

S. Marc , XII. 41. & suivants.

41. **E**T sedens Jesus contra gazophylacium , aspiciebat quomodo turba jactaret æs in gazophylacium , & multi divites jactabant multa.

42. Cùm venisset autem vidua una pauper , misit duo minuta , quod est quadrans ,

43. & convocans discipulos suos , ait illis : Amen dico vobis , quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit , qui miserunt in gazophylacium.

44. Omnes enim ex eo quod abundabat illis , miserunt : hæc verò de penuria sua omnia quæ habuit , misit totum victum suum.

S. Luc , XXI. 1.-4.

1. **R**ESPICIENS autem , vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium , divites.

2. Vidit autem & quamdam viduam pauperulam mittentem æra minuta duo ,

3. & dixit : Verè dico vobis , quia vidua hæc pauper , plusquam omnes misit.

4. Nam omnes hi ex abundantia sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quod deest illi , omnem victum suum quem habuit , misit.

CLXXIII.  
Viduae donum  
Jesus laudat.

## C H A P I T R E X X I I I .

*Discours de Jesus sur la ruine de Jérusalem & sur la fin du monde.*

CLXXIV.  
jusqu'à  
CLXXVII.  
Sermo Christi  
de excidione  
Jerusalem &  
consummatio-  
ne seculi.

S. Matth. XXIV. 1.-41.

1. **E**T egressus Jesus de templo, ibat: & accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi.

2. Ipse autem respondens dixit illis: Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hic lapis super lapidem, qui non destruat.

3. Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secretò, dicentes: Dic nobis quando hæc erunt? & quod signum adventus tui, & consummationis seculi?

4. Et respondens Jesus, dixit eis: Videte, ne quis vos seducat.

5. Multi enim venient in nomine meo, dicentes: Ego sum Christus; & multos seducent.

6. Audituri enim estis prælia & opiniones præliorum. Videte, ne turbemini: oportet enim hæc fieri; sed nondum est finis.

7. Consurget enim gens in gentem, & regnum in regnum; &

S. Marc, XIII. 1.-32.

1. **E**T cum egredere-tur de templo, ait illi unus ex discipulis suis: Magister, aspice quales lapides, & quales structuræ.

2. Et repondens Jesus, ait illi: Vides has omnes magnas ædificationes? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruat.

3. Et cum sederet in monte Olivarum contra templum, interrogabant eum separatim Petrus, & Jacobus, & Joannes & Andreas:

4. Dic nobis quando ista fient; & quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari.

5. Et respondens Jesus, cœpit dicere illis: Videte ne quis vos seducat.

6. Multi enim venient in nomine meo, dicentes: Quia ego sum, & multos seducent.

7. Cum audieritis autem bella, & opiniones bellorum, ne timueritis: oportet enim

S. Luc, XXI. 5.-33.

5. **E**T quibusdam dicentibus de templo, quod bonis lapidibus & donis ornatum esset, dixit:

6. Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruat.

7. Interrogaverunt autem illum, dicentes: Præceptor, quando hæc erunt? & quod signum cum fieri incipient?

8. Qui dixit: Videte, ne seducamini: multi enim venient in nomine meo, dicentes, Quia ego sum: & tempus appropinquavit: nolite ergo ire post eos.

9. Cum autem audieritis prælia & seditiones, nolite terreri: oportet primùm hæc fieri, sed nondum statim finis.

10. Tunc dicebat illis: Surget gens contra gentem, & regnum adversus regnum.

11. Et terræ motus magni erunt per loca & pestilentiæ & fames,

## S. Matth. XXIV.

erunt pestilentia, & fames, & terrae motus per loca.

8. Hæc autem omnia initia sunt dolorum.

9. Tunc tradent vos in tribulationem, & occident vos, & eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.

10. Et tunc scandalizabuntur multi, & invicem tradent, & odio habebunt invicem.

11. Et multi pseudo-prophetae surgent, & seducent multos :

12. Et quoniam abundavit iniquitas, refrigeret caritas multorum.

13. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus : & tunc veniet consummatio.

15. Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à Daniele Propheta, stantem in loco sancto : qui legit, intelligat :

16. tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes ;

17. & qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua ;

## S. Marc, XIII.

hæc fieri ; sed nondum finis.

8. Exurget enim gens contra gentem, & regnum super regnum ; & erunt terrae motus per loca & fames : initium dolorum hæc.

9. Videte autem vosmetipsos : tradent enim vos in conciliis, & in synagogis vapulabitis, & ante præfides & reges stabitis propter me, in testimonium illis.

10. Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium.

11. Et cum duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini ; sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini : non enim vos estis loquentes, sed Spiritus sanctus.

12. Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium : & consurgent filii in parentes, & morte afficient eos.

13. Et eritis odio omnibus propter nomen meum, Qui autem sustinerit in finem, hic salvus erit.

14. Cum autem videritis abominationem desolationis, stantem ubi non debet : qui legit, intelligat : tunc qui in Judæa sunt, fugiant

## S. Luc, XXI.

terroresque de cælo ; & signa magna erunt.

12. Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, & persequentur, tradentes in synagogas & custodias, trahentes ad reges & præfides, propter nomen meum.

13. Continget autem vobis in testimonium.

14. Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondeatis.

15. Ego enim dabo vobis os & sapientiam, cui non poterunt resistere & contradicere omnes adversarii vestri.

16. Trademini autem à parentibus & fratribus & cognatis & amicis ; & morte afficient ex vobis.

17. Et eritis odio omnibus propter nomen meum.

18. Et capillus de capite vestro non peribit.

19. In patientia vestra possidebitis animas vestras.

20. Cum autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote, quia appropinquavit desolatio ejus.

21. Tunc qui in Ju-

V. PARTIE.  
Ch. XXIII.

S. Matth. XXIV.

18. & qui in agro , non revertatur tollere tunicam suam.

19. Væ autem prægnantibus & nutrientibus in illis diebus.

20. Orate autem ut non fiat fuga vestra in hieme vel sabbato.

21. Erit enim tunc tribulatio magna , qualis non fuit ab initio mundi usque modò , neque fiet.

22. Et nisi breviati fuissent dies illi , non fieret salva omnis caro : sed propter electos breviabuntur dies illi.

23. Tunc si quis vobis dixerit , Ecce hic est Christus , aut illic ; nolite credere.

24. Surgent enim pseudochristi & pseudoprophetæ ; & dabunt signa magna , & prodigia , ita ut in errorem inducantur , si fieri potest , etiam electi.

25. Ecce prædixi vobis.

26. Si ergo dixerint vobis , Ecce in deserto est ; nolite exire : Ecce in penetralibus ; nolite credere.

27. Sicut enim fulgur exit ab Oriente , & paret usque in Occidentem ; ita erit & adventus Filii hominis.

28. Ubi cumque fuerit corpus , illic congregabuntur & aquilæ

S. Matthieu , XXIV.

29. Statim autem post tribulationem dierum illorum , sol obscurabitur , & luna non

S. Marc , XIII.

in montes ;

15. & qui super tectum , ne descendat in domum , nec introeat ut tollat quid de domo sua ;

16. & qui in agro erit , non revertatur retrò tollere vestimentum suum.

17. Væ autem prægnantibus & nutrientibus in illis diebus.

18. Orate verò ut hieme non fiant.

19. Erunt enim dies illi tribulationes tales , quales non fuerunt ab initio creaturæ quam condidit Deus , usque nunc , neque fient.

20. Et nisi breviasset Dominus dies , non fuisset salva omnis caro :

sed propter electos , quos elegit ; breviavit dies.

21. Et tunc si quis vobis dixerit , Ecce hic est Christus , ecce illic ; ne credideritis.

22. Exurgent enim pseudochristi & pseudoprophetæ , & dabunt signa & portenta ad seducendos , si fieri potest , etiam electos.

23. Vos ergo videte : ecce prædixi vobis omnia.

S. Marc , XIII.

24. Sed in illis diebus , post tribulationem illam , sol contenebrabitur , & luna

S. Luc , XXI.

dæa sunt , fugiant ad montes ; & qui in medio ejus , discedant ; & qui in regionibus , non intrent in eam.

22. Quia dies ultionis hi sunt , ut impleantur omnia quæ scripta sunt.

23. Væ autem prægnantibus & nutrientibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram , & ira populo huic.

24. Et cadent in ore gladii , & captivi ducentur in omnes gentes , & Jerusalem calcabitur à gentibus , donec impleantur tempora nationum.

*La suite plus loin.*

S. Luc , XXI.

25. Et erunt signa in sole & luna , & stellis , & in terris pressura gentium præ confusione fodabit

S. Matth. XXIV.

clabit lumen suum, & stellæ cadent de cælo, & virtutes cælorum commovebuntur.

30. Et tunc parebit signum Filii hominis in cælo; & tunc plangent omnes tribus terræ; & videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli cum virtute multa & majestare.

31. Et mittet angelos suos cum tuba & voce magna; & congregabunt electos ejus à quatuor ventis, à summis cælorum usque ad terminos eorum.

32. Ab arbore autem ficæ discite parabolam: cum jam ramus ejus tener fuerit, & folia nata; scitis quia propè est æstas.

33. Ita & vos, cum videritis hæc omnia, scitote quia propè est in januis.

34. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.

35. Cælum & terra transibunt; verba autem mea non præteribunt.

36. De die autem illa, & hora, nemo scit, neque Angeli cælorum, nisi solus Pater

S. Marc, XIII.

non dabit splendorem suum.

25. Et stellæ cæli erunt decedentes, & virtutes quæ in cælis sunt, movebuntur.

26. Et tunc videbunt filium hominis venientem in nubibus cum virtute multa & gloria.

27. Et tunc mittet angelos suos, & congregabit electos suos à quatuor ventis, à summo terræ usque ad summum cæli.

28. A ficu autem discite parabolâ. Cum jam ramus ejus tener fuerit, & nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit æstas.

29. Sic & vos cum videritis hæc fieri, scitote quòd in proximo sit in ostiis.

30. Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hæc, donec omnia ista fiant.

31. Cælum & terra transibunt; verba autem mea non transibunt.

32. De die autem illo, vel hora, nemo scit, neque Angeli in cælo, neque Filius, nisi Pater.

S. Luc, XXI.

nitus maris & fluctuum:

26. arescentibus hominibus præ timore, & expectatione, quæ supervenient universo orbi: nam virtutes cælorum movebuntur.

27. Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum magna potestate & majestare.

28. His autem fieri incipientibus, respicite, & levate capita vestra; quoniam appropinquat redemptio vestra.

29. Et dixit illis similitudinem: Videte ficulneam & omnes arbores.

30. Cum producant jam ex se fructum, scitis quoniam propè est æstas.

31. Ita & vos, cum videritis hæc fieri, scitote quoniam propè est regnum Dei.

32. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.

33. Cælum & terra transibunt; verba autem mea non transibunt.

V. PARTIE.  
Ch. XXIII.*La suite au Chapitre suivant.*

Tome XIII.

A a a a

V. PARTIE.  
Ch. XXIII.  
& XXIV.

37. Sicut autem in diebus Noe, ita erit & adventus Filii hominis.  
38. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes & bibentes; nubentes & nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam.  
39. Et non cognoverunt donec venit diluvium, & tulit omnes; ita erit & adventus filii hominis.  
40. Tunc duo erunt in agro; unus assumetur, & unus relinquetur.  
41. Duae molent in mola; una assumetur, & una relinquetur.

## CHAPITRE XXIV.

### Discours de Jesus sur la vigilance.

CLXXVIII.  
jusqu'à  
CLXXXII.  
Sermo Christi  
de vigilantia.

S. Mat. XXIV. 42. & f.

42. **VIGILATE** ergo; quia nescitis quâ horâ dominus vester venturus sit.

43. Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias, quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.

44. Ideò & vos estote parati: quia quâ nescitis horâ Filius hominis venturus est.

45. Quis, putas, est fidelis servus, & prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore?

46. Beatus ille servus, quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.

47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.

48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire;

S. Marc, XIII. 33. & f.

33. **VIDETE**, vigilate & orate: Nescitis enim quando tempus sit.

34. Sicut homo qui peregrè profectus, reliquit domum suam, & dedit servis suis potestatem cujusque operis, & janitori præcepit ut vigilet.

35. Vigilare ergo: (nescitis enim quando dominus domus veniat, serò, an media nocte, angalli cantu, an manè:)

36. Ne cum venerit repente inveniat vos dormientes.

37. Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilare.

*La suite au Chap suiv.*

S. Luc, XXI. 34. & f.

34. **ATTENDITE** autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapula, & ebrietate, & curis hujus vitæ; & superveniat in vos repentina dies illa:

35. tamquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent super faciem omnis terræ.

36. Vigilare itaque omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, & stare ante Filium hominis.

*La suite à la fin de ce Chapitre.*

49. & cœperit percutere confervos suos ; manducet autem & bibat cum ebriosis :

50. veniet dominus servi illius , in die qua non sperat , & horâ quâ ignorat :

51. & dividet eum , partemque ejus ponet cum hypocritis : illic erit fletus & stridor dentium.

S. Matthieu, XXV.

1. Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus ; quæ accipientes lampades suas , exierunt obviam sponso & sponsæ.

2. Quinque autem ex eis erant fatuæ , & quinque prudentes :

3. sed quinque fatuæ , acceptis lampadibus , non sumpserunt oleum secum ;

4. prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.

5. Moram autem faciente sponso , dormitaverunt omnes , & dormierunt.

6. Mediâ autem nocte , clamor factus est : Ecce sponsus venit ; exite obviam ei.

7. Tunc surrexerunt omnes virgines illæ , & ornaverunt lampades suas.

8. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro ; quia lampades nostræ extinguuntur.

9. Responderunt prudentes dicentes : Ne fortè non sufficiat nobis & vobis , ite potiùs ad vendentes , & emite vobis.

10. Dum autem irent emere , venit sponsus ; & quæ paratæ erant , intraverunt cum eo ad nuptias , & clausa est janua.

11. Novissimè verò veniunt & reliquæ virgines , dicentes : Domine , Domine , aperi nobis.

12. At ille respondens , ait : Amen dico vobis , nescio vos.

13. Vigilate itaque , quia nescitis diem neque horam.

14. Sicut enim homo peregrè proficiscens , vocavit servos suos , & tradidit illis bona sua ;

15. & uni dedit quinque talenta , alii autem duo , alii verò unum , unicuique secundùm propriam virtutem ; & profectus est statim.

16. Abiit autem qui quinque talenta acceperat , & operatus est in eis , & lucratus est alia quinque.

17. Similiter & qui duo acceperat , lucratus est alia duo.

18. Qui autem unum acceperat , abiens fodit in terram , & abscondit pecuniam domini sui.

19. Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum , & posuit rationem cum eis.

20. Et accedens qui quinque talenta acceperat , obtulit alia quinque talenta , dicens : Domine , quinque talenta tradidisti mihi ; ecce alia quinque superlucratus sum.

21. Ait illi dominus ejus : Euge , serve bone & fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis , super multa te constituam ; intra in gaudium dominus tui.

22. Accessit autem & qui duo talenta acceperat , & ait : Domine , duo talenta tradidisti mihi ; ecce alia duo lucratus sum.

23. Ait illi dominus ejus : Euge , serve bone & fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis , super multa te constituam ; intra in gaudium domini tui.

24. Accedens autem , & qui unum talentum acceperat , ait : Domine , scio quia homo durus es ; metis ubi non seminasti , & congregas ubi non sparsisti :

25. & timens abii , & abscondi talentum tuum in terra ; ecce habes quod tuum est.

26. Respondens autem dominus ejus , dixit ei : Serve male & piger ; sciebas quia meto ubi non semino , & congrego ubi non sparsi :

27. Oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis , & veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura.

28. Tollite itaque ab eo talentum , & date ei qui habet decem talenta.

29. Omni enim habenti dabitur & abundabit ; ei autem qui non habet , & quod videtur habere , auferetur ab eo.

30. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus & stridor dentium.

31. Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua , & omnes Angeli cum eo , tunc sedebit super sedem majestatis suæ.

32. Et congregabuntur ante eum omnes gentes , & separabit eos ab invicem , sicut pastor segregat oves ab hædis :

33. & statuet oves quidem à dextris suis , hædos autem à sinistris.

34. Tunc dicet rex his qui à dextris ejus erunt : Venite , benedicti Patris mei ; possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.

35. Esurivi enim , & dedistis mihi manducare ; sitivi , & dedistis mihi bibere ; hospes eram , & collegistis me ;

36. nudus , & cooperuistis me ; infirmus & visitastis me ; in carcere eram , & venistis ad me.

37. Tunc respondebunt ei justi , dicentes : Domine , quando te vidimus esurientem , & pavimus te ; sitientem , & dedimus tibi potum ?

38. quando autem te vidimus hospitem , & collegimus te ; aut nudum , & cooperuimus te ?

39. aut quando te vidimus infirmum , aut in carcere ; & venimus ad te ?

40. Et respondens Rex , dicet illis : Amen dico vobis , quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis , mihi fecistis.

41. Tunc dicet & his qui à sinistris erunt : discedite à me , maledicti , in ignem æternum , qui paratus est diabolo & Angelis ejus.

42. Esurivi enim , & non dedistis mihi manducare ; sitivi , & non dedistis mihi potum :

S. Matthieu, XXV.

43. Hospes eram, & non collegistis me; nudus, & non cooperuistis me: infirmus & in carcere, & non visitaſtis me.

44. Tunc respondebunt ei & ipsi dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, & non ministravimus tibi?

45. Tunc respondebit illis, dicens: Amen dico vobis: Quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

46. Et ibunt hi in supplicium æternum; justi autem, in vitam æternam.

S. Luc, XXI.

37. Erat autem diebus docens in templo; noctibus verò exiens, morabatur in monte, qui vocatur Oliveti.

38. Et omnis populus manicabat ad eum in templo audire eum.

## SIXIEME PARTIE,

VI. PARTIE.  
Chap. I.

*Qui comprend ce qui s'est passé au temps de la quatrième Pâque célébrée par Jesus-Christ après son baptême, & delà jusqu'à son Ascension.*

## CHAPITRE I.

*Conspiration des Juifs contre Jesus: pacte de Judas.*

S. Matth. XXVI. I.-16.

1. **E**T factum est, cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis:

2. Scitis quia post biduum Pascha fiet, & Filius hominis tradetur ut crucifigatur.

3. Tunc congregati sunt Principes Sacerdo-

S. Marc, XIV. I.-11.

1. **E**RAT autem Pascha & Azyma post biduum; & quærebant summi Sacerdotes & Scribæ, quomodo eum dolo tenerent & occiderent.

2. Dicebant autem: Non in die festo; ne fortè tumultus fieret in populo.

S. Luc, XXII. I.-6.

1. **A**PPROPINQUABAT autem dies festus Azymorum, qui dicitur Pascha:

2. & quærebant Principes Sacerdotum & Scribæ, quomodo Jesus interficerent: timebant verò plebem.

CLXXXIII.  
Conspiratio  
Judæorum ad-  
versus Jesus.  
Pactum Judæ-

VI. PARTIE.  
Chap. I. &  
II.

tum, (a) & seniores populi, in atrium Principis Sacerdotum, qui dicebatur Caiphas :

4. & consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent, & occiderent.

5. Dicebant autem : Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.

*La suite au Ch. XIII. (b) de la V. Partie.*

S. Matthieu, XXVI.

14. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad Principes Sacerdotum :

15. & ait illis : Quid vultis mihi dare, & ego vobis eum tradam ? At illi constituerunt ei triginta argenteos.

16. Et exinde quærebat opportunitatem, ut eum traderet.

S. Marc, XIV.

10. Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos Sacerdotes, ut proderet eum illis.

11. Qui audientes gavisi sunt, & promiserunt ei pecuniam se daturus : & quærebat quomodo illum opportunè traderet.

6. Et spondit : & quærebat opportunitatem, ut traderet illum sine turbis.

S. Luc, XXII.

3. Intravit autem satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim.

4. Et abiit, & locutus est cum Principibus Sacerdotum, & Magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.

5. Et gavisi sunt, & pacti sunt pecuniam illi dare.

## CHAPITRE II.

*Jesus célèbre avec ses disciples la Cene Paschale. Il prédit la trahison de Judas.*

S. Matt. XXVI. 17.-25.

17. **P**RIMA autem die Azymorum accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi

S. Marc, XIV. 12.-21.

12. **E**T primo Azymorum, quando Pascha immolabant, dicunt ei Discipuli : Quò

S. Luc, XXII. 7.-18.

7. **V**ENIT autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha.

CLXXXIV.  
& CLXXXV.  
Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta.

*Die quintâ hebdomadis.*

(a) Selon le Grec, l'expression *Scriptura*, se trouve ici dans le texte de S. Matthieu comme dans celui des deux autres Évangélistes.

(b) C'est ici que S. Matthieu & S. Marc rappellent ce qui étoit arrivé quelques jours auparavant lorsque Marie oignit les pieds de

Jesus chez Simon le Pharisien. On y a vu comment Judas murmura contre cette action de Marie. Les deux Évangélistes rappellent donc ici ce fait comme étant lié avec le dessein que forma Judas de livrer Jesus aux Juifs.

\* Dans l'Harmonie j'ai fait entrer ces

S. Matth. XXVI.

vis paremus tibi comedere Pascha?

18. At Jesus dixit :  
Ite in civitatē ad quemdam , & dicite ei : Magister dicit : Tempus meum propè est ; apud te facio Pascha cum Discipulis meis.

19. Et fecerunt Discipuli sicut constituit illis Jesus , & paraverunt Pascha.

20. Vespere autem facto , discumbebat cum duodecim Discipulis suis.

*La suite plus loin.*

16. Et abierunt Discipuli ejus , & venerunt in civitatem , & invenerunt sicut dixerat illis , & paraverunt Pascha.

17. Vespere autem facto , venit cum duodecim.

*La suite plus loin.*

14. Et cū facta esset hora , discubuit , & duodecim Apostoli cum eo.

15. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum antequam patiar.

16. Dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud donec impleatur in regno Dei.

17. Et accepto calice , gr̄atias egit , & dixit : Accipite , & dividite inter vos :

S. Marc , XIV.

vis eamus , &amp; paremus tibi , ut manduces Pascha ?

13. Et misit duos ex Discipulis suis , & dicit eis : Ite in civitatem : & occurret vobis homo lagenam aquæ bajulans , sequimini eum :

14. & quocūque introierit , dicite domino domūs , quia Magister dicit : Ubi est refectio mea , ubi Pascha cum Discipulis meis manducem ?

15. Et ipse vobis demonstrabit cœnaculum grande , stratum ; & illic parate nobis.

S. Luc , XXII.

8. Et misit Petrum & Joannem , dicens : Euntes parate nobis Pascha , ut manducemus.

9. At illi dixerunt : Ubi vis paremus ?

10. Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem , occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans ; sequimini eum in domum in quam intrat.

11. Et dicetis patri-familias domūs : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium , ubi Pascha cum Discipulis meis manducem ?

12. Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum , stratum ; & ibi parate.

13. Euntes autem , invenerunt sicut dixit illis , & paraverunt Pascha.

trois paragraphes , CLXXXIII. CLXXXIV. & CLXXXV. à la fin de la partie précédente : mais depuis j'ai considéré que cela interrompoit le récit de la passion qui commence au paragraphe CLXXXIII. C'est ce qui m'a déterminé à mettre ces trois paragraphes à la tête de cette dernière Partie. Cette

Partie étoit la cinquième dans l'Harmonie , parce que la quatrième étoit partagée en deux sections. Il m'a paru plus avantageux de former de ces deux sections deux Parties , c'est-à-dire , quatrième & cinquième ; & la dernière est ainsi devenue la sixième.

18. dico enim vobis , quòd non bibam de generatione vitis , donec regnum Dei veniat. ( a ).

*La suite au Chapitre IV.*

*S. Matthieu , XXVI.*

21. Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis , quia unus vestrum me traditurus est.

22. Et contristati valdè , cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum , Domine ?

23. At ipse respondens , ait : Qui intingit mecum manum in paropsides hic me tradet.

24. Filius quidem hominis vadit , sicut scriptum est de illo : vœ autem homini illi , per quem Filius hominis tradetur : bonum erat ei , si natus non fuisset homo ille.

25. Respondens autem Judas , qui tradidit eum , dixit : Numquid ego sum , Rabbi ? Ait illi : Tu dixisti. ( b )

*S. Marc , XIV.*

18. Et discumbentibus eis , & manducantibus , ait Jesus : Amen dico vobis , quia unus ex vobis tradet me , qui manducat mecum.

19. At illi cœperunt contristari , & dicere ei singulatim : Numquid ego ?

20. Qui ait illis : Unus ex duodecim , qui intingit mecum manum in catino.

21. Et Filius quidem hominis , vadit sicut scriptum est de eo : vœ autem homini illi , per quem Filius hominis tradetur : bonum erat ei , si non esset natus homo ille. ( b )

*La suite au Chapitre IV.*

### CHAPITRE III.

*Jesus lave les pieds à ses Apôtres.*

*S. Jean , XIII. 1.-15.*

CLXXXVI.  
Pedes discipulorum lavat Christus.

1. **A**NTE diem festum Paschæ , sciens Jesus quia venit hora ejus , ut transeat ex hoc mundo ad Patrem : cum dilexisset suos qui erant in mundo , in finem dilexit eos.

( a ) M. Thoynard renvoie ce fragment de S. Luc , xxii. 15.-18. après le texte de S. Jean , xiii. 1.-20. M. Arnauld le place avant , & il me paroît alors mieux lié.

( b ) M. Arnauld renvoie ces deux textes de S. Matthieu & de S. Marc après l'insti-

tution de la Cene Eucharistique , après laquelle S. Luc & S. Jean rapportent la prédiction de la trahison de Judas. M. Thoynard en conservant l'ordre marqué par S. Matthieu & par S. Marc suppose que Jesus-Christ parla deux fois de cette trahison.

2. Et cœnâ factâ , cùm diabolus jam misisset in cor , ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ : ( a )

3. sciens quia omnia dedit ei Pater in manus , & quia à Deo exivit , & ad Deum vadit :

4. surgit à cœna , & ponit vestimenta sua ; & cùm accepisset linteum , præcinxit se.

5. Deinde mittit aquam in pelvim , & cœpit lavare pedes discipulorum , & extergere linteo quo erat præcinctus.

6. Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dixit ei Petrus : Domine , tu mihi lavas pedes ?

7. Respondit Jesus , & dixit ei : Quod ego facio , tu nescis modò ; scies autem postea.

8. Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus : Si non laverò te , non habebis partem mecum.

9. Dicit ei Simon Petrus : Domine , non tantùm pedes meos , sed & manus & caput.

10. Dicit ei Jesus : Qui lotus est , non indiget nisi ut pedes lavet ; sed est mundus totus : & vos mundi estis ; sed non omnes.

11. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.

12. Postquam ergo lavit pedes eorum , & accepit vestimenta sua : cùm recubuisset iterùm , dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?

13. Vos vocatis me , Magister & Domine ; & benè dicitis : sum etenim.

14. Si ergo ego lavi pedes vestros , Dominus & Magister ; & vos debetis alter alterius lavare pedes.

15. Exemplum enim dedi vobis , ut quemadmodum feci vobis , ita & vos faciatis.

*La suite au Chapitre V.*

---

(a) Selon le Grec , *in cor Juda Simonis Iscariota , ut traderet eum* : & c'est bien le sens de ce texte.



## CHAPITRE IV.

*Institution de la Cene Eucharistique.*CLXXXVII.  
Cena Eucharisticae In-  
stitutio.

S. Matt. XXVI. 26.-29.

26. **C**ŒNANTIBUS autem eis accepit Jesus panem, & benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, & ait: Accipite, & comedite; hoc est corpus meum.

27. Et accipiens calicem gratias egit; & dedit eis, dicens: Bibite ex hoc omnes.

28. Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

29. Dico autem vobis: non bibam amodò de hoc genimine vitis usque in diem illum, cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei. (a)

S. Marc, XIV. 22.-25.

22. **E**T manducantibus illis, accepit Jesus panem, & benedicens fregit, & dedit eis, & ait: Sumite; hoc est corpus meum.

23. Et accepto calice, gratias agens dedit eis: & biberunt ex illo omnes.

24. Et ait illis: Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur.

25. Amen dico vobis, quia jam non bi-

Luc, XXII. 19. &amp; 20.

19. **E**T accepto pane, gratias egit, & fregit, & dedit eis dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur: hoc facite in meam commemorationem.

20. Similiter & calicem, postquam cœnavit dicens: Hic est calix, novum testamentum, in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.

*La suite au Chap. suiv.*

bam de hoc genimine vitis usque in diem illum, cum illud bibam novum in regno Dei. (a)

*La suite à la fin du Chapitre VII.*

(a) S. Luc rapporte une parole semblable avant l'institution de la cene Eucharistique, & à l'occasion de la cene paschale: M. Arnauld pense que l'on pourroit y rapporter les deux textes de S. Matthieu & de S. Marc. M. Thoynard en conservant l'ordre des trois textes suppose que cette parole fut dite ainsi deux fois. Il y a des exemples

de répétitions semblables: on en trouve une dans le discours même de Jesus après la cene, rapporté par S. Jean: au Chap. XIV. v. 13. Jesus dit: *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam*: & il y revient au Chap. XVI. v. 23. en disant: *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*



## CHAPITRE V.

VI. PARTIE.  
Chap. V.*Seconde Prédiction de la trahison de Judas. Sortie du traître.*

S. Jean , XIII. 16.-30.

16. **A**MEN , amen dico vobis : Non est servus major domino suo ,  
neque Apostolus major est eo qui misit illum.

17. Si hæc scitis , beati eritis ; si feceritis ea.

18. Non de omnibus vobis dico : ego scio quos elegerim : sed ut  
adimpleatur Scriptura : Qui manducat mecum panem , levabit contra  
me calcaneum suum.

19. Amodò dico vobis , priusquam fiat ; ut cum factum fuerit , cre-  
datis quia ego sum ,

20. Amen , amen dico vobis : qui accipit , si quem misero , me acci-  
pit ; qui autem me accipit , accipit eum qui me misit.

S. Luc , VII. 21.-23.

21. Verumtamen ecce manus tra-  
dentis me , mecum est in mensa.

22. Et quidem Filius hominis ,  
secundum quod definitum est , va-  
dit : verumtamen væ homini illi per  
quem tradetur.

23. Et ipsi cœperunt quærere in-  
ter se , quis esset ex eis , qui hoc  
facturus esset.

*La suite au Chapitre suivant.*

25. Itaque cum recubisset ille supra pectus Jesu , dicit ei : Domine ,  
quis est ?

26. Respondit Jesus : Ille est cui ego intinctum panem porrexero. Et  
cum intinxisset panem , dedit Judæ Simonis Iscariotæ.

27. Et post buccellam , introivit in eum satanas. Et dixit ei Jesus :  
Quod facis , fac citius.

28. Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei :

29. Quidam enim putabant , quia loculos habebat Judas , quod  
dixisset ei Jesus , Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum ; aut  
egenis ut aliquid daret.

30. Cum ergo accepisset ille buccellam , exivit continuo. Erat autem  
nox.

S. Jean , VIII. 21.-30.

21. Cum hæc dixisset Jesus , tur-  
batus est spiritu , & protestatus est ,  
& dixit : Amen , amen dico vobis :  
quia unus ex vobis tradet me.

22. Aspiciebant ergo ad invicem  
discipuli , hæsitantes de quo diceret.

23. Erat ergo recumbens unus  
ex discipulis ejus in sinu Jesu , quem  
diligebat Jesus.

24. Innuit ergo huic Simon Petrus ,  
& dixit ei : Quis est de quo dicit ?

CLXXXVIII.  
Judæ perfidia  
iterum prædi-  
ctâ. Proditoris  
egressus.  
Psal. XL. 109

## C H A P I T R E V I.

*Discours de Jesus après la Cene : Jesus prédit la chute de S. Pierre.*

*S. Jean, XIII. 31. & suiv.*

CLXXXIX. 31. **C**UM ergo exisset, dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius hominis ; & Deus clarificatus est in eo.  
 32. Si Deus clarificatus est in eo, & Deus clarificabit eum in semetipso, & continuo clarificabit eum.

& CX.  
Sermo Christi  
post cœnam.  
Lapsus Petri  
prædictus.

*(La suite plus loin.)*

*S. Luc, XXII. 24.-32.*

24. Facta est autem & contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.

25. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum ; & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.

26. Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor ; & qui præcessor est, sicut ministrator.

27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? nonne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrum sum, sicut qui ministrat.

28. Vos autem estis, qui permanistis mecum in tentationibus meis :

29. & ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum ;

30. ut edatis & bibatis super mensam meam in regno meo : & sedetis super thronos judicantes duodecim tribus Israel.

31. Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum ;

32. ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua ; & tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.

*(La suite plus loin.)*

*S. Jean, XIII.*

33. Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæretis me ; & sicut dixi Judæis, Quò ego vado, vos non potestis venire : & vobis dico modò.

34. Mandatum novum do vobis : ut diligatis invicem ; sicut dilexi vos, ut & vos diligatis invicem.

35. In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.

36. Dicit ei : Simon Petrus ; Domine, quò vadis ? Respondit Jesus : Quò ego vado, non potes me modo sequi ; sequeris autem postea.

S. Luc, XXII.

33. Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, & in carcerem & in mortem ire.

34. At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me.

35. Et dixit eis : Quando misi vos sine sacco & pera & calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?

S. Luc, XXII.

36. At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet saccum, tollat ; similiter & peram ; & qui non habet vendat tunicam suam, & emat gladium.

37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me. Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea quæ sunt de me, finem habent.

38. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : *Isai. LIII. 12.* Satis est.

*La suite à la fin du Chapitre suivant.*

S. Jean, XIII.

37. Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò ? animam meam pro te ponam.

38. Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones ! Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus donec ter me neges.

*La suite au Chapitre suivant.*

VI. PARTIE.  
Chap. VI. &  
VII.

---

## CHAPITRE VII.

*Suite du discours de Jesus après la Cene : Jesus va au mont des Oliviers.*

S. Jean, XIV. 1. &amp; suivants.

1. **N**ON turbetur cor vestrum : creditis in Deum, & in me credite.  
2. In domo Patris mei mansiones multæ sunt : si quominus, dixissem vobis ; quia vado parare vobis locum.

3. Et si abiero, & præparavero vobis locum, iterum venio, & accipiam vos ad meipsum ; ut ubi sum ego, & vos sitis.

4. Et quò ego vado, scitis ; & viam sitis.

5. Dicit ei Thomas : Domine, nescimus quò vadis ; & quomodo possumus viam scire ?

6. Dicit ei Jesus : Ego sum via, & veritas, & vita : nemo venit ad Patrem, nisi per me.

7. Si cognovissetis me, & Patrem meum utique cognovissetis : & amodò cognoscetis eum, & vidistis eum.

8. Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, & sufficit nobis.

9. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum ; & non cognovistis

CXCI. &  
CXCI.  
Altera pars  
sermonis Chri.  
sti post cenam.  
Christus in  
montem Oli-  
varum exit.

me ? Philippe , qui videt me , videt & Patrem. Quomodo tu dicis :  
Ostende nobis Patrem ?

10. Non creditis , quia ego in Patre , & Pater in me est ? Verba quæ ego loquor vobis , à meipso non loquor. Pater autem in me manens , ipse facit opera.

11. Non creditis , quia ego in Patre , & Pater in me est ? Alioquin propter opera ipsa credite.

12. Amen , amen dico vobis , qui credit in me , opera quæ ego facio , & ipse faciet , & majora horum faciet : quia ego ad Patrem vado.

13. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo , hoc faciam : ut glorificetur Pater in filio.

14. Si quid petieritis me ( a ) in nomine meo , hoc faciam.

15. Si diligitis me , mandata mea servate.

16. Et ego rogabo Patrem , & alium paraclerum dabit vobis , ut maneat vobiscum in æternum ;

17. Spiritum veritatis , quem mundus non potest accipere , quia non videt eum , nec scit eum : vos autem cognoscetis eum , quia apud vos manebit , & in vobis erit.

18. Non relinquam vos orphanos ; veniam ad vos.

19. Adhuc modicum ; & mundus me jam non videt : vos autem videtis me ; quia ego vivo , & vos vivetis.

20. In illo die vos cognoscetis , quia ego sum in Patre meo , & vos in me , & ego in vobis.

21. Qui habet mandata mea , & servat ea , ille est qui diligit me : qui autem diligit me , diligitur à Patre meo : & ego diligam eum , & manifestabo ei meipsum.

22. Dicit ei Judas , non ille Iscariotes : Domine , quid factum est ; quia manifestaturus es nobis teipsum , & non mundo ?

23. Respondit Jesus , & dixit ei : Si quis diligit me , sermonem meum servabit , & Pater meus diliget eum , & ad eum veniemus , & mansionem apud eum faciemus.

24. Qui non diligit me , sermones meos non servat : & sermonem ( b ) quem audistis , non est meus , sed ejus qui misit me , Patris.

25. Hæc locutus sum vobis , apud vos manens.

26. Paraclerus autem Spiritus Sanctus , quem mittet Pater in nomine meo , ille vos docebit omnia , & suggeret vobis omnia quæcumque dixerò vobis.

27. Pacem relinquo vobis ; pacem meam do vobis ; non quomodo

(a) Ce pronom , me , n'est pas dans le Grec.

(b) Le Grec dit , & sermo ; & c'est bien le sens du texte.

## S. Jean , XIV.

mundus dat , ego do vobis : non turbetur cor vestrum , neque formidet.

28. Audistis quia ego dixi vobis : Vado , & venio ad vos. Si diligeretis me , gauderetis utique , quia vado ad Patrem : quia Pater major me est.

29. Et nunc dixi vobis priusquam fiat ; ut cum factum fuerit , credatis.

30. Jam non multa loquar vobiscum : venit enim princeps mundi hujus , & in me non habet quicquam :

31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem , & sicut mandatum dedit mihi Pater , sic facio. Surgite , eamus hinc.

*La suite au Chapitre suivant.*

S. Matthieu , XXVI.

30. Et hymno dicto , exierunt in montem Oliveti. (a)

S. Marc , XIV.

26. Et hymno dicto , exierunt in montem Olivarum. (a)

S. Luc , XXII.

39. Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum : securi sunt autem illum & discipuli. (a)

*La suite au Chapitre IX.*

*La suite au Chapitre XI.*

## CHAPITRE VIII.

*Suite du discours de Jesus après la Cene : il recommande la persévérance dans la foi & dans la charité.*

S. Jean , XV. 1. & suiv.

1. **E**go sum vitis vera ; & Pater meus agricola est.

2. Omnem palmitem in me non ferentem fructum , tollet eum ; & omnem qui fert fructum , purgabit eum , ut fructum plus afferat.

3. Jam vos mundi estis , propter sermonem quem locutus sum vobis.

4. Manete in me , & ego in vobis : sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso , nisi manserit in vite ; sic nec vos , nisi in me manseritis.

5. Ego sum vitis , vos palmites : qui manet in me , & ego in eo , hic fert fructum multum , quia sine me nihil potestis facere.

CXC III. & CXCIV.  
Tertia pars sermonis Christi post cœnam : Perseverentiam in fide & in caritate commendat.

(a) M. Arnauld place le ψ. 30. de S. Matthieu & le ψ. 26. de S. Marc , plus haut après le ψ. 32. du Chap. XIII. de S. Jean ; & il met le ψ. 39. de S. Luc plus loin avec le ψ. 1. du Chap. XVIII. de S. Jean. Mais le parallele de ces trois textes entr'eux & avec le ψ. 31. du Chap. XIV. de S. Jean donne lieu de les rassembler ici.

VI. PARTIE.  
Chap. VIII.

6. Si quis in me non manserit; mittetur foras sicut palmes, & arefcet: & colligent eum, & in ignem mittent, & ardet.

7. Si manseritis in me, & verba mea in vobis manserint, quodcumque volueritis, petetis, & fiet vobis.

8. In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, & efficiamini mei discipuli.

9. Sicut dilexit me Pater, & ego dilexi vos: manete in dilectione mea.

10. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut & ego Patris mei præcepta servavi, & maneo in ejus dilectione.

11. Hæc locutus sum vobis ut gaudium meum in vobis sit, & gaudium vestrum impleatur.

12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.

13. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.

14. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.

15. Jam non dicam vos servos; quia servus nescit quid faciat dominus ejus: vos autem dixi amicos; quia omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis.

16. Non vos me elegistis; sed ego elegi vos; & posui vos ut eatis, & fructum afferatis, & fructus vester maneat; ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo det vobis.

17. Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.

18. Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.

19. Si de mundo fuissetis, mundus, quod suum erat, diligeret: quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.

20. Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis: Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, & vos persequentur; si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt.

21. Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum; quia nesciunt eum qui misit me.

22. Si non venissem, & locutus fuissem eis, peccatum non haberent: nunc autem excusationem non habent de peccato suo.

23. Qui me odit, & Patrem meum odit.

24. Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent: nunc autem, & viderunt, & oderunt & me & Patrem meum:

25. sed ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est: Quia odio habuerunt me gratis.

26. Cùm autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis à Patre, Spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.

27. Et

27. Et vos testimonium perhibebitis , quia ab initio mecum estis.

## C H A P I T R E I X.

*Suite du discours de Jesus après la Cene : seconde prédiction de la chute de S. Pierre.*

*S. Jean , XVI. 1. & suiv.*

1. **H**ÆC locutus sum vobis , ut non scandalizemini.

2. Absque synagogis facient vos : sed venit hora ut omnis qui interficit vos , arbitrerur obsequium se præstare Deo.

3. Et hæc facient vobis , quia non noverunt Patrem neque me.

4. Sed hæc locutus sum vobis ; ut cum venerit hora , eorum reminiscamini , quia ego dixi vobis.

5. Hæc autem vobis ab initio non dixi , quia vobiscum eram : & nunc vado ad eum qui misit me ; & nemo ex vobis interrogat me , Quo vadis ?

6. Sed quia hæc locutus sum vobis , tristitia implevit cor vestrum.

7. Sed ego veritatem dico vobis : expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero , Paracletus non veniet ad vos ; si autem abiero , mittam eum ad vos.

8. Et cum venerit ille , arguet mundum de peccato , & de justitia , & de judicio.

9. De peccato quidem , quia non crediderunt in me ;

10. de justitia verò , quia ad Patrem vado , & jam non videbitis me ;

11. de judicio autem , quia princeps hujus mundi jam judicatus est.

12. Adhuc multa habeo vobis dicere ; sed non potestis portare modò.

13. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis , docebit vos omnem veritatem ; non enim loquetur à semetipso ; sed quæcumque audiet , loquetur , & quæ ventura sunt , annuntiabit vobis.

14. Ille me clarificabit , quia de meo accipiet , & annuntiabit vobis.

15. Omnia quæcumque habet Pater , mea sunt : propterea dixi : quia de meo accipiet , & annuntiabit vobis.

16. Modicum , & jam non videbitis me ; & iterum modicum , & videbitis me ; quia vado ad Patrem.

17. Dixerunt ergo ex discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc quod dicit nobis : Modicum , & non videbitis me ; & iterum modicum , & videbitis me , & quia vado ad Patrem ?

18. Dicebant ergo : Quid est hoc quod dicit : Modicum ? nescimus quid loquitur.

19. Cognovit autem Jesus , quia volebant eum interrogare , & dixit

eis : De hoc quæritis inter vos , quia dixi , Modicum , & non videbitis me ; & iterum modicum , & videbitis me.

20. Amen , amen dico vobis , quia plorabitis & flebitis vos , mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini ; sed tristitia vestra vertetur in gaudium.

21. Mulier , cum parit , tristitiam habet , quia venit hora ejus ; cum autem pepererit puerum , jam non meminit pressuræ propter gaudium , quia natus est homo in mundum.

22. Et vos igitur , nunc quidem tristitiam habetis , iterum autem videbo vos , & gaudebit cor vestrum ; & gaudium vestrum nemo tollet à vobis.

23. Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen , amen dico vobis , si quid petieritis Patrem in nomine meo , dabit vobis.

24. Usque modò non petistis quidquam in nomine meo : petite , & accipietis ; ut gaudium vestrum sit plenum.

25. Hæc in proverbii locutus sum vobis. Venit hora cum jam non in proverbii loquar vobis ; sed palam de Patre annuntiabo vobis.

26. In illo die in nomine meo pete:is ; & non dico vobis , quia ego rogabo Patrem de vobis.

27. Ipse enim Pater amat vos , quia vos me amastis , & credidistis quia ego à Deo exivi.

28. Exivi à Patre , & veni in mundum ; iterum relinquo mundum , & vado ad Patrem.

29. Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palam loqueris , & proverbium nullum dicis.

30. Nunc scimus quia scis omnia , & non opus est tibi , ut quis te interroget : in hoc credimus , quia à Deo existis.

31. Respondit eis Jesus : Modò creditis ?

S. Matth. XXVI. 31.-35.

31. Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte : scriptum est enim : Percutiam pastorem , & dispergentur oves gregis.

32. Postquam autem surrexero , præcedam vos in Galilæam.

33. Respondens autem Petrus ait illi : Et

Zach. XIII. 7.

S. Marc, XIV. 27.-31.

27. Et ait eis Jesus : Omnes scandalizabimini in me in nocte ista : quia scriptum est. Percutiam pastorem , & dispergentur oves.

28. Sed postquam surrexero , præcedam vos in Galilæam.

29. Petrus autem ait illi : Et si omnes scandalizati fuerint in te ,

S. Jean, XVI. 32. & s.

32. Ecce venit hora , & jam venit , ut dispergamini unusquisque in propria , & me solum relinquantis ; & non sum solus , quia Pater mecum est.

33. Hæc locutus sum vobis , ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis ; sed confidite ; ego vici

<p><i>S. Matth. XXVI.</i>                  si omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.                  34. Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis.                  35. Ait illi Petrus : Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter &amp; omnes discipuli dixerunt. (a)</p>	<p><i>S. Marc, XIV.</i>                  sed non ego.                  30. Et ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem his dederit, ter me es negaturus.                  31. At ille amplius loquebatur : Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem &amp; omnes dicebant. (a)</p>	<p><i>S. Jean, XVI.</i>                  mundum.  <i>La suite au Chap. suiv.</i></p>
--	--	--

VI. PARTIE.  
 Chap. IX.  
 & X.

*La suite au Chapitre XI.*

C H A P I T R E X.

*Priere de Jesus après la Cene.*

*S. Jean, XVII. 1. & suiv.*

1. **H**ÆC locutus est Jesus ; & sublevatis oculis in cœlum ; dixit : Pater, venit hora ; clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te.
2. Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.
3. Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.
4. Ego te clarificavi super terram ; opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.
5. Et nunc clarifica me tu, Pater, apud te ipsum, claritate quam habui priusquam mundus esset apud te.
6. Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de mundo : Tui erant, & mihi eos dedisti, & sermonem tuum servaverunt.
7. Nunc cognoverunt, quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt.
8. Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis, & ipsi acceperunt, & cognoverunt verè quia à te exivi, & crediderunt quia tu me misisti.

CXCVIII.  
 Oratio Christi  
 post cœnam.

(a) M. Arnauld réunit ces deux fragments de S. Matthieu & de S. Marc à ceux de S. Luc & de S. Jean rapportés plus haut, Chap. vi. il suppose que la chute de S. Pierre ne fut prédite qu'une fois. M. Thoynard conservant l'ordre du texte des quatre Evangélistes, suppose qu'elle fut prédite une seconde fois à l'occasion de la dispersion que Jesus annonça à ses disciples selon S. Jean. M. Arnauld suppose que cette dispersion fut annoncée deux fois ; M. Thoynard conservant l'ordre du texte des quatre Evangélistes suppose qu'elle ne fut annoncée qu'une fois.

9. Ego pro eis rogo : non pro mundo rogo , sed pro his , quos dedisti mihi ; quia tui sunt.

10. Et mea omnia tua sunt , & tua mea sunt ; & clarificatus sum in eis.

11. Et jam non sum in mundo , & hi in mundo sunt , & ego ad te venio. Pater sancte , serva eos in nomine tuo , quos dedisti mihi ; ut sint unum sicut & nos.

12. Cùm essem cum eis , ego servabam eos in nomine tuo : quos dedisti mihi , custodivi , & nemo ex iis periit ; nisi filius perditionis , ut Scriptura impleatur.

13. Nunc autem ad te venio , & hæc loquor in mundo ; ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.

14. Ego dedi eis sermonem tuum , & mundus eos odio habuit , quia non sunt de mundo , sicut & ego non sum de mundo.

15. Non rogo ut tollas eos de mundo ; sed ut serves eos à malo.

16. De mundo non sunt , sicut & ego non sum de mundo.

17. Sanctifica eos in veritate : sermo tuus veritas est.

18. Sicut tu me misisti in mundum , & ego misi eos in mundum.

19. Et pro eis ego sanctifico meipsum , ut sint & ipsi sanctificati in veritate.

20. Non pro eis autem rogo tantùm ; sed & pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me :

21. ut omnes unum sint , sicut tu Pater in me , & ego in te ; ut & ipsi in nobis unum sint , ut credat mundus , quia tu me misisti.

22. Et ego claritatem quam dedisti mihi , dedi eis , ut sint unum sicut & nos unum sumus.

23. Ego in eis & tu in me , ut sint consummati in unum , & cognoscat mundus quia tu me misisti , & dilexisti eos sicut & me dilexisti.

24. Pater , quos dedisti mihi , volo ut ubi sum ego , & illi sint mecum , ut videant claritatem meam , quam dedisti mihi , quia dilexisti me ante constitutionem mundi.

25. Pater juste , mundus te non cognovit ; ego autem te cognovi ; & hi cognoverunt quia tu me misisti.

26. Et notum feci eis nomen tuum , & notum faciam ; ut dilectio quâ dilexisti me , in ipsis sit , & ego in ipsis.



## C H A P I T R E X I.

*Jesus au jardin de Gethsémani : son agonie , sommeil de ses disciples.*

*S. Mat. XXVI. 36-46.*

36. **T**UNC venit Jesus cum illis in villam , quæ dicitur Gethsemani , & dixit discipulis suis : Sedete hic , donec vadam illic & orem.

*S. Marc. XIV. 32-42.*

32. **E**T veniunt in prædiũ cui nomen Gethsemani : & ait discipulis suis : Sedete hic , donec orem.

*S. Luc. XXII. 40-46.*

40. **E**T cùm pervenisset ad locum , dixit illis : Orate , ne intretis in tentationem.

*S. Jean , XVIII. 1.*

1. **H**ÆC cùm dixisset Jesus , egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron , ubi erat hortus , in quem introivit ipse , & discipuli ejus.

CXCIX. & CC  
Jesus in horto.  
Ejus agonis :  
discipulorum  
somnus.

*La suite au Chap.  
suivant.*

37. Et assumpto Petro & duobus filiis Zebedæi , cœpit contritari & mœstus esse.

38. Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic , & vigilate mecum.

39. Et progressus paululum , procidit in faciem suam , orans & dicens : Pater mi , si possibile est , transeat à me calix iste ; verumtamen non sicut ego volo , sed sicut tu.

40. Et venit ad discipulos suos , & invenit eos dormientes , & dicit Petro : Sic non potuistis unâ horâ vigilare

33. Et assumit Petrum & Jacobum & Joannem secum , & cœpit pavere & tædere.

34. Et ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic , & vigilate.

35. Et cùm processisset paululum , procidit super terram ; & orabat , ut si fieri posset , transfret ab eo hora.

36. Et dixit : Abba , Pater omnia tibi possibile sunt : transfer calicem hunc à me ; sed non quod ego volo , sed quod tu.

37. Et venit , & invenit eos dormientes.

41. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis ; & positus genibus , orabat ,

42. dicens : Pater , si vis , transfer calicem istum à me : verumtamen non mea voluntas , sed tua fiat.

43. Apparuit autem illi Angelus de cœlo , confortans eum. Et factus in agonia , prolixius orabat.

44. Et factus est sudor ejus , sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.

45. Et cùm surrexisset ab oratione , & venisset ad discipulos suos , invenit eos dor-

VI. PARTIE.  
Chap. XI. &  
XII.

S. *Math.* XXVI.

mecum ?

41. *Vigilate, & orate* ; ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est ; caro autem infirma.

42. Iterùm secundò abiit, & oravit dicens :

*Pater mi, si non potest hic calix transire, nisi bibam illum ; fiat voluntas tua.*

43. Et venit iterùm, & invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati.

44. Et relictis illis, iterùm abiit, & oravit tertio, eundem sermonem dicens.

45. Tunc venit ad discipulos suos, & dicit illis : *Dormite jam, & requiescite : ecce appropinquavit hora, & Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

46. *Surgite ; eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.*

S. *Marc.* XIV.

Et ait Petro : *Simon, dormis ? non potuisti unâ horâ vigilare ?*

38. *Vigilate, & orate* ; ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.

39. Et iterùm abiens oravit, eundem sermonem dicens.

40. Et reversus denuò invenit eos dormientes, ( erant enim oculi eorum gravati, ) & ignorabant quid responderent ei.

41. Et venit tertio, & ait illis : *Dormite jam, & requiescite. Sufficit ; venit hora : ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

42. *Surgite ; eamus : ecce qui me tradet, propè est.*

S. *Luc.* XXII.

mientes præ tristitia.

46. Et ait illis : *Quid dormitis ? surgite, orate, ne intretis in tentationem.*

*La suite au Chap. suiv.*

## CHAPITRE XII.

*Trahison de Judas : prise de Jesus : fuite de ses disciples :*

CCI. jusqu'à  
CCIV.  
Accedit Judas : Christus comprehenditur : fugiunt discipuli.

S. *Mat.* XXVI. 47-56.

47. **A**D HUC eo loquente, ecce Judas, unus de duodecim venit, & cum eo turba multa, cum gladiis & fustibus, missi à Principibus Sacerdotum, & senioribus po-

S. *Marc.* XIV. 43-52.

43. **E**T adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes, unus de duodecim, & cum eo turba multa, cum gladiis & lignis à summis Sacerdotibus, & scribis & senioribus.

S. *Luc.* XXII. 47-53.

47. **A**D HUC eo loquente, ecce turba : & qui vocabatur Judas, unus ex duodecim, antecedebat eos, & appropinquavit Jesu, ut oscularetur eum.  
48. Jesus au-

S. *Jean.* XVIII. 2-11 :

2. **S**CIEBAT autem & Judas, qui trahebat eum, locum : quia frequenter Jesus convenerat illuc cum discipulis suis.  
3. Judas ergo, cum accepisset

*S. Matth. XXVI.*

puli.

48. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : quemcumque osculatus fuero, ipse est; tenete eum.

49. Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.

50. Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt & manus injecerunt in Jesum, & tenuerunt eum.

51. Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum; & percutiens servum Principis Sacerdotum, amputavit auriculam ejus.

52. Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum : omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt.

53. An putas,

*S. Marc, XIV.*

44. Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est; tenete eum, & ducite eum.

45. Et cum venisset, statim accedens ad eum, ait : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.

46. At illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.

47. Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi sacerdotis; & amputavit illi auriculam.

48. Et respondens Jesus, ait illis : Tanquam ad latronem existis cum gladiis & lignis comprehendere me.

49. Quotidie eram apud vos in templo docens, & non me tenuistis : sed ut impleantur Scripturæ.

50. Tunc discipuli ejus relin-

*S. Luc, XXII.*

tem dixit illi : Juda, osculo Filium hominis tradis?

49. Videntes autem hi qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percucimus in gladio?

50. Et percussit unus ex illis servum Principis Sacerdotum, & amputavit auriculam ejus dexteram.

51. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.

52. Dixit autem Jesus ad eos qui venerant ad se, Principes Sacerdotum, & Magistratus templi, & seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis & fustibus?

53. Cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendistis manus in me; sed

hæc est hora vestra, & potestas

*S. Jean, XVIII.*

cohortem, & à Pontificibus & Phariseis ministros, venit illuc cum laternis & facibus & armis.

4. Jesus itaque sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit, & dixit eis : Quem quæritis?

5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus : Ego sum. Strabat autem & Judas; qui tradebat eum, cum ipsis.

6. Ut ergo dixit eis : Ego sum : abierunt retrorsum & ceciderunt in terram.

7. Iterum ergo interrogavit eos : Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.

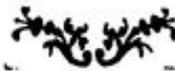
8. Respondit Jesus : Dixi vobis, quia ego sum; si ergo me quæritis, sinite hos abire :

9. ut impleretur sermo quem dixit : Quia quos dedisti mihi, non

VI. PARTIE. Chap. XII.	<p><i>S. Matth.</i> XXVI. quia non possum rogare Patrem meum, &amp; exhibebit mihi modò plusquam duodecim legiones Angelorum ?</p> <p>54. Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri ?</p> <p>55. In illa hora, dixit Jesus turbis: Tanquam ad latronem existis cum gladiis &amp; fustibus comprehendere me: quotidie apud vos sedebam, docens in templo, &amp; non me tenuistis.</p> <p>56. Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ Prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.</p>	<p><i>S. Marc.</i> XIV. quentes eum, omnes fugerunt.</p> <p>51. Adolescens autem quidam sequebatur eum amictus sindone super nudo; &amp; tenuerunt eum.</p> <p>52. At ille, rejectâ sindone, nudus profugit ab eis.</p>	<p><i>S. Luc.</i> XXII. tenebrarum.</p> <p><i>La suite au Ch. XIV.</i></p>	<p><i>S. Jean.</i> XVIII. perdidit ex eis quemquam.</p> <p>10. Simon ergo Petrus habens gladium, eduxit eum, &amp; percussit Pontificis servum: &amp; abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.</p> <p>11. Dixit ergo Jesus Petro: Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum ?</p> <p>12. Cohors ergo &amp; tribunus &amp; ministri Judæorum comprehenderunt Jesum, &amp; ligaverunt eum. (a)</p>
---------------------------	--	---	--	---

*La suite au Chapitre XIV.*

(a) Selon le récit des *S. Matthieu* & de *S. Marc*, Jesus semble avoir été lié avant que *Malchus* fût frappé; selon le récit de *S. Luc* & de *S. Jean*, il semble que ce ne fut qu'après. Il arrive souvent que dans un récit, on anticipe une circonstance pour revenir ensuite sur une autre qui est antérieure; & on va en voir un exemple évident dans le récit des trois renoncements de *S. Pierre*.



## CHAPITRE XIII.

*Jesus est conduit chez Anne beau-pere de Caïphe ; il y est interrogé & outragé.*

*S. Jean, XVIII. 13.-24.*

13. **E**T adduxerunt eum ad Annam primùm ; erat enim focer Caiphæ , qui erat Pontifex anni illius. CCIV. CCV.  
CCVI.

14. Erat autem Caïphas , qui consilium dederat Judæis : Quia expedit unum hominem mori pro populo. Jesus ad Annam adductus , interrogatur , & conditur.

15. Sequebatur autem Jesum Petrus & alius discipulus : discipulus autem ille erat notus Pontifici , & introivit cum Jesu in atrium Pontificis.

16. Petrus autem stabat ad ostium foris : exivit ergo discipulus alius , qui erat notus Pontifici , & dixit ostiariæ , & introduxit Petrum.

*La suite au Chap. XV. (a).....*

19. Pontifex ergo interrogavit Jesum de discipulis suis , & de doctrina ejus.

20. Respondit ei Jesus : Ego palàm locutus sum mundo : ego semper docui in synagoga , & in templo , quò omnes Judæi conveniunt , & in occulto locutus sum nihil.

21. Quid me interrogas ? Interroga eos qui audierunt quid locutus sim ipsis : ecce hi sciunt quæ dixerim ego.

22. Hæc autem cum dixisset , unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu , dicens : Sic respondes Pontifici ?

23. Respondit ei Jesus : Si malè locutus sum , testimonium perhibe de malo ; si autem benè , quid me cædis ?

24. Et misit eum Annas ligatum ad Caïpham Pontificem.

*La suite au Chapitre XV.*

(a) S. Jean place ici le premier renoncement de S. Pierre , qui est joint aux deux autres par les trois autres Evangélistes : S. Matthieu & S. Marc n'en parlent qu'après avoir rapporté ce qui se passa chez Caïphe : S. Luc avant de le rapporter. Nous suivrons l'ordre du récit de S. Matthieu & de S. Marc. M. Arnauld confond ce qui se passa chez

Anne avec ce qui se passa chez Caïphe : mais alors il est obligé de supposer qu'au v. 24. du Chap. XVIII. de S. Jean l'expression , *Et misit* , doit se prendre au sens de *Et miserat*. Nous distinguons avec M. Thoynard ce que M. Arnauld confond ; & alors nous conservons à l'expression *Et misit* son sens propre.

## CHAPITRE XIV.

*Jesus est conduit chez Caïphe Grand-Prêtre ; il y est interrogé & outragé.*

S. Matt. XXVI. 57.-68.

CCVII. &  
CCVIII.  
Jesum ad Cal-  
pham adduc-  
tus, interro-  
gatur & per-  
cutitur.

57. **A**T illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caipham, Principem Sacerdotum, ubi Scribæ & Seniores convenerant.

58. Petrus autem sequebatur eum à longè, usque in atrium Principis Sacerdotum : & ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.

59. Principes autem Sacerdotum, & omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent ;

60. & non invenerunt cum multi falsi testes accessissent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,

61. & dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, & post triduum reædificare illud.

62. Et surgens Princeps Sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur ?

63. Jesus autem tacebat : & Princeps Sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei.

64. Dicit illi Jesus : Tu dixisti : verumtamen dico vobis, amodò videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus cæli.

S. Marc, XIV. 53.-65.

53. **E**T adduxerunt Jesum ad summum Sacerdotem ; & convenerunt omnes Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores.

54. Petrus autem à longè secutus est eum, usque intrò in atrium summi Sacerdotis : & sedebat cum ministris ad ignem & calefaciebat se.

S. Luc, XXII. 54. & 55.

54. **C**omprehendentes autem eum, duxerunt ad domum Principis Sacerdotum : Petrus verò sequebatur à longè.

55. Accenso autem igne, in medio atrii, & circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum.

*La suite au Chapitre suivant.*

55. Summi verò Sacerdotes, & omne concilium quærebant adversus Jesum testimonium, ut eum morti traderent, nec inveniebant.

56. Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum, & convenientia testimonia non erant.

57. Et quidam surgentes, falsum testimonium ferebant adversus eum, dicentes :

58. Quoniam nos audivimus eum dicentem : Ego dissolvam templum hoc manufactum, & per triduum aliud non manufactum ædificabo.

59. Et non erat conveniens testimonium illorum.

60. Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens : Non respondes quidquam ad ea quæ tibi obijciuntur ab his ?

61. Ille autem tacebat, & nihil

S. Matthieu, XXVI.

65. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens: Blasphemavit: quid adhuc egemus testibus? ecce nunc audistis blasphemiam.

66. Quid vobis videtur? At illi respondentēs dixerunt: Reus est mortis.

*La suite plus loin.*

S. Matthieu, XXVI.

67. Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt: alii autem palmas in faciem ejus dederunt,

68. dicentes: Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit. (a)

S. Marc, XIV.

65. Et cœperunt quidam conspuere eum, & velare faciem ejus, & colaphis eum cœdere, & dicere ei: Prophetiza: & ministri alapis eum cœdebant.

(a)

S. Marc, XIV.

respondit. Rursùm summus sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: tu es Christus Filius Dei benedicti.

62. Jesus autem dixit illi: Ego sum; & videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem cum nubibus cœli.

63. Summus autem Sacerdos scindens vestimenta sua, ait: Quid adhuc desideramus testes?

64. Audistis blasphemiam: quid vobis videtur? Qui omnes condemnauerunt eum esse reum mortis.

S. Luc, XXII.

63. Et viri qui tenebant illum, illudebant ei cœdentes.

64. Et velaverunt eum, & percutiebant faciem ejus; & interrogabant eum, dicentes: Prophetiza, quis est qui te percussit.

65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum. (a)

*La suite au Chap. XVI.*

(a) Le parallele de ces trois textes, obligé de les rapprocher, quoique celui de S. Luc soit mis après le récit des renoncements de S. Pierre, au lieu que ceux de S. Mat-

thieu & de S. Marc sont avant. Au v. 63. de S. Luc, au lieu de *illum*, on lit dans le Grec *Jesum*.



## CHAPITRE XV.

*Renoncements & pénitence de saint Pierre.*CCIII.  
Petri negatio-  
nes & fletus.*S. Matth. XXVI.*  
69. & suiv.69. **P**ETRUS  
verò se-  
debat foris in  
atrio ; & acces-  
sit ad eum una  
ancilla , dicens :  
Et tu cum Jesu  
Galilæo eras.70. At ille ne-  
gavit coram om-  
nibus , dicens :  
Nescio quid di-  
cis.71. Exeunte  
autem illo ja-  
nuam , vidit eum  
alia ancilla , &  
ait his qui erant  
ibi : Et hic erat  
cum Jesu Naza-  
reno.72. Et iterùm  
negavit cum ju-  
ramento : Quia  
non novi homi-  
nem. (a)*S. Marc, XIV.*  
66. & suiv.66. **E**T cùm  
esset Pe-  
trus in atrio deor-  
sùm , venit una  
ex ancillis summi  
Sacerdotis :67. & cùm vi-  
disset Petrum ca-  
lescientem se ,  
aspiciens illum ,  
ait : Et tu cum  
Jesu Nazareno  
eras.68. At ille ne-  
gavit , dicens :  
Neque scio , ne-  
que novi quid di-  
cas. Et exiit foras  
ante atrium , &  
gallus cantavit.69. Rursus au-  
tem cùm vidisset  
illum ancilla ,  
cœpit dicere  
circumstantibus :  
Quia hic ex illis  
est.70. At ille ite-  
rùm negavit. . . .  
(a)*S. Luc, XXII.*  
56.-62.56. **Q**UEM [Pe-  
trum] cùm  
vidisset ancilla  
quædam seden-  
tem ad lumen ,  
& eum fuisset in-  
tuita , dixit : Et  
hic cum illo erat.57. At ille ne-  
gavit eum , di-  
cens : Mulier ,  
non novi illum.58. Et post pu-  
illum , alius vi-  
dens eum , dixit.  
Et tu de illis es.  
Petrus verò ait :  
O homo , non  
sum. (a)*S. Jean, XVIII.*  
17. 18. 25.-27.17. **D**ICIT er-  
go Pe-  
tro ancilla ostia-  
ria : Numquid &  
tu ex discipulis  
es hominis istius ?  
Dicit ille : Non  
sum.18. Stabant au-  
tem servi & mi-  
nistri ad prunas ,  
quia frigus erat ,  
& calefaciebant  
se : erat autem  
cum eis & Petrus  
stans , & calefa-  
ciens se.*La suite au Chap.*  
**XIII.**25. Erat au-  
tem Simon Pe-  
trus stans , & ca-  
lesciens se. Di-  
xerunt ergo ei :  
Numquid & tu  
ex discipulis ejus  
es ? Negavit ille ,  
& dixit : Non  
sum. (a)

(a) Selon S. Mathieu &amp; selon S. Marc , il paroît qu'à cette seconde fois ce fut en-

S. Matt. XXVI.

73. Et post pufillum, acceferunt qui ftabant, & dixerunt Petro: Verè & tu ex illis es: nam & loquela tua manifeflum te facit. (a)

74. Tunc cœpit deteflari & jurare, quia non noviffet hominem. Et continuo gallus cantavit.

75. Et recordatus eft Petrus verbi Jefu, quod dixerat: Priufquàm gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras, flevit amarè.

S. Marc, XIV.

.... Et post pufillum, rursùs qui affabant, dicebant Petro: Verè ex illis es: nam & Galilæus es. (a)

71. Ille autem cœpit anathematizare, & jurare: Quia nescio hominem iftum quem dicitis.

72. Et ftatim gallus iterùm cantavit....

.... Et recordatus eft Petrus verbi quod dixerat ei Jefus: Priufquàm gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere.

S. Luc, XXII.

59. Et intervallo factò quafi horæ unius, alius quidam affirmabat dicens: Verè & hic cum illo erat: nam & Galilæus eft. (a)

60. Et ait Petrus: Homo, nescio quid dicitis. Et continuo, adhuc illo loquente, cantavit gallus.

61. Et conversus Dominus, refpexit Petrum. Et recordatus eft Petrus verbi Domini, ficut dixerat: Quia priufquàm gallus cantet, ter me negabis.

62. Et egressus foras Petrus, flevit amarè.

*La fuite à la fin du Chapitre précéd.*

S. Jean, XVIII.

26. Dicit ei unus ex fervis Pontificis, cognatus ejus, cujus abfcidit Petrus auriculam: Nonne ego te vidi in horto cum illo? (a)

27. Iterùm ergo negavit Petrus: & ftatim gallus cantavit.

*La fuite au Chap.*

core une femme; selon S. Luc ce fut un homme; mais S. Jean concilie les trois récits, en mettant le verbe au pluriel, *Dixerunt*: ainfi ce furent en même temps un homme & une femme; & S. Pierre répondit aux deux en répondant plus particulièrement à l'homme.

(a) De même à cette troifieme fois, S. Luc ne parle que d'un feul homme; S.

Jean ne parle auffi que d'un feul, qui étoit parent de Malchus; mais S. Matthieu & S. Marc parlant au pluriel, donnent lieu de conclure que plusieurs parlerent; qu'ainfi celui dont S. Luc fait mention pourroit être différent de celui qui eft marqué par S. Jean; & que ces deux pourroient même encore être différents de celui qui ajouta ce que rapporte S. Matthieu.



## CHAPITRE XVI.

*Jesus est amené dans le conseil des Juifs ; il est conduit chez Pilate.*

CCIX.  
Jesus in concilium Judæorum adductus, & ad Pilatum missus. Die sextâ hebdomadis.

S. Matt. XXVII. 1. & 2.

1. **M**ANE autem facto, consilium inierunt omnes Principes Sacerdotum & Seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent.

S. Marc, XV. 1.

1. **E**T confestim emanè consilium facientes summi Sacerdotes cum senioribus & Scribis, & universo concilio.....

S. Luc, XXII. 66. & s.

66. **E**T ut factus est dies, conveniunt seniores plebis, & Principes Sacerdotum, & Scribæ, & duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis.  
67. Et ait illis : Si vobis dixerò, non credetis mihi.

*La suite à la fin de ce Chapitre.*

68. Si autem & interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis.

69. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens à dextris virtutis Dei.

70. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum.

71. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? Ipsi enim audivimus de ore ejus. (a)

S. Matt. XXVII.

2. Et vincitum adduxerunt eum, & tradiderunt Pontio Pilato præfidi.

S. Marc, XV.

..... Vincientes Jesum, duxerunt, & tradiderunt Pilato.

S. Luc, XXII.

1. Et surgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum.

S. Jean, XVIII.

28. Adducunt ergo Jesum à Caïpha in prætorium : erat autem mane.....

*La suite au Chapitre XVIII.*

(a) M. Arnauld confond ce qui se passa le matin dans ce Conseil, avec ce qui s'étoit passé la nuit chez Caïphe : mais alors il suppose que l'expression de S. Luc, *ut factus est dies*, doit signifier *cum dies adventaret*. Le parallèle des textes de S. Matthieu & de S. Marc, dont l'un dit *mane factus*, & l'autre *mane*, donne lieu de pré-

sumer qu'on doit prendre dans le même sens l'expression de S. Luc, & qu'ainsi les circonstances dont il parle sont différentes de celles que les autres ont marquées en rapportant ce qui se passa chez Caïphe. Si elles se ressemblent, c'est qu'en effet elles ont pu être réitérées.

## C H A P I T R E X V I I .

VI. PARTIE.  
Ch. XVII.  
& XVIII.*Repentir & mort de Judas.*S. *Math.* XXVII. 3.-10.

3. **T**UNC videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset; pœnitentiâ ductus, retulit triginta argenteos Principibus Sacerdotum & Senioribus,

CCX.  
Judæ pœnitentiâ & morte.

4. dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos ? tu videris.

5. Et projectis argenteis in templo, recessit : & abiens, laqueo se suspendit.

6. Principes autem Sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in carbonem, quia pretium sanguinis est.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

8. Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appetiati, quem appetiaverunt à filiis Israel.

Zach. XI. 12  
& 13.

10. Et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

## C H A P I T R E X V I I I .

*Jesus est accusé devant Pilate : & Pilate l'interroge.*S. *Jean*, XVIII.

28. **E**T ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.

CCXI.  
& CCXII.  
Jesús coram Pilato accusatus, & à Pilato interrogatus.

29. Exiit ergo Pilatus ad eos foras, & dixit : Quam accusationem affertis adversus hominem hunc ?

30. Responderunt, & dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradissemus eum.

31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, & secundum legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam ;

32. ut sermo Jesu impleretur, quem dixit, significans quâ morte esset moriturus.

2. Cœperunt autem illum accusare dicentes: Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, & prohibentem tributa dare Cæsari, & dicentem se Christum Regem esse.

S. Matth. XXVII.  
11.-14.

11. Jesus autem stetit ante Præsidem, & interrogavit eum præses, dicens: Tu es Rex Judæorum? Dicit illi Jesus: Tu dicis:

S. Marc, XV.  
2.-5.

2. Et interrogavit eum Pilatus: Tu es Rex Judæorum? At ille respondens, ait illi: Tu dicis.

S. Luc, XXIII.  
3.-5.

3. Pilatus autem interrogavit eum, dicens: Tu es Rex Judæorum? At ille respondens, ait: Tu dicis.

S. Jean, XVIII.  
33.-38.

33. Introivit ergo iterum in prætorium Pilatus, & vocavit Jesum, & dixit ei: Tu es Rex, Judæorum?

34. Respondit Jesus: A temetipso hoc dicis? an alii dixerunt tibi de me?

*La suite plus loin*

35. Respondit Pilatus: Numquid ego Judæus sum? Gens tua & Pontifices tradiderunt te mihi: quid fecisti?

36. Respondit Jesus: Regnum meum non est de hoc mundo: si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis: nunc autem regnum meum non est hinc.

37. Dixit itaque ei Pilatus: Ergo Rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis, quia Rex sum ego. Ego in hoc natus sum, & ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati: omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.

38. Dicit ei Pilatus: Quid est veritas?

S. Luc, XXIII.

4. Ait autem Pilatus ad Principes Sacerdotum, & turbas: Nihil invenio causæ in hoc homine.

*La suite plus loin.*

S. Mathieu, XXVII.

12. Et cum accusaretur à Principibus Sacerdotum, & Senioribus, nihil respondit.

13. Tunc dicit illi Pilatus: Non audis quanta adversum te dicunt testimonia?

S. Jean, XVIII.

..... Et cum hoc dixisset, iterum exivit ad Judæos, & dicit eis: Ego nullam invenio in eo causam.

*La suite au Chapitre XX.*

S. Marc, XV.

3. Et accusabant eum summi Sacerdotes in multis.

4. Pilatus autem rursum interrogavit eum, dicens: Non respondes quidquam: vide in quantis te accusant.

S. Mathieu,

S. Matthieu , XXVII.

14. Et non respondit ei ad ullum verbum ; ita ut miraretur præses vehementer.

*La suite au Chapitre XX.*

S. Marc , XV.

5. Jesus autem ampliùs nihil respondit ; ita ut miraretur Pilatus.

*La suite au Chapitre XX.*

VI. PARTIE.  
Ch. XIX.

S. Luc , XXIII.

5. At illi invalescebant dicentes : Commovet populum , docens per universam Judæam , incipiens à Galilæa usque huc.

C H A P I T R E X I X .

*Pilate envoie Jesus à Hérodès ; & Hérodès le renvoie à Pilate.*

S. Luc , XXIII. 6.-12.

6. **P**ILATUS autem audiens Galilæam , interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quòd de Herodis potestate esset , remisit eum ad Herodem , qui & ipse Jerosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem , viso Jesu , gavisus est valdè : erat enim cupiens ex multo tempore videre eum , eo quòd audierat multa de eo , & sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

9. Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.

10. Stabant autem Principes Sacerdotum & Scribæ constanter accusantes eum.

11. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo ; & illisit indutum veste albâ , & remisit ad Pilatum.

12. Et facti sunt amici Herodes & Pilatus in ipsa die : nam antea inimici erant ad invicem.

CXXIII.  
Jesus ad Herodem missus & ad Pilatum remissus.



## C H A P I T R E X X.

*Pilate veut renvoyer Jesus. Les Juifs preferent Barabbas.**S. Luc, XXIII. 13.-16.*CCIV. &  
CCV.  
Jesus dimittit  
tere vult Pi-  
latus: Barab-  
bam preferunt  
Judæi.13. **P**ILATUS autem, convocatis Principibus Sacerdotum, & Magistratibus, & plebe,

14. Dixit ad illos: Obtulistis mihi hunc hominem, quasi avertentem populum; &amp; ecce ego coram vobis interrogans, nullam causam invenio (a) in homine isto ex his in quibus eum accusatis:

15. sed neque Herodes; nam remisi vos ad illum, &amp; ecce nihil dignum morte actum est ei.

16. Emendatum ergo illum dimittam.

*S. Matth. XXVII.  
15.-23.*

15. Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinc-tum, quem voluissent.

16. Habebat autem tunc vinc-tum insignem, qui dicebatur Barabbas.

17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus: Quem vultis dimittam vobis? Barabbam, an Jesum, qui dicitur Christus?

18. Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum.

19. Sedente autem

*S. Marc, XV.  
6.-14.*

6. Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinc-tis quemcumque petissent.

7. Erat autem qui dicebatur Barabbas, qui cum seditiosis erat vinc-tus, qui in seditione fecerat homicidium.

8. Et cum ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.

9. Pilatus autem respondit eis, &amp; dixit: Vultis dimittam vobis regem Judæorum?

10. Sciebat enim

*S. Luc, XXIII.  
17.-23.*

17. Necessè autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.

18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens: Tolle hunc, &amp; dimitte nobis Barabbam.

19. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate &amp; homicidium, missus in carcerem.

*S. Jean, XVIII.  
39. & suiv.*

39. Est autem consuetudo vobis, ut unum dimittam vobis in Pascha: vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum.

40. Clamaverunt ergo rursum omnes dicentes: Non hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro.

*La suite au Chap. suivant.*

20. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.

21. At illi succlamabant, dicentes: Cruci-

(a) Selon le Grec, *inveni.*

*S. Matthieu , XXVII.*

illo pro tribunali , misit ad eum uxor ejus , dicens : Nihil tibi , & justo illi : multa enim passa sum hodie per visum propter eum.

20. Principes autem Sacerdotum & Seniores persuaserunt populis , ut peterent Barabam , Jesum verò perderent.

21. Respondens autem Præses , ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? At illi dixerunt : Barabbam.

22. Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu , qui dicitur Christus ?

23. Dicunt omnes : Crucifigatur. Ait illi Præses : Quid enim mali fecit ? At illi magis clamabant dicentes : Crucifigatur.

*S. Marc , XV.*

quòd per invidiam tradidissent eum summi Sacerdotes.

11. Pontifices autem concitaverunt turbam , ut magis Barabam dimitteret eis.

12. Pilatus autem iterum respondens , ait illis : Quid ergo vultis , faciam Regi Judæorum ?

13. At illi iterum clamaverunt : Crucifige eum.

14. Pilatus verò dicebat illis : Quid enim mali fecit ? At illi magis clamabant : Crucifige eum.

*S. Luc , XXIII.*

fige , crucifige eum.

22. Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste ? nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum , & dimittam.

23. At illi instabant vocibus magnis , postulantes ut crucifigeretur : & invalescebant voces eorum.

*La suite au Chap. XXII.*

*La suite au Chapitre XXII.*

*La suite au Chapitre XXII.*



## C H A P I T R E X X I.

*Jesus souffre la flagellation : les soldats l'insultent : Pilate le présente aux Juifs.*

*S. Jean, XIX. 1. 11.*

CCXVI.  
Jesus flagella-  
tur : à militi-  
bus illuditur :  
& Judæis à  
Pilato ostendi-  
tur.

1. **T**UNC (a) ergo apprehendit Pilatus Jesum , & flagellavit.
2. Et milites plectentes coronam de spinis , imposuerunt capiti ejus ; & veste purpureâ circumdederunt eum.
3. Et veniebant ad eum , & dicebant : Ave , Rex Judæorum : & dabant ei alapas.
4. Exivit ergo iterùm Pilatus foràs , & dicit eis : Ecce adduco vobis eum foràs ; ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.
5. Exivit ergo Jesus portans coronam spineam , & purpureum vestimentum. Et dicit eis : Ecce homo.
6. Cùm ergo vidissent eum Pontifices & ministri , clamabant dicentes : Crucifige , crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos , & crucifigite : ego enim non invenio in eo causam.
7. Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus & secundùm legem debet mori , quia Filium Dei se fecit.
8. Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem , magis timuit.
9. Et ingressus est prætorium iterùm , & dixit ad Jesum : unde es tu ? Jesus autem responsum non dedit ei.
10. Dicit ei ergo Pilatus : Mihi non loqueris : nescis quia potestatem habeo crucifigere te , & potestatem habeo dimittere te ?
11. Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam , nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi , majus peccatum habet.

(a) M. Arnauld rappelle ici les textes de S. Matthieu , xxvii. 27.-30. & de S. Marc , xv. 16-19. où on verra un fait tout semblable à celui-ci. M. Thoynard en conservant l'ordre du texte suppose que le même fait est arrivé deux fois , c'est-à-dire , selon S. Jean , avant que Jesus fût abandonné aux

Juifs par Pilate , & selon les deux autres Evangélistes , après que Pilate l'eut abandonné. Le texte de S. Matthieu est lié à ce qui le précède par un *Tunc* qui ne peut gueres permettre de ramener ici le fait dont il parle & que S. Marc place au même endroit.



CHAPITRE XXII.

*Les Juifs demandent la mort de Jésus ; Pilate le leur abandonne.*

*S. Jean , XIX. 12.-15.*

12. **E**T exinde quærebat Pilatus dimittere eum. Judæi autem clamabant , dicentes : Si hunc dimittis , non es amicus Cæsaris ; omnis enim qui se regem facit , contradicit Cæsari.

CCXVII.  
Jesum tolli  
petunt Judæi.  
Jesum tradit  
Pilatus Judæis.

13. Pilatus autem cum audisset hos sermones , adduxit foras Jesum , & sedit pro tribunali in loco qui dicitur Lithostrotos , Hebraicè autem Gabbatha.

14. Erat autem parascevæ Paschæ , hora quasi sexta , (a) & dicit Judæis : Ecce Rex vester.

15. Illi autem clamabant : Tolle , tolle ; Crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam ? Responderunt Pontifices : Non habemus Regem nisi Cæsarem. *La suite plus loin.*

*S. Matthieu , XXVII.*

24. Videns autem Pilatus quia nihil proficeret , sed magis tumultus fieret , acceptâ aquâ , lavit manus coram populo , dicens : Innocens ego sum à sanguine justî hujus : vos videritis.

25. Et respondens universus populus , dixit : Sanguis ejus super nos , & super filios nostros.

*S. Matt. XXVII.*

26. Tunc dimisit illis Barabbam : Jesum autem flagellatum tradidit eis , ut crucifigeretur.

*S. Marc , XV.*

15. Pilatus autem volens populo satisfacere , dimisit illis Barabbam ; & tradidit Jesum flagellis cæsum ; ut crucifigeretur.

*S. Luc , XXIII.*

24. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.

25. Dimisit autem illis eum qui propter homicidium & seditio-  
nem missus fuerat in carcerem , quem petebant : Jesum verò tradidit voluntati eorum.

*La suite au Chapitre XXIV.*

*S. Jean , XIX.*

16. Tunc ergo tradidit eis illum , ut crucifigeretur.....

*La suite au Chap. XXIV.*

(a) Ou selon d'anciens exemplaires , *hora tertid* : ce qui s'accorde beaucoup mieux avec le texte de S. Marc , xv , 25. qui

porte que Jésus fut crucifié dès la troisième heure. Voyez ce qui a été dit sur cela dans les notes sur l'Harmonie , art. CCXVII.

VI. PARTIE.  
Ch. XXIII.  
& XXIV.

### C H A P I T R E X X I I I.

*Jesus est encore insulté dans le Prétoire par les soldats.*

S. Matth. XXVII. 27.-30.

CCXVIII.  
Jesus iterum  
à militibus in  
prætorio illu-  
ditur.

27. **T**UNC milites Præsidis suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem.

28. Et exeuntes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei.

29. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, & arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes: Ave, Rex Judæorum.

30. Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, & percutiebant caput ejus. (a)

S. Marc, XV. 16.-19.

16. **M**ILITES autem duxerunt eum in atrium prætorii, & convocant rotam cohortem.

17. Et induunt eum purpurâ; & imponunt ei plectentes spineam coronam.

18. Et cœperunt salutare eum: Ave, Rex Judæorum.

19. Et percutiebant caput ejus arundine; & conspuiebant eum; & ponentes genua, adorabant eum. (a)

### C H A P I T R E X X I V.

*Jesus est conduit au Calvaire.*

S. Matth. XXVII.  
31. & 32.

CCIX.  
& CCXX.  
Jesus in Cal-  
varie locum  
ducitur.

31. **E**T postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, & induerunt eum vestimentis ejus, & duxerunt eum, ut crucifigerent.

S. Marc, XV.  
20. & 21.

20. **E**T postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, & induerunt eum vestimentis suis; & educunt illum, ut crucifigerent eum.

S. Jean, XIX.  
16.-18.

16. **S**USCEPERUNT autem Jesum, & eduxerunt.

17. Et bajulans sibi crucem, exivit in eum qui dicitur Calvarie, locum, Hebraicè autem Golgotha,

18. ubi crucifixerunt eum. ....

*La suite au Chapitre suivant.*

(a) Pour concilier ces deux textes avec celui de S. Jean, qui met le couronnement d'épines & les insultes des soldats avant que Jesus-Christ eût été abandonné par Pilate, on peut dire qu'en effet le couronnement d'épines avoit précédé; mais que les insultes qui alors y furent jointes, recom-

mencerent après que Pilate eut abandonné Jesus: en sorte qu'alors l'expression de S. Matthieu, *circumdederunt... posuerunt*, signifieroit *circumdederunt... posuerunt*: & de même dans S. Marc, *induunt... imponunt*, signifieroient *induerunt... imposuerunt*.

*S. Matth. XXVII.*  
32. Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem: hunc angariaverunt, ut tolleret crucem ejus.

*S. Marc, XV.*  
21. Et angariaverunt prætereuntem quempiam Simonem Cyrenæum, venientem de villa, patrem Alexandri & Rufi, ut tolleret crucem ejus.

*S. Luc, XXIII. 26.-32.*  
26. Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa; & imposuerunt illi crucem portare post Jesum.  
27. Sequebatur autem illum multa turba po-

VI. PARTIE.  
Ch. XXIV.  
& XXV.

*La suite au Chapitre suivant.*

puli & mulierum; quæ plangebant, & lamentabantur eum.  
28. Conversus autem ad illas Jesus, dixit: Filiæ Jerusalem, nolite flere super me; sed super vos ipsas flete, & super filios vestros.  
29. Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent: Beatæ steriles, & ventres qui non genuerunt, & ubera quæ non lactaverunt.  
30. Tunc incipient dicere montibus, cadite super nos; & collibus, Operite nos.  
31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?  
32. Ducebantur autem & alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

CHAPITRE XXV.

*Crucifiement de Jesus: partage de ses vêtements: titre mis sur sa croix.*

*S. Matth. XXVII.*  
33.-38.  
33. **E**T venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus.  
34. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mistum: & cum gustasset, noluit bibere.

*S. Marc, XV.*  
22.-28.  
22. **E**T perdunt illum in Golgotha locum: quod est interpretatû Calvariæ locus.  
23. Et dabant ei bibere myrrhatum vinum, & non accepit.

*S. Luc, XXIII.*  
33. & 34.  
33. **E**T postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum; & latrones, unum à dextris, & alterum à sinistris.  
34. Jesus autem dicebat: Pater, dimitte illis: non enim sciunt quid faciunt . . . . .

*S. Jean, XIX.*  
18.-24.  
18. **C**Rucifixerunt eum, & cum eo alios duos, hinc & hinc, medium autem Jesum.  
*La suite plus loin.*

CCXXI.  
CCXXII.  
CCXXIII.  
Jesus crucifigitur: vestes ejus dividuntur: titulus cruci imponitur.

VI. PARTIE.  
Ch. XXV.

S. Matt. XXVII.

35. Postquam autem crucifixerunt eum, dividerunt vestimenta ejus, sortem mittentes: ut impleteretur quod dictum est per Prophetam dicentem: Dividerunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem.

Pf. XXI. 19.

36. Et sedentes, servabant eum.

37. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam: Hic est Jesus Rex Judæorum.

Isai. LIII. 12.

38. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones: unus à dextris, & unus à sinistris. (b)

*La suite au Chapitre suivant.*

xus est Jesus. Et erat scriptum Hebraicè, Græcè & Latinè.

21. Dicebant ergo Pilato Pontifices Judæorum: Noli scribere, Rex

S. Marc, XV.

24. Et crucifigentes eum, dividerunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret.

25. Erat autem hora tertia, & crucifixerunt eum.

26. Et erat titulus causæ ejus inscriptus, Rex Judæorum.

27. Et cum eo crucifigunt duos latrones: unum à dextris, & alium à sinistris.

28. Et impleta est Scriptura quæ dicit: Et cum iniquis reputatus est.

S. Luc, XXIII.

. . . . Dividentes verò vestimenta ejus, miserunt sortes.

*La suite au Chapitre suivant.*

que militi partem, ) & tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.

24. Dixerunt ergo ad invicem: Non scindamus eam, sed fortiamur de illâ, cujus sit ut scriptura impleteretur dicens: Partiti sunt vestimenta mea sibi, & in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt. (a)

*La suite au Chapitre XXVII.*

38. Erat autem & superscriptio scripta super eum litteris Græcis & Latinis, & Hebraicis: Hic est Rex Judæorum.

*La suite à la fin du Chap. suiv.*

Et cum iniquis reputatus est. (b)

S. Jean, XIX.

23. Milites ergo, cum crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, ( & fecerunt quatuor partes, unicuique militi partem, ) & tunicam.

Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.

24. Dixerunt ergo ad invicem: Non scindamus eam, sed fortiamur de illâ, cujus sit ut scriptura impleteretur dicens: Partiti sunt vestimenta mea sibi, & in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt. (a)

*La suite au Chapitre XXVII.*

19. Scripsit autem & titulum Pilatus: & posuit super crucem. Erat autem scriptum: Jesus Nazarenus, Rex Judæorum.

20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt: quia propè civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus.

(a) Il a fallu transposer ici ces deux ψψ. 23. & 24. pour conserver le parallèle des trois autres Evangélistes sur cette circonstance: mais il est aisé de voir que cette transposition ne change rien au récit. M. Thoynard a préféré l'ordre marqué par S.

Jean.

(b) S. Matthieu & S. Marc placent ici le crucifiement des deux voleurs, marqué plus haut par S. Luc & par S. Jean. Je n'ai pas cru devoir transposer pour cela aucun des quatre textes.

Judæorum;

S. Jean, XIX.

Judæorum : sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.

22. Respondit Pilatus : Quod scripsi , scripsi.

*La suite plus haut.*VI. PARTIE.  
Ch. XXVI.

## C H A P I T R E X X V I.

*Jesus insulté sur la croix : paroles de Jesus à l'un des voleurs crucifiés avec lui.*

S. Matt. XXVII. 39.-44.

39. **P**RÆTEREUNTES autem blasphemabant eum , moventes capita sua ,

40. &amp; dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei , &amp; in triduo illud reædificas : salva temetipsum : si Filius Dei es , descende de cruce.

41. Similiter &amp; Principes Sacerdotum illudentes cum Scribis &amp; senioribus , dicebant :

42. Alios salvos fecit ; seipsum non potest salvum facere : si Rex Israel est , descendat nunc de cruce , &amp; credimus ei.

43. Confidit in Deo ; liberet nunc , si vult eum : dixit enim : Quia Filius Dei sum.

44. Idipsum autem &amp; latrones , qui crucifixi erant cum eo , improperabant ei. ( a )

*La suite au Chap. suiv.*

S. Marc , XV. 29.-32.

29. **E**T prætereuntes blasphemabant eum , moventes capita sua , & dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei , & in tribus diebus reædificas.

30. Salvum fac temetipsum , descendens de cruce.

31. Similiter &amp; summi Sacerdotes illudentes , ad alterutrum cum Scribis dicebant : Alios salvos fecit ; seipsum non potest salvum facere.

32. Christus Rex Israel descendat nunc de cruce , ut videamus , &amp; credamus. Et qui cum eo crucifixi erant , convitiabantur. ( a )

*La suite au Chapitre suivant.*

S. Luc, XXIII. 35.-37.

35. **E**T stabat populus spectans , & deridebant eum Principes cum eis , dicentes : Alios salvos fecit ; se salvum faciat , si hic est Christus Dei electus.

36. Illudebant autem ei &amp; milites accedentes , &amp; acetum offerentes ei ,

37. &amp; dicentes : Si tu es Rex Judæorum , salvum te fac.

*La suite au Chapitre précédent.*CCXXIV.  
Jesus in cruce illuditur. Verba ejus ad latronem secum crucifixum.

( a ) Le parallele du texte de S. Luc avec ceux de S. Marc &amp; de S. Mathieu , montre que ce que ces deux Evangélistes disent des voleurs crucifiés avec Jesus-Christ , doit s'entendre de l'un d'eux comme l'explique S. Luc.

S. Luc , XXIII. 39.-43.

VI. PARTIE,  
Ch. XXVI.  
& XXVII.39. Unus autem de his qui pendebant latronibus , blasphemabat eum ;  
dicens : Si tu es Christus , saluum fac te ipsum & nos.40. Respondens autem alter , increpabat eum , dicens : Neque tu  
times Deum , quòd in eadem damnatione es ?41. Et nos quidem justè ; nam digna factis recipimus : hic verò nihil  
mali gessit.42. Et dicebat ad Jesum : Domine , memento mei , cum veneris in  
regnum tuum.43. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in pa-  
radiso.*La suite au Chap. suiv.*

## C H A P I T R E X X V I I .

*Paroles de Jesus à la sainte Vierge & à S. Jean. Mort de  
Jesus.*

S. Jean , XIX. 25.-27.

25. **S**TABANT autem juxta crucem Jesu mater ejus , & soror matris  
ejus Maria Cleophæ & Maria Magdalene.26. Cum vidisset ergo Jesus matrem , & discipulum stantem quem  
diligebat , dicit matri suæ : Mulier , ecce filius tuus.27. Deinde discipulo : Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam  
discipulus in sua.CCXXV.  
CCXXVI.  
CCXXVII.  
Verba Christi  
ad matrem &  
ad Joannem.  
Ejus mors.

S. Mat. XXVII. 45.-56.

45. A sextâ autem  
horâ , tenebræ factæ  
sunt super universam  
terram , usque ad ho-  
ram nonam.46. Et circa horam  
nonam , clamavit Jesus  
voce magnâ , dicens :  
Eli , Eli , lamma sa-  
bachthani : hoc est ,  
Deus meus , Deus  
meus , ut quid dereli-  
quisti me ?47. Quidam autem  
illic stantes , & audien-

S. Marc , XV. 33.-41.

33. Et factâ horâ  
sextâ , tenebræ factæ  
sunt per totam terram  
usque in horam non-  
am.34. Et horâ nonâ excla-  
mavit Jesus voce mag-  
nâ , dicens : Eloi , E-  
loi , lamma sabbachtha-  
ni : quod est interpreta-  
tum : Deus meus , Deus  
meus , ut quid dereli-  
quisti me ?35. Et quidam de  
circumstantibus audien-

S. Luc , XXIII. 44.-49.

44. Erat autem ferè  
hora sexta , & tenebræ  
factæ sunt in universam  
terram , usque in ho-  
ram nonam.45. Et obscuratus  
est sol.....*La suite plus loin.*

S. Jean , XIX. 28.-30.

28. Postea sciens Je-  
sus , quia omnia consum-  
mata sunt ; ut consum-  
maretur Scriptura , di-  
xit : Sitio.

<p><i>S. Matthieu</i>, XXVII. tes, dicebant: Eliam vocat iste. : 48. Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, &amp; imposuit arundini, &amp; dabat ei bibere. - 49. Cæteri verò dicebant: Sine; videamus an veniat Elias, liberans eum.</p>	<p><i>S. Marc</i>, XV. tes, dicebant: Ecce Eliam vocat. 36. Currens autem unus, &amp; implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens: Sinite; videamus si veniat Elias ad deponendum eum.</p>	<p><i>S. Jean</i>, XIX. 29. Vas ergo erat positum aceto plenum: illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus. 30. Cum ergo accepisset Jesus acetum dixit: consummatum est. .....</p>
---	---	---

<p><i>S. Matt.</i> XXVII. 50. Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. 51. Et ecce velum templi scissum est in duas partes à summo usque deorsum; (a) &amp; terra mota est, &amp; petrae scissæ sunt. 52. Et monumenta aperta sunt; &amp; multa corpora sanctorum, qui dormierant surrexerunt.</p>	<p><i>S. Marc</i>, XV. 37. Jesus autem emissâ voce magnâ, expiravit. 38. Et velum templi scissum est à summo usque deorsum. (a) <i>La suite plus loin.</i></p>	<p><i>S. Luc</i>, XXIII. 45..... Et velum templi scissum est medium. (a) 46. Et clamans voce magnâ, Jesus ait: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, expiravit. <i>La suite plus loin.</i></p>	<p><i>S. Jean</i>, XIX. 30..... Et inclinato capite, tradidit spiritum. <i>La suite au Chap. suivant.</i></p>
---	--	--	---

53. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, & apparuerunt multis.

<p><i>S. Matthieu</i>, XXVII. 54. Centurio autem, &amp; qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu, &amp; his quæ fiebant, timuerunt valdè, dicens:</p>	<p><i>S. Marc</i>, XV. 39. Videns autem Centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans expirasset, ait: Verè hic homo Filius Dei erat.</p>	<p><i>S. Luc</i>, XXIII. 47. Videns autem Centurio quod factum fuerat, glorificavit eum, dicens: Verè hic homo justus erat. 48. Et omnis turba</p>
--	---	--

(a) Le parallele du texte de S. Luc avec ceux de S. Matthieu & de S. Marc, donne lieu de présumer que le voile du temple commença de se déchirer avant la mort de Jesus, comme le rapporte S. Luc, & qu'il acheva de se déchirer entièrement au moment où Jésus expira, comme le disent les deux autres Evangélistes.

**S. Matthieu, XXVII.**  
 VI. PARTIE.  
 ch. XXVII.  
 & XXVIII.  
 tes: Verè Filius Dei  
 erat iste.

55. Erant autem ibi  
 mulieres multæ à lon-  
 gè, quæ secutæ erant  
 Jesum à Galilæa, mi-  
 nistrantes ei :

56. inter quas erat  
 Maria Magdalene, &  
 Maria Jacobi & Joseph  
 mater, & mater filio-  
 rum Zebedæi.

**S. Marc, XV.**

40. Erant autem &  
 mulieres de longè af-  
 picientes : inter quas  
 erat Maria Magdalene,  
 & Maria Jacobi mino-  
 ris & Joseph mater,  
 & Salome.

41. Et cùm esset in  
 Galilæa, sequebantur  
 eum, & ministrabant  
 ei; & aliæ multæ quæ  
 simul cum eo ascende-  
 rant Jerosolymam.

**S. Luc, XXIII.**

eorum qui simul ade-  
 rant ad spectaculum  
 istud, & videbant quæ  
 fiebant; percutientes  
 pectora sua revertaban-  
 tur.

49. Stabant autem  
 omnes noti ejus à lon-  
 gè, & mulieres quæ se-  
 cutæ eum erant à Gali-  
 læa, hæc videntes.

*La suite au Chapitre suivant.*

## C H A P I T R E X X V I I I.

*Côté percé de Jesus. Sa sépulture. Gardes mis à son sépulcre.*

**S. Jean, XIX. 31.-37.**

CCXVIII.  
 CCXXIX.  
 CCXXX.  
 Latus Christi  
 transfixum.  
 Christi sepul-  
 tura. Custodes  
 ad sepulcrum.

31. **J**UDÆI ergo, ( quoniam Parasceve erat, ) ut non remanerent in cru-  
 ce corpora sabbato, ( erat enim magnus dies ille sabbati, ) roga-  
 verunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, & tollerentur.

32. Venerunt ergo milites, & primi quidem frangerunt crura; & alterius  
 qui crucifixus est cum eo.

33. Ad Jesum autem cùm venissent, ut viderunt eum jam mortuum;  
 non frangerunt ejus crura.

34. Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, & continuò exivit fan-  
 guis & aqua.

35. Et qui vidit, testimonium perhibuit: & verum est testimonium  
 ejus. Et ille scit quia vera dicit; ut & vos credatis.

36. Facta sunt enim hæc ut Scriptura impleretur: Os non comminuetis  
 ex eo.

37. Et iterùm alia Scriptura dicit: Videbunt in quem transfixe-  
 runt.

Exod. XII.  
 46.  
 Num. IX. 12.  
 Zach. XII. 10.

<b>S. Matt. XXVII.</b> 57. & suiv. 57. Cùm au- tem sero factum	<b>S. Marc, XV.</b> 42. & suiv. 42. Et cùm jam sero factum	<b>S. Luc, XXIII.</b> 50. & suiv. 50. Et ecce vir nomine Jo-	<b>S. Jean, XIX.</b> 38. & suiv. 38. Post hæc autem rogavit Pi-
---	---	---	--

**S. Matt. XXVII.**

esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui & ipse discipulus erat Jesu.

58. Hic accersit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus.

59. Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda.

60. Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, & abiit.

61. Erat autem ibi Maria Magdalene, & altera Maria, sedentes contra sepulchrum.

62. Altera autem die, quæ est post parasceven, conveniunt Principes Sacerdotum & Pharisei ad Pilatum,

63. dicentes: Domine, recor-

**S. Marc, XV.**

esset, (quia erat parasceve, quod est ante sabbatum,)

43. venit Joseph ab Arimathæa, nobilis decurio, qui & ipse erat expectans regnum Dei, & audacter introivit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu.

44. Pilatus autem mirabatur, si jam obiisset: & accersito Centurione, interrogavit eum, si jam mortuus esset.

45. Et cum cognovisset à Centurione, donavit corpus Joseph.

46. Joseph autem mercatus sindonem, & deponens eum, involvit sindone, & posuit eum in monumento quod erat excisum de petra, & advolvit lapidem ad ostium monumenti.

47. Maria autem Magdalene, & Maria Jo-

**S. Luc, XXIII.**

seph, qui erat decurio, vir bonus & justus.

51. Hic non consenserat consilio & actibus eorum, ab Arimathæa civitate Judææ, qui expectabat & ipse regnum Dei.

52. Hic accersit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu:

53. & depositum involvit sindone, & posuit eum in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat.

54. Et dies erat parasceves, & sabbatum illucescebat.

55. Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, & quemadmodum positum erat corpus ejus.

56. Et reverentes paraverunt aromata & unguenta: & sabbato quidem siluerunt secun-

**S. Jean, XIX.**

latum Joseph ab Arimathæa, (eo quod esset discipulus Jesu, occultus autem propter merum Judæorum,) ut tolleret corpus Jesu: & permisit Pilatus. Venit ergo, & tulit corpus Jesu:

39. Venit autem & Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ & aloes, quasi libras centum.

40. Acceperunt ergo corpus Jesu, & ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.

41. Erat autem in loco ubi crucifixus est, hortus: & in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.

42. Ibi ego propter parasceven Judæorum, quia juxtà erat

VI. PARTIE.  
Ch. XXVIII.

VI. PARTIE.  
Ch. XXVIII.  
& XXIX

*S. Matt. XXVII.*  
dati sumus, quia  
seductor ille di-  
xit adhuc vivens  
post tres dies re-  
surgam.

64. Jube ergo

custodiri sepulchrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, & furentur eum, & dicant plebi: Surrexit à mortuis: & erit novissimus error peior priore.

65. Ait illis Pilatus: Habetis custodiam: ite, custodite sicut scitis.

66. Illi autem abeuntes, munierunt sepulchrum, signantes lapidem cum custodibus.

*S. Marc, XV.*  
seph, aspicie-  
bant ubi ponere-  
tur.

*La suite au Chapitre suivant.*

*S. Luc, XXIII.*  
dùm mandatum.

*S. Jean, XIX.*  
monumentum,  
posuerunt Je-  
sum.

*La suite au Chap.  
suivant.*

## CHAPITRE XXIX.

*Résurrection de Jesus-Christ: ses premières apparitions.*

*S. Matt. XXVIII.*  
1.-15.

CCXXXI.  
jusqu'à  
CCXXXVIII.  
Christi resur-  
rectio. Primæ  
ejus appariti-  
ones.  
*Die primæ  
hebdomadis.*

I. **V**ESPERE autem sab-  
bati, quæ luce-  
cit in prima sab-  
bati, venit Ma-  
ria Magdalene,  
& altera Maria,  
videre sepul-  
chrum.

2. Et ecce ter-  
ræ motus factus  
est magnus: An-  
gelus enim Do-  
mini descendit de  
cælo; & acce-  
dens revolvit la-  
pidem, & sede-  
bat super eum.

3. Erat autem  
aspectus ejus si-  
cut fulgur: & ves-  
timentum ejus

*S. Marc, XVI.*  
1.-13.

I. **E**T cùm tran-  
sisset sabba-  
tum, Maria Mag-  
dalene, & Maria  
Jacobi, & Salo-  
me emerunt aro-  
mata, ut venien-  
tes ungerent Je-  
sum.

2. Et valde  
manè unâ sabba-  
torum, veniunt  
ad monumen-  
tum, orto jam  
sole.

3. Et dicebant  
ad invicem: Quis  
revolvit nobis  
lapidem ab ostio  
monumenti?

4. Et respicien-  
tes, viderunt re-

*S. Luc, XXIV.*  
1.-35.

I. **U**NA au-  
tem sab-  
bati valde dilu-  
culo venerunt ad  
monumentum,  
portantes quæ  
paraverant, aro-  
mata:

2. & invene-  
runt lapidem re-  
volutum à monu-  
mento.

3. Et ingressæ  
non invenerunt  
corpus Domini  
Jesu.

4. Et factum  
est, dum mente  
consternatæ es-  
sent de isto, ecce  
duo viri steterunt  
secus illas in ves-

*S. Jean, XX.*  
1.-18.

I. **U**NA au-  
tem sab-  
bati, Maria Mag-  
dalene venit ma-  
nè, cùm adhuc  
tenebræ essent,  
ad monumen-  
tum: & vidit la-  
pidem sublatum  
à monumento.

2. Cucurrit er-  
go, & venit ad  
Simonem Pe-  
trum, & ad alium  
discipulum quem  
amabat Jesus, &  
dicit illis: Tule-  
runt Dominum  
de monumento,  
& nescimus ubi  
posuerunt eum.

3. Exiit ergo

*S. Matt. XXVIII.*

sicut nix.

4. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, & facti sunt velut mortui.

5. Respondens autem Angelus, dixit mulieribus: Nolite timere vos: scio enim, quòd Jesum qui crucifixus est, quæritis:

6. non est hic: surrexit enim sicut dixit. Venite, & videte locum ubi positus erat Dominus.

7. Et citò euntes dicite discipulis ejus, quia surrexit: & ecce præcedit vos in Galilæam: ibi eum videbitis: ecce prædixi vobis.

8. Et exierunt citò de monumento cum timore & gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus.

9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens: Avere. Ille autem accesserunt, & tenuerunt pedes ejus,

*S. Marc, XVI.*

volutum lapidem. Erat quippe magnus valdè.

5. Et introeuntes in monumentum, viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stolâ candidâ; & obstupuerunt.

6. Qui dicit illis: Nolite expavescere: Jesum quæritis Nazarenum, crucifixum: surrexit; non est hic; ecce locus ubi posuerunt eum.

7. Sed ite, dicite discipulis ejus, & Petro, quia præcedit vos in Galilæam; ibi eum videbitis, sicut dixit vobis.

8. At illæ exeuntes, fugerunt de monumento: invaserat enim eas tremor & pavor: & nemini quidquam dixerunt: timebant enim.

9. Surgens autem mane, primâ sabbati, apparuit primò Mariæ Magdalænæ, de qua ejecerat

*S. Luc, XXIV.*

te fulgenti.

5. Cùm timerent autem, & declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas: Quid quæritis viventem cum mortuis?

6. Non est hic; sed surrexit: recordamini qualiter locutus est vobis, cùm adhuc in Galilæa esset,

7. dicens: Quia oportet Filium hominis tradi in manus hominum peccatorum, & crucifigi, & die tertiâ resurgere.

8. Et recordatæ sunt verborum ejus.

9. Et regressæ à monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, & cæteris omnibus.

10. Erat autem Maria Magdalene, & Joanna, & Maria Jacobi, & cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad Apostolos hæc.

11. Et visa sunt ante illos sicut de-

*S. Jean, XX.*

Petrus, & ille alius discipulus, & venerunt ad monumentum.

4. Currebant autem duo simul; & ille alius discipulus præcucurrit citiùs Petro, & venit primus ad monumentum.

5. Et cùm se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.

6. Venit ergo Simon Petrus, sequens eum; & introivit in monumentum, & vidit linteamina posita.

7. Et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.

8. Tunc ergo introivit & ille discipulus qui venerat primus ad monumentum; & vidit, & credidit.

9. Nondum enim sciebant Scripturam, quia

VI. PARTIE.  
Ch. XXIX.

S. Matt. XXVIII.

& adoraverunt eum.

10. Tunc ait illis Jesus : Nolite timere ; ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam ; ibi me videbunt.

11. Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, & nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant.

12. Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus,

13. dicentes : Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, & furati sunt eum nobis dormientibus.

14. Et si hoc auditum fuerit à Præsede, nos suadebimus ei, & securos vos faciemus.

15. At illi, acceptâ pecuniâ, fecerunt sicut erant

S. Marc, XVI.

septem dæmonia.

10. Illa vadens, nuntiavit his qui cum eo fuerant, lugentibus & flentibus.

11. Et illi audientes quia viveret, & visus esset ab eis, non crediderunt.

12. Post hæc autem duobus ex his ambulanti-bus, ostensus est in alia effigie, euntibus in vil-lam.

13. Et illi euntes nuntiaverunt cæteris : nec illis crediderunt.

*La suite au Chap. XXXII.*

est dum fabularentur, & secum quærerent ; & ipse Jesus appro-quans ibat cum illis.

16. Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent.

17. Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis ad invicem ambulantes, & estis tristes ?

18. Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, & non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ?

19. Quibus ille dixit : Quæ ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir Propheta, potens in opere

S. Luc, XXIV.

ba ista : & non crediderunt illis.

12. Petrus autem surgens, cucurrit ad monumentum : & procumbens, vidit linteamina sola posita, & abiit, secum mirans quod factum fuerat.

13. Et ecce duo ex illis ibant ipsâ die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaus.

14. Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.

15. Et factum est dum fabularentur, & secum quærerent ; & ipse Jesus appro-quans ibat cum illis.

16. Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent.

17. Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis ad invicem ambulantes, & estis tristes ?

18. Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, & non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ?

19. Quibus ille dixit : Quæ ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir Propheta, potens in opere

S. Jean, XX.

oportebat eum à mortuis resurgere.

10. Abierunt ergo iterum discipuli ad semetipsos.

11. Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se, & proflexit in monumentum.

12. Et vidit duos Angelos in albis, sedentes, unum ad caput, & unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.

13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras ? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, & nescio ubi posuerunt eum.

14. Hæc cum dixisset, conversa est retrorsum, & vidit Jesum stantem : & non sciebat quia Jesus est.

15. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras ? quem quæris ? Illa existimans quia hortulanus esset, di-

edocti :

S. Matt. XXVIII.

edocti : & divulgatum est verbum istud apud Judæos , usque in hodiernum diem.

*La suite à la fin du Ch. XXXI.*

22. Sed & mulieres quædam ex nostris terruerunt nos , quæ ante lucem fuerunt ad monumentum ;

23. & non invento corpore ejus , venerunt dicentes se etiam visionem Angelorum vidisse , qui dicunt eum vivere.

24. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum : & ita invenerunt sicut mulieres dixerunt ; ipsum verò non invenerunt.

25. Et ipse dixit ad eos : O stulti & tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt Prophetæ !

26. Nonne hæc oportuit pati Christum , & ita intrare in gloriam suam ?

27. Et incipiens à Moyse , & omnibus Prophetis , interpretabatur illis in omnibus Scripturis , quæ de ipso erant.

28. Et appropinquaverunt castello quò ibant , & ipse se finxit longius ire.

29. Et coegerunt illum , dicentes : Manè nobiscum ; quoniam advesperascit , & inclinata est jam dies. Et intravit cum illis.

30. Et factum est dum recumberet cum eis , accepit panem , & benedixit , ac fregit , & porrigebat illis.

31. Et aperti sunt oculi eorum , & cognoverunt eum ; & ipse evanuit ex oculis eorum.

32. Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis , dum loqueretur in via , & aperiret nobis Scripturas ?

33. Et surgentes eadem horâ , regressi sunt in Jerusalem , & invenerunt congregatos undecim , & eos qui cum illis erant ,

34. dicentes : Quòd surrexit Dominus verè , & apparuit Simoni.

S. Luc , XXIV.

& sermone , coram Deo & omni populo :

20. & quomodo eum tradiderunt summi Sacerdotes & Principes nostri in damnationem mortis , & crucifixerunt eum.

21. Nos autem sperabamus , quia ipse esset redempturus Israel : & nunc super hæc omnia , tertia dies est hodie quòd hæc facta sunt.

S. Jean , XX.

cit ei : Domine , si tu sustulisti eum , dicit mihi ubi posuisti eum , & ego eum tollans.

16. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa , dicit ei : Rabboni. ( Quod dicitur , Magister. )

17. Dicit ei Jesus : Noli me tangere ; nondum enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos , & dic eis : Ascendo ad Patrem meum & Patrem vestrum , Deum meum & Deum vestrum.

18. Venit Maria Magdalene annuntians discipulis , Quia vidi Dominum , & hæc dixit mihi.

*La suite au Chap. suivant.*

35. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via , & quomodo cognoverunt eum in fractione panis. ( a )

## C H A P I T R E X X X.

*Apparition de Jesus à ses Apôtres assemblés :*

S. Luc , XXIV. 36.-45.

CCXXXIX.  
& CCXL.  
Christi appa-  
ritionis ad A-  
postolos con-  
gregatos.

36. **D**UM autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, & dicit eis: Pax vobis; ego sum: nolite timere.

37. Conturbati verò & conterriti, existimabant se spiritum videre.

38. Et dixit eis: Quid turbati estis, & cogitationes ascendunt in corda vestra?

39. Videte manus meas & pedes, quia ego ipse sum; palpate, & videte: quia spiritus carnem & ossa non habet, sicut me videtis habere.

40. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus & pedes.

41. Adhuc autem illis non credentibus, & mirantibus præ gaudio, dixit: Habetis hic aliquid quod manducetur?

42. At illi obtulerunt ei partem piscis assi, & favum mellis.

43. Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias, dedit eis.

44. Et dixit ad eos: Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum, quoniam

S. Jean, XX. 19. &amp; suiv.

19. **C**UM ergo sero esset die illo unâ sabbatorum, & fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum; venit Jesus, & stetit in medio, & dixit eis: Pax vobis.

20. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus & latus. Gavisi sunt ergo discipuli, viso Domino.

21. Dixit ergo eis iterum: Pax vobis. Sicut misit me Pater, & ego mitto vos.

22. Hæc cum dixisset, insufflavit, & dixit eis: Accipite spiritum sanctum:

23. quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta sunt.

24. Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.

25. Dixerunt ergo ei alii discipuli: Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis: Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, & mittam digitum meum in locum clavorum, & mittam manum meam in latus ejus, non credam.

(a) Comme les textes rassemblés dans ce Chapitre entrent dans le détail d'un très-grand nombre de circonstances, dont les unes sont marquées par plusieurs Évangélistes, & les autres par un seul, si j'avois voulu entreprendre de combiner ensemble ces circonf-

tances, il auroit fallu confondre les textes des quatre Évangélistes; j'ai cru qu'il seroit plus avantageux de séparer leurs récits, dans lesquels il est aisé de reconnoître les circonstances qui se ressemblent.

S. Luc, XXIV.

neceffe est impleri omnia, quæ scripta sunt in lege Moyfi, & Prophetis, & Pfalmis de me.

45. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas. (a)

*La suite au Chapitre XXVII.*

meas; & affer manum tuam, & mitte in latus meum; & noli esse incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, & dixit ei: Dominus meus, & Deus meus.

29. Dixit ei Jesus: Quia vidisti me, Thoma, credidisti: beati qui non viderunt & crediderunt.

30. Multa quidem, & alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc.

31. Hæc autem scripta sunt, ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei: & ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.

S. Jean, XX.

26. Et post dies octo, iterum erant discipuli ejus intus, & Thomas cum eis. Venit Jesus, januis clausis; & stetit in medio, & dixit: Pax vobis.

27. Deinde dicit Thomæ: Infer digitum tuum huc, & vide manus

meas; & affer manum tuam, & mitte in latus meum; & noli esse

incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, & dixit ei: Dominus meus, & Deus meus.

29. Dixit ei Jesus: Quia vidisti me, Thoma, credidisti: beati qui non viderunt & crediderunt.

30. Multa quidem, & alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc.

31. Hæc autem scripta sunt, ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei: & ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.

VI. PARTIE.  
Ch. XXX.  
& XXXI.

CHAPITRE XXXI.

*Apparition de Jesus près la mer de Tibériade & sur une montagne de Galilée.*

S. Jean, XXI. 1. & suiv.

1. **P**OSTEA manifestavit se iterum Jesus discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic:

2. erant simul Simon Petrus, & Thomas, qui dicitur Didymus; & Nathanael, qui erat à Cana Galilææ, & filii Zebedæi, & alii ex discipulis ejus duo.

3. Dicit eis Simon Petrus: Vado piscari. Dicunt ei: Venimus & nos tecum. Et exierunt, & ascenderunt in navim; & illâ nocte nihil prendiderunt.

4. Mane autem facto, stetit Jesus in littore: non tamen cognoverunt discipuli quia Jesus est.

5. Dixit ergo eis Jesus: Pueri, numquid pulmentarium habetis? Responderunt ei: Non.

CCXLI.  
CCXLII.  
CCXLIII.  
Christi apparitionis ad mare Tiberiadis & in monte Galilææ.

(a) M. Thoynard renvoie ces deux vv. 44. & 45. à la dernière apparition de Jesus-Christ; mais ils paroissent mieux convenir ici: il y a assez lieu de présumer que ce fut

dès ce premier jour que Jesus-Christ leur ouvrit l'esprit pour leur donner l'intelligence des divines Écritures.

6. Dicit eis : Mittite in dextram navigii rete ; & invenietis. Miserunt ergo ; & jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.

7. Dixit ergo discipulus ille , quem diligebat Jesus , Petro : Dominus est. Simon Petrus , cùm audisset , quia Dominus est , tunicâ succinxit se , ( erat enim nudus , ) & misit se in mare.

8. Alii autem discipuli navigio venerunt , ( non enim longè erant à terra , sed quasi cubitis ducentis , ) trahentes rete piscium.

9. Ut ergo descenderunt in terram , viderunt prunas positas , & piscem superpositum , & panem.

10. Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus quos predidistis nunc.

11. Ascendit Simon Petrus , & traxit rete in terram , plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus : & cùm tanti essent , non est scissum rete.

12. Dicit eis Jesus : Venite , prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum , Tu quis es ? scientes quia Dominus est.

13. Et venit Jesus , & accipit panem , & dat eis , & piscem similiter.

14. Hoc jam tertio ( a ) manifestatus est Jesus discipulis suis , cùm surrexisset à mortuis.

15. Cùm ergo prandissent , dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis , diligis me plus his ? Dicit ei : Etiam Domine ; tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

16. Dicit ei iterum : Simon Joannis , diligis me ? Ait illi : Etiam , Domine ; tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

17. Dicit ei tertio : Simon Joannis , amas me ? Contristatus est Petrus , quia dicit ei tertio , Amas me ; & dixit ei : Domine , tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.

18. Amen , amen dico tibi : Cùm esses junior , cingebas te , & ambulabas ubi volebas : cùm autem senueris , extends manus tuas , & alius te cinget , & ducet quò tu non vis.

19. Hoc autem dixit , significans quâ morte clarificaturus esset Deum. Et cùm hoc dixisset , dicit ei : Sequere me.

20. Conversus Petrus , vidit illum discipulum , quem diligebat Jesus , sequentem , qui & recubuit in cœna super pectus ejus , & dixit : Domine , quis est qui tradet te ?

21. Hunc ergo cùm vidisset Petrus , dixit Jesu : Domine , hic autem quid ?

---

(a) C'étoit la troisième fois pour les Apôtres : la première , aux dix-assemblés en l'absence de S. Thomas , le jour même de la résurrection : la seconde huit jours après , S. Thomas étant avec eux.

22. Dicit ei Jesus : Sic (a) eum volo manere donec veniam ; quid ad te ? tu me sequere.

23. Exiit ergo sermo iste inter fratres , quia discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur : sed , Sic (a) eum volo manere donec veniam , quid ad te ?

24. Hic est discipulus ille qui testimonium perhibet , & scripsit hæc : & scimus , quia verum est testimonium ejus.

25. Sunt autem & alia multa , quæ fecit Jesus : quæ si scribantur per singula , nec ipsum arbitror mundum capere posse eos qui scribendi sunt libros.

(Fin du Texte de S. Jean.)

S. Matthieu , XXVIII. 16. & 17.

16. Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam , in montem ubi constituerat illis Jesus.

17. Et videntes eum adoraverunt ; quidam autem dubitaverunt.

## C H A P I T R E X X X I I .

*Dernière apparition de Jesus-Christ : son Ascension.*

S. Mat. XXVIII. 18. & s.

18. **E**T accedens Jesus , locutus est eis , dicens : Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra.

19. Euntes ergo docete omnes gentes , baptizantes eos in nomine Patris & Filii & Spiritus sancti ;

S. Marc, XVI. 14. & s.

14. **N**OVISSIME recumbentibus illis undecim apparuit ; & exprobravit incredulitatem eorum , & duritiam cordis , quia iis qui viderant eum resurrexisse , non crediderunt. (b)

15. Et dixit eis : Eun-

S. Luc, XXIV. 46. & s.

46. **E**T dixit eis : Quoniam sic scriptum est , & sic oportebat Christum pati , & resurgere à mortuis tertîa die :

47. & prædicari in nomine ejus pœnitentiam & remissionem peccatorum in omnes

VI. PARTIE.  
Ch. XXXI.  
& XXXII.

CCXLIV.  
& CCXLV.  
Ultima Christi  
apparitio. E-  
jus ascensio.

(a) Le sens du Grec aux  $\psi\psi$ . 22. & 23. Si eum volo , &c.

(b) M. Arnauld place ce texte de S. Marc , XVI. 14. à la première apparition de Jesus-Christ à ses Apôtres , il suppose que ce *novissimè* signifie qu'après avoir apparu aux saintes femmes & aux deux disciples d'Emmaüs , il apparut enfin à ses Apôtres. Mais en lisant le texte de S. Marc , il est

bien plus naturel de penser qu'il a voulu marquer bien réellement la dernière de toutes ces apparitions , c'est-à-dire celle-là même après laquelle Jesus-Christ s'éleva dans les Cieux. Ce qu'il en dit donne lieu d'y rappeler les textes parallèles de S. Matthieu & de S. Luc ; mais il est le seul qui ait marqué les premières circonstances de cette apparition.

VI. PARTIE.  
Ch. XXXII.

S. Matthieu , XXVIII.

20. docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis : & ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.

*Fin du Texte de Saint Matthieu.*

sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient ; linguis loquentur novis.

18. Serpentes tollent , & si mortiferum quid biberint , non eis nocebit : super ægros manus imponent , & benè habebunt.

19. Et Dominus quidem Jesus , postquam locutus est eis , assumptus est in cælum , & sedet à dextris Dei.

20. Illi autem profecti , prædicaverunt ubique , Domino cooperante , & sermonem confirmante , sequentibus signis.

*Fin du Texte de S. Marc.*

S. Marc , XVI.

tes in mundum universum , prædicate Evangelium omni creaturæ.

16. Qui crediderit & baptizatus fuerit , salvus erit : qui verò non crediderit condemnabitur.

17. Signa autem eos qui crediderint , hæc

sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient ; linguis loquentur novis.

18. Serpentes tollent , & si mortiferum quid biberint , non eis nocebit : super ægros manus imponent , & benè habebunt.

19. Et Dominus quidem Jesus , postquam locutus est eis , assumptus est in cælum , & sedet à dextris Dei.

20. Illi autem profecti , prædicaverunt ubique , Domino cooperante , & sermonem confirmante , sequentibus signis.

S. Luc , XXIV.

gentes , incipientibus ab Jerosolyma.

48. Vos autem testes estis horum.

49. Et ego mitto promissū Patris mei in vos : vos autem sedete in civitate , quoadusque induamini virtute ex alto.

50. Eduxit autem eos foràs in Bethaniam ; & elevatis manibus suis , benedixit eis.

51. Et factum est dum benediceret illis , recessit ab eis , & ferebatur in cælum.

52. Et ipsi adorantes regressi sunt in Jerosolymam cum gaudio magno.

53. Et erant semper in templo , laudantes & benedicientes Deum. Amen.

*Fin du Texte de S. Luc.*



## PREMIERE TABLE,

O U

## TABLE DES CHAPITRES DE LA CONCORDE ;

*Avec l'indication des Textes paralleles.*

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divisee en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
<b>I. PARTIE ,</b>				
<i>Depuis la conception de S. Jean , jusqu'à la premiere Pâque de J. C. après son Baptême.</i>				
I. Joannis annuntiatio & conceptio.....	.....	.....	I. . . . 1. - 25. . . .	.....
II. Incarnationis Christi annuntiatio.....	.....	.....	..... 26. - 38. . . .	.....
III. Mariæ visitatio & canticum. . . .	.....	.....	..... 39. - 56. . . .	.....
IV. Joannis nativitas: Zachariæ can- ticum. . . . .	.....	.....	..... 57. . . . <i>ad fin.</i>	.....
V. Christi genealogia secundum Matthæum. . . . .	I. . . . 1. - 17. . . .	.....	.....	.....
VI. Nativitatis Christi annuntiatio. . .	..... 18. . . . <i>ad fin.</i>	.....	.....	.....
VII. Christi nativitas. . . . .	.....	.....	II. . . . 1. - 7. . . .	.....
VIII. Pastores ad Jesum missi. . . . .	.....	.....	..... 8. - 20. . . .	.....
IX. Christi circumcisio. . . . .	.....	.....	..... 21. . . .	.....
X. Magi ad Christum adducti. . . . .	II. . . . 1. - 12. . . .	.....	.....	.....
XI. Mariæ Purificatio : Christi præ- sentatio. . . . .	.....	.....	..... 22. - 39. . . .	.....
XII. Christi fuga in Ægyptum. . . . .	..... 13. - 15. . . .	.....	.....	.....
XIII. Infantes occisi in Bethlechem. . .	..... 16. - 18. . . .	.....	.....	.....
XIV. Christi redditus in Galilæam. . . .	..... 19. . . . <i>ad fin.</i>	.....	.....	.....
XV. Jesus in templo invenitur. . . . .	.....	.....	..... 40. . . . <i>ad fin.</i>	.....
XVI. Joannis prædicatio. . . . .	III. . . . 1. - 10. . . .	I. . . . 1. - 6. . . .	III. . . . 1. - 14. . . .	.....
XVII. Joannis de Christo testimo- nium. . . . .	..... II. & 12. . . .	..... 7. & 8. . . .	..... 15. - 20. . . .	.....
XVIII. Christi baptismus , & genea- logia ejus secundum Lucam. . . . .	..... 13. . . . <i>ad fin.</i>	..... 9. - 11. . . .	..... 21. . . . <i>ad fin.</i>	.....
XIX. Christi junium & tentatio. . . . .	IV. . . . 1. - 11. . . .	..... 12. & 13. . . .	IV. . . . 1. - 13. . . .	.....
XX. Christi divinitas. Joannis de Christo testimonium. . . . .	.....	.....	.....	I. . . . 1. - 28. . . .
XXI. Aliud Joannis de Christo tes- timonium. . . . .	.....	.....	.....	..... 29. - 34. . . .
XXII. Prima Andreæ & Petri vo- catio. . . . .	.....	.....	.....	..... 35. - 42. <i>ad fin.</i>

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divise en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
XXIII. Philippi & Nathanael vocatio.....				43... <i>ad fin.</i>
XXIV. Primum Christi miraculum in Cana.....				II... I. - 13....
<b>SECONDE PARTIE,</b>				
<i>Depuis la I. Pâque de J. C. après son Baptême jusqu'à la II.</i>				
I. Prima vendentium ejectio à Templo.....				13... <i>ad fin.</i>
II. Christi colloquium cum Nicodemus.....				III... I. - 21....
III. Aliud Joannis de Christo testimonium.....				22... <i>ad fin.</i>
IV. Christi colloquium cum Samaritana.....				IV... I. - 42....
V. Christi prædicatio in Galilæa.....	12. - 17.	14. & 15.	14. - 32.	43. - 45....
VI. Filius reguli à Christo sanatus in Galilæa.....				46... <i>ad fin.</i>
VII. Secunda Petri & Andreæ vocatio.....	18. - 20.	16. - 18.		
VIII. Prima Jacobi & Joannis vocatio.....	21. & 22.	19. & 20.		
IX. Dæmoniacus sanatus in Capharnaum.....		21. - 28.	31. - 37.	
X. Socrus Simonis sanata, & alii multi.....	VIII. 14. - 17.	29. - 34.	38. - 41.	
XI. Secedit Christus in desertum : peragrat Galilæam.....	IV... 23... <i>ad fin.</i>	35. - 39.	42... <i>ad fin.</i>	
XII. Miraculosa piscatio : secunda Jacobi & Joannis vocatio.....			V... I. - 11....	
XIII. Leprosi mundatio.....		40... <i>ad fin.</i>	12. - 16.	
XIV. Paralytici sanatio.....	IX... I. - 8.	11... I. - 12.	17. - 26.	
XV. Matthæi vocatio.....	9. - 13.	13. - 17.	27. - 32.	
XVI. Disceptatio de jejuniis.....	14. - 17.	18. - 22.	33... <i>ad fin.</i>	
<b>TROISIEME PARTIE,</b>				
<i>Depuis la II. Pâque de J. C. après son Baptême, jusqu'à la III.</i>				
I. Laoguidus piscinæ sanatus ; & sermo Christi de sua divinitate.....				V... <i>integrum.</i>
II. Spicarum confricatio in Sabbato.....	XII... I. - 8.	23... <i>ad fin.</i>	VI... I. - 5.	
III. Manus arida sabbato sanata : multorum curatio : Christi mansuetudo.....	9. - 21.	III... I. - 12.	6. - 11.	
IV. Duodecim Apostolorum electio.....		13. - 19.	12. - 16.	
				V. Sermonis

CHAPITRES DE LA CONCORDE. <i>divisee en six Parties.</i>	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
V. Sermonis Christi in monte , prima pars. ....	V..... <i>integrum.</i> .....	.....	..... 17. - 36. ....	.....
VI. Sermonis Christi in monte ,pars secunda. ....	VI..... <i>integrum.</i> .....	.....	.....	.....
VII. Sermonis Christi in monte ,pars tertia. ....	VII..... <i>integrum.</i> .....	.....	..... 37. <i>ad fin.</i> .....	.....
VIII. Leprosi mundatio. ....	VIII. I. - 4. ....	.....	.....	.....
IX. Centurionis servus sanatus. ....	..... 5. - 13. ....	.....	VII. I. - 10. ....	.....
X. Filius viduæ suscitatus. ....	.....	.....	..... II. - 18. ....	.....
XI. Legati Joannis ad Christum. Sermo Christi de Joanne. ....	XI. 2. - 19. ....	.....	..... 19. - 35. ....	.....
XII. Sermo Christi de Judæorum incredulitate. ....	..... 20. <i>ad fin.</i> .....	.....	.....	.....
XIII. Peccatrix ad pedes Christi. ....	.....	.....	..... 36. <i>ad fin.</i> .....	.....
XIV. Dæmoniacus liberatus : Pha- risæorum blasphemiz. ....	XII. 22. - 37. ....	..... 20. - 30. ....	VIII. I. - 3. ....	.....
XV. Sermo Christi de Judæorum incredulitate. ....	..... 38. - 45. ....	.....	.....	.....
XVI. Mater & fratres Christi , qua- rentes eum. ....	..... 46. <i>ad fin.</i> .....	..... 31. <i>ad fin.</i> .....	..... 19. - 21. ....	.....
XVII. Parabolæ turbis propositæ. ....	XIII. I. - 35. ....	IV. I. - 34. ....	..... 4. - 18. ....	.....
XVIII. Parabola discipulis explica- ta , & aliæ propositæ. ....	..... 36. - 53. ....	.....	.....	.....
XIX. Scriba vult sequi Christum : tempestas à Christo sedata. ....	VIII. 18. - 27. ....	..... 35. <i>ad fin.</i> .....	..... 22. - 25. ....	.....
XX. Legio dæmonum ejecta : porci submersi. ....	..... 28. <i>ad fin.</i> .....	V. I. - 20. ....	..... 26. - 39. ....	.....
XXI. Hæmorrhøissa sanata : filia Jairi suscitata. ....	IX. 18. - 26. ....	..... 21. <i>ad fin.</i> .....	..... 40. <i>ad fin.</i> .....	.....
XXII. Sanatio duorum cæcorum & dæmoniaci muti. ....	..... 27. - 34. ....	.....	.....	.....
XXIII. Jesus contemptus in patria sua , Galilæam circuit. ....	XIII. 54. <i>ad fin.</i> .....	VI. I. - 6. ....	.....	.....
.....	IX. 35. <i>ad fin.</i> .....	.....	.....	.....
XXIV. Duodecim Apostolorum missio ; monita illis data. ....	X. .... <i>integrum.</i> .....	..... 7. - 11. ....	IX. I. - 5. ....	.....
.....	XI. I. ....	..... 12. & 13. ....	..... 6. ....	.....
XXV. Joannis decollatio : Herodis metus. ....	XIV. I. - 13. ....	..... 14. - 29. ....	..... 7. - 9. ....	.....
XXVI. Apostolorum reditus : Christi recessus : quinque panum multi- plicatio. ....	..... 14. - 21. ....	..... 30. - 44. ....	..... 10. - 17. ....	VI. I. - 14. ....
XXVII. Jesus & Petrus super mare ambulant. ....	..... 22. <i>ad fin.</i> .....	..... 45. <i>ad fin.</i> .....	.....	..... 15. - 24. ....
XXVIII. Sermo Christi de pane cœlesti. ....	.....	.....	.....	..... 25. <i>ad fin.</i> .....
.....	.....	.....	.....	VII. I. ....

CHAPITRES DE LA CONCORDIE divisée en six Parties.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
<b>QUATRIEME PARTIE,</b>				
<i>Depuis la III. Pâque de Jesus-Christ après son Baptême, jusqu'à la Fête des Tabernacles de la même année.</i>				
I. Scandalum de manibus non lotis: sermo Christi de cordis puritate.	XV... 1. - 20....	VII... 1. - 23....	.....	.....
II. Filia Chananæ sanata.	... 21. - 29....	... 24. - 31....	.....	.....
III. Surdus & mutus sanatus.	.....	... 32. ad fin.	.....	.....
IV. Septem panum multiplicatio.	... 30. ad fin.	VIII.. 1. - 10....	.....	.....
V. Signum Phariseis negatum: increpatio discipulis facta.	XVI.. 1. - 12....	... 11. - 21....	.....	.....
VI. Cæcus in Bethsaida sanatus.	.....	... 22. - 26....	.....	.....
VII. Petri confessio & primatus. Passio prædicta: sermo de cruce.	... 13. ad fin.	... 27. ad fin.	... 18. - 27....	.....
VIII. Christi transfiguratio. Testimonium de Elia & Joanne.	XVII. 1. - 13....	IX... 1. - 12....	... 28. - 36....	.....
IX. Lunaticus puer sanatus. Passio iterum prædicta.	... 14. - 22....	... 13. - 32....	... 37. - 45....	.....
X. Jesus pro se & Petro didrachma solvit.	... 23. ad fin.	.....	.....	.....
XI. Sermo Christi de humilitate, de scandalo & de correctione.	XVIII. 1. - 20....	... 32. ad fin.	... 46. - 50....	.....
XII. Sermo Christi de ignoscendo.	... 21. ad fin.	.....	.....	.....
XIII. Jesus à Samaritanis repulsus. Quomodo oporteat sequi Christum.	XIX.. 1. & 2....	X... 1. ....	.....	.....
XIV. Septuaginta & duorum discipulorum missio: monita eis data.	.....	.....	... 51. ad fin.	.....
XV. Sermo Christi de amore Dei & proximi. Christus apud Martham.	.....	.....	X... 1. - 24....	.....
XVI. Sermo Christi de oratione.	.....	.....	... 25. ad fin.	.....
XVII. Dæmoniacus mutus sanatus. Judæorum blasphemix: Christi sermo de eorum incredulitate.	.....	.....	XI... 1. - 13....	.....
XVIII. Sermo Christi adversus Phariseos & legisperitos.	.....	.....	... 14. - 36....	.....
XIX. Sermo Christi adversus hypocritism & avaritiam, & de vigilantia.	.....	.....	... 37. ad fin.	.....
XX. Sermo Christi de pœnitentia. Inclinata mulier sabbato sanata.	.....	.....	XII... integrum.	.....
XXI. Sermo Christi de salvandorum numero, Gentilium vocatione, Judæorum reprobatione.	.....	.....	XIII.. 1. - 22....	.....
XXII. Hydropicus sabbato sanatus: parabolæ Judæis propositæ.	.....	.....	... 23. ad fin.	.....
.....	.....	.....	XIV... integrum.	.....

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divise en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
XXIII. Pharisei charitate Christi scandalizati : parabolæ eis propositæ.....			xv. . . . <i>integrum.</i> .....	
XXIV. Parabola Discipulis proposita.....			xvi. . 1. - 13. ....	
XXV. Pharisei Jesum derident & tentant : parabola eis proposita. .... 3. - 12. ....	..... 2. - 12. ....	..... 14. . . <i>ad fin.</i> .....		
XXVI. Sermo Christi de scandalo, & de ignoscendo ; de fide & de bonis operibus. ....			xvii. 1. - 10. ....	
<b>CINQUIEME PARTIE,</b>				
<i>Depuis La même Fête des Tabernacles jusqu'à la IV. Pâque de Jesus-Christ après son Baptême.</i>				
I. Scenopægia. Christus differt, sed ascendit ad Festum : sermo ejus ad Judæos. ....				..... 2. . . . <i>ad fin.</i>
II. Mulier adultera ad Jesum adducta : sermo Christi ad plebem : lapides fugit. ....				viii. . . . <i>integrum.</i>
III. Cæcus natus sabbato sanatus : hinc Pharisei scandalum sumunt : sermo Christi ad Phariseos. ....				x. . . . <i>integrum.</i> x. . . . 1. - 22. ....
IV. Decem leprosi mundati : sermo Christi de adventu regni Dei. ....			xvii. 11. . . <i>ad fin.</i> .....	
V. Sermo Christi de oratione & de humilitate. ....			xviii. 1. - 14. ....	
VI. Encænna : sermo Christi de sua divinitate. ....				x. . . . 23. . . <i>ad fin.</i>
VII. Parvuli benedicti : sermo Christi de vita æterna. ....	..... 13. . . <i>ad fin.</i> xx. . 1. - 16. ....	x. . . 13. - 31. ....	..... 15. - 30. ....	
VIII. Lazari mors & resurrectio : secessus Jesu. ....				xi. . . . <i>integrum</i>
IX. Passio rursus prædicta : petitio filiorum Zebedæi. ....	..... 17. - 28. ....	..... 32. - 45. ....	..... 31. - 34. ....	
X. Cæcus propè Jericho sanatus. ....			..... 35. . . <i>ad fin.</i> .....	
XI. Zachæi conversio : sermo Christi de regno Dei. ....			xix. . 1. - 28. ....	
XII. Duos cæcos sanat Jesus egrediens ab Jericho. ....	..... 29. . . <i>ad fin.</i>	..... 46. . . <i>ad fin.</i>		
XIII. Maria ungens pedes Jesu. ....	xxvi. 6. - 13. ....	xiv. . 3. - 9. ....		xii. . 1. - 11. ....
XIV. Ingressus Christi in Jerusalem : stus ejus super eam. ....	xxi. . 1. - 9. ....	xi. . 1. - 10. ....	..... 29. - 44. ....	..... 12. - 19. ....
XV. Christus templum ingreditur, & à pueris laudatur. ....	..... 10. - 16. ....	..... 11. ....		

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divise en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
XVI. Gentiles ad Christum veniunt: sermo Christi de sua morte proxima .....	.....	.....	.....	20... <i>ad fin.</i>
XVII. Christus sicum maledicit, & vendentes è templo ejicit. ....	17.-19. ....	11.-14. ....	.....	.....
.....	12. & 13. ....	15.-19. ....	45... <i>ad fin.</i>	.....
XVIII. Sermo Christi de fide & de oratione .....	20.-22. ....	20.-26. ....	.....	.....
XIX. Jesus à Judæis de sua potestate interrogatus respondet. ....	23... <i>ad fin.</i>	27... <i>ad fin.</i>	XX. 1.-19. ....	.....
.....	XXII. 1.-14. ....	XII. 1.-12. ....	.....	.....
XX. Jesus ab Herodianis, Sadducæis & Pharisæis tentatus. ....	15... <i>ad fin.</i>	13.-37. ....	20.-44. ....	.....
XXI. Jesus populum & Discipulos suos præmunit adversus Scribarum & Pharisæorum vitia. ....	XXIII. <i>integrum.</i>	38.-40. ....	45... <i>ad fin.</i>	.....
XXII. Jesus viduæ donum laudat. ....	.....	41... <i>ad fin.</i>	XXI. 1.-4. ....	.....
XXIII. Sermo Christi de excidio Jerusalem, & consummatione seculi. ....	XXIV. 1.-41. ....	XIII. 1.-32. ....	5.-33. ....	.....
XXIV. Sermo Christi de vigilantia. ....	42... <i>ad fin.</i>	33... <i>ad fin.</i>	34... <i>ad fin.</i>	.....
.....	XXV. .... <i>integr.</i>	.....	.....	.....
<b>SIXIEME PARTIE,</b>				
<i>Depuis La IV. Pâque de J. C. après son Baptême, jusqu'à son Ascension.</i>				
I. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. ....	XXVI. 1.-16. ....	XIV. 1.-11. ....	XXII. 1.-6. ....	.....
II. Paschalis cœna Christi cum Discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. ....	17.-25. ....	12.-21. ....	7.-18. ....	.....
III. Pedes Discipulorum lavat Christus. ....	.....	.....	.....	XIII. 1.-15. ....
IV. Cœnæ Eucharisticæ institutio. ....	26.-29. ....	22.-25. ....	19. & 20. ....	.....
V. Judæ perfidia iterum prædicta. Proditoris egressus. ....	.....	.....	21.-23. ....	16.-30. ....
VI. Sermo Christi post cœnam. Lapsus Petri prædictus. ....	.....	.....	24.-36. ....	31... <i>ad fin.</i>
VII. Altera pars sermonis Christi post cœnam. Christus in montem Olivarum exit. ....	.....	.....	.....	XIV... <i>integrum.</i>
.....	30. ....	26. ....	39. ....	.....
VIII. Tertia pars sermonis Christi post cœnam. Perseverantiam in fide & in charitate commendat. ....	.....	.....	.....	XV... <i>integrum.</i>
IX. Quarta pars sermonis Christi	.....	.....	.....	.....

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divise en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
post cœnam. Lapsus Petri iterum prædictus.....	31.-35.....	27.-31.....	.....	XVI. I.-31..... .....32.. <i>ad fin.</i>
X. Oratio Christi post cœnam.....	.....	.....	.....	XVII.. <i>integrum.</i>
XI. Jesus in hortu : ejus agonia : discipulorum somnus.....	36.-46.....	32.-42.....	40.-46.....	XVIII.I.....
XII. Accedit Judas : Christus comprehenditur : fugiunt discipuli.....	47.-56.....	43.-52.....	47.-53.....	.....2.-12.....
XIII. Jesus ad Annam adductus, interrogatur & cæditur.....	.....	.....	.....	.....13.-24.....
XIV. Jesus ad Caipham adductus, interrogatur & percutitur.....	57.-66..... 67.&68.....	53.-64..... 65.....	54.&55..... 63.-65.....	.....
XV. Petri negationes & fletus.....	69.. <i>ad fin.</i>	66.. <i>ad fin.</i>	56.-62.....	.....25.-27.....
XVI. Jesus in concilium Judæorum adductus, & ad Pilatum missus.....	XXVII. I.....	XV. I.....	66.. <i>ad fin.</i>	.....
.....	.....2.....	.....I.....	XXIII.I.....	.....28.....
XVII. Judæ poenitentia & mors.....	3.-10.....	.....	.....	.....
XVIII. Jesus coram Pilato accusatus, & à Pilato interrogatus.....	.....11.-14.....	.....2.-5.....	.....2.-5.....	.....28.-38.....
XIX. Jesus ad Herodem missus, & ad Pilatum remissus.....	.....	.....	.....6.-12.....	.....
XX. Jesum dimittere vult Pilatus. Barabham præferunt Judæi.....	15.-23.....	6.-14.....	13.-23.....	39.. <i>ad fin.</i>
XXI. Jesus flagellatur : à militibus illuditur : & Judæis à Pilato ostenditur.....	.....	.....	.....	XIX. I.-II.....
XXII. Jesum tolli petunt Judæi. Jesum tradit Pilatus Judæis.....	24.-26.....	15.....	24.&25.....	12.-16.....
XXIII. Jesus iterum à militibus in prætorio illuditur.....	27.-30.....	16.-19.....	.....	.....
XXIV. Jesus in Calvarie locum ducitur.....	31.&32.....	20.&21.....	26.-32.....	16.-18.....
XXV. Jesus crucifigitur : vestes ejus dividuntur : titulus cruci imponitur.....	33.-38.....	22.-28.....	33.-38.....	18.-24.....
XXVI. Jesus in cruce illuditur : verba ejus ad latronem secum crucifixum.....	39.-44.....	29.-32.....	35.-37..... 39.-43.....	.....
XXVII. Verba Christi ad matrem & ad Joannem : ejus mors.....	45.-56.....	33.-41.....	44.-49.....	25.-30.....
XXVIII. Latus Christi transfixum : Christi sepultura : custodes ad sepulchrum.....	57.. <i>ad fin.</i>	42.. <i>ad fin.</i>	50.. <i>ad fin.</i>	31.. <i>ad fin.</i>
XXIX. Christi resurrectio : primæ ejus apparitiones.....	XXVIII. I.-15..	XVI. I.-13.....	XXIV. I.-35.....	XX. I.-18.....
XXX. Christi apparitiones ad Apostolos congregatos.....	.....	.....	36.-45.....	19.. <i>ad fin.</i>

CHAPITRES DE LA CONCORDE <i>divisée en six Parties.</i>	TEXTES <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>
XXXI. Christi apparitiones ad mare Tiberiadis & in monte Galilææ.....	16.&17.....	.....	.....	xxi... <i>integrum.</i>
XXXII. Ultima Christi apparitio: ejus ascensio.....	18.. <i>ad fin.</i>	14.. <i>ad fin.</i>	46.. <i>ad fin.</i>	.....

## S E C O N D E T A B L E ,

O U

## TABLE DES CHAPITRES DE S. MATTHIEU,

*Avec l'indication des Textes paralleles & des Chapitres de la Concorde.*

CHAPITRES DU TEXTE <i>de S. Matthieu.</i>	TEXTES <i>de S. Marc.</i>	TEXTES <i>de S. Luc.</i>	TEXTES <i>de S. Jean.</i>	CHAPITRES <i>de La Concorde.</i>
I. Christi genealogia. 1-17.....	.....	.....	.....	P... I... Ch. 5.
—Nativitatis Christi annuntiatio. 18. <i>ad finem.</i> .....	.....	.....	.....	..... 6.
II. Magi ad Christum adducti. 1-12.....	.....	.....	.....	..... 10.
—Christi fuga in Ægyptum. 13- 15.....	.....	.....	.....	..... 12.
—Infantes occisi in Bethlehem. 16-18.....	.....	.....	.....	..... 13.
—Christi reditus in Galilæam, 19. <i>ad finem.</i> .....	.....	.....	.....	..... 14.
III. Joannis prædicatio. 1-10.....	I... 1. - 6.....	III... 1. - 14.....	.....	..... 16.
—Joannis de Christo testimonium. 11. & 12.....	7. & 8.....	15. - 18.....	.....	..... 17.
—Christi Baptismus. 13. <i>ad finem.</i> .....	9. - 11.....	21. - 23.....	.....	..... 18.
IV. Christi jejunium & tentatio. 1-11.....	12.&13.....	IV... 1. - 13.....	.....	..... 19.
—Christi prædicatio in Galilæa. 12-17.....	14.&15.....	14. - 32.....	IV... 43. - 45.....	P... II... Ch. 5.
—Petri & Andreæ vocatio. 18-20.....	16. - 18.....	.....	.....	..... 7.
—Jacobi & Joannis vocatio. 21-22.....	19.&20.....	.....	.....	..... 8.
—Christus peragrat Galilæam.. 23. <i>ad finem.</i> .....	38.&39.....	43.. <i>ad fin.</i>	.....	..... 11.
V. Sermonis Christi in monte, prima pars. <i>integrum.</i> .....	.....	VI... 17. - 36.....	.....	P... III... Ch. 5.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concorde.
VI. Sermonis Christi in monte , pars secunda. <i>integrum</i> .....	.....	.....	.....	6.
VII. Sermonis Christi in monte , pars tertia. <i>integrum</i> .....	.....	37. <i>ad fin.</i> .....	.....	7.
VIII. Leprosi mundatio. 1-4.....	.....	.....	.....	8.
—Centurionis servus sanatus. 5- 13.....	.....	VII. 1. - 10.....	.....	9.
—Socrus Simonis sanata , & alii multi. 14-17.....	29. - 34.....	IV. 38. - 41.....	.....	P. II. Ch. 10.
—Scriba vult sequi Christum. Tempesta à Christo sedata 18-27.....	IV. 35. <i>ad fin.</i> .....	VIII. 22. - 25.....	.....	P. III. Ch. 19.
—Legio dæmonum ejecta: porci submersi. 28. <i>ad finem</i> .....	V. 1. - 20.....	26. - 39.....	.....	20.
IX. Paralytici sanatio. 1-8.....	II. 1. - 12.....	V. 17. - 26.....	.....	P. II. Ch. 14.
—Matthæ vocatio. 9-13.....	13. - 17.....	27. - 32.....	.....	15.
—Disceptatio de jejuniis. 14-17.....	18. - 22.....	33. <i>ad fin.</i> .....	.....	16.
—Hæmorrhœissa sanata : filia Jairi suscitata. 18-26.....	V. 21. <i>ad fin.</i> .....	VIII. 40. <i>ad fin.</i> .....	.....	P. III. Ch. 21.
—Sanatio duorum cæcorum , & dæmoniaci muti. 27-34.....	.....	.....	.....	22.
—Jesus Galilæam circuit. 35. <i>ad finem</i> .....	VI. 6.....	.....	.....	23.
X. Duodecim Apostolorum missio : monita illis data. <i>integr.</i> .....	7. - 13.....	IX. 1. - 6.....	.....	24.
XI. Legati Joannis ad Christum. Sermo Christi de Joanne. 2-19.....	.....	VII. 19. - 35.....	.....	II.
—Sermo Christi de Judæorum incredulitate. 20. <i>ad finem</i> .....	.....	.....	.....	12.
XII. Spicarum confricatio in sabbato. 1-8.....	II. 23. <i>ad fin.</i> .....	VI. 1. - 5.....	.....	2.
—Manus arida sabbato sanata. Christi mansuetudo. 9-21.....	III. 1. - 12.....	6. - 11.....	.....	3.
—Dæmoniacus liberatus: Phari- sæorum blasphemix. 22-37.....	20. - 30.....	.....	.....	14.
—Sermo Christi de Judæorum incredulitate. 38-45.....	.....	.....	.....	15.
—Mater & fratres Christi qua- rentes eum. 46. <i>ad finem</i> .....	31. <i>ad fin.</i> .....	VIII. 19. - 21.....	.....	16.
XIII. Parabolæ turbis propositæ 1-35.....	IV. 1. - 34.....	4. - 18.....	.....	17.
—Parabola discipuli explicata & aliæ propositæ. 36-53.....	.....	.....	.....	18.
—Jesus contemptus in patria sua. 54. <i>ad finem</i> .....	VI. 1. - 6.....	.....	.....	23.
XIV. Joannis decollatio: Herodis metus. 1-13.....	14. - 29.....	IX. 7. - 9.....	.....	25.
—Christi resensus: quinque panum multiplicatio. 14-21.....	30. - 44.....	10. - 17.....	VI. 1. - 14.....	26.
—Jesus & Petrus super mare am-	.....	.....	.....	.....

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de La Concorde.
bulant. 22. <i>ad finem</i> .....	45. <i>ad fin.</i>		15.-24.....	27.
XV. Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate. 1.-20.....	VII. 1.-23.....			P. IV..... Ch. 1.
—Filia Chananae sanata. 21.-29.....	24.-31.....			2.
—Septem panum multiplicatio. 30. <i>ad finem</i> .....	VIII. 1.-10.....			4.
XVI. Signum Pharisaei negatum: inrepatio Discipulis facta. 1-12.....	11.-21.....			5.
—Petri confessio & primatus: Passio praedicta: sermo de cruce. 13. <i>ad finem</i> .....	27. <i>ad fin.</i>	18.-27.....		7.
XVII. Christi transfiguratio: Testi monium de Elia & Joanne. 1-13.....	IX. 1.-12.....	28.-36.....		8.
—Lunaticus puer sanatus: Passio iterum praedicta. 14.-22.....	13.-32.....	37.-45.....		9.
—Jesús pro se & Petro didrachma solvit. 23. <i>ad finem</i> .....				10.
XVIII. Sermo Christi de humili tate, de scandalo & de correc tione. 1-20.....	32. <i>ad fin.</i>	46.-50.....		11.
—Sermo Christi de ignoscendo. 21. <i>ad finem</i> .....				12.
XIX. Pharisei Jesum derident & tentant. 1.-12.....	X. 1.-12.....	XVI. 14.-18.....		25.
—Parvuli benedicti: sermo Christi de vita aeterna. 13. <i>ad finem</i> .....	13.-31.....	XVIII. 15.-30.....		P. V..... Ch. 7.
XX. Altera pars sermonis Christi de vita aeterna. 1.-16.....				7.
—Passio rursus praedicta: petitio filiorum Zebedaei. 17.-28.....	32.-45.....	31.-34.....		9.
—Duos caecos sanat Jesus egre diens ab Jericho. 29. <i>ad fin.</i>	46. <i>ad fin.</i>			12.
XXI. Ingressus Christi in Jerusa lem. 1.-9.....	XI. 1.-10.....	XIX. 29.-44.....	XII. 12.-19.....	14.
—Christus templum ingreditur & à pueris laudatur. 10. 11. 14.-16.....	11.....			15.
—Christus ficum maledicit, & ven dentes è templo ejicit. 17.-19. 12. & 13.....	11.-14..... 15.-19.....	45. <i>ad fin.</i>		17. 17.
—Sermo Christi de fide & de ora tione. 20.-22.....	20.-26.....			18.
—Jesús à Judaeis de sua potestate interrogatus respondet. 23. <i>ad finem</i> .....	27. <i>ad fin.</i>	XX. 1.-19.....		19.
XXII. Altera pars responsionis Christi ad Judaeos. 1.-14.....	XII. 1.-12.....			19.
—Jesús ab Herodianis, Saddu caeis, & Phariseis tentatus. 15. <i>ad finem</i> .....	13.-37.....	20.-44.....		20. XXIII. Jesus

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concorde.
XXIII. Jesus populum & Discipulos suos præmunit adversus Scribarum & Phariseorum vitia. <i>integrum</i> .....	38.-40....	45.. <i>ad fin.</i> .....	.....	21.
XXIV. Sermo Christi de excidio Jerusalem, & consummatione seculi. 1.-41.....	XIII. 1-32....	XXI. 5.-33....	.....	23.
—Sermo Christi de vigilantia. 42. <i>ad finem</i> .....	33. <i>ad fin.</i> .....	34.. <i>ad fin.</i> .....	.....	24.
XXV. Altera pars sermonis Christi de vigilantia. <i>integrum</i> .....	.....	.....	.....	24.
XXVI. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. 1.-16.....	XIV. 1.-11....	XXII. 1.-6....	.....	P. VI. Ch. I.
—Paschalis cœna Christi cum Discipulis suis: Judæ perfidia prædicta. 17.-25.....	12.-21....	7.-18....	.....	2.
—Cœnæ Eucharisticæ institutio. 26.-29.....	22.-25....	19&20....	.....	4.
—Christus in montem Olivarum exit. 30.....	26.....	39.....	XIV. 31.....	7.
—Lapsus Petri prædictus. 31.-35.....	27.-31....	.....	XVI. 32. <i>ad fin.</i> .....	9.
—Jesus in horto: ejus agonia: Discipulorum somnus. 36.-46.....	32.-42....	40.-46....	XVIII. 1.....	11.
—Accedit Judas: Christus comprehenditur: fugiunt Discipuli. 47.-56.....	43.-52....	47.-53....	2.-12....	12.
—Jesus ad Caipham adductus, interrogatur & percutitur. 57.-68.....	53.-65....	54.-65....	.....	14.
—Petri negationes & fletus. 69. <i>ad finem</i> .....	66. <i>ad fin.</i> .....	56.-62....	25.-27....	15.
XXVII. Jesus in concilium Judæorum adductus, & ad Pilatum missus. 1. & 2.....	XV. 1.....	66.. <i>ad fin.</i> .....	28.....	16.
—Judæ pœnitentia & mors. 3.-10.....	.....	.....	.....	17.
—Jesus coram Pilato accusatus, & à Pilato interrogatus. 11.-14.....	2.. 5....	XXIII. 1.-5....	28. 38....	18.
—Jesum dimittere vult Pilatus: Barabbam præferunt Judæi. 15.-23.....	6.-14....	13.-23....	39. <i>ad fin.</i> .....	20.
—Jesum tradit Pilatus Judæis. 24.-26.....	15.....	24. & 25....	16.....	22.
—Jesus à militibus in prætorio illuditur. 27.-30.....	16.-19....	.....	.....	23.
—Jesus in Calvariz locum ducitur. 31. & 32.....	20. & 21....	26-32....	16.-18....	24.
—Jesus crucifigitur: vestes ejus dividuntur: titulus cruci im-	.....	.....	.....	.....

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de La Concorde.
ponitur. 33. - 38. ....	22. - 28. ....	33. - 38. ....	18. - 24. ....	25.
— Jesus in cruce illuditur. 39. - 44. ....	29. - 32. ....	35. - 43. ....	.....	26.
— Mors Christi. 45. - 56. ....	33. - 41. ....	44. - 49. ....	25. - 30. ....	27.
— Christi sepultura : custodes ad sepulchrum 57. <i>ad fin.</i> ....	42. <i>ad fin.</i> ....	50. <i>ad fin.</i> ....	31. <i>ad fin.</i> ....	28.
XXVIII. Christi resurrectio : pri- ma ejus apparitiones. 1. - 15. ....	XVI. 1. - 13. ....	XXIV. 1. - 35. ....	XX. 1. - 18. ....	29.
— Christi apparitio in monte Ga- lilææ. 16. & 17. ....	.....	.....	.....	31.
— Ultima Christi apparitio. 18. <i>ad finem.</i> ....	14. <i>ad fin.</i> ....	46. <i>ad fin.</i> ....	.....	32.

## TROIISIEME TABLE,

O U

## TABLE DES CHAPITRES DE S. MARC,

*Avec l'indication des Textes paralleles , & des Chapitres de la Concorde.*

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	CHAPITRES de La Concorde.
I. Joannis prædicatio. 1. - 6. ....	III. 1. - 14. ....	.....	III. 1. - 10. ....	P. I. Ch. 16.
— Joannis de Christo testimonium. 7. & 8. ....	15. - 18. ....	.....	11. & 12. ....	17.
— Christi baptismus. 9. - 11. ....	21. - 23. ....	.....	13. <i>ad fin.</i> ....	18.
— Christi jejunium & oratio. 12. & 13. ....	IV. 1. - 13. ....	.....	IV. 1. - 11. ....	19.
— Christi prædicatio in Galilæa. 14. & 15. ....	14. - 32. ....	IV. 43. - 45. ....	12. - 17. ....	P. II. Ch. 5.
— Petri & Andreæ vocatio. 16. - 18. ....	.....	.....	18. - 20. ....	7.
— Jacobi & Joannis vocatio. 19. & 20. ....	.....	.....	21 & 22. ....	8.
— Dæmoniacus sanatus in Ca- pharnaüm. 21. - 28. ....	31. - 37. ....	.....	.....	9.
— Socrus Simonis sanata, & alii multi. 29. - 34. ....	38. - 41. ....	.....	VIII. 14. - 17. ....	10.
— Secedit Christus in desertum : peragravit Galilæam. 35. - 39. ....	42. <i>ad fin.</i> ....	.....	IV. 23. <i>ad fin.</i> ....	11.
— Leprosi mundatio. 40. <i>ad fin.</i> ....	V. 12. - 16. ....	.....	.....	13.
H. Paralytici sanatio. 1. - 12. ....	17. - 26. ....	.....	IX. 1. - 8. ....	14.
— Matthæi vocatio. 13. - 17. ....	27. - 32. ....	.....	9. - 13. ....	15.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	CHAPITRES de la Concorde.
— Disceptatio de jejunijs. 18. - 22.	33. ad fin.		14. - 17.	16.
— Spicarum conficatio in sabbato. 23. ad finem.	VI. 1. - 5.		XII. 1. - 8.	P. III. Ch. 2.
III. Manus arida sabbato sanata : multorum curatio. 1. - 12.	6. - 11.		9. - 21.	3.
— Duodecim Apostolorum electio 13. - 19.	12. - 16.			4.
— Phariseorum blasphemiz. 20. - 30.			22. - 37.	14.
— Mater & fratres Christi, quaerentes eum. 31. ad finem.	VIII. 19. - 21.		46. ad fin.	16.
IV. Parabolæ turbis propositæ 1. - 34.	4. - 18.		XIII. 1. - 35.	17.
— Tempestas à Christo sedata. 35. ad finem.	22. - 25.		VIII. 23. - 27.	19.
V. Legio dæmonum egesta : porci submersi. 1. - 20.	26. - 39.		28. ad fin.	20.
— Hæmorrhoida sanata : filia Zai- ri suscitata. 21. ad finem.	40. ad fin.		IX. 18. - 26.	21.
VI. Jesus contemptus in patria sua, Galilæam circuit. 1. - 6.			XIII. 35. ad fin.	23.
— Duodecim Apostolorum missio : monita illis data. 7. - 13.	IX. 1. - 6.		X. integrum.	24.
— Joannis decollatio : Herodis merus. 14. - 29.	7. - 9.		XIV. 1. - 13.	25.
— Apostolorum reditus : Christi recessus : quinque panum mul- tiplicatio. 30. - 44.	10. - 17.	VI. 1. - 14.	14. - 21.	26.
— Jesus & Petrus super mare am- bulant. 45. ad finem.		15. - 24.	22. ad fin.	27.
VII. Scandalum de manibus non lotis : sermo Christi de cordis puritate. 1. - 23.			XV. 1. - 10.	P. IV. Ch. 1.
— Filia Chananæ sanata. 24. - 31.			21. - 29.	2.
— Surdus & mutus sanatus. 32. ad finem.				3.
VIII. Septem panum multiplicatio. 1. - 10.			30. ad fin.	4.
— Signum Phariseis negatum : in- crepatio Discipulis facta. 11. - 21.			XVI. 1. - 12.	5.
— Cæcus in Bethsaida sanatus. 22. - 26.				6.
— Petri confessio : passio prædic- ta : sermo de cruce. 27. ad finem.	18. - 27.		13. ad fin.	7.
IX. Christi transfiguratio : testimo- nium de Elia & Joannè. 1. - 12.	28. - 36.		XVII. 1. - 13.	8.
— Lunaticus puer sanatus : passio iterum prædicta. 13. - 32.	37. - 45.		14. - 22.	9.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	CHAPITRES de la Concorde
—Sermo Christi de humilitate, & de scandalo. 32. <i>ad finem</i> ....	46. - 50. ....	.....	CVIII. 1. - 20. ....	..... II.
X. Pharisei Jesum derident & tentant. 1. - 12. ....	XVI. 14. - 18. ....	.....	CVIX. 1. - 12. ....	..... 25.
—Parvuli benedicti: sermo Christi de vita æterna. 13. - 31. ....	XVIII. 15. - 30. ....	.....	..... 13. <i>ad fin.</i> P. . . V. . . Ch. 7. . .	.....
—Passio rursus prædicta: petitio filiorum Zebædi. 32. - 45. ....	31. - 34. ....	.....	XX. 17. - 28. ....	..... 9.
—Cæcum sanat Jesus egrediens ab Jericho. 46. <i>ad finem</i> ....	.....	.....	..... 29. <i>ad fin.</i> .....	..... 12.
XI. Ingressus Christi in Jerusalem. 1. - 10. ....	XIX. 29. - 44. ....	XII. 12. - 19. ....	XXI. 1. - 9. ....	..... 14.
—Christus templum ingreditur. 11. ....	.....	.....	..... 10. - 16. ....	..... 15.
—Christus ficum maledicit & vendentes e templo ejicit. 11. - 19. ....	45. <i>ad fin.</i> .....	.....	..... 17. - 19. ....	..... 17.
—Sermo Christi de fide & de oratione. 20. - 26. ....	.....	.....	..... 20. - 22. ....	..... 18.
—Jesus à Judæis de sua potestate interrogatus respondet. 27. <i>ad finem</i> ....	XX. 1. - 8. ....	.....	..... 23. - 27. ....	..... 19.
XII. Altera pars responsionis Christi ad Judæos. 1-12. ....	9. - 19. ....	.....	..... 33. <i>ad fin.</i> .....	..... 19.
—Jesus ab Herodianiis Sadducæis & Phariseis tentatus. 13. - 37. ....	20. - 44. ....	.....	XXII. 15. <i>ad fin.</i> .....	..... 20.
—Jesus populum præmunit adversus Scribarum & Phariseorum vitia. 38. - 40. ....	45. <i>ad fin.</i> .....	.....	XXIII. . . . <i>integr.</i> .....	..... 21.
—Jesus viduæ donum laudat. 41. <i>ad finem</i> ....	XXI. 1. - 4. ....	.....	.....	..... 22.
XIII. Sermo Christi de excidio Jerusalem, & consummatione mundi. 1. - 32. ....	5. - 33. ....	.....	XXIV. 1. - 41. ....	..... 23.
—Sermo Christi de vigilia. 33. <i>ad finem</i> ....	34. <i>ad fin.</i> .....	.....	..... 42. <i>ad fin.</i> .....	..... 24.
XIV. Conspiratio Judæorum adversus Jesum: pactum Judæ. 1-11. ....	XXII. 1. - 6. ....	.....	XXVI. 1. - 16. ....	P. . . VI. . . Ch. 1. . .
—Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. 12. - 21. ....	7. - 18. ....	.....	..... 17. - 25. ....	..... 2.
—Cœnæ Eucharisticæ institutio. 22. - 25. ....	19 & 20. ....	.....	..... 26. - 29. ....	..... 4.
—Christus in montem Olivarum exit. 26. ....	39. ....	XIV. 31. ....	..... 30. ....	..... 7.
—Lapsus Petri prædictus. 27-31. ....	.....	XVI. 32. <i>ad fin.</i> .....	..... 31. - 35. ....	..... 9.
—Jesus in orto: ejus agonia: discipulorum somnus. 32-42. ....	40. - 46. ....	XVIII. 1. ....	..... 36. - 46. ....	..... II.
—Accedit Judas: Christus comprehenditur: fugiunt discipuli.	.....	.....	.....	.....

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	CHAPITRES de La Concorde.
43-52.....	47-53.....	2-11.....	47-56.....	12.
—Jesús ad Caiphám adductus, interrogatur & percutitur. 53- 65.....	54-65.....	.....	57-68.....	14.
—Petri negationes & fletus. 66. <i>ad finem</i> .....	56-62.....	25-27.....	69. <i>ad fin.</i> .....	15.
XV. Jesús in concilium Judæorum adductus, & ad Pilatúm mis- sus. 1.....	66. <i>ad fin.</i> .....	28.....	XXVII. 1.&2.....	16.
—Jesús coram Pilato accusatus, & à Pilato interrogatus. 2-5.....	XXIII. 1.-5.....	28-38.....	11-14.....	18.
—Jesúm dimittere vult Pilatus: Barabbam præferunt Judæi. 6-14.....	13-23.....	39. <i>ad fin.</i> .....	15-23.....	20.
—Jesúm tradit Pilatus Judæis. 15.....	24&25.....	XIX. 12-16.....	24-26.....	22.
—Jesús à militibus in prætorio illuditur. 16-19.....	.....	.....	27-30.....	23.
—Jesús in Calvariæ locum duci- tur. 20. & 21.....	26-32.....	16-18.....	31.&32.....	24.
—Jesús crucifigitur: Vestes ejus dividuntur: titulus cruci im- ponitur. 22-28.....	33-38.....	18-24.....	33-38.....	25.
—Jesús in cruce illuditur. 29-32.....	35-43.....	.....	39-44.....	26.
—Mors Christi. 33-41.....	44-49.....	25-30.....	45-56.....	27.
—Christi sepultura. 42. <i>ad fin.</i> .....	50. <i>ad fin.</i> .....	31. <i>ad fin.</i> .....	57. <i>ad fin.</i> .....	28.
XVI. Christi resurrectio: primæ ejus apparitiones. 1-13.....	XXIV. 1.-35.....	XX. 1.-18.....	XXVIII. 1.-15.....	29.
—Ultima Christi apparitio: ejus Ascensio. 14. <i>ad finem</i> .....	46. <i>ad fin.</i> .....	.....	18. <i>ad fin.</i> .....	32.

QUATRIEME TABLE,

O U

TABLE DES CHAPITRES DE S. LUC,

Avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de La Concorde.
I. Joannis annuntiatio & conceptio. 1.-25.....	.....	.....	.....	P. I..... Ch. I.
—Incarnationis Christi annuntia- tio. 26.-38.....	.....	.....	.....	..... 2.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de La Concorde.
— Mariæ visitatio & canticum. 39-56.....				3.
— Joannis nativitas : Zachariæ canticum.....				4.
II. Christi nativitas. 1.-7.....				7.
— Pastores ad Jesum missi. 8.-20.....				8.
— Christi circumcisio. 21.....				9.
— Mariæ purificatio : Christi præ- sentatio. 22.-39.....				11.
— Jesus in templo invenitur. 40. <i>ad finem</i> .....				15.
III. Joannis prædicatio. 1.-14.....	III. 1.-10.....	I. 1.-6.....		16.
— Joannis de Christo testimonium. 15.-20.....	II. & 12.....	7. & 8.....		17.
— Christi baptismus & genealogia. 21. <i>ad finem</i> .....	13. <i>ad fin.</i>	9.-11.....		18.
IV. Christi jejunium & tentatio. 1.-13.....	IV. 1.-11.....	12. & 13.....		19.
— Christi prædicatio in Galilæa. 14.-32.....	IV. 43.-45.....	12.-17.....		P. II. .... Ch. 5.
— Dæmoniacus sanatus in Ca- pharnaum. 33.-37.....			21.-28.....	9.
— Socrus Simónis sanata, & alii multi. 38.-41.....		VIII. 14.-17.....	29.-34.....	10.
— Secedit Christus in desertum : peragrat Galilæam. 42. <i>ad finem</i> .....		IV. 23. <i>ad fin.</i>	35.-39.....	11.
V. Miraculosa piscatio : Jacobi & Joannis vocatio. 1.-11.....				12.
— Leprosi mundatio. 12.-16.....			40. <i>ad fin.</i>	13.
— Paralytici sanatio. 17.-26.....	IX. 1.-8.....	II. 1.-12.....		14.
— Matthæi vocatio. 27.-32.....	9.-13.....	13.-17.....		15.
— Disceptatio de jejunio. 33. <i>ad finem</i> .....	14.-17.....	18.-22.....		16.
VI. Spicarum confricatio in sabbato. 1.-5.....	XII. 1.-8.....	23. <i>ad fin.</i>		P. III. .... Ch. 2.
— Manus arida sabbato sanata. 6.-11.....	9.-21.....	II. 1.-12.....		3.
— Duodecim Apostolorum electio. 12.-16.....		13.-19.....		4.
— Sermonis Christi in monte, pri- ma pars. 17.-36.....	V. .... <i>integrum</i>			5.
— Sermonis Christi in monte, ul- tima pars. 37. <i>ad finem</i> .....	VIII. .... <i>integrum</i>			7.
VII. Centurionis servus sanatus. 1.-10.....	VIII. 5.-13.....			9.
— Filius viduæ suscitatus. 11.-18.....				10.
— Legati Joannis ad Christum, sermo Christi de Joanne. 19.- 35.....	XI. 2.-19.....			11.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de La Concorde:
—Peccatrix ad pedes Christi. 36 <i>ad finem</i> .....	.....	.....	.....	13.
VIII. Parabolæ turbis propositæ 1. - 18.....	.....	XIII. 1. - 35.....	IV. 1. - 34.....	17.
—Maræ & fratres Christi, quæ- rentes eum. 19. - 21.....	.....	XII. 46. <i>ad fin.</i>	III. 31. <i>ad fin.</i>	16.
—Tempesta à Christo sedata. 22. 25.....	.....	VIII. 23. - 27.....	IV. 35. <i>ad fin.</i>	19.
—Legio dæmonum ejecta: porc: submersi. 26. - 39.....	.....	..... 28. <i>ad fin.</i>	V. 1. - 20.....	20.
—Hemorrhoida sanata: filia Zair: suscitata. 40. <i>ad finem</i> .....	.....	IX. 18. - 26.....	..... 21. <i>ad fin.</i>	21.
IX. Duodecim Apostolorum missio, monita illis data. 1. - 6.....	.....	X. <i>integrum.</i>	VI. 7. - 13.....	24.
—Herodis metus. 7. - 9.....	.....	XIV. 1. - 13.....	..... 14. - 29.....	25.
—Apostolorum reditus: Christi recessus: quinque panum mul- tiplicatio. 10. - 17.....	VI. 1. - 14.....	..... 14. - 21.....	..... 30. - 44.....	26.
—Petri confessio: passio prædicta. sermo de cruce. 18. - 27.....	.....	XVI. 13. <i>ad fin.</i>	VIII. 27. <i>ad fin.</i>	P. IV. Ch. 7.
—Christi transfiguratio. 28. - 36.....	.....	XVII. 1. - 13.....	IX. 1. - 12.....	8.
—Lunaticus puer sanatus: passio iterum prædicta. 37. - 45.....	.....	..... 14. - 22.....	..... 13. - 32.....	9.
—Sermo Christi de humilitate 46. - 50.....	.....	XVIII. 1. - 5.....	..... 32. - 40.....	11.
—Jesus à Samaritanis repulsus: quomodo oporteat sequi Chris- tum. 51. <i>ad finem</i> .....	.....	.....	.....	13.
X. Septuaginta & duorum Disci- pulorum missio: monita eis data. 1. - 24.....	.....	.....	.....	14.
—Sermo Christi de amore Dei & proximi. Christus apud Mar- tham. 25. <i>ad finem</i> .....	.....	.....	.....	15.
XI. Sermo Christi de oratione. 1. 13.....	.....	.....	.....	16.
—Dæmonia cum mutus sanatus: Ju- dzorum blasphemiz: Christi sermo de eorum incredulitate. 14. - 36.....	.....	.....	.....	17.
—Sermo Christi adversus Phari- sæos & legisperitos. 37. <i>ad fin.</i>	.....	.....	.....	18.
XII. Sermo Christi adversus hypo- cristim & avaritiam, & de vigi- lantia. <i>integrum</i> .....	.....	.....	.....	19.
XIII. Sermo Christi de poenitentia inclinata mulier sabbato sanata. 1. - 12.....	.....	.....	.....	20.
—Sermo Christi de salvandorum numero, Gentilium vocatione.	.....	.....	.....	.....

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de La Concorde.
Judæorum reprobatione. 23. <i>ad finem.</i> .....				21.
XIV. Hydropicus sabbato sanatus: parabolæ Judæis propositæ. <i>integrum.</i> .....				22.
XV. Pharisæi caritate Christi scandalizati; parabolæ eis propositæ. <i>integrum.</i> .....				23.
XVI. Parabola discipulis proposita. 1. - 13. ....				24.
—Pharisæi Jesum derident & tentant : parabola eis proposita. 14. <i>ad finem.</i> .....		XIX. 3. - 12. ....	X. 2. - 12. ....	25.
XVII. Sermo Christi de scandalo, & de ignoscendo, de fide & de bonis operibus. 1. - 10. ....				26.
—Decem leprosi mundati : sermo Christi de adventu regni Dei. 11. <i>ad finem.</i> .....				P. v. Ch. 4.
XVIII. Sermo Christi de oratione & de humilitate. 1. - 14. ....				5.
—Parvuli benedicti : sermo Christi de vita æterna. 15. - 30. ....		13. <i>ad fin.</i> .....	13. - 31. ....	7.
—Passio rursus prædicta. 31. - 34. ....		XX. 17. - 19. ....	32. - 34. ....	9.
—Cæcus prope Jericho sanatus. 35. <i>ad finem.</i> .....				10.
XIX. Zachæi conversio : sermo Christi de regno Dei. 1. - 28. ....				11.
—Ingressus Christi in Jerusalem : fletus ejus super eam. 29. - 44. ....	XII. 12. - 19. ....	XXI. 1. - 9. ....	XI. 1. - 10. ....	14.
—Christus vendentes è templo ejicit. 45. <i>ad finem.</i> .....		12. & 13. ....	15. - 19. ....	17.
XX. Jesus à Judæis de sua potestate interrogatus respondet. 1. - 8. ....		23. - 27. ....	27. <i>ad fin.</i> .....	19.
—Altera pars responsionis Christi ad Judæos. 9. - 19. ....		33. <i>ad fin.</i> .....	XII. 1. - 12. ....	19.
—Jesus ab Herodianis, Sadducæis & Pharisæis tentatus. 20. - 44. ....		XXII. 15. <i>ad fin.</i> .....	13. - 37. ....	20.
—Jesus discipulos suos præmunit adversus Scribarum vitia. 45. <i>ad finem.</i> .....		XXIII. <i>integr.</i> .....	38. - 40. ....	21.
XXI. Jesus viduæ donum laudat. 1. - 4. ....			41. <i>ad fin.</i> .....	22.
—Sermo Christi de excidio Jerusalem & consummatione sæculi. 5. - 33. ....		XXIV. 1. - 41. ....	XIII. 1. - 32. ....	23.
—Sermo Christi de vigiliantia. 34. <i>ad finem.</i> .....		42. <i>ad fin.</i> .....	33. <i>ad fin.</i> .....	24.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concorde.
XXII. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. 1.-6.		XXVI. 1. - 16.	XIV. 1. - 11.	P. VI. Ch. 1.
— Paschalis cœna Christi cum discipulis suis : Judæ perfidia prædicta. 7.-18.		17.-25.	12.-21.	2.
— Cœnæ Eucharisticæ institutio. 19.-20.		26.-29.	22.-25.	4.
— Judæ perfidia iterum prædicta. 21.-23.	XIII. 16.-30.			5.
— Lapsus Petri prædictus. 24.-38.	31. <i>ad fin.</i>			6.
— Christus in montem Olivarum exit. 39.	XIV. 31.	30.	26.	7.
— Jesus in horto : ejus agonia : discipulorum somnus. 40.-46.	XVIII. 1.	36.-46.	31.-41.	11.
— Accedit Judas : Christus comprehenditur. 47.-53.	2.-12.	47.-56.	43.-52.	12.
— Jesus ad Caipham adductus, interrogatur & percutitur. 54.-65.		57.-68.	53.-65.	14.
— Petri negationes & fletus. 56.-62.	25.-27.	69. <i>ad fin.</i>	66. <i>ad fin.</i>	15.
— Jesus in concilium Judæorum adductus, & ad Pilatum missus. 66. <i>ad finem.</i>	28.	XXVII. 1. & 2.	XV. 1.	16.
XXIII. Jesus eoram Pilato accusatus, & à Pilato interrogatus. 1.-5.	28.-38.	11.-14.	2.-5.	18.
— Jesus ad Herodem missus, & ad Pilatum remissus. 6.-12.				19.
— Jesum dimittere vult Pilatus : Barabbam præferunt Judæi. 13.-23.	39. <i>ad fin.</i>	15.-23.	6.-14.	20.
— Jesum tradit Pilatus Judæis. 24. & 25.	XIX. 12.-16.	24.-26.	15.	22.
— Jesus in Calvarie locum ducitur. 26.-32.	16.-18.	31. & 32.	20. & 21.	24.
— Jesus crucifigitur vestes ejus dividuntur : titulus cruci imponitur. 33.-38.	18.-24.	33.-38.	21.-28.	25.
— Jesus in cruce illuditur : verba ejus ad latronem, secum crucifixum. 35.-43.		39.-44.	29.-32.	26.
— Mors Christi. 44.-49.	25.-30.	45.-56.	33.-41.	27.
— Christi sepultura. 50. <i>ad finem.</i>	31. <i>ad fin.</i>	57. <i>ad fin.</i>	42. <i>ad fin.</i>	28.
XXIV. Christi resurrectio : primæ ejus apparitiones. 1.-35.	XX. 1.-18.	XXVIII. 1.-15.	XVI. 1.-13.	29.
— Christi apparitio ad Apostolos congregatos. 36.-45.	19. <i>ad fin.</i>			30.
— Ultima Christi apparitio : ejus ascensio. 46. <i>ad finem.</i>		18. <i>ad fin.</i>	14. <i>ad fin.</i>	32.

## CINQUIEME TABLE,

O U

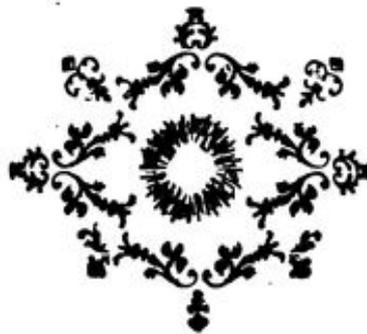
## TABLE DES CHAPITRES DE S. JEAN,

*Avec l'indication des Textes paralleles, & des Chapitres de la Concorde.*

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concorde.
I. Christi divinitas. Joannis de Christo testimonium. 1. - 28.	.....	.....	.....	P. I. .... Ch. 20.
— Aliud Joannis de Christo testimonium. 29. - 34.	.....	.....	.....	..... 21.
— Prima Andreæ & Petri vocatio. 35. - 42.	.....	.....	.....	..... 22.
— Philippi & Nathanael vocatio. 43. <i>ad finem.</i>	.....	.....	.....	..... 23.
II. Primum Christi miraculum in Cana. 1. - 13.	.....	.....	.....	..... 24.
— Prima vendentium è templo ejectio. 13. <i>ad finem.</i>	.....	.....	.....	P. II. .... Ch. 1.
III. Christi colloquium cum Nicodemus. 1. - 21.	.....	.....	.....	..... 2.
— Aliud Joannis de Christo testimonium. 22. <i>ad finem.</i>	.....	.....	.....	..... 3.
IV. Christi colloquium cum Samaritana. 1. - 42.	.....	.....	.....	..... 4.
— Christi prædicatio in Galilæa. 43. - 45.	IV. 12. - 17.	I. 14. & 15.	IV. 14. - 32.	..... 5.
— Filius reguli à Christo sanatus in Galilæa. 46. <i>ad finem.</i>	.....	.....	.....	..... 6.
V. Languidus piscinæ sanatus : & sermo Christi de sua divinitate. <i>integrum.</i>	.....	.....	.....	P. III. .... Ch. 1.
VI. Quinque panum multiplicatio. 1. - 14.	XIV. 14. - 21.	VI. 30. - 44.	IX. 10. - 17.	..... 26.
— Jesus & Petrus super mare ambulant. 15. - 24.	..... 22. <i>ad fin.</i>	..... 45. <i>ad fin.</i>	.....	..... 27.
— Sermo Christi de pane cœlesti. 25. <i>ad finem.</i>	.....	.....	.....	..... 28.
VII. Scenopegia. Christus differt, sed ascendit ad Festum : sermo ejus ad Judæos. <i>integrum.</i>	.....	.....	.....	P. V. .... Ch. 1.
VIII. Mulier adultera ad Jesum adducta : sermo Christi ad plebem : lapides fugit. <i>integrum.</i>	.....	.....	.....	..... 2.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concorde.
IX. Cæcus natus sabbato sanatus : hinc Pharisei scandalum su- munt : sermo Christi ad Pha- risæos. <i>integrum</i> .....				3.
X. Altera pars sermonis Christi ad Pharisæos. 1. - 22.....				3.
— Encœnia. Sermo Christi de sua divinitate. 23. <i>ad finem</i> .....				6.
XI. Lazari mors & resurrectio : secessus Jesu. <i>integrum</i> .....				8.
XII. Maria ungens pedes Jesu. 1. - 11. — Ingressus Christi in Jerusalem. 12. - 19.....	XXVI. 6. - 13.....	XIV. 3. - 9.....		13.
— Gentiles ad Christum veniunt : sermo Christi de sua morte proxima. 20. <i>ad finem</i> .....	XXI. 1. - 9.....	XI. 1. - 10.....	XIX. 29. - 44.....	14.
XIII. Pedes Discipulorum lavat Christus. 1. - 15.....				16.
— Judæ perfidia prædicta : pro- ditoris egressus. 16. - 30.....			XXII. 21. - 23.....	P. VI. .... Ch. 3.
— Christi sermo post cœnam : lap- sus Petri prædictus. 31. <i>ad fin.</i>			24. - 38.....	5.
XIV. Altera pars sermonis Christi post cœnam : Christus in mon- tem Olivarum exit. <i>integrum</i> .....	XXVI. 30.....	XIV. 26.....	39.....	6.
XV. Tertia pars sermonis Christi post cœnam : perseverantiam in fide & in caritate com- mendat. <i>integrum</i> .....				7.
XVI. Quarta pars sermonis Christi post cœnam : dispersio Disci- pulorum prædicta. <i>integrum</i> .....	31. - 35.....	27. - 31.....		8.
XVII. Oratio Christi post cœnam. <i>integrum</i> .....				9.
XVIII. Jesus in horto. 1.....	36. - 46.....	32. - 42.....	40. - 46.....	10.
— Accedit Judas : Christus com- prehenditur. 2. - 12.....	47. - 56.....	43. - 52.....	47. - 53.....	11.
— Jesus ad Annam adductus in- terrogatur & cæditur. 13. - 24.....				12.
— Petri negationes. 25. - 27.....	69. <i>ad fin.</i>	66. <i>ad fin.</i>	56. - 62.....	13.
— Jesus coram Pilato accusatus & à Pilato interrogatus. 28. - 38.....	XXVII. 11. - 14.....	XV. 1. - 5.....	XXIII. 1. - 5.....	15.
— Jesum dimittere vult Pilatus. Barabbam præferunt Judæi. 39. <i>ad finem</i> .....	15. - 23.....	6. - 14.....	13. - 23.....	18.
XIX. Jesus flagellatur : à militibus illuditur : & Judæis à Pilato ostenditur. 1. - 11.....				20.
— Jesum tolli petunt Judæi : Je-				21.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concorde.
sum tradit Pilatus Judæis. 12. - 16. ....	.... 24. - 28. ....	.... 15. ....	.... 24. & 25. ....	..... 22.
— Jesus in Calvariæ locum duci- tur. 16. - 18. ....	.... 31. & 32. ....	.... 20. & 21. ....	.... 26. - 32. ....	..... 24.
— Jesus crucifigitur : titulus cruci imponitur : vestes Christi divi- duntur. 18. - 24. ....	.... 33. - 38. ....	.... 22. - 28. ....	.... 33. - 38. ....	..... 25.
— Verba Christi ad matrem & ad Joannem : ejus mors. 25. - 30. ....	.... 45. - 56. ....	.... 33. - 41. ....	.... 44. - 49. ....	..... 27.
— Latus Christi transfixum : Chris- ti sepultura. 31. <i>ad finem</i> ....	.... 57. <i>ad fin.</i> ....	.... 41. <i>ad fin.</i> ....	.... 50. <i>ad fin.</i> ....	..... 28.
XX. Christi resurrectio : prima ejus apparitio. 1. - 18. ....	xxviii. 1. - 15. ....	xvi. 1. - 13. ....	xxiv. 1. - 35. ....	..... 29.
— Christi apparitiones ad Aposto- los congregatos. 19. <i>ad fin.</i> ....	.....	.....	.... 36. - 45. ....	..... 30.
XXI. Christi apparitio ad mare Tiberiadis. <i>integrum</i> ....	.....	.....	.....	..... 31.



## SIXIEME TABLE,

O U

## TABLE DES EVANGILES DES DIMANCHES

ET DES PRINCIPALES FETES,

*Avec l'indication des Chapitres de la Concorde.*

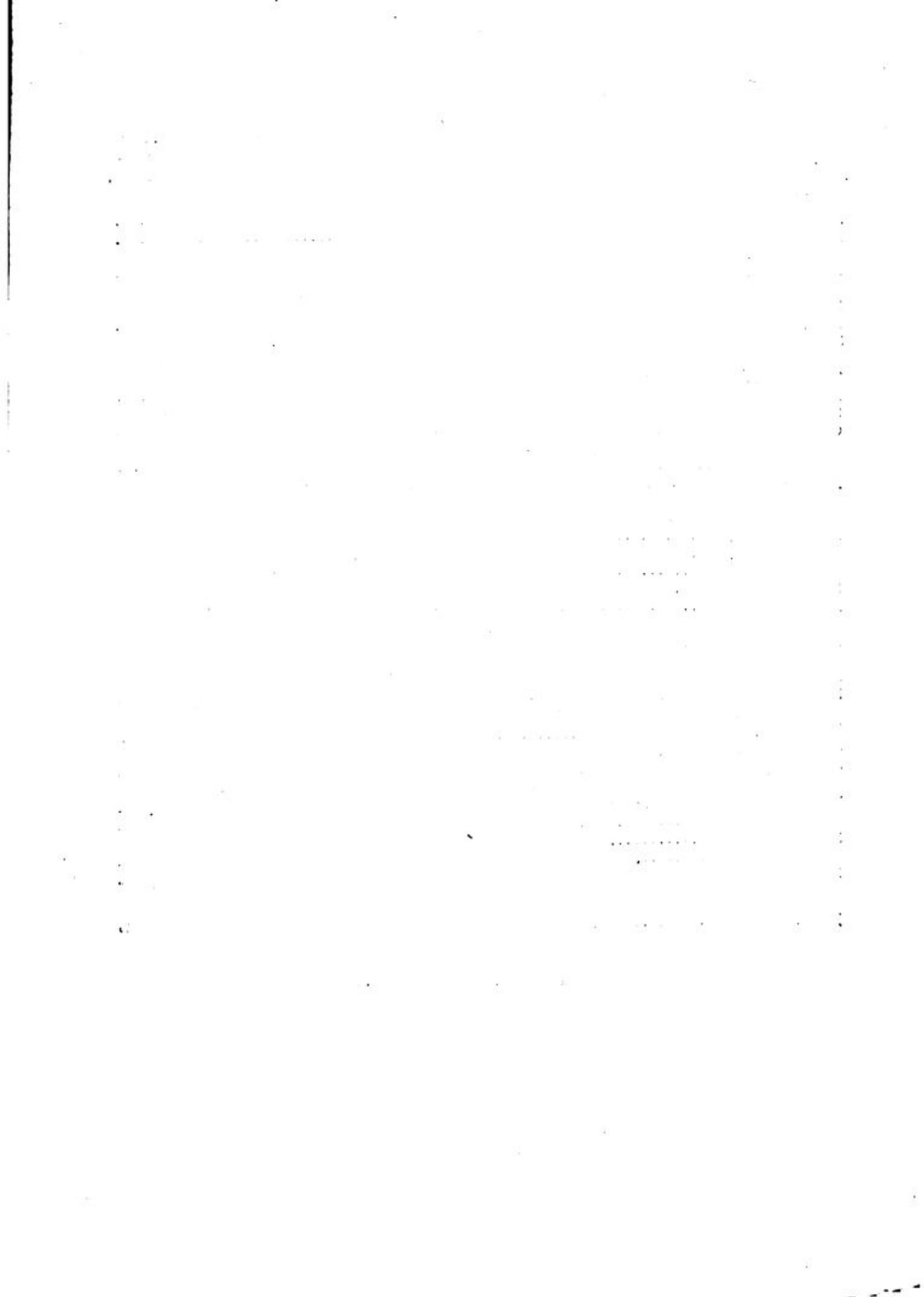
DIMANCHES & Fêtes.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concorde.
<b>AVENT.</b>					
I. Dimanche.....	.....	.....	XXI..... 25.-33.	.....	P. v..... Ch. 23.
II. Dimanche.....	XI..... 2.-10.	.....	.....	.....	.. III..... 11.
III. Dimanche.....	.....	.....	.....	I..... 19.-28.	.. I..... 20.
IV. Dimanche.....	.....	.....	III..... 1.-6.	.....	..... 16.
<b>NOEL.</b>					
Dimanche.....	.....	.....	II..... 33.-40.	I..... 1.-14.	..... 20.
<b>CIRCONCISION.</b>					
Dimanche.....	.....	.....	II..... 21.	.....	..... 11.
<b>ÉPIPHANIE.</b>					
Après l'Épiphanie.	II..... I.-12.	.....	.....	.....	..... 9.
I. Dimanche.....	.....	.....	II..... 42.-52.	.....	..... 10.
II. Dimanche.....	.....	.....	.....	II..... I.-11.	..... 15.
III. Dimanche.....	VIII..... I.-13.	.....	.....	.....	..... 24.
IV. Dimanche.....	VIII..... 23.-27.	.....	.....	.....	.. III..... 8. & 9.
V. Dimanche.....	XIII..... 24.-30.	.....	.....	.....	..... 19.
VI. Dimanche.....	XIII..... 31.-35.	.....	.....	.....	..... 17.
Septuagésime.....	XX..... I.-16.	.....	.....	.....	..... 17.
Sexagésime.....	.....	.....	VIII..... 4.-15.	.....	.. V..... 7.
Quinquagésime.....	.....	.....	XVIII..... 31.-43.	.....	.. III..... 17.
<b>CAREME.</b>					
I. Dimanche.....	IV..... I.-11.	.....	.....	.....	.. V..... 9. & 10.
II. Dimanche.....	XVII..... I.-9.	.....	.....	.....	.. I..... 19.
III. Dimanche.....	.....	.....	XI..... 14.-26.	.....	.. IV..... 8.
IV. Dimanche.....	.....	.....	.....	VI..... I.-15.	..... 17.
V. Dimanche.....	.....	.....	.....	VIII..... 46.-59.	.. III..... 26.
VI. Dimanche.....	XXVI. & XXVII.	.....	.....	.....	.. V..... 2.
<b>PÂQUE.</b>					
Après Pâque.	.....	XVI..... I.-7.	.....	.....	.. VI..... I. & f.
I. Dimanche.....	.....	.....	.....	XX..... 19.-31.	..... 29.
II. Dimanche.....	.....	.....	.....	X..... 11.-16.	..... 30.
III. Dimanche.....	.....	.....	.....	XVI..... 16.-22.	.. V..... 3.
.....	.....	.....	.....	.....	.. VI..... 9.

\* Dans l'usage Romain, le Dimanche d'entre la Circoncision & l'Épiphanie, n'a point d'Évangile propre: dans l'usage Parisien, on y lit le texte de S. Matthieu, II. 11.-12, qui se trouve dans la Concorde, Part. I. Ch. 12.

DIMANCHES & Fêtes.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concorde.
IV. Dimanche...				XVI. 5-15.	9.
V. Dimanche...				XVI. 23-30.	9.
ASCENSION...		XIV. 14-20.			P. VI. Ch. 32.
VI. Dimanche...				{ XV. 26-27. } { XVI. 1-4. }	{ 8. 9.
PENTECÔTE.				XIV. 23-31.	7.
SAINTE TRINITÉ.	XXVIII. 18-20.				32.
<i>Après la Pentecôte.</i>					
I. Dimanche...			VI. 36-42.		III. 5.&7.
S. SACREMENT.				VI. 56-59.	28.
II. Dimanche...			XIV. 16-24.		IV. 22.
III. Dimanche...			XV. 1-10.		23.
IV. Dimanche...			V. 1-11.		11. 12.
V. Dimanche...	V. 20-24.				III. 5.
VI. Dimanche...		VIII. 1-9.			IV. 4.
VII. Dimanche...	VII. 15-21.				III. 7.
VIII. Dimanche...			XVI. 1-9.		IV. 24.
IX. Dimanche...			XIX. 41-47.		V. 14.&17.
X. Dimanche...			XVIII. 9-14.		5.
XI. Dimanche...		VII. 31-37.			IV. 2.&3.
XII. Dimanche...			X. 23-37.		14.&15.
XIII. Dimanche...			XVII. 11-19.		5.
XIV. Dimanche...	VI. 24-33.				III. 6.
XV. Dimanche...			VII. 11-16.		10.
XVI. Dimanche...			XIV. 1-11.		IV. 22.
XVII. Dimanche...	XXII. 35-45.				V. 20.
XVIII. Dimanche...	IX. 1-8.				II. 14.
XIX. Dimanche...	XXII. 1-14.				V. 19.
XX. Dimanche...				IV. 46-53.	II. 6.
XXI. Dimanche...	XVIII. 23-35.				IV. 12.
XXII. Dimanche...	XXII. 15-21.				V. 20.
XXIII. Dimanche...	IX. 18-26.				III. 21.
XXIV. Dimanche...	XXIV. 15-35.				V. 23.
<b>FETES</b>					
<i>principales.</i>					
<b>DÉCEMBRE.</b>					
Concept. de la V.	I. 1-16.				I. 5.
S. Thomas...				XX. 24-29.	VI. 30.
S. Etienne...	XXIII. 34-39.				V. 21.
S. Jean...				XXI. 19-24.	VI. 31.
SS. Innocents...	II. 13-18.				I. 12.&13.
<b>JANVIER.</b>					
Convers. de S. Paul.	XIX. 27-29.				V. 7.
<b>FÉVRIER.</b>					
Purific. de la V.			II. 22-32.		I. 11.
S. Matthias...	XI. 25-30.				III. 12.

FÊTES principales.	TEXTES de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de La Concorde.
<b>MARS.</b>					
S. Joseph.....	I..... 18-21.	.....	.....	.....	..I..... 6.
Annonciation.....	.....	.....	I..... 26-38.	.....	..... 2.
<b>AVRIL.</b>					
S. Marc.....	.....	.....	X..... I.-9.	.....	..IV..... 14.
<b>M AI.</b>					
S. Phil. S. Jacq. ....	.....	.....	.....	XIV..... I.-13.	P. VI..... Ch. 7.
Invent. de la Cr. ....	.....	.....	.....	III..... I.-15.	..II..... 2.
S. Jean Port. Lat. ....	XX..... 20-23.	.....	.....	.....	..V..... 9.
<b>JUIN.</b>					
S. Barnabé.....	X..... 16-22.	.....	.....	.....	..III..... 24.
Nativ. de S. J. B. ....	.....	.....	I..... 57-68.	.....	..I..... 4.
S. Pierre, S. Paul. ....	XVI..... 13-19.	.....	.....	.....	..IV..... 7.
Comm. de S. Paul. ....	X..... 16-22.	.....	.....	.....	..III..... 24.
<b>JUILLET.</b>					
Visit. de la V. ....	.....	.....	I..... 39-47.	.....	..I..... 3.
S. Jacques.....	XX..... 20-23.	.....	.....	.....	..V..... 9.
<b>A OUST.</b>					
Transfig. de N. S. ....	XVII..... I.-9.	.....	.....	.....	..IV..... 8.
S. Laurent.....	.....	.....	.....	XII..... 24-26.	..V..... 16.
Affoinpt. de la V. ....	.....	.....	X..... 38-42.	.....	..IV..... 15.
S. Barthélemi.....	.....	.....	VI..... 12-19.	.....	..III..... 4 & 5.
S. Louis.....	.....	.....	XIX..... 12-26.	.....	..V..... 11.
Décollat. de S. J. ....	.....	VI..... 17-29.	.....	.....	..III..... 25.
<b>S EPT EMBRE.</b>					
Nativ. de la V. ....	I..... I.-16.	.....	.....	.....	..I..... I.
Exaltat. de la Cr. ....	.....	.....	.....	XII..... 31-36.	..V..... 16.
S. Matthieu.....	IX..... 9-13.	.....	.....	.....	..II..... 15.
S. Michel.....	XVIII..... I.-10.	.....	.....	.....	..IV..... 11.
<b>O CTOBRE.</b>					
S. Denys.....	.....	.....	XII..... I.-8.	.....	..... 19.
S. Luc.....	.....	.....	X..... I.-9.	.....	..... 14.
S. Sim. S. Jude. ....	.....	.....	.....	XV..... 17-25.	..VI..... 8.
<b>N OUVEMBRE.</b>					
Toussaints.....	V..... I.-12.	.....	.....	.....	..III..... 5.
Comm. des Trép. ....	.....	.....	.....	V..... 25-29.	..... I.
S. Martin.....	.....	.....	XI..... 33-36.	.....	..IV..... 17.
Présent. de la V. ....	.....	.....	XI..... 27 & 28.	.....	..... 17.
S. André.....	IV..... 18-22.	.....	.....	.....	..II..... 7 & 8.
<b>Dédicace.....</b>	.....	.....	XIX..... I.-10.	.....	..V..... 11.

Fin du treizieme Volume.



25-816



34

LAS



33

UNITES

QUINT



31

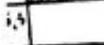
honores  
arces en



30



240



25

